Helga Elisabeth Bories-Sawala / Thibault Martin (†)

EUX et NOUS

La place des Autochtones dans l'enseignement de l'histoire nationale du Québec

Volume 3

Monument Donnacona (Québec)

Remerciements
Nous tenons à remercier, en premier lieu, le Conseil des Arts du Canada qui, en attribuant la bourse Diefenbaker à notre projet de recherche, a permis un séjour pendant l'année 2014-15 auprès de la Chaire de recherche du Canada sur la gouvernance autochtone du territoire de l'Université du Québec en Outaouais. Nous remercions également de leur appui, dès le tout début de notre entreprise, les professeurs Claude Denis (Université d'Ottawa), Dirk Hoerder (Universität Bremen et Arizona State University), Ingo Kolboom (Technische Universität Dresden), Jocelyn Létourneau (Université Laval) ainsi que le département de littératures et de langues du monde de l'université de Montréal et le Centre d'études allemandes et européennes de l'université de Montréal, qui s'y sont associés en invitant les auteurs à présenter leurs résultats tout au long de cette année universitaire et au-delà. Se sont joints à eux, pour accueillir, à leur tour, diverses conférences, the Institute of Modern Languages Research, School of Advanced Study (University of London) et le College of Arts (University of Guelph) ainsi que l'ACFAS pour le Colloque : « Déconstruction de la domination textuelle des Autochtones » tenu à Rimouski en 2015.

Il serait certes vain de nommer toutes les personnes et les institutions qui ont, de diverses façons, contribué au succès de cette recherche. Nous voudrions, parmi eux, retenir tout particulièrement Denys Delâge, pour son soutien constant et infaillible, Marc-André Ethier et David Lefrançois pour leur encouragement fidèle et Jonathan Lainey d'avoir rejoint l'équipage pour faire aboutir le projet à bon port.

Le soutien de Paul Aubin ainsi que des directrices des didactèques à l'université Laval et à l'université de Montréal, France Bilodeau, Valérie Bastien et Jean-François Durnin, ainsi que Julia Nitschke et Rachel Ellis de la B.U. de Brême m'ont été d'un grand soutien pour l'accès aux différents manuels scolaires, pas toujours facile, puis pour la mise en ligne. Nous sommes reconnaissants à Danielle Dumas suivie par Marie-Noëlle Corriveau-Tendland pour les informations sur les programmes de l'univers social au Ministère de l'Education, du Loisir et du Sport, et à Charles Lévesque, Isabelle Dupuis et Michel Berthelot pour leurs expertises d'enseignement de l'histoire en milieu autochtone et non autochtone.

Enfin, la réalisation d'un projet commun transatlantique exige également des soutiens logistiques importants. Nous tenons à remercier pour sa disponibilité et sa compétence Nancy Béliveau (UQO), et pour leur amitié à toute épreuve, Andrée Lévesque et Maïe Fortin-Tillard. Et, bien entendu, la patience et l'indulgence de Marie-Claude Perreault et de Rolf Sawala, à nos côtés respectifs, méritent d'être soulignées avec gratitude. Nos plus sincères remerciements vont également à l'Association internationale des Etudes québécoises pour soutenir son rayonnement dans les Centres d'études québécoises du monde entier.

Helga E. Bories-Sawala et Thibault Martin

Postscriptum : Ces remerciements sont ceux des deux auteurs. Or, au moment de paraître, cette publication est orpheline d'un d'entre eux, Thibault Martin, décédé en 2017. A la tristesse d'avoir perdu un excellent collègue et un bon ami, s'ajoute une énorme gratitude. Thibault a été à l'initiative de ce projet de recherche commun. Il a su, par sa compétence, convaincre le Conseil des Arts du Canada. L'année passée à ces côtés à l'UQO a été marquée par un travail en commun dans une confiance sans borne, impliquant des jeunes chercheurs du domaine, à l'occasion d'une section organisée en commun à l'ACFAS de Trois-Rivières en 2015, p.ex.. La lutte courageuse contre la maladie qui allait lui être fatale, avait déjà commencé, mais il tenait à tout prix de voir aboutir le projet commun.
Merci, Thibault.
Helga

En exergue:

« On nous a parlé des deux solitudes. En fait, il y en a trois. »

Maïtée Labrècque-Saganash (de mère québécoise, de père autochtone), dans : « La fin des terres » (ONF 2019)

« Comprendre que le changement social qui se donne à voir est aussi le produit de l'action des Autochtones et non pas seulement le résultat d'un déterminisme. » (Thibault Martin, « Pour une sociologie de l'autochtonisme », dans N. Gagné, Th. Martin et M. Salaün (éd.). *Autochtonies vues de France et du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 445)

« Quand les autochtones nous interpellent, il ne faudrait pas croire qu'ils font appel à notre pitié ou à notre mauvaise conscience, mais plutôt à notre propre capacité à nous libérer nous-mêmes et à lutter pour la qualité de nos propres existences collectives. Ce n'est pas pour quêter qu'ils se présenteront devant nous, mais pour vérifier s'il est encore possible d'établir des alliances avec des non autochtones ». (Rémi Savard, *Destins d'Amérique. Les Autochtones et nous,* 1979, p. 99)

« Un grand nombre de non Autochtones commencent à comprendre que ces droits représentent quelques-uns des plus puissants outils pour prévenir la crise écologique. […] Ces droits sont réels et ils sont puissants, d'autant plus que beaucoup des bombes de carbone les plus grandes et plus dangereuses se trouvent sous des terres et des eaux sur lesquels les peuples autochtones ont des revendications légales légitimes. […] Les non Autochtones doivent devenir les alliés que nos ancêtres ont manqué d'être, pour conclure des conventions et partager les terres, et ils doivent enfin tenir toute la panoplie des promesses faites, depuis les soins médicaux et l'éduction à la création d'opportunités économiques compatibles avec le droit de mener un mode de vie traditionnel. Car les seuls peuples habilités à refuser durablement un développement polluant, sont les peuples ayant des perspectives réelles d'espoir. » [1] (Naomi Klein, *This changes everything: capitalism vs. the climate,* Penguin Random House, Knopf Canada, 2014.)

[1] « A great many non-Natives are beginning to understand that these rights represent some of the most robust tools available to prevent ecological crisis. (p. 370) These rights are real and they are powerful, all the more so because many of the planet's largest and most dangerous carbon bombs lie beneath lands and waters to which Indigenous peoples have legitimate legal claims. (p. 375) Non-Natives will have to become the treaty and land-sharing partners that our ancestors failed to be, making good of the full panoply of promises they made, from providing health care and education to creating economic opportunities that do not jeopardize the right to engage in traditional ways of life. Because the only people who will be truly empowered to say no to dirty development over the long term are people who see real, hopeful alternatives. (p. 387) » (ma traduction).

1. « Faire de la place ». Préface

Pendant qu'Helga E. Bories-Sawala travaillait d'arrache-pied à analyser la représentation des Autochtones dans les manuels scolaires et à accéder à l'information qui permettrait de reconstituer l'arrière-scène décisionnel qui a mené au développement du contenu des nouveaux manuels, des mots forts, chargés, qu'il nous reste à définir, sont devenus de plus en plus présents dans les discours publics et académiques : autochtonisation et décolonisation. Les institutions publiques sont désormais sommées de mettre en place des initiatives qui favoriseraient la réalisation et la concrétisation de ces notions dans l'espace social et intellectuel.

Décoloniser, c'est accepter de faire de la place et de céder du pouvoir. Or, on le sait, laisser aller une conviction à laquelle on tient provoquera toujours un inconfort. Peut-on s'étonner de percevoir une résistance de la part de ceux qui détiennent le pouvoir et qui se sentent menacés par ce mouvement ? N'allons surtout pas douter de la bonne foi et de la bonne intention des parties prenantes et des divers intervenants, mais soyons tout de même honnêtes et lucides: les décisions finales se prennent par ceux qui sont en position d'autorité, par ceux qui contrôlent le financement, par les éditeurs, les directeurs, bref par tous ceux et celles qui, au final, permettent la diffusion de ce savoir historique auprès des nouvelles générations de jeunes québécois. Nier qu'il y a bel et bien un jeu de pouvoir et d'influence serait malhonnête. On ne peut y échapper. Sans faire de parallèles vains avec les mécanismes totalitaires imaginés dans le roman 1984 de George Orwell, il demeure tout de même vrai que celui qui a le contrôle du passé a le contrôle du futur, et que celui qui a le contrôle du présent a le contrôle du passé.

De plus, s'entendre sur les faits historiques à enseigner ne signifie pas que l'on s'accorde sur le sens qu'on leur donne, ni sur le poids qu'ils eurent sur les sociétés en présence. Alors qui décidera et tranchera sur l'importance accordée aux impacts de l'évangélisation et de l'offensive missionnaire, des terribles épidémies, des conflits européens en Amérique, ainsi qu'aux différents rôles des peuples autochtones dans le développement de la société actuelle ? Ne faire figurer l'histoire des Premières Nations que dans le premier chapitre pour les faire disparaitre pendant les siècles suivants, atténuer les impacts extraordinaires des épidémies catastrophiques qui balayèrent les premiers habitants, atténuer les conséquences sociales et économiques désastreuses de la violence politique et législative coloniale (car oui, il y eut colonialisme au Canada, et oui, il fut violent aussi), ne pas relever ni insister sur le non-respect des termes des alliances, ententes et traités qui sont pourtant au fondement du pays, tout ceci n'est pas neutre et sans conséquences. On fera toujours « l'histoire-pour », ainsi que nous le rappelait sagement Claude Lévi-Strauss.

Ne sous-estimons pas le poids de notre compréhension de l'histoire dans la définition de notre ego individuel et collectif. L'histoire touche à l'identité, à la perception et à l'affirmation de soi, à l'affect, à l'émotionnel. La façon dont elle est racontée a non seulement un impact sur notre compréhension du passé, mais elle définit aussi en partie la place, réelle ou symbolique, que nous avons, ou qui nous est faite, dans la grande mosaïque sociale. Et comme notre compréhension et notre conception des gestes et aspirations des acteurs historiques continuent de teinter notre appréciation de notre interlocuteur, passé et présent, la place faite aux peuples autochtones s'en trouve influencée.

L’image des peuples autochtones a été construite depuis des siècles par les autres. Les anciens manuels les présentaient comme des Sauvages errants sur des terres sous utilisées qu'il fallait coloniser et exploiter. Tristement, c’est cette même version de l’histoire qui a été inculquée aux jeunes des Premières Nations. Pendant des générations et des générations, on a enseigné aux jeunes que les peuples autochtones étaient une réalité du passé et que leurs civilisations étaient appelées à disparaître devant la civilisation occidentale qui leur était supérieure. Et pourtant, ces populations sont toujours présentes et bien vivantes sur le territoire, et leurs intérêts et besoins sont réels et actuels et non issus d’un passé lointain, vague et anonyme. Les peuples autochtones, comme tout autre peuple d’ailleurs, ont le droit, et ressentent la nécessité, de définir leur image et de raconter leur histoire.

Vu sous cet angle, peut-on encore prétendre que les demandes et propositions de modifications du contenu des manuels scolaires formulées par les Autochtones sont trop exigeantes ? Comment renverser des siècles d'une historiographie qui leur est défavorable, si ce n'est que de leur faire davantage de place, en termes de volume et de fréquence, de détails et de précisions plus explicites, mais surtout en termes d’interprétations qui témoignent de leur vision du monde et de leurs intérêts géopolitiques. Si l'on sait que des préjugés envers les peuples autochtones persistent toujours dans le discours ambiant, et si l'on sait que ces stéréotypes sont nocifs pour toute tentative de rapprochement et d'empathie entre Québécois et Autochtones (les présumés « privilèges » dont les « enfants-gâtés » autochtones bénéficient deviennent très frustrants pour le citoyen québécois surtaxé et mal-informé), s'assure-t-on de les déconstruire afin de contrer tranquillement leur reproduction ? Mieux connaitre les peuples autochtones veut aussi dire être capable de les nommer et de les identifier selon leurs spécificités et leurs caractéristiques, une façon de reconnaitre la richesse de leurs histoires et la diversité de leurs cultures, plutôt que de les nommer selon un ensemble informe et homogène. Cela me semble davantage légitime que capricieux.

Impliquant historiens universitaires et enseignants d’histoire, le monde politique, les médias et l’opinion publique en général, le débat qui a fait rage entourant le programme « Histoire et Éducation à la Citoyenneté » de 2006 est un signe évident que le sujet n'est pas à prendre à la légère et que visiblement, l'affect et l'émotionnel tout comme la psyché collective, sont directement interpellés. Le cafouillage médiatique qui suivit la mise au pilon des manuels jugés inadéquats ne fut certainement pas générateur d'empathie, le public n'y voyant surtout qu'une autre dépense inutile justifiée par les insatiables lubies autochtones. Heureusement, le rapport de la Commission sur la Vérité et la Réconciliation (CVR) et ses appels à l'action semblent avoir eu un impact positif considérable. Pourtant, 20 ans plus tôt, le Commission royale d’enquête sur les peuples autochtones de 1996 avait aussi proposé des initiatives visant le rapprochement entre les Autochtones et les citoyens canadiens par le biais de l'éducation. Il semble que leurs recommandations aient trouvé beaucoup moins d'oreilles attentives. Est-ce que la « crise d'Oka » et l'échec de l'Accord du Lac Meech de 1990 étaient encore trop proches dans la psyché collective qui gardait toujours rancune pour permettre leur mise en pratique ? Est-ce que le sujet principal de la CVR - les enfants - a ému davantage les masses, nécessairement plus empathiques ? Les mouvements sociaux, comme Idle no More qui a porté les voix autochtones partout au pays et même au-delà, y sont aussi sans doute pour quelque chose dans le changement social et intellectuel qui continue de s’opérer dans l’opinion collective.

Toutes les recommandations des intervenants autochtones n’ont évidemment pu être considérées et incorporées dans les nouveaux manuels scolaires. On sait toutefois que les

manuels font désormais davantage de place aux perspectives autochtones et apportent un plus grand respect aux points de vue autochtones sur leur place dans l'histoire du Québec et du Canada. Leur agentivité et leurs spécificités sont mises en lumière. Bien que leur présence dans le récit narratif de l'histoire demeure au-delà de la Nouvelle France, le processus de marginalisation économique, politique, juridique et culturelle et ses conséquences jusqu'à nos jours pourrait toutefois être davantage élaboré. Dans les manuels autochtones analysés par Helga, il va de soi que l'agentivité autochtone prédomine puisque c'est bien d'une perspective autochtone sur l'histoire qu'il s'agit. Ainsi, on n'insiste pas sur les mêmes faits historiques, ni sur leurs impacts, et la présence européenne est abordée principalement par rapport à ses répercussions sur le monde autochtone. Pour ces raisons, il est à souhaiter qu'on s'en inspire dans le futur.

Helga nous livre un travail phénoménal, sérieux, nécessaire, transparent. Son impressionnante analyse détaillée et comparée nous informe autant du large contexte entourant les changements proposés aux manuels scolaires que des modifications elles-mêmes. Ce volume nous permet de suivre le récit chronologique de ce qui s'est passé, en fonction des sources disponibles, parfois parcellaires, parfois manquantes, parfois gardées silencieuses. Il est fascinant de découvrir les différentes étapes de cette véritable enquête, au fil de échanges, de la correspondance, et des documents inédits, partagés suite à deux demandes formelles d'accès à l'information, après avoir été caviardés, alors que certaines autres informations sont demeurées secrètes et que certaines questions sont demeurées sans réponse de la part des acteurs en présence. De longs extraits de textes nous permettent de bien suivre le déroulement et le développement des réflexions, négociations et décisions, de même que les nombreuses modifications au contenu des manuels qui servent désormais à enseigner l'histoire québécoise et canadienne aux futures générations.

Jonathan Lainey – Montréal, 19 février 2020

2. Introduction

Ce volume est le dernier d'un ensemble de trois qui analysent la place allouée à l'histoire autochtone dans l'enseignement scolaire et l'image que celui-ci transmet des Autochtones et de leur rôle dans l'histoire canadienne et québécoise. La constitution implicite ou explicite d'un NOUS collectif par rapport à l'AUTRE est au centre de notre intérêt. Un premier volume (http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:gbv:46-00106629-19) a analysé les contenus et les discours des manuels d'histoire, à commencer par les manuels approuvés par le Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec du programme « Histoire et éducation à la citoyenneté » [2] au second cycle de l'enseignement secondaire et les manuels actuels du primaire. Ensuite, pour saisir l'évolution depuis les années 1970, les manuels les plus répandus des années 1980 et 1990 du programme « Histoire du Québec et du Canada »[3] ont été soumis au même procédé d'une lecture attentive, selon une grille de catégories, située à mi-chemin entre l'analyse du contenu et l'analyse du discours.

Dans le second volume (http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:gbv:46-00106630-18), nous nous sommes intéressés dans le détail à la perception de l'histoire autochtone dans la conscience des jeunes, aussi bien francophones, anglophones et autochtones en analysant un millier de copies d'élèves provenant de divers établissements scolaires à travers le Québec. Cette étude quantitative, mais surtout qualitative a permis de mieux comprendre quels rôles elles-ils leur attribuent dans la trame de l'histoire nationale, quelles hypothèses elles-ils font pour combler des lacunes apparentes de l'enseignement et comment elles-ils construisent leur NOUS respectif, par rapport aux AUTRES.

Ce troisième volume qui doit continuer l'analyse des manuels entamée par le premier, pour y inclure ceux du programme ministériel actuel, s'est vu confronté à plusieurs difficultés ayant occasionné un intervalle de 18 mois entre les deux premiers et la mise en ligne de ce troisième. En effet, la publication des manuels correspondant au nouveau programme « Histoire du Québec et du Canada »[4], adopté définitivement en juillet 2017 seulement, a été laborieuse et agitée. Les manuels de 3e secondaire notamment, dont les versions parues pour la rentrée 2016-17 ont été mises au pilon, ont ensuite connu des remaniements importants et leur approbation ministérielle est toujours incomplète en février 2020, au moment de finaliser ce tome. La raison de ce processus sans précédent dans l'histoire des réformes de programmes d'enseignement au Québec est l'attention subite vouée aux préoccupations autochtones à la suite de la publication du rapport de la Commission vérité et réconciliation du Canada[5]. Pour connaître exactement les étapes décisionnelles et la teneur des discussions dans les consultations, il a fallu passer par deux demandes formelles d'accès à l'information auprès du MEES, dont l'une a dû être relancée après l'expiration des délais. En fin de compte, il a été possible d'obtenir des documents intéressants que nous rendons accessibles, par cette

---

[2] Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education, du Loisir et du Sport (2006). *Histoire et éducation à la citoyenneté. Programme de formation de l'école québécoise, deuxième cycle du secondaire*, cité dans ce qui suit comme « Programme HEC 2006 ».

[3] Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education (1982). *Histoire du Québec et du Canada. Programme d'études, formation générale et professionnelle, 4e secondaire*, cité dans ce qui suit comme « Programme HQC 1982 ».

[4] Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education et de l'enseignement supérieur (2017). *Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement Secondaire. Histoire du Québec et du Canada. Troisième et quatrième secondaire.*, cité dans ce qui suit comme « Programme HQC 2017 ».

[5] Gouvernement du Canada. (2015) Commission de vérité et réconciliation du Canada. Rapport final., cité dans ce qui suit comme « CVR ».

publication (cf. chapitre) cependant, certaines informations, notamment en ce qui concerne les rapports entre le MEES et les maisons d'édition de manuels scolaires, restent toujours secrètes et n'ont pas été divulguées, par souci de protéger leurs intérêts. Les éditeurs, eux, n'ont pas non plus répondu à nos questions. Tout cela a retardé la rédaction du présent volume, il est vrai, mais l'a également agrémentée d'un petit piment d'investigation sur le vif, au-delà de l'érudition patiente qui domine l'analyse du discours des manuels.

Nous espérons que ces circonstances peu habituelles rendront la lecture plus intéressante. L'introduction du nouveau programme HQC 2017 n'étant pas une simple mis à jour, comme elle arrive d'habitude à intervalles espacés, mais le fruit d'une contestation du programme précédent HEC 2006 un chapitre entier est consacré aux manuels d'histoire « dans le collimateur de la politique ». Son premier épisode est le débat durant plusieurs années à propos de l'enseignement de l'histoire nationale, dont nous nous efforçons de résumer les grands traits. Car même si la question autochtone est absente de cette discussion– sauf quelques remarques très isolées – et que les voix autochtones y sont inaudibles, les arguments de fond sont intéressants à prendre en compte pour comprendre les passions qui marquent ces controverses. Elles aboutissent tout de même dans un compromis qui, sans résoudre tous les différends, balise le passage d'un programme à l'autre. Les changements touchent à l'architecture même du programme sur deux ans, même si, sur d'autres questions didactiques, la continuité prévaut. Tout ceci a, bien entendu, des conséquences sur la façon dont l'histoire autochtone est intégrée dans la trame historique, même si elle avait été très en marge, nous l'avons dit, du débat comme de la mise sur pied du nouveau programme.

Tout change par la publication du rapport de la CVR et de ses recommandations spécifiques en matière d'éducation. Le MEES se trouve alors devant l'urgence d'accorder plus d'attention aux exigences des Autochtones et entame un processus de consultations. Nous avons pu obtenir certains documents dans ce contexte qui permettent de retracer l'évolution des discussions, les détails des demandes et les réponses du ministère, y compris un « Guide de bonnes pratiques » à l'intention des maisons d'édition. Nous analysons ces documents inédits ainsi que deux mémoires produits dans le même contexte, par le Conseil en Education des Premières Nations[6], pour en faire ressortir les grandes lignes, mais également des recommandation précises, pour pouvoir analyser ensuite, comment il en a été tenu compte dans la refonte de quatre manuels de 3e secondaire.

Dans le chapitre suivant enfin, nous allons continuer l'analyse détaillée des manuels scolaires, telle qu'elle a été menée par le premier volume de notre étude, en comparant les principaux résultats au contenu de tous les manuels scolaires de 3e et 4e secondaire, dans leurs versions définitives : *Chroniques du Québec et du Canada, Mémoire.qc.ca, MisAJour Histoire* et *Périodes*. Comme dans le passé, nous étayons nos affirmations par des citations du texte original des manuels, car sans cela, il ne serait pas possible de rendre l'analyse intelligible. De plus, si les manuels actuels sont accessibles, bien entendu, tant qu'ils sont utilisés en classe, cela pourrait ne plus être le cas dans quelques années, quand d'autres réformes les auront

[6] Conseil en Education des Premières Nations (2016). *Le nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada de 3e secondaire : Analyses et recommandations,* septembre 2016, (https://cepn-fnec.com/documentation/etudes-analyses-et-memoires/) , cité dans ce qui suit comme « Mémoire 3 » et Conseil en Education des Premières Nations (2016). *Le nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada de 4e secondaire : Analyses et recommandations,* novembre 2016, (https://cepn-fnec.com/documentation/etudes-analyses-et-memoires/), cité dans ce qui suit comme « Mémoire 4 ».

rendus désuets. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, d'anciens manuels scolaires sont collectionnés à peu d'endroits seulement. Or, dans une étude comme celle de Sylvie Vincent et Bernard Arcand[7] qui nous a servi de point de départ, les citations des manuels d'il y a 50 ans qui y figurent ne sont-elles pas aussi précieuses que les conclusions que les auteurs en tirent ? C'est donc autant par souci de probité intellectuelle que pour les rendre disponibles à long terme, que nous nous sommes décidés, même si cela fait augmenter le volume, de recourir au verbatim.

Saviez-vous qu'un manuel autochtone paru en 1980, *Seven Generations,* est disponible dans six bibliothèques publiques seulement, dans le monde entier ? Celui-ci, ainsi que le manuel cri de 2002, *Une histoire du Québec et du Canada,* seront analysés par le chapitre suivant, après un aperçu du contexte éducatif autochtone et des contenus en matière d'histoire. L'analyse détaillée de ces deux manuels, menée dans le même esprit que celle appliquée à tous les manuels non autochtones auparavant, poursuit cependant une autre finalité. Si l'une, qui regarde tous les manuels approuvés en histoire du Québec et du Canada dans l'enseignement obligatoire du régime général permet de saisir le discours tenu à l'ensemble des enfants d'une génération, qui le fréquentent, l'analyse de ces deux manuels autochtones, appartenant à différents contextes temporels et nationaux, ne saurait prétendre à une telle représentativité. En revanche, elle fournit de précieux résultats sur la spécificité des conceptions historiques autochtones par rapport à celles euro-québécoises qui pourraient s'avérer comme fructueux dans la voie d'une ultérieure décolonisation du récit proposé à toutes et tous les jeunes du Québécois.

Parmi tous les éléments qui contribuent à la perception des Autochtones par les jeunes Québécois-e-s, le discours des manuels tient une place à part. Car même s'il est, certes, concurrencé par l'influence des media, de l'attitude familiale ou de la dynamique des groupes de pair des différents milieux sociaux et communautés d'appartenance[8], il a le grand avantage de constituer une version identifiable et cohérente de l'histoire, présente dans l'ensemble du système d'enseignement obligatoire, et de plus officialisée par le procédé d'agrégation du ministère de l'Éducation. En cela, et même avant de poser la question de l'usage qui en est fait dans la réalité de la salle de classe, voici l'élément le plus tangible et fiable, entre tous, pour qui cherche à suivre la trace de la constitution non seulement des savoirs que la société juge importants à transmettre à la prochaine génération mais aussi des attitudes conscientes ou non par rapport à tel ou tel sujet historique qui y sont forcément liées.

Or, bien entendu, l'usage qui est fait du manuel par chaque élève et chaque enseignant-e, sa manière de concevoir et de réaliser le cours, y compris sa formation initiale et/ou continue, ainsi que la multitude de facteurs qui agissent sur le contexte pédagogique et disciplinaire, interdisent les conclusions simples sur l'efficacité du discours proposé par les manuels.[9]

---

[7] Selon worldcat (www.worldcat.org): Fredericton, Québec, Montréal et Gatineau au Canada ; Leiden aux Pays-Bas, Landau en Allemagne.

[8] « L'école n'est plus seule à enseigner l'histoire. A leur façon, le roman historique, le cinéma, la télévision, les biographies, Internet proposent à la population des représentations et des interprétations du passé dans des formats souvent beaucoup plus attrayants que les manuels scolaires. » Martineau, 2005, p. 144. Cf. aussi : Ethier et Lefrançois, 2018.

[9] « De la même façon qu'un programme d'histoire est aussi bon que celui qui va l'enseigner, un manuel trouve sa valeur réelle dans l'utilisation qui en sera faite. » / « Une réforme des programmes d'histoire n'induit pas ipso facto une réforme de son enseignement […] le manuel d'histoire vaut ce que les enseignants et les élèves en font – ou ce qu'ils peuvent en faire – compte tenu de sa potentialité et du contexte. » Martineau, 2005, p. 145 / 156.

D'autant plus qu'il ne s'agit pas, bien entendu, d'un procédé de transmission dont il serait juste un peu compliqué d'isoler tous les facteurs, mais d'une appropriation complexe de savoirs et de perceptions dont l'analyse supposerait d'étendues exploitations de situations réelles en salle de classe qui dépasseraient de loin le cadre de la présente analyse.

Y échappe également la réalité dans les autres provinces canadiennes voir aux Etats-Unis, mais les échos reçus par des collègues et quelques situations relevés par les media[10] font penser que la représentation dans les programmes et les manuels n'y est guère meilleure, au contraire. Or, une étude comparative serait plus que souhaitable et autant il a été impossible de la mener dans le cadre de la présente recherche, déjà assez vaste, autant nous serions satisfaits si elle pouvait servir d'encouragement à d'autres équipes de recherche, pour aller plus loin.

Celles et ceux qui ont lu les analyses du premier tome remarqueront la disparition de Dominique[11], cet étudiant fictif qui avait posé les questions qu'un adulte, censé connaître son histoire du Québec et du Canada, ne peut guère se permettre de poser. La raison en est, que le personnage reflétait une partie de mon alter ego de néophyte en histoire autochtone, d'Européenne qui débarque dans un nouvel univers. Or au fil des années et des montagnes de lecture, cette candeur s'est évanouie, et avec elle, la capacité d'incarner la posture de Dominique. Les véritables élèves devront désormais prendre le relais, y compris dans l'anticipation de leur curiosité, par les enseignant-e-s qui désirent les amener vers des découvertes et encourager leur esprit critique plutôt que de leur inculquer des connaissances.

Si les années consacrées à ce projet ont fini par me familiariser avec l'histoire autochtone, elles ne m'ont cependant pas transformée en un-e spécialiste en cette matière, comme l'était mon regretté co-équipier Thibault Martin. C'est pourquoi toutes les analyses menées sur le discours de manuels se bornent strictement à faire ressortir leurs caractéristiques, leurs évolutions et leurs implications et ce qu'ils nous disent sur la façon de représenter le rôle des Autochtones et la façon de construire (ou non) un NOUS par rapport à un AUTRE. Il ne m'appartient pas, et on ne le soulignera jamais assez, de juger de la vérité factuelle des affirmations contenues dans les textes. C'est un travail – ô combien nécessaire – à accomplir par les spécialistes en histoire autochtone, seuls compétents, sur lequel je me garderai d'empiéter.

La responsabilité de s'assurer auprès de ces spécialistes pour que les manuels soient toujours conformes à l'état de la recherche incombe aux équipes de rédaction des manuels. Bien entendu, tous les auteur-e-s de manuels et encore moins les enseignant-e-s ne peuvent être elles et eux-mêmes expert-e-s de tous les domaines traités. Mais celles et ceux qui, comme moi, en commençant mes lectures, seraient étonné-e-s d'apprendre que les Cris connaissent à la fin du 19^{e} et au début du 20^{e} siècle un des taux les plus hauts d'alphabétisation dans le monde (Dickason, 1993, p. 237) ou de lire qu'»en somme l'explication de la victoire des Iroquois sur les Hurons, il faut la chercher à la Bourse d'Amsterdam » (Delâge, 1987, p. 342)

---

[10] Cf. le commentaire par Philip Lee-Shanok, sur le manuel *Complete Canadian Curriculum*, (Popular Book Company Canada, Richmond Hill, Ontario) sur CBC News le 3 octobre 2017. (https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/childrens-textbook-includes-inaccurate-account-of-indigenous-history-1.4315945).

[11] « Il/elle est un-e enfant du temps présent, éveillé-e, avide de savoir, toujours aux aguets, bref, un-e élève modèle. Sauf qu'il-elle ne se contente pas d'apprendre, il-elle veut savoir. Il-elle n'hésite pas à soulever des questions que les autres n'osent pas poser, pour ne pas avouer ce qu'ils n'ont pas compris. Cela peut être parfois agaçant. Surtout dans les cas où le professeur n'a pas compris lui-même… » (vol. 1, p. 21).

conviendront qu'il pourrait être utile de se familiariser, dans un premier temps, avec ces deux ouvrages fondamentaux. A la recherche de cadres théoriques, deux autres ouvrages pourraient servir de point de départ : Simard (2003) ainsi que Delâge et Warren (2017). Au-delà de ces incontournables, il existe une telle multitude d'ouvrages sur tel ou tel aspect, qu'il serait vain de vouloir les nommer, et le récent essor en études autochtones permet d'espérer d'autres dans les années à venir.

Pour les deux premiers volumes, leur parution en ligne fut dictée par la nécessité, devant la réticence des éditeurs universitaires au Québec d'envisager une publication sous forme de livre imprimé. Dans un cas, l'un d'eux retira même son accord de principe, en dernière minute, pour des raisons dont nous ignorons toujours le fond. Entretemps cependant, la déception sur cette expérience a été remplacée par la découverte des libertés qu'offre la publication en ligne. Elle permet non seulement d'éviter les longs délais qui habituellement retardent la communication des résultats de recherche, mais encore ceux-ci sont disponibles sous une forme qui permet une lecture individuelle, par mots-clés, au lieu de passer par la fastidieuse recherche dans des index. En revanche, le texte n'a pas bénéficié d'une relecture professionnelle et des coquilles ont pu échapper à notre attention, ce dont nous vous prions de ne pas nous tenir rigueur. La mise en ligne étant assurée gracieusement par la Bibliothèque nationale allemande, qui ne réclame pas de droits d'auteurs, rien n'empêche d'ailleurs une publication ultérieure de l'ensemble ou de certaines parties par une édition classique.

L'avantage essentiel étant la gratuité et l'accessibilité illimitée sans autre restriction que celle d'avoir accès à l'internet, nous espérons que les résultats pourront être utiles et contribueront à l'avancement de la réflexion. N'hésitez donc pas de les diffuser en partageant le lien et sachez que vos remarques et commentaires sont les bienvenus, à l'adresse suivante : sawala@uni-bremen.de .

3. Les manuels d'histoire dans le collimateur de la politique

3.1 Le débat sur le programme Histoire et Education à la Citoyenneté

Le programme HEC 2006 avait apporté des changements importants dans l'enseignement de l'histoire du Québec et du Canada en y consacrant désormais deux années scolaires au lieu d'une, divisées entre un parcours chronologique en 3e secondaire, suivi d'une approche thématique en 4e secondaire et en arrimant l'étude de l'histoire à l'éducation à la citoyenneté. Dès avant son introduction en 2006 et surtout tout au long des années suivantes, ce programme avait été au centre d'un débat intense impliquant au-delà des seuls historiens universitaires et enseignants d'histoire, le monde politique, les médias et l'opinion publique en général et a produit depuis une masse impressionnante de prises de position, mémoires, articles voire livres en tout genre.[12] Une consultation publique sur cette question, du 11 novembre au 13 décembre 2013, menée par le sociologue Jacques Beauchemin et l'historienne Nadia Fahmy-Eid, devait débouché sur la décision du MELS de renouveler de

[12] La bibliographie en annexe recense certains titres ; pour des bibliographies plus exhaustives cf. http://histoireengagee.ca/?p=3951 et : Chaire de recherche du Canada en histoire et économie politique du Québec contemporain a également rendu disponible une bibliographie évolutive et exhaustive sur la question du renforcement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire http://www.histoirequebec.chaire.ulaval.ca/2013/12/09/bibliographie-consultation-publique-renforcement-histoire-nationale-primaire-secondaire/. Cf. pour quelques articles et mémoires déposés lors de la consultation des 2013 : http://histoireengagee.ca/articles/numero-thematique-lenseignement-de-lhistoire/.

fond en comble le programme et les manuels d'histoire, dix ans seulement après leur introduction, dans un processus dont la fin fut marquée par la nécessité, apparemment inattendue de tous, le ministère y compris, et survenue alors que les premiers manuels étaient déjà imprimés, de tenir en compte du point de vue des Autochtones. Nous y reviendrons.

Du débat sur l'enseignement de l'histoire nationale, la question autochtone était quasiment absente. Il n'est donc pas utile, dans le cadre de cette recherche, de retracer le débat dans son évolution et dans tous ses détails. Sans prétendre à rendre compte de l'intégralité des arguments échangés et des nuances apportées par l'une ou l'autre voix, dans les deux camps, il est possible de constater, à quelques années de distance, que certains importants arguments de fond qui touchent aux principes et aux objectifs de l'enseignement de l'histoire en général tels qu'ils sont débattus internationalement, sont ici avancés dans un contexte spécifiquement québécois qui confère à ces discussions une virulence qu'elles ne connaissent pas ailleurs et qui déteint sur la façon même de discuter des arguments de fond.

La relation entre histoire politique et histoire sociale, par exemple, qui semble diviser les partisans et les opposants du programme HEC 2006 au Québec, est plutôt vue comme complémentaire et non conflictuelle par la communauté scientifique internationale. La proposition faite dès les années 1970, par des historiens comme Eric Hobsbawm (Conférence inaugurale au Birkbeck College 1979 ; cf. Hobsbawm, 1997), de considérer l'histoire sociale non pas comme une histoire partielle, mais comme étant l'histoire tout court, appelée à étudier tous les aspects sociétaux, économiques, politiques, culturels et scientifiques des civilisations humaines dans leur temps, selon une définition d'Ibn Chaldun au 14^{e} siècle, n'est même pas discutée.

En revanche, l'approche par thèmes de la seconde année du programme, supposée inspirée par l'histoire sociale est considérée par les voix critiques comme une « marginalisation de l'histoire politique au profit d'une approche sociale », une « dépolitisation du savoir historique » (Parent, 2008, p. 79) nuisible à « la formation de l'identité nationale » (Lanoix, 2008, 34). « Il ne s'agit plus d'une histoire politique et événementielle, axée sur les grands personnages et les événements politiques fondateurs de l'identité nationale canadienne-française, mais d'une histoire beaucoup plus sociale », selon Josiane Lavallée (Lavallée, 2012, p. 7)

Ce n'est que « nostalgie pour l'époque où l'histoire avait plus à voir avec les ´humanités' qu'avec les sciences sociales » rétorquent les défenseurs du programme de 2006 et posent la question : « Peut-on remettre le dentifrice dans le tube, peut-on revenir à une époque où l'École des Annales n'avait pas encore connu l'impact qu'on sait sur la discipline ? Si on s'attache à faire l'histoire du politique ou de la nation, doit-on le faire en oblitérant complètement l'apport substantiel des sciences sociales, bref, faire l'histoire comme on le faisait à l'époque de l'historien Lionel Groulx ? » (Massicotte, 2011b)

Force est de constater que même pour certains défenseurs de l'histoire sociale, celle-ci serait opposée à l'histoire « nationale ou politique » et aurait, à la différence de cette dernière, l'avantage de développer l'autonomie de pensée chez l'élève :

> Sont-ils [les enseignants d'histoire] en faveur d'une histoire nationale et politique, politique au sens d'éveil de la conscience nationale des élèves, ou en faveur plutôt d'une histoire davantage socio-économique et misant sur le développement chez l'élève des compétences propres à l'histoire, dont le sens critique devant conduire à l'éveil de la conscience citoyenne ainsi qu'à la propre vision que l'élève se fait de l'histoire, donc à une vision indépendante d'un récit normatif prédéterminé quel qu'il soit ? (Le Vasseur et Cardin, 2013, p. 164)

Les auteurs lient ainsi le concept d'une histoire plus « socio-économique » aux deux autres pierres d'achoppement relevés par les détracteurs, à savoir la notion de « compétences » et l'éducation à la citoyenneté. Il en est de même chez les détracteurs :

> Le nouveau régime pédagogique québécois impose en effet le règne des « compétences ». Approche formulée dans les années 1990 et 2000, au moment même où trop d'historiens universitaires s'enferment plus que jamais dans leur tour d'ivoire ou glissent vers l'histoire dite sociale qui prétend tout expliquer, ou presque, sans nous apprendre beaucoup, selon la belle formule de Claude Lévi-Strauss. (Vaugeois, 2014, p. 181)

Il n'est pas étonnant que, dans cette perspective, la narration et l'insistance sur la trame chronologique soient préférées

> C'est parce que l'enchaînement des faits est important que l'histoire événementielle et la chronologie sont valorisées : pas à des fins de bourrage de crâne, mais parce que le lien de cause à effet est au cœur de la démarche et parce que l'acquisition des connaissances se fait par étapes […] Il est vrai que le programme actuel permet de traiter de tout et de rien, mais on balance par-dessus bord la logique du récit historique. A vrai dire je ne connais rien de plus illusoire que de prétendre « interpréter les réalités sociales » fut-ce à l'aide de la méthode historique ou de « les intégrer » soi-disant dans une perspective historique. Commençons donc par un bon cours d'histoire ! […] (Ibid., p. 180, 182)

L'historien craint une « dévalorisation des contenus, des 'faits' et événements, dont l'apprentissage devient secondaire et souvent facultatif « (Ibid., p. 181). Pour certains, le programme de Formation de l'école québécoise ressemble à un complot :

> Rupture avec l'autorité du professeur, au nom de l'autonomie, avec les connaissances, au nom des « compétences », avec l'humanisme et la culture générale, au nom de l'impératif de coller au plus près de la réalité des jeunes et le leur identité, rupture, même avec les disciplines, au nom des « compétences transversales » et enfin rupture avec l'identité nationale, au nom du pluralisme, dont le nom de code dans le programme est « vivre ensemble « et citoyenneté ». (Courtois dans : Comeau et Lavallée, 2008, p. 251-2)

Dans sa présentation du livre « Quels sens pour l'histoire » dans *Le Devoir*, Louis Corneiller qui reviendra souvent sur la réforme de l'enseignement, critique à son tour l'approche des auteurs de ce livre collectif :

> Éthier, Lefrançois et leurs collègues plaident pour un enseignement scientifique de l'histoire. Pour eux, il importe surtout d'apprendre aux élèves à *« penser un peu comme le font les historiens »*, c'est-à-dire, ainsi que le résument Yelle et Déry, *« à faire un travail d'analyse critique des sources selon une question posée pour établir des faits historiques et les organiser afin de mieux répondre aux questions d'aujourd'hui »* dans une démarche d'enquête. Pour Éthier et Lefrançois, *« c'est en faisant de l'histoire que l'on devient historien ».* Cette approche, plus axée sur les compétences que sur les connaissances, s'oppose à l'enseignement traditionnel de l'histoire nationale, fondé sur la transmission d'un récit chronologique des grands événements du passé. Cette histoire-récit, selon les didacticiens, aurait pour défauts d'être anecdotique, d'imposer une banale mémorisation et de reposer *« sur la soumission à l'autorité extérieure »*, alors que la pratique de la pensée historienne qu'ils prônent permettrait le développement de l'esprit critique et de l'autonomie. […] Éthier et Lefrançois ont peut-être raison de dire que c'est en faisant de l'histoire que l'on devient historien. Toutefois, on peut penser que le rôle de l'école n'est pas de former des historiens, mais des citoyens qui ont une connaissance honnête de l'histoire, comme on n'enseigne pas la littérature pour former des écrivains, mais des lecteurs. De même, avoir un regard critique sur notre histoire nationale est certes nécessaire, mais encore faut-il d'abord avoir une bonne connaissance de cette dernière avant de la déconstruire, pour ne pas se complaire dans un procès intempestif du passé. (Louis Corneiller : » Quelle histoire ? », *Le Devoir* ,11 mars 2017)

Le journaliste n'hésite pas à faire l'éloge de l'histoire nationale comme épopée et touche sans doute la sensibilité de ses lecteurs et leurs souvenirs d'école :

> J'aurais bien aimé enseigner l'histoire du Québec au secondaire ou au collégial. Je n'aurais pas hésité, pour stimuler l'intérêt des jeunes, à me faire conteur et à emprunter la veine épique. Une histoire nationale, bien mise en narration, est toujours une épopée, et je connais peu de gens qui résistent à un bon récit. Pour captiver mes élèves, j'aurais pigé sans vergogne dans la trame nationale politique, dans les bons travaux d'histoire sociale, et je n'aurais pas hésité à élever quelques monuments aux héros de notre aventure, tout en

> esquintant au passage les zéros du passé. Par souci d'objectivité, et parce que la controverse fait partie de la nature de l'histoire, j'aurais privilégié un enseignement axé sur les débats historiographiques. Pour parler de la Conquête, j'aurais convoqué Guy Frégault, pour qui elle fut une catastrophe, et Marcel Trudel, pour qui elle eut « aussi ses avantages ». Nous aurions eu du plaisir. (Louis Cornellier : « Chronique. L'histoire des enseignants », *Le Devoir*, 10 novembre 2018)

Et il est convaincu que non seulement le public, mais la plupart des enseignants pensent comme lui, dans son commentaire sur le livre d'Alexandre Lanoix (Lanoix, 2018) :

> Le didacticien constate aussi que le souci de transmettre une culture historique générale aux élèves demeure plus important, aux yeux des enseignants, que celui d'initier les jeunes aux méthodes de la pensée historique. Le Renouveau pédagogique n'a pas, en d'autres termes, changé grand-chose aux cours d'histoire du secondaire, même s'il exerce une influence par l'examen final de 4e secondaire, axé sur les compétences, auquel il faut bien préparer les élèves. On peut se réjouir de cette résistance des enseignants à la fameuse réforme, si on considère que le but de l'enseignement de l'histoire aux jeunes n'est pas d'en faire des historiens, mais des citoyens au fait du passé de leur nation. Lanoix, pour sa part, continue d'espérer un enseignement qui reposerait sur un équilibre entre la transmission d'un savoir patrimonial et l'initiation à la méthode historique. (Ibid.)

Pour ceux qui défendent l'initiation des élèves à la pensée historique, elle « est la clé de l'autonomie intellectuelle » (Laville et Dagenais, 2006). Claude Lessard défend la part active que l'élève doit assumer dans son appropriation des savoirs :

> Mais qu'y a-t-il de si anathème à reconnaître que l'élève doit être au cœur de son apprentissage et que la tâche centrale du professeur c'est justement de mettre celui-ci en activité, de s'assurer qu'il ne se contente pas de recevoir des savoirs, mais qu'il les comprenne, les relie à d'autres, s'en serve pour en revoir et encore remettre d'autres en question, les confronte à des problèmes et à des situations inconnues et complexes, etc. (Lessard 2009, p. 574)

Et de rappeler qu'il ne s'agit point d'une lubie pédagogique toute récente :

> Le souci des compétences et de leur appréciation n'est pas nouveau. Qu'on les nomme compétences, savoir-faire, habiletés supérieures, connaissances contextualisées ou mobilisées, ou encore qu'on les perçoive comme les éléments structurants une « tête bien faite », ce n'est pas d'hier que l'école vise le développement de compétences autant que de connaissances. […] L'école ne s'est jamais limitée à transmettre des savoirs morts (n'en déplaise à ceux qui prêchent le changement de « paradigme »), elle a toujours voulu que les élèves soient á même de « s'en servir » pour comprendre et agir sur le monde, aussi pour avancer dans l'aventure de la connaissance. […] Tout n'est pas parfait dans la réforme des nouveaux programmes, loin de là, mais le refus des opposants de reconnaître la place de l'élève dans son apprentissage et l'importance d'assurer que celui-ci s'active à « construire », contextualiser et mobiliser des savoirs ne présage rien de bon comme retour du balancier. (Ibid. 576 ; 577)

Contrairement à ceux qui jugent qu'il serait « irréaliste de couvrir l'intégralité de la matière d'une année scolaire en laissant l'élève construire tout son savoir » (François-Xavier Delorme dans : Cardin et Delorme, 2014, p. 137), les partisans de l'éveil de l'esprit critique soulignent ses avantages et pensent même qu'il ne dépend pas de l'âge des apprenants :

> L'enseignement éloigne donc plus les élèves de l'histoire qu'il ne les en approche quand il les conforte dans le réflexe de repérer et de transcrire « la » bonne réponse plutôt que de cultiver en classe l'habitude d'interroger, d'enquêter et de douter. […] et soutiennent même que « La démarche d'enquête des historienNEs peut être enseignée efficacement sous une forme intellectuellement honnête à tout âge […] En somme, il nous paraît non seulement souhaitable du point de vue politique et scientifique, mais aussi possible du point de vue empirique de nourrir l'autonomie et la curiosité intellectuelle ainsi que l'esprit critique en histoire – pas exclusivement en histoire, bien sûr, mais aussi en histoire ! (Éthier et al., 2017, p. 11 ; 12)

Le développement de ces habiletés intellectuelles se ferait-il au détriment des connaissances ? Julien Prud'homme le pense : « L'identification des 'compétences' comme finalités de l'école se paie d'une minorisation des savoirs et de leur statut » (Prud'homme, 2014, p. 105)

Les arguments d'Éthier et Dalongeville (2005), qui répondent que les compétences ne sauraient se passer de savoirs, ne le rassure pas : « Malgré le programme, donc, le savoir

historique ne pourrait que reprendre ses droits. Par la force des choses. Présume-t-on. Personnellement, cela ne me convainc pas. » (Prudhomme 2014, p. 106) Pas plus sans doute que l'explication plus explicite de Cardin, à ce sujet :

> Rappelons seulement ce qui apparaît comme une évidence aux didacticiens de l'histoire à savoir que les compétences ne se développent pas à vide, que celles-ci se travaillent à partir d'un matériau incontournable que sont les événements, les «dates», et donc en s'appuyant sur un certain sens de la chronologie, d'une mise en relation dans le cadre d'un enchaînement causes-conséquences, ou encore d'une mise en contexte de ces éléments dans la perspective plus large de grands phénomènes socio-économiques, de grands mouvements historiques. (Cardin, 2007, p. 77)

Jocelyn Letourneau dénonce ainsi la vision sur l'enseignement de l'histoire qu'auraient les détracteurs du programme HEC 2006, à l'occasion d'une note critique sur Éric Bédard : *L'histoire du Québec pour les nuls* :

> Depuis un bon moment déjà, dans la province, fait rage un débat entre ceux qui plaident pour une histoire actualisée de l'expérience québécoise dans le temps et ceux qui, s'inquiétant des effets possiblement délétères d'une telle histoire sur l'identitaire collectif et la représentation accréditée de la nation, militent pour le maintien du récit traditionnel. Ce débat a pris un nouvel élan en 2006 au moment où, sous l'égide du ministère de l'Enseignement, du Loisir et du Sport (MELS), le cours Histoire du Québec et du Canada, en vigueur depuis 1982, a été remplacé par le cours Histoire et éducation à la citoyenneté. Rapidement, la mobilisation s'est faite contre le nouveau cours dont on a dit qu'il visait à dénationaliser, à déquébéciser et à défrancophoniser l'expérience historique québécoise au profit d'une vision réputée postnationaliste, fédéraliste et multiculturaliste du parcours collectif […] Il fallait encore préciser quelle histoire enseigner à l'école et quelle vision du passé véhiculer dans l'espace public. … [Elles] devaient être politiques et nationales avant d'être culturelles et sociales. Elles devaient être centrées sur le destin d'un peuple avant de révéler les dissonances et les aspérités d'une société. Elles devaient mettre en valeur les faits d'arme et les réalisations des grands personnages avant de décrire le monde anonyme des petites gens. Elles devaient revaloriser les événements capitaux de l'histoire collective avant d'éclairer les inconsistances de la vie ordinaire. (Létourneau, 2013, p. 167-8)

Un dernier point et non le moindre concerne la dimension « éducation à la citoyenneté » érigé en objectif par le programme d'histoire de 2006, jusque dans le libellé de son titre. Ce serait dévoyer l'enseignement de l'histoire, pour certains : « Mise au seul service de l'éducation à la citoyenneté, l'histoire du Québec risque d'être vidée de son contenu, voire de son sens. L'Histoire a quand même ses droits ! » (Sarra-Bournet, 2007, p. 66) Christian Rioux est du même avis : « Les auteurs des nouveaux programmes nous disent qu'au fond l'histoire n'est plus vraiment importante. Seuls le présent et sa compréhension comptent dorénavant. » (Rioux, 2008, p. 26) et François-Xavier Delorme souhaite « un retour à l'histoire ' histoire ' » (Cardin et Delorme 2014, p. 135). Julien Prud'homme à son tour dénonce une « vision directive de l'éducation à la citoyenneté » qui ferait « de l'histoire autre chose qu'un savoir », une « éducation à la citoyenneté dépourvue des garde-fous du savoir pour lui-même ». (Prud'homme, 2014, p. 108) Le savoir en histoire se suffirait à lui-même, sans devoir chercher des justifications ailleurs, selon Julien Goyette :

> Plutôt qu'une célébration du présent ou le culte de la nation, c'est donc un idéal de gratuité qui devrait présider à la réforme de l'enseignement de l'histoire au Québec. Ménager une place pour le plaisir de connaitre, le récit, le « passé pour lui-même », dans l'apprentissage de l'histoire ne nous économisera pas les chicanes sur le trop ou le pas assez d'histoire politique, mais peut-être cela contribuera-t-il à créer, chez les élèves des niveaux primaire et secondaire comme dans la société en général, un rapport plus distancié, plus serein et, oserais-je même dire, plus « utile » au passé. L'histoire est certes une chose sérieuse qui mérite qu'on l'enseigne à tous les niveaux de notre système scolaire. Mais en lui assignant explicitement, voire exclusivement, la tâche d'éduquer le citoyen, on lui rend un bien mauvais service. (Goyette 2013)

23 premiers signataires, historien-ne-s universitaires, pour la plupart, d'une Lettre ouverte publiée dans le journal *Le Devoir* du 28 septembre 2006 abondent dans le même sens :

> Nous sommes aussi inquiets de la subordination de l'histoire au profit de l'éducation à la citoyenneté. Nous nous opposons au détournement de la tâche de l'historien au profit d'une cause autre, aussi noble soit-elle. Nous ne doutons pas des répercussions heureuses de l'étude de l'histoire sur la formation des futurs citoyens, mais l'histoire recèle en elle-même des vertus d'ouverture et de dépaysement suffisamment riches pour réclamer qu'on lui reconnaisse intrinsèquement, en tant que discipline autonome, ses lettres de noblesse. (Angers et al., 2007)

D'autres se demandent quel serait exactement le contenu d'une telle dimension, jugée utopique :

> On ne sait pas trop quoi enseigner pour qu'ils soient des citoyens. Autrement dit, j'ai l'impression que le programme repose sur de très belles intentions mais qui, malheureusement, ne passent pas l'épreuve de la réalité d'une classe d'histoire du secondaire. C'est comme si on s'attendait à ce que les enseignants du secondaire possèdent les vertus d'un professeur super-héros, capable de synthétiser un contenu considérable, tout en exécutant des acrobaties pour faire de ses élèves des citoyens exemplaires. Peut-être qu'on s'imagine aussi que les classes sont pleines de super-élèves » (François-Xavier Delorme dans : Cardin et Delorme, 2014, p. 138)

Le même auteur demande un peu plus loin : « Qu'en est-il de l'éducation à la citoyenneté ? Peut-on m'expliquer de quoi il s'agit lorsqu'on parle d'un citoyen ? celui qui paie ses taxes ? Celui qui va voter aux élections scolaires ? […] » (François-Xavier Delorme dans : Cardin et Delorme, 2014, p. 139)

Jean-François Cardin lui répond que le citoyen visé par le programme est un « citoyen qui s'implique de manière informée, critique et raisonné dans les affaires de la Cité » (Ibid. , p. 140), après avoir rappelée que les Etats généraux de l'éducation de 1996 et le rapport Lacoursière avaient déjà préconisé « un enseignement qui développe en synergie des connaissances et des compétences liées à la pensée historique et à l'éducation d'un citoyen éclairé » (Ibid. , p. 138) et qu'il importe que « les élèves saisissent le sens de ce qu'ils ont vu, qu'ils en arrivent à une compréhension des choses plutôt qu'á une mémorisation de surface » (Ibid.)

Un argumentaire se basant sur un sondage auprès de 215 enseignants d'histoire, commandé par la Coalition pour l'histoire constitue un véritable réquisitoire contre ce que son auteure, Josiane Lavallée, appelle « une histoire javellisée au service du présent ». Elle y rend compte des critiques des enseignants interviewés :

> Dans une large mesure, les enseignants d'histoire, qui ont répondu à notre enquête par sondage, nous ont clairement affirmé souhaiter que des modifications majeures soient apportées aux contenus des programmes d'histoire au secondaire intitulés *Histoire et éducation à la citoyenneté*. Ils veulent, notamment, que les contenus historiques ne soient plus subordonnés au présent et à l'éducation à la citoyenneté, comme c'est le cas actuellement […] De plus, ils sont tout à fait mécontents de la structure du programme de 3e et 4e secondaire qui les oblige à enseigner l'histoire du Québec et du Canada avec l'approche chronologique en 3e secondaire et l'approche thématique en 4e secondaire. Ce qui occasionne des répétitions de la matière et un désintérêt marqué des élèves qui ont une impression de déjà-vu. […] Par ailleurs, les enseignants d'histoire aimeraient que la question nationale et la dimension politique soient plus présentes dans le contenu du programme d'histoire de 3e et 4e secondaire, afin que leurs élèves puissent acquérir de meilleures connaissances de l'histoire de la nation québécoise. Ils demandent également que la référence Québec-Canada se retrouve dans le titre du programme, précisant de quelle histoire on parle. (Lavallée, 2012, p. 5)

Non seulement l'éducation à la citoyenneté détournerait l'histoire de sa vocation initiale, mais elle la mettrait au service d'une idéologie :

> Nous sommes passés en cinquante ans d'une idéologie à l'autre. Autrefois, l'enseignement de l'histoire avait comme fonction sociale de créer des citoyens patriotiques, défenseurs de la nation canadienne-française et de la foi catholique en Amérique du Nord ; tandis qu'aujourd'hui, l'enseignement de l'histoire est mis au service de la démocratie pluraliste et néolibérale de nos sociétés, que certains prétendent « postmodernes », où le modèle d'État-nation est remis en question par les partisans d'une mondialisation sans frontières économiques et politiques. (Ibid., p. 7)

Dans le chapitre intitulé « Pour en finir avec le présentisme en histoire » elle revient sur cette idée, selon laquelle

> l'enseignement de l'histoire sera mis, pour une bonne part, au service de l'éducation à la citoyenneté afin de faire des élèves de bons citoyens démocrates, consensuels, tolérants, solidaires et respectueux du pluralisme identitaire caractérisant leur société dorénavant ouverte sur le monde et par ricochet adhérant à la mondialisation néolibérale. (Ibid., p. 28)

L'accent altermondialiste de la critique de Josiane Lavallée est certainement original, mais elle n'est pas la seule à dénoncer une teneur idéologique de l'éducation à la citoyenneté. « Le programme actuel semble vouloir former directement l'esprit, celui de bons citoyens, dociles, respectueux, complaisants, naïfs, dans ce qui prend parfois l'allure d'un cours de morale », estime Denis Vaugeois (Vaugeois 2014, p. 183). Julien Prud'homme la trouve surannée : « L'idée voulant qu'il soit encore légitime, au XXIe siècle, d'orienter le récit et le sens historique pour inculquer une philosophie politique ou morale semble assez québécoise. » (Prudhomme 2014, p. 107)

Pour Jacques Rouillard également, c'est le retour de l'histoire au service d'une idéologie :

> La discipline historique n'a pas de pertinence propre ; elle est mise au service des principes et des valeurs démocratiques. L'histoire devient une sorte de faire-valoir de l'éducation citoyenne destinée à former de bons citoyens, heureux de vivre ensemble en société démocratique. Il n'y a pas si longtemps chez nous l'histoire visait à renforcer les valeurs religieuses et nationales, voilà maintenant qu'on désire raffermir les valeurs démocratiques en mettant en relief la conquête des institutions démocratiques et la nécessité d'une participation individuelle aux débats de société. (Rouillard, 2007, p. 85)

Bien entendu, les partisans de l'éducation à la citoyenneté rejettent ce reproche : « Former des citoyens ne consiste pas à développer le civisme, mais à encourager la pensée critique, c'est-à-dire amener l'élève à comprendre l'environnement dans lequel il se trouve afin d'être en mesure d'agir sur les conditions concrètes qui le constituent. » (Stan, 2013)

Loin d'être directive, cette dimension serait libératrice :

> L'histoire, apprise comme le produit d'un processus, est un processus de construction qui permet de développer des outils intellectuels qui s'inscrivent dans une conception de la citoyenneté qui n'est ni instrumentale, ni directive, ni propagandiste. Débattre de la pertinence ou non de la valeur citoyenne de l'histoire nous apparait donc futile, mais établir la posture nécessaire à un développement de la citoyenneté qui rend libre, autonome et critique nous semble être le réel enjeu. […] Respecter la nature de l'histoire et lui permettre d'avoir du sens pour les élèves, ce n'est pas l'organiser selon une trame classique linéaire et narrative, c'est plutôt lui permettre de former l'esprit par sa pratique. Les faits importent, ils sont même indispensables, mais il faut éviter de ramener l'histoire scolaire à une dimension principalement passive. […] Alors, comment y parvenir ? À notre sens, l'enseignement de la méthode historique permet d'atteindre ces objectifs. (Yelle, Joly-Lavoie, et Poyet, 2013)

Selon Éthier,

> associer l'histoire à la citoyenneté peut aussi avoir pour but d'assurer aux élèves les moyens d'identifier par eux-mêmes des enjeux de société, de se poser des questions, de se documenter, de comparer diverses perspectives, d'en débattre de façon informée et rigoureuse sur la place publique, de se faire une tête et d'agir en conséquence, quitte à risquer que ces éléments remettent en cause l'autorité ou les conventions et renversent l'ordre établi. Cette ambitieuse mission n'est certes pas la seule que l'histoire, avec d'autres disciplines, peut (et doit) essayer d'assumer, mais elle est néanmoins parfaitement légitime (Éthier 2007, p. 54)

Une mission non seulement légitime, mais au cœur des tâches de l'école, comme il le dira, à une autre occasion, avec David Lefrançois : « La formation de personnes autonomes, ayant développé les habiletés qui leur permettront d'agir en citoyens engagés est en effet l'une des principales attentes que l'école doit satisfaire et cette tâche relève tout d'abord du cours HÉC. » (Lefrançois et Éthier, 2008, p. 445)

Ce serait même laisser les élèves en proie aux idéologies que de renoncer à cette dimension de l'enseignement de l'histoire, selon les mêmes auteurs :

> Un programme d'histoire prétendant ne pas éduquer à la citoyenneté risque plus de conforter une mémoire collective non examinée ou de laisser les élèves démuniEs devant la propagande que d'armer leur esprit de méthodes pour analyser les discours sur le passé. […] Choisir de ne pas éduquer à la citoyenneté, ce n'est pas de choisir de ne pas endoctriner au parlementarisme, au fédéralisme, à l'indépendantisme, au personnalisme chrétien, au communisme, au libéralisme ou à toute autre conclusion politique prédéterminée. C'est choisir de s'enfouir la tête dans le sable, de ne pas former des citoyenNEs autonomes, capables d'assumer leurs choix et leurs identités en connaissance de cause. (Lefrançois et Éthier 2017, p. 98)

D'ailleurs, tenir compte du présent est encore un élément qui ne date pas de la récente réforme, selon Jean-François Cardin :

> N'importe quel finissant d'un baccalauréat spécialisé en histoire a appris de ses maîtres historiens que l'histoire n'est jamais déconnectée du présent, qu'elle aide à comprendre ce dernier, à l'éclairer. Ainsi, les questions que tous et chacun, les citoyens, se posent sur le présent, trouvent des éléments de réponse dans le passé, y compris au regard de l'identité et de la question nationale. […] Adjoindre une réflexion sur la citoyenneté à l'enseignement de l'histoire ce n'est pas diluer deux domaines qui devraient être traités séparément, mais c'est au contraire renforcer l'un et l'autre, leur donner de la substance. (Cardin, 2007, p.70)

Que ce soit le rapport entre histoire politique et sociale, l'approche par compétences, la pensée historique ou le lien entre histoire et éducation à la citoyenneté, tout cela fait partie des actuels champs de réflexion en didactique de l'histoire au Québec autant qu'ailleurs.

Le nerf de la guerre, pour ce qui est du débat autour de l'histoire nationale au Québec, depuis qu'un article signé par Antoine Robitaille le 27 avril 2006 au *Devoir* avait reproché au programme d'occulter des pans de l'histoire du Québec et rapporté que ce nouveau cours « passera sous silence des épisodes comme l'acte d'Union de 1840, la conscription forcée de 1917 ou le rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982 », c'est évidemment la question nationale non résolue. Pour Félix Bouvier, la présence de celle-ci peut même faire accepter les dimensions que les historiens critiquant le programme HEC 2006 avaient dénoncé dans la foulée :

> Loin de ne pouvoir être associées, l'histoire et l'éducation à la citoyenneté peuvent être magnifiquement bien servies par la question nationale. […] Quand, dans un contexte d'apprentissage, les élèves sont invités, aux plans didactique et pédagogique, à partir du monde qu'ils connaissent et qui les entoure, la question de la double identité nationale offre des pistes fort probantes pour intéresser des adolescents… De nombreux pédagogues ayant enseigné l'histoire nationale au Québec savent bien qu'il s'agit là d'une piste pédagogique riche, propice à des débats porteurs, pour peu qu'elle soit respectueuse et arbitrée par l'enseignant de la façon la plus objective possible. Les élèves apprécient d'ailleurs fortement que l'histoire du Québec-Canada soit prise sous cet angle. […] Effectivement, les choix actuellement proposés comme ligne directrice du programme ont selon nous pour but d'orienter idéologiquement notre jeunesse afin de ne pas la mettre suffisamment en contact avec les origines identitaires et malheureusement trop souvent oppressées de la nation québécoise. […] L'approche par compétences est en soi une fort bonne chose au plan didactique, pour peu que les préambules et, surtout, les concepts, de même que les angles d'entrées priorisés au profit des différentes réalités sociales (ainsi que les repères culturels, de temps et les citations choisies) visent l'objectivité historique et historiographique, un idéal qui n'est jamais atteint complètement. Mais elle se doit d'être toujours visée en enseignement, surtout par un programme ministériel. (Bouvier, 2007, p. 94)

Pour la plupart des autres détracteurs du programme HEC 2006, leur critique des aspects fondamentaux est, comme nous l'avons vu, liée au constat que la nation québécoise a reculé dans la trame historique. C'est le cas du rapport de Lavallée, déjà cité, qui le relie à l'influence de l'histoire sociale :

> En 2006, on assistera à une autre réécriture de l'histoire du Québec pour ce qui est de l'enseignement au primaire et au secondaire. Cette fois-ci, l'histoire, tout aussi sociale qu'il y a vingt ans, ouvrira toutes grandes ses portes au pluralisme culturel du Québec en niant pratiquement l'histoire de la nation québécoise, afin que les jeunes Québécois d'aujourd'hui adhèrent à la nouvelle vision de la société québécoise pluraliste,

> rassembleuse et ouverte sur le monde néolibéral. Avec cette nouvelle manière de concevoir l'histoire, il n'y aura plus de place pour décrire le passé de nos ancêtres venus fonder, il y a 400 ans, la Nouvelle-France en terre d'Amérique. Aux yeux de plusieurs, continuer à enseigner l'histoire de la majorité québécoise, issue de la colonisation française, contribuerait à stigmatiser les gens issus d'une immigration plus récente et à faire une distinction malsaine au plan ethnique. Pour tout dire, avec cette nouvelle conception de l'enseignement de l'histoire qui prône exagérément le pluralisme culturel de la société québécoise, on a pratiquement fait disparaître, des programmes d'histoire, le concept de nation québécoise au profit du concept de société. (Lavallée, 2012, p. 7-8)

Pour Michel Sarra-Bournet également, l'histoire sociale serait responsable de la disparition du Québec en tant que nation :

> L'histoire sociale domine la pratique historienne au Québec depuis le début des années 1970. Elle a érodé les bases de l'histoire nationale du Québec au point de la rendre méconnaissable. Considérée comme superficielle, l'histoire politique a été marginalisée parce qu'elle mettait l'accent sur les grandes dates et les grands personnages qui ne sont pas toujours représentatifs de la population. À cette histoire politique, on a substitué une trame historique qui met l'accent sur le point de vue des « gens ordinaires » et les causes structurelles (économiques et sociales) qui présentent le Québec comme une simple variante du modèle occidental. Cela a eu pour effet de relativiser la trajectoire particulière du Québec. […] Or la plupart des Québécois sont convaincus de faire partie d'une nation distincte. Ils devraient avoir donc droit à une histoire distincte. (Sarra-Bournet, 2007, p. 60)

Un enseignant estime que le parcours divisé en approche chronologique a suivi d'une approche thématique avait pour but de faire disparaître la question nationale :

> Je suis arrivé à la conclusion que le ministère de l'éducation a tout fait pour purger la dernière once de vie et de passion qu'on pouvait tirer de notre histoire nationale. Et ce, de deux façons : en découpant la matière de façon thématique, plutôt que chronologique ; et en effaçant du passé la « question nationale » (François-Xavier Delorme dans Cardin et Delorme, 2014, p. 134-5)

La Lettre ouverte déjà citée pour son opposition à l'éducation à la citoyenneté comme élément du cours d'histoire, regrette également cet aspect : « Nous sommes enfin opposés à l'entreprise d'occultation systématique de la nation québécoise que l'on observe dans le document. […] Le peuple québécois n'est pas un acteur secondaire. C'est le personnage central de notre histoire nationale ! » (Angers et al., 2007)

L'accent mis sur le présent exaspère, pour la même raison, Denis Vaugeois :

> J'ai une peur bleue de tout placotage moralisateur dont on abreuve les jeunes, fut-ce à propos de l'environnement, de la consommation, des Autochtones ou des immigrants. Et si on leur donnait la fierté de leurs origines, même canadiennes-françaises, serait-ce si grave, d'autant que ces mêmes origines constituent un formidable creuset dans lequel se sont fondus et se fondent des gens de toutes origines et ce depuis le début de la Nouvelle-France. (Vaugeois 2014, p. 182)

Une critique analogue est exprimée par Michel Seymour :

> Sous prétexte de s'éloigner d'un enseignement de l'histoire trop nombriliste, les auteurs du document (i.e le programme ministériel] écartent totalement toute référence à la dimension nationale de notre histoire. Le lecteur ne trouvera aucune référence au « peuple » ou à la « nation québécoise » dans ce document. Il n'est pas non plus question de la « nation canadienne-française ». On ne trouve en aucun endroit une quelconque référence à notre « histoire nationale » ou à la « question nationale ». Bref, comme le constate Christian Rioux, c'est « un programme qui cherche à noyer autant que possible toute trace de mémoire nationale ». L'élève « n'est jamais amené à s'interroger sur son identité nationale ou sur son appartenance à une collectivité nationale ». (Christian Rioux, Le Devoir, 5 mai 2006) (Seymour 2007, p. 25)

Et la ministre de l'éducation à admettre :

> On a un peu noyé le poisson de la souveraineté. Dieu sait que le débat national au Québec a beaucoup marqué notre histoire récente et il faut que ce soit vu avec du relief et non pas à travers une succession de thèmes qui ne sont pas forcément aussi importants et moins en lien avec notre propre identité. (Annie Mathieu, « Marie Malavoy : moins d'anglais, plus d'histoire », *Le Soleil*, 11 octobre 2012)

Ces arguments sont présentés ainsi par deux historiens qui les récusent :

> Ce « grand roman de la nation » aurait cédé la place à une vision de l'histoire, véhiculée par l'actuel programme d'histoire, plus centrée sur une vision « constructiviste » de l'histoire, où les enseignantes et les élèves font de l'histoire sans pour autant être appelés à souscrire explicitement à une vision « nationaliste » et « politique » de l'histoire (Le Vasseur et Cardin, 2013, p. 164).

Josiane Lavallée, en revanche estime qu'

> il s'agit plutôt d'une opposition de deux conceptions de l'histoire : une conception postmoderne de l'histoire du Québec qui occulte volontairement de l'enseignement les événements politiques majeurs qui ont façonné le parcours identitaire des Québécois et de l'autre côté une approche de l'histoire vivante « qui tient compte des dimensions politique et nationale. (Lavallée, 2012, p. 42 ; cf. aussi : Comeau et Lavallée, 2007)

Pour ce qui est du débat, elle en retient ceci :

> Dès la sortie du programme dans le journal *Le Devoir,* le 27 avril 2006, les historiens se rangeront dans deux camps. D'un côté, les historiens qui dénonceront le contenu du programme seront taxés par l'autre camp d'historiens de « nationaleux » fermés et étroits d'esprit voulant rétablir une histoire événementielle traditionnelle dans le but de prôner une histoire nationaliste, afin de rendre les élèves québécois souverainistes. Quant aux historiens qui défendront le programme, ils prétendront vouloir faire une histoire du Québec consensuelle, rassembleuse et ouverte sur le monde, afin que les élèves québécois deviennent de bons citoyens planétaires respectueux de la démocratie néolibérale. Se réclamant du nationalisme civique, ils pourfendront avec véhémence les détracteurs du programme en tentant de les associer au nationalisme ethnique. (Ibid.)

Tout compte fait, et sans tenir compte des quelques voix qui essaient de proposer des compromis entre les conceptions, on pourrait conclure que ceux parmi les intervenants qui déplorent la disparition de la dimension nationale optent aussi pour une démarche didactique plus traditionnaliste, préconisent la narration, la trame chronologique et la transmission de savoirs plutôt que la pensée historique et les compétences, l'histoire pour elle-même plutôt que l'association à l'éducation citoyenne, l'histoire politique plutôt que l'histoire politique.

Notamment à partir de 2009, la ligne de partage avait eu tendance à mettre les « indépendantistes » dans un camp et les « fédéralistes » dans celui d'en face, notamment quand il est question du reproche réciproque d'utiliser l'histoire à des fins politiques, comme le constate le rapport Beauchemin et Fahmy-Eid, avec regret :

> Des rivalités, peu liées au dossier, imposent de nouvelles associations d'idées. D'un côté, le rôle croissant de militants nationalistes dans la critique du programme inspire une certaine caricature, celle d'une relecture du programme qui n'aurait d'autre but que d'imposer une histoire orientée en faveur de la souveraineté. Ce soupçon fait oublier le caractère réellement directif du programme actuel. D'un autre côté, une mauvaise querelle entre universitaires associe la recherche d'une trame nationale à la défense d'une histoire strictement politique (histoire des grands hommes, des batailles, des parlements) qui s'opposerait aux acquis de l'histoire sociale et culturelle (histoire des femmes ou des groupes minoritaires, des mentalités, de l'économie, des conditions de vie, etc.). Cette opposition semble pourtant indue, d'autant que les historiens du social eux-mêmes revendiquent plutôt l'insertion de leur contribution dans la trame plus vaste de l'histoire nationale. (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2014, p. 11)

Il est vrai que la tentation des uns de vouloir faire rejouer, par la génération suivante, une partie perdue de justesse une décennie auparavant – et la détermination des autres à les en empêcher à tout prix, jouent le rôle de l'éléphant invisible dans toutes les pièces où cette discussion est abordée. Or, les principes didactiques n'offrent pas d'issue ni pour l'une ni pour l'autre option. Car en quoi la connaissance des faits favoriserait-elle plus l'adhésion à la nation québécoise que la pensée historique ? Pourquoi les méthodes plus « traditionnelles » réussiraient-elles mieux à manipuler les jeunes esprits que celles qui impliquent l'éveil des élèves à se forger leur propre opinion ? Ne devrait-on pas faire plus confiance à l'esprit critique plus on est convaincu du bien-fondé d'une conviction ?

Voici la conclusion que Éthier et Lefrançois tirent à la fin de leur recueil « Quel sens pour l'histoire ? » :

> L'histoire du Québec peut être un moyen de développer l'esprit critique des élèves qui vivent dans la province. Il s'agit d'un bon moyen, puisque c'est leur histoire […] C'est un bon moyen aussi parce qu'on eut avoir comme point de départ une question du genre : pourquoi y a-t-il encore un débat sur la question nationale ? Pourquoi, de nos jours, est-il souvent plus facile, au Québec, d'être populaire ou d'avoir de bonnes conditions de travail ou de vie quand on parle en anglais que quand on parle en français ? […] Nous faisons le pari que […] leur réponse sera alors plus solide que si elle leur est dictée (Lefrançois et Éthier, 2017, p. 99-100)

Au-delà de la question nationale qui se trouve au centre du débat et qui oriente, comme nous l'avons vu, en grande partie l'argumentation, quelques autres attributs sont spécifiques au contexte québécois et étonnants pour qui l'observe depuis l'Europe : la mise en opposition entre historiens et didacticiens, par exemple. Michel Sarra-Bournet note, à propos des différents programmes qui se sont suivis :

> Les programmes de 1967 avaient été préparés par des historiens professionnels. Celui de 1982, par des enseignants. La dernière réforme, à laquelle on a donné le nom de « renouveau pédagogique » semble avoir été dirigée par des didacticiens, de fonctionnaires du MELS et des psychopédagogues. (Sarra-Bournet, 2008 , p. 148-9)

Et Denis Vaugeois de constater, à propos de celui de 2006 : « Ce nouveau régime met en valeur l'expertise de didacticiens qui même lorsqu'ils prétendent valoriser les habiletés portes à l'histoire, promeuvent en fait surtout une version erronée ou pervertie de celle-ci. » (Vaugeois 2014, p. 181)

Cette antinomie quelque peu surprenante entre historiens et didacticiens est certainement due à l'organisation universitaire de la formation des enseignants d'histoire qui sépare, plus qu'ailleurs, la discipline de sa didactique, d'une part, et du désengagement des historiens universitaires dans la rédaction des programmes et des manuels. Notons qu'un des rares « historiens devenus didacticiens de l'histoire » (Cardin 2007, p. 68), Jean-François Cardin, entreprend avec un enseignant d'histoire, François-Xavier Delorme, un dialogue épistolaire, puis publié sous forme d'article, révélateur des points de discorde mais aussi la recherche d'une compréhension mutuelle. (Cardin et Delorme, 2014)

Enfin, le débat a non seulement été largement médiatisé, mais il a aussi opposé deux associations d'enseignants ; la Société des professeurs d'histoire du Québec (SPHQ) et l'Association québécoise des enseignants de l'univers social (AQEUS), en plus d'un groupe de pression influent créé pour la circonstance : la Coalition pour l'Histoire proche de la Fondation Lionel-Groulx. Et bien entendu, au-delà des arguments de fond, la querelle a également concerné la façon de délibérer, la légitimité de l'exercice consultatif d'une commission parlementaire et de la consultation publique, dont certains ont regretté le manque de visibilité, ainsi que le choix des experts. Tout ceci ne nous intéresse, dans le contexte de notre recherche, que dans la mesure que :

> L'expertise des enseignants d'histoire et celle des didacticiens, tout comme celle d'un spécialiste des communautés anglophones et autochtones manquera à l'appel au moment d'analyser les mémoires reçus en consultation publique, ainsi que lors de la rédaction du rapport final. Cette pluralité d'expertise se trouvait pourtant au cœur du groupe de travail mandaté en 1995 par le Parti Québécois et présidé par Jacques Lacoursière, tout comme celui formé sous la supervision d'Alain Veilleux en 2013. (Gani, 2014)

C'est un aspect soulevé par le rapport du Conseil supérieur de l'éducation « Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études » de 2014, qui constate, à propos du rôle des universités :

> Le milieu universitaire et de la recherche n'a pas été associé étroitement au processus de production du Programme de formation de l'école québécoise et au choix de l'approche par compétences pour l'élaboration des programmes d'études. Les acteurs universitaires consultés ont dit avoir été écartés du processus durant les phases d'appropriation et d'implantation des programmes, alors qu'ils auraient pu combler un vide entre la théorie et la pratique (légitimité pragmatique). (p. 89)

Il forme d'ailleurs le vœu – et c'est la seule fois que le rapport mentionne le débat autour du programme HEC 2006 – que le MELS joue pleinement son rôle d'arbitre parfaitement informé et impartial :

> Mieux vaut tenir, en cours d'élaboration, les débats essentiels, trouver des voies de compromis ou arbitrer de manière transparente. On sera ainsi mieux armé pour la phase de mise en œuvre, lorsqu'inévitablement les mêmes débats referont surface (comme cela a été le cas pour l'enseignement de l'histoire). Il revient au MELS d'assurer cet arbitrage, de choisir ou de trouver les compromis viables au nom du bien commun et de l'intérêt de l'élève. Mais il doit le faire en toute connaissance de cause, ce que lui assurent des groupes de travail au membership large et varié. (p. 99)

Pour ce qui est de l'implantation du programme HEC en 2006, et sans aucun doute également pour celui qui suivra en dix ans plus tard, les changements répétés des différents ministres de l'éducation n'ont pas dû faciliter pareille tâche :

> En 1998, la réforme a débuté sous la gouverne du Parti québécois. Le Parti libéral a pris le pouvoir en 2003 et le Parti québécois l'a repris en septembre 2012 pour le céder de nouveau au Parti libéral en avril 2014. Se sont ainsi succédé à la barre du Ministère : Pauline Marois, François Legault, Sylvain Simard, Pierre Reid, Jean-Marc Fournier, Michelle Courchesne, Line Beauchamp et Marie Malavoy. Depuis avril 2014, Yves Bolduc est ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. (p. 70)

Le document de consultation et le rapport final rédigés à la demande du MELS pour préparer la réforme du programme d'histoire (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2013 ; 2014) tirent les conclusions du débat en adoptant la position d'un arbitre qui estime que certaines prises de position excessives

> figent (2013) / ont figé (2014) le débat public autour d'une malencontreuse association d'idées : l'histoire nationale serait une histoire uniquement politique, dépassée et directive, tandis que le programme actuel aurait le monopole de l'histoire sociale et du potentiel réflexif de la science historique. Cette crispation du débat est à l'origine de l'impasse actuelle. Elle encourage les procès d'intention et incite à omettre les apports positifs tant de l'histoire nationale que de l'approche par compétences. Elle fait oublier que la science historique actuelle valorise plutôt l'arrimage du politique et du social au sein de la trame nationale. (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2013, p. 10 / 2014, p. 11).

La consultation, qui, si on l'on croit le rapport, a su rompre « de manière heureuse avec l'acrimonie des débats passés, les intervenants ont su formuler des propositions constructives qui ont amené le comité à modifier, parfois considérablement, ses recommandations initiales. » (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2014, p. 5) Le rapport s'efforce de retenir les critiques justifiées tout en récusant celles excessives. Il dénonce les aspects jugés comme trop directifs, notamment dans l'arrimage de l'histoire à l'éducation à la citoyenneté, sans toutefois recommander de l'abandonner complètement. C'est la « prédication civique directive » (Ibid., p. 15) qu'il s'agit d'éviter.

> Dans son document de consultation, le comité estimait que l'éducation à la citoyenneté, telle qu'elle est mise en œuvre dans les contenus de formation, encourage une histoire directive, destinée à inculquer des valeurs morales grâce à des interprétations choisies, mais discutables, du passé. Le comité de travail adhère donc à l'opinion majoritaire en faveur d'une révision du rôle joué par l'éducation à la citoyenneté dans le programme. Cette révision peut prendre diverses formes, sur lesquelles il n'existe pas de consensus. […] la quasi-totalité des intervenants conviennent que l'éducation à la citoyenneté en histoire ne saurait prendre la forme d'une pression en faveur d'une morale prescriptive. (Ibid., p. 14)

Il propose surtout d'accentuer de nouveau le cadre national :

> Réconcilier le programme d'histoire avec sa trame nationale, cela pourrait signifier renouer avec ce principe d'intelligibilité de l'aventure collective, comprendre les conflits dont elle a été le théâtre, les contradictions qu'elle a engendrées, les acteurs qu'elle a opposés. La nation en tant qu'espace d'intelligibilité est celui du temps long de nos conflits et, au-delà de ces derniers, de nos rassemblements. La nation est une « question », constamment rouverte. Une histoire nationale sérieuse n'a pas pour objectif de manufacturer un consensus civique, mais d'exposer, dans leurs multiples dimensions, les lieux communs successifs d'une communauté singulière. Elle est la lunette par laquelle appréhender nos débats et nos choix collectifs de manière intelligible, mais aussi critique et distanciée. C'est ainsi par le refus d'une histoire directive et par une préoccupation attentive à l'égard du contenu du récit que nos propositions se distinguent du programme actuel. (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2013, p. 4 / 2014, p. 2)

Mais il reconnaît la validité de l'approche par compétences, sauf dans sa version radicale, qui rendrait les savoirs facultatifs ou subordonnés à des fins extérieures à la discipline historique :

> L'approche par compétences présente de réels avantages. Dans le cas de l'histoire, elle propose des activités, comme l'interprétation de documents ou la confrontation de mémoires divergentes, qu'il importe de maintenir au programme. La notion de compétence véhicule aussi certains objectifs qui font plutôt consensus parmi les intervenants qui se sont exprimés au fil de la consultation. À l'instar du comité, une majorité d'entre eux estime ainsi que fréquenter l'histoire doit permettre à l'élève de développer sa pensée critique et de s'éveiller aux exigences de la citoyenneté. La notion de compétence se révèle donc utile si elle permet de nommer et de stimuler ces retombées attendues, jugées inhérentes à la classe d'histoire. La notion de compétence est aussi utile si elle valorise une implication active de l'élève dans la salle de classe, que ce soit par le contact avec les sources, par la pratique de l'analyse et de l'interprétation ou par l'habitude de l'interrogation. (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2014, p. 6)

Les connaissances et les compétences non seulement peuvent, mais doivent coexister : « Il existe un relatif consensus en faveur de l'apprentissage par l'élève de certaines habiletés intellectuelles, pour former des ' têtes bien faites ' sans minimiser l'importance des ' têtes bien pleines' » (Ibid. 2014, p. 8).

> La consultation a révélé une soif répandue pour un arrimage plus réfléchi entre la transmission de savoirs et l'acquisition de compétences. […] Bref, c'est l'équilibre entre connaissances et compétences qui doit faire l'objet d'une révision significative dans la lettre du programme. […] La majorité des intervenants ne souhaite pas l'abandon du principe général véhiculé par la notion de compétence. […] Le comité est favorable à ce que cette compréhension générale du concept de compétence soit préservée. (Ibid., p. 25-6)

Le rapport reconnaît l'« apport immense » de l'histoire sociale et plaide, certes, pour « une réhabilitation du récit », mais aussi pour « une conciliation du social et du politique », « une articulation plus fine du général et du singulier qui tienne compte des expériences nationales » (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2013 , p. 17 / 2014 , p. 22).

Ainsi, plusieurs aspects présentés comme incompatibles, dans le débat, sont considérés comme plutôt complémentaires :

> Ce cadre national, rappelait le comité, ne correspond plus au « roman patriotique » hérité du XIXe siècle. Il est un lieu de rencontre, d'imbrication des différents volets du passé, qui intègre en une même narration les apports de l'histoire politique et de l'histoire sociale. À ce titre, il fait place tant à une histoire politique classique, celle des évènements et des personnages, qu'à une histoire politique renouvelée, arrimée à l'histoire des mentalités ou de l'économie. De plus, le cadre national exige un intérêt pour les singularités de l'expérience québécoise, qu'il s'agisse des particularités du syndicalisme, des relations interethniques, de la religiosité ou du mouvement des femmes au Québec. Ici comme ailleurs, rappelait-on enfin, les tenants d'une histoire modernisée, ouverte à l'histoire sociale et à l'approche par compétences, reconnaissent sans mal la validité du cadre national comme espace privilégié d'observation du passé. D'ailleurs, les historiens rencontrés au fil de la consultation, quelle que soit leur sensibilité politique, se sont dits d'accord avec cette vision de la discipline historique. (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2014, p. 24).

Enfin, le rapport consacre de l'importance à un appel urgent, en ce qui concerne la formation des enseignants en constatant :

> Le comité ne peut qu'insister sur le fait que la quasi-totalité des personnes rencontrées et plusieurs auteurs de mémoires écrits ont jugé nécessaire d'exprimer leur inquiétude à ce sujet. De l'avis général, la place réservée à l'apprentissage de l'histoire au sein du baccalauréat en enseignement secondaire (BES) est grossièrement insuffisante. À l'heure actuelle, plusieurs enseignants d'histoire se voient contraints d'entamer leur carrière avec, au mieux, l'équivalent d'un certificat dans cette discipline. Il s'agit d'un certificat qui en plus est mal construit et composé à peu près uniquement de cours de base. Plusieurs doivent enseigner avec pour tout bagage trois ou quatre cours d'histoire du Québec. Ce manque de formation disciplinaire entretient des craintes justifiées au sujet de la qualité des cours donnés aux élèves. Le constat a été fait par des intervenants de tous les horizons. Les historiens jugent illusoire la promesse d'un cours riche en savoirs et conforme aux exigences de la discipline si l'on ne fournit pas les « outils nécessaires » aux jeunes enseignants, dont la passion et l'inventivité ne font pourtant aucun doute. Les regroupements d'enseignants estiment qu'une formation disciplinaire déficiente ne favorise pas l'autonomie des enseignants d'histoire et dévalorise leur expertise propre. Selon les spécialistes de la didactique, l'approche par compétences exigerait plutôt le renforcement de la formation disciplinaire et non sa dilution. Comment, en effet, l'enseignant peut-il initier ses élèves à des habiletés complexes, comme la lecture de sources d'époque ou l'analyse d'interprétations divergentes, dont il n'a pas fait lui-même l'expérience dans ses propres cours ? Interrogé sur les freins à l'apprentissage de la pensée historique, un influent didacticien a ainsi spontanément évoqué le manque de formation disciplinaire dans un BES « sur-pédagogisé » et peu ouvert à l'autonomie intellectuelle des enseignants. La situation, pour reprendre les termes de cet intervenant, impose « une urgence : rénover la formation des maîtres pour les rendre libres devant l'histoire ». Il semble impossible d'ignorer des constats aussi graves, consensuels et répétés. Un programme aux contenus rehaussés et plus conformes à la discipline historique exige des enseignants formés à la mesure de ses ambitions. C'est la raison pour laquelle des regroupements d'enseignants ont formulé le souhait de voir s'accroître la part des cours d'histoire dans la formation initiale des maîtres, de voir l'implantation du futur programme s'accompagner d'une offre bonifiée de formation continue spécialisée en histoire et de voir le Ministère et les commissions scolaires valoriser plus clairement l'expertise qui devrait accompagner la classe d'histoire. (Ibid., p. 38-9)

Or, pour ce qui est du problème crucial de l'évaluation, le rapport se contente de quelques remarques sur des difficultés particulières survenues dans l'application du programme HEC 2006 : « L'abandon implicite de l'évaluation des compétences 1 et 3 par le Ministère aide le programme officiel ' à rattraper le pratique ', selon les mots d'un intervenant de terrain. » (Ibid., p. 18) et il note, plus loin : « Enfin, des intervenants insistent sur le fait que l'élaboration d'un nouveau programme devrait mieux tenir compte des exigences de l'évaluation pour éviter les mêmes incohérences que celles qui minent encore aujourd'hui la mise en œuvre du programme de 2006, bien souvent au détriment des élèves ». (Ibid., p. 29-30) La définition d'un « socle commun de savoirs sujets à évaluation » (Ibid., p. 37) et de « certains savoirs communs et obligatoires » (Ibid.) devraient résoudre cette difficulté.

Or, le problème du contrôle des connaissances et de l'évaluation est bien plus profond. L'analyse des manuels, quel que soit le programme, montre que les tâches proposées aux élèves sont souvent d'un schématisme et d'une pauvreté intellectuelle qui ne peut s'expliquer que par les procédés d'évaluation (cf. infra, 3.2). Cette pièce n'est pas traversée que d'un seul, mais de tout un défilé d'éléphants invisibles : les élèves intéressés avant tout par le succès à l'examen et leurs parents ayant payé pour les cahiers d'apprentissage et qu'ils voudront voir remplis. Le schématisme règne sans limites dans ces cahiers, mais comme ils ne sont même pas soumis à l'approbation ministérielle, le ministère décline toute responsabilité de ce « bourrage de crâne » allant directement à l'encontre de tous ces principes ambitieux débattus tout au long de la querelle sur les programmes.[13]

[13] Dans ces conditions, les manuels deviennent des « réservoirs destinés à la chasse aux bonnes réponses des questions d'un cahier. » et celui-ci figure comme un « Cheval de Troie dans la classe d'histoire. » Martineau, 2005, p. 155.

Ce problème reste donc entier, comme le message contradictoire lancé par le ministère, selon Éthier et Lefrançois : « Travaillez les compétences, mais évaluez des connaissances (surtout) et des habiletés intellectuelles (un peu) ! » (Éthier et Lefrançois, p. 56)

Comme nous l'avons constaté, le débat ne s'était guère intéressé à l'histoire des Premières Nations. Dans la critique de certains points en particulier du programme HEC 2006, le rapport Beauchemin et Fahmy-Eid y consacre quelques lignes, la citant d'abord comme un exemple de « la superficialité des apports de l'histoire sociale (prise en considération des femmes ou des 2013 : Amérindiens / 2014 : Premières Nations, de l'économie, etc.) qui ne font souvent que saupoudrer le récit. » (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2013, p. 7 / 2014 , p. 7) et un dans le document de consultation : « En 3e secondaire, les sociétés amérindiennes ne sont pas abordées pour elles-mêmes, mais à titre d'introduction à la diversité et au déterminisme culturel. Elles apparaissent à cette fin comme un bloc monolithique et culturellement figé. » (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2013, p. 13). Le rapport final conseille, pour le primaire, que « l'insistance actuelle du programme sur le détail des constitutions politiques ou de l'organisation des sociétés amérindiennes pourrait être revisitée » (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2014 , p. 40) et consacre tout de même trois lignes à un souhait exprimé par certains : « Enfin, des intervenants d'horizons divers ont relevé la nécessité d'une représentation plus équilibrée des Premières Nations, par-delà le thème un peu réducteur de la seule spiritualité et sur l'ensemble des périodes à l'étude. » (Ibid., p. 36), une idée qui ne fait cependant pas partie des 29 recommandations du rapport. La « Liste des intervenants rencontrés ayant également soumis des mémoires écrits » ne recense aucun Autochtone sur les 23 (Ibid., p. 47) et parmi les 45 « autres mémoires et contributions écrites » figure, seul, celui de l'« Institut Tshakapesh » (Ibid. , p. 48-9).

Dans le bon millier de pages consultées (sinon plus, sans prétendre à l'exhaustivité) que le débat autour de l'histoire nationale a remplies, les mentions de l'histoire des Premières Nations sont encore plus rares.

Marc-André Éthier remarque à propos du programme HEC 2006: « On constate une régression des facteurs socio-économiques dans l'explication des phénomènes historiques (phénomènes comme la conception du monde attribuée aux sociétés algonquiennes et iroquoiennes) » (Éthier 2007 , p. 58) et Denis Vaugeois trouve « fort raisonnable » dans les recommandations du rapport Lacoursière (1996) : « L'élargissement des intérêts en classe d'histoire, vers le passé des femmes, des Amérindiens, des ouvriers, en conformité avec les nouvelles préoccupations en sciences humaines […] En un sens, ces recommandations vont même plus loin que ce qu'offre le programme actuel, puisqu'elles insistent sur la nécessité de relever le rôle concret joué par les Autochtones (plutôt que leur seul mode de représentation du monde) ». (Vaugeois 2014, 180). *La Presse* consacre une vidéo de deux minutes à

> l'anthropologue Pierre Lepage, [pour qui] la perception que beaucoup de Québécois ont des peuples autochtones est basée sur des incidents isolés qui ont donné mauvaise presse à des communautés qui ont beaucoup à apporter à notre société. Des initiatives récentes en matière d'enseignement public pourraient toutefois contribuer à faire évoluer ces perceptions négatives, souhaite M. Lepage. (« Nos peuples autochtones gagnent à être connus ». La Presse (p. 9 décembre 2013). [En ligne] http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201312/09/01-4719273-nos-peuples-autochtones-gagnent-a-etre-connus.php.)

Ayant eu l'honneur de présider la Table ronde « L'histoire du Québec à l'école secondaire : quelle histoire enseigner ? » au congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française en

octobre 2014, j'ai saisi cette occasion pour poser, à la fin de la séance, la question du rôle de l'histoire des Premières Nations dans le débat autour de l'enseignement de l'histoire nationale, aux panélistes et à la salle – ce fut le silence pour toute réponse.

Or, cette absence quasi complète de l'histoire des Premières Nations du débat n'est pas due à un silence du côté du côté de ces dernières. Elles se sont même fait entendre jusque dans les plus hautes instances des institutions québécoises. Ainsi, 16 mai 2013, une pétition signée par 4.411 personnes a été présentée à l'Assemblée nationale du Québec le par le député Amir Khadir, sous le titre « Reforme du programme d'histoire au secondaire afin d'y inclure l'histoire des peuples autochtones »[14] En se référant aux travaux de la Commission de vérité et réconciliation, elle constate « qu'il n'y aura pas de véritable réconciliation sans connaissance de l'histoire des peuples autochtones du Québec et du Canada comme peuples à part entière de ce territoire » dénonce « les préjugés dont sont victimes les peuples autochtones », qualifie « l'envoi de plusieurs générations d'enfants dans les pensionnats indiens » comme « un ethnocide » et conclut que « l'absence des peuples autochtones du Canada des livres d'histoire contribue à leur méconnaissance et aux préjugés qui perdurent aujourd'hui dans la société canadienne » (Ibid.)

Dans sa réponse du 17 septembre 2013, la ministre de l'éducation de l'époque, Mme Malavoy, relève indirectement l'inexactitude de cette dernière remarque (qui laisse entendre que les manuels scolaires ne parlent pas des Premières Nations) en rappelant les parties du programme qui prévoient déjà de traiter de l'histoire autochtone. A propos de la demande de la pétition :

> de réformer le programme d'histoire au secondaire pour y inclure l'histoire des Premières nations, des Métis et des Inuits, incluant le douloureux épisode des pensionnats comme exemple des politiques d'assimilation que le gouvernement canadien a mises en œuvre dans l'ensemble du pays pour faire disparaître la présence autochtone au Canada. Cette pétition demande également au gouvernement du Québec d'inclure les organisations autochtones représentatives et leurs spécialistes dans le processus de réforme du programme d'histoire. (Ibid.)

elle informe sur le mandat donné à Jacques Beauchemin et Nadia Fahmy-Eid « de consulter les acteurs du milieu éducatif et les professionnels du domaine de l'histoire » et sur la mise en place d'une tribune publique sur le site du ministère. Elle assure en conclusion que les groupes autochtones prendront part à cette démarche :

> Les réalités autochtones sont incontournables et font partie intégrante de l'histoire du Québec : La démarche entreprise permettra aux groupes autochtones d'être consultés et nous nous attendons à ce que le rapport de experts, dont le dépôt est prévu en décembre 2013, contienne des recommandations sur cette question. Il apparaît donc que l'histoire des Premières nations, des Métis et des Inuits est bien présente et continuera de l'être dans les programmes d'histoire et que ceux-ci répondent et répondront, en ce sens, à la pétition déposée à l'Assemblée nationale. (Ibid.)

On ne pourra donc pas dire que les revendications autochtones aient pris le ministère au dépourvu. Or, dans le processus des années suivantes, piloté par les trois ministres libéraux successifs, autour de la mise en place jusqu'à l'approbation ministérielle du nouveau programme en juillet 2017, ces demandes ont d'abord joué un rôle aussi marginal que dans le débat qui avait provoqué et accompagné la réforme de l'enseignement de l'histoire et dont nous venons de rappeler les principaux enjeux. Les turbulences de la phase finale de la mise en place de la réforme, qui se solde par la nécessité de mettre au pilon les manuels de 3e

[14] http://www.assnat.qc.ca, consulté le 10 février 2020.

secondaire à peine sortis, apparaissent comme le prix à payer pour avoir largement sous-estimé l'importance des enjeux autochtones. Quand l'actualité les met soudain sous les phares de l'attention publique, la plupart des historiens ne l'avait pas plus prévu que le ministère de l'éducation.

3.2 La réforme de la réforme : le programme Histoire du Québec et du Canada

Depuis le mandat donné, en novembre 2013, à Jacques Beauchemin et Nadia Fahmy-Eid, qui déposeront le rapport final en vue du renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire en février 2014 (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2014), une série de consultations est menée: d'abord en novembre 2013, puis, après l'annonce, le 27 février 2014, par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'élaboration d'un nouveau programme d'histoire en 3e et en 4e secondaire, ainsi que la mise sur pied de projets pilotes à compter de septembre 2014 pour la 3e secondaire, des consultations de deux jours en mai, juin et novembre 2014, ainsi qu'en mars et en mai 2015.[15] Les participant-e-s à ces consultations ne sont pas dévoilé-e-s, il n'est donc pas possible d'affirmer la présence ou non de représentant-e-s autochtones.

Pour l'année scolaire 2015-16, une centaine de projets pilotes avec une trentaine d'enseignant-e-s d'histoire de 3e secondaire sont mis sur pied pour appliquer le programme provisoire dans son intégralité et avoir leur avis sur sa transposition en classe selon les approches, moyens ou activités utilisés. Les mêmes personnes devront ensuite poursuivre en 2016-17 pour la seconde année du programme provisoire.

3.2.1 L'impact du Rapport vérité et réconciliation du Canada sur le contenu autochtone du nouveau programme

Or, en même temps, un intérêt grandissant des médias et de l'opinion publique autour des révélations sur la scandaleuse réalité des pensionnats destinés aux enfants autochtones, dans le but de les séparer de leur contexte culturel et de les assimiler de force, a eu pour conséquence non seulement que l'histoire autochtone s'invite plus intensément dans le processus de réforme des manuels scolaires, mais qu'il en devienne l'enjeu principal, au plus tard lors de la publication du rapport final du Rapport CVR en décembre 2015.

Les travaux de la commission avaient été menés entre 2007 à 2015. Plus de 6 500 témoignages avaient été entendus, quelque 5 millions de dossiers sur le système historique des pensionnats rassemblés. Or, malgré ce chiffre impressionnant, il faut bien admettre que la recherche scientifique sur le sujet n'est encore qu'à ses débuts plutôt que d'être rendue à des conclusions autres que préliminaires. Cela est surtout vrai pour le Québec, dont la spécificité a largement échappé aux travaux des experts, comme le souligne Brian Gettler, qui y a contribué en tant que chercheur et rédacteur aux travaux de la commission, expérience qui lui a inspiré de sérieuses critiques quant à la méthodologie de l'enquête.[16] La collecte des documents d'archives, provenant presque entièrement de dossiers juridiques anglophones

[15] Cf. Dossier 2018-05-14 17-363 Histoire du Québec (échanges, directives, correspondances, demandes et exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).
[16] Cf. Gettler (2017) et son exposé au Congrès de l'IHAF en 2018 à Drummondville lors de la Table ronde sur le rôle des historien-ne-s dans les commissions d'enquêtes au Canada.

(souvent mal traduits) et leur exploitation soumise à des contraintes de temps drastiques, et sans la possibilité, pour l'historien, d'effectuer des recherches ultérieures, ainsi que la façon de constituer et d'interpréter des déclarations de survivants, sans s'entourer des précautions de la pratique scientifique de l'histoire orale, font peser sur le résultat final un manque de transparence et une déontologie de la science historique déficitaire qui peuvent biaiser les résultats. A ce moment, la recherche – toutefois partielle – d'Henry Goulet[17] constituait ainsi le seul ouvrage scientifique sur les pensionnats au Québec et il ouvre un vaste champ de recherche pour les décennies à venir.[18]

Or, même si elle laisse les historien-ne-s sur leur faim, le rapport de la CVR n'en a pas moins eu le mérite d'exercer un impact profond et durable sur l'opinion publique canadienne et sur le domaine de l'éducation, plus spécifiquement celui de la représentation de l'histoire des Premières Nations. Parmi les « 94 appels à l'action » pour favoriser la réconciliation entre les Canadiens et les peuples autochtones, celui de « L'éducation pour la réconciliation » contient les recommandations suivantes :

> 62. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples[19] autochtones, et les éducateurs, de :
> i. rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada ;
> ii. prévoir les fonds nécessaires pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe;
> iii. prévoir le financement nécessaire pour que les écoles autochtones utilisent les connaissances et les méthodes d'enseignement autochtones dans les salles de classe;
> iv. créer des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement, à l'échelon du sous-ministre adjoint ou à un échelon plus élevé, dont les titulaires seront chargés du contenu autochtone dans le domaine de l'éducation.
> 63. Nous demandons au Conseil des ministres de l'éducation (Canada) de maintenir un engagement annuel à l'égard des questions relatives à l'éducation des Autochtones, notamment en ce qui touche :
> i. l'élaboration et la mise en œuvre, de la maternelle à la douzième année, de programmes d'études et de ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada, et sur l'histoire et les séquelles des pensionnats ;
> ii. la mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires en ce qui a trait aux programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones;
> iii. le renforcement de la compréhension interculturelle, de l'empathie et du respect mutuel;
> iv. l'évaluation des besoins de formation des enseignants relativement à ce qui précède.
> 64. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement qui fournissent des fonds publics à des écoles confessionnelles d'exiger de ces écoles qu'elles offrent une éducation religieuse comparative comprenant un segment sur les croyances et les pratiques spirituelles autochtones élaboré conjointement avec des aînés autochtones.
> 65. Nous demandons au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, et en collaboration avec les peuples autochtones, les établissements d'enseignement postsecondaire, les éducateurs de même que le Centre national pour la vérité et réconciliation et ses institutions partenaires, d'établir un programme national de recherche bénéficiant d'un financement pluriannuel pour mieux faire comprendre les facteurs associés à la réconciliation. [20]

[17] Goulet (2016), cf. aussi Bories-Sawala (2017).
[18] Depuis, cf. Bousquet et Hele (2019).
[19] Dans une version préliminaire (cf. https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1524504501233/1524504535167, consulté le 15 avril 2019) on lisait : les peoples (sic) autochtones, cela a été corrigé depuis.
[20] Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action.

En octobre 2015, le journal *Le Soleil* adresse une question au ministère en citant le souhait du premier ministre du Québec, Philippe Couillard, que l'histoire des Premières Nations soit davantage enseignée dans les écoles du Québec :

> « Il y a 94 recommandations, mais il y en a une qui attire mon attention : c'est la nécessité que nos enfants, dans nos écoles, connaissent cette partie de notre histoire, notamment la réalité des peuples autochtones, leur contribution à l'édification du pays el les événements malheureux ou parfois plus heureux qui se sont produits », a-t-il évoqué. « Il m'apparaît nécessaire qu'il y ait une prise de conscience à travers le pays de cette question. » [21]

A la question du journal : « Est-ce que le programme d'histoire abordera davantage l'histoire des autochtones ? », le ministère répond :

> « Dans le cadre du nouveau programme d'histoire, de la 3e et de la 4e secondaire, des contenus historiques liés aux populations autochtones sont à l'étude pour chacune des périodes. À cet effet, le contenu accorde plus de place aux connaissances liées aux populations autochtones comparativement au programme actuel. L'état des connaissances sur les Premières nations, tant aux plans historique que sociologique, a évolué au cours des dernières années, notamment les conséquences que la fréquentation des pensionnats ont eues sur les populations autochtones. L'élaboration du programme d'histoire du Québec et du Canada prend en compte le résultat de ces recherches. Il s'agit de l'élaboration d'un nouveau programme et non de la révision du programme actuel. […] Le Ministère suit de près la mise en œuvre de ses programmes. Il les revoit à des intervalles variables, selon les besoins du milieu ou l'évolution des connaissances. » [22]

Le quotidien revient sur le sujet le lendemain pour demander des détails sur la mise en place du programme et son insertion dans le domaine de l'« Univers social ». A sa question si « le Ministère avait décidé de faire plus de place à l'histoire des autochtones dès le départ (hiver 2014) ou [si] c'est arrivé suite à la commission vérité et réconciliation ? », la réponse et laconique : « Dès le départ. »[23]

A partir de janvier 2016 et tout au long des années 2016 et 2017, sont organisées des sessions d'information et de formation et sur le nouveau programme d'histoire en 3e et 4e secondaire pour permettre aux enseignants l'appropriation du nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada. On apprend que « les maisons d'édition sont à l'œuvre afin de proposer du matériel pour la 3e secondaire à la rentrée 2016-2017. La DRO, la DFGJ et la DÉA collaborent avec elles pour favoriser l'adéquation du matériel au programme provisoire. […] »[24] Les versions « janvier 2016 » du programme provisoire de 3e secondaire n'étaient pas encore disponibles au moment de cette formation, tandis qu'une nouvelle version était déjà prévue : « Les versions MAI 2016 seront diffusées au plus tard en juin. », tandis que : « Les

---

[21] http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201506/04/01-4875311-couillard-reconnait-!e-genocideculturel-des-peuples-autochtones.php.

[22] Cf. 2016-11-18 16-119 Correspondances, documents et courriels, au sujet du nouveau cours d'histoire, entre le Ministère et les représentants de Chenelière Éducation et Éditions CEC, du 1er septembre 2015 au 25 juin 2016. Et 2017-10-03 16-118 Divers documents, courriels et mémos du Ministère au sujet du programme d'histoire pour la 3e secondaire et 4e secondaire. (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

[23] Ibid.

[24] Session d'information janvier 2016, ordre du jour 2016-11-18 16-119 Correspondances, documents et courriels, au sujet du nouveau cours d'histoire, entre le Ministère et les représentants de Chenelière Éducation et Éditions CEC, du 1er septembre 2015 au 25 juin 2016 et 2017-10-03 16-118 Divers documents, courriels et mémos du Ministère au sujet du programme d'histoire pour la 3e secondaire et 4e secondaire (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

contenus de formation de la 4e secondaire sont actuellement en écriture et font l'objet de validations. »[25]

Or, en février 2016, les journaux qui, comme *Quartier libre* voulaient avoir des détails sur le nouveau programme, restent sur leur faim :

> Est-il possible d'avoir de la documentation sur le nouveau cours Histoire du Québec et du Canada qui sera enseigné dès cet automne ? - Non, car le nouveau programme d'histoire est actuellement en validation dans le cadre des projets pilotes et que des ajustements pourraient y être apportés. Le programme sera disponible lorsqu'il sera approuvé. […] Est-ce possible de savoir dans quelles écoles ce nouveau programme est actuellement enseigné en projet-pilote ? - La liste des écoles participant au projet n'est pas publique. [26]

C'est toujours la question des contenus autochtones qui les intéresse : « Quelles seront les nouveautés qui seront enseignées par rapport aux Autochtones ? - Impossible de répondre car le programme n'est pas approuvé. »

Un Comité de consultation sur le nouveau programme d'historie de 3e et de 4e secondaire est mis sur pied qui doit donner des avis sur le programme tout au long de son élaboration. Pour associer les Premières Nations à ces travaux, une demande est faite en avril 2014 à la Direction des services aux autochtones et du développement nordique (DSADN) pour identifier un enseignant ou un conseiller pédagogique autochtone.

Un représentant du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) (dont le nom est caviardé dans le document) assiste aux deux premières rencontres du comité, les 1er et 2 mai 2014 ainsi que les 17 et 18 juin 2014. Puis, en septembre 2014, il fait savoir qu'il n'est plus en mesure de poursuivre les travaux avec le comité. Des démarches pour le remplacer (plusieurs caviardages) ne donnent pas de résultat, et les trois rencontres (novembre 2014, mars et mai 2015) se déroulent sans représentation autochtone. Enfin, un représentant des nations autochtones, est censé participer à nouveau aux travaux du comité de consultation en février et en décembre 2016. [27]

Une fois rédigé, le programme provisoire Histoire du Québec et du Canada fait l'objet d'une « Foire aux questions » élaborée à partir des questions et des commentaires des enseignants qui participent aux projets pilotes et des conseillers pédagogiques qui les accompagnent, à propos de la version du 28 janvier 2016.[28] Voici les questions (elles sont majoritaires) qui concernent la représentations des nations autochtones, qu'on désigne encore sous le terme d'

---

[25] Ibid.

[26] Cf. 2016-11-18 16-119 Correspondances, documents et courriels, au sujet du nouveau cours d'histoire, entre le Ministère et les représentants de Chenelière Éducation et Éditions CEC, du 1er septembre 2015 au 25 juin 2016 (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

[27] 2016-11-18 16-119 Correspondances, documents et courriels, au sujet du nouveau cours d'histoire, entre le Ministère et les représentants de Chenelière Éducation et Éditions CEC, du 1er septembre 2015 au 25 juin 2016 et 2017-10-03 16-118 Divers documents, courriels et mémos du Ministère au sujet du programme d'histoire pour la 3e secondaire et 4e secondaire. (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

[28] Cf. 2016-11-18 16-119 Correspondances, documents et courriels, au sujet du nouveau cours d'histoire, entre le Ministère et les représentants de Chenelière Éducation et Éditions CEC, du 1er septembre 2015 au 25 juin 2016 (et 2017-10-03 16-118 Divers documents, courriels et mémos du Ministère au sujet du programme d'histoire pour la 3e secondaire et 4e secondaire (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

« Amérindiens ». Deux questions portent sur la « Perspective des Amérindiens » et l'angle d'approche qui convient :

> 2. La question porte sur la précision *e. Perspective des Amérindiens*L* sous ***Premiers contacts*** (p. 29). Devons-nous développer ce point en nous posant la question : Comment les Amérindiens se sentent-ils à la suite des contacts avec les Européens ? Les Amérindiens pensent que les Européens (Français) pourraient devenir des alliés en cas de conflits avec les groupes amérindiens ennemis OU Les contacts avec les Européens transforment leur vie par la consommation d'alcool, l'usage d'armes à feu, de couteaux, etc. * Au moment où la question a été posée, la précision s'intitulait *Perspective amérindienne.*
> 3. Que voyez-vous dans le point *e. Perspective des Amérindiens,* sous ***Premiers contacts*** (p. 29) ? Ce thème semble un peu large. Est-ce possible de donner plus de précisions ?
>
> **Réponse :** Les connaissances historiques « sont précisées dans les sections intitulées *Précision des connaissances* qui suivent chacun des schémas de contenus » (p. 21). Le point *e) Perspective des Amérindiens* (p. 29) constitue une précision de la connaissance historique ***Premiers contacts*** (p. 29). C'est au regard de celle-ci qu'il faut d'abord établir la portée et le sens de la précision.
> Le concept de perspective concerne ici la « manière de considérer quelque chose, [le] point de vue, [l'] angle » (Antidote). La précision *e. Perspective des Amérindiens* vise à permettre aux élèves de constater le point de vue de ceux-ci à l'égard des premiers contacts avec les Européens.
> L'historiographie récente offre un exemple probant de la nécessaire prise en compte de la perspective des Amérindiens. L'alliance de 1603 n'est pas une alliance entre Gravé Du Pont, Champlain et Anadabijou - chef montagnais représentant les Algonquins et les Malécites -, mais bien une alliance entre Henri IV et. Anadabijou, de « prince à prince » donc. Les termes de l'alliance scellée à Tadoussac ont été discutés en France par deux émissaires montagnais. Cet évènement illustre les limites imposées aux Français, tout autant que les avantages que tirent les Amérindiens de l'alliance, leur manière de la considérer, leur point de vue à son égard et les intérêts qu'ils y voient.
> Rappelons également que les « connaissances ne sont ni présentées de manière chronologique ni hiérarchisées. Elles sont interreliées et couvrent l'ensemble des aspects de société. » (p. 21). La connaissance historique ***Exploration et occupation du territoire par les Français*** (p. 29) est aussi teintée de cette perspective. Pour bien prendre la mesure de cette perspective, la caractérisation des sociétés amérindiennes que permettent les connaissances historiques suivantes (p. 28) apparaît incontournable : ***Premiers occupants du territoire ; Rapports sociaux chez les Amérindiens ; Prise de décision chez les Amérindiens ; Réseaux d'échange amérindiens ; Alliances et rivalités amérindiennes.***
> À la compétence 1, dans une tâche sollicitant la connaissance ***Premiers contacts*** (p. 29), les élèves pourraient, par exemple, être invités à décrire l'arrivée des Européens, particulièrement celle des Français, à l'aide de documents présentant les récits européens et les récits amérindiens permettant **d'établir les faits historiques, d'établir la chronologie** et de **considérer des éléments géographiques** (p. 14-16), que sont les trois composantes de la compétence 1.
> À la compétence 2, ils pourraient, en conformité avec la problématisation que suggère la formulation de la réalité sociale « expliquer comment les relations entre les peuples amérindiens et leur connaissance du territoire ont contribué à l'exploitation des ressources par les Français ainsi qu'à leurs tentatives d'établissement » (p. 26), être appelés à étudier les premiers contacts et les alliances pour en expliquer les raisons. Ce passage du texte de mise en contexte éclaire la problématisation : « Les perspectives contrastées des Européens et des Amérindiens colorent les premiers contacts. À l'origine d'incompréhensions mutuelles, elles éclairent néanmoins leurs perceptions des avantages et des inconvénients de leurs rapports » (p. 25).
> Notons par ailleurs qu'avant 1608, il est trop tôt pour parler *d'acculturation* ou de *choc microbien,* précisions apportées sous la connaissance historique ***Populations amérindiennes*** (p. 35) dans la période/réalité sociale *1608-1760 L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française.*

Tout en renvoyant très largement aux parties du programme que les enseignants connaissent sans doute, la réponse du ministère apporte néanmoins un exemple concret (alliance « de prince à prince ») pour illustrer l'importance de la perspective autochtone.

Une autre contribution met en question l'intitulé du premier chapitre et propose d'ajouter une partie sur la conception du monde ou la spiritualité. Dans sa très longue (et un peu

redondante) réponse, le ministère ne semble pas saisir qu'il s'est agi de suggestions de la part de l'enseignant :

> 4. Le titre de la première réalité sociale, « L'expérience des Amérindiens et le projet de colonie », est-il vraiment représentatif du contenu (précision des connaissances) ? Ne sont abordées dans la première période/réalité sociale que les premières tentatives de colonisation, tentatives qui, de surcroît, se sont soldées par un échec. A part l'intervention des Amérindiens pour venir en aide aux hommes de Cartier affligés par le scorbut et l'alliance de 1603 entre les Français et les Montagnais, le reste du contenu porte très peu sur l'expérience des Amérindiens et le projet de colonisation française en Amérique. Ne serait-il pas plus avisé de choisir un titre qui met plutôt en évidence la rencontre entre les deux civilisations ? Les premières nations sont présentées au début, tout comme leur mode de vie, etc., puis l'accent est mis sur les premiers contacts.
> Dans les précisions des connaissances, il serait aussi possible d'ajouter *Conception du monde des Autochtones* ou *Spiritualité.* Il est indiqué *b. Rôle des Chamans* (p. 28), ce qui peut certainement être rattaché à ce qui précède. Il semble toutefois que, pour la suite des choses (lorsqu'il sera entre autres question de l'œuvre missionnaire dans la période/réalité sociale suivante avec *b. Acculturation* (p.35), *b. Évangélisation des Amérindiens* (p. 34), a. *Domiciliés* (p. 35), etc.), décrire la spiritualité autochtone, laquelle permet d'expliquer les relations parfois difficiles entre ces populations et les chrétiens qui veulent imposer leur foi, sera fort utile.
>
> **Réponse :** Il est mentionné dans le programme provisoire que « La formulation des réalités sociales énonce l'intention d'étude, les dimensions devant être prises en compte tout au long de l'analyse des changements, des continuités, de leurs causes et de leurs conséquences. Les textes de mise en contexte du contenu de formation précisent les formulations retenues qui suggèrent une problématisation des objets à interpréter » (p. 21). Ces textes (p. 25-26, 30-31, 37-38 et 43-45) sont parsemés d'indications sur le sens à donner aux réalités sociales. Le concept de problématisation est aussi évocateur, car il induit la mise en relation d'un ensemble de considérations. La problématisation que suggère la formulation de la réalité sociale *L'expérience des Amérindiens et le projet de colonie* est présentée à la p. 26 du programme provisoire : « Elle amène les élèves à expliquer comment les relations entre les peuples amérindiens et leur connaissance du territoire ont contribué à l'exploitation de ses ressources par les Français ainsi qu'à leur tentative d'établissement ». Le concept d'expérience porte ici deux sens. Il peut être entendu comme « le fait d'éprouver personnellement quelque chose » (Antidote), mais aussi comme « l'ensemble des connaissances acquises par une longue pratique » (Antidote), par un contact prolongé. Les élèves pourront certes s'intéresser à la manière dont les Amérindiens ont vécu ou perçu les premiers contacts, les intérêts qu'ils ont vus à l'arrivée des Européens comme leur résistance à cet égard - *e. Perspective des Amérindiens* sous ***Premiers contacts*** (p. 29) -, mais encore à leur expérience du territoire (ce qui inclut la connaissance du climat) ainsi qu'aux relations et aux réseaux déjà instaurés entre les différents peuples. C'est de cette expérience dont profitent les Français pour s'approprier le territoire, et ils en profitent bien avant les tentatives d'établissement puisque dès le début du 16° siècle, ils viennent chaque été pêcher, chasser la baleine et faire du troc, d'où les précisions sous la connaissance : • ***Premiers contacts*** (p. 29) : *c. Pêcheries européennes et chasse à la baleine; d. Produits échangés entre Amérindiens et Européens.* Pour connaître et comprendre la nature de l'expérience des Amérindiens, de leurs connaissances et de leurs relations, il faut savoir qui ils sont, comment s'organisent leurs sociétés, sur quoi repose leur économie. Les Français ayant en quelque sorte intégré un système existant, cette période/réalité sociale ne peut être comprise sans que soit considérée la rencontre culturelle qui s'y déroule. Et même si les tentatives de colonisation se soldent par des échecs, les relations entretenues entre les Français et les Amérindiens ne s'évanouissent pas. Les élèves pourraient donc, par exemple, être invités à décrire (compétence 1) les sociétés amérindiennes selon un aspect ou l'autre et à tenter d'expliquer (compétence 2) pourquoi les Français se sont alliés aux nations algonquiennes et non aux nations iroquoiennes, à l'exception des Hurons-Wendats évidemment. Les connaissances historiques suivantes et leurs précisions (p. 28) seraient alors utilisées : • ***Premiers occupants du territoire ; Rapports sociaux chez*** les ***Amérindiens; Prise de décision chez les Amérindiens; • Réseaux d'échange amérindiens; Alliances et rivalités amérindiennes.***
> Pour ce qui est de l'aspect spirituel, il est d'abord évoqué dans le texte de mise en contexte : « Tous entretiennent des rapports fondés sur la réciprocité. Ils se perçoivent comme un élément parmi un vaste ensemble, dont la préservation de l'équilibre est au cœur de leur vision du monde ; ils ne constituent pas la pièce maîtresse de leur environnement » (p. 25). Cette spiritualité s'incarne particulièrement sous les connaissances historiques : ***Rapports sociaux chez*** /es ***Amérindiens*** (p. 28): *b. Rôle des chamans; c. Éducation des enfants; d. Partage des biens; e. Tradition orale; f. Don et contre-don.*• ***Premiers contacts*** (p. 29) : o *e. Perspective des Amérindiens.*

La question suivante porte sur les possibles objets de conflits entre nations autochtones. Plutôt que de se borner à apporter les précisions requises, la réponse de ministère renvoie une nouvelle fois, longuement, au texte du programme provisoire :

> 7. Comment comprendre la précision *b. Objets de rivalité* (p. 29) ? S'agit-il du territoire ? Des ressources ? Ou autre chose ? Avant l'arrivée des blancs ? Après ?
>
> **Réponse :** Pour bien comprendre la manière de traiter une précision des connaissances, il importe d'abord de se référer à la connaissance historique qui est écrite en gras dans les tableaux de la *Précision des connaissances.* La précision *b. Objets de rivalité* (p>29) se trouve sous ***Alliances et rivalités amérindiennes*** (p. 28).
> En tenant compte de cette précision, l'enseignant pourrait, par exemple, inviter les élèves à établir les éléments distinctifs des alliances et des rivalités amérindiennes pour la période Des origines à 1608 (compétence 1) et à se servir de cette connaissance, en conformité avec la problématisation que suggère la formulation de la réalité sociale *L'expérience des Amérindiens et le projet de colonie,* soit « expliquer comment les relations entre les peuples amérindiens et leur connaissance du territoire ont contribué à l'exploitation des ressources par les Français ainsi qu'à leurs tentatives d'établissement » (p. 26), pour expliquer pourquoi les Européens intégreront graduellement ces alliances (compétence 2): «C'est sur la base des relations entre Amérindiens et Européens que s'organise la colonisation française en Amérique. Les réseaux d'échanges des sociétés amérindiennes ; leurs alliances et leur connaissance du territoire et de ses ressources constituent des atouts dont profitent les Français » (p. 25). Il est aussi dit dans le texte de mise en contexte du contenu de formation que : « La relation entretenue avec le milieu et les ressources du territoire conditionne les modes de vie des peuples amérindiens » (p. 25). Les rivalités naissent particulièrement de la nécessité de partager un même territoire. Le concept de territoire - concept relatif à la géographie qui figure parmi les cinq concepts communs retenus dans le programme provisoire (p. 24) - peut être défini (voir dictionnaires de termes géographiques) soit par ses caractéristiques juridiques, par ses caractéristiques naturelles ou par ses caractéristiques culturelles. Les ressources sont donc au cœur du territoire. Les rivalités s'exercent sur l'ensemble.de la période/réalité sociale à des degrés d'intensité divers. Rappelons que les premiers contacts se font dès le premier quart du 16° siècle. La présence européenne ne sera pas sans effet sur la nature et l'intensité des rivalités entre les nations amérindiennes. Toutefois, cette intensification sera plus significative à partir du 17° siècle. Il est d'ailleurs proposé dans le programme provisoire d'aborder les a. *Alliances avec les Européens* (p. 33), précision apportée sous ***Guerre et diplomatie amérindiennes*** (p. 33), dans la période/réalité sociale suivante.

Un enseignant se demande avec raison comment toujours distinguer, méticuleusement, les deux compétences, alors qu'elles lui semblent interreliées :

> 9. L'objet d'interprétation de la première réalité sociale du programme provisoire semble restreindre les tâches possibles à la compétence 2. Une grande partie des éléments de la précision des connaissances précise en effet le contenu à l'étude sur les Amérindiens avant les premiers contacts avec les Français qui mènent au projet de colonie. Quelles sont les pistes pour développer des tâches à la compétence 2 sur les éléments de la précision des connaissances qui n'impliquent pas la présence des Français ?
>
> **Réponse** : Les problématisations que suggèrent les formulations des réalités sociales se veulent ouvertes et non restrictives. Il est écrit, dans le programme provisoire : « La formulation des réalités sociales énonce l'intention d'étude, les dimensions devant être prises en compte tout au long de l'analyse des changements, des continuités, de leurs causes et de leurs conséquences » (p. 21). Il est aussi mentionné que les connaissances « ne sont pas particulières à l'une ou l'autre des compétences et peuvent donc être utilisées au moment de la caractérisation ou de l'interprétation » (p. 21). La mise en œuvre des compétences oriente la manière d'aborder ou de solliciter l'une et l'autre connaissance : « La richesse et la diversité des situations d'apprentissage et d'évaluation proposées aux élèves favorisent l'acquisition de l'ensemble des connaissances historiques prescrites » (p. 21).
> L'interprétation de la réalité sociale *L'expérience des Amérindiens et le projet de colonie* « amène les élèves à expliquer comment les relations entre les peuples amérindiens et leur connaissance du territoire ont contribué à l'exploitation de ses ressources par les Français ainsi qu'à leurs tentatives d'établissement » (p. 26). Le concept d'expérience peut être entendu comme le fait d'éprouver quelque chose, mais aussi comme l'ensemble des connaissances acquises par une longue pratique, par un contact prolongé. La période Des origines à 1608 est marquée par la rencontre de deux cultures et par les échanges entre ces cultures. Les Amérindiens sont alors les seuls à connaître le territoire. Les Européens ne découvrent pas les réseaux fluviaux ou autres ressources, ils leur sont montrés. Pour arriver à une explication

rigoureuse, les élèves devraient prendre en considération les connaissances des Amérindiens pour comprendre, puis expliquer comment se sont installés les Européens. La société française en Amérique qui pointe pendant cette période se juxtapose en quelque sorte aux sociétés amérindiennes déjà présentes. Dans ce contexte, l'étude et la compréhension des particularités économiques, politiques, sociales, culturelles et territoriales de ces sociétés que permettra particulièrement la mise en œuvre de la compétence 1 paraissent incontournables. La mise en œuvre de la compétence 2 conduit les élèves à **cerner l'objet d'interprétation** (la réalité sociale), à **analyser la réalité sociale** et à **assurer la validité de son interprétation** (p. 17-19). Les élèves précisent donc un ensemble de connaissances pour arriver à formuler une réponse provisoire sur l'importance et la nature de l'expérience amérindienne (perspective des Amérindiens) dans le projet des Français. Ils s'appuient ainsi sur: la connaissance séculaire du territoire par les Amérindiens - ***Premiers occupants du territoire, Réseaux d'échange amérindiens*** (p. 28); les liens et les échanges déjà instaurés entre les différents clans et peuples – ***Premiers occupants du territoire, Rapports sociaux chez les Amérindiens, Réseaux d'échange amérindiens, Alliances et rivalités amérindiennes*** (p. 28-29); • la manière de sceller les alliances et les rapports de force existant au sein de sociétés amérindiennes - ***Prise de décision chez les Amérindiens; Alliances et rivalités amérindiennes*** (p. 28-29). Il s'agit là de clés permettant d'interpréter les changements et les continuités relatifs aux tentatives de Cartier, de Roberval, de Gravé du Pont et dé Champlain - ***Exploration et occupation du territoire par le.s Français*** (p. 29) -, ce dernier réussissant d'ailleurs, dans les années suivant la fondation de Québec, à substituer le monopole français au monopole commercial jusqu'alors détenu par les Montagnais.

C’est cette différence à établir entre les deux compétences qui semble préoccuper avant tout le ministère, dans sa réponse, alors qu’elle ne figurait pas dans la demande qui posait plutôt une question de fond :

12. Laquelle de ces deux questions liées à la mise en œuvre de la compétence 2 correspond le mieux à la problématisation que suggère la formulation de la première réalité sociale ?
• Expliquez les objectifs des voyages de Cartier ainsi que les conséquences réelles qu'ils ont eues sur les aspects économique, politique et social au Canada.
• Comment les Amérindiens sont-ils impliqués dans l'atteinte ou non des objectifs de Cartier sur le plan économique, social et territorial au Canada ?
Réponse : Il est écrit, dans le programme provisoire, que « L'analyse de la réalité sociale, [...] porte sur des considérations générales ou particulières [...] » (p. 18). La mise en œuvre de la compétence *Interpréter une réalité sociale* peut conséquemment amener les élèves à une explication portant sur un ensemble d'éléments relatifs à un ou à plusieurs aspects de société ou encore à une explication portant sur un élément plus particulier ayant trait, encore là, à un ou à plusieurs aspects de société. Tel qu'il est écrit à la page 21, « Les textes de mise en contexte du contenu de formation précisent les formulations retenues qui suggèrent une problématisation des objets à interpréter». La formulation de la réalité sociale *L'expérience des Amérindiens et le projet de colonie* suggère, ou sous-entend, Une problématisation qui amène les élèves à « expliquer comment les relations entre les peuples amérindiens et leur connaissance du territoire ont contribué à l'exploitation de ses ressources par les Français ainsi qu'à leurs tentatives d'établissement » (p. 26). Si l'on considère ce qui a été dit dans le paragraphe précédent, pour « donner un sens » (p. 17) à la réalité sociale pour l'expliquer, ce que vise l'exercice de la compétence à interpréter, les élèves pourraient s'attarder soit aux sociétés amérindiennes, soit aux Européens ou encore à l'échange culturel auquel conduisent les premiers contacts. En somme, pour *Déterminer des causes et des conséquences* des changements, des transformations et des continuités, il faut analyser des causes et des conséquences qui se trouvent tant dans les sociétés amérindiennes que chez les Européens de l'époque. Le texte de mise en contexte de la période/réalité sociale (p. 25-26) offre des pistes pour la mise en œuvre de la compétence à interpréter. Il y est écrit : « En quête de richesses, les explorateurs, Jacques Cartier en tête, useront de l'expérience des Amérindiens pour tenter d'apprivoiser un pays qui leur paraît, de prime abord, austère et sauvage. Les perspectives contrastées des Européens et des Amérindiens colorent les premiers contacts. À l'origine d'incompréhensions mutuelles, elles éclairent néanmoins leurs perceptions des avantages et des inconvénients de leurs rapports » (p. 25).
La première partie de la première question semble concerner la description des voyages de Cartier que le travail de caractérisation de la période (compétence 1) aura permis. La seconde partie suggère le recours à cette description pour **cerner l'objet d'interprétation,** puis **analyser la réalité sociale** (p. 17-19) en vue de déterminer des conséquences à ce qui pourra alors être interprété soit comme un changement, soit comme une continuité. La réponse pourrait être différente selon la perspective retenue (amérindienne ou européenne). Il ne resterait alors aux élèves qu'à **assurer la validité de [leur] interprétation** (p. 17-19).

> La seconde question semble aussi solliciter le travail de caractérisation. En établissant *qui* fait *quoi* - **établir des faits historiques** (p. 14-.16) , *où* - **considérer des éléments géographiques** (p. 14-16)- et *quand-établir* **la chronologie** (p. 14-16)-, les élèves établissent« un ensemble d'éléments distinctifs que rassemble en un .tout cohérent la description d'une partie ou de la totalité de la période étudiée» (p. 15) Pour tendre vers l'interprétation (compétence 2), il convient d'orienter les élèves vers l'analyse de la réalité sociale par la détermination des changements et des continuités, de leurs causes et de leurs conséquences. L'implication des Amérindiens pourrait devenir, dans cette optique, une cause des réussites ou des échecs dans l'atteinte des objectifs des voyages de Cartier.

Le 16 juin 2016, le MELS rappelle aux commissions scolaires et aux établissements que le nouveau programme d'études Histoire du Québec et du Canada sera d'application facultative en 3e secondaire en 2016-2017 et d'application obligatoire en 3e secondaire en 2017-2018, et que les manuels correspondant au nouveau programme Histoire du Québec et du Canada seront disponibles, ainsi que les budgets pour les acquérir, sans spécifier la date.[29]

Le 5 juillet 2016, un document de travail sur le nouveau programme traite spécialement des contenus autochtones, en déclarant :

> Des contenus historiques liés aux populations autochtones sont à l'étude pour chacune des périodes. À cet effet, le contenu accorde plus de place aux connaissances liées aux populations autochtones comparativement au programme actuel.
> L'état des connaissances sur les Premières nations, tant aux plans historique que sociologique, a évolué au cours des dernières années. L'élaboration du programme d'histoire du Québec et du Canada prend en compte le résultat de ces recherches.
> Il importe de préciser qu'un programme d'études prescrit les apprentissages et les contenus à enseigner, soit les concepts et les connaissances. Dans le présent programme, pour chacune des périodes à l'étude, des textes de présentation du contexte historique et des lignes du temps évoquant des personnages et des événements marquants sont intégrés au contenu obligatoire. Cependant, il appartient aux maisons d'édition scolaire d'offrir aux enseignants du matériel pédagogique permettant de développer chacun de ces éléments de contenu en classe. [30]

Pour les « contenus historiques prescrits », qu'il détaille ensuite pour chacune des périodes étudiées, il tient à « préciser que ces contenus ont fait l'objet d'une validation, notamment auprès de spécialistes de l'histoire autochtone, et n'ont pas fait l'objet d'approbation ministérielle. » En conclusion, le document constate que :

> Le nouveau programme d'histoire prend en compte les commentaires émis par des représentants des Premières nations ayant participé aux comités de validation, de même que les demandes transmises par des groupes autochtones lors de la consultation sur l'enseignement de l'histoire, menée de novembre 2013 à janvier 2014.
> Le contenu lié aux populations autochtones a été largement bonifié en comparaison avec le programme actuel, Histoire et éducation à la citoyenneté, particulièrement en traitant de la question des pensionnats autochtones et des conditions de vie dans les réserves. Le regard porte sur des sociétés organisées selon une perspective moins folklorique que par le passé.[31]

Un autre document de travail présente des commentaires, trois jours après la rencontre d'échanges avec les représentants des organisations autochtones sur le programme Histoire du

---

[29] Dossier 2018-05-14 17-363 Histoire du Québec (échanges, directives, correspondances, demandes et exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) et Dossier 2019-06-20 18-204 Nouveau programme d'histoire - Notes d'information, mémoires et correspondances (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

[30] Document de travail (p. 5 juillet 2016), Dossier 2019-06-20 18-204 Nouveau programme d'histoire - Notes d'information, mémoires et correspondances (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

[31] Ibid.

Québec et du Canada du 11 juillet 2016.[32] Le premier point concerne les appellations. Dans les versions du programme provisoire, et

> en adéquation avec les écrits actuels sur l'histoire du Québec et du Canada, le terme amérindien est utilisé en 3e secondaire et le terme autochtone (qui désigne les Premières nations, les Inuits et les Métis) est utilisé en 4e secondaire. Les éléments géographiques sont désignés par les appellations retenues par les premiers habitants de la colonie de descendance européenne.

Lors de la réunion,

> les participants ont exprimé le souhait que le terme amérindien soit remplacé par le terme Premières nations. Plus globalement, plusieurs commentaires formulés soulignaient une volonté que le recours aux termes utilisés par les Premières nations pour désigner les différentes nations comme les éléments géographiques des territoires occupés soit généralisé.

C'est la première occurrence dans les documents à notre disposition où le désir de ce changement est exprimé, sans cependant convaincre les responsables qui font valoir l'argument de l'usage très répandu dans le domaine scientifique, du terme « amérindien ». Cependant, il exauce déjà ce souhait par la terminologie du document de travail lui-même.

Ensuite, des participants réclament une plus grande attention aux particularités « des groupes qui composent la société québécoise » et dont « la trame principale met en évidence les grands changements qui ont marqué son histoire » :

> Des participants ont proposé une lecture du programme révélant qu'ils ne se reconnaissent pas dans les désignations volontairement inclusives utilisées dans le programme (coloniaux, habitants de la colonie, Canadiens, Québécois, par exemple). Certains ont souligné à cet effet qu'il pourrait être difficile de tracer plus exactement les changements et les continuités particuliers aux sociétés autochtones.

De même, les participants réclament une plus grande visibilité de la perspective des Autochtones :

> Le nouveau programme n'est pas chaque fois explicite sur les points de vue et les valeurs ou encore sur les croyances de chacun des groupes impliqués ou concernés par une réalité historique. Le développement des compétences conduit toutefois les élèves à considérer les différentes perspectives des acteurs historiques, dont des groupes.
> Commentaire : Il a été mentionné à quelques reprises au cours des échanges l'importance de mettre plus en évidence la perspective des nations autochtones afin que soient révélées notamment les conséquences pour leurs sociétés de certains épisodes de l'histoire du Québec et du Canada.

La nation inuite est trop peu présente dans le programme provisoire, à leur avis :

> Les contacts entre les habitants du sud du territoire québécois actuel et ceux du nord sont peu documentés avant la deuxième moitié du 19e siècle. Bien qu'il soit connu que les Inuits étaient présents sur le territoire au moment de l'arrivée des Européens, les sources manquent pour pouvoir évoquer plus que leur présence à ce moment de l'histoire.
> Commentaire : Il a été souligné que la place des Inuits dans le nouveau programme est ténue. Des participants suggèrent qu'il y ait davantage de mentions de l'histoire inuite, notamment par l'ajout de références sur des épisodes singuliers tels que la déportation des populations, l'abattage des chiens, le développement des coopératives, etc.

Comme toutes les nations autochtones n'ont pas la même histoire, il conviendrait aussi d'être plus attentif aux expériences singulières :

---

[32] Document de travail (14 juillet 2016), Dossier 2019-06-20 18-204 Nouveau programme d'histoire - Notes d'information, mémoires et correspondances (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

> Les réalités historiques autochtones présentées dans le programme réfèrent soit à l'ensemble des Autochtones, soit à des nations en particulier. Lorsque nécessaire, les nations desquelles il est question sont précisées.
> Commentaire : Les participants à la rencontre d'échange formaient un ensemble hétérogène présentant parfois des préoccupations communes, mais souvent des intérêts particuliers. Il ressort des commentaires un souci que le nouveau programme présente les expériences singulières de chacune des nations.

Enfin,

> plusieurs participants ont souligné l'importance de favoriser une meilleure formation des enseignants aux réalités historiques autochtones. Il a aussi été souhaité que les éditeurs scolaires soient sensibilisés à la nécessaire prise en compte de la perspective des nations autochtones dans la manière de rendre compte des faits historiques.

Cette réunion semble avoir été le point tournant de la réflexion. Elle fait l'objet, plusieurs mois plus tard, le 2 février 2017, d'un long document de travail qui traite, sur 33 pages, des commentaires de participant-e-s et des réponses (« précisions ») du ministère et permet de faire la part entre les suggestions retenues, celles refusées et celles laissées à l'appréciation des enseignants et des auteurs de manuels, par le ministère. La version du programme provisoire commentée par les participants (p. 5 juillet 2016) avait été spécialement préparée pour la rencontre. Cette version était un extrait de la version du 31 mai du programme provisoire HQC. [33]

3.2.2 Les rapports du Conseil en Education des Premières Nations

Avant d'analyser le document de travail du 2 février 2017, il convient de signaler la parution de deux importants documents produits par le Conseil en Education des Premières Nations (CEPN)[34] entre la tenue de la réunion en juillet 2016 et les conclusions tirées en février 2017, à savoir les mémoires : « Le nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada de 3e secondaire : Analyses et recommandations » paru en septembre 2016 et « Le nouveau programme d'histoire du Québec de 4e secondaire : Analyse et recommandations », paru en novembre 2016, d'une vingtaine de pages chacun, faisant référence à l'état de la recherche scientifique.

Le premier rappelle d'emblée que :

> Depuis de nombreuses années, les Premières Nations du Québec s'indignent du traitement qu'on leur réserve dans les cours d'Histoire du Québec au secondaire. On ne leur accorde qu'une place restreinte au sein du programme ; les groupes linguistiques sont généralement brièvement présentés de manière

[33] Dossier 2019-06-20 18-204 Nouveau programme d'histoire - Notes d'information, mémoires et correspondances.

[34] « Le Conseil en Education des Premières Nations a été fondé en 1985. C'est un organisme créé par et pour les Premières Nations. Il représente vingt-deux communautés issues de huit Premières Nations du Québec : les Hurons-Wendats, les Mohawks, les Algonquins, les Malécites, les Micmacs, les Abénakis, les Atikamekw, ainsi qu'une des neuf communautés innues. Sa mission principale est de défendre les intérêts des communautés des Premières nations en vue d'améliorer les services éducatifs offerts à tous les étudiants des Premières nations. Ceci, notamment en appuyant leurs revendications pour qu'elles puissent offrir à leurs membres une éducation holistique, ainsi que des services de qualité comparables à ceux offerts dans les écoles provinciales, tout en intégrant la vision du monde des Premières nations.
Le CEPN est affilié à l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador (APNQL). Ses mandats proviennent d'une assemblée générale, composée d'un représentant du milieu éducatif de chaque communauté, et d'une assemblée générale spéciale, composée des chefs des communautés membres du CEPN. Il représente les intérêts de ses communautés membres auprès des ministères et organismes, et répond aux demandes de services émanant des communautés. Il favorise la concertation et le partage des meilleures pratiques en éducation et effectue des recherches sur des sujets particuliers en éducation. » (Bastien, 2008, p. 5.).

> folklorique, et même stéréotypée. On aborde ensuite la période du contact, et brièvement le rôle des Premières Nations est discuté. Ils disparaissent ensuite généralement pour plusieurs centaines d'années, voire pour toujours. Dans la dernière version (programme HÉC), ils refont surface dans les années 1970, avec la signature de la Convention de la Baie-James. On explique alors qu'ils vivent dans des conditions misérables ; ensuite, il est également fait mention de la crise d'Oka de 1990, que l'on dénonce grandement. (Mémoire 3, p. 1)

Le premier point abordé, par chacun des deux mémoires, est le « langage utilisé ». Le terme d'Amérindien « abandonné au profit de ' populations autochtones ' au 4e secondaire » (Mémoire 4, p. 1), mais maintenu largement au 3e secondaire, considéré comme « moins péjoratif que Sauvage et plus précis qu'Indien, n'en demeure pas moins problématique et non actuel. » (Mémoire 3, p. 1) On recommande donc son remplacement :

> Au CEPN, nous recommandons d'utiliser le terme Premières Nations lorsque l'on parle des nations amérindiennes (ainsi appelées dans le programme) de l'Amérique du Nord. A notre avis, il s'agit du terme le plus adéquat et le plus représentatif ; c'est d'ailleurs le terme utilisé par plusieurs organisations (CEPN, APNQL, etc.) Autochtone peut également être utilisé dans un sens plus large qui inclut les métis, les Inuit et autres groupes se qualifiant d'Autochtones.
> Pour ce qui est de la question de la désignation des Premières Nations au cours de l'Histoire, nous recommandons de ne pas utiliser les termes contemporains aux époques étudiées. La seule exception que nous voyons concernerait le cas où l'on discute de la Loi sur les Indiens. Effectivement, le mot Indien s'y retrouve partout et il serait difficile de transformer les textes. (Ibid.)

Le mémoire pour la 4e secondaire réitère cette recommandation, en ajoutant une mise en garde contre un emploi trop abondant du terme « Autochtone » :

> Nous recommandons de ne pas seulement utiliser le terme « Autochtone », car, selon nous, ce terme possède un sens trop large et est souvent imprécis. Par exemple, lorsqu'il est question des personnes qui ont été touchées par la Loi sur les Indiens, il s'agit des Premières Nations et non des Autochtones. Les réserves étaient habitées par les Premières Nations et non par des Autochtones. (Mémoire 4, p. 1)

Il serait préférable d'utiliser des termes plus spécifiques : » […] nous recommandons que lorsque les documents parlent d'une nation spécifique, il faudrait toujours, dans la mesure du possible, utiliser le nom auquel cette dernière se réfère. Par exemple, les Algonquins devraient être les Anishinabegs (Anishinabe au singulier). » (Mémoire 3, p. 3) « Lorsqu'il est possible de le faire, nous recommandons de nommer les nations touchées par les évènements historiques, comme dans les exemples des Cris, Naskapis et Inuits ainsi que des Mohawks. » (Mémoire 4, p. 2)

Or, comme preuve de la difficulté de se désaccoutumer d'un terme que des historiens autochtones eux-mêmes, cités par les mémoires, avaient largement utilisé (par exemple : Sioui, G. 1989, 1999), il arrive que le CEPN lui-même emploie le terme déconseillé. Sous le titre « Statut des Amérindiens […] », on y lit : « Nous recommandons de faire concorder la partie sur la Proclamation royale avec la partie sur le statut des Amérindiens. » (Mémoire 3, p. 16) En revanche, le terme d'« Autochtones » est évité par le premier rapport et peu employé par le second, pour parler des Premières Nations.

Du côté des contenus, les deux mémoires analysent, période par période, la représentation des Premières Nations dans les programmes, formulent des critiques et font ensuite des recommandations.

Pour ce qui est des Premiers occupants du territoire, « la théorie de migration asiatique qui aurait peuple le continent américain il y a 15 000 ans » est commentée avec scepticisme : « Généralement les Premières Nations ne souscrivent pas à ces théories et elles préfèrent leurs

histoires de la création. » (Mémoire 3, p. 5) Dans la recommandation associée à ce sujet, on lit :

> Nous croyons que l'occasion est opportune pour expliquer les différentes théories de peuplements (par le Pacifique, par les Solutréens et l'Atlantique, etc.) et ainsi expliquer qu'il n'existe pas de certitudes scientifiques sur la provenance du peuplement et encore moins sur sa datation. Ce qui est certain, c'est qu'il est beaucoup plus ancien que ce que l'on croyait dernièrement. De plus, nous recommandons de présenter les chiffres et dates concernant l'Amérique du Nord et non seulement les chiffres concernant le Québec. Car le Québec d'aujourd'hui ne prend définitivement forme qu'en 1927 avec la décision du conseil privé de Londres qui fixera la frontière entre le Québec et le Labrador.
> Considérant ces incertitudes, nous recommandons de présenter quelques-unes des histoires de la création du monde chères aux Premières Nations du Québec, il en existe plusieurs, mais il y en a deux principales (une pour les Algonquiens et une pour les Iroquoiens) qui couvrent plusieurs nations à quelques variantes près. Ces histoires de la création du monde viennent confirmer la vision que les Premières Nations ont de leurs présences en Amérique, cette présence est immémoriale. (Mémoire 3, p. 1)

Voici d'ailleurs le seul argument quelque peu incompatible avec une présentation de l'histoire selon une historiographie scientifique ; en revanche, tous ceux qui suivent le sont. Ainsi, le CEPN insiste sur la nécessité de constater que le territoire était bel et bien occupé avant l'arrivée des Européens :

> La question de l'occupation du territoire nous semble également très importante et nous recommandons d'améliorer son traitement dans la proposition ministérielle. Il faut préciser que le territoire du Québec actuel était occupé à 100 % selon le mode de vie des cultures y habitant. Dans le sud, des nations iroquoiennes habitaient des villages pouvant atteindre une population assez importante (plus ou moins 5 000), alors que, plus au nord, les nations algonquiennes se divisaient le territoire par familles élargies. Au Québec, on estime la population avant le contact à environ 50 000 à 125 000 habitants (peut-être plus), alors qu'au Canada, on l'estime à plus de 2 millions, et au nord du Rio Grande (États-Unis et Canada), à plus de 12 millions. (Ibid.)

Le lien entre les caractéristiques environnementales du territoire, le mode de production et la culture est également retenu comme essentiel :

> Nous recommandons également de présenter les différentes aires écologiques présentes dans le nord-est de l'Amérique, ainsi que le territoire des différentes familles linguistiques de la région. Cela servira grandement aux élèves à comprendre les cultures des Premières Nations, pourquoi les Haudenausonnee ont un tel type de culture, alors que celle des Éeyou (Cris) est grandement différente. (Mémoire 3, p. 7)

Pour ce qui est des structures familiales, le rapport recommande plus de nuances et une terminologie différente :

> Auparavant, l'on parlait de matriarcale/patriarcale ; maintenant, il s'agit de matrilinéaire/patrilinéaire. Chez les Premières Nations, on préfère parler de matricentrisme et de patricentrisme ; ce terme ne limite pas la désignation de l'ascendance par le père ou la mère –il va plus loin tout en n'étant pas aussi limité que matriarcat/patriarcat qui signifie la domination de l'homme ou de la femme. Nous recommandons donc d'utiliser ces termes plutôt que ceux utilisés dans la version préliminaire du programme. (Ibid.)

Dans la même idée, la participation des femmes mériterait d'être plus soulignée :

> Nous recommandons de parler plus du rôle de la femme dans les différentes sociétés des Premières Nations ; il ne faut pas s'imaginer parce qu'une nation est patricentriste que les femmes sont reléguées à un rôle secondaire et qu'elles sont subordonnées aux hommes dans tous les aspects de la vie. Chez les nations matricentristes, les femmes avaient évidemment un rôle important ; par ailleurs, les hommes avaient leurs sphères d'activités et d'influence qui étaient différentes, mais tout aussi importantes. (Ibid.)

Enfin, un changement impliquant la terminologie est demandé pour parler du rôle des guérisseurs : « La question des Chamans est à la fois délicate et complexe. De prime abord, il ne faut pas dire chamans ou shamans ; il s'agit d'un terme émanant de la Sibérie et de sa population locale. Nous recommandons que les termes français de guérisseur ou sorcier guérisseur soient utilisés. » (Mémoire 3, p. 8)

Pour ce qui est de la prise des décisions, la notion de consensus devrait ressortir plus explicitement, « car elle est au cœur de la prise de décisions chez les Premières Nations. Le consensus signifie plus que la question de la majorité dans les systèmes démocratiques. Le consensus implique qu'il n'y a pas de dissidents, que l'ensemble des décideurs et de la population se rallie à la décision. » (Ibid.)

Quant aux premiers contacts, il convient, selon le rapport, « de présenter les grandes maladresses commises par Jacques Cartier lors de ses voyages en Amérique, de même que les effets désastreux que ces voyages ont causés à la situation géopolitique sur le Saint-Laurent » ainsi que de « mentionner les rapports difficiles qui sont survenus entre les Béothuks et les différents groupes de pécheurs européens. » (Ibid.) Enfin :

> En ce qui concerne la question des explorations, nous recommandons de montrer Cartier sous son vrai jour et de ne pas le glorifier. En effet, il a créé beaucoup de désordre qui déstabilisera la région du Saint-Laurent pendant nombre d'années après ses voyages. Mentionnons son non-respect de plusieurs protocoles diplomatiques en vigueur dans la région, la confusion que son passage a créée dans l'équilibre des forces sur le Saint-Laurent et les épidémies que son passage a probablement amorcées. Pour la question des Premiers contacts, nous recommandons d'expliquer à quel point la rencontre de ces deux civilisations a entraîné un choc culturel, et ce, à un tel point qu'il est difficile de se l'imaginer aujourd'hui. (Mémoire 3, p. 9)

Le début de la Nouvelle-France tel qu'il présenté par le programme n'accorde pas assez de poids aux Premières Nations et aux alliances conclues entre plusieurs d'entre elles et les arrivants, alors que « sans les Premières Nations, les Français auraient eu d'énormes difficultés à s'installer, à se maintenir et à prospérer en Nouvelle-France » (Mémoire 3, p. 11)

L'évangélisation de doit pas être « présentée comme une œuvre de bienfaisance. » (Ibid.) puisque :

> Les missionnaires ont travaillé très fort à la destruction sociale chez les Premières Nations, et ils doivent être présentés comme responsables de la dislocation de plusieurs nations et confédérations de l'Amérique du nord-est. Ils ont également eu un rôle non négligeable dans la transmission des maladies qui ont cause les grandes épidémies du 17^{e} siècle. (Mémoire 3, p. 12)

Et surtout, le nouveau programme n'accorde toujours pas l'importance que le sujet mérite, au choc microbien :

> Le choc microbien est présent dans le document ministériel, mais nous recommandons d'accentuer le fait que ce choc fut terrible. Il est généralement accepté qu'entre 90 % et 95 % de la population des Premières Nations des Amériques ont été décimées par la maladie et des suites du contact. Par exemple, la population des Wendats est passée de 30 000 – 35 000 (peut-être plus) à moins de 9 000 en l'espace de quelques années, et ce, presque exclusivement à cause des épidémies. Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres. Il faut bien comprendre l'effet de ce choc microbien sur les différentes sociétés des Premières Nations. Cela a déstructuré les différentes communautés ; les aînés-sages, les chefs, les mères de clan et les enfants sont souvent les plus touchés par les épidémies, ce qui laisse les survivants sans guides et sans progéniture. Cela aura des effets dévastateurs sur les cultures des Premières Nations. (Ibid.)

Le rapport constate, en revanche, « la volonté d'expliquer la guerre et la diplomatie des Premières Nations. » (Ibid.) Deux recommandations, inspirées par les tensions au moment de la crise d'Oka permettraient d'aller encore plus loin, dans une volonté de réconciliation :

> En ce qui a trait à la guerre franco-iroquoise, il s'agit évidemment d'un sujet très délicat ; nous n'avons qu'à penser aux évènements de 1990 pour nous rappeler des tensions existantes entre les Kanienkehaka (Mohawks) et les Québécois. C'est pourquoi nous croyons que l'occasion serait bonne pour tisser des liens au lieu de creuser le fossé. Nous recommandons de présenter une vision équilibrée du conflit en expliquant bien la raison pour laquelle les Haudenosaunnee sont entrés en conflit avec les Français et leurs alliés. (Ibid.)
> Nous recommandons de rappeler que les communautés de Kahnawake, Kanesatake et Akwesasne sont alliées avec les Français à partir de la fin du 17e siècle. Si les massacres de Lachine ou de Pointe-aux-Trembles sont abordés, il faudra le faire en expliquant les véritables causes et le fait que plusieurs massacres ont d'abord été commis par les Français en territoire Haudenausonnee. (Mémoire 3, p. 13)

Enfin, on recommande que, « dans la partie sur la Guerre de la Conquête, une section sur l'importance du rôle des Premières Nations auprès des Français soit ajoutée au programme » (p. 13) et que « les différentes Premières Nations qui étaient avec les Français ont signé des traités de paix séparés des Français. Un bon exemple est celui que les Wendats ont signé avec le Général Murray. Cela démontre bien à quel point les différentes nations se considéraient comme des nations indépendantes et nullement inferieures. » (Mémoire 3, p. 15)

D'ailleurs, il faudra que « la section sur la Proclamation royale ne soit pas séparée de la Révolte de Pontiac » (Ibid.). La première « fut et est toujours très importante pour les Premières Nations du Canada ; elle de terminera pour longtemps la relation entre ces dernières et la Couronne britannique. » et « à la suite des actions de Pontiac et de ses alliés, les Britanniques ont perdu la face sur la scène européenne - c'est-à-dire que la plus grande et forte armée du monde fut mise en de route par ce que considéraient les Européens comme des ' Sauvages' ». (Ibid.) Pour ce qui est du statut qui en résulte, on recommande « de faire concorder la partie sur la Proclamation royale avec la partie sur le statut des Amérindiens. (sic) » (Ibid.)

L'impact de l'arrivée des Loyalistes sur les Premières Nations est passé sous silence :

> Dans la partie sur les Loyalistes, nous recommandons d'ajouter une section sur l'effet de leur arrivée sur les Premières Nations. Suivant les dispositions de la Proclamation royale, avant d'ouvrir une région à la colonisation, ils allaient négocier avec les Premières Nations et obtenir de celles-ci la cession de leurs droits sur ledit territoire. Conséquemment, le processus de signature de traités débuta en grande à partir de l'arrivée des Loyalistes, surtout dans le Haut-Canada. Cela aura également des répercussions dans le Bas-Canada, avec l'ouverture des Cantons-de-l'Est ; bien qu'il n'y aura pas de signature de traité dans cette région, son ouverture et l'installation de colons vont repousser les Premières Nations. Les Abénaquis seront une des nations les plus touchées par l'ouverture à la colonisation des Cantons-de-l'Est. (Mémoire 3, p. 16)

La présence des Premières Nations dans la trame historique qui avait commencé à s'amenuiser à partir de la Proclamation royale, continue à s'effacer dans la partie consacrée aux revendications et luttes nationales (1791-1840). Le rapport recommande « l'ajout d'éléments dans deux sections, soit le commerce des fourrures et le commerce du bois. » (Mémoire 3, p. 18)

Pour le premier, il mentionnerait « l'ampleur du commerce chez les Premières Nations, les zones, les effets et les conséquences de ce commerce » et le second expliquerait :

> les conséquences désastreuses pour les Premières Nations de l'ouverture de la zone pour la coupe forestière. Rappelons que le réseau de l'Outaouais s'ouvre à la coupe forestière à cette époque, et que,

> rapidement, les Anishinabegs occupant ce territoire se trouvent repoussés plus loin dans les terres, ce qui aura comme conséquences de libérer ce territoire pour la colonisation quelques années plus tard. Il y a bien d'autres exemples comme celui-ci. (Ibid.)

Toujours dans un esprit de réconciliation, le rapport pense qu'il serait opportun de rappeler les différentes alliances historiques :

> Relativement à la partie sur la guerre de 1812, en plus de parler de la grande alliance dirigée par le grand chef, Tecumseh, nous recommandons de parler de l'importance capitale de l'appui des Premières Nations à la défense du Haut-Canada et du Bas-Canada. Sans cet appui, le Canada serait peut-être tombé aux mains des Américains. Ce serait une bonne occasion pour parler du rôle des Kanienkehaka (Mohawks) et d'autres membres des Premières Nations lors de la bataille de Chateauguay. Cela pourrait aider le rapprochement des Québécois et des Premières Nations du Québec, surtout les Kanienkehaka (Mohawks).

En conclusion, malgré une reconnaissance de la volonté d'accorder plus de place aux Premières Nations, d'incorporer « plus de points et surtout des points précis, plus véridiques et souvent moins stéréotypés » et « un petit effort afin d'avoir toujours au moins un point concernant les Premières Nations dans chacune des périodes historiques » le rapport constate que « l'ancienne logique est toujours la même. On parle ' beaucoup ' des Premières Nations au début soit avant et un peu après le contact, ensuite, elles disparaissent presque du cursus. » (Mémoire 3, p. 20) Il est donc recommandé « de travailler sur une présence équilibrée des Premières Nations tout au long du programme de 3e secondaire, ainsi que d'adopter une approche et une vision positive des Premières Nations dans l'Histoire - de voir ces dernières comme des nations riches et florissantes ayant voix au chapitre. » (Ibid.), bref « d'adopter une stratégie plus décolonisée, autrement dit, d'adopter une logique différente et suivant plus l'esprit des Premières Nations. » (Mémoire 3, p. 21)

Le rapport réclame aussi une mention plus soutenue des Inuits et des Métis « pratiquement invisibles dans ce nouveau programme, nous recommandons qu'ils aient une plus grande place. » (Ibid.)

Enfin, le CEPN s'inquiète également de la façon dont les éditeurs traduiront ces éléments dans leur matériel pédagogique et de la formation des enseignants censés l'appliquer, tout en offrant son expertise pour « effectuer un suivi auprès des éditeurs » et veiller à ce que les enseignants reçoivent « la formation nécessaire, provenant de personnes des Premières Nations » (Ibid.)

Le second rapport, pour le programme de 4e secondaire, réitère, en premier lieu, les recommandations linguistiques, sur les termes appropriés, pour ensuite consacrer son analyse et ses recommandations sur les périodes allant de 1840 à nos jours. Pour l'angle d'approche, le souhait d'une représentation plus décolonisée, la présence plus continue des Premières Nations dans toutes les périodes, l'absence des Inuits et des Métis, les remarques sont les mêmes, souvent exprimées de manière identique.

Pour la seconde moitié du 19e siècle, le rapport recommande d'ajouter :

> un point sur la faune et sa gestion au Québec, qui pourrait expliquer l'état de la situation et ses causes : les animaux qui ont disparu, les espèces en danger de disparition, etc. Les nombreuses conséquences pour les Premières Nations qui dépendent de la faune et de la flore pour leur nourriture traditionnelle : des famines aux difficultés économiques, car l'économie des Premières Nations était souvent basée sur les animaux à fourrure. Ce point pourrait revenir dans les périodes suivantes. (Mémoire 4, p. 2)

En revenant sur cet aspect, on précise, un peu plus loin : « L'industrie forestière bouleversera complètement le paysage du Québec ; à tel point que bon nombre de Premières Nations devront quitter une partie de leurs terres ancestrales. En effet, après les coupes, il leur sera souvent impossible de continuer à vivre selon leur mode de vie traditionnel sur ces territoires. » (Mémoire 4, p. 3)

Le titre d'« Affaires indiennes » donné à une section « pose problème. Nous suggérons de la renommer ' Relations avec les Premières Nations '. Sur le plan du contenu, nous recommandons d'aborder les fondements de la loi et son idéologie, ainsi que ses objectifs et ses effets. » (Mémoire 4, p. 2) La présentation de la création des réserves mériterait, selon le rapport, plus de précision, notamment les procédés abusifs mis en œuvre pour les traités numérotés et la différence entre les plaines de l'Est du Canada :

> Bien que ce thème concerne davantage l'Ouest canadien, nous recommandons de présenter les traités numérotés et la manière dont le gouvernement a tergiversé afin d'affaiblir et de soumettre les Premières Nations des Prairies. Rappelons que les Premières Nations des plaines de l'Ouest ont souvent été traitées différemment de celles de l'Est. Plusieurs lois spéciales n'ont été appliquées qu'à ces dernières. Le gouvernement a même organisé des famines afin de les forcer à signer des traités, ou encore, de les obliger à s'installer sur les réserves qu'il avait choisies. Il ne s'agit là que de quelques-unes des conséquences des traitements que ces Premières Nations ont subis. (Mémoire 4, p. 2-3)

> Nous recommandons qu'une bonne partie de cette section soit consacrée à la création des grandes réserves au Bas-Canada, comme Kitigan Zibi, Betsiamites, Maliotenam et Timiskaming. Il importe de rappeler que la création de ces réserves visait à regrouper une grande partie des membres de différentes Premières Nations dans une grande réserve afin de libérer un maximum de territoires des Premières Nations pour la colonisation et l'exploitation de ceux-ci. (Mémoire 4, p. 3)

Deux autres moments-clés ne mentionnent pas suffisamment, selon le CEPN, le point de vue des Premières Nations : celui du « partage des pouvoirs et des Premières Nations dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En effet, la Loi constitutionnelle de 1867 confère au gouvernement fédéral la compétence des Premières Nations par l'entremise de l'article 91 » et l'acquisition de la Terre de Rupert, où il conviendrait de :

> mettre l'accent sur le fait que ces territoires appartenaient aux Premières Nations, et que la reine Victoria a obligé le gouvernement canadien à négocier avec elles en son nom avant d'ouvrir ces territoires à la colonisation. Conséquemment, la question des traités numérotés pourrait être abordée ici. Il pourrait également être opportun de faire des liens avec la Convention de la Baie-James et l'extension des frontières du Que bec de 1898 et de 1912. Cette question juridique sera au cœur du débat sur les droits des Cris, des Naskapis et des Inuits au moment du lancement du projet La Grande en 1971 et des contestations judiciaires qui suivront. (Ibid.)

La période de 1896 à 1945, intitulée « Les nationalismes et l'autonomie du Canada » contient deux aspects primordiaux pour l'histoire des Premières Nations : celle des pensionnats et de la Loi sur les Indiens. Pour ce qui est des pensionnats, on souligne leur importance et on demande d'en nommer les responsables :

> Les pensionnats sont évidemment une partie marquante de l'histoire des Premières Nations au Canada et au Québec, mais un sujet très délicat à traiter. Cette question a pris de l'importance récemment avec le dépôt du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ; il est donc capital de l'approfondir. C'est pourquoi nous croyons qu'il est essentiel de créer une connaissance historique traitant exclusivement des pensionnats indiens.
> Il est également primordial de présenter les principaux artisans de ce système, entre autres Duncan C. Scott, tout comme on se rappelle les artisans de l'Holocauste. On ne peut laisser entrer dans l'oubli les personnages-clés qui ont tenté de mettre fin à la culture des Premières Nations et à ce qui les distingue des Canadiens. (Mémoire 4, p. 5)

De plus, il faudra établir une différence entre l'ouest et le Québec : « La question des pensionnats est examinée au cours de la période 1896-1945, alors qu'au Québec, l'apogée des pensionnats se situe entre 1945 et 1969. Par contre, un onglet de la période suivante est consacré aux pensionnats situés au Québec. » (Ibid.)

La Loi sur les Indiens devra faire partie d'un traitement plus continu, notamment à propos des « changements importants survenus en 1927, au nombre desquels on trouve la modification empêchant les bandes indiennes ou tout autre individu d'engager des fonds afin de poursuivre le gouvernement. » (Ibid.)

Bien entendu, le CEPN demande que soit soulignée la contribution des Premières Nations aux deux guerres mondiales, suivie des injustices dont ils ont fait l'objet à leur sortie :

> Proportionnellement, les Premières Nations représentent une des catégories de la population canadienne qui a contribué le plus à l'effort de guerre. Pourtant, les anciens combattants membres des Premières Nations n'ont reçu un traitement équitable ni de la part de l'Armée canadienne ni du gouvernement canadien, particulièrement en ce qui a trait aux pensions et aux programmes de soutien offerts aux anciens combattants ; un fait véridique qui constitue une grave injustice. (Ibid.)
> Malgré le manque flagrant de reconnaissance de leur participation à la Première Guerre mondiale, les Premières Nations du Canada représentent encore une fois, lors de la Seconde Guerre mondiale, une des catégories de la population canadienne ayant apporté une immense contribution à l'effort de guerre. A la suite de nombreuses demandes d'anciens combattants, un comité du Senat et du Parlement du Canada a été constitué après la guerre, soit de 1946 à 1948, et chargé de se pencher sur la situation juridique des Premières Nations au Canada. Une modification importante de la Loi sur les Indiens découla directement des travaux de ce comité, à savoir la refonte de 1951. (Mémoire 4, p. 6)

Comme toujours, une mise au point sur la faune et la flore s'impose aussi, pour la première moitié du XXe siècle :

> Cette fois, on devrait aborder les lois sur la conservation de la faune, leurs conséquences sur les Premières Nations ainsi que la réaction qu'elles ont suscitée chez ces dernières. L'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie et le Lac-Saint-Jean figurent parmi les régions périphériques les plus touchées. Des espèces entières seront exterminées, d'autres, pratiquement éteintes. Des membres des Premières Nations seront arrêtés et emprisonnés pour avoir chassé des animaux dont ils tirent leur nourriture traditionnelle (orignal, chevreuil, castor, etc.). Des réserves fauniques seront également créées auxquelles on interdit l'accès aux Premières Nations. (Mémoire 4, p. 7)

Pour la période suivante, le rapport salue « qu'un effort réel a été consenti pour faire une place aux Premières Nations. Toutefois, tout se jouera dans la façon dont ces points seront traités et la qualité des documents et manuels qui seront utilisés par le Ministère. » (Mémoire 4, p. 8) Il réitère la recommandation de signaler les modifications dans la Loi sur les Indiens :

> Effectivement, plusieurs changements substantiels sont survenus entre 1945 et 1980, notamment en 1951. Parmi ces derniers, mentionnons l'abandon de plusieurs mesures très restrictives, comme les mesures d'émancipation involontaire, sauf dans le cas des femmes qui se marient avec des allochtones. Le rôle de l'agent des Indiens change lui aussi ; il aura de moins en moins d'influence. On redonne aux Premières Nations le droit de lutter pour leurs droits, etc. Cet aspect pourrait être examiné avant la couverture du Livre blanc de 1969 sur la politique indienne du gouvernement de Pierre Elliott Trudeau, qui, rappelons-le, voulait mettre fin à la Loi sur les Indiens, aux traités ainsi qu'au ministère des Affaires indiennes. (Ibid.)

Des réserves sont formulées sur l'aspect de la démographie autochtone :

> La connaissance historique « Population autochtone » de la section intitulée « Accroissement naturel » nous semble délicate, quoique très intéressante. Il ne faudrait pas qu'elle serve à glorifier la suprématie de la science occidentale moderne par rapport aux savoirs des Premières Nations. Conséquemment, nous recommandons de décrire les faits, d'expliquer les causes (épidémies, maladies et famines de

> coulant de la perte d'autonomie territoriale et alimentaire) de la dépopulation qui s'achève vers les années 1900-1920 et de présenter les sources de l'accroissement de la population (résistance accrue aux maladies européennes, avancées médicales et adoption de mesures d'hygiène). (Ibid.)

L'aspect le plus important, aux yeux des commentateurs, est, bien évidemment, celui des revendications des Autochtones,

> car, depuis les années 1950 jusque dans les années 1980, plusieurs grandes luttes et victoires des Premières Nations se dérouleront tant au Québec qu'au Canada. L'arrêt Calder et la Convention de la Baie-James pourraient être à l'honneur ici, car ils seront déterminants pour la suite des combats juridiques que les Premières Nations mèneront au cours des décennies suivantes. (Mémoire 4, p. 9)

Entrent en ligne de compte les projets hydroélectriques, le respect des droits ancestraux comme le droit de vote :

> Nous recommandons de présenter le cas du développement du projet hydroélectrique La Grande sous son vrai jour, sans oublier que le Québec allait entreprendre la construction de ce complexe hydroélectrique sans consulter les Cris ni leur verser de compensation. L'idée d'obtenir leur consentement était bien loin. Sans la lutte acharnée des Cris et de leurs alliés des Premières Nations du Québec, le projet aurait été réalisé presque dans leur dos. Bien sûr, la Convention de la Baie-James représente une étape importante dans les relations entre les Premières Nations, d'une part, et les gouvernements provinciaux et fédéral, d'autre part. Toutefois, elle n'a pas été franchie à cause du caractère distinctif du Québec, qui serait plus près des Premières Nations.
> Sur la question des droits ancestraux, nous recommandons de parler de l'arrêt Calder et de la mise en place, au cours des années suivantes, du Tribunal des revendications particulières du Canada. Il faudrait concurremment signaler que jusqu'à l'arrêt Calder et la Convention de la Baie-James, les provinces du Québec et de la Colombie-Britannique ont nié l'existence de droits territoriaux pour les Premières Nations.
> Au moment d'aborder le droit de vote, nous recommandons de signaler le fait honteux que les Premières Nations ont été les derniers citoyens à l'obtenir et, pire encore, que les Premières Nations du Québec ont été les dernières à obtenir le droit de vote dans leur province. Il faudra également relativiser l'importance de ce droit pour les Premières Nations, car, bien qu'elles l'aient obtenu, elles ne considéraient pas pour autant qu'elles faisaient partie de la fédération canadienne. C'est pourquoi encore aujourd'hui, peu de membres des Premières Nations exercent leur droit de vote. (Ibid.)

Pour ce qui est de la spécificité des pensionnats au Québec, elle pose question et réclame plus de recherches pour y répondre :

> Nous recommandons de préciser la situation particulière du Québec relativement aux pensionnats. Pratiquement inexistants avant la Seconde Guerre mondiale, ils ont poussé comme des champignons dès la fin de la guerre. De 1948 à 1963, de nombreux pensionnats furent construits, puis exploités au maximum de leur capacite pendant une vingtaine d'années, voire plus longtemps dans certains cas. Il est difficile d'expliquer le coup d'accélérateur qui a été donné pendant ces années d'après-guerre au Québec, alors que dans le reste du pays, le système était déjà en perte de vitesse. D'autant plus que la victoire des Alliés avait amené le monde à s'offusquer des génocides, des tyrannies, des dictatures et des autres grandes injustices. (Mémoire 4, p. 9)

La situation des communautés dans les réserves et celle des femmes ne devraient pas être critiquées sans mentionner les raisons qui les avaient créées :

> Nous recommandons d'amener le sujet des conditions de vie dans les réserves de façon humaine. Effectivement, les gens vivaient dans des conditions précaires et souvent inhumaines — il faudra être très délicat. Rappelons que ces conditions de coulaient de leur situation juridico-historique. […]
> Nous recommandons d'ajouter un onglet sur les luttes des femmes des Premières Nations, surtout face à la Loi sur les Indiens, qui les brimait énormément. Leurs luttes ont mené à d'importantes victoires pour les femmes des Premières Nations. (Ibid.)

Les autres aspects prévus dans cette période, par le programme,

> sont tous positifs, mis à part les pensionnats et les conditions de vie. Conséquemment, nous recommandons d'aborder certains points moins glorieux comme la déforestation, la construction de barrages (autres que ceux de la Baie-James) et leurs conséquences, les lentes avancées dans le domaine de la faune pour les Premières Nations. En effet, la construction de barrages sur la rivière des Outaouais et les rivières de la Cote-Nord (Manicouagan, Bersimis et aux Outardes) a détruit des milliers de kilomètres carrés de territoires de chasse traditionnels, ce qui força les Premières Nations présentes à réorganiser complétement leurs activités traditionnelles dans ces secteurs. (Ibid.)

Enfin, pour celle allant de 1980 à nos jours, on apprécie qu'« une connaissance historique complète, intitulée ' Droits des Autochtones ' est consacrée aux Premières Nations. Notons que pour la première fois depuis la première partie avant le contact, on évoque les Inuits dans le point sur la création du Nunavut. » (Ibid.) On souhaite que, sur cette même lancée, soit ajouté « un onglet sur l'actualité entourant les Premières Nations, qui pourrait débuter par la Commission royale sur les peuples autochtones, passer par les mouvements plus récents, qu'on pense à Idle No More et à Theresa Spence, et se conclure par le lancement de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. » (Mémoire 4, p. 12) La mention de « la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'historique de son adoption ainsi que son application par les différents pays signataires » est également recommandée, tout comme « une section sur la richesse de l'art des Premières Nations, qui se développe dans toutes les sphères artistiques (peinture, chanson, cinéma, etc.). Cela permettrait aux élèves de constater que la culture des Premières Nations est toujours riche et florissante, et ce, même dans la modernité. » (Mémoire 4, p. 12)

Comme pour les périodes précédentes, le rapport avec l'environnement naturel et les engagements pour sa préservation devraient faire partie de la présentation :

> Nous recommandons également de souligner, dans l'onglet concernant le territoire, le lien que les Premières Nations entretiennent encore aujourd'hui avec leur territoire, et la façon dont cette relation s'est actualisée dans la modernité. Quelles sont les activités pratiquées, et comment le sont-elles ? Comment la nourriture traditionnelle est-elle incorporée dans l'alimentation actuelle ? etc. (Ibid) […] Il serait également pertinent d'ajouter un point sur la participation des Premières Nations à la lutte pour l'environnement, ce qui permettrait de de montrer que les valeurs traditionnelles sont toujours importantes à leurs yeux. De l'opposition au projet hydroélectrique Grande-Baleine au combat actuel contre l'oléoduc Énergie Est, en passant par le rejet du port méthanier de Cacouna, les Premières Nations ne démordent pas de leur rôle de gardien du territoire et de l'environnement. (Mémoire 4, p. 13)

Il est rappelé que la question de l'indépendance du Québec n'était pas sans impliquer les Premières Nations :

> Nous recommandons d'ajouter un point sur les Premières Nations et le fédéralisme canadien, dans le cadre duquel on pourrait aborder le rôle des Premières Nations dans les conférences constitutionnelles ainsi que leur rôle dans l'Accord du lac Meech et l'Accord de Charlottetown. Il s'agirait d'un moment propice pour parler des Premières Nations et de la question de l'indépendance du Québec. (Ibid.)

Enfin, en parlant de l'égalité hommes-femmes, il ne faudrait pas oublier d'inclure « la situation chez les femmes autochtones, en traitant de l'évolution des droits des femmes autochtones de 1980 à aujourd'hui. Il pourrait entre autres être question du projet de loi C-31 de 1985, de la question des femmes autochtones disparues ou assassinées et de plusieurs autres enjeux de premier ordre concernant les femmes. » (Ibid.)

3.2.2 Les conclusions de la rencontre du 11 juillet 2016 entre le MEES et les représentants des organisations autochtones

Il est fort probable que le ministère, désormais conscient de l'importance d'écouter l'avis des Premières Nations, ait pris connaissance de ces mémoires avant la rédaction du document de travail du 2 février 2017. La demande de remplacer le terme d'« amérindien » par « Premières Nations » et « Autochtones » y est, en tout cas, déjà entérinée. [35]

Les conclusions de la réunion sont précédées par les « Considérations générales » suivantes :

> Le programme provisoire est articulé autour de deux compétences. La caractérisation commande l'établissement des faits historiques, composante comprenant l'identification des acteurs historiques et des témoins ainsi que le relevé des actions et des paroles, l'établissement de la chronologie et la considération des éléments géographiques. L'interprétation conduit quant à elle notamment à l'étude des changements et des continuités, de leurs causes et de leurs conséquences, des valeurs, des croyances et des interprétations pour chacun des groupes concernés.
> • Le programme provisoire précise un ensemble de connaissances historiques. Les éléments liés à une connaissance ne sont pas chaque fois présentés de manière explicite. Les connaissances sont au nombre des ressources essentielles à la mise en œuvre des compétences. La caractérisation et l'interprétation du passé par les élèves permettront de révéler, entre autres considérations, les acteurs impliqués dans un évènement particulier et les conséquences qu'il a eues pour les groupes concernés.
> • Un fait caractérisé peut tantôt, au moment d'interpréter, constituer une cause, tantôt constituer une conséquence, un changement, une continuité, etc. La présentation objective des connaissances historiques permet leur juste traitement selon le sujet caractérisé ou en interprété.
> • Un programme d'étude s'adresse d'abord et avant tout à l'enseignant, et jamais aux élèves. C'est à l'enseignant que revient le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié (article 19, LIP).
> • Les ensembles didactiques et le matériel complémentaire disponibles pour les enseignants et les élèves sont préparés par les éditeurs scolaires et les autres organismes concernés.
> • L'utilisation des termes « Premières Nations » et « Autochtones » est privilégiée dans l'ensemble du programme provisoire. Les termes « Amérindien » et « Indien » sont utilisés à titre de référence aux noms d'institutions à une époque donnée ou à des expressions consacrées dans l'historiographie.

Il prend soin de se référer également aux recommandations du rapport de la CVR dans ce contexte, alors qu'il avait déclaré en 2015 ne pas l'avoir attendu pour consacrer plus de place aux contenus autochtones (v. supra) :

> Les participants à la rencontre d'échanges ont fait allusion à quelques reprises au contenu du rapport de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Ces allusions faisaient pour la plupart référence aux extraits suivants (CVRC, vol. 6, p. 265-267) issus de la section *Appels* à *l'action* du chapitre 6 du rapport.
> ***L'éducation pour la réconciliation***
> *62. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples autochtones, et les éducateurs, de :*
> *i. rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada ;*
> *ii. prévoir les fonds nécessaires pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe ;*
> *iii. prévoir le financement nécessaire pour que les écoles autochtones utilisent les connaissances et les méthodes d'enseignement autochtones dans les salles de classe ;*

[35] Dossier 2019-06-20 18-204 Nouveau programme d'histoire - Notes d'information, mémoires et correspondances (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

iv. créer des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement, à l'échelon du sous-ministre adjoint ou à un échelon plus élevé, dont les titulaires seront chargés du contenu autochtone dans le domaine de l'éducation.
63. Nous demandons au Conseil des ministres de l'éducation (Canada) de maintenir un engagement annuel à *l'égard des questions relatives* à *l'éducation des Autochtones, notamment en ce qui touche : i. l'élaboration et la mise en œuvre, de la maternelle* à *la douzième année, de programmes d'études et de ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada, et sur /'histoire et les séquelles des pensionnats ;*
ii. la mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires en ce qui a *trait aux programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones ;*
iii. le renforcement de la compréhension interculturelle, de l'empathie et du respect mutuel ;
iv. /'évaluation des besoins de formation des enseignants relativement à *ce qui précède.*
64. Nous demandons à *tous les ordres de gouvernement qui fournissent des fonds publics à des écoles confessionnelles d'exiger de ces écoles qu'elles offrent une éducation religieuse comparative comprenant un segment sur les croyances et les pratiques spirituelles autochtones élaboré conjointement avec des ainés autochtones.*
65. Nous demandons au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, et en collaboration avec les peuples autochtones, les établissements d'enseignement postsecondaire, les éducateurs de même que le Centre national pour la vérité et réconciliation et ses institutions partenaires, d'établir un programme national de recherche bénéficiant d'un financement pluriannuel pour mieux faire comprendre les facteurs associés à la réconciliation.

Dans la prise en considération des 104 commentaires des participants et des 19 supplémentaires de Pierre Lepage, anthropologue, transmis par l'Institut Tshakapesh, le ministère fait ensuite la distinction (par des couleurs différentes) entre ceux qui sont « globalement positifs ou plutôt génériques qui n'entrainent pas d'ajustement » (p. 17 / 4), ceux qui « n'entrainent pas d'ajustement puisque relatifs à la mise en œuvre des compétences ou parce que les préoccupations sous-jacentes sont déjà considérées ou peuvent être traitées à partir des éléments du programme provisoire » (p. 47 / 9) et enfin ceux « dont des ajustements apportés au programme provisoire permettent de traiter plus explicitement. » (p. 40 / 6).

La longueur du document s'explique moins par le nombre de commentaires que par des réponses extrêmement longues du ministère qui citent in extenso les passages du programme provisoire de près ou de loin reliés à la problématique évoquée par le-la participant-e, la plupart pour préciser que celui-ci permet déjà le traitement des considérations évoquées dans le commentaire. Aux suggestions d'inclure tel ou tel élément, plus explicitement, dans le programme, on répond par l'argument que le programme n'interdit pas qu'il soit traité, mais au contraire, que l'enseignant serait libre de l'aborder ou non dans le contexte suggéré du programme. Cet argument qui permet de ne pas refuser la proposition, mais de justifier de ne pas en tenir compte dans la révision du programme, est utilisé non moins de 89 fois.

Par exemple, la remise en question du concept de nomadisme, « le terme devant être plus largement associé au mode de vie de certains peuples » est écartée par la « précision » suivante : « La précision e. Modes de vie sous la connaissance historique Premiers occupants du territoire (HQC, 21 décembre 2017, p. 28) permet d'aborder le nomadisme et le sédentarisme et les modes de subsistance associés. »

De plus, dès qu'il est question de mettre l'accent sur un groupe social en particulier, en occurrence, certaines nations, comme les Inuits, par exemple, cette phrase est insérée au début de la « précision du ministère » : « Les appellations utilisées dans le programme provisoire sont inclusives. « (10 fois), comme dans l'exemple suivant, où le regret de Pierre Lepage pour la période : « 1840-1896 - La formation du régime fédéral canadien » : « Les Inuits sont ignorés dans cette période. » reçoit ceci pour toute réponse :

> • Les appellations utilisées dans le programme provisoire sont inclusives.
> • Selon le Secrétariat aux affaires autochtones, « Au Québec, le terme autochtone désigne et les Inuits, et les Amérindiens. En ce qui concerne l'appellation Premières Nations, elle ne désigne que les Amérindiens. Le terme indien, quant à lui, n'est utilisé que dans le contexte de la Loi sur les Indiens » (Amérindiens et Inuits. Portrait des nations autochtones du Québec. 2° édition, p. 4. En ligne, http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications documentation/publications/document-11-nations-2e-edition.pdf, consulté le 18 juillet 2016).
> • Le terme Autochtone est utilisé dans le programme pour désigner les Premières Nations et la nation inuite.

De même, comme seule suite donnée à la :

> discussion conduite autour de la participation des autochtones aux deux grandes guerres invite à la prise en compte de la proportion d'autochtones s'étant enrôlés, de leur retour de guerre et de leur perte de statut ainsi que de la mobilisation des vétérans de tout acabit pour la reconnaissance de leur contribution et du comité sénatorial mis en place pour régulariser la situation des autochtones vétérans.

le ministère fait savoir ceci :

> • Les appellations utilisées dans le programme provisoire sont inclusives.
> • Les précisions d. Effort de guerre des hommes et des femmes apportées sous les connaissances historiques Première Guerre mondiale et Seconde Guerre mondiale (HQC34, 21 décembre 2016, p. 57) rencontrent les préoccupations sous-entendues dans ce commentaire en ce qui concerne la participation des Autochtones aux guerres.
> • Les précisions e. Rétablissement civil des soldats et e. Démobilisation ajoutées sous les connaissances historiques Première Guerre mondiale et Seconde Guerre mondiale (HQC, 21 décembre 2016, p. 57) permettent d'aborder le retour des soldats et le statut des vétérans.

Et c’est systématiquement le cas toutes les fois qu’un commentaire réclame la mention spécifique des femmes autochtones : « Il est mentionné qu'il conviendrait dès la première période d'exposer davantage le rôle des femmes dans les sociétés autochtones. ». Le ministère répond ceci, tout à fait à côté de l’intention de la remarque :

> Il est écrit dans le programme provisoire : « Les connaissances historiques précisées dans le programme consistent en un bagage de connaissances essentielles, établi dans les limites des savoirs actuels sur les sujets abordés dans le programme, que les élèves sont appelés à se constituer par la caractérisation d'une période de l'histoire du Québec et du Canada et l'interprétation d'une réalité sociale » (HQC, 21 décembre 2016, p. 21).
> • L'histoire des femmes autochtones peut être abordée sous les connaissances historiques Premiers occupants du territoire, Rapports sociaux chez les Autochtones, Prise de décision chez les Autochtones, Réseaux d'échange autochtones et Alliances et rivalités autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 28).
> • Les appellations utilisées dans le programme provisoire sont. Le masculin étant le genre générique en français, il est utilité sans discrimination.
> • Les acteurs concernés par une réalité historique ne sont pas systématiquement présentés explicitement chaque fois. Le travail de caractérisation conduit toutefois, entre autres considérations, à identifier les acteurs et les témoins et le travail d'interprétation à déterminer d'une part les causes et les conséquences des réalités historiques pour chacun d'eux, d'autre part, leurs intentions, valeurs, croyances et interprétations.

A chaque fois que le commentaire ne se réfère pas seulement à un fait historique, mais à son appréciation, un accent à apporter ou un jugement de valeur, il se voit rappeler systématiquement la différence à établir entre les faits et leur interprétation.

> Le programme provisoire est articulé autour de deux compétences. La caractérisation commande l'établissement des faits historiques, composante comprenant l'identification des acteurs historiques et des témoins ainsi que le relevé des actions et des paroles, l'établissement de la chronologie et la considération des éléments géographiques. L'interprétation conduit quant à elle notamment à l'étude des

> changements et des continuités, de leurs causes et de leurs conséquences, des valeurs, des croyances et des interprétations pour chacun des groupes concernés.

Le ministère y recourt 25 fois, souvent sans répondre à la préoccupation du demandeur. Il l'oppose, par exemple, à la suggestion « de faire ressortir, aussi souvent que possible, les intérêts et la perspective des Autochtones dans les évènements présentés dans le programme. » :

> Il est écrit dans le programme provisoire : « Les connaissances historiques précisées dans le programme consistent en un bagage de connaissances essentielles, établi dans les limites des savoirs actuels sur les sujets abordés dans le programme, que les élèves sont appelés à se constituer par la caractérisation d'une période de l'histoire du Québec et du Canada et l'interprétation d'une réalité sociale » (HQC, 21 décembre 2016, p. 21).
> • Le programme est articulé autour de deux compétences. La caractérisation commande l'établissement des faits historiques, composante comprenant l'identification des acteurs historiques et des témoins ainsi que le relevé des actions et des paroles. L'interprétation nécessite quant à elle notamment le discernement des intentions, des valeurs et des croyances et la considération de différentes interprétations.
> • Il est écrit dans le programme provisoire, pour la première période/réalité sociale : « Elle [la caractérisation] révèle la perspective et l'apport des sociétés autochtones et ceux des différents acteurs qui ont joué un rôle significatif dans le parcours de la société » (HQC, 21 décembre 2016, p. 26). Cette même phrase est reprise pour chacune des périodes/réalités sociales suivantes en ces mots : « Elle révèle la perspective et l'apport des différents acteurs qui ont joué un rôle significatif dans le parcours de la société » (HQC, 21 décembre 2016, p. 30).
> • Les Autochtones sont au nombre des acteurs historiques auxquels réfère le programme provisoire.

Cette dernière phrase figure d'ailleurs (p. 7 fois) dans les réponses aux suggestions insistant sur une plus grande représentation, quantitative et qualitative des Autochtones.

La remarque ouvrant la réponse, sur les connaissances « essentielles » (cf. aussi supra) est insérée 7 fois, dans toute sa longueur, pour faire comprendre qu'une suggestion n'en ferait pas partie, car jugée comme trop pointue, détaillée ou accessoire. Enfin, les remarques qui réclament une présence plus continue des Autochtones tout au long des différentes périodes traitées, s'entendent dire que, déjà : « Les réalités historiques autochtones et les changements qui touchent les peuples autochtones sont présentés dans chacune des périodes/réalités sociales du programme provisoire. » et que le programme évite les répétions inutiles (p. 7 fois) :

> La précision des connaissances aborde des sujets particuliers pour différents groupes sociaux au moment où quelque chose se redéfinit, c'est-à-dire lorsqu'un changement mérite qu'on s'y attarde. Une fois ces changements exposés, les éléments de continuité ne sont pas répétés. Il est écrit dans le programme provisoire : « Leur choix [les connaissances historiques précisées dans le programme] reposant sur les particularités de la période et de la réalité sociale étudiées, les connaissances ne sont pas répétées inutilement d'une période et d'une réalité sociale à l'autre si aucun changement significatif n'est survenu; l'étude des continuités requiert la prise en compte de connaissances relatives aux périodes et aux réalités précédentes » (HQC, 21 décembre 2016, p. 21).

Ces procédés concourent à ne pas refuser une proposition, mais de contourner le problème soulevé. Un dernier exemple suffira pour l'illustrer. Un commentaire soulève une question délicate : « Il est jugé à propos que les élèves soient sensibilisés plus exactement aux raisons qui expliquent certains irritants concernant les Autochtones qui perdurent dans la société québécoise, notamment l'exemption de taxes. »

La « précision » fournie par le ministère, contourne la difficulté par une combinaison de remarques générales, sans répondre à la question :

La précision c. Loi sur les Indiens apportés sous la connaissance Affaires indiennes (HQC, 21 décembre 2016, p. 50) permet d'aborder la préoccupation soulevée par ce commentaire.
• Le programme est articulé autour de deux compétences. La caractérisation commande l'établissement des faits historiques, composante comprenant l'identification des acteurs historiques et des témoins ainsi que le relevé des actions et des paroles. L'interprétation nécessite quant à elle notamment le discernement des intentions, des valeurs et des croyances et la considération de différentes interprétations.
• Il est écrit dans le programme provisoire, pour la première période/réalité sociale : « Elle [la caractérisation] révèle la perspective et l'apport des sociétés autochtones et ceux des différents acteurs qui ont joué un rôle significatif dans le parcours de la société » (HQC, 21 décembre 2016, p. 26). Cette même phrase est reprise pour chacune des périodes/réalités sociales suivantes en ces mots : « Elle révèle la perspective et l'apport des différents acteurs qui ont joué un rôle significatif dans le parcours de la société » (HQC, 21 décembre 2016, p. 30).

Il n'y a que deux suggestions explicitement écartées le ministère :

Commentaire	Précision
Pour certains participants, il est erroné de parler d'activités économiques chez les Amérindiens à cette époque. Il serait plus juste de parler d'activités de subsistance	Selon le Centre pour l'Education et la Sensibilisation à la Coopération internationale, l'économie « désigne l'ensemble des activités d'une société qui visent la production, la distribution et la consommation de biens et de ressources » en ligne, http://www.eduki.ch/fr/doc/Dossier 10 histo.pdf, consulté le 20 juillet 2016, p. 4). • La précision a. Activités économiques est apportée sous la connaissance historique Réseaux d'échange autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 28). Elle vise à préciser la production de biens et de ressources des sociétés autochtones qui permettent effectivement les échanges économiques entre les nations autochtones. • Les connaissances de la précision des connaissances étant « interreliées et [couvrant] l'ensemble des aspects de société » (HQC, 21 décembre 2016, p. 22), la précision e. Modes de vie apportée sous la connaissance historique Premiers occupants du territoire (HQC, 21 décembre 2016, p. 28) permet également d'aborder la chasse et la cueillette.
Un participant affirme ne pas se reconnaitre dans les luttes féministes, sa nation étant une société égalitaire.	• Nous ne comprenons pas ce commentaire. • Jusqu'en 1985, les femmes autochtones ayant perdu leur statut d'indienne n'ont pas les mêmes droits et privilèges que les femmes autochtones possédant leur statut d'indienne, et vice-versa (en ligne, http://www.pariciladémocratie.com/approfondir/pouvoirs-et-democratie/2996-lesautochtones-et-le-droit-de-vote, consulté le 21 juillet 2016). • Les luttes des femmes sont menées au nom de toutes les Québécoises. • La création de l'Association des femmes autochtones du Québec est désormais évoquée sur la ligne du temps de la période/réalité sociale 1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille (HQC, 21 décembre 2016, p. 60).

Dans le second exemple, le commentaire a néanmoins eu pour conséquence l'insertion de la création de l'Association des femmes autochtones du Québec dans une des lignes du temps. Or, ce n'est pas du tout ce que le commentateur avait voulu obtenir, bien au contraire.

Pour 38 autres commentaires (p. 38 en tout, dont 9 de Pierre Lepage) on peut constater qu'elles auront abouti à faire accepter ou, au moins, à inspirer des modifications, parfois divergentes des intentions des demandeurs, et souvent accompagnées des « phrases défensives » citées :

Commentaire	Réponse
Il est suggéré que l'impact des prêtres	La précision b. Missions catholiques et protestantes a été ajoutée sous la connaissance historique Affaires indiennes (HQC, 21 décembre 2017, p. 50).

(catholiques et anglicans) dans le Nord québécois soit montré.	
• Le passage « en proie aux guerres et aux épidémies » devrait, selon un participant, être nuancé afin que l'accent porte sur les épidémies qui ont eu un impact beaucoup plus grand sur les populations amérindiennes que les guerres.	Le passage a été modifié : « Alors que se développe la colonie, certaines populations autochtones se fragilisent, notamment en proie aux épidémies et aux guerres » (HQC, 21 décembre 2016, p. 29). • La précision d. Choc microbien apportée sous la connaissance historique Populations autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 33) permet le traitement de cette question.
Une suggestion est faite afin que l'introduction de l'alcool chez les Amérindiens soit traitée.	Les précisions d. Produits échangés entre des Autochtones et des Européens apportés sous la connaissance historique Premiers contacts (HQC, 21 décembre 2016, p. 28) et b. Évangélisation des Autochtones apportée sous la connaissance historique Église catholique (HQC, 21 décembre 2016, p. 32) permettent le traitement de cette question. Il est désormais écrit dans le texte de mise en contexte de la période/réalité sociale 1608-1760 L'évolution de la société coloniale sous /'autorité de la métropole française : « Alors que se développe la colonie, certaines populations autochtones se fragilisent, notamment en proie aux épidémies et aux guerres» (HQC, 21 décembre 2016, p. 29).
Il est suggéré que la ligne du temps fasse mention de l'isolement des Autochtones dans les réductions à partir de 1775.	La précision a. Domiciliés apportée sous la connaissance historique Populations autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 33) permet le traitement de ce sujet. • La précision des connaissances aborde des sujets particuliers pour différents groupes sociaux au moment où quelque chose se redéfinit, c'est-à-dire lorsqu'un changement mérite qu'on s'y attarde. Une fois ces changements exposés, les éléments de continuité ne sont pas répétés. Il est écrit dans le programme provisoire : « Leur choix [les connaissances historiques précisées dans le programme] reposant sur les particularités de la période et de la réalité sociale étudiées, les connaissances ne sont pas répétées inutilement d'une période et d'une réalité sociale à l'autre si aucun changement significatif n'est survenu; l'étude des continuités requiert la prise en compte de connaissances relatives aux périodes et aux réalités précédentes » (HQC, 21 décembre 2016, p, 21). • La reformulation de la précision b. Etablissement des colons sous la connaissance historique Loyalistes (HQC, 21 décembre 2016, p. 37) ouvre également sur le traitement de cette question.
Un commentaire fait ressortir la difficulté de dissocier les connaissances Proclamation royale et Statut des Amérindiens.	Dans le tableau de la précision des connaissances, la connaissance historique Statut des Indiens a été déplacée sous la connaissance historique Proclamation royale (HQC, 21 décembre 2016, p. 36 et 37).
Il est souligné qu'il apparait difficile de parler des Loyalistes sans évoquer la déportation des Abénaquis.	• La précision b. Lieux d'établissement apportée sous la connaissance historique Loyalistes a été reformulée. Il est désormais écrit b. Établissement des colons (HQC, 21 décembre 2016, p. 37) afin que puisse être abordé cette question.
La place de l'Eglise anglicane dans le Nord québécois mérite selon	• La précision b. Missions catholiques et protestantes ajoutée sous la connaissance historique Affaires indiennes (HQC, 21 décembre 2016, p. 50) permet le traitement de cette question.

certains participants d'être évoquée	
Il est souligné que cette période est celle qui comporte le moins de mentions des Amérindiens.	• Ce commentaire révèle une préoccupation relative au nombre de mentions explicites du terme Autochtones. Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Avec la morue, la fourrure constitue encore l'un des autres principaux produits échangés. Son commerce, dont la ressource provient de territoires toujours plus au nord et à l'ouest, décline toutefois graduellement, tout comme la participation des Autochtones aux activités économiques » (HQC, 31 janvier 2017, p. 39). • Les réalités historiques autochtones seront abordées sous plusieurs connaissances historiques : Acte constitutionnel (d. Territoires du Bas-Canada et du Haut-Canada); Population {a. Composition de la population du Bas-Canada et du Haut-Canada; b. Accroissement de la population du Bas-Canada et du Haut-Canada; c. Groupes sociaux; d. Agents des Indiens; e. Abolition de l'esclavage); Soulèvements de 1837-1838 (f. Conflit armé; g. Déclaration d'indépendance du Bas-Canada); Commerce des fourrures (a. Expansion des territoires exploités; b. Marché de la fourrure; c. Fusion des compagnies); Commerce du bois {e. Métiers; f. Territoires exploités); Mouvements migratoires (f. Régions de colonisation); Guerre anglo-américaine de 1812 {a. Alliance avec des Premières Nations) (HQC, 21 décembre 2016, p. 43-44);
La connaissance Commerces des fourrures pourrait parler plus exactement du rôle des Amérindiens, notamment des changements géographiques relatifs à l'occupation du territoire.	• Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Avec la morue, la fourrure constitue encore l'un des autres principaux produits échangés. Son commerce, dont la ressource provient de territoires toujours plus au nord et à l'ouest, décline toutefois graduellement, tout comme la participation des Autochtones aux activités économiques » (HQC, 31 janvier 2017, p. 39). • Le programme est articulé autour de deux compétences. La caractérisation commande l'établissement des faits historiques, composante comprenant l'identification des acteurs historiques et des témoins concernés, ainsi que le relevé des actions et des paroles. • Les précisions a. Expansion des territoires exploités, b. Marché de la fourrure apportées etc.. Fusion des compagnies apportées sous la connaissance historique Commerce des fourrures (HQC, 21 décembre 2016, p. 44) permettent le traitement de cette question.
Il est suggéré qu'une mention soit faite sur la gestion de la faune et de la flore, entre autres pour que soient abordées les difficultés des Autochtones à maintenir leur mode de vie traditionnel, particulièrement après 1890.	Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « La recherche d'emploi conduit à une émigration sans précédent de Canadiens français vers les États-Unis, mouvement que les autorités religieuses et civiles tentent d'endiguer notamment avec l'ouverture, souvent en empiétant sur des territoires occupés par des Autochtones, de nouvelles régions de colonisation » (HQC, 21 décembre 2016, p. 46).
Des mentions sur la situation des Cris pourraient être ajoutées, notamment en ce qui a trait à la traite du castor.	Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est désormais écrit : « La recherche d'emploi conduit à une émigration sans précédent de Canadiens français vers les États-Unis, mouvement que les autorités religieuses et civiles tentent d'endiguer notamment avec l'ouverture, souvent en empiétant sur des territoires occupés par des Autochtones, de nouvelles régions de colonisation » (HQC, 21 décembre 2016, p. 46). • La précision d. Ouverture de régions de colonisation apportée sous la connaissance historique Migrations (HQC, 21 décembre 2016, p. 51) permet le traitement de cette question. • Les précisions a. Création des réserves indiennes au Bas-Canada apportée sous la connaissance historique Affaires indiennes (HQC, 21 décembre 2016, p. 50) et a.

	Régions d'exploitation apportée sous la connaissance historique Industrie forestière (HQC, 21 décembre 2016, p. 51) permettent le traitement de cette question. • La précision des connaissances aborde des sujets particuliers pour différents groupes sociaux au moment où quelque chose se redéfinit, c'est-à-dire lorsqu'un changement mérite qu'on s'y attarde. Une fois ces changements exposés, les éléments de continuité ne sont pas répétés. Il est écrit dans le programme provisoire : « Leur choix (les connaissances historiques précisées dans le programme) reposant sur les particularités de la période et de la réalité sociale étudiées, les connaissances ne sont pas répétées inutilement d'une période et d'une réalité sociale à l'autre si aucun changement significatif n'est survenu; l'étude des continuités requiert la prise en compte de connaissances relatives aux périodes et aux réalités précédentes » (HQC, 21 décembre 2016, p. 21).
Il est proposé que, dans la précision des connaissances, la connaissance Affaires indiennes soit déplacée tout juste après la connaissance Relations· fédérales-provinciales.	La connaissance historique Affaires Indiennes est désormais placée sous la connaissance historique Gouvernement responsable (HQC, 21 décembre 2016, p. 50).
Il est demandé qu'une précision soit ajoutée afin de rendre explicite l'objectif de la création des réserves, soit de regrouper les populations afin d'exploiter le territoire.	Le programme est articulé autour de deux compétences. La caractérisation commande l'établissement des faits historiques, composante comprenant l'identification des acteurs historiques et des témoins ainsi que le relevé des actions et des paroles. L'interprétation nécessite quant à elle notamment le discernement des intentions, des valeurs et des croyances et la considération de différentes interprétations. • Il est écrit dans le programme provisoire : « Elle [la caractérisation] révèle la perspective et l'apport des différents acteurs qui ont joué un rôle significatif dans le parcours de la société » (HQC, 21 décembre 2016, p. 30). • Les Autochtones sont au nombre des acteurs historiques auxquels réfère le programme provisoire. • La ligne du temps de la période/réalité sociale 1840-1896 La formation du régime fédéral canadien (HQC, 21 décembre 2016, p. 48) évoque désormais le dépôt du rapport de la commission Bagot. • La précision a. Création des réserves indiennes au Bas-Canada apportée sous la connaissance historique Affaires indiennes (HQC, 21 décembre 2016, p. 50) et la précision b. Missions catholiques et protestantes ajoutée sous cette même connaissance historique permettent d'aborder cette perspective.
Un souhait est formulé afin que des personnages historiques autochtones soient aussi nommés dans le programme. Entre autres suggestions, Jules Sioui et William Commanda.	• Les discussions conduites autour du choix de personnages historiques de l'histoire autochtone n'ont pas permis de dégager de consensus entre les nations autochtones. • Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Les conventions établies avec les Cris, les Inuits et les Naskapis sont représentatives de la nécessaire conciliation entre l'État québécois et les Premières Nations et la nation inuite, au sein desquelles se profile une forme de nationalisme autochtone et émergent de nouveaux leadeurs » (HQC, 21 décembre 2016, o. 58).
Un commentaire suggère la prise en compte du développement sociodémographique et territorial de la communauté crie.	• Les précisions c. Taux de natalité de la population autochtone apportée sous la connaissance historique Accroissement naturel (HQC, 21 décembre 2016, p. 62), b. Conditions de vie dans les réserves, les villages inuits et les villes et c. Gouvernance désormais apportées sous la connaissance historique Communautés autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 63) permettent la prise en compte des éléments énoncés dans le commentaire.

	• Aussi, la ligne du temps de la période/réalité sociale 1896-1945 Les nationalismes et /'autonomie du Canada évoque désormais l'annexion de l'Ungava au territoire québécois (HQC, 31 janvier 2017, p. 54).
Un retour sur la Loi sur les Indiens apparait nécessaire pour certains participants afin que les revendications contemporaines puissent être comprises.	La précision des connaissances aborde des sujets particuliers pour différents groupes sociaux au moment où quelque chose se redéfinit, c'est-à-dire lorsqu'un changement mérite qu'on s'y attarde. Une fois ces changements exposés, les éléments de continuité ne sont pas répétés. Il est écrit dans le programme provisoire : « Leur choix [les connaissances historiques prescrites] reposant sur les particularités de la période et de la réalité sociale étudiées, les connaissances ne sont pas répétées inutilement d'une période et d'une réalité sociale à l'autre si aucun changement significatif n'est survenu ; l'étude des continuités requiert la prise en compte de connaissances relatives aux périodes et aux réalités précédentes » (HQC, 21 décembre 2016, p. 21). • Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Dans l'ensemble formé par I' Acte de l'Amérique du Nord britannique, les Autochtones, toujours soumis à une politique d'assimilation, peinent pour maintenir leurs modes de vie traditionnels »(HQC, 21 décembre 2016, o. 52).
L'extrait « Leur culture, au péril de la vitalité sociale, s'effrite toutefois. Entre autres maux, la fréquentation des écoles résidentielles, dont l'existence est vouée à la diffusion de la culture judéo-chrétienne, contribue à accélérer le déclin des langues autochtones. » mérite quelques nuances selon certains participants : l'effritement de la culture doit être directement associé aux pensionnats ; l'énoncé « vouée à la diffusion » est trop ténue; toutes les langues autochtones ne sont pas en péril.	Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Leur culture s'effrite toutefois. Entre autres maux, la fréquentation obligatoire des pensionnats, dont l'existence est vouée à la propagation de la culture judéo-chrétienne, contribue à accélérer le déclin de certaines langues autochtones et à fragiliser le tissu social dans plusieurs communautés » (HQC, 21 décembre 2016, p. 58).
Il est suggéré qu'une mention plus explicite de l'acquisition du droit de vote des Autochtones soit faite.	• La précision a. Revendications territoriales et politiques apportée sous la connaissance historique Affirmation des nations autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 62) permet le traitement de cette question. • La ligne du temps de la période/réalité sociale 1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille a été modifiée. L'octroi du droit de vote au Québec aux Autochtones y est évoqué (HQC, 21 décembre 2016, p. 60). • Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Plusieurs décennies de militantisme féminin ont permis l'obtention de certains droits politiques, juridiques et sociaux pour la majorité des québécoises » (HQC, 21 décembre 2016, p. 53).
Un participant affirme ne pas se reconnaitre dans les luttes	• Nous ne comprenons pas ce commentaire. • Jusqu'en 1985, les femmes autochtones ayant perdu leur statut d'indienne n'ont pas les mêmes droits et privilèges que les femmes autochtones possédant leur statut

féministes, sa nation étant une société égalitaire.	d'indienne, et vice-versa (en ligne, http://www.pariciladémocratie.com/approfondir/pouvoirs-et-democratie/2996-lesautochtones-et-le-droit-de-vote, consulté le 21 juillet 2016). • Les luttes des femmes sont menées au nom de toutes les Québécoises. • La création de !'Association des femmes autochtones du Québec est désormais évoquée sur la ligne du temps de la période/réalité sociale 1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille (HQC, 21 décembre 2016, p. 60).
Il est souhaité que les 11 nations autochtones du Québec soient présentées dans le programme	Les appellations utilisées dans le programme provisoire sont inclusives. • Le terme Autochtone : « désigne et les Inuits, et les Amérindiens » (Amérindiens et Inuits. Portrait des nations autochtones du Québec. 28e édition, p. 4. En ligne, http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications documentation/publications/document-11-nations-2e-edition.pdf, consulté le 18 juillet 2016). • La précision des connaissances aborde des sujets particuliers pour différents groupes sociaux au moment où quelque chose se redéfinit, c'est-à-dire lorsqu'un changement mérite qu'on s'y attarde. Une fois ces changements exposés, les éléments de continuité ne sont pas répétés. • Les précisions b. Familles linguistiques, c. Premières Nations et nation inuite et d. Territoire occupé apportées sous la connaissance historique Premiers occupants du territoire (HQC, 21 décembre 2016, p. 28) permettent de traiter de l'ensemble des nations autochtones. • La ligne du temps de la période/réalité sociale 1980 à nos jours Les choix de société dans le Québec contemporain a été modifiée. Elle évoque la reconnaissance des nations autochtones et de leurs droits par le gouvernement du Québec ainsi que la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 66).
Il est suggéré d'indiquer sur la ligne du temps la formation de l'Association des femmes autochtones qui pourrait également être précisée sous la connaissance Féminisme dans la précision des connaissances.	La création de l'Association des femmes autochtones du Québec est désormais évoquée sur la ligne du temps de la période/réalité sociale 1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille (HQC, 21 décembre 2016, p. 60).
La formation du collège Manitou, premier collège autochtone, pourrait être ajoutée au contenu présenté.	Le Collège Manitou a été ouvert de 1973 à 1976. • Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Les conventions établies avec les Cris, les Inuits et les Naskapis sont représentatives de la nécessaire conciliation entre l'État québécois et les Premières Nations et la nation inuite, au sein desquelles se profile une forme de nationalisme autochtone et émergent de nouveaux leadeurs » (HQC, 21 décembre 2016, p. 58).
Il est rappelé que les Inuits ne vivent pas dans des réserves	• La connaissance historique Communautés autochtones est désormais précisée par b. Conditions de vie dans les réserves, les villages inuits et les villes (HQC, 21 décembre 2016, p, 63).
La connaissance Communautés autochtones est, selon plusieurs, à revoir. Les précisions insistant sur des aspects négatifs, la connaissance ne rend pas bien les mutations que vivent ces communautés, dont le	• La connaissance historique Communautés autochtones est désormais précisée par a. Pensionnats au Québec, b. Conditions de vie dans les réserves, les villages inuits et les villes etc. Gouvernance (HQC, 21 décembre 2016, p. 63).

phénomène urbain des années 1970 ou encore le passage à une certaine forme de modernité.	
Il est mentionné que la crise d'Oka pourrait être plus globalement présentée comme un tournant dans l'histoire autochtone.	• Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Les mouvements d'affirmation et de revendication s'accentuent, notamment après l'année 1990, au cours de laquelle une dispute territoriale est à l'origine d'un conflit à Oka entre les Mohawks et les autorités fédérales et provinciales » (HQC, 21 décembre 2016, p. 65). • La crise d'Oka est inscrite sur la ligne du temps (HQC, 21 décembre 2016, p. 66) de la période/réalité sociale De 1980 à nos jours Les choix de société dans le Québec contemporain. • La précision c. Crise d'Oka apportée sous la connaissance historique Droits des Autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 68) permet de traiter ce sujet.
Il est suggéré d'ajouter la déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones (2007) dans le programme	• La ligne du temps de la période/réalité sociale 1980 à nos jours Les choix de société dans le Québec contemporain évoque désormais la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (HQC, 21 décembre 2016, P. 66).
Un intervenant suggère que la connaissance Droits des Autochtones soit placée sous la connaissance Redéfinition du rôle de l'Etat.	• La connaissance historique Droits des Autochtones a été déplacée sous la connaissance historique Redéfinition du rôle de l'État dans la précision des connaissances (HQC, 21 décembre 2016, p. 69).
Un souci pour que les commissions d'enquête sur les affaires autochtones ne soient pas occultées dans cette période est partagé.	• Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Si la discrimination et les réticences à l'égard des Autochtones sont souvent vives, certaines initiatives, telles que la mise sur pied de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, permettent une meilleure compréhension du parcours des peuples autochtones » (HQC, 31janvier 2017). • Les précisions f. Société civile et g. Consultations publiques apportée sous la connaissance historique Redéfinition du rôle de l'Etat (HQC, 21 décembre 2016, p. 69) et, à plus forte raison, f. Commission de vérité et réconciliation du Canada apportée sous la connaissance historique Droits des Autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 69) permettent d'aborder cette question
Il est suggéré que la connaissance Question linguistique aborde la question des langues autochtones.	• La précision d. Langues autochtones a été ajoutée sous la connaissance Question linguistique (HQC, 21 décembre, p. 70).

Commentaires de Pierre Lepage :

Il faut que soit soulignée plus exactement cette période cruciale pour les Amérindiens en raison de la fin des alliances pour la guerre et pour le commerce de la fourrure.	Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Avec la morue, la fourrure constitue encore l'un des autres principaux produits échangé. Son commerce, dont la ressource provient de territoires toujours plus au nord et à l'ouest, décline toutefois graduellement, tout comme la participation des Autochtones aux activités économiques » (HQC, 31 janvier 2017, p. 39). • La précision a. Alliance avec des Premières Nations apportée sous la connaissance historique Guerre anglo-américaine de 1812 (HQC, 21 décembre 2016, p. 44) permet le traitement de cette question.

	• La connaissance historique Commerce des fourrures et ses précisions ainsi que la précision d. Agents des Indiens apportée sous la connaissance historique Population (HQC, 21 décembre 2016, p. 43) permettent d'aborder cette question.
Cette période [1791-1840] marque, entre autres en raison du besoin de terre, le passage de membres de nations à citoyens mineurs sous tutelle (rapport Bagot).	La ligne du temps de la période/réalité sociale 1840-1896 La formation du régime fédéral canadien (HQC, 21 décembre 2016, p. 48) évoque désormais le dépôt du rapport de la commission Bagot. • La précision a. Création des réserves indiennes au Bas-Canada apportée sous la connaissance historique Affaires indiennes (HQC, 21 décembre 2016, p. 50) permet le traitement de cette question. • Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « La recherche d'emploi conduit à une émigration sans précédent de Canadiens français vers les États-Unis, mouvement que les autorités religieuses et civiles tentent d'endiguer notamment avec l'ouverture, souvent en empiétant sur des territoires occupés par des Autochtones, de nouvelles régions de colonisation » (HQC, 21 décembre 2016, p. 46).
Une allusion à l'accélération de la mise en tutelle des Amérindiens à la suite du partage des pouvoirs doit être faite.	La précision *b. Loi sur les Indiens* apportée sous la connaissance historique Affaires indiennes (HQC, 21 décembre 2016, p. 50) permet le traitement de cette question. • Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Le régime fédéral canadien orchestre le partage des pouvoirs entre Londres, Ottawa et les provinces, notamment dans les affaires sociales et juridiques, telles que l'éducation, les langues, les lois civiles, et en ce qui a trait aux populations autochtones pour la plupart désormais soumises à la Loi sur les Indiens de 1876 » (HQC, 21 décembre 2016, p. 47). • Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Dans l'ensemble formé par !'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les Autochtones, toujours soumis à une politique d'assimilation, peinent pour maintenir leurs modes de vie traditionnels » (HQC, 21 décembre 2016, p. 52).
Faire une allusion au rapport Bagot.	• La ligne du temps de la période/réalité sociale 1840-1896 La formation du régime fédéral canadien (HQC, 21 décembre 2016, p. 48) évoque désormais le dépôt du rapport de la commission Bagot.
Aborder l'effet des programmes de la colonisation sur les collectivités autochtones (déborde sur l'autre période). Le régime de réserves de castor est toujours en vigueur aujourd'hui couvrant 80 % du territoire du Québec.	• Les réserves aux castors ont été créées entre 1932 et 1954. • Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « La recherche d'emploi conduit à une émigration sans précédent de Canadiens français vers les États-Unis, mouvement que les autorités religieuses et civiles tentent d'endiguer notamment avec l'ouverture, souvent en empiétant sur des territoires occupés par des Autochtones, de nouvelles régions de colonisation » (HQC, 21 décembre 2016, 46). • Les précisions a. Création des réserves indiennes au Bas-Canada apportée sous la connaissance historique Affaires indiennes (HQC, 21 décembre 2016, p. 50) et d. Ouverture de régions de colonisation apportée sous la connaissance historique Migrations (HQC, 21 décembre 2016, p. 51) permettent le traitement de cette question. • Le programme est articulé autour de deux compétences. La caractérisation commande l'établissement des faits historiques, composante comprenant l'identification des acteurs historiques et des témoins ainsi que le relevé des actions et des paroles. L'interprétation nécessite quant à elle notamment le discernement des intentions, des valeurs et des croyances et la considération de différentes interprétations. • Il est écrit dans le programme provisoire, pour la première période/réalité sociale : « Elle [la caractérisation] révèle la perspective et l'apport des sociétés autochtones et ceux des différents acteurs qui ont joué un rôle significatif dans le parcours de la société » (HQC, 21 décembre 2016, p. 26). Cette même phrase est reprise pour chacune des périodes/réalités sociales suivantes en ces mots : « Elle révèle la perspective et l'apport des différents acteurs qui ont joué un rôle significatif dans le parcours de la société» (HQC, 21 décembre 2016, p. 30).

	• Les Autochtones sont au nombre des acteurs historiques auxquels réfère le programme provisoire.
Indiquer que le droit de vote au Québec sera accordé aux Indiens en 1968	• La précision a. *Revendications territoriales et politiques* apportée sous la connaissance Affirmation des nations autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 62) permet d'aborder ce sujet. • La ligne du temps de la période/réalité sociale *1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille* a été modifiée. Elle évoque l'octroi du droit de vote aux Autochtones au Québec (HQC, 21 décembre 2016, p. 60).
Mentionner les visées d'assimilation du Régime des Pensionnats autochtones.	Le programme est articulé autour de deux compétences. La caractérisation commande l'établissement des faits historiques, composante comprenant l'identification des acteurs historiques et des témoins ainsi que le relevé des actions et des paroles. L'interprétation nécessite quant à elle notamment le discernement des intentions, des valeurs et des croyances et la considération de différentes interprétations. • Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Entre autres maux, la fréquentation obligatoire des pensionnats, dont l'existence est vouée à la propagation de la culture judéo-chrétienne, contribue à accélérer le déclin de certaines langues autochtones et à fragiliser le tissu social dans plusieurs communautés » (HQC, 21 décembre 2016, p. 58). • Les précisions d. Régime des pensionnats indiens du Canada apportée sous la connaissance historique Politique intérieure canadienne (HQC, 21 décembre 2016, p. 56) et a. Pensionnats indiens au Québec apportée sous la connaissance historique Communautés autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 63) permettent le traitement de cette question
Insister sur le mouvement de prise en charge par les nations autochtones dans les années 1970. Aborder le passage de la politique d'assimilation à la prise en charge	Les connaissances historiques Affirmation des nations autochtones et Communautés autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 62-63) permettent le traitement de cette question. • Le texte de mise en contexte a été modifié. Il est écrit dans le programme provisoire : « Dans l'ensemble formé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les Autochtones, toujours soumis à une politique d'assimilation, peinent pour maintenir leurs modes de vie traditionnels » (HQC, 21 décembre 2016, p. 52) « Les conventions établies avec les Cris, les Inuits et les Naskapis sont représentatives de la nécessaire conciliation entre l'Etat québécois et les Premières Nations et la nation inuite, au sein desquelles se profile une forme de nationalisme autochtone et émergent de nouveaux leadeurs » (HQC, 21 décembre 2016, p. 58).
Il manque une allusion à la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	La ligne du temps de la période/réalité sociale 1980 à nos jours L'évolution des conjonctures dans Je Québec contemporain a été modifiée. Elle évoque la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (HQC, 21 décembre 2016, p. 66).

La « préoccupation […] à l'égard de l'importance de revisiter également l'enseignement de l'histoire au primaire, notamment en raison de l'imprégnation d'un vocabulaire erroné pour désigner les réalités historiques autochtones » a été entendue et on lui donnera suite : « Une consultation sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie au primaire a été réalisée par la DFGJ au printemps 2016. Une décision sera prise à propos des programmes du primaire à la lumière des recommandations présentées dans le rapport préparé à la suite de la consultation. »

Une autre « préoccupation quant à la formation des maitres et à la formation continue est énoncée. Il est souhaité que les futurs enseignants comme les enseignants actifs puissent plus sciemment traiter des Autochtones. Un cours obligatoire sur l'histoire autochtone pourrait par

exemple être intégré aux cursus universitaires. » Réponse : « Ce commentaire s'adresse au ministère de l'Enseignement supérieur. »

Les commentaires auxquels n'est donnée aucune suite, soit que le programme permet déjà de les inclure, soit parce qu'il s'agit d'éléments considérés comme non essentiels, de jugements de valeurs ou encore de répétions jugés inutiles, concernent principalement les sujets suivants :

Commentaires généraux :

- le caractère pancanadien de l'histoire autochtone
- les noms des lieux en langues autochtones
- l'impression que les Autochtones sont surtout présents au début.
- les particularités du régime colonial des Cris et des Inuits avant 1880
- l'utilisation du concept de nomadisme
- les appellations des différentes communautés
- la présence de l'actualité
- plus de présence autochtone dans les lignes du temps
- la présence autochtone tout au long du cours d'histoire (Pierre Lepage)

Des origines à 1608 - L'expérience des Autochtones et le projet de colonie :

- la présentation de plusieurs théories de migrations
- la mention de la théorie des temps immémoriaux et des croyances à l'égard de l'origine du monde
- l'occupation par les Autochtones de l'ensemble du territoire du Québec
- le rôle des femmes dans les sociétés autochtones
- la précision que les leadeurs inuits ne sont pas nommés chef
- les échanges entre Inuits et Mohawks
- la Grande Alliance de 1603 (Pierre Lepage)

1608-1760 - L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française :

- le remplacement du terme algonquin
- la mention de l'adaptation du mode de vie des Autochtones comme pour les Européens
- la mention que l'évangélisation n'était pas une œuvre de bienfaisance de la part des Européens
- plus de prudence dans le traitement des guerres iroquoises
- l'insertion du métissage dans le contexte de l'adaptation des colons
- la mention plus marquée de la participation des Amérindiens à la guerre de la Conquête
- les conséquences pour les Autochtones de la ratification du traité d'Utrecht
- des précisions sur l'évangélisation dans la vallée du Saint- Laurent (Pierre Lepage)
- l'adaptation au niveau des pratiques et de coutumes (Pierre Lepage)
- l'intérêt des hostilités entre Iroquois et habitants de la colonie (Pierre Lepage)

1760-1791 - La Conquête et le changement d'empire

- la persistance les revendications autochtones au-delà de la Proclamation royale
- l'affirmation de Pontiac plutôt que Révolte de Pontiac
- la précision de la position des nations autochtones (Pierre Lepage)
- la précision de la notion de territoire réservé (Pierre Lepage)
- les effets de la Proclamation royale (Pierre Lepage)
- l'absence des Inuits (Pierre Lepage)

1791-1840 - Les revendications et les luttes nationales

- la mention de la création de territoires réservés aux castors
- une ligne du temps propre à l'histoire des Autochtones
- la disparition des Inuits de l'histoire
- l'importance de la traite pour les Cris
- le rôle des Amérindiens dans la Guerre anglo-américaine de 1812
- la guerre de 1812 comme tournant dans les relations avec l'Etat
- les Indiens perçus par l'Etat comme une gêne au progrès à compter des années 1830
- l'action des Agents des Indiens plus axée sur la perspective des Autochtones.

- les droits des Autochtones dans la déclaration d'indépendance du Bas-Canada
- la baisse du prix des fourrures
- la disparition des autochtones et traités relatifs aux territoires (1820-1840) (Pierre Lepage)
- une différenciation du rôle des Autochtones dans la Rébellion des patriotes (Pierre Lepage)
- une différenciation du rôle des Autochtones dans la guerre anglo-américaine de 1812 (Pierre Lepage)

1840-1896 - La formation du régime fédéral canadien

- les position des nations autochtones et des traités sur le territoire entourant la Confédération (Pierre Lepage)
- Inuits ignorés (Pierre Lepage)

1896-1945 - Les nationalismes et l'autonomie du Canada

- le régime des pensionnats du Canada comme connaissance à part entière
- la mention des responsables de la mise en place des pensionnats
- la relocalisation des Inuits
- la mention du statut des femmes autochtones et de leur disparition des réserves
- une mention des traités de la Confédération (Pierre Lepage)
- les traités numérotés de la Confédération (contexte de Louis Riel) (Pierre Lepage)
- la création du Gouvernement de la Nation indienne de l'Amérique du Nord (Pierre Lepage)

1945-1980 - La modernisation du Québec et la Révolution tranquille

- la mention du livre blanc
- un retour sur la Loi sur les Indiens
- les gains des Cris par les conventions établies avec le Québec
- les changements profonds vécus par les sociétés autochtones par les conventions
- les conventions comme des outils de développement propres aux Québécois
- la mention des réalités historiques inuites (détails)
- la mention de la culture autochtone
- les enjeux du développement économique de la Côte-Nord
- la hiérarchisation des éléments qui se retrouvent sur la ligne du temps
- la mention de l'histoire des organisations et des organismes autochtones
- la délocalisation de populations innues sur la Côte-Nord
- l'installation de bases américaines dans le Nord québécois
- la prise en charge des institutions par les communautés autochtones
- la singularité du régime des pensionnats au Québec
- la mise en place de la Commission Dorion,
- la répression des autorités sur les populations autochtones
- la question de la stérilisation des femmes autochtones dans les années 1970
- l'impact chez les Inuits de la fréquentation des écoles résidentielles
- la Convention de la Baie James et du Nord québécois comme connaissance en soi
- les effets de la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent sur Kahnawake (Pierre Lepage)

De 1980 à nos jours - Les choix de société dans le Québec contemporain

- les comités d'harmonisation mis en place dans certaines communautés
- l'entente de 2012 entre les Cris et le gouvernement québécois
- l'évolution des tractations et de la conciliation entre les nations autochtones et l'État
- des références plus explicites à l'histoire des femmes (Thereza Spence ldle no more)
- la présence de la culture autochtone
- les organisations mises en place par les Inuits
- la mention plus explicite du rôle d'Elijah Harper
- l'organisme chez les Cris pour la protection des territoires
- la Guerre du Saumon des années 1970-1980 (Pierre Lepage)
- le projet de gouvernement du Nunavik (Pierre Lepage)
- la stagnation du processus de règlement des revendications territoriales engagé avec les nations atikamekw et innue (Pierre Lepage)

Force est de constater qu'une multitude d'aspects ont été avancés et débattus, dont certains sont également présents dans les deux mémoires du CEPN. Une très petite fraction d'entre

eux ont été plus ou moins explicitement écartés, près d'un tiers a inspiré des modifications du programme, même si ce n'est pas toujours dans le sens souhaité. La très grande majorité des propositions n'a pas été tranchées, le ministère laissant l'initiative de la retenir ou non, aux enseignants, voire aux auteurs des matériaux didactiques.

Or, la question du remplacement du terme « amérindien » avait été réglée en amont de la rencontre : « Le terme Amérindien ne figure plus au programme provisoire, mis à part dans le cas de certaines appellations consacrées dans l'historiographie. »

Il avait fait débat au ministère entretemps, comme on peut le constater dans un échange de courriels fin 2016. [36] Le 14 novembre, la Directrice de l'éducation des adultes et de l'action communautaire Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur informe qu'il

> a été convenu d'utiliser le terme Première Nation en remplacement d'Amérindien dans le programme d'histoire du 3ième et 4ième secondaire. Cet enlignement fait suite à la décision du Ministre de donner suite aux recommandations de la commission vérité-réconciliation, et de faire du programme d'histoire le premier jalon vers cette prise de position.

Elle cite ainsi « les termes exactes (sic) qui sont employés dans la note aux autorités présentement en production : »

> Le programme reflétera la décision du Ministère de prendre en compte les préoccupations des participants quant à la terminologie à privilégier. Le terme Autochtone, plus inclusif puisqu'il fait référence à la fois aux Premières Nations et aux Inuits, et le terme Première Nation, au lieu d'Amérindien, seront utilisés dans le programme d'histoire de 3e et 4e secondaire.
> Pour les manuels de 3e secondaire ayant été imprimés sans que l'utilisation du terme Première Nation remplace le terme Amérindien, un erratum (ou addenda???) sera envoyé aux maisons d'édition afin de l'insérer dans les manuels, ainsi qu'une communication aux directions générales des commissions scolaires et aux directeurs des études pour information.

Dans un second courriel du même jour, elle propose d'inclure la phrase suivante « à la fin de la section sur le terme Première Nation », sans que le contexte (information des maisons d'éditions ?) soit identifiable :

> Enfin, il y a lieu de mentionner que l'emploi de l'expression Premières nations pourrait soulever une vive critique de certains historiens. En effet, l'emploi de ce terme avant les années 1970 pourrait être perçu comme une entorse à l'histoire et certains pourrait même affirmer que cette modification s'apparente au fait de parler de « Québécois » avant le 20e siècle.

Elle s'attend aussi à « une réaction des maisons d'édition, qui devront revoir l'ensemble de leur matériel de la 3e secondaire ».

Dans une lettre au Secrétariat aux affaires autochtones du 25 novembre 2016[37], en réponse à une correspondance du 27 septembre (qui nous est inconnue) sur une rétroaction de la journée de consultation sur le programme d'histoire de 3e et 4e secondaire du 11 juillet 2016 auprès des participants, désignés par les organisations autochtones, le ministère communique sa décision de procéder au changement dans les appellations :

> Lors de la journée de consultation du 11 juillet 2016, plusieurs participants ont soulevé l'importance de l'utilisation du terme Première Nation au lieu d'Amérindien. Je tiens à vous assurer que le programme reflétera la décision du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de prendre en

[36] Dossier 2019-06-20 18-204 Nouveau programme d'histoire - Notes d'information, mémoires et correspondances (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).
[37] Dossier 2019-06-20 / 18-204 Nouveau programme d'histoire - Notes d'information, mémoires et correspondances (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

compte leurs préoccupations en utilisant le terme Première Nation et, lorsque requis, Premières Nations et Inuits ou Autochtones.

Pour ce qui est des manuels déjà imprimés, il était prévu de procéder par des retouches :

> Comme les manuels de 3e secondaire ont été imprimés sans que cet ajustement soit pris en compte, un erratum autocollant sera ajouté dans les manuels et le terme Amérindien sera remplacé par Première Nation dans le guide du maître. De plus, une communication sera transmise en ce sens aux directions générales des commissions scolaires et aux directions des études. En ce qui concerne les manuels de 4e secondaire à venir, les termes Autochtones ou Premières Nations seront systématiquement utilisés.

Et le ministère ne s'arrêtera pas à la seule question des appellations :

> Plusieurs commentaires d'ajustements au programme provisoire étaient à l'effet que la perspective et la contribution des Autochtones devaient être davantage mises en évidence, et ce, de façon continue et cohérente tout au long des périodes historiques. Le MEES s'assurera que ces éléments apparaissent clairement dans le programme d'histoire de 3e et 4e secondaire.
> De plus, le MEES développera, avec les Autochtones, un canevas permettant à chaque nation qui le désire d'élaborer un programme local, en plus du programme Histoire du Québec et du Canada. Du matériel complémentaire pourra aussi être élaboré au besoin, pour assurer une intégration de contenu autochtone dans les différents programmes.
> Le MEES créera également une plateforme Web ayant pour but de faciliter le travail des enseignants dans l'intégration de contenu autochtone à leur cours. Cette plateforme sera un guichet unique qui recensera l'ensemble du matériel complémentaire (document, carte, vidéo, etc.) pour les enseignants de tous les niveaux ainsi que les ressources existantes pour les aider à bonifier ce volet de leur cours.

Il admet l'utilité d'une plus étroite coopération avec les représentants autochtones et y veillera à l'avenir :

> La consultation du 11 juillet 2016 a mis en évidence la nécessité que le MEES s'assure de la présence de représentants autochtones en amont du processus d'élaboration de ses programmes d'études ou dans d'autres opérations de même nature. C'est pourquoi le MEES s'assurera de la présence d'au moins deux représentants autochtones dans les différents comités d'élaboration de programme. Par ailleurs, le MEES souhaite mettre en place une table permanente MEES-Autochtones, afin de créer un mécanisme de collaboration permanent entre le Ministère et les organisations autochtones. Cela permettrait la prise en compte de leurs intérêts dans divers dossiers ministériels.
> Enfin, sachez qu'une rétroaction de cette journée de consultation, destinée aux organisations participantes, est en cours de planification et aura lieu le 26 janvier 2017 à Montréal. Nous préparons en ce moment les lettres d'invitation dont vous trouverez ci-joint le modèle. Cette journée permettra de démontrer l'analyse que le Ministère a faite à la suite de l'ensemble des propositions et enjeux soulevés lors de la première rencontre et de poursuivre les échanges afin d'alimenter le MEES dans l'écriture du programme pour s'assurer de la bonne représentativité des Autochtones.

3.2.4 La production et la refonte des manuels. La joute médiatique

Un courriel de la Direction des ressources didactiques au ministère du 20 décembre 2016 permet de conclure que les éditeurs seront mis au courant des changements à apporter en janvier 2017 seulement :

> […] nous n'enverrons pas le programme d'histoire aux éditeurs avant les fêtes. Nous allons prendre le temps de préparer le message qui accompagnera l'envoi du programme. Il faut également se rappeler qu'une rencontre est prévue avec les Autochtones le 26 janvier et que les propositions concernant le matériel didactique ne leur ont pas encore été présentées. Nous enverrons le programme avant le 26 janvier, mais on va se donner encore un peu de temps de réflexion.[38]

Le 9 janvier, le message à envoyer aux éditeurs est à l'étude. La coordonnatrice du Bureau d'approbation du matériel didactique à la Direction des ressources didactiques du ministère

[38] Ibid.

propose « cette explication dans le message qui accompagnera la nouvelle version du programme. » :

> Vous remarquerez un changement en ce qui concerne la terminologie utilisée pour désigner les acteurs des Premières Nations. L'appellation historique « Amérindiens », utilisée jusqu'à maintenant, n'est pas représentative de toutes les nations. Ainsi, pour être plus inclusif, le terme « Autochtones » est maintenant employé pour faire référence aux Premières Nations et aux Inuits ; pour être plus spécifique, le terme « Premières Nations » remplace « Amérindiens ».[39]

L'original de cette lettre ainsi que les réactions des éditeurs et le contexte dans lequel la mise au pilon des manuels de 3e déjà imprimés ne font pas partie des documents auxquels le MEES a consenti de donner accès, à la suite de ma demande au titre de la liberté d'information.

En revanche, la lettre par laquelle le ministère informe les commissions scolaires de la refonte des manuels, du 31 mai 2018, est accessible.[40] Elle avise que

> le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec les maisons d'édition, entend remplacer les manuels d'histoire de 3e secondaire en usage. En effet, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a mis davantage en lumière la condition des Autochtones au pays, entre autres en ce qui concerne les pensionnats indiens et la terminologie désignant les peuples des Premières Nations.
> Les recommandations de la Commission ont eu des répercussions sur le programme d'études Histoire du Québec et du Canada. En effet, certaines modifications ont été apportées à ce dernier afin de mieux présenter la perspective autochtone. À la demande du Ministère, les manuels pour ce cours d'histoire de 3e secondaire ont donc été révisés et réédités par les maisons d'édition.
> Le remplacement des manuels s'effectuera sans frais pour les commissions scolaires, puisque les coûts seront assumés par le Ministère. Aussi, les modalités d'échange des manuels dépendront des maisons d'édition ; celles-ci communiqueront avec les écoles afin d'en convenir.

Or, l'approbation du programme était intervenue bien avant, en juillet 2017. Le ministère, par une lettre du 20 juillet en avait informé les commissions scolaires et les établissements :

> Je vous informe que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, a approuvé le programme d'études. Histoire du Québec et du Canada de 3e et 4e secondaire. Il sera disponible dès le 31 juillet 2017 sur le site Web du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'adresse education.gouv.qc.ca/programme formation, dans la section Secondaire, deuxième cycle - Domaine de l'univers social. Il doit être enseigné dans l'ensemble des écoles secondaires du Québec, dès septembre 2017 pour la 3e secondaire et à partir de septembre 2018 pour la 4e secondaire.
> Le programme Histoire du Québec et du Canada répond à la principale demande des enseignants qui souhaitaient un programme plus intelligible pour les élèves par l'adoption d'une trame chronologique. Le nouveau programme permettra aux élèves d'acquérir des connaissances sur l'histoire du Québec et du Canada, de développer des habiletés intellectuelles liées à l'étude de l'histoire de même que des aptitudes critiques et délibératives favorisant leur participation sociale.[41]

Radio-Canada avait informé dès le 21 juin 2018 sur la décision du ministère de remanier les manuels, dans une contribution de Stéphane Parent :

> Le 21 juin est la journée de solstice qui coïncide au Canada avec la commémoration de la Journée nationale des peuples autochtones. Le gouvernement du Québec en profitait hier pour annoncer sa décision de procéder au remplacement des manuels d'histoire utilisés dans les écoles secondaires de la province afin d'y ajouter plus de contenu sur les peuples autochtones.

---

[39] Ibid.

[40] 2018-11-19 / 18-149 La nature des modifications apportées aux livres du nouveau programme d'histoire, depuis le 1er janvier 2018 (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

[41] Dossier 2018-03-14 / 17-271 Diverses correspondances transmises aux directeurs généraux des commissions scolaires pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2017 et Dossier 2018-05-14 17-363 Histoire du Québec (échanges, directives, correspondances, demandes et exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) et Dossier 2019-06-20 / 18-204 Nouveau programme d'histoire - Notes d'information, mémoires et correspondances (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

> Selon la sous-ministre québécoise de l'Éducation, Sylvie Barcelo, les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, en 2015, vont guider la révision du programme d'histoire du secondaire pour mieux rendre compte du point de vue autochtone. Les élèves de troisième secondaire travailleront avec de nouveaux manuels d'histoire dès cet automne.
> Ils apprendront davantage sur l'histoire des peuples autochtones du pays, notamment en ce qui concerne les pensionnats indiens, et sur la terminologie appropriée pour les désigner.[42]

Curieusement, ce n'est qu'à l'automne 2018, quatre mois après l'information donnée aux commissions scolaires, que la presse écrite québécoise commence à s'intéresser à la question de la refonte. Parmi les premiers des articles avec le plus d'impact, *Le Soleil* publie, le 17 septembre 2018, un texte qui rend compte de la décision du ministère de remplacer les manuels [43] :

> Les commissions scolaires l'ont appris au début des vacances estivales. On leur annonçait alors que les livres neufs acquis en 2016 et 2017 lors de l'implantation du nouveau programme d'Histoire du Québec et du Canada n'étaient plus bons ; il fallait bonifier le contenu traitant des peuples autochtones, disait une sous-ministre. La nouvelle n'avait pas fait grand bruit.
> Il appert que le ministère a décidé de payer de nouveaux livres d'histoire à tous les ados du Québec pour biffer le terme « Amérindiens ». « Les organisations scolaires ont dû récupérer les manuels de l'an passé pour les renvoyer à la maison d'édition. Et la maison d'édition a renvoyé les manuels avec les termes corrigés », raconte au Soleil le président de la Société des professeurs d'histoire du Québec, Raymond Bédard.
> «Ce sont des changements de dernière minute qui ont dû être faits. Il y a eu des décisions ministérielles de dernière minute qui ont fait en sorte qu'il a fallu revoir les manuels pour des questions de terminologie », ajoute-t-il. « C'est pour les Autochtones en particulier. 'Amérindiens', ce n'est plus le bon terme. C'était le terme qui a été utilisé depuis fort longtemps, mais semble-t-il que ceux qui ont représenté les Premières Nations auprès du ministère ont décidé qu'ils ne souhaitaient plus cette appellation. »

Selon le responsable des relations avec la presse du ministère, Bryan Saint-Louis, la facture assumée par le gouvernement du Québec se situerait autour de 1,6 million $. Il aurait confirmé que « les principales modifications traitent, notamment, de l'utilisation du terme 'Premières Nations', plutôt qu''Amérindiens' » et qu'il fallait également « mettre en valeur des perspectives autochtones et des éléments propres aux Inuits ». (Ibid.)

Le journal déplore de ne pas avoir « été en mesure d'obtenir le nombre de livres à remplacer auprès du ministère de l'Éducation. » (Ibid.)

Il cite l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, qui aurait déclaré « que le terme 'Amérindiens' n'est plus d'usage. Il faut privilégier 'Premières Nations', 'Inuit' et 'Métis'. Et pour faire référence à l'ensemble formé par ces trois groupes, il faut utiliser 'Autochtones'. » (Ibid.)

Enfin, l'article établit un lien direct entre ces changements et le rapport de la CVR : « Les changements ont été effectués dans le programme scolaire à la suite des recommandations émises par la Commission de vérité et réconciliation du Canada. » (Ibid.)

Quelques jours plus tard, le 25 octobre, *Le Soleil*, tout en rappelant l'information « que le ministère de l'Éducation du Québec a contacté les commissions scolaires cet été pour leur annoncer que les livres neufs acquis en 2016 et 2017 lors de l'implantation du nouveau programme d'Histoire du Québec et du Canada n'étaient plus bons » [44], donne la parole à la

---

[42] Stéphane Parent ; « Journée nationale des peuples autochtones : réécrire nos livres d'histoires », *Radio Canada International*, 21 juin 2018.
[43] Baptiste Ricard-Châtelain, « Le mot 'Amérindiens' retiré de manuels d'histoire », *Le Soleil*, 19 septembre 2018.
[44] Baptiste Ricard-Châtelain : « Manuels d'histoire remplacés : plus que le mot 'Amérindiens' à corriger », *Le Soleil,* 25 septembre 2018. (https://www.lesoleil.com/actualite/education/manuels-dhistoire-remplaces-plus-que-le-mot-amerindiens-a-corriger-8ae0742300d2b9cf54e5832a67a1d56f).

directrice générale du Conseil en éducation des Premières Nations, Lise Bastien, qui insiste sur le fait que différents ajustements avaient été faits et que la réimpression n'avait pas seulement servi au remplacement d'un seul terme :

> Ce n'est pas vrai que la réimpression des manuels d'histoire a été faite seulement pour accommoder cette recommandation-là. […] Il y avait plusieurs modifications à apporter au manuel […] Si on ressort les manuels avant et après l'impression, je suis pas mal certaine qu'on va retrouver pas mal plus de changements que le seul terme Premières Nations versus Amérindiens. (Ibid.)

Le même jour, la rubrique « Espaces autochtones » de *Radio-Canada* y consacre un nouvel article qui confirme le chiffre des 1,6 million de dollars, une somme bien investie, selon le ministère : « Ce qui ressort de l'exercice de finalisation du programme d'études qui a conduit aux ajustements des manuels scolaires est une valeur ajoutée importante », puisque des changements importants auraient été apportées, au-delà du remplacement du terme « Amérindien » [45] :

> « Modification des images pouvant représenter les Premières Nations de manière stéréotypée ; Plus grande représentativité de la participation des Autochtones et de leur apport à la trame historique du Québec et du Canada (par exemple, ajouts de portraits ou de biographies d'Autochtones) ; Meilleure prise en compte de la perspective autochtone quant à certains événements marquants, comme la période des pensionnats ; Nuances à propos des alliances lors de la guerre anglo-américaine. » (Ibid.)

On cite Ève Bastien, conseillère aux communications du CEPN, qui se défend contre l'impression qu'une lubie des Premières Nations ait été à l'origine de changements coutant aussi cher au contribuable québécois :

> L'angle des médias donnait l'impression que c'était un caprice des Premières Nations […] Sous l'invitation du ministère de l'Éducation, nous travaillons depuis quatre ans sur plusieurs comités sur la révision du programme d'histoire. Ce ne sont pas des changements de dernière minute. […] De manière générale, les termes évoluent. Au début du siècle, on parlait encore de « Sauvages ». On sait que le terme « Indien », en plus, est erroné. Ça peut paraître anodin, mais ça ne l'est pas. (Ibid.)

« La représentante des Premières Nations », y lit-on, « n'a pas épluché les livres de chacun des éditeurs pour relever tous les amendements. Elle cite cependant des exemples des éléments que son groupe voulait réviser : ajout de textes sur le mode de vie influencé par l'écologie ; complément d'informations sur les Inuits ; permutation d'images… » (Ibid.)

Il faut bien admettre, qu'il est difficile de donner plus de précisions, à défaut d'informations par le ministère. L'article cité a seulement réussi à obtenir une information vague, d'un éditeur qu'elle ne nomme pas : « Le service à la clientèle d'un éditeur québécois disait également que les bouquins ont dû être réédités, réimprimés, puis échangés 'pour le terme Premières Nations'. « (Ibid.) *Radio Canada*, à son tour, admet qu'elle « n'a pu consulter qu'un seul des quatre livres. Il s'agit de *Chroniques* (des Éditions du renouveau pédagogique), publié au début de l'été pour les classes de 3e secondaire. Le manuel contient de nombreux encadrés sur l'histoire autochtone. Les termes 'Autochtones' et 'Premières Nations' sont employés. » [46] Les rédactions des différents media essaient, sans doute, d'en apprendre plus, mais comme ma propre expérience le prouve, il est extrêmement difficile d'accéder à ces informations (cf. infra). Il faut passer par une demande d'accès à l'information, qui n'apporte cependant souvent pas non plus tous les éclaircissements demandés, comme le montre le procédé mis en œuvre par *Le Devoir*.

---

[45] Laurence Niosi : « Une révision des livres d'histoire qui dépasse le retrait du mot ' Amérindien' », *Radio Canada,* 25 septembre 2018.
[46] Ibid.

En réponse à une demande d'accès à l'information, le ministère lui fournit, le 12 novembre 2018, une « Liste non exhaustive d'éléments de contenu ajoutés au manuel de l'élève ou au guide d'enseignement des ensembles didactiques pour le programme d'études Histoire du Québec et du Canada de 3e secondaire »[47] sans préciser depuis quel moment ni dans quels ouvrages ces changements ont été effectués exactement : « Il est à noter que ces éléments proviennent de plusieurs ouvrages et ne se retrouvent pas forcément tous à l'intérieur d'un même ensemble didactique. »

Le Devoir y donne accès, comme pièce jointe, dans son article « La révision des manuels d'histoire dérange » du 19 novembre 2018. [48] Les « dizaines de modifications » que ce document contient, pêle-mêle, « font sourciller », selon l'article « les historiens Gilles Laporte et Denys Delâge — qui qualifient l'une d'elles d''absurde' et d''aberrante' » : « Les deux membres du comité de révision scientifique de la première édition de Chroniques du Québec et du Canada : des origines à 1840 (Pearson ERPI) — l'un des manuels dont le contenu a été modifié dans les derniers mois à la demande expresse du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) — déplorent le polissage du récit historique. » (Ibid.)

L'article cite de cette liste des changements apportés :

> l'ajout de « nuances sur la perception des Autochtones face à l'exploration invasive de Jacques Cartier » et l'addition d'un « texte sur l'appropriation du territoire par les Français ». L'image d'un autochtone allant à la guerre a été retirée tandis que la légende du vaisseau de feu a été reformulée « de façon à éviter l'utilisation du terme 'sauvage'». Un texte faisant état du « choc culturel » vécu par les Autochtones à l'arrivée des Français a aussi été inséré dans les volumes. (Ibid.)

Une place particulière est accordée au remplacement de la mention d'un massacre entre Autochtones survenu dans une île de l'archipel du Bic au 17e siècle par un texte de Samuel de Champlain, « illustr[ant] l'apport des Autochtones à l'exploration des ressources du territoire ». (Ibid.), décision critiquée par l'historien Denys Delâge :

> « L'île au Massacre, c'est une vieille tradition. Les communautés autochtones vivaient avec la guerre aussi. La guerre n'est pas le propre de l'Europe. Il y avait des captifs et il y avait des mises à mort. C'est aberrant de faire comme si c'étaient des sociétés idéales et parfaites », fait valoir l'auteur du classique *Le pays renversé*. (Ibid.)

Et de continuer :

> Les réviseurs se sont également immiscés au milieu du massacre de Lachine de 1689. Sur les ordres du MEES, ils ont « nuancé » le « discours antagoniste » du plus célèbre épisode des guerres franco-iroquoises, durant lequel 1500 Iroquois ont pris d'assaut le petit bourg situé au sud-ouest de Montréal. Sous un orage violent, les guerriers ont abattu une vingtaine d'habitants et ramené une soixantaine de captifs. (Ibid.)

Pour ce qui est des termes dont le remplacement avait parfois été présenté comme le véritable enjeu, son importance est atténuée par Denys Delâge que le journal cite ainsi :

> L'effacement du mot « Amérindien » au profit des appellations « Premières Nations » et « Autochtones » a surpris Denys Delâge. « Je ne l'ai pas vu venir. » Paradoxalement, l'ethnonyme honni se voulait « politiquement correct » lorsqu'il a été diffusé par les chercheurs au début des années 1960. « Ce n'est d'aucune manière péjoratif, c'est juste que c'est peu utilisé par les Premières Nations elles-mêmes […]. Je trouve ça honnêtement un brin sectaire de bannir la désignation amérindienne. Moi, dans tout ce que j'ai

[47] 2018-11-19 18-149 La nature des modifications apportées aux livres du nouveau programme d'histoire, depuis le 1er janvier 2018 (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).
[48] Marco Bélair-Cirino et Dave Noël : « La révision des manuels d'histoire dérange », *Le Devoir*, 19 novembre 2018.

> écrit, j'ai généralement retenu l'expression ou la désignation « Amérindien» , indique le spécialiste des sociétés autochtones. (Ibid.)

De son côté, « l'historien Gilles Laporte déplore le rappel du premier tirage du manuel *Chroniques du Québec et du Canada*. ' Ça été une opération de pilonnage épouvantable, ce sont les contribuables qui ont payé', estime-t-il. » (Ibid.)

Le lecteur non-spécialiste est laissé ainsi dans le flou complet sur l'ampleur des changements et leur bien-fondé. Il est vrai que le journal lui-même ne dispose pas d'éléments suffisants pour en juger.

Le lendemain, le même quotidien revient sur le sujet[49], en rapportant les paroles du ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, qui

> n'écarte pas l'idée de modifier le contenu du matériel didactique du cours d'Histoire du Québec et du Canada à la lumière des critiques découlant du retrait d'une terminologie et d'une iconographie autochtone jugée stéréotypée. « Vous savez, moi, j'ai enseigné pendant 17 ans, ça arrivait assez fréquemment que je changeais de manuel », a-t-il déclaré lundi, réagissant à la levée de boucliers de plusieurs historiens. « Je vais regarder vraiment attentivement leurs critiques et voir si vraiment il y a lieu de changer les manuels », a ajouté l'ancien professeur entre deux kiosques du Salon du livre de Montréal. » (Ibid.)

Y aurait-il une autre refonte après « le rappel et la réimpression des ouvrages » [qui] ont coûté 1,6 million de dollars » ? demande le quotidien, en ajoutant à la confusion.

Cette fois, la parole est donnée à un représentant des Premières Nations, le conseiller à la réussite scolaire de l'organisme, Bruno Rock, qui se dit « satisfait » des changements effectués, sans pour autant connaître le détail, selon ses propres paroles, rapportées par le journal : « Ce qui n'a pas été retenu, vite de même, je ne pourrais pas vous le dire. » (Ibid.)

> Mais, appelé à donner un exemple des stéréotypes toujours véhiculés dans les manuels, M. Rock montre du doigt la célèbre gravure de la bataille remportée par Samuel de Champlain et ses alliés algonquins, hurons et montagnais contre les Iroquois, le 29 juillet 1609. « Champlain se sent menacé. Le jeune qui voit cette représentation-là, ça peut biaiser sa pensée. Faut au moins que ce genre d'image là, qui est très forte, soit expliquée. De là à demander qu'elle soit retirée, ça, je ne sais pas. » (Ibid.)

A son tour, le président de la Société des professeurs d'histoire du Québec, Raymond Bédard, est cité comme sceptique vis-à-vis du retrait des illustrations d'époque : « L'iconographie nous permet de comprendre aussi l'histoire. Ce sont des documents que nous pouvons utiliser de façon pédagogique intelligente. » (Ibid.)

Selon M. Bédard, les intervenants autochtones auraient tardé à se manifester dans le cadre du processus de révision du programme d'Histoire : « Ils ont été consultés dès le début du processus, c'est un peu dommage que ça soit arrivé si tardivement. C'est le programme d'Histoire où il y a eu le plus de consultations dans l'histoire du ministère de l'Éducation. Faire plaisir à tout le monde, ce n'est pas évident, on le sait. » (Ibid.)

Accusés ainsi d'être responsables d'un remaniement non seulement couteux, mais peu convaincant et dont on ne sait rien de précis, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et le Conseil en Education des Premières Nations (CEPN), voient le moment venu de mettre les choses au point par un communiqué de presse : [50]

---

[49] Marco Bélair-Cirino et Dave Noël : « L'histoire revue, corrigée, critiquée et peut-être recorrigée », Le Devoir 20 novembre 2018.

[50] L'ANPQL et le CEPN déplorent l'acharnement médiatique qui fait porter la responsablité des changements apportés aux livres d'histoire du Québec. Wendake, le 22 novembre (https://apnql.com/fr/communiques/).

> Premièrement, il est inexact d'affirmer que ces modifications sont le fruit de lobbying ou de groupes de pression. Au contraire, c'est à l'invitation du ministère de l'Education et de l'Enseignements supérieur (MEES) que nous avons participé à des comités consultatifs ayant pour objectif de réviser complètement le programme d'histoire, une révision qui ne se limitait en aucun cas aux Premières Nations. Il s'agissait donc pour nous d'une occasion de collaborer et d'échanger avec les différents partenaires en éducation du Québec. […]
> « Alors que nos suggestions étaient le résultat de plusieurs années de travail et de rigueur, il est malheureux que ceux qui se sont prononcés dans les médias n'aient pas tenu compte des faits et des références qui leur avaient pourtant été présentées à maintes reprises et qu'ils aient choisi, encore une fois, de faire des Premières Nations des boucs émissaires », regrette Lise Bastien, directrice générale du CEPN.

Le lendemain, *Le Devoir*, mis directement en cause par le reproche d'un « le discours rétrograde et colonial qui nous a été servi dans les médias dernièrement » (Ibid.) fait état de cette déclaration dans un article[51] où il renvoie la balle au ministère :

> Cette révision était-elle soutenue par une volonté politique au MEES ? En mêlée de presse, l'ancien ministre de l'Éducation Sébastien Proulx affirme que non. « D'abord, si ma mémoire est bonne, là, je vous dis ça vraiment de mémoire et en toute franchise, il me semble que ces discussions à l'égard des manuels, mais surtout des cours d'histoire de 3e secondaire et de 4e secondaire, ont débuté bien avant mon arrivée. »
> L'ancien ministre reconnaît toutefois que des discussions ont lieu avec certains groupes. « Ensuite, il y a toujours eu, à l'intérieur du ministère, des discussions avec certains groupes pour certains, non pas […] de l'histoire, mais certaines sensibilités à l'égard de l'histoire. Les communautés anglophones à l'époque avaient fait des démarches. Les communautés… groupes autochtones, donc les Premières Nations, ont toujours fait des démarches et continuent de le faire. » (Ibid.)

Ni les journalistes, ni le ministre, dont les déclarations rapportées ne permettent pas d'avoir des précisions, n'expliquent par ailleurs la distinction entre du « lobbying » dont certains veulent accuser les Premières Nations d'une part, et leur implication dans les processus institutionnalisés par le MEES lui-même, et dans lesquels ils ont été formellement invités. La mise au pilon de manuels produits avant que les conclusions aient été tirées et avant l'approbation définitive du programme, qui en porte la responsabilité ? Le débat sur cette question, en automne 2018, aurait profité d'un rappel de la chronologie : entre la tenue de la rencontre du 11 juillet 2016 avec les représentants autochtones, où toutes leurs remarques étaient sur la table de discussion et l'approbation du programme en juillet 2017, une année entière a passé, et encore une autre avant que l'attention du public y soit attirée.

Le 25 novembre, l'ethnologue Isabelle Picard[52] invite les lecteurs du quotidien *La Presse* à prendre du recul par rapports à ces enjeux de politique politicienne. A l'aide de deux exemples, elle plaide pour la nécessité de réformer les anciens programmes d'histoire qui avaient occulté trop souvent des faits appartenant à l'histoire autochtone. Elle salue les recommandations de la commission CVR en matière d'éducation, notamment l'invitation de concevoir un programme « en consultation et collaboration » avec les peuples autochtones. (Ibid.) Et de rappeler que cette fois, comme la précédente, le ministère avait « fait appel à plusieurs spécialistes des Premières Nations en histoire, anthropologie, éducation, linguistique et autres ainsi qu'au Conseil en Éducation des Premières Nations pour l'élaboration de ce nouveau programme. » (Ibid.)

Elle se réfère ensuite aux mémoires rédigés par le CEPN (cf. infra) pour constater :

> Non, il n'est pas question que du terme amérindien, loin de là. On y fait une série de recommandations qui, ma foi, m'apparaissent très sensées. On y propose par exemple de ne pas glorifier Jacques Cartier pour les raisons citées au tout début de mon texte. On y propose aussi d'utiliser les termes appropriés pour désigner chacune des nations autochtones du Québec ou de ne pas présenter les « missions indiennes » comme des œuvres de bienfaisance puisque lesdites missions se veulent responsables du démantèlement de plusieurs

[51] Jean-François Nadeau : « Pas de pressions, disent les Premières Nations », *Le Devoir*, 23 novembre 2018.
[52] Isabelle Picard : « Cachez cette nuance que je ne saurais voir ! », *La Presse*, 25 novembre 2018.

> confédérations importantes et de milliers de morts. C'est le cas de ma propre nation, les Hurons-Wendat, dont la population, en l'espace de 25 ans au XVIIe siècle, est passée de 40 000 à 9000 personnes et dont la confédération s'est évanouie à mesure que les fosses communes se remplissaient. (Ibid.)

Serait-ce « faire le procès d'un peuple, aseptiser l'histoire, de vouloir la réécrire à l'encre de la culpabilité » ? Pour y répondre, elle rappelle que

> l'histoire du territoire sur lequel nous nous trouvons aujourd'hui, depuis le premier récit de voyage de Jacques Cartier de 1534, a presque exclusivement été écrite par des non-autochtones. […] Or, celui qui tient la plume, qu'il soit explorateur, marchand, missionnaire, gouverneur ou historien relate l'histoire à ses propres lunettes, parfois embuées ou double foyer. C'était sans doute normal à une certaine époque, beaucoup moins en 2018.
> L'histoire d'un pays, d'une nation, d'un territoire ne peut être écrite que du point de vue d'un seul peuple pour l'unique raison que ce dernier est majoritaire. Une culture minoritaire a aussi le droit de se raconter sans que la culture majoritaire se sente menacée. Il ne s'agit pas ici de faire le procès de qui que ce soit. Mais les faits sont les faits et la nuance des propos, les deux côtés de la médaille se veulent capitales dans une éducation, une connaissance de l'autre qui se définissent comme les assises de meilleures relations. À moins que l'un ne veuille pas de cette réconciliation. Il faudrait voir.
> L'aseptisation, la stérilisation de l'histoire a déjà eu lieu. La démarche ici vise à enrichir, à donner mille nuances, mille tons à une histoire trop longtemps noire ou blanche. Elle aspire à permettre aux Premiers Peuples le choix des mots qui les décrivent comme les Québécois l'ont fait à la fin des années 60. Elle vise à donner la parole aux sans-voix et à rétablir certains faits dans une démarche d'affirmation. Ça, vous savez ce que c'est.

Une lettre ouverte, signée par 16 universitaires majoritairement québécois-e-s [53] approuvent expressément cet article et se disent « consterné-e-s » par celui du *Devoir* du 19 novembre. Après avoir pris la défense de l'abandon du terme « Amérindien » (« terme désuet, dérivé de l'expression « Indien d'Amériques » qui provient elle-même d'une erreur des premiers voyageurs et colonisateurs européens »), les auteur-e-s plaident pour « l'étude différenciée des onze nations autochtones habitant le territoire québécois » :

> Comment peut-on s'opposer à une correction du récit quand celui-ci est erroné ou écrit dans un langage biaisé qui démontre justement qu'il n'a rien de commun ? Encore que les termes « Autochtones » et « Premières Nations » soient plus consensuels, un jour on pourra peut-être définir chaque nation par son nom propre, de la même manière que l'identité d'une Québécoise, « Canadienne-Française », ou Acadienne par exemple, mérite d'avoir sa distinction représentée. (Ibid.)

Ayant, elles et eux-aussi, à leur seule disposition, la liste imprécise et incomplète des changements apportés par certains manuels, cahiers d'exercices et autres matériaux, elles-ils jugent néanmoins qu' « il s'agit surtout de contextualiser des éléments qui l'étaient trop peu et pouvaient conforter des stéréotypes » (Ibid.) tout en apportant des nuances sur les décisions, dont elles-ils ignorent encore forcément les détails :

> Certes, les auteur.trice.s de manuels ont une tâche ingrate et reçoivent des demandes contradictoires. Gommer les guerres entre Premières Nations ou édulcorer le récit peut en effet être déploré ; remplacer un texte d'un colonisateur (Jacques Cartier) par celui d'un autre (Samuel de Champlain), même s'il sert à présenter un apport positif des Autochtones à la société, apparaît ainsi comme contre-productif, surtout si les sources présentées aux élèves ne font pas l'objet d'un exercice d'analyse critique soigneux.
> Essayer de combler les vides avec des cases et des encadrés sans revoir la structure et la trame narrative nous semble aussi douteux. La « courtepointe » d'encadrés ne dilue pas le récit ; elle confine - encore - les éléments des histoires des « Autres » aux marges du récit. Cet effort de réparer l'histoire et de réintégrer sa population oubliée est plutôt une patch qui répare le tissu social. Surtout, elle ne permet pas de révéler les rapports de pouvoir ayant prévalu au long de l'histoire, comme les rapports de pouvoir coloniaux - d'ailleurs

[53] « Des rapports de pouvoir qui dérangent », par Marie-Hélène Brunet, professeure, Faculté d'éducation, Université d'Ottawa, Adèle Clapperton-Richard, candidate à la maîtrise en histoire, UQAM, Widia Larivière, éducatrice aux droits humains et aux droits des peuples autochtones, cofondatrice de la branche québécoise du mouvement Idle No More et Philippe Néméh-Nombré, doctorant en sociologie, Université de Montréal.

> toujours présents dans les sociétés québécoise et canadienne - ni de faire parler les voix oppressées ou d'envisager les événements historiques dans leur perspective. (Ibid.)

Car en fin de compte, à leur avis, il mérite bien une réécriture, le « récit historique qui domine dans l'imaginaire national et les manuels, qu'on a toujours enseigné, qui a mis de côté les femmes, les Premiers Peuples, les communautés noires, racisées, immigrantes et marginalisées, les classes ouvrières - et toutes leurs luttes ? » (Ibid.).

Et de conclure :

> C'est pourtant simple : 'Rien sur nous sans nous' clament des chercheur.se.s autochtones. Il est injuste d'aborder ces histoires sans écouter ou mettre de l'avant les voix des personnes concerné.e.s : c'est la moindre des choses et c'est un premier pas vers une vraie réconciliation. (Ibid.)

Alerté par l'intérêt subit que le sujet trouve dans la presse, la responsable des programmes d'études du domaine de l'univers social met en garde ses collègues, par un courriel du 19 novembre 2018[54], de « ne pas oublier l'importance de préciser que le programme n'a PAS été modifié après son approbation, en juillet 2017. Les manuels de 3e secondaire ont été modifiés puisqu'ils avaient été produits et imprimés AVANT l'approbation du programme. Il a toujours été mentionné que le programme pouvait être modifié ou ajusté jusqu'à son approbation. »

Dans le même contexte, le coordonnateur à la Direction de la formation générale des jeunes, résume ainsi la trame de la mise en place des nouveaux programmes, dans un courriel du même jour.[55]

> • En septembre 2013, un mandat a été confié à deux experts, M. Jacques Beauchemin et Mme Nadia Fahmy Eid, afin de mener une consultation sur l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire.
> • Le rapport des experts Le sens de ! 'histoire a été déposé à la ministre de l'époque le 3 février 2014. Il comprend 29 recommandations, touchant essentiellement le secondaire, que la ministre d'alors a acceptées.
> • Le nouveau programme Histoire du Québec et du Canada a été soumis à une validation auprès des partenaires du réseau de l'éducation aux automnes 2014, 2015 et 2016.
> • Il a également fait l'objet d'une validation scientifique auprès de 16 historiens universitaires et professionnels, des représentants d'associations professionnelles, d'enseignants d'histoire et de conseillers pédagogiques en univers social.
> • Le 11 juillet 2016 a eu lieu une journée de consultation auprès de spécialistes de l'histoire et de la culture autochtones qui ont été désignés par des organisations autochtones. Une seconde rencontre a été tenue le 9 février 2017 afin de présenter les modifications apportées au programme et de poursuivre les échanges.
> • D'autres ajustements ont été apportés au programme au printemps 2017. La rencontre du 9 février 2017 a conduit à la mise sur pied d'un comité de travail sur le traitement de la perspective autochtone dans les ensembles didactiques.
> • Une rencontre regroupant des partenaires de la communauté anglophone a également eu lieu le 12 janvier 2017 et a permis de cibler leurs préoccupations au regard de la mise en œuvre du programme d'histoire et de dégager des pistes de solution.
> • Le programme a été mis en œuvre sous forme de projets pilotes dans plus de 100 classes de 3e secondaire de 31 écoles au cours de l'année scolaire 2015-2016. Les projets pilotes se sont poursuivis dans les mêmes écoles en 4e secondaire pour l'année scolaire 2016-2017.
> • Diverses modalités, dont une rencontre de pré bilan tenue en décembre 2015, des rencontres individuelles à l'hiver 2016 et l'administration d'un prototype d'épreuve en juin 2016 ont permis la cueillette d'information sur la mise en œuvre du programme provisoire en 3e secondaire. Ces mêmes modalités ont été reconduites pour la 4e secondaire (pré bilan en décembre 2016, rencontres individuelles à l'hiver 2017 et prototype d'épreuve en juin 2017).
> • L'application du nouveau programme était facultative en 3e secondaire en 2016-2017, puis obligatoire en 2017-2018. Conséquemment, en 4e secondaire, il est d'application facultative en 2017-2018, puis obligatoire en 2018-2019.

---

[54] Dossier 2019-06-20 : 18-204 Nouveau programme d'histoire - Notes d'information, mémoires et correspondances (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).
[55] Ibid.

• Dans ce cadre, des sessions d'information et de formation sont offertes pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés. Cinq sessions d'information se sont tenues de janvier 2015 à février 2017. Quatre sessions de formation ont eu lieu, une au printemps 2016, une au printemps et une à l'automne 2017 et une dernière au printemps 2018.

Pour ce qui concerne le remaniement des manuels, ce courriel donne quelques informations sur les contacts avec les maisons d'éditions. Sans que le moment de la décision sur la réimpression soit identifié, il est cependant clair que celle-ci était postérieure à la production des manuels déjà utilisés par les écoles, tandis que les modifications ont pu être introduites à temps dans les manuels de 4e secondaire.

• Les maisons d'édition ont été rencontrées formellement à quatre reprises et elles ont rédigé les ensembles didactiques (manuel de l'élève et guide d'enseignement) à partir de versions provisoires du programme mises à jour régulièrement. Le Ministère a répondu par écrit ou par téléphone aux questions particulières qui lui ont été adressées par les éditeurs en cours de rédaction.
• Le financement nécessaire à l'acquisition des ensembles didactiques pour la 3e secondaire a été prévu aux règles budgétaires des commissions scolaires 2016-2017 et aux règles 2017-2018 pour la 4e secondaire.
• Les manuels et guides d'enseignement pour les 3e et 4e secondaire ont été produits et imprimés et sont en cours d'utilisation dans les écoles. Il s'agit des ensembles didactiques suivants
Chroniques du Québec et du Canada, ERPI; Mémoire.qc.ca, Chenelière Éducation; MisÀjour Histoire, Éditions Grand Duc; Périodes, Les Éditions CEC; Reflection.qc.ca, Chenelière Éducation (anglais).
• Les manuels de 3e secondaire ont été utilisés par les écoles en 2017-2018, bien qu'ils ne tenaient pas compte des ajustements apportés au programme dans sa version finale approuvée (ex: consultation autochtone).
• À la suite des ajustements apportés au programme encore en version provisoire, le Ministère a demandé aux éditeurs d'apporter les modifications nécessaires aux manuels de 3e secondaire pour ensuite procéder à la réédition et à une nouvelle impression de ceux-ci, et ce, aux frais du Ministère. Les modalités d'échange des manuels dépendent des maisons d'édition ; celles-ci ont le devoir de communiquer avec les écoles afin d'en convenir. Il est à noter que cette situation ne s'est pas appliquée aux manuels de 4e secondaire puisque ceux-ci ont été utilisés pour la première fois en 2017-2018. Les éditeurs ont été en mesure de procéder aux ajustements nécessaires avant la première impression.
• Pour soutenir les éditeurs dans le traitement de la perspective autochtone dans les ensembles didactiques, un comité de travail, formé de représentants des organisations autochtones et du Ministère, a produit un guide de bonnes pratiques, de suggestions et de recommandations pour orienter la production des manuels. Les travaux du comité ont débuté à la mi-mars 2017 et se sont terminés le 3 mai 2017. Une version préliminaire du document a été transmise aux éditeurs le 10 avril 2017 et la version finale, le 11 mai 2017. Finalement, deux rencontres entre les membres du comité et les représentants des éditeurs se sont tenues les 23 mai 2017 (p. 4e secondaire) et 25 octobre 2017 (p. 3e secondaire) afin d'échanger sur le contenu du guide en question. Une dernière rencontre du comité est à prévoir à l'automne 2018, afin de présenter les modifications apportées dans le matériel didactique.
• Le Ministère a demandé aux éditeurs d'analyser les propositions contenues dans le guide et, le cas échéant, d'apporter les ajustements nécessaires à leurs ensembles didactiques, qu'ils soient déjà édités (p. 3e secondaire) ou sur le point de l'être (p. 4e secondaire). Les manuels de 4e secondaire sont disponibles depuis la rentrée scolaire 2017-2018.

Ce guide classé d' « accès restreint » par le MEES n'a longtemps été accessible ni aux média ni aux historiens qui ont dû mener le débat sans avoir des précisions sur les modifications effectivement demandées par le ministère. Ils ont tous dû se référer, comme seul document, à cette liste non daté et non signée et largement approximative fournie par le ministère. (cf. infra).

Nous pouvons toutefois conclure de la chronologie établie par le MEES (cf. supra) que l'introduction facultative du programme en 2016-17 était intervenue avant l'approbation (juillet 2017) et que les manuels de 3e secondaire pour la rentrée 2016-17 ont dû être imprimés sans tenir compte des modifications recommandées. La dernière réunion préparative pour les manuels de 3e secondaire a eu lieu en octobre 2017. Or, y aurait-il eu suffisamment de temps de produire des manuels conformes aux modifications avant l'introduction obligatoire à la rentrée de 2017-18, si le comité avait conclu ses travaux avant ?

Pour les autres aspects, le silence prévaut, tant dans les maisons d'éditions, au ministère et au CEPN. Qui et à quel moment a été à l'origine du remplacement du terme 'amérindien' par 'Autochtones' ou 'Premières Nations' ? Comment s'est déroulé le procès décisionnel, quels ont été les motifs invoqués de la part du ministère, comment et quand les a-t-il communiqués aux maisons d'éditions et aux commissions scolaires ? Telles ont été mes questions adressées à ces organismes, à plusieurs reprises, sans jamais obtenir de réponse.

Le 4 avril 2019, ma demande d'accès à l'information en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, a été envoyée à la responsable de l'accès aux documents du MEES, pour recevoir les documents relatifs à la refonte des manuels de la 3e secondaire pour l'enseignement de l'histoire du Québec et du Canada, notamment :

> a) les recommandations publiées à l'intention des maisons d'éditions en vue de la refonte des manuels ;
> b) les comptes-rendus de délibération (ou tout autre document) sur la refonte qui témoignerait de la prise en compte des suggestions autochtones, par exemple du rapport « Le nouveau programme d'Histoire du Québec et du Canada du secondaire 3 : Analyses et recommandations » présenté par le Conseil en Education des Premières Nations en septembre 2016 (https://cepn-fnec.com/documentation/etudes-analyses-et-memoires/)

N'ayant reçu aucune réponse, même au-delà du délai supplémentaire, la demande de révision adressée à la Commission d'accès à l'information n'a pas non plus été couronnée de succès. Enfin, le 21 juin, il a été décidé de ne pas transmettre les documents demandés, puisqu'ils « contiennent des renseignements confidentiels appartenant à des tiers. »[56] Ces tiers sont les maisons d'édition, comme le ministère l'a confirmé. Or, comme il ressort d'un article récent, à propos d'un document demandé au MEES : « *Le Devoir* a patienté 172 jours pour mettre la main sur le document, et ce, même si la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics prévoit un délai maximal de 30 jours. »[57] Nous pouvons nous estimer plus chanceux car enfin, après 115 jours seulement, le 18 juillet 2019, le ministère a consenti à communiquer le « guide des bonnes pratiques «, un document de travail (non daté, vraisemblablement du 11 mai 2019) jusque-là confidentiel [58]

3.2.5 Le guide de bonnes pratiques

Comme nous l'avions vu préalablement, « le Ministère a demandé aux éditeurs d'analyser les propositions contenues dans le guide et, le cas échéant, d'apporter les ajustements nécessaires à leurs ensembles didactiques, qu'ils soient déjà édités (p. 3e secondaire) ou sur le point de l'être (p. 4e secondaire) ». Le document lui-même (cité, pour ce qui suit, en tant que « Guide de bonnes pratiques ») précise qu'il :

> propose des suggestions de traitement des contenus obligatoires du programme selon la perspective autochtone. Il est fourni aux éditeurs à titre de soutien à l'édition de leur matériel et en appui à l'application

---

[56] MEES : Décision du 21 juin 2018 Demande d'accès aux documents administratifs (dossier : 16310/19-2) basée sur les articles 14, 23, 24 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. (http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

[57] Marco Bélair-Cirino et Dave Noël: « Des anglophones ont demandé des modifications à un programme d'histoire », *Le Devoir* , 26 juin 2019.

[58] Programme Histoire du Québec et du Canada. Consultation autochtone. Comité de travail sur le traitement de la perspective autochtone dans les ensembles didactiques. MEES Décision du 18 juillet 2019 Consultation menée par le Ministère auprès des représentants d'organismes et de communautés autochtones pour orienter la production du matériel didactique 2919-08-02 : (Dossier 19-112) (http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation-juillet-a-septembre-2019).

> des critères d'approbation existants. Ce document ne remplace pas le contenu du programme Histoire du Québec et du Canada et n'a pas de caractère obligatoire.
> À partir des précisions des connaissances du programme Histoire du Québec et du Canada, le présent guide propose : des faits historiques qui tiennent compte des préoccupations autochtones ; des suggestions de traitement qui tiennent compte de l'apport des communautés autochtones ; des suggestions de ressources spécialisées. (p. 1)

Il n'est donc nullement contraignant. Sur 14 pages, il contient des « Commentaires d'ordre général », puis la « recension d'éléments en lien avec les connaissances du programme des deux années successifs, classés chronologiquement, puis 3 pages de « ressources » : sites Internet et ouvrages de référence, et enfin 10 textes en anglais (non signés) sur différents aspects touchant les Inuits, compilés probablement par le ministère à partir d'une vingtaine d'ouvrages cités.

Les remarques sont accompagnées de cette mise en garde :

> Dans le présent document, les éléments suggérés par le Comité de travail sont associés aux connaissances du programme d'études à titre indicatif et afin d'en faciliter la lecture. Ils pourraient évidemment se retrouver à tout endroit dans l'ensemble didactique. Il est à noter qu'aucune validation scientifique n'a été effectuée à propos de ces éléments. (Guide de bonnes pratiques, p. 1)

Aucune hiérarchie n'est établi parmi les 220 (!) éléments (5 d'ordre général, 92 pour la 3^{e} secondaire et 123 pour la 4^{e} secondaire) qui se recoupent parfois, arrangés selon la structure du programme ministériel. Tout au long du document, il n'est pas clair s'il s'agit de constatations ou de recommandations. Dans les « Commentaires d'ordre général », par exemple, il est dit à propos des toponymes :

> Les toponymes présentés dans le programme sont ceux choisis par les Européens alors que des toponymes en langues autochtones avaient été attribués à ces lieux avant leur arrivée, toponymes qu'utilisent encore aujourd'hui les Autochtones. Par exemple, les Atikamekw appellent le fleuve Saint-Laurent Mictasipi. (Guide de bonnes pratiques, p. 2)

Est-ce à dire que les manuels devront tenir compte de cette appellation ou s'en tenir à celle figurant dans le programme ?

Un peu plus loin, dans la partie « Des origines à 1608 L'expérience des Autochtones et le projet de colonie. Premiers occupants du territoire » on lit « Les 11 nations et communautés autochtones du Québec : toponymes en langue autochtone. / Les familles linguistiques : des cartes du gouvernement fédéral qui présentent les familles linguistiques ont été récemment actualisées. » (Guide de bonnes pratiques, p. 2) Sans commentaire ultérieur, on comprend aisément que les maisons d'édition sont invitées à utiliser les cartes les plus récentes, mais non comment il convient d'appeler les nations et les lieux, tous en langue autochtone ?

De plus, le document ne distingue pas les aspects fondamentaux de ceux plus anecdotiques. On pourrait multiplier les exemples de redites et de tournures linguistiques peu soignées qui semblent indiquer qu'ils s'agit d'une compilation d'énoncés provenant de diverses origines, orales et écrites. D'ailleurs, le document n'est ni daté ni signé et ses auteurs restent inconnus, ce qui rend son utilisation quelque peu difficile, non seulement pour les buts de cette analyse, mais certainement aussi pour les maisons d'éditions censés d'en tenir compte.

Or, s'il est certain que les maisons d'édition aient eu connaissance du Guide de bonnes pratiques, on ne peut pas l'affirmer pour les recommandations des deux Mémoires du CEPN, beaucoup plus cohérentes et claires. Pour permettre d'apprécier dans quelle mesure les manuels de 4^{e} secondaire et ceux de 3^{e} secondaire remaniés en ont tenu compte, nous citerons

ces remarques et recommandations au fur et à mesure des différents sujets abordés au long de notre analyse de ces manuels.

3.3 Le remaniement des manuels de 3e secondaire

Toutes les maisons d'éditions procèdent à la refonte des manuels pour la 3e secondaire, plus ou moins rapidement et plus ou moins radicalement. Certaines modifient la structure en ajoutant des aspects, en remplaçant des passages de texte ou des illustrations, d'autres se contentent de retouches plus superficielles. Ainsi, le volume de *Mémoire* augmente d'une dizaine de pages, celui de *MisÀjour* d'une demi-dizaine. *Chroniques* et *Périodes* arrangent les éléments de façon à maintenir la pagination.

Le tableau suivant indique les sigles employés pour faire référence à chacun des 8 tomes analysés, dans ce qui suit.

	3e Secondaire	4e Secondaire
Mémoire.qc.ca	MEM 3	MEM 4
MisÀjour Histoire	MAJ 3	MAJ 4
Périodes	PER 3	PER 4
Chroniques du Québec et du Canada	CHR 3	CHR 4

3.3.1 Les appellations

Tous les manuels, bien évidemment, respectent le souhait des Autochtones de voir remplacer le terme d' « Amérindiens » par « Autochtones » ou « Premières Nations ». Celui de « Premiers occupants », employé avant tout pour la période précolombienne, n'est pas en cause et sera maintenu.

Dans la première édition des nouveaux manuels, si nous prenons en compte la seule table des matières, l'appellation « Premières Nations » est encore largement absente, et la répartition entre « Amérindiens » et « Autochtones » (noms et adjectifs, toutes les variantes) avait été inégale, selon des manuels.

Table des matières avant refonte	Amérindien et variantes	Autochtone et variantes
Chroniques 3	6	4
MisÀjour 3	7	1
Mémoire 3	14	1
Périodes 3	17	1

Désormais, le terme « Amérindien » est systématiquement banni des manuels, sauf dans *MisÀjour*, qui, étonnamment, le maintient dans l'ensemble des parties méthodologiques (p. VII à XII et 2 à 21) :

> Quel nom donnait-on au commerce entre les Amérindiens et les colons français ?
> 1. Définir l'intention de lecture : Je cherche le nom précis qui désigne le commerce qui se faisait entre les Amérindiens et les colons français. 2. Analyser les sources : L'analyse du document montre qu'il y a un échange d'objets entre un homme qui est nommé comme étant Champlain et des Amérindiens 3. Associer les

> faits et les connaissances : Les objets échangés semblent être des objets précieux, mais il peut y avoir aussi des couvertures, des outils, etc. L'échange semble être du troc. 4. Formuler la réponse : Le nom donné au commerce entre les Amérindiens et les colons français est le troc. (MAJ 3 : 9).

La page 21 « Expliquez comment les relations entre les Amérindiens et les Français ont un effet sur les populations amérindiennes » contient à elle seule 16 fois le terme Amérindien en expliquant d'ailleurs ainsi le terme « sauvage » présent dans une source : « ancienne appellation raciste et négative utilisée par les colons pour nommer les Amérindiens. N'est plus d'usage de nos jours. » (MAJ 3 : 21) De même, le terme est conservé dans la légende à l'illustration : « Chef amérindien (sic) incitant les Premières Nations à se battre contre les Anglais, en 1763 » (MAJ 3 : 120) La période par les sources. La conquête et le changement d'empire en images.) et, probablement par un manque d'attention, dans des documents tels que le Récit du père Barthelemy Vimont : « La maladie, la guerre et la famine sont les trois fléaux [qui ont frappé les Amérindiens] « (MAJ 3 : 74). [59]

Les trois autres ont soigneusement remplacé le terme d'» Amérindiens » (nom et adjectif), soit par « Autochtone-s », soit par « Premières Nations ».

Chroniques conserve le terme dans deux cas, où il fait partie d'un nom propre ou d'un titre de tableau : « Sioux Indian Council (Conseil amérindien sioux, George Catlin 19e siècle) » (CHR 3 : 37) et « Des Hurons de Jeune-Lorette, un village d'Amérindiens domiciliés vers 1745 », artiste et année de réalisation inconnus. (CHR 3 : 89).

Mémoire évite cet écueil en remplaçant le titre original : Louis Hébert et un Amérindien par celui de : Le commerce des fourrures avec les Autochtones (Bacquin, d'après J.-B. Leloir, 19e siècle) (MEM 3 : 67 72, Dossier 2 : La Nouvelle-France de 1627 à 1663).

Quand « Amérindien » apparaît dans un document cité, *Périodes* le conserve, tout en ajoutant une explication, reprise ensuite dans le glossaire : « Amérindien : terme utilisé principalement à la fin du 20e siècle comme nom pour désigner un membre d'une Première Nation, ou comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Premières Nations. » (PER 3 : 127, 472)

L'ironie du sort veux que le terme désormais banni, figure cependant dans le titre du livre d'une des rares voix autochtones, en histoire : Georges E. Sioui : « Pour une histoire amérindienne de l'Amérique 1989 » que le manuel cite sans attirer l'attention sur ce paradoxe par une explication que le terme ne conviendrait plus. (PER 3 : 56)

Il entreprend à plusieurs reprises de contextualiser l'utilisation du terme « Sauvage » dans une perspective historique, tout en replaçant dans l'explication précédente, le terme d'» amérindien» :

> A l'époque coloniale française, le terme « sauvage » n'a pas la connotation négative qu'on peut parfois lui attribuer aujourd'hui a plusieurs significations. Il s'agit alors d'un terme fréquemment utilisé pour désigner de manière respectueuse des groupes amérindiens vivant à l'intérieur ou à proximité de milieux forestiers. Certains Européens l'emploient de manière admirative : ils estiment que les Autochtones ont un mode de vie plus pur que le leur, c'est-à-dire plus près de la nature créée par Dieu. D'autres Européens utilisent ce terme de manière péjorative, pour signifier que les Autochtones n'ont pas une société aussi avancée que la leur. C'est le cas de Cartier. (PER 3 : 79)

Le même manuel ajoute à propos d'une citation de Samuel de Champlain, qui emploie ce terme (PER 3 : 90) et à propos du nom de la « Société de Notre-Dame de Montréal pour la

---

[59] Dans ce qui suit les passages supprimés pendant la refonte paraissent en rouge, ceux nouvellement introduits en vert.

conversion des Sauvages de la Nouvelle-France » (p. 124) l'explication également retenue par le glossaire (p. 477) : « Sauvage. Terme utilisé à l'époque coloniale comme nom pour désigner un Autochtone, ou comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Autochtones. « Commentaire que le manuel associe à un extrait de la Proclamation royale où il avait initialement expliqué le terme « sauvage » par des Amérindiens (PER 3 : 270).

Mémoire reprend à son tour son explication déjà présente dans la première version : « Dans les documents d'époque produits par les Européens, le terme « sauvage » est souvent utilisé pour désigner un Amérindien les Autochtones. Les Européens employaient ce terme parce qu'ils jugeaient le mode de vie des Amérindiens Autochtones moins « civilisé » que le leur. (MEM 3 : 21) »

Dans le volume destiné à la 4e secondaire, il explique :

> Les termes « Sauvages » et « Indiens » ont été utilisés dans le passé pour désigner les Autochtones. Ils figurent dans des documents officiels, notamment des lois, ou dans certaines expressions comme « réserves indiennes ». Ce n'est que dans ces contextes qu'ils sont utilisés dans Le manuel. De même, le terme « Amérindiens », un dérivé du terme « Indiens », est délaissé et on lui préfère celui de « Premières Nations ». (MEM 4 : 37)

Dans un document cité de Français Pierre-François-Xavier de Charlevoix, ce manuel avait annoté l'expression sauvages par Amérindiens qu'il remplace maintenant par Autochtones (MEM 3 : 41 45)

Chroniques, dans toute une partie ajoutée au début du volume, consacre un passage aux diverses appellations :

> Des appellations qui varient au fil du temps. Croyant arriver en Inde, les explorateurs européens qui rencontrent pour la première fois les populations du continent américain, les appellent les « Indiens ». Plus tard, lorsqu'ils atteignent le nord du territoire, les Français entrent en contact avec les peuples des Premières Nations et les désignent par le terme « Sauvages ». Les Européens utiliseront également l'expression « Peaux Rouges » pour designer parfois les membres des Premières Nations. Pour parler des Inuits, les Européens emploieront le terme « esquimaux » qui sera peu à peu abandonne en raison de sa connotation péjorative. Puis, plus tard, le terme « Amérindiens » est créé pour parler des « Indiens d'Amérique ». De nos jours, on privilégie les expressions « Premières Nations », « Métis*» et « Inuits ». * La nation métisse est reconnue comme un peuple autochtone par le gouvernement fédéral, mais non par le gouvernement du Québec. (CHR 3 : XIII)

Il modifie ainsi l'entrée « Sauvage » dans son glossaire :

> Mot qui signifie « peuple primitif, non civilisé », utilisé pour parler des Amérindiens Autochtones d'Amérique jusqu'au 19e siècle. À l'origine, ce mot signifie « peuple de la forêt », puis, au fil des siècles, son sens s'est transformé. Au fil du temps, le mot a pris une connotation péjorative. » (CHR 3 : 480)

De même, *MisÀjour* explique, dans sa synthèse sur » Les Premiers occupants du territoire »: « D' Indiens à Autochtones. […] Lorsqu'ils débarquent sur le continent américain, les explorateurs pensent arriver en Inde. Ils appellent donc à tort les Autochtones qu'ils rencontrent des ‘ Indiens ‘. Ce terme sera remplacé par ‘ Autochtones ‘ au 20e siècle. » (MAJ 3 : 24 Synthèse de la période)

La mention du terme « Indien » dans le texte « Un changement de vocation » par François Rousseau dans *Périodes* l'amène à ce commentaire : « Indien : terme utilisé depuis l'époque coloniale comme nom pour désigner un membre d'une Première Nation, ou comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Premières Nations. » (PER 3 :163, repris dans le glossaire : 747)

D’un autre côté, ce terme retrouve ces droits quand il est question du contexte précis du « Statut des Indiens » :

> Le statut des Amérindiens Indiens. Après la capitulation de Montréal, le surintendant du département des Affaires indiennes, William Johnson, réunit les chefs de plusieurs nations amérindiennes Premières Nations à Kahnawake, au sud-ouest de l’Ile de Montréal. Ils renouvellent l'entente conclue à Oswegatchie, puis négocient ensemble de nouveaux points. En échange de la paix, les chefs amérindiens autochtones font une série de demandes à Johnson. Ces demandes mènent à la mise en place de lois et de droits particuliers pour les Premières nations, ce que l’on appelle à l’époque le « statut des Indiens » (PER 3 : 245)

De même dans *MisÀjour* : Statut des Amérindiens Statut des Indiens (MAJ 3 : 91 95)

L’adjectif « franco-amérindien », pour caractériser les alliances historiques est également parfois maintenu par certains manuels, comme *Chroniques* (CHR 3 : 40) et *Périodes* (cf. PER 3 : 100, 133, 178) : La tendance prévaut cependant de trouver des moyens de contourner son emploi :

> A l’été 1609, à Tadoussac, Champlain reconfirme avec ses alliés amérindiens autochtones l'alliance qu'ils avaient conclue en 1603. Celle-ci accorde aux Français la permission de s'installer sur leur territoire. En échange, les Français doivent soutenir militairement leurs alliés amérindiens autochtones contre les Iroquois des Cinq-Nations. En juin 1609, Champlain quitte Québec pour mener une expédition militaire en territoire iroquois, au sud de la rivière Richelieu. Accompagné d'un groupe d'Innus, Champlain remonte le fleuve et se joint à quelques centaines de Hurons-Wendats et d'Algonquins dans le but d'attaquer les Iroquois des Cinq-Nations.
> Le 30 juillet 1609, arrivés au sud d'un lac auquel Champlain donnera son nom, la force franco-amérindienne engage les Français et leurs alliés autochtones engagent le combat contre des Agniers, membres des Cinq-Nations iroquoises. Champlain est accompagné de deux autres Français, équipés d'armes à feu. Avec leurs alliés, ils remportent Ia bataille Pour les Français, ce succès scelle de solides relations commerciales avec leurs alliés amérindiens autochtones. Ces nations contrôlent les échanges dans les régions des Grands Lacs et du nord de la vallée du Saint-Laurent, soit un immense territoire riche en fourrures. L'été suivant, en 1610, les alliés amérindiens autochtones sollicitent Champlain pour une nouvelle offensive contre les Agniers sur la rivière Richelieu. Avec l'aide de arquebusiers français, ils vainquent encore une fois les guerriers agniers. (PER 3 : 112)

Cela vaut également pour les ajouts explicatifs aux documents cités, comme celui de Champlain :

> Une démonstration de force. [Les Amérindiens] [Les chefs des Autochtones alliés aux Français] me priaient… que pour signe de grande amitié et réjouissance, je fisse tirer des mousquets et arquebuses [...] ce que je fis. Ils jetèrent de grands cris avec étonnement [...] Après les avoir entendus, je leur fis réponse que, pour leur plaire, [...] je n'avais d'autre intention que d'aller faire la guerre [à leurs ennemis les Iroquois], ne portant avec nous que des armes et non des marchandises pour faire la traite […] (Ibid.)

D’autres exemples montrent les équivalents pour « franco-amérindien » :

> Les relations franco-amérindiennes Les relations entre Français et Autochtones (PER 3 : 116) / Cette attaque franco-amérindienne des Français et de leurs alliés autochtones (PER 3 : 171) / La réaction d’un gouverneur britannique aux victoires franco-amérindiennes des Français et de leurs alliés autochtones. (PER 3 : 217) / Les employés de la Compagnie du Nord-Ouest, principalement des Métis franco-amérindiens-autochtones (PER 3 : 387)

Mémoire procède de la même façon, soit en trouvant des expressions de remplacement : «Affaiblie par les attaques répétées de l’alliance franco-amérindienne des Français et de leurs alliés autochtones, la Confédération iroquoise accepte finalement de participer à une paix générale. » (MEM 3 : 100 106), soit en renonçant à des qualificatifs superflus :

> L'élargissement du réseau d'alliances franco-amérindien. Pour consolider leur réseau de traite, les Français cherchent à élargir leur réseau d'alliances avec les Amérindiens Premières Nations. Après l'alliance conclue en 1603 avec les Innus, les Algonquins et les Etchemins Malécites, les Français établissent des liens avec la Confédération huronne-wendate, qui aboutiront à une alliance formelle en 1616. En s'alliant avec ces nations amérindiennes, les Français acceptent de combattre leurs ennemis, les Iroquois. Au fil des décennies, le réseau d'alliances franco-amérindien s'élargira à de nombreuses autres nations amérindiennes Premières Nations reparties sur une bonne partie de l'est de l'Amérique du Nord. (MEM 3 : 66 71)/
> la nation amérindienne béothuque (CHR 3 : 47)
> La médecine amérindienne (PER 3 : 45)
> L'acculturation des Amérindiens Des signes d'acculturation. (MEM 3 : 8)

Ainsi, le terme d'» Amérindiens » n'est pas toujours mécaniquement remplacé par « Autochtones » ou « Premières Nations », mais par d'autres expressions selon le contexte. Ainsi, tous les manuels modifient la mention de l'arrivée des Premiers habitants vers -10 000 avant notre ère en généralisant, tout en précisant parfois le territoire ou en réparant l'anachronisme dans la désignation :

> Arrivée des premiers Amérindiens êtres humains sur le territoire actuel dans le sud du Québec (Frise chronologique CHR) / L'arrivée des premiers Amérindiens êtres humains sur le territoire du Québec actuel du Québec. (PER 3 : 18) / Arrivée des Amérindiens premiers êtres humains sur le territoire actuel du Québec. (MAJ 3 : 23) / Premiers Amérindiens au êtres humains sur le territoire actuel du Québec (MEM 3 : 12)

Puisque le remplacement par « Autochtone » ne permet pas l'expression du genre, *Périodes* recourt à des locutions plus explicites, pour le féminin :

> [Marguerite Bourgeois] se consacre particulièrement à l'éducation des Amérindiennes jeunes filles autochtones, met sur pied des cours de travaux manuels pour les jeunes filles celles-ci et envoie les sœurs de la communauté enseigner dans les villages plus éloignés. (PER 3 : 132) /
> A Québec, ce sont les Ursulines qui dispensent l'enseignement et prennent de jeunes Françaises et Amérindiennes des jeunes filles françaises et autochtones en pension. (PER 3 : 162) /
> Selon Marie de l'Incarnation, les Ursulines obtiennent-elles tout le succès espéré dans l'imposition d'une éducation française aux jeunes Amérindiennes filles autochtones. Pourquoi ? (Ibid.) /
> Illustration : Le monastère des Ursulines à Québec. La pension pour les jeunes Amérindiennes filles autochtones est gratuite, alors que les parents des jeunes Françaises doivent la payer (Ibid.) /
> Les Métis. Les enfants nés de relations entre voyageurs et Amérindiennes femmes autochtones sont de plus en plus nombreux dans les réseaux de traite des fourrures. (PER 3 : 361).

C'est aussi le cas quand il s'agit de garçons : rappel : Les Amérindiens garçons autochtones. (PER 3 : 54), mais l'inverse se produit également : Illustration : Des garçons amérindiens De jeunes Autochtones s'amusant en plein air. (PER 3 : 45)

D'autres variantes pour remplacer le terme d'Amérindien existent :

> La situation en Europe au 15e siècle. La vie des Européens au 15e siècle est bien différente de celle des Amérindiens habitants de l'Amérique. (PER 3 : 62) /
> (1754) Les Français organisent une nouvelle expédition militaire composée de 500 hommes (soldats, miliciens et Amérindiens guerriers autochtones) qui poursuivent Washington jusqu'au fort Necessity. (PER 3 : 217) /
> En 1615, Champlain revient à Québec et part à la rencontre de ses alliés hurons-wendats et algonquins. Il est accompagné de missionnaires récollets. Harcelés par des Iroquois qui attaquent leurs convois de fourrures, les Amérindiens ces alliés réclament à Champlain un soutien militaire. (PER 3 : 115) /
> Un premier poste de traite à Tadoussac. […] offre l'avantage de fournir un lieu précis pour commercer tout en permettant d'entreposer les fourrures et les produits à offrir en échange aux Amérindiens partenaires autochtones. (MEM 3 : 46 50)

Un moyen assez répandu est le remplacement d' « Amérindiens » par la citation de familles linguistiques, surtout dans *Périodes* et une fois dans *Mémoires*:

> Les sociétés amérindiennes iroquoiennes et algonquiennes sont constituées en groupes de tailles variables et sont adaptés à leurs milieux de vie. (PER 3 : 36) / Le partage des biens. Le partage des biens est une valeur importante dans les sociétés amérindiennes iroquoiennes et algonquiennes […] A quels aspects des sociétés amérindiennes iroquoiennes et algonquiennes est associée la pratique du don et du contre-don ? (PER 3 : 43) /
> La tradition orale chez les Amérindiens. Les sociétés amérindiennes iroquoiennes et algonquiennes n'ont pas de système d'écriture. […] Les récits mythiques des sociétés amérindiennes iroquoiennes et algonquiennes servent à expliquer l'origine du monde et l'existence des êtres vivants. Ces récits varient au fil du temps et à l'intérieur même des de ces sociétés amérindiennes. (PER 3 : 44) /
> Deux Amérindiens Iroquoiens en France. (Domagaya et Taignoagny) / 73 Quels sont les changements dans les relations entre Cartier et les Amérindiens Iroquoiens lors du deuxième voyage ? (PER 3 : 72) /
> Les chefs amérindiens algonquiens et iroquoiens gouvernent pour rallier le plus de gens possible afin de créer un consensus. (MEM 3 : 51 54)

Périodes opte parfois pour la précision, en mentionnant des nations précises :

> Novembre 1535 - Le froid emprisonne les navires de Cartier dans la glace. Les provisions gèlent et les hommes souffrent de carences alimentaires. De retour à Stadaconé, Cartier constate que les relations avec les Amérindiens Iroquoiens sont tendues. Français et Amérindiens Iroquoiens se replient chacun dans leur campement. (PER 3 : 73) /
> Quatre ans plus tard, on ne retrouve plus de trace de Brûlé. Selon des témoins amérindiens hurons-wendats, pour une raison inconnue, des Hurons-Wendats membres de leur nation l'auraient tué. (PER 3 : 118) /
> De Sainte-Marie-des-Hurons, les missionnaires jésuites s'implantent dans des villages d'Amérindiens hurons-wendats sédentaires où ils construisent de petites chapelles. (PER 3 : 130) /
> Les rigueurs du climat, combinés à la crainte des attaques amérindiennes iroquoises rendent difficile l'installation et l'adaptation des nouveaux arrivants. (PER 3 : 126) /
> Un échange commercial entre les Hollandais et les Amérindiens Iroquois (PER 3 : 133) /
> Il [Jacques Marquette] se rend à Trois-Rivières, où il étudie les langues amérindiennes l'innu et d'autres langues autochtones. (PER 3 : 165)

Mémoire fait de même, plus rarement : « A la place d'une Amérindienne Innue au début du 17e siècle. Nous sommes au début du 17e siècle. Vous incarnez une femme amérindienne appartenant à la nation des Innus. » (MEM 3 : 57 61)

Comme nous l'avons vu plus haut, ce manuel remplace l'appellation d'«Etchemins » par « Malécites » :

> Quelle conséquence entraine l'alliance des Français avec les Innus, les Algonquins, les Etchemins Malécites et la Confédération huronne-wendate ? /
> a) Expliquez pourquoi les Etchemins Malécites et les Micmacs se déplacent régulièrement. (MEM 3 : 250 258 Révisions ch 1) /
> Les alliances et les rivalités. En raison des alliances qu'ils ont établies avec les Innus, les Algonquins, les Etchemins Malécites et la Confédération huronne-wendate, les Français sont devenus ennemis de la Confédération iroquoise. Cette situation a des conséquences commerciales et politiques dans l'est de l'Amérique du Nord. MEM 3 : 78 84 (cf. aussi MEM 3 : 21 ; 51)

Périodes (p. 90, 315, 461) et *Chroniques* (p. 22) avaient déjà employé ce terme dans la première édition, tandis que *MisÀjour*, tout en ajoutant « Innus » comme variante pour « Montagnais », garde « Etchemins », au-delà de la refonte : « En 1603, toujours à Tadoussac, les Français, les Montagnais (Innus), les Algonquins et les Etchemins scellent l'alliance franco-montagnaise, une entente économique et militaire : Par le fait même, les Français se mettent à dos les Cinq-Nations Iroquoises. (MAJ 3 : 39)

Dans son glossaire de la nouvelle édition, *Mémoire* ajoute : « Agnier : membre d'une nation de la Confédération iroquoise aujourd'hui désigné par le terme ‘ mohawk ‘« (MEM 3 : 320)

Périodes remplace « algonquien » par « innu », à propos de « Anadabijou, le sagamo (chef algonquien innu). » (PER 3 : 90)

Chroniques profite de la refonte pour ajouter ce commentaire sur la désignation des Inuits :

> D'Esquimaux à Inuits A partir du 17e siècle, les dénominations « Esquimaux » et « Esquimaudes» ont été utilisées par les Européens pour désigner les personnes habitant les régions arctiques du Canada, du Groenland, de l'Alaska et de la Sibérie. Le terme « Esquimau » viendrait d'un mot algonquin, ayaxkymewa, signifiant « qui parle la langue d'une terre étrangère » ou « mangeur de viande crue ». Au Canada, en 1970, cette appellation, jugée offensante, est officiellement remplacée par le terme « Inuit ». (CHR 3 : 7)

Or, dans deux autres manuels, le terme d’«inuit » disparaît au profit d’ «eskimo-aléoute » dans le contexte de la définition des familles linguistiques : la famille inuite eskimo-aléoute (PER 3 : 22) / Les Inuits La famille eskimo-aléoute. (MAJ 3 : 26)

Pour ce qui est de la guerre d’indépendance des Premières Nations en réaction à la conquête anglaise, elle avait déjà été appelée « la Révolte de Pontiac » par *Mémoires*, dans la première version du manuel (p. 140). Les autres manuels le rejoignent pendant la refonte :
La révolte des Amérindiens La révolte de Pontiac PER 3 : 260 / Révolte des Amérindiens Révolte de Pontiac (MAJ 3 : 91 95) Les révoltes amérindiennes La Révolte de Pontiac. (MAJ 3 : 94 98)
C’est plus compliqué dans *Chroniques*. Le titre du chapitre « La révolte des Amérindiens » est remplacé par « Le statut des Indiens » (CHR 3 : 240) dont la rébellion, assez curieusement, fait partie : « Pontiac prend les armes La révolte de Pontiac […] Les Amérindiens Pontiac et ses guerriers attaquent les forts et les postes de traite de la région des Grands Lacs et de la vallée de l’Ohio. (CHR 3 : 241) »

A part ces cas spéciaux, dans la très grande majorité des occurrences, il s’agit tout simplement de remplacer « Amérindien » et ses variantes par « Autochtones » ou « Premières Nations » Mais lequel des deux ?

Un coup de sonde dans les seules tables de matière révèle que le remplacement par « Autochtones » est largement majoritaire.

Table des matières après refonte	Autochtone et variantes	Premières Nations
Chroniques 3	10	1
MisÀjour 3	10	2
Mémoire 3	11	2
Périodes 3	8	3

Certains manuels établissent des critères clairs, d'ailleurs modifiés pendant la refonte. *Chroniques* dont le glossaire avait retenu ceci : Amérindien. Nom qui désigne un Autochtone d'Amérique, excluant le peuple inuit. (CHR 3 : 474), entrée disparue depuis, définit ainsi le terme « Autochtone » : Avec une majuscule, le mot Autochtone désigne un Amérindien ou un Inuit. Avec une minuscule, il désigne une personne habitant le pays où elle est née. Au Canada, membre de l'une des Premières Nations ou de la nation inuite. (CHR 3 : 6 et glossaire : 474) Dans le glossaire de la nouvelle édition, l'entrée « Premières Nations » se lit ainsi : « Au Canada, ensemble des peuples autochtones, en excluant les Inuits et les Métis. Les membres des Premières Nations sont aussi parfois appelés « Amérindiens ». (CHR 3 : 479) Le manuel demande d'ailleurs aux élèves de bien assimiler les notions :
Definissez les mots suivants : Autochtone, Amérindien, migration et glaciation. […] Quelle famille linguistique regroupe des Autochtones, mais aucun Amérindien membre des Premières Nations ? (CHR 3 : 22 Questions de savoirs)
MisÀjour, dans un « organisateur graphique » sur les « Connaissances historiques de la période » préconise que « pour comprendre l'histoire du Québec et du Canada, il convient d'abord de se pencher sur l'histoire de leur territoire des Premiers occupants : les Premières Nations et la nation inuite » (MAJ 3 : 23) Un tableau, nouvellement introduit durant la refonte, précise la répartition entre « Premières Nations » et « Premiers occupants » mais met le terme d' »Autochtones » entre parenthèses.

Les Premiers occupants du territoire (Autochtones)

	Les Premières Nations		La nation inuite
Familles linguistiques	Iroquoiens	Algonquiens	Eskimo-aléoutes
Mode de vie	Sédentaires	Nomades	Nomades
Territoires occupés	Grands Lacs, Basses-terres du Saint-Laurent	Bouclier canadien ; Appalaches	Bouclier canadien (partie nord)

(MAJ 3 : 27)

Dans *Périodes,* le tableau à propos des familles linguistiques de la première version : « Famille iroquoienne : 7 500 à 10 000 individus / Famille algonquienne : 12 000 à 20 000 individus / Famille inuite : environ 2 500 individus » a été remplacée par un autre qui fait bien comprendre que les Premières Nations et les Inuits font partie d'un plus grand ensemble : les Autochtones :

> Autochtones : Premières Nations: Famille linguistique iroquoienne (Plusieurs nations comprenant au total entre 7 500 et 10 000 individus) / Famille linguistique algonquienne (Plusieurs nations comprenant au total entre 12 000 et 20 000 individus)
> Inuits : Famille linguistique eskimo-aléoute (Une nation comprenant environ 2 500 individus) (PER 3 : 22)

Quand on regarde la pratique des manuels en matière de remplacement du terme « Amérindien », loin de réserver le terme « Autochtones » aux contextes où il importe d'inclure aussi les Inuit et les Métis, celui-ci est généralisé. L'emploi de « Premières Nations » intervient, soit, pour effectivement ne parler que des groupes anciennement qualifiés d'« Amérindiens » (à l'exception des Métis et des Inuit) :

> Les Paléoindiens sont les ancêtres des groupes amérindiens des Premières Nations actuelles qui sont présents aujourd'hui sur le continent. « (PER 3 : 16) /
> Les rivalités amérindiennes Les rivalités au sein des Premières Nations (CHR 3 : 3 :28) /
> Scalp : Morceau de cuir chevelu que les Amérindiens certaines Premières Nations prélèvent sur leurs

> ennemis en guise de trophée. (CHR 3 : 480) ?
> William Johnson […] A cause de ses rapports très cordiaux avec les Amérindiens Premières Nations, Johnson est choisi comme surintendant des Affaires indiennes en 1755 pour diriger les relations avec les Iroquois, puis avec l'ensemble des Amérindiens les nations voisines. (PER 3 : 245)

Mais puisque le récit des manuels concerne implicitement avant tout les Premières Nations au sens restreint du terme, l'emploi cependant très largement minoritaire de ce terme semble répondre aussi à d'autres critères qui régissent cette répartition.

Ainsi, quand il s'agit de dimensions sociologiques ou démographiques, le terme « Autochtones » prévaut, par exemple :

> La population amérindienne Les populations autochtones (MEM 3 : 82 88) / /
> Les migrations d'Amérindiens de populations autochtones (PER 3 : 315) /
> Les migrations des Amérindiens La migration de populations autochtones. (CHR 3 : 297).

Ce n'est pas sans exception : une carte de 1791 est accompagné de ce commentaire : « Les historiens estiment à 20 000 le nombre d'Autochtones présents la population des Premières Nations à l'intérieur des limites du Haut-Canada et du Bas-Canada à la fin du 18e siècle. (PER 3 : 335) C'est à dire que le manuel remplace le terme d' « Autochtones » par celui de « Premières Nations ».

Le domaine de la culture voit l'emploi des deux termes, interchangeables, par un même manuel :

> La signification des échanges. Dans la culture amérindienne Chez les Premières Nations, les échanges n'ont pas seulement une portée économique. (MEM 3 : 35 39) /
> Pourquoi ce mode de communication occupe-t-il une place si importante dans la culture amérindienne chez les Autochtones au début du 16e siècle ? (MEM 3 : 250 258 Révisions)
> Le monde spirituel de la société amérindienne autochtone. Chez les Amérindiens Autochtones, la culture se transmet par la tradition orale (par la parole). (MAJ 3 : 32)

Si le terme d'Autochtone prévaut, il y a aussi des contre-exemples :

> Par exemple, pour faciliter les relations avec les esprits bienfaisants ou pour éloigner les esprits malfaisants, les Amérindiens Premières Nations font des offrandes aux esprits, organisent des cérémonies et pratiquent des rituels. Selon eux les Premières Nations, les rêves sont des messages envoyés par les esprits. (PER 3 : 42) /
> Ils s'habillent à l'amérindienne à la façon des Premières nations et à l'européenne (PER 3 : 361)

Le terme de « Premières Nations » est plus fréquent dans le domaine politique et diplomatique. Il constitue une reconnaissance de la valeur de ces nations, que ce soit en tant qu'allié ou adversaire.

> Les systèmes d'alliances. Les relations qu'entretiennent les nations amérindiennes Premières Nations entre elles peuvent conduire à la mise en place de systèmes d'alliances. (MEM 3 : 36 40) /
> L'influence amérindienne autochtone (MEM 3 : 99 105) /
> La guerre et la diplomatie amérindiennes chez les Premières Nations (MEM 3 : 100 106)
> Illustration : La rencontre diplomatique de la Grande Paix de Montréal, en 1701. […] Près d'une quarantaine de nations amérindiennes Premières Nations acceptent les accords de paix, dont les nations membres de la Confédération iroquoise ainsi que des nations iroquoiennes et algonquiennes alliées aux Français. (MEM 3 : 100 106)

MisÀjour remplace même, dans ce contexte, le terme « Autochtones » par celui de « Premières Nations », dans son « organisateur graphique » :

> Les révoltes amérindiennes La Révolte de Pontiac. Devenus propriétaires de l'ensemble de l'Amérique du Nord, les Britanniques modifient le commerce. Fin de l'échange traditionnel de cadeaux qui précédait les transactions commerciales / obligation de se rendre dans les forts britanniques pour faire le commerce des fourrures / refus de la part des Britanniques de fournir du rhum, de la poudre et des munitions aux Autochtones Premières Nations.
> → Insatisfaction et craintes des Autochtones Premières Nations (pertes de territoires et de certains avantages) → Révolte des Autochtones Premières Nations sous la direction de Pontiac, cerf des Outaouais → Les Britanniques s'adaptent aux exigences des Autochtones Premières Nations. Le Département des affaires indiennes est responsable de gérer les différentes alliances et de limiter les conflits afin de favoriser les échanges commerciaux. (MAJ 3 : 94 98)

Or, le même manuel préfère à nouveau le terme qu'il vient de remplacer, dans le même contexte, quelques pages plus loin : « Les caractéristiques de la Proclamation royale : […] 10. A la suite des revendications amérindiennes autochtones et de la révolte (rébellion de Pontiac) » (MAJ 3 : 99 103).

Les exemples où les deux expressions se trouvent côte à côte dans un même manuel, semblent, dans certains cas, indiquer une différence dans l'agentivité attribuée aux Autochtones.

> Pour organiser leur réseau de traite, les Français fondent des postes et concluent des alliances avec des nations amérindiennes Premières Nations. /
> En s'alliant à certaines nations amérindiennes Premières Nations, les Français acceptent de combattre les Iroquois. /
> Des communautés religieuses sont envoyées dans la colonie pour évangéliser les Amérindiens Autochtones. (MEM 3 : 66 71 Résumé du dossier 1).

Quand ils signent des alliances ou combattent, ils mènent « la guerre à l'amérindienne à la façon des Premières Nations. (PER 3 : 217), mais quand ils sont l'objet de l'intervention des Européens, ils sont « autochtones. » : Quels moyens l'Eglise les missionnaires utilisent-t-elle ils pour évangéliser les Amérindiens Autochtones ? (MEM 3 : 66 71)

Or, nous trouvons aussi le contraire : « Les effets des rivalités entre Européens et Amérindiens Autochtones. » (MEM 3 : 78 84). Le même manuel maintient le terme « Autochtone », mais continue sur sa lancée en employant celui de « Premières Nations », sans motif apparent :

> Décrivez comment circulent les biens dans les réseaux d'échanges. / Expliquez pourquoi il existe chez les Autochtones un lien étroit entre les activités commerciales, politiques et militaires. / Pourquoi les nations amérindiennes Premières Nations mettent-elles en place des systèmes d'alliances ? (MEM 3 : 37 41)

Les exemples sont légion, où les deux termes coexistent et semblent interchangeables :

> La participation des anciens aînés à la prise de décision est fondée sur Ia réciprocité entre les membres des nations amérindiennes Premières Nations. En effet, lorsqu'ils sont âgés, les Amérindiens Autochtones continuent d'apporter leur contribution à leur entourage en donnant des conseils issus de leur expérience. En retour, ils bénéficient du respect de leur communauté. (PER 3 : 49)

> En juillet 1701, des délégations amérindiennes autochtones es arrivent donc l'une après l'autre à Montréal. Au total, ce sont 1300 Amérindiens Autochtones qui proviennent d'aussi loin que le fleuve Mississippi. Beaucoup d'entre eux profitent de ce grand rassemblement pour venir échanger des fourrures. Un groupe voisin de la colonie est toutefois absent à cette réunion : les Agniers. Le 2 aout, alors que le processus de négociations s'amorce, Kondiaronk, un des chefs amérindiens autochtones qui militent le plus fortement pour la paix, meurt subitement de maladie. Les Français et les Amérindiens Autochtones lui rendent hommage ensemble lors de ses funérailles. Le 4 août, une grande cérémonie a

> lieu. Après de nombreux discours, 39 représentants de nations amérindiennes Premières Nations signent le traité de paix, ainsi que le gouverneur Callière au nom de la France. Cinq jours plus tard, les Agniers se présentent à Montréal. Ils acceptent les termes de l'entente, sans toutefois mettre ajouter leur signature sur le document officiel. Les Agniers ne veulent pas compromettre leur amitié avec les Britanniques, parce qu'ils habitent près de leurs établissements. La Grande Paix assure aux Français un meilleur accès au territoire et une plus grande autorité auprès des Premières Nations. […] Les nations signataires : renoncent à se faire la guerre ; se considèrent comme des alliées ou des amies ; s'entendent sur le libre accès aux territoires de chasse situes au nord du lac Ontario et à l'ouest du lac Erié (Détroit); s'engagent à reconnaitre le gouverneur Callière comme médiateur dans l'éventualité d'un conflit opposant des nations amérindiennes des Premières Nations entre elles. (PER 3 : 175)

A quelques pages de distance, deux cartes représentant les territoires autochtones alternent les appellations :

> La carte montre identifie les nations amérindiennes Premières Nations qui ont adhéré à la coalition. Toutefois, ce ne sont pas tous les Amérindiens toutes les communautés faisant partie de ces nations qui ont participé à la coalition en 1763. Leur but : former une coalition pour chasser les Britanniques des territoires amérindiens de leur région. (PER 3 : 258) /
> L'Amérique du Nord après la Proclamation royale du 7 octobre 1763. La Proclamation royale interdit la colonisation sur le territoire amérindien réservé aux Autochtones, ce qui déplait aux colons des Treize colonies, qui souhaitent étendre leurs territoires dans cette région. (PER 3 : 267)

Le même manuel emploie les deux termes comme synonymes dans sa présentation de :

> La situation des Amérindiens Premières Nations entre 1760 et 1763.
> Commerce : Les Amérindiens Autochtones perdent l'avantage qu'ils avaient de pouvoir négocier le meilleur prix pour leurs produits quand il existait une rivalité commerciale entre les Français et les Britanniques. Ils se trouvent dans une situation de dépendance commerciale vis-à-vis des Britanniques et certains marchands en abusent. →Les Amérindiens Premières Nations revendiquent la protection de leurs territoires de chasse une meilleure réglementation du commerce.
> Diplomatie : Le général Amherst considère que les Britanniques ont conquis les Amérindiens Autochtones et il n'est pas enclin à suivre les leurs traditions amérindiennes en participant activement aux cérémonies d'alliance et aux rituels diplomatiques, Amherst décide de délaisser la politique d'échange de présents qu'avait adoptée la France. →Les Amérindiens Premières Nations revendiquent une meilleure réglementation du commerce le rétablissement de la politique des présents.
> Territoires. La capitulation de Montréal garantit aux Amérindiens Autochtones la protection des territoires qu'ils habitent, mais l'attitude des soldats britanniques qui s'installent dans les anciens forts français ne rassure pas les Amérindiens Autochtones. De plus, au sud des Grands Lacs, plusieurs colons des Treize colonies s'établissent sur leurs terres. →Les Amérindiens Premières Nations revendiquent le rétablissement de la politique de présents la protection de leurs territoires de chasse. (PER 3 : 253)

Et encore un peu plus loin :

> Le rôle des Amérindiens Autochtones dans la guerre. Après la révolte de Pontiac en 1763, les autorités britanniques cherchent à entretenir leurs relations avec les Amérindiens Premières Nations. Ces liens leur paraissent essentiels pour assurer te développement de la colonie. Pour ce faire, les Britanniques reproduisent les cérémonies d'alliances traditionnelles amérindiennes autochtones et mettent en place une politique de cadeaux, appelés annuités. (PER 3 : 372)

Ce n'est pourtant pas l'exclusivité de *Périodes* : Nous trouvons de tels exemples dans d'autres manuels également :

> Les premiers colons français. L'alliance conclue avec des Amérindiens Premières Nations en 1603 et la fondation d'un premier établissement permanent ouvrent la voie au peuplement français dans la vallée du Saint-Laurent. […] / Les relations avec les Autochtones. Les relations que les Français entretiennent avec les Amérindiens Autochtones sont importantes pour leur projet de colonisation. (MEM 3 : 65 70) /
> a) Le Département des Affaires indiennes négocie les conditions de paix avec le chef amérindien Pontiac. b) Les Amérindiens Autochtones obtiennent la garantie que leurs terres seront à l'abri de l'établissement des colons anglo-américains.

> c) Les autorités de la Grande-Bretagne décident de ne plus respecter la coutume du don dans leurs échanges avec les Amérindiens Premières Nations.
> d) Les colons anglo-américains veulent étendre leur territoire vers l'ouest où vivent les Amérindiens Autochtones. (CHR 3 : 251)

Notons enfin la présence d'un autre terme de remplacement pour « Amérindiens » un compromis, en quelque sorte, entre Autochtones et Premières Nations : celui de « Nation autochtone » qui semble également synonyme des deux premiers : « Illustration : Un appel à la révolte du chef Pontiac. (Alfred Bobbett, 19e siècle) Cette gravure représente le chef Pontiac en train de convaincre les nations amérindiennes les chefs de plusieurs nations autochtones de se soulever. » (MEM 3 : 141 147).

Il y est employé, comme synonyme de « Premières Nations :

> Lorsqu'elles partagent des intérêts communs, des nations amérindiennes autochtones établissent entre elles des systèmes d'alliances. / Certaines nations amérindiennes Premières Nations forment une alliance avec les Français. Cette alliance leur permet d'atteindre leurs objectifs respectifs. (MEM 3 : 51 55 Faire le point sur le chapitre 1)

Le terme est également utilisé par *Périodes* :

> Un musée présente une exposition sur des nations autochtones associées à une même famille linguistique autochtone lors de la période du Sylvicole, de 1000 av. J.-C. à 1500. Démarche : Déterminez la famille linguistique dont il s'agit. / Décrivez l'environnement naturel et les ressources du territoire qu'elle habite. / Relevez des activités économiques ou culturelles qui permettent aux Autochtones de cette famille ces nations de se vêtir, de se loger, de se nourrir et de se déplacer. A partir des documents, décrivez les activités de la famille linguistique autochtone de ces nations et les ressources de l'environnement qu'elles utilisent. (PER 3 : 32)

Cette trouvaille qui aurait l'avantage, entre toutes, de pouvoir désigner des nations tout en incluant les Inuits et les Métis, se trouve cependant expressément renié par le même manuel qui la rejette au profit d' « Autochtones » :

> Les nations occupant les territoires forestiers au nord de la vallée du Saint-Laurent, comme les Cris, les Naskapis, les Innus et les Inuits, entretiennent des contacts limites avec la population coloniale puisque la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui gère ces terres, interdit la colonisation. Ces nations autochtones Autochtones ont conservé une part importante de leur culture et de leurs traditions, dont leur mode de vie nomade. (PER 3 : 389)

Si tous les manuels, à une exception près, remplissent donc le devoir de remplacer de terme d' « Amérindiens », leur façon de procéder n'est ni uniforme ni toujours convaincante et même parfois questionnable.

Deux derniers points, à propos de la langue, concernent les appellations « ancien » et « chaman ». La nouvelle version de *Chroniques* maintient les deux. Il continue à parler « d'anciens » qu'il définit ainsi dans son glossaire : « Ancien : Personne la plus âgée d'un groupe, d'un clan ou d'un village. » (CHR 3 : 474) et de « Chaman », dont il se montre cependant un peu moins approbateur : « Personne qui est l'intermédiaire entre les esprits et les êtres humains. Les termes « guide spirituel » ou « guérisseur » sont privilégiés. (CHR3 : 16 et 475).

Les trois autres remplacent systématiquement le terme « ancien » par « aîné ». *Périodes* modifie ainsi ses définitions : « Ancien : Personne ayant acquis une réputation de sagesse aux

yeux des membres de son clan. Aîné : Personne ayant un rôle de conseiller auprès de sa communauté en raison de sa sagesse, de ses connaissances et de ses expériences. (PER 3 : 46 et Glossaire 472) »

Il modifie les textes en conséquence : « Les chefs doivent aussi des se soumettre aux décisions du conseil des anciens aînés. La participation des anciens aînés à la prise de décision est fondée sur la réciprocité entre les membres des nations amérindiennes Premières Nations. (PER 3 : 49) »

Les définitions que donne *Mémoire* pour « ancien » : « Personne reconnue pour son expérience, sa sagesse et sa capacite de transmettre les valeurs, les croyances et les traditions » ainsi que pour « mythe », d'ailleurs : « Récit mettant en scène des personnages merveilleux qui vise à expliquer des aspects fondamentaux du monde » disparaissent, car les explications se trouvent dans le texte :

> La tradition orale et l'influence des anciens aînés. Au début du 16e siècle, les Amérindiens Autochtones ne connaissent pas l'écriture. C'est donc par la tradition orale qu'ils transmettent leur culture et leurs savoirs. Cette tradition consiste à raconter, par exemple, les légendes ou les mythes récits qui permettent d'expliquer les origines du monde ou encore les rapports entre les humains et La nature. Les Amérindiens Autochtones accordent une grande valeur au fait de prendre la parole publiquement pour enseigner et raconter. Cette fonction relève généralement des anciens aînés, car ils possèdent l'autorité morale nécessaire pour l'exercer. Leur expérience de vie rend leurs enseignements et leurs récits plus crédibles. Ainsi, les anciens qui sont investis d'un rôle social très important en transmettant aux jeunes générations les valeurs, les croyances et la culture de leur nation respective. Les anciens disposent aussi d'une importante influence sur les décisions prises dans leur communauté. Même s'ils ne disposent pas d'un statut de chef, les anciens aînés sont écoutés, respectés, et leurs paroles font autorité. Ils ont donc une importante influence sur les décisions prises dans leur communauté (MEM 3 : 28 31) /
> La tradition orale, transmise principalement par les anciens aînés, occupe une très grande place dans la culture des Amérindiens chez les Autochtones. (MEM 3 : 51 55 Faire le point sur le chapitre 1)

Pour ce qui est de la question des chamans, elle est traitée différemment par les manuels. *Chroniques* remplace le terme dans certaines occasions *:*

> Le chaman. La tradition chamanique Dans les sociétés amérindiennes autochtones, le chaman joue , les guérisseurs ou guides spirituels jouent un rôle très important. Il peut être un homme ou une femme. Selon les croyances des peuples autochtones la tradition chamanique, le chaman fait ces personnes, homme ou femmes, font le lien entre le monde des esprits et celui des humains. Il a Elles ont le pouvoir d'entrer en contact avec les esprits et de les apaiser. Il communique Elles communiquent avec eux par la danse, le chant et les rêves. Cela peut avoir lieu lors de cérémonies, comme le rite de la tente tremblante des Algonquiens. Cela peut avoir lieu lors de cérémonies, comme le rite de la tente tremblante des Algonquiens. Dans une tente construite spécialement à cet effet, les guérisseurs ou guides spirituels dialoguent avec les esprits. Des cris d'animaux et le tremblement de la tente marquent leur arrivée. (CHR 3 : 16-7)

Mais il le garde dans d'autres :

> Illustration : Un chaman pendant un rituel de guérison. Dans les groupes autochtones, les chamans sont considérés comme les principaux intermédiaires entre le monde visible et le monde des esprits. Ils jouent aussi le rôle de guérisseurs auprès des malades. (CHR 3 : 16) /
> Le rôle de conseiller. On consulte le chaman pour connaitre le résultat d'une chasse ou encore savoir où vont passer les troupeaux d'animaux. On le consulte aussi pour trouver la cause d'une maladie. Sa grande connaissance des plantes lui permet de soigner les malades. (CHR 3 : 17) /
> Quelle est la principale tâche d'un chaman ? / Pourquoi les Autochtones consultent-ils un chaman : 1) à titre de guérisseur ? 2) à titre de conseiller ? (CHR 3 : 23)

> Enfin, on consulte le chaman pour l'interprétation des rêves. / Le conseil réunit les chefs, les anciens et les chamans. (CHR 3 : 24)

En revanche, le remplacement est systématique dans *Périodes* :

> Le rôle des chamans La tradition chamanique. […] Par exemple, pour faciliter les relations avec les esprits bienfaisants ou pour éloigner les esprits malfaisants, les Amérindiens Premières Nations font des offrandes aux esprits, organisent des cérémonies et pratiquent des rituels. Selon eux les Premières Nations, les rêves sont des messages envoyés par les esprits. Pour en comprendre la signification, ils elles font appel aux chamans à la tradition chamanique. Il s'agit d'une tradition qui repose sur l'idée que des guérisseurs Les chamans qui sont des hommes ou des femmes qui ont le pouvoir de prédire l'avenir, d'interpréter les rêves et de communiquer avec le monde des esprits. Ils Ces guérisseurs ont reçu leurs pouvoirs d'un esprit puissant qui s'est manifesté à eux durant un rêve ou lors d'une vision. Pour gagner Ia confiance de son entourage, le chaman la personne qui pratique un rituel chamanique doit faire ses preuves en démontrant ses habiletés. Plus ses interprétations s'avèrent justes, plus sa crédibilité est renforcée au sein de son groupe. (PER 3 : 42)

Une illustration dans le même contexte comporte également des modifications :

> Un chaman amérindien guérisseur pratiquant faisant un rituel chamanique. Dans les sociétés amérindiennes Chez les Premières Nations, la maladie est souvent associée à la manifestation d'un esprit, raison pour laquelle un malade consulte un chaman. Grâce à ses connaissances sur le corps humain et les plantes médicinales, le chaman joue aussi un rôle de guérisseur. C'est pourquoi on tente parfois de la guérir à l'aide d'un rituel chamanique. (Ibid.)

Il en est de même pour les questions aux apprenant-e-s : « Quels sont les rôles des chamans de la tradition chamanique dans les sociétés amérindiennes chez les Premières Nations ? (PER 3 : 45)

Mémoires, à son tour, bannit le terme, en expliquant : Le terme « chaman » est le terme souvent utilisé par les chercheurs non autochtones. Chez certaines Premières Nations, on utilise plutôt le terme « guérisseur » et chez les Inuits, celui de « guide spirituel ». (MEM 3 : 34)

Il lui préfère, comme les deux précédents, le terme « tradition chamanique » :

> Selon la tradition chamanique, certains individus ont On attribue au chaman une capacité supérieure d'entrer en communication avec l'au-delà et possèdent des pouvoirs surnaturels. / Quels pouvoirs surnaturels les Amérindiens reconnaissent-ils aux chamans certains individus possèdent-ils selon la tradition chamanique ? / (MEM 3 : 29 33 révision dossier 2) /
> Le rôle des chamans La tradition chamanique. Dans les sociétés amérindiennes autochtones, on croit que les esprits communiquent aux vivants des messages, des mises en garde ou des directives à travers les rêves. IL est donc important de bien savoir les interpréter. Les Amérindiens Autochtones considèrent que tout le monde peut interpréter les rêves et avoir des visions. Toutefois, ils croient que certains individus, appelés « chamans », ont la capacite d'interpréter les rêves de façon plus précise et d'établir une communication plus profonde avec l'au-delà. Les Amérindiens pensent également que le chaman peut avoir des visions plus riches et plus fréquentes. De plus, Dans la tradition chamanique, on reconnait à certains plusieurs pouvoirs surnaturels au chaman, comme prédire l'avenir et chasser les mauvais esprits. Les Ces pouvoirs que les Amérindiens attribuent au chaman font de celui-ci une personne influente et ceux-ci des personnes respectées dans la leurs communautés. (MEM 3 : 30 34) /
> On reconnaît au chaman Selon la tradition chamanique, certaines personnes ont des pouvoirs surnaturels et la capacité d'entrer en communication plus profondément avec l'au-delà. (MEM 3 : 51 55 Faire le point sur le chapitre 1)

Et quand il s'agit de nommer le personnage, il opte pour « guérisseur » :

> Illustration Un chaman. Un Guérisseur. Pour guérir l'un des leurs atteint par la maladie, les Amérindiens peuvent demander au chaman de faire appel à ses pouvoirs surnaturels en pratiquant des rituels de guérison. Les Autochtones utilisent leur grande connaissance des plantes et de leur environnement pour trouver des remèdes à toutes sortes de maux. Cependant, lorsqu'ils sont impuissants face à la maladie, ils invoquent des éléments surnaturels de guérison. Habituellement, c'est le guérisseur qui accomplit ces rituels. (MEM 3 : 30 34) /

> Un chaman guérisseur Le guérisseur en action. Le Français Gabriel Sagard raconte comment un chaman procède à un rituel de guérison. […] / Fr. Quelles actions du chaman guérisseur témoignent de ses pouvoirs surnaturels ? (Ibid.)

MisÀjour opère, en principe, la même substitution de « chaman » par « tradition chamanique » :

> Le chaman Tradition chamanique : Le chaman Pour les Premières Nations, le guérisseur est l'intermédiaire entre le monde des vivants et le monde des esprits. Il a la capacité de déchiffrer les signes envoyés par les esprits. Le chaman est aussi un guérisseur et il peut faire des prédictions en fonction des messages qu'il reçoit des esprits. Pour les Inuits, il s'agit d'un guide spirituel. (MAJ 3 : 32)

Le maintien de l'ancienne appellation dans l'illustration : « Un chaman soigne un malade » gravure du capitaine Samuel Eastman, (MAJ 3 : 70) témoigne vraisemblablement d'une inadvertance.

3.3.2 Les Contenus

La refonte des manuels de troisième ne se limite cependant pas à la question de la langue et des appellations, même si elles ont été au centre de l'attention publique comme des mémoires du Conseil en éducation des Premières Nations. A cette occasion, les maisons d'éditions ont également procédé à des remaniements du contenu, entre une première édition parue entre 2016 et 2017 et la refonte ; à différents moments de l'année 2018, en général. Les résultats font apparaître une grande variété des modifications apportées, tant au niveau du volume, de la portée et de l'esprit qui a pu les inspirer. Certaines corrections ont été fortement suggérées par le « guide de bonnes pratiques du ministère » (cf. 3.2.5) d'autres émanent de la propre initiative des maisons d'édition. Sans avoir accès à la discussion interne des équipes de rédaction, il est également impossible de savoir, si elles ont pris en considération les recommandations du Conseil en Education des Premières Nations et encore moins, quelle suite elles ont décidé de donner à l'une ou l'autre d'entre elles. Enfin, certaines modifications ont pu être apportées tout à fait en dehors de ces considérations extérieures, par un souhait de corriger des erreurs ou des maladresses de la première version.

Il est apparent que le processus de refonte a été mené avec plus ou moins de diligence. Nous avions déjà constaté que le moins volumineux d'entre eux, *MisÀjour*, avait omis de d'y soumettre les parties méthodologiques toutes entières. Dans le reste du volume, on constate les changements de contenu suivants :

MisÀjour

Le texte accompagnant l'« organisateur graphique » au début du chapitre « Des origines à 1608 « en présentant les « Connaissances historiques de la période » a été reformulé :

> Pour comprendre l'histoire du Québec et du Canada, il convient d'abord de se pencher sur l'histoire de leur territoire des Premiers occupants : les Premières Nations et la nation inuite. Les grands explorateurs étaient loin d'être les premiers à fouler le sol de ce qui est aujourd'hui l'Amérique. Le territoire a d'abord été la terre d'accueil de populations autochtones et une destination de pêche saisonnière pour les Vikings. Ce n'est que beaucoup plus tard que le territoire a été colonisé par les Européens. Les Autochtones occupent le territoire depuis environ 30 000 avant J.-C., bien avant l'arrivée des Européens. Les différents groupes qui peuplent l'Amérique du Nord vivent étroitement avec leur environnement. De plus, les alliances et les échanges entre les peuples autochtones sont nombreux à l'intérieur du continent nord-américain. (MAJ 3 : 23)

Ensuite, dans le contexte des migrations des « Premiers occupants du territoire » la remarque : « Comme les peuples autochtones ne connaissaient pas l'écriture, les renseignements que nous avons sur leur mode de vie proviennent surtout des découvertes archéologiques et des récits des Européens qui sont entrés en contact avec eux. » est complétée par cet ajout : Grace à l'archéologie, il est possible d'en savoir davantage sur l'étendue du territoire occupe par les Autochtones ainsi que sur leur mode de vie. (MAJ 3 : 24)

Un autre ajout, à côté de cartes sur le Bouclier canadien, les Appalaches, les basses-terres du Saint-Laurent et les Grands Lacs retient, à propos du « mode de vie des Premiers occupants » : Les caractéristiques du territoire. Le relief du territoire du Canada comprend plusieurs particularités qui ont une influence sur le mode de vie des nations qui l'habitent. (MAJ 3 : 25)

Au sujet des valeurs, l'aspect des alliances est souligné par un ajout :

> Don et contre-don. Dans toutes les familles linguistiques, la générosité et l'éloquence (facilité à convaincre et à bien s'exprimer) sont des qualités très valorisées. Le concept du don et du contre-don est un autre élément important dans la culture des Premières Nations et sert à forger des alliances. En signe de respect, on offre en cadeau un objet auquel on accorde de la valeur. La personne qui reçoit le cadeau doit faire un cadeau de même valeur en retour : c'est le contre-don. (MAJ 3 : 30)

Cette modification est reprise dans l' « organisateur graphique » sur « les Premiers occupants » : Ils créent des alliances basées sur le Le don et le contre don servent à faire des alliances. (MAJ 3 : 31)

Le passage sur « la prise de décision chez les Amérindiens Autochtones. » subit quelques modifications pour souligner le consensus et le rôle des ainés :

> Les trois grandes familles autochtones ont des points en commun. Chez les Autochtones, les décisions ne sont jamais prises par un chef autoritaire et la consultation est importante. De plus, pour qu'une décision soit prise, il faut qu'il y ait consensus. Finalement, le respect des aînés et le partage des biens sont des valeurs très importantes dans toutes les communautés est central dans les décisions prises chez les Autochtones. En effet, ce sont eux qui possèdent les connaissances, la culture, les mythes et les valeurs qu'ils transmettent à l'aide de la tradition orale. (MAJ 3 : 30)

La description de l'organisation sociale chez les Iroquoiens est complété par la phrase : « Bien que les hommes et les femmes dans les sociétés autochtones aient chacun un rôle défini, les relations sont égalitaires », tandis que les textes sur les Algonquiens et les Inuits restent inchangés. (MAJ 3 : 30)

Plusieurs ajouts concernent le passage sur « Le monde spirituel de la société amérindienne autochtone. » : Contrairement à la religion catholique, la spiritualité autochtone n'est pas une seule religion unifiée, car elle comporte différentes croyances. (MAJ 3 : 32) et, à propos de l'animisme : Pour les Autochtones, l'être humain a le même statut que toutes les créatures vivantes. (Ibid.), tandis la mention des aînés disparaît de l'« organisateur graphique » : Conception du monde des Premiers occupants : Animisme. […] Importance des aînés : Transmission des connaissances et de la culture : histoire, valeurs, récits mythiques (MAJ 3 : 33), puisque cet aspect avait été intégré dans le passage sur la prise des décisions (cf. supra)

En parlant de l''économie et des réseaux d'échanges, il est précisé que : « Le réseau d'échanges des Autochtones couvre presque entièrement l'Amérique du Nord, car il s'étend du Labrador au golfe du Mexique. » et que « De surcroit, chez les Autochtones, le concept de propriété n'existe pas. » (MAJ 3 : 34)

Pour ce qui est des rivalités entre nations autochtones, le manuel remplace une phrase laissant croire que la guerre faisait partie de leur vie de tous les jours, pour la remplacer par une perspective plus positive. :

> La guerre fait même partie du mode de vie des Iroquoiens. En effet, puisque les femmes et les enfants se consacrent à l'agriculture, les hommes ont le temps de fabriquer des armes et de s'entraîner au combat. Ils profitent de l'été pour attaquer leurs ennemis et se venger. Chez les Iroquoiens, les rivalités et les guerres ne visent pas la conquête d'un territoire. Elles participent plutôt à accroitre la population des groupes grâce à la capture des femmes et des enfants du groupe rival. (MAJ 3 : 36)

En revanche, l'adoption des prisonniers est restreinte aux femmes et enfants : « Parfois les prisonniers sont tortures et tués, mais souvent ils alors que les femmes et les enfants sont adoptés par les familles du clan victorieux pour remplacer les disparus et rétablir l'équilibre de la population. » (Ibid.)

Puis, la brève présentation des premiers contacts avec les Européens est augmentée de cette phrase : En fin de compte, les explorations européennes ainsi que les contacts avec les Européens ont un impact sur le mode de vie des Premiers occupants. (MAJ 3 : 37)

Une plus grande attention au rôle des Autochtones s'exprime également par l'abandon de cette phrase dans le contexte du commerce des fourrures : La Nouvelle-France fournit la matière première : la fourrure (MAJ 3 : 54)

L'« organisateur graphique » sur la mission change de titre : L'évangélisation. L'Eglise catholique en Nouvelle-France. Parmi ses résultats, on retient, entre autres, la création de réductions dont on spécifie l'emplacement : « dans la vallée du Saint-Laurent » ainsi que la mort violente de plusieurs jésuites (martyrs), en supprimant ces attributs (MAJ 3 : 57)

Pour ce qui est des colons, ils doivent non seulement s'adapter au climat […] / au territoire […] / au contact avec les Autochtones : les raquettes, le canot, certaines plantes (courge, mais, haricot, tabac), les vêtements, », mais le manuel ajoute « le passage d'une culture européenne à une culture canadienne, les modifications des coutumes et des perceptions typiquement européennes, les tactiques de guérilla autochtone. » (MAJ 3 : 69)

Des modifications plus en profondeur, dépassant les simples ajouts concernent « Les relations avec les Autochtones populations autochtones. ». Dès la première phrase, l'accent du texte se déplace légèrement des Européens aux Autochtones : « Dès leur arrivée en Amérique, les Européens créent des alliances avec les Autochtones. D'abord commerciales, ces alliances deviennent également militaires. ont un impact significatif sur les populations autochtones, tant sur leur culture que sur leur importance démographique. (MAJ 3 : 70) Les épidémies (le choc microbien) sont maintenant mentionnées en premier lieu et les alliances sont désormais traités deux pages plus loin, dans le contexte de Guerre et diplomatie chez les Premières Nations. Le texte sur les épidémies a doublé de volume et comprend plus de détails que dans la première version :

> Au contact des Européens, les Autochtones contractent des maladies que auxquelles ils n'avaient jamais été exposes, alors leur système immunitaire ne peut les combattre. Le contact entre les missionnaires et les Autochtones lors des missions d'évangélisation favorisent la propagation des maladies européennes chez les Premières Nations. Les épidémies de grippe, de variole ou de rougeoie causent la mort d'un grand nombre d'Autochtones. Des spécialistes de l'histoire estiment une chute démographique entre 25 % et 90 % suivant le choc microbien, qui cause davantage de pertes humaines que les guerres iroquoises. (MAJ 3 : 70)

En second lieu figure maintenant « L'acculturation des Autochtones » qui avait été auparavant traitée dans le cadre de la Grande paix de Montréal (MAJ 3 : 71). Le texte a été sensiblement remanié :

> L'évangélisation des Autochtones n'est pas le seul phénomène responsable de leur acculturation. Les Européens et les Autochtones ne font pas qu'échanger des objets : ils s'influencent mutuellement. Si les Français utilisent des objets typiquement autochtones pour faciliter leur vie adaptation au territoire de la Nouvelle-France, les Autochtones sont aussi influencés par les Européens. ils exercent aussi une influence sur les Autochtones. Ces influences ont aussi des conséquences négatives. Cette proximité a des conséquences sur le mode de vie des Premières Nations. Les armes à feu et l'alcool causent des problèmes chez les Autochtones. De plus, le commerce des fourrures modifie leur mode de vie ; désormais, qui ne chassent plus uniquement pour assurer leur survie, mais aussi pour accumuler des produits européens. (MAJ 3 : 71 70)

On ajoute, à propos des « domiciliés » : « Ce sont surtout les Iroquoiens (qui pratiquaient déjà l'agriculture avant l'arrivée des Français) qui s'installent dans les réductions. Pour leur part, les Algonquiens sont peu nombreux à se sédentariser dans les réductions. » et sur le métissage l'information que : « Les colons français peuvent marier les femmes autochtones pourvu qu'elles se soient converties à la religion catholique. » (MAJ 3 : 70)

Surtout, un « organisateur graphique » d'une page entière traite désormais de « L'influence des colons français sur les populations autochtones : Le choc microbien > chute démographique. Environ 14.000 en 1530 ; environ 2.000 en 1641 / L'acculturation > transformation et disparition : culture - mode de vie / Le métissage : père français, mère autochtone. » (MAJ 3 : 71)

Ensuite, à propos des guerres iroquoises, le manuel prend soin d'atténuer l'hostilité et de rendre les épidémies co-responsables de destruction des Hurons : « Les attaques sont si féroces qu'elles et les représailles iroquoises ainsi que les épidémies liées au choc microbien entraînent la destruction de la Huronie et la quasi-disparition de son peuple. » (MAJ 3 : 70 72) L'« organisateur graphique » sur Les guerres iroquoises ajoute des remarques sur les causes et les conséquences :

> Causes : Alliance des Français avec des ennemis des Iroquois / Présence des Français sur le territoire déjà occupé par les Autochtones / Rivalités alimentées par le commerce des fourrures. Contrôle des territoires de chasse pour le commerce des fourrures. /Conséquences sur les Premières Nations : Chute démographique / Disparition de la Huronie. (Ibid.)

Le passage sur « La Grande Paix de Montréal » se termine sur cet ajout : Malgré le respect que se portent les deux groupes, cette paix est beaucoup plus profitable aux Français qu'aux Premières Nations. (MAJ 3 : 71 73)

Est enfin entièrement nouvelle : une carte sur « La toponymie canadienne et autochtone. Aujourd'hui, l'influence culturelle des langues autochtones est toujours visible au Québec.

Plusieurs noms de villes, de territoires et de cours d'eau sont des termes autochtones. » Sont cités comme exemples :

> Canada : Kanata - Iroquoien pour « village » ; Nunavut : Inuktitut pour « notre pays » ; Manitoba : Manintowahpaow - Cri pour « le passage du grand esprit » ; Québec : Kebec - Algonquin pour « endroit où le fleuve rétrécit » ; Saskatchewan : Kisiskatchewanispi – Cri pour « rivière aux flots rapides » ; Ontario : Kanadario – Iroquois pour « eau miroitante » (MAJ 3 : 73)

Nous avons remarqué le changement d'appellation pour ce qui est devenu désormais « la révolte de Pontiac » (cf. supra, 3.3.1) *MisÀjour* l'annonce par cet ajout à son passage sur la guerre de la Conquête : De nombreux Autochtones s'allient aux Français, alors que d'autres préfèrent rester neutres. Suivant la défaite française en 1760, les révoltes de Pontiac poussent des Autochtones à poursuivre les combats jusqu'en 1756. (MAJ 3 : 78) Dans une remarque nouvellement introduite sur la différence démographique avec les colonies anglaises, les Autochtones sont mentionnés (seulement les soldats cependant) : « La Nouvelle-France: 65.000 habitants, 20.000 soldats, dont 3.000 Autochtones (Ibid.)

Une importante information est apportée, dans le contexte des caractéristiques de la Proclamation royale : » […] 10. A la suite des revendications amérindiennes autochtones et de la révolte (rébellion de Pontiac), la région des Grand Lacs et la vallée de l'Ohio devient un territoire amérindien réservé aux Autochtones et interdit à la colonisation britannique. De plus, il est interdit d'acheter des terres appartenant aux Autochtones, et ce, sur l'ensemble du territoire de la province de Québec. (MAJ 3 : 99 103)

A l'occasion de l'« organisateur graphique » sur « Les activités économiques de la Province de Québec à la suite de la Conquête » est introduit une mention des Inuits : « La chasse à la baleine devient de plus en plus importante dans le Nord. Les Inuits ont de plus en plus de contacts avec les Européens, ce qui affecte leur mode de vie : ils deviennent de plus en plus dépendants des produits européens. « (MAJ 3 : 107)

A propos des caractéristiques de l'Acte de Québec, le manuel ajoute pour le territoire du Canada que : « Les territoires autochtones sont réduits. » (MAJ 3 : 111)

« L'invasion américaine », passage nouvellement introduit, informe que. « Lors de cette invasion, les Premières Nations appuient les autorités coloniales. » (MAJ 3 : 114)

Une carte montrant « le territoire après le traité de Paris 1783-1791 », mentionne comme second aspect nouvellement introduit : « Pour les Autochtones, les changements de frontières sont problématiques, car ils ne sont pas consultés et l'idée même de frontières leur est étrange. » (MAJ 3 : 110 115)

De même, les répercussions d'évolutions économiques sur les Autochtones sont, à plusieurs reprises, mentionnées, par des ajouts. Ainsi, on lit dans la nouvelle édition, à propos de la croissance de l'industrie forestière : « Comme pour le commerce des fourrures lors des périodes historiques précédentes, l'exploitation du bois se fait sur des territoires occupés par des Autochtones. » et le tout nouvel « organisateur graphique » sur les « Conséquences du commerce du bous sur te territoire » note « pour les Autochtones : obligation de se déplacer / participation au commerce du bois) » (MAJ 3 : 143).

Soulignons surtout cette la demi-page entièrement nouvelle qui apporte enfin une appréciation fondamentale sur les raisons du changement irréversible du rapports de force entre Autochtones et Euro-Canadiens, intitulé :« Le déclin du commerce des fourrures et son impact sur les Premières Nations. » :

> A la fin du 18e siècle et au début du 19e siècle, le commerce des fourrures amorce son déclin. […] Les conséquences du déclin du commerce des fourrures sur les Premières Nations. Le déclin du commerce des fourrures affecte particulièrement les Premières Nations, qui ont transformé leur mode de vie à cause de leur participation à ce commerce. Dépendants aux produits européens (aux produits britanniques, dans ce cas-ci), les Autochtones ont de la difficulté à s'adapter à la diminution des échanges lies au commerce des fourrures. Alors que le commerce des fourrures perd de son importance, les Autochtones en perdent aussi aux yeux des autorités coloniales. Ainsi, l'Etat colonial ne perçoit plus les Autochtones comme des alliés. C'est dorénavant la terre des autorités, tant pour le bois que pour la colonisation, qui a de la valeur aux yeux des autorités coloniales. Progressivement, les autorités mettent en place les premières politiques d'assimilation. Le rapport Darling en 1828 vise à régulariser les échanges avec les Autochtones afin de les sédentariser en éliminant le système de cadeaux qui existe depuis 200 ans. (MAJ 3 : 144)

Le texte sur le support des Autochtones dans la Guerre anglo-américaine de 1812 existait auparavant (à part l'ajout final : « Les Américains tentent à plusieurs reprises d'envahir le Haut et le Bas-Canada, mais sans succès »), mais il se trouve mis en valeur par l'attribution du titre : Les Autochtones et l'invasion américaine. (MAJ 3 : 145) « La fin de la guerre », à son tour érigé en paragraphe comporte l'ajout suivant :

> Par la suite, une paix durable existe entre le Canada et les Etats-Unis. Cette situation amène les autorités coloniales à revoir leurs liens avec les Autochtones. Etant en paix avec les Etats-Unis, les autorités n'ont plus besoin d'entretenir des alliances militaires avec les Autochtones, ce qui, comme le déclin du commerce des fourrures, affecte leur position au Canada. (Ibid.)

La première édition de *MisÀjour* n'offrait pas encore de révisions. Parmi celles nouvellement introduites, les éléments suivants concernent les Autochtones :

> Révision. Période 1 : Des origines à 1608. L'expérience des Autochtones et le projet de colonie.
> Comment les connaissances territoriales des peuples autochtones, ainsi que les relations qu'ils entretenaient entre eux, ont-elles aidé les Français à exploiter les ressources du territoire et à s'y établir ?
> Les peuples autochtones forment des alliances pour des raisons commerciales ou politiques. → Les Européens tissent des alliances avec certains peuples autochtones pour faire des échanges et coloniser le territoire.
> Les Premières Nations entretiennent un vaste réseau d'échanges. → Les échanges avec les peuples autochtones permettent aux Européens d'acquérir des produis comme des fourrures.
> Les peuples autochtones possèdent une bonne connaissance de l'environnement nord-américain. → Cette connaissance de l'environnement permet à Jacques Cartier de naviguer jusqu'à Hochelaga et de survivre à deux hivers. Elle est réutilisée par les Français lors de la seconde vague de colonisation qui débute en 1608. (MAJ 3 : 168)

La révision de la Période 2 : Entre 1608 et 1760 comporte 13 éléments dont 3 concernent les Autochtones : Evangélisation des Autochtones / Alliances avec les Autochtones / Relations pacifiques ou conflictuelles avec les Autochtones (MAJ 3 : 169). Les autres révisions, pour les périodes entre 1760 et 1791 (MAJ 3 : 170) et celle entre 1791 et 1840 (MAJ 3 : 171) ne les mentionnent pas.

Périodes

Les trois autres manuels sont de type plus traditionnel et comportent non seulement deux fois plus de pages mais aussi plus de texte suivi, au lieu des « organisateurs graphiques » qui s'étalent souvent, en gros titres, sur des pages entières.

Entre la première version et celle définitive, le manuel *Périodes* opère les remaniements suivants.

A propos des familles linguistiques autochtones de l'est de l'Amérique du Nord, il précise que «la nation inuite « est l'une des deux branches de cette famille linguistique » à savoir la famille inuite eskimo-aléoute (PER 3 : 22)

Sur la même page, ce passage est supprimé :

> La population de la famille iroquoienne du Québec est constitué uniquement de celle de la nation des Iroquoiens du Saint-Laurent. Si on ajoute les nations hors Québec, comme les Hurons-Wendats et les Iroquois des Cinq-Nations de la région des Grands Lacs et les territoires situées au sud, on compte environ 100 000 Iroquoiens. (PER 3 : 22)

Le commentaire à propos de l'illustration : Un Algonquien prêt pour la chasse a été réécrit :

> Les illustrations des Amérindiens au 16e siècle sont rares. Cette illustration d'un chasseur amérindien a été réalisée par John White, un Anglais qui a participé aux premières tentatives de colonisation en Amérique du Nord. La tenue vestimentaire des Algonquiens est reconstituée à partir des premiers témoignages écrits et de dessins comme celui-ci, produits par des Européens au 16e siècle. De plus, la tradition orale permet d'obtenir certaines précisions, entre autres sur les méthodes de tatouage. (PER 3 : 28)

Une légère retouche inverse les adjectifs « sédentaire » et « nomade » pour parler des modes de vie des premiers occupants :

> Vivre en société. Les sociétés amérindiennes iroquoiennes et algonquiennes sont constituées en groupes de tailles variables et sont adaptés à leurs milieux de vie, Leur organisation sociale diffère selon que leur mode de vie est nomade ou sédentaire sédentaire ou nomade. Au sein des de ces groupes amérindiens, les rapports sociaux sont fondés sur la réciprocité. Les individus se répartissent les tâches de manière à combler ensemble les besoins du groupe. Quelles sont les caractéristiques des rapports sociaux chez les Iroquoiens et les Algonquiens ? Quels sont les points communs entre les ces sociétés amérindiennes ? (PER 3 : 36)

A propos de l'éducation enfants, le titre est raccourci : Les caractéristiques de l'éducation des enfants (PER 3 : 45) et la syntaxe modifiée dans : « Les Amérindiens garçons autochtones apprennent très jeunes à manier les armes, et la bravoure est une qualité très valorisée au sein de sociétés qui valorisent la bravoure. » (PER 3 : 54)

Dans le passage sur la prise de décisions, le manuel avait déjà mentionné le principe du consensus qu'il souligne par une remarque supplémentaire :

> Par la suite, les décisions sont prises par consensus, c'est-à-dire que tous les membres du conseil du conseil se rangent derrière la même idée. Cela signifie qu'il n'y a pas de dissidence : les membres du conseil discutent jusqu'à ce qu'ils soient tous d'accord sur la décision à prendre. (PER 3 : 47)

De même, le manuel insiste sur ce principe pour les groupes linguistiques en particulier, par des ajouts :

> Comme chez les Iroquoiens, les chefs algonquiens n'exercent pas leur autorité par la contrainte ou par la force, mais par leur influence et leur habileté à persuader. Chez les Algonquiens, les décisions sont aussi

> prises par consensus : les chefs discutent jusqu'à ce qu'ils soient tous d'accord sur la décision à prendre. (PER 3 : 49)

La citation de Roland Viau sur l'influence politique des femmes iroquoiennes se trouve amputée de deux phrases :

> Ces doyennes occupaient une place prééminente dans la vie politique de leurs communautés. Leur présence parait avoir été indispensable lorsqu'il y avait la cérémonie d'investiture des chefs civils et elles auraient eu, de plus, l'autorité pour destituer ces leaders s'il advenait que derniers dérogent à la ligne de conduite des clans […] Il appert également que mères de clans exprimaient une opinion fort influente et très entraînante sur les décisions prises par les chefs civils et les Aînés (anciens chefs) aux conseils de villages. Généralement, les femmes n'assistaient pas à ces conseils. (Roland Viau, anthropologie, Enfants du néant et mangeurs d'âmes, 2000) (PER 3 : 47)

Pour ce qui est des guerres entre les Premières Nations, le manuel remplace systématiquement le terme de « prisonnier » par différents équivalents :

> Chez les Iroquoiens, les expéditions guerrières visent le plus souvent à capturer des prisonniers gens d'autres nations. (PER 3 : 54) /
> Les guerres amérindiennes autochtone […] Vers 1500, la guerre n'a pas pour but d'anéantir la nation ennemie. Les Amérindiens Autochtones repartent chez eux lorsqu'ils ont pris les scalps et ont capture les gens les prisonniers qu'ils voulaient. (PER 3 : 55) /
> Les prisonniers individus capturés lors des attaques sont ramenés au village ou au campement. […]. Par exemple, si une famille qui a perdu un jeune guerrier adopte un prisonnier captif, ce dernier doit devenir un guerrier pour son nouveau clan et il sera traité par sa nouvelle famille comme un membre à part entière. Lorsqu'une famille en deuil souhaite remplacer un défunt, elle demande à son clan d'organiser une attaque contre une nation ennemie pour capturer des prisonniers une personne. Selon des sources compilées par des historiens, il semble que chez les Iroquoiens, toute la collectivité - hommes, femmes et enfants - assiste à la torture des prisonniers captifs. La torture se déroule au milieu du village et peut durer plusieurs jours. […] Si personne n'adopte le prisonnier captif torturé, il est mis à mort. / Adopter ou faire travailler un prisonnier captif ? Il semble que l'adoption des prisonniers est une pratique répandue dans les nations de la famille linguistique iroquoiennes, en particulier chez les Iroquois et les Hurons-Wendats. Le plus souvent, les femmes et les enfants captifs sont adoptés. Quant aux hommes captifs, les plus valeureux sont adoptés. […]. (PER 3 : 56) /
> L'adoption d'un prisonnier L'importance de l'adoption / Illustration Des scalps et un prisonnier captif (PER 3 : 57).

Il peut paraître étonnant que, après tant d'efforts voués à éviter le terme, il figure pourtant dans le titre : « Le sort des prisonniers » (PER 3 : 56).

Dans ce contexte, le manuel avait initialement présenté deux illustrations : « Le sort des prisonniers chez les Iroquoiens. A gauche, on voit une scène de torture et, à droite, des prisonniers accueillis dans un village. Ces scènes ont été dessinées par un Français qui a vécu auprès d'Iroquois au 18e siècle. »
Il n'en conserve que celle de droite : « L'arrivée de captifs dans un village iroquoien. Cette scène a été dessinée par un Français qui a vécu auprès des Iroquois au 18e siècle.

En ajoutant ce texte :

> Anecdote (sic !). La torture : une pratique répandue à travers le mode. Vers 1500, la torture est une pratique sociale qui est présente non seulement dans les sociétés autochtones d'Amérique du Nord, mais aussi dans la plupart des autres sociétés du monde. En Euripe, par exemple, la torture est utilisée notamment dans un cadre judiciaire pour faire avouer un crime ou pour punir un crime : Contrairement aux Européens, les Autochtones ne torturent jamais une personne de leur propre communauté. (PER 3 : 56)

L'arrivée de Jacques Cartier est également l'objet de plusieurs retouches entre les deux versions du manuel. En faisant son portrait, le manuel revient sur la prise de possession :

> Il Cartier fait trois voyages au Canada entre 1534 et 1542 et prend possession du territoire au nom de la France. Les autorités françaises considèrent alors que le territoire exploré leur appartient. Pourtant, à l'époque, seuls quelques Français demeurent au Canada de façon temporaire, et le territoire est habité essentiellement par des Autochtones. Il Cartier meurt en 1557, en France probablement de la peste. (PER 3 : 70)

Le légendaire échange entre Donnacona et Cartier lors de l'implantation de la croix de Gaspé est entouré de précautions oratoires :

> Le chef iroquoien voit cependant cette croix d'un mauvais œil. aurait questionné Cartier au sujet de cette croix. De peur de briser les liens tisses avec les Iroquoiens, Cartier ment à Donnacona en prétendant que la croix sert uniquement de point de repère. Celui-ci aurait répondu qu'elle servait simplement de point de repère pour les navires. (PER 3 : 71)

Dans le portrait de Donnacona, le manuel nuance ces propos initiaux : « La vie de Donnacona avant 1534 nous est inconnue. Faute de témoignages écrits, les détails de la vie de Donnacona avant 1534 sont inconnus des historiens. » et par la suite, se montre moins optimiste sur les bonnes relations tout en atténuant les qualificatifs à propos du différend qui oppose Cartier à ses guides :

> 7 septembre 1535 - Cartier passe au nord de l'ile d'Orléans. Il s'arrête à Stadaconé où ses guides amérindiens iroquoiens, Domagaya et Taignoagny, le présentent aux membres du village. En signe d'amitié, Cartier leur offre des présents. Cette rencontre rapproche les deux groupes. 19 septembre 1535 - Cartier souhaite toutefois remonter le fleuve pour se rendre à Hochelaga, un village amérindien iroquoien. Domagaya et Taignoagny refusent lui déconseillent de le faire. Peut-être veulent-ils conserver l'exclusivité du commerce avec les Européens ? Mais Cartier n'en fait qu'à sa tête Cartier décide tout de même d'y aller et prépare un bateau pour la route. (PER 3 : 71-2)

Le manuel renonce par la suite d'affirmer l'étonnement de Cartier : « 2 octobre 1535 - Cartier arrive à l'ile d'Hochelaga. Il est étonné de l'ampleur du village et il estime que le village compte plus de 2 000 Iroquoiens. » (PER 3 : 73)

A propos du troisième voyage de Jacques Cartier, revenu sans Iroquoiens emmenés cinq ans plus tôt en France, la description de rapports est modifiée dans le sens d'une plus grande compréhension du bien-fondé des réticences autochtones :

> Les Amérindiens semblent se méfier de Les Autochtones gardent cette fois leurs distances avec Cartier et de son équipage, dont la présence est plus envahissante. De plus Par ailleurs, Cartier cherche encore à se rendre à Hochelaga, toujours dans l'espoir de trouver le « Royaume du Saguenay ». Mais les Amérindiens voient d'un mauvais œil ce désir. Cependant, les Autochtones ne l'appuient pas dans cette démarche. Comme les relations avec les Iroquoiens sont tendues, il est impossible pour cartier de s'établir à Havre au havre de Sainte-Croix comme il l'avait fait en 1535. […] Au cours d'une expédition vers Hochelaga, des Amérindiens Autochtones affirment à Cartier que la route pour se rendre vers l'ouest est difficile, voire impraticable, en raison des rapides. Cette nouvelle déçoit Cartier. (PER 3 : 75)

Le texte rappelant la toponymie comme » trace du passé » a été complètement reformulé, en ne retenant plus que les exemples d'origines autochtones et non les appellations données par Cartier :

> Qu'ont en commun Stadaconé, Gaspé et Canada. Ces noms de lieux découlent de mots amérindiens. Par exemple, Stadaconé peut se traduire par « grandes falaises » Gaspé, par « extrémité », et Canada par « village ». D'autres toponymes actuels du Québec ont été donnés par Cartier lui-même, par exemple :

> Mont Royal, Sept-Îles, île d'Orléans, Saint-Laurent, baie des Chaleurs.
> Des noms de lieux autochtones toujours utilisés. Hochelaga et un mot encore utilisé de nos jours pour désigner un quartier de Montréal. Il signifie « chaussée des castors » en iroquoien. Plusieurs autres lieux au Québec et au Canada portent des noms d'origine autochtone. C'est le cas de la ville d'Ottawa, qui tient son nom d'un mot signifiant « les eaux bouillent » en langue crie, ou encore celui de la ville de Saguenay, dont le nom vient d'un mot innu signifiant « eau qui sort, embouchure ». (PER 3 : 75)

Un autre expert voit son témoignage amputé d'une demi-phrase cependant essentielle :

> La confusion était si grande gue nous avons pensé, d'abord, qu'il s'agissait d'un site amérindien contenant des objets de traite basques avant que l'hypothèse d'un foyer basque avec des objets amérindiens ne l'emporte. Ce n'est que plus tard que nous avons réalisé qu'il s'agissait d'un site métissé, comprenant les éléments de l'une et de l'autre culture. » (Laurier Turgeon, historien, Patrimoines métissés : contextes coloniaux et post-coloniaux, 2003) (PER 3 : 86)

Serait-ce pour gagner de la place car la présence du terme « amérindien » dans le texte nécessite l'insertion de l'explication « Amérindien : terme utilisé principalement à la fin du 20e siècle comme nom pour désigner un membre d'une Première Nation, ou comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Premières Nations. » ?

La légende accompagnant l'illustration change en mettant un peu plus l'accent sur l'agentivité autochtone :

> Champlain conduit en canot par des Amérindiens. Champlain se rend jusqu'au pied des rapides de Lachine en 1603, comme Jacques Cartier l'a fait près de 70 ans auparavant. / Champlain guidé par des Autochtones. Au cours de ses déplacements, Champlain est accompagné d'Autochtones qui lui indiquent les chemins à suivre. Parfois, il s'habille à leur manière. (PER 3 : 91)

Leur « hostilité » se mue en « résistance » et devient ainsi plus justifiée : En septembre 1606, les Français poursuivent l'exploration des côtes vers le sud. Arrivés près du cap Cod, ils font face à l'hostilité des Amérindiens la résistance des Autochtones. […] (PER 3 : 95), c'est encore le cas, à propos de la fondation de Trois-Rivières, où le manuel revoit leur rôle de « pourvoyeurs » : De nombreuses nations amérindiennes, pourvoyeuses de fourrures provenant des Grands Lacs ou de la baie d'Hudson, Des Autochtones de plusieurs nations des Grands Lacs et le la baie d'Hudson, régions riches en fourrures s'y rendent pour faire du troc. (PER 3 : 121)

Pour ce qui est du choc microbien, les retouches déplacent d'une part les arguments à l'intérieur du texte, sans en modifier la teneur. D'autre part, des ajouts soulignent le caractère dramatique, à court et à long terme. Toute relation avec l'action de missionnaires est supprimée :

> L'arrivée des Européens bouleverse la vie des Amérindiens Autochtones, en particulier celle des Premières nations qui les côtoient le plus. Les Européens apportent, souvent sans le savoir, des par l'introduction de maladies infectieuses mortelles comme la grippe, la coqueluche et la petite vérole. […] Le bilan humain est catastrophique : en seulement trois décennies, environ la moitié des Amérindiens membres de ces Premières Nations meurent à cause du choc microbien. Les individus de 15 à 40 ans sont plus durement touchés, et certaines nations sont plus affectées que les autres, notamment les Innus, les Hurons-Wendats et les Iroquois. Ce sont des Européens, en particulier les missionnaires, qui transmettent sans le savoir ces maladies aux Amérindiens. Les Amérindiens remarquent que les épidémies affectent davantage les groupes qui sont en contact avec les Français, en particulier les Hurons-Wendats. Ce constat soulève leur colère contre les missionnaires. A plus long terme, les maladies auront encore plus d'impacts démographiques. Tout au long de la période coloniale, elles entraînent dans la mort plus d'Autochtones que les guerres, au point de décimer certaines nations. (PER 3 : 123)

Un chantier important pour les retouches entre les deux versions de Périodes sont les guerres iroquoises. Le point de vue des Autochtones est présenté comme plus légitime :

> Les Amérindiens Autochtones et le commerce des fourrures. […] Les Agniers, qui font de bonnes affaires, ont envie d'acquérir encore plus de fourrures. Toutefois, les fourrures commencent à se faire rares dans leur région, ayant déjà subi les attaques des Français et de leurs alliés, désirent défendre leurs intérêts dans le commerce de la fourrure. (PER 3 : 128)

Et le qualificatif de « victime » disparaît : L'intensification des guerres iroquoises. […] Trois-Rivières est aussi victime d'attaques iroquoises attaquée par des Iroquois. (PER 3 : 129)
De même dans le commentaire complètement réécrit accompagnant l'illustration.

> Maisonneuve à la défense du fort de Ville-Marie : Les attaques dans la vallée du Saint-Laurent font de nombreuses victimes françaises et amérindiennes. Chaque groupe est influencé par la culture de l'autre. Les Français chaussent des raquettes autochtones tandis que les Iroquois utilisent des armes à feu européennes. (Ibid.)

Comme lors des guerres entre nations Autochtones, le manuel s'efforce d'éviter le terme de « prisonnier », tout en oubliant de nouveau d'appliquer ce principe au titre, et parfois dans les textes :

> Un prisonnier français aux mains des Agniers. De nombreux prisonniers captifs, Français ou Amérindiens Autochtones, sont utilisés comme monnaie d'échange lors de négociations de paix. (PER 3 : 129) /
> Un Français prisonnier des adopté par les Iroquois (Ibid.) /
> Une guerre de capture. […] Les Iroquois cherchent alors à remplacer les défunts en intégrant un grand nombre de prisonniers de guerre dans leurs communautés un grand nombre des individus qu'ils ont capturés. Au cours des guerres iroquoises, de nombreux prisonniers, surtout des Amérindiens Autochtones de différentes nations, mais aussi quelques Français, sont adoptés par des Iroquois. (PER 3 : 129)

Dans le portrait sur Jean de Brébeuf, l'attitude hostile des Autochtones est atténuée, son rôle précisé : Lui et ses compagnons sont souvent menaces de mort par des Hurons-Wendats. […] En 1635 et 1636, il écrit les *Relations* rédige de nombreux écrits décrivant les mœurs des Hurons-Wendats en plus de produire un dictionnaire et une grammaire en langue huronne-wendate de leur langue. Entre 1648 et 1649 il assiste, impuissant, à la destruction de la Huronie avant d'être assassiné tué par des Iroquois en 1649. (PER 3 : 130)

L'illustration « Une scène de la bataille du long Sault » dans laquelle des Autochtones sont férocement abattus à l'aide de lances est remplacé par une autre scène de combat, moins brutale et le légende a été transformée : « Cette illustration dans laquelle on voit des alliés autochtones qui appuient les Français a été produite au début du 20e siècle à la fin du 19e siècle. A cette époque, on attribuait à Dollard des Ormeaux un caractère héroïque. » (PER 3 : 133)

A propos de la source sur « L'utilité des réductions » cette question a disparu : Pourquoi les Jésuites et les Sulpiciens implantent-ils des réductions dans la vallée du Saint-Laurent ? (PER 3 : 145)

Toujours dans le but de rééquilibrer les responsabilités d'affrontements, le texte « La reprise des hostilités entre les Français et les Cinq-Nations iroquoises » reçoit, en marge, l'ajout suivant : « Parfois, les Français attaquent aussi des groupes autochtones alliés, qu'ils soupçonnent de commercer avec les Anglais ou les Cinq-Nations iroquoises. » (PER 3 : 171)

et l'illustration, à la même page, ne s'appelle plus « Massacre et incendie à Lachine en 1689 » mais : « Les représailles des Cinq-Nations iroquoises à Lachine en 1689 » et est commentée ainsi : En réponse aux attaques des Français, qui détruisent plusieurs de leurs villages, des Iroquois attaquent des villages français dont Lachine.

Pour ce qui est de la Grande Paix de Montréal, une légère nuance concerne l'attitude des Anglais : « Toutefois, ce projet d'entente est de nature à inquiéter les autorités britanniques, qui tentent de dissuader les Iroquois des Cinq-Nations d'y prendre part. » (PER 3 : 174), mais ce sont surtout des appréciations sur les attentes des uns et des autres qui se trouvent ajoutées :

> Ils [les Agniers] acceptent les termes de l'entente, sans toutefois mettre ajouter leur signature sur le document officiel. […]. La Grande Paix assure aux Français un meilleur accès au territoire et une plus grande autorité auprès des Premières Nations. […] Plusieurs Premières Nations ont été affaiblies par la guerre et les épidémies. Elles signent la Grande Paix dans l'espoir de se rétablir. (PER 3 : 175)

Le sujet du métissage est entièrement repris entre les deux versions du manuel :

> Au 18e siècle, le métissage progresse, surtout dans les villages domiciliés. En conséquence, les Amérindiens qui y vivent s'accélère. Les Autochtones tendent à ressembler physiquement ressemblent de plus en plus aux Français physiquement. C'est notamment le cas des Amérindiens de Wendake, car les mariages mixtes entre Hurons-Wendats et Français sont fréquents. Le métissage s'explique aussi par l'adoption d'enfants illégitimes d'origine française. Nés en dehors du mariage, ces enfants sont abandonnés et recueillis par des Amérindiens. De plus, les domiciliés qui participent aux raids dans les colonies anglaises avec les Canadiens reviennent avec des prisonniers, dont des enfants, qu'ils adoptent. Et les unions entre Français et Autochtones se multiplient, surtout dans les villages domiciliés : Des colons adoptent également le mode de vie nomade des Autochtones et s'intègrent dans leurs communautés. Dans une moindre mesure, la population coloniale intègre aussi des gens aux origines mixtes, française et autochtone. Les conséquences de la présence française sur les Premières nations varient selon les régions. Dans la vallée du Saint-Laurent, les Français s'approprient le territoire et le transforment beaucoup, entre autres en exploitations agricoles. Ailleurs, les postes de traite français favorisent parfois la transmission de maladies et entraînent des conflits commerciaux néfastes pour les Premières Nations. (PER 3 : 203)

Le nouveau texte aborde les influences mutuelles et mentionne aussi des conséquences négatives pour les nations autochtones. Des expressions surannées comme des « enfants illégitimes » sont corrigés dans la foulée. Un autre remaniement de texte arrange seulement différemment les mêmes arguments :

> Une entente avec les Amérindiens Autochtones. En se dirigeant vers Montréal, le général, Amherst réussit à tente de convaincre plusieurs groupes amérindiens autochtones, en particulier les Amérindiens domiciliés, de briser leur alliance avec la Nouvelle-France et de se déclarer leur neutralité neutres. Amherst leur promet qu'en échange, ils pourront conserver leurs droits et leurs territoires de chasse. Certains groupes autochtones acceptent ce marché à l'occasion d'une entente conclue en En août 1760, à Oswegatchie, près du fort Levis, une entente est conclue entre les Britanniques et les Amérindiens domiciliés Il s'agit principalement de domiciliés, c'est-à-dire des Autochtones établis dans les missions jésuites de la vallée du Saint-Laurent. (PER 3 : 240)

L'« appui » a-t-il paru plus approprié que l'« aide » aux auteurs du manuel quand ils ont reformulé cette phrase sur le Département des Affaires indiennes ? « […] Ce département vise, entre autres, à former des alliances pour s'assurer de l'aide l'appui militaire des Amérindiens Autochtones en cas de guerre. » (PER 3 : 245) En tout cas, c'est dans cet esprit qu'ils ne parlent plus de « colère » à leur égard, comme déjà auparavant (cf. supra, PER 3 : 123), quand il s'agit de leurs rapports avec les Anglais en 1763 : « Par ailleurs, la colère des Amérindiens n'est pas apaisée, même s'ils même si les Autochtones ont cessé leur révolte, ils

continuent de s'inquiéter quant à l'avenir de leur territoire. Les Britanniques craignent un nouveau soulèvement. » (PER 3 : 266)

La nouveauté du texte suivant réside moins dans ce genre de retouches stylistiques que dans l'ajout sur les futures relations plus pacifiques. :

> La fin du soulèvement amérindien autochtone. […] En 1766, Pontiac accepte de mettre fin au soulèvement, malgré la réticence de certains groupes. Plusieurs Amérindiens, qui souhaitaient continuer la lutte contre les Britanniques, reprochent à Pontiac cette décision. Trois ans plus tard, il est assassiné par un Amérindien de la nation des Illinois. Un climat plus paisible s'installe. Les Britanniques et les Premières Nations engagent des négociations menant à plusieurs traités de paix dans les années qui suivent. (PER 3 : 270)

L'information sur le meurtre de Pontiac n'est cependant pas perdue - elle figure dans la légende de l'illustration : « L'assassinat de Pontiac en 1769. Selon les témoignages de l'époque, l'assaillant, de la nation des Illinois, a justifié son geste par le fait que son oncle avait été tué par Pontiac lors d'une altercation. » (Ibid.)
De même, la reformulation du passage suivant est sans grand impact sur la signification du texte :

> Pour faciliter ces alliances, les Britanniques nomment des agents des Indiens, qui vont à la rencontre des Amérindiens et traitent avec eux soit des fonctionnaires chargés de rencontrer, de négocier des accords et de maintenir de bonnes relations avec les Autochtones. Avant le début de la guerre, ces agents convainquent plusieurs groupes autochtones de rester loyaux à la loyauté des Amérindiens envers la Couronne britannique est assurée: ils Ces groupes préfèrent s'allier aux Britanniques plutôt qu'aux Américains […] (PER 3 : 372)

Et c'est encore le cas pour le « métissage », à part le fait que le texte évite l'expression péjorative de « métissé » :

> Les Métis. Les enfants nés de relations entre voyageurs et Amérindiennes femmes autochtones sont de plus en plus nombreux dans les réseaux de traite des fourrures. On les dit « métissés ». Certains d'entre eux s'intègrent aux nations amérindiennes Premières nations ou vont vivre dans les colonies et d'autres, à la société coloniale. D'autres De plus, certains individus aux origines mixtes vont former de petites communautés semi-sédentaires à l'intérieur ou autour des postes de traite. (PER 3 : 361)

Enfin, pour le glossaire, sont à signaler, une retouche stylistique : « Métissage : Union entre des personnes appartenant à des groupes d'origines différentes, et engendrant qui engendre une descendance. » (PER 3 : 475), une généralisation : « Confédération. Chez les Iroquoiens, regroupement de plusieurs nations qui s'allient afin de maintenir la paix entre les nations membres et de favoriser leurs intérêts communs. » (PER 3 : 473) et une nouvelle entrée : « Paléoindien Nom donné aux ancêtres des Premières Nations ainsi qu'à la période préhistorique au cours de laquelle ils ont vécu. » (PER 3 : 476)

Mémoire

Mémoire remanie son manuel de 3e secondaire dès les premières pages. Une mise en garde accompagne l'illustration :

> Un chasseur inuit (John White, vers 1585-1593) / Un chef algonquien (Champlain 1612) / Des Iroquoiens (Lafitau 1724) Ce chapitre présente plusieurs documents iconographiques produits par des Européens de l'époque qui ont cherché à illustrer le mode de vie des peuples autochtones de l'Amérique du Nord. Ces œuvres sont teintés par le point de vue de ces Européens et par la connaissance limitée de ces peuples. (MEM 3 : 12)

Dans son dossier 1, un passage sur « Les premiers occupants du territoire québécois » (MEM 3 : 16) est inséré comme nouveau sous-chapitre, après celui sur « La suite des migrations ».

Ce dernier s'entoure d'une précaution par l'ajout du titre « Des hypothèses. » (MEM 3 : 15), corrige des données :

> Un corridor libre de glace. Progressivement, La période glaciaire prend fin. Un réchauffement climatique entraîne petit à petit La fonte des glaciers qui recouvrent une bonne partie de l'Amérique du Nord. Il y a environ 15 000 12 600 ans, un corridor libre de glace permet de migrer du nord vers le sud. Des groupes de nomades atteignent alors le centre de l'Amérique du Nord. (Ibid.)

Et ajoute tout un passage d'information sur la migration côtière :

> Une migration côtière : Des fouilles archéologiques menées depuis quelques décennies dans les régions situées au sud du tracé du corridor libre de glace ont révélé que ces régions étaient déjà occupées par des humains au moment où est apparu le corridor. Des scientifiques ont donc été amenés à élaborer une autre hypothèse pour expliquer les débuts du peuplement de l'intérieur du continent nord-américain. Les ancêtres des Premières Nations auraient pu longer la côte es ouest de l'Amérique du Nord vers le sud, vraisemblablement à bord d'embarcations. Ils auraient ainsi atteint une région libre de glace qui leur donnait accès à l'intérieur du continent nord-américain. (Ibid.)

La carte initiale « La suite des migrations en Amérique du Nord. » est remplacé par deux autres : « La migration par le corridor libre de glace » et « La migration côtière. » (Ibid.)

Une note méthodologique ajoutée concerne la génétique :

> Le petit Extra. L'analyse génétique au service de l'histoire. Les recherches sur le peuplement de l'Amérique bénéficient aujourd'hui d'un outil précieux : l'analyse génétique. Grâce à l'analyse de l'ADN de restes (humains, animaux, végétaux) découverts sur différents sites en Amérique, les chercheurs ont pu démontrer que la présence des humains en Amérique remonte à plus longtemps qu'on ne le croyait jusqu'à maintenant. Avec la découverte de nouveaux sites et les avancées technologiques, les ancêtres des Autochtones n'ont pas fini de relever leurs secrets ! (Ibid.)

Sont également ajouté un passage sur des fouilles du début des années 2000 : « Le Méganticois, un passage animé » ainsi qu'une photo « Une reconstitution d'une habitation thuléenne » (MEM 3 : 16)

A propos de l'environnement et du mode de vie, en général, le manuel remet d'abord à plus tard l'évocation de la répartition des tâches et lui préfère une remarque sur le caractère nomade ou sédentaire du mode de vie :

> Vers 1500, le mode de vie des Autochtones de l'est de l'Amérique du Nord est en étroite relation avec l'environnement. Les tâches quotidiennes sont reparties entre les hommes et les femmes de façon très précise. Certaines nations ont gardé un mode de vie de type nomade : bien qu'elles aient un territoire assez fixe, elles déplacent leurs campements durant l'année. D'autres se sont sédentarisées : elles habitent des maisons regroupées en villages. (MEM 3 : 17 18)

En revanche, les membres des différentes familles linguistiques ne sont pas d'emblée qualifiés de « nomade ou de sédentaire » dans les sous-titres, qui sont reformulés, selon le même schéma : « Les Inuits, un peuple nomade Le mode de vie des Inuits (MEM 3 : 17 18) / Les Algonquiens, un peuple nomade Le mode de vie des Algonquiens. (MEM 3 : 19 21) / Les Iroquoiens, un peuple sédentaire. Le mode de vie des Iroquoiens. » (MEM 3 : 22 24).
Dans la présentation du lien entre environnement et mode de vie, celui-ci se trouve renforcé et la notion d'adaptation abandonnée :

> Incontournable. Selon la région physiographique qu'ils occupent, les Autochtones s'adaptent à leur milieu et tirent profit des ressources naturelles du territoire. Leur environnement conditionne grandement leur mode de vie. A savoir. Les caractéristiques et les ressources naturelles de chaque région physiographique influencent considérablement le mode de vie des Autochtones qui y sont établis. Ces derniers ont appris à tirer profit des ressources naturelles du territoire, parfois très abondantes. (MEM 3 : 17 18)

La présentation des Inuits est augmentée par un nouveau passage d'une demi-page sur l'importance de la chasse au phoque illustré par l'illustration mettant en scène un Inuit s'apprêtant à tuer, l'instant d'après, un phoque qui s'approche du trou, ne se doutant de rien :

> Les Inuits accordent une grande importance à la chasse au phoque, car toutes les parties de l'animal sont utilisées pour répondre à de nombreux besoins, dont voici quelques exemples.
> Se nourrir. La viande de phoque, qui a une valeur nutritive élevée, fait partie de la diète quotidienne des Inuits.
> Se vêtir. La peau des phoques, après avoir subi un traitement en vue de s'assouplir, permet de confectionner des vêtements et des bottes conçus pour être imperméables et très résistants au froid.
> Se loger. Dans les campements d'été, les tentes sont parfois formées de peaux de phoque cousues.
> De chauffer, s'éclairer et cuisiner. L'huile de phoque, obtenue à partir de la graisse de l'animal, fournit chaleur et lumière à l'intérieur des habitations, en plus d'être utilisée pour la cuisson des aliments. (MEM 3 : 18)

La présentation des Inuits continue sur la page suivante et comporte d'autres éléments nouveaux : D'une part un témoignage sous le titre : « Des vêtements adaptés à la rigueur du climat de l'Arctique » :

> Un religieux français décrit une partie de la tenue vestimentaire des Inuits. « Les hommes ont des culottes […] de peaux d'hermien ou d'autres [animaux] semblables. Ils ont aussi aux pieds des chassons de peaux dont le poil est […] en dedans et, par-dessus, une botte […], puis de seconds chaussons et de secondes bottes. On prétend que ces chaussures sont quelquefois triplées et quadruplées […] (Pierre-François-Xavier de Charlevoix, Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale 1er mai 1721) (MEM 3 : 19)

Et d'autre part l'illustration des ancêtres des lunettes de soleil, qui avait figuré sur la page 15 de l'ancienne édition.

Pour les modes de vie des deux autres groupes, le manuel opère des modifications pour apporter des précisions, des atténuations quant au nomadisme et au partage des tâches, ainsi que des améliorations stylistiques :

> Les Algonquiens, un peuple nomade Le mode de vie des Algonquiens. […] A l'arrivée de l'automne, ils se dirigent progressivement vers leur territoire de chasse, à l'intérieur des terres, où se trouve abonde le gros gibier comme l'orignal, le caribou et le chevreuil et les animaux à fourrure, comme le castor. / Un mode de vie nomade Des déplacements saisonniers. (MEM 3 : 19 21) /
> Il existe Cchez les Algonquiens une répartition rigoureuse des tâches. Lles hommes s'occupent principalement de la chasse au gros gibier, de la pêche, des échanges commerciaux, de la construction des habitations ainsi que de la fabrication des outils et des armes. […] (MEM 3 : 20 22) /
> « Une famille népissingue ». Cette illustration montre deux autres tâches importantes chez les Algonquiens : la femme les femmes s'occupent de l'éducation des jeunes enfants et l'homme fait la guerre lorsque nécessaire. Ce sont les hommes qui vont combattre en temps de guerre. (Ibid.)

Le même procédé s'applique aux Iroquoiens :

> Les Iroquoiens, un peuple sédentaire. Le mode de vie des Iroquoiens. Vers 1500, les Iroquoiens vivent dans la vallée du Saint-Laurent et dans la région des Grands Lacs. Sur ce territoire, les étés sont tempérés ou chauds, et les terres sont fertiles. Ces caractéristiques permettent aux Iroquoiens de pratiquer l'agriculture, qui constitue leur principal moyen de subsistance. La chasse et la pêche

demeurent toutefois des activités importantes. Les Iroquoiens Ils cultivent principalement le maïs, la courge et le haricot. […] (MEM 3 : 22 24) /
Les villages iroquoiens sont constitués d'habitations appelées « maisons longues » Cette appellation vient du fait que ces maisons sont plus longues que larges parfois très longues, allant jusqu'à 25 mètres et même davantage. (MEM 3 : 24 26)

Curieusement, le nom de l'auteur du document sur les déplacements des Algonquiens, est retiré : « Pierre Biard, uUn Jésuite, décrit les déplacements des Etchemins Malécites et des Micmacs. » (MEM 3 : 19 21)

Le résumé du dossier 1 applique, pour chacun des groupes, le qualificatif de « nomade » ou de « sédentaire » aux modes de vie plutôt qu'aux personnes, et enlève l'indication du mode de logement :

Les Inuits vivent dans un environnement rigoureux. Ils sont ont un mode de vie nomades. Leur subsistance est principalement basée sur la chasse. L'hiver, ils habitent dans des igloos et l'été, dans des tentes.
Les Algonquiens occupent un très grand territoire où le climat et la végétation varient énormément. Ils sont ont un mode de vie nomades. Leur subsistance est basée sur la chasse et la pêche. Ils habitent dans des wigwams.
Les Iroquoiens vivent dans un environnement où les étés sont tempérés ou chauds, et les terres fertiles. Ils sont ont un mode de vie sédentaires. Leur subsistance est surtout basée sur l'agriculture. Ils habitent des maisons longues qui forment des villages. (MEM 3 : 25 27)

Le manuel renonce à la distinction nomade/sédentaire également comme fondement des rapports sociaux : « Les Inuits, les Algonquiens et les Iroquoiens ne se distinguent pas seulement par leur mode de vie. Le fait qu'ils soient nomades ou sédentaires entraine également des différences, mais aussi sur le plan de l'organisation sociale et politique. […] » (MEM 3 : 26 28 Dossier 2)
Dans la première édition, rien n'avait été dit, à ce propos, sur les Inuits. Désormais la présentation commence par eux et par ce nouveau texte :

L'organisation sociale des Inuits. Les Inuits ont une organisation sociale simple et souple, bien adaptée à leur mode et à leurs déplacements saisonniers. /
Illustration. « Une famille inuite. » Les Inuits ont une structure patrilinéaire. La filiation s'établit du père aux enfants. La femme mariée vit auprès de la famille de son époux.

Schéma : L'organisation de la société inuite :
La famille nucléaire. Elle est composée du père, de la mère et des enfants.
Les campements. A l'arrivée de l'hiver, plusieurs familles nucléaires apparentées ou amies se rassemblent pour former des campements appelées *ukivik*, qui peuvent regrouper environ une centaine de personnes. Les Inuits se préparent à affronter l'hiver rigoureux de l'Arctique et comptent sur les réserves de nourriture accumulées durent les mois plus cléments. Au printemps, ces campements se fractionnent en petits campements de 10 à 20 personnes, appelés *upirnqivik* ou *tupirvik*. Ces derniers regroupent quelques familles nucléaires, auxquelles peuvent se joindre des proches parents et des amis. Les petits groupes facilitent les activités de chasse et de pêche. Les familles cherchent à profiter des ressources qui deviennent abondantes, afin de stocker des provisions. (MEM 3 : 28)

Ensuite, c'est le tour de l'organisation sociale des Algonquiens, où la référence au nomadisme, du moins sous ce terme, est une nouvelle fois abandonnée :

Les Algonquiens ont une organisation sociale simple et souple, bien adaptée à leur mode de vie nomade. Chez les Algonquiens, l'organisation sociale varie beaucoup d'une nation à l'autre. Les nations algonquiennes établies au nord des Grands Lacs ont une organisation sociale simple et souple. Cette organisation est adaptée aux déplacements saisonniers. (MEM 3 : 27 29)

A part cela, une menue correction concerne le groupe de chasse : « L'hiver A l'automne, quelques familles algonquiennes se réunissent et forment un groupe de chasse d'environ 10 à 20 personnes. » (MEM 3 : 29) et une précision géographique complète la légende de l'illustration « Un couple d'Algonquiens » (Anonyme, fin du 17e siècle.) : « Les Algonquiens installés au nord des Grands Lacs ont une structure patrilinéaire. » (Ibid.)

La nouvelle édition ajoute une information sur le tatouage :

> Le petit Extra. Les peintures corporelles et les tatouages chez les Premières Nations. Les Algonquiens et les Iroquoiens pratiquent l'art de la peinture corporelle et du tatouage. Les peintures corporelles et les tatouages constituent des moyens de communiquer aux autres son identité ou sa fonction au sien de la communauté. En temps de guerre, les guerriers peignent leurs corps dans le but d'impressionner l'ennemi. Les peintures et les tatouages couvrent parfois tout le corps, même le visage. (MEM 3 : 29)

D'une façon analogue, l'organisation sociale des Iroquoiens ne repose plus désormais sur la distinction entre nomades et sédentaires : « Les villages iroquoiens rassemblent des centaines et parfois même des milliers de personnes. Cela donne lieu à une organisation sociale plus complexe que celle des sociétés nomades groupes inuits et algonquiens. » (MEM 3 : 28 30). Les questions à ce propos sont augmentées par celle sur la filiation : « Pourquoi l'organisation sociale des Iroquoiens est-elle plus élaborée que celle des Algonquiens ? / Qu'est-ce qui distingue la filiation chez les Inuits et les Algonquiens de la filiation chez les Iroquoiens ? » (Ibid.)

Initialement absents de nouveau du dossier « La prise de décision chez les Amérindiens Autochtones », les Inuits sont traités en premier dans la nouvelle édition. :

> Chez les Inuits, le mode de prise de décision est très souple et implique tout le groupe. Les Algonquiens et les Iroquoiens sont quant à eux dirigés par des chefs, et les décisions qui concernent l'ensemble ou une partie de la nation se prennent en conseil. /
> La prise de décision chez les Inuits. Le mode de vie des Inuits, où des groupes peu nombreux vivent souvent très éloignés les uns des autres et dans des conditions hostiles une bonne partie de l'année, commande une prise de décision rapide. Les décisions (stratégies de chasse, déplacements du groupe, etc.) sont prises collectivement et résultent d'un consensus. Certains individues jouissent cependant d'une influence plus grande sur ces décisions, en raison de leurs expériences et de leurs qualités de meneur et de chasseur. Pour conserver cette influence, leurs décisions doivent être guidées par le bien commun du groupe et non leur intérêt individuel. (MEM 3 : 31)

Ce texte est accompagné par l'illustration : « Un Chasseur inuit (John White, vers 1585-1593) » Une autre disparaît, en revanche :

> Un capteur de rêves. Pour plusieurs nations amérindiennes, le capteur de rêves est un objet sacre. Les Amérindiens croient que les bons rêves traversent les plumes du capteur pour se diriger vers la personne qui dort, et que les mauvais rêves sont emprisonnés dans la toile du capteur. (MEM 3 : 29)

Comme *Périodes, Mémoire* utilise la refonte pour insister davantage sur la consensualité des décisions dans le dossier qui s'appelle maintenant, pour tous les groupes « la prise de décision » plutôt que « l'organisation politique » :

> Tant chez les Algonquiens que chez les Iroquoiens, les chefs sont choisis pour leur, courage, leur éloquence, leur générosité, leur bravoure au combat et leur habileté à la chasse. Ils gouvernent en tentant de rallier le plus de membres possible afin de créer un consensus. Ce mode de prise de décision implique un échange dans le but d'en arriver à une position ou une solution qui reçoit l'accord d'une majorité des personne réunies en conseil. Ainsi, les chefs Ils n'ont pas le pouvoir d'imposer leurs décisions à la communauté. Pour diriger, ils doivent compter sur leur influence et sur leur capacite à

convaincre les membres de la communauté du bien-fondé de leurs décisions. (MEM 3 : 28 30)

Ce texte, initialement dans le récit principal du manuel, se trouve d'ailleurs maintenant dans une rubrique appelé à savoir ». Elle est illustrée par « Une coiffure de chef iroquoien », annotée initialement ainsi : « Dans la tradition iroquoienne, seuls les chefs portaient des coiffures ornées de bois comme celle-ci. » (MEM 3 : 28)

A la différence des deux autres « L'organisation politique des La prise de décision chez les Iroquoiens » est représentée par un schéma qui subit, d'une édition à l'autre, les retouches suivantes :

> Le clan : Dans un village, les membres d'un même clan sont généralement représentés Chaque clan est représenté par un chef civil et un chef de guerre des chefs de guerre et des chefs civils. Ces derniers sont désignés habituellement par les femmes âgées influentes du clan appelées « mères de clan chez plusieurs nations iroquoiennes. Le chef civil est responsable de tout ce qui concerne la politique, le du commerce et les des relations avec les autres villages et les autres nations. Il veille au respect des coutumes et organise la vie communautaire, comme les fêtes et les jeux. Le chef de guerre décide des stratégies militaires et dirige les guerriers au combat.
> Le village : Dans tous les villages il y a un conseil pour chaque clan. Le conseil de village comprend les chefs civils des clans, leurs adjoints, des anciens et des orateurs et certains aînés dont l'expérience et la sagesse sont reconnus dans la communauté. On trouve également d'autres conseils comme le conseil des anciens aînés, le conseil des femmes et le conseil des guerriers. (MEM 3 : 32)

La partie suivante, à savoir la spiritualité autochtone, est considérablement élargie, d'une édition à l'autre, par ces passages :

> La spiritualité des Autochtones est en étroite relation avec leur environnement. Pour eux, l'humain n'est pas un être supérieur qui domine la nature : il est égal à tous les autres êtres. Les Algonquiens et les Iroquoiens croient d'ailleurs que tous les éléments de leur environnement (humains, animaux, plantes, pierres, etc.) possèdent un esprit.
> Les pratiques spirituelles. Les Autochtones croient qu'il existe une interrelation entre le mode des vivants et le monde des esprits. Afin d'attirer sur eux la bienveillance des esprits, ils cherchent par divers moyens à entrer en communication avec eux. Les rituels constituent un de ces moyens. Ils accompagnent plusieurs activités quotidiennes comme la chasse ou la pêche. Ils marquent aussi les moments importants de la vie, comme une naissance ou un décès. Les rituels incluent souvent de la musique, des chants, des offrandes et des danses.
> La relation des Autochtones avec les animaux. Les Autochtones entretiennent un lien très étroit avec les animaux. Ils croient que le succès d'un chasseur ne se résume pas uniquement à ses habiletés : le respect que doit démontrer le chasseur envers les esprits des animaux est tout aussi important. Selon leurs croyances, l'animal accepte de se donner au chasseur parce que ce dernier respecte son espèce. Par exemple, après avoir chassé et mangé un orignal, les Micmacs ne brulent pas ses os et ne les donnent jamais aux chiens, afin de ne pas offenser les esprits de cette espèce. Ils croient qu'un chasseur qui ne respecte pas ces règles aura plus de mal à trouver les orignaux, car l'esprit de l'animal offensé aura prévenu ces derniers de la présence du chasseur. Les Inuits croient que deux déesses règnent respectivement sur les animaux marins et sur les animaux terrestres. Ils observent certaines règles afin de ne pas les offenser. Par exemple, l'équipement qui sert à la chasse aux animaux marins ne doit pas servir à la chasse aux animaux terrestres. De même, il est interdit de manger de la viande d'animaux marins et d'animaux terrestres le même jour. (MEM 3 : 33)

Le terme de rituel est défini ainsi : « Ensemble des gestes symboliques pratiqués dans certaines circonstances. » (Ibid.)
Deux illustrations sont nouvellement introduites et commentées :

> Une pipe iroquoienne. Chez les Algonquiens et les Iroquoiens, la fumée de tabac est perçue comme un moyen de transmettre des messages vers l'au-delà. S'ils peuvent obtenir de la fumée en jetant du tabac sur le feu, ils utilisent le plus souvent des pipes comme celle-ci. /

> Une amulette inuite. Chez presque tous les peuples autochtones, il est d'usage pour les chasseurs de porter des amulettes à l'effigie de l'animal qu'ils souhaitent chasser. Selon eux, les amulettes protègent le chasseur et lui portent chance. (Ibid.)

Enfin, les pouvoirs de guérisseur (cf. pour l'abandon du terme « chaman », 3.3.1) sont redéfinis, à l'occasion de l'illustration :

> Un chaman. Un Guérisseur. Pour guérir l'un des leurs atteint par la maladie, les Amérindiens peuvent demander au chaman de faire appel à ses pouvoirs surnaturels en pratiquant des rituels de guérison. Les Autochtones utilisent leur grande connaissance des plantes et de leur environnement pour trouver des remèdes à toutes sortes de maux. Cependant, lorsqu'ils sont impuissants face à la maladie, ils invoquent des éléments surnaturels de guérison. Habituellement, c'est le guérisseur qui accomplit ces rituels. (MEM 3 : 29 34)

Dans, les questions aux élèves, on aborde maintenant cette question également, au détriment d'une autre :

> Quelles qualités doit posséder un Autochtone pour devenir chef ? / Quels rôles les Amérindiens Autochtones attribuent-ils aux anciens aînés ? Pourquoi leur attribuent-ils ces rôles ? / Nommez un moyen par lequel les Autochtones cherchent à entrer en contact avec le monde des esprits. (MEM 3 : 28 33)

Les importants ajouts se retrouvent dans le résumé du Résumé du dossier 2 : aussi bien l'intégration des Inuits : « Les Inuits ont mis en place une organisation sociale et un mode de prise de décision simple et souple, adapté à leur mode de vie nomade. Les Inuits ont une structure patrilinéaire. » (MEM 3 : 33) que l'importance du consensus :

> Le mode de décision chez l'ensemble des Autochtones implique le consensus. Les Premières Nations sont dirigées par des Les chefs mais ceux-ci n'ont pas le pouvoir d'imposer leurs décisions et gouvernent par consensus. Chez les Inuits, les décisions sont prises collectivement, mais certains individus jouissent d'une influence plus grande.

Et on y remarque la plus grande attention vouée à la spiritualité :

> La spiritualité des Autochtones est en étroite relation avec leur environnement : De nombreux rituels sont pratiqués., Selon la tradition chamanique, certains individus ont On attribue au chaman une capacité supérieure d'entrer en communication avec l'au-delà et possèdent des pouvoirs surnaturels. (MEM 3 : 28 33)

Les « questions cibles » de cette page ont été légèrement modifiées pour éviter l'impression que les Autochtones auraient volontairement favorisé la colonisation : « Comment les Amérindiens ont-ils relations entre les peuples autochtones et leur connaissance du territoire ont-elles contribué à l'exploitation des ressources du territoire par les Français ainsi qu'à leurs tentatives d'établissement ? » (Ibid., cf. aussi MEM 3 : 53)

Pour ce qui est des échanges entre nations autochtones, la référence au nomadisme est de nouveau supprimée : « Dans leurs échanges commerciaux, les nations autochtones nomades et sédentaires pratiquent le troc. » et des précisions géographiques en soulignent l'étendue : « Quelle ressource naturelle présente dans la région des Grands Lacs est la plus échangée par les Autochtones jusque dans le nord du territoire actuel du Québec? » (MEM 3 : 34 38)

Comme *Périodes, Mémoire* prend soin de nuancer ses propos à propos de guerre entre nations autochtones :

> Les objets de rivalité et les guerres. Différents systèmes d'alliances peuvent parfois entrer en conflit, en raison d'incompatibilités dans les intérêts des nations qui en font partie. […] Lorsque ces rivalités ne peuvent être résolues par des pourparlers diplomatiques, la guerre éclate peut éclater parfois. L'activité guerrière est fréquente chez les Amérindiens et occupe une place fondamentale dans leur culture chez les Premières Nations comporte toutefois une dimension qui dépasse le simple fait de combattre : elle Elle offre entre autres aux guerriers l'occasion de démontrer leur bravoure et leur courage. (MEM 3 : 36 40)

Cela se répercute dans le Résumé du dossier 3 : « L'activité guerrière occupe une place importante dans la culture amérindienne. La guerre entre Premières Nations entraîne parfois la capture de prisonniers. Celle-ci peut servir à remplacer des membres des défunts au sein d'une nation. » (MEM 3 : 37 41)

En revanche, le manuel ne trouve rien à objecter au maintien du terme « prisonnier » :

> Le sort des prisonniers. La guerre implique aussi la capture de prisonniers. Bon nombre d'entre eux sont amenés en territoire ennemi pour ensuite être tortures et mis à mort. Toutefois, et Il arrive, plus particulièrement chez les Iroquoiens, il arrive que des prisonniers soient adoptes par une famille pour remplacer un membre défunt. […] (Ibid.)

La mention de la torture, supprimée dans ce texte, se retrouve cependant dans le commentaire à l'illustration « La torture des prisonniers » (Joseph-François Lafitau, 1724) : « Certains prisonniers sont amenés en territoire ennemi pour ensuite être torturés et mis à mort. Un guerrier prouve sa bravoure même lorsqu'il est torturé il doit retenir ses cris et ne pas manifester sa peur. » (MEM 3 : 37 41)

Comme dans les résumés ponctuels, les modifications de la partie « Faire le point sur le chapitre 1 » reflètent les changements les plus importants :

> Chez les Inuits, les décisions sont prises collectivement, mais certains individus jouissent d'une influence plus grande. / Les chefs amérindiens algonquiens et iroquoiens gouvernent pour rallier le plus de gens possible afin de créer un consensus. Ils ne peuvent imposer leurs décisions. /Chez les Iroquoiens, certains aînés dont l'expérience et la sagesse sont reconnues dans la communauté, ont un pouvoir d'influence et participent au conseil du village. / Chez les Iroquoiens, les femmes, surtout âgées, disposent de certains pouvoirs et possèdent une influence. / Les nations autochtones occupent des territoires où qui se distinguent par le climat et la végétation sont différents ce qui influe sur le mode de vie des différentes nations. / Pour les Amérindiens Autochtones, le territoire est un bien collectif qui appartient à la nation et non une propriété individuelle. (MEM 3 : 50 54)

Le coup d'envoi au Dossier 4 du 1er chapitre est légèrement modifié :

> Les premiers contacts avec les entre Autochtones et Européens au 16e siècle. Le 16e siècle marque le début de relations durables entre Amérindiens Autochtones et Européens en Amérique du Nord. Progressivement, des échanges commerciaux s'établissent entre eux entre les deux groupes prennent de l'ampleur. Des Etats européens décident d'installer des colonies en Amérique du Nord. (MEM 3 : 38 42)

Or, comme *Périodes, Mémoire* reprend le passage sur l'arrivée de Cartier, qui, dans sa première version, avait ignoré jusqu'à la présence de Donnacona, dans le récit principal :

> Cartier quitte Saint-Malo le 20 avril 1534, avec deux navires. En juillet, il arrive dans la baie de Gaspé où il rencontre des Iroquoiens de Stadaconé (Québec) dirigés par Donnacona. Malgré une méfiance réciproque, les premiers contacts sont plutôt cordiaux. Mais lorsque Cartier le 24 juillet, Il fait ériger une croix sur le site de Gaspé pour revendiquer la prise de possession du territoire au nom du roi de France, le chef Donnacona exprime sa désapprobation. Peu après, Cartier repart en France en emmenant deux fils de Donnacona. Cartier ne trouve pas n'a pas trouvé de métaux précieux comme de l'or, mais les informations données par des Iroquoiens lui suggèrent qu'il pourrait trouver une route vers l'Asie. (MEM 3 : 43 47)

Il en est de même pour le second voyage de Cartier :

> En août, il pénètre dans le fleuve Saint-Laurent. Donnacona tente de retenir Cartier dans la région de Stadaconé afin s'assurer de l'exclusivité des échanges commerciaux avec les Français. Cartier, sans considération pour les Stadaconéens et l'autorité de leur chef, choisit de poursuivre sa route et remonte le fleuve. Il croit alors avoir trouvé le passage vers l'Asie. Il atteint Hochelaga (Montréal) le 2 octobre, mais les rapides de Lachine l'empêchent d'aller plus loin. Il rebrousse le chemin. L'équipage hiverne à Stadaconé (Québec), où 25 des 110 hommes de l'équipage meurent principalement du scorbut, une maladie causée par une carence en vitamine C. De plus, durant l'hiver, des conflits éclatent les relations entre les Iroquoiens et les Français deviennent tendues. Le 6 maj 1535, l'équipage de Cartier retourne en France. (Ibid.)

Une illustration montrant « L'arrivée de Cartier à Stadaconé, en 1535 » est introduite, en remplacement de celle intitulée « Donnacona emmené en France » qui avait figuré dans l'encadré « Coup d'œil sur Donnacona » Celui-ci est maintenu dans la nouvelle version, mais son texte a été largement modifié en précisant les enjeux du différend qui s'installe entre les deux hommes :

> Donnacona est un Le chef iroquoien Donnacona de Stadaconé (Québec) accueille Jacques Cartier en 1534 à Gaspé. A l'été 1534, il pêche avec environ 200 Iroquoiens dans la baie de Gaspé lorsque les bateaux de Cartier y font leur entrée. La croix installée par les Français pour marquer leur prise de possession du territoire semble lui déplaire. Néanmoins, les premiers contacts entre les Iroquoiens et les Français sont amicaux. Donnacona cherche dès le départ à établir avec les Francis des liens commerciaux, mais Cartier a d'autres objectifs. Toutefois, en 1536, l Les relations entre les deux hommes se détériorent. Enlevé par Cartier en 1536 en compagnie de neuf autres Iroquoiens, dont des enfants, Donnacona est capturé sur ordre de Cartier. Il est emmené amené en France. Il y aurait rencontré le roi François Ier à quelques reprises afin de lui parler des richesses de son pays. Il serait mort en France en, où il meurt vers 1539 dans des circonstances demeurées inconnues. (Ibid.)

L'expérience de la tentative de colonie de peuplement sur le cap Rouge est dépeinte sous un jour nettement moins favorable à Cartier :

> Les colons s'y installent et y séjournent durant l'hiver. Cet hiver est très dur et Cartier fait face aux conséquences de son manque de diplomatie à l'égard des Iroquoiens au cours de ses précédents voyages : la colonie subit l'hostilité des Iroquoiens, et des hommes de Cartier auraient été tués : En juin 1542, Cartier croit croyant avoir découvert de l'or et des diamants. Enthousiasmé par sa découverte, il décide d'abandonner sa mission et de rentrer en France en juin 1542. (MEM 3 : 44 48)

Une légère retouche concerne le « Coup d'œil sur… Jacques Cartier (1491-1557) :

> […] Premier Français à explorer le fleuve Saint-Laurent, il donne au territoire le nom de » Canada », qui signifie « village » en langue iroquoienne. Il s'agirait d'un des premiers mots prononcés par les Iroquoiens en présence de Cartier du terme utilisé par les Iroquoiens qui ont guidé Cartier jusqu'à leur village, Stadaconé. (Ibid.)

Les textes sur les « autres tentatives de colonisation par la France dans l'est de l'Amérique du Nord » ne mentionnent pas les Autochtones et la refonte n'y remédie pas. Elle insère tout de même ce nouveau texte :

> Coup d'œil sur…Membertou. Des Français présents au moment de la fondation de Port-Royal font la rencontre du chef micmac Membertou. Ce dernier devient pour les Français un allié précieux à la fois pour le commerce des fourrures et l'établissement de la colonie. Lorsque les Français doivent quitter la colonie en 1607, ils confient la garde de l'Habitation de Port-Royal à Membertou. A leur retour en 1610, ils retrouvent l'établissement intact. Jusqu'à sa mort en 1611, Membertou demeure un allié des Français. (MEM 3 : 45 49)

Après une légère retouche dans le titre d'un document : « Champlain et la position d' Le chef innu Anadabijou se prononce sur l'alliance avec les Français. » (MEM 3 : 47 51), de plus amples changements sont opérés à propos de la disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent,

pour retenir plusieurs hypothèses comme possibles, tout en privilégiant toujours celle de la guerre :

> Au début du 17e siècle, les Les villages des Iroquoiens du Saint-Laurent, la nation que Cartier avait connue a rencontrés durant ses voyages, ont disparu de la vallée du Saint-Laurent, vraisemblablement entre 1540 et 1580. Les chercheurs émettent plusieurs hypothèses pour expliquer La cause exacte de cette disparition reste incertaine. Ils affirment généralement que les Iroquoiens du Saint-Laurent auraient été vaincus et assimilés par leurs ennemis traditionnels, soit les Iroquois, les Hurons-Wendats et certaines nations algonquiennes. Les chercheurs émettent plusieurs hypothèses, notamment des maladies d'origine européenne et un refroidissement climatique ayant durement touché les récoltes. La cause la plus probable est cependant la guerre, liée à des rivalités entre les Premières Nations de la région pour le contrôle du commerce. (Ibid.)

Dans le résumé du Dossier 4, la phrase sur les avantages réciproques est retirée ainsi que la suggestion que les échanges seraient nés à l'initiative des nations autochtones :

> Des échanges commerciaux s'établissent entre eux. Les Amérindiens et les Européens tirent des avantages réciproques de ces échanges. / Les échanges commerciaux que les Amérindiens établissent avec les Européens affectent et transforment leur la culture, leur et le mode de vie et leur environnement autochtones. (MEM 3 : 48 52)

Dans la partie documentaire, un document mettant en scène une confrontation cruelle entre des nations autochtones est supprimé :

> Le récit de l'île du Massacre. « Et il nous fut, par ledit Donnacona, montré les peaux de cinq têtes d'hommes [...] c'étaient des Toudamans [des Micmacs ou des Malécites] venant du sud qui leur menaient continuellement la guerre [...] il y a deux ans passés, lesdits Toudamans vinrent les assaillir jusque sur une ile qui fait face au Saguenay où ils étaient à passer la nuit sur le chemin d'Honguedo [pointe de la Gaspésie] [...] avec environ deux cents personnes tant hommes, femmes qu'enfants lesquels furent surpris en dormant dans un fort [...] où lesdits Toudamans mirent le feu et tout autour et comme ils sortaient, les tuèrent tous excepté cinq qui échappèrent. De laquelle attaque ils se plaignaient encore fort nous montrant qu'ils en auraient vengeance. » Jacques Cartier, Discours du voyage fait par le capitaine Jacques Cartier [...], 1598). Illu : Théodore Gudin, 1847.
> Fr. : En vous basant sur les propos de Donnacona que rapporte Cartier, indiquez le sort qui a été réservé aux ennemis de Donnacona. / Selon Donnacona, quelle raison explique son attitude à l'égard de ses ennemis ? / Indiquez approximativement le moment où l'événement raconté par Donnacona s'est produit. / Indiquez comment se déroulent généralement les relations entre Donnacona et les Toudamans. (MEM 3 : 49)

On le remplace par un autre sur des échanges pacifiques et fructueux entre Autochtones qui dont les Français espèrent profiter pour leurs propres projets :

> Des partenaires pour les Français. Le 10 juillet 1603, Samuel de Champlain navigue sur le Saint-Laurent et se trouve près de l'°ile aux lièvres. Il croise un groupe d'Algonquins avec lesquels il rentre en discussion. « Je leur demandais [aux Algonquins] s'ils n'avaient point connaissance de quelques mines. Ils nous dirent qu'il y a une nation qu'on appelle les bons Iroquois [les Hurons-Wendats], qui viennent pour troquer des marchandises que les vaisseaux [bateaux] français donnent aux Algonquins, lesquels disent qu'il y a [dans un territoire] au Nord une mine de cuivre, dont ils nous en montré quelques bracelets qu'ils auraient eus des bons Iroquois. Si on voulait y aller, ils y mèneraient ceux qui seraient choisis pour cet effet. (Samuel de Champlain, Des sauvages ou voyage de Samuel de Champlain de Brouage, fait en la France nouvelle, l'an mil six cents trois […], 1603)
> Fr. Cet extrait mentionne trois groupes qui font des échanges commerciaux. Nommez ces groupes et indiquez comment les marchandises passent d'un groupe à l'autre. / Selon ce que vous avez appris dans les dossiers 3 et 4, pour quelle raison dans cet extrait les informateurs de Cartier utilisent-ils l'expression « bons Iroquois » pour désigner l'autre Première Nation. / En quoi cet extrait nous renseigne-t-il sur l'aide apportée par les Premières Nations aux Français dans l'exploitation des ressources du territoire ? (MEM 3 : 53)

Dans la révision générale à la fin du volume, on s'intéresse désormais plus à l'action de l'Eglise envers les Autochtones plutôt qu'envers les colons : « 6. Indiquez un objectif de

l''Eglise catholique concernant les colons de la Nouvelle-France les Autochtones et un moyen qu'elle met et place pour l'atteindre. » et une question probablement jugée comme trop générale cède la place au traitement des prisonniers : « 8. Au 16e siècle, quel changement survient pour certaines nations amérindiennes ? Qu'est-ce que ce changement entraine ? Lors d'une guerre entre Premières Nations, quel rôle social peuvent jouer les prisonniers gardés vivants et amenés en territoire ennemi ? » (MEM 3 : 250 258)

Le second chapitre sur l'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française (1608 - 1760) voit également des modifications au niveau de la structure. Dans le premier dossier (La colonisation de la Nouvelle France au début du 17e siècle) une partie consacrée à « l'exploration du territoire (MEM 3 : 69) » est inséré entre « La fondation de Québec en 1608 » (MEM 3 : 64 68) et « Les premiers colons français » (MEM 3 : 65 70).

Une nouvelle carte illustre « Les voyages d'exploration de Champlain, de 1609 à 1615 » et le manuel commente : « Au cours de ses périples, Champlain découvre les ressources de la colonie, et il fait aussi la rencontre de plusieurs nations autochtones. » (MEM 3 : 69)

Le texte sur « l'organisation du commerce des fourrures » est complété par la mention des activités autochtones précolombiennes :

> En plus du poste de traite de Tadoussac fondé en 1600, les Français établiront progressivement d'autres postes afin de constituer un réseau de traite. Les Autochtones pratiquaient déjà le commerce des fourrures avant l'arrivée des Européens. Le réseau de traite qu'établissent les Français mise donc sur les relations commerciales qu'entretiennent déjà les Autochtones entre eux. Les Ces postes de traite sont ordinairement situés près des cours d'eau. C'est à ces endroits stratégiques qu'ont lieu les échanges entre les Amérindiens Autochtones et les Français. Les fourrures sont acheminées par les Amérindiens Autochtones vers la vallée du Saint-Laurent, pour ensuite être expédiées en France par des commerçants français. (MEM 3 : 65 69)

De plus, dans la partie consacrée aux « relations avec les Amérindiens Autochtones », les sous-chapitres « L'évangélisation des Amérindiens Autochtones » (MEM 3 :66 70), change de place avec celui sur « L'élargissement du réseau d'alliances franco-amérindien » (MEM 3 : 66 71)

Ces deux aspects sont également inversés dans le texte introductif :

> Les relations avec les Autochtones. Les relations que les Français entretiennent avec les Amérindiens Autochtones sont importantes pour leur projet de colonisation. Deux objectifs, l'un économique, l'autre religieux, marquent ces relations : 1) Le renforcement des liens avec les Amérindiens qui procurent des fourrures aux Français (ces derniers sont peu nombreux et ne connaissent pas encore très bien le territoire); 2. L'évangélisation des Amérindiens. L'évangélisation des Autochtones et le renforcement des liens avec les Autochtones qui procurent des fourrures aux Français (MEM 3 : 66 70)

La présentation de l'évangélisation, est à son tour, remaniée. On reformule l'action de l'Eglise et des missionnaires :

> L'évangélisation des Amérindiens Autochtones. L'Eglise est présente en Nouvelle-France dès les débuts de la colonie. Elle vise la conversion des Amérindiens Autochtones à la religion catholique. Pour évangéliser les Amérindiens Autochtones, l'Eglise utilise plusieurs moyens. Elle envoie des communautés religieuses s'établir s'établissent en Nouvelle-France, dont les Jésuites et les Récollets. Bon nombre de ces religieux deviennent missionnaires. Certains missionnaires d'entre eux apprennent les langues des Amérindiens Autochtones et partent vivre avec eux. (Ibid.)

Un texte sur les conséquences de la conversion est ajouté :

> Certains Autochtones acceptent de se convertir à la religion catholique. Plusieurs d'entre eux le font lorsqu'ils sont confrontés à des tragédies, comme des épidémies, ou lorsqu'ils veulent obtenir des avantages commerciaux ou atteindre des objectifs politiques. Les missionnaires exigent de la part des Autochtones convertis l'abandon de certaines pratiques culturelles et le rejet de leur spiritualité traditionnelle : ces conversions créent des tensions et des divisions au sein des communautés autochtones. (MEM 3 : 70)

Et certains autres éléments qui faisaient initialement partie de ce contexte, sont transférés à un nouveau sous-chapitre intitulé « Les missions » (MEM 3 : 79) qui ouvre maintenant la partie consacrée à « la religion catholique en Nouvelle-France » au sein du dossier « La Nouvelle-France de 1627 à 1663 »

La fameuse représentation de la « La première bataille entre les Français et les Iroquois, en 1609 au sein du sujet de « l'élargissement du réseau d'alliances », qui avait précédé celui de l'évangélisation dans la première version (MEM 3 : 70), la suit désormais. (MEM 3 : 71). La version initiale s'était contenté d'identifier les éléments (« Samuel de Champlain, ici représenté en tenue militaire, un mousquet à la main. Guerriers alliés. Guerriers iroquois. Quelques Français embusqués dans la forêt, tirant sur les Iroquois. »), tandis que la refonte ajoute cette remarque :

> Les iconographies réalisées par les Européens à l'époque ne sont pas toujours de représentations fidèles des événements. Dans celle-ci, Champlain, qui en est le dessinateur, s'accorde une grande liberté dans la représentation des événements. Par exemple, il dessine les combattants autochtones nus et regroupés, ce qui est complétement étranger à leurs mœurs et à leur façon de faire la guerre. (MEM 3 : 71)

L'introduction de la partie sur « la religion catholique en Nouvelle-France est adaptée :

> […] La volonté d'encourager le peuplement de la Nouvelle-France répond aussi à l'objectif d'évangélisation des Amérindiens. L'Eglise se montre favorable à l'immigration, convaincue qu'une Elle [L'Eglise catholique] croit que cette colonie française catholique bien établie pourra servir de modèle aux Amérindiens Autochtones et favoriser leur évangélisation (MEM 3 : 70 79)

La nouvelle partie « Les missions » reprend, tout en les reformulant, des textes qui avaient figuré dans le contexte de l'évangélisation :

> Des communautés religieuses qui s'établissent en Nouvelle-France fondent aussi des missions. Au début, ces missions sont temporaires. Une La toute première mission permanente, Sainte-Marie-des-Hurons, prend forme progressivement en territoire huron-wendat. Les Jésuites y font construire plusieurs bâtiments entourés d'une palissade.
> Des Français s'établissent à Sainte-Marie-des-Hurons, ce qui permet aux afin que les Hurons-Wendats de constater à quoi ressemble un se familiarisent avec le mode de vie à la française. Les Jésuites croient que lorsque les Autochtones auront été influencés par ce mode de vie, ils accepteront plus facilement de se convertir à la religion catholique.
> Dans la vallée du Saint-Laurent, des missions pendront la forme de villages destinés à accueillir des Amérindiens Autochtones. Les Français appelleront « domiciliés » les Amérindiens Autochtones qui s'établiront dans ces villages. Par ces moyens, on cherchera à influencer les Amérindiens pour qu'ils adoptent un mode de vie à la française et favoriser l'adoption et le maintien de la religion catholique chez les Autochtones. (MEM 3 : 70 79)

La définition de « domicilié », également transposé ici, reçoit une précision : « Amérindien Autochtone établi en permanence dans un village administré par une communauté religieuse dans la vallée du Saint-Laurent. », tandis que l'illustration « Sainte-Marie-des-Hurons. » est déplacée telle quelle. (Ibid.) La nouvelle édition renonce à cette remarque : « Certaines communautés religieuses offrent aussi leurs services aux Amérindiens : c'est le cas des Ursulines et des Augustines. » (MEM 3 : 70) et ajoute, en revanche un portrait de Kateri Tekakwitha, accompagné d'une illustration :

> Coup d'œil sur … Kateri Tekakwitha (1656-1680). Fille d'un père agnier et d'une mère algonquine, Kateri Tekakwitha se convertit à la religion catholique à l'âge de 20 ans. Son histoire témoigne des conséquences que peut avoir l'évangélisation dans les communautés autochtones. En effet. Kateri Tekakwitha est rejetée par une partie de sa communauté en raison de ses croyances. C'est ce qui l'amène à se réfugier à la mission Saint-François-Xavier (aujourd'hui Kahnawake). Sa piété et son dévouement à la religion catholique impressionnent les religieux français. A sa mort à l'âge de 24 ans, des missionnaires la représentent comme un modèle à suivre pour les autres Autochtones. En 2012, le Vatican fait de Kateri Tekakwitha la première sainte autochtone. (MEM 3 : 79)

Y est associée la définition : « Agnier : membre d'une nation de la confédération iroquoise aujourd'hui désignée par le terme ' mohawk' » (Ibid.)

Par la suite, le commentaire de l'illustration « Les guerres iroquoises et les missionnaires jésuites (Anonyme 17e siècle). » est augmenté d'une remarque portant sur l'angle de vue euro-centriste :

> Au cours des guerres iroquoises, plusieurs missionnaires français présents au sein des nations amérindiennes Premières Nations des Grands Lacs alliées aux Français sont captures, torturés et mis à mort. Des représentations comme celle-ci étaient réalisées principalement dans l'intention de glorifier les missionnaires. […] Les Iroquois s'en prennent également aux autres nations iroquoiennes de la région, qui sont éliminées ou dispersées ou intégrées en partie aux nations iroquoises. (MEM 3 : 79 84)

Dans la partie « La Nouvelle-France vers 1663 », le sous-chapitre « Le territoire » (MEM 3 : 81) est remplacé par 2 nouveaux éléments : « Le territoire de la Nouvelle-France » ((MEM 3 : 86) ainsi que « Les territoires autochtones et les puissances européennes » (Ibid.)

Ce dernier consiste en un texte entièrement nouveau :

> Les territoires autochtones et les puissances européennes. A partir du 16e siècle, des puissance européennes revendiquent des territoires en Amérique du Nord. Pour officialiser la possession des territoires qu'elles revendiquent, elles signent des traités entre elles et établissent des frontières sans tenir compte des populations autochtones qui occupent ces territoires depuis des millénaires. La colonisation française transforme petit à petit le territoire et a des effets sur les populations autochtones. Par exemple, dans la vallée du Saint-Laurent, la concession de seigneuries et l'établissement des colons repoussent le gros gibier. Cette situation entraîne le déplacement de groupes algonquiens qui doivent aller plus loin vers le nord et l'ouest pour pouvoir pratiquer leur principale activité de subsistance, la chasse. (MEM 3 : 86)

En plus, on ajoute ce témoignage :

> Des effets sur la chasse. Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, décrit l'une des conséquences de l'établissement de colons dans la région de Québec. « La chasse n'est pas si abondante à présent proche de Québec, comme elle a été : le gibier s'est retiré à dix ou douze lieues de là. « (Extrait de Pierre Boucher, Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle France […] 1664) (Ibid.)

Le manuel retrouve ensuite sa structure initiale, bien que les textes soient soumis à des modifications stylistiques, mais aussi sur le contenu, comme par exemple la mention des réticences autochtones :

> La population amérindienne. Les populations autochtones. […] En Nouvelle-France, de plus en plus d'Autochtones modifient progressivement leur culture traditionnelle. Par exemple, ils Ils adoptent davantage les vêtements, les outils et les armes des Français parce qu'ils les jugent plus pratiques utiles ou plus performants. Toutefois, des pratiques et des comportements témoignent d'une résistance des Autochtones à cette acculturation. Par exemple, même si des Autochtones Plusieurs acceptent de se convertir se convertissent à la religion catholique, Les Amérindiens plusieurs d'entre eux, malgré l'insistance des missionnaires, conservent cependant certaines pratiques et croyances issues de leur spiritualité traditionnelle. Les Autochtones maintiennent aussi à cette époque des aspects importants de leur culture, comme leur langue et leur organisation sociale et politique. Des unions ont aussi lieu entre des Français et des Amérindiens (sic) Les enfants issus de ces unions sont des Métis. Aussi, la

> coexistence des membres des Premières Nations et des Français sur le territoire entraine des unions. De ces unions naissent des enfants métis. (MEM 3 : 82 88)

Dans la définition de métis : « Personne dont le père et la mère ne sont pas de la mème origine », la seconde phrase disparaît : « Au Canada, les Métis sont issus d'un parent blanc et d'un parent amérindien. » (Ibid.)

L'illustration « Des Amérindiens christianisés. Des Autochtones en prière. (John Richard Cole Smyth, 1840) » se passe de l'explication : « Cette famille de Hurons-Wendats en prière témoigne de l'influence des Français sur le mode de vie des Amérindiens domiciliés. » (Ibid.)

En revanche, la remarque de Nicolas Denys sur les signes d'acculturation dans les techniques de chasse, est accompagné d'une nouvelle remarque : « Les propos de Nicolas Denys doivent être nuancés : d'autres témoignages nous indiquent que l'utilisation des armes traditionnelles n'avait pas disparue. » (Ibid.)

Dans le résumé du dossier 2, l'expression « guerres » est abandonnée au profit d'«attaques » : « De 1648 à 1650, les attaques Les guerres iroquoises entrainent la disparition ou la dispersion des nations iroquoiennes de la région des Grands Lacs. » (Ibid.) et la remarque sur les épidémies est reformulée : « Pendant la première moitié du 17^{e} siècle, un choc microbien entraîne la chute de la population amérindienne autochtone de l'est de l'Amérique du Nord diminue principalement en raison d'un choc microbien. » (Ibid.)

Dans la partie « La guerre et la diplomatie amérindiennes chez les Premières Nations », le texte subit quelques légères retouches pour le rendre moins accusateur contre les Iroquois :

> […] Les Français souhaitent que leurs alliés fassent la paix entre eux et qu'ils concentrent leurs efforts militaires contre la Confédération iroquoise. Cette dernière désire En réaction à l'alliance franco-amérindienne, la Confédération iroquoise désire quant à elle amener les Amérindiens Premières Nations de la région des Pays d'en Haut à mettre fin à cette leur alliance afin d'obtenir les fourrures à la place des avec les Français. Pour leur part Toutefois, les Français sont bien déterminés à empêcher ce renversement d'alliances qui permettrait aux pour éviter que les Iroquois d'acheminer n'acheminent les fourrures aux marchands anglais. (MEM 3 : 100 106)

Un ajout concerne Kondiaronk, dont on brosse le portrait :

> Coup d'œil sur… Kondiaronk. Kondiaronk (vers 1649-1701) Reconnu pour sa grande éloquence, ses habiletés politiques et sa vive intelligence, le chef huron-wendat Kondiaronk est considéré comme un acteur important de la Grande Paix de Montréal. Le 1er aout 1701, bien que très malade, Kondiaronk prononce un long discours qui retient l'attention de tous. Il meurt le lendemain, deux jours avant la signature du traité. Autochtones et français, dont le gouverneur général Louis-Hector de Callière, lui rendent hommage au cours de funérailles grandioses à l'église Notre-Dame. (Ibid.)

Dans le contexte de la Conquête, un encadré sur le Département des affaires indiennes est repris et complété par des remarques sur le rôle de William Johnson :

> […] A partir de 1763, Après la Conquête, le Département est continue d'être responsable des relations et des négociations entre les colonies et les Amérindiens Premières Nations. Lors de la révolte menée par Pontiac, le Département devient un intermédiaire entre les chefs militaires britanniques et les chefs des différentes nations amérindiennes. Il sert aussi d'intermédiaire entre les militaires britanniques et les chefs autochtones, qui ont parfois des relations tendues. William Johnson, un des dirigeants des Affaires indiennes est partisan d'une politique de bonnes relations avec les Premières Nations. Il considère cette approche comme profitable aux intérêts britanniques. Johnson aura une influence sur la politique des autorités politiques britanniques à l'égard des Premières Nations dans les années qui suivent la Conquête. (MEM 3 : 140 Incontournable. 146 A savoir)

Et à propos de l'illustration « Un appel à la révolte du chef Pontiac », ce sont maintenant plusieurs craintes au lieu d'une seule qu'évoque la question aux apprenant-e-s : « Indiquez une des craintes que les Autochtones éprouvent à la suite de la victoire britannique. (MEM 3 : 141 147)

Les connaissances historiques du Dossier 2 (L'organisation de la Province de Québec ; 1760-1791) se trouvent augmentées par l'élément « Statut des Indiens » (MEM 3 : 142 148).

Une page plus loin, la référence à l'action menée par Pontiac se retrouve au début plutôt qu'à la fin du texte :

> La création d'un territoire amérindien autochtone. Le soulèvement de la coalition autochtone dirigée par Pontiac à partir de mai 1763 détermine les dispositions territoriales comprises dans la Proclamation royale. Ainsi, la La Couronne britannique réserve un vaste territoire aux Amérindiens Premières Nations. Ce territoire comprend notamment la région des Grands Lacs et la vallée de l'Ohio. Aucun colon britannique ne peut s'installer sur ce territoire sans l'autorisation de l'administration britannique. En procédant ainsi, la Couronne britannique souhaite éloigner les Britanniques et les Amérindiens Autochtones les uns des autres afin d'apaiser les tensions entre les deux groupes. Ces mesures s'appliquent quelques mois après le déclenchement de la révolte des Amérindiens dirigée par Pontiac. Combinées à d'autres mesures, elles ont pu contribuer à estomper la révolte et à un affaiblissement de la coalition autochtone, ont pu inciter certaines nations à faire la paix avec les Britanniques à partir de 1764. (MEM 3 : 143 149)

Une retouche stylistique est pratiquée dans le Dossier 5 « La transformation de la société coloniale de 1760 à 1791. » : « […] On compte aussi Quelques milliers d'Amérindiens d'Autochtones et quelques centaines de Noirs sont présents sur le territoire restreint de la nouvelle Province de Québec. La colonie compte aussi un peu plus d'un millier de Noirs, des esclaves pour la plupart. » (MEM 3 : 165 171)

La partie « Faire le point sur le chapitre 3 » voit augmenter d'une phrase la dimension du territoire : « Le territoire réservé aux Premières Nations par la Proclamation Royale de 1763 est réduit lors de l'adoption de l'Acte de Québec en 1774, puis cédé aux Etats-Unis en 1783. » (MEM 3 : 176 182)

Enfin, lorsqu'il s'agit de l'alliance avec les Britanniques, les contenus de l'ancienne page 208 sont complètement reconsidérés et présentés sur deux pages : 214-5 qui comportent plusieurs nouveaux éléments. Le premier est un portrait de Tecumseh, accompagné d'une illustration :

> Coup d'œil sur… Tecumseh (mit Illu) Tecumseh est un chef de la nation des Shawnees originaire de la vallée de l'Ohio. A la fin du 18e et au début du 19e siècle. Tecumseh lutte contre l'empiétement des colons américains sur les terres à l'ouest des Appalaches en cherchant à rallier plusieurs nations autochtones à sa cause. Lorsque la guerre anglo-américaine de 1812 éclate, Tecumseh combat aux côtés des Britanniques, convaincu que les Américains constituent une grande menace pour les terres des Premières Nations. Alors qu'il est à la tête de plusieurs centaines de guerriers de différentes nations autochtones, il trouve la mort lors de la bataille de la rivière Thames le 5 octobre 1813. (MEM 3 : 214)

Une autre illustration change de titre et de commentaire :

> Le chef Shawnee Tecumseh et le général Brock. (Lorne Kidd Smith, vers 1925) La rencontre de Tecumseh et de Brock (Charles William Jefferys, vers 1908) Considérant les Américains comme ses ennemis les plus dangereux, Tecumseh profite de la guerre angloaméricaine de 1812 pour les combattre en s'alliant aux Britanniques. Alors qu'il est à la tête d'un regroupement de guerriers provenant de plusieurs nations amérindiennes, il trouve la mort lors de la bataille de la rivière Thames le 5 octobre 1813. Le 13 aout 1812, une rencontre a lieu entre Tecumseh et Isaac Brock, le commandant britannique du Haut-Canada. Ils y préparent l'attaque qui leur permettra de conquérir Détroit. A la suite de cette victoire, Brock aurait déclaré au sujet de Tecumseh : « Je ne crois pas qu'il existe de plus sagace et de plus brave guerrier. » (MEM 3 : 208 214)

Une citation de Tecumseh est insérée :

> Tecumseh se prononce sur l'alliance avec les Britanniques. « Voici qu'une chance se présente à nous… pour nous, Indiens [Premières Nations] d'Amérique du Nord, de nous réunir en une formidable association et de nous joindre aux Britanniques dans cette guerre. Et s'ils la gagnaient et reprenaient le contrôle de l'ensemble de l'Amérique du Nord, nos droits […] seraient respectés par le Roi. » (Déclaration de Tecumseh, 1812) (Ibid.)

Puis, une toute nouvelle appréciation de l'attitude britannique voit le jour :

> Un changement de politique envers les Premières Nations : La fin de la guerre anglo-américaine de 1812 marque un tournant décisif pour les Premières Nations. Alors que les tensions entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis s'apaisent la politique des Britanniques envers les Premières Nations change. Les autorités n'ont plus besoin de l'apport militaire autochtone. Leur priorité est aussi de réduire les dépenses du Département des Affaires indiennes et le nombre de ses employés. Le surintendant des Affaires indiennes de l'époque, Henry Charles Darling, dépose en 1828 un rapport dans lequel il s'oppose à ces coupures. Selon lui, elles compromettent la bonne gestion des affaires autochtones dans la colonie. En 1829, James Kempt et John Colborne, respectivement gouverneur du Bas-Canada et lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, donnent aussi leur avis. Ils recommandent de remplacer la politique d'alliance militaire par une politique de « civilisation » des Autochtones. L'objectif est d'assimiler les Autochtones en les intégrant à la société coloniale. S'ils deviennent des citoyens comme les autres, le gouvernement verra ses dépenses diminuer. Plus particulièrement, il pourra cesser la couteuse distribution annuelle de présents servant à entretenir les liens diplomatiques avec les Premières Nations Le plan est approuvé par Londres en 1830. Son application entraîne une nouvelle baisse du nombre d'employés du Département des Affaires indiennes et des coupures importantes dans son budget. Le sous-financement du Département contribue à le rendre de moins en moins efficace. (MEM 3 : 215)

Enfin, une illustration rappelle l'existence des villages de domiciliés au Bas-Canada :

> Le village de domiciliés de Lorette, vers 1840. (W. Mossman, d'après William Henry Bartlett, 1840) Au Bas-Canada, peu de mesures pour « civiliser » les Autochtones sont mises en place avent 1840. Dans la vallée du Saint-Laurent, de telles mesures (création d'espaces réservés, éducation religieuse et agricole, etc.) ont pu paraître superflues, car les Autochtones des villages de domiciliés pratiquaient déjà l'agriculture et le commerce, entre autres activités similaires à celles des colons d'origine européenne. (Ibid.)

Cet aspect se retrouve aussi dans les questions aux apprenant-e-s : « Quelle raison pousse les Amérindiens Premières Nations à s'allier aux Britanniques dans le cadre de la guerre anglo-américaine de 1812 ? Quel changement s'opère dans la politique des autorités britanniques à l'égard des Autochtones à la suite de la guerre de 1812 ? » (MEM 208 215)

Enfin, le rôle des agents des Indiens est une nouvelle fois remanié, cette fois après la guerre de 1812 :

> Incontournable A savoir : Les agents des Indiens. Les agents des Indiens, qui relèvent du Département des Affaires indiennes, sont les principaux intermédiaires entre les Blancs et les Amérindiens. Ils sont chargés de maintenir des relations harmonieuses entre ces populations. Une fois la guerre anglo-américaine de 1812 terminée, les agents des Indiens auront fort à faire puisque le nombre de colons désirant s'installer au Haut-Canada est en hausse constante et que ces derniers revendiquent souvent des terres appartenant aux nations amérindiennes.
>
> Les agents des Indiens. Dès sa création, le Département des Affaires indiennes s'appuie sur le travail d'employés comme les interprètes ou les agents. Ces derniers visitent les Autochtones, leur distribuent des présents, s'assurent de leur soutien militaire et aient à établir de bonnes relations entre eux et les colons. Après 1815, le nombre d'employés du Département diminue. Au début des années 1840, au Bas-Canada, on trouve un surintendant provincial, un agent et quatre interprètes. (MEM 3 : 208 215)

Le Dossier 3 « La transformation de l'économie, de 1800 à 1840 » est augmenté d'un sous-chapitre intitulé » Les effets des changements économiques sur les Autochtones », avec un regard spécifique sur les Inuits :

> Les effets des changements économiques sur les Autochtones. Le déclin du commerce des fourrures et l'essor de l'industrie forestière ont des effets économiques négatifs sur certaines communautés autochtones. La demande pour les services des Autochtones en tant que chasseurs ou intermédiaires dans le commerce des fourrures diminue considérablement. De plus, l'industrie forestière ne constitue pas une solution de rechange, car elle a peu recours à la main-d'œuvre autochtone. Cette industrie a aussi des effets sur les activités de subsistance et sur les modes de vie traditionnels autochtones. Les importantes coupes ravagent les forêts, détruisent les territoires de chasse et font fuir le gibier. Par conséquent, les conditions économiques de certaines communautés autochtones deviennent précaires. Pour faire valoir leurs droits, des groupes autochtones adressent des pétitions aux autorités britanniques. C'est le cas des Algonquins et des Népissingues du village de domiciliés du Lac-des-Deux-Montagnes (Kanesatake) Leur territoire de chasse étant situé dans la région de l'Outaouais, une région qui est particulièrement exploitée par l'industrie forestière, ils se tournent vers les autorités britanniques afin d'obtenir des compensations pour les territoires perdus et la protection du territoire non exploité. L'idée de réserver des territoires de chasse pour les Premières Nations cadre cependant difficilement avec la politique des autorités britanniques qui vise l'assimilation des Autochtones. Les autorités sont davantage disposées à accorder aux Premières Nations des terres pour la pratique de l'agriculture. (MEM 3 : 221)

Une illustration décrit « Nicolas Tsawenhohi, chef huron-wendat. (Howard Chatfield, 1825) »' :

> Le chef Nicolas Vincent Tsawenhohi soumet à plusieurs reprises devant la Chambre d'assemblée du Bas-Canada les revendications de sa nation, notamment au sujet des droits de chasse. En 1825, accompagné de trois autres chefs hurons-wendats, il se rend à Londres pur présenter des requêtes au roi George IV. (MEM 3 : 221)

Est également accompagné d'une illustration : « Des Inuits à bord d'un navire européen, au 19e siècle. Le savoir-faire des Inuits est reconnu par les baleiniers européens : Ils sont embauchés à titre de guide ou pour effectuer différents travaux, comme de la couture ou du tannage » (Ibid.) le texte qui retient ceci sur les Inuits :

> Les Inuits. Plus au nord, les Européens intensifient l'exploitation des ressources de l'Arctique, notamment la chasse à la baleine. Les baleiniers établissent des rapports commerciaux avec les inuits. Ces derniers obtiennent des produits européens, comme des couteaux, des fusils et des vêtements en échange, par exemple, de peaux ou de viande. Les contacts avec les Européens ont des effets progressifs sur la population inuite, dont : 1) un phénomène d'acculturation lié entre autres à une dépendance de plus en plus grande aux produits européens ; 2) la transmission par les Européens de maladies, comme la rougeole et la tuberculose, contre lesquelles les Inuits ne sont pas immunisé ; 3) l'apparition de problèmes associés à la consommation d'alcool obtenu des Européens. (Ibid.)

Enfin, une remarque sur les Premières Nations est insérée dans le contexte de la révolte des Patriotes :

> Les Premières Nations et les rébellions patriotes. La position des Premières Nations au cours de rebellions patriotes est une question qui ne fait que commencer à être analysée par les histories. De façon générale, les Premières Nations se sont déclarées neutres dans le conflit. Toutefois, les Iroquois de Kahnawake et de Kanesatake se sont joints à quelques reprises aux Britanniques pour combattre les Patriotes. Des rumeurs voulant que les Patriotes avaient 'intention de s'approprier leurs terres auraient circulé dans les communautés. Dans un contexte où les autorités britanniques menaçaient d'éliminer la distribution annuelle de présents, ces Iroquois ont pu vouloir démontrer une loyauté stratégique : Ils auraient ainsi profité des rébellions pour rappeler aux Patriotes ainsi qu'aux autorités coloniales qu'ils avaient l'intention de défendre leurs intérêts. (MEM 3 : 242 Le petit extra)

Chroniques

Chroniques, de taille comparable à celle des deux manuels précédents, comporte beaucoup moins de modifications, toute proportion gardée. Il ajoute souvent des petits textes, qu'il appelle « Anecdotes » et ne change pas le récit principal. Il maintient la pagination.

Cependant, 3 pages supplémentaires (CHR 3 : XIII – XV) avant que débute le premier chapitre sont consacrés aux « peuples autochtones en Amérique du Nord » :

> Autour de 1500, la population de la côte atlantique de l'Amérique du Nord est sur le point de voir arriver des explorateurs européens qui ne connaissent rien de cette partie du monde. Pour les voyageurs européens, ce sera le « Nouveau Monde ». Si quelques peuples autochtones ont pu voir des pêcheurs européens, d'autres peuples ne sont jamais entrés en contact avec des Européens. L'arrivée des explorateurs aura un impact majeur sur le mode de vie des hommes, des femmes et des enfants qui peuplent l'Amérique du Nord depuis des milliers d'années.

Le passage sur les diverses appellations, cité plus haut (cf. 3.3.1) y figure (CHR 3 : XIII) ainsi que les cartes :

> Les peuples autochtones en Amérique du Nord vers 1500. Autour de 1500, les peuples autochtones occupent tout le continent nord-américain. Leur mode de vie est adapté au territoire qu'ils habitent. » (CHR 3 : XIV)
> Les aires culturelles. Dix aires culturelles ont été établies afin de présenter les peuples autochtones sur le territoire de l'Amérique du Nord. Ces aires partagent des caractéristiques communes qui ont influencé les modes de vie des peuples qui y habitent. (CHR 3 : XV)

La première modification – à part le remplacement du terme « Amérindiens » est l'ajout d'une

> Anecdote. Les lunettes de neige. Les ancêtres des Inuits, les Thuléens, ont inventé divers objets adaptes à leur environnement. Parmi ces objets, ils ont conçu des lunettes de neige qui servent à protéger les yeux de l'intense reflet du soleil sur la neige. Le rayonnement de la lumière du soleil est si vif qu'il peut causer la cécité des neiges, une maladie très douloureuse causée par une brûlure de la surface de l'œil. Les lunettes de neige limitent l'entrée de la lumière dans les yeux. Elles sont taillées dans une pièce de bois, d'os ou de panache, comme ceux des caribous. (CHR 3 : 10)

Un encadré est ajouté en marge, au sujet des croyances : « Ils [les Autochtones] s'adressent à la Terre, aux Rivières et aux Lacs, aux Rochers dangereux, mais surtout au Ciel, et croient que tout cela est animé. (Relations des Jésuites, vol. 1, 1636) » (CHR 3 : 14).

Une autre information, toujours en marge d'une page inchangée par ailleurs, porte sur le tatouage :

> Anecdote. Le tatouage, une tradition autochtone. De nombreux Autochtones arborent des tatouages. Traditionnellement, les femmes utilisent le tatouage pour embellir leur corps. Chez les hommes, le tatouage sert à commémorer les exploits guerriers. Plus un homme arbore de tatouages, plus il est reconnu comme un habile et valeureux guerrier. (CHR 3 : 16)

A propos de « la structure des sociétés autochtones », un passage change de titre : « Le partage : une valeur essentielle des biens » (CHR 3 : 25), mais le texte est maintenu tel quel.

D'autre ajouts suivent, toujours en marge, comme ce témoignage :

> Anecdote. De surprenantes rencontres. « [Le Montagnais] Pierre Pastedechouan nous a rapporté que sa grand-mère prenait plaisir à raconter l'étonnement qu'eurent les Sauvages [Autochtones] voyant arriver le vaisseau des Français qui aborda le premier en ce pays-ci. Ils pensaient que ce fut une île mouvante ; ils ne savaient que dire des grandes voiles qui la faisaient marcher ; leur étonnement redoubla voyant quantité d'hommes sur le tillac. » (Source : Le Jeune, Paul, Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1633, p. 40.) (CHR 3 : 49)

Et même l'ajout sur « L'appropriation du territoire par les Français » est introduit en tant que « Anecdote » :

> Anecdote. (sic !) L'appropriation du territoire par les Français se fait sans l'accord des Autochtones, pour lesquels la notion de « propriété privée » est inexistante. En fait, les Autochtones considèrent

n'avoir jamais cédé leurs terres aux Français. Ces derniers ont pris possession du territoire « par droit de découverte », selon la coutume en usage à l'époque. (CHR 3 : 53)

Un encadré en marge de la même page ajoute une citation de Cartier sur sa rencontre avec Donnacona :

Il [Donnacona] nous montrait la terre, tout à l'entour de nous [Jacques Cartier et son equipage], comme s'il eut voulu dire que toute la terre était à lui, et que nous ne devions pas planter ladite croix sans sa permission. (Source : Jacques CARTIER, Voyages en Nouvelle-France, adaptation de Robert Lahaise et Marie Couturier, Montréal, Hurtubise, 1977, p. 60-61.) (Ibid.)

Une autre de ces « Anecdotes » concerne :

L'enlèvement d'Autochtones. Les premiers contacts entre les Autochtones d'Amérique du Nord et les Européens ne sont pas toujours paisibles, Au cours de leurs voyages, plusieurs découvreurs n'hésitent pas à enlever des Autochtones dans le but de les vendre comme esclaves en Europe. Certains en font également leurs interprètes, alors que d'autres les exposent, revêtus de leurs costumes traditionnels, dans les cours royales, tels des « trophées de voyages ». (CHR 3 : 55)

Un témoignage de Champlain est ajouté à la marge :

[...] ayant reconnu dans mes précédents voyages qu'il y avait à certains endroits des peuples sédentaires sachant labourer la terre, mais n'ayant ni foi ni loi, vivant sans Dieu et sans religion, comme bêtes brutes, je jugeai que je ferais une grande erreur si je ne trouvais pas une façon de leur faire connaitre Dieu. Pour y parvenir, je me suis efforce de rechercher quelques bons religieux dévoués et enthousiastes, à la gloire de Dieu. » (Source : Samuel De Champlain, cité par H, Deschamps, Les voyages de Samuel de Champlain, Paris, PUF, 1951, p. 176.) (CHR 3 : 97)

Dans le contexte des « guerres iroquoises », la remarque sur les armes obtenues des Hollandais est supprimée :

La destruction de la Huronie. En 1648, les Iroquois qui possèdent un grand nombre d'armes à feu obtenues des Hollandais attaquent la Huronie. […] (CHR 3 : 115) /
De puissants ennemis. […] Etablis au sud de la Huronie, les Iroquois sont des allies des marchands hollandais avec qui ils commercent. Ils disposent grâce à eux de nombreuses armes à feu obtenues auprès des Hollandais. […] Les autres Hurons se sont dispersés dispersent pour rejoindre d'autres nations, dont des nations iroquoises (CHR 3 : 116)

La présentation du commerce des fourrures est complétée par un organigramme :

Le rôle des différents agents dans le commerce des fourrures.

1. Les Autochtones. Ils chassent et trappent les animaux et échangent leurs fourrures aux voyageurs contre des marchandises européennes.

2. Les voyageurs. Ils vont à la rencontre des Autochtones avec qui ils échangent les fourrures s contre des objets européens : Ils remettent les fourrures aux marchands de la colonie contre un salaire.

3. Les marchands en Nouvelle-France. Ils fournissent aux voyageurs des objets européens à échanger avec les Autochtones contre des fourrures. Ils paient les voyageurs. Ils expédient les fourrures en France d'où ils importent les objets pour les échanges avec les Autochtones.

4. Les compagnies en France. Elles achètent les fourrures des marchands de Nouvelle-France. En France, les fourrures sont transformées dans les manufactures, on en fait notamment du feutre pour la fabrication de chapeaux. Les manufactures françaises produisent également des objets de traite (tissus, fusils, chaudrons, etc.) (CHR 3 : 147)

Un passage sur « Une société moins rigide » concerne les esclaves à propos desquels le manuel ajoute une précision :

Quelques centaines d'esclaves vivent également en Nouvelle-France. Certains sont d'origine africaine, mais la plupart sont d'origine amérindienne autochtone. Ce sont principalement des prisonniers de guerre captures par des nations ennemies, puis revendus ou offerts aux Français en signe d'amitié. Ils

> sont pour la plupart la propriété des notables de Montréal et de Québec, d'officiers militaires et de communautés religieuses. (CHR 3 : 169)

Un paragraphe change de titre : « De Français à Canadiens L'adaptation des colons ». (CHR 3 : 170)

Puis, c'est encore le tour des « Anecdotes », pour des sujets pourtant cruciaux :

> Anecdote (sic !). Un projet d'extermination. Alors que les guerriers autochtones sous les ordres du chef Pontiac remportent plusieurs victoires, le général britannique Jeffery Amherst propose de les infecter à la variole. Il envoie le message suivant à un colonel de l'armée anglaise : « Vous feriez bien d'infecter les Indiens au moyen de couvertures ayant servi a des vérolés ou de vous servir de tout autre moyen qui pourrait contribuer à [les] exterminer. » Aucun document historique n'atteste toutefois que le colonel ait bel et bien exécuté le plan du général. (CHR 3 : 241)

> Anecdote (sic !). La Proclamation royale et les revendications territoriales autochtones. L'un des buts de la Proclamation royale est de ralentir l'expansion des Treize colonies sur les territoires indiens situes plus à l'ouest. La nouvelle constitution prévoit des protocoles précis pour négocier avec les Autochtones : les négociations doivent désormais passer par le Département des Affaires indiennes et seule la Couronne britannique est en mesure d'acheter des terres appartenant aux Premières Nations. La Proclamation royale revêt une importance cruciale pour les Autochtones, puisque c'est la première fois que les autorités britanniques reconnaissent publiquement les droits des Autochtones en matière de terres et de titres de propriété. (CHR 3 : 243)

> Anecdote (sic !). Les Autochtones et la ratification du traité de Paris. De nombreux Autochtones participent aux combats de la guerre de l'Indépendance américaine, aussi bien du côté des Britanniques que de celui des Américains, Toutefois, comme ce fut le cas au moment de la signature du traité d'Utrecht, le traité de Paris de 1783 ne tient pas compte des Autochtones. Par exemple, la Grande-Bretagne remet aux Etats-Unis une partie des terres des Iroquois de la Ligue des six nations sans même les avoir consultés au préalable. Comme les Iroquois sont des allies dans le conflit et qu'ils ont contribué au succès de nombreuses batailles, ils se sentent trahis par la Grande-Bretagne, d'autant plus que la nouvelle frontière internationale entre la Province de Québec et les Etats-Unis traverse leur territoire, Ainsi, du jour au lendemain, et sans le vouloir, des membres de cette communauté et d'autres communautés autochtones vivent en territoire américain. (CHR 3 : 290)

Dans le contexte de l'arrivée des Loyalistes dans les années 1780, on compare, à eux le sort des Autochtones, dans la nouvelle version : « Les migrations des Amérindiens La migration de populations autochtones. […] Ils quittent doivent eux aussi quitter leurs terres, car des colons américains s'en emparent après la victoire des révolutionnaires. » (CHR 3 : 297)

Dans le portrait de Tecumseh, la dernière phrase est rayée : « La lutte de Tec pour protéger et préserver les territoires amérindiens est un échec. « (CHR 3 : 352)

Deux autres ajouts concernent les Inuits et les recommandations du rapport Darling:

> Anecdote (sic !). Le commerce des fourrures avec les Inuits. Les activités commerciales de la population d'origine européenne avec les Inuits se font plus tardivement qu'avec les Cris, les Naskapis ou les Innus (Montagnais), par exemple. Ce n'est qu'au cours des années 1830 que la Compagnie de la Baie d'Hudson ouvre ses premiers postes de traite au nord du territoire, notamment à Fort-George et à Fort-Chimo (aujourd'hui Kuujjag). Elle souhaite désormais commercer directement avec les Inuits. Les Inuits troquent, notamment, la graisse de mammifères marins comme le phoque et la baleine blanche ainsi que de peaux et des fourrures de renard, de caribou et d'ours polaire contre des objets en fer, des armes à feu et des munitions, et du tabac. A long terme, ces contacts ont des répercussions sur le mode de vie des Inuits (CHR 3 : 361)

> Anecdote (sic !). Les recommandations du rapport Darling. Comme les Autochtones ne sont plus des alliés militaires depuis la guerre anglo-américaine de 1812, la Grande-Bretagne envisage de modifier sa politique à leur égard. En 1828, la Grande-Bretagne confie au major-général Henry Charles Darling le mandat de déterminer la façon de réduire ses dépenses à l'égard des Autochtones. Elle souhaite, entre autres, abolir le Département des Affaires indiennes ainsi que la distribution annuelle de présents. Le major-général conclut dans son rapport qu'il faut encadrer efficacement les Autochtones. Selon lui, la Grande-Bretagne doit encourager les Autochtones à se sédentariser, à recevoir une éducation scolaire et

> à se convertir au christianisme. Il propose aussi la création de villages dans lesquels les Autochtones pratiqueraient l'agriculture. Ces recommandations sont mises en application au cours des années 1830. Elles mèneront notamment à la création des réserves indiennes telles qu'on les connaît aujourd'hui. (CHR 3 : 376)

Enfin, dans la partie méthodologique consacrée aux opérations intellectuelles, une retouche corrige l'anachronisme territorial et rééquilibre l'agentivité française autochtone dans le commerce de fourrures :

> Identifiez Indiquez une conséquence pour les Autochtones de l'arrivée des Français en Nouvelle-France sur leur territoire.
> Réponse : Les Autochtones participent à la traite des fourrures, une activité économique des avec les Français en Nouvelle-France. (CHR 3 : 467)

C'est donc à peine que cette seconde version de *Chroniques* se distingue de la première, si ce n'est par quelques ajouts et, bien entendu, la suppression du terme « Amérindien ». Or, comme nous l'avons vu (cf. 3.3.1), *Chroniques* avait déjà adopté plus souvent que les autres manuels l'appellation « Autochtones ».

Ce serait d'ailleurs prématuré de conclure que plus les remaniements entre les deux versions d'un manuel seraient amples et profonds, plus la représentation des nations autochtones de ce manuel serait appropriée. Il se pourrait également qu'un manuel ait simplement moins d'éléments à modifier à la vue des nouvelles recommandations.

Ce que notre étude a pu faire ressortir, ce sont ni plus ni moins simplement les modifications au cours de la refonte, effectuées soit pour répondre à des consignes, soit pour améliorer, de leur propre initiative, la représentation des Autochtones.

Sans savoir si les éditeurs ont pris connaissance des deux mémoires du CEPN (cf. infra), ou dans quelle mesure ils ont décidé de tenir compte des recommandations du « Guide de bonnes pratiques », il est cependant possible d'analyser lesquelles s'y trouvent réalisées, dans le passage d'une version à la suivante. Sans connaître le procédé de décision, nous pouvons étudier les résultats.

Pour ce qui est des appellations, nous avons déjà constaté que le terme d'«Amérindien » est abandonné par les quatre manuels (sauf erreur), mais il n'est que minoritairement remplacé par « Premières Nations » ; le terme d' «Autochtone » prévaut largement. (cf. 3.3.1) Or, dans ses mémoires, le Conseil en Education des premières Nations avait recommandé

> d'utiliser le terme Premières Nations lorsqu'on parle des nations amérindiennes (ainsi appelées par le programme) de l'Amérique du Nord. A notre avis, il s'agit du terme le plus adéquat et le plus représentatif ; c'est d'ailleurs le terme utilisé par plusieurs organisations (CEPN, PNQL, etc.). Autochtone peut également être utilisé dans un sens plus large qui inclut les métis, les Inuit et autres groupes se qualifiant d'Autochtones. (Mémoire 3, p. 3)

Il avait même souligné, plus explicitement encore, que le terme « Autochtone » devait être évité dans tous les cas où on parle des Premières Nations, sans inclure expressément les Inuit et les Métis :

> Nous recommandons de ne pas seulement utiliser le terme « Autochtone », car, selon nous, ce terme possède un sens trop large et est souvent imprécis. Par exemple, lorsqu'il est question des personnes qui ont été touchées par la Loi sur les Indiens, il s'agit des Premières Nations et non des Autochtones. Les réserves étaient habitées par les Premières Nations et non par des Autochtones. (Mémoire 4, p. 1)

Cette recommandation n'a pas été réalisée par les manuels, au contraire, le remplacement du terme d'Amérindien par celui d'« Autochtone » est la règle, et celui de « Premières Nations » est réservée, dans la plupart des cas, à des contextes spécifiques.

Pour ce qui est de la question du terme « chaman », le mémoire du CEPN l'avait caractérisée comme « à la fois délicate et complexe. De prime abord, il ne faut pas dire chamans ou shamans ; il s'agit d'un terme émanant de la Sibérie et de sa population locale. Nous recommandons que les termes français de guérisseur ou sorcier guérisseur soient utilisés. » (Mémoire 3, p. 8)

Tous les manuels, sauf *Chroniques,* qui le maintient parfois, renoncent à l'appellation « chaman ». Or, son remplacement par « tradition chamanique » ne remédie pas vraiment à la critique du CEPN, car le concept critiqué s'y trouve toujours. Les manuels recourent aussi à « guérisseur », à l'occasion. Il n'est pas étonnant, en revanche, quand on pense aux connotations, que la suggestion du CEPN de parler de « sorcier » ne soit retenue par aucun d'entre eux.

Toujours à propos de la terminologie, les termes de « matricentrisme » / » patricentrisme », recommandés par les CEPN, n'ont pas été adoptés non plus. Aucun manuel ne voit la nécessité de nuancer ses propos sur les structures familiales et peu de reformulations concernent le rôle des femmes.

Comme il fallait s'y attendre, aucun des manuels n'accepte de présenter les mythes de la création comme une théorie parmi d'autres pour parler des débuts de la présence des Autochtones en Amérique du Nord, mais il y a des adaptations linguistiques, dans certains cas, pour parler d'hypothèses plutôt que de certitudes, en exposant les théories sur les migrations. En revanche, pour le souhait exprimé par les mémoires de présenter le territoire comme entièrement habité, à l'arrivée des Européens, certains manuels ajoutent des remarques pour souligner davantage ce fait. C'est le cas de *Chroniques*. *MisÀjour* reformule un passage pour insister plus sur la présence des Autochtones que sur l'arrivée des Vikings.

Tous sauf *Chroniques*, font des ajouts pour insister davantage sur le consensus dans la prise de décisions, comme l'avait recommandé le mémoire du CEPN. De même, des reformulations dans *MisÀjour* et *Mémoire* tissent un lien plus étroit entre les caractéristiques du territoire et les modes de vie et les cultures des premiers occupants.

Les mémoires du CEPN avaient demandé de renoncer à toute glorification de Jacques Cartier et tous les manuels procèdent à des reformulations pour souligner ses maladresses diplomatiques, ses torts, voire ses gestes lourds de conséquences, comme l'enlèvement de membres de sa nation. La plupart en avaient déjà parlé, mais ils ajoutent des détails pour donner plus de poids à ces faits. Il en va de même pour les alliances : les manuels procèdent à des ajouts, pour les mettre davantage en valeur, *Mémoire* en particulier qui insère des portraits sur Membertou et Kondiaronk, plus tard pour Tecumseh et Nicolas Tsawenhohi, ce qui souligne, comme l'avait souhaité le CEPN, l'importance des alliances entre Européens et Premières Nations.

Pour l'évangélisation, le CEPN avait recommandé de ne pas la présenter comme un bienfait. Il faut bien admettre que les manuels s'en était déjà gardés, dans les premières versions. *Mémoire* cependant ajoute expressément un texte sur les conséquences de la conversion.

L'importance du choc microbien se trouve accentué par des reformulations dans *Périodes* et différents ajouts et précisions dans *MisÀjour*. Or, pour vraiment tenir compte de toute sa signification historique, il aurait fallu un changement au niveau de l'architecture du programme et lui consacrer plus de visibilité à ce niveau.

Comme nous l'avons vu, la refonte touche, dans tous les manuels, la façon de parler des guerres entre Premières Nations, comme les mémoires l'avaient demandé. Tous les manuels reprennent leur façon de parler des prisonniers, parfois jusque dans la terminologie ; *MisÀjour* ajoute un passage pour expliquer les causes de ces guerres, *Périodes* agit de même pour la torture et *Mémoire* abandonne les documents sur l'île du massacre par un autre plus pacifique sur les échanges entre Premières Nations.

Pour ce qui est du rôle des Premières Nations dans la Conquête, lors de la Proclamation Royale et de l'arrivée des Loyalistes, des ajouts renforcent la mention de l'implication des Premières Nations et la façon dont les événements les affectent. C'est particulièrement le cas, comme l'avait recommandé le CEPN, pour faire ressortir les changements économiques dans le commerce des fourrures qui décline et celui du bois qui affecte leurs territoires. Comme nous l'avons vu, *MisÀjour* ajoute une demi-page nouvelle intitulé :« Le déclin du commerce des fourrures et son impact sur les Premières Nations » et *Mémoire* insère un nouveau sous-chapitre sur « Les effets des changements économiques sur les Autochtones ».

Que les manuels aient eu en main les recommandations de CEPN ou non, il est évident que la refonte qu'ils opèrent entre les deux versions va dans le sens d'une plus grande attention à la perspective des Premières Nations. Toutes les recommandations ne sont cependant pas réalisées, sans qu'il soit possible de retracer le processus de leur transmission, de leur discussion, enfin de la décision d'en tenir compte ou non. Il est évident aussi que, compte tenu du point de départ (i.e. les premières versions), la nécessité des retouches pouvait être plus ou moins grande. Ce n'est donc pas son ampleur en soi, qui compte, au final, mais les versions définitives.

Ce sont elles qui seront analysées dans la partie qui suit, pour apprécier, dans son ensemble, comment le discours sur les nations autochtones a changé entre les manuels (toujours) approuvés du Programme HEC 2006 et ceux du Programme HQC 2017.

4. Analyse des manuels du programme Histoire du Québec et du Canada

4.1 Les contenus en histoire des Premières Nations et de la nation inuite prévus par le programme

La principale innovation du programme HQC approuvée en juillet 2017 [60]réside dans l'abandon d'un parcours divisé entre une année d'étude chronologique en 3e secondaire suivie par une approche thématique en 4e secondaire pour revenir à une progression strictement chronologique, comme celle du programme du même nom de 1982, tout en gardant la durée de deux ans, établie par le programme HEC de 2006. Tel était, selon le rapport Beauchemin / Fahmy-Eid le vœu formulé par une grande majorité des enseignant-e-s consulté-e-s:

> Sur le terrain, il semble clair que la formule « ne passe pas ». Ses redondances étouffent dans l'œuf l'intérêt des élèves (et tout particulièrement celui des élèves à risque d'échec) et épuisent les enseignants, contraints à des répétitions nombreuses et laborieuses. Cette histoire disséquée et constamment répétée consomme du temps, plaçant l'enseignant dans une situation d'urgence permanente qui lui interdit d'approfondir correctement la matière, de tisser des liens entre les différents phénomènes et de tenir compte des champs d'intérêt de ses élèves. Les gains qu'aurait dû entraîner l'ajout d'une année à l'enseignement de l'histoire du Québec s'en trouvent bien mal employés, malgré les efforts des enseignants. Sur le plan intellectuel, le format thématique de 4e secondaire est décrit par plusieurs comme un « fiasco ». Des regroupements d'enseignants notent qu'il brouille chez les élèves tout sens de la chronologie et empêche l'enseignant d'approfondir la matière ou de plonger dans la complexité des situations. (Beauchemin et Fahmy-Eid 2104, p. 19)

Le parcours thématique devait céder la place à une approche chronologique sur deux ans :

> De façon quasi unanime, les intervenants réclament l'abolition de la rupture entre les programmes de 3e et de 4e secondaire, au profit d'une seule trame narrative étalée sur deux ans. En réglant les problèmes de redondance, de morcellement et de saturation qui minent le cours actuel, ce changement clarifierait aussi le statut du récit et de la chronologie dans l'organisation du programme. Cette nouvelle trame chronologique devrait cependant, de l'avis de plusieurs, être calibrée pour éviter le retour à une forme trop traditionnelle de narration, en favorisant plutôt une cohabitation souple entre les mises en situation pratiques et la transmission directe de connaissances. (Ibid., p. 32)

Désormais, la période menant « des origines » à 1840 est étudiée en 3e secondaire et celle de 1840 à nos jours en 4e secondaire, conformément au souhait des enseignants.

> Parmi les intervenants intéressés par la question, une majorité estime que l'année 1840 offre le point de bascule le plus approprié entre les 3e et 4e secondaire. Sur le plan historiographique, cette coupure se justifie tant du point de vue de l'histoire politique que de celui de l'histoire sociale. Selon plusieurs enseignants, ce point de rupture se défend aussi sur le plan narratif. Surtout, il permet de repousser vers la 4e secondaire des contenus difficiles d'accès pour des élèves plus jeunes, comme la responsabilité ministérielle, la Confédération, la crise économique de 1929 ou l'émergence de l'État-providence, et semble donc correspondre à une progression raisonnable des apprentissages attendus de l'élève. (Ibid., p. 32)

Le découpage préconisé par la Commission prévoit ceci :

> 14. Compte tenu de ce qui précède, l'adoption de la périodisation suivante : en 3e secondaire, Les Premiers occupants et les premiers contacts (1500-1608), L'émergence d'une société en Nouvelle-France (1608-1760), La Conquête et le changement d'empire (1760-1791) et Revendications et luttes nationales dans la colonie britannique (1791-1840); en 4e secondaire, L'industrialisation et la formation de la fédération canadienne

[60] Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur (2017). *Programme de formation de l'école québécoise Enseignement Secondaire. Histoire du Québec et du Canada, Troisième et quatrième secondaire*, cité dans ce qui suit en tant que « Programme HQC 2017 ».

(1840-1914), La modernisation du Québec dans la tourmente mondiale (1914-1945), L'État providence, du duplessisme à la Révolution tranquille (1945-1980) et Le Québec depuis 1980. (Ibid., p. 33).

L'abandon du volet explicite de l'« éducation à la citoyenneté » avait également été fortement souhaité par les défenseurs de la réforme de l'enseignement de l'histoire et il touche tous les domaines. Le nouveau programme retient néanmoins que « le cours d'histoire constitue un lieu privilégié de développement des aptitudes inhérentes à la citoyenneté » (Programme HQC 2017, p. 6). L'enseignant-e reste libre d'inclure des aspects de l'actualité, mais ils ne sont plus explicitement prévus. Le parcours chronologique se termine bien, comme dans le programme HEC 2006, par un chapitre sur le Québec depuis 1980 à nos jours, mais les compétences, au nombre de trois au programme HEC 2006, se sont réduits à deux. Les premières, à savoir « Interroger les réalités sociales dans une perspective historique » (Programme HEC 2006) et « Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada » (Programme HQC 2017) englobent grosso modo les mêmes composantes, ainsi que les secondes : et « Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique » (Programme HEC 2006) et « Interpréter une réalité sociale » (Programme HQC 2017). Il n'y a pas d'équivalent cependant à la troisième compétence « Consolider l'exercice de sa citoyenneté à l'aide de l'histoire » (Programme HEC 2006).

Dans le compte-rendu de la rencontre du 11 juillet 2016, le ministère explique d'ailleurs à ce sujet :

> Une question est soulevée quant aux possibilités qu'offre le nouveau programme de traiter du présent, de l'actualité.
> A la lumière des commentaires formulés lors des consultations menées sur le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire (2013-2014), il a été établi que le présent ne constituerait pas un objet d'étude du nouveau programme. Cette orientation a été maintenue à la suite des différentes opérations de validation.
> • La période/réalité sociale de 1980 à nos jours Les choix de société dans le Québec contemporain constituant une période de plein droit, les connaissances du passé récent prescrites sont présentées dans le contenu de formation.
> • Il est écrit dans le programme provisoire : « Bien que l'étude de l'histoire soit menée au présent, duquel émanent les questions sur le passé, les élèves se détachent des référents contemporains lorsqu'ils analysent une réalité sociale ou assurent la validité de leur interprétation pour mieux comprendre les motivations des acteurs de l'histoire » (HQC, 21 décembre 2016, p. 9).
> • Il est écrit dans le programme provisoire : « Les élèves profitent des diverses situations en classe, par exemple la mise en récit d'un évènement historique par l'enseignant selon les interprétations d'historiens ou d'acteurs, la discussion autour de la signification d'un document écrit ou les échanges sur des sujets d'actualité, pour mettre en œuvre leurs compétences et éprouver leurs connaissances» (HQC, 21 décembre 2016, p. 9-10).
> • La mise en œuvre du programme provisoire sous forme de projets pilotes révèle que les enseignants abordent fréquemment le présent, l'actualité, particulièrement lorsqu'il permet d'éclairer des réalités du passé.[61]

Pour ce qui est du statut de l'histoire autochtone, il y a un changement majeur entre les deux programmes qui mérite d'être souligné. Le programme HEC 2006 avait exclu, dans le parcours thématique les Premiers habitants de la dimension « Pouvoir et pouvoirs », en faisant débuter cette « réalité sociale » un siècle plus tard que les trois autres (« Population et peuplement », « Economie et développement », « Culture et mouvements de pensée ») (cf.

[61] Précisions sur les commentaires reçus dans le cadre des opérations de validation du programme provisoire Rencontre d'échanges avec les représentants des organisations autochtones organisée par la DSADN le 11 juillet 2016 document de travail 2 fevr 2017) Dossier 2019-06-20 18-204 Nouveau programme d'histoire - Notes d'information, mémoires et correspondances (cf. http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/).

tome 1, p. 36), sans donner d'explication. Apparemment, ils font partie d'un autre univers où l'histoire politique ne s'applique pas, une « réserve pour les Autochtones » dominée par une approche ethnologique et anthropologique. (cf. vol 1, p. 14). Rien de tel dans le programme HQC 2017 : le statut de l'histoire des Premières Nations n'est plus différent de celui de tous les autres groupes. C'est l'histoire tout court qui l'étudie désormais. Or, comme ce changement est aussi implicite que l'avait été l'exclusion de l'histoire politique auparavant, il n'est pas non plus explicitement proscrit de continuer à soumettre l'histoire autochtone au culturalisme qui avait prévalu avant ce changement de cap. C'est seulement l'analyse du discours des manuels qui pourra le révéler.

Bien entendu, des changements majeurs explicites ont été apportés au contenu autochtone du programme, non pas en raison de la querelle sur l'histoire nationale qui avait amené à la réforme (cf. 3.1), mais, dans un certain sens, par le hasard qui avait fait coïncider les projets de réforme de l'enseignement avec les conclusions de la CVR et l'attention accrue de l'opinion publique à la question autochtone, y compris sa représentation dans les manuels d'histoire.

La question d'une terminologie jugée plus appropriée – en occurrence l'abandon du terme « amérindien » - avait presque monopolisé la question, dans les médias, et elle est la nouveauté la plus visible du programme HQC dans sa version approuvée en 2017. Un autre changement important découle directement des conclusions et recommandations de la CVR, à savoir l'introduction explicite des écoles résidentielles dans le contexte de la marginalisation et de l'assimilation des Premières Nations. Il est vrai que la plupart des manuels du programme HEC 2006 avaient évoqué ce sujet[62] sans qu'il soit prévu par le programme (qui d'ailleurs donne moins de connaissances précises à respecter). Le programme HQC 2017 ne nomme pas non plus les internats parmi les dizaines de notions de ses « Synthèses du contenu de formation » (Programme HQC 2017, annexe 2), pas plus que le choc microbien, d'ailleurs, mais ils figurent dans les « précisions des connaissances ».

Si le programme HEC 2006 avait débuté expressément par un chapitre consacré uniquement aux Premiers habitants avant l'arrivée des Européens, dans son parcours historique et dans chacun des dimensions thématiques (sauf « Pouvoir et pouvoirs »), se démarquant de son prédécesseur pour qui l'histoire commence par « L'empire français d'Amérique » (les Premières Nations précolombiennes sont étudiés en son sein), le nouveau programme HQC 2017 semble revenir en arrière et à une démarche, où les Autochtones ne sont d'intérêt que dans la mesure où leur rôle concerne les arrivants européens : l'histoire débute par « L'expérience des Autochtones et le projet de colonie ». Or, les cinq premières des sept parties de ce premier chapitre (« Premiers occupants du territoire » / « Rapports sociaux chez les Autochtones » / « Prise de décision chez les Autochtones » / « Réseaux d'échange autochtones ») sont uniquement consacrés aux Premières Nations, avant que les parties « Premiers contacts » et « Exploration et occupation du territoire par les Français » concernent les interactions entre Premières Nations et Français. « Précision des connaissances. Des

[62] Cf. « Un grand morceau de l'histoire autochtone absent des manuels scolaires » Radio-Canada, 17 juin 2015 (http://ici.radio-canada.ca/emissions/le_15_18/2014-2015/chronique.asp?idChronique=376028) ainsi que vol 1, p. 245 et suivantes ; p. 301 et suivantes.

origines à 1608. L'expérience des Autochtones et le projet de colonie. » (Programme HQC 2017, p. 24)

En dehors de ce premier chapitre, les Premières Nations sont mentionnées expressément aux endroits suivants du parcours :

1608-1760. L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française :
- une partie consacrée à « Guerre et diplomatie chez les Premières Nations : a. Alliances avec les Européens / b. Guerres iroquoises /c. Grande Paix de Montréal »
- un élément sur six dans la partie consacrée à l'»Eglise catholique » : […] b. Évangélisation des Autochtones […] » (Ibid., p. 28)
- « d. Relations avec des Autochtones » comme un élément sur quatre dans « Adaptation des colons ».
- la partie « Populations autochtones », où le « choc microbien » est mentionné en quatrième lieu, après « domiciliés », « acculturation » et « métissage » (Ibid, p. 29)

1760-1791 La Conquête et le changement d'empire :
- un élément sur cinq dans la partie consacrée à la' « Proclamation royale : […] d. Droits territoriaux des Indiens […] »
- une partie consacrée au « Statut des Indiens : a. Révolte de Pontiac b. Département des Affaires indiennes c. Revendications des Premières Nations » ;
- le dernier élément sur six dans la partie consacrée à l'»Invasion américaine : […] f. Migration de populations autochtones » (Ibid., p.33)

1791-1840 Les revendications et les luttes nationales :
- un élément sur cinq dans la partie consacrée à la' « Population : […] d. Agents des Indiens » (Ibid., p. 39)
- le premier élément sur trois dans la partie consacrée à la' « Guerre anglo-américaine de 1812 : a. Alliance avec des Premières Nations […]» (Ibid., p. 40)

1840-1896 La formation du régime fédéral canadien :
- deux éléments sur trois dans la partie consacrée aux « Affaires indiennes : a. Création des réserves indiennes au Bas-Canada […] c. Loi sur les Indiens »
- un élément sur cinq dans la partie consacrée à la' « Relations fédérales-provinciales : […] d. Soulèvements des Métis » (Ibid., p. 46)

1896-1945 Les nationalismes et l'autonomie du Canada :
- un élément sur cinq dans la partie consacrée à la' « Politique intérieure canadienne : […] d. Gouverne des populations des Premières Nations et de la nation inuite » (Ibid., p. 52)

1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille :
- le dernier élément sur trois dans la partie consacrée à l'« Accroissement naturel : […] c. Taux de natalité de la population autochtone »
- la partie « Pensionnats indiens au Québec : a. Régime des pensionnats indiens du Canada ; b. Organisation socio-institutionnelle, c. Activités éducatives » (Ibid., p. 58)
- la partie « Affirmation des nations autochtones : a. Revendications territoriales et politiques ; b. Reconnaissance des droits ancestraux ; c. Politique indienne du Gouvernement du Canada ; d. Gouvernance » (Ibid., p. 59)

De 1980 à nos jours. Les choix de société dans le Québec contemporain :
- la partie « Droits des Autochtones : a. Loi constitutionnelle de 1982, b. Crise d'Oka, c. Ententes et conventions, d. Commission de vérité et réconciliation du Canada » (Ibid., p. 64)
- le dernier élément sur cinq dans la partie consacrée à l'« Evolution sociodémographique : […] e. Conditions de vie dans les collectivités autochtones »
- le dernier élément sur trois dans la partie consacrée à la « Question linguistique : […] c. Langues autochtones »

Autrement dit : sur les 103 parties , 11 sont consacrées uniquement ou majoritairement aux Autochtones, ainsi que 58 des 428 éléments.

Elles se répartissent inégalement sur les 8 périodes, sans toutefois laisser toute une période totalement sans contenu autochtone :

	partie	éléments	Pourcentage des éléments
Des origines à 1608. L'expérience des Autochtones et le projet de colonie	5 sur 7	24 sur 30	80 %
1608-1760. L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française	2 sur 14	9 sur 67	13,4 %
1760-1791 La Conquête et le changement d'empire	1 sur 12	5 sur 49	10,2 %
1791-1840 Les revendications et les luttes nationales	0 sur 14	2 sur 63	3,2 %
1840-1896 La formation du régime fédéral canadien	0 sur 14	3 sur 52	5,8 %
1896-1945 Les nationalismes et l'autonomie du Canada	0 sur 15	1 sur 62	1,6 %
1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille	2 sur 15	8 sur 57	14 %
De 1980 à nos jours. Les choix de société dans le Québec contemporain	1 sur 12	6 sur 48	12,5 %

Bien sûr, cela ne donne qu'une idée très approximative de la présence des contenus autochtones, car n'ont été retenus que les mentions explicites dans les « précisions des connaissances » du programme. C'est plutôt le reflet de leur visibilité. De plus, comme le l'avait bien constaté le rapport du CEPN : « Nous croyons également que bien que la présence des Premières Nations est plus grande, il ne s'agit que de parties historiques, comprenant des onglets qui eux-mêmes comprennent des points. Comment ceux qui rédigeront les manuels et le matériel pédagogique transposeront-ils ces éléments dans leurs ouvrages ? » (Mémoire 3, p. 21) C'est ce qui sera étudié dans ce qui suit.

4.2 Les quatre manuels approuvés : tables de matière, conceptions didactiques, particularités

Comme nous l'avons vu, la mise en place du nouveau programme a subi des soubresauts, et, en particulier les manuels pour le 3e secondaire ont dû être produits avant l'adoption définitive du programme en juillet 2017. (cf. 3.2.4) Ensuite, des modifications substantielles ont été apportées (cf. 3.3) et les approbations sont arrivées au compte-goutte et ont dû être renouvelées au gré des parutions. Pour l'heure, ont reçu l'approbation du ministère tous les manuels de la 4e secondaire, pour la 3e secondaire les nouvelles versions (2018) de :

Chroniques du Québec et du Canada - Des origines à 1840 ainsi que *Mémoire.qc.ca - Des origines à 1840.* Pour *MisÀjour Histoire* et *Périodes*, les anciennes éditions (2016) d'avant l'approbation du programme et non corrigées sont toujours approuvées. Les approbations pour le programme précédent, HEC 2006 sont toujours affichées comme valables sur le site du ministère.[63]

Pour l'analyse qui suit, seules les dernières éditions disponibles (été 2019) et notamment les rééditions des manuels pour la 3e secondaire seront pris en compte. Les quatre manuels se présentent en deux parties chacun, pour la période des origines à 1840, et de 1840 à nos jours.

Les manuels du nouveau programme HQC 2017 sont présentés par les quatre mêmes éditeurs que leurs prédécesseurs :

	TC Média Livres (Chenelière Education)	Éditions Grand Duc	Les Editions CEC inc.	Éditions du Renouveau pédagogique inc.
Programme HEC 2006	Sauvageau, L., Larose, S. / Fortier, S. Horquelin, Ch., et al. *Fresques*	Bédard, R. et al. *Le Québec, une histoire à suivre* /Girard, S. et al. *Le Québec, une histoire à construire*	Dalongeville, A. et al. *Présences*	Thibault, A. et al. / Sarra-Bournet, M. et al. *Repères*
Programme HQC 2017	Campeau, F., Fortin, S., Lavoie, R., Parent, A. *Mémoire.qc.ca*	Lauzon, M.-A., Mallette, B. / Lauzon, M.-A. *MisÀjour Histoire*	Charette, J. et al. *Périodes*	Bernier Cormier, È. et al. *Chroniques du Québec et du Canada*

S'il y a continuité au niveau des maisons d'édition, les équipes ont cependant été entièrement renouvelées ainsi que les conceptions. La plus grande rupture est sans doute à signaler pour les Editions du Grand Duc où les manuels du programme HEC 2006 avaient embrassé, jusque dans les titres, l'idée de distinguer entre la trame chronologique et une approche thématique et avaient respecté cet esprit jusque dans les ramifications des contenus. Pour ce qui concerne l'image des Premières Nations, le manuel avait donné souvent plus de détails, de nuances, d'angles d'approches que les autres. Le parcours thématique *Le Québec, une histoire à construire* avait non seulement constitué le manuel le plus volumineux de tous (cf. vol. 1, p. 32), mais avait refusé également, seul dans son cas, l'exclusion des Premiers occupants de la dimension « Pouvoir et pouvoirs », i.e. de l'histoire politique (cf. vol. 1, p. 35).

Or, pour le programme HQC 2007, le même éditeur présente les manuels les plus courts de tous. *MisÀjour Histoire* ne compte que 166 pages pour la 3e secondaire et 256 pour la 4e secondaire, comparés à 486 et 607 pages dans *Chroniques du Québec et du Canada,* suivi de *Périodes* : 496 et 493 et le troisième manuel plus traditionnel, *Mémoire.qc.ca,* avec 328 et 414

[63] Bureau d'approbation du matériel didactique http://www1.education.gouv.qc.ca/bamd/ (consulté le 20 février 2020).

pages. Le manuel *MisÀjour* se présente, selon sa propre publicité, comme « le manuel réinventé » selon « un concept unique de manuel de synthèse ». Les textes de présentation sont réduits à un minimum et remplacés par des « organisateurs graphiques », qui prennent souvent une page entière pour mettre en relation, à l'aide de flèches et de symboles, certaines notions-clés du contexte étudié. Tous les manuels soulignent, du moins en principe, l'importance de la méthodologie et des « opérations intellectuelles ». Or, selon la taille du manuel, ces parties constituent des proportions différentes de l'ensemble. Dans *MisÀjour* 3, par exemple, les 21 pages qui y sont consacrées, couvrent un huitième du volume sans même compter les 13 pages de présentation du manuel. Les vingtaines de pages chacun que les « boite à outils » des trois autres manuels consacrent à la méthodologie, paraissent moins disproportionnés.

Pour ce qui est de l'apprentissage de la pensée historique, par les parties méthodologiques, la voie préconisée peut sembler parfois peu efficace, didactiquement, comme le montrent quelques exemples, à propos de l'histoire des Premières Nations. Ainsi, la démarche à suivre pour répondre à la question « Quel nom donnait-on au commerce entre les Amérindiens (sic) et les colons français ? » à partir de l'illustration « Champlain échangeant avec des Amérindiens, par. C.W. Jefferys (1911) » est indiquée comme ceci :

> 1. Définir l'intention de lecture : Je cherche le nom précis qui désigne le commerce qui se faisait entre les Amérindiens et les colons français.
> 2. Analyser les sources : L'analyse du document montre qu'il y a un échange d'objets entre un homme qui est nommé comme étant Champlain et des Amérindiens
> 3. Associer les faits et les connaissances : Les objets échangés semblent être des objets précieux, mais il peut y avoir aussi des couvertures, des outils, etc. L'échange semble être du troc.
> 4. Formuler la réponse : Le nom donné au commerce entre les Amérindiens et les colons français est le troc. (MAJ 3 : 9)

Un élève adepte de rigueur historique objectant qu'un dessin du début du 20^{e} siècle ne permettait pas de conclure quoi que ce soit à propos du sujet, et encore moins de trouver le terme de « troc » visé par la question, aurait-il failli à l'épreuve ?

Un peu plus loin, le manuel présente trois « sources » : un document d'époque précédé par deux textes de l'édition de 2015 du manuel :

> A » Dès le début de la colonie, Champlain sait qu'il doit absolument obtenir la collaboration des Autochtones. Il a besoin d'eux pour apprendre à vivre sur ce territoire, mais surtout pour faire le commerce des fourrures. » (Source : Marie-Hélène Laverdière, Benoit Mallette et Audrey-Anne Nadeau, MisAJour Histoire, Laval, Editions Grand Duc, 2015, p 110.)
> B. « En s'alliant avec les Innus, les Algonquins et surtout les puissants Hurons, Champlain se met les Iroquois à dos. Pour vaincre leurs ennemis, les Iroquois s'allient avec les Hollandais et surtout avec les Anglais présents sur la côte atlantique. Ces alliances, d'abord économiques, deviennent rapidement des alliances militaires et politiques. Vers 1641, le conflit entre les Français et les Iroquois s'intensifie au point de mettre la Nouvelle-France en péril. » (Source : Marie-Hélène Laverdière, Benoit Mallette et Audrey-Anne Nadeau, MisAJour Histoire, Laval, Editions Grand Duc, 2015, p. 110)
> C. « La maladie, la guerre et la famine sont les trois fléaux [qui ont frappé les Amérindiens] Tous ces accidents [les maladies] ont tellement éclairci nos Sauvages*, que là où l'on voyait il y a huit ans, quatre-vingts et cent cabanes, à peine en voit-on maintenant cinq ou six. Et tel capitaine qui commandait pour lors huit cents guerriers n'en compte plus à présent que trente ou quarante et, au lieu des flottes de trois ou quatre cents canots, nous n'en voyons plus que de vingt ou trente. » (Source : Père Barthélemy Vimont, Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France, années 1643 et 1644, 1645.)
> *ancienne appellation raciste et négative utilisée par les colons pour nommer les Amérindiens. N'est plus d'usage de nos jours

La tâche à résoudre est la suivante : « Expliquez comment les relations entre les Amérindiens et les Français ont un effet sur les populations amérindiennes. Répondez à la question en

précisant les éléments ci-dessous et en les liant entre eux : Relations entre les Amérindiens et les Français. / Relations entre les groupes amérindiens / Effets sur la population. »

La démarche, érigée en modèle, prévoit ceci :

> 1. Définir l'intention de lecture. Je cherche en quoi les relations entre les Français et les Autochtones ont pu avoir des répercussions sur les populations amérindiennes. / 2. Lire les énoncés : Je dois caractériser ces trois éléments : les relations entre les Amérindiens et les Français, les relations entre les groupes amérindiens, l'effet sur les populations amérindiennes. Je dois ensuite les relier entre eux. 3. Analyser des sources. A : Champlain fait des alliances avec les Amérindiens. B : Les Français sont alliés avec les Hurons, les Innus et les Algonquins pour le commerce des fourrures. Les Français sont en conflit avec les Iroquois, ce qui occasionne des problèmes aux Amérindiens qui sont leurs alliés / C. La maladie et la mort frappent les Amérindiens.
> 4. Associer les faits et les connaissances. A. Une relation diplomatique et militaire lie les Amérindiens et les Français. / B. La guerre entre les Hurons et les Iroquois est f due en partie à leurs relations avec les Français (guerres iroquoises). / C. Il y a une chute de population chez les Hurons.
> 5. Nommer les éléments demandés. Relations diplomatiques et militaires entre les Français et les Amérindiens. / Relations entre les Amérindiens : Guerres iroquoises, conflits entre Hurons et Iroquois. / Effets sur la population. Chute démographique importante chez les Hurons. Destruction de la Huronie
> 6. Faire des liens entre les éléments : Lien entre les éléments 1 et 2 : les relations entre les Français et les Amérindiens sont surtout diplomatiques et militaires, ce qui entraine des conflits entre les Iroquois et les Hurons lors des guerres iroquoises. / Lien entre les éléments 2 et 3 : Les guerres iroquoises entraînent une chute démographique importante chez les Hurons ; c'est-è-dire la destruction de la Huronie.
> 7. Formuler la réponse : Les relations diplomatiques et militaires entre certains groupes amérindiens et les Français entrainent des conflits avec les nations iroquoises. Ensuite, les guerres iroquoises entraînent une importante chute démographique chez certains groupes amérindiens comme les Hurons. (MAJ 3 : 21)

On notera que ces « conclusions » sont moins claires que les « sources » et que « les maladies » (le choc microbien) finissent par disparaître entièrement du tableau, sans doute, parce qu'elles ne sont pas identifiées comme faisant partie des « relations entre les Français et les Amérindiens (sic) »[64]

Cependant, *MisÀjour* n'est pas le seul manuel qui présente des suggestions méthodologiques discutables. *Chroniques* propose, pour la partie consacrée à « Déterminer des causes et des conséquences », comme source d'époque l'illustration « Des Autochtones apportent des peaux de castor à des Européens. Colonial Fur Traders [La traite des fourrures dans les colonies]. artiste inconnu, 17e siècle. » (CHR 3 : 467) Le défi consiste à ceci : « Indiquez une conséquence pour les Autochtones de l'arrivée des Français sur leur territoire. » et la réponse attendue est : « Les Autochtones participent à la traite des fourrures avec les Français. » (Ibid.)

Pour former les apprenants à « Etablir des liens de causalité » trois documents leur sont proposés :

> Document 1 (Illustration) : « Une maison de colons attaquée. Native Americans night attack setting a pioneer log cabin on fire [Des Autochtones incendiant une maison de colons la nuit], artiste et année de réalisation inconnus.
> →Etablir un fait : Les Iroquois attaquent les colons français en Nouvelle-France. »
> Document 2 « Il me semble que j'entends quelqu'un dire : vous nous avez dit beaucoup de bien de la Nouvelle-France, mais vous ne nous en faites point voir les maux ni les incommodités. [...] La première [...], ce sont les Iroquois, nos ennemis, qui nous tiennent concentrés de si près qu'ils nous empêchent de jouir des commodités du pays: on ne peut aller à la chasse ni à la pêche de crainte d'être tué [...] et même qu'on ne peut labourer les champs, et encore bien moins faire les foins qu'avec des risques continuels: car ils dressent des embuscades de tous côtés [...] ».(Pierre Boucher, L'histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada, 1664.)

[64] Comme nous l'avions constaté (cf. 3.3.1), le remplacement du terme « Amérindien » avait échappé à l'attention du manuel lors de la refonte, pour les parties méthodologiques.

→Etablir un fait : Les colons français peinent à survivre en Nouvelle-France à cause des attaques des Iroquois.
Document 3 (Illustration) Régiment de Carignan-Salières. →Etablir un fait : Le roi envoie les soldats du régiment de Carignan-Salières afin d'assurer la défense de la population.
Exemple de réponse. Les Iroquois attaquent les colons français en Nouvelle-France, ce qui implique que les colons français peinent à survivre en Nouvelle-France, alors le roi envoie les soldats du régiment de Carignan-Salières afin d'assurer la défense de la population. (CHR 3 : 473)

Voici un exemple d'une justification au moins très que rapide et sommaire d'une intervention militaire, comme il y en aura certainement d'autres dans l'histoire, mais peu digne d'une démarche d'histoire sérieuse.

Les exemples suivants, par *Périodes,* ne sont pas discutables d'un point de vue du contenu, mais les tâches proposées justifient-elles l'appellation d'« opérations intellectuelles » ?

Exemple de tâche visant à situer dans le temps et dans l'espace. Classez ces documents selon qu'ils correspondent à des faits s'étant produits avant ou après 1608 :
Champlain le diplomate : A Tadoussac, Samuel de Champlain négocie une alliance avec des Premières Nations : les Innus (Montagnais), les Algonquins et les Malécites. / Les origines de Montréal. Paul Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance fondent Ville-Marie sur l'île de Montréal. / Champlain et ses alliés autochtones affrontent les Iroquois (Illustration) / Jacques Cartier plante une croix à Gaspé. (Illustration) (PER 3 : 461)

Ou encore, à propos de deux illustrations : « Un village iroquoien / un campement algonquien au 16e siècle » :

Exemple de tâche visant à dégager des différences et des similitudes entre des faits. Relevez deux différences entre le mode de vie des sociétés algonquiennes et celui des sociétés iroquoiennes.
(Résultat) : Les Iroquoiens vivent dans des maisons-longues. Leur mode de vie est sédentaire. / Les Algonquiens vivent dans des wigwams et leur mode de vie est nomade :
Réponse : Les Algonquiens vivent dans des wigwams tandis que les Iroquoiens vivent dans des maisons-longues. Les Algonquiens sont nomades alors que les Iroquoiens sont sédentaires. (PER 3 : 462)

Le même schématisme prévaut dans l'exemple suivant, quelques pages plus loin :

Exemple de tâche visant à caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada

		Sociétés iroquoiennes	Sociétés algonquiennes
Repère temporel		Vers 1 500	Vers 1 500
Aspect social	Mode de vie	Sédentaire	Nomade
Aspect économique	Deux activités de subsistance	Agriculture, chasse pêche	Chasse, pêche, cueillette
Aspect territorial	Régions habitées	Les basses terres du Saint-Laurent et des Grands lacs	Le bouclier canadien et les Appalaches
	Type d'habitat construit	Des maisons-longues formant des villages	Des wigwams

(PER 3 : 468)

Y est associée une « grille d'évaluation » qui indique clairement que la vraie raison pour un tel schématisme et la désarmante simplicité de telles tâches est bien qu'ils facilitent l'évaluation :

Eléments demandés	L'élève indique des particularités		
	Correctement	Plus ou moins correctement	Incorrectement
Mode de vie	2 points	1 point	0 point

Deux activités de subsistance	4 points	2 points	0 point
Régions habitées	2 points	1 point	0 point
Type d'habitat construit	2 points	1 point	0 point

(Ibid.)

Les opérations intellectuelles, dont les démarches sont expliquées dans les parties méthodologiques au début ou à la fin des manuels, doivent être pratiquées à la fin de chacune des périodes étudiées. Pour cela, les manuels proposent l'étude de sources (iconographiques ou textuelles) sous forme de préparation à un contrôle de connaissances.

Le programme prévoit, à propos de l'évaluation :

> Dans les limites établies par le programme et le cadre d'évaluation des apprentissages, l'enseignant choisit, adapte, élabore et s'approprie des outils d'évaluation pour rendre compte des apprentissages des élèves. (Programme HQC 2017, p. 8)
> L'évaluation des apprentissages porte sur l'acquisition de connaissances, sur la réalisation d'opérations intellectuelles, soit des savoir-faire qui se rapportent aux composantes des compétences, ainsi que sur la mise en œuvre des compétences. À partir de manifestations observables et mesurables, l'enseignant fonde son jugement sur les critères d'évaluation. (Ibid., p. 11)

Il distingue deux compétences :

> Compétence 1 Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada : Maitrise des connaissances / Utilisation appropriée des connaissances / Représentation cohérente d'une période de l'histoire du Québec et du Canada (Programme HQC 2017, p. 12)
> Compétence 2 Interpréter une réalité sociale :
> Maitrise des connaissances / Utilisation appropriée des connaissances / Rigueur de l'interprétation (Ibid. p. 15)

Les questions que les manuels associent aux récits et aux différents éléments complémentaires peuvent paraître en décalage avec ces attentes. Elles se limitent en général à la compréhension immédiate des textes et à la reproduction fidèle des contenus à assimiler ou à un exercice de classement et ne font qu'exceptionnellement appel à la curiosité des élèves, leur capacité de jugement ou leur esprit critique. Or, ce n'est certainement que pour mieux les préparer à réussir aux épreuves correspondant aux grilles d'évaluation citées.

Tous les manuels consacrent un effort important à la préparation aux contrôles de connaissances. Un nombre comparable de sources est introduit, dans les manuels traditionnels, après une présentation dix fois plus importante environ, qui précède, composée de textes, illustrations, documents commentés, tandis que, dans *MisÀjour,* il y a presque autant de pages de « sources » (souvent non commentées) que de présentation de chacune des périodes.

Une particularité qui distingue *MisÀjour* est, à cet égard, que le manuel donne à étudier assez souvent des sources sans en spécifier l'origine, la date et sans distinguer entre des documents d'époque et des citations d'ouvrages d'historiens, comme celui de John A. Dickinson et Brian Young, « Brève histoire socio-économique du Québec » (Québec, Les Editions du Septentrion, 2003), auquel on emprunte abondamment, à propos de l'histoire autochtone. Comme nous l'avons vu plus haut, le manuel se cite même, à plusieurs reprises et sans la distinguer des autres sources, soi-même, i.e. une version antérieure de ce même manuel : Marie-Hélène Laverdière, Benoit Mallette et Audrey-Anne Nadeau, MisAJour Histoire,

Laval, Editions Grand Duc, 2015. Une compilation de telles sources à interpréter (« La période par les sources » et « A l'épreuve ») est offerte après chacune des huit périodes chronologiques. Une révision sous forme d'un « organisateur graphique » pour chacune des quatre périodes est proposée à la fin du manuel *MisÀjour* pour la 3e secondaire.

Le maniement très discutable des « sources » par ce manuel, qui frôle sans doute la limite de ce qui serait acceptable pour une approbation ministérielle, se trouve contrasté par des questions pertinentes et attirant l'intérêt des élèves sur le sens à donner à l'histoire, qui forment les titres des « dossiers spéciaux », par exemple : « Comment l'eau a-t-elle influencé la vie des Premiers occupants ? » / « Les voyages de Jacques Cartier, un échec sur toute la ligne ? » / « Les habitants de la Nouvelle-France ont-ils conservé le même mode de vie qu'en France ? » / « Comment se distinguent les pensionnats indiens du Québec par rapport à ceux du Canada depuis leur implantation ? » / « Quels étaient les enjeux de la crise d'Oka ? » (cf. infra) Or, comme nous le verrons, les dossiers en question ne répondent souvent pas à l'attente créée par une telle question pertinente. Il reste que le manuel, malgré l'extrême parcimonie des textes, est quelquefois le seul à offrir certaines informations précises (par exemple sur la situation sociale des Autochtones de nos jours et sur la mortalité dans les pensionnats).

Pour comparer l'architecture globale des quatre manuels, rappelons les contenus en histoire autochtones prévus par le programme. Notons, à cette occasion, que le premier chapitre du programme définitif comprend déjà la mention du projet de colonie, tandis que le rapport Beauchemin et Fahmy-Eid avait mis plus l'accent sur les Premières Nations, en proposant : » Les Premiers occupants et les premiers contacts (1500-1608) » (Beauchemin et Fahmy-Eid 2014, p. 33).

Dans le tableau suivant, à propos du Programme HQC 2017 figurent uniquement les mentions explicites de contenus autochtones, à l'exception des voyages de Jacques Cartier (qui ont été retenus en plus) :

Des origines à 1608. L'expérience des Autochtones et le projet de colonie	
Premiers occupants du territoire	a. Migrations à l'origine du peuplement du nord-est de l'Amérique b. Familles linguistiques c. Premières Nations et nation inuite d. Territoire occupé e. Modes de vie
Rapports sociaux chez les Autochtones	a. Structures matrilinéaire et patrilinéaire b. Tradition chamanique c. Éducation des enfants d. Partage des biens e. Tradition orale f. Don et contre-don
Prise de décision chez les Autochtones	a. Désignation des chefs b. Rôle des chefs et des aînés
Réseaux d'échange autochtones	a. Activités économiques b. Échanges entre nations

	c. Étendue des réseaux d'échange sur le continent d. Utilisation des voies d'eau
Alliances et rivalités au sein des Premières Nations	a. Système d'alliances b. Objets de rivalité c. Guerres d. Sort des prisonniers
Premiers contacts	d. Produits échangés entre des Autochtones et des Européens e. Perspective des Autochtones
Exploration et occupation du territoire par les Français	a. Premiers voyages de Jacques Cartier b. Colonie de peuplement sur le cap Rouge c. Autres tentatives de colonisation par la France dans le nord-est de l'Amérique d. Alliance franco-amérindienne de 1603
1608-1760. L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française	
Guerre et diplomatie chez les Premières Nations	a. Alliances avec les Européens b. Guerres iroquoises c. Grande Paix de Montréal
Eglise catholique	b. Évangélisation des Autochtones
Adaptation des colons	d. Relations avec des Autochtones
Populations autochtones	a. Domiciliés b. Acculturation c. Métissage d. Choc microbien
1760-1791 La Conquête et le changement d'empire	
Proclamation royale	d. Droits territoriaux des Indiens
Statut des Indiens	a. Révolte de Pontiac b. Département des Affaires indiennes c. Revendications des Premières Nations
Invasion américaine	f. Migration de populations autochtones »
1791-1840 Les revendications et les luttes nationales	
Population	d. Agents des Indiens
Guerre anglo-américaine de 1812	a. Alliance avec des Premières Nations
1840-1896 La formation du régime fédéral canadien	
Affaires indiennes	a. Création des réserves indiennes au Bas-Canada c. Loi sur les Indiens
Relations fédérales-provinciales	d. Soulèvements des Métis
1896-1945 Les nationalismes et l'autonomie du Canada	
Politique intérieure canadienne	d. Gouverne des populations des Premières Nations et de la nation inuite

1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille	
Accroissement naturel	c. Taux de natalité de la population autochtone
Pensionnats indiens au Québec	a. Régime des pensionnats indiens du Canada b. Organisation socio-institutionnelle, c. Activités éducatives
Affirmation des nations autochtones	a. Revendications territoriales et politiques b. Reconnaissance des droits ancestraux c. Politique indienne du Gouvernement du Canada d. Gouvernance
De 1980 à nos jours. Les choix de société dans le Québec contemporain	
Droits des Autochtones	a. Loi constitutionnelle de 1982 b. Crise d'Oka c. Ententes et conventions d. Commission de vérité et réconciliation du Canada
Evolution sociodémographique	e. Conditions de vie dans les collectivités autochtones
Question linguistique	c. Langues autochtones

Aucun manuel ne reproduit exactement ce schéma, mais tous respectent ce cadre comme un minimum. La marge de manœuvre est appréciable et donne lieu à des différences entre les manuels, tant pour l'organisation des savoirs que pour des ajouts.

Les manuels reprennent tous le découpage en 8 périodes et leurs titres sont, à peu de nuances près, les mêmes que ceux du programme. Or, au niveau des sous-chapitres de des aspects qu'ils contiennent en particulier, les écarts du programme sont considérables, comme le relève une comparaison des tables des matières.

Les mentions explicites de Autochtones dans la table des matières pour *MisÀjour* sont les suivantes :

Des origines à 1608 L'expérience des Autochtones et le projet de colonie	
Les Premiers occupants du territoire	
Le mode de vie des Premiers occupants	Les caractéristiques du territoire Un peuplement en fonction du territoire Trois grandes familles linguistiques Les ressources végétales du territoire Les ressources animales du territoire
La prise de décision chez les Autochtones	Les premiers occupants
Le monde spirituel de la société autochtone	Conception du monde des Premiers occupants

L'économie et les réseaux d'échanges chez les Autochtones	
Dossier spécial : Comment l'eau a-t-elle influencé la vie des Premiers occupants ?	
Les rivalités autochtones	
Les premiers contacts avec les Européens	Les explorations européennes Le but des explorations européennes Exploration et occupation du territoire par les Français
Dossier spécial : Les voyages de Jacques Cartier, un échec sur toute la ligne ?	
1608-1760. L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française	
Eglise catholique	Les missions
Dossier spécial : Les habitants de la Nouvelle-France ont-ils conservé le même mode de vie qu'en France ?	
Populations autochtones	Les épidémies (le choc microbien) L'acculturation des Autochtones L'influence des colons français sur les populations autochtones
Guerre et diplomatie chez les Premières Nations	Les alliances les guerres iroquoises La Grande Paix de Montréal La toponymie canadienne et autochtone
Dossier spécial	Quel rôle jouent les Français dans le déclin des sociétés autochtones en Nouvelle-France aux 17^{e} et 18^{e} siècles ?
1760-1791 La Conquête et le changement d'empire	
Le traité de Paris	La Révolte de Pontiac
1791-1840 Les revendications et les luttes nationales	
L'économie au temps de l'Acte constitutionnel	Le déclin du commerce des fourrures et son impact sur les Premières Nations
Guerre anglo-américaine de 1812	Les Autochtones et l'invasion américaine
1840-1896 La formation du régime fédéral canadien	
L'acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867	Relations fédérales-provinciales Soulèvements des Métis Les Affaires indiennes
1896-1945 Les nationalismes et l'autonomie du Canada	

1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille	
Les Autochtones	
Dossier spécial : Comment se distinguent les pensionnats indiens du Québec par rapport à ceux du Canada depuis leur implantation ?	
De 1980 à nos jours. Les choix de société dans le Québec contemporain	
Les luttes et les changements au sein de la population	La reconnaissance des droits des Autochtones au Canada La reconnaissance des droits des Autochtones au Québec
Dossier spécial : Quels étaient les enjeux de la crise d'Oka ?	
Conditions de vie dans les collectivités autochtones	

Le découpage des aspects peut paraître parfois peu logique, par exemple quand le domaine des « premiers contacts avec les Européens » est divisé en : « Les explorations européennes / Le but des explorations européennes / Exploration et occupation du territoire par les Français » Cela s'explique par le fait que très souvent il s'agit non de textes de présentation classiques, mais d'«organisateurs graphiques ».

Une autre particularité de ce manuel est la constitution de dossiers spéciaux qui posent des questions souvent intéressantes, voire provocatrices, par exemple : « Comment l'eau a-t-elle influencé la vie des Premiers occupants ? » « Les voyages de Jacques Cartier, un échec sur toute la ligne ? » Or, la réponse à ces questions n'est pas toujours à la hauteur des attentes, car il s'agit essentiellement d'un ensemble de documents qui ne permet pas toujours des conclusions (cf. infra 3.3.4).

La mention de l'importance de l'eau rejoint la plus grande visibilité des ressources naturelles (recommandé par les mémoires du CEPN, cf. 3.2.2).

D'autres changements, pour la période des origines à 1608, concernent la spiritualité et la conception du monde des Premiers occupants (non explicitement mentionnés par le programme) et l'économie qui est promue dans la hiérarchie des savoirs. En revanche la « la perspective autochtone » n'est plus explicitement mentionnée.

Dans la période de 1608 à 1760, l'ordre est inversé, par rapport au découpage du programme : il est d'abord question des missions, puis de l'adaptation des colons. Celle-ci est traitée par un dossier spécial : « Les habitants de la Nouvelle-France ont-ils conservé le même mode de vie qu'en France ? »

La partie « Guerre et diplomatie » est reléguée après celle sur les populations autochtones. A l'intérieur de celle-ci, les épidémies arrivent maintenant en tête et leur importance est soulignée par un autre dossier spécial : « Quel rôle jouent les Français dans le déclin des sociétés autochtones en Nouvelle-France aux 17e et 18e siècles ? »

Le métissage n'est plus mentionné séparément, mais intégré dans l'« organisateur graphique » : « L'influence des colons français sur les populations autochtones ».

Enfin, la partie sur « Guerre et diplomatie » est reprise presque à l'identique, mais est augmentée, un peu arbitrairement, par : « La toponymie canadienne et autochtone ».

Entre 1760-1791, « La révolte de Pontiac » fait maintenant partie du contexte du « Traité de Paris », et précédé ainsi la mention de la Proclamation royale qui, elle ne comporte plus de mention explicite des Premières Nations. Toute mention des « agents des Indiens » diaprassent de la table des matières.

Un ajout présente : « Le déclin du commerce des fourrures et son impact sur les Premières Nations ».

Pour la guerre de 1812 ce n'est plus l'alliance qui est mise en avant, mais « Les Autochtones et l'invasion américaine ».

Entre 1840 et 1896, les « Affaires indiennes » se retrouvent intégrées dans la partie sur « L'acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 », à côté des aspects : « Relations fédérales-provinciales » et « Soulèvements des Métis ». La « Création des réserves indiennes au Bas-Canada » et la « Loi sur les Indiens » ne sont plus explicitement mentionnés.

Il n'y a aucune mention explicite concernant les Premières Nations dans la partie de 1896 à 1945 ; la « Gouverne des populations des Premières Nations et de la nation inuite » n'est pas retenue par la table des matières de *MisÀjour*.

La période de 1945-1980 contient presque autant de dossiers spéciaux que de présentations. Les mentions du « Taux de natalité de la population autochtone » et de l'affirmation des nations autochtones » avec tous ses aspects disparaissent au profit d'un passage général sur « Les Autochtones ».

Les « Pensionnats indiens au Québec » deviennent un dossier spécial : « Comment se distinguent les pensionnats indiens du Québec par rapport à ceux du Canada depuis leur implantation ? »

Puis, les « Droits des Autochtones » se retrouvent comme aspects d'une partie sur « Les luttes et les changements au sein de la population » et divisés en deux : « La reconnaissance des droits des Autochtones au Canada » et « La reconnaissance des droits des Autochtones au Québec ». La CVR n'est plus mentionnée explicitement.

En revanche, la crise d'Oka devient un dossier spécial : « Quels étaient les enjeux de la crise d'Oka ? »

L'aspect des « Conditions de vie dans les collectivités autochtones » est maintenu, tandis que celui les langues autochtones n'apparaît pas dans table des matières de *MisÀjour*.

Celles des manuels plus traditionnels sont beaucoup plus détaillées et comprennent plus de sous-divisions. Voici la table des matières de *Mémoire*, pour ce qui est de la mention explicite de contenus touchant à l'histoire des Premières Nations :

Mémoire

Dossier Géographie	Les ressources naturelles	Les activités économiques selon les régions physiographiques
Des origines à 1608. L'expérience des Autochtones et le projet de colonie		
Dossier 1 : Les premiers occupants du territoire	Le peuplement de l'Amérique	La première migration à l'origine du peuplement de l'Amérique La suite des migrations Les premiers occupants du territoire québécois
	Les nations autochtones et les familles linguistiques vers 1500	
	L'environnement et le mode de vie	Le mode de vie des Inuits Le mode de vie des Algonquiens Le mode de vie des Iroquoiens
Dossier 2 : Les Rapports sociaux chez les Autochtones vers 1500	L'organisation sociale des Inuits	
	L'organisation sociale des Algonquiens	
	L'organisation sociale des Iroquoiens	
	La prise de décision chez les Autochtones	La prise de décision chez les Inuits La prise de décision chez les Algonquiens La prise de décision chez les Iroquoiens
	La tradition orale et l'influence des aînés	
	La spiritualité autochtone	Les pratiques spirituelles La relation des Autochtones avec les animaux La tradition chamanique
	Le partage des biens	
	Les notions de don et de contre-don	
Dossier 3 Les activités économiques et les systèmes d'alliances vers 1500	L'étendue des réseaux d'échange autochtones	
	Les Échanges entre nations autochtones	
	La signification des échanges	
	Les systèmes d'alliances	Les objets de rivalité et les guerres Le sort des prisonniers
Dossier 4 : Les premiers contacts entre Autochtones et	Le début des échanges entre Autochtones et Européens	Les produits échangés entre Autochtones et Européens La perspective des Autochtones dans les échanges

Européens au 16e siècle	Les voyages de Jacques Cartier	Les premiers voyages Une colonie de peuplement sur le cap Rouge Des échecs
	D'autres tentatives de colonisation par la France dans l'est de l'Amérique du Nord	[…]
	Des relations plus étroites entre Autochtones et Français	L'alliance franco-amérindienne de 1603
A la place d'une Innue au début du 17e siècle		
1608-1760. L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française		
Dossier 1 : La colonisation de la Nouvelle-France au début du 17e siècle	Les relations avec les Autochtones	L'évangélisation des Autochtones L'élargissement du réseau d'alliances franco-amérindien
Dossier 2 : La Nouvelle-France de 1627 à 1663	La religion catholique en Nouvelle-France	Les missions
	Les alliances et les rivalités	Les guerres iroquoises dans la première moitié du 17e siècle
	La Nouvelle-France vers 1663	Les territoires autochtones et les puissances européennes La population autochtone
Dossier 3 : La Nouvelle-France de 1663 à 1701	Guerre et diplomatie chez les Premières Nations	Les enjeux commerciaux et militaires La Grande Paix de Montréal
Dossier 4 : La Nouvelle-France dans la première moitié du 18e siècle	De Français à Canadiens	L'influence autochtone
1760-1791 La Conquête et le changement d'empire		
Dossier 1 : Le régime militaire britannique (1760-1763)	Les relations entre Britanniques et Premières Nations après la Conquête	La révolte de Pontiac (1763-1766)
1791-1840 Les revendications et les luttes nationales		
Dossier 3 : La transformation de l'économie, de 1800 à 1840	La guerre anglo-américaine de 1812	L'Alliance des Premières Nations et des Britanniques
	Une agriculture en mutation	Les effets des changements économiques sur les Autochtones (Les Inuits)
Rappel des contenus de 3e secondaire		Les Autochtones, de 1500 à 1840
1840-1896 La formation du régime fédéral canadien		

Dossier 1 : L'Acte d'union et les débuts de la Province du Canada (1840-1849)	Les Premières Nations dans la Province du Canada	La commission Bagot (1842-1844) Création des réserves indiennes au Bas-Canada
Dossier 5 : Le développement de la fédération canadienne (1867-1896)	Les relations avec les Métis	Le premier soulèvement des Métis : la rébellion de la rivière Rouge, en 1869 Le second soulèvement des Métis : la rébellion du Nord-Ouest, en 1885 Les conséquences politiques des soulèvements métis
	Les Premières Nations dans le Dominion du Canada	Les traités numérotés et la création des réserves dans l'Ouest Les missions catholiques et protestantes. La loi de 1869 qui impose les conseils de bande. La Loi sur les Indiens
1896-1945 Les nationalismes et l'autonomie du Canada		
Dossier 1 : Le gouvernement libéral de Wilfrid Laurier (1896-1911)	La situation des Autochtones au Canada au début du 20e siècle/	Le régime des pensionnats indiens du Canada L'évolution des politiques envers les Autochtones du Canada La gouverne des populations inuites
1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille		
Dossier 1 : La société québécoise sous le gouvernement Duplessis (1945-1960)	Les communautés autochtones	Les pensionnats indiens au Québec La situation des Inuits après 1945 Les effets de l'exploitation des ressources sur les communautés autochtones du Québec Le droit de vote chez les Autochtones
Dossier 3 : La société québécoise dans les années 1960	Les nations autochtones	
Dossier 4 : La société québécoise sous le gouvernement Bourassa (1970-1976)	Une plus grande affirmation des nations autochtones	La gouvernance chez les Autochtones L'affirmation politique des Autochtones La Convention de la Baie-James et du Nord québécois
De 1980 à nos jours. Les choix de société dans le Québec contemporain		
Dossier 1 : Les choix politiques	Les droits des Autochtones	La loi constitutionnelle de 1982 Le projet de loi C-31 et le statut d'Indien

dans le Québec contemporain		La reconnaissance des nations autochtones et de leurs droits par le gouvernement du Québec (1985) La crise d'Oka (1990) La création du Nunavut (1999) La Paix des Braves (2002) La Commission de vérité et réconciliation du Canada
Dossier 3 : Les choix sociaux dans le Québec contemporain	Les conditions de vie dans les collectivités autochtones	
Dossier 4 : les choix culturels dans le Québec contemporain	La question linguistique	Les langues autochtones

Une partie géographique avant la trame historique permet de traiter du lien entre les ressources naturelles et les activités économiques. Dans toutes les périodes, la table des matières prend soin de donner les datations, même dans les parties subordonnées.

Pour la période des origines à 1603, la prise de décisions chez les différents groupes autochtones est intégrée à celle sur les rapports sociaux. Comme *MisÀjour*, la table des matières de *Mémoire* donne plus de visibilité à la spiritualité autochtone, avec les aspects : « Les pratiques spirituelles », « La relation des Autochtones avec les animaux », en plus de « La tradition chamanique » prévue par le programme.

Les notions de « Structures matrilinéaire et patrilinéaire », « Éducation des enfants », « Désignation des chefs » et « Rôle des chefs et des aînés » ainsi que la dimension de l' « Utilisation des voies d'eau » ne font pas partie des notions explicites.

Les alliances entre nations autochtones sont combinées aux réseaux d'échanges plutôt qu'aux rivalités. Ces dernières se retrouvent mentionnées, avec « Le sort des prisonniers » sous « Les systèmes d'alliances », précédés, eux, par l'ajout : « La signification des échanges ». Sinon, la plupart des notions prévues par le programme sont retenues, mais organisées différemment, de même que celles qui concernent les premiers contacts entre Autochtones et Européens. La notion d' « Exploration et occupation du territoire par les Français » ne figure plus telle quelle dans la table des matières de *Mémoire*.

Pour la période entre 1608 et 1760, l'ordre des aspects est changé. Celui de « Guerre et diplomatie chez les Premières Nations » apparaît seulement à la fin du Dossier 3 : « La Nouvelle-France de 1663 à 1701 » : « Les enjeux commerciaux et militaires » et « La Grande Paix de Montréal ».

La fin du premier dossier pour cette période : « La colonisation de la Nouvelle-France au début du 17^{e} siècle » comporte une partie sur « Les relations avec les Autochtones » qui parle de « L'évangélisation des Autochtones » et de « L'élargissement du réseau d'alliances franco-amérindien ». Le sujet des missions est repris, parmi d'autres, dans le dossier suivant :

« Dossier 2 : La Nouvelle-France de 1627 à 1663 », dans la partie : « La religion catholique en Nouvelle-France ».

Dans le même dossier, il est aussi question des rivalités entre nations autochtones : « Les guerres iroquoises dans la première moitié du 17e siècle » Une dernière partie de ce dossier est consacrée à La Nouvelle-France vers 1663 et comprend entre autres : « Les territoires autochtones et les puissances européennes » et « La population autochtone ».

La notion d' « adaptation des colons », préconisée par le programme, apparait dans le « Dossier 4 : La Nouvelle-France dans la première moitié du 18e siècle » ; un passage nommé « De Français à Canadiens » mentionne « l'influence autochtone ».

Ne sont pas mentionnés expressément : l'acculturation, les domiciliés, le métissage et… le choc microbien (!)

Pour ce qui est de « La Conquête et le changement d'empire » 1760-1791, la révolte de Pontiac (1763-1766) est intégrée dans le « Dossier 1 : Le régime militaire britannique (1760-1763) », sous : « Les relations entre Britanniques et Premières Nations après la Conquête ». Dans le contexte de la Proclamation royale il n'est plus question, du moins explicitement, des « Droits territoriaux des Premières nations », ni du « Département des Affaires indiennes » ni de la « Migration de populations autochtones ».

La période sur « Les revendications et les luttes nationales 1791-1840 » voit « L'Alliance des Premières Nations et des Britanniques » mentionnée dans le contexte de « La guerre anglo-américaine de 1812 », qui, elle, fait partie du « Dossier 3 : » La transformation de l'économie, de 1800 à 1840. » Celui-ci comporte également des passages sur « Les effets des changements économiques sur les Autochtones / Les Inuits » dans le cadre de la partie « Une agriculture en mutation ».

Le second volume du manuel *Mémoire* débute par un « Rappel des contenus de 3e secondaire » qui comprend aussi un passage sur « Les Autochtones, de 1500 à 1840 » Ensuite, pour la période « 1840-1896 La formation du régime fédéral canadien » le « Dossier 1 : L'Acte d'union et les débuts de la Province du Canada (1840-1849) » mentionne, dans la partie « Les Premières Nations dans la Province du Canada » : « La commission Bagot (1842-1844) » et « La création des réserves indiennes au Bas-Canada. » Dans cette période ainsi que pour les suivantes, les notions suggérées par le programme ministériel sont pratiquement tous repris textuellement, insérés dans de nouveau contextes et souvent augmentés d'autres détails.

Ainsi, le Dossier 5 de la période comporte une partie sur « Les relations avec les Métis » avec les aspects suivants, accompagnés des dates : « Le premier soulèvement des Métis :la rébellion de la rivière Rouge, en 1869 / Le second soulèvement des Métis : la rébellion du Nord-Ouest, en 1885 / Les conséquences politiques des soulèvements métis ». Une autre partie, sous le titre « Les Premières Nations dans le Dominion du Canada », rassemble les aspects suivants : « Les traités numérotés et la création des réserves dans l'Ouest / Les missions catholiques et protestantes. / La loi de 1869 qui impose les conseils de bande. La Loi sur les Indiens. »

La période suivante : « 1896-1945 Les nationalismes et l'autonomie du Canada » mentionne, dans le « Dossier 1 : Le gouvernement libéral de Wilfrid Laurier » : « La situation des Autochtones au Canada au début du 20e siècle » et notamment : « Le régime des pensionnats

indiens du Canada / L'évolution des politiques envers les Autochtones du Canada /La gouverne des populations inuites. »

Trois dossiers de l'époque « 1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille » comportent des aspects de l'histoire autochtone, conformément aux recommandations ministérielles et en les précisant, à l'occasion. Le « Dossier 1 : La société québécoise sous le gouvernement Duplessis (1945-1960) », dans une partie sur « Les communautés autochtones » mentionne : « Les pensionnats indiens au Québec / La situation des Inuits après 1945 / Les effets de l'exploitation des ressources sur les communautés autochtones du Québec / Le droit de vote chez les Autochtones ».

Le « Dossier 3 La société québécoise dans les années 1960« prévoit une partie sur « Les nations autochtones » et le « Dossier 4 : La société québécoise sous le gouvernement Bourassa (1970-1976) » rassemble sous le titre « Une plus grande affirmation des nations autochtones » trois aspects : « La gouvernance chez les Autochtones / L'affirmation politique des Autochtones / La Convention de la Baie-James et du Nord québécois ».

Enfin, les aspects touchant les Premières Nations sont également présents dans la période « De 1980 à nos jours. Les choix de société dans le Québec contemporain ». La partie « Les droits des Autochtones » au sein du « Dossier 3 : Les choix sociaux dans le Québec contemporain », évoque : « La Loi constitutionnelle de 1982 » / « Le projet de loi C-31 et le statut d'Indien » / « La reconnaissance des nations autochtones et de leurs droits par le gouvernement du Québec (1985) » / « La crise d'Oka (1990) » / « La création du Nunavut (1999) » / « La Paix des Braves (2002) » / « La Commission de vérité et réconciliation du Canada ».

« Les conditions de vie dans les collectivités autochtones » figurent au « Dossier 3 : Les choix sociaux dans le Québec contemporain » et « Les langues autochtones » font partie, comme le prévoit le programme dans le « Dossier 4 : les choix culturels dans le Québec contemporain » en tant qu'un aspect de « La question linguistique ».

Dans l'ensemble, *Mémoire* montre une grande fidélité aux contenus prévus par le programme et les reproduite de façon explicite dans sa la table de matières, à quelques exceptions près, notamment celle, importante, du choc microbien. Il les réorganise dans sa propre structure, beaucoup plus cartésienne que *MisÀjour* et ajoute plusieurs aspects. Sinon, c'est un manuel de type conventionnel qui consiste surtout de textes de présentation, enrichis par des illustrations et des sources. A la suite de deux ou trois dossiers, une section appelée « Mieux comprendre » invite les apprenants à une analyse guidée de sources. Chacun des chapitres est suivie de résumés (« Faire le point ») et encore des activités d'exploitation de sources (« A l'épreuve ») La spécialité de ce manuel est la page de conclusion des chapitres qui met en scène un personnage emblématique en invitant les apprenants de se mettre « à la place… » : d'un journaliste dans le Bas-Canada au milieu du 19e siècle, du ou de la ministre responsable de l'immigration de nos jours, d'un coureur des bois du temps de la Nouvelle-France. Le seul personnage autochtone sur les huit représente la première période : une innue au début du 17^{e} siècle.

> A la place d'une Innue au début du 17e siècle. Nous sommes au début du 17e siècle. Vous incarnez une femme autochtone appartenant à la nation des Innus. Vous êtes mère de trois jeunes enfants. Votre mari est un chef très respecté. A la suite d'un périple sur la rivière Saguenay, vous rencontrez pour la toute première

fois un Français au poste de Tadoussac. Ce dernier souhaite mieux connaître le mode de vie et la culture des Innus. Grace à un interprète, le Français vous demande de lui présenter à quoi ressemble la journée typique d'une femme innue. Pour satisfaire sa curiosité, vous préparez un récit.
Etapes à suivre :1. Construisez votre récit en respectant le déroulement des événements qui se présentent habituellement du matin jusqu'au soir.
2. Posez-vous des questions et recherchez des informations qui vous aideront à construire votre récit : Quel est votre mode de vie ? / Quelles sont vos tâches ? / Sur quoi est basée votre subsistance ? / Dans quel type d'habitation demeurez-vous ? / A quels moyens de transport avez-vous recours ?
3. Consultez diverses sources (livres, sites Internet, etc.) afin de recueillir vos informations.
4. Faites un plan du contenu de votre récit et rédigez-le.
5. Présentez votre récit sans oublier que vous vous adressez à un Français qui ignore tout des Innus (MEM 3 : 61)

Comme la table des matières de *Mémoire*, celle de *Périodes* est longue et détaillée et soucieuse de fournir des dates :

Des origines à 1608 L'expérience des Autochtones et le projet de colonie		
-30 000 à vers 1500 : Premiers occupants du territoire	Suivre les troupeaux	L'arrivée des premiers êtres humains en Amérique Le déploiement de groupes humains à travers l'Amérique du Nord L'arrivée des premiers êtres humains sur le territoire actuel du Québec
	S'adapter au territoire	Le territoire du Québec Ls groupes autochtones installés au Québec vers 1500 La famille linguistique iroquoienne La famille linguistique algonquienne La famille linguistique inuite
Vers 1500 : Portrait des sociétés des Premières nations	Vivre en société	L'organisation sociale chez les Iroquoiens L'organisation sociale chez les Algonquiens La division des tâches chez les Iroquoiens La division des tâches chez les Algonquiens Des traits socioculturels communs
	Prendre des décisions	La prise de décision chez les Iroquoiens La prise de décision chez les Algonquiens
	Echanger avec ses alliés	Les produits échangés L'étendue des réseaux d'échange Les alliances politiques
	Se faire la guerre	Les objets de rivalité Les guerres autochtones Le sort des prisonniers
1482 à 1543 : Premiers contacts	La France explore l'Amérique	Le premier voyage de Jacques Cartier Le second voyage de Jacques Cartier

entre Autochtones et Européens	L'aventure française : de la gloire à l'oubli	Un projet de colonie pour Roberval et Cartier Le troisième voyage de Jacques Cartier
1543 à 1608 : Exploitation des richesses par des Européens	L'Amérique pour tous	Des échanges entre Autochtones et Européens
	On tente de s'installer	L'alliance franco-amérindienne de 1603
1608-1760 L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française		
1608 à 1663 : La Nouvelle France aux mains des compagnies	Samuel de Champlain en mission	Guerre et diplomatie Expédition et mission en Huronie
	Un projet contre vents et marées	Les relations franco-amérindiennes
	S'établir sous le signe de la croix	Ordres religieux et évangélisation des Autochtones Le recrutement et l'adaptation des colons
	Temps d'incertitude dans la colonie	Les Autochtones et le commerce des fourrures L'intensification des guerres iroquoises La destruction de la Huronie
1663 à 1687 : Prise en charge de la Nouvelle-France par le roi	Peupler la colonie	Les populations des Premières nations
1687 à 1713 : Le choc des empires	La guerre sur tous les fronts	La reprise des hostilités entre les Français et les Cinq-Nations iroquoises.
	D'une guerre à l'autre	La Grande Paix de Montréal
1760-1791 La Conquête et le changement d'empire		
1760 à 1763 : Occupation militaire	Achever la conquête	Statut des Indiens
	En attendant la fin de la guerre en Europe	Revendications des Premières Nations
	Détacher la hache de guerre	Une coalition de Premières Nations Révolte de Pontiac
1763 à 1774 : Naissance de la Province de Québec	Sous la loi britannique	Proclamation royale Les engagements auprès des Premières nation
1783 à 1791 : Impacts de la Révolution américaine	Des nouveaux arrivants s'installent	Migration de populations autochtones
1791-1840 Les revendications et les luttes nationales		

1806 à 1815 : Bouleversements et éveil du nationalisme	Une invasion refoulée	Le rôle des Premières nations dans la guerre
1830 à 1840 : Le temps des rébellions	La violence éclate	Le rôle des Autochtones dans les rébellions
Rappel : Des origines à 1840 : Vue d'ensemble des périodes de 3e secondaire / 1830-1840 : Les luttes politiques et les affrontements armés.		
1840-1896 La formation du régime fédéral canadien		
1840 à 1848 : De l'Acte d'Union au gouvernement responsable	Progrès et mouvements sous l'Union	Les Premières Nations
1864 à 1873 : Naissance de la fédération canadienne	D'un océan à l'autre	Le premier soulèvement des Métis
1873 à 1896 : Les défis du Dominion du Canada	Vers l'ouest !	La Loi sur les Indiens
	Le fédéralisme ébranlé	Le deuxième soulèvement des Métis
1896-1945 Les nationalismes et l'autonomie du Canada		
1919 à 1929 : Prospérité et insouciance	Sous la croix et le lys	La gouverne des populations autochtones
1945-1980 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille		
1970 à 1976 : Le Québec en crise	Des communautés fragilisées qui s'affirment	La Politique indienne du gouvernement du Canada La reconnaissance des droits ancestraux Les revendications territoriales et politiques Les pensionnats indiens au Québec
De 1980 à nos jours. Les choix de société dans le Québec contemporain		
1980 à 1995 : Une ère de changements et de questionnements	La Constitution dans tous ses états	Les droits des Autochtones
1995 à aujourd'hui : Le Québec face à de nouvelles réalités	Choisir entre revendications et réconciliation	L'évolution de la situation des Autochtones La commission de vérité et réconciliation du Canada

Cette table des matières de *Périodes* fait preuve d'une plus grande autonomie que celle de *Mémoire* par rapport aux éléments du programme. Les titres des sous-chapitres sont des verbes (« Suivre les troupeaux », « S'adapter au territoire », « Se faire la guerre », « Achever la conquête », « Détacher la hache de guerre », « Choisir entre revendications et réconciliation » p.ex.) ou des tournures expressives (« L'aventure française : de la gloire à l'oubli », « L'Amérique pour tous », « Un projet contre vents et marées », « Vers l'ouest ! » p.ex.)

Dans le premier chapitre sur la période des origines à 1608, les migrations sont décrites en empruntant des titres à la ligne du temps. La partie « Premiers occupants du territoire » comporte ainsi le sous-chapitre « Suivre les troupeaux », avec les éléments : « L'arrivée des premiers êtres humains en Amérique / Le déploiement de groupes humains à travers l'Amérique du Nord /L'arrivée des premiers êtres humains sur le territoire actuel du Québec ». Des notions comme « Familles linguistiques » « Modes de vie », « Prises de décision » prévues par le programme sont différenciées pour les différents groupes et organisées un peu différemment dans les sous-chapitres « S'adapter au territoire », « Vivre en société » et « Prendre des décisions ». Or, les Inuits sont mentionnés en tant que famille linguistique mais non pas dans ce « Portrait des sociétés des Premières nations ».

La « désignation des chefs » et le « rôle des chefs et des aînés » ne sont pas cités explicitement, pas plus que les « activités économiques », les « structures matrilinéaire et patrilinéaire », l'« éducation des enfants », le « partage des biens », l' « utilisation des voies d'eau », la « tradition orale » ou le « don et contre-don ». Aucun élément de la table des matières ne fait référence aux conceptions du monde et la « tradition chamanique », prévue par le programme du ministère, n'est pas visible. En revanche, six autres notions du programme, à savoir : « Les produits échangés », « L'étendue des réseaux d'échange », « Les alliances politiques », « Les objets de rivalité », « Les guerres autochtones », et « Le sort des prisonniers » sont repris tels quels et rangés sous les sous-titres « Echanger avec ses alliés « et « Se faire la guerre » de la partie « Portrait des sociétés des Premières nations ».

A propos des « Premiers contacts entre Autochtones et Européens », un des sous-chapitres, intitulé « La France explore l'Amérique », traite, entre autres, des deux premiers voyages de Jacques Cartier, le troisième faisant partie des éléments de « L'aventure française : de la gloire à l'oubli ».

La dimension « Exploration et occupation du territoire par les Français » a été reformulée en « Exploitation des richesses par des Européens ». Elle comporte, entre autres, « L'Amérique pour tous » où figurent le sous-chapitre « Des échanges entre Autochtones et Européens », sans pour autant rendre visibles ni les « Produits échangés entre des Autochtones et des Européens » ni la « Perspective des Autochtones », et un autre sous-chapitre « On tente de s'installer » mentionne « L'alliance franco-amérindienne de 1603 ».

Pour la période de 1608 à 1760, l'élément « Guerre et diplomatie » apparaît, à côté de « Expédition et mission en Huronie » comme élément subordonné du sous-chapitre « Samuel de Champlain en mission » dans le contexte de « La Nouvelle France aux mains des compagnies ». Cette partie comporte deux autres sous-chapitres mentionnant, entre plusieurs autres aspects, des éléments d'histoire autochtone qui reprennent des notions du programme ministériel : « Un projet contre vents et marées » avec : « Les relations franco-

amérindiennes » ; « S'établir sous le signe de la croix » avec : « Ordres religieux et évangélisation des Autochtones » et « Le recrutement et l'adaptation des colons ». Le quatrième sous-chapitre de cette partie « Temps d'incertitude dans la colonie » est entièrement consacré aux relations entre Premières Nations et Européens et intègre des éléments nouveaux ou modifiés du programme « Les Autochtones et le commerce des fourrures » / « L'intensification des guerres iroquoises » / « La destruction de la Huronie ».

Les notions de « Domiciliés », « Acculturation » et « Métissage » du programme n'ont pas été repris dans la table des matières de *Périodes*, et surtout, comme pour *Mémoire*, on cherche en vain une mention du « Choc microbien ».

L'élément « Les populations des Premières nations » est intégré dans la partie suivante : La « Prise en charge de la Nouvelle-France par le roi », sous : « Peupler la colonie ».

Entre 1687 et 1713, c'est « Le choc des empires » pour *Périodes*, qui mentionne « La reprise des hostilités entre les Français et les Cinq-Nations iroquoises » sous le sous-titre « La guerre sur tous les fronts ». « La Grande Paix de Montréal » y est mentionnée, comme étape vers « la deuxième guerre intercontinentale » sous le sous-titre : « D'une guerre à l'autre ».

La période « 1760-1791 « La Conquête et le changement d'empire » commence par une première partie consacrée à l'«Occupation militaire », qui mentionne des éléments d'histoire autochtone prévus par le programme dans trois des quatre sous-chapitres. « Achever la conquête » contient une mention du « statut des Indiens » et le sous-titre « En attendant la fin de la guerre en Europe » cite « Les Revendications des Premières Nations ». Le quatrième sous-titre « Détacher la hache de guerre » annonce les notions « Une coalition de Premières Nations » et « La révolte de Pontiac ».

La partie suivante « Naissance de la Province de Québec » établit un lien, comme l'avait suggéré le programme, entre la Proclamation royale et « Les engagements auprès des Premières nations » (le programme avait parlé des « Droits territoriaux des Indiens »), le tout sous le titre « Sous la loi britannique ».

Comme « Impacts de la Révolution américaine », l' « Invasion américaine » s'est transformée en : « Des nouveaux arrivants s'installent », mais « Les migrations autochtones » apparaissent.

Il n'y a, dans cette partie, que le « Département des Affaires indiennes » qui manque à l'appel, ainsi que les « Agents des Indiens » dans la partie suivante sur : 1791-1840 « Les revendications et les luttes nationales » Or, « le rôle des Premières nations dans la guerre » anglo-américaine est reconnu.

A la toute fin du premier tome, *Périodes* nous surprend en insérant un élément d'histoire autochtone dans sa table des matières que le programme n'avait pas prévu : « Le rôle des Autochtones dans les rébellions ».

Le second volume débute, comme celui de *Mémoire* par un rappel : « Des origines à 1840 : Vue d'ensemble des périodes de 3e secondaire / 1830-1840 : Les luttes politiques et les affrontements armés. » Un passage sur « Les Premières Nations » rappelle leur existence dans la période 1840 à 1848 « De l'Acte d'Union au gouvernement responsable », sous le titre « Progrès et mouvements sous l'Union ». « Les soulèvements des Métis » prévus par le

programme sont divisés en deux phases et appartiennent à deux parties différentes : « Le premier soulèvement des Métis » à celle sur « 1864 à 1873 : « Naissance de la fédération canadienne », sous « D'un océan à l'autre », et « Le deuxième soulèvement des Métis » à celle sur « 1873-1896 : les défis du Dominion du Canada », sous : « Le fédéralisme ébranlé ». Entretemps, cette même période voit mentionnée « La Loi sur les Indiens » sous le sous-titre « Vers l'ouest ! ». « La Création des réserves indiennes au Bas-Canada » prévue par le programme ministériel est absente.

Au sein de l'époque « 1896-1945 Les nationalismes et l'autonomie du Canada », le début du 20e siècle contient un rappel de l'existence des Autochtones : « 1919-1929 : Prospérité et insouciance », sous-titre » « Sous la croix et le lys » : « La gouverne des populations autochtones ».

Dans les années 1970, dans le contexte de « 1970-1976 Le Québec en crise » une partie intitulée « Des communautés fragilisées qui s'affirment » est entièrement consacrée aux Autochtones, en intégrant plusieurs notions prévues par le programme du ministère : « La Politique indienne du gouvernement du Canada / La reconnaissance des droits ancestraux / les revendications territoriales et politiques / les pensionnats indiens au Québec. »

Ces aspects continuent une décennie plus tard, dans le contexte du chapitre « De 1980 à nos jours. Les choix de société dans le Québec contemporain », dans la partie « 1980-1995. Une ère de changements et de questionnements » : le sous-chapitre consacré à « La Constitution dans tous ses états » prévoit un aspect sur « Les droits des Autochtones ».

Enfin, « La commission de vérité et réconciliation du Canada » figure dans la période « 1995 à aujourd'hui : Le Québec face à de nouvelles réalités », sous le sous-titre curieux : « Choisir entre revendications et réconciliation ». Au même endroit, se trouve un passage sur « L'évolution de la situation des Autochtones » en modifiant l'aspect « Conditions de vie dans les collectivités autochtones » prévu par le programme.

Ni les « Taux de natalité de la population autochtone » ni les « Langues autochtones » ni la « Crise d'Oka » ou les « Ententes et conventions » sont expressément mentionnés, mais surtout, les « Pensionnats indiens du Canada » du 19e et 20e siècles restent invisibles, au niveau de la table des matières, alors que ceux du Québec au 20e siècle y sont présents.

Un effort pour ne pas laisser des pans entiers sans mention des Autochtones est sensible, dans ce manuel, mais, comme pour *Mémoire*, des aspects importants de l'histoire autochtone parmi ceux de la liste du ministère, ont été laissés de côté.

En même temps, comme les titres des époques et des périodes sont réservés, sauf pour le tout premier chapitre, à des notions de chronologie plutôt que de contenu, le choix d'utiliser, pour les sous-titres, des expressions de sa propre invention, prive le manuel de reprendre, à cet endroit, des notions suggérés par le ministère, comme l'avait fait *Mémoire*. Dans la table des matières de *Périodes*, celles-ci se retrouvent ainsi toutes seulement au dernier degré dans la hiérarchie de la structure.

MisÀjour, au contraire avait, par l'ajout de parties thématiques sous forme de « dossiers spéciaux » plus d'occasions de rendre les contenus autochtones plus visibles au niveau de la table des matières.

Sinon, *Périodes* est un manuel classique, soucieux de rappels et de synthèses. Chacun des huit chapitres se termine par un résumé (« J'étudie ») accompagné de questions-clés. Chacune des sous-périodes comporte un encadré (« Je retiens ») qui résume les contenus à retenir, à l'aide de phrases déclaratives et de dessins qui les schématisent. En plus, chaque sous-période est suivi d'un « Temps d'arrêt » destiné à l'étude de documents soit pour caractériser cette période (« Je décris ») soit pour interpréter une réalité sociale (« J'explique »)

Périodes se distingue par différents ajouts didactiques. Ainsi, une image significative ouvre chaque chapitre, sur laquelle le manuel revient à la fin, en invitant les apprenants à mobiliser leurs connaissances pour l'interpréter. Voici celle du premier chapitre :

> J'analyse l'image d'ouverture. Observez l'illustration des pages 8 et 9 qui présente la première rencontre entre Jacques Cartier et des Autochtones. D'après vos connaissances de la période « Des origines à 1608 », est-il probable que les Autochtones sur cette illustration aient déjà rencontré des Européens ? Justifiez votre réponse par des faits. (PER 3 : 103)

Une page de bande dessinée est également proposée à la fin des chapitres, accompagnée de questions pour l'exploiter :

> L'Histoire en BD. (une planche de la bande dessinée Radisson) (Jean-Sébastien Bérubé, Radisson, tome 1 : Fils d'Iroquois, 2009) (PER 3 : 102).
> J'analyse la BD : De quelle famille linguistique font partie les Autochtones de cette bande dessinée ? Appuyez votre réponse sur un fait. / Quel détail indique qu'il y a plus d'un clan dans ce village ? /Cette planche de BD vous parait-elle conforme aux connaissances actuelles sur l'histoire des Premières Nations ? Justifiez votre réponse à partir de ce que vous avez appris sur la période « Des origines à 1608 » / Imaginez ce que pourrait être la suite de cette histoire, en vous basant sur vos connaissances des sociétés des Premières Nations du 16e siècle. (PER 3 : 103)

Les chapitres sont ouverts par des histoires personnelles fictives, comme, par exemple, celui sur les «Premiers occupants du territoire » :

> Il faisait un froid glacial. Le chef du groupe s'était levé avant l'aube, convaincu d'avoir pris la bonne décision. Pour assurer sa survie, le groupe, composé d'une trentaine d'hommes, de femmes et d'enfants, devait se déplacer vers l'est, le où le gibier abondait, par exemple le mammouth. Tous s'étaient préparés au voyage. La veille, les femmes avaient roulé les fourrures et empaqueté les réserves de nourriture. Les hommes, inquiets, avaient une fois de plus vérifié leurs armes : les pieux de bois et les harpons étaient chargés sur les traineaux, alors gru chacun gardait à portée de main ses précieuses lances. À tout moment, un prédateur carnivore ou des rivaux pouvaient surgir au détour du chemin. Le chef rassembla ses outils, dont ses fameuses pierres soigneusement taillées. La route qui s'ouvrait devant eux, bordée de très hautes montagnes enneigées, s'annonçait périlleuse. Cependant, elle était incontournable pour atteindre des terres plus riches en nourriture. (PER 3 : 12)

Enfin, le passage d'un chapitre à l'autre est accompagné par un personnage fictif de l'époque qui incarne une « Histoire à suivre ». Pour la transition vers la période : « 1608-1760 L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française », le manuel choisit une jeune Innue :

> Le 3 juillet 1608, une jeune Innue, assise au bord du fleuve, aperçoit une barque. A son bord se trouve un navigateur qu'elle a déjà rencontré cinq ans plus tôt, Samuel de Champlain. Ce Français est un allié. Avec lui, les chefs ont fumé le tabac. Cet homme a promis d'aider son peuple à vaincre les Iroquois et les chefs l'ont autorisé à venir s'établir ici. Ce jour-là, à cet endroit où le fleuve se rétrécit et que les Algonquiens nomment Kebec, ni la jeune Innue ni Samuel de Champlain ne peuvent se douter de l'importance qu'aura cette date dans l'histoire du Canada... : (PER 3 : 103)

Notons que *Périodes* cite parfois sous la rubrique « Anecdotes » des éléments pourtant graves, comme la torture ou l'enlèvement d'Autochtones par Jacques Cartier. Dans sa définition de la rubrique au début du manuel, il explique qu'il s'agit, pour l'élément appelé « anecdote » d'un « enrichissement » qui « raconte un événement parfois méconnu de l'histoire du Québec et du

Canada. Les informations de cette rubrique ne figurent pas au programme de formation, mais enrichissent le récit historique. « (PER 4 : XV)

Chroniques qui y recourt beaucoup plus souvent encore et notamment pour réparer des oublis pendant la refonte du volume 3 (cf. 3.3.2). Il annonce également que « les encadrés 'Anecdote' présentent des faits de notre histoire souvent méconnus » (CHR 4 : VIII), mais la rubrique lui sert surtout de solution de fortune pour placer des ajouts de dernière minute.

Dans les deux cas, la signification du terme « anecdote » ne correspond ni au sens commun ni aux intentions du programme, qui appelle les apprenant-e-s « à distinguer l'information essentielle de l'information complémentaire, anecdotique ou accessoire sur un sujet donné. » (programme HQC 2017, p. 5).

Chroniques du Québec et du Canada[65]

Partie 1 L'expérience des Autochtones et le projet de colonie (des origines à 1608)		
Dossier 1 Premiers occupants du territoire	1. Les origines des peuples autochtones	Les migrations asiatiques Les trois familles linguistiques
	2. Les mode de vie des peuples autochtones	Une économie de subsistance Les Inuits, un peuple nomade Les Algonquiens, des groupes nomades Les Iroquoiens, des groupes sédentaires Le partage des tâches
	3. Les croyances des peuples autochtones	L'animisme Le cercle de vie L'importance des anciens et de la tradition orale La spiritualité vécue au quotidien La tradition chamanique Les rites et les cérémonies
	4. la structure des sociétés autochtones	Un conseil formé d'anciens Les chefs le partage des biens La structure sociale des Inuits et des Algonquines vers 1500 La structure sociale des Iroquoiens vers 1500 La vie dans les communautés autochtones vers 1500
	5. Les rivalités au sein des Premiers nations	Les causes de la guerre Le sort des prisonniers
	6. Les échanges et les alliances	Les échanges entre peuples autochtones Les échanges pour sceller des

[65] Le tableau est composé de la table des matières générales et des sommaires au début des parties.

		alliances Le don et le contre-don
Dossier 2 : Les premiers contacts des Autochtones avec les Européens (1500-1608)	2. Les premiers contacts des Autochtones avec les pêcheurs let les baleiniers européens	Les premiers échanges entre Européens et Autochtones.
	3. Les voyages de Jacques Cartier et de Jean-François de la Roque de Roberval	[…]
	5. Les relations des Autochtones avec les Français	Des échanges avantageux Des rivalités au sein des Premières nations pour le contrôle du commerce L'alliance franco-amérindienne de 1603
Partie 2 L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française (1608-1760)		
Dossier 3 : La naissance de la Nouvelle-France (1608-1663)	3. Les communautés religieuses	L'évangélisation des Autochtones
	4. La fondation de Ville-Marie	Une société pour l'évangélisation des Autochtones
	6. Les guerres iroquoises	Une situation explosive La destruction de la Huronie
	7. La Nouvelle-France vers 1660	La menace iroquoise
Dossier 4 : Le développement de la Nouvelle-France (1663-1754)	3. Le mercantilisme et le commerce des fourrures	La Grande Paix de Montréal
	5. L'Eglise en Nouvelle-France	L'évangélisation des Autochtones
	6. Les caractéristiques de la société canadienne	L'adaptation des colons
	7. La situation des Autochtones vers 1750	Les effets des contacts avec les Européens
Partie 3 La Conquête et le changement d'empire (1760-1791)		
Dossier 6 : Le changement d'empire (1760-1774)	2. La création de la Province de Québec	Le statut des Indiens
Partie 4 Les revendications et les luttes nationales (1791-1840)		
Dossier 8 : Le Bas-Canada et le Haut-Canada (1791-1834)	9. Des changements dans la population du Bas-Canada	La situation des Autochtones vers 1830
Partie 1 La formation du régime fédéral canadien (1840-1896)		

Dossier 1 : l'Acte d'union (1840-1864)	4. Les mouvements de population	La Création des réserves indiennes au Bas-Canada
Dossier 3 : Les débuts de la fédération canadienne (1867-1896)	1. L'expansion du Canada vers l'Ouest	La Rébellion de la rivière Rouge en 1869 Les répercussions sur les populations autochtones
	8. Les relations fédérales-provinciales	La Rébellion du Nord-Ouest de 1885
Partie 2 Les nationalismes et l'autonomie du Canada (1896-1945)		
Partie 3 La modernisation du Québec et la Révolution tranquille (1945-1980)		
Dossier 8 : La Révolution tranquille et ses effets (1960-1970)	1. Le Québec au tournant des années 1960	[…] Le régime des pensionnats indiens au Québec
Dossier 9 : le Québec des années 1970	4. L'affirmation des nations autochtones	Les revendications territoriales et politiques La convention de la Baie-James et du Nord québécois La Convention du Nord-est québécois
Partie 4 Les choix de société dans le Québec contemporain (de 1980 à nos jours)		
Dossier 10 : le Québec à l'heure des choix (1980-2000)	8. Les droits des Autochtones	Les conditions de vie des Autochtones Les Autochtones et la Constitution de 1982 Les droits des communautés autochtones du Québec La création du Nunavut
Dossier 11 : Les enjeux actuels du Québec (vers 2000)	4. Des enjeux politiques	La Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Le « Dossier 1 Premiers occupants du territoire » de la « Partie 1 L'expérience des Autochtones et le projet de colonie (des origines à 1608) » reprend, à peu d'exceptions près, les notions préconisées par le programme du ministère, mais les reformule la plupart du temps et les réorganise selon sa propre logique. Ainsi, l'élément « Alliances et rivalités au sein des Premières Nations » est scindé en deux : les rivalités forment un aspect à part, avec les notions de : « Les causes de la guerre » au lieu de « Objets de rivalité » et « Le sort des prisonniers » (repris tel quel.) Au lieu d' « Activités économiques », le manuel préfère l'expression « Une économie de subsistance ».

Là, ou le programme ne mentionne que la « Tradition chamanique » et la « Tradition orale » *Chroniques* opte pour souligner « Les croyances des peuples autochtones » en les traitant à part et les déclinant en plusieurs points : « L'animisme » / « Le cercle de vie » /

« L'importance des anciens et de la tradition orale « / « La spiritualité vécue au quotidien « / « La tradition chamanique » / « Les rites et les cérémonies ».

De tels ajouts existent à côté d'éléments qui ne sont pas repris explicitement, comme « Structures matrilinéaire et patrilinéaire », « Éducation des enfants », « Étendue des réseaux d'échange sur le continent », « Utilisation des voies d'eau ».

Pour ce qui est des premiers contacts, le « Dossier 2 : Les premiers contacts des Autochtones avec les Européens (1500-1608) » mentionne entre autres « 2. Les premiers contacts des Autochtones avec les pêcheurs let les baleiniers européens avec l'aspect assez général de « Les premiers échanges entre Européens et Autochtones », puis : « 3. Les voyages de Jacques Cartier et de Jean-François de la Roque de Roberval », sans aucune mention des Premières Nations dans les détails, et enfin : « 5. Les relations des Autochtones avec les Français » qui comporte les aspects : « Des échanges avantageux » / « Des rivalités au sein des Premières nations pour le contrôle du commerce » / « L'alliance franco-amérindienne de 1603 ». L'idée d'une « Exploration et occupation du territoire par les Français » n'est pas plus reprise que les éléments : « Produits échangés entre des Autochtones et des Européens » ainsi que la « Perspective des Autochtones », préconisés par le programme.

Le premier dossier pour la période entre 1608 et 1760, le « Dossier 3 : La naissance de la Nouvelle-France (1608-1663) » comporte plusieurs sous-chapitres qui reprennent des aspects du programme, en en ajoutant d'autres : l'« Évangélisation des Autochtones » est abordée dans le contexte des « communautés religieuses » ainsi que dans celui du sous-chapitre « 4. La fondation de Ville-Marie » : « Une société pour l'évangélisation des Autochtones ». Les guerres iroquoises forment un sous-chapitre avec les deux éléments : « Une situation explosive » / « La destruction de la Huronie », et le sujet est repris par le sous-chapitre suivant : « 7. La nouvelle-France vers 1660 » : « La menace iroquoise ».

Comme un aspect parmi d'autres, « La Grande Paix de Montréal » est intégrée à la partie « 3. Le mercantilisme et le commerce des fourrures » du « Dossier 4 : Le développement de la Nouvelle-France (1663-1754) ». Dans un autre dossier du même contexte, à savoir « L'Eglise en Nouvelle-France », le manuel revient, entre autres, sur « L'évangélisation des Autochtones ». « L'adaptation des colons » est un aspect parmi plusieurs dans « 6. Les caractéristiques de la société canadienne », tandis qu'un sous-chapitre, à savoir « 7. La situation des Autochtones vers 1750 » traite, comme seul élément, des « effets des contacts avec les Européens ». Comme par ses prédécesseurs, les notions : « Alliances avec les Européens », « Domiciliés », « Acculturation » et « Métissage » ne sont pas visibles dans la table des matières. Il y manque aussi toute mention du « Choc microbien ».

Le « Dossier 5 : La guerre de la Conquête (1754-1760) », ne comporte aucune allusion aux Premières nations. Dans la « Partie 3 : La Conquête et le changement d'empire (1760-1791) » un seul sous-chapitre, à savoir « 2. La création de la Province de Québec » au sein du « Dossier 6 : Le changement d'empire (1760-1774) » mentionne « Le statut des Indiens », mais sans qu'il soit explicitement question des « Droits territoriaux des Indiens », tandis que la Révolution américaine ne laisse pas de traces au niveau de la table des matières de *Chroniques*. Ni la « Révolte de Pontiac », le « Département des Affaires indiennes », les « Revendications des Premières Nations », ou la « Migration de populations autochtones », prévues par le programme dans ce contexte, n'apparaissent.

Dans la « Partie 4 : Les revendications et les luttes nationales (1791-1840) », la guerre anglo-américaine de 1812 ne comporte pas non plus de mention sur les Premières Nations, à ce niveau. Seul le « Dossier 8 : Le Bas-Canada et le Haut-Canada (1791-1834) », cite, en tant que dernier élément « La situation des Autochtones vers 1830 », comme dernier aspect du sous-chapitre « 9. Des changements dans la population du Bas-Canada ».

Dans le second volume de *Chroniques*, les aspects d'histoire autochtone sont encore plus clairsemés. Dans la « Partie 1 La formation du régime fédéral canadien (1840-1896) », le « Dossier 1 : l'Acte d'union (1840-1864) » contient, dans le sous-chapitre « 4. Les mouvements de population » un passage sur « La Création des réserves indiennes au Bas-Canada ». La période suivante « Dossier 3 : Les débuts de la fédération canadienne (1867-1896) » mentionne « La Rébellion de la rivière Rouge en 1869 » et « Les répercussions sur les populations autochtones » comme deux éléments parmi d'autres dans « 1. L'expansion du Canada vers l'Ouest ». Ce n'est que sept sous-chapitres plus tard que « La Rébellion du Nord-Ouest de 1885 » est mentionnée comme faisant partie des « relations fédérales-provinciales ». La « Loi sur les Indiens » n'apparaît pas dans la table des matières.

Il n'y a aucune mention des Premières Nations dans toute la « Partie 2 : Les nationalismes et l'autonomie du Canada (1896-1945) ». La première fois qu'elles réapparaissent au 20e siècle est « Le régime des pensionnats indiens au Québec » mentionné dans le sous-chapitre « 1. Le Québec au tournant des années 1960 » du « Dossier 8 : La Révolution tranquille et ses effets (1960-1970) ». Pour la décennie suivante, le « Dossier 9 : le Québec des années 1970 » note « 4. L'affirmation des nations autochtones », avec trois aspects : « Les revendications territoriales et politiques » / « La convention de la Baie-James et du Nord québécois » / « La Convention du Nord-est québécois ».

Il n'est pas question, du moins au niveau de la table des matières, des éléments suivants du programme prévus pour la période de 1945 à 1980 : « Taux de natalité de la population autochtone », « Politique indienne du Gouvernement du Canada », « Gouvernance », « Régime des pensionnats indiens du Canada », « Organisation socio-institutionnelle », « Activités éducatives ». La « Reconnaissance des droits ancestraux » n'y figure pas non plus explicitement.

Enfin, pour la « Partie 4 : Les choix de société dans le Québec contemporain (de 1980 à nos jours) » il ne manque que « Langues autochtones » et « Crise d'Oka » ; les autres éléments préconisés par le ministère ont été retenus. Le « Dossier 10 : le Québec à l'heure des choix (1980-2000) » consacre le huitième sous-chapitre aux « droits des Autochtones » avec les éléments : « Les conditions de vie des Autochtones » / « Les Autochtones et la Constitution de 1982 » / « Les droits des communautés autochtones du Québec » / « La création du Nunavut ». Et « La Commission de vérité et réconciliation du Canada » fait partie des « enjeux politiques » du « Dossier 11 : Les enjeux actuels du Québec (vers 2000) »

Le manuel *Chroniques* est peut-être le plus classique des quatre manuels, en ce sens qu'il n'y a ni « organisateur graphique », ni sous-titres créatifs, ni phrases déclaratives ou dessins aidant la mémorisation, ni bandes dessinés, histoires personnelles ou personnages fictifs. Tous les dossiers se terminent par des « Documents à l'appui » qui invitent les apprenants à une exploitation de sources, guidée par des questions. Les « Questions de savoirs » qui sont

insérés à la fin et à mi-chemin de chaque dossier constituent une série de tâches pour consolider les apprentissages et pour préparer les apprenants aux épreuves.

Bien entendu, ce tour d'horizon des tables de matière ne permet pas de juger, en définitive, si les manuels ont retenu les éléments de la liste du programme ministériel, car, comme nous le verrons, certains de ces aspects sont traités par les manuels sans forcément apparaître au niveau de la table des matières. Mais la visibilité ou non à ce niveau et la hiérarchisation dans l'architecture d'un manuel est néanmoins un indice de l'attention que l'on voue à tel ou tel élément. Ainsi, *MisÀjour, Mémoire et Chroniques* accordent plus d'importance que le programme à la spiritualité des Premiers Nations, en y consacrant un sous-chapitre à part parfois avec plusieurs éléments supplémentaires.

Le résultat le plus frappant est le silence tables de matières sur le choc microbien : seul *MisÀjour* le retient. *Mémoire* et *Périodes* mentionnent la Loi sur les Indiens, *MisÀjour* et *Chroniques* non. *MisÀjour* et *Mémoire* font état aussi bien des pensionnats du Canada que de ceux du Québec, *MisÀjour* consacre même un Dossier spécial à leur comparaison. Curieusement, *Périodes* et *Chroniques* ne parlent que de ceux du Québec et laissent à l'ombre les pensionnats du reste du Canada, autrement plus importants.

En plus, la comparaison des tables de matière permet d'observer dans quelle mesure les contenus font partie du récit essentiel d'un manuel, car les ajouts éventuels sous forme d'encadrés, textes en marge ou portraits de personnages n'y apparaissent pas. L'intégration d'éléments d'histoire autochtone dans des contextes tout autres, permet également des observations intéressantes. Dans certains cas, les titres d'un dossier ou d'un sous-chapitre conviennent parfaitement ; comme dans les exemples suivants :

> Populations autochtones : Les épidémies (le choc microbien) / L'acculturation des Autochtones / L'influence des colons français sur les populations autochtones (*MisÀjour*)
> Se faire la guerre : Les objets de rivalité / Les guerres autochtones /Le sort des prisonniers (*Périodes*)
> Les Premières Nations dans le Dominion du Canada : Les traités numérotés et la création des réserves dans l'Ouest / Les missions catholiques et protestantes / La loi de 1869 qui impose les conseils de bande. /La Loi sur les Indiens (*Mémoire*)
> L'affirmation des nations autochtones : Les revendications territoriales et politiques / La convention de la Baie-James et du Nord québécois / La Convention du Nord-est québécois (*Chroniques*)

Or, il y a d'autres exemples, où l'élément d'histoire autochtone est étranger au contexte, voire crée des connotations involontaires : « Des échanges entre Autochtones et Européens » faisant partie de « L'Amérique pour tous » ou « L'alliance franco-amérindienne de 1603 » comme élément de « On tente de s'installer » ou encore le « Statut des Indiens » dans « Achever la conquête », « Le premier soulèvement des Métis » dans : « D'un océan à l'autre », « La Loi sur les Indiens » dans « Vers l'ouest ! », voire « Les droits des Autochtones » dans « La Constitution dans tous ses états » (*Périodes*) Il est vrai que les titres inventés par le manuel sont plus problématiques à cet égard, mais ce genre d'effets est également présent pour des titres plus neutres, quand « La Grande Paix de Montréal » se retrouve comme un élément de : «Le mercantilisme et le commerce des fourrures » ou « Le statut des Indiens » dans « La création de la Province de Québec », « La Création des réserves indiennes au Bas-Canada » dans : « Les mouvements de population » (*Chroniques*).

Souvent, cela donne l'impression d'une insertion tardive de l'histoire des Premières Nations dans une trame historique euro-canadienne toute faite, sans que cela affecte son architecture et sans que ces éléments fassent encre corps avec de l'histoire nationale.

Bien entendu, les seules tables de matière ne sauraient suffire pour saisir la façon dont les manuels du nouveau programme présentent l'histoire des Premières Nations, seule une l'analyse détaillée des contenus pourra y aboutir.

4.3 Les contenus dans les manuels du programme Histoire du Québec et du Canada de 2017

4.3.1 Les Premières Nations avant l'arrivée des Européens

L'histoire commence avant Jacques Cartier

Dans notre analyse des manuels du programme précédent (HEC 2006) nous avions constaté pour la période précolombienne que les manuels accordent une très grande place aux Premiers occupants avant l'arrivée des Européens et que les Autochtones semblent appartenir à un passé lointain et statique. Pour d'importants aspects, comme les modes de vie, les croyances, voire l'organisation sociale et politique, il n'est pas toujours clair s'ils font partie d'une histoire en évolution ou s'il faut les considérer comme sempiternels. Or, tous les manuels sont d'accord pour dire que l'Amérique du Nord était peuplée par les Autochtones bien avant l'arrivée des Européens. (cf. Vol 1, p. 103)

C'est un point essentiel pour le CEPN, sur lequel aucune ambiguïté ne peut être tolérée :

> Il y a également une section sur l'occupation du territoire, il y a un flou, dans le sens que d'aborder l'occupation du territoire pourrait signifier que l'on ne considère pas qu'il était tout occupé. C'est pourquoi, il serait important de préciser que le territoire était occupé au maximum de sa capacite selon les cultures l'habitant. (Mémoire 3, p. 5)

Ce point figure également dans le « Guide de bonnes pratiques » : « L'étendue du territoire occupé par les peuples autochtones et les fouilles archéologiques qui l'appuient. Les Autochtones occupaient l'ensemble du territoire québécois et canadien. Par exemple, les Cris étaient et sont toujours présents jusqu'en Alberta. » (Guide de bonnes pratiques, p. 3)

Le mémoire du CEPN avait précisé, dans ses recommandations, des chiffres sur la taille des villages iroquoiens et à propos d'une population avant le contact d'environ 50 000 à 125 000 habitants au Québec, de plus de 2 millions au Canada et de plus de 12 millions au nord du Rio Grande : Etats-Unis et Canada (cf. supra 3.2.2). Ces chiffres ne sont pas repris par les manuels.

Comme nous l'avons déjà vu (cf. 3.2), le nouveau programme ne prévoit plus de chapitre entier consacré aux Premiers occupants avant l'arrivée des Européens, mais son premier chapitre « Des origines à 1608. L'expérience des Autochtones et le projet de colonie » comprend l'arrivée de Jacques Cartier et se termine par l'alliance de 1603. Cela ne veut pas dire pour autant que l'histoire commence, comme jadis, avec l'arrivée de l'explorateur. Au contraire, la place accordée à l'étude des sociétés précolombiennes est restée importante. Le point de départ est même avancé dans le temps, en quelque sorte, par une plus grande attention, dans tous les manuels, pour le peuplement de l'Amérique du Nord d'il y a 15 000 ans, un sujet qui avait été débattu pendant la refonte des manuels pour la 3e secondaire (cf. 3.2) et avait occasionné des adaptations.

Le mémoire du CEPN s'exprime ainsi à ce propos :

> Dans la partie Premiers occupants du territoire, on veut présenter la théorie de migration asiatique qui aurait peuplé le continent américain il y a 15 000 ans. Par ailleurs, l'ancien programme de secondaire 3 parlait d'une présence depuis plus de 30 000 ans en Amérique, quelles sont les raisons derrière ce changement. […] Généralement les Premières Nations ne souscrivent pas à ces théories et elles préfèrent leurs histoires de la création. Il serait important de balancer les visions. (Mémoire 3, p. 5)

Dans le « Guide de bonnes pratiques », cette approche est constatée sans cependant formuler une recommandation : « Les théories des migrations (théorie des migrations asiatiques incluant la Béringie) : les Autochtones ont plutôt une vision de l'origine du peuplement immémoriale, qui ne peut être datée. » (Guide de bonnes pratiques, p. 3).

Le programme approuvé en juillet 2017 retient à ce propos :

> Selon la thèse des migrations asiatiques et l'état des connaissances actuelles sur le sujet, il y a plusieurs millénaires, alors que le climat favorise l'accès au nord-ouest de l'Amérique, des peuples venus d'Asie à la suite de hordes d'animaux sauvages empruntent les passages terrestres libérés par les glaces pour rallier le centre et le sud du continent. Le nord-est de l'Amérique du Nord est ainsi peuplé environ 15 000 ans avant nos jours, à la faveur de températures plus clémentes. Les migrations se succèdent au fil des siècles. (Programme HQC 2017, p. 20)

Si *Mémoire* et *Chroniques* débutent effectivement par les Premiers habitants, les deux autres manuels, il est vrai, s'y penchent seulement après avoir donné comme « coup d'envoi » l'arrivée des Français :

> Le coup d'envoi. En 1534, le navigateur Jacques Cartier arrive de France et explore les côtes du golfe du Saint-Laurent. Il fait sa première rencontre avec des Autochtones. Ceux-ci s'approchent du bateau de Cartier et lui montrent des peaux et des fourrures. Veulent-ils offrir ces peaux aux Français ? Peut-être veulent-ils les échanger contre autre chose ? Cartier ne les trouve pas craintifs. Peut-être est-ce parce que ces Autochtones ont déjà rencontré d'autres Européens auparavant... (PER 3 : 8)

C'est à partir de là que les questions suivantes guideront l'intérêt des élèves :

> Comment l'expérience des Autochtones influence-t-elle le Projet de colonisation des français en Amérique avant 1608 ? / Comment les Autochtones se sont-ils adaptés à leur environnement ? / Quels rapports sociaux, politiques et économiques les Autochtones entretiennent-ils entre eux ? / Comment les premiers contacts entre Autochtones et Européens se déroulent-ils avant 1550 ? / Comment les relations entre les Autochtones et les Européens évoluent-elles jusqu'en 1608 ? (PER 3 : 9)

De même, pour *MisÀjour*, c'est leur rôle pour les colonisateurs qui motive l'intérêt que les élèves doivent porter aux Premiers occupants, et non leur propre histoire :

> Comment les relations entre les peuples autochtones et leur connaissance du territoire ont-elles contribué à l'exploration, à l'exploitation des ressources naturelles et à la colonisation de ce territoire par les Français ? (MAJ 3 : 22)
> Pour comprendre l'histoire du Québec et du Canada, il convient d'abord de se pencher sur l'histoire des Premiers occupants : les Premières Nations et la nation inuite. Les Autochtones occupent le territoire depuis environ 30 000 avant J.-C., bien avant l'arrivée des Européens. Les différents groupes qui peuplent l'Amérique du Nord vivent étroitement avec leur environnement. De plus, les alliances et les échanges entre les peuples autochtones sont nombreux à l'intérieur du continent nord-américain. (MAJ 3 : 23)

Tous les manuels expliquent, cartes à l'appui, l'état des connaissances sur l'arrivée des premiers êtres humains en Amérique du Nord. Le plus proche du texte du programme, à cet égard, *Chroniques,* parle de « migrations asiatiques » :

> Les migrations asiatiques. Vers 30 000 ans avant notre ère, au cours de la dernière grande glaciation, un large passage de terre s'est vraisemblablement forme entre la Sibérie (Asie) et l'Alaska (Amérique du Nord). Les archéologues nomment ce territoire la « Béringie ».
> Une porte d'entrée : la Béringie. La végétation qui se développe sur le territoire de la Béringie attire de grands mammifères comme le mammouth laineux, le bison et le caribou. Les chasseurs asiatiques, des nomades, suivent ces animaux pour se nourrir. Ils traversent ainsi la Béringie et commencent à peupler l'Alaska. Ils ne peuvent cependant pas avancer à l'intérieur du continent, car un immense glacier bloque leur migration. Ce glacier recouvre alors tout le nord du continent et forme un grand désert de glace. (CHR 3 :6)

> Une longue migration. A la suite d'un réchauffement climatique, l'immense glacier continental fond peu à peu. Les descendants des chasseurs asiatiques, les ancêtres des Autochtones, poursuivent leur migration vers le sud, puis vers l'est de l'Amérique du Nord. Leur migration s'étend sur des milliers d'années. Au nord, le passage de la Béringie finit par disparaitre sous [e niveau de la mer qui s'élève avec la fonte du glacier continental et forme ce qu'on appelle aujourd'hui le « détroit de Béring ». (CHR 3 :7)

Une carte montre « Les principales migrations des ancêtres des Autochtones » (CHR 3 : 4)

Périodes également accompagne ses explications sur ces migrations, rendues possibles par les changements climatiques de l'époque, par une carte des migrations de l'homo sapiens à l'échelle de la planète (PER 3 : 12) et on y lit :

> L'arrivée des premiers êtres humains sur le territoire actuel du Québec. Vers -10000 ans, le territoire actuel du Québec était en majeure partie recouvert par un immense glacier, l'inlandsis laurentidien. Peu à peu, en raison du réchauffement de la planète qui s'amorce, la partie sud des glaciers fond, créant une immense étendue d'eau appelée la « mer de Champlain ». Cette mer recouvre ce qui deviendra les régions de la vallée du Saint-Laurent et de la Montérégie. Le nord de l'espace occupé par la mer de Champlain est encore presque entièrement sous la glace. Au sud, la toundra apparait et des animaux s'y installent pour se nourrir. (PER 3 : 18, cf. aussi PER 3 : 14)

Une illustration de « La chasse au mammouth » accompagne ces propos, montrant cinq humains défiant une bête énorme. (PER 3 : 13)

Le manuel introduit l'appellation de « Paléoindiens » pour ces premiers arrivants :

> Les Paléoindiens. Le préfixe « paléo- » provient du mot grec « palaios », qui signifie « ancien ». Les Paléoindiens sont les ancêtres des Premières nations actuelles. Les archéologues ont identifié les Paléoindiens grâce aux vestiges que ceux-ci ont laissés et qui caractérisent leur culture. Ces vestiges sont principalement des pointes de lance et des sites de campement. (PER 3 : 16)

Il se réfère à un expert :

> La traversée de l'Amérique. « En moins d'un millénaire, à un rythme de 20 à 40 km par année, ils [les Paléoindiens] traversent l'Amérique du Nord d'un bord à l'autre. Partis des grandes plaines de l'Ouest américain il y a 13 500 ans, ils atteindront la Nouvelle-Ecosse quelque 900 ans plus tard, il y a 12 600 ans environ. Il faut dire que le milieu qui s'offre à eux n'est que nature vierge. Aucun territoire à disputer à un groupe concurrent, [...] personne qui vienne ralentir l'exploration. « (Jean-Yves Pintal et al. Archéologues, Air, territoire et peuplement, 2015.) (PER 3 : 16)

Des illustrations d'une chasse aux mastodontes (Ibid.) et de sites de fouilles complètent la référence à l'archéologie :

> Des preuves archéologiques. Plus de 2 000 sites archéologiques ont révélé des vestiges des Paléoindiens, dont de nombreuses pointes de pierre appelées « pointes Clovis « ou « pointes à cannelure ». La technique de taille de la pierre utilisée permet de fabriquer de robustes pointes de lance acérées qui peuvent transpercer la peau des animaux. Parmi ces sites archéologiques se trouve le plus vieux site funéraire américain, découvert à Anzick, dans l'état du Montana. Des scientifiques ont retiré de nombreux objets du sol, entre autres des outils en os et des pointes cannelées, ainsi que le squelette d'un jeune garçon datant de 12 600 ans. Les analyses génétiques du squelette tendent à valider son origine asiatique. Les découvertes réalisées sur les sites archéologiques révèlent une partie du mode de vie des Paléoindiens. Ces chasseurs-cueilleurs vivent dans des habitations circulaires dont le diamètre varie de quatre à six mètres. Elles sont démontables pour en faciliter le transport. Les chasseurs-cueilleurs sont d'habiles façonneurs de pierres. En effet, la fabrication d'une pointe à cannelure requiert une grande dextérité manuelle à cause du risque de briser la pierre. (PER 3 : 17)

Le manuel insiste sur leurs outils :

> Des techniques qui évoluent. « L'évolution des outils de pierre et d'os a représenté l'un des plus grands progrès de l'humanité vers le perfectionnement technologique; et alors que de telles techniques peuvent, dans une certaine mesure, être perçues comme «simples », elles n'étaient viables qu'en raison d'une observation fine et attentive de la nature […] Un bon technicien de l'âge de pierre devait connaitre ses matériaux de base, l'endroit où il pouvait les trouver, comment ils se travaillaient, leurs réactions dans diverses conditions et leurs usages potentiels. « (Olive Patricia Dickason, historienne, Les Premières Nations du Canada, 1996). (Ibid.)

Un encadré informe sur « Les Paléoindiens au Lac Mégantic » avec une illustration des fouilles. (PER 3 : 18). Le manuel parle de préhistoire, mais elle n'est pas statique :

> Les périodes préhistoriques au Québec. Au cours de la préhistoire, les cultures autochtones évoluent : les outils, les techniques, le mode de vie, l'alimentation et l'habitat se transforment. Les archéologues découpent cette évolution culturelle en trois grandes périodes préhistoriques : le Paléoindien, l'Archaïque et le Sylvicole. (Ibid.)

Les premiers habitants des régions plus nordiques sont appelés « Paléoesquimaux », dans un encadré accompagné d'une carte :

> Les Paléoesquimaux. Malgré son climat plus rigoureux et un milieu naturel moins hospitalier que dans le reste du territoire québécois, le nord du Québec connait aussi différentes vagues migratoires. Il y a environ 4000 ans, les premiers groupes de chasseurs, appelés « Paléoesquimaux », s'installent dans cette région. Venus de l'Alaska, ils se répandent d'ouest en est, dans le nord du Canada actuel. (PER 3 : 19)

Mémoire distingue deux migrations et accompagne également ses explications de cartes :

> La première migration à l'origine du peuplement de l'Amérique. Il y a environ 32 000 ans, la Terre connait une période glaciaire qui entraine une baisse du niveau des océans. Il apparait alors une immense plaine qui forme un passage entre l'Asie et l'Alaska. C'est ce passage, aujourd'hui recouvert d'eau, qu'on a appelé « Béringie ». A cette époque, plusieurs espèces de gibier, comme le caribou et le bison, s'y rendent afin de se nourrir. C'est en suivant ce gibier que des groupes de chasseurs de l'Asie auraient traversé la Béringie pour atteindre l'Amérique. Il s'agirait de la première migration en Amérique du Nord. (MEM 3 : 14)

> La suite des migrations. Des hypothèses. Pendant des milliers d'années, des populations nomades occupent une région qui correspond à peu près à aux territoires de l'Alaska et du Yukon actuels. Elles ne peuvent pas progresser vers le sud à cause des glaciers qui recouvrent une bonne partie e l'Amérique du Nord.
> Un corridor libre de glace. Progressivement, la période glaciaire prend fin. Un réchauffement climatique entraîne petit à petit la fonte des glaciers qui recouvrent une bonne partie de l'Amérique du Nord. Il y a environ 15 000 12 600 ans, un corridor libre de glace permet de migrer du nord vers le sud. Des groupes de nomades atteignent alors le centre de l'Amérique du Nord. (MEM 3 : 15)

Le manuel informe également sur les résultats de fouilles du début des années 2000 : « A savoir : le Méganticois, un passage animé » (MEM 3 : 6) et fait référence à la génétique comme source de découvertes scientifiques :

> Le petit Extra. L'analyse génétique au service de l'histoire. Les recherches sur le peuplement de l'Amérique bénéficient aujourd'hui d'un outil précieux : l'analyse génétique. Grâce à l'analyse de l'ADN de restes (humains, animaux, végétaux) découverts sur différents sites en Amérique, les chercheurs ont pu démontrer que la présence des humains en Amérique remonte à plus longtemps qu'on ne le croyait jusqu'à maintenant. Avec la découverte de nouveaux sites et les avancées technologiques, les ancêtres des Autochtones n'ont pas fini de relever leurs secrets ! (MEM 3 : 15)

Pour les populations plus nordiques, le terme de « Thuléens » est introduit, accompagné de l'illustration d'une reconstitution d'une habitation thuléenne :

> Les premiers occupants du territoire québécois. Il y a environ 12 000 ans, la fonte des glaciers se poursuit, libère des territoires et permet aux ancêtres des Autochtones de remonter vers le nord. Des recherches effectuées par des archéologues indiquent que le peuplement du territoire actuel du Québec aurait commencé à cette époque. Vers l'an 1000, les glaciers ont depuis longtemps disparu. C'est à cette époque que des chasseurs nomades, les Thuléens, s'installent dans le nord du Québec. Les Thuléens sont originaires de l'Alaska. Ce sont les ancêtres des lnuits. (MEM 3 : 16)

Comme nous l'avons constaté, les Premières Nations accordent moins de crédit à ces explications de l'arrivée des ancêtres par les migrations (cf. 3.2.2). Sans pour autant accéder au souhait du CEPN d'y juxtaposer les mythes de création, les manuels reconnaissent qu'il ne s'agit que d'hypothèses. Ainsi, *Périodes* formule prudemment :

> Suivre les troupeaux. Selon les chercheurs, les premiers êtres humains qui se sont établis en Amérique seraient venus d'Asie, Toutefois, leurs parcours migratoires demeurent un sujet de débat scientifique. Quelles

> sont les différentes théories sur les migrations ayant mené au peuplement de l'Amérique ? Qu'est-ce qui explique l'arrivée des premiers occupants sur le territoire actuel du Québec ? (PER 3 : 14)

Le manuel insiste sur les limites du savoir et présente, avec une carte et un encadré sur « L'homme de Kennewick » plusieurs «théories sur les migrations à l'origine du peuplement de l'Amérique » :

> Même si la théorie du peuplement de l'Amérique par la Béringie est la plus documentée, des fouilles menées par des archéologues soulèvent encore de nombreuses questions sur la possible arrivée d'humains en Amérique par d''autres trajets. Par exemple, la mise au jour de sites archéologiques datant de 15 000 ans à Monte Verde, au Chili, bouleverse la théorie du passage de la Béringie. Les chercheurs se demandent comment des humains auraient pu venir si tôt et s'établir aussi loin, alors que le passage entre les inlandsis n'allait s'ouvrir que 2 000 ans plus tard. La découverte de ces sites laisse supposer que la Béringie ne serait pas le seul chemin de peuplement de l'Amérique. En effet, les ancêtres des Autochtones auraient pu emprunter d'autres routes. (PER 3 : 15)

Les activités proposées aux élèves concernent de faits, certes, mais entourés de précautions :

> Quelle théorie sur les migrations à l'origine du peuplement de l'Amérique est la plus acceptée ? / De quoi se nourrissaient les Paléoindiens dans les plaines et dans l'est de l'Amérique du Nord il y a environ 13 000 ans ? / Quel phénomène naturel, au cours de la période de l'Archaïque, entraine la fonte de la plus grande partie de l'inlandsis laurentidien ? / Quelle partie du territoire du Québec les Paléoindiens auraient-ils occupée à la fonte de l'inlandsis laurentidien il y a 12 000 ans ? (PER 3 : 19)

Dans la synthèse du manuel on lit ceci : « Je retiens : Plusieurs théories tentent d'expliquer le peuplement de l'Amérique. / Les Paléoindiens arrivent au Québec il y a 12 000 ans, à la fonte de la calotte glaciaire. » (PER 3 : 31)

Une théorie alternative sur les migrations, accompagnée de cartes « La migration par le corridor libre de glace / La migration côtière », (MEM 3 : 15) est également présentée par le manuel *Mémoire* et exprimée en mode conditionnel :

> Une migration côtière : Des fouilles archéologiques menées depuis quelques décennies dans les régions situées au sud du tracé du corridor libre de glace ont révélé que ces régions étaient déjà occupées par des humains au moment où est apparu le corridor. Des scientifiques ont donc été amenés à élaborer une autre hypothèse pour expliquer les débuts du peuplement de l'intérieur du continent nord-américain. Les ancêtres des Premières Nations auraient pu longer la côte ouest de l'Amérique du Nord vers le sud, vraisemblablement à bord d'embarcations : Ils auraient ainsi atteint une région libre de glace qui leur donnait accès à l'intérieur du continent nord-américain. (MEM 3 : 15)

Ce sont des théories et non des certitudes établies, pour *Chroniques* également :

> Les origines des peuples autochtones. Il existe plusieurs théories sur les origines des Autochtones et sur le peuplement de L'Amérique du Nord. Selon L'hypothèse la plus répandue, les premiers occupants seraient d'origine asiatique. Des découvertes archéologiques montrent en effet que les migrations de l'Asie vers l'Amérique du Nord auraient débuté il y a plus de 17000 ans. (CHR 3 : 6)

Le manuel pose, comme « Questions de savoirs. », au sujet des origines des peuples autochtones : « 1. a) De quelle origine les premiers occupants en Amérique du Nord seraient-ils ? b) Quel passage de terre ont-ils emprunte pour venir peupler l'Amérique ? 2. Définissez les mots suivants : Autochtone, migration et glaciation. » (CHR 3 : 22)

MisÀjour traite beaucoup plus succinctement de ce sujet et adopte d'emblée le mode conditionnel :

> Selon les archéologues, des peuples nomades venus d'Asie seraient arrivés en Amérique il y a environ 30 000 ans. En suivant les troupeaux d'animaux, ils auraient traversé le détroit de Béring (passage terrestre entre l'Alaska et la Russie). A cette époque, le nord de l'Amérique était recouvert de glace, créant ainsi un passage que les Autochtones auraient pu traverser. Il faudra attendre la fonte des glaciers, vers 800 ans av. J.-C., pour que le territoire du Québec soit peuplé par les Autochtones. (MAJ 3 : 24)

Et *Mémoire* parle également d'hypothèses, dans ses questions aux apprenants :

> Selon l'hypothèse la plus répandue, comment les ancêtres des Autochtones auraient-ils atteint l'Amérique ? Quel phénomène permet aux ancêtres des Autochtones de venir s'installer sur le territoire actuel du Québec ? Comment se sont formées les différentes nations autochtones ? (MEM 3 : 16)

De même, dans *Périodes* : « Des théories sur les migrations à l'origine du peuplement de l'Amérique : Quelle est l'origine la plus probable des premiers occupants de l'Amérique, selon les scientifiques ? » (PER 3 : 101)

Or, une chose est sure – et les manuels y insistent constamment : le territoire n'était nullement vide, à l'arrivée des Européens. Voici seulement quelques exemples :

> L'occupation du territoire. Vers 10 000 ans avant notre ère, les ancêtres des membres des Premières Nations occupent déjà une bonne partie des Amériques. Au cours des siècles suivants, ils se dispersent sur tout le continent nord-américain et forment des groupes culturels et linguistiques distincts. Quant aux ancêtres des Inuits, leur arrivée sur le continent remonte à l'an 1000 avant notre ère, environ. (CHR 3 : 7)

Ce manuel avait précédé l'entrée en matière par des cartes : « Les peuples autochtones en Amérique du Nord vers 1500 : Autour de 1500, les peuples autochtones occupent tout le continent nord-américain. Leur mode de vie est adapté au territoire qu'ils habitent. » (CHR 3 : XIV) et « Les aires culturelles : « Dix aires culturelles ont été établies afin de présenter les peuples autochtones sur le territoire de l'Amérique du Nord. Ces aires partagent des caractéristiques communes qui ont influencé les modes de vie des peuples qui y habitent. » (CHR 3 : XV)

Périodes accompagne également d'une carte « Les nations autochtones du Nord-Est de l'Amérique du Nord vers 1500 » son synopsis introductif :

> Des origines à 1608. L'Amérique du Nord est habité depuis des milliers d'années. De nombreux peuples s'y sont établis au fil du temps. Vers 1500, les Premières Nations et les Inuits connaissent les ressources du territoire et ont adapté leur mode de vie aux milieux naturels du continent. Quand les Européens commencent à explorer l'est de L'Amérique du Nord, ils rencontrent des Autochtones et font des échanges avec eux. Par la suite, les Européens projettent de s'installer sur le territoire afin d'en exploiter certaines ressources. (PER 3 : 10)

Non seulement les Premiers habitants étaient présents, mais ils avaient connu un développement propre, résumé ainsi par *Mémoire* : « Au fil des siècles, les ancêtres des Autochtones s'établissent sur des territoires varies. En interaction avec Leur environnement immédiat, ils développent des cultures, des langues et des modes de vie distincts : c'est ainsi qu'ils forment progressivement des nations. » (MEM 3 : 16)

Le manuel *Périodes* donne les précisions plus amples sur cette évolution :

> Le déploiement de groupes d'humains à travers l'Amérique du Nord. Même si leurs premières migrations suscitent plusieurs questions et débats, un fait est clair : il y a 13 500 ans, des groupes d'humains, que les archéologues nomment les Paléoindiens, vivaient déjà au sud du territoire actuel des Etats-Unis. Puis, en moins d'un millénaire, de génération en génération, ces Paléoindiens ont traversé l'Amérique du Nord, des grandes plaines de l'ouest du continent vers l'océan Atlantique. Dans les plaines, ces nomades se déplacent sur d'immenses territoires et chassent le mammouth lorsque l'occasion se présente. Cependant, ils se nourrissent surtout de bisons, de petits mammifères, d'oiseaux, de poissons et de reptiles. Progressivement, des Paléoindiens franchissent le fleuve Mississippi en direction de l'est. Par la suite, le déploiement de groupes d'humains se poursuit vers le nord-est de l'Amérique, une région riche en rivières et en lacs bordés de grandes forêts, qui offre d'abondantes ressources animales et végétales. Les Paléoindiens y chassent les grands cervidés, comme le caribou ou le cerf, et occasionnellement le mastodonte, qui vit dans la forêt. Les populations de Paléoindiens augmentent. II y a davantage de sites qui ont été occupés par les Paléoindiens à l'est du continent qu'à l'ouest, ce qui permet aux scientifiques de supposer que la population de l'est était plus nombreuse que celle de l'ouest. L'augmentation de ces populations entraine inévitablement des rencontres

> plus fréquentes avec d'autres groupes. Ainsi, ces nomades en profitent pour tisser des liens et échanger certains produits. (PER 3 : 16)

> Vers -10 000, à la période du Paléoindien, des chasseurs-cueilleurs nomades se déplacent du Sud des Grands Lacs vers l'est, en direction de l'océan Atlantique, principalement attirés par les caribous. Dans la foulée de cette migration, les premiers êtres humains, les ancêtres des Premières Nations, occupent le sud du territoire actuel du Québec. Plus tard, à la période de l'Archaïque, le climat continue de se réchauffer et l'inlandsis laurentidien n'occupe plus que la partie nord du Québec actuel. Peu à peu, la toundra laisse place à une forêt plus dense constituée de petits sapins et d'érables. Cela attire une faune plus nombreuse et diversifiée. L'abondance de ressources qui en découle provoque des vagues migratoires d'humains qui s'établissent sur de nouveaux territoires allant des Grands Lacs à l'océan Atlantique. Les habitants de ces territoires diversifient leurs activités et s'adonnent davantage à la pêche et à la cueillette. Ils développent des techniques comme le polissage des pierres et inventent des outils : couteaux, haches, hameçons, filets de pêche ainsi que poinçons pour percer le cuir afin d'y passer un fil. Pour augmenter l'efficacité des tirs lors de la chasse, ils utilisent le propulseur. Cet outil permet au chasseur de rester en sécurité loin de l'animal tout en maintenant la puissance de son tir. (PER 3 : 19)

Il accompagne ces explications d'une carte sur « Le déploiement des premiers humains sur le territoire du Québec il y a 9 000 ans » (Ibid..)

Le portrait des Premiers habitants : groupes linguistiques

Il s'agit ensuite, pour tous les manuels, de présenter les différents groupes et leurs modes de vie. Les manuels précédents avaient parfois établi un lien de causalité menant des établis entre conceptions du monde aux modes de production, relations de pouvoir et organisation sociale et politique (cf. vol 1, p. 104). Le programme du ministère évite le schématisme, adopte un point de vue historique insistant sur les évolutions, et il établit les conditions de l'environnement naturel comme déterminantes pour les modes de production, tout en évitant de parler d « adaptation » :

> Nomades à l'origine, certains groupes se sédentarisent progressivement une fois les conditions favorables réunies. La relation entretenue avec le milieu et les ressources du territoire conditionne le mode de vie des peuples autochtones. Ils vivent de chasse, de pêche, de cueillette et d'agriculture dans des proportions variables selon le territoire occupé. Au gré des saisons, ils puisent dans leur environnement ce dont ils ont besoin et font du commerce pour pallier les ressources dont ils ne disposent pas et entretenir leurs relations avec les autres peuples. Le territoire québécois actuel est occupé, dans les années 1500, par des peuples qui ont leurs langues, leurs coutumes et leurs croyances propres. Alliés ou rivaux, ils s'organisent autour de structures politiques et sociales autonomes qui fondent leur mode de prise de décision. Bien qu'uniques, les Premières Nations et la nation inuite présentent certaines caractéristiques communes. Iroquoiens, Algonquiens et Inuits se partagent les ressources des Appalaches, de la vallée du Saint-Laurent et du Bouclier canadien. Tous entretiennent des rapports fondés sur la réciprocité. Ils se perçoivent comme un élément parmi un vaste ensemble, dont la préservation de l'équilibre est au cœur de leur vision du monde ; ils ne constituent pas la pièce maîtresse de leur environnement. (Programme HQC 2017, p. 20-1)

Périodes explique l'émergence des différentes nations et, seul dans ce cas, présente la distinction des trois groupes linguistiques comme le résultat de définitions établies par des chercheurs :

> Les groupes autochtones installés au Québec vers 1500. Les Autochtones établis sur le territoire du Québec entre 1000 av. J.-C. et 1500 vivent en groupes de tailles variables. Ces groupes ont longtemps vécu isolés les uns des autres, et certains sont arrivés plus tardivement. Cependant, au fil des siècles, les groupes qui se côtoient en viennent à développer des caractéristiques semblables. Vers 1500, les Autochtones forment différentes nations, par exemple les Hurons-Wendats, les Outaouais, les Cris et les Inuits. Chacune des nations se compose de plusieurs groupes qui parlent la même langue et qui ont une alimentation, des vêtements et une organisation politique similaires. Les chercheurs qui étudient l'histoire des Autochtones ont regroupé les nations en fonction de la langue parlée. Ils ont ainsi identifié trois grandes familles linguistiques : la famille iroquoienne, la famille algonquienne et la famille inuite. Les territoires de ces familles linguistiques correspondent approximativement aux grandes régions physiographiques présentées à la page

précédente. Vers 1500, on estime que la population autochtone au Québec se chiffre entre 20 000 et 32 500 individus. (PER 3 : 22)

Il prend soin de déterminer l'établissement des différents groupes sur le territoire :

Les familles linguistiques autochtones de l'est de l'Amérique du Nord. Les chercheurs estiment que vers 1500, la famille algonquienne en Amérique du Nord se compose de nations parlant 70 langues apparentées. Huit de ces nations habitent sur le territoire qui correspond aujourd'hui au Québec. Vers 1500, la famille iroquoienne se subdivise quant à elle en 25 nations de langues apparentées. Parmi ces nations, seuls les Iroquoiens du Saint-Laurent s'établissent sur le territoire du Québec. Pour sa part, la famille inuite eskimo-aléoute se compose de plusieurs groupes établis essentiellement dans le territoire allant de l'Alaska au Groenland. Vers 1500, la nation inuite qui est l'une des deux branches de cette famille linguistique, occupe un vaste territoire arctique, dont le nord du Québec. (Ibid.)

Un tableau sur « La population autochtone du Québec vers 1500 » résume :

Autochtones : Premières Nations : Famille linguistique iroquoienne (Plusieurs nations comprenant au total entre 7 500 et 10 000 individus) / Famille linguistique algonquienne (Plusieurs nations comprenant au total entre 12 000 et 20 000 individus) /Inuits : Famille linguistique eskimo-aléoute (Une nation comprenant environ 2 500 individus) (Ibid.)

Un peu mois explicitement, *Mémoire* fait tout de même comprendre que la dénomination des familles linguistiques résulte d'une construction a posteriori :

En 1500, une diversité de nations autochtones occupe le territoire actuel du Québec. Les langues de ces nations autochtones sont parfois semblables. On les regroupe en trois grandes familles linguistiques : la famille esquimaude-aléoute (inuite), la famille algonquienne et la famille iroquoienne. (MEM 3 : 15)

Le terme « Algonquiens, désigne un ensemble de nations dont les langues possèdent des caractéristiques communes. Cet ensemble comprend la nation des Algonquins, qui a donné son nom à la famille linguistique algonquienne. De la même manière, le terme « iroquoiens » désigne toutes les nations qui forment la famille linguistique iroquoienne. Les nations iroquoises qui en font partie ont donné leur nom à cette famille. La nation inuite est la seule nation autochtone du Québec dont la langue appartient à la famille linguistique esquimaude-aléoute. (MEM 3 : 16)

En revanche, *MisÀjour* pratique, à ce propos, l'essentialisme de la plupart des manuels précédents (cf. vol 1, p. 41). Il constate, une carte à l'appui : « Trois grandes familles linguistiques. Sur le territoire actuel du Québec, on trouve trois familles linguistiques. Toutes les nations faisant partie d'une même famille parlent des langues qui se ressemblent et ont un mode de vie similaire. » (MAJ 3 : 26)

Chroniques explique que les différents groupes, que « forment » les Autochtones, « appartiennent » aux groupes linguistiques :

Des origines à 1500 Les premiers occupants. Vers 1500, les Premières Nations et les Inuits, qui occupent le territoire du Québec actuel, forment des groupes à la fois semblables et différents. Chacun a un mode de vie, une langue et des coutumes qui lui sont propres. Toutefois, ils partagent certaines façons de faire, des valeurs et des croyances. Qu'ils soient nomades ou sédentaires, tous les peuples autochtones font des échanges et scellent des alliances. (CHR 3 : 3)

Une carte sur « Les principales nations autochtones du nord-est de l'Amérique vers 1500 » y est associée, avec la question : « Quelle famille linguistique occupe la plus grande partie du territoire ? » (CHR 3 : 5) Les trois familles linguistiques sont présentées comme le résultat d'évolutions :

Les trois familles linguistiques Au fil du temps, les Autochtones se dispersent sur le territoire. Ils forment des groupes différents et chacun adopte un mode de vie qui lui est propre, en fonction du territoire qu'il occupe. Vers 1500, les Autochtones qui peuplent le nord-est de l'Amérique du Nord appartiennent à trois grandes familles linguistiques : algonquienne, iroquoienne et inuite. (CHR 3 : 8)

Le manuel définit ainsi « Famille linguistique : Groupe de langues issues d'une langue commune » et un tableau résume ensuite les « Familles linguistiques / Nations autochtones » (Ibid.) avant de caractériser chacune d'entre elles :

> La famille linguistique algonquienne Vers 10 000 ans avant notre ère, les ancêtres des Algonquiens occupent le sud du Québec actuel. Entre 10 000 ans et 5000 ans avant notre ère, des groupes nomades se répartissent peu à peu sur l'immense territoire recouvert par la forêt boréale et la forêt mixte. Les étés y sont courts et frais, et les hivers, longs et rigoureux. La végétation, principalement composée de conifères, pousse sur des sols acides peu fertiles.
> La famille linguistique iroquoienne Vers 2000 ans avant notre ère, les ancêtres des Iroquoiens s'installent dans la région des Grands Lacs et dans la vallée du Saint-Laurent. Dans ces régions, les grandes forêts de feuillus abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Les étés y sont longs et chauds, et les sols sont suffisamment fertiles pour favoriser l'agriculture. Les groupes iroquoiens deviennent sédentaires. (CHR 3 : 8)
> La famille linguistique inuite Autour de l'an 1000 avant notre ère, les ancêtres des Inuits migrent vers le nord du Québec. Ils sont les tout derniers Autochtones d'origine asiatique à venir s'installer sur le continent américain. Le territoire où ils s'établissent est l'un des plus hostiles et des plus froids de la planète. Le sol de la toundra arctique reste gelé en profondeur toute l'année. Seule une mince couche de terre, qui dégèle pendant quelques semaines en été, permet à des arbustes, des herbes et des lichens de pousser. (CHR 3 : 9)

Dans les questions « Questions de savoirs », le manuel se réfère encore à l'origine asiatique des Autochtones et demande aux élèves d'identifier les familles linguistiques et de faire la différence entre Premières Nations et Autochtones :

> 3. A quelle famille linguistique les tout derniers Autochtones d'origine asiatique à venir s'installer sur le continent américain appartiennent-ils ?
> 4. a) Parmi les nations autochtones ci-dessous, identifiez celles qui appartiennent à la famille linguistique iroquoienne : Abénaquis, Malécites, Hurons, Montagnais, Naskapis, Cris, Algonquins, Micmacs, Pétuns, Atikamekws, Stadaconéens, Iroquois. / b) Les autres nations autochtones appartiennent à quelle famille linguistique ? c) Quelle famille linguistique regroupe des Autochtones, mais aucun membre des Premières Nations ? (CHR 3 : 22)

Modes de vie et ressources du territoire

Comme dans les textes de présentation, un accent est mis sur le lien entre les caractéristiques du terrain occupé et le mode de production et de vie, dans ce contexte, par *Chroniques*:

> 5. a) A l'aide de la carte Les régions physiographiques du Québec associez les régions physiographiques aux différentes familles linguistiques. /b) Quelle est la différence entre le mode de vie sédentaire et le mode de vie nomade ? / c) Quelles familles linguistiques associez-vous au mode de vie : 1) sédentaire ? 2) nomade ?
> 6. Quelle nation autochtone vit dans le nord du Québec ? (CHR 3 : 22)

L'emphase mise par tous les manuels sur l'importance des conditions environnementales constitue un changement important par rapport aux prédécesseurs qui avaient été moins unanimes et explicites. C'est d'ailleurs un souhait du CEPN (cf. supra 3.2.2) et aussi, de façon plus lapidaire, par le Guide de bonnes pratiques : « Modes de vie influencés par les aires écologiques. » (Guide de bonnes pratiques, p. 3)

Chroniques avait mentionné, dès la partie préliminaire, pour sa carte « Les peuples autochtones en Amérique du Nord vers 1500 : Autour de 1500, les peuples autochtones occupent tout le continent nord-américain. Leur mode de vie est adapté au territoire qu'ils habitent. » (CHR 3 : XIV) et à propos de celle sur « Les aires culturelles : Dix aires culturelles ont été établies afin de présenter les peuples autochtones sur le territoire de l'Amérique du Nord. Ces aires partagent des caractéristiques communes qui ont influencé les modes de vie des peuples qui y habitent. » (CHR 3 : XV)

Il est question d'une « influence » de l'environnement sur les modes de vie, à propos de la carte « La répartition des trois familles linguistiques sur le territoire : Les groupes des trois familles linguistiques vivent dans des zones de végétation différentes, ce qui influence leurs modes de vie. Les Inuits et les Algonquiens sont nomades, alors que les Iroquoiens, installes plus au sud, sont sédentaires » (Ibid.). La question posée aux apprenants concerne ce rapport : « Quels liens pouvez-vous faire entre les zones de végétation et le mode de vie des trois familles linguistiques ? » (CHR 3 : 9)

Les habitations dépendent des matières disponibles, comme on l'apprend à propos d'une illustration : « Une maison construite en os de baleine. Sans doute en raison de l'‘absence d'arbres en Arctique, les premiers Inuits habitaient des maisons dont la charpente était faite d'os de baleine. Les habitations de neige, les igloos, seraient apparues plus tard. » (CHR 3 : 7)

Périodes cite deux histories pour parler de ce lien à côté de l'illustration « Un campement algonquien au 16e siècle » :

> « Le mode de vie différait selon l'environnement et les ressources disponibles. A cet égard, les autochtones se partageaient en deux grandes catégories : les chasseurs semi-nomades de l'Arctique, du Bouclier canadien et des Appalaches, et les horticulteurs sédentaires des basses terres du Saint-Laurent. » (John A. Dickinson et Brian Young, historiens, Brève histoire socio-économique du Québec, 2003.) (PER 3 : 35)

Il avait, auparavant, à propos des différents milieux naturels (PER 3 : 21), demandé aux élèves : « Quelles caractéristiques géographiques des basses-terres du Saint-Laurent et des Grands Lacs rendent ces régions propices à l'agriculture ? » (Activité 4 ; PER 3 : 31) et, dans le contexte d'une carte sur « Les Nations et les familles linguistiques autochtones vers 1500 » il leur avait posé la question : « A quelle ou quelles régions physiographiques peut-on associer chaque famille linguistique autochtone ? » en expliquant :

> Les ressources végétales et animales sont plus abondantes dans le sud du Québec, particulièrement dans les basses-terres du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Les Premières Nations qui habitent cette région ont accès à des ressources situées à proximité de leur habitat, ce qui leur permet de répondre à leurs différents besoins. Ainsi, ils n'ont pas à se déplacer constamment pour survivre. (PER 3 : 23)

Le caractère déterminant est plus explicite dans *Mémoire,* qui constate dès sa partie préliminaire, à propos des ressources naturelles : « Dans l'est de L'Amérique du Nord, certaines ressources naturelles ont amené les Autochtones à occuper le territoire. Ces ressources ont ensuite incité les colons européens à s'y établir. » (MEM 3 : 6) Et le « Coup d'envoi » du premier chapitre le dit sans ambages : « Les régions physiographiques où s'installent les premiers occupants de l'Amérique sont déterminantes dans la définition de leur mode de vie et de leur organisation sociale et politique. » (MEM 3 :2) De même, le caractère évolutif est souligné dès le début : « Essentiellement nomades à l'origine, certains groupes se sédentarisent progressivement. Des réseaux d'échanges et des systèmes d'alliances s'établissent entre les nations autochtones. » (MEM 3 : 12)

C'est l'environnement qui détermine le fait de rester nomade ou de devenir sédentaire :

> Vers 1500, le mode de vie des Autochtones de l'est de l'Amérique du Nord est en étroite relation avec l'environnement. Certaines nations ont gardé un mode de vie de type nomade : bien qu'elles aient un territoire assez fixe, elles déplacent leurs campements durant l'année. D'autres sont sédentaires : elles habitent des maisons regroupées en villages.
> Encadré : Les caractéristiques et les ressources naturelles de chaque région physiographique influencent considérablement le mode de vie des Autochtones qui y sont établis. Ces derniers ont appris à tirer profit des ressources naturelles du territoire, parfois très abondantes. (MEM 3 : 17)

La présentation de chacun des trois groupes qui suit, construit un lien étroit entre ces ressources, le mode de vie et de production ainsi que la répartition des tâches (nous y reviendrons). Fait remarquable, *Mémoire* commence la présentation par les Inuits :

> Les Inuits vivent sous le climat rigoureux de l'Arctique, où le sol demeure gelé en permanence et où la végétation est peu abondante. Les Inuits sont considérés comme des nomades en ce sens qu'ils se déplacent selon les saisons afin d'établir leur campement là où se trouvent les animaux qu'ils chassent. Ils établissent leurs campements d'hiver sur la banquise et leurs campements d'été sur la terre ferme près des étendues d'eau. Pour assurer leur subsistance, les Inuits pratiquent principalement la chasse et la pêche. Chez les Inuits, les hommes sont responsables de la pêche ainsi que de la chasse aux mammifères marins, comme le phoque et le morse, et au gros gibier, comme le caribou. Ils construisent les habitations et fabriquent les embarcations, les outils et les armes.
> Les femmes dépècent les mammifères marins ou le gibier que ramènent les hommes, préparent les repas, chassent le petit gibier et pêchent. Elles ramassent des œufs, des algues et des fruits de mer. Elles s'occupent aussi de l'éducation des jeunes enfants, et plus spécifiquement de l'éducation des filles. Elles leur enseignent des tâches domestiques comme la confection des vêtements et la préparation des repas. Quant aux garçons, ils accompagnent les hommes afin de se familiariser avec les différentes techniques de chasse et de pêche ainsi que la fabrication des embarcations. (MEM 3 : 17)

Il est question de vêtements adaptés aux rigueurs du climat de l'arctique (MEM 3 : 19), de lunettes de soleil ingénieux et d'igloos avec des illustrations :

> L'igloo est parfaitement adapté au nomadisme et au milieu de vie des Inuits. L'hiver, les ressources pour la construction d'habitations sont rares, absentes même. Avec une habitation entièrement faite de neige, les Inuits s'assurent de toujours trouver le matériau qui permet de l'ériger. Les Inuits ont mis au point des moyens de transport adaptés aux conditions climatiques en utilisant les ressources de leur environnement. Ils se déplacent par exemple sur la neige en traineau, dont les patins sont faits d'os ou d'ivoire. (MEM 3 : 20)

Et, loin de considérer ce fait comme allant de soi, le manuel pose cette question : « Pourquoi considère-t-on le mode de vie des Inuits comme nomade ? » (MEM 3 : 18)

La présentation du mode de vie des Algonquiens débute également par les caractéristiques du territoire :

> Les Algonquiens occupent un très grand territoire en Amérique du Nord. Leur territoire est si vaste que, du nord au sud, le climat et la végétation varient énormément. Au nord des Grands Lacs, la majorité des nations algonquiennes déplacent leurs campements à des moments précis de l'année. C'est en ce sens qu'on les considère comme nomades. Leur subsistance est principalement basée sur la chasse. Les Algonquiens complètent leur alimentation en pratiquant la pêche, de même que la cueillette des petits fruits et des noix durant l'été. Les Algonquiens se déplacent selon les saisons pour mieux profiter des ressources de leur territoire et de la présence du gibier. Au printemps, ils installent leur campement près d'un lac ou d'une rivière navigable. A l'arrivée de l'automne, ils se dirigent progressivement vers leur territoire de chasse, à l'intérieur des terres, où se trouve le gros gibier comme l'orignal, le caribou et le chevreuil, et les animaux à fourrure, comme le castor. (MEM 3 : 21)

Un encadré citant un témoignage de Pierre Biard, (Relations des Jésuites 1611) informe sur les « Déplacements saisonniers », puis le texte enchaine sur le partage des tâches (nous y reviendrons, cf. infra)

Le manuel adopte la même logique pour le mode de vie des Iroquoiens :

> Vers 1500, les Iroquoiens vivent dans la vallée du Saint-Laurent et dans la région des Grands Lacs. Sur ce territoire, les étés sont tempérés ou chauds, et les terres sont fertiles. Ces caractéristiques permettent aux iroquoiens de pratiquer l'agriculture, qui constitue leur principal moyen de subsistance. La chasse et la pêche demeurent toutefois des activités importantes. Les Iroquoiens cultivent principalement le maïs, la courge et le haricot. L'agriculture demande un travail quotidien qui s'échelonne sur plusieurs mois. Les semences, l'entretien des champs et les récoltes exigent une présence constante. La pratique de l'agriculture amène les Iroquoiens à fonder des villages et à s'installer près des champs qu'ils cultivent. Ils adoptent donc un mode de vie sédentaire. (Ibid.)

Les deux passages consacrés ensuite au partage sexué des tâches seront cités dans ce contexte (cf. infra).

Même dans son résumé, le manuel continue à établir la relation entre les conditions de l'environnement naturel et le mode de vie :

> Les Inuits vivent dans un environnement rigoureux. Ils ont un mode de vie nomade. Leur subsistance est principalement basée sur la chasse. / Les Algonquiens occupent un très grand territoire où le climat et la végétation varient énormément. Ils ont un mode de vie nomade. Leur subsistance est basée sur la chasse et la pêche. / Les Iroquoiens vivent dans un environnement où les étés sont tempérés ou chauds, et les terres fertiles. Ils ont un mode de vie sédentaire. Leur subsistance est surtout basée sur l'agriculture. Ils habitent des villages. (résumé du dossier 1 : MEM 3 : 27)

On constate toutefois, un effet de schématisme, accentué par les phrases uniformes, dans l'évocation des modes de vie. Il en est de même, dans les questions à propos de documents (MEM 3 : 60) à la fin du dossier :

> 1. Identifiez les familles linguistiques correspondant aux lettres qui apparaissent sur la carte.
> b) Indiquez le mode de vie (nomade ou sédentaire) des membres de chaque famille linguistique.
> 2. Le document 5 présente un campement algonquien. [Illustration MEM 3 : 57] Inspirez-vous de ce document pour indiquer les principales caractéristiques du mode de vie des Algonquiens.
> 3. Le document 2 décrit une habitation typique d'un peuple autochtone de l'est de l'Amérique du Nord.: « Ladite ville est toute ronde, et est clôturée de bois […]. Il y a dans cette ville environ cinquante maisons, longues, […], où ils font leur feu, et vivent en communauté [...]. Et […] ils ont des greniers en haut de leurs maisons, où ils mettent leur blé […] (Jacques Cartier, Bref récit et succincte narration de la navigation faite aux iles du Canada, 1545) » (MEM 3 : 57)
> A) De quel peuple autochtone (Algonquiens ou Iroquoiens) s'agit-il ? / b) Inspirez-vous du document pour décrire le mode de vie de ce peuple.
> 5. Les documents 2, 4 et 5 présentent le mode de vie (nomade ou sédentaire) des premiers occupants du territoire. Quelle est la principale différence entre ces modes de vie ? [Ce sont le texte ci-dessus et les illustrations « Un campement algonquien » (MEM 3 : 57) et « Les igloos » (MEM 3 : 58)
> 6. A l'aide du document 6, recevez les éléments qui expliquent le choix d'un endroit pour l'implantation d'un village iroquoien : « Ils [les Iroquoiens] choisissent assez bien l'emplacement de leurs villages. Ils les situent, autant qu'ils peuvent, au milieu des meilleures terres sur quelque petite éminence, qui leur donne vue sur la campagne, de peur d'être surpris, et au bord de quelque ruisseau, qui, s'il est possible, serpente à l'entour et fasse comme un fossé naturel aux fortifications que l'art peut ajouter à un terrain, lequel se défende par lui-même. » (Joseph-François Lafitau, Meurs des sauvages américains, comparées aux mœurs des premiers temps, 1724.) (MEM 3 : 58)

Dans la rubrique « : Faire le point » *Mémoire* retient ceci :

> Environnement : Les Autochtones tirent de leur environnement les ressources nécessaires à leur subsistance et à leurs besoins (transport, habitation). / L'environnement est déterminant dans la définition des caractéristiques de la culture et du mode de vie des Inuits, des Algonquiens et des Iroquoiens. […]
> Territoire : Les nations autochtones occupent des territoires qui se distinguent par le climat et la végétation, ce qui influe sur le mode de vie des différentes nations. (MEM 3 : 54-5)

MisÀjour distingue, carte à l'appui, les trois grandes régions géographiques : « Bouclier canadien, Appalaches, Les basses-terres du Saint-Laurent et les Grands Lacs » et les conditions de chacune pour pratiquer de l'agriculture. Le texte explique :

> Le relief du territoire du Canada comprend plusieurs particularités qui ont une influence sur le mode de vie des nations qui l'habitent.
> Un peuplement en fonction du territoire. L'histoire est l'étude des évènements du passé et de l'évolution des sociétés. Les territoires géographiques constituent un facteur déterminant dans cette évolution. (MAJ 3 : 25)

Le caractère extrêmement succinct des textes de ce manuel favorise un certain schématisme. Cependant, l'établissement d'un lien de causalité entre environnement et mode de vie est sensible :

> Les Algonquiens. Ils sont nomades et comptent sur la chasse, la pêche et la cueillette pour assurer leur subsistance. Comme ils se déplacent régulièrement, ils construisent des habitations faciles à fabriquer avec du bois et de l'écorce : les wigwams. Seuls les hommes chassent. Les Algonquiens forment une société patrilinéaire, c'est-à-dire organisée selon la famille du père. En se mariant, la femme va habiter avec la famille et son époux. L'hiver, les Algonquiens se déplacent en petits groupes de deux ou trois familles, mais l'été, ils peuvent habiter en grands groupes près d'un cours d'eau.
> La famille eskimo-aléoute. Vivant dans le Grand Nord depuis leur arrivée en Amérique, les Inuits ont développé une grande tolérance au froid et ont inventé des techniques pour survivre dans un climat glacial. Ils vivent de la chasse au gros gibier (baleine, phoque, caribou) et de la pêche. Ils sont nomades, car ils doivent se déplacer souvent pour suivre le gibier. Comme la toundra couvre la plus grande partie du territoire, ils fabriquent des habitations en neige et en glace : les iglous. Ils vivent en petits groupes centrés autour de la famille immédiate**.**
> Les Iroquoiens. Ils habitent la vallée du Saint-Laurent. Cette région fertile est propice à l'agriculture. La culture de la terre permet aux Iroquoiens de rester au même endroit pendant 10 ou 20 ans. Ils sont sédentaires. Ils comptent sur la chasse, la pêche et la cueillette pour compléter leur alimentation et vivent dans des villages qui peuvent regrouper plusieurs centaines de personnes. Ce sont les femmes qui pratiquent l'agriculture. Les Iroquoiens forment une société matrilinéaire, c'est-à-dire organisée selon la lignée maternelle. Les Iroquoiens habitent dans des maisons lingues. Ces habitations permanentes peuvent loger plusieurs familles ayant un même ancêtre maternel. (MAJ 3 : 26)

Bien entendu, l' « organisateur graphique » réduit tout ceci dans un schéma dépourvu de nuances (MAJ 3 : 27).

Or, le manuel prend l'initiative de consacrer un dossier spécial à la question : « Comment l'eau a-t-elle influencé la vie des Premiers occupants ? » pour souligner, à l'aide de trois illustrations, l'importance des voies navigables pour le transport et l'exploration et la glace comme terrain de chasse : « Autochtones en canot » / « Inuits à la chasse au phoque » / « découvertes et explorations » (sans citer leurs sources) (MAJ 3 : 35)

Seul dans ce cas, le manuel répond ainsi à la suggestion du Guide de bonnes pratiques : « Les voies d'eau utilisées par les Autochtones, qui sont des autoroutes pour le transport (mahonan en atikamekw). » (Guide de bonnes pratiques, p. 4)

Pour la description de leurs modes de vie, *Chroniques* se réfère moins expressément à la dépendance du milieu naturel. En revanche, il définit les différents groupes selon le caractère nomade ou sédentaire, qui devient ainsi la première chose qui les caractérise. Il débute également par les Inuits. Le partage des tâches, intégré à ce récit dans *Mémoire*, en est séparé :

> Les Inuits, un peuple nomade. Les Inuits sont un peuple de chasseurs-cueilleurs nomades. Vers 1500, ils vivent sur l''ensemble des côtes du nord du continent. Ils occupent notamment les régions près de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la mer du Labrador. Ils se déplacent généralement en petits groupes, car les ressources de leur territoire ne suffisent pas à nourrir de grandes communautés. Durant les courts étés, ils établissent de petits campements sur les côtes pour chasser et pêcher, et s'abritent dans des *tupiqs,* des tentes faites de peaux d'animaux. Durant les longs hivers, au cours desquels les jours sont très courts, ils construisent de grands igloos qui peuvent accueillir plusieurs familles. Un peuple de chasseurs. Pour assurer leur subsistance, les Inuits chasse nt le caribou, l'ours polaire, le lièvre et de grands mammifères marins (phoque, beluga, baleine et morse). La viande des animaux, qu'ils consomment habituellement crue, peut aussi être séchée, fumée ou conservée dans la graisse. Les Inuits complètent leur alimentation avec du poisson, des oiseaux, et de petits fruits qui poussent pendant le court été nordique.
> Les Inuits utilisent également la graisse animale comme combustible pour les petites lampes qui éclairent et chauffent leurs habitations. Ils se servent de peaux de caribou pour confectionner leurs vêtements. Les peaux de beluga ou de morse servent entre autres à recouvrir les kayaks. Ces embarcations légères sont parfaitement adaptées aux déplacements sur les eaux souvent couvertes de glace. En effet, les peaux protègent l'embarcation des bris que peut causer la glace. De plus, les Inuits se déplacent sur la neige à l'aide de traineaux par un attelage de chiens. (CHR 3 : 10-1)

Des illustrations présentent « Un traineau en peau : Des traineaux en peaux de caribou tires souvent tires par des personnes, servent au transport du matériel pendant les déplacements en hiver. » (CHR 3 : 11) ou les lunettes de neige :

> Anecdote. Les lunettes de neige. Les ancêtres des Inuits, les Thuléens, ont inventé divers objets adaptes à leur environnement. Parmi ces objets, ils ont conçu des lunettes de neige qui servent à protéger les yeux de l'intense reflet du soleil sur la neige. Le rayonnement de la lumière du soleil est si vif qu'il peut causer la cécité des neiges, une maladie très douloureuse causée par une brûlure de la surface de l'œil. Les lunettes de neige limitent l'entrée de la lumière dans les yeux. Elles sont taillées dans une pièce de bois, d'os ou de panache, comme ceux des caribous. (CHR 3 : 10)

Ensuite, les Algonquiens, à leur tour, sont introduits, d'emblée, comme « nomades » :

> Les Algonquiens, des groupes nomades. Vers 1500, les groupes algonquiens occupent un immense territoire qui s'étend du nord-ouest du Québec jusqu'au sud du Québec. Ces groupes nomades se déplacent sur le vaste réseau de lacs et de rivières qui sillonnent le territoire, compose de vastes forets.
> La chasse et la cueillette. Les Algonquiens sont à la fois chasseurs, trappeurs et pêcheurs. Ils chassent l'orignal, le caribou, l'ours noir, le porc-épic, les oiseaux migrateurs et le castor. Ils pêchent des poissons d'eau douce ou d'eau salée, selon qu'ils vivent à l'intérieur des terres ou près du golfe du Saint-Laurent. En été, ils font la cueillette de petits fruits, de noix et de plantes comestibles. Au printemps, ils récoltent la sève sucrée des érables dont ils font un sirop. (CHR 3 : 11)

Une illustration souligne « L'importance de la chasse. La chasse fournit non seulement la viande pour l'alimentation, mais aussi les fourrures, les peaux, les os et les tendons pour la fabrication des objets du quotidien. » (Ibid.) et la culture matérielle présentée en fonction du mode de vie :

> Des habitations et des outils adaptés. Les Algonquiens établissent leurs campements d'été près des cours d'eau qu'ils utilisent pour la pêche ou pour le transport. Ces campements peuvent regrouper jusqu'à 500 personnes. Leur habitation, le wigwam, est facile à transporter. Il est constitué d'une structure de branches couvertes d'écorce cousue ou de peaux d'animaux. Ils fabriquent aussi divers objets tels que des vases en argile, des tambours et des canots avec J'écorce des arbres. En hiver, les membres des communautés se séparent en bandes afin de mieux se partager les ressources du territoire. Ils se déplacent sur de vastes territoires dans la forêt enneigée à l'aide de raquettes et de traineaux à chiens. (CHR 3 : 12)

Une illustration montre « Un wigwam. De simples branches couvertes d'écorce d'arbres constituent cette structure arrondie pouvant être aisément démontée et transportée. « (Ibid.)

Le troisième groupe est à son tour d'abord qualifié par son mode de vie sédentaire :

> Les Iroquoiens, des groupes sédentaires. Vers 1500, les groupes iroquoiens vivent dans la vallée du Saint-Laurent et dans la région des Grands Lacs. Sédentaires, ils vivent d'agriculture. Ils cultivent des champs et se nourrissent principalement du produit de leurs récoltes (la courge, le mars et le haricot). Ils ont également recours à la chasse et à la pêche pour combler leurs besoins alimentaires, car ils ne pratiquent pas l'élevage, sauf celui du chien. Comme les Algonquiens, les Iroquoiens complètent leur alimentation par les produits de la cueillette et ceux de la récolte de la sève des érables.
> Des villages de maisons longues. Les groupes iroquoiens habitent des villages qu'ils construisent près des cours d'eau afin de subvenir à leurs besoins (eau, pêche et transport). Les villages, constitues de maisons longues, abritent de 500 à 2000 habitants. Souvent protèges par une palissade, ils sont entourés de vastes champs cultives. Après une période de 10 à 15 ans, les communautés iroquoiennes doivent déplacer leurs villages, car les sols qu'elles cultivent finissent par s'épuiser. Comme les Algonquiens, les Iroquoiens se déplacent abord de canots d'écorce, avec des traineaux ou à l'aide de raquettes. (CHR 3 : 12-3)

Une illustration décrit une technique agricole spécifique aux Iroquoiens « Les trois sœurs : la courge, le maïs et le haricot. La technique des trois sœurs est utilisée parce qu'elle tient compte de chaque plante pour favoriser une croissance et une productivité maximales. » (CHR 3 : 12) Et cette question est posée à son propos : « Les Iroquoiens font la culture du maïs, de la courge et des haricots. Quelles sont les autres activités qui leur permettent de compléter leur alimentation ? » (Ibid.)

Pour résumer les faits à retenir sur ces passages, les apprenants sont invités à effectuer les tâches suivantes :

> 2. Reproduisez le tableau ci-contre, puis remplissez-le en indiquant ce qui distingue les peuples autochtones dans chacun des domaines. Mode de vie/ Territoire/ Nourriture/ Objets techniques / Habitation
> 3. Nommez les plantes cultivées par les Iroquoiens selon la technique des trois sœurs.
> 4. Observez l'image, puis répondez aux questions. a) Quelles caractéristiques de l'image vous permettent d'affirmer que le dessin représente un village iroquoien ? b) Pourquoi les communautés iroquoiennes doivent-elles déplacer leur village tous les 10 à 15 ans ? (CHR 3 : 23)

Le manuel définit ainsi les termes : » Sédentaire. Personne ou groupe de personnes qui s'installe de façon permanente dans un lieu ». (Glossaire CHR 3 : 480) et « Nomade : Personne qui se déplace en fonction de ses activités et de ses besoins, et qui ne s'installe pas de façon permanente dans un lieu. » (Glossaire CHR 3 : 478)

Les nouveaux manuels convergent donc dans l'idée que le mode de vie – nomade ou sédentaire – n'est pas plus le résultat d'un choix, lié à un état plus ou moins « évolué » que l'adoption de l'agriculture. Cependant, bien que le texte du programme présente les modes de vie nomades ou sédentaires comme transitoires et soumis à des évolutions, les manuels continuent souvent à les présenter comme dichotomiques et à en faire un des éléments d'un découpage schématique entre, les autres étant le groupe linguistique et la dichotomie entre patrilinéaire et matrilinéaire, sur laquelle nous reviendrons.

Un seul manuel, *Périodes*, se distingue par la description explicite de l'arrivée historique de l'agriculture en Amérique du Nord. Comme nous l'avons vu, il n'échappe pas non plus à des simplifications quand il s'agit de l'évaluation des connaissances et de synthèses extrêmes : « Vers 1500, les Iroquoiens sont sédentaires et demeurent dans des villages, alors que les Algonquiens sont nomades et se déplacent en bandes. » (PER 3 : 50 Rappel ; cf. aussi PER 3 : 36)

Mais au début du manuel, la présentation des groupes, beaucoup plus détaillée que dans les autres manuels, s'intéresse aussi aux évolutions qui les concernent et connaît, seul dans ce cas, des nuances, comme les sociétés « semi-sédentaires ». Annoncées dans la section précédente : « Des nouveautés provenant de l'Amérique du Sud [qui] bouleverseront la société sylvicole du Québec » (PER 3 : 19), leur arrivée est intégrée dans les pages sur le mode de vie des Iroquoiens :

> La famille linguistique iroquoienne. Au début du Sylvicole, il y a 3000 ans, les populations iroquoiennes habitant la vallée du Saint-Laurent et les Grands Lacs sont encore nomades, mais elles commencent un processus de sédentarisation. De même, leurs activités se diversifient. Du printemps à l'automne, les Iroquoiens se regroupent près de points d'eau importants pour pécher, chasser le petit gibier et cueillir des fruits sauvages, des noix et des herbes. Au fil des siècles, ils sont de plus en plus nombreux à se réunir dans des campements d'été. Des rencontres avec d'autres nations leur permettent d'échanger différents produits. L'hiver, ils se dispersent sur leur territoire en petites bandes pour chasser le gros gibier. Ils pratiquent ainsi un mode de vie semi-nomade. II y a environ 2 000 ans, une nouvelle technologie a fait son apparition et est venue améliorer le mode de vie des Iroquoiens : l'utilisation de la céramique pour fabriquer des contenants. Provenant de l'Amérique du Sud et échangés par le troc de nation en nation, des pots en céramique permettent de conserver les aliments plus longtemps et facilitent leur cuisson. On y conserve entre autres des fruits, des graines et des noix. Ainsi, graduellement, les Iroquoiens se mettent à cueillir davantage certaines Plantes, qui prennent de plus en plus de Place dans leur alimentation. Ils apprennent l'art de la céramique et vont à leur tour produire des poteries puis les échanger avec d'autres nations. L'abondance des ressources animales et végétales des basses-terres du Saint-Laurent et des Grands Lacs, combinée à la possibilité d'accumuler des réserves, a donc pour effet d'inciter les Iroquoiens à demeurer plus longtemps au même endroit. Vers l'an 1000, les Iroquoiens utilisent pratiquement les mêmes matériaux dont ils se servent depuis des millénaires. Les Iroquoiens façonnent toujours le bois, la pierre, les os, l'ardoise et le cuivre. Toutefois,

> ils remplacent le propulseur par l'arc et la flèche, beaucoup plus précis, et ils utilisent de l'argile pour fabriquer des objets en céramique. (PER 3 : 24)

Ces propos sont illustrés par un vase, plusieurs outils et une liste d'« Outils et objets usuels » : « Couteaux en pierre, grattoirs en os, récipients en bois, écorce et en poterie, aiguilles et hameçons en os ; Armes : arcs et flèches, lances à ponte en pierre, pièges et collets (pour attraper le petit gibier) ; Moyens de transport : canots d'écorce, raquettes, traîneaux à chiens, toboggans » , commentée ainsi : « L'équipement des Algonquiens et des Iroquoiens est similaire. La différence réside dans la fréquence de leur utilisation. » (Ibid.)

Le texte continue ensuite par l'autre grande innovation progressive :

> Les débuts de l'agriculture. Vers l'an 1000, une autre nouveauté vient accélérer le processus de sédentarisation des Iroquoiens : la culture du maïs fait son apparition dans la vallée du Saint-Laurent. Cette nouvelle plante, venue du Mexique par l'intermédiaire de plusieurs nations, se prête à une culture a grande échelle et peut se conserver, assurant ainsi la survie du groupe durant tout l'hiver. Progressivement, les Iroquoiens apprennent à la cultiver. Cela entraine une importante transformation car, pour assurer leur subsistance, les gens n'ont plus à se déplacer à la fin de l'automne vers des territoires de chasse. Vers l'an 1000, toutes les nations iroquoiennes deviennent sédentaires et vivent de l'agriculture. En plus du mais, elles cultivent la courge, le haricot, le tournesol et le tabac. La pratique de l'agriculture modifie le cycle des activités annuelles chez les Iroquoiens. Au printemps, ils préparent le sol et l'ensemencent. L'été, ils désherbent, puis, à l'automne, ils récoltent pour faire leurs provisions en vue de l'hiver. En pilant les grains de maïs à l'aide d'outils en bois ou en pierre, ils produisent une farine avec laquelle ils confectionnent du pain. L'hiver venu, ils peuvent demeurer sur place. Toutefois, même si l'agriculture fournit l'essentiel de la nourriture dont ils ont besoin, les Iroquoiens n'abandonnent pas la chasse, la pêche et la cueillette pour autant. (PER 3 : 25)

Sont présentées, à ce propos, des illustrations sur la culture des trois sœurs et « Un repas iroquoien à base de maïs au 16^{e} siècle : « Les Iroquoiens apprêtent le mais de différentes manières : grille, bouilli ou pile. Le pain de mais est cuit sur la braise, sans levure. Le plat traditionnel est la sagamité, une soupe à base d'eau et de farine de maïs, à laquelle on ajoute du poisson séché, de la viande, des courges ou des haricots » (PER 3 : 25) Un tableau permet de connaître la « Principale nourriture des Iroquoiens » :

> Plantes cultivées : mais, haricot, courge, tournesol ; Ressources à cueillir : racines, fruits (fraises, framboises, mûres, bleuets, canneberges) et noix ; Poissons : brochet, saumon, truite, esturgeon ; Petit gibier : perdrix, lièvre, castor, loutre, porc-épic, renard, canard, gelinotte, marmotte, rat musqué ; Gros gibier : ours, cerf, orignal (Ibid.)

On y ajoute la remarque : « Près des trois quarts de l'alimentation des Iroquoiens provient du mais, des courges et des haricots. Le mais est transformé en farine pour faire du pain et de la soupe. » (Ibid.)

Comme les autres manuels, *Périodes* également, relie ensuite le type d'habitation au mode de vie. C'est le sujet de la question à propos de l'illustration « Reconstitutions d'une maison-longue » : « Quel lien peut-on faire entre le mode de vie des Iroquoiens et leur type d'habitation ? » (PER 3 : 27). Or, ce rapport est toujours compris comme un processus et décrit avec beaucoup de détails :

> L'apparition des villages chez les Iroquoiens Le mode de vie sédentaire détermine la façon d'occuper le territoire et le type d'habitation utilisé. Les Iroquoiens choisissent un emplacement où la terre leur semble fertile, parfois en retrait des berges. Ils y créent des villages pouvant accueillir jusqu'à quelques milliers d'individus regroupés par dizaines dans des habitations appelées « maisons-longues ». Entre les années 1300 et 1500, plus d'une centaine de villages sont créés, surtout dans le sud des basses-terres du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Pour se protéger d'éventuels ennemis, les Iroquoiens construisent parfois une palissade de bois tout autour de leur village. Les champs cultivés se situent à l'extérieur des palissades. Tous les 20 ou 30 ans, la communauté abandonne le village pour en construire un autre sur une terre plus riche. En effet,

> comme les Iroquoiens n'ont pas mis au point de techniques pour maintenir la qualité des sols, telles que l'utilisation d'engrais et le labourage, la terre s'appauvrit d'année en année. (PER 3 : 26)

Une illustration « Représentation de deux villages iroquoiens vers 1500 », tous les deux composés de maisons longues, montre la différence : « Dans la région de Québec, les villages demeurent ouverts, c'est-à-dire sans palissade. Ce sont surtout les villages de la région actuelle de Montréal et des Grands Lacs qui ont une palissade. » (PER 3 : 26)

A leur tour, les maisons longues sont présentées comme le fruit d'une évolution :

> En demeurant plusieurs années au même endroit, les Iroquoiens peuvent se permettre de construire des habitations plus spacieuses et plus solides. Avec le temps-, on agrandit les habitations pour accueillir plus d'une famille. La maison-longue mesure en moyenne 6 à 7 mètres de largeur, 5 à 6 mètres de hauteur, sur une longueur de près de 30 mètres. Elle est recouverte d'écorce et possède généralement de quatre à six foyers. Chacun des foyers est utilisé par deux familles. En tout, l'habitation peut loger plus de 50 personnes. (PER 3 : 27)

Le manuel cite, dans ce contexte, un archéologue :

> Une habitation en évolution. « Chez les ancêtres des Iroquoiens, les premiers exemples de telles maisons multifamiliales apparaissent vers les années 800 à 900, dans le sud-ouest ontarien. On y trouve deux foyers. Au cours des siècles suivants, les maisons-longues iroquoiennes s'allongent, jusqu'à inclure parfois plus de 12 foyers vers les années 1300 à 1400. » (Roland Tremblay, archéologue, Les Iroquoiens du Saint-Laurent, peuple du maïs, 2006). - Selon cet archéologue, quelles transformations les Iroquoiens ont-ils apportées à leurs habitations au cours des siècles ? (Ibid.)

Et il présente les résultats d'une fouille :

> Trace du passé. Une maison vieille de près de 600 ans ! A Lanoraie, une municipalité à l'est de Joliette, près du fleuve Saint-Laurent, des archéologues ont effectué des fouilles dans les années 1970 dans un site occupé par des Iroquoiens. Ils y ont découvert les restes d'une maison-longue contenant sept foyers. Des traces de 233 pieux ont révélé l'ampleur de la construction : la maison mesurait 28 mètres de longueur sur é mètres de largeur. Les fosses contenaient des résidus culinaires, comme du mais, des os et des fragments de céramique. (Ibid.)

Le manuel se penche ensuite sur les Algonquiens et pose également la question de leur évolution :

> La famille linguistique algonquienne. Les Algonquiens habitent les régions du Bouclier canadien et des Appalaches. Ces régions sont peu propices à l'agriculture et à la sédentarisation. Toutefois, les forêts et les cours d'eau qui s'y trouvent regorgent de ressources qui assurent la survie des Algonquiens et leur procurent de quoi se nourrir, se vêtir et se loger. Par contre, les ressources ne sont pas assez abondantes pour leur permettre de rester au même endroit toute l'année. Les Algonquiens sont donc des nomades et vivent de chasse, de pêche et de cueillette. Depuis la période de l'Archaïque, amorcée vers 8000 av. J.-C., leur mode de subsistance est essentiellement resté le même. L'hiver, les Algonquiens se déplacent en forêt vers leur territoire de chasse en bandes formées d'une dizaine à une cinquantaine de personnes. Ils chassent principalement le gros gibier. L'été, ils redescendent aux embouchures des cours d'eau qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent ou près de l'océan Atlantique, où ils se regroupent parfois par centaines pour pécher, chasser et commercer. Les Algonquiens se nourrissent de petits fruits qu'ils trouvent en abondance dans les sous-bois. Installés près des cours d'eau, ils pêchent différentes espèces de poissons et recueillent des mollusques comme des moules et des escargots, en plus de chasser du petit et du gros gibier. Les Algonquiens se servent de la peau et de la fourrure des animaux chassés pour confectionner leurs vêtements. Les vêtements d'été, essentiellement constitués de peaux tannées, sont plus légers, alors que les vêtements d'hiver sont faits de fourrures. Les Algonquiens aiment décorer leurs vêtements de piquants de porc-épic ou de poils d'orignal. Comme chez les Iroquoiens, il est d'usage de se tatouer le corps et de porter des parures fabriquées, entre autres, avec du cuivre. (PER 3 : 28)

C'est la chasse qui sert à illustrer leur mode de vie : « Un Algonquien prêt pour la chasse : La tenue vestimentaire des Algonquiens est reconstituée à partir des premiers témoignages écrits et de dessins comme celui-ci, produits par des Européens au 16^{e} siècle. De plus, la tradition orale permet d'obtenir certaines précisions, entre autres sur les méthodes de tatouage. » La

question qui y est attachée, cible seulement le terme : « Ce dessin montre une coutume liée à l'apparence corporelle. Laquelle ? » (Ibid.)

Comme pour les Iroquoiens, un tableau résume la « Principale nourriture des Algonquiens :

> Gros gibier : ours, caribou, orignal, cerf ; Petit gibier : perdrix, lièvre, castor, loutre, porc-épic, renard, canard, gelinotte, rat musqué ; Mammifères marins : béluga, phoque ; Poissons : brochet, saumon, truite, esturgeon ; Ressources à cueillir : racines, fruits (fraises, framboises, mûres, bleuets, canneberges), noix et mollusques de rivage. » (Ibid.)

Périodes ajoute : « L'analyse par des scientifiques de restes culinaires collés à des fragments de poterie révèle un menu plutôt varié : soupe de poisson, ragoût de phoque ou de mollusques, sauce à la noix. » (Ibid.)

Une liste analogue des « Outils et objets usuels » y figure : couteaux en pierre, grattoirs en os, récipients en bois, écorce ou en poterie, aiguilles et hameçons en os ; Armes : arcs et flèches, lances à ponte en pierre, pièges et collets (pour attraper le petit gibier) ; Moyens de transport : raquettes, canots d'écorce, traîneaux à chiens, toboggans » et ces objets sont représentés par des illustrations (Ibid.).

Le texte de présentation informe que :

> Les Algonquiens fabriquent différents objets qui leur permettent, entre autres, de chasser et de se déplacer. Pour ce faire, ils se servent de matériaux trouvés à proximité, tels que le bois, la pierre, l'os, l'ardoise et le cuivre. Ils peuvent aussi obtenir ces objets lors d'échanges avec d'autres nations. Comme les Iroquoiens, les Algonquiens utilisent l'arc et la flèche pour chasser. Par contre, l'utilisation de la poterie est moins répandue chez les Algonquiens que chez les Iroquoiens. (PER 3 : 29)

Comparé aux Iroquoiens dont le mode de vie avait été bouleversé par deux évolutions, celui de Algonquiens apparaît comme plus stable :

> Vers 1500, le mode de vie des Algonquiens semble avoir peu changé depuis l'arrivée de leurs ancêtres sur le territoire du Québec. Ils vivent dans des wigwams, une habitation de forme conique ou ovale mesurant de quatre à six mètres de diamètre. L'hiver, on tapisse le sol de branches de sapin ainsi que de peaux d'animaux et on recouvre la paroi extérieure de neige pour f isoler du vent et du froid. Le wigwam possède un foyer central, et un espace vide au sommet sert de cheminée. Utilisé en été comme en hiver, le wigwam peu de démonter rapidement en vue d'un déplacement. Les Algonquiens transportent les peaux ou les rouleaux d'écorce, et abandonnent l'armature de bois, un matériau facile à retrouver partout en forêt. Ce type d'habitation exige environ une heure ou deux à reconstruire. (Ibid.)

Ces propos sont illustrés par des « Wigwams de formes conique et ovale vers 1300 : Les Algonquiens du nord-est de l'Amérique fabriquent un wigwam, en dôme ou conique, logeant une ou plusieurs familles. La structure en bois recouvert d'écorce de bouleau ou de peaux laisse échapper la fumée du foyer par une ouverture dans le toit. » La question s'intéresse au rapport avec le mode de vie : « Quel lien peut-on faire entre le mode de vie des Algonquiens et leur type d'habitation ? » (Ibid.)

Or, même chez les Algonquiens, tout n'est pas uniforme, dans les modes de vie, selon une autre spécialiste :

> Une pratique différente en Abitibi-Témiscamingue vers l'an 1000. « Les nomades qui vivent alors dans cette région produisent leurs propres vases de cuisson, à la différence des autres nomades du moyen-nord du Québec, pour qui l'utilisation de la céramique semble avoir été plus modérée, voire rare, et où les preuves de fabrication locale restent à ce jour absentes, [...] nous savons de source sûre que les occupants de l'Abitibi-Témiscamingue entretenaient des liens économiques étroits avec les Hurons-Wendats et leurs ancêtres (des Iroquoiens du sud de l'Ontario) […] » (Leila Inksetter, archéologue, Air, territoire et peuplement, 2015) (PER 3 : 29)

Périodes présente les Inuits en dernier de trois groupes, toujours dans une perspective historique qu'il inscrit dans la continuité des Paléoesquimaux, puis des Thuléens :

> La famille linguistique inuite. Vers 1200, des groupes venus d'Alaska, appelés « Thuléens », atteignent le nord du Québec. Ils succèdent aux Paléoesquimaux, qui sont arrivés 3000 ans auparavant et qui, pour une raison que les chercheurs ignorent, ont complètement disparu. Les Thuléens vivent essentiellement de la chasse à la baleine, qu'ils pratiquent à bord de kayaks à l'aide d'un harpon à pointe d'os. Ils chassent aussi le phoque, le caribou et le bœuf musqué. Ils développent un mode de vie semi-sédentaire et vivent essentiellement dans des habitations circulaires semi-souterraines. Ces habitations sont faites de pierres et sont surmontées d'os, de peaux et de tourbe. L'hiver, les Thuléens construisent des igloos lors de leurs déplacements. Vers 1500, le nord du Canada connait à nouveau une brève ère glaciaire. Les baleines se font de plus en plus rares, car la glace qui se forme est peu propice à leur survie. Les Thuléens doivent s'adapter et, pour survivre, ils se dispersent à la recherche de nourriture. Ils délaissent alors leur mode de vie semi-sédentaire pour une vie nomade. Ce changement important entraine la naissance de la culture inuite vers le début du 17e siècle. (PER 3 : 30)

La carte « Les migration des Thuléens de 2 000 av J.-C. à 1 500 » et la « Reconstitution d'une habitation thuléenne » illustre ces propos : « Les os des côtes et des énormes mâchoires des baleines constituent la charpente des habitations semi-souterraines des Thuléens. La capture de baleines permet aux Thuléens de demeurer un certain temps au même endroit, entraînant ainsi la formation de petits villages. » (PER 3 : 30)

Ensuite, le texte enchaine sur le mode de vie des Inuits :

> La nation inuite. Descendants des Thuléens, les Inuits parlent l'inuktitut. Le mode de vie des Inuits repose sur la chasse aux phoques. Très dodu, cet animal leur fournit la base de leur nourriture. Sa peau imperméable est très pratique pour fabriquer des vêtements. De plus, la graisse du phoque procure aux Inuits un combustible inestimable pour s'éclairer et se chauffer. Selon les saisons, les Inuits parcourent le vaste territoire du nord du Québec en quête d'autre nourriture. Pour se déplacer sur la neige, ils utilisent le traineau à chiens, tandis que sur l'eau, ils emploient le kayak, efficace pour chasser les animaux marins. L'été, les Inuits se déplacent, selon le gibier disponible, en petits groupes d'une douzaine de personnes. L'hiver, ils se regroupent en bandes pouvant atteindre une centaine de personnes. Ils installent leur campement près des ressources animales terrestres et maritimes. Les Inuits se servent beaucoup plus de l'igloo que les Thuléens. Ils l'utilisent souvent à la place de l'habitation semi-souterraine, surtout lorsqu'ils doivent se lancer dans une expédition de chasse loin de leur campement d'hiver. L'été, les Inuits construisent de petites tentes faites en peaux d'animaux tendues sur des armatures de bois. (Ibid.)

Comme les Algonquiens, ils sont essentiellement chasseurs, mais ils le sont restés bien plus longtemps, comme le souligne l'illustration « Chasseur inuit, 19e-20e siècle » : « En raison de leur isolement géographique, les Inuits ont conservé leur mode de vie jusqu'au début du 20e siècle. Une des techniques de chasse des Inuits consiste à attendre sur la banquise que l'animal remonte à la surface, puis à le harponner. » Le tableau de la « Principale nourriture des Inuits » en porte les traces :

> « Gros gibier : ours polaire, caribou, bœuf musqué, morse, phoque ; Petit gibier : lièvre arctique, renard, loup ; Mammifères marins : morse, narval, phoque ; [ce dernier est nommé deux fois], Poissons : omble chevalier, touladi ; Ressources à cueillir : petits fruits œufs d'oiseaux. » (Ibid.)
> Comme tous les manuels, Période ne manque pas consacrer une illustration aux lunettes de neige :
> « Des lunettes de neige vers 1200. Les Thuléens, comme les Inuits, doivent s'adapter à u territoire sur lequel les reflets du soleil sur la neige sont aveuglants. Ils fabriquent donc des lunettes en ivoire ou en os percées de deux minces fentes, limitant ainsi la pénétration de la lumière dans les yeux. (Ibid.)

Cette description abondante de détails, mais structurée, permet d'effectuer les activités proposées ensuite :

> 1. Relevez des différences dans l'alimentation et les habitations des Algonquiens, des Iroquoiens et des Inuits. 2. D'Où provient le mais cultive dans la vallée du Saint-Laurent à partir de l'an 1000 ? 3. Quelle nouvelle technologie apparue à la période du Sylvicole montre l'importance de la culture des plantes chez les Premières Nations ? […] (PER 3 : 31 : Activités.)

En résumé, *Périodes* rappelle l'essentiel, tout en différenciant quelque peu la dichotomie entre nomades et sédentaires : « Je retiens. Vers 1500, trois familles linguistiques sont présentes au Québec : Algonquiens : nomades ; Iroquoiens : deviennent sédentaires ; Inuits : nomades. / Les Autochtones développent des outils et des habitations adaptes à leur territoire et à leur mode de vie. » (Ibid.)

Dans la rubrique : « Temps d'arrêt. Je décris. », le manuel résume :

> Les Autochtones se sont établis sur différents territoires desquels ils ont tiré leur subsistance. Ils se sont adaptés à des environnements et à des climats variés. Leur mode de vie, leur culture et leurs activités économiques se sont développées en conséquence. Comment les Autochtones se sont-ils adaptés à leur environnement au fil du temps ? (PER 3 : 32)

En conclusion, une tâche importante attend les élèves :

> Au boulot ! Un musée présente une exposition sur des nations autochtones associées à une même famille lors de la période du Sylvicole, de 1000 av. J.-C. à 1500. A l'aide de différents objets, cartes ou tableaux, les visiteurs peuvent observer des caractéristiques liées au mode de vie de cette famille linguistique. Voici cinq documents tirés de cette exposition. (Un village autochtone / La pêche chez les Autochtones / L'occupation du territoire par les Nations autochtones vers 1500 / une poterie autochtone/ Ensemencement d'une terre agricole dans la vallée du Saint-Laurent).
> A partir des documents, décrivez les activités de la famille linguistique autochtone et les ressources de l'environnement qu'elle utilise.
> Démarche : Déterminez la famille linguistique dont il s'agit. / Décrivez l'environnement naturel et les ressources du territoire qu'elle habite. / Déterminez le mode de vie de la famille linguistique. / Situez la période du Sylvicole sur une ligne du temps. / Relevez des activités économiques ou culturelles qui permettent aux Autochtones de ces nations de se vêtir, de se loger, de se nourrir et de se déplacer. Puis, nommez les ressources de l'environnement nécessaires à ces activités. (Ibid.)

Ainsi, le manuel renoue avec le lien entre ressources naturelles et mode de vie de l'entrée en matière. Il n'est pas étonnant que, plus un manuel prend en compte l'évolution sociétés précolombiennes, moins il les présentera selon une dichotomie stricte entre nomades et sédentaires.

Dans notre analyse des manuels précédents, nous avions constaté que la distinction faite entre les trois grands groupes d'Autochtones, à savoir les Algonquiens, les Iroquoiens et les Inuits, était plus ou moins schématique et essentialiste selon les manuels, et que quelques-uns seulement la présentent comme introduite après coup, par l'historiographie européenne. Force est de constater que cela n'a pas vraiment changé, pas plus que la distinction entre les modes de vie nomade et sédentaire, présentée par les uns comme dichotomie essentielle, par les autres comme graduelle. Or, l'adoption de l'agriculture et du mode de vie sédentaire n'est plus présentée comme un choix conférant une supériorité civilisatrice, mais partout comme dépendante des conditions de l'environnement.

Organisation sociale et politique

L'organisation sociale et politique sont présentées comme conséquences du mode de vie. *MisÀjour* évoquent le partage des tâches et le type de structures familiales dans les textes extrêmement succincts sur les trois groupes linguistiques déjà cités (cf. supra). Il revient sur certains aspects dans une section consacrée à « La prise de décision chez les Autochtones » :

> Chez les Iroquoiens. Comme les Iroquoiens vivent en grands groupes, leur organisation est plus complexe. Les femmes aînées prennent la plupart des décisions et choisissent leurs représentants. Le village peut compter sur un chef civil qui gère les conflits internes. S'il y a une guerre, un chef de guerre ayant des qualités de guerrier et de leader est choisi. Les guerres se déroulent principalement en été, puisque l'hiver est consacré à la chasse et aux festivités à l'intérieur des maisons longues.

> Bien que les hommes et les femmes dans les sociétés autochtones aient chacun un rôle défini, les relations sont égalitaires.
> Chez les Algonquiens. Comme les Algonquiens sont nomades, leurs structure politique est plutôt simple : Ils vivent en bandes regroupant la famille élargie. En été, lorsque les bandes sont réunies, ils choisissent un chef qui est un bon orateur et ils en profitent pour discuter de la guerre, de la chasse et les alliances. L'ensemble de la bande (et surtout les aînés) est consulté avant la prise de décisions. En hiver les familles se dispersent pour assurer leur survie.
> Chez les Inuits. Vivant en petits groupes, les Inuits prennent généralement leurs décisions par maisonnées (en famille) en consultant toujours les ainés. L'automne est le seul temps de l'année où plusieurs familles se regroupent pour chasser le phoque. (MAJ 3 : 30)

Dans la section des documents à interpréter, il cite une source à propos de l'élection d'un chef, sans pour autant spécifier de groupe autochtone dont il s'agit.

> La période par les sources. La société autochtone en textes. « Les anciens du pays étaient rassemblés cet hiver pour l'élection d'un capitaine [chef] fort célèbre [...] » Source : Paul Ragueneau, Relation de ce qui s'est de remarquable en la mission des pères de la Compagnie de Jésus aux Hurons, pays de la Nouvelle-France, depuis le mois de mai de l'année 1645 jusqu'au mois de mai 1646, Paris, Chez Sébastien Cramoisy, 1647, p. 67-68 Quel est le rôle joué par les aînés dans les sociétés autochtones ? (MAJ 3 : 44)

La question rattachée est d'un manque de prétention flagrant: « Qui est responsable de l'élection des chefs chez les Autochtones ? » (MAJ 3 : 50)

Un autre texte, tiré d'un manuel, explique les structures familiales :

> « Pour tous les Autochtones, la famille était l'unité sociale de base, et sa structure était liée à leur mode de subsistance. Chez les chasseurs, la famille était patriarcale et centrée sur un male qu'on respectait pour son habileté. Dans les communautés sédentaires, en revanche, la vie familiale était centrée sur les femmes, pourvoyeuses de la nourriture, qui assuraient la survie du groupe. » Source. John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec,* Québec, Les Editions du Septentrion, 2003, p. 25. (MAJ 3 : 50)

L'exploitation didactique est réduite à la classification : « Le document présente les structures familiales de deux groupes d'Autochtones. Identifiez celle qui appartient à la famille linguistique algonquienne et celle qui appartient à la famille linguistique iroquoienne. » (MAJ 3 : 51)

Les manuels plus traditionnels, disposant de plus de pages, présentent l'organisation sociale et la prise de décisions dans des sections séparées et pour chaque groupe. Comme pour la présentation générale des trois groupes, *Mémoire* commence par les Inuits, pour ce qui est de leur organisation sociale :

> Les Inuits, les Algonquiens et le Iroquoiens ne se distinguent pas seulement par leur mode de vie, mais aussi sur le plan de l'organisation sociale et politique. Cependant, dans leurs rapports sociaux ces trois groupes présentent aussi des caractéristiques communes.
> L'organisation sociale des Inuits. Les Inuits ont une organisation sociale simple et souple, bien adaptée aux activités liées à leur mode de vie et à leurs déplacements saisonniers. (MEM 3 : 28)

Deux éléments sont distingués : « : La famille nucléaire : Elle est composée du père, de la mère et des enfants » et « les campements :

> A l'arrivée de l'hiver, plusieurs familles nucléaires apparentés ou amies se rassemblent pour former des campements, appelés *ukiivik,* qui peuvent regrouper environ une centaine de personnes. Les Inuits se préparent à affronter l'hiver rigoureux de l'Arctique et comptent sur les réserves de nourriture accumulées durant les mois plus cléments- Au printemps, ces campements se fractionnent en petits campements de 10 à 20 personnes, appelés *upirngivik* ou *tupirvil*. Ces derniers regroupent quelques familles nucléaires, auxquelles peuvent se joindre des proches parents et des amis. Les petits groupes facilitent les activités de chasse et de pêche. Les familles cherchent à profiter des ressources qui deviennent abondantes afin de stocker des provisions. (Ibid.)

L’illustration d’« une famille inuite » qui montre un couple, est commentée ainsi : « Les Inuits ont une structure patrilinéaire. La filiation s’établit du père aux enfants : La femme mariée vit auprès de la famille de son époux. » (Ibid.) Puis, le même schéma est appliqué aux Algonquiens :

> Chez les Algonquiens, l’organisation sociale varie beaucoup d’une nation à une autre. Les nations algonquiennes établies au nord des Grands Lacs ont une organisation sociale simple et souple ; cette orga est adaptée aux déplacements saisonniers
> La société se compose de 4 éléments :
> la famille nucléaire Elle forme la base de la société algonquienne. Elle se compose des parents et de leurs enfants. Une famille nucléaire occupe un wigwam.
> le groupe de chasse : l’hiver, quelques familles algonquiennes se réunissent et forment un groupe de chasse d'environ 10 à 20 personnes. Ce groupe se déplace vers ses territoires de chasse pour y établir ses campements d’hiver. /
> la bande : l’été, l'abondance des ressources permet de réunir plusieurs familles qui forment une bande. Une bande compte de 100 à 200 individus installés dans des campements plus grands que Les campements d'hiver. /
> la nation : l’ensemble des bandes qui ont une langue et une culture communes forme une nation. La nation assure la défense et parfois l'expansion du territoire de chasse. (MEM 3 :29)

L’illustration d’ « un couple d'Algonquiens » informe que : « Les Algonquiens ont une structure patrilinéaire. La filiation s'établit du père aux enfants. Ce sont aussi les pères qui transmettent leur nom à leurs enfants. » (Ibid.)

Ensuite, c’est le tour de « L’organisation sociale des Iroquoiens » dont la description évite également la distinction schématique entre nomades et sédentaires : « Les villages iroquoiens rassemblent des centaines et parfois même des milliers de personnes. Cela donne lieu à une organisation sociale plus élaborée que celle des groupes inuits et algonquiens. » (MEM 3 : 30) Cinq éléments sont distingués :

> La famille nucléaire et la famille élargie. Plusieurs familles nucléaires (des parents et leurs enfants) appartenant à la même lignée maternelle vivent dans la même maison longue. Elles forment une famille élargie et appartiennent toutes au même clan. Au moment du mariage, les hommes vont vivre dans la maison longue de leur épouse et s'intègrent à la famille élargie et au clan de celle-ci.
> Le clan. Le clan réunit les familles élargies qui considèrent descendre d'une même ancêtre maternelle. Chez les Iroquois, par exemple, les clans sont tous désignés par un animal totémique (te clan de la tortue, le clan du loup, le clan de l'ours, etc.).
> Le village. Le village est formé de plusieurs maisons longues. Chaque maison longue est associée à un clan. Il y a plusieurs clans dans chaque village iroquoien.
> La nation. La nation est constituée de plusieurs villages d'une même appartenance linguistique et culturelle.
> La confédération (ou la ligue) Certaines nations iroquoiennes s'unissent pour former des confédérations (ou ligues) afin d'assurer leur sécurité et leur défense et de promouvoir leurs intérêts communs. (Ibid.)

Eux aussi sont représentés par « Un couple d’Iroquoiens : Les Iroquoiens ont une structure matrilinéaire. Les femmes y jouent un rôle très important. La filiation s'établit de la mère aux enfants et ce sont les mères qui transmettent leur nom à leurs enfants. » (Ibid.)

Ensuite, le manuel demande aux élèves de comparer : « Pourquoi l’organisation sociale des Iroquoiens est-elle plus élaborée que celle des Inuits et des Algonquiens ? / Qu’est-ce qui distingue la filiation chez les Inuits et les Algonquiens de la filiation chez les Iroquoiens ? » (Ibid.)

Or, le résumé n’échappe pas à un certain schématisme. Dans la rubrique « Faire le point », on lit, à propos de la société : « Les Inuits et les Algonquiens forment des sociétés nomades qui se déplacent selon les saisons et la disponibilité des ressources : Leur subsistance est basée sur la chasse et la pêche. / Les Iroquoiens forment des sociétés sédentaires. Ils fondent des

villages et leur subsistance est principalement basée sur des produits agricoles. » (MEM 3 : 54-55) Les activités proposées demandent aux élèves de faire des tableaux :

> Les trois grandes familles linguistiques
> 1. A l'aide d'un tableau, présentez les trois familles linguistiques autochtones qui occupent le territoire du Québec vers 1500. Pour chacune des trois familles linguistiques, indiquez :
> les nations qui en font partie / le territoire qu'elles occupent ; / une description de l'environnement et du climat ; / leur mode de vie.
> 2. Les sociétés algonquienne et iroquoienne
> a) En vous référant aux caractéristiques suivantes, comparez les sociétés algonquienne et iroquoienne : la principale source de subsistance ;/ les types d'habitation ; / l'organisation politique.
> b) Pour chacune des deux sociétés, expliquez le lien qu'il est possible d'établir entre ces trois caractéristiques.
> c) Décrivez trois caractéristiques communes à ces deux sociétés. (MEM 3 : 56 Activités)

Mémoire traite ensuite de la tradition orale et de l'influence des aînés, puis de la spiritualité autochtone.

Périodes également distingue les passages sur l'organisation sociale des uns et des autres (« Vivre en société ») de la prise des décisions. La division des tâches fait partie du premier aspect ainsi qu'un passage sur des « traits socioculturels communs » qui abrite aussi quelques remarques sur la spiritualité.

Périodes crée d'emblée un lien étroit entre mode de vie et l'organisation sociale, pour répondre à la question : « Quels rapports sociaux, politiques et économiques les Autochtones entretiennent-ils entre eux ? » (PER 3 : 36) :

> Vivre en société. Les sociétés iroquoiennes et algonquiennes sont constituées en groupes de tailles variables et sont adaptés à leurs milieux de vie. Leur organisation sociale diffère selon que leur mode de vie est sédentaire ou nomade. Au sein des de ces groupes, les rapports sociaux sont fondés sur la réciprocité. Les individus se répartissent les tâches de manière à combler ensemble les besoins du groupe. Quelles sont les caractéristiques des rapports sociaux chez les Iroquoiens et les Algonquiens ? Quels sont les points communs entre ces sociétés ? (Ibid.)

Pour faciliter la comparaison, il applique ensuite le même principe aux trois groupes : une présentation de leurs particularités suivie d'un schéma des différents niveaux dont se compose la société.

> L'organisation sociale chez les Iroquoiens. Les Iroquoiens sont établis sur des territoires relativement peu étendus, mais propices à l'agriculture. Ils vivent dans des villages dont la population est assez nombreuse et stable tout au long de l'année. Leur mode de vie sédentaire permet une organisation sociale élaborée. L'organisation sociale chez les Iroquoiens est matrilinéaire, ce sont les femmes qui sont à la tête des groupes familiaux. On considère donc comme parents tous ceux qui ont une ancêtre commune. Cette organisation détermine les rapports sociaux. Par exemple, lorsqu'un homme se marie, il doit habituellement déménager et vivre avec la famille de son épouse dans la maison-longue. La maison-longue est à la base de la structure des sociétés iroquoiennes, qui se composent de clans et de villages. (Ibid.)

Le schéma distingue les éléments suivants :

> La maison longue. Une maison-longue désigne à la fois le bâtiment et le groupe qui l'habite. La maison-longue abrite les grands-mères (et leurs époux), leurs descendantes directes (et leurs époux) ainsi que leurs petits-enfants. Elle compte généralement entre 30 et 60 occupants. /
> Le clan. Un clan regroupe les personnes qui descendent d'une même ancêtre maternelle, qui peut être décédée. Même si le clan est parfois limite à quelques dizaines d'individus, il compte généralement une centaine de personnes et parfois même beaucoup plus. Les clans occupent une ou plusieurs maisons-longues, selon l'ampleur du clan. Chacun porte le nom d'un animal, par exemple : ours, loup, tortue, castor, corbeau, etc. La femme la plus âgée du clan est appelée la « mère de clan ». /
> Le village. Le village regroupe plusieurs maisons-longues, dans lesquelles se répartissent les clans locaux. Un village peut compter à lui seul une cinquantaine de maisons-longues, soit environ 1 500 habitants. /
> La nation. La nation est constituée de l'ensemble des villages dont les habitants partagent une langue et une

culture communes. Une nation iroquoienne peut comprendre une douzaine de villages qui, au total, représentent de 20 000 à 30 000 individus. (Ibid.)

Pour les Algonquiens, il y a cette description :

L'organisation sociale chez les Algonquiens. Les Algonquiens vivent sur de grands territoires. Ils se rassemblent en grands groupes et se dispersent en plus petits groupes au gré des saisons et de leurs déplacements. Leur mode de vie nomade exige une organisation sociale plus flexible que celle des Iroquoiens. L'organisation sociale chez les Algonquiens est patrilinéaire, c'est-à-dire que ce sont les hommes qui sont à la tête des groupes familiaux. On considère comme parents tous ceux qui ont un ancêtre commun. Cette organisation détermine les rapports sociaux. Par exemple, lorsqu'une femme se marie, elle doit habituellement déménager et vivre avec la famille de son époux. Les sociétés patrilinéaires s'organisent principalement autour des activités masculines que sont la chasse et la pêche. La vie chez les Algonquiens s'articule d'abord autour de la famille nucléaire, composée du père, de la mère, des enfants et des grands-parents. (PER 3 : 37)

Pour eux, deux formes d'organisation sociale saisonnières sont distinguées : automne-hiver / printemps-été :

La famille nucléaire. La famille nucléaire algonquienne habite un wigwam. Elle se compose d'un père, d'une mère, de leurs enfants et des grands-parents.
La petite bande d'hiver. En automne et en hiver, quand les ressources fauniques sont plus rares, les Algonquiens doivent se disperser en remontant les cours d'eau pour aller chasser en petits groupes sur de vastes territoires. Ces groupes, qui constituent une petite bande, se composent généralement de 2 à 4 familles nucléaires et comptent au total de 10 à 50 personnes.
La grande bande d'été. Au printemps et en été, quand la faune et la flore permettent de répondre aux besoins de plus grands groupes, les petites bandes, qui se déplaçaient jusqu'alors en forêt, se regroupent autour d'un point d'eau pour former une grande bande. Cette bande compte généralement de 100 à 200 personnes. Cependant, dans certains cas, ces bandes estivales sont beaucoup plus grandes, pouvant même atteindre un millier d'individus. Lors des rassemblements estivaux, les Algonquiens partagent leurs ressources, échangent des biens, et créent et solidifient leurs alliances. Ils organisent aussi des fêtes et célèbrent des mariages.
La nation : Les bandes qui parlent une mème langue forment une nation. (Ibid.)

Le manuel définit, dans ce contexte : « Bande. Regroupement de plusieurs familles chez les Algonquiens » ainsi, de manière peu convaincante (car il faudrait alors définir « lignée » également) « Matrilinéaire : Se dit d'un système de parenté qui se construit sur la base des lignées maternelles. » (Cf. aussi PER 3 : Glossaire 475) et « Patrilinéaire. Se dit d'un système de parenté qui se construit sur la base des lignées paternelles. » (Cf. aussi PER 3 : Glossaire 476)

A la fin du dossier, le manuel rappelle : « Dans les années 1500, les sociétés iroquoiennes sont sédentaires et matrilinéaires, alors que les sociétés algonquiennes sont nomades et patrilinéaires. » (PER 3 : 46). Dans les « Activités », le manuel revient sur cette question : « Qu'est-ce qui différencie une organisation sociale matrilinéaire d'une organisation sociale patrilinéaire ? » (PER 3 : 45)

Rien n'est dit, dans cette section, sur les structures familiales des Inuits.

Le lien avec le mode de vie et de production n'est présent qu'occasionnellement. La présentation pour chacun des groupes privilégie les aspects de la prise de décision et du rôle des chefs auxquels sont ensuite ajoutées quelques remarques sur les structures familiales :

La structure des sociétés autochtones. Vers 1500, les peuples autochtones vivent dans des sociétés bien organisées, dont les règles et les façons de faire structurent la vie en groupe. Ils effectuent des échanges commerciaux et ils scellent des alliances. Malgré de nombreuses différences, les peuples autochtones partagent certaines caractéristiques.
Un conseil forme d'anciens. Dans les sociétés autochtones, les décisions qui touchent la communauté, comme la résolution de conflits, l'adoption de nouvelles règles ou l'entrée en guerre contre un groupe ennemi, sont soumises à un conseil composé de plusieurs personnes. Le conseil réunit les chefs, les anciens et les chamans.

> Le pouvoir et l'autorité sont donc assumes par plusieurs personnes parmi les membres les plus sages et les plus expérimentés de la communauté. Chaque membre du conseil peut donner son avis et aucune décision n'est prise avant d'arriver à un accord. (CHR 3 : 24)

Ce texte est accompagné d'une illustration « Un conseil de bande : Dans les sociétés algonquiennes, le conseil de bande réunit les chefs de familles et les anciens. - Quelles sont les caractéristiques nécessaires pour devenir chef chez les Algonquiens ? » (Ibid.) La réponse à cette question est fournie dans le texte qui suit :

> Les chefs. Les chefs autochtones sont choisis pour leur courage, leur jugement, leur expérience de la chasse ou de la guerre, mais aussi pour leur aisance à s'exprimer et leur générosité. Puisqu'ils ne dirigent pas par la contrainte, mais par la persuasion, ils doivent être capables de convaincre les autres du bien-fondé de leur décision pour le groupe. L'aisance à s'exprimer et la capacite de persuasion sont des qualités très estimées dans les sociétés autochtones, car les chefs ont la responsabilité de négocier les alliances et les échanges avec les autres groupes ou nations autochtones. (CHR 3 : 25)

Le manuel traite ensuite de la « structure sociale des Inuits et des Algonquiens vers 1500 » :

> La structure sociale des sociétés inuite et algonquiennes diffère de celle de la société iroquoienne en raison notamment de leurs modes de vie.
> Une structure patrilinéaire. Le type de société chez les Inuits et les Algonquiens est patrilinéaire. Ce sont les pères qui transmettent à leurs fils, et non les mères à leurs filles, leur nom et l'appartenance à la lignée familiale. Dans les structures autochtones patrilinéaires, les filles doivent quitter leur famille pour aller vivre avec celle de leur époux lorsqu'elles se marient. (Ibid.)

Un tableau : « L'organisation sociale des peuples autochtones vers 1500 » compare les structures familiales qu'il appelle « type de société » et les habitations des trois groupes :

> Les Algonquiens
> Type de société : patrilinéaire (lignée familiale du père) et nomade. Des groupes de plusieurs familles apparentées forment une bande de 100 à 200 personnes ; les bandes qui partagent la même langue et la même culture forment une nation algonquienne. Type d'habitation : wigwam partagé par une ou deux familles.
> Les Inuits
> Type de société : patrilinéaire (lignée familiale du père) et nomade. Des groupes de quelques familles apparentées ou amies forment une petite bande. Type d'habitation : igloo en hiver et tente en été, partages par une ou deux familles
> Les Iroquoiens
> Type de société : matrilinéaire (lignée familiale de la mère) et sédentaire. Des groupes de plusieurs familles issues de la même ancêtre forment un clan ; plusieurs maisons longues abritant différents clans forment un village ; et plusieurs villages qui partagent la même langue et la même culture forment une nation iroquoienne. Type d'habitation : maison longue partagée par une ou plusieurs familles. (Ibid.)

Ensuite, un passage concerne :

> Les chefs algonquiens et inuits : d'habiles chasseurs. Chez les Algonquiens, le groupement de plusieurs familles forme une bande composée de 100 à 200 personnes représentée par un chef. Elu par les chefs de famille, le chef est généralement un meneur naturel choisi pour ses grandes qualités de chasseur. En effet, dans les sociétés nomades, la chasse est essentielle à la survie du groupe. Les bandes algonquiennes qui partagent la même langue et la même culture forment des nations différentes de quelques milliers d'habitants répartis sur de vastes territoires, par exemple (ex. Abénaquis, les Algonquins, les Cris, les Montagnais et les Micmacs.
> Chez les Inuits, les familles se regroupent en petites bandes qui chassent et pêchent ensemble pour faciliter leur chance de survie dans le climat extrême de l'Arctique. Comme chez les Algonquiens, le chef doit être un habile chasseur. Toutefois, chez les Inuits, il doit également posséder un oumiak, une embarcation pouvant transporter plusieurs passagers et une lourde cargaison. En effet, le chef inuit a pour première responsabilité l'organisation de la chasse à la baleine, une activité qui exige un oumiak et plusieurs chasseurs. (CHR 3 : 26)

La structure sociale des Iroquoiens est ensuite comparée aux deux autres :

> La structure sociale des Iroquoiens vers 1500. Les sociétés iroquoiennes ont une structure sociale différente des sociétés inuite et algonquiennes, notamment parce que les villages iroquoiens forment de grandes communautés de quelques centaines d'habitants.

> Une structure matrilinéaire. Le type de société chez les Iroquoiens est matrilinéaire. Ce sont les mères qui transmettent à leurs filles, et non les pères à leurs fils, leur nom et !'appartenance à la lignée familiale. La maison langue est au cœur de la structure sociale iroquoienne. Les femmes qui habitent une maison langue sont issues de la même lignée, alors que leurs époux proviennent d'autres maisons longues. Après le mariage, le jeune couple s'installe dans la maison de la mère de la mariée.
> Des chefs civils et des chefs de guerre. Le regroupement de plusieurs maisons longues forme un village. Dans chaque village, il y a au moins deux clans. Chaque clan porte le nom du totem qui le protège. Les clans sont représentés par deux chefs : un chef civil et un chef de guerre. Ce sont les femmes les plus âgées des maisons longues qui choisissent le chef civil. Ces chefs s'occupent de tout ce qui touche la vie quotidienne du groupe. Les chefs de guerre, eux, sont des guerriers braves et courageux. Les chefs civils forment, avec les femmes les plus âgées, le conseil du village. Il arrive que le conseil du village nomme un grand chef dont le rôle est de représenter tous les clans. Les villages qui partagent la même langue et la même culture forment une nation. Par exemple, les Hurons, les Iroquois et les Pétuns sont des nations iroquoiennes différentes. (CHR 3 : 26-27)

Dans ce contexte sont définis les termes « Ancien : Personne la plus âgée d'un groupe, d'un clan ou d'un village » (Cf. aussi Glossaire CHR 3 : 474) et « Totem : Dans la spiritualité autochtone, esprit protecteur souvent associé à un animal, par exemple un ours, un loup ou un aigle » (Cf. aussi Glossaire CHR 3 : 480)

La structure matrilinéaire des sociétés iroquoiennes est illustrée par « Mères et filles : Ces femmes, issues d'une même famille, habitent la même maison longue. » La question ne vise que le terme technique : « Nommez la structure sociale des Iroquoiens. » (CHR 3 : 27)

Dans les « Questions de savoir » à la fin de la section sur « La structure des sociétés autochtones », les tâches suivantes attendent les apprenants :

> 1. Les énonces suivants sont-ils vrais ou faux ? Si un énoncé est faux, corrigez-le. a) Dans une communauté autochtone, seul le chef détient le pouvoir de résoudre les conflits. b) L'aisance à s'exprimer est une qualité recherchée chez les chefs, car ils ont la responsabilité de négocier les alliances et les échanges avec les autres groupes ou nations autochtones. c) Quand la nourriture se fait plus rare, il est fréquent que les Autochtones pillent la nourriture d'un autre groupe pour assurer leur survie. d) L'accumulation de richesse est mal vue chez les Autochtones. e) Chez les Algonquiens, le chef de bande est choisi pour ses grandes qualités de chasseur. f) Chez les Iroquoiens, ce sont les hommes qui choisissent le chef civil.
> 2. Indiquez si les énonces suivants présentent une structure patrilinéaire (P) ou matrilinéaire (M). a) La structure sociale des Inuits. b) Les noms sont transmis de pères en fils. c) L'appartenance à la lignée familiale est transmise de mères en filles. d) La structure sociale des Algonquiens. e) Les femmes qui habitent une maison longue sont généralement issues de la même lignée. f) Les époux n'habitent pas la maison longue de leur famille, mais bien celle de la famille de leur épouse. g) La structure sociale des Iroquoiens. h) Les filles quittent leur famille pour aller vivre avec celle de leur époux.
> 3. Dans chaque cas, lisez l'extrait, identifiez la famille linguistique décrite et expliquez votre réponse.
> a)« Ils cueillent une quantité d'épis de blé d'Inde avant qu'il soit bien sec et mur, puis les femmes, les filles et enfants en détachent avec leurs dents les grains qu'ils rejettent avec la bouche dans de grandes écuelles » (Source : Gilles Boulet, Jacques Lacoursière et Denis Vaugeois, Le Boréal Express 1524-1760, Québec, Les éditions du Septentrion, 2009, p. 56.
> b) « [...] la première chose c'est de faire du feu et se cabaner [...] Les femmes vont au bois, et en apportent des perches, lesquelles on dispose par en bas à l'entour du feu et en rond, [...] de manière qu'elles se reposent l'une contre l'autre au-dessus du feu, car là est la cheminée. Sur les perches on jette des peaux [...] ou des écorces [...] » (Source: Pierre Biard et Ennemond Massé, Relations des Jésuites, vol. 1, p. 9.)
> c) « Ladite ville est toute ronde, et clôturée de bois, sur trois rangs [...] Il y a dans cette ville environ cent cinquante maisons, longues d'environ cinquante pas ou plus, chacune, et larges de douze ou quinze pas, toutes faites de bois, couvertes et garnies de grandes écorces [...] Et dans celles-ci il y a plusieurs âtres et chambres; et au milieu de ces maisons il y a une grande salle à ras de terre, ou ils font leur feu [...]» Source: Jacques Cartier, *Voyages* au *Canada, 1535.*(CHR 3 : 34-35)

A propos d'une illustration qui montre un village avec des igloos (« titre et année de réalisation inconnus »), on demande : « Quel lien pouvez-vous faire entre le mode de vie des Inuits et la construction des igloos ? » (CHR 3 : 35) ; celle du « Sioux Indian Council (Conseil

amérindien sioux George Catlin 19e siècle) » est suivi de la question : « A quoi servent les conseils dans les sociétés autochtones ? » (CHR 3 : 35)

Une série de trois illustrations constitue la base pour la tâche suivante : « Nommez la famille linguistique représentée et décrivez son organisation sociale. Consignez vos réponses dans des tableaux semblables à ceux-dessous. » Ce tableau prévoit les catégories : « famille linguistique, type de société, type d'habitation » et les documents iconographiques sont les suivants : « Village huron fortifié (Ron Embleton 20e siècle) » / « Micmac tribe hunters and fishermen (Chasseurs et pêcheurs de la nation micmaque), artiste inconnu 19e siècle » et un village avec des igloos (« artiste et année de réalisation inconnus ») (Ibid.)

Chroniques diffère des deux autres manuels traditionnels en combinant le domaine politique à celui des structures sociétales et en opposant Algonquiens et Inuits d'un côté aux Iroquoiens de l'autre.

Tous les manuels s'accordent sur une dichotomie claire entre une organisation familiale patrilinéaire vs. matrilinéaire, comme la plupart des manuels du programme précédent. L'entre-deux pour les Inuits que certains plus anciens avaient introduite, n'est pas reprise. Rappelons d'ailleurs que *Périodes* ne parle pas des Inuits, dans cette section. La suggestion du CEPN de parler plutôt de matricentrisme et de patricentrisme (cf. 3.2.2) n'a pas été adopté, par aucun manuel.

Périodes et *Mémoire* consacrent des parties distinctes à la structure politique de chacun des différents groupes et à leur façon de prendre des décisions.

Comme il l'avait fait pour les structures sociales, *Mémoire* commence par les Inuits pour traiter de la prise de décisions :

> La prise de décisions chez les Autochtones. Chez les Inuits, le mode de prise de décision est très souple et implique tout le groupe. Les Algonquiens et les Iroquoiens sont quant à eux diriges par des chefs, et les décisions qui concernent l'ensemble ou une partie de la nation se prennent habituellement en conseil.
> La prise de décision chez les Inuits. Le mode de vie des Inuits, où des groupes peu nombreux vivent souvent très éloignés les uns des autres et dans des conditions hostiles une bonne partie de l'année, commande une prise de décision rapide. Les décisions (stratégies de chasse, déplacements du groupe, etc.) sont prises collectivement et résultent d'un consensus. Certains individus jouissent cependant d'une influence plus grande sur ces décisions, en raison de leur expérience et de leurs qualités de meneur et de chasseur. Pour conserver cette influence, leurs décisions doivent être guidées par le bien commun du groupe et non leur intérêt individuel. (MEM 3 : 31)

Le manuel consacre ensuite quelques lignes aux Algonquiens :

> La prise de décision chez les Algonquiens. Les chefs algonquiens prennent les décisions quotidiennes : diriger les déplacements, organiser la chasse, déterminer l'endroit où établir le campement, etc. Les décisions plus complexes peuvent être débattues en conseil. C'est le cas lorsqu'il faut établir une alliance avec une autre nation, déclarer la guerre ou faire la paix. (Ibid.)

Un encadré intitulé « A savoir » attire l'attention sur :

> Les chefs chez les Premières Nations. Tant chez les Algonquiens que chez les Iroquoiens, les chefs sont choisis pour leur courage, leur éloquence leur générosité, leur bravoure au combat et leur habileté à la chasse. Ils gouvernent en tentant de rallier le plus de membres possible afin de créer un consensus. Ce mode de prise de décision implique un échange dans le but d'en arriver à une position ou à une solution qui reçoit l'accord d'une majorité des personnes réunies en conseil. Ainsi, les chefs n'ont pas le pouvoir d'imposer leurs décisions à la communauté. Pour diriger, ils doivent compter sur leur influence et sur leur capacite à convaincre les membres de la communauté du bien-fondé de leurs décisions (Ibid.)

Le terme de consensus est défini comme « accord majoritaire ou unanime entre les membres d'une communauté sur une question qui concerne le groupe. » (Ibid.)

Le traitement de « La prise de décision chez les Iroquoiens » sur la page suivante est plus détaillée et explicité par un tableau :

> Même s'il existe plusieurs variantes selon les nations, l'organisation politique iroquoienne est hiérarchisée et composée de plusieurs conseils.
> Le clan. Chaque clan est représenté par des chefs de guerre et des chefs civils. Ces derniers sont désignés habituellement par des femmes âgées influentes du clan, appelées « Mères de clan » chez plusieurs nations iroquoiennes. Le chef civil est responsable de la politique, du commerce et des relations avec les autres villages et les autres nations. Il veille au respect des coutumes et organise la vie communautaire. Le chef de guerre décide des stratégies militaires et dirige les guerriers au combat.
> Le conseil de village comprend les chefs civils des clans, leurs adjoints, et certains aînés dont l'expérience et la sagesse sont reconnus dans la communauté. On trouve également d'autres conseils comme le conseil des ainés, le conseil des femmes et le conseil des guerriers.
> La Nation. Le conseil de nation regroupe des chefs de tous les clans.
> la confédération (ou ligue) : Lorsque des nations iroquoiennes s'unissent pour former des confédérations (ou ligues), il existe un conseil qui réunit des chefs provenant des conseils de chacune des nations. (MEM 3 : 32)

Le manuel cite, dans ce contexte une source à propos de l'influence des femmes :

> « Les femmes sont toujours les premières qui délibèrent, ou qui doivent délibérer, selon leurs principes, sur les affaires particulières ou communes. Elles tiennent leur conseil à part, et en conséquence de leur détermination elles donnent avis aux chefs des matières qui sont sur le tapis, afin qu'ils en délibèrent à leur tour. (Joseph-François Lafitau, Mœurs des sauvages américains, comparées aux mœurs des premiers temps, 1724.)
> Quelle est l'influence des femmes chez les Iroquoiens ? (Ibid.)

Dans son résumé du dossier, *Mémoire* retient ceci :

> Les Inuits ont mis en place une organisation sociale et un mode de pise de décision simple, adapté à leur mode de vie nomade. Les Inuits ont une structure patrilinéaire.
> Les Algonquiens ont mis en place une organisation sociale et politique simple et souple, adaptée à leur mode de vie nomade. Certaines décisions sont prises en conseil. Les Algonquiens ont une structure patrilinéaire.
> En raison de leur mode de vie sédentaire, les Iroquoiens ont mis en place une organisation sociale et politique plus élaborée. Leur organisation politique est hiérarchisée et composée de plusieurs conseils. Les Iroquoiens ont une structure matrilinéaire.
> Les chefs n'ont pas le pouvoir d'imposer leurs décisions et gouvernent par consensus.
> Ce sont généralement les aînés qui transmettent la tradition orale. Ils disposent d'une importante influence dans leur société. (MEM 3 : 35)

Sous la rubrique « Faire le point », le manuel note, à ce propos :

> Chez les Inuits, les décisions sont prises collectivement, mais certains individus jouissent d'une influence plus grande. / Les chefs algonquiens et iroquoiens gouvernent pour allier le plus de gens possible afin de créer un consensus. Ils ne peuvent imposer leurs décisions. / Chez les Iroquoiens, certains aînés, dont l'expérience et la sagesse sont reconnus dans la communauté, ont un pouvoir d'influence et participent au conseil du village. / Chez les Iroquoiens, les femmes disposent de certains pouvoirs et possèdent une influence. / La tradition orale, transmise principalement par les aînés, occupe une très grande place chez les Autochtones. (MEM 3 : 54-5)

Périodes est le manuel qui relie le plus explicitement la prise de décision des différentes sociétés à leur mode de vie et aux structures sociales qu'il avait exposées auparavant :

> Prendre des décisions. L'organisation politique des sociétés iroquoiennes et algonquiennes est liée à leur mode de vie et aux rapports sociaux que leurs membres entretiennent entre eux. Ainsi, les sociétés iroquoiennes et algonquiennes présentent certaines différences dans leur manière de désigner leurs chefs. Elles ont aussi plusieurs ressemblances, par exemple en ce qui a trait au processus de prise de décision, Comment les chefs sont-ils désignés chez les Iroquoiens et chez les Algonquiens ? Quels sont les rôles des chefs ? Quelle est l'influence des aînés dans la prise de décision ? (PER 3 : 46)

Il débute sa présentation par les Iroquoiens :

> La prise de décision chez les Iroquoiens. Dans les sociétés iroquoiennes, la prise de décision est liée à l'organisation matrilinéaire. Les femmes y jouent donc un rôle important. Il est difficile de décrire avec précision le fonctionnement des structures politiques chez les Iroquoiens vers 1500. En effet, les sources historiques révèlent que ces structures sont complexes et présentent des différences d'une nation à l'autre. Cependant, on sait que plusieurs groupes de personnes jouent un rôle dans les décisions politiques : les aînés, les chefs civils, les chefs de guerre et les mères de clan. Généralement, dans un village, chaque clan désigne deux chefs pour le représenter : un chef civil et un chef de guerre. Les chefs civils sont nommés par les mères de clan, après discussion avec les autres membres du clan et les aînés. Les chefs de guerre, pour leur part, sont choisis par les guerriers, qui consultent également l'entourage. Les chefs ont des responsabilités spécifiques et sont choisis en fonction de qualités précises. Les qualités démontrées par les chefs leur confèrent une influence au sein de leur clan, sans toutefois leur donner d'autorité. Ils utilisent leurs talents d'orateurs pour convaincre, mais ils n'acquièrent pas un statut supérieur et ne possèdent pas plus de biens matériels que les autres. (Ibid.)

Un tableau compare les chefs civil et militaire :

	Chef civil	chef de guerre
responsabilités	Organiser les activités sociales, festins, danses et jeux / Maintenir des relations pacifiques avec les autres nations / Planifier le déplacement du village lorsque les sols s'épuisent / Régler les disputes entre les individus et entre les clans.	Organiser et diriger les expéditions guerrières / Assurer la défense du village face aux attaques ennemies.
qualités	Eloquent / Persuasif / Généreux	Habile au combat/ Persuasif / Courageux / Stratégique

(Ibid.)

Le manuel définit dans ce contexte le terme « Aîné : Personne ayant un rôle de conseiller auprès de sa communauté en raison de sa sagesse, de ses connaissances et de ses expériences. » (Ibid.)

Un passage sur lequel nous allons revenir (cf. infra) apporte une perspective critique sur l'état des connaissances que la perspective eurocentrisme des sources permet d'assurer.

> Traces du passé : Les structures politiques iroquoiennes. Les chercheurs ne disposent pas de documents d'époque qui décrivent le fonctionnement politique des Iroquoiens en 1500. Ils utilisent donc les écrits d'observateurs européens qui ont rencontré ces Autochtones un peu plus tard, le premier étant Jacques Cartier en 1534. A ces écrits s'ajoute la tradition orale, qui s'est perpétuée en partie jusqu'à nos jours. Souvent, ces sources d'information sont incomplètes. Dans ce contexte, les ethnologues et les historiens ont développé des interprétations différentes de structures politiques iroquoiennes très anciennes. Toutefois, les chercheurs s'entendent généralement pour dire que l'hérédité jouait un rôle dans la sélection des chefs, mais que les mères de clan avaient un pouvoir déterminant dans leur désignation et qu'elles pouvaient même les destituer de leurs fonctions. (PER 3 : 46)

Le texte du manuel enchaine ensuite sur la façon de délibérer :

> Pour discuter de sujets qui concernent l'ensemble du village, les chefs civils et les chefs de guerre issus de chaque clan de même que leurs assistants se réunissent avec des femmes et avec les aînés, formant ainsi le conseil du village. Ces assemblées sont l'occasion de prendre des décisions politiques importantes. Le conseil du village est également responsable d'organiser les fêtes publiques et de coordonner les travaux, par exemple la construction ou la réparation des palissades du village. Lors des assemblées, la règle veut que chacun parle à tour de rôle et que tous écoutent celui qui parle sans l'interrompre, permettant à tous les participants d'exprimer leur point de vue. Par la suite, les décisions sont prises par consensus, c'est-à-dire que tous les membres du conseil du conseil se rangent derrière la même idée. Cela signifie qu'il n'y a pas de dissidence : les membres du conseil discutent jusqu'à ce qu'ils soient tous d'accord sur la décision à prendre. (PER 3 : 47)

Comme l'avait fait *Mémoire*, *Périodes* évoque également l'influence politique des femmes iroquoiennes, par une citation, cette fois d'un sociologue moderne :

« Ces doyennes occupaient une place prééminente dans la vie politique de leurs communautés. Leur présence parait avoir été indispensable lorsqu'il y avait la cérémonie d'investiture des chefs civils et elles auraient eu, de plus, l'autorité pour destituer ces leaders s'il advenait que derniers dérogent à la ligne de conduite des clans […] « (Roland Viau, anthropologie, Enfants du néant et mangeurs d'âmes, 2000) (Ibid.)

Il l'illustre par un « Conseil de femmes dans un village iroquoien à la fin du 19e siècle : Ce dessin a été réalisé vers 1900. A cette époque, les femmes iroquoiennes de certaines communautés se réunissent encore en conseils pour discuter des affaires de leur village. » (Ibid.)

Le passage suivant détaille les « différents conseils politiques chez les Iroquoiens » :

Selon des sources historiques, le conseil du village chapeaute parfois d'autres conseils.
Le conseil des femmes : il est composé des femmes trop âgées pour avoir des enfants. Ce conseil oriente l'ensemble des décisions politiques importantes sur l'agriculture et le commerce, le déplacement cyclique du village, la construction de nouvelles maisons-longues et peut-être aussi l'entrée en guerre. Il a aussi le pouvoir de démettre un chef civil et d'orienter le choix de son successeur. Il a une grande influence pour la collectivité, puisque l'avis de ces femmes est tenu en haute estime.
Le conseil des aînés : il est composé des hommes âgés ne pouvant plus travailler physiquement. Il donne son opinion sur les questions que lui présentent les chefs civils et les chefs de guerre. Tous peuvent ainsi bénéficier de l'expérience de ceux qui les ont précédés pour fonder leurs décisions.
Le conseil des guerriers : il est composé des hommes participant aux activités guerrières. Son rôle est de discuter des stratégies de défense ou d'attaque. Il traite de la mise en application des décisions reliées à la guerre. (Ibid.)

La structure politique des Algonquiens est reliée à leur organisation sociétale et diverge entre l'été et l'hiver :

La prise de décision chez les Algonquiens. Dans les sociétés algonquiennes, la prise de décision est liée à l'organisation patrilinéaire. Ainsi, ce sont les hommes qui dirigent. Comme chez les Iroquoiens, le fonctionnement des structures politiques varie d'une bande et d'une nation à l'autre. De manière générale, les historiens considèrent qu'au sein des bandes algonquiennes, les décisions sont prises par des chefs différents au fil de l'année. En effet, les Algonquiens alternent entre deux niveaux d'organisation politique selon qu'ils vivent en bandes d'hiver ou d'été. Durant l'hiver, chaque petite bande désigne un chef temporaire, par consensus ou par élection. Généralement, seuls les hommes participent au choix d'un chef. Nommé pour ses qualités de chasseur et de pêcheur, ce dernier a pour rôle de coordonner les activités de subsistance de la petite bande : il décide des trajets qu'elle emprunte, de son rythme de déplacement et de la fréquence de ses arrêts. Comme les petites bandes d'hiver se réorganisent chaque été et peuvent combiner des groupes de familles différents, elles doivent se choisir de nouveaux chefs au moment du départ automnal. L'été, lors du rassemblement en grande bande, l'organisation politique change. Les chefs des petites bandes d'hiver, qui sont souvent des hommes âgés, se réunissent pour former le conseil de la grande bande estivale ou conseil des aînés. Ce conseil prend des décisions qui touchent la collectivité, notamment la distribution des territoires de chasse et de pêche entre les familles ainsi que les relations avec les autres nations. II peut aussi organiser une expédition de guerre contre un ennemi, l'été étant un bon moment pour regrouper des familles dans ce but. Le conseil des aînés désigne aussi par consensus un chef principal qui devient son porte-parole, celui qui parle au nom de tous lors des rencontres diplomatiques avec des représentants d'autres groupes. Ce chef, souvent appelé « sagamo », reste en poste pour plusieurs années, parfois jusqu'à son décès. (PER 3 : 48)

Un schéma résume cette explication et cette question des « Activités » y attire l'attention des élèves : « 2. Pourquoi l'organisation politique des Algonquiens change-t-elle selon les saisons ? « (PER 3 : 49)

Un document concerne ensuite les chefs d'été, introduit ainsi :

Les chefs micmacs. Chez les Micmacs, les chefs de bande, qui se réunissent l'été, désignent des « grands chefs ». Le choix d'un grand chef est largement influencé par l'hérédité. Contrairement à la structure politique de plusieurs autres nations algonquiennes, il y a une certaine hiérarchie des chefs chez les Micmacs. » (PER 3 : 48) :
Le chef de la grande bande d'été. « La fonction de sagamo n'est pas en soi héréditaire, mais la situation familiale du chef favorise la succession de son fils aîné à condition qu'il soit le plus vaillant et le plus méritant. Le sagamo est responsable de l'hospitalité lorsqu'il reçoit les alliés dans les assemblées estivales

pour discuter de la guerre et de la paix : II offre alors un festin à ses invités autant de jours gue sa fortune le permet, En retour, ceux-ci doivent lui offrir des présents. » (Jean-Marie Therrien, éthicien, Parole et pouvoir - figure du chef amérindien en Nouvelle-France, 2007) (Ibid.)

Une activité invite les élèves à exploiter cette citation : « Le document décrit le rôle du chef de la grande bande d'été. De quelle qualité du chef est-il question dans ce document ? » (PER 3 : 49)

Accompagne par l'illustration « Discussion au conseil des aînés », un texte analogue à celui sur les Iroquoiens, insiste sur le caractère consensuel des délibérations :

Comme chez les Iroquoiens, les chefs algonquiens n'exercent pas leur autorité par la contrainte ou par la force, mais par leur influence et leur habileté à persuader. Chez les Algonquiens, les décisions sont aussi prises par consensus : les chefs discutent jusqu'à ce qu'ils soient tous d'accord sur la décision à prendre. Les chefs doivent aussi des se soumettre aux décisions du conseil des aînés. La participation des aînés à la prise de décision est fondée sur la réciprocité entre les membres des Premières Nations. En effet, lorsqu'ils sont âgés, les Autochtones continuent d'apporter leur contribution à leur entourage en donnant des conseils issus de leur expérience. En retour, ils bénéficient du respect de leur communauté. (Ibid.)

D'autres « activités » concernent l'ensemble de la section et invitent à la comparaison entre les groupes :

1. Qui prend les décisions a) chez les Iroquoiens ? b) chez les Algonquiens ? […] 3. Relevez deux similitudes dans l'exercice de l'autorité chez les Iroquoiens et chez les Algonquiens. 4. Pourquoi les femmes iroquoiennes jouent-elles un rôle politique plus important que les femmes algonquiennes ? (PER 3 : 49 ; Activité)

Dans la synthèse du chapitre, le manuel recommande, entre autres, la mémorisation des éléments suivants :

Le mode de vie nomade ou sédentaire influence les apports sociaux chez les Premières Nations. Iroquoiens → structure matrilinéaire /Algonquiens → structure patrilinéaire. […]
Les décisions sont prises par consensus et influencées par le conseil des aînés. Chefs= éloquents, persuasifs, généreux ≠ autoritaires, contraignants. (PER 3 : 57 ; Je retiens)

Dans la partie consacrée à l'exploitation de documents, présente deux documents qu'il s'agit de comparer, cette citation d'un anthropologue :

Le partage des tâches et des biens. « [...] L'organisation du travail dans les sociétés iroquoiennes préhistoriques était donc nettement caractérisée par un partage équilibre d'obligations mutuelles, maintenu par une division sexuelle assez rigide des tâches, [...] Aussi, les rapports sociaux qui en découlaient s'articulaient sur des bases relativement égalitaires, [...] Les biens acquis par le biais du négoce étaient généralement redistribués ou consommés au cours de festins ou de cérémonies particulières. Le commerce favorisait ainsi l'esprit de partage et la donation qui en découlait ouvrait la voie à la reconnaissance sociale et au prestige personnel. « (Roland Viau, anthropologue, Enfants du Néant et mangeurs d'âmes, 2000) (PER 3 : 58 ; Doc A)

Les élèves sont invités à la rapprocher de celle d'Alain Beaulieu sur les rapports sociaux dans la maison longue :

Une organisation sociale autochtone. « A l'intérieur de ces villages, la maison-longue forme l'unité sociale de base. Elle abrite de cinq à dix familles réunies selon une descendance matrilinéaire. Au moment du mariage, les hommes s'installent habituellement dans la maison longue de leur épouse. La filiation, l'appartenance à un clan et la transmission des titres honorifiques se font par les femmes et non par les hommes. « (Alain Beaulieu, historien, Les autochtones du Québec, 2000)
Q : Les caractéristiques décrites sont-elles semblables ou différentes chez les Algonquiens ?
Relevez des informations dans les documents A et B sur les rapports sociaux entre les Premières Nations. / .
Utilisez vos connaissances pour compléter les informations des documents A et B sur les rapports sociaux au sein des sociétés algonquiennes et iroquoiennes. (PER 3 : 58)

La rubrique « Au boulot ! » les invite à dresser un tableau d'ensemble : « Décrivez les rapports sociaux au sein des Premières Nations de même que les rapports politiques et économiques entre les nations autochtones. » (Ibid.)

Indépendamment de l'organisation des savoirs particulière à chacun des manuels, tous s'accordent pour attester le caractère consensuel de la prise de décision. Dans la discussion sur le nouveau programme, ce point avait été souligné par les représentants autochtones et figure aussi dans les mémoires du CEPN (cf. supra 3.2.2). Le « Guide de bonnes pratiques » le retient également : « La notion de consensus chez les Premières Nations : il n'y a pas de dissidence lors de la prise de décision. » (Guide de bonnes pratiques, p. 4) Il avait fait partie de la refonte dans certains manuels (cf. supra 3.3.2). Si l'on compare la dimension que cet argument prend dans les différents manuels, c'est *Chroniques* qui y met le moins d'emphase. Or, la signification du terme de consensus n'est pas la même, d'un manuel à l'autre. *Chroniques* affirme qu' « aucune décision n'est prise avant d'arriver à un accord » (CHR 3 : 24), ce qui suggère l'unanimité. *Périodes* est encore plus explicite : « Par la suite, les décisions sont prises par consensus, c'est-à-dire que tous les membres du conseil du conseil se rangent derrière la même idée. Cela signifie qu'il n'y a pas de dissidence : les membres du conseil discutent jusqu'à ce qu'ils soient tous d'accord sur la décision à prendre. » (PER 3 : 47). Or, *Mémoire* englobe dans sa définition du terme « consensus » (cf. supra) aussi bien le principe d'unanimité que celui de majorité. Pour la courte note de *MisÀjour*, cette question reste ouverte. Compte tenu des textes extrêmement courts, le paragraphe suivant qui ouvre la page sur la prise de décisions et en constitue un huitième, atteste l'importance qu'accorde le manuel à cette question :

> Chez les Autochtones, les décisions ne sont jamais prises par un chef autoritaire et la consultation est importante. De plus, pour qu'une décision soit prise, il faut qu'il y ait consensus. Finalement, le respect des ainés est central dans les décisions prises chez les Autochtones. En effet, ce sont eux qui possèdent les connaissances, la culture, les mythes et les valeurs qu'ils transmettent à l'aide de la tradition orale. (MAJ 3 : 30)

Valeurs : partage des tâches, éducation des enfants

Au-delà des modes de vie et des structures politiques et sociétales, le sujet des valeurs des sociétés des premiers habitants, que les arrivants européens avaient remarqués comme spécifiques : le partage du travail entre femmes et hommes, l'éducation des enfants, don et contre-don, bravoure, p.ex. sont traités par les manuels dans différents contextes. Nous avons déjà évoqué les remarques des manuels, *Périodes* et *Mémoire* avant tout, sur le rôle des femmes dans la gestion des maisons longues et dans la prise de décision, les conseils, la nomination des chefs.

En dehors de ces contextes, *Chroniques et Mémoire* intègrent l'aspect du partage des tâches dans la section sur les modes de vie. Le premier insiste sur une répartition stricte, mais égalitaire :

> Le partage des taches. Dans toutes tes sociétés autochtones, qu'elles soient nomades ou sédentaires, les taches sont partagées de façon très précise entre les hommes et les femmes. Les rôles de chacun sont d'égale importance. Les hommes s'occupent de la chasse et de la pêche au harpon, du commerce et de la défense du territoire. Ils fabriquent également les outils, les embarcations, les traineaux et les habitations. Les femmes préparent la nourriture pour la consommation ou la conservation. Elles préparent également les peaux des bêtes pour en faire du cuir et des fourrures souples qui serviront à confectionner les vêtements. Elles prennent soin des enfants et effectuent la cueillette des petits fruits, des œufs d'oiseaux sauvages, des noix, des plantes comestibles ou médicinales et des plantes pour teindre les vêtements. Elles récoltent aussi le bois pour le feu

> et s'occupent généralement de la pêche au filet. Chez les Iroquoiens, les femmes travaillent aussi aux champs et aux récoltes. (CHR 3 : 13)

Une illustration accompagne le texte : « Les tâches des femmes. Les femmes prennent soin des enfants et préparent les repas. » (Ibid.) et le retour sur « Les modes de vie des peuples autochtones » demande aux élèves : « 5. Enumérez les taches des hommes et celles des femmes dans les sociétés autochtones. « (CHR 3 : 23)

Un peu plus loin, le manuel aborde l'éducation des enfants dans le cadre de « La vie dans les communautés autochtones vers 1500. » :

> Dans les communautés autochtones, les enfants sont traites avec beaucoup de respect et de tendresse. Les liens entre les membres de la communauté doivent exclure toute forme de violence.
> L'éducation des enfants. Les enfants ne sont pas soumis aune discipline stricte et ils jouissent ainsi d'une grande liberté. Les châtiments corporels et les punitions ne font pas partie des habitudes, car ils sont vus comme des actes d'humiliation. C'est en imitant les adultes que les enfants apprennent à accomplir les différentes taches du quotidien. Les garçons apprennent l'es taches qu'accomplissent les hommes, et les filles apprennent les taches qu'accomplissent les femmes. Toute la communauté est responsable de l'éducation des enfants. (CHR 3 : 27).

Dans les « Questions de savoir », une d'entre elles y est consacrée – les élèves doivent qualifier de vrai ou de faux l'affirmation : « g) Dans les communautés autochtones, les enfants sont soumis à une discipline stricte. » (CHR 3 : 34)

C'est beaucoup plus tard, dans le cadre des « valeurs très différentes » qui constituent « un obstacle majeur pour les Jésuites dans leurs tentatives de convertir les Autochtones » (CHR 3 : 99) que le manuel y revient :

> Par exemple, les enfants autochtones sont éduqués dans une grande liberté et ils apprennent en observant leurs parents. Les enfants français, quant à eux, sont éduqués en partie dans des écoles et ils doivent respecter l'autorité en suivant des règles très strictes. Les parents et les enseignants français n'hésitent pas à infliger des punitions corporelles aux enfants. Les Autochtones, quant à eux, agissent avec douceur en compagnie des enfants et font preuve de patience pour que ceux-ci adoptent les valeurs et les comportements les plus valorises dans leur communauté. Les missionnaires ont aussi du mal à comprendre les liens très forts qui unissent les parents et les enfants autochtones, ainsi que les membres de la famille élargie (cousins, cousines, ondes et tantes). Ils considèrent anormal que les parents refusent de se séparer de leurs enfants. (CHR 3 : 99-100)

Pour *Mémoire* aussi, le partage des tâches fait plutôt partie des modes de vie que des structures sociales. Il les évoque à propos des activités agricoles :

> Chez les Algonquiens, les hommes s'occupent principalement de la chasse au gros gibier, de la pêche, des échanges commerciaux, de la construction des habitations ainsi que de la fabrication des outils et des armes. Ils enseignent également aux garçons les rudiments de la chasse et de la pêche, dès qu'ils sont suffisamment grands. Les femmes, de leur côté, se chargent notamment de la cueillette des petits fruits et des noix, de la péché (à l'occasion), de la chasse au petit gibier, de la préparation des repas, de la confection des vêtements et de l'artisanat (vannerie, contenants d'écorce, etc.). Elles initient les filles aux différentes tâches domestiques comme la confection des vêtements et des repas. (MEM 3 : 23)

Cet aspect est souligné par l'illustration : « Une famille népissingue : chez les Algonquiens, les femmes s'occupent de l'éducation des jeunes enfants. Ce sont les hommes qui vont combattre en temps de guerre ». Plusieurs objets comme les moyens de transport ou une « peau de cervidé peinte » sont illustrés et commentés : « Cette peau, datée du 17^{e} siècle, constitue un précieux témoignage de l'art algonquien. Les peaux décorées servaient de manteau ou recouvraient le sol des habitations pour les isoler de l'humidité. » (Ibid.) :

> Les principales activités des hommes iroquoiens sont la chasse au gros gibier, la pêche, le commerce, la fabrication des armes, la confection des outils ainsi que la construction des habitations et des palissades qui entourent souvent les villages. Lorsqu'ils sont en conflit avec une autre nation, les hommes prennent les

> armes pour attaquer l'ennemi ou défendre leur village. Sur le plan de l'éducation, ils enseignent aux garçons les différentes techniques de chasse, de pêche et de construction. (MEM 3 : 23-24)

Le texte est accompagné d'une illustration de Samuel de Champlain sur la chasse aux cerfs chez les Hurons-Wendats, d'une autre de 1664 (Anonyme) montrant des Iroquoiennes moulant des grains de maïs et un témoignage de Joseph-François Lafitau, (Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps, 1724) sur les « semences, une activité pratiquée par les femmes » (Ibid.) :

> Les femmes iroquoiennes se chargent des travaux agricoles et de la préparation des repas. Elles s'occupent également de chasser le petit gibier, de cueillir des petits fruits et des noix, de récolter la sève des érables, de fabriquer des pièces d'artisanat (vannerie, poterie, etc.). Les femmes prennent également soin de l'éducation des jeunes enfants. Les filles sont initiées par les femmes aux différentes tâches domestiques qui relèvent de leur responsabilité. (MEM 3 : 25)
> Afin d'obtenir des terres à cultiver, les Iroquoiens doivent défricher la forêt à proximité de leur village. Ils emploient une technique appelée « brûlis » qui consiste à mettre le feu au tronc de l'arbre afin de l'abattre. Cette tâche relève de la responsabilité des hommes. (MEM 3 : 27)

Ces remarques se limitent au groupe des Algonquiens et des Iroquoiens. Rien n'est dit sur les Inuits. L'éducation des enfants n'est plus évoquée par ailleurs.

Comme souvent, *Périodes* traite beaucoup amplement de ces aspects, sans toutefois, lui non plus, inclure les Inuits. Il intègre ces aspects dans la section sur l'organisation sociale, et les annonce à la fin de la section précédente par cette phase de transition : « A suivre : Pour survivre, les Autochtones ont adapté leur mode de vie à leur environnement. Le partage des tâches au sein du groupe est aussi une question de survie... » (PER 3 : 31) qui souligne leur importance, aux yeux du manuel.

Son point de départ son également les activités économiques, mais le partage sexué des tâches est relié au fonctionnement des sociétés respectives, en général :

> La division des tâches chez les Iroquoiens. Les Iroquoiens maitrisent les pratiques agricoles et se nourrissent principalement des produits de leurs récoltes. Pour compléter leur alimentation, se loger, se vêtir, se déplacer, se protéger et commercer, ils utilisent des produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette. L'organisation de la vie quotidienne dépend de l'exécution de nombreuses tâches qui sont réparties entre les hommes et les femmes de manière à favoriser le bon fonctionnement du groupe. Les rapports sociaux que les Iroquoiens entretiennent sont fondés sur la réciprocité. La répartition des tâches fait en sorte que chaque individu, qu'il soit jeune ou âgé, homme ou femme, peut recevoir de l'aide du groupe dans lequel il se trouve et en donner en retour.
> Fait remarquable, aussi bien pour les Iroquoiens que pour les Algonquiens, les taches des femmes viennent en premier : : Les tâches des femmes. Les femmes sont responsables des tâches domestiques et de la plupart des activités agricoles. Elles passent donc toutes leurs journées dans le village et dans les champs. Les femmes produisent la plus grande partie de la nourriture qui assure la subsistance de leur groupe. (PER 3 : 38)

Une liste de leurs occupations permet d'en comprendre le détail :

> Fabrication et confection : Coudre l'écorce avec des racines pour recouvrir la charpente des canots. / Tresser les raquettes avec des lanières de peau d'animal, aussi appelées o babiches ». / Tresser des paniers à partir de racines d'arbres ou d'écorce. / Fabriquer des poteries pour entreposer la farine et faire cuire les aliments. / Enlever la peau du gibier pour l'étendre et la faire sécher sur des cadres de bois. / Confectionner et décorer les vêtements et les chaussures.
> Agriculture : Cultiver les plantes comestibles (mais, haricot et courge) : Préparer la terre et faire les semences au printemps ; entretenir les cultures durant l'été ; faire les récoltes à l'automne.
> Chasse et pêche : Fabriquer les cordes et les filets pour la pêche avec la fibre de chanvre, une plante locale.
> Préparation des aliments : Ecraser les grains de mars pour en faire de la farine. /. Dépecer le gibier chasse pour préparer la viande. / Préparer les provisions pour l'hiver. / Aller chercher le bois et maintenir le feu pour cuisiner et pour faire sécher la viande et le poisson à l'aide de la fumée. (Ibid.)

Le tout est illustré par « L'utilisation de la poterie pour la cuisson : Les Iroquoiennes préparent des soupes à base de maïs dans lesquelles elles ajoutent du poisson ou de la viande » (Ibid.) et « Le pilage du maïs : Dessin réalisé en 1615 par Samuel de Champlain, explorateur français, lors d'un voyage en territoire huron-wendat. Champlain a réalisé de nombreux dessins et a écrit des descriptions détaillées des Premières Nations et de leur mode de vie au cours de ses explorations. » (Ibid.)

C'est seulement en second lieu que le manuel aborde les activités masculines :

> Les tâches des hommes. Les hommes iroquoiens doivent s'occuper de la chasse, de la pêche, de la construction, des échanges avec d'autres groupes ainsi que de la guerre. Certaines de ces tâches s'exécutent au village et d'autres s'accomplissent à l'extérieur du village. Les hommes s'absentent parfois pendant plusieurs jours. (PER 3 : 39)

Le tableau qui y correspond comprend :

> Construction et fabrication : Construire et réparer les maisons-longues / Construire les palissades qui entourent et protègent le village. / Fabriquer la structure des canots en bois / Fabriquer la structure des raquettes en bois / Fabriquer les outils en pierre comme les haches.
> Agriculture : S'occuper du défrichage des terres avec des haches de pierre ou en incendiant des boisés de manière contrôlée. / Cultiver le tabac.
> Chasse et pêche : Préparer et entretenir l'équipement. /. Faire des expéditions de chasse et de pêche à l'extérieur du village.
> Guerres et alliances : Produire et entretenir le matériel de guerre, par exemple les arcs et les flèches. / Attaquer les groupes ennemis et se défendre/ Faire des échanges avec d'autres groupes autochtones. (Ibid.)

Une note ajoute : « Le tabac est la seule plante que les hommes cultivent eux-mêmes. » (Ibid.)

Les illustrations pour les activités des hommes montrent : « Un village iroquoien palissadé : Les hommes érigent les palissades qui protègent le village avec le bois abattu pour défricher les terres. » (Ibid.) et :

> La chasse au gibier : La chasse au gros gibier s'effectue rarement seul. Dans cette représentation dessinée par Samuel de Champlain vers 1615, des hommes hurons-wendats poursuivent des chevreuils. Ils font du bruit avec un bâton pour effrayer les chevreuils qui se dirigent alors vers l'enclos où d'autres chasseurs les attendent. On peut aussi voir des pièges fabriqués avec des arbres effilés qui permettent de capturer les chevreuils et de les suspendre par les pattes. (Ibid.)

L'éducation des enfants iroquoiens est étroitement liée au partage des tâches et c'est surtout de l'initiation aux rôles respectifs qu'il est question :

> Les enfants restent auprès de leur mère jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans. Ils jouent alors librement et apprennent à nager. Ils découvrent d'abord par observation les activités qu'ils devront accomplir plus tard. De 6 ans à 14 ans, les enfants participent graduellement à l'ensemble des activités du groupe. Les filles aident au travail des champs, à la confection de vêtements ainsi qu'à la conservation et à la préparation de la nourriture. Elles restent donc surtout auprès des femmes de leur clan. Les garçons suivent les hommes. Ils fabriquent des armes et accompagnent les adultes lors de courtes sorties hors du village pour pécher et récupérer les animaux qu'ils ont pris dans leurs trappes. Les oncles maternels initient leurs neveux à la chasse et au combat vers le milieu de l'adolescence. (Ibid.)

Pour ce qui est des Algonquiens, il s'agit à nouveau d'abord des femmes :

> La division des tâches chez les Algonquiens. Chez les Algonquiens, tout comme chez les Iroquoiens, les tâches et les responsabilités quotidiennes se partagent en fonction du sexe et selon l'âge des individus. Même les enfants ont des activités bien définies. Cette répartition des tâches et des responsabilités est nécessaire à la survie du groupe. Les rôles des hommes et des femmes sont complémentaires ; les uns ne sont pas supérieurs aux autres. Selon les nations et les circonstances, il arrive que les hommes et les femmes s'assistent dans leurs tâches respectives. La fabrication d'un canot d'écorce montre bien la complémentarité des tâches des hommes et des femmes. Les hommes fabriquent la charpente en bois, qu'ils ont préalablement fait tremper pour lui donner la courbe souhaitée. Les femmes utilisent des racines d'épinette bouillies pour coudre l'écorce à la charpente. Pour rendre étanches les joints et les coutures, elles appliquent de la gomme faite de résine de

sapin ou de pin et de graisse animale.
Les tâches des femmes. Les tâches des femmes sont liées à la préparation et à la transformation des produits de la nature ainsi qu'au transport lors des déplacements. Leur travail s'effectue généralement à proximité du campement. (PER 3 : 40)

La liste de leurs tâches comprend :

Fabrication et confection : Ramasser le bois nécessaire à la construction des wigwams. / . Coudre l'écorce avec des racines pour recouvrir la charpente des canots. / Tresser les raquettes avec des lanières de peau d'animal, aussi appelées babiches / Tresser des paniers à partir de racines d'arbres ou d'écorce. / Fabriquer des courroies à partir d'écorce pour transporter des charges tels le gibier, les vêtements, l'écorce. / Enlever la peau du gibier pour l'étendre et la faire sécher sur des supports. / Confectionner et décorer les vêtements et les chaussures.
Déplacements : Porter les bagages, l'écorce et les peaux roulées pour décharger les hommes et leur permettre de partir rapidement à la chasse. / Porter les bébés dans la nagane.
Préparation des aliments : Dépecer le gibier chasse pour préparer la viande. /. Aller chercher le bois et maintenir le feu pour cuisiner et pour faire sécher la viande et le poisson à l'aide de la fumée. / Aller chercher l'eau pour approvisionner le campement. (Ibid.)

Le terme de « Nagane » est défini : « Porte-bébé fait d'une planche de bois sur laquelle est déposé l'enfant et que la mère porte sur son dos » (Ibid.) et une illustration montre « Différentes tâches chez les Algonquiennes vers 1500 » (Ibid.).

Un témoignage du 17e siècle est introduit pour illustrer la description du manuel :

Des tâches bien définies chez les Algonquiens. « […] les femmes savent ce qu'elles doivent faire, et les hommes aussi ; et jamais l'un ne se mêle du métier de l'autre : les hommes font le corps de leurs canots, les femmes cousent l'écorce avec de l'osier, ou un petit bois semblable ; les hommes font le bois des raquettes, les femmes la tissure. « (Paul Le Jeune, missionnaire, Relations des Jésuites, 1633) (PER 3 : 40)

Ensuite, il s'agit des tâches masculines chez les Algonquiens :

Les tâches des hommes. Les tâches des hommes touchent surtout la construction, la chasse et la pêche, de même que la guerre. En plus de se déplacer avec la bande lorsqu'elle change de campement, les hommes parcourent constamment leur territoire de chasse et de pêche pour se procurer de la viande. Ils s'éloignent donc souvent du campement. (PER 3 : 41)

Les détails sont toujours fournis par une liste :

Construction et fabrication : Construire et réparer les wigwams. /Fabriquer la charpente des canots en bois. / Fabriquer la structure des raquettes en bois. / Fabriquer des haches de pierre. / Fabriquer des plats en bois pour faire cuire la nourriture.
Déplacements : Porter les armes. / Porter les enfants s'ils sont incapables de suivre le groupe.
Chasse et pêche : Préparer et entretenir l'équipement. / Faire des expéditions de chasse et de pêche.
Guerre et échanges : Attaquer les groupes ennemis et se défendre. / Fabriquer et entretenir le matériel de guerre, Faire des échanges avec d'autres groupes autochtones. (Ibid.)

L'illustration « Un chasseur algonquien : Cette illustration a été réalisée par Claude-Louis Derais vers la fin du 18e siècle ou au début du 20e siècle à partir de récits de voyages. Elle représente un Algonquien de cette époque » doit caractériser une activité typique masculine et elle est accompagnée d'une question sur les techniques de chasse : « D'après cette représentation d'un chasseur algonquien, quels outils peuvent servir à chasser le petit gibier ? » (Ibid.)

Une illustration montre « La complémentarité des tâches lors des déplacements des Algonquiens vers 1500 ». Dans la partie consacrée aux activités, on demande : « Relevez deux similitudes dans la division des tâches chez les Iroquoiens et chez les Algonquiens. » (PER 3 : 45)

Ensuite, à son tour, l'éducation des enfants algonquiens est décrite sous l'angle de l'initiation aux futurs rôles :

> Comme chez les Iroquoiens, les enfants algonquiens restent auprès de leur mère jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans. Ils jouent alors librement et apprennent à nager. Au début, c'est en observant les adultes qu'ils découvrent les tâches et les activités qui assurent la survie de leur groupe. De 6 à 14 ans, les enfants participent graduellement à l'ensemble des activités du groupe. Par exemple, pour la construction des habitations, les jeunes garçons coupent des perches de bois, tandis que les filles recueillent les branchages de sapin pour le plancher. Les garçons prennent également part au transport du matériel (fourrures, outils, etc.) lors des déplacements. (Ibid.)

Une « Anecdote » est ajoutée pour compléter l'aspect de « L'apprentissage de la division des tâches » :

> L'explorateur et commerçant de fourrures européen Nicolas Perrot est arrivé au Canada vers 1660 et a rencontré des Premières Nations. Dans ses écrits, il raconte que lorsqu'un enfant pleure, sa mère le berce en lui chantant une chanson qui décrit, pour un fils, les tâches et les responsabilités de l'homme, et, pour une fille, celles des femmes. » (Ibid.)

Quelques pages plus loin, et accompagné par l'illustration « De jeunes Autochtones s'amusant en plein air », le manuel complète ses remarques sur « L'éducation des enfants » par des aspects plus pédagogiques liées à la transmission des valeurs :

> Chez les Algonquiens et les Iroquoiens, l'éducation des enfants ne revient pas seulement aux parents, mais à toute la société. Lorsqu'ils se montrent habiles dans certaines tâches, les jeunes acquièrent du prestige et gagnent le respect des autres membres de leur société, ce qui les incite à participer activement à son fonctionnement. La bravoure est une qualité très valorisée par l'ensemble du groupe, particulièrement chez les garçons. Par ailleurs, les Premières Nations n'infligent pas de punitions physiques aux enfants et ne les forcent pas à faire des tâches. C'est donc l'encouragement de leur entourage qui pousse les enfants à faire comme les adultes. (PER 3 : 45)

Enfin, comme nous l'avons vu, *MisÀjour* intègre une phrase sur les relations égalitaires entre hommes et femmes et le petit passage suivant sur l'éducation des enfants dans la section sur la prise de décisions chez les Autochtones : « L'éducation des enfants. Chez les Autochtones, la mère s'occupe des jeunes enfants puis, lorsque ceux-ci grandissent, l'éducation est prise en charge par les deux parents. L'éducation des jeunes et considérée comme un devoir commun ; tout le groupe y participe. » (MAJ 3 : 30)

Se citant soi-même, dans une édition de 2015, le manuel revient dans la partie : « La période par les sources. La société autochtone en textes » :

> « Le père joue le rôle de protecteur et de pourvoyeur pour sa famille. [...] La femme s'occupe de l'entretien du campement, de la confection des vêtements et de la cueillette des petits fruits. » Source : Marie-Hélène Laverdière, Benoit Mallette et Audrey-Anne Nadeau, *MisÀjour* Histoire, Laval, Editions Grand Duc, 2015, p. 27. (MAJ 3 : 45)
> « Les tâches sont reparties en fonction du sexe : les hommes chassent et s'occupent des travaux de construction alors que l'agriculture et la confection des vêtements sont l'affaire des femmes. » Source : Marie-Hélène Laverdière, Benoit Mallette et Audrey-Anne Nadeau, *MisÀjour* Histoire, Laval, Editions Grand Duc, 2015, p. 29. (Ibid.)

Mais c'est seulement pour demander aux élèves d'effectuer une tâche de classification dérisoire : « Associez le bon document aux éléments suivants : matrilinéaire, patrilinéaire, Algonquiens et Iroquoiens. » (Ibid.) Un document iconographique « Apprendre à faire de la farine de maïs » est accompagné de la question : « Quel est le rôle des femmes par rapport aux enfants dans la société autochtone présentée dans le document ? » (MAJ 3 : 51)

Les manuels accordent aux aspects du rôle des femmes et de l'éducation des jeunes une attention très variable et les relient à différents contextes. Quand ils parlent non pas des

Autochtones en général, mais des différents groupes, les manuels laissent de côté les Inuits. « L'absence de structure matriarcale chez les Inuits » qu'avait notée le Guide de bonnes pratiques (Guide de bonnes pratiques, p. 4) n'est pas mentionnée.

Voici d'ailleurs tout ce que les manuels nous apprennent sur la vie privée des Premiers occupants : une illustration d'une « demande en mariage » qui fait partie du contexte « don et contre-don » : « Un Iroquoien offre des cadeaux à une jeune femme afin de la demander en mariage. En acceptant les cadeaux, la jeune femme signifie qu'elle accepte sa demande. » (MEM 3 : 35)

En comparaison, certains manuels plus anciens avaient été plus abondants. Le silence sur la sexualité qui règne sur l'ensemble des manuels étudiés est maintenu.

Notion de propriété, partage des biens, don et contre-don

Pour ce qui est des valeurs sociétales, par exemple le rapport à la propriété, le Guide de bonnes pratiques avait suggéré de mentionner « l'absence de notion de propriété privée chez les Autochtones » (Guide de bonnes pratiques, p. 4). Les manuels abordent le partage des biens et la réciprocité des dons, soit par des sections entières soit occasionnellement, dans d'autres contextes. Le partage des biens apparaît dans la table de matières de *Mémoire* qui lui consacre une section du dossier 2 : « Les rapports sociaux chez les Autochtones vers 1500 ». Celle-ci y est suivie par une autre section entière sur « Les notions de don et de contre-don ».

Ce sont pourtant des passages assez brefs. Le partage des biens concerne surtout les valeurs à l'intérieur d'une nation :

> Le partage des biens. Bien qu'ils aient des modes de vie différents, les groupes autochtones ont une conception similaire du territoire. Pour eux, le territoire n'est jamais considéré comme une propriété individuelle, mais comme un bien collectif appartenant à la nation. Toutefois, face aux autres nations, ils défendent leur territoire et les ressources qui s'y trouvent. L'accumulation de richesses ou de biens matériels à des fins personnelles ne fait pas partie de la culture des Autochtones. La notion de profit non plus. Les Autochtones se font un devoir de partager les ressources de leur territoire et de s'assurer que personne ne manque de rien. Ce système garantit par exempte que l'habileté supérieure d'un chasseur profite à tout le groupe et pas seulement à un individu. De même, le pouvoir d'un chef repose entre autres sur sa capacite à approvisionner les membres de son groupe. (MEM 3 : 34)

Le principe de réciprocité du don vaut autant à l'intérieur que dans les échanges entre nations, en tant qu'élément qui entretient les alliances :

> Les notions de don et de contre-don. Les Autochtones considèrent qu'ils ont l'obligation de donner, de recevoir et de rendre. Le prestige d'une personne est entre autres lié à sa générosité. On offre des présents lorsqu'on rend visite à quelqu'un ou au cours de cérémonies, comme les mariages. Les dons sont suivis de contre-dons, ce qui favorise les échanges et Ia circulation des biens. Les échanges entre nations alliées sont aussi fondés sur des rapports de réciprocité. Par exemple, offrir des cadeaux prend une signification particulièrement importante dans les rapports diplomatiques. La coutume qui consiste à remettre un-présent à son allié est considérée comme une marque de respect. Elle entretient l'alliance et alimente l'amitié entre les deux nations. Ce don doit être suivi d'un contre-don afin de maintenir l'alliance. Le cadeau sert également à appuyer une proposition diplomatique. En présentant sa proposition, le chef dépose un présent. Si celui-ci est accepté, cela signifie que la proposition est acceptée ; s'il est refusé, cela signifie que la proposition est rejetée (MEM 3 : 35)

La tâche à accomplir sous l'appel « A l'œuvre » est assez banale : « Expliquez brièvement les notions de don et de contre-don. » (Ibid.)

Le résumé du dossier 2 retient : « Le partage des biens est fondamental chez les Autochtones. Ceux-ci considèrent qu'ils ont l'obligation de donner, de recevoir et de rendre » (MEM 3 : 35)

et ne mentionne pas la question de la notion de propriété. Or, lorsqu'il est question de revenir sur le chapitre entier, ces aspects sont nommés :

> Pour les Autochtones, le territoire est un bien collectif qui appartient à la nation et non une propriété individuelle. / Les Autochtones ne cherchent pas à faire du profit ou à accumuler des richesses et des biens matériels, ils cherchent à satisfaire des besoins. / Lorsqu'elles partagent des intérêts communs, des nations autochtones établissent entre elles des systèmes d'alliances. / On accorde aussi une place privilégiée au partage des biens, au don et au contre-don. (MEM 3 : 54-55 Faire le point sur le chapitre 1)

Chroniques traite du partage des biens comme un aspect des structures politiques et sociales :

> Peu importe le rôle qu'il occupe dans la société autochtone, chaque membre est considéré comme essentiel à la survie du groupe. Quand la nourriture se fait plus rare, ceux qui ont un surplus partagent avec les autres, sans rien attendre en retour. Chez les peuples autochtones, on valorise la générosité et le partage. L'accumulation de richesse est mal vue. On favorise aussi l'entraide entre les groupes. Par exemple, si le gibier s'avère insuffisant sur un territoire de chasse, une bande voisine peut accorder la permission à un groupe de chasser sur son territoire. (CHR 3 : 25).

Par ailleurs, le manuel souligne le caractère non-violent de ces sociétés :

> La violence. Chez les Autochtones, toutes les formes de violence sont strictement interdites entre les membres d'une même communauté. Lorsqu'un crime est commis, le conseil exige que la famille du coupable offre des cadeaux à la famille de la victime pour réparer la faute, que ce soit un meurtre, un val ou toute autre offense. La réparation de la faute est privilégiée, plutôt que la punition, afin de maintenir l'harmonie dans la communauté. Les représailles et la vengeance sont interdites, car de tels actes peuvent mettre en danger l'harmonie et l'équilibre de la communauté. Cependant, quand un membre d'une communauté commet une faute trap grave, il peut être chasse du groupe. Dans des sociétés où la vie en groupe assure la survie de chacun, il s'agit pratiquement d'une condamnation amort pour la personne exclue. (CHR 3 : 27)

Le principe du don et de contre-don est abordé dans le cadre des échanges commerciales entre nations :

> La coutume de donner, de recevoir et de donner en retour est au cœur du mode de vie des peuples autochtones. Lorsqu'ils se rendent visite, les gens s'offrent des cadeaux en signe de respect et d'amitié. Il est bien vu d'être généreux avec les autres, qui eux aussi doivent être généreux en retour. Ainsi, l'échange de cadeaux témoigne de la valeur accordée au partage et au don dans les sociétés autochtones. Les cadeaux sont également échangés en guise de réparation. En effet, la coutume de réparation consiste à offrir des cadeaux à une victime ou à sa famille en compensation du mal qui lui a été fait. Elle permet ainsi d'éviter les conflits ou d'y mettre fin. (CHR 3 : 33)

L'illustration d'un : « Wampum. Objet sacre fait de perles de coquillages dont les motifs 'racontent' une alliance » accompagne ce texte (Ibid. ; cf. aussi Glossaire CHR 3 : 480) et donne lieu à des questions qui ne servent qu'à reproduire le terme technique : « 2. Que suis-je ? a) Un objet sacre fait de perles de coquillages servant à sceller une alliance, une entente ou un traité de paix. b) Un système permettant d'échanger un bien contre un autre bien. » (CHR 3 : 35 Questions de savoirs)

L'autre tâche à accomplir consiste à donner « deux raisons pour lesquelles les Autochtones s'échangent des cadeaux » (Ibid.).

Périodes donne, entre tous les manuels, les plus amples explications, aussi bien du partage des biens que sur la réciprocité du don :

> Le partage des biens. Le partage des biens est une valeur importante dans les sociétés iroquoiennes et algonquiennes. Les individus qui se démarquent par leurs habiletés dans les activités de chasse, de pêche, d'artisanat ou d'agriculture doivent contribuer au bien-être du groupe. Pour ce faire, ils partagent la nourriture qu'ils se procurent et les objets qu'ils fabriquent. Etant donné que la propriété privée n'existe pas dans ces sociétés, tout le monde se partage la richesse. Par exemple, si une personne ou une famille connait la famine, la collectivité partage ce qu'elle possède : pour l'aider à se sortir de cette situation. Quand les récoltes sont mauvaises dans une collectivité amie, celle-ci est invitée à venir chercher des grains chez celle qui connait l'abondance. De plus, les chasseurs et les pêcheurs tendent à distribuer le fruit de leurs activités à l'ensemble

> des leurs. Plus ils rapportent au groupe, plus ils sont reconnus. Les chefs sont d'ailleurs souvent choisis parmi les meilleurs chasseurs ou les meilleurs pêcheurs. (PER 3 : 43)

Un encadré détaille « le partage chez les Hurons-Wendats » :

> Plusieurs sources ont permis aux historiens de comprendre les codes culturels chez les Hurons-Wendats vers 1500. Grâce aux récits d'explorateurs tel Samuel de Champlain et de religieux français tel Jean de Brébeuf, qui ont séjourné parmi les Hurons-Wendats au 17e siècle, on sait, par exemple, que chacun récolte les fruits de son travail, mais qu'il existe un code de générosité et de partage qui permet s'assurer une égalité entre les membres de la collectivité. Au sein des collectivités huronnes-wendates chacun contribue au bien du groupe selon ses moyens et il est mal vu d'accumuler des richesses. Ainsi, au retour de la chasse, les chasseurs offrent leurs surplus aux autres habitants du village et ceux-ci n'ont pas à donner quoi que ce soit en retour. Un visiteur est toujours accueilli et on voit à satisfaire ses besoins. (Ibid.)

Don et contre-don sont expliqués autant dans les rapports intérieurs qu'extérieurs :

> Le don et le contre-don. La règle du don et du contre-don est à la base des relations dans les sociétés algonquiennes et iroquoiennes. Que ce soit pour faire du commerce ou pour tisser des liens, il est naturel d'offrir des cadeaux. Par exemple, pour solidifier les relations avec une nation amie, un chef doit offrir un présent au chef de cette nation. C'est ce qu'on appelle le « don ». Ce présent est habituellement un objet fabriqué à partir de pierres rares ou de cuivre. Toute personne qui reçoit un don se doit de donner en retour, selon sa richesse, un objet qu'elle possède et dont l'importance est perçue comme équivalente à celle de l'objet reçu. C'est ce qu'on appelle le « contre-don ». Dans ce système, nul ne peut refuser un don ou un contre-don : chacun a le devoir de donner et de recevoir. Ces principes sont respectés autant à l'intérieur du groupe qu'à l'extérieur, avec des groupes amis. Ainsi, la générosité est une qualité très valorisée, surtout chez les chefs. II est probable que le don et le contre-don favorisent l'égalité par le partage des richesses. (Ibid.)

L'illustration « La vie à l'intérieur d'une maison-longue : Dans la maison-longue, les relations entre individus sont basées sur le partage » illustre ces propos (Ibid.) et on fait appel à un expert pour approfondir la signification fondamentale de ce principe :

> Le principe du don et du contre-don. « Bien plus qu'un code, le don (et par conséquent l'échange) constitue la règle fondamentale des relations sociales. Il est de plus porteur d'une grande signification symbolique et religieuse. Investi dans la personne du donateur et dans la chose donnée, l'esprit du don fait obligation de rendre. Le donataire est redevable à l'esprit du donateur. Qu'importe le nombre de transactions, l'esprit du don doit retourner sous une forme ou une autre à son foyer d'origine. La boucle doit être bouclée » (Denys Delage, historien et sociologue, Le pays renversé, 1991) (PER 3 : 43)

Or, la question est seulement : « A quels aspects des sociétés iroquoiennes et algonquiennes est associée la pratique du don et du contre-don ? »

Périodes est le seul des trois manuels à faire référence au caractère plus équitable de ces sociétés, en posant la question : « Pour quelle raison y a-t-il peu d'inégalités chez les Premières Nations ? » (PER 3 : 45 Activités)

Enfin, *MisÀjour* ne s'exprime ni sur la conception de la propriété ni sur le partage des biens et abandonne l'essentiel à un choix de « sources ». Il consacre cependant quelques lignes au « Don et contre-don » :

> Dans toutes les familles linguistiques, la générosité et l'éloquence (facilité à convaincre et à bien s'exprimer) sont des qualités très valorisées. Le concept du don et du contre-don est un autre élément important dans la culture des Premières Nations et sert à forger des alliances. En signe de respect, on offre en cadeau un objet auquel on accorde de la valeur. La personne qui reçoit le cadeau doit faire un cadeau de même valeur en retour : c'est le contre-don. (MAJ 3 : 30)

La notion est reprise dans un « organisateur graphique », dans son rôle dans les rapports entre nations : « Le don et le contre don servent à faire des alliances économiques : Ils font des échanges de produits qu'ils ont en abondance contre des produits qu'ils n'ont pas : Cette pratique est liée à : leur environnement / leur mode de vie (nomade ou sédentaire). » (MAJ 3 : 31)

Deux extraits de textes d'une ancienne version du manuel sont présentés comme « sources », l'un à propos de la réciprocité du don :

> La générosité est une qualité importante pour les Premières Nations. Chaque don s'accompagne toutefois d'un contre-don en réponse à l'offrande. II ne s'agit pas d'échange ou de troc, mais bien d'un cadeau base sur l'importance accordée à l'objet. Le contre-don doit être de valeur équivalente afin de montrer un respect mutuel. L'importance de cette réciprocité est marquée dans chacune des familles linguistiques et s'applique aussi à la nature. (source : Marie-Hélène Laverdière, Benoit Mallette et Audrey-Anne Nadeau, *MisÀjour Histoire*, Laval, Editions Grand Duc, 2015, p. 37) (MAJ 3 : 50)

La question, de nouveau très simple, est celle-ci : « A quelle activité politique le don et le contre-don s'appliquent-ils ? » (MAJ 3 : 51)

L'autre traite des rapports internes dans les sociétés des Premiers habitants et, à propos de la notion de propriété définit « le principe de possession » (sic) de « vague » :

> Chez les trois grandes familles autochtones, la survie dépend de l'entraide et du rôle de chacun. La collaboration est primordiale pour la chasse, la fabrication des habitations ou l'éducation des enfants. Les décisions importantes relèvent d'un conseil. Le principe même de possession est vague, les objets sont utilisés par tous les membres du clan et la nourriture est partagée équitablement. La générosité est une qualité essentielle à l'élection des chefs. (Source : Marie-Hélène Laverdière, Benoit Mallette et Audrey-Anne Nadeau, *MisÀjour* Histoire, Laval, Editions Grand Duc, 2015, p. 36) (MAJ 3 : 51)

Economie et échanges

Comme nous l'avons vu, le partage des biens à l'intérieur du groupe, la notion de propriété et la réciprocité du don sont liés au sujet des relations commerciales entre différentes nations autochtones avant l'arrivée des Européens.

C'est d'ailleurs le sujet de la troisième « source » (même provenance : son propre livre, édition 2015), que *MisÀjour* cite dans le même contexte :

> Les principales activités économiques des Autochtones sont la chasse, la pêche, la cueillette et l'agriculture, et les produits sont destinés à la consommation immédiate plutôt qu'au troc. Cependant, les familles linguistiques font des échanges en fonction de leur production qui relève directement de leur mode de vie et de leur environnement. Cette complémentarité permet aux Iroquoiens d'offrir des produits de l'agriculture aux Algonquiens en échange de produits de la chasse. (source : Marie-Hélène Laverdière, Benoit Mallette et Audrey-Anne Nadeau, *MisÀjour Histoire*, Laval, Editions Grand Duc, 2015, p. 43) (MAJ 3 : 50)

Or, ce ne sont pas les échanges, mais plutôt la distinction schématique entre nomades et sédentaires qui intéressent ici le manuel : « Le document présente les activités économiques de deux groupes d'Autochtones. Comparez le mode de vie de chacun des groupes. » (MAJ 3 : 51).

Et c'est ce qui était présenté dans le contexte des marchandises échangées entre nations autochtones : « Le tableau ci-dessous présente quelques exemples : nomade (Algonquiens) produits de la chasse (viande et fourrures) / sédentaire (Iroquoiens) raquettes, canots, produits de l'agriculture, produits artisanaux (paniers et poterie) » (MAJ 3 : 34)

Un paragraphe inhabituellement long est consacré à « L'économie et les réseaux d'échanges chez les Autochtones ». Tout en reconnaissant l'étendue du réseau, le texte commence par relever des signes d'arriération :

> Jusqu'à l'arrivée des Européens, les Autochtones n'ont pas de système économique complexe et ne connaissent pas la monnaie. Ils font du troc, c'est-à-dire qu'ils échangent un produit contre un autre. Le réseau d'échanges des Autochtones couvre presque entièrement l'Amérique du Nord, car il s'étend du Labrador au golfe du Mexique. Leurs principales activités économiques sont la chasse, la pêche, l'agriculture et la cueillette. Ces activités servent surtout à assurer leur survie et non à s'enrichir en faisant du commerce. Ils font des échanges pour obtenir des produits qu'ils n'ont pas ou qu'ils ont en quantité insuffisante en échange

> de produits qu'ils ont en plus grande quantité. De surcroit, chez les Autochtones, le concept de propriété n'existe pas. Les produits qu'ils ont à échanger sont liés à leur mode de vie et à leur environnement. […] Il faut également noter que les échanges se font à la rencontre de deux ou de plusieurs cours d'eau qui servent aux déplacements ; que les objets échanges proviennent parfois de très loin ; que les échanges servent d'abord à assurer la survie, mais aussi à sceller des alliances (principe du don et du contre-don). Ainsi, des objets précieux tels que des bijoux, des coquillages ou des ornements font aussi partie des échanges. (MAJ 3 : 34)

Dans la section « La période par les sources » le manuel présente « L'économie et les réseaux d'échanges chez les Autochtones en cartes ». L'une d'entre elles concerne « Les grandes routes commerciales de l'est de l'Amérique du Nord ». Or, c'est seulement l'identification du « nom du territoire physiographique des Iroquoiens » qui intéresse le manuel, dans ce contexte. Ensemble avec la seconde carte, intitulé « Réseaux d'échanges », elle donne lieu à la question : « Qu'est-ce que l'information de ces cartes permet de dégager comme similitude quant au moyen de transport utilisé par les différentes familles autochtones ? » (MAJ 3 : 46-47)

Enfin, dans un tout autre contexte, celui des guerres entre nations autochtones, *MisÀjour* cite ce témoignage de Paul Lejeune :

> Un trait marquant chez les Autochtones. « L'une des grandes injures parmi eux, c'est de dire : 'Cet homme aime tout : il est avare.' [...] ils n'ouvrent pas la main à demi quand ils donnent [...] Vous les verrez nourrir leurs parents, les enfants de leurs amis, des femmes veuves, des orphelins, des vieillards, sans jamais [...] rien [leur] reprocher [...] C'est véritablement une marque de bon cœur et d'une âme généreuse. » (Source : Paul Le Jeune, Relation de ce qui s'est passe en 10 Nouvelle-France en l'année 1634, Paris, Chez Sébastien Cramoisy, 1635, p. 107-108) (MAJ 3 : 45 La période par les sources. La société autochtone en textes.)

Mémoire, en revanche, s'intéresse d'emblée à la signification des échanges de marchandises pour la relation établie et entretenue entre les nations :

> Les échanges entre nations autochtones ne visent pas à faire du profit ou à accumuler des richesses. Ils visent à satisfaire des besoins. Par exemple, les Iroquoiens échangent des poteries et des produits agricoles comme le maïs, les haricots, les courges et le tabac avec les Algonquiens, qui leur fournissent en retour de la viande et des fourrures. Le cuivre fait aussi l'objet d'échanges puisqu'il est particulièrement convoité par les Autochtones. C'est un matériau facile à travailler, car il fond sans nécessiter une température très élevée. Les Autochtones l'utilisent pour fabriquer des outils comme des hameçons, des aiguilles et des couteaux, ou encore des armes comme des pointes de flèche. Le cuivre qui provient de l'ouest du Lac Supérieur est notamment achemine vers les nations huronnes-wendates et vers des nations algonquiennes, certaines étant très éloignées comme les Innus.
> La signification des échanges. Chez les Premières nations, les échanges n'ont pas seulement une portée économique. Ils servent aussi à établir des alliances. Deux nations qui sont des partenaires commerciaux deviennent aussi des partenaires politiques et militaires. Ainsi, les séances d'échanges de marchandises sont souvent l'occasion de discussions diplomatiques qui permettent de renouveler des alliances et de maintenir la paix et la bonne entente. (MEM 3 : 39)

Les illustrations dans ce contexte montrent des coquillages et des outils en obsidienne. (Ibid.) Les questions sur cette section accentuent les rapports qu'il y a entre l'aspect économique et diplomatique de ce commerce : « Décrivez comment circulent les biens dans les réseaux d'échanges. / Expliquez pourquoi il existe chez les Autochtones un lien étroit entre les activités commerciales, politiques et militaires. / Pourquoi les Premières nations mettent-elles en place des systèmes d'alliances ? » (MEM 3 : 41)

C'est encore le cas dans le résumé du dossier 3 :

> Des réseaux d'échanges commerciaux sont mis en place entre des nations autochtones afin de leur permettre de combler certains besoins. Les échanges commerciaux servent aussi à établir des alliances. / Lorsque des Premières Nations partagent des intérêts communs, des systèmes d'alliances se mettent en place. Différents systèmes d'alliances peuvent parfois entrer en conflit, et entrainer des rivalités et des guerres. (MEM 3 : 41)

Dans la section des documents à analyser, le manuel propose la citation d'une historienne autochtone renommée :

> Le commerce et la diplomatie par les cadeaux. « Une distribution inégale des ressources garantissait une activité commerciale entre toutes ces nations [...] Au-delà des simples considérations économiques, ce sont les alliances et les bonnes relations qui importaient dans ces échanges. […] De tels accords étaient de coutume scellés par un échange de présents ainsi que par des otages [...] La valeur des biens était certainement appréciée [...], mais le prestige comptait plus que l'accumulation de richesses elles-mêmes. Le prestige exigeait, entre autres vertus, de la générosité. […] le commerce était un des principaux moyens d'acquérir les biens dont on avait besoin. L'échange de présents [...] exprimait à la fois une obligation sociale et diplomatique ; [...] Plus que tout, les présents servaient à conclure les ententes et les alliances avec d'autres nations. Sans eux, toute négociation était simplement impossible […] (Olive Patricia Dickason, Les Premières Nations du Canada, 1996) (MEM 3 : 52)

Les élèves sont invités à l'exploiter, puis à transférer leurs connaissances dans un autre domaine :

> Indiquez trois raisons données par l'historienne Dickason pour expliquer la nécessité de recourir aux échanges chez les Autochtones. / Indiquez l'importance que revêtaient les présents dans la conclusion d'alliances commerciales et diplomatiques. / A l'aide de ce que vous avez appris dans le chapitre 1, expliquez en quoi la pratique autochtone de la diplomatie par les cadeaux a pu contribuer au projet d'établissement des Français. (Ibid.)

Une source historique a pour objet l'entr'aide entre nations alliées : « Si quelqu'un est dans la disette, ils se cotisent d'abord pour l'assister. Quand le grain a manqué chez leurs alliés, ils les ont invités à venir en quérir [chercher] chez eux. » (Nicolas Perrot, Mémoire sur les mœurs, coustumes et relligion des sauvages de l'Amérique septentrionale) (MEM 3 : 57). Les élèves sont invités à établir un lien entre ce document « et l'importance qu'accordent les Autochtones au partage des biens » (MEM 3 : 60)

Le résumé du chapitre 1 résume, à ce propos : « Les échanges sont fondés sur des rapports de réciprocité qui permettent d'entretenir les alliances et les liens diplomatiques. » (MEM 3 : 54-55 Faire le point sur le chapitre 1)

Pour ce qui est des réseaux de ces échanges, *Mémoire* avait souligné, carte à l'appui, leur étendue et expliqué :

> Dans leurs échanges commerciaux, les nations autochtones pratiquent le troc, c'est-à-dire qu'elles s'échangent des marchandises. De vastes réseaux d'échanges facilitent le commerce. Ces réseaux s'étendent sur l'ensemble de l'Amérique du Nord. Ils permettent d'acheminer des produits parfois sur de très longues distances. (MEM 3 : 38)

La carte « Les principaux réseaux d'échanges autochtones vers 1500 » permet de répondre à la question : « Quelle ressource naturelle présente dans la région des Grands Lacs est échangée jusque dans le nord du territoire actuel du Québec ? « (Ibid.)

Cette même carte sert, dans le cadre de l'interprétation de documents, à proposer aux élèves la tâche suivante :

> Vers 1500, quelles ressources les Autochtones installés sur le territoire actuel du Québec peuvent-ils obtenir par les réseaux d'échanges ? Dans votre réponse, vous devez préciser chacun des éléments ci-dessous et les lier entre eux : Un événement survenu sur les côtés de l'est de l'Amérique du Nord. / Un changement pour les Autochtones./. Une transformation dans les relations entre certaines nations autochtones » (MEM 3 : 59)

Le manuel mentionne également les moyens de parcourir d'aussi longues distances :

> Incontournable. Les réseaux d'échanges autochtones nécessitent des voies de communication. Les Autochtones se rendent sur les lieux d'échanges en empruntant les nombreux cours d'eau en canot. Lorsque la navigation est impossible, ils utilisent les sentiers forestiers. Ils parcourent parfois de très longues distances et

> voyagent pendant des semaines, même des mois, pour échanger des biens avec d'autres nations. Les échanges se font à des endroits stratégiques, souvent au confluent de deux cours d'eau, par exemple là où la rivière des Outaouais se jette dans le fleuve Saint-Laurent. (MEM 3 : 39)

La synthèse du 1er chapitre retient ceci : « Des réseaux d'échanges entre les nations autochtones s'étendent sur l'ensemble de l'Amérique du Nord et facilitent le commerce. » (MEM 3 : 54-55 Faire le point)

Périodes détaille les échanges entre nations autochtones en insistant sur le fait qu'elles se font entre alliés seulement :

> Echanger avec ses alliés. Les Autochtones utilisent les ressources de leur milieu pour produire ce dont ils ont besoin pour vivre. Leurs activités économiques sont liées à leur mode de vie nomade ou sédentaire. Chaque groupe fait du commerce avec les groupes voisins pour obtenir les choses qu'il ne produit pas lui-même. Cependant, ces échanges ont uniquement lieu entre groupes appartenant à des nations alliées. Quels produits les Autochtones s'échangent-ils ? Quels réseaux d'échange utilisent-ils ? (PER 3 : 50)

Le manuel explique de plus près en quoi consiste ce commerce et rapproche le troc du principe du don et contre-don :

> Les produits échanges. Les Iroquoiens et les Algonquiens ont des activités économiques différentes en raison de leurs modes de vie différents. Par exemple, les Iroquoiens chassent, pêchent et cueillent en plus de faire de l'agriculture. Ils cultivent notamment le maïs, qu'ils transforment en farine. Ils fabriquent aussi des pots en céramique. De leur côté, les Algonquiens pratiquent la cueillette, la chasse et la pêche toute l'année, accumulant des quantités supérieures de ressources animales et de plantes sauvages. Ils transforment les ressources animales et végétales en toutes sortes de produits. Lorsque des groupes alliés se rencontrent, ils échangent des ressources et des produits transformés qu'ils ont en surplus. Les produits échangés sont parfois des articles rares qui proviennent de régions éloignées de plusieurs centaines de kilomètres. Par exemple, les Iroquoiens de la région des Grands Lacs ne trouvent pas de cuivre, de coquillages ou d'obsidienne sur leur territoire, et doivent se procurer ces ressources au moyen d'échanges avec d'autres nations. La rareté de ces produits leur confère une grande valeur. Les groupes autochtones échangent avec des groupes de la même nation, mais aussi avec des groupes d'autres nations, qu'elles soient algonquiennes ou iroquoiennes. Par exemple, des Hurons-Wendats vont échanger des produits avec un autre village huron-wendat, avec des Pétuns d'un village voisin ou encore avec une bande outaouaise de passage. Les échanges se font par le troc, suivant la règle du don et du contre-don qui est commune à l'ensemble des Premières Nations. (Ibid.)

Un tableau sur les « Echanges entre nations iroquoiennes et algonquiennes » établit une liste des produits des uns et des autres : « Produits iroquoiens : Surplus de maïs, Farine, Filets et cordes, Tabac / Produits algonquiens : Fourrures et viande, Fruits séchés, Nattes de roseaux, Médicaments, Canots d'écorce. » (Ibid.)

Des illustrations viennent compléter ces propos : « Des perles de coquillages datant de 1300 environ : Les coquillages servent à fabriquer des parures pour les vêtements, des colliers et des objets de cérémonie. Ils proviennent de la côte de l'océan Atlantique et se retrouvent dans la plupart des Premières Nations du nord-est de l'Amérique grâce aux réseaux d'échange. » et : « Une pointe en cuivre : Les Autochtones ne fondent pas les métaux, mais travaillent le cuivre en le martelant. Ils en font des bracelets, des pointes, des aiguilles et des couteaux. Ce cuivre provient de la région du lac supérieur. » (Ibid.)

Les activités proposées dans ce contexte sont : « Indiquez des produits échangés par les Iroquoiens et les Algonquiens, en fonction de leur mode de vie. / Dans quel intérêt les Premières Nations échangent-ils avec d'autres nations ? Nommez au moins deux raisons. » (PER 3 : 53 Activités)

Le manuel démontre ensuite, comment la signification politique de ces échanges se traduit en alliances :

> Les alliances politiques. Pour les Autochtones, les échanges ont une valeur qui n'est pas seulement économique : elle est aussi politique. Les échanges se font uniquement entre nations alliées, jamais avec des nations ennemies. Les échanges sont donc toujours précédés d'une alliance. Les Autochtones scellent leurs alliances lors de cérémonies marquées par la générosité et le partage. Les chefs se donnent des présents et font des discours. Tout le monde participe à la fête, danse et mange. C'est la nation qui accueille l'autre qui offre la nourriture. On célèbre également des mariages entre des membres des deux groupes en présence, qu'ils soient de mêmes nations ou de nations différentes. Pour confirmer l'amitié entre les Premières Nations, on confectionne des wampums et on fume la pipe. Lors des échanges et des cérémonies d'alliances, il est important de respecter la règle du don et du contre-don. Chacun montre sa générosité en offrant des cadeaux et des festins. Pour prouver leur bonne foi, les Autochtones rendent avec largesse les cadeaux reçus d'un allié. Pour chaque présent reçu ils en donnent un plus généreux en retour, et ainsi de suite. C'est de cette façon que les nations autochtones se témoignent leur amitié. Chez les Iroquoiens, certaines nations s'allient pour former une confédération. (PER 3 : 52)

Dans la partie documentaire, « Le partage des tâches et de biens » est l'objet d'un texte d'Alain Viau que les élèves sont invités à rapprocher de celui d'Alain Beaulieu sur les rapports sociaux dans la maison longue (cf. supra)

Ils doivent ensuite utiliser leurs connaissances et « cinq objets présentés » par des illustrations : « Un canot attikamek traditionnel » / « Une ceinture de wampum » / « Une réplique d'une pipe iroquoienne du 16e siècle » / « Une poterie des Iroquoiens du Saint-Laurent » / « Une hache de guerre » pour décrire « les rapports politiques et économiques entre les Premières Nations » et présenter la réponse dans un tableau qui prévoit les dimensions : « rapports sociaux/ politiques, économiques, territoire » Il doivent aussi donner « un titre au tableau incluant un repère de temps. » (PER 3 : 59)

Les questions suivantes se rapportent aux cinq objets en particulier : « A quelle occasion fume-t-on la pipe ? / Que révèle cet objet sur les voies empruntées pour faire des échanges ? / A quoi servent les wampums ? / Que contiennent les poteries iroquoiennes ? » (Ibid.)

A propos des réseaux empruntés pour ces échanges, *Périodes* produit également une carte (PER 3 : 51) qui permet de déterminer : « Quelle nation autochtone est au centre de ces réseaux d'échange ? » / « Sur quel territoire les réseaux d'échange autochtones s'étendent-ils vers 1500 ? » (PER 3 : 53 Activité)

Le texte souligne l'importance des Hurons-Wendats dans ce réseau :

> L'étendue des réseaux d'échange. Les réseaux d'échange autochtones couvrent tout le continent nord-américain. Les produits passent par de nombreux intermédiaires : ils sont échangés à des groupes voisins, puis ces groupes peuvent les échanger à d'autres groupes établis plus loin. Les échanges se font principalement au cours de l'été, alors que les Autochtones se déplacent sur le territoire à pied ou en canot en transportant leurs marchandises. Certains lieux se prêtent particulièrement bien aux échanges commerciaux, car ils sont situés au confluent de cors d'eau. Le confluent de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent ou celui de la rivière Saguenay et du Saint-Laurent, à Tadoussac, en sont deux exemples. Sur le territoire des Iroquoiens, des sentiers relient plusieurs villages. Par exemple, plus de 300 kilomètres de sentiers relient ensemble les villages hurons-wendats. De toutes les nations Premières Nations, les Hurons-Wendats sont possiblement les plus grands commerçants. Ils servent d'intermédiaires entre des nations iroquoiennes (Neutres, Pétuns, Ériés) et des Algonquiens du Nord. Plusieurs échanges ont lieu en territoire huron-wendat et se déroulent en langue huronne-wendate. (PER 3 : 51)

Chroniques présente les échanges sous un angle plutôt technique et liées à l'économie « de subsistance » de ces sociétés :

> Les échanges et les alliances. Chaque nation autochtone vit sur un territoire distinct. De ce territoire, chaque nation tire l'essentiel de ce dont elle a besoin pour vivre. Les différentes nations autochtones développent et entretiennent des relations économiques avec d'autres nations. Ainsi, les nations sont liées par d'importants réseaux d'échanges et d'alliances qui couvrent tout le continent.
> Les échanges entre peuples autochtones. Vers 1500, les modes de vie des peuples autochtones reposent sur

> l'autosuffisance. Toutefois, les ressources naturelles ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre. Les Autochtones ont donc recours au troc pour se procurer les ressources qu'ils ne trouvent pas sur leur territoire ou les biens qu'ils ne produisent pas eux-mêmes. Les échanges représentent des activités de subsistance plutôt que des activités économiques. Les méthodes de commerce sont bien établies et un vaste réseau d'échanges est en place depuis très longtemps. Les routes commerciales suivent les principaux cours d'eau du continent. La Huronie, à cause de sa situation géographique, se trouve au cœur de ce réseau d'échanges. Ce sont donc les habitants de ce territoire, les Hurons, qui dominent les routes commerciales. Grace à ce réseau bien organise, les produits passent d'un groupe à l'autre et peuvent être transportes à des milliers de kilomètres de leur lieu d'origine. (CHR 3 : 30)

La question posée, dans ce contexte, est simplement : « Pour quelles raisons les peuples autochtones font-ils des échanges ? » (Ibid.)

L'illustration : « Des échanges entre peuples autochtones » est accompagnée de l'explication : « Les nations autochtones se procurent les biens dont ils ont besoin en offrant en échange des produits qu'ils ont en grande quantité. Pour se rendre sur les lieux où se font les échanges, ils utilisent des routes commerciales en empruntant les cours d'eau sur le territoire. » (Ibid.) Le manuel définit, à cette occasion « autosuffisance : Capacité à subvenir à ses besoins par soi-même sans faire appel à des ressources extérieures. » (CHR 3 : 30, cf. aussi :10)

Ensuite, à son tour, le manuel énumère les produits échangés et les représente sur une carte : « Des produits échanges par les principales nations autochtones du nord-est de l'Amérique vers 1500 » :

> Les produits échangés. Chaque nation offre aux autres des produits qu'elle a en nombre suffisant ou des objets qu'elle a fabriqués. Elle obtient en échange des biens rares ou inexistants sur son territoire. Ainsi, puisque les Iroquoiens pratiquent l'agriculture, ils peuvent échanger leurs surplus de mais avec les Algonquiens. Ils offrent aussi du tabac, des filets de pêche et de la poterie. En échange, ils reçoivent des Algonquiens des produits de la chasse, soit de la viande et des fourrures, ainsi que du poisson séché et des vêtements d'hiver. Les Algonquiens leur fournissent également des plantes médicinales.
> Vers 1500, les Autochtones du nord-est de l'Amérique du Nord ont un vaste réseau d'échanges commerciaux qui longe les principaux cours d'eau et la côte atlantique. Certains produits échangés proviennent d'aussi loin que les Carolines (sur la côte sud-est des Etats-Unis actuels) et la vallée du Mississippi. (CHR 3 : 31)

Chroniques est le seul manuel qui affirme expressément que les Inuits font également partie des échanges :

> De leur côté, les Inuits troquent avec les Algonquiens des outils, des objets en ivoire ou des peaux de phoque. En retour, ils obtiennent des peaux de castor, de la viande ou même des produits qui avaient été troqués avec les Iroquoiens. Algonquiens, Iroquoiens et Inuits s'échangent également des coquillages, des pierres de quartz ou du cuivre avec lequel ils fabriquent des outils ou des armes. (CHR 3 : 32)

L'importance politique qu'ont les relations commerciales, est souligné par le fait que : « C'est le chef civil qui négocie les ententes commerciales avec d'autres nations chez les Hurons » Une illustration sur « Le commerce chez les Hurons » vient compléter cette remarque (CHR 3 : 32). Le texte du manuel en donne d'autres détails :

> Les échanges pour sceller des alliances. Puisque les grandes distances se parcourent sur l'eau, les échanges ont souvent lieu au confluent des cours d'eau, par exemple, à la jonction de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent. Les rencontres ont lieu durant l'été, quand les eaux sont navigables. Ces rassemblements servent non seulement à conclure des échanges, mais aussi à sceller des amitiés, des mariages et des alliances durables entre les participants. Le bon déroulement des échanges permet d'éviter ou de régler des conflits ou même des guerres. Ces rencontres sont également l''occasion de sceller des alliances politiques ou militaires contre des ennemis communs. Par exemple, les Hurons, qui échangent avec les Algonquins et les Montagnais, sont également leurs allies militaires. Les réseaux d'échange reposent sur des alliances fondées sur les liens de parenté issus des mariages entre les membres des différentes communautés. Les échanges et les alliances suivent des règles bien établies. Lors d'une entente entre nations, d'un traité de paix ou encore d'une nouvelle alliance, les participants s'échangent des wampums ou des objets précieux faits de cuivre

martelé, d'ivoire, de nacre ou de pierres rares. Le don puis l'acceptation du don représentent l'engagement des deux parties et confirment leur accord. (CHR 3 : 32-3)

Dans les « Questions de savoirs » les élèves doivent étudier un extrait du livre devenu un grand classique, de Denys Delâge :

> « Ce que les Hurons ne peuvent produire chez eux, ils l'obtiennent en commençant avec des tribus voisines ou éloignées. [...] Les Hurons vendaient leurs produits aux peuples voisins (farine de blé d'Inde, filets, cordes) mais servaient aussi d'intermédiaires : achetés des Neutres, des Eriés et des Pétuns, le silex, le tabac et les peaux d'écureuil noir étaient en partie revendus aux Algonquiens du Nord. De même, à l'inverse pour les fourrures, les fruits séchés, les nattes de roseaux et les médicaments du Nord. » (Source : Denys Delâge, *Le* pays *renversé. Amérindiens et Européens* en *Amérique* du *Nord-Est 1600-1664.* Montréal, Boréal, 1991, p. 65-66.) (CHR 3 : 35)

Ils sont ensuite invités à répondre à ces questions : « a) Pour quelle raison les Autochtones échangent-ils des produits ? b) Nommez un bien produit et vendu par les Hurons. c) Nommez un bien produit par une autre nation et acquis par les Hurons. d) Selon vous, pourquoi les Hurons servaient-ils d'intermédiaires dans les échanges ? » (Ibid.)

En résumé, tous les manuels s'accordent pour attester aux sociétés autochtones l'existence d'un réseau d'échanges à l'échelle du continent, ce qui peut contraster avec l'image d'économies peu développées. Comme le dit le programme ministériel : « Les réseaux d'échanges des sociétés autochtones, leurs alliances et leur connaissance du territoire et de ses ressources constituent des atouts dont profitent les Français. » (HQC 2017, p. 21) L'insistance des manuels sur ces aspects utiles à l'établissement de la colonisation, fait apparaître les Autochtones comme détenteurs de savoirs importants. Il y a d'autres occasions, moins nombreuses que ceux précédents, il est vrai, où les manuels mentionnent des retards ou des éléments d'arriération. Nous avons déjà constaté, que l'adoption de l'agriculture et la sédentarisation ont largement perdu le rôle d'indicateur de progrès civilisateur, dans la perception des manuels. Il reste surtout deux aspects, inégalement présents dans les manuels : l'économie « de subsistance » et l'écriture.

Nous avons déjà vu (cf. supa) que *MisÀjour* avait commencé son paragraphe sur « L'économie et les réseaux d'échanges chez les Autochtones par la constatation » que « jusqu'à l'arrivée des Européens, les Autochtones n'ont pas de système économique complexe et ne connaissent pas la monnaie. Ils font du troc, c'est-à-dire qu'ils échangent un produit contre un autre. » (MAJ 3 : 34) Ces échanges, selon le manuel, sont d'une nécessité vitale, ils « servent d'abord à assurer la survie » et les « produits qu'ils ont à échanger sont liés à leur mode de vie et à leur environnement » (Ibid.). Dans ce contexte, il n'est pas sûr que ce soit un compliment ou une autre constatation de retard que « De surcroit, chez les Autochtones, le concept de propriété n'existe pas. » (Ibid.)

Pour ce qui est de l'« économie de subsistance », c'est surtout *Chroniques* qui insiste sur le terme, qu'il définit ainsi : « Economie de subsistance : Système économique visant à combler les besoins de base d'une population (se nourrir, se vêtir, se loger) sans accumuler d'excédent. » (CHR 3 : 10) . C'est un terme que les apprenants doivent retenir, à propos de ces sociétés, par les exercices : « Les modes de vie des peuples autochtones. 1. Les Autochtones de l'est de l'Amérique du Nord ont un mode de vie base sur une économie de subsistance. a) Définissez ce qu'est une économie de subsistance. b) Quelle est la principale activité de subsistance des Iroquoiens ? » (CHR 3 : 23)

Sans définir toute l'économie par ce terme, les autres manuels parlent d' « assurer sa subsistance » (PER 3 : 20, 25, 32, 38, MEM 3 : 18), « moyens de subsistance » (MEM 3 : 24) ou d' « activité de subsistance » (PER 3 : 46 ; MEM 3 : 46) C'est l'expression employée par *MisÀjour* quand il résume « Le modes de vie des Premiers occupants en images » à l'aide de plusieurs illustrations (parfois sans titre ou références) : la chasse, la récolte du mais, « Cooking in a pot, John White (vers 1585) », une marmite en métal, un tipi, un village avec des maisons longues, pour demander aux apprenants : « Quelles sont les deux activités de subsistance présentées dans ces documents ? Déterminez la conséquence de l'activité de subsistance sur le mode de vie de chaque famille. / Déterminez la principale différence entre les deux outils. / Quelles sont les familles linguistiques représentées dans ces documents ? Quel est le nom de chacune de ces habitations ? » (MAJ 3 : 42/43)

Or, il est vrai que le même manuel dit, à propos de l'économie de la colonie : « En Nouvelle-France, on pratique l'agriculture de subsistance ». (MAJ 3 : 64)

Le CEPN ne se prononce pas sur cette question, tandis que le Guide de bonnes pratiques semble encourager cette idée : « Pour les Autochtones, à cette époque, les échanges représentent davantage des activités de subsistance plutôt que des activités économiques. » (Guide de bonnes pratiques, p. 4). Il avait néanmoins constaté, lui aussi, l'étendue des réseaux d'échange : « Un vaste réseau d'alliances entre les nations autochtones du· Labrador jusqu'au golfe du Mexique. / Le réseau d'échange autochtone, actif et existant avant l'arrivée des colons. Des fouilles archéologiques le prouvent et des sources documentent les échanges entre les Inuits et, notamment, les Mohawks (Premières Nations). » (Ibid.)

Savoirs et tradition orale

Pour ce qui est du manque de culture écrite, ce fait est relevé dès les premières pages du manuel *MisÀjour* : « Synthèse de la période. Les Premiers occupants du territoire. Comme les peuples autochtones ne connaissaient pas l'écriture, les renseignements que nous avons sur leur mode de vie proviennent surtout des découvertes archéologiques et des récits des Européens qui sont entrés en contact avec eux. » (MAJ 3 : 24)

Dans un contexte comparable, *Périodes* constate à son tour :

> Les Premières Nations n'ont pas laissé de traces écrites de leur histoire avant le 16e siècle. Toutefois, plusieurs objets témoignent des relations qu'ils entretenaient vers 1500. De plus, les études réalisées par différents spécialistes, comme des historiens et des anthropologues, sont aussi très utiles pour analyser le fonctionnement des Premières Nations. Les objets et les documents écrits peuvent nous aider à reconstituer l'histoire et à répondre à cette question : Quels rapports sociaux, politiques et économiques les Autochtones entretiennent-ils entre eux ? (PER 3 : 58 ; Temps d'arrêt. Je décris.)

Le manuel avait également mentionné l'absence de culture écrite, dans son passage sur « La tradition orale » : « Les sociétés iroquoiennes et algonquiennes n'ont pas de système d'écriture. » (PER 3 : 44)

Mentionnons, entre parenthèses, que ce manuel constatera pour la Nouvelle France que la moitié de la population citadine était analphabète. (PER 3 : 197)

Or, dans le contexte des Premiers habitants, il enchaine tout de suite pour expliquer que les connaissances sont transmises par d'autres moyens, notamment la tradition orale :

> La transmission des savoirs et des savoir-faire s'effectue d'une génération à l'autre par tradition orale. En raison de leur expérience et de leurs connaissances, ce sont souvent les aînés qui jouent le rôle de conteurs.

> Ils enseignent les coutumes et les traditions au moyen de récits, de légendes et de mythes. Les récits mythiques des sociétés iroquoiennes et algonquiennes servent à expliquer l'origine du monde et l'existence des êtres vivants. Ces récits varient au fil du temps et à l'intérieur même de ces sociétés. Les historiens en ont recensé plusieurs dizaines. Il est donc possible de rencontrer plusieurs versions d'un même récit. (PER 3 : 44)

Pour l'illustrer, il introduit deux récits mythiques. « Le grand lièvre (algonquin) » et « Aataentsic et ses descendants (huron-wendat) » sont comparés : « Quelles similitudes y a-t-il entre ces récits ? » (PER 3 : 44) Une illustration accompagne l'exercice : « Aataentsic, mère de l'humanité. Dans cette œuvre représentant la chute d'Aataentsic, on reconnait notamment la déesse qui tombe de la voûte céleste ainsi que les oiseaux et la tortue mentionnés dans le récit. Cette huile sur toile a été peinte par Ernest Smith (1907-1975), un artiste iroquois originaire de Etats-Unis. » (Ibid.)

Enfin, cette question figure parmi les activités proposées : « Pourquoi la tradition orale est-elle si importante dans les sociétés autochtones vers 1500 ? » (PER 3 : 45 Activités)

A son tour, *MisÀjour*, présente, dans une section « A l'épreuve » deux versions d'un récit innu, distants de 300 ans, pour prouver la fiabilité de la transmission orale :

> Version 1 (1637) « Apres avoir tout admire le pays, Tchakabech s'en va pour tendre des lacets, ou comme les autres les nomment des collets, espérant peut-être prendre quelque animal. La nuit, se levant pour aller voir à ses lacets, il vit tout en feu et n'osa approcher. II retourne à sa sœur. [...] Sa sœur se doutant de ce que c'était, lui dit ; « Ah ! mon frère, quel malheur ! Assurément que vous aurez pris le Soleil au lacet. Allez vite le dégager, peut-être que marchant la nuit, il s'est jeté dedans sans y penser. » Tchakabech, bien étonné, s'en retourne et ayant bien considéré, trouve qu'en vérité il avait pris le Soleil au collet. » Source : Journal de Jacques Cartier 1535, adaptation libre du vieux français par Marc-André Lauzon (MAJ 3 : 48)

> Version 2 (1970) « Ainsi parvint-il à une terre qu'il n'avait jamais vue auparavant. Il y fit une tournée d'exploration et découvrit très nombreuses traces fraîches. [...] En revenant sur ses pas, II constata qu'on venait tout juste de suivre ses traces. Pour savoir de qui il s'agissait, il tendit un collet et s'éloigna de la piste. Soudain, ce fut l'obscurité totale. Que se passe-t-il ? Ah ce doit être mon collet. » Il courut à ce dernier et y trouva le Soleil se débattant pour se libérer du piège. » (Source. Récit de François Bellefleur en 1970 dans Remi Savard, La forêt vide. Récits du peuple innu, 2004). (Ibid.)

Le manuel explique qu'il s'agit de :

> deux versions du même récit innu, celui d'un jeune héros autochtone qui grimpe sur un arbre pour accéder aux terres qui sont dans le ciel. Lors de son voyage, il capture le Soleil. Le premier récit est celui écrit par le missionnaire jésuite Paul Le Jeune, à qui un Innu l'avait raconté à l'oral en 1637. Le deuxième récit est la même histoire racontée plus de 300 ans plus tard, en 1970. Elle ne vient pas d'un livre ; elle a plutôt été transmise oralement de génération en génération. (Ibid.)

Or la question, à propos des récits, ne porte pas sur la fiabilité de la transmission, mais sur la spiritualité : « Les documents présentent un même récit mythologique autochtone sur la capture du Soleil à des époques différentes. De quel élément précis de la spiritualité autochtone est-il question dans les deux documents ? » (MAJ 3 : 49)

C'est un autre document qui permet d'aborder cette question : « Par quel moyen la mémoire autochtone est-elle transmise de génération en génération ? « (MAJ 3 : 51)

> Relation de ce qui s'est passe de plus remarquable en 1645 « Les anciens du pays étaient rassemblés cet hiver pour l'élection d'un capitaine [chef] fort célèbre. Ils ont coutume en semblables rencontres de raconter les histoires qu'ils ont apprises de leurs ancêtres, et les plus éloignées, afin que les jeunes gens qui sont présents et les entendent en puissent conserver la mémoire et les raconter à leur tour, lorsqu'ils seront devenus vieux, pour ainsi transmettre à la postérité l'histoire et les annales du pays, tant par ce moyen de suppléer au défaut de l'écriture et des livres qui leur manquent. « (Source : John A. Dickinson et Brian Young, Brève histoire socioéconomique du Québec, Québec, Les éditions du Septentrion, 2003, p. 40.) (Ibid.)

Enfin, *MisÀjour* reproduit l'illustration « Rassemblement autochtone par John Henry Walker, 19e siècle » sur laquelle on aperçoit des wampums. (MAJ 3 : 50) La question posée aux élèves insiste une nouvelle fois sur l'absence d'écriture, mais met l'accent sur l'existence de moyens alternatifs : « Bien que les Autochtones ne connaissent pas l'écriture, qu'est-ce qui permet et facilite la transmission des savoirs par la tradition orale ? » (MAJ 3 : 51)

Comme *Périodes*, *Mémoire* mentionne l'absence d'écriture dans le contexte de « La tradition orale et l'influence des aînés » ce qui permet d'évoquer aussitôt comment ces civilisations ont pu combler la « lacune » :

> Au début du 16e siècle, les Autochtones ne connaissent pas l'écriture. C'est donc par la tradition orale qu'ils transmettent leur culture et leurs savoirs. Cette tradition repose sur les légendes et les récits qui permettent d'expliquer les origines du monde ou encore les rapports entre les humains et la nature. Les Autochtones accordent une grande valeur au fait de prendre la parole publiquement pour enseigner et raconter. Cette fonction relève généralement des aînés qui sont investis d'un rôle social important en transmettant aux jeunes les valeurs, les croyances et la culture de leur nation. Même s'ils ne disposent pas d'un statut de chef, les anciens sont écoutés, respectés, et leur parole fait autorité. Ils ont donc une importante influence sur les décisions prises dans leur communauté. (MEM 3 : 32)

Le texte est accompagné de l'illustration : « Un chef prenant la parole : Chez les Autochtones, ceux qui jouent un rôle diplomatique ou politique important possèdent souvent une excellente maitrise de la parole. » (Ibid.)

Dans le même contexte, on explique les fonctions du wampum :

> Coup d'œil sur… Le wampum. Les Premières Nations de l'est de l'Amérique du Nord ont l'habitude de conclure leurs alliances en s'échangeant des wampums, confectionnés à partir de coquillages assemblés sur des lanières de cuir. Chaque élément du wampum a une signification : l'agencement des motifs, les couleurs et les symboles employés communiquent un message. Lors de négociations diplomatiques, par exemple, on présente un wampum afin de soutenir les propositions des chefs. Si l'interlocuteur prend le wampum, ce geste signifie qu'il accepte l'offre. Une fois l'alliance conclue, le wampum est confié à un gardien chargé de mémoriser sa signification et de le présenter au besoin comme preuve de l'entente passée. (Ibid.)

Dans son résumé du dossier 2, *Mémoire* retient : « Ce sont généralement les aînés qui transmettent la tradition orale. Ils disposent d'une importante influence dans leur société. » (MEM 3 : 35), puis dans la partie « Faire le point sur le chapitre 1 » : « La tradition orale, transmise principalement par les aînés, occupe une très grande place chez les Autochtones. » (MEM 3 : 54)

Périodes mentionne le wampum dans le contexte des alliances entre nations et l'accompagne de l'illustration d'une ceinture de wampum :

> Le wampum. Le wampum est un collier ou une ceinture fabriquée avec des perles de coquillages. Les perles sont assemblées de manière à former des motifs qui symbolisent un événement qu'on souhaite garder en mémoire. Le mot « wampum » réfère à la fois à l'objet fabriqué et aux perles qui servent à sa confection. Un wampum est échangé entre deux nations autochtones qui concluent une alliance. Il constitue une sorte de traité de paix et symbolise les mots échangés et prononcés lors des négociations. Les wampums sont conservés précieusement, puisqu'ils portent un message destine à se rappeler les alliances conclues dans le passé. Ils ont une grande valeur et peuvent aussi servir de monnaie d'échange. (PER 3 : 53)

Alliances

C'est aussi ce manuel qui accorde de l'importance aux structures supranationales qui témoignent de réseaux politiques complexes avant l'arrivée des Européens. Les manuels les avaient, en général brièvement mentionnées, en tant que plus haut niveau des structures chez les Iroquoiens, mais *Périodes* y consacre beaucoup plus de détails. Un tableau présente « Les Trois grandes confédérations iroquoiennes vers 1500 » :

> Confédération iroquoise (ou Ligue des Cinq-Nations) Alliance de cinq nations iroquoises : Agniers, Onnéiouts, Onontagués, Goyogouins et Tsonnontouans. Leur territoire, appelé « Iroquoisie », s'étend sur 180 kilomètres et compte 16 000 habitants en Amérique du Nord-Est.
> Confédération huronne (Hurons-Wendats) : Alliance de cinq nations huronnes-wendates : Attignawantans, Attingueenongnahacs, Tahontaenrats, Arendarhonons et Ataronchronons. Leur territoire, appelé la « Huronie », est moins étendu que l'Iroquoisie et leurs villages sont plus rapprochés. La Confédération huronne regroupe environ 30 000 habitants en Amérique du Nord-Est.
> Confédération des Neutres : Alliance de cinq nations neutres : Attiragenregas, Ahondihronons, Antouaronons, Onguiaronons et Kakouagogas. (PER 3 : 52)

Le manuel ajoute : « II existe également une confédération des Eriés, qui est mal connue. On ne sait pas si les Iroquoiens du Saint-Laurent (Hochelagas et Stadaconiens) étaient unis au sein d'une confédération. » (Ibid.)

« Une rencontre entre alliés iroquois : Les scènes ont été dessinés par un missionnaire français qui a vécu parmi les Autochtones au début du 18e siècle. L'image de gauche montre un conseil iroquois et celle de droite, une cérémonie au cours de laquelle les Autochtones jouent du tambour, dansent et fument la pipe » illustre le texte (PER 3 : 52) et une carte « Les alliances iroquoiennes vers 1500 » permet de les situer (PER 3 : 53). L'activité proposée, dans ce contexte, semble indiquer que la mémorisation des noms de ces fédérations est requise : « Nommez les grandes confédérations iroquoiennes ». (PER 3 : 53 Activités)

Mémoire en parle beaucoup plus en général :

> Les systèmes 'alliances. Les relations qu'entretiennent les Premières Nations entre elles peuvent conduire à la mise en place de systèmes d'alliances. De tels systèmes apparaissent lorsque plusieurs nations autochtones, unies par différentes alliances, acceptent de coordonner leurs actions afin de défendre leurs intérêts : faire du commerce, se défendre mutuellement, combattre un ennemi commun ou encore entretenir des liens politiques. Ces systèmes d'alliances sont souples, car des nations peuvent s'en retirer ou s'y ajouter selon l'évolution de leurs intérêts. Au fil des décennies, des systèmes d'alliances apparaissent alors que d'autres disparaissent. Par exempte, au 16e siècle, la Confédération huronne-wendate et la Confédération des Pétuns entretenaient des rapports conflictuels. Toutefois, au début du 17e siècle, elles sont unies par une alliance à laquelle s'intègrent des nations algonquiennes, notamment les Innus. Ce système d'alliances qui se met en place au début du 17e siècle entretient des rapports conflictuels avec la Confédération iroquoise. (MEM 3 : 40)

Justement, ces confédérations seront plus souvent nommées dans le contexte des alliances avec les Européens.

Qu'en est-il des qualités des nations précolombiennes, en dehors de leur connaissance du terrain et leur degré de coopération transnationale dans les échanges et les alliances ? Comme nous l'avons vu, la description de leur organisation sociale et politique se garde, encore plus que les prédécesseurs de porter des jugements négatifs (sauf les quelques exceptions citées), mais on trouve également moins de qualificatifs élogieux. Il n'est plus beaucoup question de sociétés plus démocratiques ou plus équitables.

Connaissances et culture matérielle

Un seul manuel parle de la médecine autochtone dans le contexte précolombien :

> La médecine. Au 16e siècle, les Autochtones connaissent les propriétés médicinales de centaines de plantes, par exemple le ginseng canadien, la gomme de sapin, le sang-dragon, le pimbina et l'aster. Leurs connaissances des plantes se sont transmises de génération en génération par la tradition orale. Les Algonquiens, qui parcourent de grandes distances dans la forêt boréale lors de leurs déplacements saisonniers, recueillent de nombreuses variétés de plantes. Avec ces plantes, les Autochtones concoctent des médicaments qui permettent de traiter des maladies et des problèmes de sante comme la toux et les problèmes de digestion. Ils utilisent également des plantes pour soigner les blessures ou donner de l'énergie. (PER 3 : 45)

L’illustration de quatre plantes médicinales accompagne le texte. (Ibid.)

Sinon, des appréciations élogieuses se trouvent à certains endroits, surtout dans le contexte de la culture matérielle.

Ainsi, *Chroniques* met en valeur l’ingéniosité des igloos, inventés par les Inuits : « Une famille inuite dans un igloo : L'igloo, une invention inuite, est reconnu pour sa solidité et l’ingéniosité de sa conception. Les Inuits apprennent à le construire dès leur plus jeune âge, et les chasseurs peuvent en ériger un en moins de deux heures. » (CHR 3 : 10)

De tels exemples se trouvent aussi dans *Périodes* :

> Le canot d’écorce. Léger et facile à manier, le canot d'écorce est idéal pour naviguer sur le territoire nord-américain, sillonné d'innombrables lacs et rivières. Les Autochtones en construisent de tailles variées selon leurs besoins. Ainsi, un canot d'écorce peut mesurer de 3 à 6 mètres et transporter une charge de 450 kilogrammes. Parce qu'il est léger, on peut faire du portage, c'est-à-dire transporter le canot et-les marchandises à pied pour contourner les obstacles comme les chutes et les rapides jusqu'à la prochaine section navigable d’un cours d'eau, où on iar.t le canot à l'eau. De grandes quantités de marchandises de troc sont transportées ainsi. (PER 3 : 51)

Il est illustré par « Un Autochtone faisant un portage » (Ibid.)

Mémoire consacre un paragraphe entier à la chasse aux phoques et montre, à cette occasion, un chasseur qui s’y apprête (MEM 3 : 18) Un encadré détaille l’importance de cette chasse, dans tous les domaines de la vie des Inuits :

> La chasse au phoque. Les Inuits accordent une grande importance à la chasse au phoque, car toutes les parties de l’animal sont utilisées pour répondre à de nombreux besoins, dont voici quelques exemples :
> Se nourrir, La viande de phoque, qui a une valeur nutritive élevée, fait part de la diète quotidienne des Inuits. / Se vêtir : La peau des phoques, après avoir subi un traitement en vue de l’assouplir, permet de confectionner des vêtements et des bottes conçus pour être imperméables et très résistants au froid. / Se loger. Dans les campements d’été, les tentes sont parfois formées de peaux de phoque cousues. / Se chauffer, s’éclairer et cuisiner. L’huile de phoque, obtenue à partir de la graisse de l’animal, fournit chaleur et lumière à l’intérieur des habitations, en plus d’être utilisée pour la cuisson des aliments.

Un encadré de la page suivante fait découvrir leurs vêtements, par un témoignage historique :

> « Des vêtements adaptés à la rigueur du climat de l‘Arctique. Un religieux français décrit une partie de la tenue vestimentaire des Inuits. « Les hommes ont des culottes […]de peaux d’hermine ou d’autres [animaux] semblables. Ils ont aussi aux pieds des chaussons de peaux dont le poil est […] en dedans et, par-dessus, une botte […], puis de seconds chaussons et de secondes bottes. On prétend que ces chaussures sont quelquefois triplées et quadruplées […]. » Pierre-François-Xavier de Charlevoix, Journal d’un voyage fait par ordre du roi dans l’Amérique septentrionale, 1er mai 1721) Note : Sauf exception, les textes cités dans ce manuel sont des extraits des textes originaux. (MEM 3 : 19)

A une autre occasion, à propos des Iroquoiens, le manuel fait appel à une source historique présentée deux fois (MEM 3 : 36 « Mieux comprendre » et MEM 3 : 58 « A l’épreuve »), qui félicite une nation autochtone du choix de l’emplacement de leur village :

> Une description de l'emplacement d'un village autochtone. « Ils [Les Iroquoiens] choisissent assez bien l‘emplacement de leurs villages. Ils les situent, autant qu'ils peuvent, au milieu des meilleures terres sur quelque petite éminence, qui leur donne vue sur la campagne, de peur d'être surpris, et au bord de quelque ruisseau, qui, s'il est possible, serpente à l'entour et fasse comme un fossé naturel aux fortifications que l'art peut ajouter à un terrain, lequel se défende par lui-même. (Joseph-François Lafitau Mœurs des sauvages américains, comparées aux mœurs des premiers temps, 1724.)

Les deux fois, les élèves doivent deviner l’identité du groupe, puis décrire son mode de vie :

> Indiquez à quel peuple autochtone (Algonquiens ou Iroquoiens) appartient le village décrit par Joseph-François Lafitau. Relevez les éléments du texte qui expliquent le choix d'un endroit pour l'implantation de ce type de village. A l'aide de ce que vous avez appris dans les dossiers 1 et 2, indiquez le mode de vie du

> peuple autochtone dont il est question dans la description de Lafitau. (MEM 3 : 36 « Mieux comprendre ») / a) De quel groupe (Algonquiens ou Iroquoiens) s'agit-il ? / b) Inspirez-vous du document pour décrire le mode de vie de ce groupe. (MEM 3 : 58 « A l'épreuve »)

Mais en général, les éloges sont aussi rares que les critiques. La présentation s'efforce de garder un ton neutre, en toutes circonstances. Occasionnellement seulement un jugement de valeur est exprimé, comme dans ce résume : « Au moment de leur arrivée en Amérique du Nord, les Français rencontrent des peuples autochtones aux sociétés bien établies. » (MEM 3 : 52 ; Mieux comprendre.)

Ce n'est que dans les quelques ajouts fictifs que certains manuels ajoutent, en dehors de l'exposé proprement dit, que cette réserve cède la place à un ton plus personnel, comme cette narration à l'entrée de la partie « Portrait des sociétés des Premières Nations » dans *Périodes* :

> Le village huron-wendat était en effervescence en cette chaude soirée d'été. Les hôtes avaient préparé une grande fête pour leurs visiteurs, des chefs de la nation des Outaouais. Toutes les familles du village prenaient part à la fête, et les convives s'amusaient en chantant, en dansant et en savourant le festin que les femmes avaient cuisiné pour l'occasion. Les enfants en avaient profité pour admirer le canot d'écorce qui avait conduit les chefs outaouais jusqu'à leur village. Pendant la soirée, les chefs hurons-wendats et outaouais avaient fait des discours sur l'amitié entre leurs nations et s'étaient offert des présents. Les visiteurs avaient apporté des médicaments et des fourrures ; les Hurons-Wendats leur avaient remis du tabac et de la farine de maïs. Les chefs des deux nations avaient affirmé leur volonté de maintenir et de solidifier leur alliance afin de s'assurer une protection mutuelle contre leurs ennemis communs, les Iroquois. (PER 3 : 34)

Adaptation ?

Pour terminer ce tour d'horizon sur les jugements implicites ou explicites, il serait intéressant d'aller voir, dans quelle mesure l'argument de la « bonne adaptation » des Autochtones au milieu naturel est encore présent et s'il fonctionne autant que dans les manuels précédents comme un compliment « empoisonné », suggérant qu'une plus grande proximité de la nature pourrait signifier autant de distance par rapport à la « civilisation ».

Les manuels sont plus ou moins conscients de cette connotation. *Périodes* ne voit pas d'inconvénient à donner ce titre à une section entière du premier dossier : « S'adapter au territoire » dans sa table des matières. « Comment les Autochtones se sont-ils adaptés à leur environnement au fil du temps ? » est une des questions-clé qui ouvrent l'entrée en matières, dans les premières pages, et reprise ensuite (PER 3 : 9 ; 13)

Le manuel recourt à l'expression à de nombreuses reprises, comme par exemple :

> S'adapter au territoire : Au cours de la période du Sylvicole, de 1000 av. J.-C. à 1500, des groupes autochtones vivent sur le territoire du Québec. Pour survivre, ces gens doivent s'adapter au territoire en utilisant les ressources de leur environnement. Certains vivent en milieu forestier ou près de la mer, d'autres dans de riches vallées ou encore dans le nord, en zone arctique, Comment ces Autochtones utilisent-ils les ressources de la nature pour assurer leur subsistance ? Quels outils fabriquent-ils ? Comment adaptent-ils leur mode de vie à leur environnement ? […] Les premiers occupants ont dû adapter leur mode de vie à ces différents milieux naturels. (PER 3 : 20)

L'expression figure dans beaucoup de chapeaux introductifs et de résumés : « Vers 1500, les Premières Nations et les Inuits connaissent les ressources du territoire et ont adapté leur mode de vie aux milieux naturels du continent » (PER 3 : 10)
« Les Autochtones développent des outils et des habitations adaptes à leur territoire et à leur mode de vie. » (Je retiens PER 3 : 30.)
« Pour survivre, les Autochtones ont adapté leur mode de vie à leur environnement. » (PER 3 : 31« A suivre »)

Vivre en société. Les sociétés iroquoiennes et algonquiennes sont constituées en groupes de tailles variables et sont adaptés à leurs milieux de vie. » (PER 3 : 36)

> Les Autochtones se sont établis sur différents territoires desquels ils ont tiré leur subsistance. Ils se sont adaptés à des environnements et à des climats variés. Leur mode de vie, leur culture et leurs activités économiques se sont développées en conséquence. Comment les Autochtones se sont-ils adaptés à leur environnement au fil du temps ? (PER 3 : 32 Temps d'arrêt. Je décris.)

Mémoire n'a pas tout à fait banni l'expression, mais y recourt moins souvent. Une fois, c'est leur « organisation sociale » qui est « adaptée » : « Les Inuits ont une organisation sociale simple et souple, bien adaptée aux activités liées à leur mode de vie et à leurs déplacements saisonniers. » (MEM 3 :28). Mais le plus souvent, l'expression concerne la culture matérielle :

> L'igloo est parfaitement adapté au nomadisme et au milieu de vie des Inuits. L'hiver, les ressources pour la construction d'habitations sont rares, absentes même. Avec une habitation entièrement faite de neige, les Inuits s'assurent de toujours trouver le matériau qui permet de l'ériger. Les Inuits ont mis au point des moyens de transport adaptés aux conditions climatiques en utilisant les ressources de leur environnement. Ils se déplacent par exemple sur la neige en traineau, dont les patins sont faits d'os ou d'ivoire. (MEM 3 : 20)

Une seule fois, en parlant de raquettes, l'adaptation est mentionnée comme le fait des Autochtones, en tant que personnes ou sociétés : « La forme des raquettes varie selon les cultures. Les Innus fabriquent ces raquettes arrondies au tressage fin. Les raquettes sont un bel exemple de l'adaptation des Autochtones à leur environnement. » (MEM 3 : 23) Dans tous les cas, où *Mémoire* parle d' « adaptation », il s'agit de nations nordiques, exposés à des conditions environnementales exceptionnellement rigoureuses.

Chroniques, comme *Périodes*, applique le qualificatif aux Autochtones en général, mais les occurrences sont nettement moins nombreuses. Dès la partie préliminaire, il est question d'un mode de vie adapté : « Les peuples autochtones en Amérique du Nord vers 1500 : Autour de 1500, les peuples autochtones occupent tout le continent nord-américain. Leur mode de vie est adapté au territoire qu'ils habitent. » (CHR 3 : XIV)

Chroniques utilise également l'expression pour caractériser des objets de la culture matérielle :

> Ces embarcations légères sont parfaitement adaptées aux déplacements sur les eaux souvent couvertes de glace. En effet, les peaux protègent l'embarcation des bris que peut causer la glace. De plus, les Inuits se déplacent sur la neige à l'aide de traineaux par un attelage de chiens. (CHR 3 : 10)

Dans le même contexte, elle exprime bien l'idée de proximité avec la nature qu'elle comporte : « Les modes de vie des peuples autochtones. Vers 1500, les Algonquiens, les Iroquoiens et les Inuits, établis sur le territoire du Québec actuel, sont en relation étroite avec la nature. Ces peuples, très bien adaptés à leur environnement, vivent en harmonie avec leur milieu. (Ibid.) »

Or, l'exemple des Vikings, cité par le manuel, pourrait signifier que l'adaptation est, au contraire, une preuve d'intelligence et de capacité de survie :

> L'anse aux Meadows […] La rencontre avec les Autochtones. Dès leur établissement, les Vikings entrent en contact avec des Autochtones. D'abord amicaux et bases sur les échanges, les rapports entre les deux groupes se dégradent, probablement pour des raisons commerciales. Peu nombreux face à ces adversaires bien adaptés à leur environnement et armes, les Vikings sont forces d'abandonner leur colonie. Ils retournent au Groenland deux ou trois ans après leur arrivée à l'Anse aux Meadows. (CHR 3 : 19)

Le programme, nous l'avons vu, n'emploie pas le terme d'adaptation dans le contexte des Premières Nations, mais le réserve, comme *MisÀjour* pour les colons européens. L' « Adaptation des colons » forme un dossier dans la table des matières ministérielle pour la période « 1608-1760 : L'évolution de la société coloniale sous l'autorité de la métropole française ».

Nous pouvons donc constater qu'à l'exception de *Périodes*, les manuels actuels emploient le terme moins souvent que les manuels précédents. De plus, la connotation, qui rapproche les peuples autochtones de la « nature » en les éloignant de la « culture » est beaucoup moins présente. Le seul fait de parler d'adaptation ne saurait, en tout cas, pas suffire pour consolider cette perception.

Deux autres domaines avaient contribué, dans l'ancien programme à créer le sentiment d'une profonde altérité entre EUX et NOUS : les croyances et les guerres entre nations autochtones.

Conception du monde et spiritualité

Pour ce qui est des liens de causalité entre conception du monde, conditions environnementales, mode de vie et structures sociétales et politiques, que les anciens manuels avaient présentés avec une diversité étonnante, allant jusqu'à identifier les croyances comme étant à la base de tous les autres, nous avons déjà vu, que le programme ministériel ne soutient plus du tout ce genre de culturalisme. Le CEPN semble le regretter : « Nous avons également note quelques points positifs qui se trouvaient dans l'ancien programme et qui sont maintenant disparus. Surtout en ce qui a trait à la vision et à la conception du monde pour les Premières Nations. » (Mémoire 3, p. 5)

Le Guide de bonnes pratiques parle dans des contextes différents de l'attitude des Premières Nations vers les animaux qu'il souhaite sans doute mentionnée plus que ne le font les manuels :

> Les Premières Nations et la nation inuite ont un grand respect envers les animaux puisque ces derniers leur permettent de se nourrir, de se vêtir, de s'éclairer, etc. Par exemple, ils utilisent tout pour leur consommation lorsqu'ils abattent un animal (ils ne massacrent pas les phoques uniquement pour la peau). De plus, ils luttent aux côtés d'activistes contre la cruauté envers les animaux. (Guide de bonnes pratiques, p. 3)

Il est question, dans d'autres contextes, de « la relation des Autochtones avec les animaux et les plantes » (Guide de bonnes pratiques, p. 4), puis de cet aspect en relation avec la conception du monde : « Les Autochtones considèrent les éléments naturels (forêts, rivières, lacs, etc.) comme des entités vivantes, au même titre que les êtres humains. Tous les êtres vivants font partie d'un tout, l'être humain n'est pas au-dessus des autres êtres vivants. » (Guide de bonnes pratiques, p. 4)

Si tous les manuels mentionnent que les animaux font partie du même univers que les humains, dans la conception du monde autochtone, deux seulement abordent les détails : l'interdiction de gaspillage.

La place moins importante que le programme accorde au domaine des croyances se trouve respectée par un seul des manuels, *Périodes*, qui ne le mentionne pas dans la table des matières (cf. 4.1), mais l'aborde « La tradition chamanique » comme un des aspects des « traits socioculturels communs » :

> Malgré leurs différences, les Iroquoiens et les Algonquiens ont plusieurs traits socioculturels en commun. Ils adhèrent à des croyances spirituelles similaires, basées sur l'animisme et l'intervention de chamans. Ils suivent des règles semblables de partage des biens ainsi que de don et de contre-don, qui contribuent à faire en sorte que tous les membres d'un groupe bénéficient des ressources. Chez les uns et les autres, l'éducation des enfants relève de la collectivité. Enfin, ils ont des croyances mythiques comparables sur les origines du monde. (PER 3 : 42)

Il en va différemment pour les trois autres manuels. *Chroniques* consacre un important chapitre aux « croyances des peuples autochtones » dont il mentionne les six aspects en détail dans la table des matières : « L'animisme / Le cercle de vie / L'importance des anciens et de la tradition orale / La spiritualité vécue au quotidien / La tradition chamanique / Les rites et les cérémonies ». Le manuel met ce dossier au même niveau que celui sur « La structure des sociétés autochtones » dont il traite seulement après.

Pour *Mémoire*, en revanche, « La spiritualité autochtone » est un des huit dossiers faisant partie des « rapports sociaux chez les Autochtones vers 1500 ». Avant de l'aborder, il traite de : « L'organisation sociale des Inuits » / « L'organisation sociale des Algonquiens » / « L'organisation sociale des Iroquoiens » / « La prise de décision chez les Autochtones » et de « La tradition orale et l'influence des aînés », tous ces dossiers se trouvant au même niveau que celui sur « La spiritualité autochtone », qui comporte ces trois aspects : « Les pratiques spirituelles / La relation des Autochtones avec les animaux / La tradition chamanique ».

Le rôle des anciens et de la tradition orale forme ainsi un dossier à part, pour *Mémoire* et un aspect seulement des croyances pour *Chroniques*.

MisÀjour, consacre à cette question quelques lignes, qui englobent la tradition orale, et des « organisateurs graphiques ». Il renvoie, pour d'autres informations à sa compilation de « sources ». Comme pour tous les sujets, le nombre de pages qu'ils prennent est extrêmement réduit, mais puisque deux (!) organisateurs en font partie, l'espace qu'il y accorde (un peu plus que deux pages) dépasse celui de *Périodes* (une page) et de *Mémoire* (deux pages).

Dans son introduction générale, *MisÀjour*, après avoir inscrite la spiritualité dans le cadre d'autres pratiques culturelles, l'oppose au catholicisme (non au christianisme, car celui-ci n'est pas unifié) :

> Le monde spirituel de la société autochtone. Chez les Autochtones, la culture se transmet par la tradition orale (par la parole). Généralement, les aînés assurent la transmission des connaissances, des croyances, des mythes et des légendes de génération en génération. La nature est toujours au cœur de la spiritualité. Contrairement à la religion catholique, la spiritualité autochtone n'est pas une seule religion unifiée, car elle comporte différentes croyances. (MAJ 3 : 32)

La notion centrale autour de laquelle le manuel organise sa présentation est l' « animisme » dont il se contente d'affirmer que c'est le nom (donné on ne sait par qui) de la spiritualité autochtone :

> La spiritualité autochtone s'appelle animisme. Elle consiste à croire que tout a une âme, un esprit. Toutes les actions humaines ont un impact sur le monde des esprits et doivent être soulignées par des rituels, de fêtes ou des hommages aux esprits. Pour les Autochtones, l'être humain a le même statut que toutes les créatures vivantes. (Ibid.)

La seconde notion à retenir est :

> Le Cercle de vie. Pour les Autochtones, la vie forme un cercle infini. Tout est cyclique : les étapes de la vie, les saisons, l'équilibre entre chacun des éléments de la nature. Les Autochtones considèrent les éléments naturels qu'ils utilisent comme des emprunts qui doivent être retourné à la nature sous forme d'offrandes. (Ibid.)

Un « organisateur graphique » lui est consacré dans lequel il se trouve au centre, sous-titré par « Perpétuel recommencement » et entouré par « Hiver/Monde des esprits », « Printemps/Naissance », « Été/Vie » et « Automne/Mort ». Une note accompagne le dessin : « La vie et la nature sont cycliques : Il y a interdépendance entre les êtres animés et inanimés. » (Ibid.)

La « Tradition chamanique » est expliquée ainsi :

> Pour les Premières Nations, le guérisseur est l'intermédiaire entre le monde des vivants et le monde des esprits : Il a la capacité de déchiffrer les signes envoyés par les esprits. Il interprète les rêves et se sert du tambour et de la fumée pour communiquer avec les esprits. Pour les Inuits, il s'agit d'un guide spirituel. (Ibid.)

La page suivante est un « organisateur graphique » intitulé « Conception du monde des Premiers occupants » qui prend son départ de la notion d' «Animisme. Croyance selon laquelle tout a une âme. » Une flèche vers la droite amène vers : « Respect de l'environnement et harmonie avec la nature en lien avec leur mode de vie », puis deux autres flèches pointent vers : « Nomade : Algonquiens et Inuits : cueillette, chasse, pêche / Sédentaire : Iroquoiens : agriculture » – une occasion pour le manuel de rappeler les modes de vie, sous une forme extrêmement schématique. La flèche de gauche (au départ de « Animisme » va vers deux entrées : « Liaison constante entre le monde réel et le monde surnaturel /Communication avec les esprits » et trois flèches pointent ensuite vers trois éléments : « objets sacrés / fumée, rêves », chacun symbolisé par un dessin. (capteur de rêves, nuages et étoiles). Ces derniers sont mis en liaison avec les « rôles du chaman » : « devin, guérisseur, interprétation de rêves ». (MAJ 3 : 33)

Dans la partie : « La période par les sources. La société autochtone en textes », le manuel cite encore une ancienne édition de son propre manuel :

> Le chaman sert d'intermédiaire entre le monde des vivants et celui des esprits. [...] Il interprète les rêves pour en tirer des indices sur les événements à venir et tenter de mieux comprendre le monde qui l'entoure. [...] Le chaman agit également comme guérisseur. Source : Marie-Hélène Mallette et Audrey-Anne Nadeau, *MisÀjour* Histoire, Laval, Editions Grand Duc, 2015, p. 41. (MAJ 3 : 44)

Elle n'apporte pas d'informations supplémentaires, et la seule chose qui intéresse le manuel ici, est : « Quel nom porte la spiritualité autochtone ? » (Ibid.)

La partie « A l'épreuve » fournit l'illustration « Danse algonquienne » (sans références) pour demander également si le terme « cercle de vie » a été mémorisé : « Quel élément de la spiritualité autochtone est présenté dans le document ? » (MAJ 3 : 49)

Le manuel *Périodes* commence par relier les croyances à d'autres domaines de la culture, communs à toutes les Premières Nations :

> Des traits socioculturels communs. Malgré leurs différences, les Iroquoiens et les Algonquiens ont plusieurs traits socioculturels en commun. Ils adhèrent à des croyances spirituelles similaires, basées sur l'animisme et l'intervention de chamans. Ils suivent des règles semblables de partage des biens ainsi que de don et de contre-don, qui contribuent à faire en sorte que tous les membres d'un groupe bénéficient des ressources. Chez les uns et les autres, l'éducation des enfants relève de la collectivité. Enfin, ils ont des croyances mythiques comparables sur les origines du monde. (PER 3 : 42)

Ensuite, il est question de « La tradition chamanique proprement » dite :

> Les Premières Nations conçoivent le monde dans lequel ils vivent comme un vaste ensemble au sein duquel ils doivent s'inscrire dans un souci d'équilibre avec tous les autres éléments. Les Premières Nations croient que les animaux, les végétaux et les minéraux possèdent un esprit. Cette croyance, appelée « animisme », fait

> partie intégrante de leur vie quotidienne. Par exemple, pour faciliter les relations avec les esprits bienfaisants ou pour éloigner les esprits malfaisants, les Premières Nations font des offrandes aux esprits, organisent des cérémonies et pratiquent des rituels. Selon les Premières Nations, les rêves sont des messages envoyés par les esprits. Pour en comprendre la signification, elles font appel aux chamans à la tradition chamanique. Il s'agit d'une tradition qui repose sur l'idée que des guérisseurs qui sont des hommes ou des femmes ont le pouvoir de prédire l'avenir, d'interpréter les rêves et de communiquer avec le monde des esprits. Ces guérisseurs ont reçu leurs pouvoirs d'un esprit puissant qui s'est manifesté à eux durant un rêve ou lors d'une vision. Pour gagner la confiance de son entourage, la personne qui pratique un rituel chamanique doit faire ses preuves en démontrant ses habiletés. Plus ses interprétations s'avèrent justes, plus sa crédibilité est renforcée au sein de son groupe. (Ibid.)

Le texte est accompagné de l'illustration « Un guérisseur faisant un rituel chamanique : Chez les Premières Nations, la maladie est souvent associée à la manifestation d'un esprit. C'est pourquoi on tente parfois de la guérir à l'aide d'un rituel chamanique. » (Ibid.) et de celle d'une « offrande pour les esprits de la rivière Chaudière : Selon les croyances animistes, les esprits sont invisibles aux yeux des femmes et des hommes et sont souvent associes aux éléments de la nature comme les rivières, les montagnes, les lacs, les roches et le vent. » (Ibid.)

Parmi les activités, c'est l'aspect du rôle du guérisseur qui est mis au centre : « Quels sont les rôles de la tradition chamanique chez les Premières Nations ? » (PER 3 : 45 ; Activité)

Si *MisÀjour* avait entièrement abandonné aux enseignant-e-s le devoir de remplacer par des verbes les flèches des « organisateurs graphiques », les textes de présentation de *Périodes* permettent de juger de l'attitude adoptée face aux croyances. Tout en affirmant également, sans en identifier l'auteur, que l' «animisme » est un nom donné à cette conception du monde, le ton est distancé et neutre, s'entoure de précautions et ne demande nullement aux apprenants d'adhérer à l'idée que la communication avec les esprits serait possible. C'est, tout au plus, une intention, comme à l'occasion d'un commentaire sur l'illustration d'une pipe, dans un autre contexte : « Les Autochtones d'Amérique du Nord utilisent aussi le tabac dans le but de soigner certains maux ou pour entrer en communication avec le monde des esprits. » (PER 3 : 52)

Notons que *MisÀjour*, malgré la discussion sur le sujet au moment de la refonte des manuels, garde la notion de « chaman ». *Périodes* opte pour « guérisseur » tout en gardant l'adjectif « chamanique » (cf. 3.3.1)

Chroniques est le manuel entre tous qui accorde la plus grande importance aux croyances et y consacre sept fois plus de pages, en y intégrant des aspects que les autres avaient traités dans des contextes différents. (cf. supra 3.3.2) :

> Les croyances des peuples autochtones. Vers 1500, malgré de nombreuses différences culturelles ou linguistiques, les peuples autochtones partagent une même conception du monde. Ils ont une spiritualité et des valeurs communes, et considèrent l'Univers comme un grand ensemble dont ils ne forment qu'une infime partie parmi les autres. Ils transmettent oralement, d'une génération à l'autre, les éléments de leur spiritualité grâce à leurs récits sur les origines du monde. (CHR 3 : 14)

Le texte est accompagné de l'illustration « Lueurs boréales : Un monde peuple d'esprits. Selon les croyances autochtones, l'Univers est peuplé de forces surnaturelles », mais les élèves doivent simplement retrouver le terme cité juste à côté : « Comment nomme-t-on la croyance selon laquelle certains objets sont habités par un esprit ? » (Ibid.) :

> L'animisme. Pour les peuples autochtones, les animaux, la plupart des plantes, certains objets et certains phénomènes naturels sont habités par des esprits. C'est ce qu'on appelle l' « animisme». Selon les peuples

> autochtones, chaque personne doit communiquer avec les esprits par des visions ou par des rêves. Il est important d'entretenir des liens avec ces esprits et de les traiter avec crainte et respect afin de maintenir l''harmonie de l'Univers. (Ibid.)

L'origine du terme n'est pas plus expliquée que par les deux autres manuels, mais un indice se trouve dans cette citation : « Ils [les Autochtones] s'adressent à la Terre, aux Rivières et aux Lacs, aux Rochers dangereux, mais surtout au Ciel, et croient que tout cela est animé. » (Relations des Jésuites, vol. 1, 1636). (Ibid.)

Accompagné d'une illustration du même titre, le manuel aborde ensuite « Le cercle de vie » :

> Pour les Autochtones, l'équilibre et l'harmonie de l'Univers sont représentés par le cercle de vie. Ce cercle sacre symbolise le perpétuel recommencement des cycles de la nature : le cycle des âges de la vie ; le cycle des saisons ; le cycle du jour et de la nuit; le cycle lunaire. Le cercle symbolise aussi l'interdépendance infinie entre les êtres animés. (CHR 3 : 15)

La tradition orale, que les autres manuels avaient reliée au contexte de la transmission de tout genre de connaissances, fait ici partie des croyances :

> L'importance des anciens et de la tradition orale. Les Autochtones communiquent leur conception du monde à travers des récits, des mythes et des légendes qui mettent en scène des personnages surnaturels, des animaux, des êtres humains et des éléments de la nature. Ce sont les anciens qui transmettent ces récits mythiques et légendaires. Par ces récits, les anciens enseignent aux membres de leur communauté les croyances et les valeurs qui doivent guider leurs actions dans la vie de tous les jours. Cette tradition orale joue un rôle essentiel dans les sociétés autochtones. (CHR 3 : 15)

« La légende de la Terre-mère » se trouve citée dans ce contexte, sans la moindre note explicative interprétation. (Ibid.)

Comme nous l'avons vu, le manuel garde le terme « ancien » qu'il définit comme : « Personne la plus âgée d'un groupe, d'un clan ou d'un village ». (Ibid. et Glossaire CHR 3 : 474) « Animisme » se trouve défini par : « Croyance selon laquelle certaines choses et certains êtres présents dans l'Univers sont habités par un esprit » (Ibid.) ; « Cercle de vie » comme : « Représentation des liens qui unissent tous les êtres animés de l'Univers ». (Glossaire CHR 3 : 15 CHR 3 : 474), « Être animé : dans la tradition autochtone, être qui est habité par un esprit » et enfin « Tradition orale : témoignages, récits et savoirs transmis de bouche à oreille, de génération à génération » (CHR 3 : 15 Glossaire CHR 3 : 476).

La page suivante aborde la relation des Premiers Nations aux animaux, sous le titre : « Une spiritualité vécue au quotidien » :

> Au quotidien, la conception du monde des Autochtones teinte chacun de leurs gestes. Par exemple, par le rêve, l'utilisation du tambour et le chant, le chasseur s'adresse à l'esprit des animaux pour qu'il lui donne l'un des siens. En retour, le chasseur traitera l'animal avec respect et n'en gaspillera rien.
> En signe de respect, les chasseurs portent des amulettes et font des offrandes aux animaux qu'ils ont tués. Tuer un animal sans raison ou gaspiller les produits de la chasse, de la pêche, de la cueillette et des récoltes est considéré comme une offense aux esprits. (CHR 3 : 16)

Enfin, *Chroniques* consacre son texte au rôle du chaman, terme qu'il garde malgré les critiques dont il se montre conscient. Il le définit d'ailleurs ainsi : « Chaman : Personne qui est l'intermédiaire entre les esprits et les êtres humains. Les termes 'guide spirituel' ou 'guérisseur' sont privilégiés. » (CHR 3 : 16 Glossaire CHR 3 : 475) :

> La tradition chamanique. Dans les sociétés autochtones, les guérisseurs ou guides spirituels, également appelés « chamans », jouent un rôle très important. Selon la tradition chamanique, ces personnes, hommes ou femmes, font le lien entre le monde des esprits et celui des humains. Elles ont le pouvoir d'entrer en contact avec les esprits et de les apaiser. Elles communiquent avec eux par la danse, le chant et les rêves. Cela peut avoir lieu lors de cérémonies, comme le rite de la tente tremblante des Algonquiens. Dans une tente

> construite spécialement à cet effet, les guérisseurs ou guides spirituels dialoguent avec les esprits. Des cris d'animaux et le tremblement de la tente marquent leur arrivée. (CHR 3 : 16-7)

Une illustration montre « Un chaman pendant un rituel de guérison : Dans les groupes autochtones, les chamans sont considérés comme les principaux intermédiaires entre le monde visible et le monde des esprits. Ils jouent aussi le rôle de guérisseurs auprès des malades. » (CHR 3 : 16) Ensuite, il est question de son « rôle de conseiller » :

> On consulte le chaman pour connaitre le résultat d'une chasse ou encore savoir où vont passer les troupeaux d'animaux. On le consulte aussi pour trouver la cause d'une maladie. Sa grande connaissance des plantes lui permet de soigner les malades.
> Enfin, on consulte le chaman pour l'interprétation des rêves. Dans la spiritualité des peuples autochtones, les rêves ont une grande importance, car ils permettent de transmettre des messages, de voir l'avenir et d'entrer en relation avec les esprits. Ils permettent également l''expression de désirs enfouis et la quête des chemins de la guérison. Il est donc essentiel de les interpréter et de les comprendre. (CHR 3 : 17)

Deux illustrations accompagnent une section sur « Les rites et les cérémonies » : celle d'« Un capteur de rêves : Selon les croyances des peuples autochtones, le capteur de rêves dirige les bons rêves vers le dormeur et attrape les mauvais rêves dans les mailles de son filet » et celle d' « Un tambour montagnais. Le tambour est utilisé par les Autochtones au moment des cérémonies pour communiquer avec les esprits. » (Ibid.) :

> Les rites et les cérémonies des Autochtones reflètent leur conception du monde. Certains rituels touchent au cycle des âges de l'a vie, comme la cérémonie des premiers pas vers l''âge d'un an ou celle de la quête de vision à la puberté. D'autres rituels touchent au cycle des saisons, au départ des hommes à la chasse ou à la guerre, aux semailles et aux récoltes. Par exemple, chez les Inuits et les Algonquiens, on enterre les morts avec leurs objets personnels pour qu'ils puissent les utiliser au besoin dans le monde des esprits. Ou encore, chez les Iroquoiens, on remercie la terre-mère, un symbole spirituel important, et on demande sa protection au moment de certaines fêtes, comme la fête des semailles du printemps, celle du solstice d'été ou celle des récoltes de l'automne. (Ibid.)

Enfin, « Le tatouage, une tradition autochtone », est également intégré aux croyances :

> Anecdote. De nombreux Autochtones arborent des tatouages. Traditionnellement, les femmes utilisent le tatouage pour embellir leur corps. Chez les hommes, le tatouage sert à commémorer les exploits guerriers. Plus un homme arbore de tatouages, plus il est reconnu comme un habile et valeureux guerrier. (CHR 3 : 16)

Le manuel répond ainsi aux souhaits du Guide de bonnes pratiques qui avait recommandé de retenir : « L'importance des tatouages chez les Autochtones ». (Guide de bonnes pratiques, p. 3)

Dans l'ensemble, même s'il entre plus dans les détails que les autres, il garde un ton distancé et prend soin d'introduire les sujets des croyances par des tournures comme : « selon les croyances », « selon la tradition chamanique ». Il n'arrive qu'une fois que le texte s'en écarte, laissant le discours dériver vers des énoncés, où il n'est plus tout à fait clair qu'il se distancie devant la facticité des actions présentées (cf. supra : « La tradition chamanique »).

Dans l'entre-deux entre légende et réalité, *Chroniques* consacre ensuite une page entière à : « Dekanahouideh, personnage légendaire » :

> Saviez-vous que Dekanahouideh est le fondateur de la Ligue des cinq nations ? Son histoire entremêle mythes et réalités.
> Selon la légende, Dekanahouideh est un messager envoyé par le Créateur pour unifier les nations iroquoises. Né dans un village huron, Dekanahouideh a pour mission de transmettre aux êtres humains un message de paix et de puissance.
> Sa mission. C'est à l'âge adulte que Dekanahouideh quitte son village pour réaliser sa mission. Abord d'un canot de pierre blanche, il se rend d'abord au pays des Onontagués ou il rencontre Hiaouatha, un meurtrier sans pitié. Adouci par le message de Dekanahouideh, l'homme devient son disciple et son porte-parole.
> Dekanahouideh se rend ensuite au pays des Agniers. Pour les convaincre de la vérité de son message de paix,

> il défie la mort en se laissant tomber d'un grand arbre dans les rapides d'une rivière. Sorti sans blessure de cette chute, il prend la tête des Agniers avec lesquels il marche vers le pays des Onnéiouts, puis vers celui des Goyogouins. Tour atour, ces nations se joignent à lui et la confédération prend de l'ampleur. Arrive au pays des Tsonnontouans, Dekanahouideh doit de nouveau faire face à l'incrédulité de certains. Pour les convaincre, il ordonne au Soleil de disparaitre et fait venir l'obscurité. Stupéfaits, les Tsonnontouans se rallient aux trois autres nations. Les quatre nations ainsi créées marchent alors vers le pays des Onontagués ou leur puissance persuade le chef de se joindre à elles. L'arbre : symbole de l'union Pour sceller l'union de ces cinq nations, Dekanahouideh plante l'arbre de la Grande Paix. C'est un grand pin blanc dont les racines s'étendent aux quatre coins du monde afin de guider les hommes vers la paix. Au sommet de l'arbre, il place « l'aigle qui voit loin ». Sous l'arbre, Dekanahouideh ouvre une caverne, ou il enterre les armes de guerre de chaque nation. La Grande Paix, comme on nomme aussi la Ligue des cinq nations, est ainsi réalisé. Dekanahouideh a accompli sa mission. Il disparait alors au milieu des Grands Lacs dans son canot de pierre blanche.
> On ignore si Dekanahouideh a réellement existe. Toutefois, l'union des cinq nations a bel et bien eu lieu. Plusieurs historiens pensent que la fondation de cette ligue serait survenue vers le milieu du 15e siècle parce qu'en 1451, une éclipse totale du Soleil aurait été visible dans le pays des Tsonnontouans. (CHR 3 : 20)

Les Cinq-Nations, elles, sont pourtant réelles. Le manuel leur consacre une carte : « Le territoire de la Ligue des Cinq nations iroquoises. Le territoire des Cinq nations s'étend au sud et à l'est du lac Ontario. » (Ibid.)

La page suivante est entièrement consacrée à « La fête des morts » :

> Saviez-vous que l'une des célébrations les plus importantes chez les Hurons, vers 1500, est la fête des morts ? Cette fête a généralement lieu au moment ou un village doit déménager vers des terres plus fertiles, soit environ tous les 10 ou 12 ans. Elle se déroule sur une dizaine de jours.
> À cette occasion, tous les morts de la communauté sont déterrés pour être enterrés à nouveau dans une grande fosse commune. L'enterrement final a pour but de libérer l'âme des morts pour lui permettre de voyager vers l'ouest, où se trouve un pays mythique. Cette célébration, signe de la grande affection que les Hurons portent à leurs morts, est aussi l'occasion de raffermir les liens entre les clans et les villages. En effet aussi appelée « fête des âmes », cette grande cérémonie, la plus solennelle des célébrations chez les Hurons, rassemble plusieurs villages voisins. Le déroulement de la fête. Le premier jour de la fête, tous les participants se rassemblent dans le village qui organise l'évènement. Puis, dans une longue procession, ils se rendent sur les tombes des personnes décédées. Dans un moment émouvant, les ossements sont déterrés, laves puis enveloppes dans des peaux de castor. Les participants rapportent ensuite les ossements au village, ou ils sont déposés dans la maison des familles des défunts.
> Les jours suivants sont l'occasion de grands festins, de danses et de jeux et de combats. Pendant ces festivités, les visiteurs et les habitants du village échangent des cadeaux. Cette célébration est également l'occasion de renouer des alliances ou de traiter d'affaires communes.
> L'enterrement final. Les Hurons se rendent ensuite au site ou une grande fosse est creusée. On libère les ossements pour que les familles des morts puissent les contempler une dernière fois. Ce moment solennel est teinté de tristesse. On recouvre ensuite la fosse de fourrures puis, dans une section à part, on dépose un grand nombre de cadeaux pour les défunts ainsi que certains de leurs objets personnels. Les femmes descendent ensuite les ossements dans la fosse et les posent sur les fourrures. Les restes sont ensuite recouverts d'écorce d'arbres, de bois, de pierres et de terre. Une fois ce rituel achevé, tous les membres présents quittent le lieu. Toutefois, durant quelques jours encore, les femmes du village y déposeront de la nourriture pour les morts. (CHR 3 : 21)

Ce sujet semble faire plus légitimement partie de la section sur les croyances. Le texte est accompagné d'une illustration sur « La fête des morts : Les restes des morts de la communauté huronne sont déterrés pour être enterres dans une fosse commune. Dessin de Samuel de Champlain, début du 17e siècle. » (Ibid.), et d'une citation de Jean de Brébeuf :

> « Plusieurs s'imaginent que nous avons deux âmes [...] l'une se sépare du corps à la mort, et demeure [...] dans le cimetière jusqu'à la fête des morts, après laquelle [...] elle s'en va droit au Village des âmes. L'autre est comme attachée au corps [...] et demeure en la fosse des morts et n'en sort jamais [...] Voilà pourquoi ils [les Hurons] appellent les os des morts, ' Atisken ' : les âmes. » (Jean de Brébeuf, Relations, 1636) (Ibid.)

Une note informe les apprenants des origines de telles informations : « Une description de la fête des morts. Des Européens venus en Amérique au début du 17e siècle, décrivent cette fête

dans leurs écrits. C'est notamment grâce à leurs récits et aux fouilles archéologiques que la description de la fête des morts nous est parvenue. » (Ibid.)

Dans les tâches proposées aux élèves, *Chroniques* s'intéresse d'abord aux termes et à leur définition :

> 1. Les Autochtones possèdent une conception du monde et des valeurs communes propres à leur spiritualité. a) Comment se nomme la croyance qui caractérise la vie spirituelle des Autochtones ? b) Donnez-en la définition.
> 2. Chez les Autochtones, l'équilibre et l'harmonie de l'Univers sont représentés par le cercle de vie. a) Que symbolise ce cercle sacré ? b) Nommez les éléments cycliques que l'on trouve dans le cercle de vie. (CHR 3 : 23)

Ensuite, la tradition orale et le « chaman » font également partie des savoirs à reproduire :

> 3. Par quel moyen de communication les Autochtones transmettent-ils les savoirs ?
> 4. a) Quelle est la principale tâche d'un chaman ? /b) Pourquoi les Autochtones consultent-ils un chaman : 1) à titre de guérisseur ? 2) à titre de conseiller ? (Ibid.)

Un document dans la partie des sources à interpréter reproduit « La légende d'Aataentsic » accompagnée des questions : « A travers quel type de récit les Autochtones expliquent-ils la création du monde ? Indiquez par quel moyen les savoirs des Autochtones sont transmis de génération en génération. » (CHR 3 : 35)

Mémoire relie les contenus de la spiritualité autochtone à leur environnement naturel qu'il explique sans recourir au terme d' « animisme » :

> La spiritualité autochtone : La spiritualité des Autochtones est en étroite relation avec leur environnement. Pour eux, l'humain n'est pas un être supérieur qui domine la nature : il est égal à tous les autres êtres. Les Algonquiens et les Iroquoiens croient d'ailleurs que tous les éléments de leur environnement (humains, animaux, plantes, pierres, etc.) possèdent un esprit. (MEM 3 : 33)

« Les pratiques spirituelles » découlent logiquement de cette croyance :

> Les Autochtones croient qu'il existe une interrelation entre le monde des esprits. Afin d'attirer sur eux la bienveillance des esprits, ils cherchent par divers moyens à entrer en communication avec eux. Les rituels constituent un de ces moyens. Ils accompagnent plusieurs activités quotidiennes, comme la chasse ou la pêche. Ils marquent aussi les moments importants de la vie, comme une naissance ou un décès. Les rituels incluent souvent de la musique, des chants, des offrandes et des danses. (Ibid.)

Les détails les plus « exotiques » font partie de la description de « La relation des Autochtones avec les animaux » :

> Les Autochtones entretiennent un lien très étroit avec les animaux. Ils croient que le succès d'un chasseur ne se résume pas uniquement à ses habiletés : le respect que doit démontrer le chasseur envers les esprits de l'animal est tout aussi important. Selon leurs croyances, l'animal accepte de se donner au chasseur parce que ce dernier respecte son espèce. Par exemple, après avoir chassé et mangé un orignal, les Micmacs ne brûlent pas ses os et ne les donnent jamais aux chiens, afin de ne pas offenser les esprits de cette espèce. Ils croient qu'un chasseur qui ne respecte pas ces règles aura plus de mal à trouver les orignaux, car l'esprit de l'animal offensé aura prévenu ces derniers de la présence du chasseur.
> Les Inuits croient que deux déesses règnent respectivement sur les animaux marins et sur les animaux terrestres. Ils observent certaines règles afin de ne pas les offenser. Par exemple, l'équipement qui sert à la chasse aux animaux marins ne doit pas servir à la chasse des animaux terrestres. De même, il est interdit de manger de la viande d'animaux marins et d'animaux terrestres le même jour. (Ibid.)

« Une amulette inuite : Chez presque tous les peuples il est d'usage pour les chasseurs de porter des amulettes à l'effigie de l'animal qu'ils souhaitent chasser. Selon eux, les amulettes protègent le chasseur et lui portent chance. » (Ibid.) et « Une pipe iroquoienne : Chez les Algonquiens et les Iroquoiens, la fumée de tabac est perçue comme un moyen de transmettre des messages vers l'au-delà. S'ils peuvent obtenir de la fumée en jetant du tabac sur le feu, ils

utilisent le plus souvent des pipes comme celle-ci. » (Ibid.) illustrent les pratiques rituelles citées.

Comme *Chroniques*, *Mémoire* parle tantôt de « chaman », tantôt de « guérisseur », en invoquant des raisons analogues, dans un encadré : « Le terme 'chaman' est le terme souvent utilisé par les chercheurs non autochtones. Chez certaines Premières Nations, on utilise plutôt le terme ' guérisseur', et chez les Inuits, celui de 'guide spirituel' .» (MEM 3 : 34)

Le terme de « guérisseur » est certes justifié, quand on parle de sa fonction médicale :

> Un guérisseur. Les Autochtones utilisent leur grande connaissance des plantes et de leur environnement pour trouver des remèdes à toutes sortes de maux. Cependant lorsqu'ils sont impuissants face à la maladie, ils invoquent des éléments surnaturels en pratiquant de nombreux rituels de guérison. Habituellement, c'est le guérisseur qui accomplit ces rituels. (Ibid.)

Cette pratique est illustrée par un témoignage européen :

> Le Français Gabriel Sagard raconte comment un chaman procède à un rituel de guérison : Pendant qu'on chante il y a des pierres qui rougissent au feu, lesquelles le médecin [chaman] empoigne et manie avec ses mains, puis mâche des charbons ardents [...] et de ses mains ainsi chauffées, frotte et souffle les parties malades du patient, ou crache sur le mal de son charbon mâché. « (Gabriel Sagard, Le grand voyage aux pays des Hurons, 1632.) (Ibid.)

Le manuel définit ainsi « rituel » : « ensemble des gestes symboliques pratiqués dans certaines circonstances » (MEM 3 : 33). Notons qu'il renonce, comme *Périodes*, au terme de « cercle de vie ». Les textes eux-mêmes adoptent une position neutre vis-à-vis des croyances.

La phrase de résumé, reprise dans la partie « Faire le point sur le chapitre 1 » (MEM 3 : 54-55) constate : « La spiritualité des Autochtones est en étroite relation avec leur environnement. De nombreux rituels sont pratiqués. Selon la tradition chamanique, certains individus ont une capacité supérieure d'entrer en communication avec l'au-delà et possèdent des pouvoirs surnaturels. » (MEM 3 : 35).

Or, toutes les questions ne sont pas formulées avec le même soin. Si ces deux prennent leurs précautions : « Nommez un moyen par lequel les Autochtones cherchent à entrer en contact avec le monde des esprits ? » (MEM 3 : 33) et « Quels pouvoirs surnaturels certains individus possèdent-elles selon la tradition chamanique ? » (MEM 3 : 35), ce n'est pas le cas de celle-ci : « Quelles actions du chaman témoignent de ses pouvoirs surnaturels ? » (MEM 3 : 34)

Force est de constater, que ces exemples sont extrêmement rares, par rapport au langage moins attentif de certains manuels précédents (cf. vol. 1, p.106 et suivantes) qui avaient pu donner l'impression que les élèves, par respect pour les peuples autochtones, étaient censés de mettre en veille leur esprit critique. Il n'y a plus non plus de rituels déroutants qui pourraient contribuer à un sentiment d'altérité insurmontable.

Ce n'est certainement pas non plus le cas de la pratique culturelle du tatouage, mentionnée par les manuels dans des contextes différents (cf. supra PER 3 : 28 ; CHR 3 : 16) :

> Le petit extra : les peintures corporelles et les tatouages chez les Premières Nations. Les Algonquiens comme les Iroquoiens, pratiquent l'art de la peinture corporelle et du tatouage. Les peintures et les tatouages constituent des moyens de communiquer aux autres son identité ou sa fonction au sein de la communauté. En temps de guerre, les guerriers peignent leurs corps dans le but d'impressionner l'ennemi. Les peintures corporelles et les tatouages couvrent parfois tout le corps, même le visage. (MEM 3 : 29)

Guerres

Dans les manuels précédents, la présentation des guerres entre Autochtones, inégale d'un manuel à l'autre, ainsi que la pratique de la torture avaient parfois été problématiques à cet égard. (cf. vol. 1, p. 147 et suivantes.) Certains avaient préféré d'éluder tout à fait le sujet, chez d'autres les rivalités entre nations autochtones semblaient faire partie des mœurs et des occasions pour prouver sa bravoure, comme dans une joute sportive banale, d'autres encore avaient, sans broncher, reproduit des illustrations de casse-tête à côté de pipes et de wampums.

Qu'en est-il pour ceux du nouveau programme ? Nous avions constaté à ce propos (cf. supra 3.2) que le programme HQC 2017 avait préconisé d'en traiter dans un dossier sur « Alliances et rivalités au sein des Premières Nations », tandis que *Mémoire* subordonne « Les objets de rivalité et les guerres » au « système d'alliances » et que *Mémoire* et *Chroniques* optent pour dissocier les deux et traiter, dans des dossiers séparés, des échanges d'une part et des guerres de l'autre. La question avait également été soulevée comme problématique dans les discussions précédent l'adoption définitive du programme. Le CEPN avait identifié le sujet de la guerre comme un des « éléments délicats » à aborder : « Surtout en ce qui concerne la guerre, les objets de rivalités et le sort des prisonniers. Ces éléments, s'ils sont mal présentés, pourraient entraîner des incompréhensions culturelles mutuelles. » (Mémoire 3, p. 8)

Toutefois, il apprécie la manière dont le programme en tient compte : « Du côté des points positifs, on remarque la volonté d'expliquer la guerre et la diplomatie des Premières Nations. Si cela est bien fait et avec des bonnes sources, cela pourrait être une partie intéressante pour l'échange de savoirs entre les cultures. » (Mémoire 3, p. 12)

Le Guide de bonnes pratiques avait retenu ceci, à ce propos : « Les raisons pour lesquelles les Autochtones faisaient la guerre. / Le concept occidental de prisonnier n'existe pas chez les Premières Nations. On intègre les captifs les plus valeureux dans les clans. Les femmes et les enfants sont automatiquement adoptés. » (Guide de bonnes pratiques, p. 4) Nous avons constaté que plusieurs manuels avaient remplacé le terme « prisonnier » lors de la refonte (cf. supra 3.3.1).

Dans *MisÀjour* il est question la première fois des guerres, à l'occasion d'un « organisateur graphique » sur : « Le don et le contre-don servent à faire des alliances » (sic !), car celles-ci sont soit « économiques » […] soit « militaires ». Sans transition, le manuel passe à : « Cause de la guerre : défendre les alliés / se venger d'un ennemi commun / capturer des prisonniers pour remplacer les morts dans leur communauté. » Puis il note : « Les Iroquoiens font la guerre l'été et forment une société guerrière bien organisée. » et « Les Algonquiens et les Inuits font la guerre plus rarement. », sans explication ultérieure. (MAJ 3 : 31)

Le manuel fournit la réponse quelques pages plus loin : les Algonquiens et les Inuits n'ont tout simplement pas le temps pour faire la guerre… Accompagné de l'illustration « Autochtone se préparant à la guerre » et résumant à l'extrême, le manuel traite en quelques lignes aussi bien des motifs et des objectifs de ces guerres que des alliances, des techniques et du sort des prisonnier :

> Les rivalités autochtones. Il existe des rivalités entre certaines nations autochtones. Chez les Iroquoiens, les rivalités et les guerres ne visent pas la conquête d'un territoire. Elles participent plutôt à accroitre la population des groupes grâce à la capture des femmes et des enfants du groupe rival. Les Algonquiens et les

> Inuits sont quant à eux trop occupés à se déplacer et à chasser pour assurer leur survie. Les conflits qui surviennent se traduisent par de courtes batailles. Les alliances économiques entre certaines nations peuvent devenir des alliances militaires. On s'entend pour combattre un ennemi commun et on se porte à la défense de l'allié. Le raid est la principale technique utilisée dans les conflits. Cette technique consiste en une attaque surprise pour faire le plus de dégâts possible dans un court délai. Généralement, les guerres font peu de morts, mais les prisonniers sont nombreux. Parfois les prisonniers sont torturés et tués, alors que les femmes et les enfants sont adoptes par les familles du clan victorieux pour remplacer les disparus et rétablir l'équilibre de la population. Il est important d'avoir une population stable, car chaque membre du groupe a un rôle important à jouer pour assurer la survie du peuple. (MAJ 3 : 36)

Trois textes dont deux concernent le sujet de la guerre, une citation d'un livre d'histoire et deux sources historiques sont ensuite proposées aux élèves pour leur demander simplement : « Déterminez les documents qui présentent l'aspect politique de la société autochtone. »

> La guerre. « La guerre renforçait la solidarité au sein de la communauté, en tournant l'agressivité contre un objet extérieur. Elle ne visait pas l'acquisition de nouveaux territoires, mais la capture d'individus et la torture rituelle des prisonniers mâles (Viau, 1997). » Source : John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec,* Les éditions du Septentrion 2003, p. 26-27. (MAJ 3 : 45 La période par les sources. La société autochtone en textes.)

> Un trait marquant chez les Autochtones. « L'une des grandes injures parmi eux, c'est de dire : « Cet homme aime tout : il est avare. » [...] ils n'ouvrent pas la main à demi quand ils donnent [...] Vous les verrez nourrir leurs parents, les enfants de leurs amis, des femmes veuves, des orphelins, des vieillards, sans jamais [...] rien [leur] reprocher [...] C'est véritablement une marque de bon cœur et d'une âme généreuse. » Source : Paul Le Jeune, Relation de ce qui s'est passe en 10 Nouvelle-France en l'année 1634, Paris, Chez Sébastien Cramoisy, 1635, p. 107-108. (Ibid.)

> Description d'Autochtones par Pierre-François Xavier de Charlevoix. « Il ne s'agit pas pour eux de conquérir et d'étendre leur domination [...] Il n'est donc question dans leurs traités que de se faire des alliés contre des ennemis puissants, de mettre fin à une guerre [...]. Il est surprenant que des peuples [...] qui ne prennent les armes que pour la gloire ou pour se venger de leurs ennemis, il est, dis-je, étonnant de les voir aussi exercés qu'ils le sont dans le manège de la plus fine politique. [...] » Source : Pierre-François Xavier de Charlevoix, Histoire et description générale de la Nouvelle-France, Chez Rollin fils, 1744, tome 5, p. 370-372 (Ibid.)

Périodes crée ainsi la transition vers la section « Se faire la guerre » : « A suivre. Les Autochtones entretiennent de très bonnes relations avec leurs partenaires commerciaux. Mais avec leurs ennemis, c'est la guerre ! » (PER 3 : 53) et rappelle au début de celle-ci : « Rappel : Les garçons autochtones apprennent très jeunes à manier les armes, au sein de sociétés qui valorisent la bravoure » (PER 3 : 54), avant de lancer, comme chapeau introductif :

> Les nations autochtones entretiennent des rivalités entre elles. Elles se font la guerre et capturent des prisonniers. Les techniques de guerre et le sort réservé aux prisonniers ont été racontés par des Européens quelques décennies plus tard, ce qui permet aux historiens d'avoir une meilleure idée des conflits gui existaient vers 1500. Pour quelles raisons les nations autochtones se font-elles la guerre ? Quelles sont les nations ennemies et comment se battent-elles ? Quel est le sort des prisonniers de guerre ? (Ibid.)

Pour répondre à la première de ces questions, il invoque plusieurs probabilités :

> Les objets de rivalité. Les raisons pour lesquelles les Autochtones entrent en guerre sont variées. Les rivalités entre nations peuvent avoir pour objet le contrôle de territoires de chasse ou celui de routes de commerce, par exemple. Les guerres jouent également un rôle social : elles permettent aux jeunes Autochtones de démontrer leur courage et leur bravoure en se battant. La guerre donne ainsi aux jeunes l'occasion d'acquérir du prestige social en se démarquant et en gagnant le respect des autres guerriers. Les guerres que se livrent certaines nations créent un cycle où chaque attaque ennemie appelle une contre-attaque pour se venger. La vengeance constitue probablement l'une des principales raisons de faire la guerre chez les Autochtones. Chez les Iroquoiens, les expéditions guerrières visent le plus souvent à capturer des gens d'autres nations. (Ibid.)

Il cite, pour donner de la caution à ses affirmations, une phrase de l'ouvrage « Le pays renversé » : « Des qualités socialement reconnues chez les Autochtones. ' Le prestige social était acquis de deux manières, premièrement par la capacité de redistribuer, et deuxièmement

par le courage manifesté à la guerre. ‘ (Denys Delage, historien et sociologue, Le pays renversé, 1991) ». L’activité qui y est associée élargit le propos à la torture : « Comment la guerre et la torture permettent-elles aux guerriers des Premières Nations de démontrer certaines qualités ? » (PER 3 : 57 ; Activité)

Une carte « Les nations ennemies vers 1500. » complète le texte, accompagné de la question : « Quelles nations autochtones sont ennemies vers 1500 ? » (PER 3 : 54)

La page suivante traite des techniques employés :

> Les guerres autochtones. La guerre chez les Premières Nations consiste en des attaques-surprises, généralement de courte durée. Les guerriers effectuent souvent une incursion rapide en territoire ennemi, font quelques victimes et des captifs, puis retournent chez eux. Ils emploient parfois la technique de l’embuscade pour piéger leurs ennemis, utilisant ainsi le territoire de façon stratégique. Les Premières Nations se servent de plusieurs types d'armes pour faire la guerre : arcs et flèches, lances, casse-têtes et haches de guerre. Ce sont les mêmes armes qu'elles utilisent pour la chasse. Les guerriers portent une armure légère et un bouclier pour se protéger des flèches lancées par les ennemis. Vers 1500, la guerre n'a pas pour but d’anéantir la nation ennemie. Les Autochtones repartent chez eux lorsqu'ils ont pris les scalps et ont capture les gens qu'ils voulaient. Les scalps sont probablement des trophées de guerre : on coupe le cuir chevelu de l’ennemi abattu pour lui arracher sa chevelure et la rapporter avec soi. Le prélèvement de scalps a peut-être aussi un motif symbolique, le guerrier cherchant à s'approprier la force vitale de l’ennemi vaincu et à empêcher son âme de venir le hanter. Chez les Premières Nations, les chefs de guerre n'ont pas de pouvoir d'autorité sur les guerriers. Les guerriers sont donc libres de participer ou non à la guerre. Les chefs de guerre élaborent des plans d'attaque avec les guerriers qui souhaitent participer à l’offensive contre des ennemis. (PER 3 : 55)

A titre d’exemple, sont ajoutés l’illustration d’« Une hache de guerre » (Ibid.), celle d’« Une scène de guerre autochtone : Dessin réalisé par un explorateur français en 1558 » et celle d’« Un guerrier iroquois : Dessin réalisé par un écrivain français en 1796. » Il prend la précaution d’ajouter :

> Peu de documents anciens représentent des guerriers des Premières Nations. Celui-ci n'est pas nécessairement un portrait fidèle de la réalité du début du 16e siècle, parce qu'il a été réalisé presque 200 ans plus tard et que les connaissances du dessinateur sur les Autochtones de l'époque étaient approximatives. (Ibid.)

Les activités associées au sujet proposent, entre autres, les tâches suivantes : » Comment la guerre et la torture permettent-elles aux guerriers des Premières Nations de démontrer certaines qualités ? » et : « Donnez quatre exemples d'objets qui servent à la guerre » (PER 3 : 57 ; Activités). Le « Scalp » est défini à l’occasion : « Peau de la tête avec les cheveux » (cf. aussi PER 3 : Glossaire 477)

L‘adoption et la torture sont au centre du passage « Le sort des prisonniers ». Le manuel a par ailleurs remplacé ce terme par captif (cf. 3.2.1). Pour ce qui est des pratiques choquantes, le manuel n’hésite pas à évoquer des aspects de cannibalisme, mais entoure, à la fin, ses propos d’une réserve :

> Les individus capturés lors des attaques sont ramenés au village ou au campement. Souvent, ils sont torturés. Puis, ils sont soit tués, soit intégrés dans la collectivité qui les a capturés. Certains font du travail forcé, d'autres sont adoptés par une famille pour remplacer un défunt. Par exemple, si une famille qui a perdu un jeune guerrier adopte un captif, ce dernier doit devenir un guerrier pour son nouveau clan et il sera traité par sa nouvelle famille comme un membre à part entière. Lorsqu'une famille en deuil souhaite remplacer un défunt, elle demande à son clan d'organiser une attaque contre une nation ennemie pour capturer une personne. Selon des sources compilées par des historiens, il semble que chez les Iroquoiens, toute la collectivité - hommes, femmes et enfants - assiste à la torture des captifs. La torture se déroule au milieu du village et peut durer plusieurs jours. Le torturé peut alors montrer son courage et sa bravoure en chantant et en dansant tout au long du supplice. Il doit d'ailleurs endurer les souffrances sans se plaindre ni crier. Si personne n'adopte le captif torturé, il est mis à mort. Il arrive parfois qu'on mange son cœur pour s'approprier ses qualités. La pratique de la torture est toutefois nuancée par des spécialistes. On dit qu'elle n'était pas aussi

répandue que certains l'affirment et qu'elle avait une signification très différente de la torture qui était pratiquée en Europe à la même époque. (PER 3 : 56)

Une illustration de « L'arrivée de captifs dans un village iroquoien. Cette scène a été dessinée par un Français qui a vécu auprès des Iroquois au 18e siècle » accompagne le texte.

Plusieurs éléments concourent à fournir des explications supplémentaires sur les deux aspects, car le manuel hésite d'affirmer qu'il s'agit de faits incontestés. Un encadré retourne sur l'adoption :

Adopter ou faire travailler un captif ? Il semble que l'adoption des prisonniers est une pratique répandue dans les nations iroquoiennes, en particulier chez les Iroquois et les Hurons-Wendats. Le plus souvent, les femmes et les enfants captifs sont adoptés. Quant aux hommes captifs, les plus valeureux sont adoptés. Chez certaines nations algonquiennes, comme les Abénaquis, on préfère en faire des esclaves. Par exemple, on oblige les prisonniers à transporter des objets lourds lors des déplacements. (Ibid.)

Un autre ajout cherche à relativiser l'exotisme de la torture :

Anecdote (sic !). La torture : une pratique répandue à travers le monde. Vers 1500, la torture est une pratique sociale qui est présente non seulement dans les sociétés autochtones d'Amérique du Nord, mais aussi dans la plupart des autres sociétés du monde. En Europe, par exemple, la torture est utilisée notamment dans un cadre judiciaire pour faire avouer un crime ou pour punir un crime. Contrairement aux Européens, les Autochtones ne torturent jamais une personne de leur propre communauté. (Ibid.)

De nouveau, le manuel s'en réfère à l'historien Denys Delâge :

Adoption, torture et mise à mort. « Les familles adoptives ont droit de vie ou de mort sur les prisonniers, droit qu'elles exercent souvent, soit que ce dernier soit vieux ou faible ou encore que son comportement déplaise, soit que la famille désire venger la mort d'un des siens. [...] Les conditions faites aux prisonniers de guerre étaient dures : les hommes devaient presque tous, à des degrés divers, subir la torture, et les femmes qu'on ne mariait pas devenaient servantes. […] La participation des captifs aux guerres iroquoises, y compris contre leur propre peuple d'origine, permettait de tester la loyauté des prisonniers. Ceux-ci étaient astreints au travail le plus dur, en particulier au transport des charges les plus lourdes. Les récalcitrants étaient tués sur-le-champ. « (Denys Delâge, historien et sociologie, Le pays renversé, 1991) (Ibid.)

Fait extrêmement rare, contrairement aux manuels des années 1980-90, (cf. vol. 1, p. 457), les points de vue de deux historiens sont opposés, à cette occasion : « Montrez une différence entre les points de vue de ces deux historiens. » (PER 3 : 57)

L'importance de l'adoption. « Chez les Iroquois surtout, c'est très exceptionnel que les prisonniers […] aient été condamnés au supplice du feu. Leur sort aurait plutôt suscité l'envie de plus d'un otage de pays civilisé. [Chaque prisonnier est d'abord conduit dans la maison où il est donnée à une famille qui lui donne à manger en pleurant un mort que le prisonnier doit remplacer, puis il est adopté.] Certaines sources, en particulier des témoignages oraux, nous permettent d'affirmer que la torture et son corollaire, le cannibalisme, n'ont jamais eu l'importance qu'on leur a prêtée « (Georges E. Sioui, pour une histoire amérindienne de l'Amérique 1989) (Ibid.)

Puis, sur les mêmes sujets, le manuel se réfère encore à un troisième expert :

Les motifs de l'adoption et de la torture. « La guerre iroquoienne traditionnelle n'aurait pas nécessairement consisté à assouvir une vengeance ; elle aurait plutôt été un rituel de deuil. Les traitements réservés aux prisonniers de guerre auraient varié en fonction des attitudes collectives manifestées devant la mort. Certains captifs auraient été destinés à l'intégration au sein des lignages maternels pour pallier la perte d'êtres chers, alors que d'autres auraient été suppliciés pour apaiser les âmes tourmentées de parents victimes de meurtre. » (Roland Viau, anthropologue, Enfants du néant et mangeurs d'âmes, 2000)
La question posée à ce propos est : « Pour quelles raisons les Premières Nations se font-elles la guerre ? » (Ibid.)

L'illustration « Des scalps et un captif » est l'objet d'une réflexion historiographique : « Sur le chemin du retour vers le village des vainqueurs, les captifs devaient montrer leur courage en chantant un chant de guerre ou un chant de mort, en s'accompagnant d'un hochet. Ce dessin aurait été réalisé en 1666 par un religieux français. » La question posée est une des

rares qui fait appel à l'esprit critique historiographique : « Quel indice révèle que cette illustration ne date pas de 1500 et qu'elle a été réalisée plus tard, après la rencontre des Premières Nations avec des Européens ? »

A la différence de *Périodes*, la présentation de *Chroniques*, beaucoup plus courte n'hésite pas dans ses affirmations : au fond, il s'agit d'une tradition qu'il ne convient pas de dramatiser :

> Les rivalités au sein des Premières Nations. La tradition guerrière est solidement ancrée dans les sociétés autochtones. Les garçons apprennent très tôt les techniques de la guerre. Ils apprennent à se battre au corps à corps et à manier les armes telles que l'arc, le javelot et le casse-tête. La guerre permet aux jeunes hommes de se distinguer au combat et d'acquérir l'estime et le respect des autres membres du groupe. Quand la décision est prise d'entrer en guerre, des groupes allies se forment et les guerriers les plus braves en prennent le commandement. Les chefs de guerre décident de la stratégie à adopter pour mener les attaques. En général, les guerriers vont sur le territoire de leurs ennemis et les attaquent par surprise. Les guerriers sont libres de participer ou non aux combats. Quand une attaque se prépare, ceux qui y prennent part le font de façon volontaire. Sur le terrain, les guerriers peuvent même arrêter de se battre quand ils le jugent nécessaire. (CHR 3 : 28)

L'illustration « Des guerriers autochtones prêts pour le combat. Les armures, les boucliers, les casse-tête et les arcs sont faits de bois. Le personnage central est un chef de guerre. » et celle d'« Un casse-tête datant du 19e siècle » (Ibid.) amènent à la question : « Pour quelles raisons les hommes autochtones font-ils la guerre ? »

Le manuel explique, à cet égard, qu'elles peuvent être multiples et que les affrontements n'ont rien d'exceptionnel :

> Les causes de la guerre. Les groupes autochtones se livrent entre eux des guerres fréquentes. Ces guerres sont causées par un désir de venger et de remplacer leurs morts. Par exemple, une famille peut vouloir venger la mort de l'un de ses guerriers. Le conflit peut alors se prolonger dans une série d'attaques et de contre-attaques puisque chaque bataille en entraine une autre. Les villages iroquoiens sont d'ailleurs fortifies et entoures de hautes palissades pour protéger leurs habitants des attaques de leurs ennemis. Les guerres ont aussi pour cause la protection des territoires de chasse ou de pêche, ou encore des routes commerciales. En effet, chaque groupe occupe un territoire bien délimité que les autres ne peuvent traverser sans accord. Quand les ressources d'un territoire se font rares et que la population est nombreuse, des tensions peuvent survenir entre groupes voisins. (CHR 3 : 29)

Le passage sur le sort des prisonniers qui termine cette section, est assez vague et surtout, les critères selon lesquels un captif est adopté ou torturé voire tué, restent complétement dans l'ombre :

> Le sort des prisonniers. En général, les conflits font peu de morts. Le but des guerres n'est pas de détruire les autres villages ni de s'approprier des terres. Elles visent plutôt à faire des prisonniers. Les jeunes hommes, les jeunes femmes et les enfants sont faits prisonniers pour remplacer ceux que le groupe a perdus. Certains prisonniers sont adoptés par la famille des disparus et prennent leur place au sein de cette famille. Ils ont les mêmes privilèges et le même statut que les disparus. D'autres prisonniers sont torturés et tués. (Ibid.)

Les exercices proposés aux élèves au sujet des « Les rivalités autochtones » consistent à cocher des options, à propos de leurs motifs, à nommer les armes et à reproduire ce qu'ils viennent d'apprendre sur le sort des captifs :

> 1. a) Deux des énonces suivants représentent une cause de guerre chez les Autochtones. Lesquels ? 1) Faire de nombreux morts. 2) Faire des prisonniers. 3) Détruire complétement les villages ennemis 4) Protéger les territoires de chasse et de pêche. 5) Venger la mort d'un guerrier. 6) S'approprier de nouvelles terres.
> b) Parmi les énoncés en a), lequel décrit le but des guerres ?
> 2. Nommez des armes de guerre utilisées par les Autochtones.
> 3. Quel est le sort des prisonniers chez les Autochtones ? (CHR 3 : 35)

La présentation de *Mémoire* est encore moins détaillée. Laissant de côté une bonne partie des raisons pour la guerre, avancées par *Périodes* et *Chroniques*, le manuel opte surtout pour des motifs qui paraissent d'emblée plus compréhensibles et familiers à l'observateur européen :

> Les objets de rivalité et les guerres. Différents systèmes d'alliances peuvent parfois entrer en conflit. Par exemple, des tensions peuvent apparaitre si des territoires de chasse sont contestés, lorsqu'une nation veut obtenir le contrôle de certains produits commerciaux ou qu'une autre exige un droit de passage pour une marchandise commerciale qui transite par son territoire. Lorsque ces rivalités ne peuvent être résolues par des pourparlers diplomatiques, la guerre peut éclater. L'activité guerrière offre entre autres aux guerriers l'occasion de démontrer leur bravoure et leur courage. (MEM 3 : 40)

Le texte sur « Le sort des prisonniers » reproduit avec précaution l'hypothèse selon laquelle faire des captifs pourrait être un mobile pour mener une guerre et présente l'adoption comme seule issue :

> La guerre implique aussi la capture de prisonniers. Il arrive, plus particulièrement chez les Iroquoiens, que des prisonniers soient adoptes par une famille pour remplacer un membre défunt. Le captif adopte occupe alors la même position sociale que le défunt et recommence une nouvelle vie dans une autre nation. Ainsi, des guerres, qu'on qualifie de guerres de capture, auraient été motivées par le besoin de capturer des prisonniers destines à remplacer des défunts. (MEM 3 : 41)

L'éventualité de la torture voire de la mort est confiée à une illustration : « La torture des prisonniers : Certains prisonniers sont amenés en territoire ennemi pour ensuite être torturés et mis à mort. » (Ibid.)

Elle disparait à nouveau dans le résumé du Dossier : « La guerre entre Premières Nations entraîne parfois la capture de prisonniers. Celle-ci peut servir à remplacer des membres des défunts au sien d'une nation. » (Ibid.)

Eurocentrisme et pensée historique

Comme leurs prédécesseurs, les manuels actuels sont très attentifs au côté méthodologique de la démarche historienne. Sans exception, ils consacrent tous une grande attention aux techniques d'exploitation des sources écrites ou iconographiques, d'interprétation de documents, l'établissement de graphiques et de lignes du temps, à la formulation et la mise à l'épreuve d'hypothèses, même si les exemples sont parfois tout sauf convaincants. Le programme les y invite d'ailleurs explicitement : « La pensée historique affine l'esprit critique des élèves et développe la rigueur intellectuelle, les outillant conséquemment pour la délibération sur des problèmes contemporains et la participation sociale. » (Programme HQC 2017, p. 1)

Or, les comparaisons entre les sociétés européennes et autochtones de l'époque sont encore plus rares qu'auparavant. *MisÀjour* avait avancé, comme nous l'avons déjà vu, que « Contrairement à la religion catholique, la spiritualité autochtone n'est pas une seule religion unifiée, car elle comporte différentes croyances. » (MAJ 3 : 32)

Périodes explique, par exemple, que la torture chez les Premières Nations en 1500 n'était pas si singulière et que l'Europe aussi connaissait ces pratiques : « La pratique de la torture est toutefois nuancée par des spécialistes. On dit qu'elle n'était pas aussi répandue que certains l'affirment et qu'elle avait une signification très différente de la torture qui était pratiquée en Europe à la même époque. « (PER 3 : 56)

Mémoire cite un témoignage de Joseph-François Lafitau comparant les méthodes agricoles en précisant qu'il :

> est un religieux français qui a séjourne en Nouvelle-France au début du 18e siècle. Il a fréquenté des Autochtones de plusieurs nations et a noté ses observations. Il constate que, contrairement aux Européens à la même époque, les Iroquoiens n'ont pas d'animaux domestiques, comme des chevaux ou des bœufs, pour les aider dans leurs travaux agricoles. Tout le travail se fait manuellement. » (MEM 3 : 25)

Dans une partie de synthèse, le manuel propose l'analyse d'un document sur « Le rôle de chef » :

> Jean de Brébeuf, un Jésuite, décrit comment les Autochtones sélectionnent leurs chefs. Il compare ce qu'il observe avec la façon de désigner le roi en France.
> « Ils [les chefs autochtones] arrivent à ce degré d'honneur partie par succession, partie par élection, leurs enfants ne leur succèdent pas d'ordinaire, mais bien leurs neveux et petits fils. Et ceux-ci encore ne viennent pas à la succession de ces petites royautés, comme les dauphins en France ou les enfants en héritage de leurs pères ; mais en tant qu'ils ont les qualités convenables et qu'ils les acceptent et sont acceptés de tout le pays. Il s'en trouve qui refusent ces honneurs, tant parce qu'ils n'ont pas le discours en main, ni assez de retenue ni de patience, que pour ce qu'ils aiment le repos : car ces charges sont plutôt des servitudes, qu'autre chose [...] ils représentent seulement ce qu'il est question de faire pour le bien du village, ou de tout le pays. » Jean de Brébeuf, Relation de ce qui s'est passé dans le pays des Hurons en l'année 1636.) (MEM 3 : 37)

Les questions à ce propos concernent la compréhension du texte et le transfert de savoirs : « Selon Jean de Brébeuf, comment un Autochtone peut-il devenir chef ? / A quel concept politique pouvez-vous associer ce mode de désignation des chefs ? », mais aussi une comparaison explicite avec la France de l'époque : « Ce mode de désignation s'applique-t-il au roi en France? Expliquez votre réponse. » (MEM 3 : 37 Mieux comprendre)

Pour la description des civilisations précolombiennes, le fait que la très grande majorité des connaissances nous viennent de témoignages européens, missionnaires notamment, reste très largement occulté. Même si ces témoignages sont, par définition, postérieurs aux faits décrits, et forcément biaisés par la fonction qu'ils remplissent, les manuels prennent pour acquises, la plupart du temps, les informations qu'ils contiennent et invitent les élèves d'en faire autant. Nous sommes loin des années 1990, ou le manuel *Je me souviens* avait qualifié des *Relations* des Jésuites, d' « instrument de propagande missionnaire. » (cf. vol 1, p. 428)

Attirer l'attention des élèves sur la perspective euro-centriste des sources écrites non seulement introduirait une distance critique nécessaire, mais les inviterait à prendre en compte de ces perceptions comme un élément fondateur des rapports entre Autochtones et Québécois jusqu'à nos jours. Les manuels, surtout *Périodes* et *Mémoire*, le font à certaines occasions, *Chroniques* moins souvent et *MisÀjour*, dont nous avons pu constater déjà une certaine désinvolture dans le traitement des « sources » (cf. supra) quasiment jamais. Voici un exemple de *Chroniques* qui rend au moins transparente l'origine de sa source : « Une description de la fête des morts. Des Européens venus en Amérique au début du 17^{e} siècle, décrivent cette fête dans leurs écrits. C'est notamment grâce à leurs récits et aux fouilles archéologiques que la description de la fête des morts nous est parvenue ». (CHR 3 : 21)

Nous avons vu plus haut, que *Périodes*, à propos des structures politiques iroquoiennes, reconnait le caractère limité des sources :

> Les chercheurs ne disposent pas de documents d'époque qui décrivent le fonctionnement politique des Iroquoiens en 1500. Ils utilisent donc les écrits d'observateurs européens qui ont rencontré ces Autochtones un peu plus tard, le premier étant Jacques Cartier en 1534. A ces écrits s'ajoute la tradition orale, qui s'est perpétuée en partie jusqu'à nos jours. Souvent, ces sources d'information sont incomplètes. (PER 3 : 46)

Dans *Mémoire* s'y ajoute une note critique et une mise en garde : « Ce chapitre présente plusieurs documents iconographiques produits par des Européens de l'époque qui ont cherché à illustrer le mode de vie des peuples autochtones de l'Amérique du Nord. Ces œuvres sont teintés par le pont de vue de ces Européens et par la connaissance limitée de ces peuples. » (MEM 3 : 12). Et plus loin : « Vers 1500, les peuples autochtones qui occupent l'est de l'Amérique du Nord forment des sociétés bien établies. Elles se distinguent par leur rapport à leur environnement et leur organisation sociale et politique. A leurs premiers contacts avec ces peuples, des Européens témoignent de ce qu'ils observent. » (MEM 3 : 36)

Périodes à son tour, présente l'illustration d' « Une scène de guerre autochtone : Dessin réalisé par un explorateur français en 1558 » et celle d' « Un guerrier iroquois : Dessin réalisé par un écrivain français en 1796 » Il prend la précaution d'ajouter : « Peu de documents anciens représentent des guerriers des Premières Nations. Celui-ci n'est pas nécessairement un portrait fidèle de la réalité du début du 16e siècle, parce qu'il a été réalisé presque 200 ans plus tard et que les connaissances du dessinateur sur les Autochtones de l'époque étaient approximatives. » (PER 3 : 55)

De même, pour l'illustration « Des scalps et un captif : Sur le chemin du retour vers le village des vainqueurs, les captifs devaient montrer leur courage en chantant un chant de guerre ou un chant de mort, en s'accompagnant d'un hochet. Ce dessin aurait été réalisé en 1666 par un religieux français », il pose la question : « Quel indice révèle que cette illustration ne date pas de 1500 et qu'elle a été réalisée plus tard, après la rencontre des Premières Nations avec des Européens ? » (PER 3 : 57)

En revenant sur les premiers contacts, le même manuel reconnaît :

> II existe aujourd'hui peu de sources pour comprendre le déroulement des premiers contacts entre Autochtones et Français. Le journal de bord que Jacques Cartier a rédigé lors de ses voyages est donc une source historique précieuse pour se faire une idée des relations entre les Autochtones et les Français à cette époque. Comme ce journal était destiné à être lu par le roi, il est probable que Cartier ait exagéré ou atténué certaines parties du récit. (PER 3 : 78 ; Temps d'arrêt. Je décris.)

Enfin, comme nous venons de le voir, (cf. supra) ce manuel est le seul à mettre en discussion les opinions de deux historiens, ce qui était chose courante, pour des sujets importants, dans les années 1980-90.

Pourtant, le programme insiste dès la première page, à la nécessaire multitude des points de vue : « Le cours d'histoire est un lieu où se confrontent divers points de vue et où sont traités tour à tour les conflits, les contradictions et les sujets de consensus ou de division. Il offre un espace de discussion sur la mémoire, l'identité et la diversité. » (Programme HQC 2017, p. 1)

Il met également l'accent sur le développement de la pensée historique :

> Elle favorise chez les élèves le développement de la pensée historique, soit un ensemble d'habiletés intellectuelles qui permettent la mise à distance du passé et le recours à une méthode d'analyse critique, la méthode historique. En étudiant les faits du passé, qu'ils établissent eux-mêmes ces faits ou que ceux-ci leur soient transmis, les élèves saisissent l'importance de situer les expériences antérieures dans leur contexte. (Ibid.)

Or, cela implique que les enseignants et le manuel participent à cette mise à distance, et se montrent conscients de la distance entre le présent des jeunes et le contexte historique qu'ils sont invités à étudier. Comme dans le passé, les manuels prennent peu en compte l'horizon d'interprétation des jeunes du 21e siècle. On peut se demander, en effet, s'il est nécessaire,

pour expliquer les ressources alimentaires, de montrer des scènes de chasse choquant des sensibilités de nos jours (montrerait-on des abattoirs pour évoquer les modes alimentaires des société occidentales contemporaines ?) ou de parler, sans note supplémentaire, des bienfaits du tabac, comme l'illustration de cette « une pipe iroquoienne » dont le texte explique : « Chez les Algonquiens et les Iroquoiens, la fumée de tabac est perçue comme un moyen de transmettre des messages vers l'au-delà. S'ils peuvent obtenir de la fumée en jetant du tabac sur le feu, ils utilisent le plus souvent des pipes comme celle-ci. » (MEM 3 : 33) ou cette autre, d' « une pipe datant du 16e siècle : La pipe est un objet qui sert à fumer le tabac. Les Autochtones l'utilisent, entre autres, lorsqu'ils concluent une alliance. Les Autochtones d'Amérique du Nord utilisent aussi le tabac dans le but de soigner certains maux ou pour entrer en communication avec le monde des esprits. » (PER 3 : 52) Le manuel explique également l'arrivée de la substance en Europe, sans égard à ce que cela provoque chez les élèves de nos jours :

> Anecdote. Le tabac fait fureur à Versailles. Le tabac, méprisé par Louis XIV, est dorénavant à la mode au château de Versailles. Les ventes ont en effet décuplé depuis que les médecins en recommandent l'usage pour garder une bonne santé. Cette plante venue d'Amérique est très prisée par des dames de la haute noblesse, qui empruntent parfois les pipes des gardes du château. Aux consommateurs moins habitués, on conseille de mettre un morceau de carotte dans la tabatière afin de conserver le tabac frais. (PER 3 : 183)

Conclusions

En conclusion, nous pouvons constater que dans la présentation des modes de vie des Premiers habitants avant l'arrivée des Européens, le nouveau programme du ministère évite le schématisme et adopte un point de vue historique insistant sur les évolutions. Les manuels s'y conforment à des degrés variables. C'est surtout un manuel qui prend soin d'expliquer l'émergence des différentes nations de présenter la distinction des trois groupes linguistiques comme le résultat de définitions établies par des chercheurs ; d'autres ont une approche plus essentialiste.

Le même décrit plus souvent que les autres des aspects comme l'habitat ou l'agriculture comme étant le produit d'évolutions.

Un aspect communément adopté concerne le lien de causalité entre les conditions de l'environnement naturel comme déterminant pour les modes de production et d'habitat, qui, à leur tour, déterminent les relations de pouvoir et organisation sociale et politique : Plus aucun manuel ne préconise la conception du monde comme étant à l'origine de tout le reste ou l'adoption de l'agriculture comme une option volontariste.

Cependant, bien que le texte du programme présente les modes de vie nomades ou sédentaires comme transitoires et soumis à des évolutions, cette dichotomie est présentée par certains manuels comme essentielle, par d'autres comme graduelle. Un seul conçoit l'existence de « semi-sédentaires ». Cela vaut également pour la dichotomie entre patrilinéaire et matrilinéaire. D'ailleurs, plus un manuel prend en compte le caractère évolutif des sociétés précolombiennes, moins il présentera ces dimensions selon une dichotomie stricte. Or, dans les résumés des connaissances à retenir, le schématisme prévaut partout.

Dans la présentation des structures sociétales et politiques, les Inuits sont plus systématiquement mentionnés qu'auparavant, à des degrés variables, il est vrai. Partout, un

accent plus fort porte sur le caractère consensuel de la prise de décisions, même si cela recouvre différentes conceptions. Les manuels accordent aux aspects du rôle des femmes et de l'éducation des jeunes une attention très variable et les relient à différents contextes. Comme le programme, les manuels actuels ignorent plus largement la vie privée et la sexualité que certains manuels plus anciens.

Tous les manuels s'accordent pour attester aux sociétés autochtones l'existence d'un réseau d'échanges à l'échelle du continent, ce qui peut contraster avec l'image d'économies peu développées. Un seul manuel détaille les structures supranationales qui témoignent de réseaux politiques complexes.

L'insistance des manuels sur ces aspects utiles à l'établissement de la colonisation, fait apparaître les Autochtones comme détenteurs de savoirs importants, surtout dans le domaine de la culture matérielle. Un seul manuel parle de la médecine autochtone dans le contexte précolombien.

A d'autres occasions, les manuels mentionnent des retards comme le manque de culture écrite. En général, les manuels évitent de porter des jugements négatifs (sauf les quelques exceptions citées), mais on trouve également moins de qualificatifs élogieux. Il n'est plus beaucoup question de sociétés plus démocratiques ou plus équitables, un seul y fait référence.

Pour ce qui est de l'argument de la « bonne adaptation » des Autochtones au milieu naturel, qui rapproche les peuples autochtones de la « nature » en les éloignant de la « culture », la plupart des manuels emploient le terme moins souvent que les précédents. De plus, les connotations qui en avaient fait un « compliment empoisonné », sont moins présentes.

La plupart des manuels accordent toujours au domaine de la spiritualité autochtone une plus grande attention que le programme ministériel. Un d'entre aux y intègre une grande partie des éléments de l'organisation sociétale. Le termes d' « animisme » et de « cercle de vie », faisant partie des connaissances essentielles, ne sont pas mentionnés dans d'autres. L'emploi des appellations « chaman » ou « aîné/ancien » connait également des variations importantes.

En général, le langage employé dans la présentation des croyances est plus circonspect et ne demande plus aux apprenants d'adhérer à l'idée que la communication avec les esprits serait possible. Les éléments qui, dans les manuels du programme précédent, avait créé un fort sentiment d'altérité, ont désormais reculé.

Pour les guerres, ce sentiment peut persister quand on les présente comme faisant partie quasiment des mœurs quotidiennes, mais il peut se résoudre entièrement dans la distance historique, quand le manuel y invite. Il en va de même pour la violence.

En ce qui concerne l'approche historiographique et le développement de la pensée historique, force est de constater que les comparaisons explicites aux sociétés européennes sont rarissimes. Les manuels actuels ne saisissent pas plus souvent que leurs prédécesseurs, et bien moins que ceux des années 1980-90, l'occasion de porter un regard critique sur les perceptions euro-centristes. Le discours dominant fait une large confiance aux documents de tradition européenne et s'approprie leur regard sur les sociétés précolombiennes. La dimension critique est rarement présente, dans la plupart des manuels.

Ils se montrent peu conscients de la nécessaire mise à distance entre le présent des jeunes du 21e siècle et le contexte historique qu'ils sont invités à étudier.

4.3.2 Les rapports entre les Premières Nations et les Européens des débuts de la colonie française à 1840

L'arrivée des Français : Jacques Cartier et Donnacona

Contrairement au programme HEC 2006, celui de 2017 prévoit les contacts entre Premières Nations et Européens, d'abord pêcheurs puis colons, dès le premier chapitre. Pour mieux distinguer l'étude des sociétés autochtones avant les contacts avec les Européens, nous adoptons, pour notre analyse, un découpage qui fait débuter l'histoire commune au moment de ces contacts.

Nous avons vu que pour les anciens manuels, les différences avaient été sensibles, dans la présentation de ces contacts. Contrairement à leurs prédécesseurs des années 1980-90, ceux de 2006-7 avaient, unanimement qualifiée l'arrivée des Européens d'« exploration » plutôt que de « découverte » qui est désormais définitivement abandonné.

Des divergences s'étaient montrées pour la plantation de la Croix de Gaspé, sa signification comme prise de possession symbolique ou réelle, la ruse de Cartier, l'histoire des Autochtones emmenés en France, l'évolution des rapports et le secours vital apporté par les Premiers Nations aux nouveaux arrivants, grâce à leurs connaissances.

Qu'en est-il pour les manuels actuels ?

Le Guide de bonnes pratiques préconise de mentionner : « La présence importante de pêcheurs autochtones avant l'arrivée des Européens. » (Guide de bonnes pratiques, p. 4) Pour « Exploration et occupation du territoire par les Français » il constate : « La perspective des Autochtones envers Jacques Cartier est plus sombre. (sic) Ils considèrent l'exploration européenne invasive, elle bouleverse leur mode de vie. / Référence : Antoine de Bougainville et sa perception sur le traitement des Autochtones. » (Guide de bonnes pratiques, p. 5) Ensuite, pour ce qui est du « Territoire français en Amérique », il énumère ces aspects : « La notion de territoire revendiqué : pour les Autochtones, leur territoire n'a jamais été cédé aux Européens. / Les conséquences négatives de l'invasion de leur territoire par les Français. / L'appropriation du territoire par les Français, peu respectueuse envers les Autochtones. » (Guide de bonnes pratiques, p. 5)

Le mémoire du CEPN exprime ces mêmes idées, de façon plus cohérente : « Il serait également important de présenter les grandes maladresses commises par Jacques Cartier lors de ses voyages en Amérique, de même que les effets désastreux que ces voyages ont causes à la situation géopolitique sur le Saint-Laurent. » (Mémoire 3, p. 8) Et il recommande :

> En ce qui concerne la question des explorations, nous recommandons de montrer Cartier sous son vrai jour et de ne pas le glorifier. En effet, il a créé beaucoup de désordre qui déstabilisera la région du Saint-Laurent pendant nombre d'années après ses voyages. Mentionnons son non-respect de plusieurs protocoles diplomatiques en vigueur dans la région, la confusion que son passage a créée dans l'équilibre des forces sur le Saint-Laurent et les épidémies que son passage a probablement amorcées. Pour la question des Premiers contacts, nous recommandons d'expliquer à quel point la rencontre de ces deux civilisations a entraîné un choc culturel, et ce, à un tel point qu'il est difficile de se l'imaginer aujourd'hui. (Mémoire 3, p. 9)

Enfin, le programme ministériel retient l'importance de la présence des pêcheurs :

> Le 16e siècle voit les contacts entre Autochtones et Européens se multiplier. Les chasseurs basques et les pêcheurs normands et bretons, qui fréquentent les eaux et les rives de l'est du continent nord-américain, y découvrent quantité de mammifères marins et d'abondants bancs de poissons dont ils tireront profit des siècles durant. Au cours de leurs voyages, ils nouent avec les premiers occupants du territoire des relations qu'intensifient les tentatives de colonisation parrainées par la couronne française. (Programme HQC 2017, p. 22)

Pour ce qui est de la prise de possession du territoire au nom du roi de France et de sa légitimité, le programme reste vague : les explorateurs ne font que « tenter d'apprivoiser ». Le conflit territorial, la ruse de Cartier et la résistance des Premières Nations sont dilués dans une tournure évasive composée de « perspectives contrastées », d' « incompréhensions mutuelles », d' «avantages » et d' «inconvénients » :

> En quête de richesses, les explorateurs, Jacques Cartier en tête, usent de l'expérience des Autochtones pour tenter d'apprivoiser un pays qui leur paraît immense et sauvage. Les perspectives contrastées des Européens et des Autochtones colorent les premiers contacts. À l'origine d'incompréhensions mutuelles, elles éclairent néanmoins leurs perceptions des avantages et des inconvénients de leurs rapports. C'est sur le fondement des relations entre Autochtones et Européens que s'organise la colonisation française en Amérique. (Programme HQC 2017, p. 22)

Les manuels, eux, commencent par exposer lesmdifférentes motivations des Européens à se rendre en Amérique qui, pour le programme, s'étaient résumées en une seule : la « quête de richesses ». Citons seulement, à titre d'exemple, le manuel *Mémoire* :

> La France organise des expéditions d'exploration qui visent quatre objectifs principaux : Trouver la route maritime qui lui permettrait de commercer directement avec l'Asie. / Créer un empire colonial pour concurrencer ses rivaux européens. /. Trouver des métaux précieux pour accroitre ses richesses. /. Evangéliser les Autochtones. Le roi de France considère l'évangélisation comme un devoir essentiel pour un roi catholique. (MEM 3 : 42)

Ce sont les pêcheurs qui sont à l'origine des échanges :

> Le début des échanges entre Autochtones et Européens. Les autochtones entrent peu à peu en contact avec les Européens qui débarquent sur les côtes pour sécher leur poisson ou pour extraire l'huile de la graisse des baleines. Ils établissent ainsi progressivement des échanges commerciaux et commencent à faire du troc. (MEM 3 : 45)

Dans sa synthèse de ces premiers contacts, le manuel *MisÀjour* fournit un exemple involontaire de la négligence de la perspective des Premières Nations :

> Les premiers contacts avec les Européens. Les explorations européennes. Dès le 15e siècle, les pêcheurs restaient dans les eaux côtières du territoire nord-américain pendant toute la saison chaude et séchaient et salaient le poisson sur les côtes de Terre-Neuve, ce qui a favorise les contacts et les échanges entre Européens et Autochtones. Les Européens offrent des produits comme des couteaux et des marmites en échange de fourrures. Ces produits sont précieux pour les Autochtones, car le fer est plus durable que les matériaux qu'ils utilisent. Il faudra cependant attendre les grandes explorations du 16e siècle pour que la France prenne possession du territoire autour de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. En fin de compte, les explorations européennes ainsi que les contacts avec les Européens ont un impact sur le mode de vie des Premiers occupants. (carte : Les explorations européennes) (MAJ 3 : 37)

« Il faudra attendre »… « pour que la France prenne possession du territoire » ? Comme si cela était une conséquence inévitable, naturelle et bienvenue, et non le résultat d'une politique obéissant à des stratégies précises…

Dans *Périodes*, un effet quelque peu déroutant – et également involontaire - est créé par le titre donné à cette section : « L'Amérique pour tous ». Le continent était-il à prendre ? Tout le monde y était-il bienvenu ? On se croirait revenus au temps de la « terra nullius ». Or, il n'en est rien dans les textes du manuel, qui pose des questions pertinentes en entrée de jeu : « Comment les relations entre les Autochtones et les Européens évoluent-elles jusqu'en 1608

? » (PER 3 : 81) « Les contacts entre les marins européens et des Autochtones donnent d'abord lieu à du troc à petite échelle, puis, graduellement, mènent à l'émergence de véritables habitudes de commerce entre eux. Comment se déroulent les activités de pêche à la morue et de chasse à la baleine à cette époque en Amérique du Nord ? Quels échanges les Autochtones et les Européens font-ils entre eux ? » (PER 3 : 82)

Il est le seul manuel à mentionner que les contacts avec les pêcheurs ne s'arrêtent pas ensuite et que les relations commerciales continuent indépendamment de l'objectif de colonisation :

> Des échanges entre Autochtones et Européens. Après la venue de Jacques Cartier, il est fréquent pour des Innus, des Micmacs et des Béothuks de voir des Européens parcourir les côtes du nord-est de l'Amérique. Le nombre de pêcheurs de morue et de baleiniers débarquant sur les côtes pour plusieurs mois augmente considérablement. Habitués au commerce et intégrés à un vaste réseau d'échange qui s'étend dans tout le nord-est de l'Amérique, les Autochtones profitent de la venue de ces marins qui font escale. Vers 1580, des produits européens atteignent même la Huronie, au centre des Grands Lacs, alors que les Hurons-Wendats n'ont jamais rencontré d'Européens. Les riches marchands européens qui financent les expéditions outre-Atlantique s'intéressent très peu au commerce avec les Autochtones. Ce sont les capitaines et les membres d'équipage des navires qui y trouvent un intérêt. Selon les termes du contrat qu'ils signent avant le départ de l'expédition, les marchands, les capitaines et les membres d'équipage se partagent les bénéfices de la pêche. Par ailleurs, le capitaine et ses officiers, plus rarement les membre d'équipage, peuvent pratiquer pour leur propre compte un commerce de pacotille avec les Autochtones. Il s'agit d'échanger des produits courants comme des miroirs et des peignes, contre des fourrures. Les marins apportent eux-mêmes les objets de traite à leurs frais. Avec le temps, les Autochtones vont préférer certains articles utilitaires comme des marmites de cuivre, des couteaux et des haches de fer, des couvertures et des chemises. En revendant la fourrure en France, les marins ajoutent un petit bénéfice à leur revenu. Pour leur part, les Autochtones des côtes s'approprient des objets pratiques et robustes qu'ils ne savent pas fabriquer, ne connaissant pas, entre autres, les techniques de forge du métal. Ces objets leur donnent un avantage dans le commerce avec les autres nations autochtones de l'intérieur du continent. (PER 3 : 86)

Un encadré explique :

> Les zones de contacts entre Autochtones et Européens correspondent aux principales zones côtières où s'installent ces deux groupe chaque été. Les Autochtones y établissent leur campement d'été après avoir passé l'hiver à chasser à l'intérieur des terres. Les marins européens, pour leur part, y débarquent pour apprêter leurs prises avant de les rapporter en Europe. (Ibid.)

Pour les « relations entre les Autochtones et les Basques », le manuel donne la parole à une historienne autochtone, qui souligne la part active des Autochtones lors de ces premiers contacts et l'importance de leurs savoirs :

> « Loin de se comporter, comme on les a habituellement dépeints, en associés passifs dans les entreprises européennes, ils y participent activement. De fait, cette participation s'avère essentielle au succès européen : les baleiniers basques profitent des connaissances inuites en harponnage pour améliorer grandement l'efficacité de leurs propres techniques ; les chasseurs marins micmacs mettent au service des Européens leur habileté à poursuivre les morses dont ils convoitent l'ivoire, la peau et l'huile […] » (Olive Patricia Dickason, historienne, Les Premières Nations du Canada, 1996) (PER 3 : 85)

Curieusement, le manuel place ces passages après avoir traité de l'arrivée de Jacques Cartier.

C'est bien évidemment ce moment qui est abondamment traité par tous les manuels. *Chroniques* en fait ce récit, après voir mis l'accent sur la bonne entente avec les Premières Nations :

> Les voyages de Jacques Cartier et de Jean-François de La Roque de Roberval. Les Français négocient avec les Autochtones des ententes qui jettent les bases des relations futures. C'est en profitant des réseaux d'échanges, des diverses alliances et des connaissances du territoire que les Français peuvent commencer à exploiter les ressources de cette région et même tenter de s'y établir. (CHR 3 : 52)

L'illustration « L'expédition de Jacques Carlier devant Stadaconé : La deuxième expédition de Jacques Cartier compte trois navires :la *Grande Hermine,* la *Petite Hermine* et l'*Emerillon.*

C'est à bord de l'*Emerillon,* le plus petit des trois navires, qu'il se rend à Hochelaga » (Ibid.) précède le récit de l'arrivée :

> Une rencontre avec des Iroquoiens. Jacques Cartier explore la baie des Chaleurs, où il fait des échanges avec des Micmacs. Puis, toujours en Gaspésie, il fait la rencontre d'un groupe d'Iroquoiens du Saint-Laurent venus de la région de Québec. Ils se trouvent dans la baie de Gaspe pour pêcher. Les Iroquoiens souhaitent commercer avec ces Européens et ils les accueillent chaleureusement. Les deux groupes ont des rapports amicaux et font quelques échanges. Puis, Jacques Cartier et ses hommes procèdent à une cérémonie de prise de possession du territoire en plantant une croix au nom du roi de France. Le chef iroquoien Donnacona, qui semble comprendre le geste de Cartier, proteste et exige que la croix soit retirée. Pour l'apaiser, le navigateur affirme alors que la croix ne sert en fait que de repère pour les bateaux, ce qui rassure le chef Donnacona. (CHR 3 : 53)

Il s'agit donc bien d'une prise de possession en déjouant, par un mensonge, l'objection de Donnacona.

Dans la légende de l'illustration : « Jacques Cartier prend possession du territoire » ce refus est juste un « étonnement » : « Le 24 juillet 1534 à Gaspe, sous le regard étonné des Iroquoiens qui assistent à la scène, Jacques Cartier fait ériger une croix en bois de neuf mètres de haut sur laquelle on peut lire 'Vive le roi de France' ». (Ibid.)

Or, un encadré cite le témoignage de Jacques Cartier sur l'évènement qui prouve bien qu'il était parfaitement conscient du refus explicite qui lui était opposé :

> « Il [Donnacona] nous montrait la terre, tout à l'entour de nous [Jacques Cartier et son équipage], comme s'il eut voulu dire que toute la terre était à lui, et que nous ne devions pas planter ladite croix sans sa permission. « (Source : Jacques Cartier, *Voyages* en *Nouvelle-France,* adaptation de Robert Lahaise et Marie Couturier, Montréal, Hurtubise, 1977, p. 60-61.)

Un passage commente les différents points de vue sur la légitimité de cette prise de possession :

> Anecdote (sic !) L'appropriation du territoire par les Français. L'appropriation du territoire par les Français se fait sans l'accord des Autochtones, pour lesquels la notion de « propriété privée » est inexistante. En fait, les Autochtones considèrent n'avoir jamais cédé leurs terres aux Français. Ces derniers ont pris possession du territoire « par droit de découverte », selon la coutume en usage à l'époque. (Ibid.)

Dans le contexte de documents à interpréter, il y a une photo du Monument Jacques Cartier, de Pierre Bourgault, 1976 : « Cette œuvre composée de six stèles en fonte est situé à Gaspé. - Pourquoi cette sculpture est-elle exposée dans la ville de Gaspé ? » (CHR 3 : 76-77, Documents à l'appui) et dans la partie méthodologique, une illustration : « Jacques Cartier plante une croix à Gaspé en 1534 : En 1534, Jacques Cartier explore le golfe du Saint-Laurent. Il prend possession du territoire au nom du roi de France en plantant une croix. » (CHR 3 : 454) Il n'y a donc pas de doute, pour le manuel, qu'il y a eu non seulement une cérémonie, mais effectivement « prise de possession ».

Périodes, à son tour, présente ainsi l'arrivée de Jacques Cartier, après avoir fait son portrait, au cours duquel la présence des Autochtones et mentionnée :

> Portrait Jacques Cartier : Ne à Saint-Malo en 1491, en France, Jacques Cartier commence très jeune à naviguer. En raison de l'expérience acquise lors de nombreux voyages, il est choisi par François Ier pour guider une expédition au Nouveau Monde. Cartier fait trois voyages au Canada entre 1534 et 1542. Les autorités françaises considèrent alors que le territoire exploré leur appartient. Pourtant, à l'époque, seuls quelques Français demeurent au Canada de façon temporaire, et le territoire est habité essentiellement par des Autochtones. Cartier meurt en 1557, en France, probablement de la peste. (PER 3 : 70)

Il y fait d'abord du commerce, puis arrive à Gaspé :

> 14 juillet 1534 - Cartier entre dans la baie des Chaleurs. Il y reste une dizaine de jours pendant lesquels il entre en contact avec des Micmacs. Ses relations avec ces Autochtones sont d'ordre économique et se limitent à l'échange d'objets. Cartier quitte ce lieu quelques jours plus tard. (Ibid.)
> Juillet 1534 - Arrivé à Gaspé, Cartier rencontre quelque 200 Iroquoiens de Stadaconé qui viennent pêcher dans la région. Cartier établit des contacts amicaux avec leur chef Donnacona. Le 24 juillet, sous les yeux de Donnacona, Cartier érige une croix en bois à la Pointe de Penouille. C'est un moment important : par ce geste, il considère prendre possession du territoire au nom du roi de France. Le chef iroquoien aurait questionné Cartier au sujet de cette croix. Celui-ci aurait répondu qu'elle servait simplement de point de repère pour les navires. (PER 3 : 71)

Ainsi, tout en qualifiant ce moment d'important, le manuel n'en discute pas la signification. Cartier « considère » avoir pris possession du territoire et l'échange de points de vue entre lui et Donnacona est présenté comme hypothétique. En revanche, on apprend ce qu'est devenu la croix (avec une illustration) :

> Trace du passé. La croix de Gaspé. Illu. La croix de bois, érigée par Cartier en 1534 a depuis longtemps disparu. En 1934, pour célébrer le 400e anniversaire de la venue de Cartier au Canada, le gouvernement canadien a commandé une croix de granit. Elle se trouve sur le site « Gaspé, berceau du Canada », tout près du pont de Gaspé. (Ibid.)

Ce n'est que parmi les sources à interpréter que *Périodes* cite le document faisant preuve de la protestation de Donnacona que Cartier avait bien comprise :

> Juillet 1534. Quelques jours après son arrivée, Cartier débarque à Gaspé, II fait alors planter une croix en bois de neuf mètres sous les yeux d'un groupe d'Autochtones et de leur chef, Donnacona...
> « Quand nous fûmes retournés sur nos navires, vint le capitaine vêtu d'une vieille peau d'ours noire, dans une barque, […] et il nous fit une grande harangue, nous montrant ladite croix, et faisant le signe de la croix avec deux doigts ; et puis il nous montrait la terre, tout autour de nous, comme s'il eût voulu dire que toute la terre était à lui, et que nous ne devions pas planter ladite croix sans sa permission. » (Extraits tirés de : Jacques Cartier, explorateur, Voyages au Canada, 1534-1542) (PER 3 : 78)

La question, en revanche, s'intéresse à autre chose : avec cette question : « Au fait, comment Cartier peut-il communiquer avec les Autochtones alors qu'il ne comprend pas leur langue ? » (Ibid.)

Beaucoup plus tard, le manuel dira, à propos des territoires revendiqués et du sens d'une prise de possession française aux yeux des Premières Nations : « Le territoire occupé par les colons se limite à la vallée du Saint-Laurent, alors que le territoire revendiqué par la France prend maintenant une ampleur spectaculaire. » (PER 3 : 158) et à propos de l'illustration « Cérémonie de la prise de possession de la Louisiane par la France : Pour les Autochtones qui occupent la région depuis des millénaires, ces cérémonies où les Français considèrent prendre possession de différents territoires n'ont aucune signification. » (Ibid.)

Mémoire donne encore moins de détails sur le fameux épisode et ne mentionne même pas la réponse rusée que Cartier aurait donnée :

> Les voyages de Jacques Cartier. A la demande du roi de France, François Ier, Jacques Cartier effectue trois voyages en Amérique du Nord. Cartier a alors l'occasion d'explorer le golfe et la vallée du Saint-Laurent et de prendre contact avec les populations iroquoiennes qui y habitent.
> En juillet, il arrive dans la baie de Gaspé où il rencontre des Iroquoiens de Stadaconé (Québec) dirigés par Donnacona. Malgré une méfiance réciproque, les premiers contacts sont plutôt cordiaux. Mais lorsque Cartier fait ériger une croix sur le site de Gaspé pour revendiquer la prise de possession du territoire au nom du roi de France, le chef Donnacona exprime sa désapprobation. (MEM 3 : 47)

Il est cependant clair qu'il y a désaccord sur la légitimité d'une prise de possession du territoire et le manuel cite, un peu plus in extenso, le témoignage de Jacques Cartier à ce propos :

> La réaction de Donnacona à l'installation de la croix à Gaspé. « Etant retournés à nos navires, vint le capitaine [chef] [Donnacona] vêtu d'une vieille peau d'ours noire dans une barque avec trois de ses fils et son frère, lesquels n'approchèrent [pas] du bord [du navire] comme ils avaient coutume [de le faire]. [Donnacona] nous fit une grande harangue [discours] en nous montrant la croix [...] et puis il nous montra la terre tout alentour de nous comme s'il voulut dire que toute la terre était à lui et que nous ne devions pas planter la croix sans son congé [autorisation]. » (Jacques Cartier, Discours du voyage fait par le capitaine Jacques Cartier, 1598) (Ibid.)

La plus brève de toutes est l'évocation de l'évènement par *MisÀjour* :

> 1er voyage de Jacques Cartier. Il rencontre les Autochtones et fait les premiers échanges d'objets en fer contre des fourrures. Il plante une croix à Gaspé pour prendre possession du territoire au nom du roi de France. Il ne pénètre pas dans les terres par le fleuve Saint-Laurent et il ramène deux Autochtones avec lui en France. Il cartographie le territoire, ce qui sera utile pour de futurs voyages. (MAJ 3 : 39)

La prise de possession est présentée comme un acte incontesté et la présence de Donnacona n'est même pas mentionnée. Dans la section de documents à interpréter, on trouve une illustration de la scène : « Jacques Cartier dresse une croix, Gaspé 1534, par George Agnew Ried, vers 1916 », (MAJ 3 : 48, A l'épreuve), mais on ne voit pas bien ce qui permettrait aux élèves de répondre aux questions : « Quelle est la conséquence territoriale de la scène présentée dans ce document ? / Qu'est-ce qui explique la différence de perspective des Autochtones et des Européens quant à certaines habitudes de vie ? » (MAJ 3 : 49)

Les mêmes différences règnent dans la façon de rendre compte du transfert des Autochtones, dont les fils de Donnacona, en France. Pour *MisÀjour*, la demi-phrase citée en haut est tout ce qu'il en dit – sans préciser que ce voyage était volontaire ou non.

Pour *Chroniques*, il l'était la première fois :

> Donnacona accepte également que ses deux fils accompagnent Jacques Cartier lors de son retour en France. […] [Retour en 1535] : Jacques Cartier ramène avec lui les deux fils de Donnacona, Taignoagny et Domagaya, qui ont appris le français et qui lui servent d'interprètes. Il passe d'abord à leur village où il rend les jeunes hommes à leur père. Ce village, nommé « Stadaconé », est situé sur l'emplacement actuel de la ville de Québec. (CHR 3 : 53)

Or, la seconde fois, Donnacona et les siens sont emmenés manu militari :

> Au printemps [1536], Jacques Cartier s'empare de 10 Iroquoiens, dont Donnacona et ses fils, dans le but de les présenter au roi de France. Il traverse de nouveau l'océan Atlantique vers la France. Parmi les Iroquoiens emmenés en Europe par Jacques Cartier, seule une jeune fille survit pendant quelques années. (CHR 3 : 54)

Une illustration montre » Le chef Donnacona, emmené de force en France par Jacques Cartier au printemps 1536. » (CHR 3 : 55) Puis le manuel explique que ce genre d'enlèvements était courant à l'époque :

> Anecdote (sic !) L'enlèvement d'Autochtones Les premiers contacts entre les Autochtones d'Amérique du Nord et les Européens ne sont pas toujours paisibles, Au cours de leurs voyages, plusieurs découvreurs n'hésitent pas à enlever des Autochtones dans le but de les vendre comme esclaves en Europe. Certains en font également leurs interprètes, alors que d'autres les exposent, revêtus de leurs costumes traditionnels, dans les cours royales, tels des « trophées de voyages ». (Ibid.)

Mémoire ne prend pas position sur le caractère volontaire du premier départ : « Peu après, Cartier repart en France en emmenant deux fils de Donnacona. » (MEM 3 : 47)

Or, le transfert de Donnacona et de neuf autres Iroquoiens pour la France deux ans plus tard est qualifié d'enlèvement par une brève mention dans le portrait que le manuel peint de Donnacona.

> Coup d'œil sur Donnacona. Donnacona est un chef iroquoien de Stadaconé (Québec). À l'été 1534, il pêche avec environ 200 Iroquoiens dans la baie de Gaspé lorsque les bateaux de Cartier y font leur entrée.

> Donnacona cherche dès le départ à établir avec les Français des liens commerciaux, mais Cartier a d'autres objectifs. Les relations entre les deux hommes se détériorent. Enlevé par Carrier en 1536 en compagnie de neuf autre Iroquoiens, dont des enfants, Donnacona est amené en France. Il y aurait rencontré le roi François Ier à quelques reprises afin de lui parler des richesses de son pays. Il serait mort en France en 1539, dans des circonstances inconnues. (MEM 3 : 47)

Pour *Périodes* non plus, l'assentiment de Donnacona pour le premier voyage en France n'est pas affirmé et le second lui est fatal :

> 25 juillet 1534 - Cartier reprend la mer sans avoir atteint ses objectifs. Il n'a pas trouvé de passage vers l'Asie et il ne rapporte ni or ni autres métaux précieux. Par contre, à bord de son navire, il y a deux nouveaux passages : Domagaya et Taignoagny, les fils de Donnacona. Cartier les emmène en France pour en faire des interprètes et pour convaincre le roi de financer une deuxième mission. […] Donnacona meurt en France, en 1539, trois ans après y avoir été emmené de force par Cartier au retour de son deuxième voyage au Canada. (PER 3 : 71)

Périodes raconte ainsi le séjour des Donnacona et de son fils :

> Anecdote (sic !). Deux Iroquoiens en France. Domagaya et Taignoagny accompagnent Cartier en France pour la première fois en 1534. Leur séjour dure huit mois. Ils apprennent le français et sont présentés au roi, à qui ils parlent de leur pays. Les renseignements qu'ils fournissent intriguent François Ier, qui autorise Cartier à retourner en Amérique. Domagaya et Taignoagny sont, lors de ce deuxième voyage, les interprètes officiels de Cartier. Ils le conduisent à l'embouchure du fleuve qu'ils lui avaient décrit et le mènent jusqu'à leur village, Stadaconé. (PER 3 : 72)

Ils y auraient – involontairement - contribué à encourager l'exploration européenne :

> Pour convaincre son roi de financer une troisième mission en Amérique, Cartier emmène des Autochtones en France, dont Donnacona, le chef des Iroquoiens. Sa stratégie fonctionne : les promesses d'une route vers l'Asie et de présence de richesses au « Royaume du Saguenay » sont convaincantes, Le 17 octobre 1540, François Ier annonce son intention d'établir une colonie française en Amérique. (PER 3 : 74)

Périodes relate l'issue tragique de cette déportation ainsi et qualifie de mensonges les déclarations de Cartier à ce sujet :

> Le troisième voyage de Jacques Cartier. A l'été 1541 Cartier arrive à Stadaconé. II est alors questionné par les Iroquoiens sur le sort de leurs compagnons, dont Donnacona et ses fils, emmenés cinq ans plus tôt. De peur d'envenimer les relations avec les Autochtones, Cartier ment et leur assure qu'ils vivent tous une vie de rêve. En réalité, presque tous sont morts en France. Les Autochtones gardent cette fois leurs distances avec Cartier et de son équipage, dont la présence est plus envahissante. (PER 3 : 75)

Ainsi, il le rend responsable de la détérioration des relations avec les Iroquoiens, alors que les premiers contacts avaient été « cordiaux » (cf. PER 3 : 71), « plutôt cordiaux […] malgré une méfiance réciproque » (MEM 3 : 47) et l' « accueil chaleureux » (CHR 3 : 53) Ce n'est pourtant pas la seule raison invoquée par *Périodes* pour la détérioration des rapports avec les Iroquoiens. En 1535, Cartier, bien que traité en ami par eux, transgresse leur interdiction de remonter le Saint-Laurent, poussé par l'appât de l'or :

> 7 septembre 1535 - Cartier passe au nord de l'île d'Orléans. Il s'arrête à Stadaconé où ses guides, iroquoiens Domagaya et Taignoagny, le présentent aux membres du village. En signe d'amitié, Cartier leur offre des présents. […] 19 septembre 1535 - Cartier souhaite toutefois remonter le fleuve pour se rendre à Hochelaga, un village iroquoien. Domagaya et Taignoagny lui déconseillent de le faire. Peut-être veulent-ils conserver l'exclusivité du commerce avec les Européens ? Cartier décide tout de même d'y aller et prépare un bateau pour la route. 2 octobre 1535 - Cartier arrive à l'ile d'Hochelaga. Il estime que le village compte plus de 2 000 Iroquoiens doit communiquer avec eux par signes. On l'emmène au sommet de la montagne qui domine l'ile. Cartier nomme cette montagne Mont Royal. D'après les indications des Iroquoiens, il croit comprendre qu'au- au-delà des rapides se trouve de l'or en quantité impressionnante. Il associe ces informations aux récits des fils de Donnacona et estime que ce lieu est le « Royaume du Saguenay ». Cartier souhaite poursuivre ses recherches vers l'ouest, mais les rapides sont trop forts et l'hiver est sur le point d'arriver. Il est force de retourner à son campement à Havre Sainte-Croix, près de de Stadaconé. (PER 3 : 72-3)

Les élèves sont invités à déterminer : « Quels sont les changements dans les relations entre Cartier et les Iroquoiens lors du deuxième voyage ? » (PER 3 : 73 ; Activités)

Le motif de l'interdiction enfreinte par Cartier serait, selon *Périodes,* probablement la jalousie pour les rapports de commerce avec les Français :

> De Stadaconé, les habitants gardaient probablement un contrôle sur la route commerciale du fleuve Saint-Laurent. Lors du deuxième voyage de Cartier, les Iroquoiens de Stadaconé ont tenté d'empêcher Cartier de se rendre à Hochelaga. Ils souhaitaient sûrement conserver leur privilège de commercer avec les Français au détriment des habitants d'Hochelaga. Lorsque Cartier décide de s'y rendre malgré leurs avertissements, les Stadaconiens sont fâchés. Cela a probablement contribué à envenimer les relations entre les Stadaconiens et les Français. (PER 3 : 75)

Dans les activités proposées aux élèves, le manuel pose la question : « Pourquoi les relations entre les Autochtones de Stadaconé et les Français se détériorent-elles à l'été 1541 ? » (PER 3 : 77) Ensuite, ils doivent « Pour chacun des voyages de Jacques Cartier, [décrire] les liens que ses hommes et lui ont établis avec les Autochtones. Démarche : Analysez chacun des extraits présentes. / Consignez des informations dans un tableau comme celui-ci : […] « voyages de Cartier/ années et lieux de rencontre/ relations : cordiales ou conflictuelles/ faits historiques qui décrivent les relations entre Autochtones et Français » (PER 3 : 78 ; Au boulot !) Les extraits dont il est question sont les suivants ainsi qu'un autre sur un secours médical : (cf. infra)

> 7 juillet 1534 : Cartier arrive dans la baie des Chaleurs et aperçoit des Autochtones. Ceux-ci approchent des navires de Cartier à bord de neuf canots.
> « […] Ils nous montrèrent des peaux de peu de valeur dont ils se vêtent. Nous leur fîmes pareillement signe que nous ne leur voulions nul mal, et descendîmes deux hommes à terre, pour aller à eux, leur porter des couteaux et autres objets de fer, et un chapeau rouge pour donner à leur capitaine. Et eux, voyant cela, descendirent partie d'entre eux à terre, avec des peaux […] et ils montrèrent une grande et merveilleuse joie d'avoir et de recevoir lesdits objets de fer et d'autres choses, dansant et faisant plusieurs cérémonies, en jetant de l'eau de mer sur leur tête avec leurs mains. » (Extraits de Jacques Cartier, explorateur, Voyages au Canada 1534-1542) (Ibid.) (PER 3 : 78)
> 16 septembre 1535. Arrivé à Stadaconé, Cartier souhaite se rendre à Hochelaga dans l'espoir de découvrir le «Royaume du Saguenay» dont lui ont parlé Domagaya et Taignoagny, les fils de Donnacona, Cartier compte sur Taignoagny pour le guider jusque-là…
> « Et il fut dit par Taignoagny au capitaine que le seigneur Donnacona était marri de ce qu'il allait à Hochelaga, et que ledit seigneur ne voulait point que lui, qui parlait, y allât avec lui, comme il l'avait promis, parce que la rivière ne valait rien. A quoi le capitaine fit réponse que tout cela ne l'empêcherait pas d'y aller si cela lui était possible, parce qu'il avait commandement du Roi, son maitre, d'aller aussi avant qu'il lui serait possible […]. A quoi Taignoagny répondit qu'il n'irait point. (Extraits de Jacques Cartier, explorateur, Voyages au Canada 1534-1542), avec la question : « Pourquoi Donnacona dit-il à Cartier que la rivière ne vaut rien ? (PER 3 : 79)

C'est également un texte de la main de Cartier qui rend compte du refroidissement sensible de ces relations :

> Septembre 1541. Après être allé explorer le fleuve à la hauteur d'Hochelaga pour tenter de découvrir un passage vers l'ouest, Cartier revient à la colonie Charlesbourg-Royal. Sur le chemin du retour il s'arrête pour saluer un chef autochtone appelé Hochelay.
> « Cela fait, nous retournâmes avec nos barques et passâmes près de la demeure du seigneur de Hochelay […]. Mais de vrai il était allé au Canada [Stadaconé] pour délibérer avec Agona [nouveau chef de Stadaconé] de ce qu'ils pouvaient entreprendre contre nous. Et lorsque nous fûmes arrivés à notre fort, il nous fut dit par nos gens que les sauvages du pays venaient plus autour de notre fort comme ils avaient coutume de le faire, pour nous apporter du poisson, et qu'ils nous redoutaient et craignaient extrêmement ». (Extraits de Jacques Cartier, explorateur, Voyages au Canada 1534-1542) (Ibid.)

Puis qu'il est utilisé dans le document, le manuel explique :

> A l'époque coloniale française, le terme « sauvage » a plusieurs significations. Certains Européens l'emploient de manière admirative : ils estiment que les Autochtones ont un mode de vie plus pur que le leur,

c’est-à-dire plus près de la nature créée par Dieu. D’autres Européens utilisent ce terme de manière péjorative, pour signifier que les Autochtones n’ont pas une société aussi avancée que la leur. C’est le cas de Cartier. (Ibid.)

Pour *Mémoire* aussi, Cartier est responsable de la détérioration des rapports et pour les mêmes raisons :

En août, il pénètre dans le fleuve Saint-Laurent. Donnacona tente de retenir Cartier dans la région de Stadaconé afin de s’assurer de l’exclusivité des échanges commerciaux avec les Français. Cartier, sans considération pour les Stadaconéens et l’autorité de leur chef, choisit de poursuivre sa route et remonte le fleuve. Il croit alors avoir trouvé le passage vers l'Asie. Il atteint Hochelaga (Montréal) le 2 octobre, mais les rapides de Lachine l'empêchent d'aller plus loin. L'équipage hiverne à Stadacona (Québec), où 25 des 110 hommes de l'équipage meurent principalement du scorbut, une maladie causée par une carence en vitamine C. De plus, durant l'hiver, les relations entre les Iroquoiens et les Français deviennent tendues. (MEM 3 : 47)
[…]
Cet hiver [1541] est très dur et Cartier fait face aux conséquences de son manque de diplomatie à l'égard des Iroquoiens au cours de ses précédents voyages : la colonie subit l'hostilité des Iroquoiens, et des hommes de Cartier auraient été tués. (MEM 3 : 48)

Le manque de diplomatie est un point sur lequel les deux manuels s’accordent, mais qui n’intéresse ni *MisÀjour* ni *Chroniques* :

Un premier voyage à Hochelaga. Contre l’’avis de Donnacona, Jacques Cartier remonte le fleuve Saint-Laurent jusqu'au village d'Hochelaga, sur l’actuel site de Montréal, où il rencontre des Iroquoiens. Ces derniers accueillent Jacques Cartier et ses hommes chaleureusement.
De retour à Stadaconé : des relations tendues. L'hiver est très pénible pour Jacques Cartier et son équipage à leur retour à Stadaconé. Le chef Donnacona se montre maintenant hostile envers les Français, car, pour lui, la décision de Jacques Cartier d'aller à Hochelaga malgré son interdiction est un affront. (CHR 3 : 54)

Cartier continue ensuite à rencontrer de l’hostilité lors de ses expéditions suivantes :

Une première tentative de colonisation à Cap-Rouge en 1541. En 1541 et 1542, Jacques Cartier effectue un troisième voyage en Amérique. Il participe alors à une véritable tentative de colonisation. Toutefois, il ne dirige pas cette expédition. Il est sous le commandement de Jean-François de La Roque de Roberval, que le roi nomme officiellement « lieutenant-général au pays de Canada ». Les deux explorateurs ne partent cependant pas en même temps. Jacques Cartier, qui est prêt avant Roberval, quitte la France le premier avec 5 navires et environ 250 personnes. Il se rend d'abord à Stadaconé, même si ses relations avec les habitants de ce village se sont grandement détériorées. Devant l’hostilité des Autochtones, Jacques Cartier décide d’établir sa colonie un peu plus loin, à Cap-Rouge […] L'emplacement est situé sur une petite falaise, le protégeant des possibles attaques des Autochtones. Jacques Cartier y fait construire un fort qu'il nomme « Charlesbourg-Royal », en l’honneur du fils de François Ier, Charles d'Orleans. Même si l’hiver 1541-1542 est très difficile pour Jacques Cartier et ses hommes en raison des attaques des Iroquoiens qui font 35 morts, la découverte de ce qu'ils croient être de l’or et des diamants suscite l'enthousiasme. Impatient de montrer sa découverte au roi, Jacques Cartier décide de retourner en France au printemps avec tous ses hommes. A Terre-Neuve, les navires de Jacques Cartier rencontrent ceux de Roberval, qui font le trajet en sens inverse. Malgré l’ordre de Roberval de revenir à Cap-Rouge avec lui, le navigateur malouin lui désobéit et, en pleine nuit, lève les voiles en direction de la France. (CHR 3 : 54-5)

Le manuel consacre une page entière à Donnacona, le « roi de Canada », sa rencontre avec Cartier, la détérioration des rapports, l’enlèvement des fils par Cartier et sa fin tragique, en France :

Donnacona (v. 1480-1539) Chef iroquoien de Stadaconé. Saviez-vous que le chef Donnacona est allé en France et qu'il y a rencontré le roi, François Ier ?
Dans les années 1530, Donnacona est le chef de Stadaconé, un village iroquoien de 500 habitants situe sur le site actuel de la ville de Québec. Au cours de l’été 1534, Donnacona et environ 200 compagnons se rendent dans la baie d'Honguedo (Gaspé) en Gaspésie, où ils pêchent. C’est à cet endroit qu'ils rencontrent Jacques Cartier pour la première fois.
Une première rencontre. Le Donnacona accueille l'explorateur français et ses hommes avec courtoisie. Malgré une certaine méfiance envers le groupe de Jacques Cartier, Donnacona veut commercer avec eux. Quand il repart en France, Jacques Cartier amène avec lui les deux fils de Donnacona, avec l'accord du chef.

> Les relations s'enveniment. Donnacona est à Stadaconé quand Jacques Cartier revient en Amérique l'année suivante. Le navigateur français ramène avec lui les fils de Donnacona, qui parlent maintenant le français. Donnacona souhaite alors faire de Stadaconé le village le plus puissant de la région, en profitant du commerce avec les Français. Cependant, la relation de Donnacona avec les Européens se détériore rapidement. En effet, le chef iroquoien est offensé quand Jacques Cartier décide de se rendre au village d'Hochelaga, sur le site actuel de Montréal, malgré son désaccord. Au même moment, à Stadaconé, des tensions surgissent entre Donnacona et un chef rival, Agona. Profitant de la situation, Cartier décide alors d'enlever Donnacona, ses fils et quelques autres Autochtones. En mai 1536, les prisonniers sont amenés en France.
> Le « roi du Canada ». Le chef Donnacona arrive en France en juillet 1536. Il est alors considéré comme le « roi du Canada » et il est amené plusieurs fois devant le roi de France, François Ier. Grand voyageur, Donnacona raconte avec passion les merveilles de son pays, le « Canada ». Toutefois, Donnacona ne reverra jamais son pays : en 1539, trois ans après son arrivée en France, il meurt de maladie. Quand Jacques Cartier retourne au Canada en 1541, les Autochtones ne lui font plus confiance et les relations sont très tendues. Agona, le nouveau chef de Stadaconé depuis le départ de Donnacona, et ses hommes attaquent la petite colonie Charlesbourg-Royal tuant 35 Français. (CHR 3 : 57)

Périodes, sans expliquer pourquoi, atteste à Roberval plus de fortune pour de meilleures relations réciproques :

> Roberval renomme la colonie France-Roy et poursuit le travail d'installation commencé par Cartier. Il parvient à rétablir les relations avec les Autochtones. Des échanges se font entre les ceux-ci et les colons : contre mais et tournesol, les Iroquoiens obtiennent hameçons, haches et couteaux. Les conditions de vie sont très difficiles pour les colons, surtout en hiver. La nourriture manque, malgré l'approvisionnement des Autochtones. (PER 3 : 76)

La différence est relevée par la question : « En quoi les relations entre Roberval et les Autochtones sont-elles différentes de celles entretenues par Cartier ? » (PER 3 : 77 ; Activités)

Connaissances utiles

Avant de voir comment les manuels traitent de la suite des rapports entre Premiers habitants et nouveaux arrivants en train de devenir colons, voire maîtres en territoire considéré conquis, il est bon de tirer un premier bilan sur cette question, répétés en plusieurs variantes entre le programme et les différents manuels : « Comment les relations entre peuples autochtones et leur connaissance du territoire ont-elles contribué à l'exploitation des ressources du territoire par les Français ainsi qu'à leurs tentatives d'établissement ? » (MEM 3 : 33)

Le programme en parle à deux reprises : « Les réseaux d'échanges des sociétés autochtones, leurs alliances et leur connaissance du territoire et de ses ressources constituent des atouts dont profitent les Français » (Programme HQC 2017, p. 22) et : « Champlain s'allie, entre autres, aux Algonquins, aux Innus (Montagnais) et aux Hurons-Wendats (Hurons), dont la connaissance du territoire favorise l'expansion économique et territoriale du commerce des fourrures et l'adaptation des colons » (Programme HQC 2017, p. 25)

Dans la description des sociétés précolombiennes, nous avons déjà vu (cf. 3.3.1) que les manuels remarquent l'étendue des réseaux commerciaux entretenus et la connaissance du terrain que cela supposait. Dans une moindre mesure, quelques connaissances médicales avaient été constatées, notamment l'utilisation des plantes pour guérir certains maux. Tout en adoptant l'appellation de « guérisseur », ce ne sont pas les rituels de guérison dont les Européens attendent de l'aide.

Mais ce sont bel et bien les connaissances géographiques et la pharmacopée autochtone qui les intéressent comme facteurs essentiels. Nous avons cité déjà plusieurs documents, et il y en

aura de nombreux autres par la suite, dans lesquels les premiers habitants servent de guides aux nouveaux arrivants et les accompagnent dans des explorations.

MisÀjour répond ainsi à la question : « Comment les connaissances territoriales des peuples autochtones, ainsi que les relations qu'ils entretenaient entre eux, ont-elles aidé les Français à exploiter les ressources du territoire et à s'y établir ? » :

> Les peuples autochtones forment des alliances pour des raisons commerciales ou politiques. → Les Européens tissent des alliances avec certains peuples autochtones pour faire des échanges et coloniser le territoire.
> Les Premières Nations entretiennent un vaste réseau d'échanges. → Les échanges avec les peuples autochtones permettent aux Européens d'acquérir des produits comme des fourrures.
> Les peuples autochtones possèdent une bonne connaissance de l'environnement nord-américain. → Cette connaissance de l'environnement permet à Jacques Cartier de naviguer jusqu'à Hochelaga et de survivre à deux hivers. Elle est réutilisée par les Français lors de la seconde vague de colonisation qui débute en 1608. (MAJ 3 : 168 ; Révision. Période 1 : Des origines à 1608. L'expérience des Autochtones et le projet de colonie.)

Mémoire, explique, à propos de « L'exploration du territoire » : « Après voir fondé Québec en 1608, Samuel de Champlain, accompagné d'Autochtones qui le guident, va explorer l'intérieur du continent jusqu'en 1616. L'homme de confiance du roi cherche à mieux connaitre les ressources de la Nouvelle-France. » (MEM 3 : 69) La carte « Les voyages d'exploration de Champlain, de 1609 à 1615 » est commentée ainsi : « Au cours de ses périples, Champlain découvre les ressources de la colonie, et il fait aussi la rencontre de plusieurs nations autochtones. » (Ibid.)

Dans un document inséré par *Mémoire* au moment de la refonte (cf. 3.3.2) pour remplacer le « Récit de l'île du Massacre », il est question de Champlain en quête d'importantes informations :

> Des partenaires pour les Français. Le 10 juillet 1603, Samuel de Champlain navigue sur le Saint-Laurent et se trouve près de l'île aux Lièvres. Il croise un groupe d'Algonquiens avec lesquels il entre en discussion.
> « Je leur demandais [aux Algonquiens] s'ils n'avaient point connaissance de quelques mines. Ils nous dirent qu'il y a une nation qu'on appelle les bons Iroquois [les Hurons-Wendat] qui viennent pour troquer des marchandises que les vaisseaux [bateaux] français donnent aux Algonquiens, lesquels disent qu'il y a [dans un territoire] au Nord une mine de cuivre, dont ils nous en montré quelques bracelets qu'ils auraient eus des bons Iroquois. Si on voulait y aller, ils y mèneraient ceux qui seraient choisis pour cet effet. » (Samuel de Champlain, Des sauvages ou voyage de Samuel de Champlain de Brouage, fait en la France nouvelle, l'an mil six cent trois, 1603.) (MEM 3 : 53 ; Mieux comprendre)

Les élèves doivent répondre sur l'aspect des relations entre les groupes, mais aussi sur celui des connaissances :

> Cet extrait mentionne trois groupes qui font des échanges commerciaux. Nommez ces groupes et indiquez comment les marchandises passent d'un groupe à l'autre. / Selon ce que vous avez appris […], pour quelle raison dans cet extrait les informateurs de Champlain utilisent-ils l'expression « bons » pour désigner l'autre Première Nation ? / En quoi cet extrait nous renseigne-t-il sur l'aide apportée par les Premières Nations aux Français dans l'exploitation des ressources du territoire ? (Ibid.)

Accompagnant son récit par l'illustration « Champlain guidé par des Autochtones : Au cours de ses déplacements, Champlain est accompagné d'Autochtones qui lui indiquent les chemins à suivre. Parfois, il s'habille à leur manière », *Périodes* estime que leurs connaissances sont « inestimables :

> Champlain parcourt le territoire. Durant l'été, des membres de l'expédition demeurent à Tadoussac pour poursuivre la traite avec les Innus, alors que d'autres, sous le commandement de Champlain et de Gravé Du Pont, s'avancent plus en amont du fleuve Saint-Laurent à bord de petites barques afin de l'explorer. Leur intention est de trouver un site favorable à une installation permanente. Guidés par leurs alliés autochtones

jusqu'aux rapides de Lachine, les Français notent la disparition du village de Hochelaga, décrit par Jacques Cartier en 1535. Lors de ce périple, Champlain apprend, par l'entremise des Autochtones, l'existence de plusieurs plans d'eau que l'on sait aujourd'hui être la baie d'Hudson, les Grands Lacs et les chutes Niagara. De plus, Champlain est en mesure de localiser la rivière des Iroquois, l'actuelle rivière Richelieu, au sud de laquelle vit le groupe autochtone du même nom. Ces connaissances géographiques sont inestimables pour les Français et leur permettent de se faire une idée plus précise de la configuration de l'Amérique du Nord. […] (PER 3 : 91)

La voix d'un expert est citée à ce propos :

L'expérience autochtone « Dans ses explorations, Champlain s'assurait toujours le concours des Indiens, les interrogeant sur leur pays, notant soigneusement leurs dires et soulignant clairement ce qu'il n'avait pas vu de ses propres yeux. Il apprit ainsi beaucoup à leur contact, les écouta d'une oreille critique, leur demandant même à l'occasion de tracer des croquis avec du charbon sur de l'écorce de bouleau blanc. Il retint tout leur savoir, et les informations qu'il se procura ainsi se révélèrent d'une grande exactitude. » (David Hacket Fischer, historien, Le rêve de Champlain, 2012.) (Ibid.)

Ils ne sont pas du tout primitifs, selon cet observateur de l'époque et ne méritent pas l'épithète de « sauvage » :

Des Sauvages ? Un Français ayant séjourné à Port-Royal donne ses impressions sur les Autochtones. « Si nous les appelons communément sauvages, c'est par un terme abusif, et qu'ils ne méritent pas, […] Ils ont de la valeur, fidélité, et humanité, et leur hospitalité [est] si naturelle et recommandable qu'ils reçoivent avec eux tout homme qui ne leur est ennemi. Ils ne sont point niais comme plusieurs […], ils parlent avec beaucoup de jugement et de raison. « (Marc Lescarbot, avocat et écrivain, Histoire de la Nouvelle-France, 1617). (PER 3 : 94)

Une activité invite les élèves à déterminer : « En quoi les connaissances des Premières Nations facilitent-elles les explorations françaises sur le territoire ? » (PER 3 : 95 ; Activité) et ils doivent trouver des informations dans les documents qui leur sont soumis :

Au boulot. Indiquez comment les échanges économiques, les habiletés techniques et les connaissances géographiques des Autochtones ont contribué à l'installation des Français en Nouvelle-France.
Démarche : Utilisez les documents de ces deux pages ainsi que vos connaissances acquises dans les pages précédentes pour trouver les informations demandées. / . Remplissez un tableau de ce type pour structurer vos informations. Connaissances et expériences des Autochtones / Effets sur le projet de colonisation des Français (économique, technique, géographique). Présentez votre réponse dans un texte d'environ 250 mots. (PER 3 : 98)

Le premier est une illustration sur « un échange entre Champlain et des Autochtones », le second une citation de Bruce Trigger :

Un vaste réseau d'échange. Bruce Trigger archéologue, explique les échanges qui avaient lieu entre les Autochtones avant l'arrivée des Français. 98 : « Le gros du commerce […] portait sur des objets de première nécessité […] Chaque hiver, Algonquiens, Népissingues […] campaient près des villages hurons. A la mi-automne, ils entreprenaient leur descente vers le sud chargés des fourrures qu'ils avaient récoltées ou achetées durant l'été, ainsi que du poisson pêche et séché au cours de ce voyage. Les fourrures et le poisson étaient troqués contre le maïs, le tabac et les filets de pêche des Hurons. » (Bruce Trigger, archéologue, les enfants d'Aataentsic. Histoire du peuple huron, 1991) (Ibid.)

Une autre consiste en une appréciation de Champlain sur « les connaissances géographiques des Autochtones » :

Ils dirent, comme ils l'ont figuré, que, passé le saut que nous avons vu […] il y a une rivière en leur demeure, […] qu'en' continuant le chemin dans ladite grande rivière, ils passent un saut, où ils portent leurs canots, et viennent à passer cinq autres sauts […] De là, ils viennent à entrer dans une rivière qui est comme une sorte de lac, [...] et puis ils passent cinq autres sauts [...],Puis, ils viennent dans un lac qui contient quelque cent cinquante lieues de long. […] De là, ils entrent dans un autre très grand lac, qui peut contenir autant que le premier : Ils ne sont allés que fort peu dans ce dernier et ont oui dire qu'à l'extrémité dudit lac, il y a une mer dont ils n'ont pas vu la fin. « (Samuel de Champlain, géographe et explorateur, Des Sauvages, 1603) (PER 3 : 99)

Le document est annoté par les appellations actuelles : « Rapides de Lachine, Rivière des Outaouais, lac Saint-François, Lac Ontario, Lach Erié, Lac Huron », puis un autre document présente une carte sur « Quelques nations autochtones de la région des Grands Lacs au 16e siècle », une dernière un canot : « un moyen de transport adapté aux cours d'eau de l'Amérique du Nord » (Ibid.) Un dernier traite de connaissances médicales ayant sauvé des Français du scorbut :

> Des Français sauvés par des Autochtones en 1536. « A cause du manque de vitamine C, le scorbut, une maladie dont on ne connait pas encore les causes à cette époque, fait des ravages. Vers la mi-février, presque tous les hommes en souffrent. Leurs jambes et leurs bras enflent, leurs gencives sont rongées par la pourriture et leurs dents tombent. Finalement, les Amérindiens fournissent aux malades un remède inespéré […]. A la demande de Cartier, Domagaya fait préparer le remède par deux Amérindiennes. Cette tisane nommée annedda est faite à partir de l'écorce et des rameaux d'un conifère canadien que l'on croit être le cèdre blanc. » (« L'hivernage de 1535-1536 » lieu historique national du Canada Cartier-Brébeuf, Parcs Canada [en ligne].) (Ibid.)

Le manuel avait déjà mentionné ce secours vital apporté par les Premières Nations, malgré les relations qui s'étaient détériorées :

> Novembre 1535 - Le froid emprisonne les navires de Cartier dans la glace. Les provisions gèlent et les hommes souffrent de carences alimentaires. De retour à Stadaconé, Cartier constate que les relations avec les Iroquoiens sont tendues. Français et Iroquoiens se replient chacun dans leur campement.
> Décembre 1535 - Le scorbut emporte 25 des 110 membres de l'équipage. Pendant plusieurs semaines, Cartier et ses hommes essaient de comprendre la source de ce mal qui les tue. Cartier demande de l'aide à Domagaya. Celui-ci désobéit à Taignoagny et accepte de guérir les hommes de Cartier en leur préparant une tisane appelée annedda. (PER 3 : 73)

Dans la section consacrée aux documents, celui-ci en fait le récit :

> Alors que les hommes de Cartier sont décimés par une terrible maladie, Cartier rencontre Domagaya. Il est étonné de constater que l'Iroquoien est en santé, car quelques jours auparavant, Domagaya était lui aussi atteint de la même maladie…
> « Et lorsqu'ils furent arrivés près du fort, le capitaine lui demanda comment il s'était guéri de sa maladie. Dom Agaya répondit qu'il s'était guéri avec le jus des feuilles d'un arbre […]. Alors dom Agaya envoya deux femmes avec notre capitaine, pour en quérir, lesquels en apportèrent neuf ou dix rameaux ; et ils nous montrèrent qu'il fallait piler l'écorce et les feuilles dudit bois, et mettre le tout à bouillir dans l'eau […]. Ils appellent cet arbre en leur langage annedda. » La question aux élèves se contente de ceci : « De quelle maladie est-il question ? » (Extraits tirés de : Jacques Cartier, explorateur, Voyages au Canada, 1534-1542) (PER 3 : 79)

MisÀjour consacre une brève mention à cette aide :

> 2e voyage de Jacques Cartier : Il explore le fleuve Saint-Laurent en passant par Stadaconé (Québec) et Hochelaga (Montréal). Il est forcé de passer l'hiver à Stadaconé et son équipage est durement touché par le scorbut. Les Autochtones l'aideront en lui faisant découvrir un médicament (une infusion de feuilles et d'écorce de pin). (MAJ 3 : 39)

ainsi que *Chroniques* : « Au cours de l'hiver, le scorbut fait 25 victimes avant que les Autochtones apprennent aux Européens comment soigner cette maladie à l'aide d'une tisane à base de conifère. » (CHR 3 : 54)

Dans la partie méthodologique « Comment interpréter un document écrit ? » à la fin du livre, ce manuel cite une technique de pêche que les Français sont heureux d'apprendre :

> Dans l'extrait suivant, le jésuite Paul Le Jeune raconte comment les connaissances d'un Autochtone permettent de secourir les Français alors qu'ils manquent de nourriture durant l'hiver.
> « Le 27 janvier 1635, un Sauvage* me vint apprendre un secret bien connu des Algonquins, mais non pas des Montagnais : aussi n'est-il pas de ce pays-ci, mais de bien avant dans les terres. Il me dit donc que si quelqu'un de nos Français voulait l'accompagner, il s'en irait pêcher sur glace d'un grand étang [...] Il y alla en effet et rapporta quelques poissons ; ce qui consola fort nos Français, car ils peuvent maintenant, au plus fort des glaces, tendre des rêts dans cet étang. J'ai vu cette pêche ; voici comment ils s'y comportent : ils font à

grands coups de hache un trou assez grandelet dans la glace de l'étang. Ils en font d'autres plus petits, d'espaces en espaces, et avec des perches ils passent une ficelle de trou en trou par dessous la glace ; cette ficelle, aussi longue que les rêts qu'on veut tendre, se va arrêter au dernier trou, par lequel on tire et on étend dedans l'eau tout le rêt qui lui est attaché. Voilà comment on tend les filets pour la première fois. Quand on les veut visiter il est fort aisé ; car on les retire par la plus grande ouverture pour en recueillir le poisson, puis il ne faut que retirer la ficelle pour les retendre, les perches ne servant qu'à passer pour la première fois la ficelle. » (Source : Paul Lejeune, Relation, 1635.)
* Nom donné à l'époque aux Autochtones par les Européens. (CHR 3 : 456)

A part cela, quels secrets les Premières Nations connaissent-ils ? A quelques reprises déjà, dans le contexte des tentatives de Cartier et de ses accompagnateurs iroquoiens, plus ou moins volontaires, d'intéresser le roi à ses projets au Canada, il a été question du « Royaume du Saguenay » qu'un seul des manuels du programme précédent avait mentionné. Dans le nouveau programme, ce sont *Périodes* et *Chroniques* qui s'y intéressent. Ce dernier lui consacre une double page entière, accompagnée d'une carte « Le territoire cartographie à la suite des explorations de Jacques Cartier » (CHR 3 : 58), de l'illustration : « Le chef iroquoien Donnacona discute du territoire avec Jacques Cartier » (CHR 3 : 59) et d'une citation de Jacques Cartier : « [Donnacona] nous a certifié avoir esté à la terre du Saguenay, où il y a infini or, rubis et autres richesses ; et y sont les hommes blancs comme en France, et accoustrés de draps de laine. » (source : Voyages de découverte au Canada, entre les années 1534 et 1542, Jacques Cartier) (Ibid.) :

Le royaume du Saguenay. Saviez-vous que le royaume du Saguenay est un endroit légendaire décrit par les Iroquoiens du Saint-Laurent à Jacques Cartier lors de ses voyages en Amérique ? Les récits extraordinaires des peuples des Premières Nations ont motivé les Européens à explorer le territoire à la recherche de l'abondance des richesses signalées par les Iroquoiens.
Un merveilleux territoire au nord du fleuve Saint-Laurent. Lors de son deuxième voyage en Amérique en 1535, Jacques Cartier entend parler de l'existence d'une merveilleuse région très riche en ressources. Selon les Iroquoiens, cette région, nommée « Saguenay », est située au nord de Stadaconé et de l'ile d'Anticosti. On peut y accéder en empruntant la rivière Saguenay. C'est Donnacona, le chef iroquoien de Stadaconé, qui parle de ce territoire à Jacques Cartier. Il le fait probablement dans le but d'établir des relations commerciales durables avec le navigateur français. Jacques Cartier, qui est à la recherche de richesses pour le compte du roi de France François Ier, est très intéressé par ce qu'il entend. Avant de retourner en France, Jacques Cartier s'empare de Donnacona. Il veut l'emmener pour le présenter au roi, afin qu'il lui raconte ce qu'il sait du royaume du Saguenay.
Des richesses et des hommes volants. Sans doute dans l'espoir de revenir dans son pays, Donnacona invente pour Cartier et le roi un récit sur le royaume du Saguenay. Il raconte que cette fabuleuse région regorge d'or, d'argent, de rubis et d'épices. Il affirme que les hommes n'ont qu'à se pencher pour rammasser (sic) l'or au sol. Dans ses récits, Donnacona souligne que les riches cités du royaume du Saguenay sont habitées par des hommes à la peau claire, semblables aux Européens, et vêtus de vêtements de laine et de soie. Donnacona précise même qu'il s'y trouve des hommes qui ont des ailes comme celles des chauves-souris, capables de voler jusqu'aux arbres. A l'époque de ces récits, les Espagnols ont atteint l'Amérique du Sud, où ils ont découvert d'incroyables richesses chez les Incas. Pour François Ier, l'existence d'un riche royaume plus au nord est donc très vraisemblable. Le roi de France désire s'emparer des richesses qu'on lui fait miroiter. C'est donc en partie dans l'espoir de découvrir ce mystérieux territoire que le roi décide de financer une autre expédition en Amérique du Nord.
Vers le royaume du Saguenay. Ainsi, c'est dans le but de trouver ce merveilleux royaume du Saguenay que Jacques Cartier, lors de son troisième voyage en Amérique, explore le territoire en 1541. Il ne ramène rien de précieux. L'année suivante, Roberval fait un trajet similaire, sans obtenir de meilleurs résultats. De plus, l'échec de leur tentative de colonisation à Cap-Rouge met alors un terme aux espoirs de colonisation du territoire. Ainsi, la recherche du royaume du Saguenay est abandonnée. Aujourd'hui, la région du Saguenay s'étend sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre les régions de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Mauricie et de la Capitale-Nationale. (CHR 3 : 58-59)

Invention de Donnacona pour impressionner un Cartier trop crédule ? Amplification fantasmée par celui-ci dans le but de convaincre son roi ? Résultat d'une combinaison des deux, grossi par des siècles de tradition historiographique ? Toujours est-il que cet « endroit

légendaire » a eu des conséquences bien réelles sur la suite des rapports entre Cartier et les Iroquoiens, y compris leur enlèvement de force et la dégradation de leurs bons rapports, comme le décrit *Périodes* :

> Le deuxième voyage de Jacques Cartier. Durant leur voyage avec Cartier en 1534, Domagaya et Taignoagny parlent d'un fleuve et d'un endroit appelé le « Royaume du Saguenay ». Ils soutiennent que ces lieux sont remplis de merveilles. L'objectif du deuxième voyage de Cartier est de poursuivre l'exploration du fleuve Saint-Laurent et de découvrir ce fameux « Royaume ». Ils quittent tous les trois la France le 19 mai 1535. […] Mai 1536 - Durant l'hiver, plusieurs Iroquoiens viennent s'installer à Stadaconé. Les Français craignent que ces hommes n'aient été recrutes par Donnacona pour attaquer le havre de Sainte-Croix. Cartier force quelques Iroquoiens, dont le chef Donnacona et ses fils, à le suivre et quitte précipitamment son havre pour la France le 6 mai. Il rentre à Saint-Malo le 16 juillet 1536. Il espère que les Iroquoiens capturés pourront attester des richesses du « Royaume du Saguenay » à François Ier puisqu'il revient, une fois de plus, sans avoir atteint les objectifs du roi. (PER 3 : 72) […]
> [1541] Par ailleurs, Cartier cherche encore à se rendre à Hochelaga, toujours dans l'espoir de trouver le « Royaume du Saguenay ». Cependant, les Autochtones ne l'appuient pas dans cette démarche. Comme les relations avec les Iroquoiens sont tendues, il est impossible pour Cartier de s'établir au havre de Sainte-Croix comme il l'avait fait en 1535. II installe alors une colonie au cap Rouge, à l'écart de Stadaconé, et la nomme Charlesbourg-Royal. La colonie de Charlesbourg-Royal prend forme rapidement. Quelque temps après son arrivée, Cartier souhaite remonter le fleuve au-delà d'Hochelaga, dans l'espoir de découvrir le « Royaume du Saguenay » et ses richesses, promises au roi de France. Au cours d'une expédition vers Hochelaga, des Autochtones affirment à Cartier que la route pour se rendre vers l'ouest est difficile, voire impraticable, en raison des rapides. (PER 3 : 75)

Pour *MisÀjour*, qui avait tout ignoré de l'espoir de trouver les richesses du « royaume du Saguenay » et de l'enlèvement de Donnacona et des siens, les relations devenues tendues avec les Premières Nations ne sont citées que par une minime mention dans les deux pages de huit documents du « Dossier spécial : Les voyages de Jacques Cartier, un échec sur toute la ligne ? » dans un document assez inhabituel pour figurer ne tant que source historique :

> Charlesbourg-Royal a servi de lieu de résidence à Cartier et à un groupe de quelque 400 colons durant l'hiver 1541-1542 : Durant cette période d'occupation, les relations avec les populations autochtones de la région ont été difficiles et bon nombre de colons ont souffert du scorbut. » (source : Commission des lieux et monuments historiques du Canada, procès-verbal 1923) 2009. Texte de plaque. (MAJ 3 : 40-1)

Nous avons vu dans ce qui précède que les trois autres manuels avaient suivi l'évolution des rapports établis avec les Premières Nations par Cartier, puis Roberval avaient conclu à un bilan mitigé (cf. supra)

Toujours est-il qu'une alliance importante est conclue en 1603. Cette date, à peine remarquée par les manuels précédents (cf. vol. 1 : 174 ; 177), est recommandée comme importante par le programme ministériel, sans cependant la retenir comme point tournant. C'est toujours 1608 qui ouvre une nouvelle période. Dans les nouveaux manuels, l'alliance franco-amérindienne (toujours avec cet adjectif, cf. 3.3.1), figure, bien entendu, dans les lignes du temps et, pour *Chroniques* et *Périodes* dans la table des matières. Ces deux manuels en parlent, en effet, le plus amplement.

MisÀjour cite toutefois la date parmi quatre événements importants, en lien avec les voyages de Jacques Cartier (sic) : « En 1603, toujours à Tadoussac, les Français, les Montagnais (Innus), les Algonquins et les Etchemins scellent l'alliance franco-montagnaise, une entente économique et militaire : Par le fait même, les Français se mettent à dos les Cinq-Nations Iroquoises. » (MAJ 3 : 39)

Inversant l'ordre convenu, *Mémoire* définit les intérêts des uns et des autres dans cette alliance, ceux des Premières Nations d'abord :

> L'alliance franco-amérindienne de 1603. Afin de consolider davantage les liens commerciaux déjà établis, les Innus, les Algonquins et les Malécites acceptent de conclure une alliance avec les Français à Tadoussac en 1603. Pour ces nations autochtones, cette alliance leur assure un approvisionnement en produits européens tout en leur fournissant un partenariat militaire contre des nations ennemies. Aussi, elles deviennent les intermédiaires commerciaux entre les Français et d'autres nations autochtones et permettent aux Français de s'établir sur leur territoire. Les Français voient essentiellement dans cette alliance un moyen d'assurer leur approvisionnement en fourrures. (MEM 3 : 50)

Il cite un témoignage de Champlain à propos de la signification de cette alliance, dans la perspective du chef innu Anadabijou :

> Le chef innu Anadabijou se prononce sur l'alliance avec les Français : « Le 27e jour, nous avons rencontré les Sauvages [Autochtones innus] à la pointe de Saint-Mathieu, qui est à une lieue de Tadoussac [...] à la cabane de leur grand Sagamo [grand chef en langue innue], qui s'appelle Anadabijou, [...] il commença à faire sa harangue [discours] à tous, parlant posément, s'arrêtant quelques fois un peu et puis reprenant la parole en leur disant que véritablement ils devaient être fort contents d'avoir Sa Majesté [le roi de France] pour grand ami. Ils répondirent tous d'une voix : ho, ho, ho, ce qui veut dire : oui, oui. Lui, continuant toujours sa harangue, dit qu'il était fort aise [content] que Sa Majesté peuplât leur terre et fit la guerre à leurs ennemis ; qu'il n'y avait nation au monde à qui ils voulaient plus de bien qu'aux Français. Enfin, il leur fit entendre à tous le bien et l'utilité qu'ils pourraient recevoir de Sa Majesté » (Samuel de Champlain, Des Sauvages ou voyage de Samuel de Champlain de Brouage, fait en la France nouvelle, l'an mil six cens trois, 1603.) (MEM 3 : 51)

Et le manuel y associe les questions suivantes : « Pourquoi les Autochtones sont-ils des partenaires commerciaux indispensables aux Français ? / Qu'est-ce qui motive les Innus, les Algonquins et les Malécites à faire une alliance avec les Français en 1603 ? » (Ibid.)

Il retient l'événement comme important dans son « résumé du dossier 4 » :

> A partir de la fin du 15e siècle, les Européens commencent à explorer de nouveaux territoires, dont l'Amérique. Des intérêts économiques et commerciaux les incitent à entreprendre ces explorations. / Les Autochtones entrent en contact avec des pêcheurs et des baleiniers européens. Des échanges commerciaux s'établissent entre eux / Les échanges commerciaux avec les Européens transforment la culture et le mode de vie autochtones / Jacques Cartier effectue trois voyages au Canada. Lors du troisième voyage, les Français tentent de coloniser le territoire. Les Français effectuent aussi d'autres tentatives de colonisation à l'ile de Sable, à l'ile Sainte-Croix, puis à Port-Royal. / En 1600, les Français établissent un premier poste de traite à Tadoussac afin de centraliser la traite des fourrures avec les Premières Nations. / En 1603, une alliance est conclue entre les Français et les Innus, les Algonquins et les Malécites à Tadoussac. (MEM 3 : 51-2)

Il y refait encore une fois référence plus tard : « L'alliance conclue avec des Autochtones 1603 et la fondation d'un premier établissement permanent ouvrent la voie au peuplement français dans la vallée du Saint-Laurent. » (MEM 3 : 69)

Soucieux de détails, *Périodes* ouvre sa présentation par une carte sur « Les Autochtones et les premiers contacts avec les Européens de 1580 à 1603 » et invite les apprenants à découvrir : « Quelles nations autochtones vivent aux endroits où les Européens se rassemblent ou tentent de s'installer ? » (PER 3 : 89). Il raconte ensuite l'arrivée de Champlain accompagné de deux jeunes Innus (dont le voyage s'est bien passé) au moment d'un festin en honneur d'une victoire militaire reportée par une coalition de Premières Nations contre une confédération d'Iroquois. Comme dans *Mémoire*, le sujet des hostilités entre Premières Nations est ainsi évoqué avant même la conclusion de l'alliance avec les Français dont elles sont une motivation, du côté des Premières Nations alliées :

> L'alliance franco-amérindienne. En 1603, le roi Henri IV donne un nouveau monopole à l'un de ses conseillers, Aymar de Chaste. Celui-ci confie l'organisation de l'expédition à François Gravé Du Pont. Ce navigateur d'expérience n'en est pas à son premier voyage en Nouvelle-France. D'ailleurs, l'année précédente, il a amené en France deux jeunes Innus afin de leur apprendre le français et de les présenter au roi. Il les ramène maintenant en Amérique. Parmi les membres de l'expédition se trouve aussi un observateur mandaté

> par le roi pour lui faire un rapport. Son nom est Samuel de Champlain. Trois navires jettent l'ancre à Tadoussac au printemps 1603. Gravé Du Pont et Champlain débarquent et vont à la rencontre de centaines de membres de plusieurs Premières Nations campés tout près. Ils arrivent au moment d'un grand festin, appelé « tabaguia » en algonquien, mot francisé par Champlain par le terme « tabagie ». Les Innus, avec leurs alliés malécites et algonquins, célèbrent une victoire militaire remportée sur leurs ennemis des Cinq-Nations iroquoises. Les Français sont reçus par Anadabijou, le sagamo (chef algonquien). Les deux jeunes Innus revenus de France racontent à leurs pairs qu'ils ont été très bien traités par le roi Henri IV. Les Autochtones estiment qu'une alliance avec les Français leur serait profitable. En plus de fournir d'excellents produits, les Français pourraient s'avérer de puissants alliés militaires. Environ deux semaines plus tard, une seconde « tabagie » se conclut par une alliance tous les groupes en présence : Français, Innus, Malécites et Algonquins. Les Français obtiennent la permission de s'installer sur le territoire en échange d'un appui à la lutte contre les Iroquois. Les membres de l'expédition française n'ont jamais rencontré d'Iroquois, mais considèrent cette entente comme avantageuse, car leurs nouveaux alliés sont de grands fournisseurs de fourrures. (PER 3 : 90)

Une illustration : « L'alliance franco-amérindienne de 1603. » montre bien que ce sont les Premières Nations qui mènent le jeu : « S'adaptant aux coutumes autochtones, les Français participent à la tabagie en fumant du tabac et en mangeant du poisson, de la viande d'orignal, d'ours et de castor. » (Ibid.)

Le passage cité du témoignage de Champlain a d'ailleurs pour sujet ces tensions avec les Iroquois ; et l'alliance est destinée soit pour en arriver à la paix ou la victoire :

> Une alliance marquante à Tadoussac en 1603. « Le 27e [du mois de mai], nous fûmes trouver les Sauvages à la pointe de Saint- Mathieu, qui est à une lieue de Tadoussac, avec les deux Sauvages que mena le sieur du Pont pour faire le rapport de ce qu'ils avaient vu en France. […]. L'un des Sauvages que nous avions amenés commença à faire sa harangue, de la bonne réception que leur avait fait le roi, et le bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que sadite Majesté leur voulait du bien et désirait peupler leur terre et faire [la] paix avec leurs ennemis (qui sont les Iroquois) ou leur envoyer des forces pour les vaincre […] » (Samuel de Champlain, géographe et explorateur, Des Sauvages, 1603) (Ibid.)

Le sens du terme de « Sauvage », présent dans le document, est expliqué : « Terme utilisé à l'époque coloniale comme nom pour désigner un Autochtone, ou comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Autochtones. » (Ibid.)

Dans la partie « La Nouvelle-France aux mains des compagnies », le manuel résume : « […] Champlain croyait fermement en ce Canada si prometteur. L'alliance conclue en 1603 avec des Premières Nations de la vallée du Saint-Laurent lui donnait espoir de développer la colonie grâce au commerce des fourrures. » (PER 3 : 108). Plus tard, il y voit aussi l'envers du décor : « Dès le début de la colonisation française, l'alliance franco-amérindienne a permis aux Français de prendre le contrôle d'une part importante du commerce des fourrures en Amérique du Nord. Cette alliance a par contre opposé les Français aux Iroquois des cinq-Nations. » (PER 3 : 178 ; Temps d'arrêt 1687 à 1713. Je décris.)

Ainsi, l'alliance marque le point de départ des affrontements entre Iroquois et alliés franco-amérindiens. Pour *Chroniques*, c'est le principal contenu de cette entente et il est évident dès les premières phrases que ce sont les Premières Nations qui y voient leur intérêt, avant tout :

> L'alliance franco-amérindienne de 1603. En établissant les premiers postes de traite, comme à Tadoussac, les Français sont amenés à y faire le commerce avec les Montagnais, les Algonquins et les Malécites. Ces nations s'imposent alors comme les intermédiaires entre les Français et les autres nations autochtones. Cela provoque la convoitise de nations rivales, notamment celle des Iroquois de la Ligue des cinq nations. Les guerres entre ces nations se multiplient. Les Premières Nations qui commercent avec les Français pensent que ceux-ci peuvent devenir de puissants alliés dans ces conflits avec leurs ennemis. (CHR 3 : 71)

Un paragraphe sur « La grande tabagie » souligne que les Français se prêtent au jeu de leurs futurs alliés et mentionne aussi leurs intérêts :

> En 1603, une importante rencontre a lieu près de Tadoussac, à la pointe Saint-Mathieu, l'actuelle pointe aux Alouettes. Au nom du roi de France Henri IV, François Grave Du Pont et Samuel de Champlain y rencontrent leurs partenaires autochtones dans le commerce des fourrures, soit les Montagnais et leur chef Anadabijou, les Algonquins et les Malécites. Lors de cet évènement, une alliance est conclue. Les Français suivent alors les coutumes des Premières Nations, en partageant un festin et en fumant le calumet. Cet évènement est appelé la « grande tabagie » par Samuel de Champlain, le mot «tabagie» signifiant festin. Par ce traité d'alliance, les Français assurent à leurs nouveaux alliés que c'est avec eux qu'ils feront le commerce des fourrures. Ils expriment aussi leur désir de s'établir de façon permanente sur le territoire. Ils promettent en retour d'aider les Autochtones à combattre leurs ennemis en cas de besoin. L'alliance franco-amérindienne de 1603 permet alors aux Français d'intégrer les réseaux d'alliances et de commerce déjà existants. Cependant, c'est aussi le début pour eux d'un long conflit qui les opposera à la Ligue des cinq nations iroquoises. (Ibid.)

Les extraits, toujours du témoignage que Champlain a consacré à l'événement, sont encore partiellement différents et soulignent surtout l'importance de l'assistance et les propos sur l'amitié prononcés par Anadabijou :

> « Le 27 avril, nous avons rencontré les Sauvages [...], nous sommes alles à la cabane de leur grand chef qui s'appelle Anadabijou, il était accompagné de 80 ou 100 de ses compagnons qui faisaient un festin (tabagie). [...] Il nous a très bien reçus, selon la coutume du pays, et il nous a fait asseoir près de lui. [...] Anadabijou [...] a commencé à prendre du tabac, et en a donné à sieur Du Pont, à moi et à quelques autres chefs qui étaient avec lui. Après avoir fumé, il a commencé son discours [...]. Il leur dit qu'ils devaient être très contents d'avoir Sa Majesté pour grand ami ; [...] qu'il était d'accord avec le fait que Sa Majesté peuple leur terre et fasse la guerre à leurs ennemis ; qu'il n'y avait aucune nation au monde à qui ils voulaient plus de bien qu'aux Français. » (Extrait traduit en français actuel, tire du livre *Des Sauvages au voyage du sieur de Champlain fait l'an 1603,* écrit par Samuel de Champlain) (Ibid.)

Dans les « Questions de savoir » le manuel insiste sur cette alliance et attend des élèves des connaissances précises, une lecture attentive du discours d'Anadabijou ainsi qu'une appréciation des intérêts que les deux côtés y trouvent et des conséquences. :

> 3. En 1603, une importante rencontre a lieu près de Tadoussac à laquelle participent des nations autochtones et des Français. a) Quelles nations autochtones participent à ce rassemblement ? b) Qui sont les deux Français qui participent a ce rassemblement ? c) Quels gestes posés par les Français lors de la grande tabagie démontrent leur volonté de s'allier aux nations autochtones ? d) Quels sont les points importants du discours tenu par le chef des Montagnais lors de la grande tabagie ? e) Les Premières Nations présentés à la grande tabagie jouent un rôle important dans le projet de colonie des Français. Lequel ? f) Qu'est-ce que l'alliance franco-amérindienne apporte aux Autochtones ? g) Quel est l'avantage de cette alliance pour les Français ? h) Quelle est la conséquence négative de l'alliance franco-amérindienne de 1603 ?
> 4. Les énonces suivants sont-ils vrais ou faux ? Si un énoncé est faux, corrigez-le. a) Le commerce des fourrures n'est pas une cause de l'augmentation des rivalités au sein des Premières Nations. b) L'alliance franco-amérindienne de 1603 démontre la volonté des Français et des Autochtones de ne faire qu'un seul peuple. (CHR 3 : 75 : Questions de savoir)

Par un retour en arrière, *Chroniques* consacre quelques paragraphes à la création du poste de traite de Tadoussac et aux autres explorations entreprises par Champlain, récits qui redonnent l'agentivité aux Européens et qui aboutissent également par la signature de l'alliance de 1603 :

> […] L'embouchure de la rivière Saguenay, où est situé Tadoussac, est le point d'arrivée de plusieurs trajets qu'empruntent les Autochtones pour venir échanger leurs fourrures contre des objets européens. Champlain connait bien Tadoussac, où il a conclu ses premières alliances avec les Premières Nations. Toutefois, il a remarqué que les Hurons, qui y apportent le plus grand nombre de fourrures, circulent par le fleuve Saint-Laurent. En s'établissant à Québec, Champlain s'assure qu'il' sera le premier à croiser leur chemin. Il pourra donc commercer plus facilement avec cette puissante nation.
> Des débuts difficiles. Les premières années de la colonie sont difficiles. La survie des colons dépend en grande partie de la France. En effet, chaque été, des navires arrivent de France avec de la nourriture, diverses marchandises et de la main d'œuvre. Le scorbut fait encore des ravages. Par exemple, au cours du premier hiver, Québec compte 28 colons français. Au printemps, ils ne sont plus que huit. Champlain doit aussi être un habile négociateur avec les membres des Premières Nations qui lui procurent des fourrures afin qu'ils acceptent que les Français s'établissent au milieu des territoires où ils ont l'habitude de chasser et de pêcher.
> Les explorations de Champlain : de nouvelles alliances. En plus d'assurer le développement et la survie de la

> colonie, Samuel de Champlain a le mandat d'explorer le territoire au nom du roi de France. Il dirige ses premières explorations vers les régions au sud et à l'ouest du fleuve Saint-Laurent. Son objectif est d'étendre le réseau de traite des fourrures en scellant de nouvelles alliances avec les Premières Nations. Samuel de Champlain est également à la recherche d'un passage vers la Chine, car les Français souhaitent toujours découvrir une nouvelle route maritime vers l'Asie.
> Les Hurons, de nouveaux alliés. Samuel de Champlain a un grand respect pour les Autochtones, qui sont des partenaires indispensables dans le commerce des fourrures. Comme il a besoin d'eux, il n'hésite pas à conclure avec eux de solides alliances, de nation à nation, comme la France le fait avec d'autres nations européennes. Ces bonnes relations avec les Autochtones vont permettre aux Français de s'adapter ace nouveau territoire et d'en connaitre les ressources. Les Français vont adopter de nouvelles techniques très utiles pour les déplacements, comme les raquettes à neige et le canot d'écorce. Cela va assurer la réussite de leur implantation sur le territoire. En 1603, Samuel de Champlain établit une première alliance à Tadoussac avec les Montagnais, les Algonquins et les Malécites. (CHR 3 : 85-7)

Ensuite, le manuel entre dans le sujet des guerres iroquoises.

Périodes, pour sa part, mentionne quelques « autres tentatives de colonisation » qui montrent que les relations avec des Premières Nations connaissent des hauts et des bas : « S'installer sur l'île Sainte-Croix ? […] Champlain y rencontre des Autochtones et la réception est chaleureuse. Grâce aux informations de ses hôtes, il relève plusieurs indications géographiques. » (PER 3 : 93) :

> Une colonisation fragile. En 1605, les Français explorent les côtes du Maine actuel et, grâce aux Premières Nations, Champlain relève de précieuses données géographiques. Au retour, les Français décident de quitter l'ile Sainte-Croix pour s'installer dans un bassin situé à l'est de la baie de Fundy. Ils y sont accueillis par des Micmacs avec, à leur tête, leur chef Membertou. Les liens sont cordiaux et l'endroit semble plus sécuritaire que l'emplacement de l'ile Sainte-Croix, ce qui incite les colons à construire une nouvelle habitation : Port-Royal. […] (PER 3 : 94)

Le texte accompagnant l'illustration « Port-Royal » s'intéresse à ses rapports : « Les Français sont-ils en bons termes avec les Autochtones de la région ? Quels indices le montrent ? » (Ibid.)

C'est l'occasion de brosser le portrait de Membertou :

> Membertou ? -1611. Chef d'une bande micmaque, Membertou est l'allie des Français et leur apporte une aide précieuse lors de leur installation à Port-Royal. Habitué au commerce avec les Européens, il possède sa propre barque munie d'une voile avec laquelle il va troquer avec les pêcheurs en haute mer. S'étant lié d'amitié avec les Français, il prend soin de l'habitation de Port-Royal après leur départ. Il est le premier Autochtone baptisé en Nouvelle-France. Malade, il meurt en 1611 à Port-Royal, où les Français lui font des funérailles solennelles. (Ibid.)

Voici d'ailleurs celui de *Mémoire* qui présente le même personnage dans une perspective nettement moins indépendante : l'agentivité est entièrement du côté des Français :

> Coup d'œil sur Membertou : Des Français présents au moment de la fondation de Port-Royal font la rencontre du chef micmac Membertou. Ce dernier devient pour les Français un allié précieux à la fois pour le commerce des fourrures et l'établissement de la colonie. Lorsque les Français doivent quitter la colonie en 1607, ils confient la garde de l'habitation de Port-Royal à Membertou. A leur retour en 1610, ils retrouvent l'établissement intact. Jusqu'à sa mort en 1611, Membertou demeure un allié des Français. (MEM 3 : 49)

Et c'est encore l'attitude de Premières Nations qui décide des chances de s'établir :

> En septembre 1606, les Français poursuivent l'exploration des côtes vers le sud. Arrivés près du cap Cod, ils font face à la résistance des Autochtones. Probablement inquiets de voir les Français s'aventurer sur leur territoire, ils en viennent aux coups. Près de 400 Autochtones attaquent les Français et tuent quatre d'entre eux. Cet événement convainc les Français de retourner à Port-Royal. […] (PER 3 : 95)

Or, avec, pour certains, la protestation de Donnacona est à peu près le seul moment où le récit voit les Premières Nations agir sur un plan d'égalité avec les Européens. Le retour sur l'ensemble de la période est souvent aussi le retour d'une vision eurocentriste des choses.

Nous l'avons vu pour *MisÀjour* et son « Dossier spécial : Les voyages de Jacques Cartier, un échec sur toute la ligne ? » (cf. supra). Le bilan de *Chroniques* sur « Les voyages de Jacques Cartier et de Jean-François de La Roque de Roberval » n'est pas moins marqué par l'eurocentrisme de la perspective. Voici les questions proposées :

> 1. Qu'espère le roi de France, François Ier, en finançant des voyages d'exploration en Amérique du Nord ?
> 2. Quelle affirmation de Giovanni da Verrazzano est un apport important aux connaissances de l'époque ?
> 3. Pour chacun des énonces, indiquez s'il se rapporte au premier, au deuxième ou au troisième voyage de Jacques Cartier en Amérique. a) La rencontre d'un groupe d'Iroquoiens à Gaspe. b) Le retour en France avec ce qu'il croit être de l'or et des diamants. c) La prise de possession du territoire en plantant une croix. d) La remontée du fleuve Saint-Laurent jusqu'au village d'Hochelaga. e) Le scorbut fait des victimes au cours de l'hiver. f) Le retour en France avec les deux fils de Donnacona. g) Une tentative de colonisation à Cap-Rouge. h) Un voyage sous le commandement de Jean-François de La Roque de Roberval i) Le retour des deux fils de Donnacona à Stadaconé.
> 4. Les énonces suivants sont-ils vrais ou faux ? Si un énoncé est faux, corrigez-le. a) Jacques Cartier est reçu chaleureusement par les habitants d'Hochelaga. b) Les Iroquoiens ne savent pas comment guérir le scorbut. c) Dix Iroquoiens, dont Donnacona et ses deux fils, sont capturés par Jacques Cartier et amenés en France afin d'être présentés au roi. d) Lors du troisième voyage de Jacques Cartier, une véritable colonie est établie. e) L'or et les diamants rapportes par Jacques Cartier en France ne sont que de la pyrite de fer et du quartz. f) A chacun des voyages de Jacques Cartier, Donnacona entretient avec les Français des relations amicales. (CHR 3 : 61 Questions de savoirs 3).

Le même constat s'impose à propos de *Mémoire* qui pose les questions suivantes, à ce propos :

> Quels obstacles Cartier rencontre-t-il pendant ses voyages ? / Qu'est-ce qui pousse la France à s'intéresser de nouveau à l'est de l'Amérique du Nord à la fin du 16e siècle ? / Quelle était la situation à l'époque des premiers contacts entre Autochtones et Européens ? / Comment les relations entre les peuples autochtones et leur connaissance du territoire ont-ils contribué à l'exploitation des ressources du territoire par les Français ainsi qu'à leurs tentatives d'établissement ? (MEM 3 : 49)

Serait-ce différent pour *Périodes*, qui lance cette question comme transition à la section qui voit arriver Jacques Cartier : « A suivre : Comment les Autochtones réagiront-ils lorsqu'ils feront la rencontre de navigateurs venus d'Europe au 16e siècle ? » (PER 3 : 57) Le titre du dossier « L'aventure française : de la gloire à l'oubli » et ce rappel : « Jacques Cartier effectue deux voyages au Canada au cours desquels il entre en relation avec les Autochtones, mais sans y installer de colonie de façon permanente » (PER 3 : 74) font vite oublier la perspective des Premières Nations. Aussi le retour sur la période, tout en s'intéressant aux rapports mutuels, adoptent la perspective européenne :

> Après l'échec du projet de colonisation de la France sur le cap Rouge en 1543, de nombreux Européens continuent de venir en Amérique du Nord pour exploiter des ressources. Ils entrent alors en relation avec des Autochtones. […] Comment les relations entre les Autochtones et les Européens évoluent-elles jusqu'en 1608 ? (PER 3 : 96 Temps d'arrêt 1543-1608)

Dans la partie « Au boulot ! », les élèves sont invités à travailler sur six documents pour répondre à cette question :

> Décrivez l'évolution des relations entre les Autochtones et les Européens entre 1543 et 1608.
> Démarche : Utilisez les documents de ces deux pages ainsi que vos connaissances pour relever des faits qui caractérisent les relations entre les Autochtones et les Européens. / Complétez une ligne du temps semblable à celle-ci, en suivant ces étapes : Précisez les lieux où se déroulent les relations. / Indiquez les types de relations (économiques, politiques, culturelles). / Décrivez les relations (PER 3 : 96 ; Au boulot !)

Le tableau en question prévoit les catégories : « avant 1550, entre 1550 et 1600, entre 1600 et 1608 ». La moitié des documents ne mentionne pas les Autochtones. Sinon, il y a une illustration de Port-Royal, une autre d'une « marmite de cuivre, un objet apprécié des Autochtones au 17e siècle : Pourquoi trouve-t-on des marmites européennes dans des sites

archéologiques autochtones du 16e siècle ? » et enfin, une citation de l'historien Davis Hacket Fischer, qui adopte effectivement un point de vue équilibré :

> « La Grande Tabagie marqua le début d'une alliance entre les fondateurs de la Nouvelle-France et trois nations indiennes. L'adhésion de chacun était libre et chacun y trouva son profit. Les Indiens recrutaient un allié potentiel contre leurs ennemis mortels, les Iroquois. Les Français trouvaient un appui pour leur établissement, l'exploration et le commerce. L'alliance formée ce jour-là allait durer longtemps parce qu'elle reposait sur f intérêt matériel bien compris de chacun. « (Davis Hacket Fischer, historien, Le rêve de Champlain, 2012.) (Ibid.)

C'est le moment où tous les manuels accordent autant sinon plus d'agentivité aux Premières Nations. Or, *Périodes* est en effet le manuel qui, du moins de temps à autre, quitte la perception eurocentriste que les autres adoptent « naturellement », quand il s'agit des explorateurs qui arrivent. A propos d'une carte : « Les Autochtones et les premiers contacts avec les Européens de 1500 à 1608 », il ne marque pas l'arrivée de ces derniers, mais demande : « Quelles nations autochtones ont été les premières à entrer en contact avec des Européens ? » (PER 3 : 101)

Or, dans la partie méthodologique à la fin du livre cependant, dans un « Exemple de tâche visant à situer dans le temps et dans l'espace. Classez ces documents selon qu'ils correspondent à des faits s'étant produits avant ou après 1608 », lui aussi retrouve la seule perspective des Européens agissants :

> Champlain le diplomate : A Tadoussac, Samuel de Champlain négocie une alliance avec des Premières Nations : les Innus (Montagnais), les Algonquins et les Malécites. / Les origines de Montréal. Paul Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance fondent Ville-Marie sur l'île de Montréal. / Champlain et ses alliés autochtones affrontent les Iroquois (Illustration de la bataille) / Jacques Cartier plante une croix à Gaspé. (PER 3 : 461)

Or, on ne pourra pas reprocher aux manuels de tenir trop peu compte de la perspective autochtone, si le programme, lui, préconise que les Européens étaient venus pour « apprivoiser », émerveillés, un immense pays aux habitants dont la résistance rend le contact plus intéressant et « coloré », car au fond, ce ne sont que des « incompréhensions », et pour observer la colonisation « s'organiser » elle-même comme par des forces merveilleuses et non pas l'imposer et profiter d' « atouts » gentiment offerts et laisser « les événements » jeter les bases de « l'émergence » de la Nouvelle-France. (cf. supra 4.1)

Perceptions mutuelles et esprit critique

Il ne leur avait pas non plus été expressément demandé de donner plus de visibilité à la perception autochtone. Le programme mentionne bien que la « découverte de multiples perspectives » est souhaitable, mais seulement comme un résultat de l'interprétation et non pas forcément comme une ligne directrice de la présentation par les manuels :

> Le recours à une méthode d'analyse critique facilite l'analyse des changements et des continuités de même que celle des causes et des conséquences qui expliquent cette réalité. L'étude de la réalité sociale mène à la découverte de multiples perspectives dont la prise en compte permet d'assurer la validité de l'interprétation (HQC 2017, p. 22)

Le Guide de bonnes pratiques estime pourtant, à propos du « choc culturel » qu'« une explication des différences fondamentales de culture entre les Premières Nations et les Européens permettrait de mieux comprendre le choc des cultures et ses conséquences. » (Guide de bonnes pratiques, p. 4) et plus loin, semble suggérer une comparaison : « Le

mode de vie autochtone en opposition avec celui des Européens, pas nécessairement exemplaire. » (sic) (Guide de bonnes pratiques, p. 6)

Le CEPN, à son tour, formule ce souhait : « Pour la question des Premiers contacts, nous recommandons d'expliquer à quel point la rencontre de ces deux civilisations a entraîné un choc culturel, et ce, à un tel point qu'il est difficile de se l'imaginer aujourd'hui. » (Mémoire 3, p. 9)

Or, les manuels sont, comme leurs prédécesseurs, avares de remarques sur les perceptions mutuelles lors de l'arrivée des Européens, à part quelques rares exceptions :

Chroniques adopte, dans la partie préliminaire, la perspective de ceux qui voient débarquer les nouveaux arrivants :

> Les peuples autochtones en Amérique du Nord. Autour de 1500, la population de la côte atlantique de l'Amérique du Nord est sur le point de voir arriver des explorateurs européens qui ne connaissent rien de cette partie du monde. Pour les voyageurs européens, ce sera le « Nouveau Monde ». Si quelques peuples autochtones ont pu voir des pêcheurs européens, d'autres peuples ne sont jamais entrés en contact avec des Européens. L'arrivée des explorateurs aura un impact majeur sur le mode de vie des hommes, des femmes et des enfants qui peuplent L'Amérique du Nord depuis des milliers d'années. (CHR 3 : XIII)

De même, dans une source historique :

> Anecdote (sic). De surprenantes rencontres. « [Le Montagnais] Pierre Pastedechouan nous a rapporté que sa grand-mère prenait plaisir à raconter l'étonnement qu'eurent les Sauvages [Autochtones] voyant arriver le vaisseau des Français qui aborda le premier en ce pays-ci. Ils pensaient que ce fut une île mouvante ; ils ne savaient que dire des grandes voiles qui la faisaient marcher ; leur étonnement redoubla voyant quantité d'hommes sur le tillac. » (Source : Le Jeune, Paul, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année* 1633, p. 40.) (CHR 3 : 49)

Or, dans les « Questions de savoirs », la perspective européenne est de nouveau le seul angle d'approche :

> Les premiers contacts des Autochtones avec les pêcheurs et les baleiniers européens.
> 1. Les questions suivantes portent sur les pêcheurs et les baleiniers européens du 15e siècle qui naviguaient dans les eaux nord-américaines. a) Qui sont-ils ? c) Quels animaux espèrent-ils prendre ? e) Que font-ils de leurs prises ? b) Où pratiquent-ils leurs activités ? d) Quand pratiquent-ils leurs activités ?
> 2. a) Quelles sont les deux causes qui expliquent la diminution du nombre de morues en Europe ? b) Pourquoi les Européens apprécient-ils tant la morue ?
> 3. Quel changement les échanges entre Européens et Autochtones entrainent-ils dans les habitudes des Autochtones ? (CHR 3 : 61)

Mémoire cite un exemple très significatif sur les malentendus engendrés entre étrangers qui se découvrent :

> Un Français effrayé ! Les premiers contacts entre Autochtones et Européens sont parfois difficiles. L'ignorance de la culture et de la langue de l'autre amène la méfiance. Le Français Pierre-François-Xavier de Charlevoix donne un aperçu de ces premiers contacts, dans le récit d'une scène qui se serait déroulée vers 1525, au cours de laquelle un matelot français est sauvé de la noyade par des Autochtones.
> « Lorsqu'il eut repris ses sens, il fut saisi de frayeur et se mit à crier de toute sa force. Les sauvages amérindiens, pour le rassurer, crièrent encore plus fort, ce qui produisit un effet tout contraire à celui qu'ils prétendaient. Ils le firent enfin asseoir au pied d'une colline et lui tournèrent le visage vers le soleil ; puis ayant allumé un grand feu auprès de lui, ils le dépouillèrent tout nu. Il ne douta plus alors qu'ils avaient l'intention de le brûler et il s'imagina qu'ils allaient le sacrifier au soleil. [...] Il commença néanmoins à mieux espérer, quand il vit que l'on faisait sécher ses hardes [vêtements], et qu'on ne l'approchait lui-même du feu qu'autant était nécessaire pour l'échauffer [...]. A la fin ils lui rendirent ses habits, lui donnèrent à manger ; et comme il marquait une grande impatience d'aller rejoindre ses compagnons, ils le conduisirent jusqu'au bord de la mer. » (Pierre-François-Xavier de Charlevoix, Histoire et description générale de la Nouvelle-France, 1744.) (MEM 3 : 45)

Le document est repris lors de la Révision du chapitre 1 et accompagné de ces questions :

a) Au début du récit, quelle intention le matelot prête-t-il aux Autochtones
b) Que font en réalité les Autochtones ?
c) Que nous apprend cet extrait sur un aspect des premiers contacts entre Autochtones et Européens ?
(MEM 3 : 258)

MisÀjour reproduit deux documents à interpréter sous l'aspect des perceptions mutuelles : « Comparez la perspective que les Autochtones avaient d'eux-mêmes à celle que les Européens avaient des Autochtones au 16e siècle. » (MAJ 3 : 44 La période par les sources. La société autochtone en textes). Dans le premier, un chef micmac vante les avantages de son mode de vie et le second, en revanche, souligne l'impression de pauvreté auprès des Européens :

Chef micmac parlant à un prêtre français. « Ne trouvons-nous pas dans nos [habitations] toutes les commodités et les avantages que vous avez chez vous, comme de coucher, de boire, de dormir, de manger et de nous divertir avec nos amis quand nous voulons ? [...] Tu n'es pas aussi brave, ni aussi vaillant que nous puisque quand tu voyages, tu ne peux pas porter sur tes épaules tes bâtiments ni tes édifices. [...] Nous sommes partout chez nous, parce que nous faisons facilement des cabanes partout où nous allons, sans demander la permission à personne [...] » Source : Chrestien Le Clercq, Nouvelle relation de la Gaspésie 1691, p. 23 (Ibid.)
Perspective des Européens. « Ces gens-là se peuvent « appeler sauvages, car ce sont les plus pauvres gens qui puissent être au monde car tous ensemble ils n'avaient pas la valeur de cinq sous [...] » (Source: Jacques Cartier, Voyages au Canada, Premier voyage, 1534.) (Ibid.)

Dans sa partie « A l'épreuve », il reproduit l'avis de deux historiens sur la difficulté de juger des perceptions des Premières Nations :

Perspective des Autochtones. « Il est très difficile de savoir avec précision ce qu'ils pensaient coutumes des Européens [...] Il appert que, pour les Autochtones, certains comportements européens étaient répugnants alors que certains usages étaient insensés tout simplement (comme de construire de grandes maisons qu'on ne pouvait aisément déménager). Il ressort, d'une façon générale, que les Autochtones ne se sont jamais crus inferieurs aux Européens. » Source : John A. Dickinson et Brian Young, Brève histoire du Québec, les éditions du Septentrion, 2003, p. 40. (MAJ 3 : 48)

Or, la question qui y est destinée passe tout à fait à côté de cette intention : « Selon le document, quel est le nom du groupe autochtone rencontre par Jacques Cartier au village d'Hochelaga ? » (MAJ 3 : 49)

Périodes commence la section sur les explorations en rappelant les différences entre l'Europe et le « nouveau monde » : « Rappel Vers 1500, les Autochtones forment des sociétés très différentes les unes des autres et leurs coutumes sont inconnues des Européens. » (PER 3 : 62) Dans un paragraphe sur « La situation en Europe au 15e siècle » il évoque une population de près de 80 millions d'habitants, l'agriculture, les villes, l'imprimerie, mais aussi les conditions de vie difficiles, l'espérance de vie à 25 ans, les guerres, les épidémies, la mortalité infantile, les pouvoir de l'Eglise, des rois et reines, les privilèges des nobles, les inégalités et hiérarchies, les pouvoirs autoritaires pour conclure : « La vie des Européens au 15e siècle est bien différente de celle des habitants de l'Amérique. » (Ibid.) Une illustration « La vie quotidienne à l'intérieur d'un bourg en France. » est accompagnée de la question : « Quelles différences observez-vous entre les villes européennes et les villages des Premières Nations à la mème époque ? » (Ibid.) Et les activités dans ce contexte invitent les élèves : « Relevez des différences entre les Autochtones et les Européens au 15e siècle sur les plans technologique, sociale et politique ». (PER 3 : 67)

La section sur « Le Nouveau Monde » rappelle qu'il n'est pas nouveau pour tout le monde : « Toutefois, si pour les Européens ces terres sont nouvelles, il ne faut pas oublier que d'autres, dont les Premières Nations, les connaissent depuis déjà longtemps. « (PER 3 : 65)

Il consacre une partie à « la perspective des Autochtones » :

> Au cours du 16e siècle, le type de rapports qui s'établissent entre les Autochtones et les marins européens varie beaucoup d'une région à l'autre. Les Autochtones de Terre-Neuve, les Béothuks, préfèrent souvent éviter les nouveaux visiteurs en se retirant à l'intérieur des terres. Bien que des échanges commerciaux entre les Béothuks et les marins accostés sur le rivage aient parfois lieu, les sources documentaires de l'époque font état de tensions et d'accrochages entre les deux groupes. En effet, la venue des Européens chaque été empêche les Autochtones de fréquenter leurs sites de campement saisonniers le long des côtes, comme c'est leur habitude. Cependant, le long du golfe Saint-Laurent, les Autochtones voient le passage des marins européens à l'été comme une occasion de faire du troc. Ainsi, lorsque les pêcheurs et les baleiniers européens débarquent sur ces côtes pour apprêter leurs prises, des Autochtones viennent à leur rencontre avec de la viande et des fourrures. Ils obtiennent en retour divers petits objets venus d'Europe qui leur sont fort utiles, comme des ustensiles ou des outils de métal. Ces échanges permettent aux Autochtones d'obtenir des objets tout à fait nouveaux pour eux. Plusieurs groupes autochtones de ces régions participent activement au développement de ces échanges. Ils modifient leurs habitudes de chasse afin d'accumuler le plus de fourrures durant l'hiver qu'ils pourront ensuite échanger avec les marins durant l'été. (PER 3 : 67)

Dans ce contexte, il reproduit une citation de deux historiens sur « Les conséquences de la pêche à la morue sur les Autochtones au début du 16e siècle » :

> [La pêche à la morue] eut […] une influence sur les autochtones […] elle bouleversait leurs migrations saisonnières, empêchait certains groupes de fréquenter leurs stations traditionnelles de pêche estivale, et les forçait à vivre à l'intérieur des terres, là où la nourriture était moins abondante » John A. Dickinson et Brian Young, historiens, Brève histoire socio-économique du Québec, 2003.) (Ibid.)

Et une autre, du même ouvrage, sur « Les premiers échanges au début du 16e siècle. » :

> « Non seulement la pêche exerça-t-elle une influence profonde en Europe, mais elle permit aux autochtones de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent d'entretenir des rapports soutenus avec le monde européen. Dès les débuts, les deux groupes échangèrent des présents, les Indiens des outils et des ustensiles de métal, contre de la viande, du poisson et des fourrures » (John A. Dickinson et Brian Young, histories, Brève histoire socio-économique du Québec, 2003.) »

Comme le texte contient cette expression, le manuel explique : « Indien : terme utilisé depuis l'époque coloniale comme nom pour désigner un membre d'une Première Nation, ou comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Premières Nations » (Ibid.)

La question est de savoir : « Quelles conséquences entraîne pour les Autochtones la venue de pêcheurs dans les eaux de Terre-Neuve au début du 16e siècle ? » (Ibid.) et : « Quel document illustre un avantage, pour les Autochtones, de la venue des Européens dans le nord-est de l'Amérique et quel document en illustre un inconvénient ? » (PER 3 : 67 ; Activités)

Enfin, le manuel oppose « Le point de vue de deux capitaines européens sur les Autochtones. » :

> Ces témoignages de marins espagnols du 16e siècle nous renseignent sur les relations entre les Européens et les Autochtones À cette époque.
> « […] ils n'ont pas de maison, mais plutôt des abris faits d'écorces d'arbres. Ils chassent beaucoup d'animaux, de loups-marins et d'oiseaux de toutes sortes et ils sont disposés à échanger des peaux de martres, ainsi que d'autres fourrures, contre des articles en métal. » (Robert Lenfant, capitaine de navire, vers 1540)
>
> « A la Grande Baye, beaucoup d'Indiens sont montés à bord. Nous avons mangé et bu ensemble. Ils étaient très amicaux. Ils nous ont donné des peaux de caribous et de loups-marins en échange de haches, de couteaux et d'autres menus articles, Même s'ils étaient vêtus de peaux de bêtes, ces hommes étaient de bonne compagnie. » (Clémente de Odelica, capitaine de navire, vers 1540) (PER 3 : 87)

L'activité qui y est associée cible sur une comparaison : « Comparez les témoignages rapportés dans les deux extraits du document (..). Sur quel point précis les capitaines espagnols sont-ils en accord ? » (Ibid.)

Nous voici sur le terrain de la fiabilité des sources historiques et de l'importance de l'angle d'observation. Les possibles différences des perceptions sont, bien entendu, une question qui implique également l'historiographie. Or, comme nous l'avons constaté pour la période précolombienne, les manuels n'optent pas souvent pour la transparence à cet égard, même si le programme les avait invités à une « méthode d'analyse critique » (cf. supra) Voici quelques-uns parmi les rares exemples trouvables qui la mettent en œuvre :

Périodes avoue : « Il est difficile de reconstituer le déroulement de ces rencontres entre Européens et Autochtones entre 1543 et 1608, en raison de la rareté des traces qui ont été laissées. (PER 3 : 96 ; Temps d'arrêt 1543-1608).

Mémoire souligne au sujet de la « Première bataille entre les Français et les Iroquois, en 1609 » :

> Les iconographies réalisées par les Européens à l'époque ne sont pas toujours des représentations fidèles des événements. Dans celle-ci, Champlain, qui en est le dessinateur, s'accorde une grande liberté dans la représentation des événements. Par exemple, il dessine les combattants autochtones nus et regroupés, ce qui est complètement étranger à leurs mœurs et à leur façon de faire la guerre. (MEM 3 : 71)

De même, une illustration sur « Les guerres iroquoises et les missionnaires jésuites » est entourée d'une précaution : « Des représentations comme celle-ci étaient réalisées principalement dans l'intention de glorifier les missionnaires. » (MEM 3 : 84)

Après ce temps d'arrêt ayant vu l'arrivée des explorateurs, l'évolution des rapports avec les Premières Nations présentes sur place et la conclusion de l'alliance de 1603, il convient d'analyser comment la représentation des Autochtones évolue dans le cadre de deux développements parallèles : les relations commerciales, notamment la traite des fourrures d'une part, et les « guerres iroquoises » qui déboucheront dans les guerres intercoloniales et enfin, à la Conquête de la Nouvelle-France, de l'autre.

Les Premières Nations dans la traite des fourrures

Le Guide de bonnes pratiques avait retenu la précocité de ce commerce : « Le commerce des fourrures existait avant l'arrivée des Européens et les Français se sont intégrés à ce commerce. L'une des conséquences de leur présence a été le dépeuplement des Autochtones. (sic) » (Guide de bonnes pratiques, p. 5)

Le programme ministériel stipule un équilibre dans la recherche d'avantages économiques : « Dans les échanges, chacun fait valoir ses intérêts, parfois au détriment de l'autre. » (Programme HQC 2017, p. 25)

Plusieurs manuels soulignent l'ancienneté des rapports de commerce entre différentes nations autochtones et européennes, comme *Chroniques :*

> Les premiers contacts des Autochtones avec les pêcheurs et les baleiniers européens. Il est possible que certains pêcheurs européens soient venus en Amérique du Nord avant le voyage de Jean Cabot en 1497. Toutefois, c'est surtout à partir des années 1500 que les pêcheurs et les baleiniers commencent à naviguer en grand nombre sur les côtes de Terre-Neuve. Au cours de leurs voyages, ils rencontrent les Autochtones qui habitent sur ce territoire. (CHR 3 : 48)

Périodes y consacre plusieurs paragraphes. Il y aborde aussi la question de l'équité des échanges :

> Des Echanges entre Autochtones et Européens. Après la venue de Jacques Cartier, il est fréquent pour des Innus, des Micmacs et des Béothuks de voir des Européens parcourir les côtes du nord-est de l'Amérique. Le

nombre de pêcheurs de morue et de baleiniers débarquant sur les côtes pour plusieurs mois augmente considérablement. Habitués au commerce et intégrés à un vaste réseau d'échange qui s'étend dans tout le nord-est de l'Amérique, les Autochtones profitent de la venue de ces marins qui font escale. Vers 1580, des produits européens atteignent même la Huronie, au centre des Grands Lacs, alors que les Hurons-Wendats n'ont jamais rencontré d'Européens. Les riches marchands européens qui financent les expéditions outre-Atlantique s'intéressent très peu au commerce avec les Autochtones. Ce sont les capitaines et les membres d'équipage des navires qui y trouvent un intérêt. Selon les termes du contrat qu'ils signent avant le départ de l'expédition, les marchands, les capitaines et les membres d'équipage se partagent les bénéfices de la pêche. Par ailleurs, le capitaine et ses officiers, plus rarement les membre d'équipage, peuvent pratiquer pour leur propre compte un commerce de pacotille avec les Autochtones. II s'agit d'échanger des produits courants comme des miroirs et des peignes, contre des fourrures. Les marins apportent eux-mêmes les objets de traite à leurs frais. Avec le temps, les Autochtones vont préférer certains articles utilitaires comme des marmites de cuivre, des couteaux et des haches de fer, des couvertures et des chemises. En revendant la fourrure en France, les marins ajoutent un petit bénéfice à leur revenu. Pour leur part, les Autochtones des côtes s'approprient des objets pratiques et robustes qu'ils ne savent pas fabriquer, ne connaissant pas, entre autres, les techniques de forge du métal. Ces objets leur donnent un avantage dans le commerce avec les autres nations autochtones de l'intérieur du continent. (PER 3 : 86)

Grâce à l'archéologie, on peut affirmer un commerce précoce avec les Français :

Fouilles archéologiques au cap Rouge. Jusqu'au milieu des années 2000, la tentative de colonisation au cap Rouge est méconnue des historiens, par manque d'informations. En 2005, un morceau de céramique italienne datant de la Renaissance y est découvert. Des fouilles archéologiques sont alors entreprises. Plus de 6 000 artefacts sont déterrés et permettent de reconstituer l'histoire de cette colonie. Par exemple, de la poterie iroquoienne laisse supposer que les Français établis au cap Rouge auraient fait des échanges avec des Autochtones. (PER 3 : 76)

Et également avec les Basques :

L'étude des vestiges basques et autochtones. Un historien raconte les difficultés liées à l'interprétation d'un site archéologique de l'ile aux Basques dans le Bas-Saint-Laurent.
« Cet enchevêtrement des Basques et des Amérindiens dont font état les documents est bien exprimé dans l'archéologie du site, surtout du grand foyer au nord du four, où les éléments des deux cultures étaient tellement mêlés que l'on ne savait plus si les objets appartenaient à l'une ou à l'autre. La confusion était si grande gue nous avons pensé, d'abord, qu'il s'agissait d'un site amérindien contenant des objets de traite basques avant que l'hypothèse d'un foyer basque avec des objets amérindiens ne l'emporte. Ce n'est que plus tard que nous avons réalisé qu'il s'agissait d'un site métissé, comprenant les éléments de l'une et de l'autre culture. » (Laurier Turgeon, historien, Patrimoines métissés : contextes coloniaux et post-coloniaux, 2003) (PER 3 : 86)

Comme le texte contient l'expression « Amérindien », celle-ci est défini : « terme utilisé principalement à la fin du 20e siècle comme nom pour désigner un membre d'une Première Nation, ou comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Premières Nations. » (Ibid.).

Un tableau sur les « Echanges entre Européens et Autochtones. » énumère les « Produits européens : « Articles en métal : haches, couteaux, marmites de cuivre, hameçons, harpons, aiguilles ou ciseaux / Articles en tissu : chemises, couvertures ou draps / Articles décoratifs : perles de verre, boucles d'oreilles, grelots ou miroirs » et les « Produits autochtones : Fourrures et peaux : castor, loutre, renard, martre, lynx, orignal, loup. » (Ibid.) A côté d'une illustration, on explique : « La marmite est très prisée des Autochtones, tout comme les objets en métal telle la hache, plus solide que leurs armes de pierre. Les Européens ont échangé de grandes quantités de ces objets. » (PER 3 : 87)

Bien entendu, ces échanges ne restent pas sans conséquences :

Les relations interculturelles antre Autochtones et français. L'historien Peter Cook décrit les relations qui se développent avec la croissance des échanges. « Le développement d'un commerce des fourrures plus régulier dans la vallée du Saint-Laurent au cours des dernières décennies du XVIe siècle a des conséquences importantes sur les relations interculturelles. L'intensification des échanges amène les Autochtones et les Européens à se familiariser avec les pratiques et les valeurs de leurs vis-à-vis. Les commerçants européens

> s’approvisionnent en biens qui répondent aux préférences esthétiques et utilitaires de leurs partenaires commerciaux autochtones […]. La traite des fourrures de la fin du XVIe siècle amène aussi des Autochtones à traverser l’Atlantique en tant qu'invités […] Les Européens font de même en laissant chez les Autochtones certains des lieurs, ces otages devant servir d'interprètes […] » (Peter Cook, historien, Les Autochtones et le Québec : des Premiers contacts au plan Nord, 2013.) (PER 3 : 97)

Chroniques et *Mémoire*, à leur tour, mentionnent ces échanges et l’importance grandissante que prendront les fourrures :

> Une augmentation des échanges. Au fil des années, l'échange de fourrures entre les Autochtones et les Européens devient un véritable commerce. Certaines nations algonquiennes, comme les Montagnais et les Micmacs, accumulent de plus en plus de peaux en hiver pour les échanger au retour des Européens au printemps. Les objets apportes par les Européens sont introduits dans les nombreux réseaux d'échanges commerciaux autochtones. Très appréciées, ces marchandises se rendent alors jusqu'aux nations qui n'ont encore jamais eu de contacts directs avec les Européens. De leur côté, certains pêcheurs et baleiniers européens traversent désormais l’océan autant pour la pêche à la morue et la chasse à la baleine que pour la traite des fourrures, un commerce très profitable. (CHR 3 : 51)

L’illustration : « Des chaudrons de métal du début du 17e siècle : Il est possible que ces chaudrons aient été échangés par les Européens avec les Autochtones contre des fourrures. » complète le texte. (CHR 3 : 51)

Mémoire, à son tour, énumère les produits :

> Les produits échangés entre Autochtones et Européens. Par le biais du troc qu'ils pratiquent avec les Européens pendant l'été, les Autochtones obtiennent des produits fabriques en Europe, comme des perles de verre, des haches, des couteaux, des marteaux, des clous et des vêtements. En retour, les Européens obtiennent des fourrures. Ce produit est vendu en Europe et devient, en plus des profits de la pêche, une source de revenus intéressante. (MEM 3 : 45)

L’illustration d’un chapeau en feutre de castor est commenté ainsi : « Parmi les fourrures obtenues des Autochtones, le castor est particulièrement apprécié en Europe, où il se fait de plus en plus rare en raison d'une chasse intensive. Il sert à la confection de chapeaux de feutre, à la mode à l'époque. » (Ibid.)

Le manuel consacre ensuite un paragraphe à « La perspective des Autochtones dans les échanges » : « Les Autochtones tirent également avantage de ces échanges commerciaux. Ils apprécient certains produits européens, en particulier les outils, qui rendent leur vie quotidienne plus facile » (Ibid.) et explique, à côté de l’illustration d’un « Chaudron en cuivre » : « Les Autochtones abandonnent progressivement certains éléments traditionnels de leur vie quotidienne pour adopter des produits plus performants. Par exemple, les chaudrons en cuivre remplacent les contenants en écorce ou en bois et la poterie » et pour les « perles de verre » :

> Les produits européens, comme les perles de verre, circulent dans les réseaux d'échanges autochtones. Après 1580, ils sont de plus en plus présents dans les sépultures d'origine iroquoienne de la région des Grands Lacs. Pourtant, les Européens n'ont pas encore exploré cette région. (Ibid.)

Or, ce sont les fourrures qui deviendront la principale marchandise d’exportation :

> Des relations étroites entre Premières nations et Français. Au début du 17e siècle, la traite des fourrures est une activité commerciale qui s'intensifie. Elle est rendue possible grâce au partenariat établi avec les Premières Nations qui jouent un rôle fondamental dans ce commerce.
> Un premier poste de traite à Tadoussac. Contrairement aux Français, les Premières Nations possèdent une excellente connaissance du territoire et sont des chasseurs aguerris. Par ailleurs, les Français sont trop peu nombreux pour s'assurer d'un approvisionnement significatif en fourrures. Les Premières Nations deviennent donc des partenaires indispensables aux Français. Sans leur collaboration, les Français pourraient difficilement obtenir cette ressource convoitée. (MEM 3 : 50)

C’est alors que le réseau d’échanges préexistant deviendra très utile aux Français :

> L’organisation du commerce des fourrures. En plus du poste de traite de Tadoussac fondé en 1600, les Français établiront progressivement d'autres postes afin de constituer un réseau de traite. Les Autochtones pratiquaient déjà le commerce des fourrures avant l’arrivée des Européens. Le réseau de traite qu’établissent les Français mise donc sur les relations commerciales qu’entretiennent déjà les Autochtones entre eux. Les poste de traite sont ordinairement situés près des cours d'eau. C'est à ces endroits stratégiques qu'ont lieu les échanges entre les Autochtones et les Français. Les fourrures sont acheminées par les Autochtones vers la vallée du Saint-Laurent, pour ensuite être expédiées en France par des commerçants français. (MEM 3 : 69)

C’est souvent en fonction des habitudes Autochtones que sont choisis les emplacements pour le poste de traite :

> Tout comme plusieurs autres postes de traite ou établissements, le site de Trois-Rivières est situé au confluent de deux cours d’eau : la rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent. Par ailleurs, le fort que le sieur de Laviolette fait construire à Trois-Rivières est situé en hauteur, sur une petite colline. Cette position permet de guetter l'arrivée des alliés autochtones et de se mettre à l'abri de l‘ennemi iroquois. (MEM 3 : 74).

C’est également une des raisons pour le choix du site de Ville-Marie :

> Une description de Ville-Marie. En 1697, Marie Morin, une sœur hospitalière qui a dirigé l'Hôtel-Dieu, décrit l'établissement de Ville-Marie. « Ville-Marie est estimée des sages, le poste le plus avantageux de la Nouvelle-France [...] pour deux raisons. La première à cause du commerce, ce lieu étant l'abord de toutes les nations sauvages [autochtones] qui arrivent de toutes parts pour apporter quantité de castors et autres pelleteries [fourrures]. [...] La seconde raison est la bonté des terres. [...] Elle a aussi un mal notable qui est d'être la plus exposée aux coups [attaques] de nos ennemis les Iroquois et Anglais. » (Annales de sœur Marie Morin, 1697-1725.) (MEM 3 : 91)

Voici les tâches pour les élèves : « Indiquez deux avantages de la situation géographique de Ville-Marie. / Indiquez un inconvénient lié à la situation géographique de Ville-Marie. / A l'aide de ce que vous avez appris […], indiquez en quoi le choix de l'emplacement de Ville-Marie répond à des besoins de la colonie. » (Ibid.)

La section « A l’épreuve » après le Chapitre 1 revient sur le sujet par l’illustration « Une scène de guerre entre Premières Nations (Samuel de Champlain 1613) » (MEM 3 : 59). La question aux élèves semble suggérer que ce commerce serait à l’origine des rivalités entre Premières Nations : « Expliquez comment une activité des Européens sur les côtes de l’est de l’Amérique du Nord a transformé les relations entre nations autochtones » (Ibid.)

A la toute fin du chapitre 2 une des activités concerne : « Le commerce des fourrures » : « Présentez les principales caractéristiques du commerce des fourrures en Nouvelle-France. Pour ce faire, assurez-vous d'intégrer à votre description les éléments suivants : son organisation / le rôle des Premières Nations /son importance dans l'économe de la colonie. » (MEM 3 : 134)

Le personnage fictif emblématique du chapitre deux est un « voyageur expérimenté » (MEM 3 : 135) (Le premier chapitre avait présenté une Innue, cf. supra, 3.2) Les informations sur son métier que celui-ci doit donner à son neveu doivent mentionner, comme un des quatre points : « Le rôle des Autochtones dans la traite des fourrures » (Ibid.).

Si les colons, à Québec, côtoient les Premières Nations, comme le mentionne *Périodes* au sujet de la fondation de Québec : « Graduellement, des immigrants français s’installent et, en établissant des relations avec les Premières Nations, forment une nouvelle société coloniale. » (PER 3 : 106), Trois-Rivières est fondée même à cause de la présence de chasseurs autochtones :

> La fondation de Trois-Rivières. […] Situé à la frontière ouest de la colonie, Trois-Rivières devient rapidement le poste de traite le plus important de la Nouvelle-France. Des Autochtones de plusieurs nations des Grands Lacs et le la baie d'Hudson, régions riches en fourrures s'y rendent pour faire du troc. […] (PER 3 : 121)

Ils y auraient même été invités, comme le rapporte le témoignage de Paul Le Jeune :

> Une demande des Algonquiens à Champlain : « Quand tu viendras là-haut avec nous, tu trouveras la terre meilleure qu'ici. Tu feras, au commencement, une maison comme celle-là (il désignait un petit espace de la main) pour te loger: c'est-à-dire tu feras une forteresse, puis tu feras une maison comme celle-là (désignant un grand lieu) et alors […] nous entrerons dans cette maison (il voulait dire un bourg entouré de palissades) […] Tu sèmeras des blés, nous ferons comme toi, et nous n'irons plus chercher notre vie dans les bois, nous ne serons puis errants et vagabonds.« (Capitanal, chef algonquin, dans Paul Le Jeune, Relations des Jésuites, 1633) (Ibid.)

La question aux élèves leur demande : « Selon le chef algonquin Capitanal, quel est l'avantage de s'établir à Trois-Rivières ? « (Ibid.) Une illustration « Trois-Rivières en 1634 » montre la convergence entre activités commerciales et religieuses : « En 1634, les ouvriers qui construisent le poste de traite à Trois-Rivières sont accompagnés de trois missionnaires intéressés à sédentariser les Autochtones pour les évangéliser. […]. » (Ibid.)

Dans les sections consacrées à la traite des fourrures et à fur et à mesure de l'installation de colons, les manuels traitent de sujets qui ne concernent pas les Premières Nations : le rôle des compagnies et du roi, le mercantilisme, etc. Bien que les Européens restent, de loin, minoritaires, la part du texte consacré à leurs projets est de plus en plus importante et c'est de leurs initiatives que découlent les effets pour les Premières Nations concernées.

Très brièvement, comme d'habitude, *MisÀjour* souligne le rôle décisif des Premières Nations dans ce commerce. Ils figurent dans la moitié des énoncés :

> Le fonctionnement du commerce des fourrures : Les Autochtones sont indispensables dans le commerce des fourrures : ils chassent les animaux et préparent les peaux. En échange, ils reçoivent des objets utiles comme des couteaux, des chaudrons a ou des couvertures en laine. / Les coureurs des bois vont à la rencontre des Autochtones et rapportent les fourrures aux postes de traite. / Les compagnies s'occupent d'envoyer les fourrures en France, où celles-ci sont transformées en chapeaux. Conformément au système économique imposé par la France, le mercantilisme, ces chapeaux seront ensuite revendus en Nouvelle-France. La France conserve tous les revenus. (MAJ 3 : 54)

La carte « Les conséquences sur le territoire » ne mentionne pas les Premières Nations. Ils apparaissent seulement au détour d'une phrase : « Les lieux qui allaient donner naissance à Québec, Montréal ou Trois-Rivières étaient fréquentés depuis longtemps par les Autochtones. Ils y pratiquaient le commerce ou l'agriculture. » (MAJ 3 : 55)

Pour ce qui suit, nous avons repéré, dans l'ensemble de textes sur la période de la Nouvelle-France, des passages qui mentionnent plus qu'accidentellement le rôle des Premières Nations dans les rapports commerciaux ou les implications importantes qu'il a sur eux. Ces sections sont réparties de manière inégale, selon les manuels. *Mémoire* et *Périodes* qui avaient plus longuement traité des rapports avant l'installation de la colonie, avec une mention sur les futurs rapports, reviennent sur le commerce des fourrures dans le contexte des guerres avec les Iroquois (cf. supra) Une comparaison de l'agentivité des uns et des autres dans le commerce des fourrures, sur les trois générations de manuels se trouve infra (p. 3.3.5).

Dans son entrée en matière, soulignée par deux illustrations (« Un échange de produits entre Français et Autochtones » / « Un Européen discute avec des Autochtones »), *Chroniques* présente ce commerce comme surtout avantageux pour les deux côtés : « Les relations des

Autochtones avec les Français. Les premiers contacts entre les Autochtones et les Européens reposent essentiellement sur le commerce. » :

> Des échanges avantageux. Les Autochtones comprennent rapidement la valeur des marchandises échangées et sont d'habiles négociateurs. Ils savent profiter de la grande concurrence que se livrent entre eux les marchands français, hollandais ou anglais dans le commerce des fourrures. Cette forte concurrence leur permet de négocier avantageusement la valeur des peaux qu'ils offrent aux Européens et d'obtenir en échange plus de produits européens. Les Français aussi tirent profit des échanges avec les Autochtones, notamment à cause de la forte demande pour les fourrures en Europe. Ils comprennent rapidement qu'il ne peut y avoir de commerce ou de colonie en Nouvelle-France sans l''aide des Autochtones. (CHR 3 : 70)

Dans la partie consacrée à l'interprétation de documents, il cite une source historique sur la qualité des peaux de castor qui prouve que les Premières Nations sont des négociants intelligents :

> « Vous aurez peut-être oui, Madame, de castor gras et de castor sec, et peut-être serez-vous bien aise d'en connaitre la différence. La voici : le castor sec est la peau de castor, qui n'a servi à aucun usage ; le castor gras est celle qui a été portée par les Sauvages, [...] le grand poil tombe bientôt, le duvet reste et s'engraisse, et en cet état, il est bien plus propre à être mis en œuvre par les chapeliers ; [...] si dans les commencements on a été assez simple pour faire connaitre aux Sauvages que leurs vieilles hardes étaient une marchandise si précieuse. Mais on n'a pu leur cacher longtemps un secret de cette nature [...] » (Source : Pierre-François Xavier de Charlevoix, Histoire et description générale de la Nouvelle-France, 1744.) Documents à l'appui (CHR 3 : 78)

La question, un peu discutable, cherche à établir un avantage pour le fournisseur et ne pose pas la question de l'équité de ces échanges : « Quel est l'avantage pour un Autochtone d'apporter aux Européens le type de peau le plus recherché ?» (Ibid.) Dans les « Questions de savoir » celles qui concernent « Les relations des Autochtones avec les Français » insistent également sur cet aspect :

> 1. Les premiers contacts entre les Autochtones et les Européens sont essentiellement bases sur le commerce. Nommez un avantage et un inconvénient de ce commerce : a) pour les Autochtones ; b) pour les Européens.
> 2. a) Quelles nations autochtones font du commerce avec les Français ? b) Quel impact ce commerce a-t-il sur les nations autochtones ? (CHR 3 : 75)

Cette dernière question ne peut viser que les rivalités entre Premières Nations pour le contrôle de ce commerce, car il n'a pas encore été question des conséquences économiques et sociétales.

Un peu plus tard, le manuel décrit « Le commerce des fourrures à l'époque de Champlain », en mentionnant le rôle des Premières Nations, mais, en fin de compte, c'est le retard dans le développement de la colonie qui l'intéresse :

> Au début du 17e siècle, le fonctionnement du commerce des fourrures est assez simple. Les Premières Nations alliées des Français chassent les animaux et préparent les peaux. Elles acheminent les fourrures, grâce à leurs réseaux d'échanges, jusqu'aux établissements français, soit le poste de traite de Tadoussac et celui de Québec. De leur côté, les marchands français s'occupent d'entreposer les fourrures jusqu'à leur expédition par bateau vers la France. Pour faire le commerce des fourrures, les marchands n'ont pas besoin d'une main-d'œuvre nombreuse puisque ce sont les Autochtones qui apportent les peaux aux établissements français. Cette situation va retarder le peuplement de la Nouvelle-France. (CHR 3 : 88)

Encore plus loin, les différents rôles dans ce commerce sont définis :

> Le rôle des différents agents dans le commerce des fourrures :
> 1. Les Autochtones. Ils chassent et trappent les animaux et échangent leurs fourrures aux voyageurs contre des marchandises européennes.
> 2. Les voyageurs. Ils vont à la rencontre des Autochtones avec qui ils échangent les fourrures s contre des objets européens : Ils remettent les fourrures aux marchands de la colonie contre un salaire.
> 3. Les marchands en Nouvelle-France. Ils fournissent aux voyageurs des objets européens à échanger avec les Autochtones contre des fourrures. Ils paient les voyageurs. Ils expédient les fourrures en France d'où ils

importent les objets pour les échanges avec les Autochtones.
4. Les compagnies en France. Elles achètent les fourrures des marchands de Nouvelle-France. En France, les fourrures sont transformées dans les manufactures, on en fait notamment du feutre pour la fabrication de chapeaux. Les manufactures françaises produisent également des objets de traite (tissus, fusils, chaudrons, etc.) (CHR 3 : 147)

Les paragraphes s'allongent à fur et à mesure que les activités s'éloignent des Premières Nations. Les « Questions de savoirs » à la suite de cette section ont une orientation clairement eurocentriste :

1. Associez les objectifs aux mesures mises en place par Louis XIV pour redresser la situation en Nouvelle-France en 1663. Objectifs : a) Mettre fin aux guerres iroquoises et défendre le territoire. B) Occuper le territoire. C) Fournir des matières premières aux manufactures de la métropole. /Mesure mises en place : 1. Relancer le peuplement de la colonie. B. Assurer une présence militaire. 3. Favoriser l'exploitation des ressources, dont les fourrures.
2. Qui a les responsabilités suivantes dans le gouvernement royal ? a) Juger les conflits qui surviennent dans la colonie. B) S'occuper des relations avec les Autochtones. C) Gérer les finances dans la colonie. D) Veiller au développement des écoles. (CHR 3 : 158-9)

Nous avons déjà relevé, parmi les suggestions méthodologiques discutables (supra : 3.2), la façon dont *Chroniques* revient sur le sujet du commerce des fourrures dans le cadre de la partie méthodologique (CHR 3 : 467 ; Déterminer des causes et des conséquences).

Tout compte fait, l'équité des échanges, qui intéresse trois des manuels, est considérée comme atteinte par deux d'entre eux. Seules quelques remarques critiques se trouvent dans *Périodes.*

L'impact de la colonisation sur les Premières Nations

Les manuels précédents, en faisant le bilan des influences européennes sur les sociétés autochtones étaient arrivés à des résultats variables et en général, réticents à porter des jugements de valeurs explicites. En revanche, dans les mémoires du CEPN, le bilan critique de la colonisation constitue le fil rouge de l'argumentation. Cette critique est présente dans le Guide de bonnes pratiques, mais de manière éparpillée. On y lit, sans indication précise : « La force des Premières Nations avant l'arrivée des Européens et les conséquences de leur arrivée par la suite : par exemple, une baisse de la population et l'obligation de se sédentariser. / L'isolement des Autochtones dans les réductions. » (Guide de bonnes pratiques, p. 6) Deux fois, timidement, et sans que l'on sache plus exactement ce dont il est question, le Guide de bonnes pratiques avance l'impact de l'« Eglise catholique » sur les possessions territoriales : « Des seigneuries ont été données à certains Autochtones et reprises par la suite. » (Guide de bonnes pratiques, p. 5) / « Lors de l'expulsion des Jésuites, le dernier Jésuite à quitter lègue les terres à des colons, mais pas aux Autochtones. » (Guide de bonnes pratiques, p. 7)

Le programme ministériel ne se prononce pas sur un bilan général, mais constate des impacts négatifs partiels : « Alors que se développe la colonie, certaines populations autochtones se fragilisent, notamment en proie aux épidémies et aux guerres. » (Programme HQC 2017, p. 25)

Pour *Chroniques*, « les effets des contacts avec les Européens » leur semblent avant tout été favorables, comme il le constate dans la partie sur « La situation des Autochtones vers 1750 », où le manuel consacre de nouveau son attention aux Premières Nations et le commerce des fourrures :

> Par le commerce des fourrures, les Autochtones ont accès à différents produits européens qui leur facilitent la vie : tissu pour les vêtements, chaudron en métal, outils et armes de fer, armes à feu. Peu à peu, ils deviennent dépendants des Européens pour obtenir ces produits auxquels ils s'habituent rapidement. La plupart de ces objets, comme les couvertures en laine ou les marmites en cuivre ou en fer, améliorent leur vie de tous les jours. Les couvertures sont plus légères et plus chaudes que le cuir, elles sèchent aussi plus rapidement après la pluie. Les chaudrons de métal sont plus solides que ceux en terre cuite ou en écorce et ils peuvent être accroches directement au-dessus du feu. (CHR 3 : 178)

Cependant, certains objets ont des conséquences plus négatives :

> L'accès à d'autres objets, comme les armes à feu, ont des conséquences plus importantes. En cas de conflits armes, ces armes avantagent les nations qui en possèdent. Elles changent donc l'équilibre traditionnel entre les nations. De plus, l'accès à de l'eau-de-vie, alors que l''alcool était inconnu dans cette partie des Amériques, et la surconsommation de l'eau-de-vie entrainent des problèmes qui perturbent fortement la vie sociale et économique des sociétés autochtones. L'impact négatif de l''eau-de-vie est considérable. (CHR 3 : 179)

Le Guide de bonnes pratiques avait d'ailleurs mentionné ce point dès les « Premiers contacts » : « L'alcool est utilisé comme objet d'échange ; bien que le clergé l'interdise aux postes de traite (il est cependant tôt dans l'histoire pour traiter des effets de l'alcool). » (Guide de bonnes pratiques, p. 4)

Or, toujours pour *Chroniques*, si la transformation des modes de vie est mentionnée, elle a aussi des avantages :

> Un mode de vie transformé. L'introduction des marchandises européennes provoque une certaine acculturation des nations autochtones en modifiant en partie leur mode de vie. Peu à peu, les Autochtones délaissent certaines façons de faire traditionnelles, notamment la fabrication, avec les ressources de leur environnement, d'outils en os, en bois ou en pierre. Ils utilisent des objets européens qu'ils ne peuvent fabriquer eux-mêmes et qu'ils doivent obtenir en s'adonnant au commerce des fourrures. En général, ce passage des produits traditionnels aux produits européens modifie peu les fondements de la culture autochtone. Ils conservent les mêmes valeurs, la même conception du monde et la même organisation sociale. (CHR 3 : 179)

L'Illustration : « Dans les postes de traite, en échange de fourrures, les Autochtones obtiennent des objets d'origine européenne » accompagne le texte et requiert une réponse à la question : « Quelles sont les conséquences de l'utilisation de produits européens pour les Autochtones ? » (Ibid.) et une autre s'intéresse aux emprunts vestimentaires : « Certains aspects du mode de vie des Autochtones sont transformés par la présence des Européens sur le territoire ». (CHR 3 : 180)

Tout compte fait, les retombés sur l'économie des Premières Nations en sont pas désavantageux, compte tenu de l'insistance du manuel sur l'« économie de subsistance » des Premiers habitants (cf. 3.3.1) :

> Des ressources de plus en plus exploitées. A mesure que la demande pour les produits européens augmente, les Autochtones doivent intensifier la chasse et le trappage afin de disposer d'un plus grand nombre de fourrures à échanger. La traite des fourrures modifie la façon traditionnelle dont les Autochtones exploitent leurs ressources. C'est là une transformation majeure de leur mode de vie : le fait de devoir accumuler des fourrures pour pouvoir les troquer contre des marchandises européennes transforme leur économie de subsistance en une économie axée sur le commerce. (CHR 3 : 180)

Or, des conséquences négatives découlent de la surchasse qui force les Premières Nations à des migrations, et du commerce des fourrures sur les rivalités entre Premières Nations :

> A divers endroits, les animaux à fourrures sont chasses en si grand nombre que leur population diminue. Au fur et à mesure que les ressources s'épuisent, les Autochtones doivent se déplacer de plus en plus loin sur le territoire et consacrer de plus en plus de temps à chasser et à trapper les bêtes. Le commerce des fourrures entraine aussi davantage de concurrence entre les nations, il intensifie les rivalités déjà présentés et provoque

> des affrontements entre nations rivales pour le contrôle de vastes territoires de chasse. Ces conflits font de nombreuses victimes parmi les Autochtones. La destruction de la Huronie et la dispersion des Hurons ont sans doute été causées par ce type de rivalité. (CHR 3 : 181)

Le manuel enchaine ensuite sur le choc microbien (cf. infra).

Les « Questions de savoirs » sur « La situation des Autochtones vers 1750 » parlent d'avantages et de désavantages, demandent le terme technique et demandent aux élèves de vérifier des énoncés :

> 1. Nommez deux produits européens introduits en Amérique qui : a) améliorent la vie des Autochtones ; b) créent des problèmes chez les Autochtones ou perturbent leur mode de vie.
> 2. Comment nomme-t-on le phénomène qui consiste à modifier totalement ou partiellement la culture d'un groupe de personnes au contact de la culture d'un autre groupe de personnes ?
> 4. Les énoncés suivants sont-ils vrais ou faux ? Si un énoncé est faux, corrigez-le. a) Le commerce des fourrures permet d'atténuer les rivalités au sein des Premières Nations. b) Les Métis sont les enfants nés de voyageurs français et de femmes autochtones. c) La traite des fourrures transforme très peu le mode de vie des Autochtones. d) Les Métis se sont intégrés à la société française. e) L'utilisation des produits européens modifie peu les fondements de la culture autochtone. (CHR 3 : 183)

Un des documents à l'appui cite l'interdiction de donner accès à l'alcool aux Premières Nations :

> « Ayant reconnu les grands désordres qu'ont apportées par le passé les boissons enivrantes de vin et d'eau-de-vie données aux Sauvages et les suites encore plus funestes qui sont à craindre de jour en jour. […] À cet effet nous faisons très expresse inhibition et défense, sous peine d'excommunication, [...] de donner en paiement aux Sauvages, vendre, traiter ou donner gratuitement [...], soit vin, soit eau-de-vie, en quelque façon et manière, et sous quelque prétexte que ce soit [...] ». (Source : Mandement pour excommunier ceux qui vendent des boissons enivrantes aux Sauvages, François de Montmorency-Laval, évêque de Pétré, 5 mai 1660. (Ibid.)

Or, la question ne cherche pas à connaître l'origine de la drogue, mais insiste sur la répression : « Quel châtiment attend la personne qui offre des boissons alcoolisées aux Autochtones selon le document ? En quoi consiste ce châtiment ? » (CHR 3 188)

Le document suivant de cette partie concerne l'adoption de maisons et de l'agriculture, également présentée comme avantageuse :

> Lorette est un village situe à trois milles français (lieues) à l'ouest de Québec, habité principalement par des Indiens de la nation huronne, convertis à la religion catholique. [...] Lorsque le jésuite qui les dessert y vint pour la première fois, ils vivaient dans des cabanes (wigwams) [...]. Depuis, ils se sont bâti des habitations à la mode française. [...] Ces Indiens ont choisi les Français pour modèles en beaucoup de choses [comme] la construction de leurs maisons. [...] Quelques-uns [cultivent] de petits champs de blé ou de seigle. Plusieurs d'entre eux ont des vaches. » Source : Voyages de Pehr Kalm en Amérique, 4 août 1749. (CHR 3 : 189)

La question ne va pas au-delà du contenu du texte : « Selon le voyageur Pehr Kalm, quels éléments de la culture européenne sont empruntés par les domiciliés ? » (Ibid.)

Une belle illustration : « Des Hurons de Jeune-Lorette, un village d'Amérindiens domiciliés vers 175, artiste et année de réalisation inconnus » confirme l'impression de civilisation. (Ibid.) A son propos les élèves doivent « nommer des influences européennes sur le mode de vie des Autochtones. » (CHR 3 : 184)

MisÀjour constate, au sujet des influences européennes sur les Premières Nations :

> Les populations autochtones. Dès leur arrivée en Amérique, les Européens ont un impact significatif sur les populations autochtones, tant sur leur culture que sur leur importance démographique. […] Les influences sont mutuelles. L'acculturation des Autochtones. L'évangélisation des Autochtones n'est pas le seul phénomène responsable de leur acculturation. Les Européens et les Autochtones ne font pas qu'échanger des objets : ils s'influencent mutuellement. Si les Français utilisent des objets typiquement autochtones pour

> faciliter leur adaptation au territoire de la Nouvelle-France, ils exercent aussi une influence sur les Autochtones. Cette proximité a des conséquences sur le mode de vie des Premières Nations. (MAJ 3 : 70)

Or, l'extrême brièveté de la présentation crée un amalgame entre les problèmes introduits par l'alcool et les conséquences des échanges avec les Européens sur leur économie, qui restent incompréhensibles, sous cette forme : « Les armes à feu et l'alcool causent des problèmes chez les Autochtones, qui ne chassent plus uniquement pour assurer leur survie, mais aussi pour accumuler des produits européens. » (Ibid.)

Le même constat vaut pour l'acculturation des domiciliés, dont on ne comprend pas les raisons ni les impacts :

> Les domiciliés sont des Autochtones convertis à la religion catholique qui s'installent dans des missions en territoire français. Ils montrent une acculturation plus marquée. Ce sont surtout les Iroquoiens (qui pratiquaient déjà l'agriculture avant l'arrivée des Français) qui s'installent dans les réductions. Pour leur part, les Algonquiens sont peu nombreux à se sédentariser dans les réductions. (Ibid.)

Un « organisateur graphique » résume ainsi « L'influence des colons français sur les populations autochtones » : « Le choc microbien > chute démographique. Environ 14.000 en 1530 ; environ 2.000 en 1641 / L'acculturation > transformation et disparition : culture - mode de vie / Le métissage : père français, mère autochtone. » (MAJ 3 : 71)

La réciprocité des influences, comme ici par *MisÀjour,* est expressément soulignée par *Périodes*, quand il constate, à l'occasion de l'illustration « Maisonneuve à la défense du fort de Ville-Marie ». « Chaque groupe est influencé par la culture de l'autre. Les Français chaussent des raquettes autochtones tandis que les Iroquois utilisent des armes à feu européennes. » (PER 3 : 129)

C'est au sein de son dossier « Peupler la colonie : un défi de taille » que *Périodes* tire le bilan des influences européennes sur les Premières Nations. On lit dans le coup d'envoi : « De son côté, la population des Premières Nations, affaiblie par la guerre et les maladies, a profondément changé depuis l'arrivée des Européens, Comment les Autochtones et les Français cohabitent-ils dans la vallée du Saint-Laurent ? » (PER 3 : 144)

Un tableau sur l' « Evolution de la population des Premières Nations au Québec de 1600 à 1700 » montre sa chute :1600 : 15 600 ; 1625 : 15 700 ; 1650 : 12 700 ; 1675 : 10 750 ; 1700 : 11 500 (Serge Courville, géographe, Atlas historique du Québec, population et territoire, 1996.) et demande aux élèves d'en nommer les raisons : « Pourquoi la population des Premières Nations diminue-t-elle au 17^{e} siècle ? » (Ibid.)

Dans sa présentation, *Périodes* traite d'abord des Algonquiens, dont les modes de vie changent peu, mais qui adoptent certains objets importés :

> Les populations des Premières Nations. Au 17^{e} siècle, la majorité des Premières Nations qui occupent le territoire actuel du Québec sont algonquiennes. Elles conservent en grande partie leur mode de vie nomade traditionnel. Elles vivent de chasse et de pêche, et continuent de troquer avec les Français. Toutefois, les objets que les Algonquiens obtiennent ainsi modifient certaines de leurs activités. Par exemple, le fusil remplace graduellement l'arc et la flèche comme arme de chasse. (Ibid.)

L'illustration « Un campement algonquien » semble indiquer qu'ils ont été obligés de se déplacer, mais on n'en apprend pas la raison : « Les Algonquiens se replient plus au nord ou à l'ouest de la vallée du Saint-Laurent. »

Un témoignage historique rapporte la satisfaction des Micmacs de leur mode de vie, opposant ainsi un argument à ceux pour qui la sédentarisation est d'emblée un progrès :

Les avantages du nomadisme : Témoignage d'un chef micmac recueilli par un missionnaire récollet. « Je m'étonne fort que les Français aient si peu d'esprit […] pour nous persuader de changer nos perches, nos écorces et nos cabanes en des maisons de pierre et de bois, [...] ne trouvons-nous pas dans les nôtres toutes les commodités et les avantages vous avez chez vous, comme de coucher, de boire, de dormir, de manger […]et nous pouvons toujours dire plus véritablement que toi que nous sommes partout chez nous, parce que, nous nous faisons facilement des cabanes partout où nous allons sans demander permission à personne. » (Chrestien Leclercq, missionnaire récollet, Nouvelles Relation de la Gaspésie, 1691.) (Ibid.)

Ensuite, plusieurs informations, qui dans d'autres manuels figurent plutôt dans le contexte de l'évangélisation, concernent les Hurons-Wendats :

Les Autochtones domiciliés. Depuis la destruction de la Huronie en 1650, les Jésuites poursuivent leur œuvre d'évangélisation dans la vallée du Saint-Laurent, de même que des Sulpiciens, qui sont récemment arrivés. Ils fondent de nouvelles réductions qui attirent des centaines d'Autochtones, dont des Iroquois des Cinq-Nations depuis la paix de 1667. Ces Autochtones qui habitent dans les réductions sont appelés « domiciliés ». Les missionnaires cherchent à entrainer ces Autochtones dans un processus d'acculturation en les incitant à abandonner leurs croyances, à se convertir au catholicisme et à adopter un mode de vie à l'européenne. Malgré ces efforts, les Autochtones domiciliés conservent une grande part de leur culture. Ils continuent notamment à parler leurs langues maternelles. La culture du maïs et la chasse saisonnière aux alentours des réductions demeurent également leurs principaux moyens de subsistance. Les domiciliés peuvent aussi nommer leurs propres chefs et ne sont pas soumis aux lois françaises. Par ailleurs, les réductions tendent à retenir davantage les Iroquoiens, dont le mode de vie est sédentaire, que les Algonquiens, qui sont habitués au nomadisme. En effet, les réductions de Trois-Rivières ou de Québec, habitées par des Algonquiens, sont en grande partie désertées par ces derniers en 1660. Seule la réduction de Sillery, près de Québec, est occupée de nouveau à partir des années 1670 par des Algonquiens. Il s'agit d'Abénaquis fuyant les Anglais et étant obligés de se réfugier en Nouvelle-France. (PER 3 : 145)

Selon ce texte, les efforts d'acculturation auraient rencontré un succès tout relatif. Pour certains, elle n'est même pas souhaitable, car il s'agit d'éléments potentiellement turbulents. C'est pourquoi les réductions servent à ce qu'ils restent entre eux :

L'utilité des réductions. « Au reste, il en est des Sauvages comme des Français, il y en a de plus et de moins dévots mais, parlant généralement, les Sauvages le sont plus que les Français et c'est pour cela qu'on ne les mêle pas, et qu'on les met dans une bourgade séparée de peur qu'ils n'imitent les mœurs [des Français]. Ce n'est pas que ceux-ci ne soient assez sages en ce pays, mais les Sauvages ne sont pas capables de la liberté française, quoi qu'honnêtes. « (Marie de l'Incarnation, mère ursuline, Lettres historiques, 1637) (Ibid.).

Une illustration « Le Fort de la Montagne » ajoute l'élément défensif : « Les réductions, comme celle-ci qui est dirigée par les Sulpiciens, constituent des points de défense supplémentaires contre d'éventuelles agressions extérieures. » (Ibid.) L'activité correspondante pose la question : « Pourquoi les Jésuites et les Sulpiciens implantent-ils des réductions dans la vallée du Saint-Laurent ? » (PER 3 : 151) Un extrait d'un travail historien apporte une note paradoxale :

Migration des Iroquois en Nouvelle France. « Curieusement, les nouvelles migrations dont profite la Nouvelle-France originent de l'Iroquoisie, ennemie traditionnelle des Français et des Hurons. Elles résultent du travail des jésuites dans les missions iroquoises. En effet, l'efficacité surprenante de celles-ci s'explique du fait que les jésuites ne s'adressent pas aux Iroquois d'abord, mais plutôt aux nombreux captifs adoptés par les Cinq-Nations. Peu à peu, toutefois, la foi chrétienne de ces captifs atteint nombre d'Iroquois de souche. » (Marc Jetten, historien, Enclaves amérindiennes, les «réductions » du Canada, 1637-1701, 1994).(Ibid.)

Le Tableau « Des réductions au Canada entre 1667 et 1686 » résume leur situation :

Nom de la réduction et année de fondation	Situation géographique	Nombre approximatif de domiciliés
Notre-Dame-de-Foye (1668) Lorette (1673)	A l'ouest de Québec	300 (en 1675)

La Prairie de la Magdeleine (1667) Sault-Saint-Louis / Kahnawake	Rive sud de l'île de Montréal	800 (en 1685)
Sillery (1638-1668, réouverture en 1676)	Près de Québec	700 (en 1686)
La Montagne (1676)	Près de ville-Marie	200 (en 1683)

Remarque : Des Abénaquis s'installent à la réduction de Sillery après que les Innus l'aient abandonnée (Ibid.)

L'alcool, comme conséquence négative des contacts avec les Européens n'est mentionné que tout à fait en marge, dans le contexte des activités des coureurs de bois comme légende à l'illustration : « La traite des fourrures dans un village autochtone » : « L'alcool apporte par les Européens entraine des problèmes majeurs au sein des communautés autochtones. Les autorités coloniales tentent d'en interdire l'échange, mais de nombreux y contreviennent. » (PER 3 : 157)

Le manuel le nomme une nouvelle fois, au sujet des cabarets. On se méfie autant des domestiques, ouvriers et militaires que des Autochtones :

> Anecdote. Les cabarets de la Nouvelle-France au début du 18e siècle. Le vin est la boisson la plus populaire en Nouvelle-France. L'eau-de-vie, le rhum, la bière et le cidre sont également consommés dans les cabarets. En principe, les jeux de cartes et de dés sont interdits dans ces lieux, qui doivent d'ailleurs fermer à 22 h. Il est, d'autre part, interdit aux tenanciers de servir de l'alcool aux domestiques et aux ouvriers pendant leurs heures de travail. Aux militaires, ils ne doivent en servir que de petites quantités. A Montréal, des cabarets sont strictement réservés aux Autochtones, où seule la bière leur est servie. (PER 3 : 197)

Notons enfin que *Périodes* mentionne à quelques autres endroits des exemples de Français autres que missionnaires qui cherchent à établir de bons contacts avec les Premières Nations. C'est le cas de Portrait Marie Rollet, dont le manuel brosse le portrait : « […] Elle s'occupe aussi de l'instruction de jeunes Autochtones et devient la marraine de nombre d'entre eux lors de leur conversion au catholicisme » (PER 3 : 115), ainsi que d'Hélène de Champlain :

> Les relations entre Français et Autochtones. En 1620, Champlain fait voile vers Québec avec sa jeune épouse, Hélène de Champlain. A son arrivée, pour assurer la défense de la ville, il fait construire un nouveau fort, le fort Saint-Louis. Champlain s'efforce de maintenir de bonnes relations avec ses alliés autochtones. Il les assure de sa protection et envoie des Français vivre parmi différentes nations pour apprendre leurs langues, devenir des interprètes et ainsi faciliter la communication. A cette époque, les relations avec les Iroquois s'apaisent. (PER 3 : 116)

L'illustration « Hélène de Champlain enseignant à de jeunes Autochtones » qui accompagne le texte, ajoute :

> Hélène de Champlain suscite la curiosité des jeunes Autochtones, peu habitués à voir des Européennes. Intéressée par leur culture, elle étudie les langues autochtones et les maitrise suffisamment pour enseigner le français aux Autochtones. Hélène de Champlain vit quatre ans à Québec avant de rentrer définitivement en France. (Ibid.)

La section où *Mémoire* traite des influences européennes sur les Premières Nations se situe beaucoup plus au début de la trame historique :

> L'arrivée des Européens transforme peu à peu le mode de vie des Autochtones. Certaines nations en viennent à modifier leurs activités de subsistance pour pouvoir participer aux échanges avec les Européens. Par exemple, avant l'arrivée des Européens, les Micmacs vivaient principalement des ressources de la mer et pratiquaient la chasse presque uniquement l'hiver. En chassant davantage les animaux à fourrure qui intéressent les Européens, ils consacrent moins de temps à la pêche. Pour compenser, ils doivent peu à peu compléter leur alimentation en se procurant des produits (farine, pois secs, etc.) auprès des Européens. De même, les Algonquins occupés à chasser les animaux à fourrure (qui offrent moins de viande que le gros gibier) doivent désormais combler leurs besoins alimentaires par le troc. Ils intensifient leurs échanges avec

> les Hurons-Wendats afin d'obtenir davantage de produits agricoles. L'introduction des produits européens dans les réseaux d'échanges déséquilibre les rapports commerciaux en place chez les Autochtones. Les nations qui commercent directement avec les Européens sont avantagées, car elles deviennent des intermédiaires auprès des autres nations. Cette nouvelle réalité commerciale contribue à créer ou à accentuer des rivalités et des tensions entre certaines nations autochtones, voire des conflits armes. Au fil du temps, le commerce avec les Européens a aussi des effets sur l'environnement. Les animaux à fourrure, notamment le castor, sont de plus en plus chasses dans certaines régions.
> Voici la question qui accompagne ce texte « Qu'est-ce qui motive les Autochtones à faire des échanges commerciaux avec les Européens ? / Expliquez les conséquences des échanges commerciaux avec les Européens sur les sociétés et le territoire autochtone. (MEM 3 : 46)

Dans ce résumé, le manuel prend position sur le procédé de prise de possession des territoires et les conséquences de la colonisation :

> Les territoires autochtones et les puissances européennes. A partir du 16e siècle, des puissances européennes revendiquent des territoires en Amérique du Nord. Pour officialiser la possession des territoires qu'elles revendiquent, elles signent des traités sans tenir compte des populations autochtones qui occupent ces territoires depuis des millénaires. La colonisation française transforme petit à petit le territoire et a des effets sur les populations autochtones. Par exemple, dans la vallée du Saint-Laurent, la concession de seigneuries et l'établissement des colons repoussent le gros gibier. Cette situation entraine le déplacement de groupes algonquiens qui doivent aller plus loin vers le nord et l'ouest pour pouvoir pratiquer leur principale activité de subsistance, la chasse. (MEM 3 : 86)

Un document illustre : « Des effets sur la chasse » :

> Pierre Bucher, gouverneur de Trois-Rivières, décrit l'une des conséquences de l'établissement de colons dans la région de Québec. « La chasse n'est pas si abondante à présent proche de Québec, comme elle a été : le gibier s'est retiré à dix ou douze lieues de là., » Extrait de Pierre Boucher, Histoire véritable et naturelle de mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, 1664. (Ibid.)

Le manuel revient sur l'acculturation dans le contexte des « populations autochtones », qui adoptent ce qui leur paraît avantageux, mais restent réticents pour d'autres aspects :

> Au contact des Européens, les Autochtones subissent peu à peu une acculturation. En Nouvelle-France, de plus en plus d'Autochtones modifient progressivement leur culture traditionnelle. Par exemple, ils adoptent davantage les vêtements, les outils et les armes des Français parce qu'ils les jugent plus utiles ou plus performants. Toutefois, des pratiques et des comportements témoignent d'une résistance des Autochtones à cette acculturation. Par exemple, même si des Autochtones se convertissent à la religion catholique, plusieurs d'entre eux, malgré l'insistance des missionnaires, conservent certaines pratiques et croyances issues de leur spiritualité traditionnelle. Les Autochtones maintiennent aussi à cette époque des aspects importants de leur culture, comme leur langue et leur organisation sociale et politique. (MEM 3 : 87)

L'adoption de nouvelles armes de chasse est commentée par une source historique :

> Des signes d'acculturation. Un Français décrit brièvement comment se manifeste l'acculturation des Autochtones dans leur façon de chasser. « A l'égard de la chasse au castor [...], ils la font de même qu'ils la faisaient autrefois, quoiqu'ils aient néanmoins aujourd'hui plus d'avantages qu'avec les flèches et harpons, armes de fer, qu'avec les autres dont ils se servaient anciennement et dont ils ont abandonné tout à fait l'usage. « (Nicolas Denys, Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale, 1672) (Ibid.)

Et les élèves doivent expliquer, à ce propos : « Comment se manifeste le phénomène de l'acculturation chez les Autochtones ? » (MEM 3 : 88)

Une carte sur « : Les villages des Autochtones domiciliés : Les Canadiens et les Autochtones se côtoient dans la vallée du Saint-Laurent, notamment en raison de la présence de plusieurs villages de domiciliés. A la fin du régime français, on estime qu'environ 5000 Autochtones y demeurent » (MEM 3 : 111) complète la description et dans le résumé du dossier 2 : « La Nouvelle-France de 1627 à 1663 » on y trouve mentionné, parmi beaucoup d'autres aspects qui ne concernent pas les Premières Nations : « La majorité des Autochtones de la vallée du Saint-Laurent demeurent dans des villages de domiciliés. / Face au climat de la vallée du

Saint-Laurent et au contact des Autochtones, les Canadiens adaptent leur mode de vie et leur culture. » (Ibid.)

Canadianisation, empreinte autochtone

Le Guide de bonnes pratiques conseille de mettre sur le même plan : « L'adaptation du mode de vie des Autochtones au même titre que l'adaptation des Européens au territoire nord-américain. » (Guide de bonnes pratiques, p. 6) Déjà auparavant, différents énoncés avaient concerné l'« adaptation des colons » : « L'adaptation des colons ne se fait pas uniquement autour d'objets, mais aussi au niveau des pratiques et des coutumes, comme c'est le ·cas de l'apprentissage de la guérilla, par exemple. » / « Certains colons ont adopté le mode de vie des Autochtones, se sont intégrés à leurs communautés. » / « Les colons ont modifié leur perception du droit divin à cause de l'influence amérindienne. » (Guide de bonnes pratiques, p. 5)

Le programme ministériel retient surtout la culture matérielle, pour ce qui est de l'adaptation des colons : « Les habitants s'adaptent au territoire, notamment en empruntant aux Autochtones des objets et des habitudes alimentaires. » (Programme HQC 2017, p. 25)

A propos de ce sujet, *Mémoire* mentionne, sous le titre « De Français à Canadiens » plusieurs éléments comme les vêtements, de meilleurs fondements et le double vitrage des maisons. (MEM 3 : 110). Ce n'est qu'une page plus loin qu'il est question de « l'influence autochtone » dans les attitudes et comportements :

> Selon plusieurs observateurs européens, les habitants seraient plus indépendants d'esprit et moins obéissants que les Français. Selon leur perception, l'immensité du territoire et l'influence de la culture autochtone auraient favorise l'émergence d'une telle attitude. Par ailleurs, les réalités climatiques de la vallée du Saint-Laurent incitent les Canadiens à s'inspirer des pratiques des Autochtones en adoptant, entre autres, le canot d'écorce et les raquettes. (MEM 3 : 111)

L'influence autochtone aurait agi sur la mentalité des nouveaux arrivants et aurait formé « l'esprit d'indépendance chez les Canadiens » :

> L'historien français Charlevoix, qui a séjourné dans la vallée du Saint-Laurent au 18e siècle, note certaines différences entre les Français et les Canadiens. « L'esprit d'indépendance a toujours fait sortir un grand nombre de jeunes gens et a empêché la colonie de se peupler. Ce sont là, madame, les défauts qu'on reproche le plus, et avec plus de fondement, aux Français Canadiens. C'est aussi celui des Sauvages [Autochtones]. On dirait que l'air, qu'on respire dans ce vaste continent, y contribue, mais l'exemple et Ia fréquentation de ses habitants naturels [Autochtones], qui mettent tout leur bonheur dans la liberté et l'indépendance, sont plus que suffisants pour former le caractère. » (Pierre-François-Xavier de Charlevoix, Histoire et description générale de la Nouvelle-France, 1744) (Ibid.)

Pour *MisÀJour*, en revanche, l'adaptation et l'acclimatation des Français sont surtout dictées par le climat : « […] les colons français doivent rapidement s'adapter à leur nouvelle réalité : le climat hivernal, le territoire et les relations parfois difficiles avec les Autochtones. (MAJ 3 : 68) Un « organisateur graphique » donne quelques exemples et élargit le propos :

> Ils doivent s'adapter au climat […] / au territoire […] / au contact avec les Autochtones : les raquettes, le canot, certaines plantes (courge, mais, haricot, tabac), les vêtements, le passage d'une culture européenne à une culture canadienne, les modifications des coutumes et des perceptions typiquement européennes, les tactiques de guérilla autochtone. (MAJ 3 : 69)

Chroniques, qui avait demandé aux élèves, à propos des Premières seigneuries : « Nommez trois produits alimentaires empruntes aux Premières Nations par les colons de la Nouvelle-France. » (CHR 3 : 121), mentionne, tour à tour, les emprunts aux savoirs autochtones et l'»

esprit d'indépendance » qui semble cependant moins directement lié aux influences des Premières Nations :

> Des éléments autochtones. Les Canadiens, qui vivent loin de la métropole, s'adaptent peu à peu à leur nouvel environnement. Pour faciliter leur adaptation et leur acclimatation, ils font de nombreux emprunts à la culture autochtone. Par exemple, ils utilisent des raquettes, des traineaux et des canots d'écorce pour se déplacer. Pour se protéger du froid, ils portent des mocassins et certains vêtements faits de peaux ou de fourrures. Ils adoptent également des techniques de chasse et de pêche autochtones. Les savoir-faire autochtones permettent aux Canadiens de s'adapter au territoire et au climat.
> Un esprit d'indépendance. Des voyageurs européens, comme Pehr Kalm et Pierre-François-Xavier de Charlevoix, ont rapporté leurs impressions dans des récits de voyage au Canada. Ces voyageurs évoquent l'esprit d'indépendance des habitants du Canada. Ils racontent que les Canadiens ont tendance à résister à l'autorité, par exemple à celle du derge ou des officiers militaires français. D'autres soulignent que les jeunes Canadiens aiment la liberté et que certains d'entre eux adoptent un mode de vie imitant celui des Autochtones. Ils notent également que les Canadiens ont une bonne opinion d'eux-mêmes et que ce sont des gens forts, fiers et courageux. Ils possèdent ces traits de caractère en raison de l'environnement particulier de la Nouvelle-France : de vastes espaces, un plus grand isolement, la débrouillardise qui y est nécessaire, une présence moindre des autorités, et les contacts avec les membres des Premières Nations. (CHR 3 : 171)

L'illustration « Les emprunts aux Autochtones : Les mocassins, les raquettes et la pipe à tabac sont tous des emprunts à la culture autochtone » montre aussi un fusil, ce qui permet de répondre à la question : « Quel objet servant à la chasse n'est pas un emprunt aux Autochtones ? »

Les Questions de savoirs (« Les caractéristiques de la société canadienne ») comprennent, entre autres, les tâches suivantes :

> Indiquez si ces caractéristiques de la société canadienne sont des traditions françaises (F) ou des emprunts aux Autochtones (A).
> a) Une maison avec des lucarnes (fenêtres dans le toit) et un toit en pente. b) L'utilisation de la langue française de Paris. c) Des raquettes pour marcher dans la neige. d) Des mocassins et des vêtements de fourrure. e) L'utilisation du fusil pour la chasse. f) Le gout de la liberté. […] (CHR 3 : 183)

La définition de la « Petite guerre » figure au glossaire en tant qu'emprunt : « Méthode de guerre utilisée par les Autochtones, puis adoptée par les Canadiens, consistant à attaquer l'ennemi en petits groupes et par surprise. » (Glossaire CHR 3 : 479)

Périodes constate d'abord la nécessité de l'adaptation : « Le recrutement et l'adaptation des colons. […] Les rigueurs du climat, combinées à la crainte des attaques iroquoises rendent difficile l'installation et l'adaptation des nouveaux arrivants. » (PER 3 : 126) Il aborde d'abord la culture matérielle, y compris l'alimentation :

> L'acclimatation des colons. […] Grâce à leurs relations avec les Autochtones, les colons apprennent à se déplacer en canot d'écorce sur les rivières et en raquettes sur la neige. Ils adaptent aussi leurs vêtements à l'hiver : ils remplacent la laine par la fourrure, qui est beaucoup plus chaude. La fourrure se porte à la façon autochtone, avec le poil tourné vers l'intérieur, pour plus d'efficacité. Enfin, la nourriture des colons, à base de pain, demeure essentiellement la même qu'en France, avec l'ajout de produits locaux. (PER 3 : 127)

Un historien est cité pour développer cet aspect :

> Des nouveautés culinaires. « Outre les citrouilles, les bleuets et les framboises, il découvre le maïs ou blé d'Inde qu'on accommode avec du poisson pour faire la « sagamité », à la mode amérindienne. Privilégié par rapport à ce qu'il a connu en France, le colon peut chasser tant qu'il veut et, comme on dit, vivre au bout de son fusil et ajouter à son lard habituel le gibier à poil et à plumes : l'orignal, l'ours, le lièvre, le castor, l'oie sauvage et la tourtre vont s'ajouter aux plats qu'il connait déjà. » (Marcel Trudel, Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, tome 1, 2001) (Ibid.)

Avec les produits cultivés et la chasse, les Français adoptent un nouveau style de vie :

> L’influence des Premières Nations sur la culture des colons. Les Français qui s'établissent dans la colonie tendent à adopter au fil du temps un mode de vie nouveau, influencé par les Premières Nations. Alors que, dans la métropole, la chasse est une activité récréative réservée à la noblesse et interdite aux censitaires, les colons en Nouvelle-France prennent l'habitude de chasser durant l'hiver comme les Autochtones. Ils cultivent également des plantes autochtones comme le maïs, fument le tabac et intègrent la pêche à leur mode de vie. Ils utilisent le canot et les raquettes pour se déplacer sur la neige. Graduellement, ces influences autochtones contribuent à l'émergence d'une culture propre aux Canadiens. (PER 3 : 150)

Au sujet des activités, on demande simplement aux élèves : « […] Donnez un exemple de l'influence des Premières Nations sur le mode de vie des colons en Nouvelle-France. » (PER 3 : 151 ; Activités)

Certains Français vont plus loin que d’autres et choisissent de vivre parmi les Premières Nations :

> Anecdote. Des truchements. En 1610, Champlain échange avec le chef algonquin Iroquet un jeune Français du nom d'Etienne Brûlé contre un jeune Huron-Wendat nommé Savignon. Cet échange a pour but de former des interprètes, appelés « truchements ». Etienne Brûlé est le premier Européen dont la présence en Huronie est attestée. Bien traité par les Autochtones et fasciné par leur mode de vie, Brûlé décide de rester avec eux une grande partie de sa vie. Il est le premier Français connu des historiens à s'être adapté ainsi aux coutumes autochtones. Pour sa part, Savignon retourne en Huronie en 1611, après avoir été bien traité en France, selon des témoignages d'époque. (PER 3 : 112)

Il trouve la mort dans des circonstances mystérieuses :

> Anecdote (sic). Le sort d’Etienne Brûlé. Depuis 1610, mis à part pour deux courts séjours en France dans les années 1620, Etienne Brûlé vit en Huronie où il a appris la langue et les coutumes de la nation huronne-wendate. A quelques occasions, il croise Champlain, qui fait probablement appel à ses talents d'interprète. En 1629, alors que les frères Kirke tentent de prendre Québec, Brûlé abandonne Champlain et se met au service des Anglais. Quatre ans plus tard, on ne retrouve plus de trace de Brûlé. Selon des témoins hurons-wendats, pour une raison inconnue, des membres de leur nation l'auraient tué. (PER 3 : 118)

Ce sont les coureurs des bois qui s’adaptent le plus aux Premières Nations :

> Le commerce des fourrures. […] Chaque été, de nombreux Autochtones y viennent en canot pour faire du troc. […] Les coureurs des bois. Depuis la destruction de la Huronie en 1650, des Français et des Canadiens se rendent directement auprès des producteurs de fourrures de la région des Grands Lacs, qui regorge de castors. A la fin des années 1670, ces coureurs des bois sont de plus en plus nombreux. Ils s'adaptent aux coutumes des Autochtones, dont ils parlent les langues. (PER 3 : 156)

Enfin, le manuel en vient à se demander s’il s’agit d » Une société française ou canadienne ? (PER 3 : 194), car les mentalités ont bien changé :

> […] des Canadiens n'hésitent pas à défier des ordonnances royales et se comportent avec une certaine liberté. Ils troquent de l’eau-de-vie avec les Autochtones ou ils vendent des fourrures aux Britanniques, des actes interdits par le gouverneur. C’est pourquoi la population canadienne a la réputation d'être entêtée, surtout auprès des autorités coloniales. (PER 3 : 195)

En résumé, l’illustration « Des voyageurs canadiens » constate que les Canadiens ont adopté des Autochtones « un mode de vie qui facilite leur adaptation à leur territoire. » et les élèves doivent trouver « Quels éléments illustrés dans cette image démontrent que les Canadiens s’inspirent du mode de vie des Autochtones ? » (Ibid.)

Périodes ajoute l’information que « L'ilot des Palais offre aujourd'hui des visites qui retracent l'histoire de ce site occupe depuis le 14' siècle par les Autochtones. » (PER 3 : 155 ; Trace du passé.)

Or, ce que l’on trouve surtout, en tant qu’empreinte autochtone - et tous les manuels le remarquent, ce sont les noms des lieux : « La toponymie canadienne et autochtone. Aujourd'hui, l'influence culturelle des langues autochtones est toujours visible au Québec.

Plusieurs noms de villes, de territoires et de cours d'eau sont des termes autochtones. » (MAJ 3 : 73)

MisÀjour donne les exemples suivants : Canada : Kanata - Iroquoien pour « village » ; Nunavut : Inuktitut pour « notre pays » ; Manitoba : Manintowahpaow - Cri pour « le passage du grand esprit » ; Québec : Kebec - Algonquin pour « endroit où le fleuve rétrécit » ; Saskatchewan : Kisiskatchewanispi – Cri pour « rivière aux flots rapides » ; Ontario : Kanadario – Iroquois pour « eau miroitante ». (Ibid.)

Chroniques y consacre une page entière :

> L'origine autochtone des noms de lieux. Saviez-vous que de nombreux noms de lieux en Amérique du Nord sont des mots d'origine autochtone ? En effet, en s'établissant sur le territoire, les Français reprennent souvent les noms de lieux, aussi appelés « toponymes », donnes par les Autochtones.
> Chez les Autochtones, les noms de lieux sont attribués en fonction d'une caractéristique particulière du territoire à un endroit précis. Loin d'être le fruit du hasard, ils sont ancres dans leur environnement et servent à décrire la nature qui les entoure. Les pêcheurs et les explorateurs européens utilisent les toponymes autochtones pour se situer sur le territoire. Un grand nombre de ces toponymes sont encore utilises de nos jours. Jacques Cartier et le Kanata Lors de son deuxième voyage en Amérique du Nord en 1535, Jacques Cartier est accompagné par deux Autochtones, les fils du chef Donnacona. Ces derniers utilisent le terme iroquoien *kanata* qui signifie « ville » ou « village », pour parler de l'endroit où ils habitent : Stadaconé. Jacques Cartier utilise ce mot pour designer tout le territoire de la vallée du Saint-Laurent. Au moment de la colonisation de cette région par les Français, le toponyme « Canada » sert à nommer la colonie qui prend forme à cet endroit. Ce mot est également repris en 1867 lors de la fondation du pays.
> Samuel de Champlain et Kebec En s'établissant sur les berges du fleuve Saint-Laurent, Samuel de Champlain s'inspire du nom autochtone de cet endroit pour nommer l'établissement qu'il fonde en 1608. Le mot *Kebec,* un toponyme d'origine algonquienne, sert aujourd'hui à nommer la capitale et la province de Québec.
> Hochelaga, Gespeg et tant d'autres De nombreux autres toponymes sont d'origine autochtone, comme *Hochelaga,* qui veut dire « chaussée de castor » et qui était le nom d'un village iroquoien situe sur l'emplacement actuel de Montréal Ce toponyme se retrouve aujourd'hui dans le nom d'un quartier montréalais, Hochelaga-Maisonneuve. (CHR 3 : 117)

Une liste à propos de « L'origine et la signification de quelques toponymes » contient 16 noms de lieux dont 10 algonquins, 4 micmacs et 2 montagnais. (Ibid.)

Périodes y consacre moins d'importance :

> Des noms de lieux autochtones toujours utilisés. Hochelaga et un mot encore utilisé de nos jours pour désigner un quartier de Montréal. Il signifie « chaussée des castors » en iroquoien. Plusieurs autres lieux au Québec et au Canada portent des noms d'origine autochtone. C'est le cas de la ville d'Ottawa, qui tient son nom d'un mot signifiant « les eaux bouillent » en langue crie, ou encore celui de la ville de Saguenay, dont le nom vient d'un mot innu signifiant « eau qui sort, embouchure ». (PER 3 : 75 ; trace du passé).

Mémoire se contente de remarquer dans son portrait de Jacques Cartier : « il donne au territoire le nom de 'Québec', qui signifie 'village' en langue iroquoienne. Il s'agirait du terme utilisé par les Iroquoiens qui ont guidé Cartier jusqu'à leur village, Stadaconé » (MEM 3 : 48) et que : « Le mot « Québec », en usage dans les langues algonquiennes, peut se traduire de plusieurs façons, mais il transmet l'idée d'un passage qui se rétrécit. » (MEM 3 : 68)

En revanche, *MisÀjour* rappelle, par un document, l'acte par lequel Cartier « baptise » le Mont-Royal :

> Journal de Cartier « Nous avons poursuivi notre marche et environ une demi-lieue avant de commencer à trouver de belles grandes terres labourées avec du maïs. [...] Et à travers ces terres fertiles, se situe le village d'Hochelaga tout près d'une montagne que nous voyions de fort loin. Nous avons nommé ladite montagne, le Mont Royal. Le village est tout rond entouré de palissades de bois. » Source : Journal de Jacques Cartier 1535, adaptation libre du vieux français par Marc-André Lauzon. (MAJ 3 : 49)

Ce qui intéresse le manuel, à ce propos, est « le nom du groupe autochtone rencontré par Jacques Cartier au village d'Hochelaga » (MAJ 3 : 48 A l'épreuve)

Familles mixtes

Le Guide de bonnes pratiques note à leur sujet, sans préciser davantage : « Les conséquences du phénomène du métissage, trop souvent romancées dans la littérature. » (Guide de bonnes pratiques, p. 6) Le programme HQC 2017 mentionne le métissage dans sa table des matières pour la période 1608 – 1760, mais sans y faire référence dans le texte de présentation.

Les manuels du programme précédent avaient bien parlé des Métis, dans le contexte de la colonisation des Praires, mais n'avaient souvent pas abordé le sujet d'unions entre Français et femmes des Premières Nations. Les nouveaux le font plus souvent, mais avec des variations importantes.

Mémoire y consacre une brève mention :

> Aussi, la coexistence des membres des Premières Nations et des Français sur le territoire entraine des unions. De ces unions naissent des enfants métis. » et il définit ce terme, d'une manière très générale et hors du contexte canadien : « Métis : Personne dont le père et la mère ne sont pas de la même origine. (MEM 3 : 87)

MisÀjour explique « Le métissage » comme « phénomène culturel », mais il le définit d'une manière plus convaincante :

> Le contact entre les hommes européens et les femmes autochtones entraine un phénomène culturel : le métissage. Un Métis ou une Métisse est une personne dont les parents sont de deux ethnies différentes. Dans le cas de la Nouvelle-France, il s'agit d'un père français et d'une mère autochtone. Les colons français peuvent marier les femmes autochtones pourvu qu'elles se soient converties à la religion catholique. (MAJ 3 : 70)

Le terme réapparaît dans l'« organisateur graphique » cité plus haut, à côté des phénomènes du choc microbien et de l'acculturation : « Le métissage : père français, mère autochtone. » (MAJ 3 : 71) Un document s'y réfère également :

> Sa Majesté a étudié la recommandation [...] selon laquelle il devait être notamment permis d'épouser de jeunes Indiennes. Sa Majesté n'y voit aucun inconvénient pourvu qu'elles soient chrétiennes, auquel cas, Sa Majesté donne son entière approbation. » Source : Lettre de Louis XIV adressée à Pierre Le Moine d'Iberville, 1699. (MAJ 3 : 74)

Ce sont *Chroniques* et *Périodes* qui s'intéressent le plus à ce sujet. *Chroniques* pense, que de telles unions étaient rares, du moins au début :

> Les unions entre des Français et des Autochtones, qui auraient pu compenser le très petit nombre d'unions avec des femmes d'origine française, sont très rares, puisque les Autochtones hésitent à adapter le mode de vie des Européens et continuent de vivre à l'écart des établissements français. (CHR 3 : 118)

Ensuite, le manuel consacre une page entière au métissage, illustrée par « Le mariage d'un coureur des bois et d'une Autochtone » :

> Le métissage. Saviez-vous qu'aux 17e et 18e siècles, certains coureurs des bois choisissent de fonder une famille au sein des nations autochtones avec qui ils font la traite de fourrures ?
> Avec la construction des forts et des postes de traite dans la région des Grands Lacs à partir des années 1670, les contacts entre les Français et les Autochtones s'intensifient. De nombreux coureurs des bois explorent cette région aussi appelée « Pays-d'en-Haut ».
> Des liens qui se développent. Des liens d'amitié se tissent avec les peuples autochtones et certains coureurs des bois adoptent leur mode de vie et vivent parmi eux. Certains fondent des familles à l'intérieur de ces communautés. Les mariages entre les coureurs des bois et les femmes autochtones sont rarement officialisés par l'Eglise. Ces unions scandalisent les missionnaires.
> Une union avantageuse. Au 17e siècle, on estime qu'environ 2000 Français habitent dans le vaste territoire où

> ils font la traite des fourrures. En prenant une partenaire autochtone, les coureurs des bois scellent des alliances permanentes avec la famille de celle-ci. Par sa connaissance des langues autochtones et déplacements en font, leur campagne peut se révéler fort utile au moment de faire du commerce. Au début, le métissage est encouragé par les autorités coloniales, qui croient qu'il s'agit d'un bon moyen d'amener les Autochtones à adopter la religion catholique, la langue française et le mode de vie européen. Toutefois, en se liant à des femmes autochtones, ce sont plutôt les colons français qui adoptent le mode de vie et une partie des coutumes de leur compagne. Les enfants nés de ces unions, même s'ils parlent français, sont élevés dans une culture mixte.
> Les « sangs-mêlés ». Les Métis, aussi appelés les « sangs-mêles », deviennent des intermédiaires très utiles dans la traite des fourrures. Ils parlent à la fois les langues autochtones et le français, et ils sont habiles dans leurs déplacements sur le territoire. Ils servent de guides et d'interprètes pour les explorateurs et les commerçants. Tant les Autochtones que les Français recherchent leur collaboration dans la traite des fourrures. (CHR 3 : 175)

Quelques pages plus loin, il revient sur le sujet et note l'émergence d' » Un nouveau peuple » :

> A mesure que les contacts entre Autochtones et Européens s'intensifient, une nouvelle population voit le jour, formée par les enfants nés de voyageurs français et de femmes autochtones. En effet, le développement du commerce des fourrures dans la région des Grands Lacs amène plusieurs jeunes hommes qui y séjournent pendant de longues périodes à se choisir une épouse et à fonder une famille parmi les Autochtones. Le métissage entre les populations autochtones et canadiennes n'entraine pas l'intégration de cette nouvelle population à la société française. Comme les enfants nés de ces unions vivent parmi les Premières Nations, ils adoptent en grande partie leur culture. A certains endroits, comme à l'emplacement de L'actuelle ville de Winnipeg, ils forment bientôt une population distincte, en partie autochtone, en partie française : les Métis. (CHR 3 : 181).

Une illustration montre « Un Métis français » (Ibid.) Voici les définitions fournies à l'occasion : « Métis : En Nouvelle-France, personne d'origine à la fois autochtone et européenne » (CHR 3 : 181 ; Glossaire CHR 3 : 478) et « Métissage : Union entre des personnes de différentes origines ethniques. » (Ibid.)

Périodes présente également l'autorisation des mariages mixtes, dans un but nataliste, comme une mesure ayant porté peu de fruits :

> Etant donné le manque de Françaises dans la colonie, les autorités coloniales encouragent les mariages mixtes en offrant une dot de 50 livres à toute femme autochtone qui épouse un Français. Toutefois, cette politique n'a pas beaucoup d'effet car peu de mariages catholiques interethniques sont célébrés. Certains Français qui font le commerce des fourrures avec des Algonquiens se marient avec des femmes autochtones selon les « coutumes du pays «, c'est-à-dire en dehors de l'Eglise catholique. Il est donc difficile de quantifier le nombre d'enfants qui sont nés de ces métissages. (PER 3 : 144)

Sa définition est générale comme celle de *Mémoire* : « Métissage : Union entre des personnes appartenant à des groupes d'origines différentes qui engendre une descendance. » (PER 3 : 144 ; PER 3 : Glossaire 475). Curieusement, le terme de Métis n'y apparaît pas.

Un document d'époque mentionne la présence d'enfants métis dans une réduction :

> Le village du Sault-Saint-Louis (Kahnawake) en 1752. « Le grand chef était vêtu d'un habit rouge galonné d'or et d'argent, que le roy leur fait donner en présent ; la plus part des autres, [...] étaient sans culottes, couverts d'un pagne à la ceinture, d'une chemise, d'une couverture de laine et d'une paire de mitasses aux jambes. [...] Les missionnaires [...] parlent la langue sauvage. Les sauvages de ce village sont un composé des cinq nations iroquoises. [...] Il y a parmi eux plusieurs bâtards français, et beaucoup d'enfants anglais faits prisonniers en la dernière guerre et qu'ils ont adoptés. [...]. Ces sauvages sont dans le goût de bâtir des maisons à la française [...]. » (Louis Franquet, officier et ingénieur militaire, Voyages et mémoires sur le Canada en 1752 et 1753) (PER 3 : 202)

Les élèves sont invités à répondre à cette question : « A l'aide du document, relevez un changement survenu dans le mode de vie des Autochtones domiciliés. » (Ibid.) Le terme

employé par le texte est expliqué : « Bâtards français : enfants nés de parents français et autochtones » (Ibid.)

Pour la période suivante, le nombre de familles mixtes augmente, selon le manuel :

> Au 18e siècle, le métissage s'accélère. Les Autochtones tendent à ressembler physiquement aux Français, et les unions entre Français et Autochtones se multiplient, surtout dans les villages domiciliés. Des colons adoptent également le mode de vie nomade des Autochtones et s'intègrent dans leurs communautés. Dans une moindre mesure, la population coloniale intègre aussi des gens aux origines mixtes, française et autochtone. Les conséquences de la présence française sur les Premières nations varient selon les régions. Dans la vallée du Saint-Laurent, les Français s'approprient le territoire et le transforment beaucoup, entre autres en exploitations agricoles. Ailleurs, les postes de traite français favorisent parfois la transmission de maladies et entraînent des conflits commerciaux néfastes pour les Premières Nations. (PER 3 : 203)

Il y ajoute cette remarque en marge : « Bien que des métissages se produisent, les Autochtones de la colonie conservent des traits culturels propres et se considèrent encore comme étant différents des Canadiens. » (Ibid.)

En complément figurent l'illustration : « Un jeune Huron-Wendat : Les Hurons-Wendats fréquentent régulièrement les habitants de Québec », et une citation d'une source d'époque : « Parmi les Canadiens : ' [Les Hurons-Wendats sont] toujours avec nous et parmi nous dans cette ville où ils viennent vendre toutes les denrées qu'ils ont.'» (Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, ordonnance de l'intendant, 1710) (Ibid.)

Si les changements profonds dans les modes de vie engendrés par le commerce et les contacts, souvent réciproques d'ailleurs, se sont produits sans qu'il y ait une stratégie précise, il y a une influence européenne qui au contraire, a pour but avoué un changement radical des convictions, des structures familiales et sociétales et de l'ensemble des modes de vie : l'évangélisation, qui constitue, avec le commerce et la colonisation, une des motivations essentielles de la présence d'Européens en Amérique.

Evangélisation

A ce sujet, le CEPN demande, avec insistance, un changement dans l'angle d'approche :

> On parle également d'évangélisation des Premières Nations, sans parler de l'effet dévastateur que cela a eu sur des sociétés riches et autonomes […] La question de l'évangélisation des Premières Nations et des « missions indiennes » demeure également un sujet délicat à traiter. Nous recommandons que cette partie ne soit pas présentée comme une œuvre de bienfaisance. Les missionnaires ont travaillé très fort à la destruction sociale chez les Premières Nations, et ils doivent être présentés comme responsables de la dislocation de plusieurs nations et confédérations de l'Amérique du nord-est. Ils ont également eu un rôle non négligeable dans la transmission des maladies qui ont causé les grandes épidémies du 17e siècle. (Mémoire 3, p. 11-12)

Dans les énoncés du Guide de bonnes pratiques, à propos de l' « Église catholique » certains sont également critiques (cf. aussi 3.2.5) :

> Les conséquences négatives de l'évangélisation : faire des Autochtones de 'bons chrétiens' comme si, auparavant, ils étaient des ' mauvais indiens' (sic). / L'évangélisation par les Récollets, les Jésuites, les Ursulines et les Sulpiciens se fait essentiellement dans la vallée du Saint-Laurent, dans les réductions. Ailleurs, elle est le fait de missionnaires. / La notion du mal apparaît avec l'arrivée des Blancs : ceux-ci voulaient faire peur aux Autochtones (sic) / L'idée de l'existence de l'enfer n'existait pas avant l'arrivée des Européens. » (Guide de bonnes pratiques, p. 5)

Or, dans le programme, aucune implication négative de l'évangélisation ne s'exprime : « Les communautés religieuses sont à l'œuvre. Récollets, Jésuites et Ursulines évangélisent des Autochtones et se chargent de l'encadrement des colons. Des hôpitaux sont fondés et des

écoles sont érigées, particulièrement par des congrégations féminines. » (Programme HQC 2017, p. 25)

Nous avons vu que la présentation de l'évangélisation par les manuels avait cependant subi, notamment pour *Mémoire*, des modifications importantes dans le processus de refonte (cf. 3.3.2)

Dans sa nouvelle version, *Mémoire* constate d'abord que « les relations que les Français entretiennent avec les Autochtones sont importantes pour leur projet de colonisation. Deux objectifs, marquent ces relations : l'évangélisation des Autochtones et le renforcement des liens avec les Autochtones qui procurent des fourrures aux Français. » (MEM 3 : 70).

L'évangélisation est un projet de la couronne dont il charge la Compagnie des Cent-Associés :

> Le mandat de la Compagnie des Cent-Associés. En échange du monopole du commerce des fourrures, l'Etat français impose plusieurs obligations à la Compagnie des Cent-Associés. Parmi celles-ci, on trouve : 1) L'évangélisation des Autochtones ; 2) Le développement de la colonie et un objectif précis de peuplement : l'installation de 4000 colons en 15 ans. (MEM 3 : 73)

Le manuel brosse ce tableau du cadre général qui mentionne, à la fin, des divisions parmi les Autochtones par les conversions que certains acceptent :

> L'évangélisation des Autochtones. L'Église est présente en Nouvelle-France dès les débuts de la colonie. Sa présence est notamment motivée par la conversion des Autochtones à la religion catholique. Pour évangéliser les Autochtones, des communautés religieuses s'établissent en Nouvelle-France, dont les Jésuites et les Récollets. Certains d'entre eux apprennent les langues des Autochtones et partent vivre avec eux. Certains Autochtones acceptent de se convertir à la religion catholique. Plusieurs d'entre eux le font lorsqu'ils sont confrontés à des tragédies comme des épidémies, ou lorsqu'ils veulent obtenir des avantages commerciaux ou atteindre des objectifs politiques. Les missionnaires exigent de la part des Autochtones convertis l'abandon de certaines pratiques culturelles et le rejet de leur spiritualité traditionnelle. Ces conversions créent des tensions et des divisions au sein des communautés autochtones. (MEM 3 : 70)

Les élèves doivent répondre à la question : « Quels moyens les missionnaires utilisent-ils pour évangéliser les Autochtones ? » (MEM 3 : 71)

Ce sont surtout les missions qui doivent servir à l'évangélisation :

> Des communautés religieuses qui s'établissent en Nouvelle-France mettent en place des missions. Au début, ces missions sont temporaires, Une première mission permanente, Sainte-Marie-des-Hurons, prend forme progressivement en territoire huron-wendat. Les Jésuites y font construire plusieurs bâtiments entourés d'une palissade. Des Français s'établissent à Sainte-Marie-des-Hurons, afin que les Hurons-Wendats se familiarisent avec le mode de vie à la française. Les Jésuites croient que lorsque les Autochtones auront été influencés par ce mode de vie, ils accepteront plus facilement de se convertir à la religion catholique.
> Dans la vallée du Saint-Laurent, des missions prendront la forme de villages destinés à accueillir des Autochtones. Les Français appelleront « domiciliés » les Autochtones qui s'établiront dans ces villages. Par ce moyen on cherchera à favoriser l'adoption et le maintien de la religion catho chez les Autochtones. (MEM 3 : 79)

Une photo de « Sainte-Marie des Hurons » illustre ce passé : « A la mission de Sainte-Marie-des-Hurons, les Jésuites initient les Hurons-Wendats aux techniques agricoles européennes. Le site de Sainte-Marie-des-Hurons, situé près de Midland en Ontario, est aujourd'hui un lieu de reconstitution historique administré par le ministère du Tourisme de la province. » (Ibid.)

Dans ce contexte le terme de « Domicilié » est défini : « Autochtone établi en permanence dans un village administré par une communauté religieuse « (Ibid.)

Un « coup d'œil » porte sur :

> Kateri Tekakwitha (1665-1680) Fille d'un père agnier et d'une mère algonquine, Kateri Tekakwitha se convertit à la religion catholique à l'âge de 20 ans. Son histoire témoigne des conséquences que peut avoir l'évangélisation dans les communautés autochtones. En effet, Kateri Tekakwitha est rejetée par une partie de sa communauté en raison de ses croyances. C'est ce qui l'amène à se réfugier à la mission Saint-François-Xavier (aujourd'hui Kahnawake). Sa piété et son dévouement à la religion catholique impressionnent les religieux français. A sa mort à l'âge de 24 ans, des missionnaires la présentent comme un modèle à suivre pour les autres Autochtones. En 2012, le Vatican fait de Kateri Tekakwitha la première sainte autochtone. (Ibid.)

Dans le contexte de la Nouvelle-France de 1627 à 1663, *Mémoire* montre l'accord entre l'Eglise et la couronne sur l'utilité de l'évangélisation : « La volonté d'encourager le peuplement de la Nouvelle-France répond aussi à l'objectif d'évangélisation des Autochtones. L'Eglise se montre favorable à l'immigration, convaincue qu'une colonie française catholique bien établie pourra servir de modèle aux Autochtones. » (MEM 3 : 80)

Périodes consacre une première partie à l'évangélisation dans le cadre de l'« Expédition et mission en Huronie », accompagnée par une carte sur « L'expédition de Champlain en Huronie, 1615 » (PER 3 : 114). Elle montre le lien qui existe entre l'œuvre de conversion et les actions militaires :

> Au 17e siècle, l'Eglise catholique est puissante en France. Champlain parvient à convaincre les autorités religieuses de le soutenir. Il obtient ainsi l'autorisation d'amener quatre récollets en Nouvelle-France afin d'évangéliser les Premières Nations et d'assurer le service religieux auprès des Français. En 1615, Champlain revient à Québec et part à la rencontre de ses alliés hurons-wendats et algonquins. Il est accompagné de missionnaires récollets. Harcelés par des Iroquois qui attaquent leurs convois de fourrures, ces alliés réclament à Champlain un soutien militaire. Ce dernier accepte et obtient en échange de l'aide pour explorer les régions situées à l'ouest ainsi que l'installation de missionnaires en Huronie, territoire des Hurons-Wendats. Un grand festin est organisé pour l'occasion et les missionnaires célèbrent une messe. Champlain, accompagné de soldats et du missionnaire récollet Joseph Le Caron, se rend en Huronie. Ils visitent plusieurs grands villages autochtones fortifiés et bordés de champs de maïs. Le mode de vie sédentaire des Hurons-Wendats semble favorable à l'évangélisation. Le missionnaire Le Caron choisit donc de fonder une petite mission dans le village de Carhagouha et commence l'apprentissage de la langue huronne-wendate pour faciliter sa tâche. A la fin de l'été, Champlain quitte la Huronie en vue d'attaquer des Iroquois au sud du lac Ontario avec ses alliés autochtones. Leur tentative de prendre d'assaut le fort iroquois d'Onontagué échoue. Blessé, Champlain se replie et hiverne en Huronie avec ses soldats et le missionnaire Le Caron. (Ibid.)

Ensuite, il présente avant tout les activités sociales des congrégations dans l'enseignement et le soin aux malades :

> Ordres religieux et évangélisation des Autochtones. […] Seuls les Jésuites reviennent en Nouvelle-France après 1632. En 1634, ils se rendent en Huronie pour établir une mission. L'année suivante, ils fondent le Collège des Jésuites à Québec, le premier collège en Amérique destiné à l'enseignement des jeunes garçons. Puis, en 1637, ils créent à Sillery une première réduction afin de sédentariser les Algonquiens convertis au catholicisme, mais sans grand succès. En 1639, les premières religieuses, des Ursulines et des Hospitalières (ou Augustines), débarquent au port de Québec. Les Ursulines, dont Marie de l'Incarnation, fondent à leur arrivée un monastère et une petite école qui prend en charge l'éducation des jeunes Françaises et Autochtones. Pour leur part, les Hospitalières fondent un hôpital : l'Hôtel-Dieu de Québec. A l'hiver 1639, elles viennent en aide aux Autochtones établis à la réduction de Sillery alors qu'ils sont frappés par une épidémie de petite vérole. (PER 3 : 123)

Il ajoute dans ce contexte le portrait de Marie de l'Incarnation : « […] Femme érudite, elle s'intéresse à l'économie de la colonie française, et rédige des contrats et de nombreux ouvrages, dont un dictionnaire français-algonquin. […] « (Ibid.) Le terme « réduction » est ainsi défini : » Installation située près d'un établissement colonial et habitée par des Autochtones convertis au catholicisme. » (Ibid.) La définition est reprise par le glossaire (PER 3 : 477, où il n'y a cependant pas d'entrée pour « Réserve ». « Récollet » y est défini comme : » Membre d'une communauté religieuse catholique constituée en France à la fin du

16e siècle. Certains récollets sont venus en Nouvelle-France pour évangéliser les Premières Nations ». (PER 3 : Glossaire 476)

La fondation de Ville-Marie correspond au projet d'intensifier les efforts d'évangélisation :

> En 1640, on compte plus de 600 colons en Nouvelle-France, dont 500 dans la vallée du Saint-Laurent et plus d'une centaine en Acadie. Pour l'Eglise catholique, c'est nettement insuffisant pour implanter le catholicisme dans la colonie et favoriser l'évangélisation des Premières Nations. […] En 1639, il [Jérôme Le Royer de La Dauversière] crée avec des amis dévots la « Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France ». Son objectif est de convertir les Autochtones au catholicisme par l'établissement de colons français en territoire autochtone. Les membres de cette société croient que l'exemple de ces colons entrainera la sédentarisation d'Autochtones. […] (PER 3 : 124)

Puisque le nom de la « Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France » contient le terme, *Périodes* explique à ce sujet : « Sauvage : terme utilisé à l'époque coloniale comme nom pour désigner un Autochtone, au comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Autochtones. « (Ibid.)

Par la légende de l'illustration d'» Un couple d'algonquins au 17e siècle », on apprend que : « A cette époque, certains Autochtones sont convertis au catholicisme, mais la plupart demeurent attachés à la spiritualité autochtone. Presque tous continuent à vivre selon leur mode de vie traditionnel, en y intégrant des objets provenant d'Europe, comme des couvertures. » (PER 3 : 125)

Par la suite, des allusions à l'œuvre des missionnaires apparaissent dans différents contextes : « François Dollier de Casson et René de Bréhant de Galinée, deux sulpiciens, se rendent dans la région ouest des grands Lacs afin d'évangéliser les Autochtones présents […] « (PER 3 : 159) ; « Rappel : L'Eglise catholique tente d'évangéliser les Autochtones en établissant des missions et encourage la venue des immigrants français » (PER 3 : 160) ; « Portrait François de Laval […] : Il s'oppose à la vente d'alcool aux Autochtones, en raison des ravages de cette substance dans ces populations. » (Ibid.)

Périodes intègre une grande partie de ses informations sur l'évangélisation en Huronie au contexte de sa destruction :

> La destruction de la Huronie. L'œuvre évangélisatrice prend de l'ampleur dans la région des Grands Lacs, notamment en territoire huron-wendat. La principale mission, Sainte-Marie-des-Hurons, est fortifiée. En 1648, elle constitue le centre économique et social le plus actif de la région. De Sainte-Marie-des-Hurons, les missionnaires jésuites s'implantent dans des villages hurons-wendats sédentaires où ils construisent de petites chapelles. D'autres missionnaires suivent des groupes de nomades au gré de leurs déplacements. Bien que les missionnaires aient réussi à convertir presque la moitié des Autochtones de la région, un bon nombre de traditionalistes résistent. (PER 3 : 130)

Une carte situe « Des missions jésuites de la région des Grands Lacs, de 1634 à 1650 ». S'y trouve aussi le portrait de Jean de Brébeuf :

> Né en France en 1593, le jésuite Jean de Brébeuf poursuit, en 1634, l'œuvre missionnaire en Huronie. Toutefois, en 1637 et 1638, de fortes épidémies frappent la population huronne-wendate et mettent en péril son travail d'évangélisation. Vivant plus de 15 ans auprès des, Brébeuf est un témoin privilégié de l'époque des premiers contacts entre Autochtones et missionnaires. En 1635 et 1636, il rédige de nombreux écrits décrivant les mœurs des Hurons-Wendats en plus de produire un dictionnaire et une grammaire de leur langue. Entre 1648 et 1649 il assiste, impuissant, à la destruction de la Huronie avant d'être tué par des Iroquois en 1649. (Ibid.)

L'illustration « Un missionnaire jésuite, 17e siècle. » rend compte des activités des missionnaires, mais aussi des réticences grandissantes des Premières Nations :

> En 1648, plus de 60 Français travaillent à Sainte-Marie-des-Hurons, dont près de 25 missionnaires jésuites, une dizaine de soldats et plusieurs domestiques. Frappés par les épidémies, les Hurons-Wendats sont de plus en plus méfiants envers les « robes noires », surnom qu'ils donnent aux missionnaires français. (Ibid.)

Une photo montre une

> Trace du passé. Reconstitution de Sainte-Marie-des-Hurons. Sainte-Marie-des-Hurons est le premier établissement européen en Ontario. Cette mission jésuite a été reconstituée à partir de 1964 sur son emplacement original et renommée Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons, près de la baie Georgienne. Les fouilles archéologiques et les recherches historiques ont confirmé l'existence de logements, d'une forge, d'un magasin, d'un hôpital et d'une chapelle. » (Ibid.)

Après avoir mentionné que Marguerite Bourgeois. « […] se consacre particulièrement à l'éducation des jeunes filles autochtones, met sur pied des cours de travaux manuels pour celles-ci et envoie les sœurs de la communauté enseigner dans les villages plus éloignés. » (PER 3 : 132), plusieurs passages concernent l'activité des Ursulines :

> A Québec, ce sont les Ursulines qui dispensent l'enseignement et prennent des jeunes filles françaises et autochtones en pension. A Ville-Marie, la congrégation de Notre-Dame-de-Montréal, dirigée par Marguerite Bourgeoys, ouvre aussi un pensionnat. Les religieuses dispensent leur enseignement autant à la ville qu'aux alentours, chez les colons et les Autochtones. […] (PER 3 : 162)

Une citation de Marie de l'Incarnation rend compte de la difficulté de convaincre les jeunes filles :

> L'éducation des filles autochtones chez les Ursulines. « C'est pourtant une chose très difficile, pour ne pas dire impossible de les franciser ou civiliser. Nous en avons l'expérience plus que tout autre, et nous avons remarqué que de cent de celles qui ont passé par nos mains, à peine en avons-nous civilisé une. Nous y trouvons de la docilité et de l'esprit, mais lorsqu'on y pense le moins, elles montent par-dessus notre clôture et s'en vont courir dans les bois avec leurs parents, où elles trouvent plus de plaisir que dans tous les agréments de nos maisons françaises. » (Mère Marie de l'Incarnation, ursuline, Lettres à son fils, 1668) (Ibid.)

Les élèves sont invités à commenter cette difficulté : « Selon Marie de l'Incarnation, les Ursulines obtiennent-elles tout le succès espéré dans l'imposition d'une éducation française aux filles autochtones. Pourquoi ? » (Ibid.)

La légende de l'illustration « Le monastère des Ursulines à Québec » souligne les conditions avantageuses offertes aux Premières Nations : « La pension pour les filles autochtones est gratuite, alors que les parents des jeunes Françaises doivent la payer, soit en offrant des matériaux de construction aux Ursulines ou en travaillant pour la communauté religieuse. » (Ibid.)

Or, les efforts de sédentarisation étant restés vains, l'hôpital change de clientèle : Un changement de vocation « […] L'échec de la politique de sédentarisation des Indiens et la croissance de la colonie entrainèrent un changement de clientèle pour l'hôpital L'Hôtel-Dieu de Québec. » (François Rousseau, historien, Hôpital et société en Nouvelle-France : L'Hôtel-Dieu de Québec à la fin du XVIIe siècle, 1977) (PER 3 : 163)

Puisque le texte contient le terme « Indien », celui-ci est défini : terme utilisé depuis l'époque coloniale comme nom pour désigner un membre d'une Première Nation, ou comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Premières Nations. (Ibid.)

Un peu plus loin, il est de nouveau brièvement question d'activités éducatives : « […] Les sulpiciens, arrivés à ville-Marie en 1657, œuvrent auprès des Autochtones et s'occupent de petites écoles […] » (PER 3 : 164) et de leurs déplacements : « […] Déjà présents dans les réductions autochtones de la vallée du Saint-Laurent, les religieux, dont plusieurs

missionnaires jésuites et sulpiciens, se déplacent vers l'intérieur du continent. […] » (PER 3 : 165). Ces remarques sont accompagnées par l'illustration :

> Le père Marquette et Louis Jolliet sur le Mississippi en 1673 : Les missions se poursuivent aussi auprès des nations autochtones éloignées, au fur et à mesure de la progression des Français au cœur de l'Amérique. Toutefois, malgré ces efforts, l'évangélisation n'aboutit pas à une réelle conversion des Autochtones. (Ibid.)

et du portrait de Jacques Marquette :

> […] Il se rend à Trois-Rivières, où il étudie l'innu et d'autres langues autochtones. Sept ans plus tard, il en parle couramment une demi-douzaine. En 1669, il fonde une mission à l'ouest du lac Supérieur, puis une autre à Saint-Ignace en 1671, à la jonction du lac Michigan et du lac Huron. C'est de là qu'il part, avec Louis Jolliet, pour atteindre le fleuve Mississippi. En 1675, le père Marquette revient parmi les Illinois où il prêche devant 2 000 personnes. (Ibid.)

D'autres courtes mentions suivent sur les pages suivantes, toujours sur les activités de soins et d'éducation : « Depuis la fondation de Québec, des communautés religieuses tentent d'évangéliser les Autochtones et sont également responsables d'éduquer et de soigner les habitants de la Nouvelle-France. » […] (PER 3 : 190) ; « […] Quant aux missionnaires, ils sont surtout actifs auprès des Autochtones domiciliés, mais ils continuent à effectuer des missions auprès de groupes nomades. » […] (PER 3 : 192), ainsi qu'une illustration « La France apportant la foi aux Hurons de la Nouvelle-France, selon Claude François, dit le Frère Luc. Le frère Luc, peintre et architecte français, séjourne un peu plus d'un an en Nouvelle-France, et peint une trentaine de tableaux religieux. » (PER 3 : 193)

Un texte plus important est consacré aux réductions, qui contient également quelques appréciations sur les résultats – mitigés – de efforts d'évangélisation :

> Les Autochtones et la société coloniale. Au Canada, depuis le 17e siècle, des missionnaires fondent des réductions où vivent des Autochtones convertis au catholicisme qu'on appelle « domiciliés. De 1700 à 1750, la population de ces villages passe d'environ 2200 habitants à près de 3 700 habitants. Ces Autochtones proviennent de diverses nations. Leurs villages forment l'Alliance des Sept-Nations, ou la Fédération des Sept Feux, dont le conseil se tient généralement à Kahnawake. On appelle « le grand feu « le lieu où le conseil se réunit. Les missionnaires, qui résident en permanence dans les réductions, s'efforcent d'inculquer aux Autochtones domiciliés un mode de vie à la française, notamment en ce qui a trait aux habitations, aux vêtements et à l'utilisation d'outils. Même si la chasse demeure une activité importante chez les domicilies, ils sont de plus en plus nombreux à élever des animaux de ferme, surtout dans la région de Montréal. De plus, certains d'entre eux adoptent la langue française, en particulier les Hurons-Wendats. Les missionnaires tentent également d'imposer aux domiciliés des structures familiales catholiques, mais ils n'y parviennent pas toujours. Malgré la volonté des Français de forcer leur acculturation, les Autochtones domiciliés conservent plusieurs de leurs traits culturels propres. A l'inverse des domiciliés, les Autochtones qui vivent à l'extérieur des réductions gardent un mode de vie plus traditionnel. Nomades, ils vivent surtout de la chasse, de la pêche et de la cueillette. Ils fréquentent les établissements français de manière occasionnelle, pour faire du commerce. L'influence de la culture coloniale est moins marquée chez ces Autochtones que chez les domiciliés. (PER 3 : 202)

L'illustration « Le village de Wendake, près de Québec. Cette illustration réalisée au 19e siècle montre que les Hurons-Wendats ont délaissé leurs habitations d'écorce pour adopter la maison « canadienne » » et une carte sur « Les villages des Autochtones domiciliés » avec la remarque : « Les Autochtones domiciliés habitent principalement dans la vallée du Saint-Laurent. » complètent le récit.

Enfin, *Périodes* brosse le portrait d'Esther Wheelwright :

> 1696-1780. Née en 1696 au Massachusetts (l'une des Treize colonies), Esther Wheelwright est devenue catholique après avoir été enlevée lors d'un raid autochtone et amenée dans une mission française alors qu'elle était enfant. Rebaptisée du nom de Marie-Joseph, elle est admise au pensionnat des Ursulines en 1709, à l'âge de 12 ans. Au lendemain de la Conquête, elle est nommée mère supérieure. Elle dirige habilement la

communauté durant la période difficile qui suit la Conquête et entretient de bonnes relations avec les autorités britanniques. Elle meurt en 1780. (PER 3 : 278)

Chroniques, déjà le plus intéressé parmi les quatre manuels, par les croyances autochtones (cf. supra) donne aussi le plus de détails sur leur évangélisation. Pour l'entrée en matières, le manuel combine la description des activités de bienfaisance des communautés religieuses à la mention du mandat royal :

> Les communautés religieuses. Les communautés religieuses catholiques regroupent des hommes et des femmes qui choisissent de consacrer leur vie à Dieu. Certaines communautés religieuses soignent les malades, d'autres enseignent aux enfants ou choisissent de venir en aide aux pauvres et aux orphelins. Parmi ces communautés religieuses, certaines se donnent aussi comme mission de faire connaitre la religion catholique dans d'autres pays, chez les peuples païens […]
> L'évangélisation des Autochtones. En tant que roi catholique, Louis XIII a des obligations envers l'Eglise de Rome et son chef, le pape. Par exemple, le roi doit soutenir les activités des communautés religieuses catholiques en France et dans ses colonies. Au cours du 17e siècle, le roi appuie donc les tentatives d'évangélisation des Autochtones en Nouvelle-France. Pour l'Eglise, de même que pour la population française en général, les Autochtones, qu'ils appellent « Sauvages », n'ont pas de vrai Dieu ni de vraie religion. L'Eglise veut sauver leur âme en les amenant à adopter la religion catholique. (CHR 3 : 96)

Comme le terme est mentionné par le texte, il est expliqué : « Sauvage. Mot qui signifie « peuple primitif, non civilise », utilise pour parler des Autochtones d'Amérique jusqu'au 19e·siècle. Au fil du temps, le mot a pris une connotation péjorative. » (Ibid.)

Sont également définis, dans ce contexte les termes de « Païen : Qui est adepte d'une religion autre que le christianisme, le judaïsme et l''islam, qui vénère plusieurs dieux ou qui attribue une âme aux animaux et aux objets. » (CHR 3 : 96 et Glossaire CHR 3 : 478) et « Evangélisation : Action d'enseigner les Evangiles, les rites et les valeurs chrétiennes en vue de convertir des personnes au christianisme. » (Ibid.)

La remarque : « Aux yeux du roi de France, Louis XIII, les Autochtones qui se convertissent au catholicisme et qui adoptent le mode de vie des Français deviennent ses sujets, au même titre que n'importe quel autre colon français installe en Nouvelle-France » (CHR 3 : 97) mentionne une conséquence de la conversion dont on ignore si les Premières Nations en étaient conscientes.

Accompagnant son texte par les illustrations : « L'évangélisation en Nouvelle-France : Les missionnaires ont pour ' mission' d'évangéliser un grand nombre d'Autochtones durant le 17e siècle. *La France apprenant la foi aux Hurons de la Nouvelle-France,* œuvre attribuée au frère Luc, vers 1675. » (Ibid.) et : « Samuel de Champlain accueille les Récollets à leur arrivée à Québec en 1615. Au cours des vingt premières années de la colonie, quelques missionnaires se consacrent à l'évangélisation des Autochtones », accompagné de la question : « Quelles conséquences l'arrivée es missionnaires en Nouvelle-France a-t-elle sur les croyances des Autochtones ? » (Ibid.), le manuel précise l'identité et les efforts des missionnaires :

> L'envoi de missionnaires. Dès le début du 17e siècle, des missionnaires arrivent en Nouvelle-France. En 1615, ce sont les Récollets qui viennent à la rencontre des Montagnais et des Hurons. Puis, ils sont suivis par les Jésuites en 1625. Ces missionnaires appartiennent à la Compagnie de Jésus, une communauté religieuse très influente en Europe. Pour convertir les Autochtones à la religion catholique, plusieurs missionnaires vivent parmi les nations sédentaires. Pendant l'été, ils vivent au milieu des nations nomades, qui sont alors regroupées dans des campements. Ils apprennent leurs langues et leurs coutumes. […] (Ibid.)

Une source historique cite les intentions de Champlain en matière d'évangélisation :

> « [...] ayant reconnu dans mes précédents voyages qu'il y avait à certains endroits des peuples sédentaires sachant labourer la terre, mais n'ayant ni foi ni loi, vivant sans Dieu et sans religion, comme bêtes brutes, je jugeai que je ferais une grande erreur si je ne trouvais pas une façon de leur faire connaitre Dieu. Pour y parvenir, je me suis efforce de rechercher quelques bons religieux dévoués et enthousiastes, à la gloire de Dieu. » (Source : Samuel De Champlain, cité par H, Deschamps, *Les voyages de Samuel de Champlain,* Paris, PUF, 1951, p. 176.) (Ibid.)

A la page suivante, *Chroniques* explique plus en détail les réductions et les missions :

> Pour évangéliser les Autochtones de la Nouvelle-France, les Jésuites appliquent des façons de faire que leur communauté religieuse utilise déjà dans les colonies catholiques portugaises et espagnoles d'Amérique du Sud : les réductions et les missions.
> Les réductions. Les réductions sont de petits villages construits près des postes de traite de la colonie. Ces endroits sont destinés à évangéliser et sédentariser les Algonquins nomades vivant dans la vallée du Saint-Laurent. Deux réductions sont créées par les missionnaires, la première près de Québec, en 1638, et la seconde près de Trois-Rivières, en 1641. Les jésuites enseignent aux Autochtones les valeurs, les rites et les textes sacres de la religion catholique. Ils leur distribuent aussi de la nourriture quand celle-ci vient à manquer. Les Autochtones sont incités à abandonner leur mode de vie nomade et leurs croyances traditionnelles pour s'installer de façon permanente dans les réductions. Mais ces changements sont trop importants pour eux et constituent un facteur d'isolement. Les réductions sont abandonnées après quelques années. Les missionnaires vont plutôt vivre parmi les populations nomades pendant la saison estivale, quand la nourriture abonde et que les conditions de vie sont plus faciles. En hiver, cependant quand les nations nomades se dispersent à l'intérieur des terres où elles vivent de chasse et logent dans des cabanes en peau d'animal, les missionnaires les quittent pour revenir à Québec ou Trois-Rivières, car ils n'ont pas l'habitude d'endurer des conditions de vie aussi rudes.
> Les missions. Les jésuites installent leurs premières missions permanentes en Huronie. Ce choix s'explique par le fait que les Hurons, principaux alliés des Français, sont sédentaires. Les missions jésuites sont construites à l'intérieur même ou très près des villages hurons. Les jésuites croient qu'il est plus facile d'évangéliser les Autochtones en vivant parmi eux. Cette proximité leur permet également de gagner la confiance de certains chefs autochtones. Quelques missionnaires ont même un droit de parole dans les conseils de village. (CHR 3 : 98)

L'illustration : « Les Jésuites arrivent en Nouvelle-France en 1625. Les missionnaires de la Compagnie de Jésus désirent évangéliser les Autochtones » s'accompagne de la question : « Quelles sont les conséquences de l'arrivée de missionnaires en Nouvelle-France sur le mode de vie des Autochtones ? » (Ibid.) et celle de la page suivante « La réduction de Sillery » pose la question : « Quelle est la fonction d'une réduction comme celle de Sillery ? » (CHR 3 : 99)

Le texte sur les missions continue et aborde, en son sein, le drame du choc microbien, sans que rien ne l'annonce, dans les titres ou les sous-titres, illustrations, encadrés ou autres moyens d'attirer l'attention :

> Le projet des Jésuites est ambitieux. Ils veulent transformer les Hurons, et le faire rapidement. Cela crée des tensions au sein de cette nation fière et très influente. Au début, peu d'entre eux acceptent de se convertir à la religion catholique. Puis, des épidémies mortelles se déclarent, car les Autochtones ne possèdent pas les anticorps nécessaires pour se défendre contre certaines maladies relativement sans gravite en Europe. Des maladies comme la grippe ou la variole sont jusque-là inconnues en Amérique. La maladie emporte seulement les Autochtones, et aucun missionnaire. Cela amène un certain nombre de Hurons à adopter les croyances et les valeurs chrétiennes, dans l'espoir d'être sauves. Cette conversion d'une partie des Hurons à la religion catholique provoque la colère de ceux qui refusent d'abandonner leurs valeurs et leurs croyances ancestrales. Ces Hurons accusent les Jésuites de sorcellerie et d'être la cause des épidémies mortelles. Ala fin des années 1640, la présence des Jésuites crée donc énormément de tensions dans les villages hurons. (Ibid.)

Comme le précise l'illustration « Un père jésuite tentant d'évangéliser des Autochtones » : « Pour les Atikamekws, la croix chrétienne signifie ' morceau de bois de la mort' ». (Ibid.)

Un long passage est consacré aux « valeurs très différentes » qui entravent le succès des efforts d'évangélisation :

> Le mode de vie traditionnel des Autochtones et leurs valeurs sont très différents de ceux des Français. Il s'agit d'un obstacle majeur pour les Jésuites dans leurs tentatives de convertir les Autochtones. Par exemple,

> les enfants autochtones sont éduqués dans une grande liberté et ils apprennent en observant leurs parents. Les enfants français, quant à eux, sont éduqués en partie dans des écoles et ils doivent respecter l'autorité en suivant des règles très strictes. Les parents et les enseignants français n'hésitent pas à infliger des punitions corporelles aux enfants. Les Autochtones, quant à eux, agissent avec douceur en compagnie des enfants et font preuve de patience pour que ceux-ci adoptent les valeurs et les comportements les plus valorises dans leur communauté. Les missionnaires ont aussi du mal à comprendre les liens très forts qui unissent les parents et les enfants autochtones, ainsi que les membres de la famille élargie (cousins, cousines, ondes et tantes). Ils considèrent anormal que les parents refusent de se séparer de leurs enfants. En raison de ces différences de valeurs et de cette incompréhension mutuelle, les écoles mises sur pied par les Jésuites pour évangéliser et éduquer les enfants autochtones ont très peu de succès, tout comme les tentatives d'évangélisation en général. (CHR 3 : 99-100)

Une section sur l « Education et les soins aux malades » met ensuite encore une fois l'accent sur les œuvres de bienfaisance :

> Au 17e siècle, les communautés religieuses qui viennent s'établir en Nouvelle France ne se consacrent pas seulement à la conversion des Autochtones. En effet, en France, l'éducation des enfants et les soins aux malades sont généralement sous la responsabilité des communautés religieuses. Celles qui arrivent dans la colonie y viennent pour offrir ces mêmes services à la population. Dès leur arrivée, les Jésuites construisent un collège pour assurer l'éducation des jeunes Français de Québec et de quelques Autochtones convertis […] (CHR 3 : 100)

« La communauté religieuse des Augustines prend soin des malades en Nouvelle France » illustre ces propos. La page suivante est consacrée à leur arrivée et à celle des Ursulines. Une illustration montre « L'éducation des enfants autochtones est au centre des préoccupations de la communauté religieuse de Ursulines à leur arrivée (Premières religieuses ursulines avec des élèves amérindiennes, à Québec., Lawrence R. Bachelor, vers 1931 » (CHR 3 : 101)

Une page entière est consacrée à « La publication des *Relations* des Jésuites (1632-1672) » et aux idéaux des Jésuites :

> Savez-vous que la collection des textes racontant les missions d'évangélisation compte 73 volumes totalisant plus de 22500 pages ?
> Au 17e siècle, pour les Français de l'époque, l'âme des Autochtones est perdue. En effet, pour eux, les Autochtones vivent dans le pêché puisqu'ils ne pratiquent pas la religion catholique. L'élan missionnaire qui se met en place vise alors à sauver l'âme des populations autochtones en leur faisant adopter la religion catholique.
> L'élan missionnaire en France. Les Jésuites participent à ce mouvement missionnaire en envoyant certains membres de leur communauté dans la colonie en 1625. Les « robes noires », comme les appellent les Autochtones, se rendent auprès d'eux afin de leur transmettre les valeurs chrétiennes. Ils s'installent dans leurs villages. Ils apprennent les langues autochtones afin de pouvoir communiquer avec eux. Malgré la méfiance des Autochtones, les Jésuites réussissent à en convertir un certain nombre au catholicisme.
> Des récits captivants. Les Jésuites contribuent à l'élan missionnaire qui enflamme la France à cette époque. A partir de 1632, ils publient des textes ou ils racontent leur vie en Nouvelle-France et leurs tentatives d'évangélisation des Autochtones. Ils donnent ainsi de nombreux détails sur la vie quotidienne dans la colonie, mais aussi sur la faune et la flore du pays et, surtout, sur le mode de vie et les coutumes des Autochtones.
> Ces récits, appelés « relations », sont d'abord rédigés pour les supérieurs des Jésuites en France, afin de rendre compte des avancées de leur mission sur le terrain. Bien vite, ces textes sont lus par un large public français, compose de membres des communautés religieuses, mais aussi de fonctionnaires ou de marchands, ou de simples curieux.
> Les récits passionnants et exotiques que sont les *Relations* des Jésuites frappent l'imaginaire des Français. Ils poussent même certains d'entre eux à prendre part à la colonisation du Nouveau Monde et à l'évangélisation des Autochtones. C'est le cas, par exemple, de Marie de l'Incarnation, une religieuse ursuline qui s'établit en Nouvelle-France en 1639. C'est aussi le cas de Jérôme Le Royer de La Dauversière et de Jean-Jacques Olier qui, après avoir lu ces textes, décident de financer l'établissement d'une ville chrétienne en Amérique du Nord. En 1642, leur projet donne lieu à la fondation de Ville-Marie, qui deviendra Montréal. (CHR 3 : 102)

Une autre page célèbre Marie de l'Incarnation, dont on apprend, entre autres, au sujet des Premières Nations :

> […] Selon la religieuse, Dieu lui aurait indiqué un jour qu'elle devait se rendre au Canada afin de propager la foi catholique auprès des Autochtones. […] Marie de l'Incarnation consacre beaucoup d'efforts à l'évangélisation des Autochtones. Elle apprend des langues autochtones et rédige des dictionnaires algonquin et iroquois. […] (CHR 3 : 103)

Enfin, « La fondation de Ville-Marie » fait également parti du grand projet de conversion :

> Les communautés religieuses ne sont pas les seules à souhaiter convertir les Autochtones à la religion catholique. Des femmes et des hommes très croyants désirent eux aussi propager leur religion. Inspirés par ce qu'ils entendent et lisent sur la Nouvelle-France, notamment dans les *Relations* des Jésuites, certains rêvent eux aussi d'évangéliser les Autochtones.
> Une société pour l'évangélisation des Autochtones. En France, le notable Jérôme Le Royer de La Dauversière fait partie d'un groupe de laïcs catholiques qui souhaitent participer l'évangélisation des Autochtones. En 1639, avec Jean-Jacques Olier, fondateur de la communauté religieuse des Sulpiciens, il créé la « Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France ». En 1640, cette organisation obtient des terres situées sur l'"île de Montréal. Les dirigeants décident d'y fonder une ville missionnaire destinée l'évangélisation des Autochtones. Leur but est également d'amener les Autochtones à adopter le même mode de vie que celui des Français. […] (CHR 3 : 106)

Le texte enchaine sur les activités de Paul de Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance.

Dans les « Questions de savoirs » toutes celles qui concernent « Les communautés religieuses » sont imprégnées de sympathie pour leur œuvre :

> Pourquoi l'Eglise veut-elle amener les Autochtones à adopter la religion catholique ? / Selon Louis XIII, que devient un Autochtone converti à la religion catholique ? […] / Les énoncés suivants concernent-ils une mission ou une réduction ? A) Emplacement situé en Huronie. B) Construction situé à l'intérieure ou près d'un village autochtone. C) Emplacement situé près de Québec. D) Evangélisation des Autochtones sédentaires. E) Sédentarisation et évangélisation des Autochtones nomades. F) Petit village construit près d'un poste de traite. (CHR 3 : 105)

Il en est de même pour celles qui concernent la fondation de Ville-Marie :

> Quel est le principal motif de la fondation de Montréal ? A Evangéliser les Autochtones B. Faire la traire des fourrures. / Quels ennemis des Français vivent près de Ville-Marie ? A. Les Algonquins B. les Iroquois. / Qui suis-je ? Je suis un notable et je participe à la création d'une société pour la conversion des Autochtones de la Nouvelle-France. (CHR 3 : 120)

Dans les « Documents à l'appui » il y a un flamboyant appel au soutien à l'évangélisation, accompagné d'une illustration de la page de titre « La conversion des Sauvages »

> « Mais ils sont à priser s'ils montrent à ces pauvres ignorants le chemin de salut par la vraie et non fardée doctrine évangélique. Quant à nos Français, je me suis assez plaint en madite histoire de la poltronnerie du temps d'aujourd'hui, et du peu de zèle que nous avons fait à redresser ces pauvres errants, soit à faire que le nom de Dieu soit connu, exalté et glorifié en ces terres d'outremer, où jamais il ne le fut. Et toutefois, nous voulons que cela porte le nom de France, nom tant auguste et vénérable, que nous ne pouvons sans honte nous glorifier d'une France qui n'est point chrétienne. [...] Mais pourquoi l'Eglise, qui possède tant de biens : mais pourquoi les Grands, qui sont tant de dépenses superflues, ne financent-ils quelque chose pour l'exécution d'un si saint œuvre ? » (Source : Marc Lescarbot, Conversion des Sauvages qui ont été baptisés en Ia Nouvelle-France, 1670). (CHR 3 : 124)

Et la question porte sur : « Pourquoi est-il important pour l'Eglise et pour la population française de convertir les Autochtones d'après le document ? » (Ibid.)

Un autre décrit le besoin d'éducation des enfants autochtones. :

> « Et ce sont de très mauvais enfants pour la plupart, et qui portent fort peu de respect et guère plus d'obéissance : car le malheur est, en ces pays, qu'il n'y a point de respect des jeunes aux vieux, ni d'obéissance des enfants envers les père et mère ; aussi n'y a-t-il aucun châtiment pour les fautes. C'est pourquoi tout le monde y vit en liberté et chacun fait comme il l'entend [...] : le mauvais exemple, sans châtiment ni correction, est cause de tout ce désordre. » (Source : Père Gabriel Sagard, La découverte du Canada, tome troisième, Le grand voyage au pays des Hurons, Les amis de l'histoire, Montréal, 1969) (Ibid.)

La question porte sur la différence culturelle : « En quoi les valeurs du missionnaire diffèrent-elles de celles des Autochtones ? Expliquez votre réponse. »

Le manuel revient un peu plus tard sur le sujet de l'évangélisation, qui se solde de toujours plus de déceptions :

> L'évangélisation des Autochtones. Au cours des 17e et 18e siècles, les Sulpiciens et surtout les Jésuites poursuivent leurs efforts d'évangélisation des Autochtones. Ils se rendent de plus en plus loin en territoire autochtone pour aller à la rencontre des différentes nations. En effet, à mesure que de nouvelles régions sont explorées et que le commerce des fourrures s'étend sur le continent, les missions et les missionnaires se rendent dans ces nouveaux territoires de traite, notamment à l'ouest et au sud des Grands Lacs. Cependant, malgré les efforts répètes, ces missions se soldent souvent par des échecs. Les Autochtones sont très réticents à adopter la religion catholique, qui comporte des croyances très éloignées de leurs propres croyances. D'ailleurs, ceux qui se convertissent finissent souvent par mêler leurs croyances ancestrales aux croyances catholiques. Toutefois, à quelques endroits, les missions françaises regroupent de véritables croyants autochtones. C'est le cas des Autochtones qu'on dit « domicilies », qui habitent entre Québec et Montréal. Plusieurs centaines d'entre eux, issus des nations huronnes, iroquoises et abénaquises, sont de fervents catholiques. (CHR 3 : 163)

Ces domiciliés sont localisés sur une carte : « Les villages des domiciliés : ces villages regroupent des clans et des nations originaires de Huronie (Hurons et Népissingues), du nord de la vallée du Saint-Laurent (Algonquins), d'Iroquois (Agniers) et de l'est du lac Champlain Abénaquis) » (CHR 3 : 169) et décrits par ce passage :

> Les domiciliés. Avec le temps, les tentatives d'évangélisation des missionnaires amènent certains Autochtones à se convertir à la religion catholique. Les Autochtones convertis sont fortement incités à adopter le mode de vie européen. Ainsi, quelques clans s'établissent sur les terres des seigneuries de la vallée du Saint-Laurent. En compagnie des missionnaires, ils fondent de petits villages. On appelle « domiciliés » les Autochtones qui vivent dans ces villages. La plupart d'entre eux conservent toutefois une partie de leurs traditions, leur organisation sociale et leur mode de vie. De leur côté, les Algonquins et les Abénaquis, autrefois nomades, finissent par se sédentariser totalement. Les domiciliés sont considérés comme des sujets du roi. Ils sont donc théoriquement soumis aux lois françaises. Par contre, dans les faits, les gouverneurs adoptent souvent une attitude conciliante envers les domicilies. Ils vont même jusqu'à permettre que certains crimes graves soient juges, et les coupables condamnés, selon les coutumes autochtones. (CHR 3 : 169-170)

L'illustration « Un village de domiciliés au 17^{8} siècle : Les maisons longues côtoient les bâtiments d'inspiration européenne » accompagne ce texte (CHR 3 : 170)

Enfin, une autre page entière est consacrée à Esther Wheelwright :

> (1696-1780) Supérieure des Ursulines de Québec.
> Saviez-vous que l'une des supérieures des Ursulines de Québec a été prisonnière des Autochtones et qu'elle est née à Wells en Nouvelle-Angleterre, de colons anglais et protestants ?
> En 1703, des Abénaquis, accompagnés de Canadiens, attaquent et pillent le village d'Esther Wheelwright. De nombreuses personnes sont faites prisonnières, dont la jeune Esther, alors âgée de 7 ans.
> Une nouvelle vie avec les Abénaquis. Les Abénaquis l'amènent dans leur village où elle est adoptée par une famille. Ces Autochtones la considèrent alors comme leur propre enfant. Lorsque des missionnaires jésuites découvrent sa présence dans le village autochtone, la petite fille est semblable aux autres enfants abénaquis et elle ne parle plus anglais. Ses parents apprennent où se trouve leur fille et réclament au gouverneur de la Nouvelle-France, Philippe de Rigaud de Vaudreuil, qu'il leur ramène Esther.
> L'accueil des Ursulines de Québec. Les Jésuites sont charges d'accompagner la petite fille à Québec où elle est confiée au couvent des Ursulines en 1709. La guerre ayant une fois de plus éclate entre les Treize colonies et la Nouvelle-France, la jeune fille doit attendre la fin des hostilités avant de retrouver sa famille.
> Une vocation religieuse. Chez les Ursulines, Esther apprend la langue française et est fascinée par la religion catholique. A peine quelques mois après son arrivée, elle demande à devenir religieuse. Le gouverneur Vaudreuil, qui a promis de la rendre à ses parents, tente d'empêcher ses plans. Malgré ses efforts et ceux de sa famille qui désirent ardemment la revoir, Esther ne change pas d'idée.
> Une grande carrière religieuse A 18 ans, elle devient officiellement religieuse au couvent des Ursulines de Québec et adopte le nom de sœur Esther-Marie-Joseph de l'Enfant Jésus. Esther reste tout de même en contact avec les membres de sa famille. En 1760, elle devient la supérieure de sa communauté. Après la

> Conquête, ses origines permettent aux Ursulines de maintenir de bonnes relations avec les Britanniques, les nouveaux maitres de la colonie. Elle demeure ace poste durant 12 ans. (CHR 3 : 205)

MisÀjour consacre seize fois moins de mots à ce sujet. On y lit, sur « L'Eglise catholique en Nouvelle-France » :

> Dès le début de la colonisation, des représentants de l'Eglise catholique arrivent en Nouvelle-France. Les communautés religieuses jouent plusieurs rôles importants dans la colonie.
> Les missions. C'est d'abord à titre de missionnaires que les religieux viennent en Nouvelle-France. Ils veulent transmettre le message de Dieu et augmenter le nombre de catholiques. Pour convertir les Autochtones à la religion catholique (ou les évangéliser), ils vivent avec eux, apprennent leurs langues et tentent de les convaincre de se faire baptiser. Ils créent des réductions près de Montréal et de Québec. Les réductions sont des villages gérés par les communautés religieuses pour sédentariser les Autochtones qui ont accepté de se convertir. (MAJ 3 : 56)

Deux illustrations favorables accompagnent ces propos : « Mère Marie de l'Incarnation enseignant aux enfants autochtones » et « Le père Marquette tenant le calumet de la paix » (Ibid.)

L' « organisateur graphique » « L'Eglise catholique en Nouvelle-France » distingue ses « rôles sociaux » tels que « Enseignement » et « Soins de santé » d'un côté et « Evangélisation » de l'autre, qui, elle retient comme « buts » des «missions » : « convertir les Autochtones / sédentariser les Autochtones / transmettre la culture et les valeurs françaises » , puis comme « occupations » des « Jésuites » : explorer le territoire / apprendre les langues autochtone s/ vivre parmi les Autochtones / documenter la vie dans la colonie et parmi les Autochtones et enfin, en tant que « Résultats » : « création de réductions dans la vallée du Saint-Laurent / mort de plusieurs jésuites » (sic) (MAJ 3 : 57)

Comme d'habitude, cette façon de bâcler le récit ne permet pas de juger l'attitude adopté par le manuel. Pour les autres, le moins que l'on puisse dire c'est que le souhait du CEPN d'éviter de présenter l'évangélisation comme une œuvre de bienfaisance n'a pas été exaucée partout. Au contraire, *Périodes* et surtout *Chroniques* montrent les efforts des missionnaires sous leur meilleur jour. Il constatent le succès mitigé des efforts et le fait que la conversion de certaines Premières Nations ait été le fruit de situations désespérées seulement, mais la résistance des Premières Nations à l'acculturation, si elle est constatée, n'est nulle part appréciée favorablement. Les effets déstructurants de l'évangélisation sur la cohésion sociale des sociétés autochtones est passée sous silence.

Les guerres iroquoises

Le CEPN évoque, dans son mémoire, le souci de contribuer à l'apaisement des tensions entre Mohawks et Québécois et recommande à présenter les conflits historiques de façon équilibré :

> En ce qui a trait à la guerre franco-iroquoise, il s'agit évidemment d'un sujet très délicat ; nous n'avons qu'à penser aux évènements de 1990 pour nous rappeler des tensions existantes entre les Kanienkehaka (Mohawks) et les Québécois. C'est pourquoi nous croyons que l'occasion serait bonne pour tisser des liens au lieu de creuser le fossé. Nous recommandons de présenter une vision équilibrée du conflit en expliquant bien la raison pour laquelle les Haudenosaunnee sont entrés en conflit avec les Français et leurs alliés.
> Nous recommandons de rappeler que les communautés de Kahnawake, Kanesatake et Akwesasne sont alliées avec les Français à partir de la fin du 17e siècle. Si les massacres de Lachine ou de Pointe-aux-Trembles sont abordés, il faudra le faire en expliquant les véritables causes et le fait que plusieurs massacres ont d'abord été commis par les Français en territoire Haudenausonnee. (Mémoire 3, p. 12-13)

Le Guide de bonnes pratiques du MEES apporte, dans le désordre, les observations suivantes au « traitement des guerres iroquoises »:

> « Représailles » plutôt que « massacres », et tous les Autochtones n'ont pas scalpé leurs ennemis. (sic) / Les raisons des hostilités entre les Iroquois et les habitants de la colonie. / Les Français sont alliés avec certaines nations. Par contre, des Français ont éliminé des Autochtones alliés qui leur faisaient obstacle. (Guide de bonnes pratiques, p. 5)

Le programme, lui, avait évoqué les premières alliances du tout début du 17e siècle (cf. 4.1), mais reste évasif sur les tensions qui mèneront à des conflits armés. Une phrase les relie aux ressources convoitées mais on n'apprend rien sur les différents acteurs : « Leur exploitation est l'objet d'hostilités répétées opposant, entre autres, les Iroquois à d'autres habitants de la colonie. » (Programme HQC 2017, p. 26)

Les manuels avaient déjà annoncé les rivalités entre Premières Nations alliées aux Français contre les autres, dans les contextes de la traite des fourrures et de la signature de l'alliance de 1603 (cf. supra) Il avait été également question d'armes importées d'Europe, mais surtout leur de leur utilisation pour la chasse. *Chroniques* avait ajouté qu'elles donnaient un avantage à celles des Premières Nations qui en disposaient lors des guerres, (cf. CHR 3 : 179), mais aucun manuel n'avait avancé l'idée qu'elles rendaient ces affrontements plus meurtriers. Au contraire, *Chroniques* déclare même que ces armes n'avaient pas eu d'impact essentiel :

> L'adoption des armes à feu, par exemple, bien qu'elle modifie les rapports de force entre nations et certaines techniques de combat, ne change pas la préférence des Autochtones pour l'embuscade traditionnelle comme tactique principale dans les conflits armes. Le grand changement que provoque l'utilisation de ces nouvelles marchandises est celui de la dépendance des Autochtones face aux Européens, qui s'accentue avec le temps. (CHR 3 : 180)

MisÀjour se contente, comme toujours, d'un minimum d'informations. Les raisons de la guerre sont trouvées dans l'existence des alliances et leur principale conséquence est le dommage crée pour la colonie. Les raisons de la destruction de la Huronie sont le choc microbien et les attaques des Iroquois. Par ailleurs, la violence règne des deux côtés :

> Guerre et diplomatie chez les Premières Nations. Les alliances. Les Français sont alliés avec les Hurons, les Innus et les Algonquins. Les Anglais et les Hollandais sont alliés avec les Iroquois (qui sont les ennemis des Hurons). Ces alliances mènent aux guerres iroquoises, qui nuiront grandement au développement de la Nouvelle-France. Les attaques et les représailles iroquoises ainsi que les épidémies liées au choc microbien entrainent la destruction de la Huronie et la quasi-disparition de son peuple. Tant chez les Iroquois que chez les Français, les combats sont violents et se soldent par des milliers de morts et des villages brûlés. (MAJ 3 : 72)

Un « organisateur graphique » résume ce récit, tout en ajoutant, parmi les raisons de la guerre la présence des Français et les rivalités pour le contrôle du commerce des fourrures :

> Les guerres iroquoises : Français + Hurons, Innus, Algonquins vs. Anglais + Hollandais + Iroquois / Causes : Alliance des Français avec des ennemis des Iroquois / Présence des Français sur le territoire déjà occupé par les Autochtones / Rivalités alimentées par le commerce des fourrures. Contrôle des territoires de chasse pour le commerce des fourrures.
> Conséquences sur les Premières Nations : Chute démographique / Disparition de la Huronie. (Ibid.)

Un document mentionnant les Premières Nations est reproduit dans ce contexte :

> Récit du père Paul Ragueneau. « Mon Révérend Père [...]. Ce n'est plus du pays des Hurons que j'adresse à votre révérence la relation de ce qui s'est passe en 1650. Cette pauvre Eglise naissante [...] est couverte de sang, opprimée sous la cruauté des Iroquois, ennemis du nom de Dieu et de la Foi, a dû depuis continuer plus que jamais dans ses souffrances. [...] Une famine épouvantable qui a régné partout, y a mis désolation. Nous comptons plus de trois mille baptisés cette dernière année, mais le nombre des morts est plus grand que de ceux ont survécu à la ruine de la [Nouvelle-France]. [...] Par les chemins [...] nous avons marche sur nos gardes, comme dans une terre ennemie, n'ayant aucun lieu où l'Iroquois ne soit à craindre et où nous n'ayons vu des restes de sa cruauté ou des marques de sa perfidie. [...] Les Nipissing [Ojibwés et Algonquins], peuple de langue algonquine, ont été tout nouvellement massacres dans leur lac [...] lequel autrefois ils vivaient le long des côtes et lequel n'est maintenant que solitude. » Source : Père Paul Ragueneau, Relation de ce qui

s'est passé en la Nouvelle-France, 1650, dans Frégault et Marcel Trudel, Histoire du Canada par les textes, tome 1 (1534-1854), Montréal / Paris, Fides, 1963, p. 25. (MAJ 3 : 75)

Les trois manuels plus traditionnels prennent plus le temps pour expliquer les détails. Comme *MisÀjour, Mémoire* relie directement les alliances conclus par les Français à leur implication dans les rivalités préexistantes entre Premières Nations

> L'élargissement du réseau d'alliances. Pour consolider leur réseau de traite, les Français cherchent à élargir leur réseau d'alliances avec les Premières Nations. Après l'alliance conclue en 1603 avec les Innus, les Algonquins et les Malécites, les Français établissent des liens avec la Confédération huronne-wendate, qui aboutiront à une alliance formelle en 1616. En s'alliant avec ces Premières Nations, les Français acceptent de combattre leurs ennemis, les Iroquois. Au fil des décennies, le réseau d'alliances s'élargira à de nombreuses autres nations autochtones reparties sur une bonne partie de l'est de l'Amérique du Nord. (MEM 3 : 71)

Il pose la question : « Quelle conséquence entraine l'alliance des Français avec les Innus, les Algonquins, les Malécites et la Confédération huronne-wendate ? » I

Le manuel reproduit dans ce contexte le dessin emblématique de Champlain : « Première bataille entre les Français et les Iroquoiens, en 1609 » et ajoute ce commentaire invitant à un regard critique :

> Les iconographies réalisées par les Européens à l'époque ne sont pas toujours des représentations fidèles des événements. Dans celle-ci, Champlain, qui en est le dessinateur, s'accorde une grande liberté dans la représentation des événements. Par exemple, il dessine les combattants autochtones nus et regroupés, ce qui est complètement étranger à leurs mœurs et à leur façon de faire la guerre. (Ibid.)

Périodes également débute en constatant que les alliances entrainent les Français dans ces guerres.

> Guerre et diplomatie. A l'été 1609, à Tadoussac, Champlain reconfirme avec ses alliés autochtones l'alliance qu'ils avaient conclue en 1603. Celle-ci accorde aux Français la permission de s'installer sur leur territoire. En échange, les Français doivent soutenir militairement leurs alliés autochtones contre les Iroquois des Cinq-Nations. En juin 1609, Champlain quitte Québec pour mener une expédition militaire en territoire iroquois, au sud de la rivière Richelieu. Accompagné d'un groupe d'Innus, Champlain remonte le fleuve et se joint à quelques centaines de Hurons-Wendats et d'Algonquins dans le but d'attaquer les Iroquois des Cinq-Nations. Le 30 juillet 1609, arrivés au sud d'un lac auquel Champlain donnera son nom les Français et leurs alliés autochtones engagent le combat contre des Agniers, membres des Cinq-Nations iroquoises. Champlain est accompagné de deux autres Français, équipés d'armes à feu. Avec leurs alliés, ils remportent la bataille. Pour les Français, ce succès scelle de solides relations commerciales avec leurs alliés autochtones. Ces nations contrôlent les échanges dans les régions des Grands Lacs et du nord de la vallée du Saint-Laurent, soit un immense territoire riche en fourrures. L'été suivant, en 1610, les alliés autochtones sollicitent Champlain pour une nouvelle offensive contre les Agniers sur la rivière Richelieu. Avec l'aide de arquebusiers français, ils vainquent encore une fois les guerriers agniers. (PER 3 : 112)

A son tour, le manuel montre la fameuse scène de combat « La bataille de Champlain et ses alliés contre les Agniers en 1609. » Or, le manuel se contente d'en identifier l'auteur : « Champlain a réalisé ce dessin qu'il publie en 1613 dans son ouvrage Les voyages de Sieur de Champlain où il raconte, entre autres, cette expédition contre les Agniers. » (Ibid.) et l'activité proposée aux élèves se contente de ceci : « Champlain respecte ses engagements envers ses alliés autochtones. Prouvez-le à l'aide d'un fait historique et précisez un repère de temps. » (PER 3 : 115) Au lieu de remarques historiographiques critiques, le manuel associe à l'illustration une citation de son auteur qui raconte la scène, toujours de son point de vue :

> Une démonstration de force. [Les chefs des Autochtones alliés aux Français] me priaient… que pour signe de grande amitié et réjouissance, je fisse tirer des mousquets et arquebuses [...] ce que je fis. Ils jetèrent de grands cris avec étonnement […] Après les avoir entendus, je leur fis réponse que, pour leur plaire, […] je n'avais d'autre intention que d'aller faire la guerre [à leurs ennemis les Iroquois], ne portant avec nous que des armes et non des marchandises pour faire la traite […] » (Samuel de Champlain, géographe et explorateur,

> Les voyages de Champlain saintongeois, capitaine ordinaire pour le roy, en la marine, livre premier, Jean Berjon, 1613. (PER 3 : 112)

Chroniques renonce à cette illustration et choisit plutôt une qui montre « Samuel de Champlain accompagne ses alliés autochtones dans l'exploration du territoire » (CHR 3 : 87), accompagnée de la question : « Quels avantages Samuel de Champlain tire-t-il de ses alliances avec les Premières Nations ? » Pour *Chroniques* aussi, ce sont ces alliances qui obligent Champlain à livrer bataille contre les Iroquois :

> Puis en 1609, il s'allie aux Hurons, une puissante nation de la famille des Iroquoiens, en acceptant de participer à la guerre qu'ils mènent contre les Iroquois. Cette alliance est déterminante pour l'avenir des relations entre Français et Hurons. Les Hurons sont établis dans la région des Grands Lacs, au cœur de grands réseaux commerciaux autochtones. Par leur alliance, les Hurons s'engagent à échanger avec les Français leurs fourrures contre des marchandises européennes. De leur côté, les Français acceptent de soutenir leurs nouveaux alliés dans les guerres territoriales qui les opposent aux Iroquois de la Ligue des cinq nations. Les Iroquois sont des ennemis traditionnels des Montagnais, des Algonquins et des Hurons. Les alliances avec les Premières Nations sont donc à la fois commerciales et militaires. Samuel de Champlain livre plusieurs batailles contre les Iroquois. Issus de la grande famille iroquoienne, ces Autochtones sédentaires occupent un territoire nomme « Iroquoisie ». Il s'agit d'une vaste région située au sud de la vallée du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Les Iroquois ont aussi conclu des alliances commerciales avec des Hollandais établis près de l'Iroquoisie, dans la région actuelle de New York. C'est ainsi que les Hollandais peuvent obtenir des fourrures, et les Iroquois, des marchandises européennes semblables à celles qu'obtiennent les nations alliées des Français. (CHR 3 : 87-8)

Un tableau énumère « Quelques Premières Nations alliées des Français et des Hollandais, en 1609 » : « Nations alliées des Français : Hurons, Algonquins. Montagnais, Malécites Nations alliées des Hollandais : Iroquois de la Ligue des cinq nations (Agniers, Onnéiouts, Onontagués, Goyogouins, Tsonnontouans). » (CHR 3 : 88)

Or, l'existence de ces alliances est seulement le second argument avancé par *Chroniques*, parmi les raisons pour ces guerres. Il avait débuté sa présentation en évoquant « Des rivalités au sein des Premières Nations pour le contrôle du commerce. »

> Au moment où les Français lancent leurs tentatives de colonisation du territoire de la Nouvelle-France, les Premières Nations sont déjà liées entre elles par des rapports complexes d'alliances et de rivalités. Et les guerres entre les différentes nations sont nombreuses. Les Français qui pratiquent la traite des fourrures avec les Autochtones s'insèrent dans un réseau de commerce déjà bien établi. Le développement du commerce des fourrures avec certaines nations autochtones plutôt qu'avec d'autres augmente les rivalités entre celles-ci pour le contrôle de ce commerce. (CHR 3 : 71)

Plus loin, il va même imputer la responsabilité de ces conflits à la présence française tout court, avant de rendre compte de l'intensification des conflits autour de 1640 :

> Les guerres Iroquoises. Le long conflit qui oppose les Français et leurs alliés aux Iroquois à pour cause principale le bouleversement du mode de vie des Autochtones provoqué par l'arrivée des Français sur le territoire. Vers 1640, les rivalités qui opposent les Iroquois aux Français et à leurs alliés autochtones ne cessent de s'intensifier. Les Iroquois attaquent à plusieurs reprises les établissements français ainsi que les nations autochtones alliées des Français.
> Une situation explosive. Les territoires de chasse, en particulier ceux qui sont riches en castors, et le contrôle du commerce des fourrures représentent des enjeux de plus en plus importants. Au sud de la vallée du Saint-Laurent, près du lac Champlain, les Iroquois font la traite des fourrures avec les Hollandais de Fort Orange, des marchands concurrents des Français. Fort Orange se trouve près de l''actuelle ville d'Albany, dans l'Etat de New York. Depuis plusieurs années, les Hollandais n'hésitent pas à échanger des armes à feu contre des peaux de castor. Ces armes sont un avantage important pour les Iroquois au moment où ceux-ci décident de s'approprier les territoires de chasse d'autres nations autochtones, comme celles des Hurons. (CHR 3 : 114)

Pour *Mémoire*, qui, un peu plus loin, souligne de nouveau l'importance des alliances, ce sont également des conflits entre Premières Nations qui sont en cause, mais la présence européenne ne fait que les intensifier. Le manuel dit bien Européens et non Français, car les

Hollandais et Anglais sont au moins aussi responsables, par leurs alliances avec les Iroquois et leurs intérêts dans le commerce des fourrures. En revanche, le contrôle de ce commerce n'est pas cité, pour ce qui est des rivalités entre Premières Nations :

> Les alliances et les rivalités. En raison des alliances qu'ils ont établies avec les Innus, les Algonquins, les Malécites et la Confédération huronne-wendate, les Français sont devenus ennemis de la Confédération iroquoise. Cette situation a des conséquences commerciales et politiques dans l'est de l'Amérique du Nord. Les effets des rivalités entre Européens et Autochtones. La présence européenne en Amérique du Nord intensifie un conflit ancien entre la Confédération huronne-wendate et la Confédération iroquoise. Les Hollandais et les Anglais ont fondé des colonies sur la côte est de l'Amérique du Nord. Tout comme les Français, ils désirent mettre la main sur les fourrures afin de s'enrichir. Ils s'allient donc aux Iroquois à qui ils fournissent des armes et des marchandises pour qu'ils attaquent les Français et leurs alliés autochtones. Les Hollandais et les Anglais croient que ces attaques permettront de détourner le commerce des fourrures en leur faveur. La Confédération iroquoise accepte d'entreprendre de telles opérations militaires, car plus elle fournira de fourrures aux Hollandais ou aux Anglais, plus elle obtiendra de produits européens. (MEM 3 : 84)

L'argument des rivalités entre Premières Nations pour le contrôle des fourrures est présent aussi dans le récit de *Périodes*, mais bien plus tard, après une période de paix (sur laquelle nous reviendrons dans un instant).

En transition vers une section appelée « Temps d'incertitude dans la colonie » (PER 3 : 128) le manuel constate : « Les Cinq-Nations iroquoises n'entendent plus laisser aux Hurons-Wendats le contrôle de la traite des fourrures dans la vallée du Saint-Laurent. Comment s'y prendront-elles ? » (PER 3 : 127 à suivre.) La section débute par ce coup d'envoi :

> En 1642, les Iroquois des Cinq-Nations se sentent menacés par l'arrivée de nouveaux colons et par l'intensification du commerce des fourrures entre les Français et leurs alliés des Premières Nations, surtout les Algonquins et les Hurons-Wendats. Quel est le rôle des Autochtones dans le commerce des fourrures ? Comment les Iroquois des Cinq-Nations tentent-ils de prendre leur place dans ce commerce ? Quelles sont les conséquences des rivalités commerciales sur la jeune colonie ? (PER 3 : 128)

Il décrit ainsi la situation des alliances au début des années 1640, illustrée par une carte sur « Le commerce des fourrures dans le nord-est de l'Amérique, au début des années 1640. » à laquelle est attachée la question : « Que doivent faire les Agniers pour se rendre maîtres du commerce des fourrures ? » :

> Les Autochtones et le commerce des fourrures. Les Hurons-Wendats contrôlent un immense réseau de traite de fourrures qui s'étend des Grands Lacs au bassin de la Baie d'Hudson. Ils sont des intermédiaires particulièrement actifs entre les nations algonquiennes, pourvoyeuses de fourrures, et les Français. Au sud du Canada, les Agniers traitent avec les colons hollandais qui se sont établis près du fort Orange et de la rivière Connecticut. Les pratiques commerciales des Hollandais diffèrent de celles des Français : ils pratiquent la liberté de commerce depuis 1639 et continuent à échanger des armes à feu aux Agniers contre des fourrures, alors que les Français l'interdisent encore par crainte que leurs alliés se retournent contre eux. Les Agniers, ayant déjà subi les attaques des Français et de leurs alliés, désirent défendre leurs intérêts dans le commerce de la fourrure. (Ibid.)

L'argument des armes hollandaises obtenues par les ennemis iroquois déjà évoqué par *Chroniques* et *Mémoire* est complété par l'information que les Français n'en font pas de même, par méfiance envers leurs propres alliés. Le contrôle du commerce des fourrures est ensuite clairement identifié comme mobile de « L'intensification des guerres iroquoises. »

> Dès 1641, les Agniers veulent prendre le contrôle du commerce des fourrures dans la vallée du Saint-Laurent. Armés d'arquebuses, ils attaquent par surprise de nombreux convois de fourrures provenant des Grands Lacs à destination du Canada, paralysant ainsi les échanges commerciaux. Déjà affaiblis par les épidémies, des centaines de Hurons-Wendats et d'Algonquins meurent sous les attaques iroquoises. Les Agniers assaillent continuellement Ville-Marie, au point que les colons doivent s'armer pour aller cultiver les champs. Trois-Rivières est aussi attaquée par des Iroquois. De leur côté, les habitants de Québec, pourtant loin de ces incursions, se barricadent. Pour freiner les attaques des Agniers dans la vallée du Saint-Laurent, le gouverneur Montmagny fait construire un fort à l'embouchure de la rivière Richelieu en 1641. Les Agniers le

contournent facilement et continuent leurs offensives. La Compagnie des Cent-Associés, responsable de sécuriser la colonie, entretient à peine 100 soldats. Cela est insuffisant pour s'opposer aux Agniers. En 1645, Montmagny propose la paix aux Iroquois des Cinq-Nations. Les Agniers se rendent à Trois-Rivières pour négocier, mais le répit est de courte durée : dès l'année suivante, la guerre reprend. (PER 3 : 129)

Or, pour les décennies précédentes, après avoir évoqué une attaque de Champlain :

Expédition et mission en Huronie. […] A la fin de l'été (1615), Champlain quitte la Huronie en vue d'attaquer des Iroquois au sud du lac Ontario avec ses alliés autochtones. Leur tentative de prendre d'assaut le fort iroquois d'Onontagué échoue. Blessé, Champlain se replie et hiverne en Huronie avec ses soldats et le missionnaire Le Caron. (PER 3 : 114)

le manuel avait décrit une période d'apaisement, que les autres manuels ignorent :

Les relations entre Français et Autochtones. En 1620, Champlain fait voile vers Québec avec sa jeune épouse, Hélène de Champlain. A son arrivée, pour assurer la défense de la ville, il fait construire un nouveau fort, le fort Saint-Louis. Champlain s'efforce de maintenir de bonnes relations avec ses alliés autochtones. Il les assure de sa protection et envoie des Français vivre parmi différentes nations pour apprendre leurs langues, devenir des interprètes et ainsi faciliter la communication. A cette époque, les relations avec les Iroquois s'apaisent. Cette situation s'explique par l'implantation d'un poste de traite hollandais près des territoires iroquois et mohican. Les Agniers veulent obtenir l'exclusivité de la traite avec les Hollandais et décident d'éliminer les Mohicans. Ils concentrent tous leurs efforts sur ce conflit et préfèrent conclure la paix en 1624 avec les Français et leurs alliés autochtones. Les Hurons-Wendats contrôlent désormais la traite des fourrures dans la vallée du Saint-Laurent. (PER 3 : 116)

La section suivante débute par ce « Rappel : Dans les années 1620, les relations entre les Français et les Iroquois des Cinq-Nations se sont apaisées, en particulier avec les Agniers. » PER 3 : 122 Accompagné du portait de « Charles Huault de Montmagny » […] Surnomme Onontio, mot huron-wendat signifiant « grande montagne », il réorganise la défense de la colonie dès son arrivée. Dévoué au roi Louis XIII, il tente d'établir la paix entre les Premières Nations, malgré des effectifs militaires réduits. » Le texte décrit ensuite, comment la traite des fourrures ravive les hostilités :

Le successeur de Champlain. Depuis 1618, les Agniers ne combattent plus les Mohicans et font le commerce des fourrures avec les Hollandais. Cependant, le manque de fourrures dans la vallée de l'Hudson les incite à retourner dans la vallée du Saint-Laurent. En 1636, Charles Huault de Montmagny est nommé gouverneur de la Nouvelle-France. Dès son arrivée, il est mis au fait des nouvelles incursions d'Agniers dans la vallée du Saint-Laurent. Il solidifie avec de la pierre le fort Saint-Louis à Québec et sécurise l'établissement de Trois-Rivières. Mais les Agniers ont une force de frappe inattendue. Ils possèdent des armes à feu qu'ils ont échangées contre des fourrures aux Hollandais. Les Français refusent d'échanger des armes à leurs alliés autochtones, redoutant qu'ils se liguent un jour contre eux. En 1641, des Iroquois attaquent Trois-Rivières et déclarent officiellement la guerre aux Français et à leurs alliés autochtones. (PER 3 : 122)

L'argument des armes à feu hollandaises et de refus méfiant des Français d'armer leurs alliés des Premières Nations est ici exprimé pour la première fois. Il sera répété (cf. infra) et illustré par un « Echange de fourrures entre des Iroquois et des Hollandais ».[66](Ibid.)

Un document d'époque souligne « La rivalité entre les Hurons-Wendat et les Cinq-Nations » :

« Portant aux Algonquins, aux Montagnais et aux Outaouais du mais, du tabac, du chanvre et de produits de leur industrie, ils en ils en recevaient de la viande fumée et des fourrures en abondance. […] Ils devinrent rapidement, entre les nations pourvoyeuses de fourrures et les Français, les intermédiaires indispensables. […] Coupées des nations du Nord par le pays des Hurons, ennemies au surplus des nomades de la famille algonquine les Cinq-Nations paraissaient devoir assister, impuissantes, à l'enrichissement des Hurons. » (André Vachon, historien, Ramas, l'Histoire du Canada, 1988).

[66] Or, l'objet obtenu par l'Iroquois sur ce tableau ressemble étrangement à un I-pad.

L'activité qui y correspond s'intéresse à la question : « Pourquoi les rivalités s'intensifient-elles entre les Hurons-Wendats et les Iroquois des Cinq-Nations après 1635 ? » (PER 3 : 127 Activité).

Devant l'intensification des conflits, la crainte des Iroquois est grande :

Dans un portrait de Paul Chomedey de Maisonneuve, *Périodes* retient que » […] Il défend également Ville-Marie contre les nombreuses attaques des Agniers. […] » (PER 3 : 124) qu'il avait fondé contre l'avis de Montmagny :

> […] Montmagny est convaincu que la région au-delà de Trois-Rivières est dangereuse et exposée aux attaques des Iroquois des Cinq-Nations. Maisonneuve insiste pour aller sur l'île de Montréal, réaffirmant que sa mission consiste justement à s'installer en territoire autochtone. […] La mission d'évangélisation des Autochtones, pour laquelle Ville-Marie a été fondée, s'avère difficile. Toutefois, le site choisi pour l'établissement se révèle très prometteur du point de vue économique, car les nombreux cours d'eau qui l'entourent sont utilisés pour la traite des fourrures. (PER 3 : 125)

La « Discussion sur le choix du site de Ville-Marie » rend compte du choix controversé de Montréal, malgré le danger iroquois.

> « Monsieur de Montmagny […] dit à M, de Maisonneuve dans sa première visite : Vous savez que la guerre a recommencé avec les Iroquois, qu'ils nous l'ont déclarée au lac Saint-Pierre le mois dernier. [...] Il n'y a pas d'apparence que vous songiez à vous mettre dans un lieu si éloigné, il faut changer de délibération, si vous voulez, on vous donnera l'île d'Orléans. » A ces paroles M. de Maisonneuve lui répondit en homme de cœur et du métier : Monsieur, ce que vous me dites serait bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste, mais, ayant été déterminé par la Compagnie que m'envoie que j'irais au Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour y commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois. « (Dollier de Casson, religieux, histoire du Montréal, vers 1672.) (PER 3 : 125)

Mémoire relate, à son tour, la réticence de Montmagny : « Montmagny manifeste de l'opposition à l'idée de fonder un établissement permanent sur l'île de Montréal puisqu'il juge cet endroit trop exposé aux attaques iroquoises » (MEM 3 : 85) et décrit l'attitude des Français somme défensive et pacifiste, à cause d'un rapport de forces défavorable :

> Les guerres iroquoises dans la première moitié du 17e siècle. A cette époque, la Confédération iroquoise mène plusieurs attaques contre les établissements français de la vallée du Saint-Laurent et contre les nations autochtones alliées aux Français. Les Français sont peu nombreux et ils ne disposent pas suffisamment de soldats pour affronter les Iroquois. Plutôt que de combattre, ils cherchent plus particulièrement à obtenir des accords de paix et à assurer la sécurité de la colonie.
> Pour mener leurs attaques contre les Français, les Iroquois empruntent habituellement la rivière Richelieu. Dans l'espoir de sécuriser les habitations françaises de la vallée du Saint-Laurent, le gouverneur général Montmagny fait construire, en 1642, un fort en bordure de la rivière Richelieu à un endroit qui correspond aujourd'hui à la ville de Sorel-Tracy. Trois ans plus tard, en 1645, Montmagny conclut une trêve de courte durée avec Les Agniers, une nation iroquoise. Son successeur, D'Ailleboust, cherche aussi à protéger les Français contre les attaques iroquoises et fait notamment ériger de nouvelles fortifications à Trois-Rivières. (MEM 3 : 84-5)

Ces attaques se multiplient, comme le montre *Chroniques*, à l'aide de l'illustration « Une maison de colons attaquée : Au milieu du 17e siècle les attaques des Iroquois sont fréquentes », accompagnée de la question : « Pour quelle raison les Iroquois attaquent-ils les colons ? (CHR 3 : 114)

Or, la Huronie, attaquée par les Iroquois à partir de 1648, ne résiste pas à l'assaut :

> (Vers 1640) A cette époque, les Hurons sont déjà affaiblis par les maladies d'origine européenne introduites par les Français qui vivent parmi eux. Les épidémies qui frappent les Hurons augmentent les tensions entre les clans convertis et les clans non convertis à la religion catholique. Ces derniers accusent les Jésuites de transporter avec eux de mauvais esprits qui rendent leurs frères malades. Des conflits fratricides éclatent. (CHR 3 : 114)

C’est la destruction de la Huronie, point culminant des guerres iroquoises identifié comme tel par tous les manuels. *Chroniques* mentionne, à cette occasion, le refus français d’armer leurs alliés, comme une des raisons de la défaite et il souligne cet aspect par la question associé à son récit : « Quelles sont les armes utilisées dans les guerres entre Autochtones avant l’arrivée des Européens ? » (CHR 3 : 115) :

> La destruction de la Huronie. En 1648, les Iroquois attaquent la Huronie. Ils détruisent les missions jésuites et brulent les villages des Hurons convertis. Les Français avaient comme politique de fournir peu d'armes à feu à leurs alliés autochtones. En Huronie, les missionnaires jésuites n'en donnaient qu'aux convertis. Affaiblis par les maladies, par les divisions internes, et en grande partie privés d'armes à feu, les Hurons ne peuvent donc résister aux assauts des Iroquois. Un grand nombre d'entre eux sont tués, ainsi que plusieurs jésuites. Les rares survivants se dispersent au nord du lac Huron puis s'éloignent encore davantage, jusqu'à l’ouest du lac Michigan et même du lac Supérieur. Un petit groupe de convertis se réfugie également à Québec, chez leurs alliés français. Les Hurons qui s'opposaient aux missionnaires français sont adoptés par les Iroquois et ils deviennent membres de cette nation. (Ibid.)

Une illustration « La destruction de la Huronie. De 1648 à 1650, la Huronie est envahie par les Iroquois » et une carte montrant « La Huronie et l'Iroquoisie vers 1645 : En 1648, les Iroquois de la Ligue des Cinq nations décident d'envahir la Huronie, le territoire de leurs principaux rivaux commerciaux, les Hurons » (Ibid.) sont associés au texte.

Ensuite, *Chroniques* consacre une page entière à « La dispersion des Hurons (1648-1650) », en faisant débuter en en concluant d’ailleurs sa présentation par les conséquences négatives pour le commerce :

> Saviez-vous que la destruction de la Huronie met fin à un important réseau commercial ? En 1609, les Hurons s'allient aux Français dans le commerce des fourrures. Ils deviennent rapidement leurs principaux partenaires commerciaux. La Huronie est déjà au cœur d'un important réseau d'échanges entre les Premières Nations, ce qui fait des Hurons des alliés de grande importance pour les Français.
> Une nation affaiblie. Au début du 17e siècle, des Jésuites s'établissent en Huronie dans l'espoir de convertir les Autochtones à la religion catholique. Malheureusement, les religieux, comme les autres Européens, transmettent des maladies mortelles aux Autochtones. En quelques années, une épidémie de variole emporte près des deux tiers de la population, qui passe d'environ 25 000 individus à moins de 9 000.
> De puissants ennemis. Affaiblis par les maladies et les conflits internes qui déchirent leurs membres, les Hurons deviennent une cible de choix pour les Iroquois de la Ligue des cinq nations, leurs ennemis traditionnels. Les Iroquois souhaitent prendre le contrôle du commerce des fourrures. Etablis au sud de la Huronie, les Iroquois sont des alliés des marchands hollandais avec qui ils commercent. Ils disposent grâce à eux de nombreuses armes à feu.
> A partir de 1642, les Iroquois lancent un grand nombre d'attaques contre les villages hurons. En 1649, les combats s'intensifient. Plus de 1000 guerriers iroquois envahissent la Huronie et brûlent les villages. Des centaines de Hurons sont tues, ainsi que huit missionnaires jésuites. Un peuple disperse Pour échapper aux Iroquois, certains Hurons se réfugient sur l’île Christian, dans la baie Georgienne. Le manque de nourriture au cours de l'hiver fait toutefois un grand nombre de victimes parmi eux. Ceux qui survivent à cette famine trouvent ensuite refuge près de Québec, auprès de leurs alliés français. En 1650, environ 600 Hurons s'établissent sur l’île d'Orleans, puis à La Jeune-Lorette, aussi appelée « Wendake ». Les autres Hurons se dispersent pour rejoindre d'autres nations, dont des nations iroquoises. Ils se fondent parmi elles, abandonnant leur identité huronne. En 1650, la nation huronne est pratiquement anéantie. La destruction de la Huronie entraîne également la disparition d'un vaste réseau commercial et la transformation du réseau de traite des fourrures. (CHR 3 : 116)

Le retour sur « Les guerres iroquoises » par les « Questions de savoir de chroniques » de *Chroniques* s’intéresse d’ailleurs à leurs causes et conséquences. »

> 1. Pour chacun des énoncés suivants, indiquez s'il s'agit d'une cause ou d'une conséquence des guerres iroquoises. a) L'intensification des rivalités opposant les Iroquois aux Français et à leurs alliés autochtones. b) Un petit groupe de Hurons se réfugie à Québec. c) De nombreux Hurons et quelques jésuites sont tues. d) Les Iroquois veulent contrôler le commerce des fourrures. e) La destruction de la Huronie. f) Quelques survivants s'enfuient au nord du lac Huron et jusqu'à l'ouest du lac Supérieur.

2. a) Quelles maladies sont à l'origine de la mort d'une grande partie de la population huronne ? b) D'où proviennent ces maladies ? (CHR 3 : 121)

Mais quand il s'agit de revenir sur le sujet dans un cadre plus vaste, les désavantages pour les colons sont le seul aspect mentionné parmi les 15 « Questions de savoirs » : « Nommez une conséquence, pour les Français, de la destruction de la Huronie par les Iroquois en 1650 ». (CHR 3 : 159)

Dans une section consacrée aux documents, *Chroniques* reproduit à peu près le même extrait que *MisÀjour* du récit affligé de Père Paul Ragueneau :

Mon Révérend Père [...]. Ce n'est plus du pays des Hurons que j'adresse à votre Révérence la Relation de ce qui s'y est passé. Cette pauvre Eglise naissante [...], toute couverte de son sang, opprimée sous la cruauté des Iroquois, ennemis du nom de Dieu et de la Foi, a [...] continue plus que jamais dans ses souffrances. [...] Une famine épouvantable qui a régné partout, y a mis la désolation. Nous comptons plus de trois mille baptisés cette dernière année ; mais le nombre des morts est plus grand que de ceux qui ont survécu à la ruine de leur Patrie. Les choses étant réduites à l'extrémité, nous nous sommes vu obligés de quitter enfin une place qui n'était plus tenable, pour en sauver au moins les restes. Ce fut le dixième jour du mois de juin dernier, que nous sortîmes de ces terres promises qui étaient notre Paradis, et où la mort nous eut été mille fois plus douce que ne sera la vie en quelque lieu que nous puissions être [...] » (source: Père Paul Ragueneau, Relation de 1650, dans Guy Fregault et Marcel Trudel, Histoire du Canada par les textes, Tome 1 (1534-1854), Montréal, Fides, 1963, p. 30-32.) (CHR 3 : 125, Documents à l'appui)

Or, la question semble à peine correspondre au contenu du document : « Nommez un changement territorial et un changement démographique qui résultent de la destruction de la Huronie ? » (Ibid.)

Un peu plus loin, « Les difficultés du commerce des fourrures » sont, en effet, attribuées à la perte de la Huronie :

Au moment où les nouvelles politiques économiques de Jean-Baptiste Colbert se mettent en place dans le royaume de France et ses colonies, les réseaux de traite sont organisés en étroit partenariat avec les Premières Nations. Au début de la colonie, les Hurons et les autres alliés autochtones participent au commerce en apportant leurs fourrures directement aux établissements français. Toutefois, depuis la destruction de la Huronie par les Iroquois en 1650, le commerce des fourrures connait de grandes difficultés. Les Français ont perdu leurs alliés traditionnels et le réseau d'approvisionnement en fourrures mis en place s'est effondre. Pour étendre leur territoire de traite et relancer le commerce de la fourrure, les Français scellent de nouvelles alliances avec d'autres nations autochtones. Pour maintenir les alliances en vigueur, les Français doivent respecter les règles de la diplomatie chez les Premières Nations qui impliquent l'échange de cadeaux. Ces échanges coûtent très cher aux Français. En effet, ils dépensent chaque année des sommes énormes afin de préserver les alliances avec leurs alliés autochtones. (CHR 3 : 143-4)

Périodes offre une « Chronologie des événements », accompagnée d'une carte sur « Les offensives des Iroquois des Cinq-Nations, de 1648 à 1650 » :

Eté 1648 - Les Iroquois attaquent et brûlent la mission Saint-Joseph. Ils tuent ou font prisonnières 700 personnes. / 16 et 17 mars 1649 -Des milliers d'Iroquois massacrent les 400 habitants de Saint-Ignace II, puis incendient la mission Saint-Louis. Les pères jésuites Lalemant et Brébeuf sont faits prisonniers, torturés, puis tués. / 19 mars 1649 - Ebranlés par l'invasion iroquoise, les Hurons-Wendats se replient vers le nord-ouest de la Huronie et brûlent tous leurs villages pour ne rien laisser à leurs ennemis. / 15 mai 1649 - Les Français incendient Sainte-Marie-des-Hurons, leur plus importante mission, afin d'accompagner les Hurons-Wendats qui se retirent sur l'ile Saint-Joseph, où l'on construit un fort appelé Sainte-Marie II. / Eté 1649 - printemps 1650 - Les chasseurs et pêcheurs qui s'aventurent hors de Sainte-Marie. Ils sont souvent captures par leurs ennemis iroquois. La famine fait rage à l'hiver. / Printemps - été 1650 - Désespérés, les missionnaires et environ 300 Hurons-Wendats abandonnent la Huronie pour se diriger vers Québec. La majorité des autres Hurons-Wendats migrent à l'ouest des Grands Lacs ou sont amenés dans des villages iroquois et adoptés. Après environ 200 ans d'existence, la Huronie disparait complètement. (PER 3 : 131)

Pour plusieurs raisons, dont le choc microbien, et abandonnée par les Français impuissants, la Huronie disparaît :

> En raison de leurs contacts avec les missionnaires, les Autochtones de la Huronie ont été particulièrement exposés au choc microbien. Affaiblis par les épidémies, ils sont désormais plus vulnérables aux attaques de leurs ennemis iroquois. Par ailleurs, le gouverneur de la Nouvelle-France ne dispose que d'une centaine de soldats pour protéger la vallée du Saint-Laurent, ce qui ne lui permet pas de leur fournir une assistance militaire. Les Autochtones de la Huronie sont donc laissés à eux-mêmes. En 1648, quelques centaines d'Iroquois, équipés d'armes à feu, mènent les premières offensives contre des villages hurons-wendats. Le conflit traditionnel qui oppose les Iroquois des Cinq-Nations et les Hurons-Wendats, aggravé par la rivalité pour le commerce des fourrures, est sur le point de se conclure. De 1648 à 1650, la Huronie est détruite. (Ibid.)

Le manuel reproduit l'appel de Marie de l'Incarnation de préserver la colonie d'un sort analogue :

> La colonie sous le choc. « Ce qui est néanmoins arrivé dans tous les bourgs des Hurons qui ont été ruinés par le feu et par les armes […] doit faire appréhender aux Français un semblable accident, s'il ne nous vient prompt secours. C'est le sentiment des plus sages et expérimentés, comme le sont les Révérends Pères […] Ce secours ne nous peut venir que de la France parce qu'il n'y a pas assez de forces en tout le pays pour leur résister […]. Il faudra en bref, ou quitter ou mourir. » (Mère Marie de l'incarnation, fondatrice des Ursulines de la Nouvelle-France, extrait d'un contrat passé le 14 octobre 1650.) (PER 3 : 130)

Le récit de la destruction de la Huronie par *Mémoire* est plus succinct :

> De 1548 à 1650, les Iroquois concentrent leurs opérations militaires contre les nations iroquoiennes de la région des Grands Lacs. Ils éliminent presque entièrement les Hurons-Wendats, importants partenaires commerciaux des Français dans cette région. Une bonne part des Hurons-Wendats survivants iront se réfugier sur l'ile d'Orléans (où ils seront attaques de nouveau par les Iroquois en 1656). Les Iroquois s'en prennent également aux autres nations iroquoiennes de la région, qui sont dispersées ou intégrées en partie aux nations iroquoises. (MEM 3 : 85)

Une illustration « La destruction de la Huronie « est accompagné de la remarque : « Malgré les événements tragiques de 1648-1650, les Hurons-Wendats maintiennent leur alliance avec les Français. » (Ibid.) Et les questions posées à cette occasion concernent les intérêts des colons : « 1. Quel enjeu économique engendre des rivalités entre nations européennes ? /2. Dans la première moitié du 17^{e} siècle, quelles sont les principales préoccupations des Français à l'égard de la Confédération iroquoise ? » (Ibid.)

En effet, c'est surtout l'effet négatif sur le commerce qui intéresse le manuel :

> L'économie. L'économie de la Nouvelle-France repose toujours essentiellement sur le commerce des fourrures, mais l'intensification des attaques iroquoises nuit à ce commerce. L'élimination (ou la dispersion) de certaines nations autochtones fait en sorte que le commerce des fourrures est compromis et traverse une période difficile. (MEM 3 : 88)

Un document cité dans ce contexte abonde dans le même sens :

> Les guerres iroquoises et le commerce des fourrures. En 1653, le Jésuite Le Mercier décrit jusqu'à quel point les guerres iroquoises ont un impact important sur le commerce des fourrures de la colonie.
> « Jamais il n'y eut plus de castors dans nos lacs et dans nos rivières ; mais jamais il ne s'en est moins vu dans les magasins du pays. Le magasin de Montréal n'a pas acheté des Sauvages [Autochtones] un seul castor depuis un an. [...] Dans le magasin de Québec, ce n'est que pauvreté [...] Ce sont les Iroquois, dont il faut se plaindre : car ce sont eux [...] qui empêchent tout le commerce des castors [...]. (François-Joseph le Mercier, Relations des Jésuites, 1653.) (Ibid.)

Périodes qui avait intimement lié l'histoire de cette guerre aux efforts d'évangélisation, fait le portrait de Jean de Brébeuf : « Entre 1648 et 1649 il assiste, impuissant, à la destruction de la Huronie avant d'être tué par des Iroquois en 1649. » (Ibid.) Or, il renonce à reproduire la fameuse représentation de sa mise à mort par les Iroquois.

Celle-ci figure cependant dans *Mémoire*, accompagnée par une remarque critique :

> Les guerres iroquoises et les missionnaires jésuites. Au cours des guerres iroquoises, plusieurs missionnaires français présents au sein des Premières Nations des Grands Lacs alliées aux Français sont captures, torturés et mis à mort. Des représentations comme celle-ci étaient réalisées principalement dans l'intention de glorifier les missionnaires. (MEM 3 : 84)

Chroniques reproduit la scène telle quelle, sans recul critique : « Le martyre des missionnaires. En 1649, des missionnaires, comme le père Jean de Brébeuf sont capturés, torturés et mis amort par les Iroquois. Ils sont connus aujourd'hui comme les saints martyrs canadiens. *La martyre de trois prêtres jésuites.* Alfred Pommier. 19e siècle. » (CHR 3 : 116)

Toujours au sujet des suites humaines, *Périodes* évoque le sort moins dramatique de beaucoup de prisonniers :

> Une guerre de capture. Le commerce des fourrures n'est pas le seul enjeu des guerres iroquoises dans les années 1640. Comme toutes les sociétés autochtones, les nations iroquoises sont durement touchées par le choc microbien, et les pertes humaines sont importantes dans leurs villages. Ces pertes bouleversent les activités de subsistance et menacent la survie des villages iroquois. Les Iroquois cherchent alors à remplacer les défunts en dans leurs communautés un grand nombre des individus qu'ils ont capturés. Au cours des guerres iroquoises, de nombreux prisonniers, surtout des Autochtones de différentes nations, mais aussi quelques Français, sont adoptés par des Iroquois. (PER 3 : 129)

Le récit est confirmé par l'illustration d' « Un prisonnier français aux mains des Agniers. De nombreux captifs, Français ou Autochtones, sont utilisés comme monnaie d'échange lors de négociations de paix » (Ibid.), même si les choses ne se passent pas toujours sans violences :

> Anecdote. Un Français adopté par les Iroquois. Lors des négociations de paix en 1645, les Agniers arrivent à Trois-Rivières accompagnes de Guillaume Couture, un jeune menuisier-charpentier qu'ils ont capturé trois ans auparavant. Il est vêtu à l'iroquoise, son corps porte des cicatrices de brûlures et il a un doigt coupé. En captivité, Guillaume a assisté à l'exécution d'amis Hurons-Wendats, du jésuite René Goupil, ainsi qu'à la torture du père jésuite Isaac Jogues. Par son courage, il obtient le respect des Agniers qui le traitent comme l'un des leurs et en font leur interprète lors des pourparlers de paix. (Ibid.)

Le manuel retient d'ailleurs une autre conséquence de la destruction de l'Huronie, la nécessité de futures explorations. Dans l'illustration « Radisson et Des Groseillers faisant la traite avec les Autochtones » on lit : « La destruction de la Huronie oblige les Français à se déplacer vers l'ouest afin de s'approvisionner directement auprès des nations algonquiennes. En 1659, les deux explorateurs Radisson et Des Groseilliers contournent le territoire contrôlé par les Iroquois pour se rendre au lac Supérieur. » (PER 3 : 132)

En retour sur cette période, *Périodes* propose les activités suivantes :

> Relevez un changement dans la stratégie militaire des Iroquois des Cinq-Nations en 1648. / Observez la carte […] Où les Hurons-Wendats se réfugient-ils pour fuir les attaques iroquoises ? Précisez trois endroits. / Quel effet produisent les guerres franco-iroquoises sur le peuplement de la Nouvelle-France ? / Comment les Iroquois des Cinq-Nations réussissent-ils à imposer leur puissance militaire dans le nord-est de l'Amérique dès 1640 ? Précisez les éléments suivants et liez-les entre eux : Un échange commercial entre les Hollandais et les Iroquois, Un changement dans les rapports de force entre les nations autochtones, Une conséquence pour les Hurons-Wendats. (PER 3 : 133 activités)

Dans les connaissances à retenir figurent : « Les Français s'allaient à des nations algonquiennes et aux Hurons-Wendats / Pour se procurer des fourrures, les Agniers (Iroquois) attaquent les convois de l'alliance franco-amérindienne / La Nouvelle-France a du mal à se défendre contre les attaques des Iroquois des Cinq-Nations, qui détruisent la Huronie de 1648 à 1650. » (PER 3 : 133 Je retiens)

La seconde moitié du 17e siècle est encore marquée par « Un climat d'insécurité » :

> La vallée du Saint-Laurent subit régulièrement les attaques iroquoises dans les années 1650. L'agriculture est paralysée, surtout à Ville-Marie et à Trois-Rivières, où le défrichage est arrêté. De plus, les Iroquois

> s'attaquent aux convois de canots de fourrures provenant du nord du lac Ontario et du haut Saint-Laurent. […] Vers 1660 […] la colonie demeure toutefois dans un état précaire. La menace iroquoise fait toujours craindre le pire, surtout près de Ville-Marie, où elle freine la venue de colons. Alertées de cette situation inquiétante, les autorités françaises réagissent. En 1661, Pierre Dubois Davaugour, un militaire d'expérience, est nommé gouverneur de la Nouvelle-France. II débarque avec une centaine de soldats et constate rapidement que ce sera loin d'être suffisant pour pacifier la colonie. (PER 3 : 132-3)

L'illustration « Une scène de la bataille du Long Sault » (remplacée au cours de la refonte par une image moins violente, (cf. 3.3.2) doit illustrer cette menace, tout en mettant une précaution autour de l'héroïsme de Dollard des Ormeaux : « Cette illustration dans laquelle on voit des alliés autochtones qui appuient les Français a été produite à la fin du 19e siècle. A cette époque, on attribuait à Dollard des Ormeaux un caractère héroïque. » (PER 3 : 133)

Ce scepticisme est repris, des centaines de pages plus loin, par le manuel :

> Trace du passé. La journée nationale des Patriotes […] A partir de 1920, les Québécois célèbrent plutôt Adam Dollard des Ormeaux, un soldat de la Nouvelle-France qui s'est battu contre les Iroquois. Mais ce jour férié devient un objet de controverse : si certains voient Adam Dollard des Ormeaux comme un héros, d'autres considèrent que son rôle dans l'histoire a été exagéré et contestent le fait qu'on lui consacre une fête nationale. C'est pourquoi, en 2002, le Gouvernement du Québec décide de dédier ce jour férié à la mémoire des patriotes et des événements de 1837 et 1838. […] (PER 3 : 442)

Dans les documents, il y a le « Témoignage d'un Jésuite » sur une attaque contre des Français à Montréal :

> « Ce fut vers la fin de l'hiver, que commencèrent nos malheurs, quand une troupe de cent soixante Iroquois ayant paru à Montréal, et ayant inopinément enveloppé treize Français qui songeaient plus à leur travail qu'à leur défense, ils les enlevèrent sans coup férir. […] Ces barbares les menèrent chez eux en triomphe : les uns ayant été assommés par la grêle des coups de bâtons […], mourant sous le bois qui leur devait servir de bûcher, […] d'autres ont été brûlés […]. Quelques-uns furent dispersés, pour gémir le reste de leurs jours dans une servitude plus rude que la mort. » (Père Paul Le Jeune, missionnaire jésuite, Relations des Jésuites, 1661.) (PER 3 : 135)

Et un autre sur des « Difficultés d'approvisionnement » fait état des problèmes pour le commerce :

> « En 1657, un convoi de 90 canots se rend dans la vallée du Saint-Laurent pour mener des activités de troc. La traite est relancée, mais le renouveau du commerce exige que la route commerciale de l'Outaouais demeure ouverte. La survie de la colonie en dépend. Les Iroquois, en particulier les Agniers et les Onnéiouts, chassent souvent le cerf et l'orignal dans le secteur et leurs partis n'hésitent pas à détrousser ou à agresser les marchands algonquiens qui passent sur la rivière. Les hostilités reprennent et les raids de rapine s'intensifient. Résultat : en 1658, seulement neuf canots de traite parviennent à Montréal et à peine six embarcations l'année suivante. » (Dany Fougères, historien, Histoire de Montréal et de sa région, 2012) (Ibid.)

De même, Chronique relate les attaques constantes d'Iroquois :

> La menace iroquoise. Depuis plusieurs années, les Iroquois attaquent toutes les nations autochtones alliées des Français. A l'exception d'une période de trêve conclue entre les Français et les Iroquois de 1653 à 1658, ils sont aussi une menace constante pour les trois établissements français de la vallée du Saint-Laurent : Québec, Trois-Rivières et Ville Marie. Les attaques contre les établissements français reprennent de plus belle en 1660. Elles se poursuivent également contre les nations autochtones alliées des Français qui se sont réfugiées à l'ouest des lacs Michigan et Supérieur, très loin du pays des Iroquois qui, lui, est situé au sud du lac Ontario. (CHR 3 : 118.)

A son tour, il mentionne, par une illustration « La bataille du Long-Sault, en 1660 : Au printemps 1660, l'officier Dollard des Ormeaux et 16 autres jeunes Français de Ville-Marie trouvent la mort après avoir résisté pendant plusieurs jours à l'attaque de centaines d'Iroquois. » (Ibid.) Contrairement à *Périodes*, le caractère héroïque de l'action du protagoniste n'est pas mis en doute.

Dans un retour sur « La Nouvelle-France vers 1660 » la tâche suivante est proposée aux élèves et la menace iroquoise fait partie des traits marquants :

> 1. Décrivez la société coloniale vers 1660 selon les aspects territorial, démographique et économique. Pour vous aider, remplissez un schéma comme celui ci-contre en y décrivant : le nombre de colons en Nouvelle-France ; la répartition des sexes dans la population ; l'état de la population autochtone; l'état de la Compagnie des Cent-Associes; l'état de la principale activité économique; la menace iroquoise. (Ibid.)

Malgré quelques différences d'appréciation, tous les manuels sont donc d'accord pour retenir comme une nécessité le déploiement du régiment de Carignan-Salières. Le récit qu'en fait *Mémoire* est relativement synthétique. Les hostilités se trouvent à peine mentionnées et tout se lit comme si les mesures de sécurité avaient suffi pour aboutir à la paix :

> La sécurité et la défense de la colonie. En 1665, le roi envoie dans la colonie le premier contingent militaire d'importance : le régiment de Carignan-Salières. Ce régiment est formé de 1200 soldats et officiers. Il a principalement pour mission d'assurer la sécurité de la colonie, sa défense, et de combattre les Iroquois. Afin de protéger les principales villes de la colonie comme Québec et Montréal, le gouverneur général fait notamment appel aux miliciens pour ériger des fortifications. Il fait aussi construire des forts à des endroits stratégiques, afin d'y installer des soldats qui assurent la sécurité et la défense de la colonie. Ces forts servent également d'avant-poste permettant d'effectuer des raids et des attaques en temps de guerre sur les Iroquois et les colonies anglaises. Enfin, tout comme les postes de traite, les forts permettent de maintenir le contact avec les populations autochtones locales et d'entretenir des Liens diplomatiques et commerciaux avec elles.
> La menace iroquoise. Avec l'arrivée du régiment de Carignan-Salières, trois nations de la Confédération iroquoise vont finalement proposer de faire la paix. Les deux autres, les Agniers et les Onnéiouts, demeurent hostiles. Les Français répliquent en brûlant des récoltes et des villages agniers. Un traité de paix est finalement conclu avec les Agniers et les Onnéiouts en 1667. (MEM 3 : 96-7)

Périodes s'engage dans un récit plus détaillé qui mentionne aussi difficultés militaires et les hésitations avant d'en arriver à une paix :

> Le déploiement d'une armée. En 1663, les établissements de la Nouvelle-France sont constamment menacés par des incursions iroquoises. Cela paralyse le commerce des fourrures et freine l'arrivée d'immigrants français. Dans le but de rendre la colonie plus sécuritaire pour les colons, Louis XIV décide d'envoyer un régiment complet de soldats, le régiment de Carignan-Salières, sous les ordres du lieutenant-général Alexandre de Prouville de Tracy. […] Apprenant la venue de nombreux soldats français, une délégation des Cinq-Nations iroquoises se présente à Ville-Marie en novembre 1665 pour demander la paix. Mais la confédération iroquoise est divisée : les Agniers, qui constituent l'une des cinq nations de cette confédération, veulent poursuivre la guerre. En janvier 1666, Tracy ordonne une première expédition de 300 soldats et de 200 colons volontaires en territoire agnier. Leur progression est ralentie par le froid et la neige. Après quelques escarmouches, ils arrivent épuisés à l'établissement hollandais de Schenectady et apprennent que les Agniers ont déserté leurs villages. L'expédition décide donc de retourner en Nouvelle-France. (PER 3 : 142)

Les actions entrepris contre les Iroquois ne sont pas dépourvue de violence :

> Durant l'été 1666, les Agniers attaquent des établissements français dans la vallée du Saint-Laurent. En septembre, Tracy met donc de nouveau sur pied une expédition constituée de 600 soldats, 600 colons volontaires et 100 Algonquins et Hurons-Wendats. En octobre, les membres de l'expédition pillent et incendient quatre villages agniers en plus de détruire les réserves de nourriture. A l'approche des Français, les Agniers avaient déserté leurs villages. Malgré ces destructions, les Agniers demeurent une puissance militaire. Toutefois, l'expédition de 1666 les convainc de négocier la paix avec les Français. Après une année de négociations, la paix est scellée en 1667. (PER 3 : 143)

Une carte « Les expéditions françaises en Iroquoisie, 1666 » en illustre les lieux. (Ibid.)

Enfin, l'avis de deux historiens est cité pour faire comprendre « La raison pour faire la paix » :

> « On a [...] dit que cette expédition de M. de Tracy, avait eu un effet moral sur l'esprit de l'Iroquoisie, lui montrant que le Français pouvait porter l'épée et la torche dans son pays, et que cela inspira chez notre redoutable ennemi une crainte salutaire. Était-ce une crainte ? Ne serait-ce pas un sentiment où la surprise dominait, de voir pour la première fois les Français en nombre important envahir leur territoire ? Comme

> cette première invasion pouvait se répéter, il convenait donc pour eux d'user d'astuce et de ruse et de faire croire au gouverneur à des expressions de paix et d'amitié. » (Régis Roy et Gerard Malchelosse, historiens, Le régiment de Carignan, son organisation et son expédition au Canada (1665-1668), officiers et soldats qui s'établirent en Canada, 1925)

Les élèves doivent, justement, dire « Selon ces historiens, pour quelle raison les Agniers acceptent-ils de faire la paix avec les Français ? »

Dans le « temps d'arrêt » sur la période 1663-1687 il n'y a qu'une courte mention, à côté d'une illustration : « Les soldats du régiment de Carignan-Salières sont accompagnés d'alliés autochtones et de volontaires français dans leurs expéditions. » (PER 3 : 166, Je décris)

Chroniques s'intéresse de plus près aux aspects militaires, offensive par offensive, jusqu'à l'obtention de la paix. Le récit est teinté d'héroïsme, du côté des soldats français, sans cependant taire les méthodes violentes contre des civils autochtones.

> L'arrivée du régiment de Carignan-Salières. Pour mettre un terme aux conflits avec les nations iroquoises, Louis XIV envoie en Nouvelle-France un régiment de l'armée française : le régiment de Carignan-Salières. Cette formation militaire, qui compte plus de 1200 soldats, a déjà gagné plusieurs batailles en Europe. Le régiment, place sous le commandement du lieutenant général des armées du roi Alexandre de Prouville de Tracy, débarque à Québec en 1665. Les soldats sont accueillis en héros par la population. Dès leur arrivée, les soldats du régiment de Carignan-Salières construisent des forts le long de la rivière Richelieu pour protéger les colons des attaques des Iroquois. En effet, les Iroquois empruntent généralement la rivière Richelieu pour se rendre en canot de leur territoire jusqu'aux établissements français. Dans les forts, construits avec des troncs d'arbres de quatre à cinq mètres de hauteur, solidement attaches les uns aux autres, les soldats peuvent mieux surveiller les déplacements des Iroquois sur la rivière. D'autres soldats du régiment sont envoyés à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal afin d'assurer la défense de la population qui s'y trouve.
> L'échec d'une première grande offensive. En janvier 1666, en plein cœur de l'hiver, a lieu une première grande offensive du régiment de Carignan-Salières contre les Iroquois. Les soldats, qui arrivent de France, sont mal préparés au dur climat canadien. Une soixantaine de soldats meurent dans cette expédition qui est un échec, principalement à cause du froid et du manque de nourriture. Les miliciens qui les accompagnent sont habitues au rude hiver et souffrent beaucoup moins grâce à leurs raquettes et à leurs chauds vêtements de laine.
> Une seconde offensive. Au cours de l'automne 1666, en compagnie du gouverneur général Daniel de Remy de Courcelles, Tracy mène une seconde offensive contre les Agniers, l'une des cinq nations iroquoises. Un groupe compose de 600 soldats du régiment de Carignan-Salières, de 600 miliciens canadiens et d'une centaine d'Autochtones alliés marche sur le territoire iroquois. Avertis de leur présence, les Agniers quittent leurs villages avant l'arrivée des troupes françaises. Tracy et ses hommes brûlent les villages et les récoltes qui se trouvent sur leur passage. Les Agniers doivent se réfugier parmi les autres nations iroquoises. Déjà affaiblis par des épidémies qui déciment leur population, tous les Iroquois de la Ligue des cinq nations acceptent de signer un accord de paix avec les Français en 1667. (CHR 3 : 134-5)

Un extrait d'un récit d'un ancien livre scolaire, met l'accent sur l'aspect héroïque :

> Envoyé dans le but de mettre à la raison les Agniers, le régiment Carignan-Salières a encore tout à faire. En effet, la première expédition dirigée par M. de Courcelles, l'hiver dernier, contre les Agniers, fut plus désastreuse pour les Français que pour l'ennemi. Au lieu de se rendre chez cette peuplade, le gouverneur s'écarta [...] parce qu'il n'attendit pas ses guides algonquins. Il précipita son aventureuse marche et, ses soldats manquant de raquettes, de couvertures, de vivres, souffrirent plus du froid, de la faim et des maladies contractées que des Iroquois. » Source : Gilles Boulet, Jacques Lacoursière, Denis Vaugeois, Le Boréal Express 1.524-1760, An 1666, Septentrion, 2009. (CHR 3 : 185 Documents à l'appui)

Voici la question posée aux élèves, à ce propos : « A quel problème sont confrontés les soldats français du régiment de Carignan-Salières lors de leur première offensive contre les Iroquois […] ? » (Ibid.)

Dans la partie méthodologique « Etablir des liens de causalité » *Chroniques* propose trois documents. L'illustration d'» Une maison de colons attaquée. Native Americans night attack setting a pioneer log cabin on fire [Des Autochtones incendiant une maison de colons la nuit],

artiste et année de réalisation inconnus. » sert à « établir un fait », à savoir : « Les Iroquois attaquent les colons français en Nouvelle-France. »

Le second document est une source historique :

> « Il me semble que j'entends quelqu'un dire : vous nous avez dit beaucoup de bien de la Nouvelle-France, mais vous ne nous en faites point voir les maux ni les incommodités. [...] La première [...], ce sont les Iroquois, nos ennemis, qui nous tiennent concentrés de si près qu'ils nous empêchent de jouir des commodités du pays: on ne peut aller à la chasse ni à la pêche de crainte d'être tué [...] et même qu'on ne peut labourer les champs, et encore bien moins faire les foins qu'avec des risques continuels: car ils dressent des embuscades de tous côtés [...] ».(Pierre Boucher, L'histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada, 1664.) (Ibid.)

Celui-ci mènerait à établir un second fait : « Les colons français peinent à survivre en Nouvelle-France à cause des attaques des Iroquois. » et à l'aide du troisième document, à savoir l'illustration du « Régiment de Carignan-Salières », un autre « fait » est établi : « Le roi envoie les soldats du régiment de Carignan-Salières afin d'assurer la défense de la population. » Le résultat de l'opération qui consiste à croire les sources sur parole est cet « Exemple de réponse : Les Iroquois attaquent les colons français en Nouvelle-France, ce qui implique que les colons français peinent à survivre en Nouvelle-France, alors le roi envoie les soldats du régiment de Carignan-Salières afin d'assurer la défense de la population. « (CHR 3 : 473)

Or, cette paix imposée n'est pas durable. *Périodes* est le manuel qui parle le plus des rapports conflictuels de ce dernier tiers du 17^{e} siècle qu'il appelle « La guerre sur tous les fronts. » (PER 3 : 170) La transition depuis la section précédente avait annoncé que le jeu se complique : » « A suivre : Depuis 1663, la société coloniale se développé sous le gouvernement royal, mais une autre puissance coloniale, alliée aux Iroquois, lui livre une concurrence de plus en plus vive : l'Angleterre. « (PER 3 : 165). Un rappel précis : « A la suite de l'arrivée du régiment de Carignan-Salières en 1665, les Cinq-Nations iroquoises acceptent la paix avec les Français et leurs alliés autochtones. » (PER 3 : 170). Voici ce que la section annonce comme aspects à étudier :

> La guerre sur tous les fronts. Les interventions militaires du régiment de Carignan-Salières en 1666 aboutissent à la paix avec les Cinq-Nations iroquoises. Cependant, tout comme les Français et leurs alliés autochtones, les Anglais, alliés des Iroquois, s'intéressent au commerce des fourrures de la région des Grands Lacs. En 1689, la confrontation entre les Français et les Anglais semble inévitable. Quelles sont les forces en présence ? Quels principaux événements marquent la reprise des hostilités entre les Français et les Iroquois ? Une guerre pourrait-elle éclater entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises ? (Ibid.)

Une alliance entre Anglais et Iroquois se conclut en 1689 :

> Le choc des empires. […] texte d'envoi : En ce printemps 1689, la nouvelle s'était répandue comme une traînée de poudre à New York : l'Angleterre était de nouveau en guerre contre la France ! La population de la colonie anglaise devait se préparer à l'état de guerre. Les autorités coloniales new-yorkaises envoyèrent des ordres au maire d'Albany, Pieter Schuyler : il devait solliciter l'appui des Cinq-Nations iroquoises pour lutter contre les Français. Le maire invita donc les représentants des Cinq-Nations iroquoises et leur offrit à chacun un baril de poudre. Ce présent était très symbolique. En l'acceptant, les Iroquois s'engageaient à combattre les Français aux côtés des Anglais. L'alliance fut vite conclue, car les Iroquois avaient bien l'intention de se venger des Français, qui les avaient attaqués par surprise deux ans auparavant. (PER 3 : 168)

Périodes cite une source historique qui indique qu'il faudra « Changer d'opposants » :

> « Nous avons parlé de l'ennemi déclaré de la colonie (les Iroquois) et des moyens de s'en pouvoir défaire. Il est bon de voir si l'Anglais n'est pas aussi et mème plus à craindre à l'avenir, et si nous ne devons pas prendre autant de soin de nous en garantir. Le commerce y fleurit par l'abondance des castors qu'ils tirent des Sauvages qui vont à eux avec empressement parce que leurs marchandises y sont moins chères que chez nous

« (Jacques René de Brisay de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, Mémoire sur le Canada, 1685.) (PER 3 : 170)

Une illustration montre les mesures de protection comme « Des postes de traite fortifiés : Le fort Remy (fort Lachine) protège les habitants de la seigneurie de Saint-Sulpice, située à l'ouest de Ville-Marie. Les postes de traite sont fortifiés pour protéger les habitants, soit les colons, les missionnaires, les voyageurs ou encore les alliés autochtones. » (Ibid.) Or, ce sont les Français qui relancent la guerre en s'attaquant aux Iroquois :

La reprise des hostilités entre les Français et les Cinq-Nations iroquoises. En 1687, le gouverneur de la Nouvelle-France veut réaffirmer la mainmise des Français sur la traite des fourrures. Il organise une expédition militaire dans la région des Grands Lacs. Près de 3 000 hommes, dont des soldats français, des miliciens canadiens et des Autochtones, attaquent et détruisent plusieurs villages iroquois. Les Français font plus d'une trentaine de prisonniers iroquois qui seront ensuite amenés en France. Cette attaque des Français et de leurs alliés autochtones assure le maintien du contrôle commercial français dans la région des Grands Lacs. Toutefois, elle a rompu la paix avec les Iroquois. En 1689, une guerre est officiellement déclarée entre la France et l'Angleterre. Les Cinq-Nations iroquoises, désireuses de se venger, reçoivent un appui inconditionnel des Anglais pour attaquer les Français. En août 1689, une expédition composée de 1500 guerriers iroquois attaque et brûle le village de Lachine, près de Ville-Marie. L'assaut, mené en pleine nuit, fait 24 morts parmi les Français et les Canadiens, et près de 90 prisonniers. Les villages de Lachenaie, de l'ile-Jésus, de La Prairie et de Boucherville sont à leur tour attaqués par les Iroquois des Cinq-Nations. On y compte de nombreuses victimes. (PER 3 : 171)

Une remarque ajoute : « Parfois, les Français attaquent aussi des groupes autochtones alliés, qu'ils soupçonnent de commercer avec les Anglais ou les Cinq-Nations iroquoises. » (Ibid.) La violence, parfois gratuite, est pratiquée des deux côtés. Une illustration sur « Les représailles des Cinq-Nations iroquoises à Lachine en 1689 : En réponse aux attaques des Français, qui détruisent plusieurs de leurs villages, des Iroquois attaquent des villages français dont Lachine. » (Ibid.) complète le récit et une source historique témoigne du « désir de vengeance des Cinq-Nations iroquoises en 1689 » :

« Les sachems de nos cinq tribus belliqueuses sont venus ici, et au cours de leurs conseils, ont mis le Maire et les magistrats au courant de leur résolution de se venger du Canada, qui détient encore leurs amis comme prisonniers, par trahison, et qui, en temps de paix, a fait des captifs et les a envoyés en France. « (Colonel Bayart, habitant d'Albany, lettre du 23 juillet 1689. (Ibid.)

Voici la question posée aux apprenants, à ce propos : « Pourquoi les Iroquois des Cinq-Nations veulent-ils se venger des Français ? » (Ibid.) Les Français, de leur part, emploient également des méthodes peu glorieuses :

Anecdote. Un piège pour des Iroquois des Cinq-Nations. En juin 1687, en route pour se rendre au sud du lac Ontario, les Français emploient une ruse pour faire des prisonniers. Ils invitent près de 200 Iroquois au fort Frontenac pour un festin. A leur arrivée, les Iroquois sont arrêtés, et 34 d'entre eux sont envoyés en France et condamnés aux galères. Ces derniers sont rapatriés en Nouvelle-France à l'automne 1689. A leur retour, seulement 13 d'entre eux sont toujours en vie. Cet événement contribue à la colère des Iroquois contre les Français et les Canadiens. (Ibid.)

Elles sont critiquées dans leur propre camp :

Une réaction aux attaques françaises. Les tactiques employées par les Français à l'endroit des Iroquois suscitent du mécontentement même chez certains de leurs compatriotes comme le missionnaire François Vachon de Belmont. « En vérité, cela faisait pitié que des sauvages qui étaient comme sous notre protection jusqu'ici fussent ainsi pris, pillés et enchaînés et pris par l'appât d'un festin. Ce qui fut de pire, c'est qu'on envoya les hommes à la fin de la campagne aux galères en France et que la plupart des femmes et des enfants moururent L'Hôtel-Dieu. » (François Vachon de Belmont, missionnaire, Histoire du Canada, rédigé entre 1689 et 1732.) (Ibid.)

Un tableau informe sur « Les raids menés contre les colonies anglaises » et fait état d'une forte contribution des Premières Nations, du côté des Français :

Lieux et dates	Assaillants	Victimes dans les colonies Anglaises
Schenectady Colonie de New York février 1690	114 Canadiens 86 Iroquois domiciliés 16 Algonquins	60 habitants tués 27 prisonniers (dont 5 esclaves africains)
Salmon Falls (Berwick) Colonie du Massachusetts mars 1690	25 Canadiens 20 Abénaquis 5 Algonquins	30 habitants et 4 miliciens tués 57 prisonniers
Casco Bay (Portland) Colonie du Massachusetts Mai 1690	50 Canadiens 60 Abénaquis	70 prisonniers (dont certains sont tues)

(PER 3 : 172)

La guerre est devenu intercoloniale et les Premières Nations sont désormais, selon *Périodes*, des forces d'appoint dont les deux côtes « se servent pour harceler l'ennemi » :

> En 1690, la colonie du Connecticut se joint à celles du Massachusetts et de New York pour attaquer la Nouvelle-France, par la mer et par la terre. Une armée de 2 500 soldats et miliciens, appuyée par des Iroquois des Cinq-Nations, doit attaquer la colonie par la rivière Richelieu pendant qu'une flotte navale tente d'atteindre Port-Royal, puis Québec. Toutefois, l'attaque terrestre ne dépasse pas le lac Champlain. Les hommes souffrent du manque de ravitaillement et de la variole. L'armée se retire. En mai 1690, les Anglais prennent Port-Royal et, à l'automne, la flotte conduite par l'amiral Phips se présente devant Québec. Le gouverneur Frontenac refuse de se rendre. Des soldats anglais débarquent à Beauport pour prendre Québec à revers, alors que les navires bombardent la ville. Les troupes françaises et leurs alliés autochtones résistent. Alors que le gel s'installe, l'amiral Phips décide de lever le siège à la fin d'octobre. Jusqu'en 1697, aucune autre opération militaire d'envergure n'est entreprise de part et d'autre. Français et Anglais se servent de leurs alliés autochtones respectifs pour harceler l'ennemi. A ta baie d'Hudson, les adversaires s'attaquent mutuellement pour la possession des postes de traite. En 1697, la guerre prend fin en Europe et donc dans les colonies. (PER 3 : 170)

Le Tableau » Victimes des expéditions militaires anglaise contre la Nouvelle-France en 1690 » fait état de : « 61 Français, Canadiens et leurs alliés autochtones morts et blessés » et de 800 (dont 500 morts de maladie ou à la suite d'un naufrage) parmi les « Anglais, Américains et leurs alliés autochtones » : (Données compilées d'après Ernest Myrand, historien, dans Québec ville militaire, 1608 -2008, 2007.) (PER 3 : 173)

Le manuel rappelle en conclusion : « Lors de la première guerre intercoloniale, les hostilités ont repris entre les Français et les Iroquois des Cinq-Nations. » (PER 3 : 174, Rappel)

La Grande paix

Ni le texte du programme du MEES ni les Mémoires du CEPN mentionnent La Grande Paix de Montréal, en particulier. Le Guide de bonnes pratiques note, à ce sujet : « Si la Grande Paix est signée, c'est à cause des épidémies et du dépeuplement chez les Autochtones et cette Grande Paix profite surtout aux Français. « (Guide de bonnes pratiques, p. 5) Tous les manuels l'évoquent.

Chroniques résume en un passage beaucoup plus court et intégré à sa section sur « La Grande Paix de Montréal » les événements entre 1667 et 1701 :

> Malgré l'accord de paix signe avec les Iroquois en 1667, les conflits reprennent en force dans les années 1680. Les Français et leurs alliés autochtones se retrouvent une fois de plus en guerre contre les Iroquois et leurs alliés, désormais les Anglais. L'enjeu est encore une fois le contrôle du commerce des fourrures. Les Iroquois lancent alors des raids meurtriers contre les établissements français dont celui de Lachine en 1689, qui fait de nombreuses victimes parmi les colons français. Les habitants de la colonie sont terrorisés par la menace iroquoise. Toutefois, en 1697, les Anglais font la paix avec les Français. (CHR 3 : 149)

Cette paix est obtenue, selon *Chroniques*, grâce à la faiblesse des Iroquois :

> Les Iroquois, en plus d'être affaiblis par les épidémies et les nombreuses années de guerre, sont désormais seuls pour combattre leurs ennemis. Ils acceptent finalement de faire la paix avec les Français et leurs alliés autochtones. En 1701, des représentants d'une quarantaine de nations autochtones se rendent à Montréal pour s'y réunir afin de signer un traité de paix. Environ 1300 personnes sont présentes pour cet évènement diplomatique appelé la « Grande Paix de Montréal ». Par cette rencontre, les parties s'entendent sur les points suivants : les Iroquois font la paix avec les Français et leurs alliés autochtones ; les alliés des Français et ceux des Anglais ne participent pas aux éventuels conflits entre les deux nations européennes.
> La Grande Paix de Montréal marque véritablement la fin des guerres franco-iroquoises, un conflit qui aura duré près de cent ans. (Ibid.)

Le manuel ajoute l'illustration « La Grande Paix de Montréal : Au cours de l'été 1701, plus d'un millier d'Autochtones issus d'une quarantaine de nations signent à Montréal un important traité de paix. » (Ibid.), puis consacre une page entière à Kondiaronk (v. 1649-1701 « Chef Des Hurons de Michillimakinac », ancien ennemi des Français, mais artisan de l'accord entre Premières Nations pour signer la paix, et employant les dernières heures de sa vie à sauver in extrémis l'accord de paix :

> Saviez-vous que le chef huron Kondiaronk a joué un rôle majeur au moment de la signature de la Grande Paix de Montréal ? Kondiaronk naît vers 1649 en Huronie. Il est le chef des Hurons installes à Michillimakinac, en 1671, depuis la destruction de la Huronie par les Iroquois. Ce territoire est situé entre le lac Huron et le lac Michigan. Il s'agit de l'actuelle Mackinaw City, au Michigan. La région est également habitée par plusieurs groupes algonquiens lies par un ennemi commun : les Iroquois de la Ligue des cinq nations.
> Un orateur et un diplomate habile. Dans les années 1680, quand les Iroquois reprennent leurs hostilités, Kondiaronk n'hésite pas à avoir recours à la ruse et aux intrigues pour assurer la sécurité de son peuple. Il réussit à diriger les attaques des Iroquois vers d'autres groupes, notamment vers les Français. En ce sens, il contribue indirectement au massacre des colons français de Lachine en 1689. Toutefois, vers 1695, Kondiaronk s'allie aux Français et travaille à leurs côtés pour favoriser la paix. Au cours des années suivantes, il multiplie les démarches diplomatiques auprès des nations des Grands Lacs afin que la paix soit maintenue entre les peuples. Il est présent lors de toutes les discussions importantes et ses qualités d'orateur permettent de rallier plusieurs groupes à cette cause. En 1700, après de longues années de pourparlers, les nations acceptent de se rencontrer à Montréal pour signer un traité de paix.
> Un artisan de la Grande Paix. C'est en 1701 que les représentants autochtones et français se rencontrent à Montréal pour cet évènement diplomatique de grande importance. Chaque nation a promis de ramener les prisonniers faits au cours des guerres. Toutefois, les Iroquois ne l'ont pas fait. Cette décision risque de faire échouer les négociations. Le 1er aout, le chef huron prend la parole pour tenter de sauver la situation. Il est alors très affaibli par une forte fièvre. Dans un discours de plus de deux heures, il rappelle les étapes franchies pour en arriver enfin aune entente. Il utilise ses dernières énergies pour défendre la paix. Le chef huron doit faire son discours assis dans un grand fauteuil. Dès la fin de son allocution, il est transporté à l'Hôtel-Dieu de Montréal où il meurt quelques heures plus tard, le matin du 2 aout 1701. Sa mort provoque une onde de choc. Des funérailles grandioses sont organisées. Français, Hurons et Iroquois marchent à la suite de son cortège. La Grande Paix de Montréal est conclue deux jours plus tard. (CHR 3 : 151)

Nous avions déjà souligné l'orientation eurocentriste des « Questions de savoirs » (CHR 3 : 158 /159) à propos du commerce des fourrures (cf. supra). Il en est de même pour les autres dimensions de ce chapitre. Au sujet de « La relance de la colonisation », une des taches consiste à indiquer « le type d'aspect (économique, politique, social démographique ou religieux) » correspondant à six énoncés qui ne sont nullement discutés, mais qui sont présentés comme les « différents problèmes de la Nouvelle France vers 1663 ». Non seulement l'évangélisation est ici clairement identifiée comme souhaitable, mais langage employé est d'une radicalité que l'on ne trouverait pas dans le récit du manuel, mais qui est d'autant plus influent que les élèves doivent se l'approprier en exécutant la tâche:

a) La Nouvelle France est habitée par à peine 3000 colons.
b) Les colonies anglaises convoitent les richesses de la Nouvelle France.
c) Louis XIV doit maintenir sa souveraineté en Nouvelle France.

d) Les colons sont terrorisés par les Iroquois.
e) Les attaques des Iroquois nuisent à l'évangélisation des nations alliés des Français.
f) Les attaques des Iroquois nuisent au commerce des fourrures. (CHR 3 : 158)

Dans la question suivante, les élèves sont également seulement invité-e-s à classer des éléments présentés comme des vérités selon leur appartenance « à la milice, aux soldats du régiment de Carignan-Salières ou aux deux troupes. Sur les cinq, il y a quatre sur leur organisation, leur adaptation et leurs exploits, une seule informe qu' » ils participent à une offensive contre les Agniers, l'une des mations iroquoises. » (Ibid.)

La Grande Paix y figure par une demi-ligne sur les deux pages des « Questions de savoirs » et il suffit d'en connaitre le nom : « Quel traité est signé en Nouvelle France au début du 18e siècle ? » (CHR 3 : 159)

Comme *Chroniques*, *Mémoire* préfère donner un résumé des événements qui précèdent la Grande Paix de Montréal. Selon ce manuel, les Premières Nations sont des partenaires à part entière et poursuivent leurs propres stratégies dans les alliances et les guerres, imposant leurs règles de jeu :

La guerre et la diplomatie chez les Premières Nations. Pour mener à bien leurs objectifs commerciaux, militaires et diplomatiques, les autorités françaises possèdent un atout de premier ordre : Leur réseau d'alliances avec les Premières Nations. Les Autochtones alliés commercent avec les Français, mais combattent également à leurs côtés. Toutefois, ils ne sont pas de simples exécutants des volontés des Français, car ils défendent d'abord leurs propres intérêts et objectifs. Ils imposent leurs manières de faire dans les rencontres diplomatiques, notamment pour l'échange de présents. Ils traitent d'égal à égal avec les autorités françaises et retirent des bénéfices de leur collaboration.
Les enjeux commerciaux et militaires. Bien qu'alliés aux Français, certaines Premières Nations de la région des Pays d'en Haut se font la guerre entre elles. Cette situation nuit au commerce des fourrures. Les Français souhaitent que leurs alliés fassent la paix entre eux et qu'ils concentrent leurs efforts militaires contre la Confédération iroquoise. Cette dernière, quant à elle, désire amener les Premières Nations de la région des Pays d'en Haut à mettre fin à leur alliance avec les Français. Cela leur permettrait d'obtenir les fourrures à la place des Français. Toutefois, les Français sont bien déterminés à empêcher ce renversement d'alliances pour éviter que les Iroquois d'acheminent les fourrures aux marchands anglais. (MEM 3 : 106)

Pour *Mémoire*, « La Grande Paix de Montréal » est le fruit de la volonté de paix des Français ainsi que de la faiblesse des Iroquois :

Les Français cherchent à instaurer une paix générale qui permettrait d'atteindre leurs objectifs. Affaiblie par les attaques répétées des Français et de leurs alliés autochtones, la Confédération iroquoise accepte finalement de participer à une paix générale. Celle-ci se concrétise en 1701 lors d'une importante rencontre diplomatique qui se conclut par la signature de la Grande Paix de Montréal. (Ibid.)

L'illustration « La rencontre diplomatique de la Grande Paix de Montréal, en 1701 » complète le texte : » Le traité de la Grande Paix de Montréal met fin aux guerres iroquoises. Près d'une quarantaine de Premières Nations acceptent les accords de paix, dont les nations membres de la Confédération iroquoise ainsi que des nations iroquoiennes et algonquiennes alliées aux Français. « (Ibid.)

L'hommage du manuel à Kondiaronk est plus court :

Un coup d'œil sur Kondiaronk (vers 1649-1701) Reconnu pour sa garde éloquence, ses habiletés politiques et sa vive intelligence, le chef huron-wendat Kondiaronk est considéré comme un acteur important de la grande Paix de Montréal. Le 1er août 1701, bien que très malade, Kondiaronk prononce un long discours qui retient l'attention de tous. Il meurt le lendemain, deux jours avant la signature du traité. Autochtones et Français, dont le gouverneur général Louis-Hector de Callière, lui rendent hommage au cours de funérailles à l'Eglise Notre-Dame. (Ibid.)

A la page suivante, *Mémoire* s'intéresse de plus près aux contenus de l'accord :

> Les accords conclus avec ta Grande Paix de Montréal. La Confédération iroquoise reconnait que les fourrures des nations autochtones des Pays d'en Haut doivent être échangées avec les Français. / Les Iroquois s'engagent à rester neutres dans les conflits qui opposent les Français et les Anglais. / Les Premières Nations acceptent que le gouverneur général de la Nouvelle-France agisse comme médiateur si d'éventuels conflits apparaissaient entre elles. (MEM 3 : 107)

La page du texte avec les signatures est représentée par une illustration : « Le document qui officialise la Grande Paix de Montréal est cosigné par les chefs des Premières Nations, qui y apposent leur emblème. » (Ibid.) Le résumé du dossier contient cette seule phrase : « En 1701, la Grande Paix de Montréal met fin aux guerres iroquoises » (Ibid.) et les questions retournent à un cadre plus général : « Quel atout possèdent les autorités françaises pour mener à bien leurs objectifs commerciaux, militaires et diplomatiques ? / Que souhaitent les Français à l'égard des Premières nations alliées de la région des Pays d'en Haut ? » (Ibid.)

Périodes qui avait expliqué, dans le détail, les évolutions avant 1701, les résume brièvement au début de sa section « D'une guerre à l'autre » :

> Envoi : Le traité de paix de 1697 n'a pas de conséquence réelle en Amérique. L'Angleterre et la France conservent leurs territoires coloniaux respectifs. Toutefois, les rivalités persistent entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises. Dans ce contexte, les autorités coloniales françaises tentent d'établir une paix générale avec toutes les Premières Nations. La France peut-elle faire la paix avec les Cinq-Nations iroquoises ? Comment les relations évoluent-elles entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises ? (PER 3 : 174)

Le passage qu'il consacre ensuite à « La Grande Paix de Montréal » débute également par le constat de la faiblesse des Iroquois :

> La première guerre intercoloniale a lourdement affaibli les Cinq-Nations iroquoises. Plus de la moitié de leurs guerriers sont morts de maladie ou au combat, et les survivants sont toujours menacés à l'ouest par des Autochtones beaucoup plus nombreux. De plus, le soutien anglais diminue depuis les accords de paix entre les royaumes de France et d'Angleterre. A l'été 1700, quatre nations iroquoises se rendent auprès des autorités françaises à Ville-Marie, désormais appelée Montréal, pour amorcer des négociations de paix. Seuls les Agniers ne sont pas représentés, en raison de leurs relations plus étroites avec les Anglais. Louis-Hector de Callière, gouverneur de la Nouvelle-France, saisit l'occasion de négocier une paix durable. A Montréal, en septembre 1700, un traité de paix provisoire est conclu entre les Français et une douzaine de Premières Nations, dont quatre nations iroquoises et les nations domiciliées qui habitent les réductions de la vallée du Saint-Laurent. Les délégués de chaque partie fixent un rendez-vous à l'été suivant, de nouveau à Montréal, pour signer une entente générale entre toutes les nations iroquoises et alliées. Toutefois, les autorités britanniques tentent de dissuader les Iroquois des Cinq-Nations d'y prendre part. Les Britanniques considèrent que les Iroquois des Cinq-Nations n'ont pas le droit de traiter avec l'ennemi français, parce qu'ils sont des sujets du roi d'Angleterre et que seul le roi peut parler en leur nom. (Ibid.)

Cette présentation se distingue des deux précédentes par la mention du point de vue des Anglais et par le rôle plus actif prêté à Louis-Hector de Callière. Dans le portrait qui est fait de lui, on lit : « De Callière, le gouverneur qui succède à Frontenac en 1698, espère une paix durable entre la France, ses alliés autochtones et les Cinq-Nations iroquoises. Il souhaite sécuriser la colonie pour la voir prospérer. » (Ibid.)

Ses paroles lors de la cérémonie sont citées :

> « Je me saisis de vos haches et de celles de mes alliés pour les mettre avec les miennes et tous les autres instruments de guerre dans une fosse que je fais profonde, sur laquelle je mets un gros rocher et y fais passer une rivière afin qu'on ne les puisse plus trouver pour s'en servir les uns contre les autres. J'affermis comme vous le grand arbre de paix gue vous avez planté [...]. » (Louis-Hector de Callière, gouverneur, adresse aux chefs iroquois des Cinq-Nations, 1700) (Ibid.)

Or, celles du chef iroquois le sont aussi :

> Des discours de paix, en 1700. « Quand nous sommes venus ici la dernière fois, nous avons planté l'arbre de la paix. Présentement nous y mettons des racines pour qu'elles aillent jusque chez les Nations d'en haut, afin

qu'il soit affermi. Nous y ajoutons aussi des feuilles pour qu'on puisse faire les bonnes affaires à l'ombre. « (Chef iroquois des Cinq-nations, adresse au gouverneur De Callière, 1700) (Ibid.)

Et c'est par des wampums que l'accord est conclu, de part et d'autre, comme le montre l'illustration d'

Une ceinture de wampum : Les wampums servent à la fois de bijoux, de monnaie, de symboles spirituels et d'aide-mémoires au sujet des négociations qui ont conduit à des ententes. Ils ont aussi une valeur spirituelle pour les Premières Nations. En 1701, le gouverneur Callière fait fabriquer 31 wampums qu'il remet à des dignitaires autochtones. » (Ibid.)

La page suivante contient la description des cérémonies et la mort de Kondiaronk. De nouveau l'influence des Britanniques, qui obtiennent que les Agniers ne signent pas le traité, est relevée :

En juillet 1701, des délégations autochtones arrivent donc l'une après l'autre à Montréal. Au total, ce sont 1300 Autochtones qui proviennent d'aussi loin que le fleuve Mississippi. Beaucoup d'entre eux profitent de ce grand rassemblement pour venir échanger des fourrures. Un groupe voisin de la colonie est toutefois absent à cette réunion : les Agniers. Le 2 aout, alors que le processus de négociations s'amorce, Kondiaronk, un des chefs autochtones qui militent le plus pour la paix, meurt subitement de maladie. Les Français et les Autochtones lui rendent hommage ensemble lors de ses funérailles. Le 4 août, une grande cérémonie a lieu. Après de nombreux discours, 39 représentants de Premières Nations signent le traité de paix, ainsi que le gouverneur Callière au nom de la France. Cinq jours plus tard, les Agniers se présentent à Montréal. Ils acceptent les termes de l'entente, sans toutefois ajouter leur signature sur le document officiel. Les Agniers ne veulent pas compromettre leur amitié avec les Britanniques, parce qu'ils habitent près de leurs établissements. La Grande Paix assure aux Français un meilleur accès au territoire et une plus grande autorité auprès des Premières Nations. (PER 3 : 175)

Les « Principaux points du traité » sont présentés ainsi :

Les nations signataires : renoncent à se faire la guerre ; se considèrent comme des alliées ou des amies ; s'entendent sur le libre accès aux territoires de chasse situes au nord du lac Ontario et à l'ouest du lac Erié (Detroit) ; s'engagent à reconnaitre le gouverneur Callière comme médiateur dans l'éventualité d'un conflit opposant des Premières Nations entre elles. (Ibid.)

C'est de nouveau son allocution que le manuel cite :

Allocution du gouverneur Callière lors de la Grande Paix de Montréal. « Je vous invite tous à fumer dans ce calumet de paix où je commence le premier et à manger de la viande et à boire du bouillon gue je vous fais préparer pour que j'aie, comme un bon père, la satisfaction de voir tous mes enfants réunis. » (Louis-Hector de Callière, gouverneur, 1701) (Ibid.)

Les apprenants doivent en conclure : « Quelle est l'attitude du gouverneur envers les Autochtones ? » Leurs discours à eux sont mentionnés à l'occasion d'une illustration « Discours lors de la Grande Paix de Montréal. Plusieurs chefs, selon la coutume, font des discours de paix en portant un wampum et en utilisant de nombreuses métaphores, comme l'arbre de la paix, la hache, le soleil ou le feu. » (Ibid.)

Une autre illustration montre le fameux « Extrait du traité de la Grande Paix de Montréal, 1701 : Les chefs autochtones signent le traité de paix en dessinant des motifs qui représentent leur nation. La plupart des motifs symbolisent des animaux, réels ou surnaturels. » (Ibid.)

Le manuel résume ainsi l'évènement par un ajout : « Plusieurs Premières Nations ont été affaiblies par la guerre et les épidémies. Elles signent la Grande Paix dans l'espoir de se rétablir. » Une activité invite les élèves à remarquer la spécificité des cérémonies : « Identifiez deux faits qui illustrent que la Grande Paix de Montréal s'est déroulée selon les coutumes à la fois françaises et autochtones. » (PER 3 : activité 177)

Le « Temps d'arrêt » se repenche sur la période de 1687 à 1713 :

> Dès le début de la colonisation française, l'alliance franco-amérindienne a permis aux Français de prendre le contrôle d'une part importante du commerce des fourrures en Amérique du Nord. Cette alliance a par contre opposé les Français aux Iroquois des Cinq-Nations. Dans les années 1680, les colonies anglaises tentent elles aussi de contrôler des régions riches en fourrures et s'allient aux Iroquois. En conséquence, les deux puissances européennes s'affrontent entre elles et par l'intermédiaire de leurs alliés autochtones respectifs. (PER 3 : 178 Je décris)

Ensuite, une tâche s'adresse aux élèves qui requiert l'analyse de document. « Décrivez les évènements qui ont marqué les relations entre la Nouvelle-France, les Cinq-Nations iroquoises et les colonies anglaises de 1687 à 1713 » :

> Démarche : Analysez les documents de ces deux pages. / Utilisez vos connaissances pour situer ces évènements dans le temps. / Dans une ligne du temps comme celle-ci, graduée de 1680 à 1720 : Situez, à l'intérieur de la ligne, les deux guerres intercoloniales et une période de Paix. / Placez, en haut et en bas de la ligne, les six évènements évoqués dans les documents. / Précisez, pour chaque événement, le lieu et les acteurs importants. (PER 3 : 178 Au boulot !)

Parmi les six documents, trois concernent les Premières Nations. L'un est l'illustration « Une page de la Grande Paix de Montréal » qui avait déjà figuré dans le récit (PER 3 : 175), accompagné de la question : « Que signifient ces dessins ? » L'autre est une citation de l'historienne Olive Patricia Dickason, à propos du raid contre Lachine :

> La réplique des Iroquois : « La destruction de leurs vivres par les troupes de Denonville les ayant durement affectés, les Tsonnontouans ne tardent pas à se venger, à l'occasion de ce qui est devenu, dans l'histoire du Canada, un exemple classique de guerre amérindienne. Leur raid contre Lachine [...] prend les Français complètement par surprise. Sur 77 habitations, 56 sont réduites en cendres. L'état des pertes se situe quelque part entre 24 (selon les Français) et 200 (selon les Anglais) ; ce dernier chiffre inclut toutefois les prisonniers. Les conséquences psychologiques sont plus importantes : la colonie est abasourdie. » (Olive Patricia Dickason, historienne, Les Premières Nations du Canada, 1996.) (PER 3 : 179)

Enfin le troisième est une illustration montrant « Des prisonniers anglais après l'attaque de Deerfield. Lors de ce raid, 250 Canadiens et Autochtones tuent plus d'une soixantaine d'habitants de ce village situé entre Albany et Boston. Ils ramènent 89 captifs au Canada, dont 25 s'établiront. » (PER 3 : 178)

En fait, *Périodes* n'avait pas conclu la section avant d'enchaîner, depuis la Grande paix de Montréal vers « La deuxième guerre intercoloniale » pour montrer que la paix n'arrête pas définitivement les hostilités. Il y mentionne l'attaque de Deerfield à l'aide du document cité et explique :

> […] Comme lors du conflit précédent, des Français et leurs alliés autochtones mènent des raids dans le nord du Massachusetts. […] Une armée de 2000 soldats anglais remonte le fleuve Hudson et la rivière Richelieu par voie terrestre pour prendre Montréal. Des Agniers se joignent à eux malgré le traité de paix de 1701. (PER 3 : 176)

Discret sur les détails de l'évolution des rapports entre colons et Premières Nations, *MisÀjour* consacre tout de même quelques lignes à « La Grande Paix de Montréal » qu'il attribue, comme ses confrères, à la faiblesse des Iroquois. Or, seul dans ce cas et en accord avec la remarque du Guide de bonnes pratiques (cf. supra), il en attribue le bénéfice aux Français surtout :

> Affaiblis par les maladies et la guerre, les Iroquois commencent à négocier la paix avec les Français. En 1701, les dirigeants français et iroquois signent la Grande Paix de Montréal, qui assure la collaboration et les échanges entre les deux peuples jusqu'à la fin du Régime français. Malgré le respect que se portent les deux groupes, cette paix est beaucoup plus profitable aux Français qu'aux Premières Nations. (MAJ 3 : 73).

Un document à analyser décrit les cérémonies de signature de la Grande paix :

> Changements dans les relations entre les Français et les nations iroquoises « Il fallut confirmer cette grande alliance par quelque endroit éclatant, et pour le faire avec toute la circonspection possible, Messieurs de Callières [le gouverneur général], de Champigny [l'intendant] et de Vaudreuil [le gouverneur de Montréal] fumèrent dans le Calumet, que l'on porta ensuite aux Iroquois et aux députés de tous les alliés, qui en firent de même. On le chanta, et pour cet effet trois Français [dansèrent] alternativement à travers tous les peuples, qui étaient assis sur l'herbe, marchant en cadence, leur visage animé et le mouvement du corps qui répondait à la véhémence de leurs paroles. [...] On fit le festin qui était extrêmement frugal pour tout le monde, et on alla allumer le feu de joie derrière l'éclos au bruit des [tambours], de la mousqueterie et du canon. [...] On songea [aussi] à leur faire les présents que l'on prépara dans les magasins du Roi. » (Source : Bacqueville de la Potherie, Histoire de l'Amérique septentrionale, 1722) (MAJ 3 : 91, A l'épreuve)

La question, à laquelle les élèves doivent répondre est celle-ci : « Le document montre un profond changement dans les relations entre les Français et les nations iroquoises. Lequel ? Quelle est l'origine de ce document ? » (MAJ 3 : 93)

Le choc microbien et ses conséquences

Nous avions constaté que les manuels du programme précédent n'avaient accordé qu'une attention toute relative au choc microbien qui résulte du contact des Premières Nations avec des maladies européennes contre lesquelles elles ne sont pas immunisées.

Le programme HQC 2017 ne le prévoit pas dans la table des matières et y consacre moins d'une phrase : « Alors que se développe la colonie, certaines populations autochtones se fragilisent, notamment en proie aux épidémies et aux guerres. » (Programme HQC 2017, p. 25) Il est évident que cela ne saurait suffire, aux yeux des représentants autochtones. Le CEPN se prononce ainsi : « On mentionne les épidémies, mais on n'insistera jamais assez que, généralement, un taux de de population de 90 % résultera des suites du contact et des épidémies » et recommande :

> Le choc microbien est présent dans le document ministériel, mais recommandons d'accentuer le fait que ce choc fut terrible. Il est généralement accepte qu'entre 90 % et 95 % de la population des Premières Nations des Amériques ont été décimées par la maladie et des suites du contact. Par exemple, la population des Wendats est passée de 30 000 – 35 000 (peut-être plus) a moins de 9 000 en l'espace de quelques années, et ce, presque exclusivement à cause des épidémies. Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres. Il faut bien comprendre l'effet de ce choc microbien sur les différentes sociétés des Premières Nations. Cela a déstructuré les différentes communautés ; les aînés-sages, les chefs, les mères de clan et les enfants sont souvent les plus touchés par les épidémies, ce qui laisse les survivants sans guides et sans progéniture. Cela aura des effets dévastateurs sur les cultures des Premières Nations. (Mémoire 3, p. 11)

Et c'est aussi ce à quoi convergent les différentes remarques dans le Guide de bonnes pratiques, à ce sujet :

> Les épidémies, qui ont eu un impact négatif beaucoup plus important sur les populations autochtones que les guerres. […] Le choc microbien a causé un taux de dépopulation de 90% des Premières Nations. Plusieurs nations ont été complètement décimées. […] Les conséquences des épidémies à long terme. […] Par exemple, chez les Atikamekw, il est transmis par la tradition orale que des couvertures contaminées leur auraient été distribuées. (Guide de bonnes pratiques, p. 6)

Déjà auparavant et sans faire le lien avec les épidémies, il avait constaté que « La croix chrétienne signifie 'morceau de bois de la mort' pour les Atikamekw. » (Guide de bonnes pratiques, p. 5)

Or, les mentions de ces épidémies ont augmenté sans aucun doute dans les manuels récents, par rapport à ceux précédents. Il en est souvent question, notamment dans *Chroniques*. Mais à y regarder de près, beaucoup de ces occurrences apparaissent dans un seul contexte, celui de la Huronie, où elles sont liées à l'évangélisation (cf. CHR 3 : 99). Le manuel, justement, fait état de la méfiance devant la croix chrétienne identifiée comme « morceau de bois de la mort

» (Ibid.) et des « tensions entre les clans convertis et les clans non convertis » qui « accusent les Jésuites de transporter avec eux de mauvais esprits qui rendent leurs frères malades » (CHR 3 : 114). Les maladies les avaient affaiblis (Ibid.), avait réduit leur nombre « d'environ 25 000 individus à moins de 9 000 » (CHR 3 : 116) et en avaient fait une cible de choix pour les Iroquois. (Ibid.)

Le manuel élargit le propos à d'autres Premières Nations, après avoir traité de la destruction de la Huronie :

> Le choc microbien : de nouvelles maladies. Le choc le plus dramatique que subissent les Autochtones à cette époque, bien plus dommageable que l'impact des guerres qu'ils se livrent entre eux, est cause par les nouveaux microbes qu'apportent avec eux les Européens. Ce choc microbien est responsable d'une chute dramatique de la population autochtone. En côtoyant les missionnaires, les explorateurs, les coureurs des bois et les colons des établissements européens, les Autochtones sont exposés à des maladies d'origine européenne qui n'existaient pas en Amérique, comme la rougeoie, la variole et la grippe. Ces maladies très contagieuses sont souvent mortelles pour les Autochtones qui n'ont pas les anticorps nécessaires pour les combattre. Partout en Amérique du Nord, elles déciment les populations autochtones. Selon les régions, on estime que la population diminue de 30% à 90%. Cela est énorme et traumatisant pour les populations touchées. Entre 1663 et 1754, en moins d'un siècle, les membres des Premières Nations vivant dans les territoires que fréquentent les Français passent de 300 000 à moins de 200 000. Ce très grand nombre de décès au sein de cette population a de graves conséquences sur l'organisation sociale et la transmission de la culture dans les communautés autochtones affectées. (CHR 3 : 181)

Dans les « Questions de savoirs » sur « La situation des Autochtones vers 1750 », il y en a une qui s'y réfère :

> 3. Parmi les énoncés suivants, indiquez celui qui représente la principale cause de la chute brutale de la population autochtone entre 1660 et 1760. a) Les rivalités au sein des Premières Nations ont entrainé de nombreuses guerres. b) Les Autochtones sont exposés à des maladies d'origine européenne comme la variole. c) Les Autochtones ont subi une famine qui a duré plusieurs décennies. d) Les Européens, possédant des armes à feu et voulant s'approprier le territoire des Autochtones, ont procédé à un véritable génocide. (CHR 3 : 183)

De même, *Mémoire* aborde la question, au sein d'un passage sur « Les populations autochtones » en commençant par l'exemple de la Huronie, avant de brosser le tableau général, non sans remarquer les facteurs atténuants :

> Les opérations militaires des Iroquois sur les nations iroquoiennes des Grands Lacs ont un impact négatif important sur leurs populations. Toutefois, dans la première moitié du 17e siècle, c'est l'ensemble des populations autochtones de l'est de l'Amérique du Nord qui diminue. Cette situation est principalement causée par un choc microbien. La cohabitation avec les Européens expose les Autochtones à des maladies contre lesquelles ils ne sont pas immunisés. Dans la vallée du Saint-Laurent, la première épidémie documentée remonte à 1634. Ainsi, de 1620 à 1650, la population autochtone de la vallée du Saint-Laurent passe approximativement de 4500 à 2000. Cette chute de la population autochtone sera par la suite freinée par différents facteurs : les mouvements des populations autochtones, l'immunisation à la suite des épidémies, les naissances ainsi que l'isolement et la faible densité de certains peuples. (MEM 3 : 87)

Le texte est accompagné de l'illustration : « Des Autochtones atteints de variole. La variole, le typhus, le choléra, la varicelle et la grippe sont les principales maladies touchant les Autochtones à l'époque. » (Ibid.) La question posée aux élèves met l'accent sur cette connaissance : « : Qu'est-ce qui explique principalement la diminution de la population autochtone de l'est de l'Amérique du Nord pendant la première moitié du 17e siècle ? » (MEM 3 : 88) tout en donnant la réponse dans le résumé de la même page : « Pendant la première moitié du 17e siècle, un choc microbien entraine la chute de la population autochtones de l'est de l'Amérique du Nord » (Ibid.)

Périodes, dans son passage sur « Le choc microbien » expose davantage le caractère catastrophique et à long terme du choc microbien :

> L'arrivée des Européens bouleverse la vie des Autochtones, en particulier celle des Premières Nations qui les côtoient le plus. Les Européens apportent, souvent sans le savoir, des maladies infectieuses mortelles comme la grippe, la coqueluche et la petite vérole. Ces maladies contagieuses se transmettent par contact direct, par les vêtements ou des objets contaminés. Au Canada, les Micmacs et les Innus sont touchés dès 1611. En 1634-1635, plusieurs nations sont aussi affectées par une violente épidémie de petite vérole. D'autres épidémies éclatent dans les années suivantes. Le bilan humain est catastrophique : en seulement trois décennies, environ la moitié des membres de ces Premières Nations meurent à cause du choc microbien. A plus long terme, les maladies auront encre plus d'impacts démographiques. Tout au long de la période coloniale, elles entraînent dans la mort plus d'Autochtones que les guerres, au point de décimer certaines nations. (PER 3 : 123)

Il mentionne, à plusieurs reprises, les maladies comme une raison essentielle de la disparition de la Huronie : « En raison de leurs contacts avec les missionnaires, les Autochtones de la Huronie ont été particulièrement exposés au choc microbien. Affaiblis par les épidémies, ils sont désormais plus vulnérables aux attaques de leurs ennemis iroquois. » (PER 3 : 131), mais souligne aussi le fait que d'autres nations sont également touchées : « Comme toutes les sociétés autochtones, les nations iroquoises sont durement touchées par le choc microbien, et les pertes humaines sont importantes dans leurs villages » (PER 3 : 129, cf. aussi 144) et que l'effet est présent sur tous les territoires visités par les Européens : « Ailleurs, les postes de traite français favorisent parfois la transmission de maladies et entraînent des conflits commerciaux néfastes pour les Premières Nations. » (PER 3 : 203)

Le cas de *MisÀjour* est particulier. Comme nous l'avons vu, le manuel identifie, dans un « organisateur graphique » à côté de « l'acculturation » et du « métissage », « le choc microbien » comme un des trois éléments essentiels de « L'influence des colons français sur les populations autochtones », puisqu'il entraine la « chute démographique. Environ 14.000 en 1530 ; environ 2.000 en 1641 » (MAJ 3 : 71)

Le paragraphe de texte que *MisÀjour* y accorde, est inhabituellement long :

> Les épidémies (le choc microbien). Au contact des Européens, les Autochtones contractent des maladies auxquelles ils n'avaient jamais été exposes, alors leur système immunitaire ne peut les combattre. Le contact entre les missionnaires et les Autochtones lors des missions d'évangélisation favorisent la propagation des maladies européennes chez les Premières Nations. Les épidémies de grippe, de variole ou de rougeoie causent la mort d'un grand nombre d'Autochtones. Des spécialistes de l'histoire estiment une chute démographique entre 25 % et 90 % suivant le choc microbien, qui cause davantage de pertes humaines que les guerres iroquoises. (MAJ 3 : 70)

Or, l'idée d'illustrer ce propos par l'illustration « Un chaman soigne un malade, gravure du capitaine Samuel Eastman (non datée) » paraît plus que discutable, car il ne s'agit, justement, d'une maladie contre laquelle la médecine traditionnelle est impuissante. (Ibid.)

Comme les autres manuels, *MisÀjour* constate que les « épidémies liées au choc microbien entrainent la destruction de la Huronie et la quasi-disparition de son peuple ». (MAJ 3 : 72) et il voit également ses effets chez leurs ennemis : « Affaiblis par les maladies et la guerre, les Iroquois commencent à négocier la paix avec les Français. » (MAJ 3 : 73)

Mais surtout, il consacre tout un « Dossier spécial » à la question : « Quel rôle jouent les Français dans le déclin des sociétés autochtones en Nouvelle-France aux 17^{e} et 18^{e} siècles ? » (MAJ 3 : 74-75) Pour y répondre, on propose aux élèves les six documents suivants : une illustration: « Le village de la Jeune-Lorette, près de Québec, par Frederick H. Holloway, vers

1845 : Représentation d'un village Huron-Wendat. », une lettre de Louis XIV sur l'autorisation de mariages entre Français et « Indiennes » converties ; le récit du père Barthelemy Vimont sur les maladies déjà cité dans la partie méthodologique (MAJ 3 : 74 et 21), deux illustrations montrant des Hurons : « Zity, un membre de la tribu des Hurons. John Richard Coke Smyth, vers 1840 » et « Les Hurons de Lorette. John Richard Coke Smyth, vers 1840 » ainsi que le récit du père Paul Ragenau sur la destruction de la Huronie que nous avons cité dans ce contexte (cf. supra)

A vrai dire, il n'y a qu'un des documents sur les six qui pourrait contribuer à répondre à la question que pose le dossier, à condition toutefois de guider les élèves dans l'interprétation, à savoir le récit du père Barthelemy Vimont. Or, justement, dans la partie méthodologique, ce texte avait été joint à deux autres « sources » pour trouver « en en quoi les relations entre les Français et les Autochtones ont pu avoir des répercussions sur les populations amérindiennes. » (MAJ 3 : 21) Et nous avons vu (cf. supra) comment, au fil des différentes opérations, l'interprétation avait complètement perdu de vu le coc microbien qui ne figure plus dans le résultat :

> Formuler la réponse : Les relations diplomatiques et militaires entre certains groupes amérindiens et les Français entrainent des conflits avec les nations iroquoises. Ensuite, les guerres iroquoises entraînent une importante chute démographique chez certains groupes amérindiens comme les Hurons. (MAJ 3 : 21)

La disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent et des Béothuks

Voyons enfin comment les manuels actuels discutent de la disparition « mystérieuse » des Iroquoiens du Saint-Laurent, décrits par Cartier, mais dont Champlain ne trouve plus de traces et qui, selon des chercheurs, pourrait déjà être liée, elle aussi, à la transmission de microbes. Les anciens manuels avaient retenu, comme l'hypothèse la plus probable, les guerres entre Premières Nations.

MisÀjour ne mentionne pas la question. *Mémoire* s'y intéresse dans un encadré et retient toujours l'explication par les rivalités comme la plus probable, tout en mentionnant les autres pistes discutées.

> La disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent. Les villages des Iroquoiens que Cartier a rencontrés durant ses voyages ont disparu de la vallée du Saint-Laurent, vraisemblablement entre 1540 et 1580. La cause exacte de cette disparition reste incertaine. Les chercheurs ont émis plusieurs hypothèses, notamment des maladies d'origine européenne et un refroidissement climatique ayant durement touché les récoltes. La cause la plus probable et cependant la guerre, liée à des rivalités entre les Premières Nations de la région pour le contrôle du commerce. (MEM 3 : 51)

Périodes rejoint cette opinion. Il avait mentionné cette disparition dans son récit : « Champlain parcourt le territoire. […] Guidés par leurs alliés autochtones jusqu'aux rapides de Lachine, les Français notent la disparition du village de Hochelaga, décrit par Jacques Cartier en 1535. » (PER 3 : 91). Il y consacre une de ses « anecdotes » :

> Anecdote. Qu'est-il arrivé, aux Iroquoiens du Saint-Laurent ? Lorsque Samuel de Champlain explore la vallée du Saint-Laurent en 1603, il ne retrouve aucun des villages iroquoiens décrits 60 ans plus tôt par Jacques Cartier. Certains scientifiques avancent l'hypothèse d'un refroidissement climatique qui aurait chasse les Iroquoiens plus au sud. D'autres évoquent la possibilité de la propagation de maladies infectieuses au contact des Européens lors des voyages de Cartier. Enfin, il est aussi fort probable que des guerres entre les Premières Nations les aient dispersées ou décimées. (PER 3 : 91)

Chroniques consacré une page entière à la question et appelle le site par son nom :

> Le village Droulers-Tsiionhiakwatha. Saviez-vous que les Iroquoiens du Saint-Laurent sont une nation iroquoienne aujourd'hui disparue ? En effet, les Iroquoiens du Saint-Laurent, avec lesquels Jacques Cartier à échange lors de ses voyages en Amérique, sont déjà disparus quand Champlain arrive sur le continent en 1603.
> Les causes de la disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent demeurent encore mystérieuses. Les archéologues ont trouvé des sites d'anciens villages des Iroquoiens du Saint-Laurent dans la vallée du Saint-Laurent. L'un des sites les plus impressionnants découverts à ce jour est celui du village Droulers-Tsiionhiakwatha situe à Saint Anicet, en Montérégie.
> Les archéologues ont pu établir que ce village a été occupé par les Iroquoiens du Saint-Laurent au 15e siècle, soit entre 1450 et 1500. Ce village iroquoien comptait une dizaine de maisons longues. Chaque maison longue pouvait abriter une cinquantaine de personnes. Ce village a probablement eu une population d'environ 600 personnes.
> Un emplacement stratégique. Le village Droulers-Tsiionhiakwatha est situé au sommet d'une crête rocheuse, un endroit offrant une défense naturelle et permettant aux habitants de voir venir leurs ennemis au loin. Au nord, au sud et à l'est du village coule un petit ruisseau. Les villageois y puisent de l'eau pour boire et pour arroser les plantations. Le village est situé à proximité d'une forêt qui fournit le bois pour le chauffage et la construction des maisons et des palissades.
> Un village protégé. Même si les traces d'une palissade n'ont pas été trouvées sur le site du village Droulers-Tsiionhiakwatha, il est très probable qu'une telle construction ait existe. En effet, les villages iroquoiens sont généralement entoures de palissades composées de plusieurs rangées de pieux servant ales protéger des attaques ennemies, des animaux, du vent et de la neige. Après une quinzaine d'années, les terres autour du village s'épuisent et deviennent moins fertiles. Le groupe doit déménager sur un nouveau site. Les Iroquoiens du Saint-Laurent ont abandonné le village vers l'an 1500. Ils ont laissé derrière eux de nombreux objets témoignant de leur mode de vie et de leur culture. (CHR 3 : 56)

Il complète le texte par l'illustration « l'intérieur d'une maison longue iroquoienne sur le site du village Droulers-Tsiionhiakwatha » (Ibid.) mais ne se prononce même pas sur les causes de leur disparition « mystérieuse ».

Parmi les manuels de l'ancien programme, seul un manuel de l'enseignement primaire, mais aucun du secondaire, n'avait parlé de la disparition des Béothuks (cf. vol 1., p. 319). Elle ne figure pas non plus dans le programme actuel. Les Autochtones réclament cet aspect ; le CEPN trouve : « Il faudrait également mentionner les rapports difficiles qui sont survenus entre les Béothuks et les différents groupes de pécheurs européens. » (Mémoire 3, p. 8) et le Guide de bonnes pratiques retient : « La disparition des Béothuks avec l'arrivée des Européens. » (Guide de bonnes pratiques, p. 4)

C'est de nouveau surtout *Chroniques* qui s'y intéresse en consacrant page entière à cette autre disparition, celle des Béothuks :

> La disparition des Béothuks. Saviez-vous que la nation béothuque a vécu sur l'ile de Terre-Neuve pendant des milliers d'années ? Peuple de la grande famille linguistique algonquienne, les Béothuks sont nomades et vivent principalement de la pêche et de la chasse. L'été, ils s'installent sur la côte de l'île et l'hiver, ils se retirent à l'intérieur des terres pour chasser.
> Vers 1500, les Béothuks sont peu nombreux. Leur population compte entre 500 et 1000 personnes. A cette époque, les premiers pêcheurs européens commencent à fréquenter l'ile de Terre-Neuve.
> Une méfiance réciproque. Les bonnes relations établies au tout début des contacts entre Autochtones et Européens sont de courte durée. Des incidents violents éclatent et un climat d'agressivité et de méfiance s'installe entre les deux groupes. En effet, la présence de pêcheurs européens sur l'île de Terre-Neuve ne plaît pas aux Béothuks. Les pêcheurs établissent des campements pour faire sécher le poisson sur les côtes ou les Béothuks ont l'habitude d'aller pêcher, ce qui les irrite profondément. De plus, les pêcheurs européens n'hésitent pas à tirer sur les Béothuks quand ils s'approchent de leurs campements. De leur côté, les Béothuks pillent les campements des pêcheurs, prenant tout ce qu'ils y trouvent. Ainsi, ils s'emparent des lignes de pêche, des hachettes ou encore des couteaux. Le mépris des Européens envers les Béothuks s'amplifie.
> Des épreuves insurmontables. Au 17e siècle, quand les pêcheurs commencent à s'établir de façon permanente sur l'île de Terre-Neuve, les Béothuks doivent se retirer vers l'intérieur des terres. L'accès à la mer est de plus en plus difficile pour les Béothuks et leur mode de vie traditionnel est bouleversé. A l'intérieur des terres, les ressources sont plus limitées. Les Béothuks souffrent de famine. Au 18e siècle, des trappeurs d'origine européenne s'enfoncent dans les terres afin d'y piéger les animaux et de revendre leur fourrure. Ces chasseurs

> pourchassent aussi les Béothuks et font plusieurs victimes parmi ceux-ci. A cette époque, la population de Béothuks est déjà très affaiblie par des conditions de vie extrêmement difficiles et par les maladies d'origine européenne, comme la tuberculose. Au début des années 1800, moins d'une centaine de Béothuks sont toujours vivants. Le gouvernement de Terre-Neuve tente alors de réagir, mais il est déjà trop tard. La dernière survivante de ce peuple, une jeune femme du nom de Shanawdithit, meurt de maladie à St. Johns, en 1829. Les Béothuks disparaissent alors complètement. (CHR 3 : 47)

La page comporte aussi une illustration : « Mary March (Desmaduit), l'une des dernières représentantes du peuple béothuk, décédée en 1820 » (Ibid.) et cette remarque en marge : « Les Béothuks avaient l'habitude de se peindre le corps avec une teinture rouge, ce qui leur aurait valu le surnom de « peaux-rouges ».

Les causes de la disparition progressive des Béothuks, sur plusieurs siècles, sont identifiées, par *Chroniques* comme étant la marginalisation territoriale et économique ainsi que le choc microbien par les maladies arrivées par les pêcheurs et chasseurs européens. *Périodes* mentionne leur existence, dans le cadre des échanges avec les Européens, mais reste muet sur leur sort, comme les deux autres manuels.

Esclaves autochtones

A propos des esclaves, si les manuels plus anciens avaient mentionné leur présence en Nouvelle France, la plupart n'avaient pas bien expliqué l'origine des Autochtones parmi eux et les raisons de leur captivité. Les manuels actuels les mentionnent tous, conformément au souhait du Guide de bonnes pratiques : « Villes du Canada : Esclavage des Autochtones (ils proviennent surtout du Sud) » (Guide de bonnes pratiques, p. 5)

Mémoire en dit que ce sont des Panis, des Autochtones d'origine lointaine, mais on n'apprend rien sur leur sort préalable :

> Les origines sociales de la population canadienne. […] On retrouve aussi des esclaves en Nouvelle-France. Entre 1700 et 1760, on en dénombre environ 2000 dans la vallée du Saint-Laurent. La majorité des esclaves sont Autochtones. La plupart appartiennent à une nation établie à l'ouest de la rivière Missouri : les Panis. Les esclaves panis sont souvent des canotiers pour les marchands. (MEM 3 : 109)

Il en est de même pour *MisÀjour* qui les mentionne à propos de l'« organisation sociale » en Nouvelle France. Les esclaves figurent en bas de la pyramide sociale et le manuel explique : « Les esclaves (des Noirs et des Autochtones) travaillent généralement comme domestiques dans les familles les plus riches. » (MAJ 3 : 68)

Périodes s'intéresse de plus près à cette question : « Qu'en est-il des esclaves et des Autochtones dans cette société coloniale ? » (PER 3 : 194) et consacre une section à « L'esclavage en Nouvelle-France » en général (PER 3 : 198). Un tableau « L'esclavage au Canada de 1700 à 1760 » fait état de : « 300 Noirs, âge moyen 18 ans, 43% de femmes / 1700 Autochtones, âge moyen 14 ans, 57% de femmes / 100 Affranchis (' Population-Esclavage ' Musée virtuel de la Nouvelle-France, Musée canadien de l'histoire [en ligne]) » L'activité proposée aux élèves sur le sujet est de déterminer : « : De quelle origine est issue la majorité des esclaves du Canada au 18^{e} siècle ? » (PER 3 : 202 ; Activité)

Un peu plus loin, il est plus spécifiquement question des Autochtones qui en forment la majorité. On apprend qu'ils ont été achetés auprès de Premières Nations alliées :

> Au Canada, les esclaves ne sont pas uniquement des hommes ou des femmes d'origine africaine. La majorité des esclaves sont en fait des Autochtones, surtout des Pawnees, appelés « Panis », originaires du centre des Etats-Unis actuels. Parmi les esclaves autochtones, il y a aussi des Renards, des Sioux ou des Arkansas, nations avec lesquelles les Français ne commercent pas ou bien contre lesquelles ils sont en guerre. Les

> Français achètent ces esclaves autochtones directement dans les colonies britanniques ou encore de leurs alliés autochtones de l'ouest, comme les Illinois. D'ailleurs, des Premières Nations à l'ouest de la Nouvelle-France se font la guerre pour capturer des esclaves, qu'elles vendent aux Français. (PER 3 : 199)

Un encadré donne une idée de la valeur d'un esclave :

> Prix d'un esclave au Canada au 18e siècle : Esclave d'origine africaine : 800 à 1100 livres, autochtones 400 à 500 livres. (« Population-Esclavage »' Musée virtuel de la Nouvelle-France, Musée canadien de l'histoire [en ligne]) (à titre de comparaison : le salaire d'un artisan variait entre 200 à 400 livres par an) (Ibid.)

Un autre paragraphe précise les « Métiers pratiqués par les esclaves au Canada : Esclave panis : canotier ou domestique. / Esclave d'origine africaine : perruquier, coiffeur, boulanger, cuisinier, tonnelier, matelot, voyageur, armurier, orfèvre et bourreau. » (Ibid.)

Il s'est agi, selon le manuel, d'une « pratique légale » :

> En 1709, l'intendant Raudot légalise l'esclavage des Panis et des Africains en Nouvelle-France par une ordonnance. « Ordonnons que tous les Panis et Nègres qui ont été achetés et qui le seront dans la suite, appartiendront en pleine propriété à ceux qui les ont achetés, comme étant leurs esclaves. Faisons défense auxdits Panis et Nègres de quitter leurs maitres, et à qui que ce soit de les débaucher sous peine de cinquante livres d'amendes. « (Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, ordonnance de l'intendant, 1709) (Ibid.)

Le manuel cite Marcel Trudel pour le côté quantitatif :

> Le dénombrement des esclaves. L'historien Marcel Trudel a consacré sa carrière d'historien à la période de la Nouvelle-France. En 1960, après avoir consulté de nombreuses sources, il publie un ouvrage qui révèle que l'esclavage existait bel et bien à cette époque au Canada. Il a retrouvé 4 200 esclaves ayant vécu au Québec entre 1671 et 1834. « [...] sur les quelque 4200 esclaves que nous avons trouvés, plus de 3 000 nous sont connus par les registres d'état civil, […] nous n'avons pas oublié les registres des malades et des morts tenus dans l'Hôtel-Dieu de Québec [...] et dans les hôpitaux généraux [...]. Nous avons cherché dans les greffes des notaires les actes de vente et d'affranchissement d'esclaves, ainsi que les testaments et les inventaires après décès susceptibles de faire mention d'esclaves. « (Marcel Trudel, historien, Deux siècles d'esclavage au Québec, 2009.) (PER 3 : 199)

L'illustration « Un Autochtone pawnee » est accompagnée de cette explication : « Nomades, les Pawnees sont nombreux à être vendus comme esclaves au Canada avant de s'allier aux Français en 1720. Le mot ' Panis ' devient un nom commun pour designer tous les esclaves autochtones en Nouvelle-France, peu importe leur origine. » (Ibid.)

Chroniques consacre, sous le titre peu approprié « Une société moins rigide » plus d'une page à la question. Son introduction fait également comprendre que les esclaves autochtones ont été achetés ou reçus comme cadeaux de la part de nations amies :

> Vers 1750, la société canadienne est composée d'environ 60 000 personnes, dont 5000 domicilies. Quelques centaines d'esclaves vivent également en Nouvelle-France. Certains sont d'origine africaine, mais la plupart sont d'origine autochtone. Ce sont principalement des prisonniers de guerre captures par des nations ennemies, puis revendus ou offerts aux Français en signe d'amitié. Ils sont pour la plupart la propriété des notables de Montréal et de Québec, d'officiers militaires et de communautés religieuses. (CHR 3 : 169)

Une page entière, contenant l'illustration « Un esclave autochtone au Canada, vers 1732 » est ensuite dédiée au sujet de « L'esclavage en Nouvelle-France » :

> […] Les esclaves en Nouvelle-France. La majorité des esclaves sont des Autochtones issus de différentes nations situées au sud du territoire américain. Ce sont souvent des prisonniers de guerre captures par des nations ennemies, puis revendus aux Français ou donnés en signe d'amitié. Le tiers des esclaves de la Nouvelle France sont d'origine africaine. Ils ont été achetés dans les colonies anglo-américaines ou ramenés à la suite de voyages dans les Antilles ou en Louisiane. Les esclaves sont surtout au service des notables de Montréal et de Québec tels que les grands marchands de fourrures, les gouverneurs et les intendants. Ils sont aussi au service des officiers militaires ou des communautés religieuses. Les esclaves autochtones ont environ 14 ans. La moyenne d'âge des esclaves d'origine africaine est de 18 ans. Leur espérance de vie est aussi très courte : plusieurs meurent avant l'âge de 20 ans.

> Un travail de domestique. Contrairement aux esclaves de la Louisiane, qui travaillent sur les grandes plantations, ceux de la vallée du Saint-Laurent sont généralement des domestiques. Ils vivent dans la maison de leur maître et sont charges de l'entretien ménager. Les esclaves d'origine africaine occupent parfois les fonctions de perruquiers, de boulangers, de coiffeurs ou de cuisiniers.
> Une pratique assez peu courante Avant 1700, il y aurait eu 35 esclaves au Canada dont 7 d'origine africaine. Entre les années 1700 et 1760, on estime leur nombre à 2000. Après 1760, à partir du moment où la Nouvelle-France devient une colonie britannique, les esclaves sont plus nombreux. Au total, près de 4200 esclaves sont répertoriés entre 1671 et 1834, année où l'esclavage est aboli dans la colonie. (CHR 3 : 176)

Les Premières Nations et la Conquête

Plus on approche de la Conquête, plus l'intérêt des manuels et des programmes se détournent des Premières Nations pour se vouer aux guerres intercoloniales. Comme les anciens manuels, ceux actuels reconnaissent l'importance des alliances avec les Premières Nations, mais à la différence de leurs prédécesseurs, ils s'intéressent plus aux intérêts propres des Premières Nations dans ce changement de régime en Amérique du Nord. Le Guide de bonnes pratiques aurait voulu que « les conséquences négatives pour les Autochtones de la ratification du traité d'Utrecht [1713] » (Guide de bonnes pratiques, p. 6) soient également mentionnées, mais ce vœu n'est pas exaucé. Mais la Conquête et la guerre d'indépendance de Pontiac – qu'ils appellent « révolte » - ne marque plus autant que par le passé l'entrée dans un « tunnel » du silence de deux siècles, seulement momentanément interrompu par l'épisode autour de Louis Riel. Pour les manuels du nouveau programme, le silence a été atténué, par différents moyens.

Les manuels abordent plus d'aspects qui intéressent les Premières Nations, dans ce contexte, que ne le demande le programme ministériel qui ne les mentionne que marginalement, dans leur fonction d'alliés :

> Les affrontements entre les sujets britanniques, les sujets français et leurs alliés autochtones sur le territoire de l'Ohio, où s'amorce la guerre de Sept Ans, s'étendent aux territoires disputés du nord-est avant de se transporter à Québec, qu'un important siège et la bataille des Plaines d'Abraham feront tomber aux mains des Britanniques. (HQC 2017, p. 26)

Le Guide de bonnes pratiques énumère, pêle-mêle, les aspects suivants, à propos de la Guerre de la Conquête :

> La participation des Autochtones à la guerre de la Conquête ; sans leur apport, les Français n'auraient pu combattre. / Les effets dévastateurs des attaques anglaises dans les communautés autochtones. Par exemple, en 1759, à Odanak, le village et les récoltes des Autochtones ont été détruits. / La position des nations autochtones lors de la Conquête, selon qu'elles soient alliées ou neutres. / Certaines Premières Nations ont conclu des accords de paix séparés avec les Britanniques, notamment les Wendats. / Les conséquences variables de ces batailles sur les Autochtones d'une nation à l'autre, car ceux qui vivent en périphérie des villes ne vivent pas la même chose que ceux qui vivent en région éloignée. (Guide de bonnes pratiques, p. 6)

Le CEPN insiste, à son tour, sur l'importance des alliances militaires, sans toutefois prendre en considération les intérêts propres des Premières Nations, indépendants de ceux des Français :

> Nous recommandons également que, dans la partie sur la Guerre de la Conquête, une section sur l'importance du rôle des Premières Nations auprès des Français soit ajoutée au programme. Il est important de rappeler que, sans la collaboration des Premières Nations, les Français n'auraient pas pu se maintenir très longtemps en Amérique du Nord. (Mémoire 3, p. 13)

Périodes mentionne brièvement les Premières Nations avant d'entamer sa section sur la 3^{ième} Guerre intercoloniale, dans une illustration : « Un poste de traite fortifié de l'Ouest. Pour protéger le commerce des fourrures de l'ouest, les Français construisent plusieurs postes fortifies et consolident leurs alliances avec les Autochtones. » (PER 3 : 209) Le besoin vital qu'ils ont de leurs alliés est souligné à une autre occasion :

> Après la prise de Louisbourg, les autorités coloniales françaises n'organisent pas d'expédition militaire avec leurs troupes régulières contre les Treize colonies. Conscientes de l'insuffisance de leurs effectifs militaires, elles incitent plutôt de petits détachements de Canadiens et d'alliés autochtones, tels les Abénaquis et les Iroquois domiciliés, à mener des raids dans les colonies du Massachusetts, du New Hampshire et de New York. Ces opérations sont facilitées par la neutralité des Iroquois des Cinq-Nations. (PER 3 : 211)

Une comparaison des « Forces en présence vers 1754 » qui met face à face les atouts respectifs de la Nouvelle-France et des Treize Colonies, dans les dimensions : « structure politique », « puissance militaire » (y compris les combattants des Premières Nations des deux côtés) et « relations avec les Autochtones » constate ceci :

> Les Français peuvent compter sur le soutien militaire des Autochtones domiciliés et de la majorité des Autochtones vivant dans les territoires qu'ils ont explores à l'intérieur du continent.
> Les Britanniques cherchent à étendre leurs colonies vers l'ouest, sur les territoires des Autochtones. Plusieurs Autochtones considèrent les Britanniques comme une menace. (PER 3 : 214)

La valeur de ces alliances est longuement mise en valeur à propos du début des hostilités :

> Les premiers affrontements en Ohio. Les colonies se préparent à un nouveau conflit en renforçant leurs défenses militaires. Si les Treize colonies ont l'avantage du nombre tant sur le plan de la population que des effectifs militaires, les Français ont un atout important : leurs alliances avec les Autochtones. En effet, depuis plus de 150 ans, les Français ont scellé des alliances avec plusieurs Premières Nations. Ces alliances sont renouvelées chaque année lors de cérémonies durant lesquelles les Français et les Autochtones s'échangent des cadeaux et s'engagent à poursuivre leur collaboration. Durant les échanges les Français donnent des armes et des munitions aux Autochtones. En retour, les Autochtones donnent aux Français des fourrures et, à l'occasion, un wampum symbolisant leur entente. Ils leur laissent aussi la permission de fréquenter leur territoire et d'y construire des forts. Les deux parties se promettent alors de combattre ensemble leurs adversaires communs. En 1754, pour la première fois, la guerre éclate en Amérique avant d'être déclarée en Europe. Les premiers affrontements surviennent dans la vallée de l'Ohio, une région qui constitue un enjeu important tant pour les Autochtones que pour les deux empires coloniaux. (PER 3 : 216)

Dans un encadré, le manuel remarque que les Anglais, par le nom qu'ils donneront à cette guerre, l'avaient bien compris :

> La guerre de la Conquête. La quatrième guerre intercoloniale (1754-1760) est appelée la « guerre de la Conquête » par plusieurs historiens du Québec depuis le 19e siècle, car elle s'est soldée par la prise de possession du territoire de la Nouvelle-France par les Britanniques. Les historiens américains la nomment plutôt *The French and Indians War*, une expression qui met en évidence les alliances entre la France et plusieurs Premières Nations pendant le conflit. (PER 3 : 216)

Le manuel n'oublie pas de mentionner, à propos des différents moments que connaît cette guerre, que les alliés des Premières Nations en font partie : (1754) « Les Français organisent une nouvelle expédition militaire composée de 500 hommes (soldats, miliciens et guerriers autochtones) qui poursuivent Washington jusqu'au fort Necessity. Retranchés, les miliciens anglo-américains subissent de lourdes pertes lors de l'attaque » (PER 3 : 217) et encore, à propos de l'illustration « La mort du Généal Braddock : Lors de l'attaque du fort Duquesne en 1755, 1800 soldats et miliciens britanniques affrontent 900 Français, Canadiens et Autochtones. Le général Braddock et mortellement blessé lors de cette bataille. » (Ibid.)

Dans un encadré, le manuel présente la tactique guerrière spécifique aux Premières Nations :

> La guerre à la façon des Premières Nations. Les Autochtones utilisent des stratégies militaires différentes de celles des troupes européennes. Plusieurs miliciens canadiens sont d'ailleurs initiés aux techniques de la guerre autochtone, qui se caractérise par des raids et des embuscades où l'effet de surprise compense le nombre moins élevé de combattants. C'est ce qu'on appelle la « petite guerre », par opposition aux grandes batailles rangées à l'européenne, où un grand nombre de soldats s'affrontent en terrain découvert sous le commandement d'officiers supérieurs. (PER 3 : 217)

C'est ce qui exaspère ce commentateur britannique qui aurait préféré que les colons européens restent unis :

> La réaction d'un gouverneur britannique aux victoires des Français et de leurs alliés autochtones. « Un ennemi si faible en nombre [...] nous jette un tel défi, à nous, pauvre million de colons divisés, en commettant au moyen de ses sauvages les cruautés les plus inouïes et en saccageant nos terres sans opposition de notre part. « (Charles Hardy, gouverneur de la colonie de New York, Lettre à Halifax, 1756. (PER 3 : 217)

La guerre de Sept Ans déclenché, le manuel continue à mentionner la présence des Premières Nations dans les combats : « Le début de la guerre de Sept Ans […] Des raids menés par les français et leurs alliés autochtones […] Face aux forces françaises et autochtones […] « (PER 3 : 220) / « L'attaque du fort William Henry par l'armée française : Les soldats français et les miliciens canadiens soutenus par leurs alliés autochtones, encerclent le fort William Henry, situé sur le lac George, au sud du lac Champlain. » (PER 3 : 220) / « […] les Français et leurs alliés autochtones […] (PER 3 : 221) / « […] le général Montcalm se met en marche vers les plaines d'Abraham à la tête de 3400 soldats réguliers, de miliciens et d'Autochtones. […] » (PER 3 : 223).

Or, ni les activités (PER 3 : 225 ; Activités. Je retiens) ni le « Temps d'arrêt sur la période 1744-1760 » (PER 3 : 226 ; Je décris) ne contiennent de mention des Premières Nations, mais on en trouve une trace dans un document :

> Instructions de la France aux autorités coloniales : « [...] Au sujet des sauvages, il faut tirer le meilleur parti qu'il se pourra de ceux qui restent attachés à la nation, et sur lesquels on peut compter. » (Nicolas Berryer, secrétaire d'Etat à la marine, Instructions au marquis de Montcalm et au marquis de Vaudreuil, le 10 février 1759). (PER 3 : 227)

La bande dessinée qui clôt le chapitre (PER 3 : 232) appelle trois questions dont une mentionne les alliés : « 2 a) Les Autochtones représentes dans cette planche de BD semblent-ils être des allies ou des ennemis des Français ? Précisez votre réponse. b) A quelle famille linguistique ou à quelle nation peuvent-ils appartenir ? » (PER 3 : 232 ; J'analyse la BD)

Enfin, parmi les résultats du changement d'empire, *Périodes* note : « […] La population de la colonie, jusqu'alors composée de francophones catholiques et d'Autochtones, passe sous l'autorité d'une minorité anglophone et protestante. […] » (PER 3 : 236)

Il est ensuite question de l'attitude des Britanniques vis-à-vis des Premières Nations. Dans le contexte intitulé « Achever la Conquête », *Périodes* pose la question : « […] Que font les autorités britanniques pour solidifier leurs alliances avec les Autochtones ? » (PER 3 : 240) Un encadré fournit la réponse :

> Une entente avec les Autochtones. En se dirigeant vers Montréal, le général, Amherst tente de convaincre plusieurs groupes autochtones de briser leur alliance avec la Nouvelle-France et de se déclarer neutres. Amherst leur promet qu'en échange, ils pourront conserver leurs droits et leurs territoires de chasse. Certains groupes autochtones acceptent ce marché à l'occasion d'une entente conclue en août 1760, à Oswegatchie, près du fort Levis. Il s'agit principalement de domiciliés, c'est-à-dire des Autochtones établis dans les missions jésuites de la vallée du Saint-Laurent. (PER 3 : 240)

Ainsi, lors de « l'encerclement de Montréal par les forces armées britanniques en 1760 » les troupes de Haviland disposent de « 150 Autochtones » selon *Périodes*, et ceux de Amherst, même de « 700 Autochtones ». De plus, « Amherst et ses hommes quittent le fort Oswego, attaquent le fort Lévis et descendent le Saint-Laurent vers Montréal. En chemin, il obtient par négociations la neutralité de nombreux groupes autochtones jusqu'alors alliés des Français. » (PER 3 : 241)

Le premier « statut des Indiens » est présenté comme le résultat de pourparlers fructueux et comme une concession obtenue par les Premières Nations :

> Après la capitulation de Montréal, le surintendant du département des Affaires indiennes, William Johnson, réunit les chefs de plusieurs Premières Nations à Kahnawake, au sud-ouest de l'Ile de Montréal. Ils renouvellent l'entente conclue à Oswegatchie, puis négocient ensemble de nouveaux points. En échange de la paix, les chefs autochtones font une série de demandes à Johnson. Ces demandes mènent à la mise en place de lois et de droits particuliers pour les Premières Nations, ce que l'on appelle à l'époque le « statut des Indiens ». PER 3 : 245

Les demandes des Premières Nations concernent des protections, la liberté du commerce, mais aussi la propriété de leurs territoires qui ne leur est pas garantie clairement :

> Les demandes des chefs autochtones. Les autorités britanniques doivent, entre autres interdire aux commerçants et aux officiers britanniques de vendre ou de donner de l'alcool aux Autochtones, afin d'éviter que la consommation d'alcool mène à des disputes entre Autochtones ; règlementer le commerce de façon à empêcher les abus chez les marchands britanniques ; autoriser les Autochtones à faire du commerce avec le Canada et la colonie de New York ; accorder aux Autochtones la possession des lieux où ils vivent. William Johnson recommande aux autorités britanniques d'accepter les demandes des groupes autochtones pour gagner leur confiance. Cependant, le surintendant est sous les ordres du général Jeffrey Amherst, et celui-ci n'est pas du même avis que lui sur les politiques à définir concernant les Autochtones, envers lesquels il a peu d'estime. Une entente est malgré tout conclue à Kahnawake, mais elle contient des éléments imprécis. Notamment, elle ne définit pas la superficie des possessions territoriales des Autochtones. Des tensions sont à prévoir... (PER 3 : 245)

Comme le précise le manuel dans un encadré, une structure spéciale est créée pour gérer les rapports avec les Premières Nations :

> Le Département des Affaires indiennes. Au début de la guerre de la Conquête, le Parlement britannique crée, en 1755, le Département des Affaires indiennes dans le but de gérer les relations entre la Grande-Bretagne et les Autochtones. Ce département vise, entre autres, à former des alliances pour s'assurer de l'appui militaire des Autochtones en cas de guerre. (PER 3 : 245)

A cette occasion, le manuel brosse le portrait de William Johnson, artisan de l'entente avec les Premières Nations :

> […] Il apprend la langue et les coutumes des Iroquois afin de faciliter le commerce avec eux. A cause de ses rapports très cordiaux avec les Premières Nations, Johnson est choisi comme surintendant des Affaires indiennes en 1755 pour diriger les relations avec les Iroquois, puis avec les nations voisines. Pendant la guerre de la Conquête, Johnson réussit à convaincre certains groupes autochtones, alliés des Français, de rester neutres. En 1774, lors d'une rencontre avec des chefs iroquois, il tombe malade et meurt. (PER 3 : 245)

Un document d'époque, l'extrait de l'allocution d'un chef autochtone non nommé, confirme la volonté de maintenir la paix :

> La paix à Kahnawake. Des chefs autochtones prennent la parole lors de leur rencontre avec William Johnson à Kahnawake, près de Montréal. « Nous vous remercions chaleureusement de renouveler et de renforcer l'ancienne Chaine d'alliance qui subsistait entre nous avant cette guerre. [...] Conformément à votre désir exprimé hier, nous enterrerons la hache de guerre française, dont nous nous sommes servis, dans un puits sans fond, pour que ni nous ni nos descendants ne la revoyions plus. (Extraits de la conférence de Caughnawaga (Kahnawake), 1760.) (Ibid.)

Or, outre qu'à la création du département des Affaires indiennes, *Périodes* s'intéresse à la divergence des points de vue entre Johnson et Amherst qui n'augure rien de bon : « Sur quel sujet précis William Johnson et Jeffrey Amherst ne s'entendent-ils pas ? / Indiquez une raison qui explique la création du département des Affaires indiennes par le Parlement britannique en 1755. » (PER 3 : 245 ; Activités) En fait, il revient à Amherst de gérer la situation en Amérique du Nord « En attendant la fin de la guerre en Europe […] : Dans la vallée du Saint-Laurent, le général Amherst doit maintenir l'ordre sur ce territoire peuplé d'environ 70 000 Canadiens et 5 000 Autochtones domiciliés. […] Comment les relations entre les Britanniques et les Autochtones évoluent-elles ? » (PER 3 : 246)

Périodes constate que « La défaite de la France soulève l'incertitude chez ses alliés autochtones, tant sur les plans commercial, diplomatique que territorial. » (PER 3 : 253) et définit ainsi « La situation des Premières Nations entre 1760 et 1763 » :

> Commerce : Les Autochtones perdent l'avantage qu'ils avaient de pouvoir négocier le meilleur prix pour leurs produits quand il existait une rivalité commerciale entre les Français et les Britanniques. Ils se trouvent dans une situation de dépendance commerciale vis-à-vis des Britanniques et certains marchands en abusent. →Les Premières Nations revendiquent une meilleure réglementation du commerce.
> Diplomatie : Le général Amherst considère que les Britanniques ont conquis les Autochtones et il n'est pas enclin à suivre les leurs traditions en participant activement aux cérémonies d'alliance et aux rituels diplomatiques, Amherst décide de délaisser la politique d'échange de présents qu'avait adoptée la France. →Les Premières Nations revendiquent le rétablissement de la politique des présents.
> Territoires. La capitulation de Montréal garantit aux Autochtones la protection des territoires qu'ils habitent, mais l'attitude des soldats britanniques qui s'installent dans les anciens forts français ne rassure pas les Autochtones. De plus, au sud des Grands Lacs, plusieurs colons des Treize colonies s'établissent sur leurs terres. →Les Premières Nations revendiquent la protection de leurs territoires de chasse. (Ibid.)

Or, c'est la ligne intransigeante d'Amherst qui l'emporte vis-à-vis des Premières Nations :

> William Johnson organise une rencontre de paix à Détroit en 1761. Amherst lui fait parvenir une lettre lui interdisant de donner des cadeaux aux chefs qui participent à cette rencontre. En conséquence, au printemps 1762, les Autochtones manquent de poudre et de munitions, produits nécessaires pour l'utilisation des fusils, qui servent notamment à la chasse. Les ingrédients d'une future révolte s'installent. (Ibid.)

C'est la fin de « La politique française des présents. », que le manuel explique en faisant référence à l'historien Denys Delâge :

> « En effet, chaque année, lors des cérémonies de renouvellement d'alliance, les représentants du roi de France remettaient à leurs alliés amérindiens des présents de toutes sortes : armes à feu, poudre, outils, étoffes, médailles, etc. [...]. Pour les Amérindiens, ces présents étaient acceptés à titre de contrepartie à la permission accordée aux Français de s'installer sur leur territoire. » (Denys Delâge, historien et sociologue, « Pontiac, une guerre d'indépendance », dans Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.) La chute de la Nouvelle-France, 2015.) (Ibid.)

Le terme d'« Amérindien », utilisé dans ce texte, est expliqué : « terme utilisé principalement à la fin du 20e siècle comme nom pour désigner un membre d'une Première Nation, ou comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Premières Nations. » (Ibid.)

Deux autres sources complètent le tableau de la situation des Premières Nations après la conquête, celle de Minweweh, accompagné d'une illustration :

> Le mécontentement d'un chef saulteux. « Même si vous avez conquis les Français, vous ne nous avez pas conquis. Nous ne sommes pas vos esclaves. Ces lacs, ces forêts et ces montagnes nous ont été laissés par nos ancêtres. Ils constituent notre héritage ; et nous ne les céderons à personne. « (Paroles du chef saulteux Minweweh à un commerçant anglais, 1761) (Ibid.)

Et celle des raisons d'Amherst d'abandonner la politique de don et contre-don :

> La politique d'Amherst concernant les Autochtones. « La vision que le général Amherst se faisait du Pays d'en Haut était simple : les Anglais étaient les conquérants, les Indiens étaient les sujets. […] Au cœur de la politique d'Amherst se trouve la volonté de supprimer les présents symbolisant le Middle Ground. Amherst pensait que les présents étaient emblématiques des problèmes posés par la relation avec les Indiens » (Richard White, historien, Le Middle Ground : Indiens, empires et républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815, 2009.) (Ibid.)

L'activité proposée invite les élèves à comprendre l'impact de cette décision : « Quel changement la victoire des Britanniques entraine-t-elle en ce qui concerne la politique des Européens à l'égard des Autochtones ? » (Ibid.) Le manuel note pour le traité de Paris : « […] De plus, on n'y trouve rien au sujet de la protection des Autochtones et de leurs territoires.

Aux yeux de certains historiens, les Autochtones sont les grands perdants de ce traité. » (PER 3 : 257)

Chroniques mentionne moins de détails. L'entente de 1760 figure dans un encadré :

> Anecdote (sic). Le traité d'Oswegatchie (1760) A la fin des affrontements entourant la Conquête, des négociations ont lieu entre les Britanniques et diverses nations autochtones de la vallée du Saint-Laurent, alliées des Français. Le traité d'Oswegatchie est conclu entre les Sept Nations (situées à Wendake, Wolinak, Odanak, Kahnawake, Kanesatake, Akwesasne et Pointe-du-Lac) et William Johnson, surintendant britannique du Département des Affaires indiennes. Selon les termes de cet accord, en échange de leur neutralité lors des batailles à venir, les Britanniques garantissent aux peuples des Sept Nations, Abénaquis, Algonquins, Hurons-Wendats, Iroquois et Népissingues, l'absence de représailles, le libre exercice de la religion catholique, la protection des droits et des privilèges existants sous le Régime français, la protection des possessions et des terres autochtones. Cette entente est conclue le 30 aout 1760. En 1994, la Cour suprême du Canada reconnaît la validité du traité d'Oswegatchie. (CHR 3 : 213)

Ni les « Questions de savoirs » (CHR 3 : 220-1) ni les documents (CHR 3 : 222-6) à propos de la période de la Conquête ne mentionnent les Premières Nations. En revanche, quelques pages plus loin, dans le contexte des « conséquences de la Conquête », il est question des suites dramatiques (comme l'avait demandé le Guide de bonnes pratiques, cf. supra) d'une fidélité aux alliances avec les Français :

> Anecdote (sic). La destruction du village d'Odanak. Les Autochtones subissent aussi les contrecoups de la guerre de la Conquête. Bien que certaines nations demeurent neutres tout au long du conflit, plusieurs se rallient à l'un ou l'autre des camps. Les Abénakis qui habitent le village de domicilies d'Odanak, situé entre Montréal et Trois-Rivières, appuient les Français durant la guerre de la Conquête. Ils mènent de nombreux raids contre les troupes anglaises. Au lendemain de la capitulation de Québec, en septembre 1759, des militaires britanniques venus des Treize colonies incendient le village en guise de représailles. Ils y massacrent presque toute la population présente. La plupart des victimes sont des femmes et des enfants, les hommes étant partis à la chasse. (CHR 3 : 234)

A son tour, *Chroniques* s'intéresse à l'évolution des rapports entre Britanniques et Premières Nations. Or, dans le paragraphe intitulé « Le statut des Indiens », il ne s'agit, en fin de compte, que du Département des Affaires indiennes :

> En 1755, au début de la guerre de Sept Ans, le gouvernement britannique sur pied un organisme pour gérer ses relations avec les Autochtones : le Département des Affaires indiennes. Cet organisme est un intermédiaire entre la Grande-Bretagne et les Premières Nations avec qui elle doit traiter. Les administrateurs britanniques du Département des Affaires indiennes deviennent les « agents des Indiens ». Ils s'occupent, par exemple, de conclure des alliances et de signer des traités de paix ou de neutralité. Ils s'assurent également les relations commerciales se déroulent bien entre les commerçants et les Autochtones dans les colonies. (CHR 3 : 240)

C'est aussi le seul sujet retenu pour poser une « Question de savoir : « 2. a) Qu'est-ce que le Département des Affaires indiennes ? b) Quel rôle assure-t-il dans la colonie ? » (CHR 3 : 251).

Or, *Chroniques* explique les inquiétudes des Premières Nations :

> La protection du territoire. De plus, beaucoup d'Autochtones à l'ouest des Grands Lacs et dans la vallée de l'Ohio craignent que les colons des Treize colonies, contrairement aux Français, s'établissent massivement sur leurs terres. En effet, cette région est convoitée depuis longtemps par les colons anglo-américains qui veulent étendre les frontières vers l'ouest. La chute de la Nouvelle-France représente pour eux l'opportunité d'occuper ce territoire. Ils commencent à s'y établir librement, parfois même sans demander la permission aux Autochtones qui vivent sur ces terres. (CHR 3 : 241)

Il donne aussi les raisons pour lesquelles, une fois la Nouvelle France vaincue, les Britanniques se montrent moins enclins aux concessions envers des Premières Nations :

> Les Britanniques : les seuls partenaires commerciaux. Toutefois, à la fin de la guerre, les relations entre la Grande-Bretagne et les Autochtones changent. La chute de la Nouvelle-France fait en sorte que les Britanniques n'ont plus de concurrents sur le territoire. Ils deviennent les seuls partenaires des Premières Nations dans le commerce des fourrures. Par conséquent, les façons de faire dans les échangés commerciaux avec les Autochtones se modifient.
> La fin de la coutume du don. Après la guerre, et cela contre l'avis du Département des Affaires indiennes, le général Jeffery Amherst responsable du territoire de l'Amérique du Nord au nom de la Grande-Bretagne, décide de ne plus respecter la coutume du don dans les échangés avec les Autochtones. La conquête de la Nouvelle-France a couté très cher aux Britanniques et, afin de réduire les dépenses, Amherst fait cesser la distribution de présents aux partenaires commerciaux. Cela représente une perte très importante pour les Premières Nations. (CHR 3 : 241)

Mémoire avait réservé cette seule mention des Premières Nations dans le contexte de « La guerre de Sept ans (1756-1763) et la guerre de la Conquête (1754-1760) » dans un encadré : « La vallée de l'Ohio a une importance stratégique pour les Français. En la contrôlant, les Français empêchent les Britanniques d'avoir accès à la région des Grands Lacs et d'établir des relations commerciales durables avec les Premières Nations de cette région. » (MEM 3 : 120)

Or, le manuel s'intéresse, lui aussi, aux « relations entre Britanniques et Premières Nations après la Conquête ». Sans mentionner l'entente de 1760, et une première phase marquée par des compromis, il débute par la nouvelle politique inaugurée par Amherst, sans pour autant expliquer qu'elle est encouragée par un nouveau rapport de forces :

> La signature du traité de Paris sème l'inquiétude chez les Premières Nations. Depuis quelques années déjà, leurs relations avec les Britanniques se sont détériorées. En effet, dès 1761, le général Amherst modifie le cadre des relations diplomatiques qui existaient auparavant entre les Français et les Premières Nations. Il supprime certaines pratiques, comme la fourniture d'armes et la vente d'alcool, et met en place de nouvelles règles pour le commerce des fourrures. Ce changement d'attitude s'explique par la volonté des autorités britanniques de soumettre les Premières Nations plutôt que de les traiter en alliés. Ces mesures et cette attitude irritent les Autochtones. (MEM 3 : 146)

Un encadré informe sur « Le Département des Affaires indiennes ». Selon cette présentation, Johnson et non Amherst aurait déterminé la politique britannique envers les Premières Nations, même après la Conquête :

> La création du Département des Affaires indiennes remonte à 1755, en pleine guerre de la Conquête. Le Département est alors mis sur pied par le gouvernement britannique afin de négocier les alliances avec les Premières Nations. Le Département joue donc dès sa création un rôle diplomatique. Il veille par la suite à maintenir la paix entre les Britanniques qui se trouvent dans les postes de traite et les Autochtones qui vivent sur les terres environnantes.
> A partir de la Conquête, le Département continue d'être responsable des relations et des négociations entre les colonies et les Premières Nations. Il sert aussi d'intermédiaire entre les militaires britanniques et les chefs autochtones, qui ont parfois des relations tendues. William Johnson, un des dirigeants des Affaires Indiennes, est partisan d'une politique de bonnes relations avec les Premières Nations. Il considère cette approche comme profitable aux intérêts britanniques. Johnson aura une influence sur la politique des autorités britanniques à l'égard des Premières Nations dans les années qui suivent la conquête. (Ibid.)

La révolte de Pontiac, la Proclamation royale et l'Acte de Québec

Au sujet de la guerre d'indépendance d'une alliance de Premières Nations » appelée « révolte de Pontiac », le texte du programme de 2017 souligne avant tout que la Proclamation royale y met fin : « La Proclamation royale, par ailleurs, estompe la révolte de certaines nations autochtones, à qui un vaste territoire est réservé à l'ouest et au nord des colonies britanniques. » (Programme HQC 2017, p. 30). Toute une série d'observations importantes et anecdotiques sur le sujet sont avancées par le Guide de bonnes pratiques :

> Proclamation royale : L'importance de la Proclamation royale dans les revendications territoriales des Autochtones. / Les effets de la Proclamation royale, grande charte visant la protection des nations autochtones. / Les Britanniques ont signé des traités séparés avec plusieurs des Premières Nations. / La

> notion de territoire réservé : les droits territoriaux s'appliquent sur l'ensemble du territoire, donc sur celui de la province de Québec également. / Les Britanniques, à la suite de la destruction de plusieurs forts par des Premières Nations, ont accordé des territoires indiens pour calmer ceux-ci. / Les revendications des Autochtones ne s'arrêtent pas au moment de la Proclamation royale, même s'il est vrai qu'elle estompe leur révolte. / À la suite de l'affirmation de Pontiac qui ridiculise l'armée britannique, le surintendant William Johnson doit user de diplomatie pour se concilier la faveur des Autochtones, alors que le commandant en chef Amherst n'a aucune considération pour les Autochtones, ce qui accélère son retour en Grande-Bretagne (il perd ainsi sa lutte d'influence). (Guide de bonnes pratiques, p. 6-7)

Le CEPN accorde lui aussi une grande attention à ce chapitre qui devrait faire ressortir l'indépendance, l'égalité et l'agentivité des nations autochtones :

> Dans la partie régime militaire, nous recommandons de mentionner que les différentes Premières Nations qui étaient avec les Français ont signé des traités de paix séparés des Français. Un bon exemple est celui que les Wendats ont signé avec le General Murray. Cela de montre bien à quel point les différentes nations se considéraient comme des nations indépendantes et nullement inferieures. (Mémoire 3, p. 15)

Ainsi, il plaide pour un lien étroit entre la Proclamation royale et la lutte des Premières Nations qui l'ont obtenue :

> Nous recommandons que la section sur la Proclamation royale ne soit pas séparée de la Révolte de Pontiac ; c'est pourquoi nous croyons qu'il faut absolument expliquer le lien entre les deux. La Proclamation royale fut et est toujours très importante pour les Premières Nations du Canada ; elle déterminera pour longtemps la relation entre ces dernières et la Couronne britannique. Bien que la Proclamation royale ne concerne pas seulement les Premières Nations, sans la révolte de Pontiac, le volet touchant les Premières Nations et leur territoire n'aurait pas été inclus. Rappelons qu'à la suite des actions de Pontiac et de ses alliés, les Britanniques ont perdu la face sur la scène européenne - c'est-à-dire que la plus grande et forte armée du monde fut mise en déroute par ce que considéraient les Européens comme des « Sauvages ». (Mémoire 3, p. 15) […] Nous recommandons de faire concorder la partie sur la Proclamation royale avec la partie sur le statut des Amérindiens (sic). (Mémoire 3, p. 16)

MisÀjour livre, comme d'habitude, une version tellement condensée de cette guerre que la mention des Premières Nations s'en trouve également très diminuée et limitée à quelques dates, sans trop se soucier des buts des uns et des autres : « De nombreux Autochtones s'allient aux Français, alors que d'autres préfèrent rester neutres. Suivant la défaite française en 1760, les révoltes de Pontiac poussent des Autochtones à poursuivre les combats jusqu'en 1766. » (MAJ 3 : 78) Il consacrera quelques pages plus loin un « organisateur graphique » à Pontiac en mentionnant, en quelques lignes, l'attitude des Britanniques qui mène à la révolte, qui, elle, les fait reculer :

> La Révolte de Pontiac. Devenus propriétaires de l'ensemble de l'Amérique du Nord, les Britanniques modifient le commerce. Fin de l'échange traditionnel de cadeaux qui précédait les transactions commerciales / obligation de se rendre dans les forts britanniques pour faire le commerce des fourrures / refus de la part des Britanniques de fournir du rhum, de la poudre et des munitions aux Premières Nations.
> → Insatisfaction et craintes des Premières Nations (pertes de territoires et de certains avantages) → Révolte des Premières Nations sous la direction de Pontiac, chef des Outaouais → Les Britanniques s'adaptent aux exigences des Premières Nations. Le Département des affaires indiennes est responsable de gérer les différentes alliances et de limiter les conflits afin de favoriser les échanges commerciaux. (MAJ 3 : 98)

Le texte d'explication, à côté, parle du traité de Paris, sans mentionner les Premières Nations (MAJ 3 : 98) La partie « La période par les sources. La conquête et le changement d'empire en images » contient deux illustrations : celle d'un « Chef amérindien (sic) incitant les Premières Nations à se battre contre les Anglais, en 1763 » et celle de la « Rencontre entre le chef des Ottawas et le gouverneur Haldimand, par C.W. Jefferys, vers 1925 » (MAJ 3 : 120) Le manuel s'intéresse aux noms, mais aussi à la conséquence pour les Premières Nations : « Quel est le nom du chef de guerre autochtone présenté dans les documents ? / Quel nom porte le conflit opposant les Autochtones et les Britanniques à la suite de la Conquête ? Quelle

est la cause de ce conflit ? Quelle est la conséquence de ce conflit pour les Autochtones ? » (Ibid.)

Un « organisateur graphique » qui concerne « Les activités économiques de la Province de Québec à la suite de la Conquête » contient une rapide mention des Inuits :

> Les principales activités économiques : Le Commerce des fourrures […] / La pêche […] La chasse à la baleine devient de plus en plus importante dans le Nord. Les Inuits ont de plus en plus de contacts avec les Européens, ce qui affecte leur mode de vie : ils deviennent de plus en plus dépendants des produits européens. / L'agriculture […] MAJ 3 : 107

Or, le « Dossier spécial : Le changement d'empire a-t-il eu des conséquences sur l'économie de la colonie ? » contient comme seul élément mentionnant les Premières Nations une illustration « Descente des rapides » qui montre des Autochtones qui rament (MAJ 3 : 108/109). Les textes de cette section « La période par les sources. L'économie et la religion après la Conquête en textes » ne parlent pas des Premières Nations. (MAJ 3 : 124-5)

Mémoire, après avoir mentionné le changement de politique des Britanniques et les craintes des Premières Nations, enchaine sur :

> La révolte de Pontiac (1763-1766). Avec le changement d'empire, les Autochtones craignent de perdre leurs terres au profit des Britanniques et d'être traités en peuples conquis. En mai 1763, les Autochtones de plusieurs nations forment une coalition pour s'opposer aux Britanniques. Le chef de guerre Pontiac prend la tête de la coalition. A partir du mois de mai 1763, la coalition autochtone combat les Britanniques et conquiert presque tous les forts de la région des Grands Lacs et de la vallée de l'Ohio. La guerre est d'une rare violence et fait de nombreuses victimes chez les soldats et les colons britanniques. Cependant, une série de défaites et une épidémie de variole affaiblissent la coalition autochtone. A partir de l'été 1764, plusieurs nations font la paix avec les Britanniques. Finalement, Pontiac accepte de signer un traité de paix en juillet 1766. (MEM 3 : 146)

Le manuel brosse, dans ce contexte, son portrait, donnant un rapide survol de sa vie :

> Le chef autochtone Pontiac (vers 1720-1769) Pontiac est un chef de la nation outaouaise, établie dans la région de Détroit. Au cours des guerres entre la France et la Grande-Bretagne, il aurait participé à certaines batailles aux côtés des Français et des Canadiens. Après la Conquête, ses actions sont guidées par la volonté de défendre les intérêts des Autochtones. Pontiac est assassiné par un Illinois en 1769. (Ibid.)

Une illustration complète ces éléments et introduit aussi le nom d'un autre leadeur de Premières Nations, Minweweh :

> Un appel à la révolte du chef Pontiac. (Alfred Bobbett, 19e siècle) : Cette gravure représente le chef Pontiac en train de convaincre les nations autochtones de se soulever. Si Pontiac a donné son nom à la révolte, d'autres chefs y ont également joué un rôle déterminant. C'est le cas du chef sauteux Minweweh, surnommé « le Grand Sauteux » en raison de sa taille. » (MEM 3 : 147)

Les questions posées à ce propos concernent les motifs et le déroulement de la révolte : « Indiquez une crainte que les Autochtones éprouvent à la suite de la victoire britannique. / Quelle action prennent les chefs de plusieurs nations autochtones à l'égard des Britanniques ? / Ou se déroulent les combats entre la coalition autochtone et les Britanniques en 1763 ? » (Ibid.)

Voici comment le manuel résume les évènements : « Le changement de métropole déplait aux Premières Nations autrefois alliés des Français. Une révolte est menée par Pontiac dans la région des Grands Lacs et la vallée de l'Ohio en 1763. Pontiac signe un traité de paix en 1766. » (MEM 3 : 147 ; Résumé du dossier 1)

Chroniques, qui avait mentionné non seulement l'abandon de la politique des dons, mais aussi les craintes des Premières Nations pour leurs territoires, résume ainsi la guerre menée par Pontiac et sa coalition :

> La révolte de Pontiac. Au printemps 1763, Pontiac, le chef charismatique des Outaouais, forme une confédération rassemblant plusieurs nations autochtones pour faire la guerre aux Britanniques. Pontiac et ses guerriers attaquent les forts et les postes de traite de la région des Grands Lacs et de la vallée de L'Ohio. Ils remportent plusieurs victoires et prennent possession de ces fortifications. De plus, ils attaquent les fermes des colons établis sur ces territoires. (CHR 3 : 241)

Il complète le texte non seulement par l'illustration « Pontiac, chef des Outaouais (v. 1720-1769). En 1763, Pontiac prend la tête d'une importante révolte contre les Britanniques » accompagnée par la question sur les raisons : « Qu'est-ce qui pousse le chef Pontiac à prendre les armes contre les Britanniques ? » (Ibid.), mais il mentionne également l'intention d'Amherst de recourir à une arme bactériologique contre les Premières Nations :

> Anecdote (sic !) Un projet d'extermination. Alors que les guerriers autochtones sous les ordres du chef Pontiac remportent plusieurs victoires, le général britannique Jeffery Amherst propose de les infecter à la variole. Il envoie le message suivant à un colonel de l'armée anglaise : « Vous feriez bien d'infecter les Indiens au moyen de couvertures ayant servi à des vérolés ou de vous servir de tout autre moyen qui pourrait contribuer à [les] exterminer. » Aucun document historique n'atteste toutefois que le colonel ait bel et bien exécuté le plan du général. (Ibid.)

Ce sinistre projet est cité sous la rubrique « Anecdote » ! Le manuel décrit ensuite la défaite des Premières Nations et un résultat des négociations de paix qui est présenté comme assez favorable, le tout illustré par « L'accord de paix de Pontiac et des Britanniques : En juillet 1766, en guise de traité de paix, Pontiac remet un wampum au surintendant du Département des Affaires indiennes » (CHR 3 : 242) :

> La riposte britannique. Dès l'année suivante, le général Jeffery Amherst organise la riposte. Il envoie des troupes composées de soldats britanniques, de miliciens américains et de miliciens canadiens pour reprendre les forts tombes aux mains des Autochtones. En quelques mois, la plupart des forts sont reconquis, ce qui met fin à la révolte de Pontiac.
> Un vaste territoire en garantie. Le Département des Affaires indiennes négocie les conditions de paix avec Pontiac. Les Premières Nations obtiennent la garantie que leurs terres seront à l'abri de l''établissement des colons anglo-américains : un énorme territoire autochtone sous protectorat britannique est créé. La traite des fourrures y est permise. (Ibid.)

Après avoir commenté la Proclamation royale (cf. infra), *Chroniques* consacre une page entière au portrait de Pontiac qui donne des détails sur le déclenchement de la guerre et sur les raisons de la défaite qui sont à chercher, selon le manuel, dans les dissensions entre Premières Nations :

> Pontiac (v. 1720-1769) Chef des Outaouais. Saviez-vous que le chef Pontiac est à l'origine d'une révolte des Autochtones contre les Britanniques ? Pontiac est né vers 1720 dans la région de Détroit. On sait peu de choses au sujet de la jeunesse de ce chef des Outaouais à la tête de la révolte des Autochtones en 1763.
> Les Premières Nations alliées des Français. Les Outaouais sont une nation traditionnellement alliée des Français. Après la capitulation de la Nouvelle-France en 1760, les Britanniques prennent le contrôle du commerce des fourrures et apportent de nombreux changements aux règles commerciales. De plus, un nombre croissant de colons anglo-américains s'établissent sur les terres autochtones. Ces changements provoquent le mécontentement de nombreuses Premières Nations.
> A la tête de la révolte. En 1763, Pontiac, alors chef de guerre des Outaouais, réunit secrètement un conseil à Detroit pour organiser la révolte contre les Britanniques. En compagnie d'autres chefs et de leurs troupes, il convient d'attaquer les établissements britanniques. De multiples attaques se mettent en branle. Les Autochtones brulent des fermes et tuent des fermiers. Ils prennent d'assaut des forts et des postes de traite, et réussissent à s'emparer d'un grand nombre d'entre eux. Peu à peu, d'autres nations se joignent au mouvement et la révolte prend de l'ampleur. Elle s'étend bientôt à toute la région des Grands Lacs. Toutefois, Pontiac n'arrive toujours pas à prendre le fort Detroit, un endroit stratégique. Certaines nations autochtones rompent leur alliance et abandonnent le combat. Au même moment, les Anglo-Américains et les Britanniques

> organisent une violente riposte contre les Autochtones. La situation change. Après plusieurs défaites, Pontiac accepte de faire la paix avec les Britanniques en 1764. L'entente est officiellement signée en 1766.
> La perte de son prestige. Au cours des négociations de paix, les Britanniques accordent beaucoup d'importance à Pontiac. Cela attise la jalousie des autres chefs. Certains d'entre eux expriment leur désir de poursuivre les combats : ils sont amèrement déçus de constater que Pontiac se range du côté des Britanniques. La colère augmente chez les membres des Premières Nations. Les habitants du village de Pontiac prennent la décision de le bannir. Méprisé par les siens, Pontiac erre durant des mois. Le 20 avril 1769, alors qu'il se trouve avec sa famille près du poste de traite de Cahokia, en Illinois, pour faire du troc, il est assassiné par un jeune guerrier de la nation Peoria. A partir de ce moment, Pontiac devient une légende. Nombreux sont les Autochtones qui s'inspirent de son courage et de sa détermination pour résister à leur tour à la domination européenne. (CHR 3 : 248)

Au sujet de la Proclamation royale, dans une section qui précède ce portrait, le manuel met l'accent sur les changements territoriaux et il mentionne les garanties promises aux Premières Nations :

> De nouvelles frontières. La Proclamation royale du 7 octobre 1763 redessine les frontières de la Nouvelle-France : le territoire de la colonie est réduit à la vallée du Saint-Laurent. Dorénavant, le Canada porte officiellement le nom de « Province de Québec ». Le mot *province* est un synonyme de « colonie » en langue anglaise. Les colonies de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse s'agrandissent. L'administration du territoire de la Terre de Rupert est confiée à la Compagnie de la Baie d'Hudson. De plus, un immense territoire autochtone est créé à l'ouest des Treize colonies. Les Britanniques désirent ainsi diminuer les tensions qui ont surgi avec les anciennes nations alliées des Français. Le roi reconnait les droits des Autochtones sur leurs terres et défend aux colons britanniques de s'y installer. (CHR 3 : 243)

Une carte illustre ces propos : « L'Amérique du Nord après la Proclamation royale, en octobre 1763 : La Proclamation royale créé des territoires indiens qui englobent les Grands Lacs et la vallée de l'Ohio. La Province de Québec, elle, forme une zone correspondant à peu près à la vallée du Saint-Laurent, s'étendant du lac Nipissing et du 45^{e} parallèle jusqu'à la rivière Saint-Jean et à l'île d'Anticosti. » (Ibid.)

Une « Anecdote » (sic) revient plus précisément sur l'importance du texte par rapport aux droits des Premières Nations et sur leurs futurs rapports avec la couronne britannique :

> La Proclamation royale et les revendications territoriales autochtones. L'un des buts de la Proclamation royale est de ralentir l'expansion des Treize colonies sur les territoires indiens situes plus à l'ouest. La nouvelle constitution prévoit des protocoles précis pour négocier avec les Autochtones : les négociations doivent désormais passer par le Département des Affaires indiennes et seule la Couronne britannique est en mesure d'acheter des terres appartenant aux Premières Nations. La Proclamation royale revêt une importance cruciale pour les Autochtones, puisque c'est la première fois que les autorités britanniques reconnaissent publiquement les droits des Autochtones en matière de terres et de titres de propriété. (Ibid.)

Les « Questions de savoir » proposent, à ce sujet, cinq énoncés qui contiennent des contenus importants pour la compréhension des événements :

> Pour chacun des énoncés suivants, indiquez s'il s'agit d'une cause ou d'une conséquence de la révolte de Pontiac.
> a) Le Département des Affaires indiennes négocie les conditions de paix avec Pontiac.
> b) Les Autochtones obtiennent la garantie que leurs terres seront à l'abri de l'établissement des colons anglo-américains.
> c) Les autorités de la Grande-Bretagne décident de ne plus respecter la coutume du don dans leurs échanges avec les Premières Nations.
> d) Les colons anglo-américains veulent étendre leur territoire vers l'ouest où vivent les Autochtones.
> e) Un énorme territoire autochtone protégé est créé. (CHR 3 : 251)

Une autre partie de ces questions concerne la Proclamation royale. Sur les huit, une s'intéresse aux Premières Nations : « Qu'obtiennent les Autochtones selon cette proclamation ? » (Ibid.)

Dans les « Documents à l'appui » une illustration : « Pontiac tente de rallier les Autochtones à sa cause, titre, artiste et année de réalisation inconnus » est suivie de cette question : « Quelle est la conséquence sur le territoire de la révolte de Pontiac ? » (CHR 3 : 268)

Dans sa présentation, *Chroniques* relie donc très étroitement la guerre d'indépendance de Pontiac à la Proclamation Royale mais ne s'exprime pas clairement sur la nature de cette relation. Pourquoi la défaite subie par les Premières Nations se traduit-elle dans des garanties à leur avantage ?

Périodes, dans son récit de l'affrontement, débute par cette question : « A suivre : Le traité de Paris ne mentionne pas le sort réservé aux Autochtones. Comment réagiront-ils ? » (PER 3 : 257) Comme pour les autres manuels, c'est l'attitude des nouveaux maîtres qui provoque une réaction des Premières Nations :

> Déterrer la hache de guerre. Entre 1760 et 1763, les anciens alliés autochtones des Français vivent une période d'instabilité. Après la Conquête, des soldats britanniques prennent la place des Français dans les forts de la région des Grands Lacs. Les Britanniques se servent de ces forts pour contrôler le territoire autochtone et le commerce des fourrures. De plus, ils ne respectent pas les rituels diplomatiques avec les Autochtones. Dans ce contexte, une coalition de plusieurs Premières Nations s'organise contre les autorités britanniques. Quelles nations font partie de cette coalition ? Quels événements marquent la révolte des Autochtones ? Une coalition de Premières Nations. A l'été 1762 des chefs de guerre plusieurs Premières Nations des Grands Lacs se rencontrent. Parmi eux se trouvent, entre autres, des Outaouais, des Ojibwés, des Hurons-Wendats et des Potawatomis. Leur but : former une coalition pour chasser les Britanniques de leur région. Des discussions ont aussi lieu avec d'autres groupes autochtones de la région des Grands Lacs. Cependant, ces groupes sont divisés par rapport à la coalition. Au sein même des nations, certains souhaitent y adhérer et d'autres non. A la fin de l'année 1762, plusieurs groupes ont rejoint la coalition, comme des Chaouanons, des Delawares-Lenapes et des Kickapoos. D'autres n'y adhèrent pas, comme la majorité des Iroquois des Cinq-Nations, qui choisissent de rester alliés aux Britanniques. (PER 3 : 258)

Une carte sur « Les Autochtones de la région des Grands lacs vers 1763 : La carte identifie les Premières Nations qui ont adhéré à la coalition. Toutefois, ce ne sont pas tous les toutes les communautés faisant partie de ces nations qui ont participé à la coalition en 1763 » illustre le récit, dans lequel plusieurs Premières Nations sont nommés qui forment la coalition qui apparaît moins comme l'œuvre d'un seul leadeur charismatique. (Ibid.)

Le manuel cite un historien à propos de « l'attitude des Britanniques :

> « Les troupes britanniques remplacèrent les garnisons françaises dans les forts des Grands Lacs […] Elles s'établirent en conquérants arrogants […]. Le général Amherst jugea même le temps venu de mettre fin à la politique des présents, jugée inappropriée pour des conquis. Pas question non plus de distribuer de la poudre à ces éventuels « insurgés ». Cela rendait la chasse impossible et condamnait à la famine. Qui plus est, la tension remonta vite du côté de la Pennsylvanie avec l'irrésistible poussée vers l'ouest des Appalaches des spéculateurs, des colons et des marchands. » (Denys Delâge, historien et sociologue, « Pontiac, une guerre d'indépendance », dans Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.) La chute de la Nouvelle-France, 2015.) (Ibid.)

Ensuite, toute une série de motifs de la guerre sont expliqués, outre l'arrêt de la politique des dons : les territoires menacés, l'introduction d'alcool, la réduction de la vente d'armements, avant même de prononcer le nom de Pontiac :

> Les Premières Nations de la coalition se soulèvent contre les Britanniques pour plusieurs raisons : Les Britanniques se comportent en conquérants, une attitude très différente de celle des Français, qui traitaient les Autochtones en alliés. L'interruption des échanges de présents illustre cette attitude. / Au sud des Grands Lacs, des colons anglo-américains s'installent sans permission sur les territoires autochtones. / Les marchands haussent les prix des produits échangés, et des trafiquants d'alcool s'introduisent sur les territoires autochtones pour s'adonner à ce commerce, ce que plusieurs chefs de Premières Nations redoutaient. / Le général Amherst fait réduire considérablement la quantité de poudre et de munitions qui peut être vendue aux Autochtones. Ces derniers perçoivent cette décision comme un signe que les Britanniques songent à les

attaquer.
Un soulèvement prend forme au printemps 1763. Plusieurs ceintures de wampums circulent dans la région des Grands Lacs. Ces wampums appellent tous les Autochtones à s'allier pour faire la guerre aux Britanniques. Parmi les nombreux chefs de guerre qui encouragent la coalition, l'un d'entre eux se démarque par ses talents d'orateur et sa capacité de persuasion : Pontiac, un chef outaouais. (PER 3 : 259)

L'illustration « Le chef de guerre Pontiac s'adressant aux chefs autochtones » ne saurait pas manquer (Ibid.), mais *Périodes* reproduit aussi deux extraits de ses discours :

« Robert Navarre, notaire français habitant près du fort Detroit, a transcrit les discours de Pontiac dans son « Journal ou dictation d'une conspiration », probablement écrit à la veille de la révolte de Pontiac. « Mes frères ! II importe au plus haut point de détruire la nation anglaise pour qui notre mort est le seul souci. Vous devez comprendre que nous ne pouvons plus assurer notre subsistance comme par le passé : les Anglais nous vendent leurs produits deux fois plus cher que les Français et ces produits ne valent rien […] ils se moquent de nous ; ils refusent de nous accorder des médicaments ; ils me disent qu'ils ne nous veulent pas ; tout ceci m'autorise à croire qu'ils veulent notre mort. « (Extrait d'un discours de Pontiac, mai 1763) (Ibid.)

Pontiac s'adressant aux canadiens de la région de Détroit. « Frères ! Ce n'est point pour ma seule vengeance que je fais la guerre aux Anglais, C'est aussi pour vous venger, mes frères ! Quand les Anglais vous ont offensés, ils nous ont offensés aussi. […] Je veux détruire les Anglais et n'en laisser aucun sur vos terres […] ; je suis un Français et je veux mourir comme tel [...]. Je ne vous demande pas votre concours direct car vous ne pouvez me l'apporter ; je ne demande que des provisions pour mes combattants. » (Extrait d'un discours de Pontiac, juillet 1763) (Ibid.)

Les élèves sont ensuite invité-e-s à répondre à cette question : « Quels arguments Pontiac utilise-t-il pour convaincre les Autochtones et les Canadiens de l'appuyer contre les Britanniques ? » (Ibid.) et dans la section des « Activités », elles-ils doivent comparer les deux extraits des discours de Pontiac pour déterminer la similitude qu'ils présentent, puis, « à l'aide des documents [relever] les raisons qui expliquent la colère des Autochtones entre 1760 et 1763. » (PER 3 : 261)

Un portait de Pontiac présente le personnage :

Pontiac : ? - 1769. Né entre 1712 et 1725, Pontiac est un chef de guerre outaouais de la région de Detroit. A la suite de la Conquête, il se révolte et réussit à convaincre plusieurs groupes autochtones de faire alliance pour chasser les Britanniques de leurs territoires. A partir de 1763, Pontiac et ses alliés attaquent les forts britanniques dans la région des Grands Lacs. Il meurt assassiné le 20 avril 1769. (PER 3 : 259)

La page suivante, accompagnée d'une carte sur « Les principaux affrontements entre les Autochtones et les Britanniques en 1763 » (PER 3 : 260) décrit les débuts de « La révolte de Pontiac » :

Au printemps 1763, Pontiac convainc les chefs de plusieurs groupes voisins de lancer une attaque-surprise sur le fort Detroit. Le 7 mai, le projet est mis à exécution et 300 guerriers se présentent devant le fort. Toutefois, le commandant britannique du fort a été mis au courant du plan et il a obtenu des renforts. Devant ce dispositif, Pontiac et ses alliés n'ont pas d'autre choix que de rebrousser chemin. Cependant, la révolte a commencé. A la suite de la première attaque de Pontiac, les combats s'étendent rapidement dans toute la région. Dans ce contexte, plusieurs groupes autochtones décident de suivre les traces de Pontiac et de ses alliés. En quelques semaines, la coalition réussit à prendre plusieurs forts britanniques et à assiéger les forts Detroit et Pitt. (Ibid.)

Une remarque ajoute que : « Les Autochtones ne s'installent pas dans les forts qu'ils prennent aux Britanniques. Ils délogent les soldats et ils s'emparent des marchandises qui s'y trouvent, notamment des armes, des munitions et de la nourriture. » (Ibid.)

Une chronologie permet ensuite de suivre les événements et les exploits de différentes Premières Nations :

9 mai - Pontiac et ses alliés assiègent le fort Detroit, deux jours après l'échec de la première attaque. Environ 900 guerriers d'au moins é nations se joignent à Pontiac et ses alliés. / 16 mai - Le fort Sanduski est pris par

> des Hurons-Wendats. / 25 et 27 mai - Les forts Saint-Joseph et Miami sont pris par des Potawatomis et des Miamis. / 1er juin - Le fort Ouiatenon est pris par des Mascoutens et des Kickapoos. / 2 juin - Le fort Michillimakinac tombe aux mains des Ojibwés. / 16, 18 et 19 juin - Les forts Venango, Le Bœuf et Presqu'île sont pris par des Tsonnontouans, des Outaouais et des Ojibwés. / 22 juin - Le fort Pitt est attaque par des Delawares-Lenapes. Le fort est assiégé durant tout le mois de juillet. De petits forts lies au fort Pitt sont aussi assiégés (forts Bedford et Ligonier), mais ne sont pas pris par des Autochtones. (Ibid.)

L'activité correspondante est celle-ci : « Relevez des faits qui montrent que le soulèvement de Premières Nations a connu des succès et des échecs. » (PER 3 : 261) L'illustration « Le siège du fort Detroit. » (PER 3 : 260) est associé à la question : « Dans quelle région se déroule la révolte de Pontiac en 1763 ? » (PER 3 : 261)

Une « Anecdote » (sic !) cite, comme dans *Chroniques,* l'idée de recourir à des bactéries pour exterminer les Premières Nations, mais selon *Périodes*, cette suggestion faite dans un document de la main d'Amherst, a bel et ben été exécutée :

> Une guerre bactériologique au 18e siècle ? Dans une lettre au colonel Henry Bouquet, commandant du fort Pitt, le général Amherst recommande de faire parvenir des couvertures imprégnées du virus de la variole, une maladie très contagieuse et mortelle, aux Autochtones qui assiègent le fort afin qu'ils tombent malades. Des écrits de l'époque prouvent que cette stratégie est employée par des soldats britanniques, mais sans spécifier si c'est sous l'ordre de ces deux dirigeants militaires. (Ibid.)

Selon *Périodes*, les autorités britanniques auraient tardé avant de prendre une décision sur leur riposte :

> Le soulèvement de Pontiac et de ses alliés fait réagir les autorités de la colonie du Canada. Le gouverneur de Montréal, Thomas Gage, interdit aux commerçants canadiens d'échanger des marchandises ou des munitions avec les Autochtones de la région des Grands Lacs. Les autorités britanniques réfléchissent à une riposte. Elles songent entre autres à former un régiment de soldats canadiens qui dissuaderaient leurs anciens alliés autochtones de poursuivre leur soulèvement. En juillet 1763, des renforts britanniques essaient de briser le siège du fort Detroit, mais ils en sont incapables. Pontiac et ses alliés repoussent les 250 soldats britanniques qui mènent l'attaque. Au mois d'août, le mouvement de révolte s'essouffle. Les Autochtones lèvent le siège du fort Pitt. Au début de l'hiver, les Autochtones se répartissent sur leurs territoires de chasse. Ils attendent la venue du printemps pour reprendre les hostilités. Entre-temps, le général Amherst retourne à Londres ; il ne reviendra jamais dans la colonie. La métropole s'apprête à changer de stratégie vis-à-vis des Autochtones. (PER 3 : 261)

Une « Anecdote », accompagnée par l'illustration « Une partie de crosse » décrit une ruse utilisée par les Premières Nations dans une guerre qui ne semble pas militairement perdue :

> Une attaque-surprise des Autochtones. Le 2 juin 1763, les Ojibwés organisent une partie de crosse près du fort Michillimakinac et, comme d'habitude, les soldats britanniques assistent à la partie. La balle est volontairement lancée près des portes du fort. Les deux équipes en profitent pour entrer à l'intérieur et prennent les armes cachées un peu plus tôt par des femmes autochtones. C'est l'attaque du fort Michillimakinac. (PER 3 : 261)

Deux éléments sont à retenir sur cette partie : « Les Premières Nations expriment des revendications aux autorités britanniques. / Une coalition de Premières Nations se révolte contre les Britanniques. » (PER 3 : 261 ; Je retiens)

Dans le « Temps d'arrêt 1760 à 1763 » en revanche, une seule tâche attend les élèves qui aurait un rapport avec les Premières Nations : « Relevez deux événements marquants au lendemain de la Conquête en indiquant un repère de temps : - Un évènement lié aux relations entre les Autochtones et les Britanniques. - Un évènement lié aux relations entre les pays européens. » (PER 3 : 262)

Dans la partie des documents figurent la page de titre du traité de Paris et l'illustration « Pontiac s'adressant à des Chefs de guerre », accompagnés de la question : « Que s'est-il passé à la suite de cet événement ? » (PER 3 : 263)

Ayant laissé la guerre d'indépendance de Pontiac et de ses alliées au point de vouloir reprendre les hostilités au printemps suivant, le manuel envoie ainsi vers la transition à une nouvelle section « Sous la loi britannique » : « A suivre. Alors que la colère des Autochtones gronde toujours, comment les autorités britanniques gèreront-elles leur nouvelle colonie d'Amérique du Nord ? » (PER 3 : 261)

Son chapeau introductif résume ainsi la situation :

> En 1763, ayant conclu la paix avec la France, la Grande-Bretagne doit organiser ses nouveaux territoires en Amérique du Nord et décider des structures administratives à mettre en place. Dans la vallée du Saint-Laurent, le gouvernement militaire laisse maintenant place à un gouvernement civil. Par ailleurs, même si les Autochtones ont cessé leur révolte, ils continuent de s'inquiéter quant à l'avenir de leur territoire. Les Britanniques craignent un nouveau soulèvement. Quel sort les autorités britanniques réservent-elles à leur nouvelle colonie ? Quelles instructions le nouveau gouverneur britannique reçoit-il ? Comment les relations entre les Britanniques et les Autochtones évoluent-elles ? (PER 3 : 266)

Pour *Périodes*, c'est l'initiative britannique de conclure une paix avantageuse qui aboutit, en fin de compte, à mettre fin à la résistance de Pontiac :

> La fin du soulèvement autochtone. La Proclamation royale apaise les relations entre les Britanniques et les Autochtones. En 1764, une conférence de paix est organisée au fort Niagara par William Johnson, surintendant du Département des Affaires indiennes. Près de 2000 Autochtones s'y présentent, mais plusieurs chefs ayant participé au soulèvement de 1763 sont absents, dont Pontiac. Ceux qui participent à la conférence appuient les démarches de la Grande-Bretagne. En 1766, Pontiac accepte de mettre fin au soulèvement, malgré la réticence de certains groupes, qui souhaitaient continuer la lutte contre les Britanniques. Un climat plus paisible s'installe. Les Britanniques et les Premières Nations engagent des négociations menant à plusieurs traités de paix dans les années qui suivent. (PER 3 : 270)

Ce n'est pas non plus, comme l'avait laissé entendre *Chroniques*, par opposition à sa signature de la paix ou par jalousie, que Pontiac est tué par un des siens, mais pour une vengeance privée. C'est ce que nous apprend la légende d'une illustration : « L'assassinat de Pontiac en 1769 : Selon les témoignages de l'époque, l'assaillant, de la nation des Illinois, a justifié son geste par le fait que son oncle avait été tué par Pontiac lors d'une altercation. » (Ibid.)

Le « Temps d'arrêt. J'explique » présente aux élèves une carte sur « Les principaux affrontements entre les Autochtones et les Britanniques, de mai à juin 1763 » (PER 3 : 322) et la bande dessinée à la fin du chapitre concerne l'épisode du fort Michillimakinac :

> Histoire en BD. Voici une planche de la bande dessinée Les pionniers du Nouveau Monde. En mai 1763, au fort Michillimakinac, les colons d'origine française s'inquiètent des tensions grandissantes entre les Autochtones et les soldats britanniques. (Jean-François Charles et Ersel, Les pionniers du Nouveau monde, tome 16 : la vallée bleue, 2006) (PER 3 : 326)

Les élèves doivent l'interpréter selon les pistes suivantes :

> Dans quelle région se déroule cette scène ? / Quelles informations indiquent que les autorités britanniques sont en conflit avec les Autochtones ? / D'après ce que vous avez appris sur la période 1760-1791, pourquoi y a-t-il des tensions entre les Autochtones et les Britanniques en mai 1763 ? / Racontez les évènements historiques qui se sont déroulés au fort Michillimakinac dans les semaines qui ont suivi cette scène, d'après ce que vous avez appris sur la période 1760-1791. / Au début de cette scène, un personnage affirme que « Pontiac a pris fort Detroit ». Ce fait historique est-il exact ? Justifiez votre réponse. (PER 3 : 327 ; J'analyse la BD)

Plusieurs pages plus loin, deux des douze « Faits saillants de la Proclamation royale de 1763 » énumérés par *Périodes*, concernent les Premières Nations : « Un immense territoire est réservé aux Autochtones. / Sur le territoire autochtone, les activités commerciales sont limitées et réservées aux détenteurs de permis. » (PER 3 : 266)

Le manuel présente la recherche de la paix comme but essentiel de la Proclamation royale :

> Les objectifs poursuivis. La Proclamation royale vise notamment à rétablir la paix avec les Autochtones, qui se sont révoltés à l'été 1763 en attaquant les forts britanniques de la région les Grands Lacs. […] Les changements territoriaux. En 1763, le territoire de la colonie est considérablement réduit par rapport à l'immense territoire que détenait la Nouvelle-France. La Province de Québec se limite à la région de la vallée du Saint-Laurent, où vit la majorité de la population canadienne. La Proclamation royale réserve un grand territoire aux Autochtones. (PER 3 : 267)

Une carte « L'Amérique du Nord après la Proclamation royale du 7 octobre 1763 » illustre ces nouveaux territoires et explique, en plus : « La Proclamation royale interdit la colonisation sur le territoire réservé aux Autochtones, ce qui déplait aux colons des Treize colonies, qui souhaitent étendre leurs territoires dans cette région. » (Ibid.)

L'ensemble du processus se trouve résumé ensuite dans un paragraphe intitulé : « Les engagements auprès des Premières Nations ». Le manuel y présente les concessions de la Proclamation royale comme une conséquence directe de l'action des Premières Nations et les garanties accordées comme gages de paix à l'avenir, en plus des avantages commerciaux et stratégiques vis-à-vis du Québec :

> En réponse à la révolte de Pontiac de l'été 1763, la Proclamation royale a réservé aux Premières Nations un grand territoire de chasse à leur usage exclusif. Les marchands et les colons peuvent commercer avec les Autochtones, mais ils doivent obtenir un permis des autorités britanniques. Ces permis servent à contrôler le commerce des fourrures et à éviter que la concurrence provoque de nouvelles tensions. De plus, il est interdit aux colons de s'établir sur les terres où habitent des groupes autochtones. Ces engagements auprès des Premières Nations ont plusieurs objectifs : convaincre les Autochtones des bonnes intentions de la couronne britannique en leur laissant l'usage des territoires qu'ils occupent depuis plusieurs générations, de manière à faciliter la reprise du commerce des fourrures ; favoriser le déplacement de colons anglo-américains des Treize colonies vers la Province de Québec plutôt que sur les terres réservées aux Autochtones, de manière à augmenter la population d'origine britannique dans la Province de Québec; éteindre le mécontentement des nations alliées du chef outaouais Pontiac. (PER 3 : 270)

Un encadré « Trace du passé » souligne l'importance du texte comme fondement de droits des Premières Nations jusqu'à nos jours :

> La Proclamation royale et les droits territoriaux des Autochtones aujourd'hui. La Proclamation royale, signé par le roi George III en 1763, garantit aux Autochtones le droit de se servir des terres qui leur ont été réservées pour chasser. De plus, les autorités britanniques s'engagent à négocier avec les Autochtones au sujet des territoires qui leur sont réservés. Par ailleurs, le texte de la Proclamation mentionne que les Autochtones sont assurés d'être protégés par les autorités britanniques. Encore aujourd'hui, des groupes autochtones fondent leurs revendications territoriales sur la Proclamation royale lorsqu'ils s'adressent au gouvernement canadien ou aux tribunaux. Ces groupes considèrent que les constitutions et les différents traités signes après 1763 n'ont pas invalidé les engagements de la Grande-Bretagne lors de la Proclamation royale. (Ibid.)

Un extrait de la Proclamation royale est cité, à propos de ces garanties territoriales :

> » Nous déclarons de plus que c'est Notre plaisir royal ainsi que Notre volonté de réserver pour le présent, sous Notre souveraineté, Notre protection et Notre autorité, pour l'usage desdits sauvages, toutes les terres et territoires non compris dans les limites de Nos trois gouvernements ni dans les limites du territoire concédé à la compagnie de la Baie d'Hudson […]. Nous défendons aussi strictement par la présente à tous Nos sujets, sous peine de s'attirer Notre déplaisir, d'acheter ou de posséder aucune terre ci-dessus réservée, ou d'y former aucun établissement, sans avoir au préalable obtenu Notre permission spéciale et une licence à ce sujet. « (Proclamation royale 1763) (Ibid.)

Ce texte est repris parmi les documents du « Temps d'arrêt » (PER 3 : 323 ; J'explique)

Puisqu'il y est utilisé, le terme de « Sauvage » est expliqué : « Terme utilisé à l'époque coloniale comme nom pour désigner un Autochtone, ou comme adjectif pour qualifier une chose relative aux Autochtones » (Ibid.)

La question qui y est attachée souligne la garantie essentielle que contient le texte : « Qu'est-ce que la Proclamation royale interdit aux habitants des colonies ? » (Ibid.) Dans les activités, les élèves sont invité-e-s à répondre, justement, à la question que les autres manuels avaient laissée en suspens : « Indiquez deux raisons qui motivent la Grande-Bretagne à réserver des territoires pour les Autochtones dans la Proclamation royale. » (PER 3 : 271)

Par la suite, les allusions aux Premières Nations se font plus rares. On trouve des illustrations comme celle d' « Un échange dans un poste de traite britannique » (PER 3 : 272) qui montre un Autochtone en train d'échanger un fusil contre des fourrures ou celle d' « Un campement de voyageurs. Les voyageurs canadiens se rendent dans la région des Grands Lacs pour faire la traite avec les Autochtones » (PER 3 : 273) qui fait partie d'un paragraphe sur « L'organisation du commerce des fourrures après 1763 » :

> Exploitation de la ressource. Les Autochtones chassent et préparent les peaux. Dans bien des nations, les femmes autochtones jouent un rôle important : elles placent des pièges, préparent les peaux, réparent les canots et fabriquent les raquettes. Certains Autochtones échangent les peaux avec des voyageurs ou des marchands-voyageurs qui viennent en territoire autochtone faire la traite. D'autres les échangent directement dans les postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les peaux sont échangées contre des produits de traite européens : fusils, munitions, couvertures, chaudrons, couteaux, ustensiles, alcool et denrées diverses, notamment de la farine. (Ibid.)

A la fin du dossier cette phrase est à retenir : « La Proclamation royale accorde des territoires aux Autochtones » (PER 3 : 285 ; Je retiens) et lors du « Temps d'arrêt » une carte montre le « territoire réservé aux Autochtones » (PER 3 : 287) Une question s'intéresse à « Quels changements la Proclamation royale de 1763 apporte-t-elle dans la colonie ? » (PER 3 : 286)

MisÀjour présente, dans le contexte de « La proclamation royale » une carte qui montre les « Territoires autochtones » (MAJ 3 : 102). A la page en face, deux parmi les dix « caractéristiques de la Proclamation royale » concernent les Premières Nations :

> 7. Territoire des Treize colonies […] Un immense territoire à l'ouest des Treize colonies est réservé aux Autochtones. […] 10. A la suite des revendications autochtones et de la révolte de Pontiac, la région des Grand Lacs et la vallée de l'Ohio devient un territoire réservé aux Autochtones et interdit à la colonisation britannique. De plus, il est interdit d'acheter des terres appartenant aux Autochtones, et ce, sur l'ensemble du territoire de la province de Québec. (MAJ 3 : 103)

Mais pourquoi cette interdiction ne concerne-t-elle que le territoire du Québec ? Rien n'est dit des motifs des Britanniques de bien vouloir garantir ces territoires. C'est un résultat des actions entreprises des Premières Nations dont on présumerait, en ne lisant que les informations de *MisÀjour*, qu'elles ont été victorieuses.

Dans *Mémoire* également, les explications sur la « Proclamation royale » suivent directement celles de la « révolte de Pontiac », même s'il s'agit avant tout de la création de la Province de Québec. Une carte au début du Dossier 2 : « L'organisation de la Province de Québec » sur « L'Amérique du Nord après le Proclamation royale, en octobre 1763 » montre : « Les principaux changements territoriaux » et parmi ceux-ci : « La Province de Québec est créée. Son territoire correspond à la vallée du Saint-Laurent. / Un territoire entièrement réservé aux Premières Nations est créé. » (MEM 3 : 148)

Dans un paragraphe accordé à celui-ci, le manuel explique la mesure par une volonté de pacification des Britanniques, aux prises avec la révolte des Premières Nations :

> La création d'un territoire autochtone. La Couronne britannique réserve un vaste territoire aux Premières Nations. Ce territoire comprend notamment la région des Grands Lacs et la vallée de l'Ohio. Aucun colon britannique ne peut s'installer sur ce territoire sans l'autorisation de l'administration britannique. En procédant ainsi, la Couronne britannique souhaite éloigner les Britanniques et les Autochtones les uns des autres afin d'apaiser les tensions entre les deux groupes. Ces mesures s'appliquent quelques mois après le déclenchement de la révolte des Premières Nations dirigée par Pontiac. Combinées à d'autres mesures, elles ont pu contribuer à estomper la révolte et à inciter certaines nations à faire la paix avec les Britanniques à partir de 1764. (MEM 3 : 149)

Une illustration présente « Des négociations de paix en 1764 : Un orateur autochtone de la vallée de l'Ohio présente un wampum (ceinture ou collier que les membres des Premières Nations offrent au cours de négociations diplomatiques) au général de l'armée britannique Henri Bouquet lors d'une rencontre destinée à conclure un traité de paix. » (Ibid.)

Un document intitulé « La Proclamation royale et l'utilisation du territoire autochtone » précise les garanties qu'elle prévoit pour les territoires des Premières Nations et cite la phrase-clé qui les expriment :

> La Proclamation royale donne des directives aux sujets britanniques en ce qui a trait à l'occupation du territoire autochtone. « Nous défendons aussi strictement par la présente à tous Nos Sujets, sous peine de s'attirer Notre Déplaisir, d'acheter ou posséder aucune terre ci-dessus réservée [le territoire autochtone], ou d'y former aucun établissement sans avoir au préalable obtenu Notre Permission spéciale et une licence à ce sujet. » (Proclamation royale, octobre 1763) (Ibid.)

Un encadré insiste sur le fait que les dispositions de la Proclamation royale sont toujours en vigueur et cite à ce propos l'extrait d'un texte du ministère des Affaires autochtones du Canada :

> Les droits territoriaux des Indiens. La Proclamation royale reconnait les droits territoriaux des populations autochtones et établit les principes de négociation de traités territoriaux entre le gouvernement et les Premières Nations. Ces dispositions sont encore reconnues aujourd'hui. C'est ce qui a valu à la Proclamation royale l'appellation de « Grande Charte amérindienne » ou de « Charte des droits des Autochtones ».
> « Depuis sa publication en 1763, la Proclamation royale a servi de base au processus de conclusion de traités partout au Canada. [...] Bien que la Proclamation royale visait (sic) à ralentir l'expansion débridée des colonies vers l'ouest et à contrôler rigoureusement les relations entre les Premières Nations et les colons, elle constituait également la première reconnaissance publique des droits des Premières Nations en matière de terres et de titres. « (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), 250e anniversaire de la Proclamation royale de 1763, octobre 2013 (en ligne). (Ibid.)

Le manuel insiste sur l'importance de cet accord historique en demandant : « Quelle reconnaissance les Premières Nations obtiennent-elles avec la Proclamation royale ? » (MEM 3 : 151)

Le revirement de la politique britannique par l'Acte de Québec, dont le Guide de bonnes pratiques réclame ainsi la mention : « Les Britanniques réduisent l'étendue du territoire appartenant aux Autochtones, car ils ont moins peur d'eux désormais (sic). » (Guide de bonnes pratiques, p. 7) est surtout mis en évidence, dans les manuels, par des cartes sur les évolutions territoriales ultérieures.

Ainsi *MisÀjour* montre des « Territoires autochtones » réduits dans sa carte « Acte de Québec » (MAJ 3 : 110) et retient parmi les neuf « caractéristiques de l'Acte de Québec » celui-ci : « Territoire du Canada […] Les territoires autochtones sont réduits. » (MAJ 3 : 111). Dans la partie « La période par les sources. L'évolution du territoire après la Conquête en

cartes » trois cartes que les élèves sont invité-e-s à placer « dans l'ordre chronologique » montrent la réduction successive des territoires autochtones. (MAJ 3 : 127)

Mémoire fait de même par une carte de « L'Amérique du Nord après l'Acte de Québec en 1774 » (MEM 3 : 160) et note parmi les « principaux changements territoriaux : Le territoire autochtone est considérablement réduit. » (Ibid.)

Chroniques mentionne au passage, parmi « les principales concessions de l'Acte de Québec » l'agrandissement du territoire de la Province de Québec « au détriment du territoire autochtone » (CHR 3 : 259) et le fait découvrir, à propos de sa carte « L'Amérique du Nord après l'Acte de Québec en 1774 » (CHR 3 : 260) par la question : « Quel territoire s'est agrandi avec l'Acte de Québec ? Que territoire a rétréci ? » (Ibid.)

Périodes est le seul manuel à expliquer, du moins en partie, ce revirement politique à l'égard des Premières Nations. Ainsi, il identifie « la création d'un vaste territoire réservé aux Autochtones [qui] empêche l'expansion vers l'ouest des colonies anglo-américaines » comme une des raisons du « mécontentement dans les Treize colonies. » (PER 3 : 283). Il commente ainsi le changement territorial apporté par l'Acte de Québec :

> […] En 1774, le territoire de la Province de Québec est agrandi. Les régions des Grands Lacs, de l'Ohio et du Labrador sont d'importants lieux de traite des fourrures. En accordant ces régions à la Province de Québec, la partie du territoire réservée aux Autochtones se trouve réduite à un espace restreint entre la Province de Québec et les Treize colonies. (PER 3 : 291)

Un encadré mentionne la présence de Métis dans « La région des Grands Lacs en 1774 » :

> L'Acte de Québec rattache à la Province de Québec la région des Grands Lacs. Cette région était autrefois une partie importante de la Nouvelle-France. On l'appelait alors les « Pays d'en Haut ». A l'époque de l'Acte de Québec, elle est toujours habitée par des centaines de Canadiens ainsi que par leurs descendants métissés aux origines françaises et autochtones qui travaillent principalement dans la traite des fourrures et font de l'agriculture. La langue française y reste largement utilisée. Ce sera le cas jusqu'au 19e siècle. (Ibid.)

L'Indépendance américaine et ses implications

Les manuels traient de façon variable de la participation des Premières Nations à la guerre d'indépendance américaine et des conséquences de cette indépendance sur les Premières Nations.

Le Guide de bonnes pratiques apporte, sur ce sujet, les observations suivantes :

> Invasion américaine : Début des négociations pour signer de nouveaux traités qui cèdent les territoires indiens. On donne des terres appartenant aux Autochtones pour permettre la colonisation. / Appui des Premières Nations lors de l'invasion américaine. / Lors de la création des États-Unis, les limites frontalières causent un préjudice aux Autochtones puisqu'il s'agit d'un concept qui n'existe pas pour eux (sic) / L'Empire britannique qui confisque les terres des Autochtones puisqu'il n'a plus besoin d'eux, autant pour faire la guerre que pour la traite des fourrures (sic). (Guide de bonnes pratiques, p. 7)

MisÀjour constate dans un paragraphe consacré à l'indépendance américaine (1776) et le Traité de Paris (1783) « que « les territoires autochtones mis en place en 1763 et l'agrandissement du territoire de la Province de Québec en 1774 […] les [habitants des Treize colonies] agacent sérieusement, car ces changements empêchent la colonisation. […] » (MAJ 3 : 115) et mentionne pour « L'invasion américaine » : « […] Lors de cette invasion, les Premières Nations appuient les autorités coloniales. » (MAJ 3 : 114)

Or, la partie consacrée aux documents démontre un cas inverse :

> Louis Vincent Sawantanan. « Fils du Huron-Wendat Vincent Aronchiouann […] et de la Canadienne française Marguerite Bergevin […], Louis Vincent Sawantanan serait né à la Jeune-Lorette vers 1745. […] En 1772, Louis Vincent Sawantanan quitte la vallée du Saint-Laurent avec son frère Sébastien pour la Moors Indian Charity School (l'équivalent d'une école secondaire aujourd'hui) et le Dartmouth College (crée pour les études supérieures) à Hanovre, au New Hampshire. Les deux garçons font partie d'un groupe de dix personnes du Canada parties étudier à cette école. Quelques mois seulement après leur arrivée, le directeur de cette école, le révérend Eleazar Wheelock, vante au superintendant des Affaires indiennes, Sir William Johnson, les vertus et habilités des deux frères […] Lorsque la guerre de l'Indépendance est déclarée, Louis Vincent est toujours aux études. Il se range alors du côté américain. « (source : Gaston Deschênes et Denis Vaugeois, Vivre la Conquête à travers plus de 25 parcours individuels, tome 1, Québec, les éditions du Septentrion, 2013, p. 204-211.) (MAJ 3 : 130 ; A l'épreuve)

Assez étonnamment, la question guidant l'interprétation de ce document se limite à ceci : « Quelle est la confession religieuse de l'école présentée dans ce document ? » (Ibid.)

Une carte sur « le territoire après le traité de Paris 1783-1791 » est commenté ainsi :

> Le traité de Paris entraîne également la disparition des territoires autochtones et ouvre la porte à la colonisation américaine. Après la Révolution américaine, de nombreux Autochtones sont forcés de quitter les Etats-Unis pour la province de Québec à cause de la colonisation. […] Pour les Autochtones, les changements de frontières sont problématiques, car ils ne sont pas consultés et l'idée même de frontières leur est étrangère. (MAJ 3 : 115)

Or, son Dossier spécial : « Quelle est l'importance des répercussions de la guerre de l'Indépendance américaine sur l'histoire du Québec et du Canada ? » ne contient aucune allusion aux Premières Nations (MAJ 3 : 118-9)

Chroniques mentionne la participation des Premières Nations à la guerre d'indépendance américaine par deux « Anecdotes ». Dans la première, l'intervention des Iroquois est saluée comme efficace :

> Anecdote (sic !). Les Premières Nations et l'invasion américaine. A l'automne 1775, au moment où les Américains tentent d'envahir la Province de Québec, les Iroquois de Kahnawake prennent les armes afin de défendre la colonie. A deux reprises, ils repoussent les assauts des Américains, retardant ainsi l'invasion américaine de quelques semaines. Ce n'est qu'à l'approche de l'hiver que les Américains vont entreprendre le siège de la ville de Québec. Le retard provoque par les Iroquois aurait donc contribue à l'échec de la prise de Québec par les Américains. (CHR 3 : 282)

La seconde concerne les Premières Nations ayant combattu aux côtés des Britanniques et déçus du peu de reconnaissance que ceux-ci leur accordent au moment de signer la paix :

> Anecdote (sic !). Les Autochtones et la ratification du traité de Paris. De nombreux Autochtones participent aux combats de la guerre de l'Indépendance américaine, aussi bien du côté des Britanniques que de celui des Américains. Toutefois, comme ce fut le cas au moment de la signature du traité d'Utrecht, le traité de Paris de 1783 ne tient pas compte des Autochtones. Par exemple, la Grande-Bretagne remet aux Etats-Unis une partie des terres des Iroquois de la Ligue des six nations sans même les avoir consultés au préalable. Comme les Iroquois sont des alliés dans le conflit et qu'ils ont contribué au succès de nombreuses batailles, ils se sentent trahis par la Grande-Bretagne, d'autant plus que la nouvelle frontière internationale entre la Province de Québec et les Etats-Unis traverse leur territoire. Ainsi, du jour au lendemain, et sans le vouloir, des membres de cette communauté et d'autres communautés autochtones vivent en territoire américain. (CHR 3 : 290)

Le manuel note ensuite, comme résultat :

> La perte de territoire pour la Province de Québec. Avec le traité de Paris de 1783, la Grande-Bretagne redessine les frontières de la Province de Québec. Le territoire des Etats-Unis est plus grand que ne l'était le territoire des Treize colonies. Désormais, aucun territoire n'est réservé aux Premières Nations. Les régions situées au sud des Grands Lacs sont cédées aux Etats-Unis. (Ibid.)

Dans la partie « Documents à l'appui », deux cartes : « L'Amérique du Nord après l'Acte de Québec (1774) » et « L'Amérique du Nord à la suite du traité de Paris (1783) » montrent la disparition des territoires des Premières Nations. Les élèves sont invité-e-s à le constater :

« Quels sont les changements territoriaux dans la Province de Québec après la signature du traité de Paris en 1783 ? » (CHR 3 : 312)

Périodes note, à propos de la participation des Premières Nations à la guerre d'indépendance américaine que lors de « L'invasion américaine de la Province de Québec : […] Tout comme les Canadiens, la majorité des Autochtones ne veulent pas s'engager dans ce conflit […] » et : « […] Du côté des Autochtones, les Iroquois sont eux aussi divisés : des Agniers s'engagent auprès de l'armée britannique, tandis que les Onnéiouts prennent le parti des insurgés. Toutefois, dans l'ensemble, la majorité des Iroquois restent neutres. » (PER 3 : 302)

Il constate que, lors de la conclusion de la paix, les Premières Nations sont totalement ignorées :

> Les Etats-Unis d'Amérique : un pays reconnu. […] Le 3 septembre 1783, un traité signé à Paris reconnaît les Etats-Unis d'Amérique. Le territoire réservé aux Autochtones par l'Acte de Québec de 1774 passe aux mains des Etats-Unis, tout comme la vallée de l'Ohio et une partie de la région des Grands Lacs. Aucune allusion n'est faire au sujet des Autochtones installés sur ces terres, qu'ils habitent depuis des siècles. (PER 3 : 303)

Lors de son « Temps d'arrêt. 1774-1783. Je décris » les Premières Nations ne sont pas mentionnées dans le texte de synthèse mais font partie de la question :

> Quelles sont les réactions à la Révolution américaine dans la Province de Québec ? Décrivez les réactions des habitants de la Province de Québec face au conflit qui oppose la métropole britannique et les révolutionnaires des Treize colonies. Démarche : Analysez chacun des documents suivants. / Décrivez une ou des réactions pour chacun des groupes sociaux. / Précisez des lieux ou des repères géographiques dans au moins trois de vos réponses. / Consignez les informations dans un tableau […] » (PER 3 : 304)

Les groupes sociaux en question sont : « le clergé, les habitants, les seigneurs, les Autochtones, les marchands » (Ibid.)

Le document qui permet de répondre à cet aspect de la question est un extrait de texte par Roland Viau :

> Les communautés autochtones « Pour leur part, les communautés amérindiennes balancent entre le désir de mettre à profit l'influence que leur attribue la demande pour leurs compétences militaires et une réticence prudente à s'immiscer dans un conflit qui n'est pas le leur. Aussi, quoique les Autochtones optent « officiellement » pour la neutralité, une fois les hostilités ouvertes, le choix de prendre les armes reste-t-il la décision de chacun. » (Roland Viau, anthropologue, Cohabiter avec et contre l'autre : canadiens et britanniques à Montréal avant 1800, dans Dany Fougères (dir.), Histoire de Montréal et de sa région, tome 1, Des origines a 1930, 2012.) (PER 3 : 305)

Pour ce qui concerne les territoires après la guerre d'indépendance américaine, *Mémoire* présente une carte : « L'Amérique du Nord après les traités de 1783 » et note parmi les « principaux changements territoriaux : […] Il n'existe plus de territoire désigné comme territoire autochtone. » (MEM 3 : 170)

Le refoulement des Premières Nations après l'indépendance américaine, commenté ainsi par le Guide de bonnes pratiques : « À l'arrivée des loyalistes, les Abénaquis perdent leur territoire de chasse, ce qui provoque des changements dans leur économie, car le territoire est ouvert à tous » (Guide de bonnes pratiques, p. 7), est présenté par *Mémoire* comme un élément parmi d'autres dans une longue suite de migrations :

> La migration des populations autochtones. Dès le début de la colonisation européenne en Amérique du Nord, les populations autochtones ne cessent de migrer. Entre 1760 et 1791, les événements politiques entrainent des déplacements chez les Premières Nations. Par exemple, après la Conquête, des Algonquins vivant juste au nord des Grands Lacs se déplacent vers le nord et l'ouest dans le but de s'éloigner des établissements des colons. Bon nombre d'Iroquois quittent quant à eux la Province de Québec vers les Treize colonies. Plusieurs

> y reviendront, conduits par le chef mohawk Joseph Brant (1743-1 807), lorsque les colonies américaines auront obtenu leur indépendance de la Grande-Bretagne. (MEM 3 : 174)

Le texte est accompagné d'une illustration montrant Joseph Brant (Ibid.)

Périodes consacre beaucoup plus d'attention à ces migrations, suite « à l'arrivée de Loyalistes 1775 qui prend de l'ampleur en 1783 » (PER 3 : 312) On apprend ceci à leur sujet : « Il y a parmi eux des sous-officiers de l'armée, des soldats, des fermiers, des artisans, des commerçants, des membres du clergé protestant, des ouvriers, des esclaves noirs affranchis, ainsi que des Autochtones. » (Ibid.)

Pour ce qui est des « migrations de populations autochtones », le manuel insiste plus sur leur caractère forcé :

> A la suite de l'indépendance américaine, plusieurs communautés autochtones doivent se déplacer pour trouver de nouvelles terres. La guerre a durement touché ces communautés. Leurs villages et leurs réserves de nourriture ont été détruits par les soldats et les miliciens. De plus, le traité signé à Paris en 1783, qui reconnait la création les Etats-Unis, ne donne aucune indication sur le sort qui attend les Autochtones dans ce nouveau pays. Dans ce contexte d'incertitude, plusieurs Autochtones du nord-est des Etats-Unis migrent vers le nord à la recherche d'un endroit où ils seront en sécurité. Par ailleurs, dans les colonies britanniques, l'arrivée des loyalistes vient souvent perturber la vie des Autochtones qui y sont établis. En effet, de nombreux loyalistes s'installent sur des terres habitées par des Autochtones en Nouvelle-Ecosse et dans la région des Grands Lacs. Cela entraine le déplacement d'Autochtones (PER 3 : 315)

Il ajoute un tableau pour en illustrer les détails :

Communautés autochtones	Région habitée avant 1783	Problème vécu	Déplacement
Micmacs	Nord-est des Etats-Unis et Nouveau-Brunswick	Des Américains et des loyalistes s'installent sur leurs terres.	Certains trouvent refuge auprès d'autres Micmacs dans la région de la baie des Chaleurs.
Malécites	Nouvelle-Ecosse et nord-est des Etats-Unis	Des Américains et des loyalistes s'installent sur leurs terres. :	Un certain nombre trouve refuge au nord du Nouveau-Brunswick et dans la région du bas du fleuve.
Abénaquis	Nord-est des Etats-Unis	Des Américains s'installent sur leurs terres.	Plusieurs trouvent refuge dans la région de Trois-Rivières, où ils vont notamment rejoindre d'autres Abénaquis dans les anciens villages domiciliés de Wôlinak et d'Odanak.
Algonquins	Grands Lacs	Des loyalistes s'installent sur leurs terres	Plusieurs sont forcés de se déplacer vers les régions forestières de l'Outaouais, en Abitibi et au Témiscamingue
Iroquois	Grands Lacs	Plusieurs ont pris activement part aux conflits (surtout	Certains rejoignent leurs semblables dans les anciens villages

		auprès des Britanniques) et ont vu leurs villages attaqués et leurs récoltes détruites.	domiciliés de Kanesatake, Kahnawake ou Akwesasne. D'autres s'installent sur des terres concédées dans la région des Grands Lacs.

(Ibid.)

Une carte accompagnée de la question : « Pourquoi les Autochtones migrent-ils après l'indépendance américaine ? » montre « Les principales migrations de populations autochtones après 1783 » (Ibid.) Elle est reprise parmi les documents à la fin du dossier. (PER 3 : 321)

Parmi les faits à retenir de cette section, il y a cet énoncé : « A la suite du traité de Paris de 1783, des Autochtones sont chassés de leur territoire et trouvent refuge dans plusieurs régions. » (PER 3 : 319 ; Je retiens) Dans la partie « Temps d'arrêt 1783-1791. Je décris. » les élèves sont invité-e-s à réfléchir sur la question : « Quelles sont les conséquences de l'indépendance des Etats-Unis pour la Province de Québec ? » (PER 3 : 320) et un document présenté dans ce contexte concerne les Premières Nations :

> Les Autochtones laissés de côté par le traité signé à Paris en 1783 : « Une fois de plus, les Amérindiens doivent se rendre à une évidence fort déplaisante : être assis aux côtés des perdants dans un conflit de style européen entraine une perte de territoire, même s'ils n'ont pas eux-mêmes été battus. Amers, les Iroquois font remarquer que, s'ils n'ont pas été défaits pendant la guerre, ils l'ont sans aucun doute été par la paix ; les Américains rejettent catégoriquement toute proposition sur la création d'un Etat autochtone distinct. « (Olive Patricia Dickason, historienne, Les Premières Nations du Canada, 1996) (PER 3 : 321)

Dans la partie « J'étudie », trois cartes juxtaposés (1763, 1774, 1783) montrent bien la diminution, puis la disparition du « territoire réservé aux Autochtones » (PER 3 : 325)

Pour la suite de l'histoire politique, *Périodes* note dans un encadré sur « Les Premières Nations et l'Acte constitutionnel » :

> L'Acte constitutionnel ne prévoit aucune nouvelle disposition particulière pour les Premières Nations. Par contre, l'envergure de leur population donne aux Autochtones une importance stratégique aux yeux des autorités coloniales. En 1791, la menace américaine n'est pas disparue et les autorités cherchent à maintenir leurs alliances avec les populations autochtones. En prenant soin de ne pas mentionner les Autochtones dans la nouvelle constitution, les autorités maintiennent les garanties attribuées auparavant. Par exemple, les colons voulant s'installer sur les terres réservées aux Autochtones doivent, en principe, obtenir la permission des autorités coloniales pour le faire. (PER 3 : 335)

MisÀjour avait mentionné que « de nombreux Autochtones sont forcés de quitter les Etats-Unis pour la province de Québec à cause de la colonisation » (cf. supra) et retient, accessoirement, parmi la « conséquence (sic) de l'arrivée des Loyalistes : « Les Autochtones sont repoussés par l'arrivée des Loyalistes. » (MAJ 3 : 166)

Chroniques s'intéresse moins encore à la migration forcée des Autochtones. On apprend juste que « Parmi les loyalistes, on compte aussi environ 3000 personnes d'origine africaine, dont d'anciens esclaves, ainsi qu'un grand nombre d'Autochtones » (CHR 3 : 297) sans que le manuel en révèle les raisons.

Il consacre en revanche une page entière au portrait de « Molly Brant (Mary Brant) (v. 1736-1796), Commerçante loyaliste iroquoise » :

> Saviez-vous que Molly Brant est la sœur de Joseph Brant, un loyaliste iroquois qui a joué un rôle important lors de la révolution américaine ? Molly Brant est une Iroquoise de la nation des Agniers, née vers 1736 dans un village de la vallée de l'Ohio. A la fin des années 1750, Molly Brant, aussi connue sous le nom de Mary Brant, s'unit à William Johnson, un homme riche et influent. Aristocrate et commerçant prospère, il agit également à titre de surintendant du Département des Affaires indiennes. Il doit gérer les relations des Britanniques avec les nations autochtones.
> Une vie luxueuse. Molly Brant et William Johnson ont huit enfants. La jeune femme dirige alors l'imposante demeure familiale ou elle vit très confortablement, à la manière européenne. Elle continue toutefois de se vêtir à la manière des Autochtones. A la mort de William Johnson, en 1774, elle retourne vivre avec ses enfants dans un village agnier où elle ouvre un petit commerce. Elle est très respectée dans la communauté où elle vit.
> Une fervente loyaliste. Au moment de la révolution américaine, Molly Brant appuie avec vigueur et conviction la Grande-Bretagne. Elle aide les loyalistes qui se sont réfugiés dans la forêt environnante en leur fournissant de la nourriture et des munitions. Elle envoie aussi des messages secrets afin d'avertir les troupes britanniques de l'arrivée des révolutionnaires américains, favorisant ainsi une importante victoire. En représailles, sa maison et tous ses biens sont détruits par les partisans de l'indépendance des colonies. Molly Brant perd tout ce qu'elle possède et elle doit trouver refuge avec sa famille à Onondaga, la capitale de la Ligue des six nations.
> Une femme influente. Molly Brant continue d'appuyer avec fermeté et détermination la Grande-Bretagne. Elle met d'ailleurs beaucoup d'énergie à convaincre les Iroquois de se joindre aux loyalistes. Son influence auprès des siens est très grande. Grâce à elle, plusieurs nations iroquoises maintiennent leur alliance traditionnelle avec les Britanniques.
> Elle se démarque particulièrement par son courage, son intelligence et ses qualités de meneuse lors de la guerre. Elle prend la tête d'un groupe de femmes iroquoises et agit notamment comme diplomate. Son opinion est respectée. Les Britanniques comme les Autochtones cherchent conseil auprès d'elle. A la fin de la guerre, en 1783, Molly Brant doit s'exiler. Plutôt que d'aller dans la région de la rivière Grand comme la majorité des Iroquois, elle va s'établir à Cataraqui (aujourd'hui Kingston, en Ontario) dans la région des Grands Lacs. La Grande-Bretagne lui offre des terres. Elle meurt le 16 avril 1796 à Kingston, vers l'âge de 60 ans. (CHR 3 : 301)

La guerre de 1812

Dans le programme précédent, peu de manuels avaient mentionné la participation des Premières Nations à la guerre de 1812 Le programme de 2017 ne mentionne la guerre anglo-américaine de 1812 et l' « Alliance avec les Premières Nations » que dans la précision des connaissances pour la période 1791 à 1840 (Programme HQC 2017, p. 40) mais pas dans le texte.

Le Guide de bonnes pratiques énumère deux aspects, dans ce contexte : « La guerre de 1812 et le tournant qu'elle entraîne dans les relations entre l'État et les Autochtones / Le rôle des Autochtones dans la guerre anglo-américaine de 1812. Par exemple, l'histoire de Tecumseh. » (Guide de bonnes pratiques, p. 8)

Le CEPN insiste sur l'importance de parler de la participation décisive des Premières Nations à celle guerre, notamment pour encourager un rapprochement entre les Québécois et les Kanienkehaka :

> Guerre anglo-américaine de 1812. Relativement à la partie sur la guerre de 1812, en plus de parler de la grande alliance dirigée par le grand chef, Tecumseh, nous recommandons de parler de l'importance capitale de l'appui des Premières Nations à la défense du Haut-Canada et du Bas-Canada. Sans cet appui, le Canada serait peut-être tombé aux mains des Américains. Ce serait une bonne occasion pour parler du rôle des Kanienkehaka (Mohawks) et d'autres membres des Premières Nations lors de la bataille de Chateauguay. Cela pourrait aider le rapprochement des Québécois et des Premières Nations du Québec, surtout les Kanienkehaka (Mohawks). (Mémoire 3, p. 19)

Tous les manuels actuels, même les plus économes, parlent de la participation des Premières Nations à cette guerre, mais aussi du changement du rapport de forces à sa suite. Voici pour *MisÀjour* :

> Guerre anglo-américaine de 1812. […] Les Autochtones et l'invasion américaine. Le gouvernement colonial conclut une alliance avec les Autochtones pour empêcher les Américains d'envahir leurs territoires. Ce sont les agents indiens qui rendent l'alliance possible en servant d'interprètes entre les autorités britanniques et les Autochtones. Les Américains tentent à plusieurs reprises d'envahir le Haut et le Bas-Canada, mais sans succès.
> La fin de la guerre. Le traité de Gand marque la fin des hostilités entre les deux nations. Par la suite, une paix durable existe entre le Canada et les Etats-Unis. Cette situation amène les autorités coloniales à revoir leurs liens avec les Autochtones. Etant en paix avec les Etats-Unis, les autorités n'ont plus besoin d'entretenir des alliances militaires avec les Autochtones, ce qui, comme le déclin du commerce des fourrures, affecte leur position au Canada. (MAJ 3 : 145)

Mémoire y apporte plus de détails, notamment pour ce qui est des motifs propres aux Premières Nations de se joindre aux Britanniques :

> L'alliance des Premières Nations et des Britanniques. Au moment où la guerre anglo-américaine de 1812 est déclarée, de nombreuses Premières Nations s'unissent et décident de s'allier aux Britanniques. Ce sont surtout les tentatives d'expansion des Américains, qui cherchent à étendre leur territoire au détriment des Premières Nations, qui feront pencher la balance de ce côté. La participation de milliers de guerriers autochtones à différentes grandes batailles de la guerre anglo-américaine de 1812 contribue à faire en sorte que les Britanniques sortent vainqueurs d'un nombre significatif de confrontations. […] (MEM 3 : 214)

Le manuel mentionne, dans ce contexte, l'action de Tecumseh, par une illustration « La rencontre de Tecumseh et de Brock » :

> Le 13 août 1812, une rencontre a lieu entre Tecumseh et Isaac Brock, le commandant britannique du Haut-Canada. Ils y préparent l'attaque qui leur permettra de conquérir Détroit. A la suite de cette victoire, Brock aurait déclaré au sujet de Tecumseh : « Je ne crois pas qu'il existe de plus sagace et de plus brave guerrier. » (Charles William Jefferys, vers 1908.) (Ibid.)

Le manuel ajoute le portrait du personnage :

> Coup d'œil sur Tecumseh (1768-1813) Tecumseh est un chef de la nation algonquienne des Shawnees originaire de la vallée de l'Ohio. A la fin du 18e et au début du 19e siècle, Tecumseh lutte contre l'empiétement des colons américains sur les terres à l'ouest des Appalaches en cherchant à rallier plusieurs nations autochtones à sa cause. Lorsque la guerre anglo-américaine de 1812 éclate, Tecumseh combat aux côtés des Britanniques, convaincu que les Américains constituent une grande menace pour les terres des Premières Nations. Alors qu'il est à la tête de plusieurs centaines de guerriers différentes nations autochtones, il trouve la mort lors de la bataille de la rivière Thames le 5 octobre 1813. (Ibid.)

et une citation de celui-ci où il exprime les espoirs des Premières Nations de se voir récompensés par le respect des Britanniques en cas de victoire :

> Tecumseh se prononce sur l'alliance avec les Britanniques : « Voici qu'une chance se présente à nous […] pour nous, Indiens [Premières Nations] d'Amérique du Nord, de nous réunir en une formidable association et de nous joindre aux Britanniques dans cette guerre. Et s'ils gagnaient et reprenaient le contrôle de l'ensemble de l'Amérique du Nord, nos droits […] seraient respectés par le roi. » Déclaration de Tecumseh, 1812 (traduction libre) (Ibid.)

Chroniques, dans son récit sur la participation des Premières Nations à la guerre de 1812 la chiffre à près de 10000 guerriers et met en avant leurs propres intérêts.

> Des Autochtones et des miliciens canadiens en renfort. Pres de 10000 Autochtones, dont plusieurs vivent sur le territoire des Etats-Unis, se joignent aux Britanniques pour combattre les Américains. Ils veulent ainsi repousser les Américains qui s'établissent de plus en plus massivement sur leurs terres. Unis dans une grande coalition menée par le chef Tecumseh, les Autochtones vont participer à de nombreuses batailles importantes dans le but de sauver leurs terres et leur culture. (CHR 3 : 349)

Il brosse un bref portrait de « Tecumseh (v. 1768-1813) » :

> Chef de la tribu des Shawnees, il rassemble plusieurs nations autochtones afin de combattre l'avancée des Américains sur leurs terres. S'alliant aux Britanniques durant la guerre de 1812 dans L'espoir de vaincre leurs ennemis communs, il est tué lors de la bataille de Thames en 1813. Sa mort marque la fin l'alliance autochtone qu'il avait fondée. (Ibid.)

Il lui consacre une page entière un peu plus tard pour expliquer les raisons de son engagement, à savoir la vente aux Américains de grands territoires des Premières Nations, les promesses anglaises et ses faits de guerre :

> Tecumseh (1768-1813) Chef de guerre des Shawnees. Saviez-vous que le chef Tecumseh est considéré par certains comme un des héros de la guerre anglo-américaine de 1812 ? Tecumseh, dont le nom signifie « étoile filante », est né en 1768 dans la vallée de l'Ohio. Il fait partie de la tribu des shawnees, une nation de la grande famille algonquienne.
> La perte du territoire autochtone. Au cours de son enfance, Tecumseh assiste à l'avancée de la colonisation des Américains sur les territoires autochtones et aux difficultés grandissantes de son peuple résultant de la présence des nouveaux colons. Au cours de la révolution américaine, de nombreux villages shawnees sont détruits par les troupes révolutionnaires. En 1809, 10000 kilomètres carrés de terres autochtones sont vendues aux Américains. Tecumseh n'est pas d'accord avec cette vente. Il sent l'urgence de défendre le territoire autochtone et il en fait une priorité dans sa vie. Il considéré que les terres des Premières Nations doivent être mises en commun. Il souhaite que les Premières Nations s'unissent pour la protection de leur territoire. A l'invitation de ce chef charismatique, un grand nombre de personnes se rassemblent. Elles proviennent surtout des nations du sud des Grands Lacs et du nord de la rivière Ohio. Une grande alliance prend forme. En 1812, à l'approche de la guerre anglo-américaine, la Grande-Bretagne demande l'appui des Autochtones dans le conflit. En échange de leur participation, elle leur promet un soutien militaire dans leur propre lutte contre les Américains et la récupération d'un territoire protégé. Le chef Tecumseh, à la tête de près de 2000 guerriers, s'engage alors dans le conflit. Cette alliance joue un rôle crucial dans la guerre anglo-américaine et elle contribue à de nombreuses victoires. La bravoure et les qualités de guerrier de Tecumseh sont d'ailleurs reconnues par les officiers britanniques qui le portent en haute estime. Toutefois, le chef Tecumseh perd la vie le 5 octobre 1813 lors de la bataille de la rivière Thames ou bataille de Moraviantown (l'actuelle Thamesville, près de Chatham-Kent en Ontario). Au cours de cette bataille, les Britanniques abandonnent leurs allies autochtones dès le début de l'attaque et laissent 500 Autochtones affronter seuls plus de 3000 soldats américains. Tecumseh est mortellement atteint et sa mort provoque l'éclatement de l'alliance qu'il a formée. Plusieurs nations cessent de combattre et leur lutte pour la défense de leurs terres prend fin. (CHR 3 : 352)

Or, comme *Chroniques* l'avait expliqué à la page précédente, les Premières Nations attendront en vain la récompense promise pour leur participation pourtant décisive :

> Parmi les acteurs de ce conflit, les Autochtones sont les grands perdants. Le rôle de ces guerriers expérimentés dans la guerre anglo-américaine a été crucial, car ils ont contribué à repousser les Américains à de nombreuses reprises. Toutefois, ils ne font pas partie des négociations de paix qui ont lieu entre les Etats-Unis et le Royaume Uni. Au cours de ces négociations, la Grande-Bretagne abandonne sa demande de création d'un territoire autochtone dans le nord-ouest de l'Amérique du Nord. L'espoir des nations autochtones de voir leurs terres protégées de la colonisation par les Américains est anéanti. (CHR 3 : 351)

Périodes inaugure la section sur la guerre de 1812 par la question : « Une invasion refoulée. […] Quelle est la participation des Premières Nations et des Canadiens dans cette guerre [la guerre anglo-américaine] ? » (PER 3 : 368) Il mentionne souvent les Premières Nations et leur effort de guerre dans les différents épisodes de celle-ci :

> […] Toutefois, les troupes britanniques qui s'y trouvent, même si elles sont moins nombreuses que les forces américaines, sont bien préparées. En effet, au cours des années précédentes, le général Isaac Brock a renforcé les fortifications, formé la milice et créé des alliances avec les Autochtones. […] » (PER 3 : 370)
> « La bataille de Queenston Heights dans le Haut Canada en 1812. En octobre, la milice de New York attaque les britanniques par surprise à Queenston Heights. Les troupes britanniques ainsi que leurs alliés autochtones réussissent à repousser les Américains. […] » (Ibid.)
> « […] A Châteauguay, au sud-ouest de Montréal, les Voltigeurs, leurs alliés autochtones et les volontaires canadiens réussissent, même s'ils sont très inférieurs en nombre, à faire reculer les Américains. […] » (PER 3 : 371)

et dans la légende à l'illustration : « La bataille de la Chateauguay au Bas-Canada en 1813 » :

> Cette bataille, dirigée par Charles de Salaberry, dure plus de quatre heures. Elle prend fin lorsque Salaberry ordonne à tous ses hommes de foncer sur l'ennemi, et que les Américains apeurés se replient, croyant avoir affaire à une force plus massive. C'est une victoire importante des Canadiens et de leurs alliés autochtones contre les Américains. (Ibid.)

Il résume ensuite « Le rôle des Autochtones dans la guerre » en exposant les intérêts des deux côtés, le rôle des agents des Indiens et de Tecumseh :

> Après la révolte de Pontiac en 1763, les autorités britanniques cherchent à entretenir leurs relations avec les Premières Nations. Ces liens leur paraissent essentiels pour assurer le développement de la colonie. Pour ce faire, les Britanniques reproduisent les cérémonies d'alliances traditionnelles autochtones et mettent en place une politique de cadeaux, appelés annuités. Les objets offerts, qui sont souvent des armes, servent à démontrer la volonté des autorités britanniques de maintenir des liens diplomatiques et de créer des alliances. Pour faciliter ces alliances, les Britanniques nomment des agents des Indiens, soit des fonctionnaires chargés de rencontrer, de négocier des accords et de maintenir de bonnes relations avec les Autochtones. Avant le début de la guerre, ces agents convainquent plusieurs groupes autochtones de rester loyaux à la Couronne britannique. Ces groupes préfèrent s'allier aux Britanniques plutôt qu'aux Américains, qui empiètent sur leurs territoires ancestraux et cherchent à prendre de l'expansion vers l'ouest. D'ailleurs, le chef autochtone Tecumseh, allié des Britanniques, crée une confédération avec les tribus autochtones de l'ouest des Appalaches. Sous ses ordres, 35 nations autochtones se battent, ce qui équivaut à plus de 4 000 guerriers. Tecumseh planifie la bataille de Michillimackinac. Les Autochtones participent aussi à l'embuscade à Beaver Dams et à la bataille de Chippawa. Leur collaboration lors de la guerre anglo-américaine est déterminante dans l'issue du conflit. (PER 3 : 372)

La citation d'un historien donne les détails de « La promesse des Britanniques aux Autochtones :

> « Par ailleurs, afin de mieux étouffer encore davantage toute velléité d'expansionnisme américain, les Britanniques ont mis au point un projet de réorganisation géopolitique inattendue : la création d'un Etat indien. En effet, si Tecumseh et sa Confédération se sont ralliés aux Britanniques, cette alliance n'est pas seulement dictée par le ressentiment de la défaite et la haine des Etats-Unis. Les Anglo-Canadiens ont proposé à Tecumseh et à son frère, le prophète Tenskwatawa, de leur donner définitivement, en échange de leur aide et une fois la victoire remportée, un territoire correspondant aux actuels Etats de l'Ohio, de l'Indiana, de l'Illinois, du Michigan et du Wisconsin. » (Sylvain Roussillon, historien, La Seconde guerre de l'indépendance américaine, 2012) (Ibid.)

L'activité proposée sur ce texte met l'accent sur les intérêts propres des Premières Nations dans cette guerre : « Démontrez l'affirmation suivante à l'aide d'un fait : Les Autochtones s'allient aux Britanniques pour des raisons politiques et territoriales. » (PER 3 : 375 ; Activités)

Plus succinctement que *Chroniques*, *Périodes* brosse également le portrait de Tecumseh :

> 1768-1813. Né dans la région de l'Ohio en 1768, Tecumseh est le fils d'un chef chaouanon. Considéré comme l'un des plus grands chefs autochtones, Tecumseh réclame les territoires de l'ouest des Appalaches que les Etats-Unis ont accaparés depuis leur indépendance. Il scelle une alliance avec les Britanniques dans l'espoir de récupérer ces territoires. Il participe activement à la guerre anglo-américaine, prouvant à plus d'une reprise ses qualités de meneur et son courage. Il est tué lors d'une bataille de la guerre anglo-américaine. (PER 3 : 372)

L'illustration « La mort de Tecumseh » en donne ces précisions : « Lors de la bataille de la rivière Thames, Tecumseh et ses hommes (environ 500 personnes) font face à plus de 3 000 soldats américains. Tecumseh meurt après avoir été atteint d'une balle. Il est retrouve après la bataille, scalpé. » (Ibid.)

Une ruse de guerre est racontée par une « Anecdote » :

> Une file indienne interminable. Le 12 juillet 1812, le général Isaac Brock se prépare à attaquer les Américains même si ses troupes sont moins nombreuses. Pour duper les Américains, les Autochtones, dirigés par Tecumseh, défilent devant l'ennemi. Les premiers hommes retournent à la fin de la file pour que les Américains croient que la file est infinie. Convaincu d'être assiégé par une force imposante d'Autochtones, le général américain se replie, craignant un massacre de ses troupes. Ce stratagème permet aux Britanniques de prendre la ville de Detroit. (Ibid.)

Dans l'exposé des « Conséquences de la guerre anglo-américaine », *Périodes* constate qu'elles touchent sensiblement les Premières Nations, mais pour ce qui est de la promesse britannique, il considère que l'issue de la guerre ne permettait pas de la tenir :

> […] D'abord, la fin de la guerre frappe durement les Autochtones. Comme les colonies britanniques n'ont pas gagné la guerre, l'administration coloniale ne peut tenir sa promesse et octroyer un territoire aux Autochtones. De plus, avec l'arrêt des combats, l'administration britannique tend à délaisser les alliances qu'elle entretenait avec eux. Les Autochtones voient leur situation économique et politique se dégrader, et perdent alors tout espoir de récupérer les territoires de l'Ouest conquis par les Américains. Les relations entre les Autochtones et les Britanniques se détériorent. Les difficultés que connait le commerce des fourrures ont rendu les Autochtones dépendants des Britanniques et de leur politique des annuités. […] (PER 3 : 374)

Périodes revient sur la guerre des 1812 par une « trace du passé », accompagnée d'une illustration :

> La Commémoration de la guerre anglo-américaine. En 2012, le gouvernement du Canada commémore le 200e anniversaire du début de la guerre anglo-américaine. Pour souligner l'évènement, Postes Canada émet des timbres commémoratifs à l'effigie de héros de cette guerre. Depuis 1815, Charles de Salaberry, Laura Secord, Isaac Brock et Tecumseh apparaissent aux yeux de plusieurs comme des personnages importants dans l'histoire du Canada. Toutefois, les historiens ne s'entendent pas tous sur l'importance réelle de cette guerre dans l'histoire canadienne. (PER 3 : 375)

Enfin, une dizaine de pages plus loin, le manuel fait état d'un événement précurseur des soulèvements des Métis, dont traitera le manuel de 4e secondaire :

> La bataille de la Grenouillière. Les employés de la Compagnie du Nord-Ouest, principalement des Métis franco-autochtones, commencent, au début du 19e siècle, à former des communautés. Celles-ci développent un sentiment national différent de celui des Britanniques et des Canadiens. Ces communautés cherchent à faire valoir leurs droits face aux colons écossais qui tentent de s'installer dans la région de la rivière Rouge, notamment dans la colonie de Selkirk. La bataille de la Grenouillère survient le 19 juin 1816. Des cavaliers métis interceptent un groupe de 30 colons, menés par le gouverneur des territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui tentent de venir s'installer dans la région. Après un bref affrontement, le gouverneur ainsi que 21 de ses hommes tombent au combat, alors que le camp métis ne compte qu'une seule victime. Cette victoire mobilise la population métisse. Plusieurs Métis affirment désormais former une nation. (PER 3 : 387)

La situation des nations autochtones au tournant du siècle : perte d'influence, démographie, marginalisation

Peu de manuels anciens avaient fait le lien entre la perte d'influence militaire après la guerre de 1812, s'ajoutant à celle économique en tant qu'élément qui permettait, en fin de compte, leur marginalisation, qui devait connaître son apogée au moment de la Fédération canadienne de 1867. Le Guide de bonnes pratiques note sur le changement de politique des Britanniques vers les nations autochtones après 1812 :

> Le Rapport Darling : Accentuation du racisme envers les Autochtones à compter de 1830 : perceptions opposées de l'État et des Autochtones. Période de mise en place du programme visant l'assimilation des Autochtones, notamment par le début de la mise en place des traités relatifs aux territoires. (Guide de bonnes pratiques, p. 7)

Les manuels actuels y accordent une plus grande attention, même s'ils y sont peu invités par le programme qui ne parle – et très marginalement – du déclin de leur importance dans l'économie (cf. infra).

Après avoir mentionné les promesses non tenues que les Britanniques avaient fait aux nations autochtones qui les avaient soutenus contre les Américains, *Mémoire* présente très clairement les raisons et les objectifs d'« un changement de politique envers les Premières Nations » :

> La fin de la guerre anglo-américaine de 1812 marque un tournant décisif pour les Premières Nations. Alors que les tensions entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis s'apaisent, la politique des Britanniques envers les

> Premières Nations change. Les autorités n'ont plus besoin de l'apport militaire autochtone. Leur priorité est aussi de réduire les Dépenses du Département des Affaires indiennes et le nombre de ses employés. Le surintendant de Affaires indiennes de l'époque, Henry Charles Darling, dépose en 1828 un rapport dans lequel il s'oppose à ces coupures. Selon lui, elles compromettent la bonne gestion des affaires autochtones dans la colonie. En 1829, James Kempt et John Colborne, respectivement gouverneur du Bas-Canada et lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, donnent aussi leur avis. Ils recommandent de remplacer la politique d'alliance militaire par une politique de « civilisation » des Autochtones. L'objectif est d'assimiler les Autochtones en les intégrant à la société coloniale. S'ils deviennent des citoyens comme les autres, le gouvernement verra ses dépenses diminuer. Plus particulièrement, il pourra cesser la coûteuse distribution annuelle des présents servant à entretenir les liens diplomatiques avec les Premières Nations. Le plan est approuvé par Londres en 1830. Son application entraine une nouvelle baisse du nombre d'employés du Département des Affaires indiennes et des coupures importantes dans son budget. Le sous-financement du Département contribue à le rendre de moins en moins efficace. (MEM 3 : 215)

Un paragraphe répète cette information en donnant plus de détails :

> Les agents des Indiens. Dès sa création, le Département des Affaires indiennes s'appuie sur le travail d'employés comme les interprètes ou les agents. Ces derniers visitent les Autochtones, leur distribuent des présents, s'assurent de leur soutien militaire et aident à établir de bonnes relations entre eux et les colons. Après 1815, le nombre d'employés du Département diminue. Au début des années 1840, au Bas-Canada, on trouve un surintendant provincial, un agent et quatre interprètes. (Ibid.)

Les questions pour les élèves au sujet de la guerre de 1812 visent les motifs propres aux Premières Nations et le revirement de la politique britannique à leur égard : « Quelle raison pousse les Premières Nations à s'allier aux Britanniques dans le cadre de la guerre anglo-américaine de 1812 ? / Quel changement s'opère dans la politique des autorités britanniques à l'égard des Autochtones à la suite de la guerre de 1812 ? » (Ibid.)

Dans *Périodes*, la logique de la perte d'influence est rendue par l'historienne autochtone Olive Patricia Dickason :

> La conséquence de la guerre sur les Premières Nations. « Aussi longtemps qu'avaient duré les conflits coloniaux, ils étaient parvenus à maintenir leurs positions en contrepartie de leurs services en temps de guerre. La perte de leur instrument de négociation les place dans une position extrêmement désavantageuse […] » (Olive Patricia Dickason, historienne, Les Premières Nations du Canada, 1996) (PER 3 : 374)

La question qui y est liée demande aux élèves de comprendre ces raisons : « Pourquoi les Autochtones se retrouvent-ils dans une position désavantageuse après la guerre anglo-américaine ? » (Ibid.) et dans les activités, on leur propose de réfléchir sur « Quelles sont les conséquences de la guerre anglo-américaine : […] ? b) pour les Autochtones ? » (PER 3 : 375), puis de revenir sur le texte « La politique française des présents » (par Denys Delâge) (PER 3 : 253, cf. supra) pour répondre à la question : « En quoi l'attitude des Britanniques envers les Autochtones est-elle différente entre 1760 et 1812 ? »

Chroniques résume les différentes raisons de la perte d'influence des Premières Nations pour faire comprendre leur situation vers 1830 : « Alliés stratégiques militaires et commerciaux des Britanniques après la Conquête, les Autochtones perdent rapidement cette position à la fin de la guerre de 1812 et à la suite du déclin du commerce des fourrures. » (CHR 3 : 376) Une illustration « Des Autochtones au 19e siècle » est accompagnée de la question : « Quel changement économique est à l'origine de la fin des liens commerciaux entre les Britanniques et les Autochtones ? » (Ibid.)

Ces évolutions, qui mèneront à « La colonisation des territoires autochtones », sont clairement exposés par le manuel :

> En effet, après la guerre anglo-américaine de 1812, les relations entre les colonies britanniques d'Amérique du Nord et les Etats-Unis se stabilisent. Une fois la paix installée, on n'attend plus des Autochtones qu'ils

> soient des partenaires militaires. De plus, à mesure que la traite des fourrures perd de son importance, les Autochtones ne sont plus des partenaires commerciaux essentiels. Les colonies n'ont plus besoin de l'alliance des Autochtones.
> Par ailleurs, les colonies d'Amérique du Nord ont un besoin grandissant de terres pour l'installation de la population croissante. Les autorités coloniales commencent avoir les Autochtones comme des obstacles au développement du territoire. En effet, pour les autorités britanniques, le développement du commerce du bois et l'accueil de nouveaux immigrants passent par la colonisation des territoires autochtones. A partir de 1815, les autorités des deux Canadas s'approprient peu à peu les territoires où sont installées les nations nomades algonquiennes de la région des Grands Lacs, de l'Outaouais, du Saguenay et de la Mauricie. Cela restreint de façon importante les territoires de chasse et de pêche de ces nations. (CHR 3 : 376-7)

Les répercussions au niveau du Département des Affaires indiennes sont moins accentuées que par *Mémoire*, et intégrés dans un passage sur le rapport Darling :

> Anecdote (sic) : Les recommandations du rapport Darling. Comme les Autochtones ne sont plus des alliés militaires depuis la guerre anglo-américaine de 1812, la Grande-Bretagne envisage de modifier sa politique à leur égard. En 1828, la Grande-Bretagne confie au major-général Henry Charles Darling le mandat de déterminer la façon de réduire ses dépenses à l'égard des Autochtones. Elle souhaite, entre autres, abolir le Département des Affaires indiennes ainsi que la distribution annuelle de présents. Le major-général conclut dans son rapport qu'il faut encadrer efficacement les Autochtones. Selon lui, la Grande-Bretagne doit encourager les Autochtones à se sédentariser, à recevoir une éducation scolaire et à se convertir au christianisme. Il propose aussi la création de villages dans lesquels les Autochtones pratiqueraient l'agriculture. Ces recommandations sont mises en application au cours des années 1830. Elles mèneront notamment à la création des réserves indiennes telles qu'on les connaît aujourd'hui. (CHR 3 : 376)

Or la mention de la création de ces réserves n'est pas seulement confiée à cette « anecdote » ; le texte lui consacré également un paragraphe :

> La création des premières réserves. Au fil des années, les conditions de vie de plusieurs nations algonquiennes posent problème en raison de la perte de leurs territoires, du déclin du commerce des fourrures et des épidémies. Dans les années 1830, les autorités coloniales profitent de cette situation pour mettre en place une politique d'assimilation qui consiste, entre autres, à créer des réserves. Avec l'appui de missionnaires catholiques et protestants, le gouvernement colonial, par l'entremise des agents des Indiens, force plusieurs bandes à s'installer dans les réserves et à pratiquer l'agriculture. (CHR 3 : 377)

Il est d'ailleurs le seul à définir, avant 1840, le terme de « Reserve : Territoire destiné aux Autochtones nomades dans le but de les sédentariser et de favoriser leur assimilation culturelle » (CHR 3 : 377 et Glossaire 479) Le but assimilationniste de la politique gouvernementale est identifié sans équivoque, tandis que la question à côté de l'illustration « Des Autochtones sur leur territoire » semble suggérer le volontariat : « Qu'est-ce qui pousse certains Autochtones à se sédentariser ? » (Ibid.)

Les « Documents à l'appui » (CHR 3 : 382-387) ne mentionnent pas les Premières Nations, mais les tout derniers éléments des « Questions de savoirs » à propos « Des changements dans la population du Bas-Canada […] » : « Pour quelles raisons les nations algonquiennes voient-elles leurs conditions de vie se détériorer à partir des années 1830 ? b) Quelle est la réponse proposée par le gouvernement en ce qui a trait aux Autochtones ? » […] (CHR 3 : 381)

Le volet économique est le seul point touchant les nations autochtones mentionné par le programme de 2017, en évoquant la fourrure : « Son commerce décline toutefois graduellement, tout comme la participation des Autochtones aux activités économiques. » (Programme HQC 2017, p. 35) Le Guide de bonnes pratiques avait noté, ce propos :
« Commerce des fourrures : La baisse du prix des fourrures à cette période. / L'importance de la traite pour les Cris en cette période de normalisation, notamment en soulignant le rôle fondamental du caribou. / La fin des alliances pour la guerre et pour le commerce de la fourrure. » (Guide de bonnes pratiques, p. 8) C'est aussi un sujet qui intéresse le CEPN : «

> En ce qui a trait à la section du commerce des fourrures, nous recommandons l'ajout d'un élément touchant les Premières Nations et le commerce des fourrures. Ce point concernerait l'ampleur du commerce chez les Premières Nations, les zones, les effets et les conséquences de ce commerce. » (Mémoire 3, p. 18)

Dans même cadre, l'essor que prend l'industrie forestière touche de près les nations autochtones et leur cadre de vie. Le Guide de bonnes pratiques avait remarqué, à ce sujet : « Le commerce du bois est la première étape de l'exploitation du territoire des Autochtones. / Certains territoires autochtones sont touchés par le commerce du bois (ex. : l'exploitation de la Rivière des Outaouais a fait reculer les Premières Nations vers le nord). » (Guide de bonnes pratiques, p. 8), une situation qui continue d'ailleurs dans la seconde moitié du 19e siècle :

> Industrie forestière : La situation des nouvelles régions exploitées par la drave et l'exploitation des forêts, ce qui a pour conséquence de réduire la surface de chasse de certaines nations. / Les feux de forêt font perdre du territoire aux Autochtones et mettent la survie de certaines communautés en jeu. / Certains Atikamekw ont dû participer aux activités de l'industrie forestière pour subvenir aux besoins de leur famille à cause des nouvelles régions exploitées. (Guide de bonnes pratiques, p. 9)

et le CEPN avait formulé cette recommandation :

> Commerce du bois : Relativement à la partie sur le commerce du bois, nous recommandons d'expliquer, dans un nouvel élément, les conséquences désastreuses pour les Premières Nations de l'ouverture de zone pour la coupe forestière. Rappelons que le réseau de l'Outaouais s'ouvre à la coupe forestière à cette époque, et que, rapidement, les Anishinabegs occupant ce territoire se trouvent repoussés plus loin dans les terres, ce qui aura comme conséquences de libérer ce territoire pour la colonisation quelques années plus tard. Il y a bien d'autres exemples comme celui-ci. (Mémoire 3, p. 18)

Le programme, lui, n'en dit presque rien, sauf au détour d'une remarque sur les nouvelles régions ouvertes à la colonisation par les autorités religieuses, « et ce souvent en empiétant sur des territoires occupés par des Autochtones. » (Programme HQC 2017, p. 42)

Les manuels, à part *Chroniques,* consacrent tous quelques remarques sur les Premières Nations dans le cadre de leur présentation de l'économie canadienne entre la fin du 19e et le début du 20e siècle. Dans un passage sur « La concurrence commerciale », *Périodes* s'intéresse à la question : » Quels rôles les Autochtones jouent-ils dans le commerce des fourrures dans les années 1780 ? » (PER 3 : 311) et explique :

> […] Cette concurrence pousse la Compagnie de la Baie d'Hudson à changer de stratégie commerciale. Jusqu'aux années 1780, elle commerçait surtout avec les Autochtones de la nation crie, qui se rendaient eux-mêmes aux postes de traite construits sur les rives de la baie d'Hudson pour y échanger leurs fourrures. (PER 3 : 310)

Une illustration montre

> Des Autochtones [qui] échangent leurs peaux au fort Albany : Sur les rives de la baie d'Hudson, le fort Albany est la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les compagnies doivent maintenir de bonnes relations avec les Autochtones, puisque ces derniers jouent un rôle essentiel dans le commerce : ils chassent, ils trappent, ils guident les voyageurs et servent d'interprètes et d'intermédiaires. (PER 3 : 311)

Dans ce contexte, on introduit le personnage de François Beaulieu :

> […] La plupart des individus envoyés en expédition par les compagnies de fourrures sont des Britanniques. Ils sont guidés au cours de leurs déplacements par des voyageurs, l'origine canadienne ou autochtone, comme François Beaulieu. […]
> Né en 1771 dans la région de l'Athabasca (dans l'actuelle Alberta), François Beaulieu est le fils d'un coureur des bois français et d'une Autochtone. Il rencontre Alexander Mackenzie en 1789 lors de son expédition sur le fleuve qui porte depuis son nom. En 1793, il devient guide et interprète pour Mackenzie dans une autre expédition, vers le Pacifique cette fois. Plus tard, François Beaulieu devient le chef de la nation des Couteaux-Jaunes (Yellowknife). Il décède à l'âge de 101 ans, laissant derrière lui une vaste descendance dans les communautés autochtones et métisses de cette région du Canada. (Ibid.)

Un encadré montre « l'équipe de Mackenzie » :

> Lors de ses expéditions, Alexander Mackenzie est accompagné d'une équipe de voyageurs canadiens et d'Autochtones capables de diriger le canot, d'assurer le transport des vivres et d'entretenir de bonnes relations avec les Autochtones rencontrés sur leur route. Il arrive que les épouses autochtones des voyageurs les accompagnent. (PER 3 : 312)

Au début du 20e siècle, les choses ont changé et le déclin du commerce des fourrures a des conséquences pour les Premières Nations, selon l'historienne Dickason, dont on cite un extrait :

> L'impact du déclin du commerce des fourrures sur les Autochtones. « En 1808, la traite des fourrures est en dépression. Dépourvues d'autres ressources économiques, les nations amérindiennes qui comptent sur ce commerce traversent de dures épreuves et viennent chercher de l'aide auprès de leurs allies britanniques [...] » (Olive Patricia Dickason, historienne, Les Premières Nations du Canada, 1996.) (PER 3 : 360)

La question à propos de ce texte est : « Pourquoi le déclin du commerce des fourrures affecte-t-il les Autochtones ? » (Ibid.) et le terme « amérindien » utilisée par l'historienne dans ce passage, est expliqué.

Une carte sur « Les routes du commerce des fourrures au début du 19e siècle » complète cet aspect et elle est accompagnée de la remarque suivante :

> Les compagnies de traite emploient plusieurs centaines de voyageurs qui se rendent dans les Pays d'en Haut et dans les régions situées plus au nord-ouest. Certains d'entre eux s'unissent à des femmes autochtones et établissent des familles dans ces territoires. A partir des années 1800 quelques femmes canadiennes accompagnent leur mari pour s'établir dans ces territoires. (Ibid.)

Les Inuits, largement absents de la trame historique présentée par les manuels apparaissent au détour d'une « anecdote »

> Anecdote : Le commerce des fourrures avec les Inuits. Les activités commerciales de la population d'origine européenne avec les Inuits se font plus tardivement qu'avec les Cris, les Naskapis ou les Innus (Montagnais), par exemple. Ce n'est qu'au cours des années 1830 que la Compagnie de la Baie d'Hudson ouvre ses premiers postes de traite au nord du territoire, notamment à Fort-George et à Fort-Chimo (aujourd'hui Kuujjag). Elle souhaite désormais commercer directement avec les Inuits. Les Inuits troquent, notamment, la graisse de mammifères marins comme le phoque et la baleine blanche ainsi que de peaux et des fourrures de renard, de caribou et d'ours polaire contre des objets en fer, des armes à feu et des munitions, et du tabac. A long terme, ces contacts ont des répercussions sur le mode de vie des Inuits. (CHR 3 : 361)

Ces influences européennes sont-elles bénéfiques ou nocives pour les Inuits ? Le manuel ne se prononce pas.

Après la guerre de 1812, *Périodes* mentionne encore une fois, brièvement, le déclin du commerce des fourrures […] : « Enfin, la Compagnie de la Baie d'Hudson ferme plusieurs postes de traite qui sont devenus peu rentables. Cette décision place les Autochtones et les Métis qui travaillent pour ces postes dans une situation difficile puisque leur économie est alors basée sur le commerce des fourrures. […] » (PER 3 : 387)

Mémoire, à son tour, insère dans son dossier « La transformation de l'économie, de 1800 à 1840 » l'aspect « Une agriculture en mutation » et mentionne dans ce contexte « Les effets des changements économiques sur les Autochtones » :

> Le déclin du commerce des fourrures et l'essor de l'industrie forestière ont des effets économiques négatifs sur certaines communautés autochtones. La demande pour les services des Autochtones en tant que chasseurs ou intermédiaires dans le commerce des fourrures diminue considérablement. De plus, l'industrie forestière ne constitue pas une solution de rechange, car elle a peu recours à la main-d'œuvre autochtone. Cette industrie a aussi des effets sur les activités de subsistance et les modes de vie traditionnelles autochtone. Les importantes coupes ravagent des forêts, détruisent les territoires de chasse et font fuir le gibier. Pour faire valoir leurs droits, des groupes autochtones adressent des pétitions aux autorités britanniques. C'est le cas des Algonquins et des Népissingues du village de domiciliés du Lac-des-deux-Montagnes (Kanesatake). Leur

> territoire de chasse état situé dans la région de l'Outaouais, une région qui est particulièrement exploitée par l'industrie forestière, ils se tournent vers les autorités britanniques afin d'obtenir des compensations pour les territoires perdus et la protection du territoire non exploité. L'idée de réserver des territoires de chasse pour les Premières Nations cadre cependant difficilement avec la politique des autorités britanniques qui vise l'assimilation des Autochtones. Les autorités sont davantage disposées à accorder aux Premières Nations des terres pour la pratique de l'agriculture. (MEM 3 : 221)

L'illustration : « Nicolas Vincent Tsawenhohi, chef huron-wendat » est commentée ainsi :

> Le chef Nicolas Vincent Tsawenhohi soumet à plusieurs reprises devant la Chambre d'assemblée du Bas-Canada les revendications de sa nation, notamment au sujet des droits de chasse. En 1825, accompagné de trois autres chefs huron-wendats, il se rend à Londres pour présenter des requêtes au roi George IV. (Ibid.)

A cette occasion, le manuel consacre un passage à la situation des Inuits, accompagné par l'illustration : « Des Inuits à bord d'un navire européen, au 19e siècle : Le savoir-faire des Inuits est reconnu par les baleiniers européens. Ils sont embauchés à titre de guide ou pour effectuer différents travaux, comme la couture et du tannage » :

> Plus au nord, les Européens intensifient l'exploitation des ressources de l'arctique, notamment par la chasse à la baleine. Les baleiniers établissent des rapports commerciaux avec les Inuits. Ces dernies obtiennent des produits européens comme des couteaux, des fusils et des vêtements en échange, par exemple, de peaux ou de viande. Les contacts avec les Européens ont des effets progressifs sur la population inuite, dont : 1) un phénomène d'acculturation lié entre autres à une dépendance de plus en plus grande aux produits européen : 2) la transmission par les Européens de maladies, comme la rougeole et la tuberculose, contre lesquelles les Inuits ne sont pas immunisés ; 3) l'apparition de problèmes associés à la consommation d'alcool obtenu des Européens. (Ibid.)

MisÀjour constate l'impact de l'augmentation du commerce du bois sur les Premières Nations par cette phrase : « La croissance de l'industrie forestière […] Comme pour le commerce des fourrures lors des périodes historiques précédentes, l'exploitation du bois se fait sur des territoires occupés par des Autochtones » (MAJ 3 : 143) et un « organisateur graphique » : « Conséquences du commerce du bois sur le territoire […] ; sur la population […] pour les Autochtones : obligation de se déplacer / participation au commerce du bois) ; sur l'économie. » (Ibid.)

Une demi-page – ce qui est beaucoup pour ce manuel aux textes extrêmement réduits - est ensuite consacrée au « déclin du commerce des fourrures et son impact sur les Premières Nations » :

> A la fin du 18e siècle et au début du 19e siècle, le commerce des fourrures amorce son déclin. […] Les conséquences du déclin du commerce des fourrures sur les Premières Nations. Le déclin du commerce des fourrures affecte particulièrement les Premières Nations, qui ont transformé leur mode de vie à cause de leur participation à ce commerce. Dépendants aux produits européens (aux produits britanniques, dans ce cas-ci), les Autochtones ont de la difficulté à s'adapter à la diminution des échanges lies au commerce des fourrures. (MAJ 3 : 144)

Il en déduit même un rapport de force au détriment des Premières Nations suivi par les débuts d'une politique d'assimilation :

> Alors que le commerce des fourrures perd de son importance, les Autochtones en perdent aussi aux yeux des autorités coloniales. Ainsi, l'Etat colonial ne perçoit plus les Autochtones comme des alliés. C'est dorénavant la terre des autorités, tant pour le bois que pour la colonisation, qui a de la valeur aux yeux des autorités coloniales. Progressivement, les autorités mettent en place les premières politiques d'assimilation. Le rapport Darling en 1828 vise à régulariser les échanges avec les Autochtones afin de les sédentariser en éliminant le système de cadeaux qui existe depuis 200 ans. (Ibid.)

Pour la démographie des nations autochtones, les manuels avaient fait le point sur la situation de la seconde moitié du 18e siècle. *Chroniques* avait noté, à ce propos :

> La situation des Autochtones vers 1750. En 1750, la plupart des communautés autochtones forment toujours des sociétés indépendantes qui ne sont pas soumises au gouvernement royal ni aux lois françaises. Cependant, leurs contacts avec les Européens, principalement à travers le commerce des fourrures, ont changé certains aspects de leur mode de vie. (CHR 3 : 178)

Le texte est accompagné par une illustration commentée ainsi : « Les objets d'origine européenne font partie de la vie quotidienne des Premières Nations vers 1750. » (Ibid.)

MisÀjour note, à propos de la démographie lors de la guerre de la Conquête : « La Nouvelle-France : 65.000 habitants, 20.000 soldats, dont 3.000 Autochtones » (MAJ 3 : 78)

Mémoire mentionne « quelques milliers d'Autochtones » dans sa remarque sur « La composition de la population après la Conquête » :

> En 1763, la population de la Province de Québec compte un peu plus de 65000 habitants, en très grande majorité des Canadiens. Des colons d'origine britannique commencent à s'établir dans la colonie à la suite de la Conquête, mais ils sont peu nombreux. On compte aussi quelques milliers d'Autochtones et quelques centaines de Noirs, des esclaves pour la plupart. (MEM 3 : 171)

Enfin, *Périodes*, dans un tableau sur « La population de la vallée du Saint-Laurent vers 1750 » donne les chiffres approximatifs suivants : « population autochtone : environ 3700 , population canadienne : environ 58000 . (Serge Courville, géographe, Atlas historique du Québec. Population et territoire, 1996 et Robert Larin, historien, Brève histoire du peuplement européens en Nouvelle-France, 2000) » (PER 3 : 202) Nous avons déjà cité des passages de son bilan « La situation des Premières Nations entre 1760 et 1763. » (PER 3 : 253 ; cf. supra). En revanche, le manuel ne mentionne pas les Premières Nations dans sa section sur « La composition de la population » entre 1763 et 1774 (PER 3 : 276), mais une carte montrant la situation en 1791 nous apprend : « Les historiens estiment à 20 000 la population des Premières Nations à l'intérieur des limites du Haut-Canada et du Bas-Canada à la fin du 18^{e} siècle. » (PER 3 : 335)

Pour le début du 19^{e} siècle, il présente ainsi la situation des Premières Nations, accompagnée par l'illustration « Un campement autochtone au bord d'un lac au Bas-Canada » (sur laquelle on voit un wigwam et un canot) et la question « Selon cette image, quels éléments de leur mode de vie traditionnel les Autochtones du 19^{e} siècle ont-ils conservés ? » […] (PER 3 : 389) :

> La population autochtone, est, pour sa part, minoritaire au Bas-Canada. Elle ne connait pas de croissance durant cette période. Certains Autochtones occupent toujours les anciennes réductions qui avaient été établies par les missionnaires sous le Régime français. D'autres fréquentent de nouvelles installations, comme celles de Gaspé. Les Autochtones qui fréquentent les établissements missionnaires s'y sédentarisent à des degrés divers : certains occupent les lieux seulement de manière saisonnière, d'autres s'y établissent à l'année. Parmi ces derniers, certains commencent à occuper le même type d'emplois que les Canadiens : guides en canot, bûcherons, draveurs ou pêcheurs. En plus des 4000 Autochtones vivant dans les réductions et les établissements missionnaires, des milliers d'autres, qui sont nomades, vivent en dehors de ces lieux. Les nations occupant les territoires forestiers au nord de la vallée du Saint-Laurent, comme les Cris, les Naskapis, les Innus et les Inuits, entretiennent des contacts limites avec la population coloniale puisque la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui gère ces terres, interdit la colonisation. Ces Autochtones ont conservé une part importante de leur culture et de leurs traditions, dont leur mode de vie nomade. (Ibid.)

Les nations autochtones et la Révolte des patriotes

La plus grande présence dans l'histoire du Québec et du Canada, au-delà de la Nouvelle France, réclamée, entre autres, par le CEPN, est réalisée de différentes façons : en tenant compte des Premières Nations dans l'histoire événementielle, en faisant, de temps à autre, le

point sur leur situation sociétale et démographique, et enfin, en retenant des personnalités emblématiques.

Cette dernière approche est le plus amplement adoptée par *Chroniques*, dont nous avons déjà signalé les portraits détaillés d'une page entière consacré à des personnages historiques. Pour la fin de la période traité en 3e secondaire, le manuel évoque l'épopée de « Marie Iowa Dorion (1786-1850) Héroïne du Nord-ouest » :

> Saviez-vous que Marie Iowa Dorion, née en 1786, est une Autochtone de la nation sioux qui accompagne souvent son mari métis dans ses voyages de traite des fourrures ? Marie Iowa Dorion épouse à l'âge de 18 ans le métis Pierre Dorion, dont le père est Canadien et la mère, de la nation sioux. Le couple vit à Saint-Louis au Missouri et a deux jeunes enfants, de deux et quatre ans, quand en 1810 Pierre Dorion accepte de servir de guide et d'interprète pour une expédition de Wilson Price Hunt pour le compte de la Pacific Fur Company.
> Une expédition de grande envergure. L'expédition compte plus de 60 membres et 40 chevaux, et vise à ouvrir une nouvelle route de traite des fourrures vers l'embouchure du fleuve Columbia. Ce fleuve se jette dans l'océan Pacifique depuis l'actuelle Colombie-Britannique, au Canada, et l'Oregon, aux Etats-Unis. Le groupe quitte le Missouri en mars 1811. L'expédition est extrêmement éprouvante. Les noyades, le froid et la faim font plusieurs victimes. Malgré les difficultés, Marie Iowa Dorion, alors enceinte, se déplace à cheval avec ses deux enfants sans se plaindre. Elle est la seule femme du groupe, et tous admirent son courage. Au milieu de l'hiver, Marie Iowa Dorion donne naissance à son troisième enfant. Le nouveau-né ne survit que quelques jours. L'expédition atteint finalement le fort Astoria après 11 mois de route. La jeune Autochtone n'est pas au bout de ses peines. A l'hiver 1814, le groupe s'est dispersé sur le territoire pour fonder des postes de traite quand un Autochtone l'avertit que le campement où se trouve son mari sera attaqué par des guerriers de la nation bannock. Partant en hâte avec ses enfants pour le prévenir, elle arrive trop tard. Le campement a été brûlé et son mari est mort. Retournant sur ses pas, elle constate avec horreur que le poste de traite a également été attaque durant son absence. Tous les hommes ont été massacrés. Marie Iowa Dorion et ses enfants sont les seuls survivants. Ils se trouvent dans une situation extrêmement périlleuse. Ne se laissant pas abattre, elle entreprend à cheval le pénible chemin du retour avec ses enfants. Au cours de son voyage, elle doit hiverner dans un abri de peaux de bison et de wapiti durant 53 jours, et elle est contrainte de manger son cheval. Au printemps, elle parvient à rejoindre un village autochtone. Plusieurs sites le long de cette piste en Oregon commémorent aujourd'hui son périple. Cette mère de famille courageuse est décédée en 1850 en Oregon, à l'âge de 64 ans. (CHR 3 : 339)

En histoire politique, le dernier événement, avant 1840, pour lequel les manuels font état d'une participation active des Premières Nations, est la rébellion des Patriotes. Parmi les plus anciens manuels, un seul avait mentionné que les revendications avaient inclus la demande de droits égaux pour les Premières Nations.

Le Guide de bonnes pratiques suggère à propos des soulèvements de 1837-1838 les éléments suivants : « Les droits des Autochtones dans la déclaration d'indépendance du Bas-Canada. / Le rôle de certains Autochtones dans la Rébellion des Patriotes, qui n'est pas généralisable à l'ensemble des nations autochtones. » (Guide de bonnes pratiques, p. 8)

Pour ce qui est des manuels actuels, *MisÀjour* mentionne pour la dernière fois les Premières Nations dans la guerre de 1812. Les trois autres s'intéressent moins aux revendications des Patriotes à leur égard qu'à l'attitude des Premières Nations elles-mêmes :

Chroniques la caractérise comme neutre voire engagée du côté des autorités britanniques :

> Anecdote (sic !). La participation des Autochtones aux rébellions. La plupart des nations autochtones du Haut et du Bas-Canada demeurent neutres lors des rebellions des patriotes de 1837-1838. Certains Autochtones appuient toutefois les troupes britanniques et les loyaux. C'est le cas des Iroquois et d'autres membres des Premières Nations de Kahnawake, de Saint-Regis (Akwesasne) et de Kanesatake. En plus de prendre part aux combats, ils ont pour rôle d'intercepter les déserteurs dans les troupes britanniques et de patrouiller les eaux à la frontière du Haut et du Bas-Canada. Il leur est demande d'avertir les autorités britanniques s'ils sont témoins d'activités suspectes. (CHR 3 : 424)

Mémoire se montre prudent, puisque la recherche ne permet pas encore d'avancer des certitudes. Il formule cependant des hypothèses sur les intérêts propres que les Premières Nations ont pu vouloir défendre à cette occasion :

> Le petit extra : Les Premières Nations et les rebellions patriotes. La position des Premières Nations au cours des rébellions patriotes est une question qui ne fait que commencer à être analysée par les historiens. De façon générale, les Premières Nations se sont déclarées neutres dans le conflit. Toutefois, les Iroquois de Kahnawake et de Kanesatake se sont joints à quelques reprises aux Britanniques pour combattre les Patriotes. Des rumeurs voulant que les Patriotes avaient l'intention de s'approprier leurs terres auraient circulé dans ces communautés. Dans un contexte où les autorités britanniques menaçaient d'éliminer la distribution annuelle des présents, ces Iroquois ont pu voulu démontrer une loyauté stratégique. Ils auraient ainsi profité des rebellions pour rappeler aux patriotes ainsi qu'aux autorités coloniales qu'ils avaient l'intention de défendre leurs intérêts. (MEM 3 : 242)

Périodes également déplore un état de la recherche encore insuffisant :

> Le rôle des Autochtones dans les rébellions. Les historiens ont peu étudié le rôle des Premières Nations dans les rébellions. Il est toutefois possible d'affirmer qu'au moins deux nations ont pris part au conflit : les Iroquois et les Abénaquis. Les Iroquois de Kahnawake se sont rangés du côté des loyalistes britanniques. En décembre 1837, 150 Iroquois ont rallié l'armée britannique. Des Abénaquis, quant à eux, se seraient joints aux patriotes. Mais beaucoup de recherches restent à faire sur ce sujet. (PER 3 : 439)

Il cite un historien sur « Le maintien de la politique des annuités (présents annuels) » qui présente celui-ci comme lié à la loyauté de certaines Premières Nations lors de cet événement :

> « Un surintendant aux affaires indiennes perpétue donc le système de cadeaux annuels présentant le roi d'Angleterre comme un père protégeant les nations autochtones. Cette alliance est réactivée lors de la guerre de 1812 et lors de la rébellion patriote. En novembre 1837, le surintendant James Hughes distribue notamment des couvertures aux Iroquois de Kahnawake afin de resserrer les liens à la veille du conflit. « (Gilles Laporte, historien, Brève histoire des patriotes, 2015.) (PER 3 : 439)

La question posée aux élèves souligne l'aspect stratégique : « Quelle est l'utilité de la politique des annuités pour les autorités britanniques ? » et une des activités proposées les invite à ceci : « Indiquez une continuité dans les relations entre les autorités coloniales et les Autochtones entre 1812 et 1838. » (Ibid.)

Enfin, « Un dialogue entre un patriote et un chef iroquois » exprime la proposition du patriote de défendre les intérêts des Premières Nations et son invitation de se joindre à son combat qui reçoit une réponse tiède de leur part. La proposition de devenir Canadiens de plein droit ne les enchante -déjà – pas :

> Voici un extrait d'une conversation que Armury Girod, un dirigeant patriote, affirme avoir tenue le 30 novembre 1837 avec le chef iroquois Oharahison, alors qu'il sollicitait sa participation aux rébellions, le dialogue parait dans le journal personnel de Girod.
> « Girod - Etes-vous aussi heureux sous le gouvernement des Anglais que vous l'avez été sous celui des Français ? / Oharahison - Je ne voudrais pas dire cela. / Girod - Les Indiens sont-ils dans l'intention de s'unir avec les Anglais protestants contre les Canadiens catholiques ? / Oharahison - Notre esprit n'est pas uni par un lien avec les protestants. / Girod - N'aimeriez-vous pas mieux être considérés par les Canadiens comme leurs égaux que par les Anglais comme leurs esclaves ? / Oharahison - Nous souhaitons rester comme nous sommes. « (Dialogue entre un patriote et un chef iroquois, 30 novembre 1837) (Ibid.)

Conclusions

Les manuels actuels accordent plus d'attention que les anciens aux les premiers contacts entre pêcheurs européens avant l'arrivée de Jacques Cartier.

Si le programme reste évasif sur la question de la prise de possession territoriale par Jacques Cartier et sur sa légitimité, les manuels se distinguent quant à l'évocation de la Croix de Gaspé. Trois d'entre eux mentionnent l'objection de Donnacona et deux font état du mensonge utilisé par Cartier pour masquer ces intentions.

La responsabilité de la détérioration des rapports initialement amicaux est attribuée par deux des manuels à Cartier, au sort des Amérindiens qu'il emmène en France et à sa transgression de l'interdit de remonter le Saint-Laurent.

L'utilité des connaissances du territoire qu'ont les Premières Nations pour les projets européens est reconnue unanimement. Le fait que les Européens avaient survécu grâce aux savoirs amérindiens, est mentionné par tous les manuels, mais il a moins d'importance que l'existence de réseaux commerciaux autochtones. Les espoirs déçus du « royaume du Saguenay » jouent un rôle plus grand et sont cités par plus de manuels qu'auparavant.

Les nouveaux manuels accordent une plus garde importance à l'alliance de 1603 et soulignent surtout l'intérêt qu'y trouvent les Premières Nations qui cherchent des alliés contre leurs ennemis.

A part l'opposition de Donnacona et la recherche active d'alliances, ce sont presque toujours les arrivants qui agissent.

Les occasions pour inviter les élèves à réfléchir sur les perceptions mutuelles ne sont saisies que très rarement par quelques manuels, voire jamais par d'autres.

Les intérêts dans le commerce entre Premières Nations et Européens semblent équilibrés, chacun cherchant son avantage. Un seul manuel met en question l'équité.

Les répercussions de la présence européenne, notamment l'introduction de nouvelles marchandises sont présentées comme équilibrées et réciproques, voire avantageuses, par certain manuels, mis à part l'introduction de l'alcool, mentionnée marginalement. La création des réductions est abordée sur un ton neutre et les résultats des tentatives d'acculturation comme très relatifs. Un manuel insiste plus que les autres sur les déséquilibres et les conflits entre nations autochtones ainsi que sur la surchasse et l'effet de refoulement qu'elle entraine.

Les colons empruntent aux Premières Nations des éléments de la culture matérielle mais aussi des tactiques de guérilla et leur esprit d'indépendance. Un manuel mentionne les coureurs de bois encore plus adaptés et des Français qui rejoignent les communautés autochtones.

Pour les manuels de la période précédente, si certains mentionnent l'encouragement du roi de France à se marier avec des femmes autochtones, ils restent muets voire sceptiques quant au résultat. La mention de l'existence des Métis des Prairies n'est aucunement relié à ce sujet. Les manuels du programme actuel reconnaissent la réalité des familles mixtes et certains s'y intéressent davantage.

Quant à l'évangélisation, le moins que l'on puisse dire c'est que le souhait du CEPN d'éviter de la présenter comme une œuvre de bienfaisance n'a pas été exaucée. Au contraire, *Périodes* et surtout *Chroniques* montrent les efforts des missionnaires sous un jour favorable. Il constatent le succès mitigé des efforts et le fait que la conversion de certaines Premières Nations ait été le fruit de situations désespérées seulement, mais la résistance des Premières Nations à l'acculturation, si elle est constatée, n'est nulle part appréciée favorablement. Les

effets déstructurants de l'évangélisation sur la cohésion sociale des sociétés autochtones est passée sous silence. Bref, les intentions étaient bonnes et le choc microbien aurait été le seul bémol.

Pour ce qui est des alliances militaires, pour certains elles sont le prix à payer, malgré eux, par les Français. Les conflits, dont les phases sont décrites avec plus ou moins de détails, opposent les Premières Nations entre elles, mais ils sont intensifiés par le commerce des fourrures avec les Européens qui en portent, au mois pour certains manuels, une part de responsabilité. La destruction de la Huronie, reconnue par tous les manuels comme point culminant des guerres iroquoises, connait plusieurs raisons, dont le choc microbien, et l'abandon par les Français impuissants. Les désavantages pour les colons, qu'elle entraine, se trouvent soulignés.

Pour les Iroquois, armés par les ennemis européens, responsables de la dispersion de la nation huronne, l'attitude des manuels ne se distingue que par des nuances. Malgré quelques différences d'appréciation, tous les manuels sont d'accord pour retenir comme une nécessité le déploiement du régiment de Carignan-Salières. Ils se montrent plus ou moins intéressés par l'héroïsme des combats et, en général, soucieux d'équilibre dans la présentation des hostilités. La violence, parfois gratuite, est pratiquée des deux côtés.

La Grande paix de Montréal montre les Premières Nations comme acteurs, qui poursuivent leurs propres stratégies dans les alliances et les guerres, imposant leurs règles de jeu. Dans des mesures variables, c'est la volonté de paix des Français et la faiblesse des Iroquois qui ont amené à sa signature. Dans les résumés, c'est souvent l'eurocentrisme qui l'emporte.

Les mentions du choc microbien et de ses conséquences ont augmenté dans les manuels récents par rapport à ceux précédents. Mais à y regarder de près, parfois les occurrences apparaissent surtout dans le seul contexte de la Huronie, où elles sont liées à l'évangélisation. D'autres manuels se montrent conscients du caractère catastrophique et à long terme des épidémies sur la population autochtone de l'est du continent. Or, aucun ne va jusqu'à leur consacrer le titre d'un chapitre ou leur attribuer l'impact décisif pour que les Européens aient pu s'installer durablement.

L'hypothèse des rivalités entre Premières Nations comme cause de la disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent que les anciens manuels avaient retenue comme la plus probable est accompagnée par les plus récents d'autres explications possibles, comme un refroidissement climatique ou des maladies infectieuses par deux des manuels, les deux autres n'avancent aucune hypothèse.

La disparition des Béothuks ne figure que dans un seul manuel.

A propos des esclaves, si les manuels plus anciens avaient mentionné leur présence en Nouvelle France, la plupart n'avaient pas bien expliqué l'origine des Autochtones parmi eux et les raisons de leur captivité. Les manuels actuels les mentionnent tous et deux d'entre eux expliquent qu'ils ont été achetés ou obtenus en tant que prisonniers. Aucun lien n'est fait avec les Premières Nations alliées ou ennemies dont on parle ailleurs.

Plus on approche de la Conquête, plus l'intérêt des manuels et des programmes se détourne des Premières Nations pour se vouer aux guerres intercoloniales. Comme les anciens manuels, ceux actuels reconnaissent l'importance des alliances avec les Premières Nations, mais à leur

différence, ils ne s'intéressent plus aux intérêts propres des Premières Nations dans ce changement de régime en Amérique du Nord.

La Conquête et la guerre d'indépendance de Pontiac – qu'ils appellent « révolte » - ne marque plus autant que par le passé l'entrée dans un « tunnel » du silence de deux siècles, seulement momentanément interrompu par l'épisode autour de Louis Riel. Pour les manuels du nouveau programme, le silence a été atténué, par différents moyens.

L'importance des alliances lors de guerre de la Conquête est soulignée, avec une insistance variable, par les manuels. Les rapports entre conquérants anglais et Premières Nations et les divergences entre Amherst et Johnson, ainsi que la création du Département des Affaires indiennes, sont présentés dans des contextes, où certains donnent les raisons pour lesquelles, une fois la Nouvelle France vaincue, les Britanniques se montrent moins enclins aux concessions envers des Premières Nations, d'autres ne mentionnent ni l'entente de 1760 ni des revendications des Premières Nations, ni le nouveau rapport de forces.

Tous les manuels parlent de l'opposition à la conquête britannique menée par une coalition de Premières Nations et exaucent le souhait de la relier étroitement à la Proclamation royale, mais interprètent un peu différemment ce lien. Trois d'entre eux s'intéressent de près aux diverses motivations et, de manière plus ou moins détaillée, au déroulement des hostilités, deux mentionnent les couvertures infectées utilisées par Amherst. Si les anciens manuels avaient avancé différentes hypothèses sur les raisons de la défaite, attribuée soit à la désunion des nations autochtones soit au manque de soutien par les Canadiens français, ce dernier argument a totalement disparu. Les dissensions entre Premières Nations sont parfois mentionnées, mais les manuels ne parlent plus d'un échec de la révolte. Certains ne se prononcent pas, d'autres insistent sur le fait que la lutte de la coalition avait abouti à des négociations avantageuses. Les concessions des Britanniques notamment les garanties territoriales, accordées pour apaiser les relations, sont citées dans le texte et soulignées pour leur importance à long terme.

Le revirement de la politique britannique par l'Acte de Québec est surtout mis en évidence, dans les manuels, par des cartes sur les évolutions territoriales ultérieures. Il en va de même pour la guerre d'indépendance américaine ; certains manuels mentionnent la participation d'Autochtones, tandis que la majorité ne prend pas de parti. La totale ignorance des préoccupations des Premières Nations lors de la conclusion de la paix est relevé par un seul manuel.

L'intérêt des manuels pour le refoulement des Nations Autochtones devant l'arrivée des loyalistes est très inégal. Un seul manuel décrit en détail les migrations forcées dans les différentes régions et les problèmes qui en résultent pour les Premières Nations.

Dans le programme précédent, peu de manuels avaient mentionné la participation des Premières Nations à la guerre de 1812. Tous les manuels actuels, même les plus économes, le font et la plupart expliquent les motifs qu'elles avaient pour s'allier aux Britanniques. Or, elles attendront en vain la récompense promise pour leur participation pourtant décisive.

Que le revirement de la politique britannique envers les Premières Nations est lié à une perte de leur influence militaire, s'ajoutant à celle économique, suite au déclin du commerce des

fourrures et de l'essor de l'industrie forestière est expliqué, plus clairement que par le passé, par la plupart des manuels.

Le dernier moment dans l'histoire politique que traitent les manuels pour la 3e secondaire, i.e. avant 1840, où le rôle des nations autochtones est mentionné, est la Révolte des Patriotes de 1837-1738, dont trois manuels apportent quelques éléments sur leur attitude.

4.3.3 Les Premières Nations depuis 1840 au Québec actuel

Le programme justifie ainsi le découpage des contenus entre la 3e et la 4e secondaire:

> L'année 1840 constitue le point de bascule entre les deux années du programme en raison de l'importance des changements complexes qu'elle rappelle, cette date correspondant à l'émergence d'un État libéral moderne, à l'établissement d'un nouvel équilibre politique et au début de l'industrialisation, qui conduit à de profondes transformations socioculturelles. (Programme HQC 2017, p. 16)

Le programme prévoit pour la 4e secondaire l'étude de la période depuis l'Acte d'union (1840) à nos jours. Dans l'ancien programme, le moment principal retenu en histoire des Premières Nations, pour le 19e siècle, étaient les rebellions dans les Prairies reliées à la « conquête de l'ouest » et la Loi sur les Indiens dans le cadre de la Confédération canadienne de 1867. Bien entendu, cela reste vrai pour les programmes actuels, mais à la suite du rapport de la CVR, les manuels accordent une plus grande attention à l'histoire des pensionnats et leur introduction au 19e siècle, même si le programme ministériel ne le prévoit pas expressément.

La Commission Bagot et la création des réserves avant les traités numérotés

Le changement dans le rapport de force entre les Britanniques et les nations autochtones, résultant d'une perte d'influence économique et militaire de ces dernières, manifeste après la guerre de 1812 et souligné plus clairement par les manuels actuels que dans le passé, aboutira à leur marginalisation dans les premières décennies du 19e siècle : dans les recommandations assimilationnistes du rapport Bagot et par la création de réserves et de pensionnats.

Le mémoire du CEPN fait valoir que « Plusieurs réserves ont été créées dans les années 1850, et ce, pour des raisons de regroupement et de contrôle des Premières Nations. » (Mémoire 4, p. 2)

Le Guide de bonnes pratiques, quant à lui, apporte les mentions suivantes :

> Affaires indiennes. La création des réserves, soit regrouper les populations afin d'exploiter le territoire. / Le passage du statut de membres de nation à citoyens mineurs sous tutelle (rapport Bagot) / L'accélération de la mise sous tutelle des Autochtones à la suite du partage des pouvoirs. / La place de l'Église anglicane et l'impact des prêtres (catholiques et anglicans) dans le Nord québécois / Les grandes restrictions culturelles (danse interdite, porter des costumes, etc.) à la suite de la Loi sur les Indiens, auxquelles résistent les Premières Nations. / Les impacts de la traite du castor sur le mode de vie des Cris. (Guide de bonnes pratiques, p. 8)

Le programme, de manière curieuse, évoque les réserves une seule fois, à savoir dans la section « Affaires indiennes » de la période « 1840-1896 : La formation du régime fédéral canadien » (programme HQC 2017, p. 46). Le texte de commentaire (Ibid., p. 41-43) les passe entièrement sous silence. Or, il s'agit, dans l'énumération des connaissances de la « Création des réserves indiennes au Bas-Canada » uniquement. (Ibid., p. 45) N'y a-t-il pas eu des réserves dans le Haut-Canada, dans les Prairies et dans l'Ouest ?

Comme nous le verrons, les manuels ne suivent pas cette incohérence. Par ailleurs, trois des quatre manuels citent les recommandations de la commission Bagot de 1844, ignorées par le programme, comme par leurs prédécesseurs. Elles ne figurent pas dans *MisÀjour*. Dans la partie qui y est consacrée, *Mémoire* rappelle d'abord que « dans les premières décennies du 19e siècle, les Premières Nations ont perdu leur statut d'alliés militaires. Leurs terres sont de plus en plus convoitées pour permettre le développement de la colonie » (MEM 4 : 37) et, accompagné d'un portrait de Charles Bagot (1781-1843), insiste surtout sur les répercussions de ce rapport sur la gestion du territoire :

> La commission Bagot (1842-1844). En 1842, le gouverneur général des colonies britanniques d'Amérique du Nord, Charles Bagot, lance une commission d'enquête sur l'administration des Affaires indiennes. La commission Bagot remet son rapport en 1844. Ce rapport aura une grande influence sur la politique du Canada à l'égard des Autochtones dans la seconde moitié du 19e siècle. Les recommandations de la commission Bagot touchent plusieurs points très importants, entre autres la gestion des terres indiennes. (Ibid.)

Le manuel enchaine ensuite sur « La création des réserves indiennes au Bas-Canada » en reliant l'objectif gouvernemental de sédentarisation à celui de la colonisation des territoires ainsi « libérés » de la présence ses Premières Nations :

> A cette époque, les Premières Nations sont durement touchées par l'exploitation forestière et la colonisation de plusieurs régions du Bas-Canada. C'est dans ce contexte et en s'inspirant en partie des recommandations de la commission Bagot que le Parlement de la Province du Canada adopte, en 1851, une Loi qui met de côté 23 000 acres. Ces terres sont reparties en plusieurs réserves qui s'ajoutent aux villages de domiciliés qui existent déjà dans la vallée du Saint-Laurent. Les réserves sont à l'usage exclusif des Premières Nations : les non-Autochtones ne peuvent pas s'y installer. Pour le gouvernement, la création des réserves pourrait favoriser la conversion des Autochtones à l'agriculture, et donc leur sédentarisation. En délaissant leurs activités traditionnelles de chasse et de pêche, les Autochtones libèreraient d'immenses territoires, ce qui lasserait le champ libre à la colonisation et à l'exploitation des richesses de ces territoires. (Ibid.)

Sa définition du terme « Réserve » est cependant très neutre et exempt de toute intentionnalité : « Territoire réservé aux Premières Nations et administré par le gouvernement canadien » (MEM 4 : 37)

Le rapport Bagot n'est mentionnée que brièvement par *Chroniques*, qui se limite à l'aspect des pensionnats en constatant qu'il « recommande que des pensionnats soient créés par le gouvernement et administres par des communautés religieuses. Dans son rapport, la commission Bagot considère que le meilleur moyen d'assimiler les Autochtones est l'éducation des jeunes dans des pensionnats situés loin de leur famille. » Le passage est introduit par cette remarque : « Au 19e siècle, l'un des objectifs des autorités coloniales est l'assimilation des Autochtones à la population d'origine européenne. » (CHR 4 : 28)

Une vingtaine de pages plus loin, un passage est consacré à « la création des réserves indiennes au Bas-Canada » :

> Alors que l'exploitation forestière et le manque de terres dans les seigneuries poussent les Canadiens français vers de nouvelles régions de colonisation, les peuples des Premières Nations qui vivent déjà sur ces territoires en subissent les répercussions. Ils sont de plus en plus envahis par les colons qui s'établissent sur les meilleures terres et qui s'approprient les ressources naturelles de leurs territoires ancestraux. (CHR 4 : 42)

Or, les réserves sont créées à leur demande :

> Face à cette menace, les peuples des Premières Nations demandent au gouvernement d'agir. En 1851, le gouvernement du Canada-Uni décide de leur attribuer des terres protégées et placées sous la supervision des missionnaires. En se basant sur le modèle des qui avalent été créées en Nouvelle-France, le gouvernement établit officiellement les premières réserves du Bas-Canada en 1853. La création de ces réserves vise à dédommager les peuples des Premières Nations pour la perte de leurs terres maintenant occupées par les nouveaux colons. Au total, 930 km^2 de terres sont alors alloués aux bandes nomades afin qu'elles s'y sédentarisent et y pratiquent l'agriculture. (CHR 4 : 43)

Tout compte fait, la création des réserves est présentée comme une réparation de torts subis, est c'est ce que souligne la question posée à ce propos : « Que souhaitent les autorités gouvernementales en créant les réserves ? » (Ibid.) Un tableau de Krieghoff illustre « une famille nomade » (CHR 4 : 43)

Le manuel définit à cette occasion les termes de « Réduction : Village fondé par des missionnaires -pour faciliter l'évangélisation et la sédentarisation des peuples des Premières

Nations en Nouvelle-France. » et celui de « Réserve : Territoire réservé aux peuples des Premières Nations et administré par le gouvernement. » (Ibid.)

Périodes débute son passage sur la commission Bagot par un rappel de la situation démographique défavorable des Premières Nations et leurs demandes de territoires réservés :

> Les Premières nations : La croissance de la population coloniale se fait au détriment des peuples autochtones, car des colons empiètent sur leurs terres. A cette époque, la population des Premières Nations est en déclin au Bas-Canada : la mortalité est généralement plus élevée que la natalité. Depuis les années 1830, des Autochtones réclament des terres qui leur seraient réservées. Ils présentent de nombreuses pétitions et demandent des compensations pour les territoires de chasse perdus à cause de la colonisation. En 1842, les autorités coloniales mettent sur pied une commission d'enquête, la commission Bagot, sur la gestion des populations autochtones. En 1844, la commission propose dans son rapport des moyens pour assimiler les Autochtones, dont leur sédentarisation, le développement de l'agriculture et l'éducation des enfants. » (PER 4 : 21)

Une citation de l'historien Alain Beaulieu met en lumière le fait que ces demandes de la part des Premières Nations s'expliquent par le développement de l'industrie du bois, à leur détriment :

> Les demandes des Premières Nations. « Les Algonquins et les Népissingues [...] sont durant plusieurs années les chefs de file de ce mouvement pétitionnaire, rédigeant la quasi-totalité des requêtes portant sur les questions territoriales avant 1840. Cela n'est pas étonnant, car leurs territoires de chasse sont situés dans la vallée de l'Outaouais, l'une des régions qui subissent le plus rapidement les contrecoups de l'industrie forestière « (Alain Beaulieu, historien Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au plan Nord 2013) (PER 4 : 21)

Cette question y est associée : « Que réclament les Autochtones des Premières Nations dans les années 1840 ? » (Ibid.)

Ensuite, le manuel aborde la Commission Bagot par un extrait du rapport qui s'intéresse à une critique d'un missionnaire sur l'éducation en milieu autochtone et à la nécessité qu'il en déduit de créer des écoles qui leur seraient destinées :

> Ce témoignage, cité dans le rapport de la commission Bagot, révèle le point de vue d'un missionnaire protestant sur les Autochtones. « Il est notoire que les parents en général n'exercent que peu ou point de contrôle sur leurs enfants, et qu'ils les laissent faire ce qu'ils veulent. Abandonnés ainsi à leur propre volonté, ils n'ont que trop souvent à faire que d'errer dans les bois avec leurs arcs et leurs flèches, à accompagner leurs parents dans leurs excursions de chasse. […] Sous ces circonstances, je désirerais beaucoup qu'il fut établi parmi ces gens des Ecoles de Travail Manuel qui auraient l'effet de les discipliner convenablement […]. (Peter Jones, Missionnaire protestant, cité dans le rapport sur les affaires des Sauvages en Canada, section 3, 1847. (Ibid.)

La question concerne l'argument central du texte : « Pour quelle raison ce missionnaire souhaite-t-il établir des écoles pour les enfants autochtones ? » (Ibid.)

Un encadré informe sur :

> La Commission Bagot sur les affaires indiennes. Au début des années 1840, les autorités britanniques se questionnent sur la manière de gérer les Autochtones sur le territoire colonial. Aux yeux des Britanniques, non seulement les Autochtones ne représentent plus des allies militaires stratégiques, mais leur présence nuit aussi parfois à la colonisation. En 1842, le gouverneur Charles Bagot met sur pied une commission sur l'administration des « Affaires indiennes » en 1844, la commission dépose un rapport dans lequel elle fait de nombreuses recommandations. Entre autres, elle suggère de favoriser l'éducation des jeunes Autochtones pour leur apprendre la langue et les coutumes des « Blancs », et pour les évangéliser. Pour ce faire, la commission recommande de mettre sur pied à leur intention des pensionnats dirigés par des communautés religieuses. Les enfants seraient retirés de leur environnement familial et héberges dans ces écoles. Ce retrait du cadre familial favoriserait ainsi, à moyen terme, l'assimilation des Autochtones. (Ibid.)

Le manuel définit à cette occasion le terme de « Pensionnat : Ecole dans laquelle les élèves sont nourris et logés » (Ibid.) A la page suivante, il note, en marge : « Des missions catholiques et protestantes. Dans la première moitié du 19e siècle, l'Eglise catholique et les Églises protestantes poursuivent l'évangélisation des Autochtones, tant dans la Province du Canada que dans les territoires situés plus à l'ouest. […] » (PER 4 : 22)

Pour ce qui est des réserves, *Périodes* distingue une première période de « La création des réserves indiennes au Bas-Canada », pour laquelle convergent les intentions gouvernementales avec des demandes des Premières Nations, de celle des traités numérotés, abordée séparément, après la 1ère révolte des Métis (cf. infra)

> Dans les années 1840, les Premières Nations avaient réclamé des terres réservées à leur usage exclusif et des compensations pour leurs pertes territoriales. En 1851, le gouvernement réformiste vote une loi qui réserve 230 000 acres de territoire aux Premières Nations du Bas-Canada et qui accorde à celles-ci une assistance financière de 1 000 livres par année. Les réserves indiennes sont créées officiellement en 1853. Toutefois, le système des réserves est contraignant : les nomades doivent se sédentariser et avoir l'agriculture plutôt que la chasse comme moyen de subsistance. Le gouvernement confie à des communautés religieuses la supervision des Autochtones sur les terres accordées. Les religieux sont également responsables d'aider les Autochtones dans leur transition en les éduquant dans des missions catholiques, selon les coutumes canadiennes-françaises. (PER 4 : 37)

Un document cite, à ce propos, « La pétition des trois chefs innus » :

> « 1. Qu'on nous donne un morceau de terre au Lac Saint-Jean des deux bords de la rivière Péribonka et un autre morceau à l'entrée de la grande décharge du Lac, là où on s'assemble tous les printemps pour tendre nos filets, vire au poisson et faire nos canots. 2. Qu'on nous donne […] l'argent de nos terres et nos bois […] 6. Qu'on nous donne des choses pour travailler à la terre et des graines pour semer. 7. Que tu nommes un honnête homme et nous en nommerons un autre, ils s'arrangeront ensemble pour séparer entre nous tout ce que tu nous donneras. 8. Que personne ne puisse nous ôter ce que tu nous donneras, mais qu'il reste pour nous et nos enfants pour toujours et toujours. « (Transcrit dans *La Minerve* le 13 mars 1848) (Ibid.)

Le terme « Reserve indienne » est défini : « territoire destiné exclusivement aux Premières Nations. » (Ibid.) Or, dans le contexte des politiques assimilationnistes et des traités signés dans un rapport de force défavorable, ce terme sera défini autrement. La définition exprime alors clairement que l'attribution de ces territoires n'accorde pas la propriété aux Premières Nations : « Territoire réservé aux Premières Nations, mais qui demeure la propriété du gouvernement fédéral, et dont l'usage est précisé par la Loi sur les Indiens ». (PER 4 : 78)

L'illustration qui accompagne le texte est :

> Trois chefs innus et un interprète. Réalisée par le peintre québécois Théophile Hamel en 1848, cette toile montre trois chefs autochtones accompagnes d'un interprète. Les trois chefs, Tumas (Thomas) Mesituapamuskan, Jusep (Joseph) Kakanukus et Pasil (Basile) Thishenapen, veulent remettre une pétition au gouverneur de la Province du Canada, Lord Elgin, afin de faire valoir les besoins des Autochtones. (Ibid.)

MisÀjour aborde les premières réserves à la suite seulement de son « organisateur graphique » sur les « soulèvements des Métis » et en introduction aux « Affaires indiennes », i.e. les traités numérotés (1871-1921) et la Loi sur les Indiens (1876) :

> Dans les années 1850, des réserves, un système parallèle aux missions catholiques et protestantes, sont créées dans le Bas-Canada afin de sédentariser les Autochtones. Ces réserves qui appartiennent à l couronne (au gouvernement fédéral), visent surtout à déposséder les Autochtones de leur territoire et à les assimiler. (MAJ 4 : 49)

A part cela, il y a relativement peu d'occasions, où les manuels mentionnent les Premières Nations pendant la période entre 1840 et 1867.

Chroniques s'intéresse aux communautés religieuses qui sont envoyées comme missionnaires auprès des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Dans un tableau « l'évangélisation des peuples autochtones » est mentionnée parmi les « principales activités de plusieurs communautés religieuses » entre 1840 et 1864 (CHR 4 : 27). Une illustration du père Charles Marie Alfred Paradis de 1887 montre « Un Père oblat pendant la messe parmi les Autochtones » et les apprenant-e-s sont invité-e-s à déterminer : « Quels éléments permettent de savoir qu'il s'agit bien d'Autochtones ? » (CHR 4 : 28) Le texte explique que : « Ces missions catholiques et protestantes visent à amener les peuples autochtones à adopter la religion chrétienne ainsi qu'à abandonner leur mode de vie traditionnel pour se sédentariser et se tourner vers un mode de vie occidental. » (Ibid.) En marge sont données les définitions de Premières Nations : « Au Canada, ensemble des peuples autochtones, en excluant les Inuits et les Métis. Les membres des Premières Nations sont aussi parfois appelés ' Amérindiens' » et les Métis : « Nation d'origine autochtone et européenne. Il s'agit de l'un des trois peuples autochtones du Canada. » (Ibid.)

Sinon, les mentions sont rarissimes et se limitent à deux remarques sur la démographie : « Enfin, environ 1% de la population est d'une autre origine, telle qu'autochtone ou allemande (Bas-Canada en 1840) » (CHR 4 : 12), une mention des origines variées de la population des Maritimes : « acadienne, américaine, afro-américaine, autochtone, africaine, irlandaise, écossaise et anglaise. » (CHR 4 : 73) et la « popularisation de la Crosse vers 1860 » dont on mentionne l'origine autochtone d'avant l'arrivée des Européens et qui « sert à nouer des alliances entre les villages et les nations, à préparer physiquement et mentalement les guerriers à la guerre et à honorer les esprits. » (CHR 4 : 91). C'est dans ce contexte qu'on apprend que : « Au 19e siècle, l'une des six nations iroquoises, les Mohawks, vit dans des missions catholiques situées près de Montréal. » C'est l'occasion de placer un compliment, pour les spectateurs anglophones « fascinés par les grandes qualités physiques qu'exige la pratique de ce jeu de balle. » (Ibid.)

Les rébellions dans les Prairies

Comme nous l'avons vu, les nouveaux manuels sont plus nombreux à faire ressortir les raisons économiques et militaires de la perte d'influence des nations autochtones dans le tournant du 18e au 19e siècle. Le changement du rapport de forces sensible après la guerre de 1812 et après que l'industrie forestière avait supplanté le commerce des fourrures ouvre la voie à la « réduction » (Simard) des Premières Nations qui va en s'accélérant dans la seconde moitié du 19e siècle. Les manuels anciens avaient reliés, plus ou moins, entre eux les différents aspects politiques, économiques, juridiques et culturels de la dépossession, marginalisation et assimilation des Autochtones, à savoir notamment : la mise en réserves, la destruction des modes de vie et de la base économique, la mise en tutelle par la Loi sur les Indiens et l'assimilation par différentes mesures, dont les pensionnats. Ces aspects n'avaient pas toujours été suffisamment compris ni dans leur interdépendance ni dans leur logique chronologique. Aucun manuel n'avait établi le lien avec une logique plus spécifiquement capitaliste de ce processus. L'industrie et le capitalisme avaient été limité au contexte urbain.

Le programme actuel est également assez discret sur ces logiques. Il connaît l'adjectif capitaliste : « La première phase d'industrialisation se déroule dans la seconde moitié du 19e siècle, alors que le Canada intègre progressivement l'économie capitaliste. » (Programme

HQC 2017, p. 48) Mais il n'établit aucune relation avec ce qui concerne les Autochtones, dont il mentionne pourtant l'effritement des modes de vie par la politique gouvernementale : « Dans l'ensemble formé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les Premières Nations, toujours soumises à une politique d'assimilation qui s'étend graduellement à la nation inuite, peinent à maintenir leurs modes de vie traditionnels. » (Ibid.) Or, cette politique n'est pas non plus relié aux soulèvements des Prairies (cf. infra), et les pensionnats pour Autochtones qui y sont mis en place, ne sont même pas mentionnés au 19e siècle.

Dans les manuels du programme précédent, les rébellions sont en général justifiées par le tort causé de la part d'un gouvernement canadien colonisateur, mais à des degrés variables. Les moyens (légaux ou violents) utilisés des deux parties sont abordés de façon diverse.

Le Guide de bonnes pratiques ne mentionne pas les rebellions en tant que telles, mais : « L'achat de la terre de Rupert, à la Compagnie de la Baie d'Hudson, malgré le fait qu'elle appartenait aux Autochtones, pour laquelle ils n'ont reçu aucune compensation sous quelque forme que ce soit. » (Guide de bonnes pratiques, p. 9)

C'est aussi le souci du CEPN qui précise que

> l'acquisition de la Terre de Rupert, [qui] demeure un sujet incontournable dans l'histoire des Premières Nations, tout comme dans l'histoire du Québec et du Canada. Nous recommandons de mettre l'accent sur le fait que ces territoires appartenaient aux Premières Nations, et que la reine Victoria a obligé le gouvernement canadien à négocier avec elles en son nom avant d'ouvrir ces territoires à la colonisation. Conséquemment, la question des traités numérotés pourrait être abordée ici. Il pourrait également être opportun de faire des liens avec la Convention de la Baie-James et l'extension des frontières du Québec de 1898 et de 1912. Cette question juridique sera au cœur du débat sur les droits des Cris, des Naskapis et des Inuits au moment du lancement du projet La Grande en 1971 et des contestations judiciaires qui suivront. (Mémoire 4, p. 3)

Comme dans le programme précédent, dans celui actuel, ces rébellions sont toujours des aspects secondaires des relations fédérales - provinciales. Les rébellions et les événements qui les précèdent ne sont évoqués que très marginalement et comme, surtout, débouchant dans les conflits entre les deux communautés d'origine européenne :

> La réunion des vastes étendues territoriales au nord du 49e parallèle sous une même entité politique ne se fait toutefois pas sans heurts. L'opposition des Métis à l'annexion de leurs territoires et des débats sur les droits scolaires des catholiques génèrent des tensions entre les communautés franco-catholiques et anglo-protestantes (Programme HQC 2017, p. 43)

Les manuels respectent cela plus ou moins. *MisÀjour* entre en matière, dans le contexte de « Centralisation ou décentralisation » par ce raccourci des évènements sans même effleurer les motifs des conflits :

> La politique fédérale de peuplement. Au moment de la création de la Confédération canadienne, Louis riel est le chef des Métis. Après plusieurs mois de conflits entre les Métis et les colons de la région, le gouvernement fédéral crée la province du Manitoba pour satisfaire aux revendications des Métis. A la suite de la création du Manitoba, de nombreux Métis se dirigent plus à l'ouest, vers les territoires du Nord-Ouest qui appartiennent au gouvernement fédéral. En 1885, avec l'arrivée du chemin de fer et la venue massive de colons, les Métis, toujours sous la direction de Louis Riel, se soulèvent encore une fois. Le gouvernement fédéral réagit rapidement et envoie des soldats pour rétablir l'ordre. (MAJ 4 : 47)

Il consacre ensuite un « organisateur graphique » aux deux soulèvements des Métis (MAJ 4 : 48) dans lequel il mentionne les « mesures du gouvernement fédéral pour coloniser l'Ouest canadien », divisées par deux flèches qui doivent faire comprendre que « L'arpentage des terres de l'Ouest « entraîne » « le premier soulèvement des Métis » (1869-1870) ainsi que le

second (1885) tandis que « la construction du chemin de fer transcontinental (Politique nationale) » « entraîne » le second. Au sujet du premier, le manuel retient :

> Après de longues négociations, le gouvernement fédéral de John A. McDonald s'entend avec les Métis et crée la province du Manitoba en juillet 1870. Toutefois, quelques mois après l'entente, le gouvernement fédéral manque à ses engagements sur les droits de propriété. De plus, l'arrivée massive de colons anglais pousse les Métis et les Autochtones encore plus à l'ouest. (Ibid.)

Et pour le second :

> Contrairement à la première rébellion, qui s'étire sur presque une année entière, la deuxième se termine rapidement. Le train qui est l'une des causes du soulèvement des Métis, est aussi le moyen qui permettra aux soldats de se rendre rapidement sur les lieux et mettre fin aux conflits. (Ibid.)

Chroniques parle de la rébellion de la Rivière Rouge dans le contexte de « L'expansion vers l'ouest qui suit la fédération canadienne ». Au début du chapitre sur les débuts de la fédération canadienne, on reconnaît que cette expansion « se fait au détriment des populations autochtones. » (CHR 4 : 102)

Le manuel mentionne, par une illustration, la chasse aux bisons dans les Prairies au milieu du 19e siècle qu'elle commente ainsi, par une ligne minuscule en bas de la page : « Les troupeaux de bisons se raréfient. Les Premières Nations perdent ainsi une importante source de nourriture. » (CHR 4 : 103)

Sa section sur « L'expansion du Canada vers l'ouest » commence par l'illustration : « Louis Riel demandant de cesser les travaux d'arpentage dans la région de la rivière Rouge, le 11 octobre 1869. L'arpentage des terres par le gouvernement suscite de vives craintes chez les Métis de la région. (Résistance, Bonna Rouse, 1986) » (CHR 4 : 106) Le texte suivant permet de répondre à la question : « Pour quelles raisons le gouvernement canadien décide-t-il d'arpenter les terres de la région de la rivière Rouge ? » :

> L'un des buts de l'union des colonies d'Amérique du Nord britannique est l'annexion des territoires situés entre l'Ontario et la Colombie-Britannique. L'acquisition de ces terres par le gouvernement du Canada provoque la révolte des Métis, à l'issue de laquelle la province du Manitoba est fondée. Elle a aussi d'importantes conséquences sur la vie des populations autochtones.
> L'achat de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest. L'une des priorités du nouveau gouvernement fédéral est d'agrandir le territoire du Dominion vers l'ouest. La Terre de Rupert, un immense territoire encore méconnu, est administrée par la Compagnie de la Baie d'Hudson depuis 1670. Elle y pratique la traite des fourrures avec les Autochtones. (CHR 4 : 106)

Le terme de « Population autochtone » est défini : « Au Canada, expression désignant les Premières Nations, les Métis et les Inuits. » (Ibid.)

Les Premières Nations sont peu présentes dans l'énoncé des buts du gouvernement, si ce n'est que par leur seule présence, qui cependant ne semble pas créer d'obstacle aux opérations d'achat :

> Un territoire convoité. Avec l'acquisition de la Terre de Rupert, le gouvernement fédéral veut empêcher les Etats-Unis d'annexer cette région. Les Américains, qui possèdent depuis peu l'Alaska, acheté en 1867 à la Russie pour 7,2 millions de dollars, menacent de poursuivre leur expansion vers la Terre de Rupert, maintenant située entre deux de leurs frontières. De plus, le gouvernement fédéral souhaite ouvrir ces terres à l'exploitation et à la colonisation. Les territoires à l'ouest de l'Ontario sont alors principalement habités par quelques centaines de colons canadiens et de nombreuses bandes des Premières Nations (Cris, Assiniboines et Pieds-Noirs, par exemple). Des populations inuites nomades et des milliers de Métis peuplent aussi ces territoires. (CHR 4 : 107)

Le manuel revient sur la chasse traditionnelle aux bisons pratiquée par les Métis sans cependant mentionner son importance pour leur survie :

> La chasse au bison chez les Métis. En été et au début de l'automne, les Métis des Prairies chassent le bison. Un groupe de chasseurs, à cheval, suivent les ordres d'un capitaine. Le plus discrètement possible, dissimulés derrière de petites collines, ils approchent du troupeau de bisons. Une fois assez près, ils attendent le signal du capitaine pour se lancer à l'assaut. Chaque chasseur choisit un bison et chevauche à ses côtés. Il prend le fusil attache sur son cheval, puis vise la bête de biais. Une fois la cible atteinte, il repart aussitôt à la poursuite d'une autre bête. A la fin de la chasse, les chasseurs récupèrent les bêtes abattues. (CHR 4 : 107 Encadré)

Le texte explicatif continue sur les achats territoriaux en constatant cette fois que les Premières Nations n'ont pas été consultées :

> Les négociations. A la fin des années 1860, le gouvernement canadien négocie l'achat de la Terre de Rupert avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, mais sans consulter les populations autochtones qui peuplent ce territoire. En 1869, avec l'appui du Parlement britannique, il acquiert ce territoire pour la somme de 1,5 million de dollars. Il s'agit de la plus importante transaction immobilière (en termes de superficie) de toute l'histoire du Canada. Le 15 juillet 1870, le Royaume-Uni cède officiellement le Territoire du Nord-Ouest au Dominion du Canada. (CHR 4 : 107)

Or, cet achat soulève de l » agitation » est des craintes de la part des Métis :

> La Rébellion de la rivière Rouge en 1869. La nouvelle de l'acquisition de la Terre de Rupert par le gouvernement fédéral cause une grande agitation chez les Métis. Plusieurs d'entre eux craignent que le gouvernement installe des colons sur leurs terres, notamment des colons ontariens. La population de l'Ontario est alors en pleine croissance et les vastes terres fertiles situées à l'ouest de la frontière ontarienne sont très convoitées. (Ibid.)

Une illustration met en scène « Louis Riel (1844-1885) : Fils d'un chef métis et d'une Canadienne française, Louis Riel est considéré comme le fondateur de la province du Manitoba. Il dirige les soulèvements des Métis de 1869 et de 1885, à l'issue de laquelle il est reconnu coupable de haute trahison et exécuté. » (Ibid.)

Une autre évoque les Métis et leur charrette : « Des Métis font la traite des fourrures près de la frontière américaine vers 1870 : Les charrettes inventées par les Métis de la région de la rivière Rouge sont uniques. Elles sont l'un des symboles de la culture métisse. » Des questions focalisent sur le mode de vie : « 1. Observez la photographie et nommez le mode de vie adopte par les Métis lorsqu'ils font la traite des fourrures. 2. Quels éléments de 'l'image vous renseignent sur le mode de vie des Métis ? » (CHR 4 : 108)

Le texte d'explication donne quelques enseignements sur « Les Métis de la rivière Rouge » et leurs craintes qui les poussent à la résistance :

> En 1869, plus de 10000 Métis peuplent la région qui se situe autour de la rivière Rouge et de ses affluents (l'actuelle ville de Winnipeg). Ils pratiquent une agriculture traditionnelle sur des terres divisées selon le mode seigneurial. Ils vivent aussi de la chasse au bison et de la traite des fourrures. L'hiver et l'automne, ils sont installés sur des fermes situées en bordure de la rivière. Les Métis sont majoritairement catholiques et parlent le « mitchif », un mélange de français et de langues autochtones.
> La résistance s'organise. L'acquisition des territoires de l'Ouest par le gouvernement fédéral et l'envoi d'arpenteurs en prévision de l'installation de colons sur les terres fertiles de la région font craindre aux Métis d'être expropriés. Pour faire face aune telle menace, les Métis organisent une résistance. Avec Louis Riel à leur tête, un jeune Métis charismatique de 25 ans, éduqué à Montréal, ils s'emparent de Fort Garry, un important poste de traite fortifie appartenant à la Compagnie de la Baie d'Hudson. (CHR 4 : 108-9)

Une photo montre : « Les membres du gouvernement provisoire de Fort Garry, en 1870. Louis Riel, au centre, entoure des conseillers du gouvernement provisoire de la nation métisse. » (CHR 4 : 108)

On apprend ensuite la teneur des revendications des Métis et la formation du Manitoba, apparemment obtenue par la seule voie de la négociation non-violente, à part l'exécution de Thomas Scott :

Ils occupent l'endroit et y forment un gouvernement provisoire. Louis Riel exige que le gouvernement fédéral reconnaisse le gouvernement et le peuple métis, de même que leurs droits territoriaux, linguistiques et religieux.
La création du Manitoba. Après de longues négociations, le gouvernement de John A. Macdonald accepte plusieurs revendications du gouvernement provisoire de Louis Riel. La formation du Manitoba fait partie de ces revendications. Le 15 juillet 1870, ce petit territoire dont la population se trouve surtout autour de la rivière Rouge devient, en vertu de la Loi sur le Manitoba, la cinquième province de la fédération canadienne. Les Métis qui y vivent obtiennent des droits particuliers, comme le droit à des institutions bilingues et le droit d'être propriétaires des terres qu'ils occupent.
Un succès passager. Pendant la rébellion, en mars 1870, Thomas Scott, un colon ontarien, est exécuté par les Métis. Cette exécution soulève de fortes tensions, en particulier chez les Ontariens. Pour éviter d'être arrêté, Louis Riel s'exile aux Etats-Unis. Au cours des 75 années suivantes, les conditions de vie des Métis sont si difficiles que plusieurs d'entre eux quittent le Manitoba pour s'établir plus à l'ouest, sur les rives de la rivière Saskatchewan. (CHR 4 : 109)

La photo sur « L'expédition du colonel Wolseley sur la rivière Rouge, en 1870 : Les troupes du colonel Wolseley et les rebelles métis dans la région de la rivière Rouge. (The Red River Expedition at Kakabeka Falls. Frances Ann Hopkins. 1877.) » (Ibid.) montrent un moment du conflit tandis que sur la suivante, il est question de Louis Riel comme homme d'Etat : « Le poste de traite de Fort Garry, pendant la Rébellion de la rivière Rouge, en 1869. C'est à cet endroit que Louis Riel forme un gouvernement provisoire ayant pour but de faire reconnaitre les droits des Métis. (Fort Garry, William Armstrong. 1869) » (Ibid.), les deux accompagnées de la question : « Pour quelles raisons les Métis se rebellent-ils ? »

Une carte montre « Le territoire du Canada, en 1870 : Au terme de la rébellion des Métis, en 1870, une cinquième province se joint au Dominion du Canada : le Manitoba. A l'époque, le territoire de cette province est beaucoup plus petit que celui qu'il occupe de nos jours. » (CHR 4 : 110). La question : « Qui a négocié l'entrée du Manitoba dans la fédération canadienne ? » rappelle l'action de Riel.

Une page « En route vers l'épreuve » fait le point sur les connaissances acquises. Une des sept tâches concerne les « Métis de la Région de la rivière Rouge », leur nombre, leurs moyens de subsistance, leur principale religion, la principale langue et les raisons de la révolte :
« Pourquoi les Métis se rebellent-ils en 1869 ? » Une autre question porte sur le Manitoba, pour connaître le nom de son fondateur et : « Quels droits des Métis sont reconnus par la Loi sur le Manitoba ? » (CHR 4 : 132)

La « Rébellion du Nord-Ouest de 1885 » est abordée séparément une vingtaine de pages et sept sous-chapitres plus loin. Si « La Rébellion de la rivière Rouge en 1869 » avait fait partie de « L'expansion du Canada vers l'Ouest », celle du Nord-Ouest est une partie des « relations fédérales-provinciales », comme le précise le texte introductif : « Au Québec, des évènements politiques, tels que le soulèvement des Métis dans le Nord-Ouest et la question des écoles catholiques hors Québec, ont d'importantes répercussions sur les relations fédérales-provinciales. (CHR 4 : 156) Une illustration attire l'attention sur son échec : « La bataille de Batoche, en mai 1885 : Du 9 au 12 mai, les forces canadiennes vainquent les Métis à Batoche, dans l'actuelle province de la Saskatchewan. C'est ainsi que prend fin la Rébellion du Nord-Ouest. » (Ibid.)

La Rébellion du Nord-Ouest de 1885 est néanmoins introduite par les « effets dévastateurs sur les populations autochtones de l'Ouest » qu'ont entrainé «la construction du chemin de fer transcontinental et la colonisation » :

> L'arrivée de dizaines de milliers de colons dans les Prairies et la création de réserves réduisent les territoires de chasse et de pêche. La chasse intensive pratiquée par les colons entraine une réduction massive des troupeaux de bisons. La misère et la famine se font sentir dans les réserves. Les tensions entre les Autochtones et les colons s'intensifient. Malgré les promesses d'aide du gouvernement fédéral, les secours tardent à venir. (CHR 4 : 156-7)

Ainsi, à la différence de la section sur la Rébellion de la rivière Rouge, le lien est fait entre la chasse aux bisons par les colons et la misère des Premières Nations, et le texte se réfère expressément à ce précédent. Les Métis demandent :

> le retour de Louis Riel, chef de la Rébellion de la rivière Rouge jusque-là en exil aux Etats-Unis. Louis Riel, appuyé par Gabriel Dumont, revient donc au pays et prend la tête d'un deuxième soulèvement métis. Des affrontements violents ont lieu entre les rebelles et les colons, là où se trouve aujourd'hui la province de la Saskatchewan. En 1885, Louis Riel forme un gouvernement provisoire à Batoche, un petit village situé près de la rivière Saskatchewan. Quelques centaines de rebelles métis et des Premières Nations y sont regroupés. (CHR 4 : 157)

Or, cette fois-ci, le gouvernement canadien, mieux préparé et disposant de plus de moyens, réussit à réprimer la révolte :

> La riposte du gouvernement fédéral. Cette nouvelle rébellion métisse, qui sème la terreur parmi les colons, soulève la colère de la population canadienne-anglaise. Au printemps 1885, sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement Macdonald envole des milliers de soldats et de miliciens à Batoche afin de mettre un terme à la révolte. Contrairement à ce qui s'est produit lors du premier soulèvement des Métis, en 1869, la construction du chemin de fer permet cette fois au gouvernement fédéral d'envoyer rapidement des troupes sur le terrain dans le but d'étouffer la rébellion. En mai et en juin, de nombreux affrontements opposent des Métis et des membres des Premières Nations à l'armée canadienne. Louis Riel, des chefs autochtones ainsi que de nombreux autres rebelles sont arrêtés et emprisonnes. A l'issue d'un procès très médiatise, Louis Riel est accusé de haute trahison, puis condamné à la peine de mort. (Ibid.)

Ainsi, la révolte semble justifiée, mais sa répression aussi, puis qu'elle avait semé « la terreur ». Les « colons » et « la population canadienne-anglaise » sont-ils deux groupes sociaux distincts ? Une seconde illustration montre encore une fois une scène d'échec : « Des populations autochtones rendent les armes au général des troupes canadiennes, le 26 mai 1885 : Peu apes la prise de Batoche, la majeure partie des Autochtones qui se sont soulevés rendent les armes à Battleford (en Saskatchewan) » (Ibid.), et, en caractères tout petits, on apprend le nom d'un autre rebelle : « Poundmaker rendant les armes au major général Middleton. » (Ibid.) La question posée dans ce contexte est : « Quel est le rôle de Louis Riel lors du deuxième soulèvement métis ? » (Ibid.)

Gabriel Dumont est représenté au regard sinistre et caractérisé ainsi :

> Chef de la colonie métisse de Saint-Laurent sur la rivière Saskatchewan Sud. Motivé par le bien de son peuple, il est l'un des meneurs de la Rébellion du Nord-Ouest en 1885, aux côtés de Louis Riel. Commandant militaire reconnu pour sa bravoure, il s'exile aux Etats-Unis après la défaite des Métis à Batoche. (Ibid.)

La page suivante illustre une troisième défaite :

> Un groupe de Métis et des membres des Premières Nations faits prisonniers lors de la Rébellion du Nord-Ouest, en aout 1885. A la suite de cette rébellion, 129 personnes sont emprisonnées : 46 Métis, 81 membres des Premières Nations et 2 colons. Plusieurs prisonniers sont accusés de trahison. (CHR 4 : 158)

Le texte, entretemps, se tourne vers les réactions des Canadiens français :

> La condamnation de Louis Riel. Au Québec, c'est l'indignation. Les Canadiens français s'opposent majoritairement à l'arrestation et à la condamnation de Louis Riel. L'opinion publique canadienne-française estime que les Métis, des francophones catholiques comme eux, n'ont fait que défendre leurs droits. Ce point de vue est renforcé par les prises de position du clergé catholique en faveur de Louis Riel. Ailleurs au Canada, on réclame toutefois la mise à mort de Louis Riel. Le gouvernement de John A. Macdonald hésite, mais finit par autoriser l'exécution du chef métis. Celui-ci est pendu à Regina, le 16 novembre 1885. (Ibid.)

Une autre illustration montre « Louis Riel s'adressant au jury durant son procès pour trahison, à Regina, en 1885. Le 31 juillet 1885, après quatre jours de délibérations, le jury reconnait Louis Riel coupable de haute trahison. Il recommande toutefois la clémence de la cour. Le 18 septembre suivant, Louis Riel est tout de même condamné à la pendaison. » (Ibid.)

La question qui suit, focalise l'intérêt sur l'opposition entre Francophones et Anglophones : « Quel groupe de personnes s'oppose à l'exécution de Louis Riel ? Pourquoi ? » (Ibid.) Ensuite le manuel cite le fameux discours d'Honoré Mercier sur « Riel notre frère » (Ibid.)

Quatre des 14 questions à propos de cette section ont un lien avec les Autochtones :

> 1. a) Qui dirige le deuxième soulèvement métis ? b) Quand ce soulèvement a-t-il lieu ? c) A quel endroit se déroule-t-il ? d) Pour quelles raisons les Métis se rebellent-ils ? e) Comment la rébellion se termine-t-elle ? […]
> 12. Pourquoi les tensions entre les Autochtones et les colons de l'Ouest canadien s'intensifient-elles vers 1880 ?
> 13. Dégagez une similitude entre la Rébellion du Nord-Ouest de 1885 et la Rébellion de la rivière Rouge de 1869. (CHR 4 : 161)

La question 14 demande seulement de mettre une date sur dix éléments, parmi eux : « La Rébellion de la rivière Rouge, l'entrée du Manitoba / de la Saskatchewan dans la fédération canadienne et la pendaison de Louis Riel. » (Ibid.)

Les documents à analyser comprennent : L'exécution de Thomas Scott à Fort Garry, la Déclaration du peuple de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest signée par Louis Riel, la pendaison de Louis Riel, un rapport sur les protestations des habitants de Saint-Vital contre les arpenteurs et la bataille de Batoche (CHR 4 : 164-7). Or, de nouveau, les questions s'intéressent moins à la signification de ces éléments qu'à leur ordre chronologique que les élèves sont invité-e-s à établir.

Mémoire en revanche, traite des deux rébellions l'une à la suite de l'autre et fait ensuite le lien avec les traités numérotés, la Loi sur les Indiens, les réserves et les pensionnats.

Quelques dizaines de pages avant de parler de la révolte des Métis, la région de la rivière Rouge avait été qualifiée de « territoire convoité » par *Mémoire*. Un encadré informe :

> A savoir : L'établissement de la rivière Rouge est fondé au 18e siècle dans la région où se trouve aujourd'hui la ville de Winnipeg. A cette époque, plusieurs Blancs s'aventurent sur les terres de l'Ouest, attirés par la traite des fourrures. La cohabitation avec les nations autochtones présentes dans la région entraine la naissance d'une nouvelle nation, celle des Métis. Ceux-ci ont leur propre mode de vie. Celui des Métis francophones est issu de la fusion entre la culture canadienne et la culture autochtone. (MEM 4 : 44)

A cette occasion, le manuel définit le terme de « Métis : Personne dont le père et la mère ne sont pas de la mème origine. Au Canada, les Métis sont issus d'un parent blanc et d'un parent appartenant aux Premières Nations. » (Ibid.)

L'entrée en matière pour la période des rébellions accorde une attention égale aux conflits avec les Premières Nations et les Métis qui ne sont pas subordonnés aux relations fédérales-provinciales :

> Les premières décennies du Dominion du Canada sont mouvementées. Elles sont marquées en particulier par les relations parfois conflictuelles avec les populations métisses et autochtones, des défis économiques et des tensions politiques entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. (MEM 4 : 84)

Ensuite, le manuel fait le point sur la situation des Métis de la rivière Rouge et la menace que signifient les colons. Les deux rébellions sont présentées comme liées entre elles et illustrées dans une même carte : « Les soulèvements des Métis de 1869 et 1885 » (MEM 4 : 85) :

> Les relations avec les Métis. En 1869, au moment où le Dominion du Canada acquiert les terres de l'ouest, plusieurs nations autochtones, de nombreux Métis et quelques colons y vivent. On estime qu'environ 10000 Métis habitent la région de la rivière Rouge, dans le sud du Manitoba actuel. La majorité d'entre eux sont francophones et catholiques. Ils vivent de la chasse au bison, de la traite des fourrures ou d'agriculture. L'arrivée de nouveaux colons dans cette région sera rapidement perçue par les Métis comme une menace. En raison de la colonisation, les Métis craignent de perdre leurs terres et de voir leur mode de vie et leur culture disparaitre. A deux reprises, ils se soulèvent contre le gouvernement canadien. (Ibid.)

Les informations données sur « Le premier soulèvement des Métis : la rébellion de la rivière Rouge, en 1859 » qualifie la résistance des Métis comme légitime et mesurée :

> En 1869, à la suite de l'acquisition de la Terre de Rupert, le gouvernement du Canada entreprend de coloniser les terres où les Métis sont installés. Le gouvernement y envoie des arpenteurs qui ont le mandat de diviser le territoire en concessions destinées aux colons. En octobre 1869, craignant l'arrivée massive de colons anglophones de l'Ontario, les Métis mettent sur pied le Comité national des Métis. Ce comité a pour objectif de défendre les droits territoriaux des Métis et de sauvegarder leur culture. Louis Riel, un Métis francophone, prend la direction du comité. Les Métis parviennent à interrompre l'arpentage des terres et prennent possession de Fort Garry (situé à l'emplacement de la ville actuelle de Winnipeg). En décembre 1869, le Comité national des Métis forme un gouvernement provisoire afin de négocier l'entrée de leur territoire dans le Dominion du Canada en tant que province. Les Métis présentent des demandes au gouvernement canadien afin que leurs droits territoriaux, linguistiques et religieux soient reconnus. (MEM 4 : 86)

Un encadré cite « Les demandes du gouvernement provisoire » qui, elles aussi, n'ont rien d'abusif :

> C'est sur la base d'une liste de droits que le gouvernement provisoire de Louis Riel négocie avec Ottawa l'entrée du territoire dans le Dominion du Canada « 1. Que le Territoire du Nord-Ouest entre dans la confédération de la Puissance du Canada comme province avec tous les Privilèges communs aux différentes provinces de la Puissance. [...] 5. Que toutes les propriétés, tous les droits et privilèges, possédés par nous, jusqu'à ce jour, soient respectés [...].7. Que les écoles soient séparées et que les argents pour les écoles soient divisés entre les différentes dénominations religieuses au prorata de leur population respective d'après le système de la province de Québec. […] 16. Que les langues française et anglaise soient communes dans la législature et les cours et que tous les documents publics soient publiés dans les deux langues. » (Ibid.)

Une photo montre « Le gouvernement provisoire de la nation métisse en 1870. Les membres du gouvernement provisoire métis, dirigé par Louis Riel (au centre sur la photo) » (Ibid.)

Le conflit éclate à cause des

> Canadiens anglais et protestants établis sur le même territoire [qui] refusent de se soumettre à l'autorité de Louis Riel et certains cherchent à renverser le gouvernement provisoire métis. L'un d'entre eux, Thomas Scott, est capturé par les Métis. Accuse d'insubordination, il est exécuté en mars 1870. (Ibid.)

Une illustration concerne « L'exécution de Thomas Scott, en 1870 » :

> Cette image est tirée d'un journal anglophone canadien, le *Canadian Illustrated News.* En Ontario, l'exécution de Scott est perçue comme un meurtre dont Louis Riel est responsable. A l'été 1870, après la création du Manitoba, le gouvernement canadien enverra des soldats, entre autres pour calmer les anglophones de l'Ontario. A l'approche des soldats, Louis Riel s'exilera aux Etats-Unis où il restera quelques mois. » (MEM 4 : 87)

Le texte d'explication qui suit, détaille les droits promis par la loi du Manitoba, mais aussi leur abolition deux décennies plus tard, rendue possible par un rapport de forces défavorable aux Métis et aux Francophones dont la destinée est présentée comme liée :

> Malgré la forte réaction des protestants de l'Ontario à la suite de l'exécution de Scott, le gouvernement canadien conclut un accord avec le gouvernement provisoire métis. La Loi sur le Manitoba entre en vigueur en juillet 1870. Elle entraine la création d'une nouvelle province et son entrée dans la fédération canadienne.

> Le gouvernement canadien promet aux Métis des titres pour leurs terres ainsi que le respect de leur langue et de leur religion. Un système scolaire confessionnel est instauré : des écoles catholiques pour les francophones et les écoles protestantes pour les anglophones. Dans les années qui suivent la création du Manitoba, la proportion de colons canadiens-anglais augmente dans la province. Ils prennent rapidement le contrôle du gouvernement manitobain, occupent les terres des Métis et abolissent plusieurs droits des catholiques francophones, dont le droit à des écoles séparées pour les franco- catholiques, en 1890. En 1890, Les francophones ne représentent plus que 7,3% de la population du Manitoba. De nombreux Métis sont partis s'établir ailleurs dans les terres de l'Ouest. (MEM 4 : 87)

Or, comme le constate un encadré sur la même page, accompagné d'une photo : « Des arpenteurs du gouvernement fédéral », c'est tout l'Ouest qui sera désormais ouvert à la colonisation :

> A savoir. Une loi pour la colonisation de l'Ouest canadien. En 1859, les arpenteurs du gouvernement entreprennent de répartir les terres cultivables de l'Ouest en cantons d'environ 10 kilomètres carrés chacun. Chaque canton est divisé en 36 sections de 640 acres. Chaque section est à nouveau subdivisée en 4 carrés de 160 acres. Chacun de ces carrés correspond à une concession. La province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest deviennent ainsi un énorme échiquier. Une fois cette division faite, le gouvernement canadien adopte, en 1872, la Loi sur les Terres du Dominion dans le but d'encadrer et de favoriser la colonisation de l'Ouest canadien. En vertu de cette loi, un colon, en payant le coût d'inscription fixé à 10 dollars, peut obtenir gratuitement une concession. Au bout de trois ans, s'il a défriché quelques acres et bâti une maison sur sa concession, il obtient un titre de propriété. (Ibid.)

Ainsi, les conditions se trouvent réunis pour « Le second soulèvement des Métis : la rébellion du Nord-Ouest, en 1885 » qui est également présenté comme une défense d'intérêts légitimes, d'autant plus qu'ils concernent des populations déjà refoulées une première fois :

> De nombreux Métis du Manitoba se sont installés dans la région de Batoche, près de la rivière Saskatchewan Sud. Dans les années 1880, l'arrivée massive de colons et le prolongement du chemin de fer dans le Nord-Ouest réduisent encore une fois le territoire de chasse et de pêche des Métis. Louis Riel prend de nouveau la tête d'un soulèvement. En 1885, il forme un gouvernement provisoire à Batoche. Ce nouveau soulèvement sème la colère chez de nombreux Canadiens anglais. Le gouvernement canadien envoie ses troupes, qui prennent Batoche. Riel, des chefs métis et autochtones ainsi que des insurgés sont arrêtés. Accusé de haute trahison pour avoir pris les armes contre le gouvernement, Riel est emprisonné, juge, condamne à mort, puis exécuté. (MEM 4 : 88)

Le manuel fait ensuite le portrait du leader :

> Coup d'œil sur Louis Riel (1844-1885). Louis Riel est originaire de la colonie de la rivière Rouge. Après des études au Québec, il retourne dans les terres de l'Ouest, où il prend la tête des soulèvements visant la protection des droits des Métis. Arrêté lors de la prise de Batoche en 1885 et jugé coupable de haute trahison, Riel refuse de plaider la folie comme le lui conseillent ses avocats. Au terme de son procès, Riel est condamné à la mort par pendaison. (Ibid.)

Un document citant des extraits du témoignage de Louis Riel justifie le bien-fondé de son action en faveur des droits des Métis qu'il avait jugé bafoués par le gouvernement et qui permet aux élèves de répondre à la question : « Qu'est-ce que Louis Riel reproche au gouvernement ? » :

> En 1885, Louis Riel, accusé du crime de haute trahison, témoigne à son procès : « Quand je vins au Nord-Ouest [...], je trouvai les Métis, mangeant le lard pourri de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et devenant malades et plus faibles de jour en jour. [...] je vis qu'ils étaient privés d'un gouvernement responsable, je vis qu'ils étaient privés de leurs libertés [...]. Nous avons adressé [...]des pétitions au gouvernement canadien, lui demandant de faire quelque chose pour procurer du soulagement au pays. [...] Ce gouvernement est tellement irresponsable envers le Nord-Ouest [...] qu'il n'a rien fait pour la population [...]. Ils [les troupes du gouvernement] sont venus à la rivière Rouge et ils ont voulu prendre possession du pays, sans consulter le peuple. [...] Nous avons pris les armes contre les envahisseurs. « (Ibid.)

Ensuite, en commentant sur « Les conséquences politiques des soulèvements métis », *Mémoire* relie le sort des Métis et des Canadiens français en tant que « minorités » aux droits non respectés :

> L'affaire Riel divise le Canada. Les Canadiens français, déjà méfiants envers les Canadiens anglais, sont scandalisés par le sort réservé à Riel, qu'ils perçoivent comme un héros. Riel devient le symbole de la défense de la culture et des valeurs de la nation canadienne française. De plus, de nombreux Canadiens français estiment que le gouvernement fédéral ne respecte pas les droits des minorités. A la fin du 19e siècle, des politiciens du Québec chercheront à exploiter l'affaire Riel à leur profit. (MEM 4 : 88)

La partie « A l'œuvre » ne retient que ces deux questions : « 1. Quelles sont les trois provinces qui à adhèrent à la fédération canadienne au début des années 1870 ? 2. Dans quelles régions se déroulent les soulèvements métis ? » (Ibid.)

Le manuel reviendra une dizaine de pages plus loin sur Louis Riel dans le cadre du « nationalisme canadien-français » et il cite dans ce contexte le discours de Mercier sur « Riel notre frère » (MEM 4 : 98) Or, dans l'immédiat, le manuel enchaine, après les révoltes des Métis et des Premières Nations sur les traités numérotés et la création de réserves qui sont présentés comme un résultat de la répression des révoltes.

Dans son résume du dossier 5, quatre énoncés sur dix sont en rapport avec l'histoire autochtone :

> La colonisation des terres de l'Ouest crée des tensions avec les populations métisses. Deux soulèvements, diriges par Louis Riel, opposent les Métis au gouvernement canadien. / Le soulèvement de la rivière Rouge (1869-1870) mène à la création du Manitoba. Celui du Nord- Ouest (1885) se termine par l'exécution de Louis Riel / A partir de 1871, le gouvernement canadien signe une série de traités avec les Premières Nations de l'Ouest afin de s'approprier leurs terres dans un cadre légal. Il instaure également des réserves pour les Autochtones. / En 1876, le Dominion du Canada adopte la Loi sur les Indiens, qui vise l'assimilation des Autochtones. Cette loi fait de ceux-ci des mineurs sous la tutelle du gouvernement. (MEM 4 : 99)

En revanche, aucune des activités (MEM 4 : 105) et aucun des documents (Ibid. : 106-108) ne mentionnent les Premières Nations. Dans la « Révision du chapitre 1 » figurent ces éléments :

> En 1861, quel objectif poursuit Le Parlement de la Province du Canada en procédant à la création de réserves indiennes ? / Quels sont les facteurs à l'origine de cette décision ? […] Quel objectif les Métis défendent-ils en créant le Comité national des Métis ? / Quelle structure d'assimilation des Autochtones est mise en place au milieu du 19e siècle ? (MEM 4 : 360)

Périodes avait, dans le volume pour la 3e secondaire, mentionné un événement précurseur des soulèvements des Métis : la bataille de la Grenouillère (cf. supra). Ce manuel avait déjà évoqué les Métis dans un contexte précédent, accompagné par l'illustration « Un métis au 19e siècle : Cette image rappelle plusieurs caractéristiques attribuées aux Métis dès le début du siècle : le manteau de type colonial, la ceinture fléchée, les mocassins et le pantalon rayé en laine de bison. » (PER 3 : 361) :

> Les Métis. Les enfants nés de relations entre voyageurs et femmes autochtones sont de plus en plus nombreux dans les réseaux de traite des fourrures. Certains d'entre eux s'intègrent aux Premières Nations et d'autres, à la société coloniale. De plus, certains individus aux origines mixtes vont former de petites communautés semi-sédentaires à l'intérieur ou autour des postes de traite. Au début du 19e siècle, les communautés métisses les plus nombreuses sont établies dans la vallée de la rivière Rouge. On y trouve plusieurs villages où les habitants vivent d'agriculture, de chasse et de pêche. Ils s'habillent à la façon des Premières Nations et à l'européenne, et parlent parfois le michif, une langue dans laquelle se mélangent le français et le cri. Ils se désignent eux-mêmes parfois par l'appellation « Métis ». (Ibid.)

Il avait ajouté, dans ce contexte, le portrait de la grand-mère de Louis Riel :

> Marie-Anne Gaboury. Née à Maskiongé, Marie-Anne Gaboury y habite jusqu'à son mariage en 1807 avec Jean-Baptiste Lagimodière. Ensemble, ils partent vivre dans les Pays d'en Haut, au nord-ouest du lac Supérieur. Elle est la première femme blanche à s'y rendre. Elle mène une vie hors du commun, côtoyant les femmes autochtones des Prairies et chassant les bisons. En 1811, elle s'installe avec sa famille dans la colonie de la rivière Rouge, où une communauté métisse se développe. Son petit-fils, Louis Riel, est un chef métis important de la fin du 19e siècle. Elle meurt à l'âge de 94 ans. (PER 3 : 362)

Dans son volume de 4e secondaire, le premier et le second soulèvement des Métis et des Premières Nations sont reliés par des rappels, mais séparés par une trentaine de pages dans lesquelles *Périodes* aborde les traités numérotés, la Loi sur les Indiens et les pensionnats pour enfants des Premières Nations. Ces événements sont effectivement intervenus entre les deux révoltes.

Le récit sur « Le premier soulèvement des Métis », figurant, étrangement, dans la partie « D'un océan à l'autre », le présente comme une réaction légitime à l'arpentage auquel procède le gouvernement canadien et une légitime défense de leurs droits :

> En septembre 1869, les autorités canadiennes procèdent à l'arpentage des Territoires du Nord-Ouest en vue d'offrir des terres à de futurs colons canadiens. Or, des colons sont déjà installés dans la région de la rivière Rouge, à l'ouest de l'Ontario, depuis le début du 19e siècle. Cette région compte alors 12 000 habitants, dont la vaste majorité sont des Métis vivant surtout de l'agriculture et du commerce des fourrures. Les Métis aux origines francophones et catholiques forment le groupe le plus nombreux. Ils sont choqués par l'arrivée des arpenteurs, car plusieurs d'entre eux sont des orangistes et menacent de chasser les Métis de leurs terres. Les arpenteurs justifient leurs actions par le fait que beaucoup de Métis n'ont pas de titres de propriété pour leurs terres. Les Métis craignent de perdre leurs terres ainsi que leurs droits linguistiques et religieux avec le développement des Territoires du Nord-Ouest. C'est ce qui les pousse à se soulever en 1869. En 1869 et 1870, des Métis dirigés par Louis Riel mènent des actions dans le but de protéger leurs droits : ils emprisonnent une équipe d'arpenteurs et de colons canadiens, puis s'emparent de fort Garry (Winnipeg). Riel crée également un gouvernement provisoire pour la colonie, car il veut négocier la création d'une province séparée des Territoires du Nord-Ouest, le Manitoba, et garantir les droits des francophones et des catholiques. En mars 1870, le gouvernement provisoire de Riel fait exécuter l'un des prisonniers orangistes, Thomas Scott, parce qu'il profère des menaces à l'endroit de Riel et des Métis. Cette exécution provoque la colère de nombreux Canadiens anglophones, en particulier en Ontario. Louis Riel s'exile aux Etats-Unis pour éviter d'être condamné pour le meurtre de Thomas Scott. Pour apaiser les tensions, le Parlement du Canada crée en 1870 la province du Manitoba, qui à son propre gouvernement provincial et des députés à la Chambre des communes pour la représenter à Ottawa. La loi établissant la création du Manitoba prévoit l'usage des deux langues au parlement provincial, la reconnaissance des titres de propriété des Métis installés avant 1870 ainsi que la protection des droits des francophones catholiques, notamment en matière d'éducation. Par ailleurs, la création du Manitoba permet au gouvernement fédéral d'envisager la construction d'un chemin de fer vers l'ouest. (PER 4 : 70-1)

Un passage brosse le portrait de Louis Riel :

> 1844-1885. Né dans la colonie de la rivière Rouge d'un père métis et d'une mère canadienne-française, Louis Riel est un instituteur. Encouragé par un évêque, Riel étudie au Petit Séminaire de Montréal, ce qui contribuera à l'appui qu'il reçoit de plusieurs habitants du Québec lors des événements qui l'opposent au gouvernement fédéral. Il est reconnu comme étant le porte-parole des Métis en raison de son rôle dans les soulèvements de la rivière Rouge en 1869 et 1870, et des soulèvements du Nord-Ouest en 1885. Il sera condamné pour haute trahison contre le gouvernement canadien le 18 septembre 1885 et pendu deux mois plus tard. (PER 4 : 70)

Une photo le montre avec 13 autres Métis [lui seul est nommé] sur la photo « Le Conseil du gouvernement métis 1869 ».

La définition de « Métis » à cette occasion, plus adaptée que les autres au contexte historique, est celle-ci : « Au Canada, nom donné à l'un des trois peuples autochtones reconnus, composé d'individus aux origines européenne et autochtone et ayant formé leurs propres communautés. » (PER 4 : 70)

Comme *Mémoire*, *Périodes* cite « Quelques demandes des Métis concernant la création d'une province canadienne » qui témoignent du bien-fondé de leurs revendications » :

> « Que tous les droits et privilèges possédés par nous soient respectés, et que la reconnaissance et l'arrangement des coutumes, usages et privilèges soient laissés à la décision de la législature locale seulement. […] Que les langues française et anglaise soient communes dans la législature et les cours, et que

> tous les documents publics ainsi que les actes de la législature soient publiés dans les deux langues. « (Gouvernement provisoire 22 mars 1870) (PER 4 : 71)

La question qui y est associée concerne la réalisation de ces revendications : « Quelles demandes des Métis la création du Manitoba a-t-elle exaucées ? » (Ibid.)

Ce document ainsi que la photo du Conseil du gouvernement métis donne lieu à la tâche suivante : « Les Métis mènent des actions pour revendiquer leurs droits sur les terres qu'ils occupent. Relevez deux faits qui démontrent cette affirmation. » (Ibid.)

La section suivante, traitant de la période 1873-96, est introduite par un passage sur « Le développement colonial sur les terres autochtones de l'Ouest canadien en 1873 » : « Durant les dernières décennies du 19e siècle, des colons venus de l'est du Canada et d'Europe s'installent massivement dans plusieurs régions jusqu'alors occupées par les Premières Nations ou les Métis. C'est notamment le cas dans la région des Prairies. » (PER 4 : 74)

Comme d'habitude, ce manuel introduit sa présentation par une histoire fictive. Le personnage emblématique choisi pour cette occasion est un Métis qui a déjà connu le premier soulèvement de la rivière Rouge et qui établit la jonction entre les deux :

> « Prends ton fusil et viens avec nous ! » C'est ainsi que Joseph La Roque se fit brusquement réveiller par une nuit fraiche en mars 1885. Tranquille cultivateur métis des Territoires du Nord-Ouest, Joseph avait peine à croire qu'il allait se battre. Toutefois, il avait déjà discuté avec d'autres Métis de la nécessité de prendre les armes pour défendre leurs territoires. Depuis quelque temps, des colons venant de l'est, envoyés par le gouvernement du Canada, s'installaient toujours plus profondément dans les Territoires du Nord-Ouest. Si les Métis ne faisaient rien, ils allaient perdre leurs champs et voir le bison disparaitre. Cette situation avait même poussé Louis Riel à revenir de son exil des Etats-Unis pour prêter main-forte aux Métis. Joseph avait promis aux rebelles métis de les aider à repousser les troupes armées du Canada qui se dirigeaient vers leur région pour les déloger. Avant de partir, il rassura sa femme et ses enfants, mais au fond de lui, il se demandait s'il allait revenir. (Ibid.)

Sur la même page apparait déjà la citation du discours de Mercier qui annonce que la rébellion va se solder par la pendaison de Louis Riel.

Or, avant d'aborder ce second soulèvement, le manuel résume la période dont il sera question, sous le titre « Vers l'Ouest » :

> A la fin du 19e siècle, une crise économique frappe le Canada, le gouvernement réagit en mettant sur pied un plan pour relancer l'économie. Ce plan prévoit des mesures touchant aux tarifs douaniers, au réseau ferroviaire et à l'immigration au Canada. Cependant, l'ensemble de ces mesures a des répercussions considérables sur les Autochtones. En quoi consiste la Politique nationale ? Comment les initiatives du gouvernement affectent-elles les peuples autochtones ? (PER 4 : 76)

Il s'agit ensuite de l'ouverture de l'Ouest canadien à la colonisation, puis de la Loi sur les Indiens, dont l'introduction est expliquée dans un contexte de négligence des intérêts des Premières Nations, qui connaissent de graves problèmes dus à la colonisation. Les pensionnats sont évoqués dans ce même contexte.

Un encadré, accompagné par l'image « Des os de bisons pour la fabrication d'engrais, Ouest canadien 1891 » (Ibid.) constate, sans équivoque et le plus clairement de tous les manuels, la responsabilité du gouvernement dans une politique volontariste de chasse aux bisons dans l'intention de refouler les Premières Nations :

> La disparition du bison. A La fin du 19e siècle, les grands troupeaux de bisons de l'Ouest sont décimés. Les autorités gouvernementales encouragent la chasse excessive par les Autochtones et les colons. Elles savent que la disparition du bison prive les Autochtones d'une ressource utile à leur subsistance. Les os de bisons sont recueillis, broyés et transformés en engrais agricole. (Ibid.)

La partie suivante, à savoir « L'Ouverture de régions de colonisation » mentionne brièvement les Premières Nations : « Par ailleurs, la colonisation se fait au détriment des Autochtones, qui voient une part importante de leur territoire de chasse disparaitre. Plusieurs d'entre eux doivent donc se déplacer vers des territoires forestiers plus éloignés ou encore dans les réserves. » (PER 4 : 89), mais elles sont absentes des activités (Ibid.)

Ce n'est que trente pages après que Joseph La Roque avait été réveillé « par une nuit fraiche en mars 1885 » (cf. supra) que *Périodes* reprend le fil de la narration pour évoquer « Le deuxième soulèvement des Métis » Il le fait en rappelant que celui de 1869-70 s'était soldé par la création du Manitoba, mais que la colonisation européenne ne s'était pas arrêtée, au contraire :

> Le premier soulèvement des Métis et des Premières Nations, survenu à la rivière Rouge en 1869 et 1870, s'était terminé avec l'intervention de l'armée. Les autorités canadiennes avaient ensuite créé la province du Manitoba en 1870, puis avaient commencé à y envoyer massivement des colons. Louis Riel, le principal chef des insurgés, était quant à lui déménagé aux Etats-Unis, où il travaillait comme professeur dans une communauté métisse du Montana. Dans les années 1880, le mouvement de colonisation s'accélère dans l'Ouest et s'étend au-delà du Manitoba, à mesure que le chemin de fer transcontinental se développe dans les Territoires du Nord-Ouest. L'afflux de colons toujours plus nombreux provoque de nouvelles tensions avec les Métis et les Premières Nations. Le gouvernement canadien met alors en place un système de compensations financières visant à dédommager les Autochtones pour la perte de leurs terres. Ce système, que les Autochtones jugent insatisfaisant, ne réussit pas à apaiser les tensions. Le mécontentement envers le gouvernement fédéral se fait également sentir chez les colons, à qui on donne des terres souvent peu productives et isolées, qui ne correspondent pas à leurs attentes. A l'automne 1884, le climat politique est tendu. (PER 4 : 106)

Le nouveau mouvement voit Gabriel Dumont et Louis Riel côte à côte diriger la révolte et les négociations :

> Gabriel Dumont, un influent commerçant et chasseur métis, convainc Louis Riel de revenir des Etats-Unis pour diriger un nouveau mouvement de résistance face aux autorités canadiennes. Riel et Dumont parcourent le Nord-Ouest canadien pendant plusieurs mois pour mobiliser les populations mécontentes. Ils tiennent des réunions publiques et font signer des pétitions réclamant le respect des droits des Métis et des Premières Nations. Ils tentent aussi de négocier avec le gouvernement du Canada une entente qui assurerait un partage équitable des terres entre tous les habitants du Nord-Ouest (Ibid.)

Louis Riel ayant été portraituré à l'occasion de la première récolte, c'est maintenant au tour de Gabriel Dumont, plus chanceux :

> 1837-1906. Gabriel Dumont grandit au sein d'un groupe de Métis des Territoires du Nord-Ouest. Fier de ses origines métisses, il crée dans les années 1869 un conseil politique régional et fait signer des pétitions pour convaincre le gouvernement fédéral de reconnaitre les droits territoriaux des Autochtones. En l'absence d'une réponse favorable, il prend la direction militaire du soulèvement du Nord-Ouest de 1885 Apres la défaite, il s'exile aux Etats-Unis. En 1886, le gouvernement canadien lui accorde le pardon. Dumont revient au Canada et termine sa vie en cultivant et en chassant dans sa région natale. (Ibid.)

Un document cite un extrait d'une pétition de représentants métis et autochtones adressée au gouvernement de 1884 où ils alertent sur leur situation :

> Cet extrait d'une pétition envoyée au gouvernement fédéral témoigne de la détresse et de l'inquiétude des Premières Nations et des Métis du Nord-Ouest face à la colonisation. « Les Indiens sont tellement démunis que les colons dans de nombreuses localités se volent obligés de les approvisionner en nourriture […] Les Métis qui possèdent des lopins de terre n'en ont pas reçu les titres de propriété […]. » Pétition des droits signé par les Métis et des gens des Premières nations du Nord-Ouest 1884 (Ibid.) Les activités consistent à résumer ce texte : « Pourquoi les habitants des territoires du Nord-Ouest sont-ils mécontents à la fin du 19e siècle ? » et à : « Nomme[r] deux groupes autochtones qui se soulèvent en 1885 » (PER 4 : 109)

Un document montre les forces inégales face à face : la photo des « Troupes de l'armée canadienne à la gare de Winnipeg. En vue de contrôler les Territoires du Nord-Ouest, le

gouvernement du Canada y envoie des milliers de soldats à l'aide du chemin de fer, qui passe par Winnipeg » représente une formation impressionnante comparée à un petit groupe fier, mais nettement moins équipé, de « Guerriers du Nord-Ouest en 1891 : Cette bande de guerriers à pour chef Kamiscowesit. Ce chef reste neutre durant le soulèvement de 1885, préférant la négociation à l'affrontement. Par contre, certains de ses guerriers décident de rejoindre les insurgés. » (PER 4 : 106)

Le texte explicatif du manuel continue son récit des événements, l'échec du soulèvement ainsi que le sentiment de solidarité entre Francophones et Métis face aux Anglophones :

> Avec Riel à la tête du mouvement de contestation, Dumont recrute des agriculteurs et des chasseurs de bisons dans les communautés métisses du Nord-Ouest pour former des groupes armés. En mars 1885, les insurgés s'emparent de l'église de la paroisse de Batoche et proclament former un gouvernement provisoire représentant les habitants du Nord-Ouest. Les Métis gagnent quelques autres combats en s'attaquant à des positions isolées de la police, de la milice ou de l'armée canadienne. Ils ont l'appui de membres des Premières Nations, entre autres des chefs cris Big Bear et Poundmaker, qui joignent directement leurs rangs ou encore qui mènent des combats parallèles. Le nombre d'insurgés se situe entre 500 et 1000. Le gouvernement du Canada envoie quelque 5 000 soldats par train sur les lieux des affrontements. Après quelques mois de combat, l'armée remporte la victoire contre les insurgés. Poundmaker capitule à Battleford et Big Bear, à Fort Carlton. Vaincus à Batoche, Dumont s'enfuit aux Etats-Unis et Riel est capturé. Riel subit alors un long procès à Regina et est condamné à être pendu pour cause de trahison envers le gouvernement canadien. Le soulèvement des Métis de 1885 divise profondément les anglophones et les francophones du Canada. La majorité des anglophones appuient la position du gouvernement fédéral, qui, selon eux, à combattu une rébellion injustifiée. De leur côté, les francophones ont une opinion plutôt favorable des Métis, estimant qu'ils ont eu raison de se soulever. Leur empathie envers les Métis tient en grande partie au fait que la plupart ont, tout comme eux, des origines françaises et catholiques. (PER 4 : 107)

Une carte permet de situer le « Soulèvement des métis et de leurs alliés des Premières Nations, en 1885 » (Ibid.) et un document illustré concerne « La bataille de la coulée des Tourond, en avril 1885 : Les insurgés ont l'avantage de bien connaitre leur territoire et arrivent parfois à organiser des embuscades efficaces contre les troupes canadiennes. C'est le cas à Coulée des Tourond, où ils remportent une bataille malgré leur infériorité en nombre. » (Ibid.) Un autre montre des « Métis faits prisonniers, en 1885 » avec cette remarque critique qui révèle les conditions de création du document : « Les prisonniers doivent poser pour une photographie. » (Ibid.). Comme l'épisode précédent qui montre que des victoires ponctuelles étaient possibles, de telles précisions contribuent à créer une distance critique par rapport à la perspective des vainqueurs.

Pour ce qui est de Louis Riel, un document montre l' « Affiche présentant Riel en martyr : Cette image, réalisée par l'artiste Acary Aunay, est publiée par le journal *La Presse* peu après la pendaison de Riel. Elle est accompagnée de la mention ' Martyrisé à Regina, le 16 novembre 1885'» et on y lit la légende : « Pour détruire l'horreur d'une coupable corde / A l'innocent exécuté / Tout un peuple s'accorde / A la parer des fleurs de l'immortalité. » (Ibid.) A partir de la page suivante, il est question du discours de Mercier et de ses suites.

A la fin du chapitre, la page de bande dessinée habituelle concerne cette fois-ci le combat mené par Louis Riel. Celui-ci est représenté comme invulnérable et brandissant une croix face à des soldats canadiens bêtes et méchants : « Voici une planche de la bande dessinée Riel patriote – défenseur du Nord-Ouest de Robert Freynet (2014) » (PER 4 : 114)

Or, la planche elle-même comporte peu d'éléments de connaissances historiques – les questions qui y sont associées doivent trouver leur réponse surtout ailleurs :

> 1. Quand et où se déroule cette scène ? 2. Pour quelles raisons les Métis affrontent-ils les policiers et les miliciens canadiens ? 3. De quel avantage chacun des groupes bénéficie-t-il dans la bataille ? 4. D'après ce que vous avez appris sur la période 1840-1896, comment se terminent ces affrontements dans l'Ouest ? 5. D'après ce que vous avez appris sur la période 1840-1896, quelles sont les conséquences de ces affrontements ailleurs dans le Dominion du Canada ? (PER 4 : 115)

Malgré les différences dans l'organisation de la description des deux soulèvement - traités soit ensemble, soit l'un à la suite de l'autre, soit séparés par les traités numérotés et la Loi sur les Indiens -, les craintes des Métis face à l'arpentage et leur résistance sont partout considérés comme légitimes ainsi que leur façon d'agir, l'exécution de Thomas Scott parfois mis à part. Certains manuels citent les revendications de droits légitimes. La responsabilité du gouvernement canadien est mis en cause dans le non-respect d'engagements. Des différences apparaissent dans les liens établis entre les deux moments (la seconde rébellion étant le fait de populations déjà refoulées une première fois) la question de la légitimité de l'achat de la terre de Rupert, la responsabilité gouvernementale dans la disparition des bisons, et le lien établi entre Métis et Francophones en tant que minorités aux droits bafoués.

Les traités numérotés et la création de réserves

Un répertoire fourni concerne la « Politique nationale et relations fédérales-provinciales » dans le Guide de bonnes pratiques, dont certains aspects sont en relation avec les traités numérotés :

> La position des nations autochtones et les conséquences des traités sur le territoire entourant la Confédération / Le régime fédéral qui fonctionne sans les Autochtones. / … / Le rôle de John A. Macdonald et les promesses non tenues envers les Autochtones (famine, maladies, etc.). / Certaines nations ont tenté de rencontrer le premier ministre Macdonald pour la reconnaissance de leurs droits, mais celui-ci n'a pas accepté de les rencontrer / Les traités numérotés de la Confédération. / L'effet des programmes de colonisation sur les collectivités autochtones. / Les difficultés des Autochtones à maintenir leur mode de vie traditionnel, particulièrement après 1890. (Guide de bonnes pratiques, p. 9)

Le CEPN critique la dénomination « Affaires indiennes » : « Le titre de la principale section portant sur les Premières Nations, en l'occurrence les 'Affaires indiennes' pose problème. Nous suggérons de la renommer ' Relations avec les Premières Nations' ». (Mémoire 4, p. 2) Le programme maintient cependant ce titre, ainsi que *Chroniques* et *MisÀjour.* Dans *Périodes* cette section s'appelle « Les Premières Nations » et dans *Mémoire* il est question de : « Les Premières Nations dans la Province du Canada » et « Les relations avec les Métis ».

Le CEPN suggère ensuite :

> Bien que ce thème concerne davantage l'Ouest canadien, nous recommandons de présenter les traités numérotes et la manière dont le gouvernement a tergiversé afin d'affaiblir et de soumettre les Premières Nations des Prairies. Rappelons que les Premières Nations des plaines de l'Ouest ont souvent été traitées différemment de celles de l'Est. Plusieurs lois spéciales n'ont été appliquées qu'à ces dernières. Le gouvernement a même organise des famines afin de les forcer à signer des traités, ou encore, de les obliger à s'installer sur les re serves qu'il avait choisies. Il ne s'agit-là que de quelques-unes des conséquences des traitements que ces Premières Nations ont subis.
> Nous recommandons qu'une bonne partie de cette section soit consacrée à la création des grandes réserves au Bas-Canada, comme Kitigan Zibi, Betsiamites, Maliotenam et Timiskaming. Il importe de rappeler que la création de ces réserves visait à regrouper une grande partie des membres de différentes Premières Nations dans une grande réserve afin de libérer un maximum de territoires des Premières Nations pour la colonisation et l'exploitation de ceux-ci. […] (Mémoire 4, p. 2-3)

En effet, la création des réserves par les traités numérotés et la Loi sur les Indiens sont reliés étroitement par le programme qui les prévoit (presque) côte à côte dans la partie « Affaires indiennes : a. Création des réserves indiennes au Bas-Canada / b. Missions catholiques et

protestantes / c. Loi sur les Indiens. », à cette spécification curieuse près, qu'il s'agit, apparemment, du territoire québécois et non de celui des traités numérotés. Le texte du programme ne permet pas plus d'y voir plus clair, car la notion de réserve n'y figure même pas !

Les manuels mentionnent ceux du Bas-Canada dans un contexte précédent (cf. supra) et ne tiennent pas compte du curieux silence du programme sur les réserves des Prairies et de l'Ouest. Ils y consacrent tous des passages sur les réservés créés par les 11 traités numérotés, parfois associées à une carte (MEM 4 : 89) et (PER 4 : 81) et ils traitent leur mise en place en lien avec la Loi sur les Indiens, certains comme conséquence de la première rébellion des Métis et aussi de la mise en place des pensionnats.

Chroniques se montre le moins critique et accorde au gouvernement canadien une volonté de secours. Les traités numérotés sont abordés à la suite de la seconde rébellion dans les Prairies, dans le cadre des « répercussions sur les populations autochtones ». Le gouvernement devenu, presque malgré lui, responsable des Premières Nations, combine l'assouvissement de sa soif de terrains à coloniser avec une aide aux Premières Nations qui vivent un moment difficile. La disparition des bisons est identifiée comme une des raisons de la famine, mais ses auteurs restent non nommés. La sédentarisation des Premières Nations est qualifiée comme un remède à leur situation et non comme moyen de s'approprier les terres :

> Depuis que la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest appartiennent au gouvernement canadien, ce dernier doit remplacer la Compagnie de la Baie d'Hudson pour la gestion du territoire. Le gouvernement devient par le fait même responsable des relations avec les Autochtones qui y vivent.
> Les traités numérotés. De 1871 à 1921, le gouvernement canadien négocie un ensemble de traités avec les bandes nomades des Premières Nations afin de s'approprier leurs terres et y installer des colons. En échange, il s'engage à leur venir en aide. A l'époque, les populations autochtones sont gravement touchées par des épidémies. Elles souffrent aussi de famine, en raison, surtout, de la disparition des troupeaux de bisons. Le gouvernement canadien estime que la situation des Autochtones peut être améliorée si ces derniers passent d'un mode de vie nomade à un mode de vie sédentaire, base sur l'agriculture. (CHR 4 : 110)

Une photo montre ; à ce propos « Des membres de la Première Nation des Pieds-Noirs, près de la rivière Bow, dans l'actuelle région de Calgary, en Alberta. La présence de cette nation nomade dans la région remonte à plus de 11 000 ans. » (Ibid.)

Les traités sont présentés comme des moyens pour le gouvernement de s'approprier les terres et un doute est formulé quant à leur légitimité et à la probité du gouvernement pour le respect des engagements :

> Les traités par lesquels le gouvernement s'approprie les terres autochtones sont numérotés de 1 à 11. Ils visent le nord de l'Ontario, le Manitoba ainsi que la Saskatchewan et l'Alberta actuelles, puis une partie du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique. Ces traités numérotés ne concernent toutefois pas les Métis, qui sont considérés comme des colons et non comme des membres des Premières Nations par le gouvernement. Par ailleurs, plusieurs nations signent des traités sans même comprendre la langue dans laquelle ils sont rédigés. Bon nombre d'engagements pris par le gouvernement lors des négociations ne figurent pas dans les traités et ne seront pas honores.
> De nouvelles réserves. En vertu des traités numérotés, des sommes d'argent sont versées aux Premières Nations et plusieurs réserves sont créées dans l'Ouest canadien. Ces réserves visent à sédentariser les populations nomades. Le gouvernement canadien s'engage à offrir des soins médicaux, des services d'éducation, de l'aide alimentaire ainsi que des vêtements et des outils agricoles aux membres des Premières Nations qui s'installent dans ces réserves. (CHR 4 : 111)

Périodes aborde les traités numérotés, la loi sur les Indiens et les pensionnats pour enfants des Premières Nations entre les deux révoltes dans les Prairies et l'Ouest canadien. Pour ce qui est des réserves, *Périodes* distingue une première période de « La création des réserves indiennes

au Bas-Canada » (cf. supra) de celle des traités numérotés, abordé séparément, après la première révolte des Métis. Il y relie étroitement l'introduction de la Loi sur les Indiens et la création des réserves dans le cadre des traités numérotés. C'est après avoir cité les dispositions essentielles de cette loi et avoir reparlé des écoles résidentielles, que la partie qui suit, à savoir « Les difficultés des Autochtones de l'ouest » étudie les répercussions de la Loi sur les Indiens dans le cadre de la confédération canadienne en faisant le point sur la situation des Premières Nations dans l'Ouest, obligés de signer, en dernier recours, les traités qui leur sont proposés par un gouvernement, qui s'efforce volontairement à augmenter leur détresse pour arriver à ses buts : les confiner dans des réserves.

> En 1867, l'Acte d'Amérique du Nord britannique attribue la responsabilité des Autochtones au gouvernement fédéral. Alors que le Canada débute son expansion dans l'ouest, il commence dès 1871 à envoyer des commissaires chargés de signer des traités avec les Premières nations qui occupent cette zone du continent. Ces traités stipulent que les Premières nations renoncent officiellement à leurs droits territoriaux en échange de compensations diverses. Ces compensations varient d'une nation à l'autre et d'un traité à l'autre. Elles comprennent généralement la possibilité pour les communautés de s'installer dans des réserves où de la nourriture, de l'argent et des services d'éducation et de santé leur sont promis. Après l'entrée en vigueur de la Loi sur les Indiens en 1876, les négociations avec les Premières Nations dans l'ouest s'accélèrent puisque les traités permettent de réaliser certains des objectifs de cette loi, notamment la création de réserves dans l'ouest. Au moment où ces traités sont négociés, plusieurs communautés des Premières Nations connaissent de graves difficultés. Certaines sont en proie à la famine et aux maladies. Le gouvernement de John A. Macdonald contribue d'ailleurs à affaiblir les communautés autochtones par divers stratagèmes, notamment en encourageant la chasse excessive du bison par les Autochtones et les colons. Pour ces communautés, la signature des traités est un espoir d'obtenir un secours immédiat, à l'intérieur d'une réserve. (PER 4 : 80)

Le manuel associe à ce texte un paragraphe sur « Le but de la Loi sur les Indiens » où il cite la perspective assimilationniste du gouvernement :

> En 1887, le premier ministre Macdonald fait l'éloge de la Loi sur les Indiens, mise en place en 1876 « Le grand objectif de notre législation consistait à abolir le système tribal et à assimiler les populations indiennes à tous les égards avec les autres habitants du Dominion, aussi rapidement qu'elles étaient capables de changer. « (Ibid.)

Une carte précise les territoires concernés par « les 11 traités numérotés, 1871-1930 » (Ibid.) et un encadré affirme que la manière souvent très discutable selon laquelle ces traités ont été signés permettent des doutes jusqu'à nos jours sur leur validité :

> Trace du passé : L'impact actuel des traités de l'Ouest. Entre 1871 et 1930, les Premières Nations de l'ouest ont signé 11 traités au total. Plusieurs nations autochtones contestent aujourd'hui la validité de ces traités. Elles considèrent que leurs ancêtres n'ont pas bien été informés du contenu et de la signification des traités qu'ils ont signés. Ces nations tentent ainsi de démontrer que leurs ancêtres n'ont jamais eu l'intention de renoncer à leurs territoires et à leurs droits ancestraux. Ces revendications, qui durent depuis plusieurs années, sont souvent menées devant les tribunaux et peuvent déboucher sur le rétablissement de droits autochtones sur ces territoires. (Ibid.)

Le manuel y reviendra dans la partie méthodologique à la toute fin du volume. On demande aux élèves : « Indiquez un élément de similitude dans les revendications des groupes autochtones du Bas-Canada au cours des années 1840 ». Ils doivent se reporter à cette pétition des trois chefs innus et à une citation d'Alain Beaulieu sur les demandes des Premières Nations (PER 4 :21) pour conclure :

> Ils revendiquent leur territoire de chasse / Ils réclament des terres réservées pour leurs activités et des compensations pour les terres perdues. Réponse : les groupes autochtones réclament des terres réservées à leur usage exclusif ou les groupes autochtones réclament des compensations pour leurs pertes territoriales. (PER 4 : 454)

Mémoire aborde la création de réserves par les traités numérotés à la suite des deux rébellions dans l'Ouest. Le texte souligne l'état de détresse dans lequel ils se trouvent et qui les pousse à

signer des textes dont ils ne mesurent souvent pas l'étendue. Le but poursuivi par la politique gouvernementale en la matière, à savoir l'ouverture des terres à la colonisation ressort clairement :

> A compter de 1867, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), les Affaires indiennes relèvent du gouvernement fédéral. […]
> Les traités numérotés et la création des réserves dans l'Ouest. A la suite du soulèvement métis de 1869, le gouvernement fédéral décide de négocier avec les Premières Nations de l'Ouest afin d'obtenir d'eux la cession de leurs terres. L'objectif du gouvernement est d'ouvrir une fois pour toutes ces territoires à la colonisation et à l'exploitation, et ce, dans un cadre légal. A cette époque, la famine menace les Autochtones de l'Ouest. Les bisons ont presque disparu. L'arrivée de milliers de colons et la construction du chemin de fer réduisent les territoires autochtones de chasse et de pêche. C'est dans ce contexte difficile que des Premières Nations de l'Ouest acceptent de signer des traités avec le gouvernement du Canada. A partir de 1871 (et jusqu'en 1921), le Canada et ces nations concluent 11 traités, appelles « traités numérotés ». Pour s'entendre avec les Premières Nations sur le contenu des traités, les autorités envoient des commissaires et des interprètes dans les différents territoires pour traduire les propositions. Leur objectif est d'obtenir la cession définitive des terres des Premières Nations, ce qui n'est pas toujours clairement expliqué aux Autochtones. En échange de la cession de leurs terres, le gouvernement propose aux Premières Nations d'instaurer des réserves. Il leur garantit des droits de chasse, de pêche et de piégeage. Il leur promet aussi certains services, comme de l'aide financière et alimentaire ou des écoles. Il fournit également des outils agricoles afin d'inciter ces populations à adopter un mode de vie sédentaire base sur l'agriculture. (MEM 4 : 89)

Une carte sur « Les traités numérotés dans l'Ouest canadien, de 1871 à 1921 » est reproduite (Ibid.) ainsi qu'un portrait de « Mistahimaskwa, ou Big Bear (vers 1825-1888) : Big Bear est un chef cri des Plaines qui s'est longtemps opposé à la signature du traité n° 6, car il considérait que ce traité allait maintenir son peuple dans la pauvreté et détruire son mode de vie » (Ibid.), qui témoigne d'une résistance des Premières Nations à ces traités.

La politique de création de réserves au détriment des Premières Nations est ensuite mise en relation avec la création des premiers pensionnats pour enfants autochtones, correspondant à l'idée d'une mission « civilisatrice » des Eglises et débouchant dans une volonté d'assimilation par l'Etat :

> Les missions catholiques et protestantes. Au 19e siècle, les Européens et les Canadiens perçoivent généralement la culture et le mode de vie des Autochtones comme inferieurs aux leurs. Au Canada, les gouvernements et les missionnaires chrétiens mettent en œuvre des moyens pour « civiliser » les populations autochtones, les convertir au christianisme et leur faire adopter un mode de vie occidental. A partir des années 1840, la majorité des réductions catholiques sont fondées par des missionnaires oblats. Ces missionnaires sont souvent aidés de congrégations féminines comme les Sœurs de la Charité. Des missions d'Oblats sont présentes dans l'est et dans l'ouest du pays. Trois Églises sont à l'origine de la majorité des missions protestantes : les Eglises anglicane, presbytérienne et méthodiste. Les missions protestantes s'établissent surtout dans le nord du Haut-Canada (qui devient l'Ontario en 1867) et dans les terres de l'Ouest. L'Église morave, moins connue, est présente au Labrador depuis le 18e siècle. Au 19e siècle, elle compte de nombreuses missions qui œuvrent à convertir es Inuits. (MEM 4 : 90)

A cette occasion sont définis : « Civiliser : Faire passer à un état plus évolué sur les plans matériel, intellectuel et social. » et « Réduction : Etablissement fonde par les missionnaires pour rassembler les Autochtones et les évangéliser. » Une photo illustre « L'évangélisation des Autochtones : Cette photo, prise en 1886, montre le missionnaire Albert Lacombe (au centre) et son interprète en compagnie d'Autochtones de la Confédération des Pieds-Noirs. Le père Lacombe est l'un des missionnaires oblats les plus connus de l'Ouest canadien. » (Ibid.)

MisÀjour aborde les traités numérotés ainsi que la Loi sur les Indiens, après avoir rappelé la création des réserves des années 1850 (cf. supra) :

> Entre 1871 et 1921, 11 traités sont signés entre les nations autochtones et le gouvernement fédéral. Les traités s'appliquent à la région qui s'étend de l'ouest des Grands Lacs jusqu'aux Rocheuses

> Les traités numérotés (1871-1921) : Objectifs : Sédentarisation et assimilation des Autochtones / Prise de possession de l'Ouest canadien pour la colonisation. Par ces traités, les Autochtones acceptent de céder leur terre au gouvernement fédéral. En échange, ils reçoivent : des réserves (les terres) ; une compensation financière ; une rémunération de 15 $ par année pour le chef ; des vêtements ; du matériel (ex : des outils agricoles) Le gouvernement fédéral force les nations autochtones à signer les traités et ne respecte pas toujours ces engagements. (MAJ 3 : 49)

Dans ce contexte, le manuel souligne l'importance de la disparition des bisons par une photo : « Des os de bisons dans les Prairies : La disparition des bisons dans l'Ouest canadien bouleverse le mode de vie des Autochtones, qui dépendent de ces animaux. Touchés par la famine qui s'ensuit, les Autochtones acceptent de signer les traités proposés par le gouvernement fédéral. » (Ibid.)

Si les anciens manuels avaient parfois fait l'amalgame entre des réserves créées à la demande des nations autochtones, les manuels actuels, contrairement au programme, traitent, dans des parties à part, celles mises en place dans les Prairies et l'Ouest, par les 11 traités numérotés entre 1871 et 1930. L'objectif poursuivi par le gouvernement est présenté de façon un peu différente par les manuels. Or, même celui qui accorde au gouvernement canadien une volonté de secourir, par la sédentarisation, des populations en détresse, formule un doute quant à la légitimité des traités et la probité du gouvernement pour le respect des engagements. Pour un manuel, des doutes sur leur validité persistent jusqu'à nos jours. Tous soulignent le fait que la misère pousse les nations autochtones à signer les traités. Selon un manuel, le gouvernement s'efforce volontairement à augmenter leur détresse. Un autre mentionne la résistance de certaines Premières Nations à ces traités.

La Loi sur les Indiens et l'évolution des politiques d'assimilation

Déjà à propos des traités numérotés et de la création des réserves, les remarques du Guide de bonnes pratiques avaient retenu des aspects disparates plutôt que de mettre en question l'angle d'approche choisi par le programme. Il en est de même pour la Loi sur les Indiens, indirectement citée : « Le gouvernement fédéral est responsable des Indiens, mais les Inuits ne sont pas inclus dans la définition d'indiens. La Cour suprême rectifie en 1939 cette disposition : ' Les Esquimaux sont des Indiens'». (Guide de bonnes pratiques, p. 9)

En revanche, le CEPN s'intéresse plus à la façon générale pour aborder cette loi : « Que la Loi sur les Indiens soit inscrite au programme ne signifie pas grand-chose en soi ; reste à savoir quelle place on veut lui accorder. » « (Mémoire 4, p. 2) Il s'exprime plus précisément sur ce qu'il souhaiterait voir retenu : « Sur le plan du contenu, nous recommandons d'aborder les fondements de la loi et son idéologie, ainsi que ses objectifs et ses effets. » […] (Ibid.) Pour la période 1896-1945, il se demande : « La même question [comment elle sera abordée] se pose concernant la Loi sur les Indiens. Est-ce que les objectifs d'assimilation et de destruction culturelle seront traités ? Est-ce que les sévices seront abordés, etc. » (Mémoire 4, p. 5) Sur l' « Acte de l'Amérique du Nord britannique », il se contente de noter : « […] En effet, la Loi constitutionnelle de 1867 confère au gouvernement fédéral la compétence des Premières Nations par l'entremise de l'article 91(p. 24) ». (Mémoire 4, p. 3)

Le programme, lui, ne mentionne qu'accessoirement le fait que les peuples autochtones font partie de la nouvelle fédération de 1867, sans plus : « Les Canadiens d'origine britannique, majoritaires dans la nouvelle entité territoriale, les Canadiens français, essentiellement concentrés au Québec, et les peuples autochtones des anciennes colonies sont réunis dans un

système fédéral avec, à sa tête, le conservateur John A. Macdonald, le premier à occuper le poste de premier ministre du Canada. » (Programme HQC 2017, p. 43) et la Loi sur les Indiens n'est mentionné, un peu plus loin, que par sa seule existence :

> Le régime fédéral canadien orchestre le partage des pouvoirs entre Londres, Ottawa et les provinces, notamment dans les affaires sociales et juridiques, telles que l'éducation, les langues et les lois civiles, et en ce qui a trait aux populations autochtones pour la plupart désormais soumises à la Loi sur les Indiens de 1876. (Ibid.)

Pour permettre une meilleure comparaison entre les manuels, qui, après avoir introduit la Loi sur les Indiens de 1867, reviennent de manière très variable sur les modifications qu'elle connaîtra jusqu'à nos jours, nous intégrerons celles-ci dans notre présentation de la façon dont les manuels traitent de la Loi.

Le Guide de bonnes pratiques avait apporté les mentions suivantes dans ces contextes : « 1896-1945 : Le retour sur la Loi sur les Indiens afin que les revendications contemporaines puissent être comprises dans la loi. À partir de 1927, les Autochtones ne peuvent engager un avocat ou faire de collectes de fonds pour défendre leurs droits. » (Guide de bonnes pratiques, p. 9) / « Luttes des femmes : La lutte des femmes autochtones, entre autres le fait qu'on les exclue de la réserve (perte de statut) en raison d'un mariage avec un homme qui n'en fait pas partie. » (Guide de bonnes pratiques, p. 10) / « La refonte de la Loi sur les Indiens en 1951. » (Guide de bonnes pratiques, p. 12)

LE CEPN à son tour recommande également de traiter des évolutions ultérieures :

> 1896-1945 Loi sur les Indiens. Pour ce qui est des autres points qui pourraient être abordés au cours de cette période, nous recommandons de revenir sur la Loi sur les Indiens, notamment sur les changements importants survenus en 1927, au nombre desquels on trouve la modification empêchant les bandes indiennes ou tout autre individu d'engager des fonds afin de poursuivre le gouvernement. Ce point pourrait être intégré à la politique intérieure canadienne. (Mémoire 4, p. 5)

Et de celles après la Seconde guerre mondiale :

> A la suite de nombreuses demandes d'anciens combattants, un comité du Sénat et du Parlement du Canada a été constitué après la guerre, soit de 1946 à 1948, et chargé de se pencher sur la situation juridique des Premières Nations au Canada. Une modification importante de la Loi sur les Indiens découla directement des travaux de ce comité, à savoir la refonte de 1951. (Mémoire 4, p. 5) […]
> Loi sur les Indiens. Plusieurs points visant directement les Premières Nations sont abordés au cours de cette période. Nous recommandons donc, encore une fois, d'inclure un onglet sur la Loi sur les Indiens. Effectivement, plusieurs changements substantiels sont survenus entre 1945 et 1980, notamment en 1951. Parmi ces derniers, mentionnons l'abandon de plusieurs mesures très restrictives, comme les mesures d'émancipation involontaire, sauf dans le cas des femmes qui se marient avec des allochtones. Le rôle de l'agent des Indiens change lui aussi ; il aura de moins en moins d'influence. On redonne aux Premières Nations le droit de lutter pour leurs droits, etc. Cet aspect pourrait être examiné avant la couverture du Livre blanc de 1969 sur la politique indienne du gouvernement de Pierre Elliott Trudeau, qui, rappelons-le, voulait mettre fin à la Loi sur les Indiens, aux traités ainsi qu'au ministère des Affaires indiennes. (Mémoire 4, p. 8)

Les manuels, eux, établissent tous un lien entre la Loi sur les Indiens et traités numérotés. *MisÀjour* les mentionne côté à côte : « En 1876, la Loi sur les Indiens vient changer le statut des Premières Nations » (MAJ 4 : 49) et en énumère les principaux contenus :

> Objectif : Assimilation des Autochtones
> Caractéristiques : Les Autochtones sont considérés comme des mineurs. Les Autochtones sont sous la tutelle du gouvernement fédéral. Les Autochtones ne sont pas des citoyens canadiens. Les Autochtones doivent s'inscrire dans un registre. Seuls les Autochtones peuvent vivre dans une réserve. La loi définit le fonctionnement des réserves et des bandes. La loi définit ce qu'est un Autochtone. Les Autochtones ne sont

> pas propriétaires du territoire sur lequel ils vivent (les réserves). La loi exclut les Métis. Ils ne sont plus considérés comme des Autochtones (MAJ 3 : 49)

Plus tard, il revient sur le sujet de la politique fédérale à l'encontre des Premières Nations, les mettant sur le même plan, en tant que « groupes minoritaires » aux droits moindres., dans le cadre d'une page spéciale sur « La politique intérieure canadienne » : « […] Toutefois, le 20e siècle n'est pas aussi positif que Laurier l'aurait espéré. Deux groupes minoritaires, les Canadiens français et les Autochtones, voient leurs droits réduits. De plus, le gouvernement fédéral poursuit sa politique d'assimilation à l'égard des Autochtones. » (MAJ 4 : 94)

A la page suivante un schéma s'intéresse à « La gouverne des populations des Premières Nations et de la nation inuite » qui comprend les éléments suivants :

> Modification de la Loi sur les Indiens : On interdit aux autochtones d'avoir recours aux services d'un avocat pour défendre leurs droits. / Création des pensionnats indiens du Canada : Ils ont pour but l'assimilation des Autochtones → Les enfants sont séparés de leurs parents afin d'empêcher la transmission de la culture / Problèmes de santé chez les Inuits : Le gouvernement fédéral tarde à agir et n'envoie pas de médecins dans les communautés inuites avant 1930. (MAJ 4 : 94)

Chroniques parle de la Loi sur les Indiens après la répression de la seconde rébellion dans les Prairies et l'Ouest :

> En 1876, le gouvernement canadien adopte l'Acte des Sauvages, le terme « Sauvages » étant utilisé jusqu'au 19e siècle pour parler des Autochtones. Cet acte, renomme plus tard « Loi sur les Indiens », ne concerne ni les Métis ni les Inuits. La Loi sur les Indiens remplace plusieurs lois qui touchent les peuples des Premières Nations signées au cours des années précédentes. (CHR 4 : 111)

La création de la Police à cheval du Nord-Ouest figure dans le contexte comme « Anecdote » :

> C'est en 1873, peu après avoir pris possession de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest que le gouvernement canadien crée la Police à cheval du Nord-Ouest. Il s'agit d'une force policière originale mise sur pied par le gouvernement fédéral afin de faire respecter l'ordre dans les vastes territoires de l'Ouest. Elle veille à maintenir la paix avec les nouveaux colons et les populations autochtones. Structurée comme un régiment de cavalerie, cette police fédérale porte l'uniforme rouge traditionnel de l'armée britannique En 1920, la police montée fusionne avec la police du Dominion et devient la Gendarmerie royale du Canada. (Ibid.)

Une illustration de « La réserve de Crooked Lakes en Saskatchewan vers 1895 : Les populations qui vivent dans des réserves ont tendance à conserver davantage leur mode de vie traditionnel (Indiens de la tribu Shark, réserve de Crooked Lakes, près de Broadview. Edward Robert, vers 1900) » figure dans ce contexte et c'est encore le mode de vie qui devrait intéresser les élèves : « En utilisant les éléments de l'illustration, établissez les liens entre le mode de vie des Premières Nations, leur mode de transport et leur type d'habitation. » (Ibid.)

C'est une page plus loin que le texte explicatif constate que :

> La Loi sur les Indiens comporte des clauses discriminatoires. Elle est d'ailleurs à l'origine de grandes perturbations sociales et culturelles chez les Premières Nations. Cette loi suit une logique paternaliste : les Autochtones y sont considérés comme des individus qu'il faut protéger et amener à se « civiliser ». Le gouvernement canadien, par l'entremise du ministère des Affaires indiennes, a de grands pouvoirs sur les populations des Premières Nations. En appliquant la Loi sur les Indiens, le gouvernement vise à sédentariser les peuples des Premières Nations et à les assimiler au reste de la population canadienne. Pour atteindre ce but, ceux et celles qui sont installés dans les réserves sont places sous la tutelle du gouvernement. (CHR 4 : 112)

Cette discrimination intentionnelle se poursuit dans :

> Le statut d'Indien. En plus des conditions requises pour vivre dans une réserve, la Loi sur les Indiens définit le « statut d'Indien ». Celui-ci fait des personnes à qui il est attribué des mineurs au sens de la loi. Les

> « Indiens », par exemple, n'ont pas le droit de voter. Ils ne peuvent pas non plus signer un testament ou administrer leurs biens. Le gouvernement canadien souhaite que les membres des Premières Nations, au contact des colons et de la culture européenne, en viennent à renoncer volontairement à leur statut d'Indien en échange du statut de sujet britannique. Très peu de membres des Premières Nations renoncent toutefois à leur statut d'Indien. (Ibid.)

Un schéma résume « Quelques répercussions de la Loi sur les Indiens de 1876 sur les Premières Nations. » Au centre de celui-ci l'« Application de la Loi sur les Indiens » est associée à quatre résultats:

> Identité. Le gouvernement définit qui est « Indien » et qui ne l'est pas. Une « Indienne » perd son statut si elle épouse un homme qui n'a pas le statut d'Indien.
> Structure politique. Les chefs de bande sont désormais choisis par le gouvernement et ses agents. Les « Indiens » n'ont pas le droit de vote.
> Pratique culturelle. Le gouvernement interdit les grands rassemblements, la pratique de certaines cérémonies religieuses et danses traditionnelles. Il fait la promotion de la culture occidentale.
> Education. De nouvelles conditions d'apprentissage sont imposées aux Premières Nations. C'est le cas, par exemple, des pensionnats destinés à assimiler les enfants autochtones. (Ibid.)

Maintenant, les buts de la politique gouvernementale sont visés par la question : « Quel objectif vise l'adoption de la Loi sur les Indiens de 1876 ? » (CHR 4 : 112)

Plus loin, dans le contexte de la création des écoles résidentielles, le manuel abordera, dans un paragraphie intitulé « La gouverne des populations des Premières Nations et de la nation inuite », l'évolution ultérieure de la politique assimilationniste du gouvernement, en particulier son expansion aux Inuits (cf. infra).

Beaucoup plus loin, et totalement hors contexte, *Chroniques* mentionne dans une « Anecdote » en marge, « Les refontes de la Loi sur les Indiens » :

> Depuis 1876, la Loi sur les Indiens a été modifiée à plusieurs reprises. En 1914, elle est modifiée pour interdire les danses traditionnelles à l'extérieur des réserves. En 1921, elle est modifiée de telle façon que les membres des Premières Nations ou leurs communautés ne peuvent légalement recourir aux services d'un avocat. La Loi sur les Indiens subit une refonte majeure en 1951. De nombreuses clauses discriminatoires y sont retirées, mais d'autres y sont incluses, notamment celle dite « de la mère grand-mère », où un enfant perd son statut d'Indien à l'âge de 21 ans si sa mère et sa grand-mère ont obtenu le statut d'Indien en raison de leur mariage. (CHR 4 : 337)

La modification de la Loi sur les Indiens en 1985, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, est présentée par *Chroniques*, dans ce contexte (cf. supra).

Mémoire aborde, à la suite des deux rébellions dans l'Ouest, dans un même contexte assimilationniste, la Loi sur les Indiens, les traités numérotés, la création des réserves et l'ouverture des pensionnats dans l'Ouest. « La loi de 1859 qui impose les conseils de bande » en fait partie :

> Il faut remonter aux années 1850 pour voir les premières lois définir le statut d'Indien, établir que ce statut est inférieur à celui des citoyens canadiens, et proposer aux Autochtones de s'émanciper et d'obtenir des droits identiques à ceux des non-Autochtones. En offrant à tous un même statut, les mesures de l'époque qui visent l'émancipation s'inscrivent dans la volonté des gouvernements d'assimiler les Autochtones à la société dominante. C'est dans cette même volonté d'assimilation que, dans les années 1860, le gouvernement fédéral souhaite implanter une organisation politique comparable au système municipal ces villages du Dominion. Il cherche aussi à remplacer les chefs traditionnels qui pourraient s'opposer à ses reformes, notamment celles qui visent l'émancipation. En 1859, le gouvernement fédéral adopte l'Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages. Cette loi remplace les chefferies traditionnelles par des conseils de bande. Le conseil de bande à des pouvoirs limités : il maintient l'ordre, entretient la réserve et construit les édifices publics. Les effets concrets de la loi sont limités. Il faudra attendre plus de 20 ans pour que la réforme politique s'impose vraiment dans les communautés du Québec. (MEM 4 : 91)

Enfin, « La Loi sur les Indiens (1876) » achève la mise sous tutelle des Premières Nations qui n'accepteraient pas de s'assimiler :

> Au début des années 1970, de nombreuses lois s'appliquent aux Premières Nations du Canada. Certaines sont vagues et servent mal les objectifs du gouvernement fédéral. Ce dernier juge nécessaire de modifier ces lois et de les unir en une seule. En 1876, le Canada adopte une première Loi sur les Indiens : l'Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages. Cette loi s'inscrit dans le projet d'assimilation des Autochtones mené depuis quelques décennies. Son objectif principal est donc d'encourager l'émancipation des Autochtones et, parallèlement, de faire de ceux qui choisiraient de ne pas s'émanciper des personnes mineures sous la tutelle du gouvernement. Avec cette loi, les autorités peuvent intervenir dans plusieurs aspects de la vie des Autochtones par l'entremise des agents des Affaires indiennes. Ceux-ci sont chargés d'encadrer la vie dans les réserves. Cette première Loi sur les Indiens sera révisée à plusieurs reprises aux 19e et 20e siècles. (MEM 4 : 91)

Le terme « s'émanciper » est ainsi défini : « Pour une personne mineure, obtenir le statut d'une personne majeure. Dans le cas des Autochtones, obtenir, dans la société canadienne, un statut équivalent à celui des non-Autochtones. » (Ibid.)

Un portrait du « chef de la Confédération des Six Nations, en 1870 » [sans le nommer] est commenté ainsi : « L'abolition des structures politiques traditionnelles et l'imposition des conseils de bande marquent un tournant dans l'histoire politique des premières Nations au 19e siècle. » (MEM 4 : 91)

Les questions sur cette section sont : « 1. Dans quel contexte les Premières Nations de l'Ouest acceptent-elles de signer des traités avec le gouvernement du Canada ? 2. Quel est l'objectif principal de la Loi sur les Indiens ? » (Ibid.)

Mémoire poursuit son analyse des politiques assimilationnistes plus tard, au début du 20e siècle :

> L'évolution des politiques envers les Autochtones du Canada. Constatant que les mesures adoptées dans la seconde moite du 19e siècle ne mènent pas à une assimilation rapide et massive des Autochtones au reste de la société, le gouvernement accroit peu à peu son contrôle sur les communautés autochtones. Pour ce faire, il augmente le nombre de fonctionnaires du département des Affaires indiennes. De plus, il modifie à plusieurs reprises la Loi sur les Indiens afin d'y ajouter des mesures qui resserrent l'encadrement de la vie sur les réserves. L'implantation des conseils de bande est plus sévèrement surveillée. L'Etat place des agents des Affaires indiennes dans les réserves. Ceux-ci sont chargés de superviser étroitement les demandes et les décisions des conseils de bande. La position paternaliste du gouvernement envers les Premières Nations s'en trouve encore un peu plus renforcée. On tente aussi de limiter les revendications territoriales des Autochtones. Ainsi, en 1927, une modification apportée à la Loi sur les Indiens leur interdit d'utiliser leur argent pour rémunérer des avocats. Ils ne peuvent donc pas poursuivre les autorités pour obtenir de l'aide ou une compensation pour les pertes territoriales subies. Cette interdiction ne sera levée qu'en 1951. (MEM 4 : 127-8)

Un encadré accompagné de la photo d'« Un rassemblement autochtone, en 1910 » représentant des Autochtones somptueusement vêtus, mentionne d'autres mesures discriminatoires comme la répression des pratiques traditionnelles:

> Le petit extra : La répression des traditions culturelles. Les premières Nations du Canada tentent de résister à l'assimilation encouragée par le gouvernement en maintenant vivantes leurs traditions culturelles. Ils continuent ainsi à organiser des manifestations culturelles traditionnelles, comme certaines danses. Plusieurs révisions de la Loi sur les Indiens comportent des mesures visant à restreindre ces pratiques. Par exemple, la Loi sur les Indiens de 1886, comme celle de 1895, prévoit des peines de un à six mois de prison en cas de participation ou d'encouragement à ces manifestations culturelles. La loi de 1914 est un peu moins sévère. Les danses et les spectacles sont autorisés sur les réserves et à l'extérieur, avec le consentement du surintendant général des Affaires indiennes. En cas d'infraction, la peine de prison n'est plus que de un mois, mais on lui ajoute une amende de 25 $. Il faut cependant attendre 1951 pour que toutes les interdictions relatives aux cérémonies traditionnelles disparaissent de la Loi sur les Indiens. (MEM 4 : 128)

Un paragraphe traite de la situation particulière des Inuits (cf. infra).

Les modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens, par la loi C-31, sont abordés dans le contexte des droits des Autochtones dans les années 1980. (MEM 4 : 295)

Il rappellera, à cette occasion, par un encadré :

> C'est en 1850 que le gouvernement fédéral définit pour la première fois dans une loi les critères permettant de déterminer qui peut revendiquer le statut d'Indien. Une modification apportée à cette loi en 1869 prive du statut d'Indien les femmes autochtones qui se marient à un non-Autochtone, ainsi que leurs enfants. (Ibid.)

Périodes insère ses remarques sur la Loi sur les Indiens entre les deux rébellions. Son introduction est expliquée dans un contexte de négligence des intérêts des Premières Nations, qui connaissent de graves problèmes dus à la colonisation. La loi, caractérisée comme paternaliste et assimilatrice, doit permettre la colonisation européenne en la garantissant contre d'éventuelles résistances :

> La fédération canadienne s'est formée sans la participation des Autochtones, qui ont été exclus des négociations. Puis, le Dominion du Canada s'est étendu vers l'ouest et le nord sur des territoires habités par des Autochtones. L'arrivée massive de colons au Canada se traduit souvent, pour les Premières Nations et les Métis, par la perte de territoires dont ils dépendent pour vivre. Dans plusieurs régions, les colons convertissent une grande part des zones forestières et des zones de prairies en champs agricoles. Il devient alors impossible pour de nombreux Autochtones de pratiquer leur mode de subsistance traditionnel. Pour le gouvernement canadien, la présence de communautés des Premières Nations dans les régions de colonisation pose problème. D'une part, ces communautés peinent à assurer leur subsistance. D'autre part, le gouvernement redoute qu'elles en viennent à s'opposer à l'arrivée des colons et parfois même à menacer leur sécurité. Pour tenter de résoudre ces problèmes, le gouvernement canadien adopte la Loi sur les Indiens en 1876. Cette loi repose sur une vision paternaliste de Premières Nations. Son objectif est d'amener les Autochtones à abandonner leur culture pour la remplacer par celle de la majorité des citoyens du pays d'origine européenne. Le gouvernement cherche à regrouper les populations autochtones dans des réserves pour permettre aux colons d'exploiter les vastes territoires que ces populations occupaient. (PER 4 : 78)

Le texte explicatif évalue ensuite le résultat mitigé de l'objectif assimilationniste de la Loi sur les Indiens :

> Les autorités considèrent qu'une fois les Autochtones assimilés aux citoyens d'origine européenne, il ne leur sera plus nécessaire d'avoir un statut particulier. A la fin du 19e siècle, il y a plus de 120 réserves au Canada. Leurs populations sont encadrées par la Loi sur les Indiens. Cette situation n'a cependant pas les effets attendus. La loi nuit à la transmission des traditions des communautés autochtones à leurs jeunes générations, sans pour autant réussir à inculquer à ces dernières la manière de vivre de la société non autochtone. (PER 4 : 79)

Il cite ensuite « Les principaux éléments de la loi sur les Indiens de 1876 » dans quatre dimensions essentielles, en mettant l'accent sur les répercussions défavorables aux Premières Nations :

> Le statut d'Indien. Le statut d'Indien est attribué aux Autochtones qui répondent aux critères suivants : les hommes réputés appartenir à une bande ; les enfants des hommes ayant le statut d'Indien ; les femmes qui sont ou qui ont été mariées à un homme ayant le statut d'Indien.
> Des contraintes particulières pour les femmes autochtones. Les femmes des Premières Nations : qui marient des hommes non autochtones perdent leur statut d'Indien et sont désormais considérées comme non autochtones, tout comme les enfants nés de ces unions ; qui marient des hommes d'autres nations autochtones sont désormais officiellement intégrées à celles-ci plutôt qu'à leur nation d'origine. Ces aspects de la loi vont à l'encontre des coutumes familiales matrilinéaires de plusieurs nations autochtones.
> Les droits des Autochtones. Les Autochtones qui ont le statut d'Indien n'ont pas les mêmes droits que les autres citoyens du Canada : ils sont considérés comme étant sous la tutelle du gouvernement ; ils sont pris en charge par les autorités comme s'ils étaient mineurs ; ils n'ont pas le droit de vote ; ils n'ont pas le droit à la propriété et leurs biens ne peuvent donc pas être saisis, ce qui les empêche d'obtenir un prêt bancaire.
> Des conseils de bande. Tous les groupes indiens doivent être chapeautés par un système politique identique : des conseils de bande, composes d'hommes élus par leur communauté. Cette organisation politique va à l'encontre de la tradition de plusieurs peuples des Premières Nations, entre autres ceux qui possèdent

> plusieurs conseils et ceux qui ont des organisations où les mères de clans jouent un rôle important.
> Les terres des réserves. La plupart des bandes se volent attribuer des réserves. La gestion des réserves doit être approuvé par un représentant du gouvernement, appelé « agent aux affaires indiennes «. Ainsi, les bandes n'ont pas le contrôle direct sur ces terres. (Ibid.)

C'est dans ce contexte et sous le titre « les effets escomptés de la loi sur les Indiens » que le manuel évoque une seconde fois la création des écoles résidentielles, en reproduisant les photos montrant Thomas Moore. (Ibid.) (cf. supra)

Dans le même contexte, le manuel constate que les tentatives de faire convertir des Premières Nations continuent pendant ce temps, sans établir, comme l'avait fait *Mémoire*, une association entre l'assimilationniste clérical et étatique :

> L'évangélisation dans l'Ouest du Canada. Au cours du 19e siècle, les missionnaires catholiques et protestants sont en compétition pour évangéliser les Autochtones, surtout dans l'Ouest canadien. Cette illustration représente le missionnaire protestant John McDougall travaillant auprès d'Autochtones des Territoires du Nord-Ouest au début de la décennie 1870. (Ibid.)

Or, parmi les activités proposées aux élèves, on trouve ce rapprochement : « Relevez deux faits qui montrent la volonté des autorités politiques et religieuses d'assimiler les Autochtones / Quelles sont les conséquences de la colonisation de nouvelles terres au Canada sur les communautés autochtones ? » (PER 4 : 81) Une autre question attire l'attention sur le fait que les récents traités ne concernent pas le Québec et l'est canadien en général : « Quels territoires du Dominion du Canada sont visés par les traités que le gouvernement fédéral fait signer aux Autochtones entre 1871 et 1896 ? » (Ibid.)

Car, comme *Périodes* prend soin de le signaler, la situation des Premières Nations à l'est est différente. La colonisation est déjà ancienne, mais elles ne sont pas moins bouleversées par l'arrivée notamment de l'industrie forestière :

> Les difficultés des Autochtones de l'est. Dans l'est du pays, le gouvernement n'approche pas les Autochtones pour qu'ils signent des traités afin de concéder leurs territoires aux colons. Cette situation s'explique notamment par le fait que la colonisation est un phénomène ancien dans cette région. En effet, depuis déjà des centaines d'années, les Autochtones volent des colons s'installer sur leurs territoires sans qu'on leur demande leur accord. Cette situation, devenue usuelle au fil du temps, se poursuit à Ia fin du 19e siècle. Par ailleurs, le bouleversement du mode de vie des Autochtones de l'est par les nouveaux arrivants s'accentue. L'exploitation forestière et l'ouverture de régions de colonisation agricole empiètent toujours davantage sur des zones de chasse et de pêche des Autochtones. A bout de ressources, plusieurs Autochtones décident alors de travailler pour des compagnes forestières comme bûcherons. (PER 4 : 81)

Selon cet encadré, accompagné de la photo d « Un potlatch, 1871 », toutes les Premières Nations sont concernées par des interdictions culturelles :

> Des restrictions dans les pratiques culturelles pour tous les Autochtones au Canada. A partir de 1880, le gouvernement du Canada modifie la Loi sur les Indiens pour qu'elle interdise certaines pratiques culturelles autochtones. Parmi elles, les potlatch, de grandes célébrations annuelles à l'occasion desquelles les Autochtones de la Colombie-Britannique partagent leurs biens, sont désormais interdites. De plus, certains habits traditionnels sont également interdits. Les contrevenants à la loi s'exposent à l'emprisonnement. (Ibid.)

Les évolutions ultérieures font partie d'une section sur « La gouvernance des Autochtones. » :

> Pour veiller à l'application de la Loi sur les Indiens de 1876 et gérer les réserves, le gouvernement à crée en 1880 le ministère des Affaires indiennes, qui travaille en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada. En 1924, la Loi sur les Indiens est modifiée et confie à ce ministère la responsabilité des Inuits.
> Les Premières Nations
> Le gouvernement du Canada modifie à plusieurs reprises la Loi sur les Indiens. En 1914, la loi leur interdit les danses et le port du costume traditionnel en dehors des réserves. En 1920, elle octroie au gouvernement fédéral des pouvoirs accrus afin d'obliger les enfants autochtones à fréquenter les pensionnats, où des missionnaires catholiques et protestants tentent de leur inculquer des habitudes de vie et des croyances qui

> leur sont étrangères. En 1927, il est défendu aux Autochtones d'engager un avocat et d'amasser des fonds pour défendre leurs droits territoriaux contre le gouvernement fédéral. Les Premières Nations sont ainsi soumises à une politique d'assimilation et peinent à préserver leur mode de vie traditionnel. Peu à peu, la résistance politique des Premières Nations s'organise. En 1919 le chef mohawk Frederick Ogilvie Loft rencontre à Londres le roi George et tente de le sensibiliser au sort de son peuple. Cette démarche ne donne cependant aucun résultat. A la fin de la même année, Loft fonde la Ligue des Indiens du Canada afin de regrouper les Premières Nations de tout le pays au sein d'une même entité politique. La ligue tente de défendre les droits territoriaux, politiques et culturels des Premières Nations. Elle recommande entre autres l'abolition des pensionnats. Mais le ministère des Affaires indiennes refuse de collaborer avec la ligue. (PER 4 : 182)
> Exemples de pouvoirs du Ministère des Affaires indiennes au début du 20e siècle au regard des Premières Nations : Il peut remplacer les dirigeants traditionnels d'une bande par des conseils élus par la population de la réserve. / Il peut interdire la vente ou le don de certains types de munitions aux membres des Premières Nations. / Il peut rendre illégale la participation à des cérémonies traditionnelles. / Il peut interdire la vente (ou toute autre forme d'échange) de grains et de plantes racines, ainsi que d'autres produits cultivés, par une bande ou un membre des Premières Nations. / Il peut accroitre sa capacité de dépenser les fonds d'une bande sans l'approbation de cette dernière. (PER 4 : 182)

Il brosse à cette occasion de portait du fondateur la Ligue des Indiens du Canada : Frederick Ogilvie Loft (1861-1934). (cf. infra)

Un document sur cet organisme cite ses propos :

> La Ligue des Indiens du Canada. « Le but premier de Ia ligue est de revendiquer et de protéger les droits de tous les Indiens du Canada par des moyens justes et légitimes ; ensuite, avoir le contrôle absolu en ce qui à trait à la possession ou à Ia disposition de nos terres ; que toutes les questions et affaires relatives aux personnes et au bien-être national des Indiens relèvent de nos peuples et que les liens avec le gouvernement passent en tout temps par l'entremise de nos conseils de bande. (Frederick Ogilvie Loft, journaliste et militant, Dépliant de la Ligue des Indiens du Canada, 1919) (PER 4 : 182)

Cette question s'y réfère : « Quelle est la conséquence de la gouvernance du ministère des Affaires indiennes sur l'organisation politique des premières Nations ? » (PER 4 : 183)

Un autre document cite le rapport de la CVR à propos de « L'objectif de la loi sur les Indiens » :

> Les politiciens justifient *l'Acte des Sauvages* en affirmant qu'il s'agit d'un instrument nécessaire pour protéger les peuples des Premières Nations de l'exploitation tout en les civilisant ; en réalité, il s'agit plutôt d'un outil permettant la gestion autocratique de leurs vies (Rapport final de la Commission de Vérité et réconciliation du Canada, vol 1, Pensionnats du Canada, 2015) (PER 4 : 182)

et *Périodes* qualifie, dans ce contexte, la Loi sur les Indiens d' « autoritaire » et « abusive » (Ibid.)

Un encadré établit la liaison avec les pensionnats indiens. Tous ces aspects se trouvent reliées par les activités proposées pour cette section :

> 1. Replacez ces évènements dans l'ordre chronologique : la publication du Livre rouge, l'octroi du droit de vote au fédéral à tous les membres des Premières Nations, la publication du Livre blanc sur la politique indienne.
> 2. Pourquoi les communautés autochtones dénoncent-elles le Livre blanc sur la politique indienne ?
> 3 Que souhaitent préserver les communautés autochtones en revendiquant des territoires ?
> 4. Sur quel point précis la Fraternité des Indiens du Canada et le ministre des Affaires indiennes sont-ils d'accord ?
> 5 Indiquez une conséquence du régime des pensionnats sur les enfants autochtones au Québec. (PER 4 : 325 Activités)

Dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles, *Périodes* informe, par en encadré en marge, sur un changement dans les compétences : « En 1951, le gouvernement fédéral révise la Loi sur les Indiens de 1876. Désormais, les lois provinciales pourront être appliquées

aux Autochtones, alors que depuis 1876, seul le gouvernement fédéral avait autorité sur eux. » (PER 4 : 257)

Encore beaucoup plus loin, il rend compte des dernières modifications de la Loi sur les Indiens au 20e siècle :

> La Politique indienne du gouvernement du Canada. Au Canada, dans la seconde moitié du 20e siècle, les Autochtones conservent un statut diffèrent des autres citoyens du pays en vertu de la Loi sur les Indiens de 1876. Au fil du temps, le gouvernement fédéral à modifie cette loi dans le but d'acculturer davantage les Autochtones. La refonte de la loi en 1927 interdisait aux Autochtones de recourir aux services d'un avocat pour défendre leurs droits en matière d'utilisation des ressources naturelles, comme le droit de chasser dans certains territoires. En 1951, le gouvernement fédéral assouplit la Loi sur les Indiens et lève cette interdiction. Puis, après la Seconde Guerre mondiale, les autorités fédérales et provinciales accordent graduellement le droit de vote aux Autochtones. Le Québec est la dernière province à leur accorder ce droit en 1969. (PER 4 : 320)

La Loi sur des Indiens est traitée dans le même contexte de la politique d'assimilation et ses objectifs paternalistes sont dénoncés, à de degrés divers, il est vrai, par l'ensemble des manuels. Si la plupart d'entre eux limitent leurs propos au cadre juridique en citant les principales dispositions discriminatoires, deux parmi eux dénoncent le lien de ces restrictions à la volonté de contrôle pour mieux servir l'expansion coloniale et la spoliation territoriale. Le même qui rapproche le paternalisme de l'Etat à celui des Eglises, insiste aussi, comme l'avait préconisé le CEPN, que les choses se passent très différemment dans les Prairies et dans l'Ouest, comparé à l'est canadien. Un autre manuel met sur un même plan les Autochtones et les Francophones des Prairies et de l'Ouest en tant que minorités aux droits bafoués. Les refontes successives, d'abord plus restrictives encore, puis plus libérales, sont traités par les manuels dans des contextes variables.

Les pensionnats au Canada et au Québec

Nous avons vu que, avant que le débat attire l'attention sur l'assimilation forcée par les pensionnats, les manuels de la fin du 20e siècle, tout en prenant partie pour la cause des Métis et des Indiens, ne mentionnent pas encore les pensionnats. Les manuels du programme HEC, à partir de 2006, en revanche, contrairement à une idée reçue en parlent déjà. [67] Trois sur quatre évoquent leur mise en place, dans le contexte de la « réduction » (Simard, 2003) du 19e siècle : révoltes dans les Prairies, Loi sur les Indiens, création des réserves etc.). Or, s'ils mentionnent bien la fermeture, en 1980, du dernier pensionnat au Québec, La Tuque, rien n'est dit sur la différence entre les écoles résidentielles, tardives, au Québec, et les pensionnats de l'Ouest, nés dans le contexte de « réduction » du 19e siècle.

Pour le nouveau programme, le Guide de bonnes pratiques apporte à l'usage des auteurs des manuels les considérations suivantes :

> Pensionnats indiens au Québec : L'entente entre le gouvernement et l'Église, en 1892, qui précisait que le gouvernement s'occuperait de la construction des pensionnats et que le clergé s'occuperait de les diriger / Les acteurs responsables de la mise en place des pensionnats indiens au Canada et au Québec (Duncan Campbell Scott, agent gouvernemental responsable) / La singularité du Québec où le régime des pensionnats s'impose plus tard que partout ailleurs au Canada. Pendant qu'on ferme des pensionnats indiens au Canada, on ouvre à grande vitesse des pensionnats au Québec. / Les visées d'assimilation du Régime des pensionnats autochtones et ses conséquences, notamment le déclin de certaines langues autochtones, l'effritement de la culture et la fragilisation du tissu social de plusieurs communautés. / Les expériences effectuées sur les enfants (cobayes)

[67] Cf. Bousquet 2016 ; Un grand morceau de l'histoire autochtone absent des manuels scolaires. (http://ici.radio-canada.ca/emissions/le_15_18/2014-2015/chronique.asp?idChronique=376028).

> dans les pensionnats, la stérilisation des femmes autochtones sans leur consentement, la disparition d'enfants sans laisser de traces et l'adoption d'enfants par des familles non autochtones sans l'accord des familles. / Durant la période où les Droits de l'homme et les droits civiques sont mis de l'avant, les enfants autochtones subissent un traitement discutable à cause des pensionnats. / Les enfants autochtones étaient encore dans les pensionnats à l'époque de la Révolution tranquille et de l'émancipation de la femme. (Guide de bonnes pratiques, p. 11)

Le CEPN remarque à ce sujet :

> Les pensionnats sont évidemment une partie marquante de l'histoire des Premières Nations au Canada et au Québec, mais un sujet très délicat à traiter. Cette question a pris de l'importance récemment avec le dépôt du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ; il est donc capital de l'approfondir. C'est pourquoi nous croyons qu'il est essentiel de créer une connaissance historique traitant exclusivement des pensionnats indiens. Il est également primordial de présenter les principaux artisans de ce système, entre autres Duncan C. Scott, tout comme on se rappelle les artisans de l'Holocauste. On ne peut laisser entrer dans l'oubli les personnages-clés qui ont tenté de mettre fin à la culture des Premières Nations et à ce qui les distingue des Canadiens. « (Mémoire 4, p. 5)

Et il relève cette anomalie :

> « La question des pensionnats est examinée au cours de la période 1896-1945, alors qu'au Québec, l'apogée des pensionnats se situe entre 1945 et 1969. Par contre, un onglet de la période suivante est consacré aux pensionnats situés au Québec. » (Ibid.) […] Pour ce qui est de la connaissance historique sur les communautés autochtones, nous recommandons de préciser la situation particulière du Québec relativement aux pensionnats. Pratiquement inexistants avant la Seconde Guerre mondiale, ils ont poussé comme des champignons dès la fin de la guerre. De 1948 à 1963, de nombreux pensionnats furent construits, puis exploités au maximum de leur capacite pendant une vingtaine d'années, voire plus longtemps dans certains cas. Il est difficile d'expliquer le coup d'accélérateur qui a été donné pendant ces années d'après-guerre au Québec, alors que dans le reste du pays, le système était déjà en perte de vitesse. D'autant plus que la victoire des Alliés avait amené le monde à s'offusquer des génocides, des tyrannies, des dictatures et des autres grandes injustices. (Mémoire 4, p. 9)

La première étude sérieuse sur les pensionnats du Québec (Goulet 2016)[68], il faut bien l'admettre, est publiée au même moment que le mémoire – il n'est donc pas étonnant que les auteurs n'aient pu la consulter et trouver, du moins partiellement, une partie des explications qu'ils réclament.

En effet, les auteurs des nouveaux manuels ont dû se trouver devant un vrai dilemme, car le Programme HQC 2017 ne mentionne pas les écoles résidentielles dans le contexte du 19e siècle, mais ne prévoit explicitement une partie sur les « pensionnats indiens au Québec », que dans la partie 1945 à 1980, divisée en ces trois aspects : « a. Régime des pensionnats indiens au Canada (sic), b. Organisation socio-institutionnelle, c. Activités éducatives. » Est-ce à dire que cette section doit prendre en compte les seuls pensionnats au Québec et leur spécificité ? Mais alors, pourquoi y faire figurer un sous-point à propos de ceux du Canada qui, en plus, devrait être situé bien avant, dans la chronologie : à la fin du 19e siècle plutôt qu'après la seconde guerre mondiale ? Les aspects prévus sur l'organisation socio-institutionnelle et les activités éducatives concernent-ils les seules écoles résidentielles du Québec, comme semble l'indiquer la logique de la structure ? Mais alors, à quel endroit parlerait-on de ceux du Canada ? Ou bien veut-on une comparaison entre les deux qui tiendrait compte aussi bien des pensionnats du Canada hors Québec (depuis le 19e siècle) que de ceux du Québec (à partir des années 1950), solution qui permettrait de parler de la situation canadienne décrite par la CVR, tout en faisant ressortir la spécificité québécoise ? Ce serait une bonne solution du dilemme, mais ce n'est ni ce que le programme préconise, ni, comme nous le verrons, la solution

[68] Depuis, cf. Bousquet et Hele (2019).

adoptée par la plupart les manuels. Le texte de présentation pour la période 1945 – 1980, le seul à mentionner les pensionnats semble parler des pensionnats canadiens et non québécois et ignorer cette spécificité :

> Entre autres maux, la fréquentation obligatoire des pensionnats, dont l'existence est vouée à la propagation de la culture judéo-chrétienne et à l'assimilation des Autochtones au reste de la population canadienne, contribue à accélérer le déclin de certaines langues autochtones et à fragiliser le tissu social dans plusieurs communautés. Par ailleurs, les territoires ancestraux sont convoités par l'État, qui souhaite poursuivre le développement économique de la province. (Programme HQC 2017, p. 54)

Il y a un autre endroit qui permettrait de parler des pensionnats au Canada, sans que le programme le mentionne expressément, à savoir, dans la partie de 1980 à nos jours, un passage sur la CVR comme un aspect des « Droits des Autochtones ». Les manuels le font, mais tous choisissent aussi de parler, d'abord, des écoles résidentielles dans le contexte de leur mise en place dans les Prairies et l'Ouest au 19^{e} siècle.

Dans *Chroniques*, ces pensionnats sont mentionnés une première fois dans un résumé précédant la partie sur le peuplement de l'Ouest canadien après 1896 : « Les minorités franco-catholiques qui y sont présentes ont du mal à faire respecter leurs droits. Au même moment, la vie des enfants autochtones est bouleversée par la création de nombreux pensionnats leur étant destinés. » (CHR 4 : 184)

Dans ce même contexte, celui de la restriction des droits des Francophones dans les Prairies et en Ontario, il y a une section sur « Le régime des pensionnats indiens du Canada », créés par le gouvernement canadien dans un but assimilationniste :

> A la même époque, le gouvernement fédéral crée de nombreux pensionnats pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Entre les années 1880 et 1930, plus de 80 pensionnats sont créés, pour la plupart dans l'Ouest canadien. Il s'agit d'établissements scolaires gérés par des organisations religieuses catholiques ou protestantes, destinés à assimiler les enfants autochtones. Les conditions de vie et d'éducation sont dans la plupart des cas très mauvaises et nuisent aux enfants plutôt qu'elles ne conduisent à leur épanouissement. Des milliers d'enfants autochtones sont séparés de force de leur famille et envoyés dans ces pensionnats. L'utilisation de leur langue maternelle y est souvent interdite et leur culture y est dénigrée. Dans certains de ces établissements, afin d'apprendre un travail manuel, les enfants ont moins d'heures de cours que dans une école régulière et doivent travailler durant la moitié de la journée. De nombreux enfants y subissent de mauvais traitements. (CHR 4 : 190-1)

On montre un portrait de Duncan Campbell Scott (1862-1947) dont on dénonce sans ambages le racisme tout en reconnaissant l'ambiguïté du personnage :

> Défenseur d'une politique raciste envers les Autochtones, il dirige le Département des affaires indiennes du Canada de 1913 à 1932. Il contribue activement à la mise en place accélérée des pensionnats indiens dans le but avoué de « se débarrasser une fois pour toutes du problème indien » Duncan Campbell Scott est également reconnu comme l'un des grands poètes canadiens de son époque. (CHR 4 : 190)

La légende à l'illustration « Un pensionnat indien dans l'Ouest » résume :

> Dans les années 1880, le gouvernement fédéral oblige des milliers d'enfants autochtones à fréquenter des pensionnats pour mieux les assimiler et les forcer à abandonner leur culture. Le dernier pensionnat destiné aux enfants autochtones, situé en Saskatchewan, a fermé ses portes en 1996. (CHR 4 : 191).

Les élèves sont invité-e-s à répondre à la question : « Dans quel but les pensionnats pour Autochtones sont-ils créés ? » et à décrire « les conditions de vie des enfants dans les pensionnats indiens. Appuyez votre réponse à l'aide de deux exemples. » (Ibid.)

Une double page en dehors du récit général est ensuite consacrée au « Régime des pensionnats indiens du Canada (1831-1996) », introduite par cette question: « Saviez-vous

qu'à partir de 1920, les parents autochtones qui refusent d'envoyer leur enfant dans les pensionnats peuvent être condamnés à la prison ? » (CHR 4 : 192).

Deux photos (toujours les mêmes) montrent « le jeune Thomas Moore avant et après son arrivée au pensionnat de Regina en Saskatchewan. » (Ibid.) Les « écoliers inuits à l'école de la mission anglicane d'Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1941 » (CHR 4 : 193) qu'une autre photo présente, n'ont pas l'air malheureux et ne portent pas d'uniforme.

Le texte des deux pages précise que la plupart des pensionnats indiens sont situés hors Québec. Il fait le point, de façon critique, mais pondéré, de l'histoire des pensionnats, des buts assimilationnistes, du déracinement des enfants, des mauvais traitements subis, puis de leur transformation et leur fermeture :

> Le premier pensionnat destine à l'accueil des enfants autochtones ouvre ses portes en 1831 dans le Haut-Canada (Ontario). Entre 1880 et 1930, le gouvernement fédéral finance la construction d'un grand nombre d'écoles dont la gestion est confiée aux Eglises catholique, anglicane, presbytérienne ou unie. La plupart des établissements sont situés dans les provinces de l'Ouest canadien et les deux territoires, mais il s'en trouve également en Ontario et au Québec.
> L'assimilation des Autochtones. Dans le régime des pensionnats indiens du Canada, les écoles visent à scolariser, mais surtout à assimiler les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis. En effet, les dirigeants canadiens souhaitent « civiliser » les enfants des peuples des Premières Nations, métis et inuits en les amenant à adopter la culture occidentale et chrétienne. Parce qu'ils jugent cette culture supérieure et mieux adaptée au monde de leur époque. La séparation des enfants de leur famille et leur envoi dans des pensionnats sont, selon eux, l'un des meilleurs moyens de « tuer l'Indien en eux » selon l'expression utilisée à l'époque.
> Des enfants déracinés. Sur de nombreuses générations, parfois dès l'âge de quatre ou cinq ans, des milliers d'enfants autochtones sont forces à fréquenter ces institutions situées à des centaines et parfois à des milliers de kilomètres de chez leurs parents. Non seulement doivent-ils y apprendre une langue, une religion et une culture qui leurs sont étrangères, mais ils doivent aussi se défaire leur propre langue et de leur propre culture. Dès l'arrivée des enfants dans les pensionnats les autorités leur donnent un nouveau nom chrétien ou parfois même un simple numéro leur sert de prénom. Leurs cheveux sont coupés et s et leurs vêtements jetés ou brûlés et remplacés par un uniforme de style européen. Ils sont obligés de s'exprimer en anglais ou en français et n'ont plus le droit de parler leur langue, même entre eux. Puisque certaines écoles sont éloignées des communautés, il arrive que des enfants ne puissent pas retourner dans leur famille durant (Ibid.) 'été. Ils doivent alors passer plusieurs années sans revoir leurs proches.
> Victimes de mauvais traitements. Ce sont en général des religieux et des religieuses qui enseignent dans les pensionnats, et la discipline y est très stricte. Les mauvaises conditions de vie, comme le froid et le manque de nourriture, ainsi que les punitions corporelles et les abus de toutes sortes sont fréquents. Plusieurs enfants sont victimes de mauvais traitements physiques et psychologiques. Un grand nombre de ces enfants sont profondément marqués par leur expérience dans les pensionnats. Certains y sont morts. Pour les parents qui ont été séparés de leur enfant, le traumatisme aussi est grand.
> La fermeture des pensionnats. A partir des années 1950, les autorités constatent l'échec de leurs politiques d'assimilation, et le régime des pensionnats est lentement modifie. Certains pensionnats sont fermes ou passent sous le contrôle des bandes autochtones. Le dernier pensionnat indien, celui de Gordon, en Saskatchewan, ferme ses portes en 1996. En tout, environ 150000 enfants ont fréquenté l'une des 150 écoles financées par le gouvernement canadien. En 2008, le gouvernement du Canada a reconnu ses erreurs et à offert des excuses publiques à tous les anciens élèves des pensionnats indiens.
> le 11 juin 2008, à Ottawa, le premier ministre Stephen Harper présente des excuses au nom des Canadiens relativement au régime des pensionnats : le gouvernement reconnait aujourd'hui que les conséquences de la politique sur les pensionnats indiens ont été très néfastes et que cette politique a causé des dommages durables à la culture, au patrimoine et à la langue autochtones. Bien que certains anciens élèves aient dit avoir vécu une expérience positive dans ces pensionnats, leur histoire est de loin assombrie par les témoignages tragiques sur la négligence et l'abus (sic) émotifs, physiques et sexuels d'enfants sans défense et de leur séparation de familles et de communautés impuissantes. L'héritage laissé par les pensionnats indiens a contribué à des problèmes sociaux qui persistent dans de nombreuses communautés aujourd'hui. […] Aux quelque 80 000 anciens élèves toujours en vie, ainsi qu'aux membres de leurs familles et à leurs communautés, le gouvernement du Canada admet aujourd'hui qu'il a eu tort d'arracher les enfants à leurs foyers et s'excuse d'avoir agi ainsi. (CHR 4 : 192-3).

Un encadré cite, déjà, les excuses présentées par Stephen Harper en 2008 :

> Le gouvernement reconnaît aujourd'hui que les conséquences de la politique sur les pensionnats indiens ont été néfastes et que cette politique a causé des dommages durables à la culture, au patrimoine et à la langue autochtones. Bien que certains anciens élèves aient dit avoir vécu une expérience positive dans ces pensionnats, leur histoire est de loin assombrie par les témoignages tragiques sur la négligence et l'abus émotifs, physiques et sexuels d'enfants sans défense et de leur séparations d de familles et de communautés impuissantes :
> L'héritage laissé par les pensionnats indiens a contribué à des problèmes sociaux qui persistent dans de nombreuses communautés aujourd'hui […] Aux quelque 80 000 anciens élèves toujours en vie, ainsi qu'aux membres de leurs familles et à leur communautés, le gouvernement du Canada admet aujourd'hui qu'il a eu tort d'arracher les enfants à leurs foyers et s'excuse d'avoir agi ainsi. (CHR 4 : 193).

Dans les 13 « Questions de savoirs », seule la dernière concerne les écoles résidentielles : « Dans quelle région sont situés la plupart des pensionnats indiens ? » (CHR 4 : 197). Dans les documents figure la photo « Des écoliers autochtones entourés de leurs enseignantes devant un pensionnat de Maliotenam, au Québec vers 1950 » (CHR 4 : 224)

Avant d'entamer, comme le prévoit le programme, la partie sur « Le régime des pensionnats indiens au Québec », il y a encore une remarque qui s'y réfère, complètement hors contexte, par un encadré qui mentionne sans plus, l'ouverture du premier pensionnat québécois à Fort George par l'Eglise anglicane en 1934, et ensuite des 11 autres pensionnats au Québec :

> Le premier pensionnat indien au Québec. Au Québec, le premier pensionnat indien est fondé en 1934 par l'Eglise anglicane. Il est situé à Fort George, près de la frontière ontarienne. Ce pensionnat, nommé « Pensionnat indien de St. Phillip », est demeuré en activité jusqu'en 1979. Onze autres pensionnats indiens ouvrent leurs portes au Québec au cours des années suivantes, le dernier étant celui de La Tuque, en Mauricie, en 1962. » (CHR 4 : 266), mais ni les « Questions de savoirs » correspondants (CHR 4 : 276-77) ou les Documents (CHR 4 : 278-281) ne les mentionnent pas plus que le passage sur la « fréquentation scolaire des francophones et des anglophones » (CHR 4 : 306)

Dans la partie consacrée au Québec de l'après-guerre, un passage du texte général concerne « le régime des pensionnats indiens au Québec » en reprenant exactement les libellés du programme, sauf le premier « Régime des pensionnats indiens au Canada » qui ne convient pas (cf. supra). Dans ce texte, il est question de leur ouverture tardive, des conditions de vie et d'éducation difficiles, de nourriture souvent insuffisante, de vêtements pas assez chauds, de mauvais traitements et de violence ainsi que d'une formation souvent inadéquate des enseignants, mais on constate un plus grand respect de la culture autochtone :

> Le régime des pensionnats indiens au Québec. Alors que le premier pensionnat indien du Canada ouvre ses portes en 1831, les pensionnats indiens du Québec ouvrent plus tardivement, soit entre 1934 et 1962. Six des douze pensionnats du Québec sont dirigés par les Eglises catholique et anglicane. Les conditions de vie et d'éducation des jeunes Autochtones y sont difficiles. Les autorités gouvernementales et religieuses souhaitent les assimiler et les convertir à la religion catholique ou protestante. Contrairement à la situation qui prévaut ailleurs au Canada, on constate néanmoins un grand respect de la culture autochtone dans les écoles du Québec, et même une volonté, dans celles gérées par les communautés religieuses catholiques de préserver des éléments de la langue et de la culture des élèves.
> L'organisation socio-institutionnelle. Dans les pensionnats, tout est mis en place pour que les jeunes Autochtones s'adaptent à la « société moderne ». Comme les pensionnats sont divisés selon le sexe et l'âge des enfants, les frères et sœurs sont souvent séparés. Dans les pensionnats, la religion chrétienne est imposée aux enfants. La discipline y est aussi très stricte. Les enfants n'ont parfois pas le droit de communiquer dans leur langue maternelle. La nourriture y est souvent insuffisante et les vêtements, pas assez chauds pour les protéger en hiver. Plusieurs enfants sont aussi victimes de mauvais traitements et de violence.
> Les activités éducatives. La formation de ceux et celles qui enseignent dans les pensionnats est souvent inadéquate. Les cours qu'on y dispense ressemblent à ceux offerts dans les autres écoles canadiennes, mais ils sont donnés en français ou en anglais, des langues que les jeunes Autochtones ne comprennent généralement pas à leur arrivée. Même si l'objectif du régime des pensionnats est que les Autochtones puissent exercer un métier et se mélanger au reste de la population québécoise et canadienne, de nombreux Autochtones en ressortent avec d'importants traumatismes. Dans les faits, les pensionnats indiens ont grandement contribué au déclin de plusieurs langues autochtones, à la propagation de problèmes sociaux

> dans les communautés autochtones et à l'effritement de leur culture. Les pensionnats indiens du Québec ont toutefois contribué à la formation de plusieurs leaders autochtones. (CHR 4 : 376-7)

La question posée à cette occasion est très générale : « Quelles sont les conséquences des pensionnats indiens sur les communautés autochtones ? » (CHR 4 : 377). Le texte laisse l'impression que, malgré quelques dérapages regrettables, les intentions étaient souvent bonnes, mais les résultats mitigés.

Que des leaders autochtones aient néanmoins profité de l'éducation reçue est illustré des centaines de pages plus tard dans le contexte des droits des Autochtones par l'exemple de Nora Bernard :

> Nora Bernard (1935-2007). Nora Bernard a 9 ans lorsqu'elle est envoyée au pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Ecosse. Cinquante ans plus tard, en son nom et au nom d'environ 79 000 autres pensionnaires, elle convainc un avocat d'Halifax de poursuivre en justice le gouvernement fédéral et les Eglises qui ont administre les pensionnats indiens au Canada. (CHR 4 : 518)

A la page suivante, dans le même contexte, se trouvent mentionnés « Les pensionnats indiens, créés au 19e siècle pour scolariser, évangéliser et assimiler les enfants autochtones, font partie des préjudices causés aux nations autochtones. » (CHR 4 : 519)

La CVR, elle, est abordée par un texte informatif, neutre, qui relate sa constitution :

> Dans les années 1990 et 2000, des groupes autochtones poursuivent en justice le gouvernement fédéral et les Eglises impliquées dans la gestion des pensionnats autochtones. En 2007, ces groupes autochtones, plusieurs Eglises et le gouvernement canadien signent la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Cette entente prévoit des dédommagements pour les anciens élèves des pensionnats toujours vivants, des excuses officielles du gouvernement du canada et des Eglises, ainsi que la création de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR). En 2008, la CVR amorce ses consultations publiques. Pendant les années qui suivent, elle recueille de nombreux témoignages d'anciens pensionnaires et de leurs familles, mais aussi des personnes ayant joué un rôle dans la gestion des pensionnats. Plusieurs milliers de personnes témoignent lors de ces audiences qui se tiennent partout au Canada. Au mois de juin 2015, la CVR dépose le sommaire de son rapport, dans lequel elle formule quelque 94 recommandations et « appels à l'action » pour favoriser la réconciliation entre les Canadiens et les peuples autochtones. (CHR 4 : 553-4)

Un document présente, comme extrait de son rapport, la phrase sur le génocide culturel : « Un Etat qui détruit ou s'approprie ce qui permet à un groupe d'exister, ses institutions, son territoire, sa langue et sa culture, sa vie spirituelle ou sa religion et ses familles, commet un génocide culturel. Le Canada à fait tout ça dans sa relation avec les peuples autochtones. « (CHR 4 : 554). Le terme de « génocide culturel » est ainsi défini : « Destruction du patrimoine culturel (traditions, langues, modes de vie) d'un peuple ou d'une nation. » (Ibid.)

A la page suivante une photo montre le premier ministre Trudeau, qui accepte, le 15 décembre 2015, au nom du gouvernement du Canada, le rapport final de la CVR. « Lors de la cérémonie du dépôt officiel du rapport de la CVR, le premier ministre Justin Trudeau déclare : ' Nous devons pleinement accepter nos responsabilités et nos manquements en la nt que gouvernement et pays'». (CHR 4 : 555) Voici la question qui y est associée : « En quoi le gouvernement canadien a-t-il manqué à son devoir envers les Autochtones ? » (Ibid.)

La photo des « Deux Autochtones lors des audiences publiques de la GVR à Edmonton, en Alberta. Entre 2008 et 2014, la CVR tient des audiences publiques à travers tout le Canada. en larmes à Edmonton (Alberta) » (CHR 4 : 554) prend un tiers de la page et réapparaît pour le résumé de la période de 1980 à nos jours. Elle y prend la même importance que la signature du rapatriement et une photo sur le oui ou non au référendum de 1995. (CHR 4 : 578)

Or, sur 16 « questions de savoirs » concernant la partie allant de 2000 à nos jours, une seule contient un élément parmi six, qui a un rapport à la CVR : Les élèves doivent associer l'énoncé : « La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens prévoit des excuses officielles du gouvernement du Canada et des Eglises » à la dimension « les préjudices causés par les pensionnats autochtones » (Ibid.).

Mémoire avait déjà signalé, dans le volume précédent, une différence fondamentale entre le Bas-Canada et les provinces canadiennes des Prairies et de l'Ouest. Pour expliquer l'absence de politique assimilationniste vigoureuse au Bas-Canada, il avance, en commentant une illustration montrant « Le village de domiciles de Lorette, vers 1840 (W. Mossman, d'après William Henry Bartlett, 1840) » (MEM 3 : 215) un argument qui serait essentiel également pour éclairer le débat sur les écoles résidentielles :

> Au Bas-Canada, peu de mesures pour « civiliser » les Autochtones sont mises en place avant 1840. Dans la vallée du Saint-Laurent, de telles mesures (création d'espaces réservés, éducation religieuse et agricole, etc.) ont pu paraître superflues, car les Autochtones des villages de domiciliés pratiquaient déjà l'agriculture et le commerce, entre autres activités similaires à celles des colons d'origine européenne. (Ibid.)

Le manuel mentionne également les pensionnats dans le contexte de la politique assimilationniste du gouvernement canadien, à savoir la Loi sur les Indiens, l'institution des conseils de bande du 19e siècle. Les pensionnats indiens sont présentés comme un outil d'assimilation, toujours illustrée par la photo avant/après de Thomas Moore.

> Les premiers pensionnats indiens. Les missionnaires chrétiens sont à l'origine des premiers pensionnats pour Autochtones au Canada. Au milieu du 19e siècle, les pensionnats deviennent une structure officielle d'assimilation des Autochtones à la culture occidentale. Dans les pensionnats, les enfants autochtones sont éduqués à la religion chrétienne, et ils apprennent la langue et la culture des colonisateurs. Les pensionnats isolent les enfants autochtones de leur famille et de leur communauté dans le but de les amener à abandonner leur langue, leurs croyances et leurs coutumes. Au début des années 1880, le gouvernement fédéral et les Eglises catholique et protestante s'entendent sur une gestion conjointe des pensionnats indiens. Une entente formelle est établie en 1892. Dans les décennies qui suivent, ces pensionnats se multiplieront sur le territoire canadien. (MEM 4 : 90)

La photo : « Les pensionnats indiens, un outil d'assimilation » est celle de « Thomas Moore, le jeune Autochtone qui apparait sur ces deux photos, a été placé en 1873 dans un pensionnat de Regina, en Saskatchewan. La photo de gauche le montre avant son entrée au pensionnat. La photo de droite le présente quelques années plus tard. » (Ibid.)

Mémoire revient sur le sujet dans le contexte de « la situation des Autochtones au Canada au début du 20e siècle » Le ton se veut d'abord neutre, ensuite le texte dénonce les mauvaises conditions de vie et un taux de mortalité cinq fois plus élevé que dans le reste de la population, la maladie, la malnutrition, les mauvais traitements et les accidents :

> Au début du 20e siècle, le gouvernement canadien poursuit sa politique d'assimilation des Autochtones.
> Le régime des pensionnats indiens du Canada. Dans Les pensionnats indiens, pour la plupart administrés par les Eglises chrétiennes, les jeunes Autochtones sont amenés à abandonner leur langue et leurs coutumes. En 1895, on compte 45 pensionnats indiens, établis surtout dans l'Ouest. De 1896 à la fin des années 1930, leur nombre augmente. Il en existe près de 90 à la fin des années 1930. Au Québec, le premier pensionnat indien est créé en 1934. Il s'agit du pensionnat de Fort George, alors situé non loin de l'actuelle communauté crie de Chisasibi, à La Baie-James.
> Les conditions de vie dans les pensionnats indiens. Les conditions de vie dans les pensionnats indiens sont si mauvaises que le taux de mortalité des jeunes pensionnaires est près de cinq fois plus élevé que dans le reste de La population. Pour la période de 1880 à 1920, on estime que de 25% à 30% des jeunes Autochtones sont morts durant leur séjour au pensionnat. La maladie, la malnutrition, les mauvais traitements et Les accidents sont les principales causes de décès. (MEM 4 : 127)

Le tout est illustré par la photo d'une « salle de classe d'un pensionnat indien en Alberta » où l'on voit des élèves au regard triste, commentée ainsi : « En 1920, la fréquentation des pensionnats devient obligatoire au Canada pour tous les enfants autochtones âgés de 7 à 16 ans. » (Ibid.)

Mémoire cite dans ce contexte les intentions de Duncan Campbell Scott dont il montre la photo :

> Duncan Campbell Scott et l'assimilation : En 1920, Duncan Campbell Scott, alors surintendant général adjoint des Affaires indiennes, s'exprime sur un projet de loi pour une refonte de la Loi sur les Indiens. Les modifications proposées dans ce projet de loi visent principalement à donner au gouvernement le droit d'émanciper les Autochtones sans leur consentement et d'obliger les enfants des Premières Nations à être scolarisés dans des pensionnats.
> « Notre objectif est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui n'ait pas été absorbé par la société, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de questions indiennes ni de départements des Affaires indiennes. » (Extrait d'une allocution de Duncan Campbell Scott, 1920) (MEM 4 : 128)

Le contexte est établi avec les autres dimensions discriminatoires de la politique indienne du gouvernement fédéral, à travers l'action des agents des Affaires indiennes et le durcissement de la Loi sur les Indiens en 1927, l'interdiction des pratiques culturelles et l'introduction d'un disque numéroté pour les Inuits. La question posée dans ce contexte rappelle qu'il est bien des pensionnats de l'Ouest qu'il s'agit : « Pourquoi le gouvernement fédéral implante-t-il des pensionnats pour les Autochtones, notamment dans l'Ouest canadien au début du 20^{e} siècle ? » (Ibid.) Dans son résumé du dossier 1, un énoncé sur sept concerne les pensionnats : « Le gouvernement canadien continue d'implanter des pensionnats afin d'assimiler les Autochtones. » (MEM 4 : 129)

Ils sont mentionnés brièvement dans l'introduction à la partie « Les communautés autochtones » de la période 1945 à 1980 en mettant sur le même plan les niveaux fédéral et québécois : « Dans les années d'après-guerre, les jeunes Autochtones font toujours l'objet d'une politique d'assimilation, et plusieurs pensionnats sont fondés au Québec. L'exploitation des ressources dans certaines régions du Québec perturbe le mode de vie traditionnel des populations autochtones qui y vivent. » (MEM 4 : 220)

Or, une partie spécifique, comme le préconise le programme, concerne « Les pensionnats indiens au Québec ». Le texte du manuel souligne leur création tardive, au moment où le Canada s'en détourne, les jugeant trop couteux et inefficaces, décrit les contenus de la formation et dénonce un personnel peu qualifié ainsi que les travaux non rémunérés des pensionnaires :

> A partir des années 1950, les pensionnats indiens implantés depuis la fin du 19^{e} siècle au Canada sont considérés comme un échec, car ils sont trop coûteux et inefficaces. En 1951, la Loi sur les Indiens est modifiée. Elle autorise le gouvernement fédéral à s'entendre avec les provinces pour que les Autochtones fréquentent les mêmes écoles que les non-Autochtones. Alors que l'on commence à remettre en question les pensionnats indiens ailleurs au Canada, de nouveaux pensionnats voient le jour au Québec dans les années 1950 et 1960, entre autres à Amos, à Pointe-Bleue (Mashteuiatsh), à Sept-Îles et à La Tuque.
> La gestion des pensionnats indiens au Québec. Les pensionnats indiens du Québec relèvent du régime des pensionnats indiens du Canada et sont donc, comme les autres pensionnats du pays, administrés par des communautés religieuses et finances par l'Etat fédéral. Leur programme pédagogique est double : 1) Il comprend, d'une part, une formation théorique qui est, depuis 1920, la même que celle des écoles provinciales. La religion y tient une place importante. La formation est dispensée par du personnel peu qualifié recruté par les religieux. 2) Il comprend aussi une formation pratique qui doit mener à l'exercice d'un métier. Les formations les plus courantes sont la cordonnerie et la menuiserie pour les garçons, et la couture, les travaux ménagers et la cuisine pour les filles. En réalité, cette « formation pratique » permet surtout aux pensionnats de fonctionner grâce aux travaux non rémunérés de leurs pensionnaires. En 1969, le

> gouvernement mettra fin au partenariat avec les Eglises, et l'enseignement dans les pensionnats deviendra laïque. (MEM 4 : 220)

Une photo montre l'exemple du « pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery, en Abitibi-Témiscamingue, en 1956 » pour laquelle posent des élèves sagement rangés et en uniformes. Elle est accompagnée de ce commentaire : « Au Québec, les missionnaires oblats persuadent les autorités que les pensionnats peuvent encore servir à éduquer les enfants des nations nomades du Québec. C'est entre autres ce qui explique l'ouverture, en 1955, du pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery, près d'Amos, destine aux enfants algonquins. » (MEM 4 : 220)

Un document cite le témoignage de Florent Vollant sur son expérience à Maliotenam :

> L'expérience douloureuse des pensionnats. Le chanteur innu Florent Vollant raconte sa difficile expérience dans un pensionnat. Il a quatre ans lorsqu'on le retire de son milieu familial pour l'amener au pensionnat de Maliotenam, près de Sept-Îles. Il y passe sept ans. « C'était terrible d'être, comme ça, arraché à son milieu. J'ai pleuré pendant trois jours. Je ne comprenais pas et je ne savais pas ce qui se passait. Je voulais ma mère et mon père. Je ne voulais pas de cela. C'était un choc. […] A un moment donné, mon frère est arrivé, il m'a dit ' oublie papa et maman, on est rendus ailleurs. Il faut vivre ici maintenant '. [...] Des coups de poing, des coups de pied. Il y a des enfants qui résistaient. Ceux qui ne marchaient pas droit mangeaient une volée. » (Extrait du témoignage de Florent Vollant, *Le Devoir*, 24 janvier 2013) (Ibid.)

Dans la rubrique « A l'œuvre », deux des trois questions se réfèrent aux Autochtones, dont une aux pensionnats : « 1. Qu'est-ce qui explique entre autres qu'on continue d'ouvrir de nouveaux pensionnats indiens au Québec dans les années 1950 et 1960 ? « (MEM 4 : 223). Le résumé de ce dossier retient ces deux énoncés sur dix : « Les Autochtones font toujours l'objet d'une tentative d'assimilation, notamment avec l'ouverture de nouveaux pensionnats indiens au Québec. / L'exploitation du potentiel hydroélectrique et minier de certaines régions affecte le mode de vie traditionnel des Autochtones. » (MEM 4 : 223)

Dans la partie sur la « Commission Vérité et Réconciliation » *Mémoire* rappelle d'abord l'histoire des pensionnats canadiens et les intentions assimilationnistes lors de leur création au 19e siècle, pour ensuite donner quelques informations essentielles sur le travail de la CVR :

> La Commission de vérité et réconciliation du Canada. Au 19e siècle, le gouvernement canadien, de concert avec les communautés religieuses, estimait que l'éducation dans les pensionnats faciliterait l'assimilation et l'intégration des Autochtones à la société dominante. Les derniers de ces pensionnats ont été exploités jusqu'aux années 1990. Créée en 2008, La Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) obtient le mandat d'informer tous les Canadiens de ce qu'ont vécu les quelque 150000 jeunes Autochtones dans ces pensionnats. De 2008 à 2014, la CVR entend plus de 6000 témoins, pour la plupart d'anciens pensionnaires inuits, métis et membres des Premières Nations. Son but est de faire la lumière sur les mauvais traitements infligés dans ces pensionnats et sur leurs séquelles, puis de jeter les assises d'une réconciliation durable partout au Canada. (MEM 4 : 299)

La question posée aux élèves vise à un rappel des faits historiques : « Quels sont les évènements à l'origine de la CVR ? » (Ibid.) La citation choisie du rapport porte avant tout sur la réconciliation :

> La CVR dépose son rapport final en 2015 : « Connaitre la vérité a été difficile, mais se réconcilier le sera encore davantage. [...] La réconciliation nécessite l'élaboration d'une nouvelle vision fondée sur le respect mutuel. Il faut également comprendre que les conséquences les plus dommageables des pensionnats ont été la perte de fierté et de dignité des peuples autochtones et le manque de respect que les non-Autochtones ont appris dès l'enfance à avoir à l'égard de leurs voisins autochtones. La réconciliation n'est pas un problème autochtone, c'est un problème canadien. » (Ibid.)

La photo l'accompagnant montre, comme *Chroniques*, des larmes autochtones, cette fois-ci féminines et situées à Vancouver, avec ce commentaire :

> Des souvenirs douloureux : Violence physique et psychologique ainsi qu'abus et malnutrition ne sont que quelques-uns des sévices évoqués par les anciens pensionnaires autochtones. Pour plusieurs, la douleur est toujours vive, comme en témoigne cette photo prise à Vancouver en 2013 pendant les travaux de la CVR. (Ibid.)

Un autre témoignage raconte l'arrivée au pensionnat, sans en mentionner l'endroit précis :

> Une description de l'arrivée dans un pensionnat autochtone. « Au pensionnat, tout semblait étrange et effrayant. Les religieuses ont d'abord coupé les tresses des petites filles, avant de les faire passer à la douche. Il y avait des enfants qui ne voulaient pas y entrer. On les frappait avec des serviettes mouillées. » Mary ne comprenait strictement rien à ce qu'on lui demandait. Elle n'avait pas le droit de parler cri. Quand un mot lui échappait, on lui mettait du savon dans la bouche. Alors, elle a vite appris la langue des Blancs. » (Extrait de: Isabelle Hachey, « Pensionnats autochtones: les parents sans repères. » La Presse, 24 avril 2013.) (Ibid.)

Les tâches sous la rubrique : « A l'œuvre » contiennent une question sur la CVR : « Quel est le but de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ? » (Ibid.)

Enfin, dans un autre contexte, le traumatisme subi par les pensionnats est rendu co-responsable des problèmes sociaux dans les communautés autochtones au Canada. (MEM 4 : 322, cf. infra)

Dans le résumé général à la fin du volume, le manuel retient ceci pour le chapitre 4 : « En 2008, la Commission de vérité et réconciliation du Canada est mise en place afin de faire la lumière sur ce qu'ont vécu les jeunes Autochtones dans les pensionnats. » (MEM 4 : 352) et les pensionnats figurent dans les révisions de deux chapitres ; pour le cadre pancanadien au chapitre 2 : « 6. Expliquez comment les pensionnats servent la politique d'assimilation des Autochtones du gouvernement canadien vers la fin du 19e siècle » (MEM 4 :362) et pour le cadre du Québec au chapitre 3 : « 7. Quelles sont les conséquences, pour les jeunes Autochtones et leurs communautés, de la mise en place des pensionnats indiens au Québec ? » (MEM 4 : 364)

Périodes aborde, lui aussi, les pensionnats dans le cadre historique de la mise en place de la Loi sur les Indiens et de la spoliation des terres par la création des réserves. Le texte dénonce la vision paternaliste et assimilatrice de la politique du gouvernement canadien qui s'exprime par diverses mesures, et parmi elles, les pensionnats : « Pour assimiler les Autochtones, on établit dans ces réserves des écoles, dont certaines sont des pensionnats, où les jeunes Autochtones recevront une éducation à l'européenne. » (PER 4 : 78)

L'illustration « Une école pour Autochtones au Québec, vers 1890 » montre un groupe d'élèves avec les enseignantes religieuses devant l'école. Or, derrière cette apparence paisible, la réalité semble être plus dure : « Dans ces écoles, les élèves sont soumis à une discipline stricte et on leur interdit en général de parler leur langue maternelle. De plus, plusieurs y subissent de la violence physique et des sévices sexuels ». (Ibid.) Or, l'exemple que montre la photo se situe non pas dans l'Ouest, mais au Québec, et c'est une école, et non pas un pensionnat. (Ibid.)

Cette image est mise en parallèle avec celle d'« Une communauté crie au Québec, en 1880 : Ce groupe de Cris du lac Mistassini est représentatif des nations autochtones encore partiellement nomades dans les régions forestières autour des zones coloniales du Québec à la fin du 19^{e} siècle ». (Ibid.) Les Cris ont l'air miséreux et on aperçoit des tipis en arrière-plan. Sont-ils plus heureux que les Premières Nations assimilés ?

Et bien sûr, la photo de Thomas Moore ne saurait pas manquer, sans le nommer, cette fois-ci, pour illustrer les effets escomptés non pas des pensionnats mais de la Loi sur les Indiens. Cette légende l'accompagne :

> Ces photos montrent un enfant membre d'une Première Nation de l'Ouest avant et après son entrée dans une école résidentielle (ou pensionnat), mis en scène de manière idéalisé. Dans les faits, les tentatives d'assimilation, principalement entreprises dans les pensionnats, perturbent les enfants et s'avèrent peu efficaces. (PER 4 : 79)

Périodes précise dans un autre contexte, à savoir la Ligue des Indiens du Canada, qui demande l'abolition des pensionnats, que l'éducation dans un pensionnat a été bénéfique à la carrière du fondateur de Frédéric Ogilvie Loft, en brossant son portrait. Pour ce fondateur de la Ligue des Indiens du Canada, c'est l'injustice subie par les vétérans de guerre des Premières Nations qui motive son action (et non son expérience au pensionnat) :

> Journaliste, fonctionnaire et militant, Frederick Olgilvie Loft est un Mohawk de la Réserve des Six Nations en Ontario, où il est connu sous le nom d'Onondeyoh, qui signifie « belle montage ». Enfant, il fréquente un pensionnat autochtone, puis s'inscrit à l'Ontario Business College où il obtient un diplôme. Pendant la Première Guerre mondiale, il sert outre-mer dans le corps forestier canadien en tant que lieutenant. La politique du gouvernement canadien envers les Premières Nations et le traitement inéquitable et inadéquat des autorités canadiennes envers les vétérans autochtones de retour de la guerre motivent Loft à fonder la Ligue des Indiens du Canada. (PER 4 : 182)

A la même page, un texte informe sur le caractère obligatoire des pensionnats et leurs effectifs dans les années 1920 :

> Les Pensionnats indiens. Les politiques canadiennes à l'égard des populations des Premières Nations ont pour effet d'augmenter la fréquentation des pensionnats. En effet, les modifications à la Loi sur les Indiens en 1920 obligent tous les enfants autochtones à fréquenter un établissement scolaire, tel qu'un pensionnat qu'on appelle « pensionnat indien ». Suivant cette loi, les pensionnats peuvent garder les enfants autochtones jusqu'à l'âge de 15 ans. Les parents qui refusent d'envoyer leurs enfants dans ces écoles sont passibles d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement : Les agents de la Gendarmerie royale du Canada sont tenus de faire appliquer ces nouvelles dispositions. Ces dernières entrainent une hausse significative du nombre d'élèves qui fréquentent les pensionnats indiens, un nombre qui passe de 4.133 en 1920 à 5.278 en 1925. Ainsi, la pratique qui consiste à éloigner les enfants de leur famille et de leur communauté s'accentue. (Ibid.)

La photo des élèves au regard triste dans une salle de classe est la même que *Mémoire* avait située en Alberta. Elle est attribuée ici à Fort George au Québec : « Le premier pensionnat indien au Québec ouvrira ses portes en 1934 à Fort George (Chisasibi), à la Baie James. » (PER 4 :183) La confusion règne.

Tous les textes de cette section parlent donc des pensionnats mis en place par le gouvernement canadien, alors que les illustrations, à part celle de Thomas Moore, sont situées au Québec.

Plus loin, le manuel aborde, comme le programme le prévoit, « les pensionnats indiens au Québec ». Or, il rappelle d'abord, du côté canadien, le rapport de la commission Bagot de 1844 concernant l'Ouest, puis l'obligation introduite en 1920 :

> Les pensionnats indiens au Québec. En 1844, le rapport Bagot sur les Affaires indiennes proposait de créer des pensionnats diriges par des communautés religieuses afin d'assimiler les jeunes Autochtones à la société non autochtone. En 1920, le gouvernement fédéral rendait obligatoire la fréquentation scolaire pour les enfants autochtones et mettait en place le Régime des pensionnats du Canada. Plusieurs pensionnats avaient alors été fondes dans l'ouest du pays. (PER 4 : 324)

Le texte enchaine sur la situation au Québec : la mise en place tardive des pensionnats et leur nombre réduit ainsi que les contenus éducatifs :

> Le Québec met plus de temps à appliquer le Régime des pensionnats. Le premier « pensionnat indien », comme on les appelle alors, ouvre ses portes en 1934 à Fort George (Chisasibi), à la Baie-James. Dans les années 1950 et 1960, le nombre de pensionnats augmente dans la province. La majorité d'entre eux sont sous la responsabilité des Oblats, une communauté catholique, et deux sont dirigés par des anglicans. Il y a peu de pensionnats au Québec malgré l'étendue du territoire. Ainsi, la plupart des enfants autochtones se trouvent complètement isoles de leur communauté, car ils ont emmenés loin de leur famille durant l'année scolaire. Dans les pensionnats, les jeunes Autochtones apprennent les valeurs et le mode de vie des non-Autochtones, ainsi que la langue française ou anglaise. A leur arrivée, on leur coupe les cheveux et on leur dorme un uniforme. Ils sont séparés par sexe et par groupe d'âge. Dans bien des pensionnats, il leur est interdit de parler leur langue, sauf pour reciter les prières chrétiennes. Ils suivent les mêmes cours que dans les écoles primaires du Québec. Par ailleurs, toutes les activités en dehors des cours sont organisées de manière à transmettre la culture de la société majoritaire non autochtone. (Ibid.)

Le terme de « pensionnat » est défini à cette occasion : « Ecole dans laquelle les élèves sont nourris et loges. » (Ibid.) Or, les mauvaises conditions de vie qui y règnent sont abordées par un encadré :

> Les conditions de vie dans les pensionnats. Certains enfants autochtones sont amenés de force dans les pensionnats, où ils sont séparés de leurs frères et sœurs. En raison d'un financement insuffisant, les enfants sont souvent sous-alimentés et pas assez chaudement vêtus en hiver. Le faible contrôle du gouvernement fédéral sur les pensionnats fait en sorte que des mauvais traitements, comme de la violence physique ou des agressions sexuelles, passent inaperçus. D'autre part, les maladies se répandent rapidement et plusieurs enfants meurent de la grippe ou de la tuberculose. (Ibid.)

Un autre encadré décrit « Une journée dans un pensionnat indien : Avant-midi : Lever / Messe à la chapelle / Déjeuner / Enseignement et étude / Diner ; Après-midi : Taches manuelles / Temps libre / Souper / Coucher. » avec cette remarque supplémentaire : « En plus de l'enseignement scolaire de base (lecture, écriture, calcul), les pensionnaires reçoivent une éducation en travail manuel. Les enfants effectuent la plupart des taches d'entretien des pensionnats. » (Ibid.)

Pour ces deux passages, il n'est pas évident si les remarques valent pour la situation partout au Canada ou pour le Québec. Le paragraphe sur « La croissance démographique chez les Autochtones » à la même page concerne le cadre canadien. C'est sans doute également le cas pour le document sur « L'obligation de fréquenter les pensionnats », mais ce n'est pas explicite et permet de croire qu'il en était de même au Québec :

> Un grand nombre d'enfants autochtones ont été retirés de leur famille, dans bien des cas ils ont été enlevés de force, et ils ont été séparés de leurs proches par des grandes distances, Pour plusieurs d'entre eux, même s'ils vivaient dans un pensionnat avoisinant leur communauté, il leur était défendu de voir leurs parents en dehors des heures de visites occasionnelles. « (Fondation autochtone de l'espoir, *100 ans de pertes*) (Ibid.)

La photo à côté de ce texte : « Des enfants autochtones quittant leur famille par bateau pour le pensionnat de Sept-Îles » (Ibid.) situe la scène au Québec, sans qu'il soit établi pour autant qu'il s'agit d'un départ forcé.

En revanche, la remarque sur « L'apprentissage des tâches manuelles » vaut pour le Québec, mais c'est seulement la lecture attentive de la référence de la citation qui permet de le savoir :

> Ainsi, le travail manuel prend une importance singulière à l'école : couture et cuisine pour les filles, cuisine pour les garçons aussi, utile surtout pour des emplois sur les bateaux et des emplois de guides de chasse et de pêche, et cours de menuiserie pour la construction d'habitations dans la réserve. » (Henri Goulet, historien. Les pensionnats indiens catholiques au Québec, 2016.) (Ibid.)

Le texte explicatif de la page suivante souligne l'aliénation subie par la plupart des anciens pensionnaires, mais met l'accent sur les activités de la Fraternité des Indiens du Canada dès les années 1970, qui obtient le transfert de certains pensionnats à la responsabilité des

communautés autochtones. Ainsi, les Premières Nations sortent de leur rôle de victimes impuissantes. C'est, bien sûr, encore du cadre canadien qu'il s'agit :

> Si certains Autochtones tirent profit de l'éducation reçue au pensionnat, la plupart conservent de douloureux souvenirs de leur expérience. Le retour dans leur communauté est souvent pénible : ils ont perdu leur langue, leur culture et les connaissances nécessaires au maintien de leur mode de vie traditionnel. Ayant vécu à l'écart non seulement de leur communauté, mais aussi de la société non autochtone, ils ne sont intégrés ni à l'une ni à l'autre. Leur passage dans les pensionnats aura des conséquences à long terme dans les communautés autochtones. Dans ce contexte, des Autochtones commencent à revendiquer le contrôle de l'éducation des enfants. En 1972, la Fraternité des Indiens du Canada crée un groupe de travail sur l'éducation des Autochtones. Ce groupe publie *La maitrise indienne de l'éducation indienne*, un document qui affirme, entre autres, le droit des Autochtones d'éduquer leurs enfants, notamment pour favoriser la préservation des cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le ministre des Affaires indiennes, Jean Chrétien, reconnait ce droit un an plus tard, soit en 1973. Dans les années suivantes, la responsabilité de certains établissements d'enseignement, comme des pensionnats, est alors transférée aux groupes autochtones. Plusieurs pensionnats ferment leurs portes. Ce processus, qui se déroulera sur plusieurs années, se fait graduellement et de manière inégale d'une province à l'autre. (PER 4 : 325)

Un « Extrait de *La maitrise indienne de l'éducation indienne* », accompagné de la photo de « George Manuel, chef de la Fraternité des Indiens du Canada » permet d'en connaître la teneur :

> « Forts de deux principes reconnus par la société canadienne, soit la responsabilité des parents et l'administration locale de l'éducation, les parents indiens veulent participer et s'associer au gouvernement fédéral […] Tout en soutenant que seuls les Indiens peuvent définir une philosophie de l'éducation fondée sur les valeurs indiennes et adaptée à la vie moderne, nous croyons fermement que la responsabilité financière de l'enseignement de tout genre et à tous les niveaux, dispensé à tous les Indiens inscrits vivant à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves, relève du gouvernement fédéral. » (La Fraternité des Indiens du Canada, publie *La maitrise indienne de l'éducation indienne,* 1972*)* (Ibid.)

Un autre document cite « La réponse du Ministre des affaires indiennes à la fraternité des Indiens du Canada », accompagnée de la photo de « Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes, 1973 » :

> « Je suis complètement d'accord avec la position fondamentale du document au sujet de la responsabilité parentale et de l'administration locale de l'éducation en partenariat avec le gouvernement fédéral. Grâce aux nouveaux pouvoirs qui leur sont conférés pour transférer le contrôle de l'éducation aux conseils de bande, les fonctionnaires de mon ministère sont prêts à élaborer des procédures pour un transfert effectif, y compris la formation des bandes, au besoin. » (Ibid.).

Enfin, ce n'est pas un témoignage, mais un poème qui rend compte de l'expérience personnelle des effets assimilationnistes du pensionnat :

> Un poème sur les pensionnats indiens. L'auteure de ce texte, Rita Joe, est une poétesse micmaque qui a fréquenté les pensionnats indiens. « J'ai perdu ma langue / Le parler que vous m'avez arraché / Quand j'étais petite / A l'école de Shubenacadie / Vous me l'avez volée / Je parle comme vous / Je pense comme vous / Je crée comme vous / La ballade brouillée / sur mon monde. » (Rita Joe, poétesse. J'ai perdu ma langue, 1978.) (Ibid.)

Comme dans le contexte de la mise en place des pensionnats dans l'Ouest canadien au 19e siècle, la présentation, par *Périodes*, du cadre québécois ne fait pas de différence entre ce qui se passe au Québec et dans le reste du Canada. Si le texte introductif explique brièvement la spécificité québécoise, les autres textes et documents entretiennent un amalgame entre les deux. Tout compte fait, sur les deux pages accordées aux « pensionnats indiens au Québec », seul deux petits encadrés du chapitre concernent le Québec : d'une part la citation du livre de Henri Goulet, dont on ne retient cependant qu'un petit passage sur l'apprentissage des travaux manuels et non les conclusions sur une spécificité fondamentale des pensionnats au Québec, et cette remarque en marge, qui fait le lien avec les pensionnats pour enfants non autochtones

de la même période au Québec : « Des enfants québécois non autochtones sont aussi places dans des pensionnats dans les années 1950 et 1960. Par contre, il ne s'agit pas d'une fréquentation obligatoire, mais d'un choix des parents. » (PER 4 : 324)

Parmi les activités proposées aux élèves à l'issue de cette section, deux concernent les pensionnats, aussi bien au Canada qu'au Québec : « 4. Sur quel point précis la Fraternité des Indiens du Canada et le ministre des Affaires indiennes sont-ils d'accord ? 5 Indiquez une conséquence du régime des pensionnats sur les enfants autochtones au Québec. » (PER 4 : 325)

La double page que *Périodes* consacre à « La Commission vérité et réconciliation » (PER 4 : 406-7) dépasse très largement le cadre des pensionnats. Le texte informe sur les travaux dans différents domaines, y compris la santé et la justice et replace le tout dans un contexte de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et de la Paix des Braves de 2002 (cf. infra). Mais surtout, il est question de mobilisations autochtones autour de questions sociales telles *Idle no more* à l'initiative de Theresa Spence (cf. infra). Une illustration met en scène une manifestation autochtone avec les femmes au premier rang et une autre qui dénonce la disparition de femmes autochtones, élément absent de tous les autres manuels (cf. infra).

A vrai dire, les pensionnats sont évoqués à deux endroits seulement de cette double page sur la CVR, une première fois dans le texte introductif, en tant que contenu central de la mission de la Commission :

> La Commission de vérité et réconciliation du Canada. Dans les années 2000 et 2010, après environ 150 ans de politiques d'assimilation des Autochtones par le gouvernement canadien, les politiciens et la population canadienne commencent à prendre conscience des effets négatifs de ces politiques. Les pensionnats indiens, notamment, ont grandement perturbé le mode de vie des Autochtones sans leur offrir un niveau de vie semblable à celui du reste de la population. En 2008, le gouvernement du Canada met sur pied la Commission de vérité et réconciliation du Canada relative aux pensionnats indiens. Cette commission a pour but d'examiner l'histoire des pensionnats, de mesurer leurs effets sur les communautés autochtones et de proposer des recommandations pour les corriger. En 2015, la Commission dépose son rapport final, ou figurent 94 recommandations. Au début de la décennie 2010, les médias font état de plusieurs questions sociales concernant les Autochtones. (PER 4 : 406)

Et à la page suivante, une seconde mention en est faite par le « Témoignage d'une survivante d'un pensionnat autochtone » :

> Durant leur séjour dans les pensionnats, plusieurs Autochtones ont été incités à renier leur identité et leur culture. « Je ne voulais plus être Autochtone. [...] J'ai tout fait. J'ai coloré mes cheveux et fait d'autres choses, [...] juste pour ne pas avoir l'air d'une Autochtone, j'ai renié mon héritage, ma culture, je l'ai renie. « (Les survivants s'expriment, un rapport de la commission de Vérité et réconciliation du Canada, 2015) (PER 4 : 407)

Le manuel *MisÀjour*, si diffèrent de tous les autres, ne mentionne pas les pensionnats au 19^{e} siècle dans le contexte de la Loi sur les Indiens et les traités numérotés, mais seulement dans la partie « La période par les sources » par une illustration « Thomas Moore avant et après son entrée dans un pensionnat indien de la Saskatchewan en 1874 » qui figure d'ailleurs également au milieu de la page de couverture du volume, et il s'intéresse, dans la question posée aux élèves à « l'objectif des pensionnats indiens au 19^{e} siècle « (MAJ 4 : 74)

Une mention se trouve dans un schéma sur « La gouverne des populations des Premières Nations et de la nation inuite » qui comprend les éléments suivants :

> Modification de la Loi sur les Indiens : On interdit aux autochtones d'avoir recours aux services d'un avocat pour défendre leurs droits. / Création des pensionnats indiens du Canada : Ils ont pour but l'assimilation des Autochtones → Les enfants sont séparés de leurs parents afin d'empêcher la transmission de la culture / Problèmes de santé chez les Inuits : Le gouvernement fédéral tarde à agir et n'envoie pas de médecins dans les communautés inuites avant 1930. Les autres aspects concernent tous les minorités franco-catholiques (MAJ 4 : 95)

D'ailleurs, contrairement aux trois autres, ce manuel, du moins à première vue, mentionne d'abord les écoles résidentielles au Québec et non ceux dans le reste du Canada, par ses survols sur « Les Autochtones (1945-1960) » et « Les Autochtones (1960 -1980) », qui contiennent chacun un encadré sur les pensionnats au Québec. Or, on y parle surtout des pensionnats en général (MAJ 4 : 152-3). Le premier schéma (1945-1960) comporte, à leur égard, les énoncés suivants :

> Pensionnats indiens au Québec. Au Québec, ils ouvrent leurs portes entre 1934 et 1962, plus tard qu'ailleurs au Canada. (Le dernier pensionnat au pays ferme en 1996.) / Ils sont administrés par les Eglises anglicane et catholique, mais subventionnes par le gouvernement fédéral. / Des expérimentations y sont parfois menées sur les Autochtones. / Les enfants y sont victimes de maltraitance et souffrent de malnutrition. Plusieurs d'entre eux périssent. / Les pensionnats visent la destruction de la culture des Autochtones et leur assimilation. (MAJ 4 : 152)

Contrairement au titre sous lequel ils figurent, la plupart de ces éléments ne sont pourtant pas spécifiques au Québec, d'autant plus que les pensionnats indiens au Canada ne sont pas traités en tant que tels. Le document à côté du schéma, traduit de l'anglais, tout en faisant partie du contexte « Pensionnats indiens au Québec «, se réfère même explicitent à la situation canadienne :

> « La découverte des problèmes de famine et de malnutrition répandus dans les pensionnats autochtones du Canada à la fin de la Seconde Guerre mondiale incite le gouvernement fédéral et les nutritionnistes à prendre une approche paternaliste et opportuniste. » « [...] les chercheurs souhaitaient examiner les effets de la malnutrition et évaluer l'adaptabilité d'une population dans son passage d'une alimentation traditionnelle à une alimentation moderne. [...] à l'automne 1948 débute une série d'expérimentations sur un groupe d'environ 1 000 Autochtones dans 6 pensionnats à travers le pays. » (Source: lan MOSBY, « Administering Colonial Science: Nutrition Research and Human Biornedical Experimentation in Aboriginal Communities and Residential Schools, 1942-1952 », Histoire sociale/Social history, vol. 46, n° 91, 2013, p. 158 et 161, traduction libre de l'anglais par Marc-Andre Lauzon.) (Ibid.)

Il en est de même pour le schéma suivant qui note pour « Les Autochtones (1960-1980) », sous la rubrique « Pensionnats indiens au Québec : Fermeture des pensionnats entre 1952 et 1980 » et reliée par une flèche : « Conséquences des pensionnats indiens : Déclin des langues autochtones / Disparition d'enfants / Effritement de la culture autochtone / Fragilisation sociale des communautés autochtones » (MAJ 4 : 153)

Probablement favorisé par la confusion que le programme même avait entretenu (cf. 3.3), l'amalgame est grand et les élèves ne sauront plus auquel des domaines les remarques se réfèrent.

Or, ce n'est pas que *MisÀjour* ignore qu'il serait opportun d'établir une différence entre le cadre pancanadien depuis de 19e siècle et celui québécois, dans le contexte du 20e. Il accorde même une double page à un « Dossier spécial » consacré à cette question : « Comment se distinguent les pensionnats indiens au Québec par rapport à ceux du Canada depuis leur implantation ? » (MAJ 4 : 154-5)

Huit documents sont réunis pour apporter des éléments de réponse. Un premier reproduit un extrait d'un article de revue et apporte un regard critique sur la création des pensionnats au Canada au 19e siècle (que le manuel n'avait pas mentionnée, par ailleurs) :

> « Les peuples autochtones du Canada sont l'une des composantes les plus marginalisées de la population canadienne. Bien que le Canada se présente comme un pays qui possède un excellent niveau de vie, il est régulièrement critiqué par les Nations Unies pour le traitement qu'il réserve aux peuples autochtones. Cette situation tire son origine de politiques adoptées au 19e siècle, visant à priver les Autochtones de leurs terres et à les assimiler à long terme au reste de la population canadienne. L'un des instruments les plus sordides de cette politique a été la mise sur pied de pensionnats pour les enfants autochtones. [...] A partir de 1892, des pensionnats ont été mis en place à la suite d'ententes conclues entre le gouvernement du Canada et les Eglises catholique, anglicane, méthodiste et presbytérienne. En séparant les enfants de leur famille durant l'année scolaire, le programme des pensionnats visait à soustraire les enfants autochtones aux influences parentales jugées néfastes, à les évangéliser et à les transformer en individus « civilise[s], prêt[s] à accepter [leurs] privilèges et responsabilités de citoyen. » (Source : Christiane Guay et Sébastien Grammond, « A l'écoute des peuples autochtones ? Le processus d'adoption de la « loi 125 », Nouvelles pratiques sociales, vol. 23, n° 1, 2010, p. 99-113.) (MAJ 4 : 154)

Le second décrit les pratiques assimilationnistes des pensionnats et répare, en passant, une autre lacune du manuel, qui n'avait pas encore mentionné Duncan Campbell Scott :

> « A leur entrée dans un pensionnat, les enfants étaient dépouilles de leurs effets personnels et des objets se rapportant à leur culture On leur rasait les cheveux (acte déjà très humiliant pour de nombreux Autochtones) et on leur frottait le cuir chevelu avec du kérosène, on confisquait leurs vêtements pour les remplacer par des habits et des chaussures usagés qui, selon les stocks, correspondaient plus ou moins à leur taille. On les séparait de leurs frères, sœurs et cousins et leur interdisait les contacts avec eux. Dans la grande majorité des cas, on interdisait aux pensionnaires dc parler leur langue ou d'observer leurs traditions culturelles. Il faut se rappeler qu'un grand nombre des abus subis par les enfants autochtones dans les pensionnats ont été perpétrés pour accomplir l'objectif de Duncan Campbell Scott, c'est-à-dire, selon ses propres mots, « qu'on se débarrasse du problème indien » Source : Giselle Robelin, « Le système des pensionnats pour Indiens », Agora débats/jeunesses, vol. 32, n° 1. 2003, p. 81.) (Ibid.)

Deux photos montrent « Des Autochtones dans un pensionnat vers 1950 » : un groupe de jeunes filles en robes sur l'escalier extérieur de l'école, avec une religieuse, sans mentionner le lieu (Ibid.) et « Des enfants innus au pensionnat indien Notre-Dame de Maliotenam, sur la Côte-Nord « : une scène comparable, qui montre des filles et des garçons. (MAJ 4 : 155)

Un autre document concerne « Les activités éducatives dans les pensionnats indiens au Québec » et cite, à ce propos, à peu près le même passage que *Périodes* du livre d'Henri Goulet (une phrase en plus) :

> « Le programme scolaire comprend l'enseignement de 'l'indien' pour que les enfants puissent écrire à leurs parents. L'anglais est également enseigné. L'arithmétique sert aussi au mesurage du bois pour les garçons et des tissus pour les filles. Ainsi, le travail manuel prend une importance singulière à l'école : couture et cuisine pour les filles, cuisine pour les garçons aussi, utile surtout pour des emplois sur les bateaux et des emplois de guide de chasse et de pêche, et cours de menuiserie pour la construction d'habitation dans la réserve. » (Source : Henri Goulet, L'histoire des pensionnats indiens catholiques au Québec : le rôle déterminant des pères oblats. Montréal. Presses de l'Université de Montréal. 2016, p. 69. (Cet extrait a été reproduit aux termes d'une licence accordée par Copibec.) (Ibid.)

Un dernier texte reproduit ce « témoignage de Romeo Saganash, députe néo-démocrate » sur son expérience personnelle d'un pensionnat dont on ignore le lieu :

> « J'ai l'air de quelqu'un de normal, mais non, je ne serai jamais quelqu'un de normal. Aucun de ces enfants qu'on a envoyés au pensionnat ne peut prétendre être normal aujourd'hui, c'est impossible, impossible. » En parlant de la mon de son frère Johnish : « A ce jour, on ne sait pas réellement ce qui est arrivé à Johnish. A ce jour, on n'a pas de certificat de décès et cela a pris 40 ans à ma mère pour trouver ou son petit était enterré. » (Source : Radio-Canada « 4 134 morts dans les pensionnats autochtones au Canada », [En ligne] 2016, page consultée le 26 octobre 2016.) (Ibid.)

Enfin, une photo montre « L'équipe de hockey d'un pensionnat indien » On voit une équipe composée de garçons entre deux religieux, sans que l'endroit soit précisé. (Ibid.)

Tout compte fait, il est difficile de comprendre quels seraient les éléments apportés par ces documents qui permettraient de résoudre la question sous laquelle ils ont été réunis : « Comment se distinguent les pensionnats indiens au Québec par rapport à ceux du Canada depuis leur implantation ? », vu que, pour quatre sur sept, le lieu n'est pas connu, que le premier concerne le cadre canadien et que les deux situés au Québec ne contiennent aucun indice qui révélerait leur spécificité. Pour la photo : « Des enfants innus au pensionnat indien Notre-Dame de Maliotenam, sur la Côte-Nord, » on ne voit pas bien ce qui distingue cette scène de la précédente : « Des Autochtones dans un pensionnat vers 1950 » (dont on ne connaît pas l'endroit). Et comme déjà dans *Périodes*, le livre d'Henri Goulet est cité seulement à propos des contenus de l'enseignement, sans mentionner ses conclusions plus essentielles.

Seul le tout dernier des huit documents fournit un élément de réponse intéressant. C'est une statistique du « nombre des morts dans les pensionnats indiens au Canada » qui donne les chiffres suivants, par ordre décroissant :

> Alberta : 901 ; Saskatchewan : 844 ; Ontario : 769 ; Colombie- Britannique : 747 ; Manitoba : 499 ; Territoires du Nord-Ouest : 246 ; Yukon : 56 ; Québec: 35 ; Nunavut : 21 Nouvelle-Ecosse : 16 (Source: Radio-Canada. « 4 134 morts dans les pensionnats autochtones au Canada », [En ligne], 2016, page consultée le 26 octobre 2016.) (Ibid.)

Dans la représentation graphique, les croix symbolisant les victimes déplorées au Québec et en Nouvelle Ecosse ont besoin d'une loupe pour être découverts, comparés aux provinces des Prairies, de l'Ontario et de la Colombie Britannique.

MisÀjour est le seul manuel à produire cette statistique, pourtant essentielle pour qui veut comprendre la spécificité des pensionnats des Prairies et de l'ouest canadien d'une part et du Québec et de l'est canadien de l'autre.

De plus, alors que *Périodes* avait fait un lien explicite entre les pensionnats pour non-Autochtones, dans le cadre des pensionnats indiens (canadiens et québécois confondus), *MisÀjour* rapproche, du moins implicitement, ceux-ci aux « orphelins de Duplessis » auxquels il consacre un autre dossier spécial, deux pages plus loin : plusieurs milliers d'enfants élevés dans des institutions religieuses dont les conditions de vie, les soins rudimentaires, la discipline rigoureuse, la maltraitance et les abus sexuels ressemblent étrangement à ce qu'on a peu lire sur les pensionnats. (MAJ 4 : 158-9)

La CVR, elle, est citée en quelques lignes par un « organisateur graphique » dominé par la photo « Le premier ministre Stephen Harper, le leadeur inuit Terry Audla et le chef national de l'Assemblée des Premières Nations Perry Bellegarde, lors de la cérémonie pour la fin de la Commission en 2015 » et rapprochée du mouvement *Idle no more* qui en constitue le second élément (cf. infra) :

> 2015 Commission de Vérité et Réconciliation du Canada. Cette commission met en lumière le sort des Autochtones au Canada : les conditions de vie dans les réserves, la discrimination, les torts causes à la culture par le système des pensionnats, etc. Le gouvernement fédéral reconnait ainsi les gestes qu'il a poses dans le passé. (MAJ 4 : 255)

Le retour sur la période « Le Québec et le Canada depuis 1980 par les textes », permet d'en apprendre un peu plus, à travers un article du Devoir qui se termine ainsi par la notion de « génocide culturel » :

> La commission de vérité et réconciliation à établi qu'entre les années 1870 et 1996, 150 000 enfants autochtones ont été arrachés à leurs famille pour être envoyés dans un pensionnat où leur langue, leurs croyances spirituelles et leurs vêtements traditionnelles étaient interdits. Au moins 3200 entre eux y sont décédés – souvent dans l'anonymat – de la grippe, de la tuberculose, de froid ou de mauvais traitements. La CVR a conclu qu'il s'est agi d'une entreprise délibérée de la part du gouvernement de soustraire les enfants à l'influence de leurs parents pour « tuer l'Indien » en eux. La CVR a conclu que cette opération n'avait qu'un nom : « génocide culturel » (Source : Hélène Buzzetti, « Perpétuer le souvenir des pensionnats pour changer les perspectives autochtones » *Le Devoir*, 6 juin 2015 (en ligne) page consultée le 5 janvier 2017. (MAJ 4 : 245)

En résumé, les manuels actuels tiennent compte, bien entendu, de l'exigence du programme de parler des pensionnats. Or, la plupart de ceux du programme précédent, HEC 2006, l'avaient déjà fait sans attendre les conclusions de la CVR. Comme auparavant, la plupart des manuels relient, plus ou moins explicitement, la création des pensionnats à la politique indienne du gouvernement canadien au 19e siècle : spoliation territoriale, marginalisation économique, création des réserves, Loi sur les Indiens, assimilation, alors que le nouveau programme ministériel ne le demande pas explicitement.
En revanche, et à la différence de la Commission qui l'avait largement ignorée, le programme prévoit de traiter de la spécificité québécoise. Or, les manuels n'ont pas beaucoup d'informations à apporter, à cet égard, à part la création tardive. Deux manuels citent Henri Goulet pour les contenus éducatifs, mais ne reprennent pas ses constatations plus substantielles : plus grand respect de la culture autochtone, caractère éphémère, inscription non obligatoire, listes d'attente de demandes d'inscription par les parents…

Or, dans le programme HQC 2017, la confusion règne. La création des pensionnats dans les Prairies et à l'Ouest dans le cadre de la politique d'assimilation du gouvernement canadien au 19e siècle n'est pas explicitement prévue. En revanche, un passage sur les pensionnats indiens au Canada est prévu à l'intérieur de la partie sur les pensionnats indiens au Québec au 20e siècle. Les manuels réussissent plus ou moins à éviter l'amalgame entre ce qui se passe au Québec et dans le reste du Canada.

Par ailleurs, ils se distinguent quant à l'agentivité autochtone, au rôle qui est attribué aux organismes autochtones dans l'abolition des pensionnats et quant aux contextes qui entourent la question des pensionnats : la déclaration de l'ONU, la Paix des Braves, les femmes assassinés et disparues, *Idle no more*, ainsi qu'à l'inscription dans un contexte spécifiques historique qui rend l'histoire des écoles résidentielles plus compréhensible, comme les pensionnats pour non-Autochtones et les orphelins de Duplessis, par exemple.

Les Premières Nations et les guerres mondiales

La participation des Autochtones aux deux guerres mondiales n'est pas mentionnée par le programme ministériel de 2017, mais fortement réclamée par leurs représentants. Ainsi, le Guide de bonnes pratiques note :

> Première Guerre mondiale : La participation des Autochtones aux deux guerres / La proportion d'Autochtones qui se sont enrôlés, leur retour de guerre ainsi que la mobilisation des vétérans de tout acabit pour la reconnaissance de leur contribution. Les vétérans membres des Premières Nations n'ont pas reçu un traitement équitable de la part de l'Armée canadienne et du gouvernement canadien, particulièrement en ce qui a trait aux pensions et aux programmes de soutien. […]

> Seconde Guerre mondiale : L'installation de bases américaines dans le Nord québécois et leurs impacts négatifs. Par exemple, dans la région de Tasiujaq, la migration des caribous a été perturbée parce que les soldats américains ont réintroduit le bœuf musqué à Fort Chimo / Les Inuits ont participé à la construction de certaines bases américaines et canadiennes. Durant les années 40 et 50, ils deviennent connus de la population du sud et cela influence leur mode de vie. (Guide de bonnes pratiques, p. 10)

Les CEPN abonde dans le même sens et réclame également la mention du traitement inéquitable des vétérans :

> Première Guerre mondiale. Dans un objectif de réconciliation, nous recommandons de souligner la mobilisation importante des Premières Nations du Canada lors de la Première Guerre mondiale. Proportionnellement, les Premières Nations représentent une des catégories de la population canadienne qui a contribué le plus à l'effort de guerre. Pourtant, les anciens combattants membres des Premières Nations n'ont reçu un traitement équitable ni de la part de l'Armée canadienne ni du gouvernement canadien, particulièrement en ce qui a trait aux pensions et aux programmes de soutien offerts aux anciens combattants ; un fait véridique qui constitue une grave injustice. (Mémoire 4, p. 5) […]
> Seconde Guerre mondiale : Malgré le manque flagrant de reconnaissance de leur participation à la Première Guerre mondiale, les Premières Nations du Canada représentent encore une fois, lors de la Seconde Guerre mondiale, une des catégories de la population canadienne ayant apporté une immense contribution à l'effort de guerre. A la suite de nombreuses demandes d'anciens combattants, un comité du Sénat et du Parlement du Canada a été constitué après la guerre, soit de 1946 à 1948, et chargé de se pencher sur la situation juridique des Premières Nations au Canada. Une modification importante de la Loi sur les Indiens découla directement des travaux de ce comité, à savoir la refonte de 1951. (Ibid.)

Parmi les anciens manuels, un seul avait mentionné la participation des Autochtones aux deux guerres mondiales et à la guerre de Corée. Parmi les nouveaux, trois des quatre manuels citent la participation des Premières Nations à la Première guerre mondiale. *MisÀjour* mentionne « 4000 volontaires autochtones » en précisant : « Ils échappent à la conscription ». (MAJ 4 : 103)

Chroniques le fait à l'occasion du portrait de « Francis Pegahmagabow (1891-1952) : Tireur d'élite ojibwe de L'Ontario, ce soldat reçoit un grand nombre de décorations après la Première Guerre mondiale. Près de 4000 Autochtones participent aux combats pendant le conflit de 1914-1918. » (CHR 4 : 211).

Celui-ci se trouve également cité par *Périodes* :

> Anecdote (sic) : les tireurs d'élite autochtones. Parmi les douze meilleurs tireurs d'élite de tous les pays engagés dans la guerre, huit sont des Canadiens. Et six de ces huit soldats sont des Autochtones. Le plus célèbre est Francis Pegahmagabow, un Ojibwa de l'Ontario, qui tue 378 Allemands, ce qui constitue un record de la Première Guerre mondiale, tous militaires confondus. Il est le soldat autochtone le plus décoré pour ses faits d'armes de toute l'histoire militaire du Canada. Après la guerre, il devient un ardent défenseur des droits des Premières Nations. Pour sa part, Henry Louis Norwest, un Métis albertain d'ascendance française et crie, tire 115 coups mortels. Deux fois décoré, il meurt en 1918, atteint par une balle d'un tireur isolé. (PER 4 : 147)

Le manuel note en marge que les Autochtones ne sont pas encore de citoyens de plein droit (cf. infra) : « En 1917 les Autochtones n'ont pas le droit de vote » (PER 4 : 150) et qu'ils le réclament :

> Des Autochtones mécontents. « L'attitude du gouvernement à notre endroit en ce qui concerne nos revendications territoriales et son refus de nous accorder le statut de citoyens du Canada ne sont pas raisonnables, et tant et aussi longtemps que nous ne serons pas traités équitablement […] nous ne devrions pas être visés par la conscription, » (extrait d'une pétition d'autochtones de la Colombie britannique, 26 novembre 1917) (Ibid.)

La question de la conscription est reprise, dans la partie méthodologique à la fin du volume pour apprendre à « dégager des différences et des similitudes entre des points de vue ». (PER 4 : 455) La pétition est de nouveau citée, accompagnée des points de vue de Robert Borden et

Henri Bourassa : « Les documents présentent la position de trois acteurs à l'égard de la conscription lors de la Première Guerre mondiale. Nommez l'acteur dont la position est différente et comparez sa position à celle des deux autres. » (Ibid.) La solution qui s'en dégage voit les Franco-canadiens et les Premières Nations dans le même camp : « Le Premier ministre Robert Borden appuie la conscription alors que les Autochtones et Henri Bourassa s'y opposent. » (Ibid.)

Aucun manuel ne mentionne les Premières Nations dans la Seconde guerre mondiale.

Les Inuits

C'est surtout le Guide de bonnes pratiques qui insiste sur une plus grande mention des Inuits tout au long de l'histoire et plus particulièrement pour les décennies récentes et l'actualité. Des textes traitant de différentes dimensions sont annexés au document (cf. 2.2.5). Souvent les Inuits, les Cris et les Innus sur la Côte-Nord sont mentionnés dans le contexte de l'exploitation des ressources du Nord, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Voici, pour les différentes périodes, les énoncés du Guide de bonnes pratiques, à ces propos :

1760-1791	Économie coloniale : Le commerce des fourrures évolue pour les Inuits. / Premiers grands changements pour les Inuits: leurs habitudes de chasse changent au contact des baleiniers. (Guide de bonnes pratiques, p. 7)
1791-1840	La Compagnie de la Baie d'Hudson a découvert les produits de l'Arctique au milieu du 18e siècle et les activités commerciales avec les Inuits se font plus tardivement qu'avec les Cris, les Naskapis et les Innus. Le déclin du nombre de bélugas entraîne l'exploitation d'une nouvelle ressource : le saumon. Les Inuits chassent également le renard pour sa fourrure. / L'engagement des Inuits sur les bateaux baleiniers. (Guide de bonnes pratiques, p. 8)
1896-1945	Politique intérieure canadienne : L'épidémie de tuberculose, particulièrement chez les Inuits, chez les Cris et dans les pensionnats. / Les problèmes de santé chez les Inuits : il n'y a pas eu d'envoi de médecins dans les communautés avant 1930. Par la suite, le gouvernement envoie un médecin une fois par année dans certaines communautés vivant dans les régions côtières seulement. (Guide de bonnes pratiques, p. 9) Grande dépression : L'appauvrissement qui touche également les Inuits, entre autres parce que le nombre d'animaux de la chasse diminue, ainsi que les échanges. (Guide de bonnes pratiques, p. 10)
1945-1980	La relocalisation des Inuits, parfois dans des écosystèmes totalement différents, plus au nord, ce qui rend leur survie périlleuse. / Les problèmes de dépendance alimentaire chez les Inuits provoqués par le départ des Européens du Grand Nord. / Certains Inuits ont été transportés vers les villes du sud pour y être soignés et, par la suite, ils n'ont jamais pu retourner chez eux. (Guide de bonnes pratiques, p. 10) Développement régional - exploitation des ressources naturelles : Les enjeux que soulève le développement économique de la Côte-Nord. (Ibid.) / La délocalisation des populations innues sur la Côte-Nord, par exemple, la communauté Uashat. (Guide de bonnes pratiques, p. 11) Fédération canadienne : Les programmes gouvernementaux d'aide aux Inuits pour contrer le manque de ressources qui provenaient auparavant de la chasse et du piégeage. / La sédentarisation chez les Inuits débute à cette période. / L'imposition de l'école obligatoire aux Inuits sans consultation durant les années 50 et 60. / L'enseignement n'a pas été adapté à leur réalité. Par exemple, on leur a enseigné certaines notions de mathématique en expliquant la vitesse d'un train, alors que les élèves n'avaient jamais vu de train. (Guide de bonnes pratiques, p. 11) La résistance chez les Inuits (mouvement dissident Inuit Tunngavingat Nunamini - ITN) qui refusent de signer la Convention [de la Baie-James et du Nord québécois]. / Le gouvernement qui a incité les Inuits à abandonner leur mode de vie traditionnel, notamment par l'abattage des chiens de traîneaux / L'impact chez les Inuits de la fréquentation des écoles résidentielles qui n'est pas le même chez les Premières Nations. (Guide de bonnes pratiques, p.12)

De 1980 à nos jours	Droits des Autochtones : Le projet de gouvernement du Nunavik / L'histoire des médailles chez les Inuits. Étant donné que les noms étaient difficiles à prononcer, on a numéroté les gens avec des médailles dans le cou / L'union des Cris et des Inuits qui sont allés à New York dans un canot modifié, démontrant leur association. Le résultat a été que le Québec a dû revoir les ententes. (Guide de bonnes pratiques, p. 13) Évolution sociodémographique - conditions de vie dans les collectivités autochtones : Le choc des cultures entre les habitants du sud et les Inuits est encore très important aujourd'hui puisque leur sédentarisation est récente. Par exemple, les enseignants qui viennent dans le nord sont très loin de leur réalité, de leur mode de vie. Il y a un grand manque d'informations sur cette réalité lorsque les gens arrivent chez les Inuits. (Guide de bonnes pratiques, p. 13-4) L'habitat des Inuits : dans des villages nordiques plutôt que dans des réserves Le gouvernement fédéral comme unique pourvoyeur de services pour les Inuits. Dans les années 60, il instaure un programme de construction de maisons inadaptées à leur mode de vie et ceci a forcé les Inuits à changer radicalement leurs pratiques, entre autres pour la préparation de nourriture. (Guide de bonnes pratiques, p. 14) Relations internationales : Les organisations mises en place par les Inuits, dont une organisation internationale : le Conseil circumpolaire inuit (Inuit Circumpolar Council Canada). (Guide de bonnes pratiques, p. 15)

Comme nous l'avons vu, le souci d'une plus grande attention aux Inuits a également inspiré le remaniement des manuels de 3e secondaire (cf. 3.3.2). Pour ce qui est des nouveaux manuels de 4e secondaire, ils les mentionnent dans différents contextes. Tous expliquent que les Inuits ne sont pas initialement concernés par la Loi sur les Indiens lors de sa mise en place en 1867.

Dans *Mémoire*, un paragraphe traite de la situation particulière des Inuits dans le cadre de la Loi sur les Indiens qui les exclut, dans un premier temps :

> La gouverne des populations inuites : Les contacts soutenus des Inuits avec les Blancs ont été plus tardifs que pour les Premières Nations. Dans la seconde moitié du 19e siècle, les rapports entre Inuits et Blancs sont essentiellement économiques. Certains Inuits travaillent sur des navires baleiniers, et l'ouverture de postes de traite sur leurs territoires favorise leur participation au commerce des fourrures. En raison de ces relations très restreintes, les Inuits continuent de vivre de manière traditionnelle jusqu'au début du 20e siècle.
> Avec l'extension vers le nord des frontières du Québec, de l'Ontario et du Manitoba en 1912, les gouvernements provinciaux et fédéral commencent à débattre cette question : qui est responsable des Inuits ? En 1939, La Cour suprême décrète que les Inuits doivent être considérés comme des « Indiens », dont le statut est défini dans la Constitution de 1867. La responsabilité des Inuits incombe donc au gouvernement fédéral. Ils ne seront toutefois jamais soumis à la Loi sur les Indiens. A la même époque, le prix des fourrures s'effondre, et la famine touche les Inuits. L'Etat canadien commence à intervenir auprès de ces populations en leur fournissant au départ de l'aide ponctuelle. Dans les années 1940, le gouvernement fédéral met en place un suivi médical et administratif des Inuits. (MEM 4 : 129)

Dans un document à part, il est question de l'introduction d'un disque numéroté pour les Inuits :

> Un disque numéroté : Traditionnellement, les Inuits ne portaient pas de nom de famille. Dans les années 1940, Le gouvernement fédéral établit un système d'identification afin de faciliter l'administration des Inuits. Chaque Inuit reçoit un collier muni d'un petit disque sur lequel est inscrit un numéro qui l'identifie personnellement. Ce système sera considéré par plusieurs comme une mesure discriminatoire. (Ibid.)

Périodes s'intéresse ainsi à « La situation des Inuits » qui restent en dehors du cadre de la Loi sur les Indiens :

> L'expression « Indiens » dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et dans la Loi sur les Indiens de 1876 ne s'applique pas aux Inuits. A la fin du 19e siècle, les Inuits demeurent en marge de la progression coloniale du Canada, car elle n'atteint pas encore les zones nordiques. Ils conservent ainsi un mode de vie peu influencé par les coutumes européennes. Néanmoins, des missionnaires et des commerçants de fourrure commencent à arriver dans certaines zones nordiques, telle la côte du Labrador. Par ailleurs, puisque la Loi sur les Indiens ne s'applique pas aux Inuits, aucun statut ou droit particulier à titre de groupes autochtones ne leur est encore reconnu par le gouvernement. (PER 4 : 81)

Une photo montre « Une famille inuite dans le Nord du Québec 1896 » devant des tipis. (Ibid.)

Chroniques, aborde, dans le contexte de la création des écoles résidentielles, l'évolution ultérieure de la politique assimilationniste du gouvernement fédéral, en particulier son expansion aux Inuits, dans un paragraphie intitulé « La gouverne des populations des Premières Nations et de la nation inuite » :

> Au cours du 20e siècle, le gouvernement canadien poursuit sa politique d'assimilation des populations des Premières Nations. A partir des années 1920 et 1930, cette politique s'étend aux populations inuites. La Loi sur les Indiens, qui place les Premières Nations sous la tutelle du gouvernement canadien, ne concerne pas les Inuits, dont le statut reste mal défini jusqu'au début du 20e siècle. Ce n'est en effet qu'en 1939, à la suite d'un qu'en 1939, à la suite d'un jugement de la Cour suprême du Canada, que les populations inuites passent officiellement sous la gouvernance du fédéral, au même titre que les membres des Premières Nations. Afin d'assimiler les Inuits, le gouvernement fédéral les incite, et parfois les force, à se sédentariser. Comme les Premières Nations, la nation inuite est grandement affectée par les politiques assimilatrices du gouvernement canadien et à de plus en plus de difficulté à maintenir son mode de vie traditionnel. (CHR 4 : 191)

La guerre froide est l'occasion, pour trois manuels, de s'intéresser à « La situation des Inuits après 1945 » :

> Après 1945, le gouvernement fédéral poursuit ses programmes d'intervention auprès des Inuits. Son interdit est social, mais aussi militaire et économique. D'une part, le Nord présente un intérêt stratégique pendant la guerre froide. D'autre part, le territoire inuit offre un potentiel hydroélectrique et minier intéressant. Le gouvernement fédéral implante des centres médicaux et des logements. Il crée aussi des écoles. Mais l'intervention d'Ottawa en éducation pose problème, car il s'agit d'une compétence provinciale. Dans les années 1960, le Québec cherchera à intervenir en créant une commission scolaire qui offre des cours en inuktitut, engage des professeurs inuits et enseigne des habiletés inuites traditionnelles. Cette commission scolaire ne réussit cependant pas à attirer les élèves. Dans les années 1970, les Inuits prendront eux-mêmes leur éducation en main. (MEM 4 : 221)

La photo d' « une famille inuite dans sa maison, vers 1960 » montre une maman et deux enfants en bas âge qui ont l'air content, avec ce commentaire : « La construction de maisons par le gouvernement fédéral entraine progressivement la sédentarisation des Inuits. » (MEM 4 : 221). Un encadré explique cependant le déplacement de populations inuites dans les années 1950, ses motifs stratégiques et son impact sur les populations concernées :

> A savoir : La souveraineté canadienne dans l'Arctique et le déplacement forcé d'l'Inuits. Dans l'Arctique canadien, un passage maritime relie le nord de l'océan Pacifique à celui de l'Atlantique. Après la Seconde Guerre mondiale, des navires commerciaux étrangers, principalement occidentaux, l'empruntent de plus en plus. Le Canada prétend que ce passage fait partie de ses eaux intérieures et que les navires qui l'empruntent doivent obtenir son autorisation. L'absence de population dans cette région amène certains pays à contester la souveraineté que prétend y avoir le Canada. En raison de l'enjeu commercial stratégique que représente cette région, le gouvernement canadien déplace, entre 1953 et 1956, près d'une centaine d'Inuits qui habitaient auparavant un territoire plus au sud. Le Canada croit que l'installation permanente d'Inuits canadiens sur ce territoire lui donne un argument en sa faveur. Pour les Inuits, l'expérience est très pénible, notamment en raison de la rigueur extrême du climat. Le gouvernement canadien a présenté officiellement ses excuses à la nation inuite en 2010. (MEM 4 : 221)

Chroniques, à son tour, évoque » L'Arctique et le rôle du Canada dans la guerre froide » en privilégiant l'aspect militaire. C'est à peine que la délocalisation des Inuits est mentionnée :

> […] Le Canada installe des bases militaires en Arctique et y établit un corps de réservistes compose d'Inuits. Il y construit aussi, en partenariat avec les Etats-Unis, une chaine de radars le long de la côte pour être alerté en cas d'attaque. Des populations inuites sont également exilées beaucoup plus au nord, dans l'Extrême-Arctique, pour peupler les régions actuelles de Resolute Bay et de Grise Fiord. Ces mesures de défense et de peuplement permettent au Canada d'affirmer sa souveraineté en Arctique. (CHR 4 : 329)

Une photo illustre « L'un des vestiges de la DEW Line à Cambridge Bay, au Nunavut » (Ibid.) mais rien n'est dit sur l'impact des mesures gouvernementales sur les Inuits.

Périodes débute sa section sur « Les nations autochtones du nord du Québec » par leur situation avant la Première guerre mondiale déjà :

> Depuis 1912, le territoire de l'Ungava est rattaché au Québec en vertu d'une entente entre les gouvernements provincial et fédéral. Cette entente reconnait des droits territoriaux aux Autochtones sur le territoire, surtout des Cris et des Inuits. De plus, le gouvernement québécois doit négocier avec ces populations s'il veut obtenir le droit d'exploiter les richesses naturelles du territoire. Pourtant, bien que le gouvernement se lance dans l'exploitation de ces ressources, aucune négociation n'aura lieu entre les autorités et les Autochtones. Depuis le début du 20e siècle, les contacts entre les Autochtones et les Blancs sont de plus en plus fréquents dans re nord du Québec. En plus des agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, des missionnaires s'installent dans des communautés cries et inuites. A cette époque, les Inuits ne sont pas considérés comme des Indiens au sens de la loi de 1876, ils ne font donc l'objet d'aucun traitement particulier à titre de peuple autochtone. C'est en 1939 que la Cour suprême du Canada reconnaitra les Inuits comme des Indiens au sens de la loi. Graduellement, la politique d'assimilation s'étendra à la nation inuite. (PER 4 : 183)

Un encadré s'intéresse au développement d'activités économiques qui modifient leur mode de vie :

> Anecdote (sic !). L'économie inuite. Vers la fin du 19e siècle, les Inuits se tournent vers la pêche au saumon sur les côtes de l'Ungava et vendent leurs prises à des usines de conservation. Puis, ils profitent de l'effervescence des années folles pour vendre des fourrures, très recherchées pour parer les vêtements de luxe. Avec ces revenus, les chasseurs peuvent se procurer des biens, comme des moteurs à bateaux ou des machines à coudre. Cependant, les Inuits délaissent la chasse aux phoques, animal qui leur fournissait traditionnellement de la nourriture, de l'huile pour les lampes et des vêtements. Ce changement culturel, d'une chasse qui se fait en groupe à une chasse qui se fait individuellement, à modifiée Ia composition du groupe familial chez les Inuits. (PER 4 : 163)

Dans le contexte de la guerre froide, il revient par un passage sur « La souveraineté canadienne dans l'arctique » à leur situation qui a des effets contradictoires sur les populations :

> […] Soucieux de maintenir son autorité en Arctique, le Canada profite du projet DEW [Distant Early Warning] pour envoyer des membres de la gendarmerie royale dans cette région. Sur le plan économique, la construction de ces réseaux de radars à des impacts sur les populations inuites. En effet, le besoin en main-d'œuvre amène plusieurs Inuits à travailler comme ouvriers. Une période de prospérité s'ensuit donc pour eux, mais elle est temporaire. Une fois la construction terminée, les emplois se font rares. Certaines populations inuites reviennent alors à un mode de vie plus traditionnel. Cependant, l'augmentation du trafic maritime dans le nord, pour approvisionner les stations de radar, bouleverse la faune marine et perturbe la chasse et la pêche. Cette situation rend difficile la survie des communautés inuites et engendre des périodes de famine. Sur le plan social, les années 1940 et 1950 ont un impact sur les sociétés inuites., car elles leur permettent de côtoyer davantage d'habitants provenant du sud du Canada. La venue de journalistes dans le Nord, alors témoins de la situation difficile des Inuits, a pour effet de sensibiliser la population du Sud et le gouvernement fédéral aux conditions de vie de ces communautés. (PER 4 : 245)

Un encadré décrit la délocalisation forcée :

> Le déplacement de communautés inuites. Entre 1953 et 1956, le gouvernement fédéral relocalise des communautés inuites pour remédier à la pénurie de nourriture et pour affirmer sa souveraineté en Arctique. Des familles d'Inukjuak (Port Harrison) sont forcées de déménager à plus de 1100 kilomètres de chez elles, soit près de Resolute Bay. Pour survivre, ces familles doivent modifier leurs techniques de chasse et s'adapter au froid. A leur arrivée, aucun logement n'est aménagé ; elles doivent vivre dans des tentes de toile inappropriées au climat. (PER 4 : 245)

Les « activités » ne contiennent cependant aucune mention des Inuits. (Ibid.)

Plus loin, le contexte de « La place de la religion dans la société » donne l'occasion de reparler des Inuits, dans un encadré :

> La scolarisation des Inuits. Dans les années 1950, le gouvernement fédéral met en branle un programme de scolarisation de tous les enfants inuits, sans consulter les communautés. L'enseignement est confié aux communautés religieuses anglicanes et catholiques. Le calendrier scolaire, qui est souvent le même que dans le reste du pays, ne tient pas toujours compte des périodes de chasse au phoque et au caribou. De plus, les

> contenus enseignés ne sont pas adaptés à la réalité des Inuits. L'enseignement est donné bien souvent en anglais ou en français, et certains jeunes perdent leur langue maternelle, l'inuktitut. Cette situation crée un fossé entre les générations dans les communautés. (PER 4 : 267)

Enfin*, Périodes* mentionne la création du Nunavut dans la foulée des « recommandations politiques du rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones » :

> [qui] ne sont toutefois pas toutes appliquées. Entre autres, la mise sur pied d'un Parlement autochtone ne se réalise pas. Cependant, en 1999, le gouvernement fédéral crée le territoire du Nunavut, en en faisant un territoire distinct des Territoires du Nord-Ouest. Le Nunavut., où 80 % de la population est inuite, a alors son propre Parlement, où siègent ses élus, majoritairement inuits. L'inuktitut et une langue apparentée, l'inuinnaqtun, sont déclarées langues officielles du Nunavut, en plus de l'anglais et du français. (PER 4 : 405)

Il y associe également une carte » Le territoire du Nunavut, créé en 1999 » (Ibid.) et une illustration : « De jeunes Inuits apprenant l'inuktitut, en 2017 : II existe dans certaines communautés des programmes d'enseignement bilingues, qui combinent la langue autochtone locale et le français ou l'anglais. » (Ibid.)

En soulignant l'importance de l'initiative des Inuits, *Mémoire* retient sur « La création du Nunavut (1999) » :

> Découpé à même les anciennes limites des Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut qui signifie « notre terre », est créé par le gouvernement fédéral en 1999. Les Inuits représentent alors 85 % de la population de ce territoire qu'ils gouvernent de façon autonome. La création du Nunavut établit un précèdent : il s'agit de la première fois qu'un pays modifie ses frontières intérieures à la demande d'un peuple autochtone. (MEM 4 : 298)

Il résume à la fin du chapitre 4 : « En 1999, le territoire du Nunavut est créé à même les limites des Territoires du Nord-Ouest. » (MEM 4 : 352)

Dans *MisÀjour*, la création du Nunavut en 1999 est mentionnée par une demi-ligne dans le cadre de « La reconnaissance des droits des Autochtones au Canada », avec une carte et la mention de ses langues officielles : « Anglais ; Français ; Langue inuite (les dialectes inuinnaqtun et l'inuktitut) » (MAJ 4 : 224)

Chroniques fait débuter sa partie sur « Les droits des Autochtones » par la photo de « L'Assemblée législative du Nunavut : Le 1er avril 1999, le territoire du Nunavut est créé. Son Assemblée législative est située à Iqaluit, la plus grande ville du Nunavut. Elle se compose de 19 membres élus par la population. » (CHR 4 : 518)

Une carte montre « Les territoires inuits au Canada, vers 2005. Les territoires inuits comprennent le Nunavut et trois autres régions : l'Inuvialuit, le Nunavik et le Nunatsiavut. » (CHR 4 : 523), accompagnée de la question : « Qu'ont en commun les emplacements de la grande majorité des villages inuits du Canada ? » (Ibid.)

Le paragraphe consacré à « La création du Nunavut », relate les négociations qui précèdent, entre les Inuits et le gouvernement canadien qui souhaite explorer les ressources minérales :

> Dans les années 1960 et 1970, de plus en plus d'entreprises minières s'installent sur des terres occupées par les Inuits dans les Territoires du Nord-Ouest. Les communautés inuites font alors pression sur Ottawa pour que leurs droits ancestraux et territoriaux soient reconnus.
> En 1993, après une vingtaine d'années de négociation les représentants des Inuits et du gouvernement fédéral signent l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Cette entente est ensuite approuvée par la majorité des Inuits de la région, ce qui permet la création officielle du territoire du Nunavut, le 1er avril 1999. La création du Nunavut permet aux Inuits d'une partie du Grand Nord canadien d'obtenir la reconnaissance de leur autonomie gouvernementale. (CHR 4 : 522)

La résistance des nations autochtones contre les répercussions des grand projets industriels

Avant cela, le manuel avait abordé différents sujets comme l'» Exploitation minière et forestière » (CHR 4 : 497) « la relance de grand projets hydroélectriques » en se montrant fier des prouesses techniques (CHR 4 : 500) en évoquant aussi les « enjeux environnementaux » (CHR 4 : 514), mais non les répercussions sur les Premières Nations. A d'autres occasions, il en tient compte : « Le développement hydroélectrique n'est toutefois pas sans conséquence pour les communautés autochtones. Par exemple, la mise en eau du réservoir Gouin en Mauricie, en 1918, a détruit une bonne partie du territoire ancestral de nation atikamekw inondant leurs terres et leurs habitations. » (CHR 4 : 200) Il en est de même pour l'industrie du papier :

> L'industrie des pâtes et papiers se développe alors rapidement dans plusieurs régions forestières, comme la Mauricie, le Saguenay et l'Outaouais. Plusieurs Autochtones voient leurs territoires de chasse réduits en raison l'exploitation forestière. Certains sont contraints de travailler sur les chantiers forestiers pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, comme certains membres de la nation Atikamekw. (Ibid.)

Beaucoup plus tard, les environnementalistes et les Premières Nations sont cités ensemble : « Les pressions des groupes environnementaux et des communautés autochtones, qui s'opposent à la construction de nouveaux barrages, forcent Hydro-Québec à renoncer à certains projets et à diversifier les sources de production d'électricité. » (CHR 4 : 516)

A propos de la colonisation de l'Abitibi, la présence des Premières Nations est indiquée sans toutefois parler des conséquences de l'arrivée des colons : « Au Québec, l'Abitibi est la toute dernière région à être ouverte à la colonisation. Cela s'explique par son isolement et son éloignement des grands centres urbains. Jusqu'au début du 20^{e} siècle, ce territoire est habité par quelques bandes algonquiennes. » (CHR 4 : 206)

Or, le manuel en parlera une soixantaine de pages plus loin : « Des colons à Val-d'Or, en Abitibi, en 1934. Grâce aux plans de colonisation dirigée, les régions du Témiscamingue et de l'Abitibi se développent rapidement à partir des années 1930. La colonisation se fait souvent au détriment des populations autochtones qui peuplent ces territoires. » (CHR 4 : 267)

Enfin, il est question des « Impacts de la construction de la voie maritime sur les Autochtones » dans une « Anecdote » :

> La construction de la voie maritime du Saint-Laurent à des impacts économiques et culturels négatifs pour les Autochtones de la réserve de Kahnawake. En plus de les priver de l'accès au fleuve Saint-Laurent, cette construction entraine la perte d'environ 1300 acres de terre de leur réserve (environ 5,3 km2) et l'expropriation de centaines de Mohawks qui y étaient installés. (CHR 4 : 343)

Or, ni l'évocation du « Complexe Manic Outardes » ni les « Questions de savoirs » (CHR 4 : 392-3, 416-17) ou les documents (CHR 4 : 412-8) ne comportent aucune mention des Premières Nations.

En revanche, le « projet du siècle » de la Baie-James par lequel 100.000 nouveaux emplois doivent être créés, n'est pas abordé sans mentionner « les revendications des Cris et des Inuits » :

> Dès le début des travaux, les communautés cries et inuites qui vivent en Jamésie revendiquent la reconnaissance de leurs droits territoriaux. Elles poursuivent en justice le gouvernement du Québec car aucun traité autorisant l'exploitation de ce territoire n'a été signé. En 1973, un jugement de la Cour supérieure du Québec ordonne l'arrêt immédiat des travaux. Le gouvernement Bourassa entame alors des négociations avec les autorités autochtones. Ces négociations mènent à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. (CHR 4 : 428-9)

Une photo montre « La signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, en 1975 : « Le 11 novembre 1975, le premier ministre Robert Bourassa et les représentants des communautés cries et inuites en viennent à une entente qui accorde au gouvernement du Québec le droit d'exploiter les ressources hydrauliques, forestières et minières de la région. » (CHR 4 : 428)

Le manuel revient sur cette convention qu'il avait présentée comme ayant été obtenue par un jugement tranchant un conflit entre les communautés cries et inuites de la Jamésie contre le gouvernement du Québec, plus loin, à propos d'une photo : « Le village cri de Chisasibi, situé à l'embouchure de la Grande Rivière : Le village de Chisasibi est créé en 1978, sur les rives de la Grande Rivière, à la suite de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. » (CHR 4 : 454) Elle est accompagnée par une question sur les répercussions de tels projets sur les Premières Nations : « Pourquoi les barrages hydroélectriques situés sur la Grande Rivière perturbent-ils la vie des populations autochtones qui habitent ce territoire ? » (Ibid.)

Enfin, *Chroniques* consacre une section sur « La Convention de la Baie-James et du Nord québécois » dans le contexte de « L'affirmation des nations autochtones » qui souligne également l'agentivité des Premières Nations et des Inuits et précise les détails de l'accord :

> En 1971, le gouvernement du Québec entreprend la construction du complexe hydroélectrique La Grande, sans avoir obtenu l'accord des communautés cries et inuites établies depuis des millénaires dans la région. Comme aucun traité n'a été signe, les Autochtones s'opposent au projet et poursuivent le gouvernement du Québec en justice pour faire reconnaitre leurs droits ancestraux sur ces territoires. En 1973, un jugement de la Cour supérieure du Québec ordonne l'arrêt immédiat des travaux à la Baie-James, et exige que le gouvernement québécois négocie avec les Cris et les Inuits. Sous la pression de l'opinion publique, les gouvernements du Québec et du Canada entreprennent des négociations avec les représentants autochtones. En novembre 1975, après deux ans de négociations, les gouvernements du Canada et du Québec ainsi que les autorités cries et inuites signent la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cette entente reconnait aux Cris et aux Inuits des droits exclusifs de chasse, de piégeage sur une grande partie du territoire, de même qu'un pouvoir d'autogestion qui leur confère davantage d'autonomie gouvernementale. Les Autochtones obtiennent des terres d'une superficie de 5500 km^2, ainsi que l'usage exclusif de plus de 70000 km^2 de territoire sur lequel ils peuvent pêcher et chasser. De son côté, le gouvernement du Québec obtient le droit d'exploiter les ressources hydrauliques, forestières et minières de la région. A titre de compensation, il doit verser aux populations cries et inuites une somme de 225 millions de dollars approximativement. La signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est un moment charnière dans l'histoire des revendications autochtones. C'est en effet la première fois que les gouvernements reconnaissent les droits ancestraux et territoriaux des Autochtones. (CHR 4 : 457)

Chroniques présente, à cette occasion, la photo :

> Le ministre fédéral des Affaires indiennes, Jean Chrétien et le grand chef des Cris, Billy Diamond : Le 11 novembre 1975, Charlie Watt, le représentant des Inuits, le premier ministre Robert Bourassa et son négociateur, le député John Ciaccia, le ministre fédéral des Affaires indiennes, Jean Chrétien, ainsi que le grand chef des Cris, Billy Diamond, signent un traité historique qui redéfinit les relations entre les Autochtones et les gouvernements. (Ibid.)

Voici la question qui y est associée : « En quoi la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois représente-t-elle une nouveauté pour les Autochtones du Québec ? » (Ibid.)

A la page suivante est présentée « La Convention du Nord-Est québécois » :

> Les Naskapis, établis dans le nord-est du Québec, près de Schefferville, sont comme les Cris et les Inuits, directement touchés par le projet d'aménagement du complexe hydroélectrique La Grande. L'un des futurs réservoirs du projet, le réservoir de Caniapiscau, doit, en effet, être aménagé sur leurs terres ancestrales. Peu après la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois les Naskapis et les gouvernements

> du Canada et du Québec entreprennent donc des négociations. En 1978, les Naskapis et les deux paliers de gouvernement signent la Convention du Nord-Est québécois. En vertu de cette entente, cette communauté obtient des compensations financières, ainsi qu'un territoire de 41 km^2, où les Naskapis 458/459 établissent, en 1983, le village de Kawawachikamach. La communauté obtient également un territoire de 326 km^2, situe quelques dizaines de kilomètres plus au nord, et l'usage exclusif de plus de 4000 km^2 de terres sur lesquelles ils peuvent pêcher et chasser. (CHR 4 : 458-9)

Une photo représente « Le village Naskapi de Kawawachikamach » (CHR 4 : 459) et une carte permet de situer « Les territoire autochtones après la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975 et la Convention du Nord-Est québécois en 1978 » et de déterminer « quels sont les gains pour les Autochtones » (CHR 4 : 458) Deux des trois questions qui suivent cette présentation concernent ces conventions et la lutte pour les obtenir :

> 2. Pour quelle raison les travaux de construction du complexe hydroélectrique La Grande se sont-ils arrêtés en 1973 ?
> 3. Qu'ont en commun la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois ? (CHR 4 : 458)

Dans les « Questions de savoirs », les tâches suivantes, en lien avec les Conventions, attendent les élèves :

> 1. Associez les événements des années 1970 ci-dessous à l'un des aspects de société suivants : Economique Politique Social Culturel Territorial : […] C. les Cris et les Inuits dénoncent le fait que la construction du complexe hydroélectrique La Grande inonde de 350 km^2 de forêt où ils chassent et pêchent
> […]
> 9. Classez par ordre chronologique les évènements qui entrainent la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois :
> A. les travaux de construction du complexe hydroélectrique La Grande sont arrêtés durant les négociations avec les Cris et les Inuits.
> B. Aucun traité ayant été signé, les Autochtones s'opposent au projet et poursuivent le gouvernement du Québec en justice.
> C. Les travaux de construction du complexe hydroélectrique La Grande commencent sans l'accord des Cris et Inuits. (CHR 4 : 460)

Enfin, dans la partie consacrée aux documents, deux énoncés se réfèrent à ces conventions : un premier constate que :

> [Selon] la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975 […], les Autochtones […) obtiennent […] une indemnité de 225 millions de dollars, étalée sur 20 ans, divisée entre les Cris et les Inuits » (Source : Encyclopédie canadienne, Convention de la Baie-James et du Nord québécois [en ligne] (consulté le 24 février 2017) (CHR 4 : 465)

et un autre, sur le conflit sous-jacent et son règlement :

> A l'origine de cette convention, on retrouve un conflit territorial. [...] les Cris et les Inuits obtinrent une injonction [...] qui ordonnait à Hydro-Québec d'interrompre tous les travaux à la Baie-James. Ce jugement fut renversé une semaine plus tard par un jugement de la Cour supérieure, mais il avait convaincu le gouvernement Bourassa d'engager des négociations. (Source : Radio-Canada, Les Autochtones du Québec et le gouvernement [en ligne], consulté le 24 février 2017) (Ibid.)

Périodes amorce ainsi le sujet de l'exploitation des ressources par des non-Autochtones et son impact sur les populations :

> Même si le mode de vie des Autochtones en sera bouleversé, l'exploitation des ressources naturelles dans ces régions se fait sans leur consentement. Des entreprises, entre autres américaines s'implantent sur le territoire avec l'autorisation du gouvernement du Québec. Par exemple, des Américains s'approprient ou louent au gouvernement des rivières à saumon de la Côte-Nord pour y aménager des clubs privés luxueux offrant des séjours de pêche sportive à de riches clients. Parallèlement, on interdit aux Innus de la région d'accéder à ces rivières. De plus, le développement hydroélectrique qui s'amorce dans cette région provoque le déplacement

> forcé de certaines communautés autochtones, car la construction de barrages requiert d'inonder des territoires. (PER 4 : 257)

Un exemple montre cependant la reconnaissance d'un droit :

> Anecdote (sic). Des réserves pour protéger les castors. […] Pour protéger cette espèce, le gouvernement québécois met en place, entre 1932 et 1955, des réserves de castor, dans lesquelles la chasse et interdite aux non-Autochtones. Seuls des membres des Premières Nations et des Inuits ont le droit de chasser les animaux à fourrure en ces terres. […] (Ibid.)

Un peu plus loin, il évoque « Le projet Manic-Outardes » (PER 4 : 284) et « Le développement hydroélectrique au Québec » (PER 4 : 318), sans mentionner les Autochtones, mais il consacre ensuite plusieurs paragraphes à « La Convention de la Baie-James et du Nord québécois » en insistant également sur les conflits à l'origine et la lutte des Premières Nations pour la défense de leurs droits qui l'emportent et débouchent sur le premier traité autochtone moderne :

> Le projet de développement hydroélectrique en Jamésie ne fait pas l'unanimité. Les Cris et les Inuits qui habitent la région s'y opposent vivement et dénoncent le fait que le gouvernement ne les ait pas consultes. Ils revendiquent le respect de leurs droits ancestraux sur les territoires qui doivent accueillir les installations hydroélectriques, les barrages et les centrales électriques. De plus, ils attirent l'attention sur les conséquences potentielles que ces installations auront sur leur mode de vie traditionnel et sur l'environnement. Pour faire entendre leur point de vue, les Autochtones se tournent vers les tribunaux. En 1973, un juge de la Cour suprême du Québec leur donne raison, et les travaux de construction en Jamésie sont interrompus. Le gouvernement Bourassa doit conclure une entente avec les Cris et les Inuits avant de pouvoir poursuivre les travaux. Les négociations durent près de deux ans. Le 11 novembre 1975, les parties signent finalement une entente. Il s'agit de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois qui a valeur de traité et qui accorde, entre autres, des droits politiques et une compensation financière aux Cris et aux Inuits. Cette entente est historique : c'est la première fois qu'un traité est signé avec des Autochtones au Canada depuis 1921. Cette entente est considérée comme le premier traité autochtone moderne au Canada. Elle crée un précèdent : désormais, les différents paliers de gouvernement au Canada tenteront d'obtenir des ententes semblables avant d'amorcer de grands projets d'exploitation des ressources naturelles. (PER 4 : 319)

Les « Droits ancestraux » sont ainsi définis : « Droits détenus par un peuple autochtone en vertu de pratiques traditionnelles et d'une occupation ancestrale d'un territoire. » (Ibid.)

Un encadré énumère « Des impacts de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois », dans différents domaines :

> Environnement. De nombreuses rivières disparaissent en raison des inondations causées par la construction de barrages hydroélectriques. / Des réservoirs d'eau sont créés et le débit de certaines rivières est réduit, en raison de la construction de barrages hydroélectriques. / Une superficie de 11 000 kilomètres carrés de forêt est inondée et la faune qui s'y rattache est détruite. / La faune est perturbée, en raison de la modification d'espaces forestiers et aquatiques. / Il y a présence de mercure, un métal lourd et toxique, dans les cours d'eau. Certains soupçonnent que les quantités sont assez grandes pour entrainer des problèmes de santé chez les humains se nourrissant de poissons.
> Politique. Les Cris et les Inuits cèdent définitivement une partie de leurs droits territoriaux en Jamésie au gouvernement du Québec
> Société et culture. Le mode de vie traditionnel des Cris et des Inuits est modifié. / Plusieurs lieux naturels, auxquels des communautés autochtones sont rattachées de manière ancestrale et a propos desquels des récits traditionnels existent, sont cédés et modifiés définitivement. (Ibid.)

A la page suivante sont détaillées « Des compensations pour les Autochtones dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois » :

> Le gouvernement du Québec verse une indemnité de 225 millions de dollars aux Cris et aux Inuits. / Les Autochtones conservent le droit de pratiquer leurs activités traditionnelles. / Les Autochtones conservent un droit de regard sur le développement de projets dans la région. / Les Autochtones obtiennent l'autorisation de mettre sur pied leurs propres organismes politiques. / Les Autochtones obtiennent du financement pour créer des entreprises afin de participer aux travaux hydroélectriques. / Plusieurs routes reliant les villages autochtones entre eux sont construites. (PER 4 : 319)

Une remarque note comment cet argent est investi : « Avec les indemnités reçues à la suite de la signature de la Convention, les autorités cries ont pu développer des entreprises florissantes, dont Air Creebec, une compagnie aérienne régionale. » (Ibid.)

Un encadré sous le titre « La Convention Nord-Est québécois » explique la signature de cette seconde convention :

> La signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ouvre la porte à d'autres négociations entre les Autochtones, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Ainsi, en 1978, les Naskapis signent eux aussi une entente avec le gouvernement du Québec et du Canada : la Convention du Nord-est québécois. Par cette entente, ils cèdent leurs droits sur une partie du territoire de Schefferville, ou on exploite du fer, en échange de la propriété d'un autre territoire, de droits de chasse et de pêche et d'une compensation financière. (Ibid.)

Dans les activités, on propose celle-ci, sans mention explicite des Autochtones : « […] 4. Indiquez un changement que le projet hydroélectrique entrainera dans la région de la Baie-James. » (Ibid.)

Mémoire consacre un passage sur « Les effets de l'exploitation des ressources sur les communautés autochtones du Québec » dans le contexte de sa section sur « Les communautés autochtones » :

> A partir des années 1950, l'accélération de l'exploitation des ressources de certaines régions, notamment celles de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec, à des effets directs sur le mode de vie des populations autochtones qui y sont établies. En plus de ne pas tirer de bénéfices de l'exploitation de leur territoire, les Autochtones voient leurs activités traditionnelles perturbées par ces changements. Leurs activités de chasse et de piégeage sont menacées, entre autres, par la construction de grands barrages hydroélectriques qui provoquent l'inondation de certaines parties de leurs territoires, l'exploitation minière, la mise en place d'infrastructures de transport ainsi que l'augmentation de la population due à l'arrivée de nombreux travailleurs perturbent aussi les écosystèmes de plusieurs territoires. (MEM 4 : 222)

Dans la rubrique « à l'œuvre » cette tâche est proposée : « Nommez quatre facteurs qui ont contribué à perturber les activités traditionnelles des Autochtones. » (MEM 4 : 223)

Une trentaine de pages plus loin, il s'agit plus précisément de « La Convention de la Baie-James et du Nord québécois » dont le manuel résume la signature, suite à un jugement gagné par les Premières Nations et les Inuits :

> Les grands projets hydroélectriques prévus à La Baie-James vont transformer les territoires des Autochtones qui y sont établis. Ils menacent certains aspects de leur mode de vie traditionnel, notamment la chasse et la pêche. Les Autochtones considèrent que ces territoires sont nécessaires au maintien de leur mode de vie, qui est une caractéristique de leur identité culturelle. Les Autochtones qui habitent La Baie-James, les Inuits et plus particulièrement les Cris, n'ont pas été consultés par le gouvernement du Québec. Ils demandent à la Cour supérieure du Québec de faire arrêter les travaux. En 1973, le juge Malouf ordonne cet arrêt, mais son jugement est annulé par la Cour d'appel du Québec. Le gouvernement du Québec décide finalement de négocier avec les Autochtones pour qu'ils abandonnent les procédures judiciaires. En 1975, les deux parties signent la Convention de La Baie-James et du Nord québécois. (MEM 4 : 257)

Un tableau en résume les dimensions :

> La Convention de la Baie-James et du Nord québécois : signataires : Inuits et Cris de la Baie-James / Gouvernement du Québec et du Canada (sic, au singulier!) / Société de développement de la Baie-James / Société d'énergie de la Baie-James / Hydro-Québec ; principales ententes : Protection de la culture et du mode de vie traditionnel des Inuits et des Cris / Création de deux commissions scolaires qui tiennent compte des particularités culturelles des Inuits et des Cris dans l'élaboration du programme scolaire / Concession aux Autochtones de droits de chasse et de pêche exclusifs sur certaines parties du territoire / Reconnaissance du droit des Autochtones de se gouverner par la création d'institutions politiques autonomes / Compensation financière d'environ 225 millions de dollars aux Autochtones / Reconnaissance du rôle des Autochtones dans l'exploitation et la gestion environnementale des ressources naturelles du Grand Nord québécois / Reprise des

travaux de construction hydro-électrique / Possibilité, pour le gouvernement, d'exploiter les ressources minières, hydroélectriques et forestières de la région. (Ibid.)

La question correspondante s'intéresse aux avantages pour le Québec : « Quels gains obtient le gouvernement du Québec avec la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ? » (Ibid.)

Un encadré note que « la croissance démographique chez les Autochtones » entraine le besoin d' « une plus grande autonomie politique […] Cette préoccupation est présente dans les accords de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. » (MEM 4 : 257)

Dans son résumé du dossier, le manuel retient :

> […] Le premier ministre Bourassa entreprend le développement hydroélectrique de la Baie James et signe, avec les Cris et les Inuits, la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Les nations autochtones cherchent à faire valoir leurs revendications et leurs droits. Elles fondent de nouvelles organisations et ont recours aux tribunaux. (MEM 4 : 265)

A la fin du chapitre 3, *Mémoire* note les deux conventions : « Les Autochtones cherchent à faire valoir leurs revendications et leurs droits. Les Inuits et les Cris signent la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, et les Naskapis signent la Convention du Nord-Est québécois » (MEM 4 : 275, Faire le point) et la révision du chapitre 3 à la fin du volume, y revient par les questions suivantes :

> 15. a) Quel projet économique est à l'origine de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ? / b) Pourquoi le gouvernement du Québec décide-il de négocier avec les Cris et les lnuits ? / c) Quelle entente de la Convention vient répondre aux préoccupations des Autochtones concernant la forte croissance démographique dans leurs communautés ? / d) Quelle convention similaire est signée avec une autre nation autochtone en 1978 ? (MEM 4 : 365)

Beaucoup plus succinct, voire simplificateur, *MisÀjour* retient sur le « Développement du nord québécois » dans le schéma sur « Les Autochtones (1945-1960) » :

> L'Etat maintient une attitude paternaliste envers les populations autochtones et les représentants du gouvernement développent le nord du Québec sans se soucier de leur présence ni de leurs droits territoriaux. Les Autochtones ne profitent pas de la prospérité économique liée aux ressources naturelles, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. (MAJ 4 : 152)

Dans un document, il y cite, avec une pastille montant sa photo, Maurice Duplessis à propos du nord du Québec :

> « [...] nous avons ouvert à la civilisation et à la chrétienté 311 000 milles carres de territoire dans l'Ungava [Nouveau-Québec] Voilà une réalisation dont je suis orgueilleux, continue-t-il. Il n'y avait rien à cet endroit, rien que de rares Esquimaux. * C'était un pays de misère et de détresse et nous sommes en train d'en faire une région de prospérité. » *Aujourd'hui, on parle plutôt d'Inuits. (Source : Maurice Duplessis, débat sur le discours du trône, Reconstitution des débats de l'Assemblée législative, 14 novembre 1951 : 11-12, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec) (MAJ 4 : 152)

Les conventions sont brièvement mentionnées dans le schéma « Les Autochtones (1960-1980) » :

> Développement du Nord québécois. Au Québec, le développement hydroélectrique qui caractérise les années 60 se fait aux dépens des Autochtones. Leur sort n'est presque jamais abordé lors des débats parlementaires. → Revendications des Autochtones : Autonomie politique / Expansion de leur territoire / Protection de leur culture / Reconnaissance de leurs droits ancestraux → Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975). Gains pour les Autochtones : Droit de chasse et de pêche / Administration exclusive de leur territoire / Compensation financière pour l'exploitation hydroélectrique sur leur territoire (MAJ 4 : 153)

Pour ce qui est des répercussions de projets industriels sur les Premières Nations, ils figurent, curieusement, dans le « Dossier spécial : La Révolution tranquille était-elle si révolutionnaire

? » Le premier document de cette partie les évoque, en comparant les intentions des gouvernements canadien et québécois, sans toutefois parler des conventions historiques :

> Même si les Affaires indiennes relèvent d'Ottawa […] où les dirigeants politiques québécois s'intéressent aux Autochtones dans un but paternaliste et nationaliste qui favorise l'expansion des services étatiques et la mainmise sur le territoire nordique. C'est ainsi qu'ils se voient obligés, dans les années 1960, de porter une attention particulière aux Inuits afin de s'assurer le contrôle du territoire du « Nouveau Québec » mais qu'ils ignorent les communautés innues de la Côte-Nord lors de la construction des complexes Bersimis et Manicouagan-Outardes dans les années 1950 et 1960. Pour eux et pour leurs homologues fédéraux, nul besoin de consulter les « Indiens » pour lancer et réaliser des projets hydroélectriques, il suffit simplement d'offrir des emplois à ces derniers pour que les problèmes socio-économiques dans les réserves s'estompent. Ainsi, alors que, dans une attitude plutôt paternaliste et colonialiste, les dirigeants politiques de Québec et d'Ottawa cherchent à offrir des emplois aux « Indiens » pour qu'ils travaillent sur les chantiers de Bersimis et de Manicouagan-Outardes, les questions touchant les droits territoriaux ou la protection de leur mode de vie s'avèrent absentes de leurs préoccupations. Pour les responsables politiques, les projets hydroélectriques et autres permettent l'ouverture à la civilisation de ces nouveaux territoires nordiques et ce, pour le bien des rares occupants qui s'y trouvent. » (Source : Stéphane Savard, « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique : un rapport de force avec l'Etat, de 1944 à aujourd'hui », Recherches amérindiennes au Québec. Vol. 2009, n° 1-2, p. 49). (MAJ 4 : 148)

Ainsi, pour la plupart des quatre manuels, les conventions sont le fruit de luttes, tandis que pour le programme, elles « sont représentatives de la nécessaire conciliation entre l'État québécois et les Premières Nations et la nation inuite » (cf. infra). Il arrive encore parfois que de grands projets industriels soient mentionnés sans en tenir compte des répercussions sur la vie des Autochtones et sur l'environnement. Les Autochtones et les groupes d'environnementalistes d'une part et les gouvernements du Québec et celui du Canada d'autre part sont souvent mentionnés ensemble.

Le Guide de bonnes pratiques avait, sur ces sujets, retenu les énoncés suivants :

> Développement régional – […]. / Le Règlement sur les réserves de castor est toujours en vigueur aujourd'hui et couvre 80% du territoire du Québec. / La prise de possession des rivières à saumons par les Américains (Guide de bonnes pratiques, p. 10)
>
> Les effets de la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent sur Kahnawake et les effets de l'exploitation intensive des ressources naturelles, dans la mesure où les nations autochtones participent peu à ces développements et en subissent les contrecoups. / Concernant la construction des barrages, dont Manie, Outardes, Bersimis et des barrages sur la rivière des Outaouais, les terres appartenaient aux Premières Nations et le gouvernement ne leur a pas demandé de permission pour construire. / Les inondations des territoires, lors de la construction des barrages, ont notamment causé la perte de rivières à la Baie James, la cécité de certains Autochtones en raison de la présence du mercure dans l'eau et la mort des ours en hibernation et des castors. Guide de bonnes pratiques, p. 11
>
> Affirmation des nations autochtones : L'évolution des tractations et la nécessaire conciliation entre les nations autochtones et l'État / Jamais les Autochtones n'ont remis ou accordé le territoire qui leur appartenait aux Canadiens, tel que l'a affirmé Max Gros-Louis. / […] / La création de territoires réservés aux castors et le Règlement sur les réserves de castor / Le combat des Cris pour les conventions établies (gains réalisés)/ La mise en place de la Commission Dorion, fondamentale dans la reconnaissance des droits territoriaux des Autochtones / La Convention de la Baie-James et du Nord québécois. / La résistance chez les Inuits (mouvement dissident Inuit Tunngavingat Nunamini - ITN) qui refusent de signer la Convention / La création du Gouvernement de la Nation indienne de l'Amérique du Nord et les tractations qui s'en suivent avec le gouvernement canadien / La stagnation du processus de règlement des revendications territoriales engagé avec les nations atikamekw et innue / Les changements profonds vécus par les sociétés autochtones, notamment dans la foulée des conventions […] La Guerre du Saumon des années 1970-1980. (Guide de bonnes pratiques, p. 12)
>
> Préoccupations environnementales - exploitation des ressources : Les enjeux que soulève le développement économique de la Côte-Nord / Les luttes pour préserver l'environnement par les Premières Nations, par exemple pour Grande Baleine ou les oléoducs / Chez les Cris, certains organismes chargés de la protection des territoires autochtones ont été formés. (Guide de bonnes pratiques, p. 15)

Le CEPN avait systématiquement réclamé, pour toutes les périodes historiques, une plus grande attention accordée aux enjeux environnementaux liés à la gestion de la faune et aux répercussions sur la vie des Autochtones des territoires concernés :

(1840 -1896) La faune et sa gestion : Nous recommandons d'ajouter à cette période historique un point sur la faune et sa gestion au Québec, qui pourrait expliquer l'état de la situation et ses causes : les animaux qui ont disparu, les espèces en danger de disparition, etc. Les nombreuses conséquences pour les Premières Nations qui dépendent de la faune et de la flore pour leur nourriture traditionnelle : des famines aux difficultés économiques, car l'économie des Premières Nations était souvent basée sur les animaux à fourrure. Ce point pourrait revenir dans les périodes suivantes. (Mémoire 4, p. 2)
Dans le cadre de la connaissance historique sur l'industrie forestière, nous recommandons d'exposer les impacts de cette industrie sur les Premières Nations et sur la faune et la flore du Québec. L'industrie forestière bouleversera complètement le paysage du Québec ; à tel point que bon nombre de Premières Nations devront quitter une partie de leurs terres ancestrales. En effet, après les coupes, il leur sera souvent impossible de continuer à vivre selon leur mode de vie traditionnel sur ces territoires. (Mémoire 4, p. 3)
(1896-1945) L'onglet sur la faune et la flore au Québec devrait être ramené, et une mise à jour de cette période devrait être au menu. Cette fois, on devrait aborder les lois sur la conservation de la faune, leurs conséquences sur les Premières Nations ainsi que la réaction qu'elles ont suscitée chez ces dernières. L'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie et le Lac-Saint-Jean figurent parmi les régions périphériques les plus touchées. Des espèces entières seront exterminées, d'autres, pratiquement éteintes. Des membres des Premières Nations seront arrêtés et emprisonnés pour avoir chassé des animaux dont ils tirent leur nourriture traditionnelle (orignal, chevreuil, castor, etc.). Des réserves fauniques seront également créées auxquelles on interdit l'accès aux Premières Nations. Si cet onglet ne devait apparaître qu'a un seul endroit, cette période historique serait la plus appropriée. (Mémoire 4, p. 6)

Concrètement, pour les projets de développement du Nord québécois, il avait recommandé ceci :

1945-1980 : Il faudrait traiter de la lutte que les Cris ont dû mener contre le gouvernement du Québec, avec l'aide d'Ottawa, afin de faire respecter leurs droits territoriaux et ancestraux (Mémoire 4, p. 8)
[…]
4. Nous recommandons de présenter le cas du développement du projet hydroélectrique La Grande sous son vrai jour, sans oublier que le Québec allait entreprendre la construction de ce complexe hydroélectrique sans consulter les Cris ni leur verser de compensation. L'idée d'obtenir leur consentement était bien loin. Sans la lutte acharnée des Cris et de leurs alliés des Premières Nations du Québec, le projet aurait été réalisé presque dans leur dos. Bien sûr, la Convention de la Baie-James représente une étape importante dans les relations entre les Premières Nations, d'une part, et les gouvernements provinciaux et fédéral, d'autre part. Toutefois, elle n'a pas été franchie à cause du caractère distinctif du Québec, qui serait plus près des Premières Nations. Sur la question des droits ancestraux, nous recommandons de parler de l'arrêt Calder et de la mise en place, au cours des années suivantes, du Tribunal des revendications particulières du Canada. Il faudrait concurremment signaler que jusqu'à l'arrêt Calder et la Convention de la Baie-James, les provinces du Québec et de la Colombie-Britannique ont nié l'existence de droits territoriaux pour les Premières Nations. (Mémoire 4, p. 9)
Nous recommandons d'aborder certains points moins glorieux comme la déforestation, la construction de barrages (autres que ceux de la Baie-James) et leurs conséquences, les lentes avancées dans le domaine de la faune pour les Premières Nations. En effet, la construction de barrages sur la rivière des Outaouais et les rivières de la Cote-Nord (Manicouagan, Bersimis et aux Outardes) a détruit des milliers de kilomètres carrés de territoires de chasse traditionnels, ce qui força les Premières Nations présentes à réorganiser complètement leurs activités traditionnelles dans ces secteurs. (Mémoire 4, p. 10)

Pour le CEPN, il n'y pas de doute que ces conventions n'ont pas été accordées de plein gré, mais qu'elles sont le résultat de luttes pour la reconnaissance des droits :

Revendications des Autochtones. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de l'onglet sur les revendications autochtones, car, depuis les années 1950 jusque dans les années 1980, plusieurs grandes luttes et victoires des Premières Nations se de rouleront tant au Québec qu'au Canada. L'arrêt Calder et la Convention de la Baie-James pourraient être a l'honneur ici, car ils seront déterminants pour la suite des combats juridiques que les Premières Nations mèneront au cours des décennies suivantes. (Mémoire 4, p. 9)

Ce n'est pas ce que retient le programme, dans sa courte remarque :

Les conventions établies avec les Cris, les Inuits et les Naskapis sont représentatives de la nécessaire conciliation entre l'État québécois et les Premières Nations et la nation inuite, au sein desquelles se profile une forme de nationalisme autochtone et émergent de nouveaux leaders. (Programme HQC 2017, p. 54)

L’affirmation des Premières Nations, de 1945 à 1980)

Bien entendu, la résistance aux grands projets industriels de ces dernières décennies est étroitement liée au sujet de l’« Affirmation des nations autochtones » (à partir des années 1970) et « Droit des Autochtones » (depuis les années 1980), prévus par le programme et tous les manuels en tiennent compte. Si les différents aspects du développement de l’industrie, son impact sur les nations autochtones, leur résistance et les négociations se trouvent mentionnés par les manuels dans différents contextes, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois fait partout partie d’une section consacrée aux Autochtones. De telles parties, pour la période entre 1945 et nos jours, se trouvent dans tous les manuels et regroupent plusieurs sujets (cf. supra).

Ce sont surtout les sujets suivants qui retiennent l’intérêt des manuels et qu’ils traitent selon différents angles d’approches : l’octroi du droit de vote (entre 1949 et 1969), la proposition et le rejet du Livre blanc (1969), la reconnaissance juridique des droits ancestraux (1973), la mobilisation des femmes autochtones et la création de leur association (1974), la déclaration de l’ONU sur les droits autochtones (1978).

Le Guide de bonnes pratiques apporte, sur ces sujets, les éléments suivants :

> La création de !'Association des femmes autochtones du Québec. / La répression des autorités sur les populations autochtones, particulièrement la stérilisation des femmes autochtones dans les années 1970. / L'exemple de Mary Two-Axe. (Guide de bonnes pratiques, p. 11)
> […] Affirmation des nations autochtones : La formation du collège Manitou, premier collège autochtone (1973 à 1976) : beaucoup de leaders autochtones d'aujourd'hui sont allés à ce collège /Les réactions au Livre blanc, dont l'objectif avoué était de retirer aux Premières Nations leur statut d'indien, provoquent la création d'un front commun des Premières Nations et sera le déclencheur des revendications qui vont suivre […] La prise en charge des institutions (santé, éducation, etc.) par les communautés autochtones qui s'enclenche au cours de cette période /Le mouvement de prise en charge par les nations autochtones dans les années 1970; le passage de la politique d'assimilation à la prise en charge / L'histoire des organisations et des organismes autochtones et certains de leurs combats, dont la protection des langues et l'affirmation des nations / Chez les Cris, certains organismes chargés de la protection des territoires autochtones ont été formés / L'acquisition du droit de vote des Autochtones / Plusieurs ne votent pas encore aujourd'hui en signe de protestation pour tout ce qu'ils subissent / Les communautés conventionnées et non conventionnées / Le Québec est la dernière province à accorder le droit de vote aux Autochtones en 1969 / La Colombie-Britannique et le Québec sont les deux dernières provinces à reconnaître officiellement certains droits des Autochtones. / Les contrecoups du manque de services sur la santé publique (Guide de bonnes pratiques, p. 12)

Le CEPN retient surtout le Livre blanc, le droit de vote et les luttes des femmes comme les éléments les plus marquants de cette période :

> Le Livre blanc de 1969 constitue un élément incontournable. Il faudrait également signaler que le Québec fut la dernière province à reconnaître le droit de vote aux Premières Nations (Mémoire 4, p. 8)
> Au moment d’aborder le droit de vote, nous recommandons de signaler le fait honteux que les Premières Nations ont été les derniers citoyens à l’obtenir et, pire encore, que les Premières Nations du Québec ont été les dernières à obtenir le droit de vote dans leur province. Il faudra également relativiser l’importance de ce droit pour les Premières Nations, car, bien qu’elles l’aient obtenu, elles ne considéraient pas pour autant qu’elles faisaient partie de la fédération canadienne. C’est pourquoi encore aujourd’hui, peu de membres des Premières Nations exercent leur droit de vote. (Mémoire 4, p. 9) […]
> Nous recommandons d’ajouter un onglet sur les luttes des femmes des Premières Nations, surtout face à la Loi sur les Indiens, qui les brimait énormément. Leurs luttes ont mené à d’importantes victoires pour les femmes des Premières Nations. (Mémoire 4, p. 10)

La déclaration de l’ONU y figure également (pour la période de 1980 à nos jours, il est vrai) : « Nous recommandons de présenter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des

peuples autochtones, l'historique de son adoption ainsi que son application par les différents pays signataires. » (Mémoire 4, p. 12)

Périodes débute sa présentation des « communautés fragilisées qui s'affirment » par un rappel : « Depuis le 18e siècle, des groupes autochtones et les autorités non autochtones ont signé de nombreux traités. En 1876, le gouvernement du Canada adopte la Loi sur les Indiens sans le but d'assimiler les Autochtones. » (PER 4 : 320) et constate, en ouverture :

> Si les années 1960 ont été une période de mobilisation politique pour les Québécois, les années 1970 en sont une pour les Autochtones. Au moment où le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau souhaite réviser la Loi sur les Indiens, les Premières Nations et les Inuits s'organisent et revendiquent des droits. Comment les nations autochtones s'affirment-elles ? Quelles sont leurs revendications ? Quels sont les effets des pensionnats indiens sur les Autochtones au Québec ? (Ibid.)

Dans un paragraphe consacrée à « La Politique indienne du gouvernement du Canada », il rend compte des dernières modifications de la Loi sur les Indiens au 20e siècle (cf. supra) de l'octroi du droit de vote, en précisant que : « Le Québec est la dernière province à leur accorder ce droit en 1969. » (Ibid.)

La chronologie de « L'Octroi du droit de vote aux Autochtones du Canada » le montre bien :

> 1949 : Octroi du droit de vote aux élections provinciales de Colombie-Britannique
> 1950 : Elections fédérales : Octroi du droit de vote seulement aux Inuits et aux membres des Premières Nations qui renoncent à leur statut particulier. Rem : Bien qu'ils obtiennent le droit de vote en 1950, les Inuits se trouvent parfois, au cours des années 1950 et 1960, dans l'impossibilité d'exercer ce droit, en raison d'un manque de bureaux de scrutin dans le Grand Nord.
> 1952 : Octroi du droit de vote aux élections provinciales du Manitoba
> 1954 : Octroi du droit de vote aux élections provinciales de l'Ontario
> 1960 : Octroi du droit de vote aux élections provinciales de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon / Elections fédérales : Octroi du droit de vote à tous les Autochtones, sans condition
> 1963 : Octroi du droit de vote aux élections provinciales du Nouveau-Brunswick et de l'île-du-Prince-Edouard
> 1965 : Octroi du droit de vote aux élections provinciales de l'Alberta
> 1969 : Octroi du droit de vote aux élections provinciales du Québec (Ibid.)

La photo du « Premier ministre du Canada, John Diefenbaker, et des chefs autochtones « illustre ces propos : « Les membres des Premières Nations obtiennent le droit de vote aux élections fédérales sans condition sous le gouvernement fédéral de John Diefenbaker, en 1960. » (Ibid.)

A la page suivante, il est question du « Livre blanc sur la politique indienne » et des raisons du refus des Premières Nations qui craignent de perdre des droits et demandent de nouvelles ententes :

> En 1969, le ministre fédéral des Affaires indiennes, Jean Chrétien, soumet au Parlement le document La Politique indienne du gouvernement du Canada, aussi connu sous le nom de « Livre blanc sur la politique indienne ». Cette politique a pour objectif d'abolir la Loi sur les Indiens et de mettre fin aux droits particuliers des Autochtones. Elle repose sur le principe de l'égalité entre tous les citoyens. Les autorités gouvernementales annoncent alors officiellement que l'élimination du statut particulier des Autochtones mettra un terme à leur dépendance économique envers l'Etat, à leur exclusion sociale et à leur pauvreté. Cependant, les groupes politiques autochtones, notamment la Fraternité des Indiens du Canada, ne réservent pas un bon accueil au Livre blanc sur la politique indienne. Ce groupe, qui représente les Premières Nations de tout le pays, estime qu'il faudrait au contraire maintenir le statut d'Indien et renforcer les droits particuliers des Autochtones, de manière à favoriser le développement de leurs propres institutions politiques, économiques et sociales. Harold Cardinal, porte-parole de ce groupe, dénonce le Livre blanc, qu'il considéré comme une autre tentative d'assimilation. Plusieurs conseils de bande à travers le pays rejettent aussi le Livre blanc. Ils organisent des manifestations et publient des documents dans lesquels ils affirment détenir des droits ancestraux. Par exemple, en 1970, des chefs autochtones de l'Alberta publient le document Citizens

Plus, surnomme le « Livre rouge ». Ils réclament, entre autres, que les gouvernements fédéral et provinciaux continuent de reconnaitre les traités signes avec les communautés autochtones au cours de l'histoire. Ce livre plaide pour que de nouvelles ententes soient conclues avec les Autochtones afin de favoriser leur épanouissement dans le respect de leurs droits. C'est le renouveau de la mobilisation des Autochtones autour de la question de leurs droits et de leur statut juridique. (PER 4 : 321)

Un encadré précise les contenus de la proposition gouvernementale :

Le Livre blanc sur la politique indienne en bref. Abolition de la Loi sur les Indiens de 1876 / Elimination du statut juridique particulier des Autochtones / Volonté d'amener les Autochtones à vivre comme l'ensemble des citoyens canadiens, sans faire l'objet d'un régime particulier du point de vue économique et légal / Annulation des traités passes et fin des négociations actuelles pour de nouveaux traités entre le gouvernement du Canada et les nations autochtones. (Ibid.)

Un extrait du document en illustre les intentions, à première vue bonnes :

Extrait de *La politique indienne du gouvernement du Canada.* « La condition dans laquelle les Indiens se trouvent aujourd'hui est la conséquence de leur histoire. Leurs talents et leurs capacités ne sont nullement mis en cause. […] Ce régime particulier qui remonte à l'établissement chez nous des premiers Européens à fait de la collectivité indienne un groupe désavantagé et à part. Nous devons aujourd'hui modifier le cours de l'histoire. Être Indien ce doit vouloir dire être libre - libre de faire progresser les cultures indiennes dans un contexte d'égalité juridique, sociale et économique avec les autres Canadiens. « (Jean Chrétien. Ministre des Affaires indiennes, *La politique indienne du gouvernement du Canada*, 1969.) (Ibid.)

Directement en dessous un « Extrait du Livre Rouge » permet de comprendre la raison essentielle du refus par les Premières Nations :

« Nous avons étudié soigneusement le contenu du Livre blanc sur la politique indienne du gouvernement du Canada et nous arrivons à la conclusion qu'il offre le désespoir plutôt que l'espoir. Sous le couvert de la question du droit de propriété sur les terres, le gouvernement à imagine une machination selon laquelle, en une génération ou peu après l'expiration de la Loi sur les Terres indiennes proposée, notre peuple se retrouvera sans terres, de sorte que la génération suivante sera condamnée au désespoir et au spectre affreux de la pauvreté dans les ghettos urbains. « (Chefs indiens de l'Alberta, *Citzens Plus*, juin 1970) (Ibid.)

Deux illustrations complètent les textes, celle de « La présentation du Livre blanc sur la politique indienne aux communautés autochtones canadiennes, en 1969 » et le portait de « Harold Cardinal. 1945-2005 » :

Dès un très jeune âge, Harold Cardinal mène une carrière politique bien remplie. À 21 ans, il préside le Canadian Indian Youth Council, un regroupement de jeunes des Premières Nations du Canada. Deux ans plus tard, il est élu chef de l'Indian Association of Alberta, poste qu'il occupe durant neuf mandats. Parallèlement, il contribue à la création de la Fraternité des Indiens du Canada, qui deviendra plus tard l'Assemblée des Premières Nations. Durant sa carrière politique, il publie trois ouvrages sur les communautés autochtones. (Ibid.)

A la page suivante, le manuel aborde « La reconnaissance des droits ancestraux » pour constater que les nouveaux accords sont obtenus par des batailles juridiques seulement, face à une politique gouvernementale discutable :

En 1971, le gouvernement fédéral annonce qu'il n'appliquera pas la politique proposée dans le Livre blanc. C'est une victoire pour les Autochtones, qui peuvent conserver leur statut particulier. Par contre, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne prennent aucune disposition en vue de reconnaitre davantage les droits particuliers autochtones. Des lors, des groupes autochtones tentent de faire valoir leurs droits devant les tribunaux, ce qui donne lieu à plusieurs batailles juridiques. Par exemple, la lutte menée par les Cris et les Inuits de la Baie-James contre le projet de développement hydroélectrique du gouvernement de Robert Bourassa au Québec s'inscrit dans ce mouvement de contestation. En 1973, la Cour suprême du Canada déclare que les instances gouvernementales sont tenues de respecter les droits ancestraux des Autochtones, en plus de leurs droits issus des traités. Cette décision importante confirme que les Autochtones disposent de deux types de droits. Le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau réagit à cette décision en mettant sur pied le Bureau des revendications des Autochtones, qui est chargé d'étudier leurs demandes. Cette mesure fait toutefois l'objet de critiques : le bureau est sous l'autorité du ministère des Affaires indiennes, alors que son rôle est d'enquêter sur les fautes commises par ce même ministère. (PER 4 : 322)

Un encadré précise « Les deux types de droits autochtones au Canada » reconnus par la Cour suprême du Canada :

> Les droits ancestraux. Ce sont les droits que les Autochtones détiennent puisqu'ils habitent le territoire de leurs ancêtres qui en étaient les premiers occupants. Par exemple : Le droit à la gouvernance, qui permet aux Nations autochtones de prendre elles-mêmes les décisions qui touchent leurs terres et leurs communautés. / Les droits qui découlent du mode de vie traditionnel des Autochtones, comme le droit de pêcher et de chasser pour subvenir à leurs besoins.
> Les droits issus des traités. Ce sont des droits qui ont été garantis par écrit, notamment au cours des 18e et 19e siècles. En échange de concessions territoriales, les autorités avaient alors promis aux Autochtones des terres de réserve, du matériel agricole, des animaux de ferme, des paiements annuels ou encore le maintien de certains droits de chasse et de pêche dans des zones précises. Les Autochtones réclament que le gouvernement fédéral honore les engagements pris dans le cadre de ces traités. (Ibid.)

Puis, « Les demandes des Premières Nations concernant la gouvernance » sont identifiées comme étant : « Des pouvoirs politiques accrus / La mise en place d'institutions publiques appliquant des décisions dans divers domaines, notamment en éducation et en sante / Une capacite accrue de gestion du territoire et des profits découlant de l'exploitation de ses ressources naturelles. » (Ibid.). A cette occasion, le manuel définit le terme de « Gouvernance : en politique autochtone au Canada, exercice du pouvoir par une nation autochtone pour gérer son territoire et ses communautés. » (Ibid.)

Quelques illustrations sont ajoutées, sans que leur fonction soit précisée : la photo d'« Une Crie pratiquant l'art traditionnel du mordillage : Cette femme décore des écorces de bouleau en les mordillant » et le résultat de cette pratique : « La fabrication de pochoirs en écorce : Cet art, d'origine innue, consiste à fabriquer des pochoirs en mordillant des écorces, souvent de bouleau. Les pochoirs servent ensuite à décorer des objets traditionnels. » et la photo d'« Un trappeur cuisinant la banique, un pain autochtone traditionnel, en 1970 » (Ibid.) . Est-ce pour souligner l'ancrage des sociétés autochtones dans des traditions exotiques, que l'on répète en plus ?

Or, les textes parlent bien de sujets hautement politiques, y compris pour les femmes :

> Les revendications territoriales et politiques. Malgré la reconnaissance juridique de leurs droits particuliers, les Autochtones doivent continuer de se battre pour les faire respecter par les gouvernements, tant fédéral que provinciaux. Certaines de leurs revendications concernent les droits ancestraux lies au territoire : des groupes autochtones réclament la propriété de territoires, ou bien la possibilité d'y exploiter des ressources, entre autres dans le Nord canadien. Ils souhaitent signer de nouvelles ententes qui reconnaitraient leurs droits sur ces terres. De plus, des Autochtones demandent que le gouvernement fédéral respecte les obligations issues des traités signes depuis le 18^{e} siècle. Sur le plan politique, les Autochtones souhaitent obtenir l'autonomie gouvernementale. Cela leur permettrait de gérer eux-mêmes leurs territoires et leur développement social et économique, y compris dans les domaines de la santé et de l'éducation. Par ailleurs, des femmes autochtones dénoncent les injustices qui découlent de la Loi sur les Indiens à leur égard. Elles exigent le retrait des politiques discriminatoires qui visent les femmes inuites et celles des Premières Nations. (PER 4 : 323)

Car même « vivre traditionnellement », ce n'est pas surtout pratiquer de l'artisanat, mais suppose un espace vital suffisant :

> Des revendications territoriales pour vivre traditionnellement. « Au cours des deux derniers siècles, ces peuples ont été forces à se sédentariser et à recourir de moins en moins aux produits de la terre pour survivre. Leur espace vital s'est rétréci au profit de la population non autochtone. Aujourd'hui, ils réclament tout simplement le droit de disposer d'un territoire suffisamment étendu pour leur permettre de poursuivre la pratique de leurs activités traditionnelles et également de disposer des institutions et leviers nécessaires à un développement politique et économique viable. » (Jules Dufour, géographe, « Les revendications territoriales des peuples autochtones au Québec » Cahiers de géographie du Québec, 1991) (Ibid.)

L'action des femmes des Premières Nations est souligné par un encadré :

> La création de l'Association des Femmes autochtones du Québec. Selon la Loi sur les Indiens de 1876, une femme autochtone qui épouse un non-Autochtone perd son statut d'Indienne. Cela la prive de plusieurs droits : résider sur la réserve, voter aux élections de bande, recevoir des soins de santé sur la réserve et être enterrée dans le cimetière de la réserve. A partir des années 1960, Mary Two-Axe Early, une Mohawk de Kahnawake, revendique l'égalité entre les hommes et les femmes autochtones. En 1974, elle crée l'Association des femmes autochtones du Canada, qui milite pour le bien-être et les droits des femmes autochtones. Le gouvernement fédéral modifiera la loi dans les années 1980, après quoi les femmes autochtones conserveront leur statut après un mariage avec un non-Autochtone. Elles pourront alors léguer leur statut à leurs enfants, comme les hommes l'ont toujours fait. (Ibid.)

Le manuel brosse le portrait de ce personnage :

> Marie Two-Axe Early. 1911-1996. Mary Two-Axe naît en 1911 dans la réserve mohawk de Kahnawake. A 18 ans, elle épouse un Américain non autochtone, Edward Early. Dans les années 1960, elle prend conscience de l'injustice vécue par les femmes autochtones et fonde l'organisation Equal Rights for Native Women. En 1969, année du décès de son époux, elle revient habiter à Kahnawake. Elle y est toutefois accueillie froidement, puisqu'elle a perdu son statut d'Indienne en se mariant. Elle tente de faire entendre la cause des femmes autochtones aux politiciens des deux paliers de gouvernement. A sa mort, elle sera enterrée à Kahnawake, preuve des gains obtenus pour les femmes autochtones. (Ibid.)

Enfin, la photo d' « Un campement innu sur la Haute Côte-Nord, entre 1949 et 1960 » permet de faire le point sur la sédentarisation : « Même si la majorité des Autochtones sont désormais sédentaires, certains sont des groupes semi-nomades. C'est le cas des Innus de la Haute-Cote-Nord, vivant dans les régions les plus isolées du territoire. » (Ibid.)

Malgré ces aspects, le « temps d'arrêt » sur la période 1970-76 (PER 4 : 332) ne contient aucun élément autochtone.

Chroniques aborde « L'affirmation des nations autochtones » des années par une description de leurs buts et des associations qu'elles se donnent :

> L'affirmation des nations autochtones. A la fin des années 1960, les communautés autochtones décident de se regrouper en vue d'intensifier leurs revendications auprès des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles réclament, entre autres, la reconnaissance de leurs droits ancestraux, d'avantage d'autonomie gouvernementale et de plus grands territoires. Pour mieux protéger leurs langues et leurs cultures, elles s'engagent également dans une revalorisation de leurs traditions.
> Les revendications territoriales et politiques. En 1968, les nations autochtones fondent la Fraternité des Indiens du Canada, une association qui vise à défendre les droits des Autochtones auprès des gouvernements tant fédéral que provinciaux. En 1971, les communautés inuites décident, elles aussi, de se regrouper. Elles forment, entre autres, la fraternité inuite (l'Inuit Tapiriit Kanatami) et, l'année suivante, la Société des Inuits du Nord québécois. Ces regroupements ont pour but de coordonner les revendications et les actions des différentes communautés autochtones, et ce, afin d'avoir plus de poids pour faire pression sur les deux paliers de gouvernement. (CHR 4 : 454-5)

Les « Droits ancestraux » sont ainsi définis : « Droits revendiqués, ou encore reconnus, à un peuple autochtone du fait de la présence de ses ancêtres sur un territoire. » (CHR 4 : 454)

L'opposition des gouvernements à la reconnaissance de ces droits et les batailles juridiques ne sont pas mentionnées dans ce contexte (elle l'avaient été pour la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, cf. supra) Un encadré se référé à la reconnaissance des droits autochtones par l'ONU en 1978, sans toutefois préciser l'attitude du Canada :

> Anecdote (sic !). Des Autochtones à l'Organisation des Nations unies (ONU) En 1977, une centaine de représentants autochtones participent à une conférence de l'ONU sur la discrimination contre les populations autochtones d'Amérique. L'année suivante, l'ONU reconnait le droit des peuples autochtones de conserver leurs structures traditionnelles économiques et culturelles, y compris leur propre langue. Elle insiste également pour que ses Etats membres respectent les droits territoriaux des populations autochtones. (CHR 4 : 454)

Un tableau résume « les revendications des peuples autochtones » en trois domaines :

> Reconnaissance des droits ancestraux : doit de propriété sur le territoire ; Droits de pêche et de chasse ; Droits sur l'exploitation des ressources naturelles. / Compensations financières : Dédommagements pour l'exploitation passée, présente et future des ressources de leurs territoires traditionnels. / Autonomie gouvernementale : Pouvoir d'adopter des lois sur leur territoire, notamment pour gérer leurs ressources et protéger leur culture ainsi que leur mode de vie (CHR 4 : 455)

Si *Périodes* avait résumé, à propos du terme de « gouvernance » les revendications des Premières Nations en ce domaine, *Chroniques* opte, sous le titre « La gouvernance dans les réserves autochtones et les villages inuits » pour une description des structures existantes :

> Dans les réserves ou les établissements autochtones, le conseil de bande, compose d'un grand chef et de plusieurs conseillers, est responsable de l'administration de différents services à la communauté, comme la santé et l'éducation. Par exemple, le collège Manitou, situé à La Macaza, dans les Laurentides, est le premier collège autochtone du Canada. Plusieurs personnalités publiques autochtones y ont étudié. Le collège sera ouvert de 1974 à 1976. Dans les communautés inuites, ce sont les conseils de village nordique qui sont responsables de l'administration des services à la communauté sur leur territoire. Les conseils de bande ou de village nordique représentent également leur communauté auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Ils ont notamment le mandat de négocier avec les gouvernements des accords et des ententes. (Ibid.)

Le Livre blanc est étudié dans ses intentions et l'opposition des Premières Nations et ses raisons sont abordés, sans toutefois citer des extraits ou des détails :

> Une tentative d'abolir la Loi sur les Indiens. En 1969, le premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, propose un projet de loi en vue d'abolir la Loi sur les Indiens : la politique indienne du gouvernement du Canada. Il poursuit alors trois grands objectifs : éliminer le statut d'Indien inscrit, mettre un terme aux traités territoriaux existants et transférer aux provinces les compétences qui touchent les relations avec les Autochtones les Premières Nations, qui ne sont pas consultées lors de la rédaction de ce projet de loi, s'y opposent avec force. Leurs membres ne veulent pas devenir des citoyens canadiens comme les autres, car ce statut pourrait nuire à la reconnaissance de leurs droits ancestraux et territoriaux. Devant leur opposition, le gouvernement Trudeau renonce à son projet, en 1971. (CHR 4 : 455-6)

« La création du Bureau des revendications des Autochtones » est ensuite décrite, sans la note critique qu'y avait ajouté *Périodes* :

> Au cours des décennies 1960 et 1970, certaines communautés autochtones revendiquent un plus grand respect des traités existants, alors que d'autres exigeront la reconnaissance de leurs droits ancestraux sur des territoires qui n'ont jamais fait l'objet d'un traité. Devant le nombre et la complexité des revendications autochtones, le gouvernement fédéral crée, en 1973, le Bureau des revendications des Autochtones. Cet organisme a le mandat de traiter les demandes des Autochtones selon deux catégories distinctes : les revendications territoriales globales et les revendications particulières. Les revendications territoriales globales concernent les droits de propriété sur des territoires qui n'ont jamais fait l'objet d'un traité entre une communauté autochtone et le gouvernement. Les revendications particulières, quant à elles portent sur le respect des traités existants. (CHR 4 : 456)

Comme pour *Périodes*, un regard particulier est porté sur « Les revendications des femmes autochtones » :

> A cette époque, les femmes autochtones décident de se regrouper pour faire valoir leurs droits en dénonçant, entre autres, la discrimination dont elles sont victimes en vertu de la Loi sur les Indiens. Par exemple, une femme non autochtone qui épouse un homme autochtone ayant le statut d'Indien inscrit obtient automatiquement, ainsi que les enfants nés de leur union, le statut d'Indien inscrit. Or, si une femme autochtone, qui a le statut d'Indien inscrit, épouse un homme non autochtone, elle perd son statut d'Indien inscrit. Privés de ce statut, ces femmes et les enfants nés de cette union n'ont plus le droit de résider sur une réserve, d'y recevoir des soins de santé, d'y étudier, ou même d'y être enterrés. En 1974, les femmes autochtones créent l'Association des femmes autochtones du Québec. La mission de ce regroupement est de faire la promotion du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes autochtones, d'améliorer les conditions de vie des femmes et des familles, mais aussi de faire pression sur les conseils de bande et les autorités fédérales pour modifier la Loi sur les Indiens. (CHR 4 : 456)

Et c'est également Mary Two-Axe Early qui est choisie en tant que personnage emblématique, pour un portrait :

> Mary Two-Axe Early (1911-1996). Mohawk originaire de la communauté de Kahnawake, elle milite, dès les années 1960, pour les droits des femmes autochtones. En 1985, en reconnaissance de son exceptionnelle contribution, elle reçoit l'Ordre national du Québec, la plus haute distinction remise par le gouvernement du Québec. (Ibid.)

Le manuel s'intéresse ensuite aux deux paliers de gouvernement qui sont concernés par ces questions : « Anecdote (sic !) : Pourquoi les questions autochtones concernent-elles les deux paliers de gouvernement ? Dans la Constitution canadienne, les relations avec les Autochtones sont de compétence fédérale, mais la gestion des terres publiques, des forêts et des ressources naturelles sont de compétence provinciale. » (Ibid.)

Une des questions à l'issue de cette section demande de situer des événements dans la chronologie :

> Parmi les énoncés suivants, en lien avec l'affirmation des Autochtones du Québec, indiquez ceux qui correspondent à des événements survenus en 1971.
> A. Les nations autochtones fondent la Fraternité des Indiens du Canada.
> B. Les Inuits se regroupent pour former l'Inuit Tapiriit Kanatami (fraternité inuite).
> C. Le gouvernement Trudeau renonce à abolir la Loi sur les Indiens.
> D. Le gouvernement du Canada crée le Bureau des revendications des autochtones.
> E. Les femmes autochtones créent l'Association des femmes autochtones du Québec. (CHR 4 : 459)

Dans les « Questions de savoirs », les élèves doivent répondre à celles-ci, parmi d'autres : « 7. Nommez deux revendications des communautés autochtones dans les années 1970. / 8. Quelles sont les raisons pour lesquelles le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a renoncé à abolir la Loi sur les Indiens ? » (CHR 4 : 460)

Le droit de vote aux élections fédérales, accordé en 1960, souligné par *Périodes*, ne figure pas dans cette section de *Chroniques*, qui avait constaté son absence dans le contexte de l'institution de la Loi sur les Indiens ; (cf. supra). *Chroniques*, n'en parle pas dans le contexte des années 1960.

Mémoire le mentionne dans sa partie sur les communautés autochtones dans l'après-guerre, à la suite des « pensionnats indiens au Québec » (cf. supra), de la « situation des Inuits » et des « effets de l'exploitation des ressources sur les communautés autochtones du Québec :

> Le droit de vote chez les Autochtones. Les hommes autochtones ont pu obtenir le droit de vote dès la création de la fédération canadienne, et les femmes autochtones en même temps que les Canadiennes et les Québécoises. Toutefois, pour exercer ce droit de vote, les Autochtones devaient renoncer à leur statut d'Indien. Ils seront donc très peu à l'exercer, car ils y voyaient un grand danger d'assimilation. Ce n'est qu'en 1960 que le gouvernement fédéral accorde le droit de vote sans restriction aux Autochtones. (MEM 4 : 222)

Dans le cadre du dossier « La société québécoise dans les années 1960 », *Mémoire* consacre une section aux « nations autochtones ». Le « Livre blanc » est ensuite décrit, en accordant nettement plus de place à cette proposition qu'au refus par les Premières Nations :

> A partir de la fin des années 1960, on remarque une plus grande mobilisation des nations autochtones pour la défense de leurs droits. En 1969, le gouvernement fédéral dépose un livre blanc intitulé La politique indienne du gouvernement du Canada, 1969. Il y propose notamment le retrait de la Loi sur les Indiens et du statut d'Indien, l'abolition des documents légaux et des traités entre les Premières Nations et le Canada, la transformation des terres des réserves en propriétés privées et la prise en charge des services sociaux (y compris l'éducation) par les provinces. En somme, le fédéral cherche à faire des Autochtones des citoyens au même titre que les autres Canadiens, et ce, sans droit particulier. Les Autochtones s'opposent à ces propositions. Ils considèrent qu'elles seraient nuisibles à la reconnaissance de leurs droits ancestraux et à leurs revendications territoriales. Ils y voient aussi une tentative d'assimilation. Le mouvement d'opposition est si fort que le gouvernement fédéral laisse tomber ses propositions. (MEM 4 : 251)

Une photo montre la « Rencontre entre Jean Chrétien et des leaders autochtones à Ottawa, en 1969 : Jean Chrétien est le ministre des Affaires indiennes et du Nord lorsque le gouvernement fédéral dépose son livre blanc. Les nations autochtones revendiquent également une autonomie politique, économique et sociale pour leurs communautés. » (Ibid.)

Dans le résumé du dossier 3, le refus du Livre blanc est mentionné sans citer les motifs : « Les Autochtones rejettent le livre blanc élaboré par le gouvernement fédéral et intitulé La politique indienne du gouvernement du Canada, 1969. » (Ibid.) En revanche, ce sont ces raisons qui intéressent le manuel lors de la Révision du chapitre 3 : « 12. Pour quelles raisons les Autochtones s'opposent-ils à la politique indienne du gouvernement du Canada de 1969 ? » (MEM 4 : 365)

Le « droit ancestral » est défini comme : « droit issu d'une pratique ou d'une tradition rattachée à la culture d'une nation autochtone » (MEM 4 : 251), sans les préciser et sans se référer à la question de leur reconnaissance juridique, comme l'avaient fait *Périodes* et *Chroniques*. *Mémoire* reprend cette question pour la décennie suivante, en la liant à celle de la gouvernance :

> Une plus grande affirmation des nations autochtones. Au début des années 1970, les nations autochtones intensifient leur mouvement d'affirmation. Leur principal combat demeure toutefois la reconnaissance de droits ancestraux sur les terres qu'ils occupent. Elles revendiquent également une réforme de leur gouvernance afin de profiter d'une plus grande autonomie.
> La gouvernance chez les Autochtones. Avec la Loi sur les Indiens, Les communautés autochtones peuvent former des gouvernements locaux. Il existe deux formes de gouvernement local, l'un chez les Premières Nations, l'autre chez la nation inuite. (MEM 4 : 256)

Or, comme *Chroniques* et à la différence de *Périodes*, *Mémoire* présente, sous le titre « La gouvernance chez les Autochtones » les informations sur son organisation, dans un tableau sur les différences entre Premières Nations et nation inuite, et non les revendications :

> Chez les Premières nations : Type de gouvernement local : Conseil de bande. / Composition du conseil de bande : Un chef et des conseillers. / Mode de représentation : La Loi sur les Indiens accorde aux Premières Natrons la possibilité d'une élection au suffrage universel ou d'une représentation selon une coutume. / Fonction du conseil de bande : Joue un rôle politique et prend en charge des fonctions administratives, d'éducation et de santé.
> Chez la nation inuite : Type de gouvernement local : Conseil de village nordique. / . Composition du conseil de village nordique : Un maire et des conseillers. / Mode de représentation : Elus au suffrage universel à tous les deux ans. /. Fonction du conseil de village nordique : Assume habituellement les mêmes responsabilités que celles des municipalités.
> Ce tableau présente la gouvernance en fonction des éléments les plus communs. De multiples nuances ainsi que des variantes locales, communautaires et culturelles existent. (Ibid.)

Le tableau est néanmoins complété par une remarque critique : « Ces gouvernements locaux offrent toutefois une autonomie limitée qui sera de plus en plus remise en question par les Autochtones. Au fil des années, ils revendiqueront une plus grande indépendance. » (Ibid.)

Le paragraphe qui suit, à savoir : « L'affirmation politique des Autochtones » s'intéresse d'abord à leurs organisations, puis aux diverses batailles juridiques victorieuses ou non, et à la création (non commentée) du Bureau des revendications des Autochtones :

> Pour faire valoir leurs revendications et leurs droits, les Autochtones fondent de nouvelles organisations. Par exemple, en 1970, le Conseil national des Autochtones du Canada est créé. Au Québec, l'Alliance autochtone du Québec est fondée en 1972. Une nouvelle génération de Leaders autochtones s'impose. Les Autochtones se tournent aussi vers les tribunaux. Les Nisga'as de la Colombie' Britannique sont les premiers Autochtones à s'adresser à La Cour suprême pour faire reconnaitre des droits ancestraux sur des terres. En 1973, le jugement de la Cour suprême ne leur permet pas d'obtenir gain de cause. Toutefois, cette bataille juridique

> amène le gouvernement fédéral à élaborer une politique concernant les revendications et les droits ancestraux des Autochtones, et à négocier des ententes avec eux. En 1974, Ottawa met en place le Bureau des revendications des Autochtones afin de mieux gérer les demandes des Autochtones. (MEM 4 : 256)

La cause des femmes autochtones est représentée seulement par « Le logo de l'Association des femmes autochtones du Québec », commentée ainsi : « Fondée en 1974, l'Association des femmes autochtones du Québec est un organisme voué à la défense des intérêts des femmes autochtones », sans que l'on apprenne les enjeux. (Ibid.)

La rubrique « A l'œuvre » sur cette section s'intéresse aux structures existantes comme aux revendications : «1. Quels sont les deux types de gouvernance présents dans les communautés autochtones ? / 2. Quelles stratégies les Autochtones mettent-ils en place afin de faire valoir leurs revendications et leurs droits ? » (MEM 4 :257)

Enfin, « La croissance démographique chez les Autochtones » des années 1960 figure dans le contexte de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et est illustrée par la photo d' « Une classe de jeunes Naskapis » (MEM 4 : 257) :

> A savoir. En 1961, selon le recensement du Canada, la population des Autochtones du Québec est de 21 343 individus. En 1971, elle est estimée à 36 590 personnes. Les nations autochtones du Québec connaissent une forte croissance démographique qui entraine de nouveaux besoins. Les dirigeants autochtones sont d'avis qu'une plus grande autonomie politique permettra de mieux répondre à ces nouveaux besoins. Cette préoccupation est présente dans les accords de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. (Ibid.)

Dans *MisÀjour*, un « organisateur graphique » sur « Les Autochtones (1945-1960) » est introduit par cette remarque : « Entre 1945 et 1960, les Autochtones vivent en marge de la société canadienne. Leur situation est semblable à celle qu'ils ont connue au début du 20^{e} siècle et leurs conditions de vie sont particulièrement précaires. Les gouvernements canadien et québécois maintiennent leur politique d'exclusion et d'assimilation. » (MAJ 4 : 152)

L'introduction à l' « organisateur graphique » pour la période suivante « Les Autochtones (1960-1980) » marque clairement le passage du rôle de victime à celui d'acteur historique : « Dans les années 70, les Autochtones raffermissent leur rapport de force avec l'Etat et voient leur situation changer. Cette transformation mène à une plus grande affirmation de leur identité au Canada ainsi que sur la scène internationale. » (MAJ 4 : 153)

La proposition du Livre blanc y est mentionnée dans l'élément « Politique indienne du Gouvernement du Canada (1969) » :

> Elle propose d'abolir les documents légaux touchant les peuples autochtones : les traités numérotés (1871-1921) / La Loi sur les Indiens (1876). Elle vise : la perte du statut d'Indien / l'assimilation des peuples autochtones dans la société canadienne → Même si elle propose d'abolir le statut « d'Indien », la politique indienne du gouvernement du Canada ne tient pas compte des revendications territoriales et ancestrales des Autochtones, ce qui provoque le mécontentement des Premières Nations. → C'est le début d'un mouvement d'affirmation nationale autochtone au Canada. (Ibid.)

Un autre élément s'appelle « Droit de vote au fédéral en 1960 pour les Indiens inscrits : Les Autochtones inscrits peuvent dorénavant se prévaloir de leur droit de vote au fédéral sans perdre leur statut d'Indien. » (Ibid.)

Ainsi, l'octroi du droit de vote au fédéral (1960) est mentionné par la plupart des manuels, dont un seul dénonce la décision tardive du Québec (1969). La proposition du Livre Blanc d'abolir le statut spécifique des Autochtones et les raisons du refus par ces derniers sont évoqués de manière plus ou moins détaillé et équilibrée, de même que l'obtention des droits ancestraux par des batailles juridiques. Les associations pour la défense de leurs intérêts par

les Autochtones, y compris les femmes, sont mentionnées, parfois sans bien expliquer les discriminations contre lesquelles elles se mobilisent. Les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale sont plus ou moins clairement identifiées comme buts politiques. La déclaration de l'ONU sur les droits autochtones (1978) est parfois mentionnée dans ce contexte, en spécifiant ou non l'attitude du gouvernement canadien.

Et de 1980 à nos jours

Pour la période de 1980 à nos jours, le programme HQC 2017 prévoit une prise en compte des réalités sociales que le CEPN avait déjà recommandée pour la période précédente et que nous traiterons à part (cf. infra) ainsi que la crise d'Oka (cf. infra). Mais, surtout, ce sont, sous le titre « Droits des Autochtones », les mouvements revendicatifs qui retiennent l'intérêt du CEPN :

> Tous les points que le Ministère envisage de soulever sont importants. Nous recommandons d'ajouter un onglet sur l'actualité entourant les Premières Nations, qui pourrait débuter par la Commission royale sur les peuples autochtones, passer par les mouvements plus récents, qu'on pense à Idle No More et à Theresa Spence, et se conclure par le lancement de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (Mémoire 4, p. 12)

Nous reprendrons plus tard les observations du Mémoire du CEPN sur « le lien que les Premières Nations entretiennent encore aujourd'hui avec leur territoire, et la façon dont cette relation s'est actualisée dans la modernité ». (Ibid.) Une autre recommandation, pour cette période concerne le « Statut politique du Québec » :

> Dans cette connaissance historique, nous recommandons d'ajouter un point sur les Premières Nations et le fédéralisme canadien, dans le cadre duquel on pourrait aborder le rôle des Premières Nations dans les conférences constitutionnelles ainsi que leur rôle dans l'Accord du lac Meech et l'Accord de Charlottetown. Il s'agirait d'un moment propice pour parler des Premières Nations et de la question de l'indépendance du Québec. (Mémoire 4, p. 13)

Un point spécifique est ajouté sur l'« Egalité hommes-femmes » :

> Nous suggérons d'ajouter un point à cette connaissance historique sur l'état de la situation chez les femmes autochtones, en traitant de l'évolution des droits des femmes autochtones de 1980 à aujourd'hui. Il pourrait entre autres être question du projet de loi C-31 de 1985, de la question des femmes autochtones disparues ou assassinées et de plusieurs autres enjeux de premier ordre concernant les femmes. (Mémoire 4, p. 13)

Quant au Guide de bonnes pratiques, les nombreux éléments suivants sont communiqués (en dehors du domaine social et celui culturel, que nous traiterons à part)

> De 1980 à nos jours : Redéfinition du rôle de l'État / Les comités d'harmonisation mis en place dans certaines communautés afin de favoriser les échanges intergénérationnels. / Le taux de suicide qui a diminué depuis que les communautés prennent en charge leur éducation / Les relations difficiles entre Allochtones et Autochtones dans certaines villes, par exemple, à Val d'Or / Le gouvernement des Cris (Guide de bonnes pratiques, p. 13)
> Droits des Autochtones : La Commission royale sur les peuples autochtones, constituée par décret le 26 août 1991, et dont le rapport a été présenté en 1996. / La modification de la loi C-31 de 1985, dont le statut officiel des femmes et des enfants qui est reconnu / La crise d'Oka: les causes et les impacts / L'entente de 2012, entre les Cris et le gouvernement québécois, qui donne aux Cris une forme de gouvernement local / L'article 35 sur la reconnaissance des droits ancestraux et droits issus de traités / Le recul prévisible des négociations à cause de la crise d'Oka / La déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones (2007). Le Canada et d'autres pays tardent à reconnaître certains droits de la déclaration / (…)/ Les négociations pour l'installation des centrales hydroélectriques (Atikamekw-Innus) / Les alliances et les litiges entre différentes nations pour les négociations avec le gouvernement / L'exemple d'Elijah Harper et l'Accord du lac Meech / L'action de Thereza Spence dans le mouvement Idle no more / Widia Larivière et Melissa Mollen Dupuis, cofondatrices de la section québécoise de ce mouvement / L'histoire de certaines femmes autochtones. Par exemple, Ellen Gabriel, durant la crise d'Oka / Plusieurs organismes autochtones qui touchent les jeunes créés récemment / […] / Le gouvernement Harper a renié la condition des Autochtones. Par exemple, lorsque les Cris sont allés

sur la colline parlementaire, le premier ministre n'était pas présent (Journey of Nishiyuu) / L'union des Cris et des Inuits qui sont allés à New York dans un canot modifié, démontrant leur association. Le résultat a été que le Québec a dû revoir les ententes. (Guide de bonnes pratiques, p. 12)
Statut politique du Québec : La Paix des Braves / Les résultats du vote au référendum de 1980 et de 1995 au sujet de l'indépendance du Québec, chez les Autochtones. Guide de bonnes pratiques, p. 13 […]
La Loi C-51 sur le terrorisme, qui stipule que toute personne qui perturbe la construction d'infrastructures publiques est passible de prison, affecte les Autochtones dans leurs luttes environnementales (Guide de bonnes pratiques, p. 14-15)

La partie « Droits des Autochtones » prévue par le programme comprend aussi la crise d'Oka (cf. 4.1) et la CVR (cf. 4.1) :

Pour plusieurs populations autochtones, les conditions de vie dans les communautés, les villages inuits et les villes sont peu favorables : la population s'accroît, mais elle est en proie à d'importants problèmes sociaux ; et les taux de scolarité et d'emploi sont peu élevés. Les mouvements d'affirmation et de revendication s'accentuent, notamment après 1990, année au cours de laquelle une dispute territoriale est à l'origine d'un conflit à Oka entre les Mohawks et les autorités fédérales et provinciales. Si la discrimination et les réticences à l'égard des Autochtones sont souvent vives, certaines initiatives, telles que la mise sur pied de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, permettent une meilleure compréhension du parcours des peuples autochtones. (Programme HQC 2017, p. 61)

Ces éléments sont énumérés par *MisÀjour* dans deux parties, une canadienne, l'autre québécoise :

La reconnaissance des droits des Autochtones au Canada.
1982 Loi constitutionnelle de 1982. Elle reconnait les traités et les droits ancestraux des peuples autochtones, soit « les Indiens, les Inuits et les Métis du Canada ».
1985 Modification de la Loi sur les Indiens. Désormais, les femmes autochtones qui se marient avec des non-Autochtones conservent leurs droits.
1999 Création du Nunavut. […] (MAJ 4 : 224)
2012 Idle No More. Ce mouvement citoyen appuie les revendications autochtones en combattant publiquement la loi C-45, qui restreint le contrôle des Premières Nations sur leur territoire.
2015 Commission de Vérité et Réconciliation du Canada. (MAJ 4 : 225)

et

La reconnaissance des droits des Autochtones au Québec
1985 Motion sur la reconnaissance des droits des Autochtones. Reconnaissance de l'existence au Québec des 10 Premières Nations et de la nation inuite,
1990 Crise d'Oka […]
2002 Paix des Braves […] (MAJ 4 : 225)

Comme toujours, les trois manuels plus traditionnels sont plus explicites. Pour la période de 1980 à nos jours, *Périodes* consacre une page aux « Droits des Autochtones », autour de deux sujets : la Loi constitutionnelle de 1982 et « les évènements de Restigouche ». Dans ce contexte, il rappelle la proposition du Livre blanc de 1969 qui avait déjà été refusée par les Autochtones :

Pendant les négociations pour le rapatriement de la Constitution, de nombreux Autochtones se mobilisent à travers le pays. Ils réclament l'inclusion dans la Constitution de mesures pour protéger leur statut particulier ainsi que leurs droits.
Les Autochtones et la Loi constitutionnelle de 1982. En 1969, le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau avait envisagé de supprimer la Loi sur les Indiens. Cela aurait éliminé le statut d'Indien ainsi que tout le système de reconnaissance des droits autochtones qui l'accompagne. Des groupes autochtones de tout le pays s'étaient alors mobilises dans un vaste mouvement revendicatif pour le maintien de la Loi sur les Indiens. Les autorités gouvernementales avaient alors abandonné leur projet. Après cette victoire, des Autochtones ont continué à revendiquer une meilleure reconnaissance de leurs droits particuliers durant les années 1970. Au tournant des années 1980, alors que débutent les négociations pour le rapatriement de la Constitution, les Autochtones mettent en branle un nouveau mouvement de revendication. Des manifestations ont lieu à plusieurs endroits au Canada, parfois à Ottawa, parfois dans des communautés isolées, notamment à Restigouche, en Gaspésie. En réponse aux revendications des Autochtones, le gouvernement fédéral fait inclure dans la Charte canadienne des droits et libertés un article sur la reconnaissance de leurs droits. En

> 1985, les Autochtones obtiennent une nouvelle concession. Le gouvernement fédéral accepte de modifier la Loi sur les Indiens afin que les femmes autochtones qui épousent des non-Autochtones, de même que leurs enfants, puissent récupérer leur statut d'Indien et leurs droits particuliers. (PER 4 : 364)

Le manuel cite, à ce propos, un « Article de la Charte canadienne des droits et libertés concernant les peuples autochtones » :

> Depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 1982, aucun gouvernement au Canada ne peut, en principe, faire de loi ou autoriser des projets allant à l'encontre des droits autochtones. Si un groupe autochtone croit que ses droits ne sont pas respectés, il peut désormais recourir aux tribunaux sur la base de celte protection constitutionnelle. « 35. (p. 1) Les droits existants - ancestraux ou issus de traités - des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmes. Définition de « peuples autochtones du Canada » (p. 2) Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada. » (Gouvernement du Canada, Charte canadienne des droits et libertés de la personne, 1982.) (Ibid.)

Une photo montre « Des représentants autochtones s'adressant à Jean Chrétien, ministre fédéral de la justice, en 1981 : Les représentants autochtones réclament que la Constitution protège le statut autochtone et les droits particuliers de leurs communautés. » (Ibid.) et une autre montre « Une manifestation pour la reconnaissance des droits des autochtones en 1981 » (Ibid.) Les inscriptions sur les banderoles sont en français.

Pour ce qui est des « événements de Restigouche en 1981 », un encadré leur est consacré :

> En juin 1981, dans la localité de Restigouche, en Gaspésie, des Micmacs appuyés par des Autochtones d'autres communautés manifestent pendant plusieurs jours pour obtenir le respect de leurs droits de pêche ancestraux. Les autorités publiques estiment pour leur part que les Autochtones pêchent plus de poissons qu'il ne leur est permis et font saisir leur matériel de pêche. Aussi, afin de disperser les protestataires, environ 550 policiers sont dépêchés sur les lieux. Durant le reste des années 1980, les évènements de Restigouche sont un symbole important du mouvement de résistance autochtone au Canada. (Ibid.)

Le récit est accompagné par la photo d' « Un aîné et un jeune Autochtone préparant un filet de pêche, en 1984 : Bien qu'elles soient moins pratiquées qu'avant, plusieurs activités traditionnelles le sont toujours chez les Autochtones. A partir de 1982, elles sont même protégées par la Charte canadienne des droits et libertés. » (Ibid.)

Dans les parties suivantes, les Premières Nations sont mentionnés, par exemple à l'occasion de l'accord du lac Meech : « Elijah Harper, un député autochtone du Manitoba, s'oppose à l'accord du lac Meech parce qu'il ne prévoit pas de nouvelles garanties pour les droits autochtones. » (PER 4 : 367)

Un peu plus loin, le contexte « La place des femmes dans la société » cite une femme autochtone parmi « Quelques femmes ayant accédé à des postes d'importance » : « Jocelyne Gros-Louis, politicienne, 1992 : Première femme élue à la tête d'un conseil de bande d'une Première Nation au Canada », en ajoutant cette remarque : « Aussi appelée ' Lahontiach ', ' La pionnière' en huron-wendat » (PER 4 : 373)

Périodes, à propos de la question nationale, s'intéresse aussi aux implications pour les Premières Nations :

> Encadré : Principaux avantages pour les autochtones prévus dans l'accord de Charlottetown. L'accord prévoit la reconnaissance du droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Ces peuples pourraient ainsi mettre en place leurs gouvernements, qui seraient en mesure d'adopter des lois en matière de langue, de culture, d'économie, d'identité et d'institutions locales. / Un processus de consultation des Autochtones serait mis en place lors de l'élaboration de lois fédérales et provinciales importantes, lors des jugements rendus par la Cour suprême concernant leurs droits ainsi que lors de négociations visant d'éventuels changements constitutionnels. / Des sièges seraient réservés à des représentants autochtones au Sénat. (PER 4 : 390)

Le coup d'envoi du dossier « Choisir entre revendications et réconciliation », également axé autour de la question constitutionnelle, contient, entre autres, cette question : « […] Que fait-on pour favoriser une réconciliation avec les Autochtones ? » (PER 4 : 400)

En son sein, une section sure « L'évolution de la situation des Autochtones » précède celle sur la CVR. Elle s'intéresse surtout à la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones et ses recommandations :

> Après la crise d'Oka de 1990, le gouvernement fédéral avait mis sur pied en 1991 la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones. Celle-ci avait pour mission d'établir la liste des principaux problèmes auxquels ces derniers faisaient face et d'émettre des recommandations pour les régler. Dans son rapport déposé en 1996, la Commission met en lumière les conditions de vie difficiles de la majorité des communautés autochtones. Afin de remédier à la situation, la Commission formule 400 recommandations, entre autres celles d'investir dans des programmes permettant aux Autochtones de développer leurs propres entreprises ou encore de leur faciliter l'accès aux soins de santé et à la formation professionnelle. D'autres recommandations sont de nature politique. Le rapport suggère notamment de mettre en place un Parlement autochtone où siègeraient des députes élus par la population autochtone de tout le Canada. Ce Parlement autochtone aurait pour fonction de conseiller le Parlement du Canada dans la formulation de lois concernant les Autochtones. Le rapport recommande aussi l'adoption de mesures encourageant la participation des Autochtones a l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire. Cela permettrait la création d'emplois qui leur seraient réserves et le développement d'une économie spécifique diversifiée et plus autonome. (PER 4 : 404)

Un encadré en résume les points essentiels :

> La Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones.
> Problèmes mis en lumière : Discrimination / Conditions de vie difficiles dans les collectivités autochtones: Accès restreint à l'éducation -Chômage élevé et revenus peu élevés / Nombreux problèmes de santé / Dépendance vis-à-vis des programmes gouvernementaux / Perte de la culture / Manque de reconnaissance de certains droits autochtones .
> Recommandations : Développer des services publics au sein des communautés autochtones, notamment en matière de santé et d'éducation / Créer un tribunal indépendant pour régler la question des revendications territoriales autochtones. / Mettre sur pied un Parlement spécifique pour les Autochtones du Canada, qui conseillerait le Parlement du Canada / Mettre en place des ententes permettant aux Autochtones de participer à l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire et d'en bénéficier. (Ibid.)

Un extrait du rapport de la commission concerne les mesures dans le domaine de l'économie :

> « Il ne sera pas facile de transformer les économies autochtones pour qu'elles passent de la dépendance à l'autosuffisance. Pour la plupart des nations, l'élan viendra principalement de l'accès à une juste part des terres et des ressources. Les récents règlements de revendications territoriales permettent de croire que les nations utiliseront leurs forêts, leurs ressources minières, leur poisson, leur faune et d'autres ressources pour créer des emplois, produire des revenus et jeter les bases d'une économie diversifiée. » (Rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, 1996) (Ibid.)

Comme nous l'avons vu, la section suivante, sur la CVR, parle très largement d'autres sujets au-delà des pensionnats (cf. supra). Elle comprend des exemples de mobilisation autochtone (cf. supra), des accords comme la Paix des Braves (cf. supra) et aussi deux paragraphes sur « La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2007 » : Cet encadré, à la différence de *Chroniques* (cf. supra), tient compte du refus initial du Canada, puis du changement de son attitude :

> 2006 : L'ONU invite tous les pays à appuyer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ; 2007 : 143 pays appuient la déclaration, mais le Canada s'y oppose, affirmant avoir ses propres mécanismes de reconnaissance des droits autochtones ; 2010 : Le Canada accepte d'appuyer la déclaration, mais avec une certaine réserve, soulignant qu'elle est symbolique, car elle n'oblige pas les pays signataires à modifier leurs lois à l'égard des Autochtones ; 2016 : Le Canada appuie pleinement et sans réserve la déclaration et s'engage à mettre en place des dispositifs supplémentaires de reconnaissance des droits autochtones. (PER 4 : 407)

Un extrait de la déclaration est ensuite cité :

> Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en 2007 : « Les peuples autochtones [...] ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes. [...] Les peuples autochtones ont le droit de maintenir et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes, tout en conservant le droit, si tel est leur choix, de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'Etat. » (ONU, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2007) (Ibid.)

Mémoire, avant même d'entamer la partie sur les droits des Autochtones des années 1980, avait évoqué, par un encadré, « la guerre du saumon » que *Périodes* avait qualifié de symbole important du mouvement de résistance autochtone au Canada » (cf. supra) :

> Le petit extra : Un épisode de la guerre du saumon. Dès la seconde moitié du 19e siècle, certaines rivières du Québec, notamment les rivières à saumon, attirent les pêcheurs sportifs américains. Des clubs privés sont construits aux abords des rivières les plus recherchées. Pour laisser le champ libre à ces riches touristes, les autorités interdisent aux Autochtones d'y pratiquer leurs activités traditionnelles de pêche. Certaines communautés se voient ainsi privées d'un important moyen de subsistance. Le problème se poursuit pendant la majeure partie du 20e siècle. Au début des années 1980 éclate ce qu'on a appelé la guerre du saumon », c'est-à-dire une période de conflits sur les rivières à saumon de Ia Côte-Nord et de la Gaspésie. Les tensions culminent le 11 juin 1981 alors que des centaines de policiers et agents de conservation de la faune interviennent dans Ia réserve micmaque de Listuguj (alors appelée Restigouche), en Gaspésie. Les filets qu'utilisent les Autochtones pour pêcher sont retirés de la rivière, et des pêcheurs micmacs sont arrêtés. Les pouvoirs du conseil de bande sont même suspendus. Le conflit se dénoue peu à peu avec la mise en place d'un comité de surveillance sur les pêches auquel siègent des membres de la communauté de Listuguj. (MEM 4 :222)

A côté est reproduit l'affiche du film « Les évènements de Restigouche » avec ce commentaire : Alanis Obomsawin, une cinéaste de la nation abénaquise, à produit en 1984 un documentaire sur cet épisode de la guerre du saumon. (Ibid.)

Mémoire mentionne également l'attitude déterminante d'Elijah Harper dans l'échec de l'accord du lac Meech, motivé par le manque de respect pour les Premières Nations dans le procédé, en brossant son portrait :

> Premier député autochtone élu au Manitoba (pour le Nouveau Parti démocratique), Elijah Harper siège dans l'opposition au moment où l'Assemblée législative vote pour approuver l'accord du lac Meech, Parce que les Premières Nations n'ont pas été consultées ni reconnues dans les discussions constitutionnelles, il refuse à huit reprises de donner son appui. Le vote devant être unanime, l'accord n'est donc pas approuvé par le Manitoba dans les délais prévus. En réaction au geste d'Elijah Harper, Terre-Neuve décide de ne pas procéder à un vote, faisant valoir que la situation au Manitoba rend l'exercice inutile. (MEM 4 : 290)

Le dossier sur « Les droits des Autochtones » est introduite par un rappel des principales revendications des Premières Nations :

> A partir des années 1980, les Autochtones revendiquent plus fortement Le respect de leurs droits auprès des gouvernements. Ils s'appuient sur les décisions des tribunaux canadiens qui leur donnent raison de réclamer plus d'autonomie, particulièrement dans la gestion de leurs territoires et dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la justice. (MEM 4 : 295)

Le premier élément concerne « La Loi constitutionnelle de 1982 ». Si *Périodes* avait avant tout souligné le caractère évolutif de la reconnaissance des droits autochtones, suite à des revendications, *Mémoire* présente la nouvelle constitution comme un tremplin pour faire valoir leurs droits ultérieurement :

> En 1982, l'article 35 de la Constitution canadienne reconnait les droits ancestraux des peuples autochtones et Les droits issus de traités. Cet article définit les peuples autochtones du Canada comme étant Les Indiens, les Inuits et les Métis. Plusieurs nations autochtones du Canada s'adressent ensuite aux tribunaux afin de faire respecter leurs droits ancestraux ou leurs droits territoriaux issus de traités. (MEM 4 : 295)

L’élément revendicatif est cependant représenté par la photo d’ « Une manifestation autochtone » qui montre trois hommes battant un tambour devant des banderoles en anglais et en français, commentée ainsi : « Le 16 novembre 1981, des Autochtones manifestent sur la colline du Parlement d'Ottawa afin de revendiquer la prise en compte des droits des peuples autochtones dans le projet de rapatriement de la Constitution. » (Ibid.)

Il est ensuite question du « projet de loi C-31 et le statut d'Indien » qui concerne les femmes des Premières Nations, sans que ce soit spécialement souligné :

> En 1985, Le projet de loi C-31, qui modifie en profondeur la Loi sur les Indiens, est adopte. Désormais, Les femmes membres des Premières Nations mariées à des non-Autochtones et leurs enfants sont considérés comme des « Indiens ». Environ 60 000 personnes au Canada retrouvent ou obtiennent alors leur statut d'Indien. Avant 1985, le statut d'Indien impliquait automatiquement l'appartenance à une bande. Avec la nouvelle Loi de 1985, les bandes peuvent désormais déterminer qui fait partie ou non de leurs membres. Par ailleurs, La nouvelle loi élimine complètement toutes les clauses d'émancipation encore présentes dans la Loi sur les Indiens. (Ibid.)

Il rappelle à cette occasion la modification de 1869 privant « du statut d'Indien les femmes autochtones qui se marient à un non-Autochtone, ainsi que leurs enfants. » (cf. supra)

Pour *Mémoire*, « la reconnaissance des nations autochtones et de leurs droits par le gouvernement du Québec (1985) » fait également partie de ce contexte :

> De son côté, le gouvernement du Québec reconnait, en 1985, l'existence et les droits ancestraux de dix nations autochtones du Québec. Une 11e nation, celle des Malécites est reconnue en 1989. Cette reconnaissance permet aux Autochtones de négocier avec le gouvernement du Québec des ententes sur : le droit à l'autonomie au sein du Québec ; le droit de conserver leurs cultures, leurs langues et leurs traditions ; le droit de posséder et d'administrer des terres; le droit de gérer les ressources fauniques de leur territoires ; le droit de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier; le droit de se développer en tant que nations distinctes, avec leurs identités propres. (MEM 4 : 296)

Un document reproduit un extrait de la motion adoptée :

> La reconnaissance des nations autochtones par l'Assemblée nationale, en 1985. « Que cette Assemblée: Reconnaisse l'existence au Québec des nations abénaquise, algonquine, attikamek, crie, huronne, micmaque, mohawk, innue, naskapie et inuite; Reconnaisse leurs droits ancestraux existants [...]; Souscrive à la démarche que le gouvernement a engagé avec les Autochtones afin de mieux reconnaitre et préciser leurs droits, cette démarche s'appuyant à la fois sur la légitimité historique et sur l'importance pour la société québécoise d'établir avec les Autochtones des rapports harmonieux fondés sur le respect des droits et la confiance mutuelle [...]. (Ibid.)

Voici la question posée aux élèves : « Quelles raisons motivent l'adoption de cette résolution par l'Assemblée nationale ? » (Ibid.)

C’est aussi l’élément que *Mémoire* retient sur les évolutions des années 1980, dans son résumé du chapitre 4 : « En 1985, le gouvernement du Québec reconnait l'existence et les droits ancestraux de dix nations autochtones du Québec. Une 11e nation, celle des Malécites, est reconnue en 1989. » (MEM 4 : 352)

La tentative de porter leur cause devant l’ONU, figure par la photo : « Cris et des Inuits sur la rivière Hudson : Certaines communautés autochtones décident d'utiliser les tribunes internationales afin de gagner des appuis à leurs revendications. Par exemple, des militants cris et inuits se rendent en canot à l'ONU, à New York, pour sensibiliser la communauté internationale à leur situation. » (MEM 4 : 296)

Le manuel revient sur ce sujet deux pages plus tard (interrompues par la présentation de la crise d'Oka et de « La Commission royale sur les peuples autochtones »), par un encadré, mentionnant rapidement la position canadienne :

> A savoir. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Comme plusieurs peuples autochtones de par le monde, certaines nations autochtones canadiennes entreprennent de faire connaitre leurs revendications sur le plan international. En 2007, l'Organisation des Nations Unies adopte la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui reconnait entre autres leur droit à l'autodétermination. Après avoir voté contre l'adoption de cette déclaration, le Canada finit par l'appuyer en 2010. (MEM 4 : 298)

Il aborde « La Commission royale sur les peuples autochtones » directement après la crise d'Oka, dans ce contexte, tandis que *Périodes* l'en avait séparée par une soixantaine de pages, tout en s'y référant (cf. supra). *Mémoire* insiste sur le fait qu'elle ne s'est pas traduit dans une politique déterminée pour suivre les recommandations :

> La crise d'Oka et le contexte politique de l'époque amènent le Parlement canadien à voter la mise sur pied de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1991. Son mandat est d'analyser les relations entre les Autochtones, le gouvernement fédéral et la société canadienne. Elle doit proposer des solutions aux problèmes qui minent ces relations. La commission, composée de quatre membres autochtones et de trois membres non autochtones, remet ses conclusions en 1996. Le rapport de la commission recommande entre autres que les Autochtones puissent participer aux politiques qui les concernent et qu'on leur accorde les pouvoirs nécessaires à leur autodétermination. Comme les recommandations de la commission nécessiteraient une modification de la Constitution canadienne, très peu d'entre elles seront mises en application. (MEM 4 : 297)

Dans les révisions à la fin du volume, *Mémoire* retient ceci pour le contexte autochtone des années 1980 : « Nommez deux changements, du point de vue juridique, qui incitent les Autochtones à revendiquer davantage le respect de leurs droits à partir des années 1980 » (MEM 4 : 366)

Chroniques mentionne également, après avoir constaté, à propos de l'accord du lac Meech que « les peuples autochtones contestent aussi l'entente ». (CHR 4 : 484) le rôle d'Elijah Harper dans cet échec en faisant son portrait, plus succinctement que les deux autres :

> Elijah Harper (1949-2013). Elu au Parlement du Manitoba, ce politicien d'origine crie a grandement contribué à l'échec de l'Accord du lac Meech en refusant de l'approuver. Ardent défenseur des droits des Autochtones, il reproche à cet accord de tenir compte des demandes du Québec, sans toutefois considérer celles des Autochtones. (Ibid.)

Il introduit ainsi son dossier sur « Les droits des Autochtones » dans les années 1980 :

> Au début des années 1980, les communautés autochtones intensifient leurs revendications auprès des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles souhaitent éveiller les consciences au sujet des injustices et des préjudices causés aux communautés autochtones, notamment ceux reliés aux politiques d'assimilation pratiquées depuis le début du 19^{e} siècle. Malgré leurs revendications, les Autochtones subissent encore de la discrimination : les réticences à leur égard persistent, en raison, par exemple, de certains préjugés et de la méconnaissance de leur culture. (CHR 4 : 518)

La question posée dans ce contexte est : « 1. Pourquoi les Autochtones subissent-ils encore de la discrimination au début des années 1980 ? » (CHR 4 : 523). Le terme « Préjudice » est expliqué : « Dommage causé à une personne de manière volontaire ou involontaire. » (CHR 4 : 518) et une photo de Nora Bernard (cf. supra) illustre le contexte. (Ibid.)

Le dossier débute par un paragraphe sur « Les conditions de vie », (cf. infra) et sur le plan politique, c'est ensuite des « Autochtones et la Constitution de 1982 » qu'il est question. *Chroniques* insiste fortement sur les activités des Premières Nations pour obtenir des

avancées en leur faveur dans la nouvelle constitution, et celles obtenues sont qualifiées comme importantes, mais non encore suffisantes :

> En 1982, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau s'apprête à rapatrier la Constitution sans avoir consulté les peuples autochtones. Les représentants autochtones se regroupent alors pour forcer le gouvernement fédéral à ajouter un article, l'article 35, portant sur la reconnaissance de leurs droits (ancestraux ou issus de traités) dans la Loi constitutionnelle de 1982. Même si l'article 35 ne précise pas quels sont les droits ancestraux des Autochtones, il permet de reconnaitre officiellement près de 70 traités historiques, du Régime français jusqu'aux conventions de la Baie-James et du Nord québécois, en 1975, et du Nord-Est québécois, en 1978. Ces traités font depuis partie de la Constitution du Canada. (CHR 4 : 519)

La modification en faveur des femmes mariées à des non-Autochtones est intégrée dans ce contexte :

> En vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, le gouvernement fédéral modifie, en 1985, la Loi sur les Indiens. Désormais, les femmes ne perdent plus ce qu'on appelle le « statut d'Indien » si elles se marient avec un non-Indien. Dans les années suivantes, plus de 10 000 personnes vivant au Québec, surtout des femmes et des enfants, acquièrent le statut d'Indien. (Ibid.)

Le manuel souligne l'importance de « revendications autochtones » avec une note d'optimisme sur leur solution :

> Les revendications territoriales sont extrêmement importantes pour les communautés autochtones, car en plus d'être étroitement lié à la sauvegarde de leur mode de vie traditionnel, le territoire fait partie de leur identité. Entre 1973 et 2000, plus d'une vingtaine de revendications territoriales conduisent à des ententes avec les deux paliers de gouvernement. D'autres ententes concernant l'autonomie gouvernementale et les services aux communautés sont aussi conclus. (Ibid.)

La photo d' « Une manifestation à Toronto pour dénoncer la rafle des années soixante. » montrant un groupe d'Autochtones avec une pancarte disant « The truth about the 60s » attire l'attention sur un phénomène que le manuel est le seul à mentionner : « Cette manifestante autochtone réclame la vérité à propos des années 1960. Entre 1951 et 1984, quelque 20 000 enfants autochtones sont placés dans des familles non autochtones, ou offerts en adoption. Certains enfants sont même ' vendus ' à l'étranger, par exemple aux Etats-Unis et en Europe. » (Ibid.)

« Les droits des communautés autochtones du Québec » sont traités à part. On nomme leurs organisations et leur reconnaissance comme « nations distinctes », en 1983 :

> Deux principaux regroupements défendent les intérêts des Autochtones auprès des gouvernements du Québec et du Canada : l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), qui représente les communautés des Premières Nations, et la Société Makivik, qui défend les intérêts des communautés inuites du Nunavik. En 1983, les pressions de ces regroupements amènent le gouvernement Lévesque à reconnaitre officiellement que « les peuples aborigènes du Québec sont des nations distinctes qui ont droit à leur culture, à leur langue, à leurs coutumes et traditions, ainsi que le droit d'orienter elles-mêmes le développement de cette identité propre. » (CHR 4 : 519)

La citation de Lévesque qui emploie le terme « Aborigène » conduit le manuel à le définir : « Descendant des premiers occupants d'un territoire ». (Ibid.)

Le manuel parle ensuite, de « La reconnaissance des nations autochtones par le gouvernement du Québec » et les enjeux des questions territoriales :

> Le 20 mars 1985, l'Assemblée nationale du Québec adopte une motion qui reconnait l'existence et les droits de 10 nations autochtones : les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons (Wendats), les Micmacs, les Mohawks, les Montagnais (Innus), les Naskapis et les Inuits. En mai 1989, le Québec reconnait une onzième nation, les Malécites. Depuis l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982 et la reconnaissance officielle de ces 11 nations, le gouvernement du Québec doit négocier des ententes qui respectent les droits ancestraux et l'autonomie des Autochtones. Les questions territoriales sont complexes.

> Deux évènements illustrent la diversité des revendications territoriales des nations autochtones : la crise d'Oka de 1990 et les négociations précédant la signature de la Paix des braves, en 2002. (CHR 4 : 520)

Avant d'aborder ces deux événements, le manuel présente une carte sur « Les Communautés autochtones du Québec » et informe, par un encadré, sur « Les revendications territoriales des communautés autochtones » : « [Les] revendications globales concernent les droits de propriété sur des territoires l'objet d'un traité entre une nation autochtone et le gouvernement. / [Les] revendications particulières portent sur le respect des traités existants. » (CHR 4 : 520)

Comme *Mémoire*, *Chroniques* enchaine directement sur « La Commission royale sur les peuples autochtones », dont elle constate que le grand effort mis en œuvre est resté lettre morte :

> Un an après la crise d'Oka, le gouvernement du Canada crée la Commission royale sur les peuples autochtones. Quatre commissaires autochtones et trois non-autochtones sont chargés d'enquêter sur la question suivante : « Quels sont les fondements d'une relation équitable et honorable entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada ?». Après avoir visité plus de 90 communautés, la commission dépose, le 21 novembre 1996, un rapport comprenant plus de 400 recommandations. Aucune d'entre elles ne sera toutefois mise en œuvre. (CHR 4 : 522)

Deux « Extraits des déclarations des coprésidents de la Commission royale sur les peuples autochtones » donnent une impression de sa teneur :

> Notre rapport propose une stratégie détaillée sur 20 ans pour restaurer la santé sociale, économique et politique des peuples autochtones et redéfinir leur relation avec l'ensemble des Canadiens (source : « Extraits des déclarations des coprésidents de la Commission royale sur les peuples autochtones ») (Ibid.)
> La façon dont le Canada traite ses Autochtones se résume à un gigantesque gaspillage de potentiel, d'argent et de vies humaines. (source : « Extraits des déclarations des coprésidents de la Commission royale sur les peuples autochtones ») (Ibid.)

Le manuel reviendra sur la déclaration de l'ONU déjà abordé auparavant (cf. supra), plus tard dans le contexte de la CVR. Cette fois, il insiste sur le changement d'attitude du Canada :

> Le Canada et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. En 2007, 143 pays votent en faveur de la Déclaration, et 4 pays, dont le Canada, votent contre. En novembre 2010 toutefois, le gouvernement du Canada révise sa position et décide d'appuyer Ia Déclaration, mais sans la mettre en œuvre. Ce n'est qu'en mai 2016 que le Canada s'engage à respecter et à appliquer les principes de la Déclaration. (CHR 4 : 554)

A part *MisÀjour,* qui se contente d'une énumération, les trois autres évoquent, de façon plus ou moins détaillée, les enjeux autochtones depuis les années 1980. Tous s'intéressent aux droits obtenus dans le cadre de la Loi constitutionnelle de 1982 et notamment à la modification de la Loi sur les Indiens de 1985 en faveur des femmes mariées à des non-Autochtones. Tous les manuels représentent, par des textes ou des photos, des Autochtones qui se mobilisent ; soit en évoquant « les évènements de Restigouche » / « la guerre du saumon », soit en montrant des Autochtones qui se rendent devant l'ONU en canot.

Tous mentionnent aussi l'opposition d Elijah Harper à l'accord du lac Meech motivé par le manque de respect pour les Premières Nations. Le programme ministériel se contente de noter, sur l'échec de cet accord : « Terre-Neuve et le Manitoba n'ayant pas respecté le délai » (Programme HQC 2017, p. 60)

Certains manuels citent des femmes autochtones ayant accédé à des postes d'importance ou la création d'organisations autochtones de défense de leurs droits.

La reconnaissance des nations autochtones, y compris celle des Malécites comme 11^{e} nation par le gouvernement du Québec est accompagnée par plus ou moins d'éléments.

La plupart des manuels s'intéressent de plus près à la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones et ses recommandations, et dénoncent le fait qu'elles n'ont pas été réalisées.

Chroniques mentionne, seul dans ce cas, le placement d'enfants autochtones dans des familles non-autochtones entre 1951 et 1984.

Pour la plupart des manuels la section sur la CVR est largement consacrée aux pensionnats (cf. supra). *Périodes*, en revanche, parle très largement d'autres sujets au-delà des pensionnats, donne des exemples de mobilisation autochtone et cite la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2007 dans ce contexte.

La crise d'Oka

Tous les manuels accordent une grande attention à la crise d'Oka. Ils le font dans différents contextes, le plus souvent dans le cadre des « Droits des Autochtones » dans les années 1980. *MisÀjour* n'y fait pas exception cette fois. Il y consacre un élément de sa page sur « La reconnaissance des droits des Autochtones au Québec » :

> 1990 : Crise d'Oka. Revendication (armée) des Mohawks pour protéger leur territoire ancestral à Oka / Barrage de la route 344 et du pont Mercier à Montréal / Aide et soutien offerts par d'autres Mohawks du Canada et des Etats-Unis / Intervention de la Sûreté du Québec, de la GRC et, finalement, de l'armée canadienne » accompagné de la photo « Des Mohawks bloquant la route 344 » montrant une barricade de voitures renversées et pancartes publicitaires pour le terrain de golf, sur laquelle se tient un « Warrior » au fusil brandi – un autre apparaît derrière la barricade. (MAJ 4 : 226)

Une page plus loin, un « Dossier spécial » de trois pages traite de cette question : « Quels étaient les enjeux de la crise d'Oka ? » (MAJ 4 : 228-30) Comme toujours, le manuel présente des documents à interpréter. Cette fois-ci, il s'agit d'abord d'une carte qui permet de s'orienter et de faire le point sur les territoires convoités : « Le projet domiciliaire et le projet d'agrandissement du golf à Oka en 1990 » (Source : Pierre Trudel, « La crise d'Oka de 1990 : retour sur les évènements du 11 juillet », Recherches amérindiennes au Québec, vol. 39, n° 1-2. 2009, p. 130) (MAJ 4 : 228)

Trois autres documents sont des citations du même article de revue dont provient cette carte. Une première souligne l'importance de l'événement dans son contexte historique :

> « La crise d'Oka nous a fait brutalement prendre conscience de l'existence dans la région de Montréal de l'une des plus anciennes revendications territoriales de l'histoire du Canada. Cette crise s'est produite en 1990, à l'époque où se déroulaient des négociations constitutionnelles qui suscitaient un large débat sur la situation des « peuples fondateurs » du pays, discussions qui tenaient compte, cette fois-ci, des peuples autochtones. » (Source : Pierre Trudel, « La crise d'Oka de 1990 : retour sur les évènements du 11 juillet », Recherches amérindiennes au Québec, vol. 39, n° 1-2. 2009, p. 129.) (MAJ 4 : 229)

Une seconde soulève des doutes persistants sur le déroulement et la responsabilité des violences :

> «Vingt ans plus tard, on ne sait toujours pas avec certitude qui, des Guerriers ou des policiers, à tire en premier. Deux versions s'opposent également quant à savoir si le caporal Marcel Lemay a été visé et tué intentionnellement. L'enquête du coroner tend à démontrer cette dernière hypothèse pendant que des Mohawks ont plutôt avance l'idée selon laquelle une balle tirée par les policiers a pu ricocher sur un arbre et atteindre mortellement Marcel Lemay ou encore que le tir d'un policier ait pu l'atteindre directement. Les policiers se sont retirés dans le village d'Oka après l'échange de coups de feu et des milliers d'entre eux ont alors encercle Kanasetake et Kahnawake, pendant que des centaines de Mohawks des deux communautés consolidaient leurs positions défensives. Les Forces armées canadiennes ont remplacé les policiers le 14 aout 1990 jusqu'à la fin du conflit, le 26 septembre 1990. » (Source : Pierre Trudel, « La crise d'Oka de 1990 :

retour sur les évènements du 11 juillet », Recherches amérindiennes au Québec, vol. 39, n° 1-2. 2009, p. 135) (Ibid.)

Enfin, une troisième revient sur son importance historique :

« De nos jours, il existe des centaines de revendications territoriales autochtones au Canada, ce qui parfois à provoque des crises politiques. Cependant, l'ampleur de la crise d'Oka demeure inégalée et certains facteurs en sont responsables, particulièrement le blocage, pendant cinquante-sept jours, d'un pont reliant une banlieue a un grand centre urbain et l'implication, du côté amérindien, d'une « société des Guerriers » possédant une certaine expérience militaire. » (Source : Pierre Trudel, « La crise d'Oka de 1990 : retour sur les évènements du 11 juillet », Recherches amérindiennes au Québec, vol. 39, n° 1-2. 2009, p. 131) (Ibid.)

Un autre document cite « Le témoignage d'un Mohawk d'Oka » qui se montre choqué par ce qu'il a vécu comme une attaque des policiers :

« Le 11 juillet, quand quelqu'un a téléphoné à la maison pour dire que les policiers attaquaient notre peuple, je trouvais cela tellement irréel. Je ne pouvais croire que, dans un pays comme le Canada, on pouvait attaquer ainsi les Autochtones. [...] Ceux qui discutaient avec les policiers ce matin-là s'attendaient peut-être à cela dans une certaine mesure, mais pas comme c'est survenu. Ils croyaient qu'ils se feraient arrêter, mais pas qu'on leur tirerait dessus ou qu'ils seraient battus comme c'est arrivé plus tard. » (Source : Brenda Katlatont Gabriel-Doxtater et Arlette Kawanatatie Van Den Hende, A l'orée des bois : une anthologie de l'histoire du peuple de Kanehsatà :ke, Kanehsatà:ke, Centre culturel et de langue Tsi Ronterihwanónhnha ne Kanien'kéha, 2010, p. 255.) (MAJ 4 : 229)

De la même source, le manuel cite ensuite « Une déclaration d'un chef mohawk adressée au ministère des Affaires indiennes du 18^{e} siècle » qui appuie le fait que les Mohawk réclament le territoire comme leur propriété :

« Si nous consentions à aller nous établir au lac des Deux Montagnes, nous aurions un grand territoire pour lequel le roi de France nous accorderait un acte de propriété, et qui nous appartiendrait pour toujours, à nous et à nos héritiers, et nous ne serions plus importunes dans nos habitations. Même si cela nous dérangeait beaucoup de quitter nos maisons et nos petites clairières, le désir de posséder une propriété fixe nous a cependant incités à nous soumettre. Nous sommes donc partis et avons pris possession de la terre qui nous était assignée. » (Source : Brenda Katlatont Gabriel-Doxtater et Arlette Kawanatatie Van Den Hende, A l'orée des bois : une anthologie de l'histoire du peuple de Kanehsatà :ke, Kanehsatà:ke, Centre culturel et de langue Tsi Ronterihwanónhnha ne Kanien'kéha, 2010, p. 28-29) (MAJ 4 : 230)

Un extrait d'une thèse de doctorat relie ensuite la crise d'Oka à l'échec du lac Meech et aux relations entre Premières Nations et Européens depuis toujours :

« En 1990, les Premières Nations font sentir le poids de leur opposition dans les discussions constitutionnelles du lac Meech, puis les Mohawks affirment leur souveraineté au cœur d'un conflit politique hautement médiatisé qui finit par ébranler le mythe de la nation au Québec et au Canada : la crise d'Oka. Déclenchée par un projet municipal d'agrandissement du terrain de golf et de développement domiciliaire sur des terres que se disputent la municipalité d'Oka et la communauté mohawk de Kanehsata:ke, la crise d'Oka fait remonter à la surface un profond différend qui perdure depuis l'époque coloniale et que les sociétés canadienne et québécoise s'efforcent par tous les moyens de faire oublier. Elle marque un moment de rupture dans les relations entre les peuples autochtones et les peuples dits fondateurs du Canada. » Source Isabelle St-Amand, La crise d'Oka lors du siège, dans les films documentaires et dans 105 récits littéraires autochtones et allochtones au Québec et au Canada : évènement, rapport à l'espace et représentations (Thèse de doctorat en études littéraires, UQAM 2012, p. 38.) (Ibid.)

Enfin, un autre « témoignage d'un guerrier mohawk » justifie l'usage de moyens violents, dans des circonstances particulières :

« There are times when you need to use violence, especially when the very core of your existence is being threatened. We cannot allow the future of the Mohawk nation to be decided by outsiders … the issue of Mohawk nationhood is not à debatable issue, just as our aboriginal fight to land is not. Violence is respected ... they listen ... they fear violence. Violence has given us bargaining power. » Traduction libre de l'anglais par Marc-André Lauzon : « Il y a des moments où il faut utiliser la violence, surtout quand le cœur même de notre existence est menacé. Nous ne pouvons pas laisser des étrangers décider du sort de la nation mohawk ... La question de la nation mohawk n'est pas sujet à débat, pas plus que ne l'est celle concernant notre droit ancestral à la terre. La violence inspire le respect... ils écoutent... ils ont peur de la violence. La violence nous

> à donne le pouvoir de négocier. » (Source : Linda Persutati, In Defense of Mohawk Land : Ethnopolitical Conflict in Native North America, New York, Suny Press, 1997, p. 55.) (Ibid.)

Un dernier document, sans aucune explication ou légende, montre, en rapproché, de profil et face à face, un soldat (canadien ? québécois ?) au regard déterminé et un « warrior » entièrement cagoulé. (Ibid.)

Or, comme d'habitude, le manuel ne donne aucune consigne pour guider l'interprétation de ces éléments dont, par ailleurs, le caractère de « source historique » est questionnable. En l'absence de texte de présentation, et puisqu'il abandonne la parole à des tiers, le seul choix des documents peut nous renseigner sur les accents que le manuel souhaite porter sur l'événement. L'insistance sur son importance historique ressort clairement, ainsi que la présence de la violence, en précisant que l'attribution d'une responsabilité d'un côté ou de l'autre n'est pas possible. Or, les raisons et le déroulement du conflit restent largement inexpliqués, ce qui contraste avec la présentation d'une carte.

Les manuels traditionnels procèdent par un exposé des faits, éventuellement enrichi par d'autres éléments.

Ainsi, *Mémoire* qualifie le conflit de « dispute territoriale » de « différend » et identifie comme opposants « les Mohawks » et, sur un même plan « les gouvernements provincial et fédéral ». Le fait que les Mohawks « revendiquent » le territoire n'est pas expliqué davantage. Le durcissement du conflit est attribué à l'action des agents de la sûreté du Québec et à la mort d'un d'entre eux. La revendication autochtone est maintenant celle de l'autodétermination. Selon *Mémoire*, la crise d'Oka attire l'attention de « toute la population » sur les droits des Premières Nations :

> La crise d'Oka (1990). A l'été 1990, une dispute territoriale est à l'origine d'un conflit à Oka entre les Mohawks et les gouvernements provincial et fédéral. Cette crise débute lorsque les Mohawks de Kanesatake, à l'ouest de Montréal, s'opposent à un projet de construction résidentiel et d'agrandissement d'un golf municipal situe en partie sur un territoire qu'ils revendiquent. Alors que le différend perdure et que le projet semble en voie de se réaliser, un groupe de Mohawks, appelés « Warriors », érige un barrage sur la route qui relie Kanesatake à la municipalité d'Oka. La situation dégénère quand des agents de la sûreté du Québec interviennent et que l'un d'eux est tué. En signe de solidarité, les Mohawks de Kahnawake, au sud de Montréal, se joignent aux manifestations. Ils bloquent l'accès au pont Mercier et revendiquent le droit à l'autodétermination. Le gouvernement du Québec fait alors appel à l'armée canadienne. Le conflit dure plusieurs mois, et la tension entre Autochtones et non-Autochtones est très vive. Cet évènement démontre à toute la population la délicate question des droits et du rapport au territoire des Autochtones. (MEM 4 : 296-7)

Le terme « Autodétermination » est défini : « Droit d'un peuple à déterminer la forme de gouvernement qui lui convient. » (Ibid.)

La photo « La police intervient à Oka », qui illustre le contexte, montre la barricade gardée par des groupes des deux côtés, sans qu'un visage ne soit identifiable, et des voitures de police, mais aucune violence ou menace n'est en cours. La légende commente : « La police provinciale monte la garde aux abords des barricades mohawks durant l'été 1990. » (MEM 4 : 297)

Une des protagonistes du côté autochtone est citée par un portrait, accompagné d'une photo qui la montre souriante :

> Coup d'œil sur : Ellen Gabriel (1959-). Ellen Gabriel est une artiste et une militante de la communauté mohawk de Kanesatake. Durant la crise d'Oka de l'été 1990, elle est la porte-parole de sa communauté auprès des gouvernements et des médias. Elle est présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec de

> 2004 à 2010. En mai 2017, lors d'un discours prononcé à un symposium au Sénat canadien où elle rappelle les difficultés auxquelles ont dû faire face les peuples autochtones, elle déclare : « Je vous dis ces choses pour que vous connaissiez votre histoire. Je ne veux pas que vous ayez pitié de moi. Je ne veux pas que vous vous sentiez coupables. Je veux que vous agissiez. » (Ibid.)

Dans un des documents réunis dans la rubrique des activités, il est question d'une avancée assez partielle dans ce dossier, obtenue par les Mohawks, malgré l'échec de leur résistance :

> En plus de promesses de négociations arrachées au fédéral, les Mohawks obtiendront vraisemblablement les 97 acres de terres qui, à l'origine, devaient accueillir le nouveau golf d'Oka et un développement domiciliaire. C'est une bien mince victoire après un si long combat. Mais c'est déjà plus que ce que les Mohawks avaient obtenu au terme de 12 années d'infructueuses négociations et de plus de 200 ans de recours légaux pour récupérer les terres des Sulpiciens. » Extrait de : Bruno Bisson, « La fin du siège d'Oka n'a pas mis fin à la crise amérindienne », La Presse, 29 septembre 1990. (MEM 4 : 357)

Les questions posées dans ce contexte sont : « 1. Quelle loi canadienne reconnait les droits ancestraux des Autochtones ? 2. Qu'est-ce qui est à l'origine de la crise d'Oka en 1990 ? » (Ibid.)

Dans son résumé du chapitre, *Mémoire* retient cette phrase : « A l'été 1990, une dispute territoriale est à l'origine d'un conflit à Oka entre les Mohawks et les gouvernements provincial et fédéral » et lors de sa révision du chapitre à la fin du volume, il pose cette question : « Parmi les revendications suivantes, laquelle n'est pas au cœur de la crise d'Oka ? A. La revendication d'un territoire. B. La revendication du droit de conserver sa langue. C. La revendication du droit à l'autodétermination. » (MEM 4 : 366)

Périodes insère plus précisément la crise d'Oka dans un contexte québécois, en soulignant d'abord diverses mesures gouvernementales plutôt en faveur de bonnes relations. Quand les négociations entre le maire d'Oka et la communauté mohawk n'aboutissent pas, le déclenchement d'actions violentes est « décidé » par « les Warriors ». Le texte évite cependant de leur attribuer la responsabilité de la mort du policier, qui est le résultat par lequel « se solde » l'intervention policière. Le texte précise la durée du conflit et le fait que l'armée intervient après la mort du policier. Contrairement à *Mémoire*, pour lequel l'attention accrue de la population aux droits des Premières Nations est le résultat (presque positif) à retenir de cette crise, *Périodes* y voit surtout la source d'une détérioration des relations être Premières Nations et non-Autochtones :

> Les Autochtones du Québec et la crise d'Oka. En 1985, le gouvernement du Québec reconnait officiellement les nations autochtones et leurs droits. Il cherche améliorer ses relations avec les Autochtones pour pouvoir plus tard conclure avec eux des ententes relatives à la culture, à la langue, aux traditions, au contrôle des terres ainsi qu'aux droits de chasse et de pêche. En 1989, les instances gouvernementales du Québec et du Canada décident de reconnaitre l'existence des Malécites, un groupe des Premières Nations que plusieurs considéraient comme disparu depuis la fin du 19e siècle. Des descendants de ce groupe sont retracés et reconnus comme formant une nation autochtone. Le nombre de nations autochtones officiellement reconnues au Québec passe de 10 à 11. En 1990, le maire d'Oka, une municipalité à proximité de Montréal, autorise l'expansion d'un terrain de golf dans un boise. La communauté mohawk voisine de Kanesatake considéré toutefois que le terrain de golf empièterait sur un territoire ancestral. Pour décider de l'avenir du boisé, des négociations s'enclenchent entre des représentants de la municipalité, des Mohawks et des instances gouvernementales. Devant le blocage des négociations, un groupe de protestataires autochtones, les Warriors de Kanesatake et d'autres communautés, décident de prendre les armes. Pour faire entendre leurs revendications, ils érigent des barricades, bloquant une route ainsi que le pont Mercier. Ces barricades perturbent la circulation automobile entre Montréal et sa banlieue. Une intervention policière se solde par un échange de coups de feu et la mort d'un policier. L'armée est appelée à intervenir sur les lieux. Pendant près de 78 jours, les Warriors ainsi que les forces policières et militaires tiennent leurs positions dans un climat tendu. La crise se termine par l'arrestation des Warriors et la promesse gouvernementale de négociations pour la reconnaissance des droits territoriaux des Mohawks. La crise d'Oka détériore les relations entre Autochtones et non-Autochtones au pays, particulièrement au Québec. (PER 4 : 365)

La photo par laquelle il accompagne le récit est le même face-à-face que dans *MisÀjour*, commenté ainsi : « Un soldat de l'armée canadienne et un manifestant mohawk, durant la crise d'Oka en 1990. Pendant plusieurs jours, des Warriors et des soldats, tous armes, se font face à Oka, dans le boise au cœur du conflit territorial. »

Comme *Mémoire*, il montre une photo d'Ellen Gabriel, dans ce contexte. Elle y est entourée par deux jeunes femmes « Ellen Gabriel (au centre), durant la crise d'Oka, 1990 » et l'encadré souligne :

> L'importance politique des femmes autochtones. Dans plusieurs nations autochtones, les femmes conservent une influence politique importante, héritée de leur culture ancestrale. C'est le cas chez les Mohawks. Durant la crise d'Oka, plusieurs femmes prennent publiquement la parole pour défendre les droits de la communauté. La principale de ces représentantes féminines de la communauté mohawk est Ellen Gabriel. (Ibid.)

Une autre femme autochtone est représentée par une photo et un portait :

> Alanis Obomsawim (1932-) Née au sein d'une communauté abénaquise des Etats-Unis, Alanis Obomsawin passe sa jeunesse au Québec dans la réserve d'Odanak et à Trois-Rivières. Devenue adulte, elle s'intéresse à diverses formes d'art, notamment les chants traditionnels abénaquis. Dans les années 1970, elle commence une carrière de documentariste pour l'Office national du film, un organisme public canadien voue à la production d'œuvres cinématographiques. Elle réalise plusieurs documentaires sur la situation des Premières Nations, dont un qui présente la crise d'Oka comme l'ont vécue les Mohawks. Au cours des années 1990, 2000 et 2010, elle remporte plusieurs prix nationaux pour son travail. (Ibid.)

Encore la même photo que dans *MisÀjour* et *Périodes* accompagne la présentation de la crise d'Oka dans *Chroniques* : « Un affrontement entre un soldat des Forces armées canadiennes et un guerrier mohawk », mais aussi celle d'Ellen Gabriel (1959-), différente des deux précédentes : on la voit en rapproché au premier plan : « Elle est la porte-parole des Mohawks lors de la crise d'Oka en 1990. Militante pour la reconnaissance des droits des Autochtones et artiste accomplie, Ellen Gabriel a reçu plusieurs distinctions et a notamment été présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec de 2004 à 2010. » (CHR 4 : 521)

Une troisième photo montre « La barricade mohawk sur la route 344, entre Oka et Kanesatake » La perspective est un peu différente et moins paisible que celle de *Mémoire*, puisqu'on aperçoit des voitures renversées. (Ibid.)

Le texte de présentation commence directement par le récit des affrontements, sans aborder, au préalable, les négociations ou les points de vue des deux parties. Comme pour les précédents, la responsabilité de la mort du policier québécois n'est pas tranchée, mais c'est elle qui motive un durcissement des actions policières, entrainant la décision des guerriers mohawks de bloquer le pont. Comme pour *Mémoire*, la revendication d'autonomie gouvernementale semble naître de la situation – elle est présentée ici comme préalable à lever les barricades. Il est précisé par ailleurs que l'intervention de l'armée canadienne se fait sur demande expresse du gouvernement du Québec. Aucun commentaire n'est fait sur la signification de la crise d'Oka à laquelle les forces de l'ordre réussissent de mettre fin :

> La crise d'Oka. Le 11 mars 1990, des membres de la communauté mohawk de Kanesatake, près de la municipalité d'Oka, à l'ouest de Montréal, bloquent une route pour protester contre l'agrandissement d'un terrain de golf sur des terres qu'ils revendiquent. A la fin du mois d'avril, ils érigent des barrages sur la route 344, à l'entrée et à la sortie de Kanesatake. Le 11 juillet, une centaine de policiers de la Sûreté du Québec mènent une opération pour enlever les barricades des guerriers mohawks. Des coups de feu éclatent et un policier perd la vie. Les policiers décident d'encercler Kanesatake. Des guerriers mohawks de Kahnawake, une communauté située au sud-ouest de Montréal, près de Chateauguay, décident de bloquer l'accès au pont Honore-Mercier. Le pont reste bloqué pendant 57 jours, soit jusqu'au 6 septembre. Les gouvernements du Québec et du Canada entreprennent des pourparlers avec les guerriers mohawks, mais ceux-ci refusent de

> lever leurs barricades tant et aussi longtemps qu'une entente reconnaissant les droits territoriaux et l'autonomie gouvernementale de Kanesatake n'est pas signée. Le 17 août 1990, à la demande du premier ministre Robert Bourassa, les policiers de la Sûreté du Québec sont remplacés par 2500 soldats des Forces armées canadiennes. A la fin du mois d'août, les barricades de Kanesatake et de Kahnawake sont démantelées, puis le pont Honoré-Mercier est rouvert à la circulation. La crise d'Oka se termine le 26 septembre lorsque les derniers guerriers mohawks, qui s'étaient réfugiés à Kanesatake, sont arrêtés par les forces militaires et policières. (Ibid.)

Les manuels insistent plus ou moins sur l'importance historique du conflit ou sur la présentation des faits, ses enjeux et son déroulement. La violence est partout présente, mais les manuels hésitent devant l'attribution d'une responsabilité d'un côté ou de l'autre. Les gouvernements fédéral et québécois semblent agir de concert face aux Autochtones, la distinction de leurs activités est plus ou moins transparente. Certains manuels distinguent des personnalités autochtones ayant pris part au conflit.

C'est un des points mentionnés, dans ce contexte, par le Guide de bonnes pratiques : « La crise d'Oka : les causes et les impacts / Le recul prévisible des négociations à cause de la crise d'Oka / L'histoire de certaines femmes autochtones. Par exemple, Ellen Gabriel, durant la crise d'Oka » (Guide de bonnes pratiques, p. 12)

Le CEPN à son tour se contente de ces interrogations : « La crise d'Oka est également abordée. Qu'en est-il ? Est-ce que le tout sera replace dans son contexte, avec l'été indien et le rejet de l'Accord du lac Meech ? » (Mémoire 4, p. 12)

La Paix des Braves

Chroniques enchaîne directement de la Crise d'Oka et la Commission royale sur les peuples autochtones à » La Paix des braves », sans pour autant créer une liaison entre ces deux événements. Le texte est accompagné par une photo de Bernard Landry et Ted Moses et de deux autres personnalités, dont le grand sourire souligne les avantages qu'ils semblent trouver dans cet accord, de part et d'autre : « La signature de la Paix des braves à Waskaganish, le 8 février 2002. Le premier ministre Bernard Landry et le grand chef du Conseil des Cris, Ted Moses. » (CHR 4 : 522) C'est également la teneur du texte :

> Dans les années 1990, le gouvernement du Québec veut entreprendre la construction d'un vaste complexe hydroélectrique sur la rivière Eastmain. Les Cris vivant sur ces territoires s'y opposent, car ils considèrent que le projet va à l'encontre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975. Le Grand Conseil des Cris prend la décision de poursuivre en justice le gouvernement du Québec. En 2002, après plus d'une dizaine d'années de négociation, le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris signent la Paix des braves. En vertu de ce traité, les Cris peuvent participer au développement économique de leur territoire et recevoir un dédommagement de 4,5 milliards de dollars pour l'exploitation des ressources de ce territoire au cours des 50 prochaines années. La Paix des braves reconnait aussi à la nation crie le droit à une forme d'autonomie gouvernementale. En retour, les Cris s'engagent à abandonner toute poursuite contre le gouvernement du Québec. (Ibid.)

Parmi les questions posées à la suite de la section entière, celle-ci demande aux élèves d'identifier les noms de trois événements historiques :

> De quel événement s'agit-il ?
> a) L'Armée canadienne doit intervenir car des guerriers mohawks protestent contre l'agrandissement d'un terrain de golf.
> b) A la suite des pressions des communautés inuites pour que soient reconnus leurs droits ancestraux et territoriaux, un territoire leur est accordé.
> c) les Cris peuvent participer au développement économique de leur territoire et le gouvernement leur reconnait le droit à une forme d'autonomie gouvernementale. (CHR 4 : 523)

Les sourires sont encore plus radieux sur la photo de « La signature de la Paix des Braves » de *Mémoire*, semblable à cette de *Chroniques* : » L'entente de la Paix des Braves réunit deux nations qui négocient sur un pied d'égalité : la nation québécoise, représentée par le premier ministre Bernard Landry, et la nation crie, représentée par Ted Moses responsable des négociations pour le Grand Conseil des Cris. » (MEM 4 : 298)

La différence de l'angle d'approche s'exprime dans l'harmonie entre les partenaires mise en avant dans cette légende, mais plus encore dans le texte d'explication qui ne mentionne qu'accessoirement la bataille juridique, par laquelle l'exposé de *Chroniques* avait commencé son exposé. A la différence de celui-ci, *Mémoire* voit une nouvelle ère des relations s'ouvrir, par la Paix des Braves :

> La Paix des Braves (2002). En 2002, une entente signée entre le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Québec confirme le rapprochement avec les populations autochtones du Québec amorce grâce à la résolution de 1985. L'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, appelée communément « Paix des Braves », vise à faciliter la mise en place de projets de développement hydroélectriques, forestiers et miniers sur le territoire du Nord québécois. Le gouvernement s'engage alors à verser, de 2002 à 2052, environ 70 millions de dollars par année aux communautés cries qui habitent ce territoire. En échange, les Cris abandonnent les poursuites qu'ils ont intentées contre le gouvernement depuis la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975. Ils permettent aussi au gouvernement de développer le projet hydroélectrique Eastmain-Rupert sur leur territoire l'entente compte favoriser le développement de l'économie de la région tout en encourageant Ia participation des entreprises cries dans les projets d'exploitation du territoire. Elle reconnait donc les droits ancestraux des Cris sur ces terres. La Paix des Braves annonce une ère nouvelle dans les relations entre les Cris et le gouvernement du Québec. Dans différentes régions du Québec et du Canada, des nations autochtones continuent de revendiquer le droit à l'autodétermination. (Ibid.)

La question sous la rubrique « A l'œuvre » ne vise que la mémorisation du terme « Paix des Braves » : 1. En 2002, le gouvernement du Québec et les Cris signent une entente historique. Laquelle ? » (MEM 4 299), comme celle posée lors de la révision en fin du volume : « 5. Quelle entente signée en 2002 reconnait les droits ancestraux des Cris sur le territoire du Nord québécois tout en y favorisant la mise en place de projets de développement hydroélectriques, forestiers et miniers ? » (MEM 4 : 366)

Dans le cadre des documents à interpréter, les points de vue de Ted Moses et de Bernard Landry sont cités, par une phrase chacun qui expriment leurs espoirs respectifs :

> L'entente prévoit que les communautés cries seront associées à l'aménagement du complexe Eastmain-Rupert, mais elle porte aussi sur une variété d'aspects du développement du Nord, comme l'établissement d'un régime forestier adapté et la gestion de la faune locale. « C'est un premier pas vers l'autonomie gouvernementale, a souligné Ted Moses. Bernard Landry a déclaré que l'entente « ouvrait une nouvelle ère de collaboration et une véritable relation de nation à nation entre les Cris et le Québec ». Extrait d'un document de Radio-Canada, 8 février 2002. (MEM 4 : 357)

Dans son résume du dossier, *Mémoire* retient ceci : « Les droits ancestraux des peuples autochtones sont reconnus par la Loi constitutionnelle de 1982 et par une résolution de l'Assemblée nationale du Québec en 1985. / En 2002, la Paix des Braves vise à faciliter le développement économique sur le territoire du Nord québécois dans le respect des droits ancestraux des Cris. » (MEM 4 : 301)

MisÀjour, dans son style très résumé, mentionne « La Paix des Braves » dans son « organisateur graphique » sur « La reconnaissance des droits des Autochtones au Québec » directement après la crise d'Oka, avec les éléments suivants, dont il laisse aux lecteurs la construction d'une logique :

> Remise en question de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois / Protection de l'environnement autour des grands barrages (pour contrer la disparition des terres traditionnelles de chasse et de pêche) / Développement possible de nouveaux projets hydroélectriques / Poursuites judiciaires déposées par les Cris contre le gouvernement du Québec (MAJ 4 : 226)

Lui aussi montre une photo de la signature par « Le chef Ted Moses et le premier ministre du Québec Bernard Landry » (Ibid.), mais les protagonistes sont concentrés sur l'acte de signature et ne sourient pas. Toute la page suivante est occupée par une carte du Québec sur « Les réserves et les villages autochtones (Québec) » à côté d'un petit encadré sur les « Gains pour les Cris : Autodétermination / Gestion de la faune et de la flore / Participation au développement du Nord « (MAJ 4 : 227)

Dans la partie « La période par les sources », un document se réfère à cet accord par un énoncé des principes :

> « Attendu que cette Entente repose sur un modelé de développement qui mise sur les principes du développement durable, du partenariat et de la prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris, ainsi que sur les principes d'une stratégie de développement économique à long terme, lesquels principes respectent les dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois [...]. » (Source : Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec » Gazette officielle du Québec, 2002) (MAJ 4 : 244)

Périodes ne mentionne « La Paix des Braves » que brièvement, dans le contexte de la CVR. Il utilise la même photo aux grands sourires que *Mémoire* qu'il intitule : « Bernard Landry, Premier ministre du Québec, et Ted Moses, Chef du Grand Conseil des Cris, en 2002 » (PER 406) en y associant cet encadré :

> En 2002, le gouvernement du Québec et la nation crie du Québec signent la Paix des braves. En vertu de cet accord, la nation crie permet au gouvernement du Québec de développer des projets hydroélectriques à certains endroits sur le territoire qu'elle occupe. En retour, le gouvernement du Québec finance la nation crie pour qu'elle développe ses propres institutions publiques, notamment en matière d'éducation et de sante. (Ibid.)

La Paix des Braves figure dans la liste du Guide de bonnes pratiques sur les éléments pour la période de 1980 à nos jours, mais n'est mentionné ni par le programme ministériel ni par le CEPN.

Celui-ci insiste cependant, pour ce qui est des sujets qui sont toujours d'actualité, sur l'importance de l'environnement naturel, tant pour les modes de vie des Premières Nations que pour sa préservation tout court :

> Nous recommandons également de souligner, dans l'onglet concernant le territoire, le lien que les Premières Nations entretiennent encore aujourd'hui avec leur territoire, et la façon dont cette relation s'est actualisée dans la modernité. Quelles sont les activités pratiquées, et comment le sont-elles ? Comment la nourriture traditionnelle est-elle incorporée dans l'alimentation actuelle ? etc. (Mémoire 4, p. 12) […] Préoccupations environnementales. Il serait également pertinent d'ajouter un point sur la participation des Premières Nations à la lutte pour l'environnement, ce qui permettrait de de montrer que les valeurs traditionnelles sont toujours importantes à leurs yeux. De l'opposition au projet hydroélectrique Grande-Baleine au combat actuel contre l'oléoduc Énergie Est, en passant par le rejet du port méthanier de Cacouna, les Premières Nations ne démordent pas de leur rôle de gardien du territoire et de l'environnement. (Mémoire 4, p. 13)

La situation actuelle : évolution socio-démographique, réalisations autochtones, problèmes et perspectives

Pour la démographie autochtone, le programme avait constaté un « Accroissement naturel » depuis la seconde moitié du 20^{e} siècle : « À la suite de la sédentarisation, le taux

d'accroissement naturel est aussi en hausse chez les Autochtones. » (Programme HQC 2017, p. 54) Elle se poursuit de nos jours, mais le programme attire l'attention sur des conditions de vie peu favorables : « Pour plusieurs populations autochtones, les conditions de vie dans les communautés, les villages inuits et les villes sont peu favorables : la population s'accroît, mais elle est en proie à d'importants problèmes sociaux ; et les taux de scolarité et d'emploi sont peu élevés. » (Ibid., p. 61) Le programme prévoit explicitement une mention des « Conditions de vie dans les collectivités autochtones » et des « Langues autochtones » (Ibid., p. 64)

Le Guide de bonnes pratiques met en garde contre un trop grand optimisme à propos de la situation socio-démographique depuis les dernières décennies et note :

> Accroissement naturel : Malgré le bébé-boum, beaucoup d'Autochtones meurent jeunes, principalement à cause du suicide et ils ont une espérance de vie très courte. Le taux de suicide est de 5 à 7 fois plus élevé chez les jeunes autochtones que les jeunes allochtones. / Le taux de natalité augmente chez les Autochtones, mais pas nécessairement en raison des progrès de la médecine. D'autres facteurs l'expliquent, particulièrement leur résistance aux maladies. (Guide de bonnes pratiques, p. 10)

Il ne faudrait pas oublier : « Les aspects négatifs des mutations que vivent les communautés, tels que le phénomène urbain des années 1970 ou encore le passage à une certaine forme de modernité. » (Guide de bonnes pratiques, p. 12) Il mentionne à ce sujet, pour la période actuelle :

> Évolution sociodémographique - conditions de vie dans les collectivités autochtones : […] / La pyramide des âges des Premières Nations, dont la forme est à l'opposé de celle de l'ensemble des Canadiens. / 20 000 Autochtones vivent actuellement dans la communauté urbaine de Montréal. / Conditions de vie dans les collectivités autochtones […] Des exemples d'aberrations dans les lois de certaines villes. Par exemple, à Senneterre, les « Indiens » ne doivent pas traverser la rivière qui passe au travers de la ville. Dans les limites de la municipalité, les « Sauvages » sont interdits. Ce règlement était en vigueur jusqu'en 2015 / Les maisons préfabriquées causent des problèmes de peau attribuables aux champignons dans les maisons, elles ne sont pas adaptées à leur réalité. Entre autres, elles ne résistent pas aux inondations. […] . Les maisons préfabriquées n'avaient pas l'eau courante. Encore aujourd'hui, les Indiens statués qui vivent sur une réserve ne peuvent pas construire eux-mêmes leur maison. Le fond de terre appartient à la couronne. Pour se construire, il faut une permission gouvernementale et la payer comptant, dans la majorité des cas. (Guide de bonnes pratiques, p. 13-14)
>
> En dehors des contextes thématiques que nous venons d'analyser, les manuels mentionnent les enjeux actuels qui concernent les Premières Nations et les Inuits à quelques autres occasions, par exemple l'évolution démographique, les conditions de vie, la vitalité des langues et de la culture.
>
> Tout changement dans l'environnement provoque des changements à la vie des Autochtones. Par exemple, leur nourriture est affectée puisque certaines parties des animaux ne sont plus comestibles à cause de la pollution. (Guide de bonnes pratiques, p. 14-15)

Le CEPN à son tour demande un traitement critique de ce volet :

> La connaissance historique « Population autochtone » de la section intitulée « Accroissement naturel » nous semble délicate, quoique très intéressante. Il ne faudrait pas qu'elle serve à glorifier la suprématie de la science occidentale moderne par rapport aux savoirs des Premières Nations. Conséquemment, nous recommandons de décrire les faits, d'expliquer les causes (épidémies, maladies et famines de coulant de la perte d'autonomie territoriale et alimentaire) de la dépopulation qui s'achève vers les années 1900-1920 et de présenter les sources de l'accroissement de la population (résistance accrue aux maladies européennes, avancées médicales et adoption de mesures d'hygiène). (Mémoire 4, p. 8)

Et pour ce qui est des conditions de vie, il préconise la prudence :

> Nous recommandons d'amener le sujet des conditions de vie dans les réserves de façon humaine. Effectivement, les gens vivaient dans des conditions précaires et souvent inhumaines — il faudra être très délicat. Rappelons que ces conditions découlaient de leur situation juridico-historique. (Mémoire 4, p. 10)

Le Guide de bonnes pratiques note, au sujet des langues :

> Les programmes bilingues dans certaines communautés / L'histoire des organisations et des organismes autochtones et de certains de leurs combats, dont la protection des langues et l'affirmation des nations / Des statistiques sur le nombre d'Autochtones qui parlent toujours leur langue maternelle, pour chacune des communautés. (Guide de bonnes pratiques, p. 14)

Enfin, aussi bien le Guide de bonnes pratiques que le CEPN souhaitent une reconnaissance de la présence culturelle des Premières Nations :

> Les cultures autochtones et la place de l'art, au même titre que la culture francophone. (Guide de bonnes pratiques, p.1 1)
> Industrie culturelle : La vitalité culturelle d'artistes autochtones dans les domaines de la chanson, du cinéma, des arts visuels, etc. / La culture autochtone actuelle qui explose et s'exporte. / Les projets de revitalisation de la culture autochtone. (Guide de bonnes pratiques, p. 14)

Et :

> Nous recommandons d'inclure une section sur la richesse de l'art des Premières Nations, qui se développe dans toutes les sphères artistiques (peinture, chanson, cinéma, etc.). Cela permettrait aux élevés de constater que la culture des Premières Nations est toujours riche et florissante, et ce, même dans la modernité. (Mémoire 4, p. 12)

Périodes consacre un paragraphe sur « La croissance démographique chez les Autochtones » pour la période avent 1980 :

> Entre 1951 et 1981, les populations autochtones connaissent une forte croissance. Le nombre d'Autochtones au Canada passe de 165 607 à 491465. Cette hausse peut s'expliquer par deux facteurs :la baisse du taux de mortalité infantile (résultant d'une amélioration des conditions de vie) et un haut taux de natalité. (PER 4 : 324)

Dans le cadre de sa partie « Les changements démographiques et générationnels » actuels (PER 4 : 380) il insiste sur une démographie très différente par rapport aux non-Autochtones. Il attribue la croissance au taux de natalité plus élevé :

> Des tendances démographiques différentes chez les Autochtones. De 1980 à 1995, la croissance démographique des communautés autochtones au pays est presque deux fois plus rapide que celle du reste de la population canadienne. Cela s'explique par un taux de natalité plus élevé chez les Autochtones. La population autochtone est donc nettement plus jeune. Au milieu des années 1990, l'âge moyen des Autochtones est de 25 ans, comparativement à 35 ans pour les autres Canadiens. Au Québec, les familles de cinq personnes ou plus sont environ quatre fois plus nombreuses chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. (PER 4 : 381)

Une section portant sur « L'évolution de la situation des Autochtones » consacre deux pages sur les différents aspects qui la caractérisent. Il y fait état de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones qui avait constaté leurs conditions de vie difficiles et formulé de nombreuses recommandations (cf. supra)

Une photo montrant des enfants en train de regarder la télévision illustre le contexte :

> Les conditions de vie dans certaines communautés autochtones : Dans plusieurs communautés, les logements sont insuffisants et inadéquats, alors que le taux de natalité chez les Autochtones est plus élevé que dans l'ensemble de la société canadienne. Cette photo a été prise en 2005 dans la communauté de Kashechewan, en Ontario. (PER 4 : 404)

Un graphique montre l'écart de revenu : « Revenu moyen des autochtones et revenu moyen du reste de la population canadienne, en 2010. Premières Nations : 17621 $, Inuits : 20401 $, Métis : 24551 $, Reste de la population canadienne : 27622 $ (Statistique Canada, ' Un aperçu des statistiques sur les Autochtones ', 2011 (en ligne) » (Ibid.)

Le texte de présentation souligne que le parlement autochtone préconisé par le rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones n'est pas réalisé, mais que le

Nunavut voit le jour (cf. supra). Il fait ensuite état des programmes sociaux, qui ont amélioré la situation dans différents domaines, mais de graves problèmes persistent :

> Par ailleurs, d'autres recommandations donnent lieu à des initiatives gouvernementales, notamment la création de programmes sociaux. Dans les années 2000 et 2010, le gouvernement fédéral lance partout au Canada de nouveaux programmes spécifiques aux Autochtones touchant la construction de logements, les soins de santé et l'éducation. Par exemple, en 2003, le projet d'Université des Premières Nations du Canada, qui avait débuté en 1976, se concrétise. Cette université, basée en Saskatchewan, a pour but de former des Autochtones de partout au pays afin qu'ils puissent ensuite participer activement au développement de leurs communautés. Parallèlement, des équipes médicales mobiles sont mises sur pied pour aller offrir de meilleurs soins de santé aux communautés autochtones en régions éloignées. Ces efforts ne sont toutefois pas suffisants pour enrayer tous les problèmes qui affligent les communautés autochtones. Même si la situation s'améliore, ces dernières restent marquées par la pauvreté, le manque d'emplois, les problèmes de logement et la perte de leur culture. (PER 4 : 405)

Une photo de « L'Université des Premières Nations du Canada, à Regina, en 2003 » figure à côté du texte.

Pour ce qui est des langues, le manuel constate que « les langues autochtones connaissent un important recul depuis les années 1950. Depuis le début des années 2000, le gouvernement fédéral finance des programmes d'enseignement en langues autochtones pour les enfants dans le but d'inverser cette tendance. » Un graphique montre, en effet, un recul du « Pourcentage d'Autochtones parlant une langue maternelle autochtone au Canada, de 1951 à aujourd'hui » : de 87% en 1951 à 15% en 2011. (Ibid.) *Périodes* conclut : « L'avenir des langues autochtones est incertain. Les programmes d'enseignement des langues autochtones instaures récemment pourraient renverser la tendance observée depuis plus de 50 ans. » (Ibid.) et « Certaines nations, comme les Inuits, les Cris et les Attikameks, réussissent mieux que d'autres à préserver leur langue. Dans certaines communautés inuites, cries et attikameks, plus de 80 % des habitants parlent leur langue maternelle autochtone. » (Ibid.)

Une illustration montre les efforts pour enrayer la perte de la langue : « De jeunes Inuits apprenant l'inuktitut, en 2017 : II existe dans certaines communautés des programmes d'enseignement bilingues, qui combinent la langue autochtone locale et le français ou l'anglais. » (Ibid.)

Comme nous l'avons vu, les deux pages suivantes que le manuel consacré à « La Commission de vérité et réconciliation du Canada » comporte beaucoup d'autres éléments actuels. (cf. supra) Après avoir expliqué le contexte de la mise en place de cette Commission, le texte enchaine sur différents mouvements autochtones depuis 2010 :

> Au début de la décennie 2010, les médias font état de plusieurs questions sociales concernant les Autochtones. En 2012 et 2013, des communautés autochtones se mobilisent à travers le pays pour sensibiliser le gouvernement et la population à leur situation sociale et économique. Elles s'opposent également à la dégradation de leur environnement. Ce mouvement est déclenché à l'initiative de Theresa Spence, la chef de la nation d'Attawapiskat en Ontario. Les protestataires ont recours à plusieurs moyens pour transmettre leur message, comme des manifestations publiques, des grèves de la faim et du cyberactivisme. Ce mouvement, appelé « Idle No More » (ou « Jamais plus l'inaction »), dure plusieurs mois. Il s'estompe au fil du temps, mais les idées du mouvement sont reprises par les organisations politiques autochtones du pays, qui continuent à revendiquer une amélioration de la situation des communautés qu'elles représentent. (PER 4 : 406)

Une photo montrant des femmes au premier rang, battant des tambours, représente « Une Manifestation autochtone dans le cadre du mouvement « Jamais plus l'inaction », en 2012 » (Ibid.)

Le manuel cite, parmi les « Recommandations de la Commission de vérité et réconciliation » des éléments dans cinq domaines, montrant ainsi son importance allant loin au-delà de la seule question des pensionnats :

> Protection de l'enfance : S'assurer que les droits des enfants en milieu autochtone soient respectés, notamment en ce qui a trait à la prévention de la violence. / Education : Donner aux Autochtones un meilleur accès à l'éducation et développer davantage les programmes d'enseignement à leur intention / Langue et culture : Prendre des mesures pour protéger les langues et les cultures autochtones, y compris dans les services publics et les milieux éducatifs, notamment universitaires. / Santé : Améliorer les soins de santé aux Autochtones, notamment dans les communautés les plus éloignées, dans le respect de leurs pratiques médicales ancestrales. / Justice : Sensibiliser le système de justice à la réalité des Autochtones et implanter dans leurs milieux des programmes adaptés de prévention du crime. (Ibid.)

Parmi les autres enjeux, le manuel souligne le scandale des femmes autochtones assassinées ou portées disparues et la nécessité, pour le Canada, de remplir les engagements acceptés par la signature de la Déclaration des Nations Unies :

> Plusieurs autres problèmes touchant de près les communautés autochtones émergent dans l'actualité, comme la situation des femmes autochtones. Depuis 1980, environ 1 200 d'entre elles ont été assassinées ou portées disparues, alors que des milliers d'autres ont été victimes de violence à l'intérieur et à l'extérieur de leur communauté. En réponse à cette situation, le gouvernement fédéral lance en 2016 l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. La même année, le Canada franchit une autre étape importante pour la reconnaissance des droits autochtones en appuyant officiellement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cette déclaration engage tous les pays du monde à respecter les droits des peuples autochtones qui se trouvent sur leur territoire. Les Etats qui l'appuient s'engagent à permettre aux Autochtones d'avoir leurs propres institutions politiques et de développement économique, social et culturel. Depuis le début du 21e siècle, les actions visant l'amélioration de la situation des Autochtones au pays se multiplient. Cependant, les défis à relever demeurent toujours considérables pour ces communautés. (PER 4 : 407)

La photo de deux pancartes (en anglais) prise lors d' « Une manifestation dénonçant la disparition de femmes autochtones, en 2013 » souligne l'importance de cet enjeu.

Parmi les activités proposées dans ce contexte, on demande aux élèves :

> 2. Relevez un problème culturel vécu par les communautés autochtones et une solution proposée pour le résoudre. […] 4. Indiquez, dans l'ordre chronologique, quatre actions accomplies par les gouvernements et les organisations internationales pour comprendre les problèmes vécus par les Autochtones et reconnaitre leurs droits. (Ibid.)

Plus loin, dans le cadre de « La diffusion de la culture », *Périodes* consacre un paragraphe au « renouveau des cultures autochtones » :

> Alors que la diffusion de la culture se transforme à l'ère du numérique, des artistes mettent en valeur les traditions autochtones sous des formes nouvelles. Parmi les artistes autochtones qui réinvestissent leur culture figurent Shauit, Samian et Elisapie Isaac. Ces artistes de la chanson mélangent les instruments et les langues autochtones traditionnelles à des styles musicaux contemporains, comme la pop, le rap ou le reggae. D'autres Autochtones s'expriment par le cinéma ou les arts visuels. Leurs créations sont désormais diffusées partout dans le monde grâce à Internet. (PER 4 : 432)

« L'exploitation des ressources naturelles », elle non plus, ne saurait ignorer les Autochtones : Ceux-ci sont cités au même titre que les mouvements environnementalistes : « Le Plan Nord suscite des réactions. En effet, des groupes écologistes et autochtones se questionnent sur les impacts des industries sur l'environnement et de communautés locales. » (PER 4 : 434)

Les Premières Nations sont mentionnées encore une fois, dans le contexte de « L'implication de la société civile » :

> Depuis [2012], la société civile se fait davantage entendre lors des débats entourant de nombreuses questions politiques, comme la neutralité religieuse de l'Etat, l'éthique des membres de la classe politique, la mise en place de projet environnementaux, les droits des Autochtones ou le contrôle de l'immigration. (PER 4 : 438)

Mémoire avait déjà commenté la démographie autochtone des années 1960 et 1970 (cf. supra). Il y revient dans la partie sur le Québec contemporain, illustrant ses propos par une photo de jeunes Autochtones souriants :

> La croissance démographique autochtone. Au Canada comme au Québec, la population autochtone connait une croissance démographique importante. Grâce à un taux de natalité plus élevé, la population autochtone est aussi plus jeune que la population non autochtone. En 2011, |a proportion de personnes âgées de moins de 25 ans atteint 46% parmi la population autochtone, par rapport à 29% pour le reste de la population canadienne. La proportion d'Autochtones au sein de la population canadienne pourrait passer de 4,4 % en 2011 à un pourcentage allant de 4,6 % à 6,1 % en 2036, selon Statistique Canada. (MEM 4 : 316)

« Les conditions de vie dans les collectivités autochtones » sont abordées quelques pages plus loin, en insistant d'abord sur les différences entre les communautés, avant de détailler les différents problèmes auxquelles certaines d'entre elles font face :

> Les conditions de vie varient considérablement d'une communauté autochtone à l'autre. Si certaines communautés connaissent des conditions équivalentes à celles de l'ensemble de la population canadienne, ce n'est pas le cas de façon générale. La population autochtone présente un taux de chômage plus élevé et des salaires plus bas que les non-Autochtones. Ces réalités compliquent l'accès au logement et à une nourriture saine et équilibrée. Plus souvent que les autres citoyens canadiens, les Autochtones vivent dans des maisons surpeuplées et mal construites ou endommagées. Ces difficultés ont des répercussions sur leur santé et sur leur espérance de vie laquelle est nettement inférieure à celle de l'ensemble de la population canadienne. Les transformations socioculturelles des 19e et 20e siècles ont eu des conséquences majeures sur les populations autochtones. Traumatisés par les pensionnats, souffrant de la perte de leurs repères familiaux et cultures ou de leurs modes de vie traditionnels, les Autochtones sont aux prises avec certains problèmes sociaux : agressions sexuelles, suicides, dépendances à l'alcool et aux drogues, etc. (MEM 4 : 322)

Un encadré concerne une espérance de vie plus courte que pour la moyenne des Canadien-ne-s : « En 2009, l'espérance de vie des Autochtones est de 68 à 75 ans pour une femme, et de 60 à 70 ans pour un homme. Chez les autres Canadiens, celle d'une femme est de 83 ans, alors que celle d'un homme est de 79 ans. » (MEM 4 : 322)

La photo choisie par *Mémoire* est celle de « L'intérieur d'une maison dans la réserve de Pikangikum, dans le nord-ouest de l'Ontario, en 2015 » qui montre que les parents et plusieurs enfants partagent le même lit. Le commentaire constate : « Le rapport de 1996 de la Commission royale sur les peuples autochtones recommandait des mesures pour améliorer les conditions de vie dans les communautés autochtones. Vingt ans plus tard, la situation ne s'est guère améliorée pour de nombreux Autochtones au Canada. » (Ibid.)

Dans la rubrique « A l'œuvre », les élèves sont invité-e-s à réfléchir sur cette question : « Quelle conséquence les conditions de vie dans les collectivités autochtones ont-elles sur l'espérance de vie ? « (Ibid.)

Pour ce qui est des langues autochtones, *Mémoire* note leur statut précaire, différent selon le cas et un manque de reconnaissance légale :

> Dix langues autochtones sont parlées au Québec, et une soixantaine le sont au Canada. La situation de chacune est variable, mais toutes ces langues sont menacées d'extinction, sauf la langue des lnuits, l'inuktitut. Les langues autochtones ne sont pas spécifiquement reconnues par la Loi constitutionnelle de 1982. Les Autochtones ne parlent pas tous leur langue ancestrale. Une majorité des Cris et des Atikamekw parlent couramment leur langue, alors qu'à l'opposé, la langue abénaquise survit grâce à seulement quelques individus, surtout âgés. La langue des Hurons-Wendats est disparue il y a un siècle, mais la communauté tente de la réintroduire chez les jeunes. (MEM 4 : 331)

La photo montre « Un élève de la communauté crie de Chisasibi » en train de remplir un tableau noir par des signes en langue crie. Elle est commentée par une remarque positive sur la situation au Québec : « Le Québec est la province canadienne où les langues autochtones se maintiennent le plus et où elles sont le plus enseignées. » La question, dans ce contexte, est celle-ci : « Quelle est la seule langue autochtone qui n'est pas menacée d'extinction ? » (Ibid.)

Le résumé du chapitre, une vingtaine de pages plus loin, donne la réponse : « Dix langues autochtones sont parlées au Québec, et une soixantaine le sont au Canada. Toutes ces langues sont menacées d'extinction, sauf la langue des Inuits, l'inuktitut. » (MEM 4 : 352)

Si *Périodes* mentionne à plusieurs reprises l'implication des Premières Nations et des Inuits dans des enjeux touchant à l'environnement, il arrive que *Mémoire* ne saisit pas cette occasion, même lorsqu'il s'agit d' « Un site minier abandonné au Nunavik », qu'une photo montre, avec ce commentaire:

> Au début du 21e siècle, l'Etat québécois doit décontaminer et restaurer environ 700 sites miniers. La facture pourrait s'élever à 1,2 milliard de dollars. Pour éviter d'hériter de la responsabilité de restaurer de futurs sites miniers, le gouvernement, en adoptant la Loi sur les mines en 2013, à mis en place un mécanisme pour s'assurer que les entreprises minières ont un plan de réaménagement et de restauration. (MEM 4 : 348)

En revanche, *Mémoire* est le manuel qui s'intéresse le plus à la culture autochtone contemporaine. Une double page intitulée « Autochtones, artistes et porteurs d'espoir » débute par cette citation de Louis Riel :

> Un pan d'histoire. « Mon peuple va s'endormir pour 100 ans et ce seront ses artistes qui le réveilleront », a déclaré le chef du peuple métis, Louis Riel, à la fin du 19e siècle. Sa prédiction semble tenir la route quand on regarde l'effervescence culturelle qui anime les jeunes autochtones aujourd'hui. En voici trois qui ne peuvent qu'inspirer tous les autres à aller au bout de leurs rêves.

Le manuel présente d'abord Natasha Kanapé Fontaine, par deux photos, et cette citation : « Moi, femme d'entre toutes les femmes, nation d'entre toutes les nations, je reprendrai le nom de mes ancêtres » :

> De poésie et de parole. « Moi, femme d'entre toutes les femmes, nation d'entre toutes les nations, je reprendrai le nom de mes ancêtres », écrit Natasha Kanapé Fontaine, une jeune Innue originaire de Pessamit, sur la Côte-Nord. Bien qu'elle touche à plusieurs formes artistiques, Natasha se dit avant tout poète. Ses mots traduisent une quête identitaire. Ils sont revendicateurs, mais aussi remplis d'espoir. La jeune Innue appelle son peuple à se tenir debout. Pas étonnant qu'elle soit devenue la porte-parole de la branche québécoise du mouvement canadien Idle No More. Que souhaite la poète militante ? Rassembler les peuples par le dialogue, lutter contre la discrimination, mais aussi encourager les jeunes à croire en leur force créatrice. En 2013, Natasha a d'ailleurs remporté le Prix d'excellence de la Société des écrivains francophones d'Amérique pour son premier recueil intitulé *N'entre pas dans mon âme avec les chaussures*. (MEM 4 :336)

La page suivante fait le portrait de Samian (avec deux photos, également) :

> En mots et en images. Il s'appelle Samuel, mais on dit « Samian » en algonquin. Ce jeune rappeur vient de Pikogan, en Abitibi-Témiscamingue. Durant son adolescence marquée par la délinquance, il croise les artisans de l'organisme Wapikoni mobile. Ceux-ci tentent d'intéresser les jeunes des Premières nations à différentes formes artistiques. Samian prend alors conscience de son immense potentiel. Dix ans plus tard, ses mots et sa musique expriment la réalité de son peuple qu'il dit « invisible », et dénoncent les inégalités sociales. Son engagement se traduit également en images. En voyage, Samian photographie les gens dans leur quotidien. Ses œuvres ont déjà donné lieu à une exposition intitulée « Enfants de la terre » reconnu par l'ADISQ et nommé « Artiste pour la paix » en 2015, le rappeur algonquin invite des jeunes Autochtones à suivre ses traces. (MEM 4 337)

Enfin, avec une photo la montrant qui tient une de ses œuvres, *Mémoire* présente Eruoma Aawashish :

> Métissage et métamorphose. Née d'un père atikamekw et d'une mère québécoise dans la communauté d'Obedjiwan, près de La Tuque, Eruoma Awashish est détentrice d'un baccalauréat interdisciplinaire en arts. Sa double identité influence son travail artistique. Dans ses œuvres empreintes de spiritualité et de symboles, la jeune Atikamekw montre les différences entre les deux sociétés et crée des espaces de dialogue. » J'ai eu un parcours de vie rempli de beaux moments et d'épreuves. C'est ce parcours, mêlé à celui de mon peuple, qui inspire mon travail artistique », explique Eruoma. Ses thèmes de prédilection ? La souffrance et la blessure. Pour l'artiste atikamekw, ces thèmes mènent à la transformation et au dépassement de soi. Reconnue artiste de l'année au gala de Tourisme autochtone Québec en 2015, Eruoma a déjà pris part à plusieurs expositions solos et collectives dans les musées et les galeries du Québec. (Ibid.)

Chroniques limite ses remarques sur la démographie autochtone au Québec, et ne la compare pas à celle des non-Autochtones. Pour ce manuel, outre le taux de natalité, une amélioration de leur situation a contribué à l'augmentation :

> La croissance de la Population autochtone. La population autochtone du Québec connait une forte augmentation. Entre 1960 et 1980, elle passe de 21 000 à près de 50 000 personnes. Plusieurs facteurs expliquent cette forte croissance : la hausse du taux de natalité, qui frôle désormais 8%, la baisse du taux de mortalité infantile, l'amélioration des services de santé et la sédentarisation des derniers groupes nomades, dans le nord du Québec. (CHR 4 : 446)

Or, dans son passage sur « Les conditions de vie des Autochtones », il considère qu'elles sont globalement difficiles dans les réserves et plutôt meilleures en ville. L'accroissement démographique n'est plus attribué qu'au seul facteur du taux de natalité élevé :

> Les conditions de vie des communautés autochtones dans les réserves et les villages inuits sont difficiles sous différents aspects. Les populations autochtones de ces communautés s'accroissent grâce à un fort taux de natalité. Il existe dans les communautés d'importants problèmes sociaux : pauvreté, faible scolarisation, manque d'emplois et de logements. Les Autochtones qui quittent les réserves ou les villages inuits pour vivre en ville sont de plus en plus nombreux. Ils s'installent en ville dans l'espoir d'un avenir meilleur. Ils s'y rendent essentiellement pour trouver du travail et un logement ou faire des études supérieures. Bien qu'ils soient souvent victimes de préjugés et qu'ils vivent des difficultés d'adaptation, de nombreux Autochtones établis en milieu urbain vivent une expérience enrichissante et contribuent au rayonnement de leur culture. (CHR 4 : 518)

Un « graphique sur les groupes linguistiques au Québec en 1981 et en 2016 » note, pour les deux un taux d'1% de locuteurs autochtones (CHR 4 : 535) Plus de détails sont donnés un peu plus loin :

> Les Autochtones : une population jeune. Formée de plus de 140 000 personnes en 2011, la population autochtone représente environ 1,8% de la population québécoise. Il s'agit d'une population jeune, car près de 46% des Autochtones, en 2011, sont âgés de 25 ans ou moins. En comparaison, environ 29% du reste de la population québécoise recensée la même année appartient à la même tranche d'âge. La population autochtone est en forte croissance. Son taux de natalité est d'environ 2,3 %, soit le double de l'ensemble de la population québécoise, alors que son indice de fécondité se situe à 2,4 enfants par femme. En 2015, 2 Autochtones sur 3 vivent dans l'une des 55 communautés autochtones établies sur le territoire québécois. Près de 50 000 Autochtones habitent dans les grands centres urbains du Québec. CHR 4 : 538

Une « Pyramide d'âge des populations autochtone et non autochtone au Canada, en 2011 » montre le caractère beaucoup plus jeune des premières (Ibid.)

Pour ce qui est des langues, un tableau montre « les principales langues dans les communautés autochtones », y compris le français et l'anglais pour les onze nations présentes au Québec, mais sans donner des chiffres. La vitalité des langues autochtones, leur protection légale ou les efforts pour les préserver ne sont pas abordés.

L'apparition finale d'Autochtones dans *Chroniques* est celle « Une manifestation contre l'exploitation de gisements d'uranium, à Montréal, en décembre 2014 » qui montre des Inuits, arborant des banderoles en anglais et en français, commenté, sans les nommer : « A la suite des nombreuses manifestations dans la province, le gouvernement du Québec impose en 2014

un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium. » Or, la question montre que cet enjeu concerne les Autochtones : « Quelles sont les principales communautés touchées par l'exploitation de gisements d'uranium au Québec ? » (CHR 4 : 566)

Le domaine de la culture étant absent en général, il n'y a pas non plus de mention sur la culture autochtone contemporaine.

MisÀjour note, dans un « organisateur graphique » sur « Les transformations démographiques (1945-1960) » la croissance de la population autochtone qui renouerait avec la période précolombienne, selon le manuel, en l'attribuant à des mesures gouvernementales : […] « Nations autochtones : Grâce à l'adoption de mesures sociales et au développement du nord du Québec, la démographie autochtone connaît une croissance et revient à ce qu'elle était au 16e siècle. » (MAJ 4 : 156) Pour la période suivante (1960-1980) le manuel ne les mentionne plus. (MAJ 4 : 157)

Beaucoup plus loin, le manuel consacre une page entière aux « conditions de vie dans les collectivités autochtones » :

> A partir des années 80, les conditions de vie dans les collectivités autochtones s'améliorent graduellement. Toutefois, ces conditions sont loin d'être similaires à celles du reste de la population québécoise, voire canadienne. Cette situation est attribuable au système mis en place par l'Etat, et ce, depuis les débuts de la colonisation française au 17e siècle. La création des réserves, la Loi sur les Indiens, les traités numérotés et les pensionnats indiens placent les Autochtones dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'Etat. Aujourd'hui encore, la vie n'est pas facile pour de nombreuses communautés autochtones et les ressources mises à leur disposition ne suffisent pas toujours à combler leurs besoins. (MAJ 4 : 231)

Un graphique donne des chiffres sur « Les conditions de vie dans les réserves en 1963 » en les comparant au cadre canadien :

	Au Canada	Chez les Premières Nations
Revenu annuel moyen par habitant	3500 $	1600 $
Assistance publique et aide sociale par personne (de tous les paliers de gouvernement, y compris l'aide à l'agriculture et les allocations familiales)	10 $	70 $
Pourcentage de maisons ayant une fosse septique ou le service d'égout	92 %	9 %
- l'eau courante	92 %	13 %
- un bain intérieur	84 %	7 %
- l'électricité	99 %	44 %
Age moyen au décès (y compris la mortalité infantile)		
- chez les femmes	64,1 ans	34,7 ans
- chez les hommes	60,5 ans	33,3 ans

> (Source : Jacques Paul Couturier, Un passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours, Moncton, Editions d'Acadie, 2000, p. 318.) (MAJ 4 : 231)

Il constate que, malgré des progrès, des lacunes à combler, à propos de l'eau potable et l'espérance de vie, due surtout aux suicides :

> Depuis 1963, les conditions de vie se sont améliorées sur les réserves, mais elles sont encore loin d'être équivalentes à celles dont bénéficie la population canadienne. En 2011, 98 % des Autochtones vivant sur des réserves avaient accès à l'eau courante. Toutefois, l'accès à l'eau ne signifie pas nécessairement l'accès à

> l'eau potable. On estime qu'entre 2005 et 2015, 65 %des membres des Premières Nations n'ont pas eu accès à l'eau potable au moins une fois. Aujourd'hui, 90 % des collectivités autochtones ont accès à l'électricité. En 2009, l'espérance de vie d'une femme non autochtone était de 83 ans et celle d'un homme non autochtone était de 79 ans. Chez les Autochtones, elle était de 70,4 ans pour un homme et de 75,5 pour une femme. Cette différence est entre autres due à l'état de santé des populations et au taux de suicide élevé présent dans plusieurs collectivités autochtones. (MAJ 4 : 231)

Ainsi, il définit, dans un encadré, en tant qu'« Enjeux pour les Autochtones » : Accès à l'eau potable / Santé / Suicide / Habitation et rénovation / Impossibilité d'être propriétaire foncier / Education. « (Ibid.) Un autre encadré note : « En 2011, 49,3 % des Premières Nations vivaient sur une réserve. » (Ibid.)

A la fin du volume, *MisÀjour* demande à trois occasions : « Que répondriez-vous à la question suivante ? » La première fois, la question porte sur le français comme seule langue officielle du Québec, la seconde sur l'égalité homme-femmes et enfin celle-ci sur le troisième grand sujet :

> Pourquoi les conditions de vie, les langues et les droits autochtones sont-ils aujourd'hui au cœur des préoccupations citoyennes, médiatiques et étatiques ?
> Est-ce en raison : des relations avec l'Etat colonial français, puis britannique ? / des traités autochtones signes par le gouvernement fédéral à partir du milieu du 19e siècle ? / de la création des réserves pendant le Régime britannique ? / de la situation de pauvreté dans les réserves depuis leur implantation ? de la mise en place du système des pensionnats indiens / des gains obtenus depuis les années 70 ? / de la reconnaissance des territoires autochtones, comme la création du Nunavut ? /des revendications des Autochtones, au Canada et à travers le monde, depuis les années 80 ? / des changements constitutionnels en 1982 ? de la crise d'Oka ? / de la Commission de vérité et réconciliation du Canada sur les torts causes, entre autres, par les pensionnats ? … (MAJ 4 : 224)

A propos de la situation socio-démographique des Premières Nations, la plupart des manuels notent une démographie très différente par rapport aux non-Autochtones. Elle est attribuée soit à un taux de natalité plus élevé, soit à l'amélioration de leur situation voire à des mesures gouvernementales favorables. Tous les manuels, à des degrés divers, constatent des conditions de vie difficiles et persistantes, malgré des programmes sociaux. Deux manuels se réfèrent aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones qui n'ont pas été suivies. Parmi les dimensions mentionnées, deux relèvent l'écart de revenu et l'espérance de vie plus courte, un autre insiste plus sur les conditions de logement. Deux manuels évoquent le taux de suicide élevé. Un autre remarque les importantes différences entre les communautés et des conditions de vie plutôt meilleures en ville. Enfin, un manuel mentionne aussi les agressions sexuelles, l'alcoolisme te la toxicomanie.

Deux manuels s'intéressent, dans ce contexte, aux raisons qui seraient responsables de la situation. L'un l'attribue aux transformations socioculturelles des 19^{e} et 20^{e} siècles, le traumatisme des pensionnats et la perturbation des modes de vie traditionnels, l'autre les impute plutôt aux politiques étatiques depuis les débuts de la colonisation française au 17^{e} siècle, puis en particulier à dépendance vis-à-vis de l'Etat par la création des réserves, la Loi sur les Indiens, les traités numérotés et les pensionnats indiens.

La moitié des manuels constatent le statut précaire des langues autochtones, à part l'inuktitut.

Parmi les combats actuels qui intéressent certains manuels plus que d'autres, il y a « Idle no more / Jamais plus l'inaction », le scandale des femmes autochtones assassinées ou portées disparues, la nécessité, pour le Canada, de remplir les engagements acceptés par la signature

de la Déclaration des Nations Unies, les craintes sur les impacts environnementaux du Plan Nord, l'exploitation de gisements d'uranium.

Pour ce qui est des réalisations autochtones, les mobilisations autochtones pour leurs droits sont présentes, souvent liés au le domaine culturel. Deux manuels avaient déjà signalé les contributions de la cinéaste Alanis Obomsawin et trois avaient mentionné l'artiste Ellen Gabriel (cf. supra). Dans le contexte de l'actualité, un manuel note la création de l'Université des Premières Nations du Canada, à Regina, en 2003, et deux d'entre eux signalent des participations autochtones à la vie culturelle. Contrairement aux manuels précédents, dont certains avaient donné la parole à des jeunes Autochtones, ces artistes sont les seules voix autochtones que l'on entend.

Comparé aux manuels plus anciens, le culturalisme[69] a reculé ; on ne préconise plus, notamment, que l'activité culturelle serait la clé de la solution des problèmes dans les communautés autochtones, que l'on identifie plus en détail. L'intérêt porté aux Autochtones dans les villes est encore très limité et on aborde toujours aussi peu les perceptions mutuelles entre Québécois et Autochtones.

Conclusions

Dans les manuels précédents, les deux rébellions de Métis et Premières Nations dans les Prairies dans la seconde moitié du 19e siècle avaient formé plus ou moins la seule exception à l'oubli dans lequel l'histoire des Premières Nations était tombée depuis la Conquête. Dans les manuels actuels, ce silence est plus relatif. Comme nous venons de le voir, la participation des Premières Nations aux guerres intercoloniales et à la guerre américano-britannique de 1812 est beaucoup plus présente ainsi que les répercussions et leurs propres intérêts dans les différents événements, faisant apparaître les Premières Nations comme victimes, mais aussi comme acteurs de l'histoire.

Le changement du rapport de forces sensible après la guerre de 1812, qui ouvre la voie à leur « réduction » (Simard), évolution qui va en s'accélérant dans la seconde moitié du 19e siècle, et les raisons économiques et militaires de la perte d'influence des nations autochtones dans le tournant du 18e au 19e siècle sont plus explicitement traités par les manuels actuels. Les manuels anciens n'avaient pas toujours rendu intelligibles les liens entre les différents aspects politiques, économiques, juridiques et culturels de la dépossession, marginalisation et assimilation des Autochtones. La création des réserves, la destruction des modes de vie et de la base économique, la mise en tutelle par la Loi sur les Indiens et l'assimilation par différentes mesures, dont les pensionnats n'avaient pas toujours été suffisamment compris ni dans leur interdépendance ni dans leur logique chronologique. Parmi les manuels actuels, certains, un effort d'aboutir à une vision d'ensemble, est sensibles tandis que d'autres traitent encore séparément les différentes dimensions. Le lien avec une logique plus spécifiquement

[69] Cf. à propos des implications du culturalisme : « Le gouvernement canadien, suivi en ces matières par le petit frère québécois, y met pourtant de la bonne volonté : il en est rendu à parler d'autodétermination, limitant évidemment la portée de ce terme à la culture. Le nombre de personnes réputées sérieuses qui s'intéressent aux cultures autochtones, dans les milieux gouvernementaux canadiens et québécois, a décuplé dans l'espace de quelques années à peine ! Mais comme les autochtones parlent désormais de souveraineté, le politique tuteur fédéral se voit forcé d'avoir recours à des subtilités sémantiques […] Autodétermination, soit. Autodétermination politique, passe encore. Mais souveraineté nationale, non ! » (Rémi Savard, p. 97-8).

capitaliste de ce processus, comparable à celui qui a lieu dans d'autres pays, pour l'appropriation des terres, n'est fait par aucun d'entre eux.

Les programmes de 2006 et de 2017 traitent des rébellions dans les Prairies comme des aspects secondaires des relations fédérales-provinciales, mais certains manuels ne les subordonnent plus à ce contexte. Les deux soulèvements sont, selon le manuel, plus ou moins reliés entre eux, notamment par les revendications des Métis et des Premières Nations, qui défendent leurs droits légitimes face à un gouvernement qui manque à respecter ses engagements. La question de la légitimité de l'achat de la terre de Rupert, la responsabilité gouvernementale dans la disparition des bisons, et le lien établi entre Métis et Francophones en tant que minorités aux droits bafoués se voient différemment accentués par les manuels.

Contrairement à la confusion du programme HQC 2017, qui prévoit de traiter de la création des réserves au Bas-Canada mais non de ceux des traités numérotés, certains manuels actuels font davantage la différence entre les deux et traitent des seconds en lien étroit avec la marginalisation des nations autochtones par la Loi sur les Indiens.

Ils se distinguent également par leur façon d'appréhender la mise en place des réserves dans les Prairies et l'Ouest par les 11 traités numérotés entre 1871 et 1930. Mais même celui qui accorde au gouvernement canadien une volonté de secourir, par la sédentarisation, des populations en détresse, formule un doute quant à leur légitimité. Pour un manuel des doutes sur leur validité persistent jusqu'à nos jours. Tous soulignent le fait que la misère pousse les nations autochtones à signer les traités, misère que le gouvernement avait augmenté volontairement, selon un manuel. Un autre mentionne la résistance de certaines Premières Nations à ces traités.

Les objectifs paternalistes de la Loi sur des Indiens sont dénoncés par l'ensemble des manuels actuels, comme par ceux précédents, avec une intensité variable. Certains relient le cadre juridique et ses principales dispositions discriminatoires, abordés par tous, à l'expansion coloniale et la spoliation territoriale. La comparaison entre les Prairies et l'Ouest d'une part, et l'est canadien, de l'autre, reste marginale, autant que le parallèle établi entre les Autochtones et les Francophones des Prairies et de l'Ouest en tant que minorités aux droits bafoués. Tous les manuels évoquent les différentes modifications de la Loi sur les Indiens.

Tous les manuels actuels, comme d'ailleurs déjà la plupart de ceux du Programme HEC 2006 [70] parlent des pensionnats. Leur création est reliée de façon variable aux autres aspects de la politique indienne du gouvernement canadien au 19e siècle : spoliation territoriale, marginalisation économique, création des réserves, Loi sur les Indiens, assimilation. Or, le nouveau programme ministériel reste muet sur les pensionnats du 19e siècle au Canada. Il ne parle que de ceux du Québec, au 20e siècle, et mentionne, dans ce contexte (!), les pensionnats indiens du Canada. Les manuels gèrent cette confusion de manière variable, la plupart par un amalgame entre ce qui se passe au Québec et dans le cadre canadien.

Comme dans d'autres domaines, les manuels actuels se distinguent également, en abordant le sujet des pensionnats, par la mise en relation avec d'autres aspects historiques et actuels, en

[70] Cf. « Un grand morceau de l'histoire autochtone absent des manuels scolaires » Radio-Canada, 17 juin 2015 (http://ici.radio-canada.ca/emissions/le_15_18/2014-2015/chronique.asp?idChronique=376028) ainsi que vol 1, p. 245 et suivantes ; p. 301 et suivantes.

contexte autochtone et non-autochtone, et notamment par une prise en compte, assez variable, de l'agentivité autochtone.

Il y a également une variété parmi les manuels dans le degré de reconnaissance du fait que les traité actuels comme la Convention de la Baie-James ou la Paix des Braves, unanimement appréciées, aient été arrachées par des luttes, y compris juridiques, des Autochtones contre les répercussions des grands projets industriels sur leur cadre vie et sur l'environnement. Les Autochtones et les groupes d'environnementalistes d'une part et les gouvernements du Québec et celui du Canada d'autre part sont souvent mentionnés ensemble.

Au sujet de ce que les anciens manuels avaient appelé « le réveil autochtone », à savoir l'affirmation des Premières Nations, notamment dans les années 1960 et 1970, les manuels traitent des mêmes sujets, selon différents angles d'approches. Ainsi, l'octroi du droit de vote au fédéral (1960) est mentionné par la plupart des manuels, dont un seul dénonce la décision tardive du Québec (1969). La proposition du Livre Blanc (1969) d'abolir le statut spécifique des Autochtones et les raisons du refus par ces derniers sont évoqués de manière plus ou moins détaillé et équilibrée, de même que l'obtention des droits ancestraux par des batailles juridiques (1973). Les associations pour la défense de leurs intérêts par les Autochtones, y compris celles des femmes (1974), sont mentionnées, parfois sans bien expliquer les discriminations contre lesquelles elles se mobilisent. Les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale sont plus ou moins clairement identifiés comme buts politiques.

A part un manuel qui se contente d'une énumération, les trois autres évoquent, de façon plus ou moins détaillée, les enjeux autochtones depuis les années 1980. Tous s'intéressent aux droits obtenus dans le cadre de la Loi constitutionnelle de 1982 et notamment à la modification de la Loi sur les Indiens de 1985 en faveur des femmes mariées à des non-Autochtones. Tous les manuels représentent, par des textes ou des photos, des Autochtones qui se mobilisent ; soit en évoquant « les évènements de Restigouche » / « la guerre du saumon », soit en montrant des Autochtones qui se rendent devant l'ONU en canot.

Tous mentionnent aussi l'opposition d Elijah Harper à l'accord du lac Meech motivé par le manque de respect pour les Premières Nations. Certains citent des femmes autochtones ayant accédé à des postes d'importance ou la création d'organisations autochtones de défense de leurs droits.

La reconnaissance des nations autochtones, y compris celle des Malécites comme 11e nation par le gouvernement du Québec est accompagnée par plus ou moins d'éléments.

La plupart des manuels s'intéressent de plus près à la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones et ses recommandations, et dénoncent le fait qu'elles n'ont pas été réalisées. Un seul manuel dénonce le placement d'enfants autochtones dans des familles non-autochtones entre 1951 et 1984.

Pour la plupart des manuels, la section sur la CVR est largement consacrée aux pensionnats (cf. supra). Un manuel, en revanche, parle très largement d'autres sujets au-delà des pensionnats, donne des exemples de mobilisation autochtone et cite la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2007 dans ce contexte.

Les manuels insistent plus ou moins sur l'importance historique du conflit d'Oka ou sur la présentation des faits, ses enjeux et son déroulement. La violence est partout présente, mais

les manuels hésitent devant l'attribution d'une responsabilité d'un côté ou de l'autre. Les gouvernements fédéral et québécois semblent agir de concert face aux Autochtones, la distinction de leurs activités est plus ou moins transparente. Certains manuels distinguent des personnalités autochtones ayant pris part au conflit.

Tous les manuels citent la Paix des Braves comme un important accord entre le Québec et les Cris, en insistant plus ou moins sur la bataille juridique qui avait précédé.

A propos de la situation socio-démographique des Premières Nations, la plupart des manuels notent une démographie très différente par rapport aux non-Autochtones. Elle est attribuée soit à un taux de natalité plus élevé, soit à l'amélioration de leur situation voire à des mesures gouvernementales favorables. Tous les manuels, à des degrés divers, constatent des conditions de vie difficiles persistantes, malgré des programmes sociaux. Deux manuels se réfèrent aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones qui n'ont pas été suivies. Parmi les dimensions mentionnées, deux relèvent l'écart de revenu et l'espérance de vie plus courte, un autre insiste plus sur les conditions de logement. Deux manuels évoquent le taux de suicide élevé. Un autre remarque les importantes différences entre les communautés et des conditions de vie plutôt meilleures en ville. Enfin, un manuel mentionne aussi les agressions sexuelles, l'alcoolisme te la toxicomanie.

Deux manuels s'intéressent, dans ce contexte, aux raisons qui seraient responsables de la situation. L'un l'attribue aux transformations socioculturelles des 19^{e} et 20^{e} siècles, le traumatisme des pensionnats et la perturbation des modes de vie traditionnels, l'autre les impute plutôt aux politiques étatiques depuis les débuts de la colonisation française au 17^{e} siècle, puis en particulier à la dépendance vis-à-vis de l'Etat par la création des réserves, la Loi sur les Indiens, les traités numérotés et les pensionnats indiens.

La moitié des manuels constatent le statut précaire des langues autochtones, à part l'inuktitut.

Parmi les combats actuels qui intéressent certains manuels plus que d'autres, il y a « Idle no more / Jamais plus l'inaction », le scandale des femmes autochtones assassinées ou portées disparues, la nécessité, pour le Canada, de remplir les engagements acceptés par la signature de la Déclaration des Nations Unies, les craintes sur les impacts environnementaux du Plan Nord, l'exploitation de gisements d'uranium.

Pour ce qui est des réalisations autochtones, les mobilisations autochtones pour leurs droits sont présentes, souvent liées au le domaine culturel. Dans le contexte de l'actualité, un manuel note la création de l'Université des Premières Nations du Canada et deux d'entre eux signalent des participations autochtones à l'« effervescence culturelle ». Contrairement aux manuels précédents, dont certains avaient donné la parole à des jeunes Autochtones, ces artistes sont les seuls voix autochtones que l'on entend.

Dans les manuels récents, le culturalisme a reculé ; la culture n'est plus considéré comme la réponse aux problèmes dans les communautés autochtones. Il est toujours aussi peu question d'Autochtones dans les villes et des perceptions mutuelles entre Québécois et Autochtones.

4.3.4 Conclusions : La présentation de l'histoire autochtone les manuels du nouveau programme Histoire du Québec et du Canada

Tout compte fait, il est évident que les manuels actuels se distinguent de leurs prédécesseurs par la volonté d'apporter un plus grand respect aux points de vue autochtones sur leur place dans l'histoire du Québec et du Canada. Même s'il est impossible d'affirmer de quelle manière les recommandations des deux mémoires du CEPN ou les remarques du Guide de bonnes pratiques ont été lues, discutées, considérées et prises en compte, par les comités de rédaction, les manuels, aussi bien ceux de 3e secondaire, ayant été soumis à une refonte importante, que ceux de 4e, postérieurs aux débats entourant ce processus, font un effort pour prendre en considération, parfois plus que le programme, l'esprit de ces prises de position.

Le résultat est souvent un compromis. Par exemple, pour les appellations de différentes nations autochtones, nous avons vu (cf. 3.3.1) qu'au cours de la discussion du nouveau programme, les organisations des Premières Nations avaient demandé qu'en remplacement du terme « Amérindiens » celui de « Premières Nations » soit privilégié et que celui d » Autochtones » convenait aux seuls cas, où les Inuits et Métis devaient être inclus expressément, recommandation, que les manuels respectent en partie seulement. Quand les termes d' « Amérindien », d' « Indien » et de « Sauvage » apparaissent dans les textes de tiers qu'ils citent, les manuels ajoutent d'habitude une explication sur leur signification historique et actuelle qu'ils reprennent souvent dans les glossaires.

Pour ce qui est des différentes nations, le CEPN préconise :

> De plus, nous recommandons que lorsque les documents parlent d'une nation spécifique, il faudrait toujours, dans la mesure du possible, utiliser le nom auquel cette dernière se réfère. Par exemple, les Algonquins devraient être les Anishinabegs (Anishinabe au singulier). Voici un tableau pour les 10 Premières Nations du Québec (incluant la confédération iroquoise), nous recommandons l'utilisation de ces termes :

Termes populaires	Termes appropriés
Abénaquis	Abénaquis ou Waban-Aki
Algonquins	Anishinabegs (Anishinabe)
Montagnais	Innus
Cris	Cris ou Éeyou
Attikameks	Atikamekws
Hurons	Wendats ou Hurons-Wendats
Micmacs	Mi'gmaqs
Malécites	Malécites
Mohawks	Kanienkehaka ou Mohawks
Iroquois	Haudenosaunnee ou Six-Nations

Naskapis	Naskapis

(Mémoire 3, p.4)

Comme notre compilation des termes utilisés dans les textes des quatre manuels le montre, ceux-ci privilégient encore largement l'appellation « populaire ». En revanche, certains plus que d'autres il est vrai, reconnaissent et nomment une multitude de nations, en parlant d'événements qui les concernent en particulier :

PER	CHR	MEM	MAJ
Abénaquis	Abénaquis	Algonquins	Algonquins
Agniers	Agniers	Atikamekw	Hurons
Ahondihronons	Algonquins	Cris	Innus
Algonquins	Assiniboines	Hurons-Wendats	Inuit
Antouaronons	Atikamekws	Innus	Iroquois
Arendarhonons	Cris	Inuit	Métis
Arkansas	Goyogouins	Iroquois	
Ataronchronons	Hurons	Malécites	
Attawapiskat	Inuit	Métis	
Attignawantans	Iroquois	Micmacs	
Attikamek	Malécites	Népissingues	
Attingueenongnahacs	Métis	Nisga'as	
Attiragenregas	Micmacs	Panis	
Béothuks	Mohawks	Pétuns	
Chaouanons	Montagnais (Innus)	Stadaconéens	
Cris	Naskapis		
Delawares-Lenapes	Népissingues		
Eriés	Onnéiouts		
Goyogouins	Onontagués		
Hochelagas	Pétuns		
Hurons-Wendats	Pieds-Noirs		
Illinois	Stadaconéens		
Innus (Montagnais)	Tuscaroras		
Inuit	Tsonnontouans		
Iroquois			
Kakouagogas			
Kickapoos			

Malécites Mascoutens Métis Micmacs Mohawks Népissingues Ojibwés Onguiaronons Onnéiouts Onontagués Outaouais Outaouais Pawnees (Panis) Potawatomis Renards Sioux Stadaconiens Tahontaenrats Tsonnontouans			

Les manuels commentent parfois ces désignations. *Mémoire* définit le terme « Agnier » : « membre d'une nation de la confédération iroquoise aujourd'hui désigné par le terme 'mohawk' » (MEM 3 : 312 / 320) et *Chroniques*, dans sa présentation de la Ligue des Cinq-Nations, nomme : « D'est en ouest, les Agniers, les Onnéiouts, les Onontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans » (CHR 3 : 71, Glossaire CHR 3 : 477) et dans celle de la « Ligue des six nations : Regroupement formé par la Ligue des cinq nations (les Agniers, les Onnéiouts, les Onontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans) à laquelle s'est ajoutée une sixième nation en 1722, celle des Tuscaroras ». (Glossaire CHR 3 : 477)

Comme nous l'avons vu plus haut, *Mémoire* remplace l'appellation d' « Etchemins » par « Malécites ». *Périodes* (PER 90, 315, 461) et *Chroniques* (PER 22) avaient déjà employé ce terme dans la première édition, tandis que *MisÀJour*, tout en ajoutant « Innus » comme variante pour « Montagnais », garde « Etchemins », au-delà de la refonte : « En 1603, toujours à Tadoussac, les Français, les Montagnais (Innus), les Algonquins et les Etchemins scellent l'alliance franco-montagnaise, une entente économique et militaire : Par le fait même, les Français se mettent à dos les Cinq-Nations Iroquoises. » (MAJ 3 : 39) Dans son glossaire de la nouvelle édition, *Mémoire* ajoute : « Agnier : membre d'une nation de la Confédération iroquoise aujourd'hui désigné par le terme 'mohawk' « (MEM 3 : 320). *Périodes* remplace « algonquien » par « innu », à propos de « Anadabijou, le sagamo (chef innu). » (PER 3 : 90)

L'un des soucis majeurs, à savoir la présence plus continue des Premières Nations dans l'histoire du Québec et du Canada, au-delà de la Nouvelle France, réclamée, entre autres, par le CEPN, est réalisé de différentes façons. D'abord, pour ce qui est de l'histoire événementielle, leur contribution active à plusieurs moments cruciaux est plus soulignée qu'auparavant, par exemple lors de la Conquête, la révolte des Patriotes, la guerre de 1812 ainsi que les deux guerres mondiales et l'échec de l'accord du lac Meech. Les répercussions de ces événements ainsi que ceux d'importantes évolutions sociétales sur les conditions de vie des Premières Nations sont également davantage prises en compte. Certains manuels optent pour des remarques en marge, de temps à autre, pour rappeler que les Autochtones n'ont pas disparu, même s'ils ne sont pas le sujet principal d'une section.

Une autre façon d'assurer la continuité dans la présentation de l'histoire autochtone concerne l'histoire sociale. Tous les manuels font le point, de temps à autre et jusqu'à nos jours, sur leur situation sociétale et démographique, ce qui permet de saisir les principaux enjeux.

Enfin, un dernier moyen, préconisé lui aussi, par les remarques des organisations autochtones consiste à retenir des personnalités emblématiques qui ont joué un rôle dans l'histoire.

Pour ce qui est des personnages nommés et présentés comme acteurs historiques, le tableau suivant montre les personnages autochtones identifiés par leur nom, cités textuellement, présentés par une illustration ou par un texte faisant leur portrait, dans les différentes périodes, dans les manuels actuels. Il y a de nouveaux noms à côté de « monuments » historiques toujours présents :

	Personnages de premier plan, mentionnés par la plupart des manuels et présentés dans leur rôle	Personnages importants mentionnés par au moins deux manuels et /ou présentés de manière détaillée	Personnages moins importants, mentionnés par un seul manuel
Avant 1600		Dekanahouideh (CHR)	
1600 à 1840	Donnacona (tous) Membertou (PER / MEM) Esther Wheelwright (PER / CHR) Kondiaronk (MEM CHR PER) Pontiac (tous) Tecumseh (MEM CHR PER)	Domagaya et Taignoagny (PER) Anadabijou (MEM / PER / CHR) Kateri Tekakwitha (MEM) Mary March (Desmaduit) (CHR) Minweweh (PER / MEM) Louis Vincent Sawantanan (MAJ) Joseph Brant (MEM / CHR) Molly Brant (Mary Brant) (CHR) François Beaulieu (PER)	Hochelay PER Agona CHR Capitanal (PER Iroquet (PER) Savignon (PER) Zity (MAJ) Vincent Aronchiouann (MAJ) Tenskwatawa (PER)

		Nicolas Vincent Tsawenhohi (MEM) Marie Iowa Dorion (CHR) Oharahison (PER)	
1840 à nos jours	Louis Riel (tous) Thomas Moore (tous) Elijah Harper (tous)	Gabriel Dumont (CHR / PER) Mistahimaskwa, ou Big Bear (PER / MEM) Frederick Ogilvie Loft (PER) Nora Bernard (CHR) Florent Vollant (MEM) George Manuel (PER) Rita Joe (PER) Theresa Spence (PER) Romeo Saganash (MAJ) Francis Pegahmagabow (CHR / PER) Harold Cardinal (PER) Mary Two-Axe Early (PER / CHR) Ellen Gabriel (MEM / PER) Alanis Obomsawin (MEM / PER) Ted Moses (tous) Natasha Kanapé Fontaine (MEM) Samian (PER / MEM) Eruoma Aawashish (MEM)	Tumas (Thomas) Mesituapamuskan (PER) Jusep (Joseph) Kakanukus (PER) Pasil (Basile) Thishenapen (PER) Poundmaker (CHR) Kamiscowesit (PER) Terry Audla (MAJ) Perry Bellegarde (MAJ) Henry Louis Norwest (PER) Billy Diamond (CHR) Charlie Watt (CHR) Jocelyne Gros-Louis (PER) Shauit (PER) Elisapie Isaac (PER)

A titre de comparaison, voici une vue d'ensemble des personnages autochtones mentionnés par les manuels analysés des programmes successifs.

Personnages de premier plan, mentionnés par la plupart des manuels et présentés dans leur rôle

Personnages importants mentionnés par au moins deux manuels et /ou présentés de manière détaillée

Personnages moins importants, mentionnés par un seul manuel

Programme	HQC 1982	HEC 2006	HQC 2017
Avant 1600		Hiawatha Deganawida	Dekanahouideh
1600 à 1840	Donnacona Pontiac (Pondiac) Thayendanegea (Joseph Brant)	Donnacona Pontiac Kondiaronk Membertou Mestigoït Pocahontas Joseph Brant (Thayendanegea) Sa Ga Yeath Qua Pieth Tow Red Jacket (Segoyewatha), Chaudière Noire, Tee Yee Neen Ho Ga Row Teoniahigarawe	Donnacona Membertou Esther Wheelwright Kondiaronk Pontiac Tecumseh Domagaya et Taignoagny Anadabijou Kateri Tekakwitha Mary March (Desmaduit) Minweweh Louis Vincent Sawantanan Joseph Brant Molly Brant (Mary Brant) François Beaulieu Nicolas Vincent Tsawenhohi Marie Iowa Dorion Oharahison Hochelay Agona

			Capitanal Iroquet Savignon Zity Vincent Aronchiouann Tenskwatawa
1840 à nos jours	Louis Riel Elijah Harper	Louis Riel Ted Moses Rita Mestokosho Florent Vollant Elijah Harper Ghislain Picard Alanis Obomsawim Max «one-onti» Gros-Louis Roméo Saganash Norval Morrisseau Matthew Coon Come Samian Tom Eagle Bernard Assiniwi Élisapie Isaac Myra Cree Paul Okalik Cornplanter Kiontwogky Gros Ours (Mistahi Maskwa) Mary Two-Axe Early Harvey Thunderchild Gideon McKay Alexis Wawanoloath Dawn Madahbee Dominique McKenzie Ben McKenzie Josephine Bacon Eliassie Weetaluktuk Sonny McDonald	Thomas Moore Elijah Harper Gabriel Dumont Mistahimaskwa, ou Big Bear Frederick Ogilvie Loft Nora Bernard Florent Vollant George Manuel Rita Joe Theresa Spence Romeo Saganash Francis Pegahmagabow Harold Cardinal Mary Two-Axe Early Ellen Gabriel Alanis Obomsawin Ted Moses Natasha Kanapé Fontaine Samian Eruoma Aawashish Tumas (Thomas) Mesituapamuskan Jusep (Joseph) Kakanukus Pasil (Basile) Thishenapen Poundmaker Kamiscowesit Terry Audla

		John Sabourin Eli Nasogaluak Mme Mackenzie	Perry Bellegarde Henry Louis Norwest Billy Diamond Charlie Watt Jocelyne Gros-Louis Shauit Elisapie Isaac

D'un programme à l'autre, leur nombre et l'attention qu'ils retiennent n'a cessé d'augmenter. Beaucoup dépend, bien entendu, de la façon dont un personnage est dépeint. A titre d'exemple, voici une analyse linguistique de l'agentivité attribuée à un même personnage, Membertou, par deux manuels différents, en distinguant les différents cas de figure.

Autochtones acteurs

Autochtones objets

Européens acteurs

Européens objets

Autochtones déficitaires

Européens déficitaires [71]

Chef d'une bande micmaque, Membertou est l'allié des Français et leur apporte une aide précieuse lors de leur installation à Port-Royal. Habitué au commerce avec les Européens, il possède sa propre barque munie d'une voile avec laquelle il va troquer avec les pêcheurs en haute mer. S'étant lié d'amitié avec les Français, il prend soin de l'habitation de Port-Royal après leur départ. Il est le premier Autochtone baptisé en Nouvelle-France. Malade, il meurt en 1611 à Port-Royal, où les Français lui font des funérailles solennelles. (PER 3 : 94)

Voici d'ailleurs celui de *Mémoire* qui présente le même personnage dans une perspective nettement moins indépendante : l'agentivité est entièrement du côté des Français :

Des Français présents au moment de la fondation de Port-Royal font la rencontre du chef micmac Membertou. Ce dernier devient pour les Français un allié précieux à la fois pour le commerce des fourrures et l'établissement de la colonie. Lorsque les Français doivent quitter la colonie en 1607, ils confient la garde de l'habitation de Port-Royal à Membertou. A leur retour en 1610, ils retrouvent l'établissement intact. Jusqu'à sa mort en 1611, Membertou demeure un allié des Français. (MEM 3 : 49)

Pour rendre compte de l'évolution de l'agentivité autochtone vs. celle européenne, nous avons soumis à la même analyse des extraits, où les différents manuels expliquent les activités des uns et des autres dans le contexte du commerce des fourrures.

Dans un manuel de l'ancien programme HQC 1982, il y a beaucoup d'expression sans agentivité, sinon, ce sont les Européens qui agissent :

Le Québec : héritages et projets (1994)
On peut comparer la production de la fourrure, en Nouvelle-France, à une chaîne de montage moderne (voir la figure 1.21). Chacun des maillons de cette chaîne de production, que ce soit l'Amérindien (chasse), le coureur

[71] Cette catégorie a été introduite pour compléter le tableau. Résultat intéressant : elle n'apparaît pas dans les textes analysés.

des bois (transport) ou l'artisan (confection), contribuait à la production de ces chapeaux et de ces vêtements de fourrure qu'appréciaient hautement les Européens. (p. 50)

Un autre présente un équilibre des perspectives, avec une légère prédominance des Autochtones comme acteurs :

Je me souviens (1995)
Le commerce des fourrures. Les Amérindiens sont à la base du commerce des fourrures, puisque ce sont eux qui les récoltent par la chasse et la trappe. Les Français doivent donc s'entendre avec eux s'ils souhaitent en faire le commerce, (p. 87) […] Les relations commerciales entre Amérindiens et Français sont à base de troc, c'est-à-dire d'échange de marchandises. Au cours de ces échanges, les Amérindiens sont-ils exploités par les Français ou sont-ils, au contraire, d'habiles commerçants ? (p. 96)

Enfin, le manuel anglophone présente également beaucoup de variation, mais avec un penchant pour les Autochtones subissant les actions des autres :

Diverse Pasts (1995)
(Intro) The fur trade. In order to develop, a colony needed a product that was in demand in the mother country. In Canada, fish and furs formed the staple products of trade during the French régime. The fishery was of greater economic importance, but the fur trade drew Europeans into the interior and prompted settlement. This ended the isolation of the Native peoples, who saw their world rapidly and radically transformed. (p. 41) (Conclusion) The fur trade drew the French to North America. As coureurs de bois spread across the continent looking for new sources of fur, they expanded the French empire. The fur trade also had a profound impact on the Native peopIes, who did most of the work. Their traditional way of life was destroyed, and disease sharply reduced their population. (p. 54)

Dans le programme HEC 2006, il y a un exemple où l'agentivité autochtone est très présente :

Fresques (2007)
Le rôle des Amérindiens. Les Premières Nations qui entrent en contact avec les Européens voient des avantages au commerce des fourrures avec les Français. Elles obtiennent de cette manière plusieurs produits qui leur étaient jusque-là inconnus comme certains tissus, des chaudrons et des armes. Toutefois, les Amérindiens comprennent vite que les Français tirent d'énormes bénéfices de ce commerce. Ils vont donc se mettre à exiger davantage en échange des fourrures (FRE 3A : 66)

Dans un autre, ce sont seulement les Autochtones qui agissent ou subissent des actions ; les Européens sont á peine mentionnés :

Présences (2007)
Dès les premiers contacts entre les Européens et les Amérindiens, ces derniers sont attirés par les nouveaux objets venus d'Europe et adoptent rapidement leur usage. Le mousquet est l'un des objets qui change le plus leur mode de vie parce qu'il transforme fondamentalement leur manière de chasser et de faire la guerre. Les Amérindiens se procurent ces objets par le troc des fourrures. Ce commerce prend graduellement beaucoup de place dans leur vie et devient la principale activité économique de plusieurs tribus. (PRE 3A :114)

Dans le parcours chronologique d'un autre, les expressions neutres sont nombreuses, sinon il y a un équilibre dans l'agentivité :

Le Québec, une histoire à suivre (2007)
2e réalité sociale : L'émergence d'une société en Nouvelle France. Le début de la traite des fourrures. Ces pêcheurs sont les premiers à entrer en contact avec les populations indigènes. Habitués au troc, les Amérindiens leur proposent des fourrures en échange de produits tels que des marmites, des haches et des couteaux. Ces outils sont très précieux pour les Autochtones, car ils ignorent les technologies du fer. Afin de rentabiliser davantage leur voyage et entretenir de bonnes relations avec les Autochtones, les pêcheurs et les baleiniers acceptent de participer aux rituels d'échange des Amérindiens. Ils se procurent ainsi différents types de fourrures qu'ils revendent en Europe avec une grande part de profits. D'abord considéré comme une activité d'appoint à la pêche, le commerce des fourrures s'avère très vite extrêmement lucratif. (QHS : 81)

Or, dans le parcours thématique du même ensemble didactique, les Européens sont dépendants des Autochtones qui agissent :

Le Québec une histoire à construire (2008)
Réalité sociale 4 Pouvoir et pouvoirs. Une alliance économique. L'alliance avec les Amérindiens est essentielle aux Français, car la traite des fourrures, principale activité économique de la colonie, repose sur eux. Ce sont les Amérindiens qui chassent le castor et les autres animaux à fourrure pour les troquer ensuite aux Français contre des marchandises européennes. Cela leur confère nécessairement un grand pouvoir auprès des autorités coloniales. Pour s'assurer du bon vouloir des Autochtones, les Français adoptent les rituels d'échanges de leurs partenaires commerciaux. (QHC : 458)

Dans le quatrième, plus simple, l'accent est sur l'agentivité européenne, mais celle autochtone est bien présente également :

Repères (2007)
Dossier 2 Economie et développement. L'économie en Nouvelle France. Un produit qui crée peu d'emplois. Entre la chasse et l'exportation, les fourrures entraînent peu d'activités économiques secondaires. En effet, ce sont les autochtones déjà sur place qui chassent les animaux et traitent les peaux. Il n'est donc pas nécessaire de faire venir une main-d'œuvre spécialisée de France. Les Amérindiens traitent les peaux, mais c'est en Europe que des artisans les transforment et confectionnent des chapeaux ou d'autres vêtements. Par exemple, l'artisan qui fabrique les chapeaux, le chapelier, doit d'abord raser le poli et confectionner du feutre qui sera par la suite travaillé et à donner au chapeau sa forme définitive. Ainsi, les seuls métiers créés par l'exploitation des fourrures sone, ceux de coureurs des bois et d'engagés. (REP 3 : 98)

Dans les manuels actuels, les deux premiers exemples montrent le même résultat, avec une légère prédominance de l'agentivité autochtone :

MisÀjour (2018)
Le fonctionnement du commerce des fourrures. Les Autochtones sont indispensables dans le commerce des fourrures : ils chassent les animaux et préparent les peaux. En échange, ils reçoivent des objets utiles comme des couteaux, des chaudrons ou des couvertures de laine.
Les coureurs des bois vont à la rencontre des Autochtones et rapportent les fourrures aux postes de traite. Les compagnies s'occupent d'envoyer les fourrures en France, où celles-ci seront transformés en chapeaux. (MAJ 3 : 54)

Mémoire (2018)
Les produits échangés entre Autochtones et Européens. Par le biais du troc qu'ils pratiquent avec les Européens pendant l'été, les Autochtones obtiennent des produits fabriques en Europe, comme des perles de verre, des haches, des couteaux, des marteaux, des clous et des vêtements. En retour, les Européens obtiennent des fourrures. Ce produit est vendu en Europe et devient, en plus des profits de la pêche, une source de revenus intéressante. (MEM 3 : 41)

Dans le prochain exemple, il y a plus de cas de figures et l'agentivité est présente des deux côtés :

Chroniques (2018)
Les premiers échanges entre Européens et Autochtones. Les pêcheurs et baleiniers européens entrent en contact avec les Autochtones qui habitent les régions où ils s'installent pendant leurs activités. Fidèles à leurs coutumes les Autochtones invitent les Européens à faire du troc, c'est-à-dire des échanges objets. Une première forme d'économie s'installe.
Divers objets européens contre de la viande et des fourrures. Les Européens offrent aux Autochtones des objets en métal, comme des couteaux, des haches, des chaudrons, et des objets en verre. Le verre, la porcelaine et les métaux, sauf le cuivre, sont des matériaux alors inconnus des Autochtones, qui les apprécient grandement. Les Européens reçoivent en retour de la viande et, surtout, des fourrures. (p. 50) […] Une augmentation des échanges. Au fil des années, l''échange de fourrures entre les Autochtones et les Européens devient un véritable commerce. Certaines nations algonquiennes, comme Les Montagnais et les Micmacs, accumulent de plus en plus de peaux en hiver pour les échanger au retour des Européens au printemps. Les objets apportés par les Européens sont introduits dans les nombreux réseaux d'échanges commerciaux autochtones. Très appréciées, ces marchandises se rendent alors jusqu'aux nations qui n'ont encore jamais eu de contacts directs avec les Européens. De leur côté, certains pêcheurs et baleiniers européens traversent désormais l'océan autant pour la pêche à la morue et la chasse à la baleine que pour la traite des fourrures, un commerce très profitable. (CHR 3 :51)

Enfin, ce texte complexe affiche une agentivité européenne prépondérante :

Périodes 3 (2018)
Des Echanges entre Autochtones et Européens. Après la venue de Jacques Cartier, il est fréquent pour des Innus, des Micmac et des Béothuks de voir des Européens parcourir les côtes du nord-est de l'Amérique. Le nombre de pêcheurs de morue et de baleiniers débarquant sur les côtes pour plusieurs mois augmente considérablement. Habitués au commerce et intégrés à un vaste réseau d'échange qui s'étend dans tout le nord-est de l'Amérique, les Autochtones profitent de la venue de ces marins qui font escale. Vers 1580, des produits européens atteignent même la Huronie, au centre des Grands Lacs, alors que les Hurons-Wendats n'ont jamais rencontré d'Européens. Les riches marchands européens qui financent les expéditions outre-Atlantique s'intéressent très peu au commerce avec les Autochtones. Ce sont les capitaines et les membres d'équipage des navires qui y trouvent un intérêt. Selon les termes du contrat qu'ils signent avant le départ de l'expédition, les marchands, les capitaines et les membres d'équipage se partagent les bénéfices de Ia pêche. Par ailleurs, le capitaine et ses officiers, plus rarement les membres d'équipage, peuvent pratiquer pour leur propre compte un commerce de pacotille avec les Autochtones. II s'agit d'échanger des produits courants comme des miroirs et des peignes, contre des fourrures. Les marins apportent eux-mêmes les objets de traite à leurs frais. Avec le temps, les Autochtones vont préférer certains articles utilitaires comme des marmites de cuivre, des couteaux et des haches de fer, des couvertures et des chemises. En revendant la fourrure en France, les marins ajoutent un petit bénéfice à leur revenu. Pour leur part, les Autochtones des côtes s'approprient des objets pratiques et robustes qu'ils ne savent pas fabriquer, ne connaissant pas, entre autres, les techniques de forge du métal. Ces objets leur donnent un avantage dans le commerce avec les autres nations amérindiennes de l'intérieur du continent. (PER 3 : 86)

L'analyse linguistique, à elle seule, ne permet pas de tirer des conclusions pertinentes sur l'évolution de l'agentivité – or, il ne serait certainement pas superflu que les manuels se montrent plus conscients de leur langage.

Par ailleurs – par conscience ou parce que le contexte historique invite de moins en moins à se référer à un NOUS québécois ? – il est devenu beaucoup plus difficile que par le passé de déterminer à quel NOUS un manuel s'adresse. Il n'y a plus depuis longtemps de référence à « nos ancêtres » ou d'autres tournures semblables.

Le rapport Beauchemin et Fahmy-Eid (cf. supra 3.1) débute par une référence à ce NOUS, tout en constatant qu'il est devenu plus difficile à cerner :

> Toutes les sociétés se racontent leur histoire. Quelle est la raison de cet irrépressible besoin de rassemblement autour d'un récit partagé ? Serait-ce parce que s'y trouve un mystère, celui de la singularité du parcours collectif ? En rassemblant les morceaux de sa propre histoire, la communauté voit bien ce que son aventure a de commun avec celle des autres. Mais que la sienne soit toujours unique et singulière l'obsède. Elle se pose alors en énigme à elle-même. Pourquoi cela s'est-il produit ? Quel effet cela a-t-il eu sur notre parcours ? Quels sont ces hasards qui ont eu tant de conséquences sur notre avenir ? Dans quels événements reconnaissons-nous les moments déterminants de notre histoire ? Quels personnages ont traversé ce destin ? Ce sont là des questions ouvertes, mais qui convergent toutes vers l'élucidation du passé et la volonté d'en dégager un sens. […] Transmettre la connaissance de l'histoire, c'est aussi s'astreindre au devoir de faire sens du passé et d'offrir à l'élève la possibilité de s'inscrire dans le temps long de sa communauté et, par-là, de la comprendre et de s'y inscrire en tant que sujet de cette histoire. […] Les cadres fondamentaux de cette histoire se sont longtemps imposés d'évidence. Cette évidence n'existe plus. Quel est le moteur de l'histoire ? Qui en est le sujet ? Des nations, des peuples, un prolétariat, des mouvements sociaux ? Nous sommes divisés sur cette question. Dans quel cadre doit-on raconter l'histoire quand l'autonomie des espaces nationaux paraît plus relative que jamais ? Comment faire place aux oubliés et aux opprimés ? Que faire de la mémoire coupable des peuples, lesquels ont parfois à leur bilan de terribles errements ? Ces questions difficiles, et combien d'autres, ont fait éclater les cadres de l'histoire telle que la concevait naguère une mémoire plus apaisée, accrochée à de vieilles certitudes comme à autant de balises guidant l'agir collectif. (Beauchemin et Fahmy-Eid, 2013, p. 2 ; 2014, p. 1)

La première phrase du programme HQC 2017, pour la « Présentation de la discipline » dit bien ceci : « L'étude des particularités du parcours d'une nation, d'une société, d'un groupe permet l'inscription de ses membres dans le temps long et favorise la construction de leur identité en tant que sujets de l'histoire. » (Programme HQC 2017, p. 1) Mais de quel NOUS s'agit-il ?

Les marques plus implicites et involontaires d'un NOUS, qui existaient dans les manuels plus anciens, comme les exercices invitant à se mettre à la place de l'AUTRE, ont également disparu, à l'exception près du manuel *Mémoire* qui place à la fin de tous les chapitres un personnage fictif, comme la femme innue, à propos du chapitre sur les Premiers habitants (cf. 3.2)

> A la place d'une Innue au début du 17e siècle. Nous sommes au début du 17e siècle. Vous incarnez une femme autochtone appartenant à la nation des Innus. Vous êtes mère de trois jeunes enfants. Votre mari est un chef très respecté. A la suite d'un périple sur la rivière Saguenay, vous rencontrez pour la toute première fois un Français au poste de Tadoussac. Ce dernier souhaite mieux connaître le mode de vie et la culture des Innus. Grace à un interprète, le Français vous demande de lui présenter à quoi ressemble la journée typique d'une femme innue. Pour satisfaire sa curiosité, vous préparez un récit.
> Etapes à suivre :1. Construisez votre récit en respectant le déroulement des événements qui se présentent habituellement du matin jusqu'au soir.
> 2. Posez-vous des questions et recherchez des informations qui vous aideront à construire votre récit : Quel est votre mode de vie ? / Quelles sont vos tâches ? / Sur quoi est basée votre subsistance ? / Dans quel type d'habitation demeurez-vous ? / A quels moyens de transport avez-vous recours ?
> 3. Consultez diverses sources (livres, sites Internet, etc.) afin de recueillir vos informations.
> 4. Faites un plan du contenu de votre récit et rédigez-le.
> 5. Présentez votre récit sans oublier que vous vous adressez à un Français qui ignore tout des Innus (MEM 3 : 61)

Or, l'altérité est ici historique et « se mettre à la place » du personnage fonctionnerait autant pour un élève autochtone que non-autochtone – elle ne constitue pas une dichotomie exclusive, de même que pour les autres exemples : un journaliste dans le Bas-Canada au milieu du 19^{e} siècle, le ou la ministre responsable de l'immigration de nos jours, un coureur des bois du temps de la Nouvelle-France.

La construction de l'altérité par l'exotisme des modes de vie des sociétés précolombiennes présentées comme sempiternelles, des rituels déroutants et des croyances défiant l'esprit critique, a considérablement diminuée, à son tour, dans la foulée du recul du culturalisme, en général, prévu par le programme ministériel. (cf. vol. 1, p. 271 et suivantes)

Ne pas définir le NOUS ne signifie pas, bien entendu, renoncer à toute forme de construction d'altérité. L'AUTRE reste présent, sous la forme de groupes particuliers auxquels le manuel s'intéresse et qui ont un rôle spécifique, qui les distingue de la trame historique générale. C'est le cas, notamment, des immigrés, des « communautés culturelles », des femmes et bien entendu, des Autochtones. Or, l'intérêt distinctif porté à ces groupes est voulu et il a été justement réclamé par ceux qui défendent leurs intérêts. Il ne signifie nullement les exclure d'un NOUS qui serait « blanc, non issu d'une immigration récente et masculin », mais de les caractériser comme une composante d'un NOUS diversifié. L'abandon de la référence explicite à un NOUS québécois a certainement plusieurs raisons, dont celle d'une conscience plus aigüe de la pluralité de ceux qui en feraient partie.

La volonté de respecter davantage les préoccupations des Premières Nations répond à une conjoncture politique plus précise, depuis que le rapport de la CVR et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ainsi que le rapport Viens ont alerté l'opinion publique sur la situation des communautés autochtones.

Or, toutes les recommandations n'ont pas été respectées. Signalons, dans ce contexte, surtout l'évangélisation et le choc microbien. Certains manuels vont très loin dans l'emphase sur les bonnes intentions des missionnaires et de l'Eglise, d'autres sont plus neutres, mais les effets

destructeurs sur la cohésion sociale des communautés ne sont dénoncés que très timidement. Sur certains aspects, les manuels des années 1980 et 1990, respirant encore le contexte de la Révolution tranquille, avaient été plus critiques.

Un aspect plus important encore, où l'écart des points de vue autochtone et euro-canadien est toujours grand, concerne l'impact du choc microbien. Celui-ci est plus présent, certes, dans les nouveaux manuels, mais son caractère décisif sur la destinée des Amériques ne ressort toujours pas – sinon il formerait au moins le titre d'un chapitre.

La nécessité d'aborder plus amplement la question des pensionnats, formulée dans les recommandations autochtones, est déterminé fortement par le contexte politique général, qui coïncide avec la réforme du programme d'histoire, notamment le rapport de la CVR. Or, comme nous l'avons vu, ni le programme ni les manuels - certains plus que d'autres, il est vrai - ne se montrent à la hauteur des attentes. L'indignation morale l'emporte parfois sur les savoirs et il y a souvent amalgame et confusion, y compris dans le programme ministériel, entre les pensionnats du Québec de la seconde moitié du 20^{e} siècle et de ceux (même pas mentionnés) des praires et de l'Ouest canadien remontant à un contexte spécifique d'assimilation liée à tous les autres aspects de la « réduction » des Métis et des Premières Nations.

Si le changement du rapport de forces au détriment des Premières Nations au tournant du 19^{e} siècle se trouve mieux présenté dans les manuels actuels, l'importance de l'ensemble du processus de marginalisation économique, politique, juridique et culturelle pour la suite de l'histoire autochtone, jusqu'à nos jours, ne ressort toujours pas clairement. Nous avions constaté (Cf. vol 2 : 45 ; 70) que ce processus constitue précisément le maillon qui manque pour créer une trame historique cohérente, et qui encourage, de la part d'élèves, des hypothèses étonnantes sur la raison de la misère autochtones, à laquelle ils assistent. (cf. vol. 2, p. 92)

Pour ce qui est de l'actualité, il n'est pas étonnant que l'attention sur tel ou tel aspect évolue d'une décennie à l'autre. Dans certains manuels récents, la question des pensionnats l'emporte sur les autres aspects, notamment les revendications d'autodétermination et les problèmes sociaux vécus, par exemple, par les Autochtones vivant en milieu urbain ou les problèmes environnementaux dans les réserves.

Les enjeux touchant aux perceptions mutuelles sont peu abordés, et ceci des débuts de la rencontre des deux mondes jusqu'à nos jours, où les préjugés qui régissent les rapports entre « Blancs » et Autochtones (« privilèges » ; exemption de taxes…) etc. sont éludés. Certains manuels plus que d'autres enferment les Autochtones dans une situation de victimes, certains en revanche, leur attribuent un rôle d'acteurs sur la scène historique et contemporaine. Le récit des manuels est accompagné de toujours plus d'ajouts, d'encadrés et d'« anecdotes » en tout genre, mais il n'est rarement confronté, par exemple, à des points de vue divergents, un débat entre historien-ne-s sur tel ou tel aspect, une invitation explicite à faire usage d'un esprit critique.

5. La perspective autochtone de l'enseignement de l'histoire

Dans ce qui précède, notre angle d'approche a toujours été celui de l'enseignement de l'histoire dans le cadre de la scolarité obligatoire dans le système scolaire général du Québec. Nous avons, dans le premier volume (cf. http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:gbv:46-00106629-19), retracé l'évolution, pour ce qui est de la représentation des Autochtones, dans les programmes d'histoire du secondaire depuis les années 1980 jusqu'au début du 21e siècle, avec un regard sur les manuels du primaire actuels. Le présent volume a ensuite retracé l'évolution au secondaire à travers la réforme controversée du programme et en analysant les nouveaux manuels dont ceux de 3e secondaire qui ont fait l'objet de refontes, justement, à propos de l'histoire autochtone. Le second volume (cf. http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:gbv:46-00106630-18) avait permis d'appréhender quels ont pu être les résultats, même si le cours d'histoire n'en a certes pas le monopole, sur la conscience historique des jeunes Québécois-es.

Dans tout cela, et même si nous avons pu voir en filigrane, comment cette conscience historique se distingue entre les élèves appartenant au groupes francophones, anglophones et autochtones, il s'est toujours agi des programmes et des manuels s'adressant au public scolaire québécois général et non spécifiquement aux jeunes Autochtones. Dans les pétitions en faveur d'un autre regard sur l'histoire autochtone et dans les mémoires du CEPN [72], (c'est également de cette dimension et de ce public qu'il est question : quelle est la représentation de l'histoire autochtone qu'on souhaite transmettre aux jeunes Québécois-e-s , en général, toutes origines confondues ?

Dans cette perspective, le NOUS auquel s'adresse l'enseignement est, inconsciemment, présumé être celui des non Autochtones et les manuels plus anciens avaient souvent, comme nous l'avons vu, construit, implicitement ou explicitement, un NOUS exclusif, qui ne supposait même pas qu'il puisse y avoir aussi des enfants des Premières Nations parmi les apprenant-e-s. S'il est vrai que le public concerné est effectivement composé, pour l'essentiel, d'enfants non autochtones et que la question pour savoir quelle sera leur image des Premières Nations est tout à fait pertinente et mérite d'être posée, y compris par les organismes autochtones qui s'intéressent à la représentation de l'histoire des Premières Nations dans les manuels scolaires québécois, il n'en reste pas moins que la perspective des élèves autochtones devrait, à son tour, nous intéresser.

Or, pour la plupart des élèves autochtones qui fréquentent l'enseignement secondaire, que ce soit dans les écoles de leur communauté ou dans des établissements « blancs », un premier constat à faire est qu'ils suivent le programme ministériel commun et utilisent ces mêmes manuels que nous avons analysés et dont les tout récents s'adressent à tous, sans distinction.

---

[72] Conseil en Education des Premières Nations (2016). *Le nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada de 3e secondaire : Analyses et recommandations,* septembre 2016, (https://cepn-fnec.com/documentation/etudes-analyses-et-memoires/), cité dans ce qui suit, comme « Mémoire 3 » ; et : Conseil en Education des Premières Nations (2016). *Le nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada de 4e secondaire : Analyses et recommandations,* novembre 2016, (https://cepn-fnec.com/documentation/etudes-analyses-et-memoires/), cité dans ce qui suit, comme « Mémoire 4 » .

« On peut alors supposer que, dans ces écoles, l'enseignement de l'histoire nationale ressemble largement à celui qui est dispensé dans les écoles du Québec », dit Gabriel Arsenault (2012b, p. 461) à propos des établissements autochtones qui ont choisi d'appliquer le programme général, et l'analyse des copies d'élèves (cf. vol. 2) confirme cette impression, à part quelques particularités que l'on peut remarquer dans les copies des jeunes autochtones, ayant suivi le même enseignement que leurs camarades non autochtones.

Ceux-ci, par exemple, sont déjà plus nombreux que la moyenne des répondants à simplement mentionner les Autochtones quand on leur pose la question de raconter « leur » histoire du Québec ; ils donnent aussi plus de détails, y compris sur les épidémies en relation avec d'autres aspects de la colonisation, comme l'évangélisation, enfin, ils citent plus souvent les appellations des différentes nations autochtones et les noms de lieux d'origine autochtone. En revanche, ils sont un peu moins nombreux à se référer à un NOUS collectif. Comme nous l'avions noté également, la mention spontanée des Autochtones dans l'histoire du Québec était particulièrement élevée dans des groupes mixtes, comprenant des élèves autochtones, dans différents établissements scolaires à travers le Québec.

5.1 Le contexte de l'éducation des enfants autochtones

Il n'est pas aisé de savoir quelle est la proportion d'élèves autochtones qui fréquentent le réseau général ni de connaître le pourcentage de ceux qui parviennent au secondaire ou qui le terminent avec succès. Rappelons, pour une mise en contexte, l'évolution de la scolarisation des jeunes Autochtones du Québec, depuis les débuts :

> L'entreprise d'éduquer scolairement les autochtones au Québec commença en Nouvelle-France, particulièrement avec les Ursulines et Marie de l'Incarnation pour les jeunes filles abénaquises, montagnaises et huronnes, et avec le collège jésuite établi en 1636 à Québec […]. Avant le XIXe siècle, la scolarisation met surtout l'accent sur la francisation des « jeunes sauvages » dans les missions jésuites et sulpiciennes. (Bousquet, 2016a, p. 117) [73]

Pour ce qui est de la situation au 19e siècle

> […] nous savons que, dans le Bas-Canada, en 1842, il existe en tout « 804 écoles primaires en activité et qu'elles desservent 4935 élèves », ce qui « est très peu pour une population totale d'environ 700 000 habitants, dont 111.244 enfants âgés de cinq à quinze ans » […] Deux décennies plus tard, en 1866, la situation s'est un peu améliorée, puisqu'on est passé à 3589 écoles primaires pour 178.961 élèves […]. Ces chiffres ne disent pas si les enfants amérindiens sont inclus ou non. (Ibid.)

Or,

> Si James McKenzie, pour les Montagnais de la Côte-Nord, et le père Laniel, pour les Attikameks, racontent que des Amérindiens savent lire et écrire dans les années 1880-1890, on peut supposer que les pères oblats, du moins quelques-uns, prodiguaient un enseignement. (Ibid., p. 119) A cette époque, […] les enfants pouvaient fréquenter : 1) les écoles de jour des petits villages situés près des communautés déjà existantes, ou près des petites fermes que certaines familles exploitaient dans une économie mixte d'agriculture et de chasse; 2) des écoles de jour dans les communautés existantes […] 3) des écoles de mission ou « parish schools ».(Ibid.)

[73] Cf. aussi : Bousquet (2017) ; Bousquet et Hele (2019) ; Conseil en Education des Premières Nations (CEPN) Québec / Nishnawbe Aski Nation/ Fédération of Sakatchewan Indian Nations, Rapport sur les mesures prioritaires visant à améliorer l'éducation des Premières Nations, novembre 2011, notamment la « Chronologie de l'éducation des Premières Nations » par Linda Cree, (APN), dans l'annexe.

Mais l'état de la recherche laisse encore beaucoup à désirer :

> […] À part quelques paragraphes ici et là, la littérature reste encore relativement muette sur les écoles pour Amérindiens qui ne furent pas des pensionnats. Qui a demandé ces écoles ? Les Amérindiens étaient-ils d'accord pour y envoyer leurs enfants ? Qui étaient les enseignants ? En quelle(s) langue(s) se dispensaient les enseignements ? […] L'histoire scolaire des autochtones a commencé dès la Nouvelle-France et ne se réduit pas à l'histoire des pensionnats indiens. Si celle-ci doit être replacée dans un contexte plus large, rappelons qu'il est déjà malaisé d'en obtenir un portrait fiable au niveau provincial québécois, tant il subsiste des flous et des absences. (Ibid., p. 122)

Les chiffres suivants pour les années 1940 comprennent toutes les écoles :

> Le comité mixte des années 1940 avait recommandé que les Indiens aient accès aux écoles publiques provinciales et non plus uniquement aux écoles fédérales. En 1944, on dénombrait environ 16 500 élèves dans des écoles fédérales, soit un peu plus de 13 % de la population indienne (p. 125 686). Ce système était soutenu par un budget d'environ 2,3 millions de dollars. Seize ans plus tard, plus de 40 500 élèves indiens étaient inscrits dans des écoles publiques et fédérales, c'est-à-dire près de 23 % de la population (179 093). (Lavoie 2009), p. 243)

Le Conseil en Education des Premières Nations constate pour les décennies suivantes :

> En fait, il n'existe tout simplement pas de données statistiques probantes qui permettent d'affirmer qu'en général, la population étudiante des Premières Nations réussit mieux dans les écoles provinciales que dans les écoles des Premières Nations, même si ces premières disposent de plus de ressources financières. D'ailleurs, durant les années 1950 et 1960, la politique d'intégration des élèves des Premières Nations dans les écoles provinciales s'est révélée un véritable échec. Les parents des élèves des Premières Nations ont demandé avec insistance l'abolition de cette politique en faveur de la création d'écoles des Premières Nations.[74]

Suite à la publication de « La maîtrise indienne de l'éducation indienne », par la Fraternité des Indiens du Canada en 1972, des réformes en profondeur changèrent la donne dans les années 1970 :

> À la fin des années 1970, à la suite de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-est québécois, on a créé les commissions scolaires Crie et Kativik et l'école des Naskapis. elles doivent respecter les objectifs prescrits du Programme de formation, mais elles ont la latitude d'en adapter le contenu. Des programmes particuliers de géographie et d'histoire peuvent y être offerts. La langue maternelle des élèves est enseignée à l'éducation préscolaire et au cours des trois premières années du primaire. Par la suite, l'enseignement se fait en français ou en anglais. [75]
> Dans les autres communautés autochtones, les écoles qui étaient administrées par le gouvernement fédéral sont graduellement passées, de 1979 à 1998, sous la responsabilité de chaque bande qui gère les services éducatifs du primaire et du secondaire de son territoire. La situation quant à la langue d'enseignement est la même que celle qui prévaut dans les territoires conventionnés. Dans de nombreuses écoles de bande et dans la Commission scolaire Kativik, on maintient la possibilité de faire une 7e année au primaire (Ibid., p.8)

Les réseaux mis en place devaient s'adapter à des élèves en situation précaire et en tenir compte dans leurs approches :

> Si, en réalité, la prise en charge de l'éducation par les communautés autochtones vise des finalités identiques à celles que poursuit la réforme curriculaire, du moins sur le plan pédagogique, elle s'en distingue fortement sur le plan des finalités sociales de l'éducation. L'élève qui fréquente les écoles des commissions scolaires Crie et Kativik ou l'une des trente-huit institutions des ordres primaire ou secondaire sous contrôle des communautés locales, s'intègre dans un système qui vise, certes, la qualification de l'individu, mais aussi le développement d'un sentiment d'appartenance nécessaire à l'exercice d'une citoyenneté prioritairement autochtone et secondairement canadienne ou québécoise. […] Il s'agit donc le plus souvent, d'élèves qui correspondent aux définitions du risque d'inadaptation scolaire et sociale utilisées par le Conseil scolaire de

---

[74] Conseil en Education des Premières Nations (CEPN) Québec / Fédération of Sakatchewan Indian Nations, Education des Premières Nations. *Plaidoyer pour une information juste*, septembre 2012.
[75] *Evaluation de programme. Réussite éducative des élèves autochtones. Evaluation de la mesure 30108-B*, MELS 2010, p. 7.

> l'île de Montréal ainsi que par la plupart des organismes gouvernementaux québécois. La réussite scolaire et, surtout, la persévérance scolaire y sont rares. […] Au Québec, 77,4% des autochtones commencent une scolarité secondaire avec au moins un an de retard […] Près de la moitié ont déjà redoublé, deux classes ou plus au moment de passer du primaire au secondaire. Bien qu'elles soient relatives, les statistiques jumelées du Ministère des Affaires indiennes et du Nord et celles du Ministère de l'Éducation indiquent que 65,8% des Amérindiens désertent l'école avant la fin du secondaire. En régions périphériques, 87,9 % des adolescents autochtones désertent l'école avant d'avoir complété un diplôme d'études secondaires. En contrepartie, 26,8% des Eurocanadiens désertent avant l'obtention d'une quelconque certification de fin d'études. (Larose, F. et al., 2001, p. 152-3)

Ce sont surtout l'échec et l'abandon scolaire qui sont répandus : leur taux est « en général supérieur de 250 % à 300 % à la moyenne québécoise chez les autochtones. Cette situation n'est d'ailleurs guère différente de celle qui prévaut dans le reste du Canada. » (Ibid. p. 154) Or, certains réussissent malgré tout : « Malgré l'importance des fréquences de retard et d'abandon scolaire précoce et l'importance des problèmes d'adaptation sociale rencontrés chez les jeunes Amérindiens, certains d'entre eux ' déjouent les statistiques '. On peut donc considérer ces enfants ou ces adolescents comme des ' résilients'. » (Ibid. 159)

Selon De Cank, la situation socio-éducative particulière des Atikamekw de Haute-Mauricie se présente ainsi au début des années 2000 :

> Nombreux suicides (p. 3 suicides de jeunes du secondaire durant l'année 2003 à Manawan), provoquant de véritables 'épidémies' de suicides en chaîne et affectant durement le moral de chacun, élèves comme enseignants. Taux d'échecs scolaires élevé (p. 90% environ), la plupart des enfants s'arrêtant pendant l'année de secondaire 3 ou avant. (De Canck 2004 : 67)

Un rapport qui porte sur 53 projets subventionnés en 2008-9 dans le cadre d'une mesure qui

> vise les élèves autochtones, qu'ils vivent ou non dans une réserve, qui fréquentent une école d'une commission scolaire autre que les commissions scolaires Crie et Kativik et l'école des Naskapis, lesquelles ne sont pas admissibles à la mesure. [76]

constate que, même si une partie seulement des établissements a répondu à l'enquête :

> Comparé au cheminement scolaire des élèves de l'ensemble du Québec, celui des élèves autochtones est marqué par plus d'obstacles : ils accumulent davantage de retard au primaire et au secondaire, ils ont un taux de réussite plus faible aux épreuves uniques et ils sont moins nombreux à obtenir un diplôme du secondaire. Cette situation caractérise autant les élèves des territoires conventionnés que les élèves des écoles de bande et ceux qui sont scolarisés par entente dans les commissions scolaires. (Ibid., p. 8) [77]

Ces chiffres le confirment : « Selon les données issues du recensement de 2006, seulement 8,6 % des autochtones de 25 à 34 ans étaient détenteurs d'un diplôme universitaire au Québec, contre 27,8 % chez les allochtones appartenant au même groupe d'âge. » (Dufour, 2015, p. 163)

Pour 2009-2010, nous pouvons retenir que

> la grande majorité des élèves identifiés comme autochtones fréquentaient une école située dans une communauté. Les données du tableau 4 montrent que cette proportion atteint 95,2 % au préscolaire et près de 90 % au primaire, pour s'établir à 81,1 % au secondaire. La fréquentation scolaire en dehors des

[76] *Evaluation de programme. Réussite éducative des élèves autochtones. Evaluation de la mesure 30108-B*, MELS 2010, p. 7.
[77] Cf. aussi Conseil en Education des Premières Nations. Québec. *Soutenir un cadre de financement complet et équitable* (Avril 2009), qui propose des mesures de soutien chiffrées.

communautés autochtones n'a augmenté que d'un point de pourcentage depuis l'année 2001-2002, passant de 12,2 % à 13,4 % en 2009-2010. [78]

Les difficultés scolaires se font sentir vers la fin de l'enseignement primaire :

En 2010-2011, on note que, avant la première année du troisième cycle du primaire, il n'existe que peu de différences entre les commissions scolaires du Québec et les commissions scolaires Crie et Kativik pour ce qui est de la proportion d'élèves qui n'ont aucun retard scolaire. C'est à partir du troisième cycle du primaire qu'un écart est relevé par rapport à l'ensemble du Québec, écart qui ne cesse de se creuser aux premier et deuxième cycles du secondaire. (Ibid, p.14)

Si les chiffres montrent toujours des retards scolaires plus élevées chez les élèves autochtones, des progrès sont indéniables, notamment dans les commissions scolaires Crie et Kativik :

(p. 15) Pour l'ensemble du Québec, la proportion d'élèves sans retard à la première année du troisième cycle du primaire est demeurée assez stable entre 2002-2003 et 2010-2011, soit autour de 90 %. À l'inverse, la Commission scolaire Crie présente d'importantes fluctuations durant cette période. On remarque une baisse importante à partir de 2004-2005 pour atteindre un creux en 2007-2008 avec 75 %. Depuis 2008-2009, la proportion d'élèves sans retard est demeurée légèrement au-dessus de 80 %. Quant à la Commission scolaire Kativik, on observe une nette amélioration. En 2002-2003, la proportion d'élèves sans retard était d'environ 72 %. Elle n'a cessé de progresser depuis pour atteindre 85 % huit ans plus tard et se rapprocher sensiblement de la moyenne provinciale. […] (p. 16) À l'entrée au deuxième cycle du secondaire (graphique 5), la proportion d'élèves sans retard a peu évolué depuis 2002-2003, tant pour l'ensemble du Québec que pour les commissions scolaires Crie et Kativik. Elle est de 71 % en moyenne pour l'ensemble du Québec, de 34 % pour la commission scolaire Crie et de 7 % pour la commission scolaire Kativik. (Ibid., p. 15-16)

Comme nous l'avons vu, c'est encore et surtout le taux important des décrochages scolaires chez les élèves Autochtones qui frappe dans la comparaison avec la moyenne québécoise :

Au Québec, la proportion de sortants sans diplôme ni qualification est de 18,4 % en 2008-2009 alors qu'elle se situait à 21,9 % en 1999-2000. Cependant, la situation est toute autre parmi les élèves des territoires conventionnés. En effet, le taux de décrochage annuel a grimpé, passant de 73,7 % à 86,0 %. Autrement dit, en 2008-2009, sur 100 élèves qui ont quitté la formation générale des jeunes, seulement 14 avaient obtenu un diplôme ou une qualification. Par ailleurs, dans la Commission scolaire Crie, le taux de décrochage annuel a bondi en 2005-2006 pour atteindre 83,9 %, et il a continué d'augmenter. En 2008-2009, il avoisinait les 92 %. La Commission scolaire Kativik a enregistré peu de fluctuations à ce chapitre et le taux de décrochage annuel est demeuré élevé tout au long de la période, soit entre 80 % et 85 % en moyenne. Quant à l'École des Naskapis, le nombre peu élevé de sortants amène de grandes variations d'une année à l'autre, ce taux étant néanmoins bien souvent supérieur à 60 %. (Ibid., p. 17)

Il n'est pas étonnant alors que le passage au collégial est très faible pour les élèves autochtones :

Pour l'ensemble du Québec en 2009-2010, 66,9 % des élèves de 5e secondaire étaient inscrits au collégial à temps plein à la session d'automne 2010. Pour les commissions scolaires Crie et Kativik, seulement cinq élèves sur 100 se sont inscrits au collégial à la session d'automne 2010. Alors que ce taux est en constante augmentation pour l'ensemble du Québec depuis 1998, il demeure à des niveaux très faibles pour les commissions scolaires Crie et Kativik pour la même période. (Ibid., p. 19)

Les résultats de ces retards se répercutent sur le niveau de la qualification des adultes :

Selon l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations vivant dans les communautés (CSSSPNQL 2006), en 2002, 49 % des adultes n'avaient pas terminé leur scolarité secondaire, 20,2 % vivaient de l'assurance-chômage et 23,7 % vivaient de l'aide sociale. (Bastien, 2008, p. 7)

---

[78] « L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec en 2010 » *Bulletin statistique de l'éducation* N° 42, Mai 2013, p. 7

Or, la difficulté demeure de connaitre les chiffres pour les élèves en dehors des territoires conventionnés :

> En ce qui concerne les données scolaires, l'un des principaux défis pour le MELS demeure l'identification des élèves autochtones non conventionnés, inscrits dans le réseau scolaire québécois à tous les ordres d'enseignement. Les seules données fiables dont dispose le Ministère concernent essentiellement les autochtones des territoires conventionnés (Cris, Inuit et Naskapis) qui fréquentent le préscolaire, le primaire et le secondaire.[79]

Ainsi, le ministère ignore aussi la part des élèves autochtones dans le réseau général :

> Même si les commissions scolaires Crie et Kativik, l'école des Naskapis et un bon nombre des écoles de bande offrent le primaire et le secondaire, des élèves autochtones fréquentent une autre école des réseaux public ou privé. On estime qu'en 2005-2006, c'était le cas de 2 303 élèves autochtones qui les fréquentaient, dont 1 884 étaient dans le réseau public. Ce nombre est établi en prenant en compte les élèves qui résidaient dans une réserve amérindienne et celles et ceux qui, tout en n'y résidant pas, ont déclaré une langue maternelle autochtone. Toutefois, lorsqu'un élève autochtone qui fréquente une commission scolaire ne réside pas dans une réserve et déclare le français ou l'anglais comme langue maternelle, il ne sera pas compté parmi les élèves autochtones, parce que rien ne l'indique dans la Déclaration de l'effectif scolaire (DCS). en conséquence, on ne sait pas si ces données correspondent au nombre réel d'élèves autochtones qui étudient hors des territoires conventionnés ou des écoles de bande. (Ibid., p. 8) [80]

5.2 Quel programme d'histoire ?

La proportion des élèves autochtones fréquentant le système général de l'enseignement secondaire québécois et qui, de ce fait, suivent, sans distinction particulière, le programme d'histoire ministériel, reste difficile à estimer. Or, qu'en est-il des contenus proposés dans le cadre de la « plus grande autonomie scolaire chez les Autochtones du Québec » (Arsenault 2012b, p. 452) depuis les années 1970 ? Selon Arsenault, une vingtaine des 55 communautés autochtones du Québec appliquent le curriculum scolaire général du Québec et quatre autres suivent celui d'une autre province canadienne (Nouveau Brunswick et Ontario) :

> La situation de l'enseignement de l'histoire nationale dans les communautés autochtones du Québec est diversifiée, voire éclatée. Elle varie entre les ordres scolaires, entre les nations et parfois même entre des communautés d'une même nation. Le cas des communautés de la nation mohawk au Québec l'illustre : la communauté d'Akwesasne suit le curriculum de l'Ontario, la communauté de Kanesatake suit celui du Québec, alors que la communauté de Kahnawake suit son propre curriculum en histoire nationale. (Ibid., p. 468)

Les Cris, les Inuits et la communauté mohawk de Kahnawake ont opté pour un curriculum « élaboré localement, mais expressément reconnu par le ministère de l'Education comme étant équivalent à celui du Québec » (Ibid., p. 453). L'Institution Kiuna ouvert en 2011 qui a son propre curriculum élaboré par le CEPN et un Cegep et fait partie du domaine post-secondaire.

Dans le cadre de sa maîtrise, De Canck a pu

> observer comment se fait l'enseignement du programme d'histoire établi par le gouvernement québécois dans les 4 contextes différents : tout d'abord en milieu scolaire où l'élève amérindien se retrouve minoritaire, c'est-à-dire dans une école provinciale extérieure à la bande, puis dans chacune des trois communautés

---

[79] *Evaluation de programme. Réussite éducative des élèves autochtones. Evaluation de la mesure 30108-B*, MELS 2010, p. 20.

[80] Cf. aussi Direction des services aux Autochtones et du développement nordique du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015) *Guide des initiatives inspirantes pour la réussite éducative des élèves autochtones*. 25 écoles primaires francophones et anglophones dans 15 commissions scolaires dont les territoires se situent dans 7 régions administratives du Québec ont été impliquées.

atikamekw (Obedjiwan et Wemotaci situées en Haute-Mauricie et Manawan dans la région de Lanaudière) en école de bande où le programme est adapté par des professeurs souvent non-autochtones devant un public amérindien. (De Canck, 2004, p. 9)

La situation observée dans les collèges de Roberval et de La Tuque est celle de l'enseignement commun, sans distinction :

Là, un petit nombre de jeunes atikamekw suivaient leur enseignement secondaire en dehors des limites de leurs bandes. Ils se retrouvaient minoritaires face à une majorité de non-autochtones et donc dans un contexte où les chances pour qu'il leur soit offert une éducation ouverte à leurs propres origines culturelles. […] Rien n'était fait à l'attention particulière de ces enfants qui ne présentaient pas de difficulté supérieure et ne formulaient pas de demandes supplémentaires. Le contenu des cours était scrupuleusement suivi à la lettre dans le souci précis que ces enfants puissent passer avec succès les examens finaux soumis par le M.E.Q. lui-même. (Ibid., p. 56-7)

Or, ils ne sont pas les seuls à utiliser les manuels scolaires officiels :

Les manuels actuels sont pourtant utilisés partout, hors comme en réserve. Le cours doit continuer de suivre le programme fixé par le M.E.Q. afin d'assurer aux élèves finissants la possibilité de s'adapter aux études post-secondaires communes de manière égale. Cependant, si le programme peut subir des adaptations au public amérindien dans le cadre où ils sont majoritaires, qu'en est-il hors réserve où l'on peut trouver quelques enfants amérindiens en situation minoritaire ? Il nous a été possible de questionner les professeurs d'histoire des écoles secondaires de Roberval et de La Tuque. […] Les conversations tournèrent court car il y avait finalement peu à dire. Dans tous les cas, les élèves étaient parfaitement intégrés et ne subissaient aucune discrimination raciale de la part de leurs camarades. Les cours d'histoire se déroulaient normalement suivant le contenu ministériel à la lettre et les élèves atikamekw n'exprimaient guère de demande particulière, que cela soit au chapitre concernant les Amérindiens ou dans tout autre chapitre ultérieur, ni questionnement empressé, ni curiosité singulière, ni tristesse ni découragement. (Ibid., p. 123-4)

Or, vu le silence des manuels à propos des Premières Nations, des Métis et des Inuits, sur de longues périodes d'histoire canadienne, cela crée un effet qui n'est pas sans rappeler l'expérience de ces écoliers africains étudiant l'histoire de « nos ancêtres les Gaulois » à ceci près qu'il s'agit, pour les Autochtones, d'une histoire coloniale, mais de chez eux et non d'une « mère-partie » lointaine :

Alors oui, devant des enfants autochtones, on doit se sentir relativement mal-à-l'aise quand, au cœur de l'histoire canadienne, toute figure de l'autochtone, justement, disparaît. On doit se trouver bien à court de réponses devant des yeux qui ne questionnent peut-être pas mais qui pourtant renvoient silencieusement l'écho des revendications de leurs – « Et nous ? ». Cela doit être étrange d'enseigner l'histoire de la nation québécoise, ou de celle canadienne à ces Amérindiens qui n'ont de cette nationalité blanche qu'à peine le statut, modifié cependant. Ils ne s'en sentent peut-être pas moins occidentaux, ils n'en désirent pas moins les mêmes choses, ces enfants. Pourtant le manque est là, évident, silencieusement bruyant. (Ibid. p. 127)

La solution empruntée par de certaines communautés est la conception de cours complémentaires reconnu comme « crédits à option » (Arsenault, 2012b, p. 462), parfois en disposant de bonnes ressources, parfois dans des conditions difficiles. De Canck cite le cas de M. Michel Berthelot [81], géographe de formation, et enseignant d'histoire à Manawan. (De Canck, 2004, p. 49)

Spécialisé en géographie, il a d'abord dû mettre à jour ses connaissances, notamment sur l'histoire du Canada et du Québec. C'est pourquoi, bien qu'il s'est (sic) vite rendu compte des manques du programme d'histoire du M.E.Q., il a pris 5 ans de réflexion, de recherches bibliographiques, d'observation, mais également de participation aux activités traditionnelles avant de pouvoir établir une méthode visant à corriger les imperfections de son cours. En observant la communauté, en discutant et en échangeant avec les gens, il nota que les jeunes atikamekw de Manawan ne connaissaient pas ou peu leur propre histoire. Les manuels de l'époque ne comportaient, rappelons-le, que quelques pages sur l'histoire des Amérindiens. De plus cette

[81] Cf. aussi Arsenault, 2012b, p. 463.

> histoire n'est enseignée qu'en secondaire 4 où n'arrivent même pas 50% des élèves. Cette sous-information donnée si tardivement dans le cursus scolaire expliquait bien le manque de connaissances sur les origines atikamekw : la majorité de ces enfants quitteront l'école sans avoir même entendu parler de leur passé. En 1989, alors qu'avant l'école secondaire ne dépassait pas la seconde année du cycle, sont ouverts les classes des cycles suivants. Les enfants peuvent désormais suivre l'ensemble de leur secondaire en réserve sans être déracinés loin de leur famille, subissant d'éventuels préjugés et autres problèmes d'adaptation. En 1990, il a l'idée de profiter d'une disponibilité de temps offerte dans le calendrier scolaire du M.E.Q. à chaque établissement afin de mettre sur pied un cours d'histoire parallèle au programme déjà existant. En secondaire 3 en effet, chaque établissement doit offrir à ses élèves la possibilité de suivre un cours optionnel. S'il est obligatoire, le contenu de ce cours reste optionnel et varie donc en fonction des propositions faites par le chef de l'établissement. […] Il s'adresse alors aux dirigeants de sa communauté, chef d'établissement et chef de bandes en tête et propose un cours optionnel d'histoire des autochtones – il décide d'inclure également plus d'informations sur les Inuits et les Métis. Après autorisation, il travaille gratuitement pendant six mois tout seul à la rédaction d'un cahier d'exercices. Les dirigeants de Manawan sélectionnent un archéologue avec lequel ils ont déjà travailler afin d'accréditer la validité du manuel auprès du M.E.Q. Celui-ci accepte alors d'agréer le cours optionnel d'histoire des autochtones. En 2003, le manuel est resté inchangé et 29 élèves répartis en deux classes suivent ce cours d'histoire des autochtones. […]. Malheureusement le développement du manuel ne se passe pas comme attendu et sa diffusion reste très faible. Seulement deux ou trois autres communautés non atikamekw ont dû alors adopter ledit cahier. (Ibid., p. 130-1)

Dans son analyse du cahier de 190 pages, découpé en 11 chapitres, et composé d'un mélange d'exercices et de documents, de Canck constate qu'il

> se compose donc un cours chronologique – de la même façon donc que celui du M.E.Q. – qui part d'une vue d'ensemble pour progressivement se resserrer de manière plus précise sur la communauté de Manawan. Les sept premiers chapitres ont donc un discours très général […] Seuls les deux derniers chapitres se particularisent sur une nation, Atikamekw, puis une communauté, Manawan. […] (Ibid., p. 132)

Il reconnait que « l'ensemble est toutefois beaucoup moins réducteur que dans le traditionnel découpage Iroquoiens/Algonquiens des manuels officiels dans la conception des réalités amérindiennes puisque justement celles-ci apparaissent bien plurielles ». (Ibid., p. 136) et qu'il « s'en dégage une image revalorisée, hétérogène, des Amérindiens au cœur d'une description précise et neutre des modes de vie autochtones. » (Ibid., p. 137) Il constate que « l'enchaînement des chapitres est perturbant. On voit d'abord les premiers contacts avant de détailler les civilisations précolombiennes » (Ibid., p. 138), mais, à propos du cinquième chapitre, qui aborde les Autochtones canadiens d'aujourd'hui :

> Encore une fois un espace bien plus important que les quelques pages qui peuvent y faire allusion dans le cycle courant du programme du M.E.Q. Ici c'est presque un nouveau monde qui s'ouvre à nous, des informations qui semblaient jusqu'ici insoupçonnées par les pédagogues vont être enfin étudiées par les élèves atikamekw. (Ibid., p. 139)

C'est surtout par les éléments sur l'actualité que l'ensemble didactique de Berthelot se distingue :

> On y donne quand même des exemples des négociations les plus marquantes – Inuits et Cris en tête. Sans tomber dans l'insipidité du politiquement correct, on y étudie les différents traités, lois et réglementations législatives, conventions et accords entre le gouvernement britannique puis canadien et les peuples autochtones. Chronologiquement détaillées, elles sont passées au crible afin d'en faire ressortir les échecs continus mais également les réussites progressives plus récentes. C'est le temps du réveil. Des articles soigneusement choisis exposent avec intelligence les deux camps, leurs efforts, leurs exigences et leurs droits. Les plus grands succès autochtones sont exposés – encore une façon de remonter le moral des troupes – la convention de Baie James et la création du Nunavut. Vient ensuite la situation plus laborieuse des négociations Atikamekw - Montagnais. Les coupures de journaux et autres informations redoublent alors. […] Ce chapitre est important à plus d'un titre. En rendant aux Amérindiens un rôle et des responsabilités, on fournit un exemple contre le fatalisme des jeunes, une source d'inspiration d'un sentiment d'appartenance amérindien. Une éducation civique, un témoignage de la malléabilité du principe démocratique qui fonde le Canada et auquel a autant droit tout Amérindien citoyen de ce pays. […] On saura reconnaître dans cet

> enseignement, non seulement une sensibilisation à l'identité atikamekw, mais également à une citoyenneté politique atikamekw, sinon, dans l'exposition générale des situations de différentes nations autochtones, une citoyenneté autochtone. […] De plus ces deux dernières parties sont abordées essentiellement par les travaux de recherche demandés aux jeunes qui doivent alors enquêter sur le terrain auprès de leurs famille, personnalités, administration. Une approche qui favorise alors l'initiative et la rencontre, valeurs pédagogiques importantes, approche que la proximité des intervenants possibles facilite. […] (Ibid., p. 144-5)

Toujours à propos de matériel conçu à l'usage des élèves autochtones, avec les moyens du bord disponibles, De Canck analyse deux autres exemples : un cours élaboré par Tony Langlois à Obedjiwan (Ibid., p. 168 et suivantes) et le « manuel d'auto défense de Wemotaci ». Les objectifs du premier « sont très proches de ceux que se fixe M. Berthelot à Manawan » (Ibid., p. 170), pour ce qui est du respect global de la structure du cours officiel. (Ibid., p. 172) Or, « les Amérindiens ont tendance à disparaître au fur et à mesure que l'on s'approche de l'ère contemporaine. Les revendications actuelles sont notamment largement passées sous silence. » (Ibid., p. 176)

Pour ce qui est du « manuel d'auto-défense de Wemotaci », un cahier de 174 pages techniquement très imparfait et à l'usage exclusif du professeur, De Canck constate que « Dès le sommaire, la méthode de Wemotaci se place à l'opposé de celle de Manawan » (Ibid., p. 150). L'ensemble se concentre sur la nation atikamekw, en en proposant d'abord une description culturelle suivi par une description sociohistorique de la nation de 1557 à 1633, puis le contact avec les Européens par une comparaison des deux civilisations en présence.

> Le quatrième chapitre enfin se propose de passer au crible la situation des amérindiens au travers de l'ensemble de l'histoire des colonies européennes en y incluant les différents traités, lois et conventions jusqu'à nos jours. Un tel découpage, à la fois proche du découpage chronologique traditionnel et à la fois plus recentré face à son public particulier, semble nous promettre plusieurs choses. D'abord un éloignement de l'ethnocentrisme québécois que l'on rencontrait tant dans les manuels officiels, loin de toute simplification raciste ou paternaliste. Ensuite une histoire plus riche en informations permettant de nuancer une connaissance des cultures amérindiennes mais aussi et surtout une vraie connaissance de son peuple, de ses origines personnelles et particulières par l'enfant atikamekw. Enfin une explication continue de l'évolution historique jusqu'à maintenant offrira une compréhension complète de l'ici et du maintenant social, économique et politique amérindien, atikamekw, partie longuement ignorée des manuels du M.E.Q. et qui à elle seule justifie une telle extension de contenu. Reste à savoir par l'analyse si un tel sommaire répondra pleinement à ces promesses. (Ibid.)

Or ce manuel, « même s'il respecte en apparence les étapes chronologiques de l'enseignement de l'histoire […] ne peut matériellement pas se vouloir être un remplacement complet du programme officiel […], ne peut être utilisé que comme complément et cela devait vraisemblablement être le fait dès les premiers temps de son usage à Wemotaci » (Ibid., p. 152), car il

> n'assure pas une transmission de savoirs assez complets sur l'histoire de la nation canadienne globale. S'il est particulièrement riche sur certains points, il se révèle également fortement ethnocentrique. Y sont omis de grands passages de l'histoire coloniale mais aussi de la démocratie canadienne, et ces périodes ne sont survolés que pour y observer l'évolution de la situation atikamekw. En cela il devient l'inverse parfait du programme officiel, chacun centré sur sa propre communauté et effaçant l'autre. On ne traite pas de l'organisation sociale, ni des Algonquiens ni des Iroquoiens, ni des colons européens, ni même du Canada. On ne parle pas des époques modernes sinon pour y faire état de la situation des autochtones. En fait, on n'y étudie probablement pas plus de 15% du contenu du programme d'histoire officiel. (Ibid., p. 153)

Et De Canck à estimer, à propos de ce manuel qui « fut pensé comme un manuel d'autodéfense dans les années 80 en réaction critique directe à l'image raciste et ethnocentriste des manuels d'alors » qu' « il est largement pro amérindien diffusant

allègrement la rancœur amérindienne contre les Eurocanadiens. » (Ibid.), voire « un manuel particulièrement dangereux, limite propagandiste » (Ibid., p. 154)

Néanmoins, tirant la conclusion de ces différentes approches, De Canck se montre favorable à ce genre de cours complémentaires :

> Dans cette voie-là, la proposition la plus forte repose entre les mains de M. Berthelot. […] Son cours de complément avancé est une véritable innovation. Non seulement en profite-t-il pour raccommoder les élèves avec leur passé, revalorisation, défolklorisation et enrichissement compris, leur offrant la chance d'être un peu plus fier de ce qu'ils ne connaissaient pas assez, mais en plus l'avance-t-il dans le temps du cursus scolaire, en secondaire 3, afin de toucher un maximum de jeunes avant que ceux-ci ne décrochent. (Ibid., p. 204)

Après la participation d'élèves autochtones dans les établissements scolaires du régime général où le programme ministériel est appliqué tel quel, et la réalisation de cours complémentaires à leur intention, tels que nous venons de les voir, la conception de vrai cours d'histoire autochtone, indépendants du programme constituent un troisième cas de figure que les Premières Nations semblent privilégier tant que les structures et les ressources le permettent [82] :

> De leur côté, si les leaders autochtones sont les premiers à militer pour la reconnaissance des peuples autochtones, force est de constater qu'en matière d'enseignement de l'histoire au Québec, ils ont affiché une plus grande préoccupation pour l'autonomie de leurs communautés que pour le programme du ministère de l'Éducation. Lors des travaux du Groupe Lacoursière, si les minorités culturelles ont été très actives, les groupes autochtones n'ont soumis aucun mémoire et ne se sont pas présentés aux audiences publiques […]. Ne s'identifiant le plus souvent ni au Québec ni au Canada, plutôt que de privilégier un « nous » multinational, les communautés autochtones préfèrent élargir leur sphère d'autonomie et privilégier leur propre « nous » national dans le cours d'histoire. Depuis la création de la Kahnawake Survival School en 1978, la communauté mohawk de Kahnawake enseigne son propre curriculum (Charest, 1992) et son propre cours d'histoire nationale. Lors de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975), les Cris et les Inuit - via les commissions scolaires crie et kativik - ont obtenu le droit d'élaborer leurs propres programmes d'études en remplacement de ceux prévalant ailleurs dans la province. Depuis les années 1990, les commissions scolaires crie et kativik implémentent de fait des programmes d'enseignement de l'histoire nationale distincts qui insistent clairement plus sur l'histoire des autochtones que ceux de Québec. Aussi, l'enseignant Mohawk Michael Rice, qui a été consulté lors de l'élaboration de HEC, rapporte qu'il est plus enclin à enseigner « séparément » l'histoire de sa nation autochtone de l'histoire des Anglais et des Français. (Arsenault 2012a 151-2
>
>)

Les deux manuels retenus pour une analyse plus approfondie au sein de cette recherche se situent dans ce cadre : David Blanchard (1980) : *Seven Generations : A History of the Kanienkehaka*, Kahnawake, Kahnawake Survival School ainsi que : Emily Faries et Sarah Pashagumskum (2002) *Une histoire du Québec et du Canada*, Chisasibi, Commission scolaire crie.

Ils représentent, à une vingtaine d'années d'écart, deux moments historiques différents, et deux communautés autochtones, dont l'une en territoire conventionné et régi par l'autonomie en matière d'éducation dans le cadre de la Convention de la Baie-James, et l'autre, le manuel pionnier l'école secondaire Kahnawake Survival School, ouverte à l'automne 1978, et qui y « fait office de 'programme' en histoire nationale au secondaire » Arsenault, G. (2012b), p. 455 :

> Kahnawake est la première communauté autochtone du Canada à prendre en charge l'administration de ses écoles. Avant 1970, écrit Annette Jacobs, l'ancienne directrice de Karonhianonhnha, « The only thing native

[82] Cf. aussi https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1031438/programme-histoire-quebec-secondaire-kativik-autochtones .

> in our schools was the children: There were no native teachers, non native content, no relevant history, no stories, no songs, no pictures, and least of all, there was no Mohawk language. »[83].

Avant d'entamer l'analyse du manuel *7 Générations*, il est intéressant de prendre en compte le contexte spécifique de l'éducation des enfants mohawks de Kahnawake, tel qu'il ressort d'une recherche que Charles Lévesque a mené sur les attitudes des enseignants à l'école primaire Kateri Tekawitha à Kahnawake. [84] Il en ressort d'abord que les enseignements en mathématiques et en langues sont environ trois fois plus importants que ceux consacrés à l'Univers social (Ibid., p. 84) auxquels on consacre une heure environ par semaine et qui traitent surtout de contenus culturels tels que le concept de la « terre-mère » et des fêtes saisonnières par exemple. Pour ce qui est des contenus plus spécifiques en histoire, il servirait d'abord, selon les enseignantes interrogées « à savoir d'où l'on vient, puis à comprendre pourquoi les choses sont ainsi aujourd'hui. Certaines ont aussi mentionné que l'on doit apprendre du passé pour ne pas répéter les erreurs de jadis. » Pour certaines,

> le cours d'histoire rappelle les luttes et les combats menés par les ancêtres. Ce devoir de mémoire contribuerait à mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons, mais signifierait également que les gens de jadis ont beaucoup fait pour que ceux d'aujourd'hui vivent bien et mieux. (Ibid., p. 88)

Une enseignante déclare expressément exclure tout ce qui dépasse l'environnement immédiat des élèves :

> Elle ne toucherait pas l'histoire canadienne (ni les deux conflits mondiaux) parce que le programme qu'elle doit enseigner ne la mandate pas à le faire, mais elle est consciente que certains évènements hors réserve, comme certains conflits ou décisions, peuvent affecter le monde amérindien et devraient être vus en classe, même si cela est une façon négative de regarder le passé. (Ibid., p. 89)

En revanche, on souligne « l'importance de voir de belles réalisations amérindiennes. » (Ibid., p. 90).

Pour ce qui est de l'approche didactique, « les enseignantes interviewées utilisent beaucoup la tradition orale […] Les enseignantes racontent des histoires pour expliquer le concept de terre-mère et elles font réciter les prières dans le cadre de l'Action de grâces quotidienne. » (Ibid., p. 94) Plus de la moitié n'utilisent jamais le manuel (Ibid., p. 98) et « l'outil didactique le plus souvent utilisé est le récit de l'enseignant. » (Ibid., p. 130)

Si la majorité des enseignantes comparent, globalement, l'étendue du territoire autochtone de jadis à celui d'aujourd'hui, elles insistent « pour ne pas trop entrer dans les détails avec les changements territoriaux à travers le temps » et elles restent évasives sur les raisons de ce changement, « car elles ne voulaient pas entrer dans l'aspect politique de la chose » (Ibid., p. 103) Pour elles, « la politique est un sujet sensible auquel il faut faire attention » et elles estiment qu' »elles doivent être prudentes lorsqu'elles traitent de ce sujet en classe, de peur d'offusquer des élèves ou leur entourage; pour cette raison, elles préfèrent éviter le sujet ». (Ibid.). Ainsi :

> Il devient difficile, par le message des enseignantes, de comprendre les différences entre le territoire ancestral et le territoire contemporain. Une seule enseignante a dit se risquer à expliquer les revendications territoriales. Elle souhaiterait que cela se fasse aussi à l'extérieur des réserves, pour que le monde non-autochtone comprenne mieux les revendications territoriales. (Ibid., p. 127)

---

[83] Jacobs, Annette (1998) citée dans Arsenault (2012b), p. 454.
[84] Lévesque (2016).

L'impression d'être « en face d'un enseignement qui ne soit pas critique » (Ibid., p. 107) se confirme à propos d'autres sujets passés sous silence. Ainsi, la transition entre l'histoire et la situation actuelle reste « nébuleuse » : (Ibid., p. 111)

> Aucune enseignante n'a fait mention de la Loi sur les Indiens et deux d'entre elles auraient aimé présenter, hors réserve, le tort des pensionnats amérindiens. Les mécanismes du colonialisme sont effleurés, mais pas expliqués. Il y a un vide, il n'y a pas de liens entre le passé et le présent. (Ibid.)

Si le multiculturalisme canadien ou l'interculturalisme québécois qui « minimise les effets de la colonisation canadienne sur les groupes amérindiens » sont absents du message des enseignantes, il y aurait cependant un « universalisme autochtone puisque les politiques nationales ont affecté le monde autochtone dans son ensemble. » (Ibid., p. 114) Or, cela n'empêche pas

> un inconfort avec les sujets à connotation plus politiques : ceux-ci sont systématiquement évacués de la classe, au profit de thèmes faisant consensus. D'ailleurs, à cet effet, quelques enseignantes ont dit qu'elles préféraient aborder des sujets plus positifs qui font l'unanimité ou presque. Nous pensons donc que l'enseignement de la vie traditionnelle fait consensus. (Ibid., p. 116)

Ainsi, « en classe d'univers social, il n'est pas question de politique canadienne ou québécoise, pas plus qu'il n'est question du parlement, du premier ministre, de constitution ou de monarchie constitutionnelle. » (Ibid., p. 119)

Les réticences d'aborder des sujets trop conflictuels vont de pair avec les choix didactiques :

> Les enseignants ne mettent pas en pratique la méthode historique : par manque de temps ou d'intérêt, pour raconter une histoire rassembleuse, afin d'éviter des controverses en livrant un message rassurant… Dans le milieu que nous avons exploré, certaines enseignantes n'étaient visiblement pas à l'aise avec des sujets qui semblaient diviser les membres de la communauté. (Ibid., p. 136)

Lévesque y voit, avec la présence du « tunnel », à savoir la disparition de l'Amérindien du programme ministériel, et aussi du programme offert à Kahnawake, pendant une longue période de temps. (Ibid., p. 133) une convergence avec l'approche ministérielle officielle :

> Bien qu'ils soient en apparence fort différents, les programmes d'univers social (le PFEQ et celui utilisé à l'école Kateri), comportent plusieurs similitudes dont la plus importante est celle du trou chronologique qui ne permet pas de comprendre la causalité du changement pour les concepts de territoire et de politique. Cela peut, entre autres, s'expliquer par le manque de confort idéologique et professionnel de l'enseignant et aussi par une absence de consensus au sein de la société. Bref, que l'on se trouve sur une réserve amérindienne ou au sein de la société allochtone, un fait demeure : toute question litigieuse est écartée du message livré par l'institution. Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté en classe. (Ibid., p. 121)

Il estime néanmoins que la conception de l'enseignement de l'histoire telle que la met en œuvre l'école Kateri Tekakwitha, correspond aux besoins d'une éducation des enfants autochtones par des Autochtones :

> Finalement, le programme présenté à Kahnawake permet à l'Amérindien de retrouver beaucoup d'agentivité. Ce programme cadre bien avec les politiques des gouvernements allochtones. Il suit les grandes lignes du programme ministériel provincial par les compétences et la progression des apprentissages, et celui utilisé à l'école Kateri Tekakwitha peut ainsi recevoir les deniers pour financer son réseau scolaire du grand argentier des Amérindiens. Le point de vue amérindianocentré de ce programme, compte tenu de la relation coloniale, se comprend aisément et influence sans doute grandement les pratiques méthodologiques des enseignantes du programme d'univers social. (Ibid., p. 137)

5.3 Le manuel *Seven generations : A History of the Kanienkehaka*

Dès la préface, le manuel *Seven generations* rappelle la création de la Kahnawake Survival School en automne 1978, en protestation contre la loi 101 du Québec. Le Kahnawake Survival School Center for Curriculum Development, dont il est la première publication consacre ses efforts à mettre sur pied un curriculum centré sur les contenus mohawk, en vue d'une ré-émergence de la nation mohawk pour « reprendre sa place parmi les communautés mondiales des nations comme un modèle de paix, de pouvoir et de probité » (p. vii)

Le manuel se veut « a chronicle of a people's struggle for survival […] an epic of dignity, and a bold affirmation that the Mohawk Nation lives and is yet a power to be reckoned with » (p. x) Il représente « le point de vue Mohawk de l'histoire » (Ibid.) et il doit préparer cette première cohorte de l'école ; « la Septième génération », à « survivre dans le monde des Blancs, comme Mohawk » (p. xi)

Le manuel contient 29 chapitres organisés en 3 unités, dont la troisième « L'histoire mohawk moderne » débute après l'Indépendance américaine. Choisir cet événement décisif, plutôt qu'un point de bascule en 1840, comme le font les manuels euro-canadiens, semble pertinent, si l'on regarde, comme *Seven generations*, l'histoire de la nation mohawk des deux côtés de cette frontière qui, justement, y voit le jour. Voici la table des matières.

UNIT1: MOHAWK HISTORY UNTIL THE TIME OF CONTACT	
CHAPTER 1: THE CREATION	1. The Creation Story 2. Traditional Mohawk World View
CHAPTER 2: SYMBOLISM	1. Literal And Symbolic Truths 2. An Example Of Iroquoian Symbolic Language 3. The Meaning Of This Symbolic Language
CHAPTER 3: ORIGIN THEORIES	1. Theories On The Origins Of Native People 2. The Bering Strait Theory 3. A Summary Of Native Feelings Towards Origins
CHAPTER 4 : MIGRATIONS	1. Cahokia, A Mound City 2. Mound Cities as Class Societies 3. Migrations Of The Iroquois
CHAPTER 5: THE FOUNDING OF THE CONFEDERACY	1. Blood Feud 2. The Tekanawita Story 3. The Organization Of The Confederacy
CHAPTER 6: HOCHELAGA AND THE FIRST ALGONQUIN WAR	1 Hochelaga 2. The First Algonquin War
CHAPTER 7: THE ONKWEHONWE DISCOVER COLUMBUS	1. Native Societies Of Southern And Central America 2. Native Societies Of North America 3. The Age Of Discovery

	4. Iroquoian And European Contact
CHAPTER 8: THE TWO ROW WAMPUM TREATY AND THE PRICIPLE OF SOVEREIGNTY	1. The Two Row Wampum 2. Sovereignty
UNIT 2 MOHAWK HISTORY IN A TIME OF CONFLICT	
CHAPTER 9: THE KANIENKEHAKA IN THE FOUR IROQUOIS WARS	1. The Fur Trade 2. The First Iroquois War 3. The Second Iroquois War 4. The Third Iroquois War 5. The Fourth Iroquois War
CHAPTER 10: THE KANIENKEHAKA AND THE PEACE OF 1667	1. The Resettlement Of Northern Kanienkeh 2. Kentake 3. Kahnawake
CHAPTER 11: TREACHERIES AGAINST THE KANIENKEHAKA	1 The Defeat Of De La Barre 2. Denonville's Treachery 3. The Covenant Chain 4. The Peace Of 1701
CHAPTER 12: THE DAILY LIFE OF THE EIGHTEENTH CENTURY KANIENKEHAKA	1. The Resources Of Kanienkeh 2. A Day If The Life Of Thaonwentsawakon
CHAPTER 13: THE FRENCH AND ENGLISH WARS	1. Why The French And English Fought 2. King William's War 3. Queen Anne's War 4. King George's War
CHAPTER 14: MOHAWK MIGRATION AND EXPANSION	1. Kahnawake And Kanesatake 2. The Kanienkehaka In The Ohio Valley 3. The Bear Clan Migration From Kahnawake To Akwesasne
CHAPTER 15: THE KANIENKEHAKA IN THE SEVEN YEARS' WAR	1. The Land Frauds Against The Kanienkehaka 2. The Seven Years' War 3. The Results Of The War
CHAPTER 16: THE KANIENKEHAKA IN THE AMERICAN WAR OF INDEPENDENCE	1. The Prelude To War 2. The American War Of Independence 3. After The War
UNIT 3: MODERN MOHAWK HISTORY	
CHAPTER 17: THE LANDS OF THE KANIENKEHAKA	1. Maps Showing The Territory Of The Kanienkehaka 2. Sales And Thefts Of Mohawk Lands

CHAPTER 18: THE MOHAWK VOYAGEURS	1. The Mohawk Voyageurs 2. The Mohawk Communities Out West 3. A Change In Mohawk Economy
CHAPTER 19: THE KANIENKEHAKA IN THE WAR OF 1812	1. The Road To War 2. Mohawk Neutrality 3. The Defense Of Mohawk Land 4. A Divided Akwesasne 5. Daily Life In Early Nineteenth Century Akwesasne
CHAPTER 20: THE KANIENKEHAKA AND LES PATRIOTES	1. The Patriotes 2. The Patriote Invasion Of Kahnawake 3. Daily Life Of The Kanienkehaka. 1840-1850 4. The Kahnawake Council's Demand For The return Of Rented Land
CHAPTER 21: THE BIRTH OF TWO NEW OCCUPATIONS	1. The First Mohawk Ironworkers 2. The Mohawk Entertainers
CHAPTER 22: PLANS TO ASSIMILATE NATIVE PEOPLE	1. The American Plan 2. The Canadian Plan 3. The Mohawk Response
CHAPTER 23: THE KANIENKEHAKA AT THE TURN OF THE TWENTIETH CENTURY	1. The 1883 Kahnawake Agricultural Exposition 2. The Quebec Bridge Disaster 3. Brooklyn, New York
CHAPTER 24: 1920-1930: A TIME OF CHALLENGE, CRISIS AND CHANGE	1. American Citizenship For Akwesasne 2. The R.C.M.P. Seizure Of Wampum At Six Nations 3. The Paul K. Diabo Case 4. The Grand Council In Kanienkeh
CHAPTER 25: WORLD DEPRESSION AND THE KANIENKEHAKA: 1929-1939	1. The Great Depression 2. The Traditional Council And Band Council 3. Separate Schools And Return Of The Jesuits 4. Kanesatake And The Sulpicians
CHAPTER 26: THE KANIENKEHAKA AND THE INDIAN ACT REVIEW OF 1946-1947	1. The Mohawk Demand For Traditional Government 2. A Preference For The Indian Act By A Small Group From Kahnawake 3. A New Indian Act
CHAPTER 27: THE KANIENKEHAKA AND THE SEAWAY	1. The Losing Of The River Of The Iroquois 2. The Mohawk Struggle For Fair Compensation
CHAPTER 28: THE KANIENKEHAKA STRIKE BACK	1. Reactions In Akwesasne And Kahnawake Against Encroachments On Mohawk Sovereignty

	2. Ganienkeh 3. Kanesatake: A New School And Defense Of Mohawk Land 4. The Kahnawake Survival School
CHAPTER 29: TWO PROPHESIES: HOPES AND FEARS FOR THE FUTURE	1. The Prophecy Of The Seventh Generation 2. The Prophecy Of The Two Serpents 3. A Turbulent History

Les références des textes cités ne figurent pas sous les documents, mais ans une liste séparée, dans l'appendice (p. 528-544). Nous les avons ajoutées, à chaque fois, tels qu'elles apparaissent dans cette liste. Un index des noms des choses (180 entrées) renvoie aux pages, sans fournir des explications ; ce n'est pas un glossaire. Une bibliographie recense 78 titres, tous en anglais. Un texte de 37 pages de J. Long, intitulé : « Voyages and travels of an Indian Interpreter and trader describing the Manners and Customs of the North American Indians », paru à Londres en 1741 figure également dans l'annexe.

Les citations provenant de sources primaires ou secondaires (dont quelques-unes tirées de *Diverse pasts),* et faisant partie du texte de présentation, y remplissent les fonctions de prouver, souligner ou fournir un exemple concret au contenu du texte, non pas pour être interprétées par les élèves. Il en va de même pour les illustrations, souvent des dessins, qui sont rarement accompagnées de références ; parfois elles ne sont pas annotées du tout.

La page de couverture présente des parties de tels dessins, symbolisant les sept générations historiques évoquées par le titre, à savoir un Autochtone en costume traditionnel devant une maison longue ; un Autochtone vu de profil avec une croix autour du cou ; un autre, également de profil, brandissant un fusil ; une femme coiffée à l'européenne portant un tablier ; un homme en costume européen, de profil, un poing serré, en colère ; un homme de face en bleu de travail avec casquette, à côté d'un tuyau ; enfin un jeune allant à l'école portant sa trousse, la pancarte est celle de la Kahnawake Survival School.

Tous les chapitres sont précédés d'un dessin illustratif, signé par « W. », comme aussi différentes cartes. Une seule fois, il signe par son nom complet « Waniente » (p. 225). Au début de chaque chapitre, un paragraphe fait le point sur des aspects déjà abordés et annonce les différents contenus du chapitre. A part cela, aucune directive ni suggestion d'exploitation didactique ne sont fournies.

Le texte pose quelques rares questions, rhétoriques de surcroit, et trouvant leur réponse dans ce qui suit. Par exemple, il demande : «What does it mean to be thankful? » pour y répondre en rappelant les sensations produites par l'arrivée du printemps, la première neige, la beauté des feuilles colorés en automne et l'abondance des récoltes ainsi que les joies de l'été. Et d'ajouter, avec un clin d'œil à ses jeunes lecteurs : « Probably this is felt best when school is out. » (194)

Le texte de présentation se veut proche des élèves et est d'un style clair et abordable. Il prend soin de définir des termes difficiles, mais importants. Parfois, des narrations fictives comme celle de la journée typique d'un garçon de 15 ans, Thaonwentsawakon, introduisent les élèves, de façon très vivante, dans la réalité de jeunes d'autrefois. A d'autres moments, le manuel

n'hésite pas à leur proposer de longs textes extrêmement austères, sans fournir de piste d'approche, comme par exemple certains longs discours ou documents juridiques.

Il y a, parfois, des tournures qui tirent certaines « leçons de l'histoire » et de temps à autre, un résumé énumère des points importants à retenir. Mais, à part cela, aucune activité, ni d'apprentissage, ni de recherche, ni de contrôle des connaissances n'est proposée aux élèves par le manuel, laissant l'enseignant-e entièrement responsable et libre de choisir l'approche et les méthodes appropriées.

L'histoire mohawk jusqu'au contact avec les Européens

La première phrase du manuel situe le début de la nation dans un horizon indéterminé et très lointain : « The history of the Kanienkehaka, the Mohawk people, begins at the very dawn of time » (p. 2) pour expliquer ensuite le terme de « world view » qui se révèle en étudiant les histoires sur la création. Si on ne prend pas le temps de les comprendre, les conflits sont inévitables, ceux entre les Européens et les Premières Nations ainsi que ceux entre des USA et L'URSS :

> For example, when Europeans settled in the Americas they did not understand the world views of native peoples. For this reason there was conflict between Europeans and native people. This conflict continues to the present day. Similarly the United States and the Soviet Union have different world views. (p. 2)

Ensuite, le manuel, à l'instar des ainés qui l'ont transmise de génération en génération, raconte, sur une dizaine de pages, l'histoire de l'origine du peuple mohawk, (p. 4-13) illustrée par un personnage jouant d'une flute traversière (p. 3). L'ensemble de la scène dont cela n'était qu'un extrait, figure quelques pages plus loin (p. 9). Un autre extrait illustre l'exposé sur la conception du mode mohawk (p. 16). Avant, un dessin avait montré Okwiraseh et Hatowi, les personnages du récit (p. 11)

Le manuel traite ensuite du problème de la véracité de tels récits :

> There are many impossible and fantastic things that occur in the Mohawk creation story. For this reason, these stories are called myths. The creation story of the Mohawk people is a myth, as is the one in the Bible of Christianity, and the one in the Bhagavadgita of India. By calling the creation story a myth, does not mean that what is in the story is not true. It simply means that what is reported on has many incredible parts to it, that do not ordinarily happen. These stories were not created to give the details of creation, but to tell the people what their values were, and to do this in an entertaining and interesting way. (p. 15)

Dans son commentaire, le manuel attire l'attention sur le fait que la terre est considérée comme une femme et un être vivant, pour cela indivisible et inaliénable :

> This becomes very important later on because in Mohawk society the land was always regarded the property of the women, and not the men as in European society. Also, because the Kanienkehaka believed that the earth was alive, they did not believe in cutting up the earth into small lots and selling her. This too was because they loved the earth, as they would a mother. Do any of these feelings about the land still exist? (p. 15)

De même, il fallait la respecter:

> Native people generally felt this way about the land. They felt that they should work with nature, not against it. They believed traditionally that the earth would provide a good life for man, it was not necessary to do what Europeans did, dominate the earth, master it and use all of it to make a lot of money. (Ibid.)

Pour marquer la différence entre cette conception et celle des Européens, on cite ensuite un point de vue européen qui nie jusqu'au caractère humain des Premières Nations :

> The attitude of early European colonists towards native people is summarized by the following thoughts: « Although the Lord has given the earth to the children of men, the greater part of it is possessed and wrongfully usurped by wild beasts and ignorant savages, who by reason of their godless ignorance and blasphemous idolatries are no better than the beasts. Indians are animals. Animals do not own land. Therefore we, God's chosen people, must conquer the earth and subdue it, as the Bible directs, even if that particular piece of land happens to be inhabited by animals in human form (Indians). » (Mather, Cotton: Manuscript « Decenium Luctuosum », Thomas Fisher Rare Book Room, University of Toronto Library, N.D.)
> These were strong words based on an ignorance of native world view. Native people were not godless. They simply believed that the Creator wanted them to keep the earth, his gift to man, beautiful and free of the factories and pollution, congested cities and waste that have characterized European society for centuries. (p. 16)

Le texte insiste ensuite sur les différences entre Européens et les Kanienkehaka d'une part et les valeurs communes des Premières Nations de l'autre, mais résume néanmoins le chapitre en évoquant une possible compréhension : « However the Mohawk ideals are not as far from traditional European ideals after all. If Euro-American society followed the teachings of the Christian religion there would be less warfare and evil in the world. »

Le second chapitre met en garde contre une lecture littérale des mythes et invite les apprenants à découvrir le langage des symboles :

> When creation stories are taken literally, a great conflict of ideas and images are expressed between the stories of different peoples. When creation stories are taken symbolically, it is clear to see that there is a lot of similarity between people, from nation to nation. […] A good historian is able to distinguish when something should be taken literally and when it should be taken symbolically. (p. 20)

Parmi les exemples cités pour le langage symbolique, il y a le discours adressé par Dackashata, un Seneca à Caijenquiragoe (Col. Benjamin Fletcher of New York) l'appelant « frère » et l'usage du wampum pour retenir symboliquement une affaire conclue.

Le chapitre contient différentes petites illustrations de symboles et le tableau « A painting of death by Guidon. (ND) » (p. 29)

Dans le chapitre suivant, ces enseignements sont appliqués aux théories sur l'origine des Premières Nations en Amérique du Nord :

> The creation story of the Mohawk people is both a literal and symbolic statement that the Kanienkehaka have been in North America for all of time. The creation story can be interpreted literally, that is, saying that the ancestor of all native people originally fell to the earth from the sky; or symbolically, suggesting that native people developed independently as a human species in the western hemisphere. This second theory is called the theory of independent evolution. European people have always failed to believe either of these interpretations. (p. 32)

Les théories des Européens les plus absurdes comme celles présumant une origine israélite, égyptienne ou japonaise des Premières Nations, sont discutées avant de présenter la théorie de leur arrivée par la Béringie, « a theory and can not be completely proven. » (p. 35) Même si cette migration avait eu lieu, cela n'enlève rien au fait qu'ils étaient les premiers : « They were occupying a land that was not occupied by humans before this time. They were, as their descendants remain today, the 'original people' of North America. » (Ibid.) Voici la raison pour certains de réfuter cette théorie :

> Many native people oppose the Bering Strait theory because they feel it is an attempt by non-natives to say that natives are immigrants to North America, just as Europeans, Asians and Africans are. There is some justification for believing this. Some Canadian and American schools refer to native people as the « first immigrants ». This is wrong because it puts native people on the same footing in relation to this land, with non-native residents of North America. (p. 38)

C’est la responsabilité donnée aux Premières Nations de préserver ce territoire qui compte et non telle ou telle théorie. En fin de compte, le manuel ne tranche pas entre deux versions acceptables :

> There is a large group of native people who believe in the traditional account of creation. Traditional accounts cannot be proven or disproven. People either believe them or they do not. This is a matter of faith. There is another group of native people who hold the theory of independent evolution. They believe that the process of creation took millions of years to complete, and that human beings developed independently in a number of locations in Europe, Africa, Asia and the Americas. In order to prove this theory, however, a great deal of studying and research would have to be completed in both North and South America. The only people who have the time or the money to do this kind of research are the Euro-American people and their organizations. They already have a theory that satisfies them. (Ibid.)

Le tableau « The fall of Sky-Woman and the beginning of the earth » (p. 33) relie le sujet à celui des mythes créateurs. Le manuel précise : « This painting bis by Ernie Smith, a Seneca artist. (RMSC) », tandis qu’un autre en face représente « Ice Age nomads crossing the Bering Strait. (NG) ». Une carte (p. 36) montre l’étendue des glaces qui couvraient alors la plupart de l’Amérique du Nord.

Le quatrième chapitre présente les grandes cités de tumulus, comme Cahokia (avec des illustrations p. 41 et 42), et leurs avantages par rapport aux villes européennes plus encombrées et malsaines, leur organisation sociale (incluant des esclaves), leurs modes de production (p. 43) et la présence de prêtres détenteurs des savoirs et de médecins (p. 44). La statue d’un chat provenant d’une de ces cités figure à côté du texte (p. 44).

Les inégalités sociales contraires aux convictions des Premières Nations les auraient incitées à les quitter : « Native people left the mound cities to begin a life of wandering, because living in them created inequality. They finally settled in the areas that these peoples occupied at the time of contact with Europeans. » (p. 45) Un groupe de migrants portant des bagages et armés par des arcs et des flèches accompagne le texte (p. 46) et une carte situe les directions de migration des Iroquoiens et la présence des différentes nations (p. 47). D’autres dessins montrent une famille (p. 48) et un groupe (p. 49) se déplaçant en canoë, une autre encore (p. 50) l’arrivée dans un village de maisons longues. Différents groupes occupaient alors les diverses régions et des conflits pouvaient éclater :

> The main group, the ancestors of the Six Nations continued down the St. Lawrence River until they met the Adirondak or Eaters of Bark Nation. The Adirondaks and the Iroquois fought with each other. Because the Adirondaks had a home base (the Iroquois were still wanderers) and superior numbers, the Iroquois were defeated. For many years the Iroquois had to pay tribute to the Adirondaks. They paid them furs and meat. These were sad times for the Iroquois people. They kept up their ancient ceremonies and continued to give thanks to the Creator for the plants, waters, sun, moon, animals and winds, and they continued to long for their freedom. Men, women and children all talked of the day when they would be strong enough in numbers to fight for their freedom. Finally, the day came and the Iroquois left the territory of the bark eaters and paddled up the Saint Lawrence River. (p. 48-9)

Victorieux et libres, ils veillaient néanmoins à ne pas retomber dans le piège des trop grandes agglomérations, selon le manuel: « The Iroquois knew that the larger a city became, the greater the chance for specialization and the creation of a class society. They did not want this to happen, and so different groups of Iroquois people left Oswego and began expanding throughout present day iroquois territory. (p. 49) Kanienkehaka, Oneidas, Onondaga, Cayuga, Seneca et Tuscarora s’établissaient dans leurs villages respectifs (p. 50) qui connaissaient un partage des tâches mais pas d’inégalité : « Traditional society was egalitarian, everyone was

considered equal. This society was very different from the mound cities that the Iroquois had migrated away from. In rejecting the life of the cities, the Iroquois were making a stand for equality and the freedom of all people.» (p. 51) Ainsi, leurs sociétés étaient très différentes des sociétés européennes qui n'avaient pas réussi à se libérer des inégalités :

> By the time native people met the Europeans, two different societies had emerged. Native people were a free people with an advanced philosophy law and way of life. European philosophers who knew the faults of their own European society, admired the ways of Iroquois people, and wished that Europe could develop the way the Confederacy had. But most of the people who came to North America from Europe were not philosophers. Many were soldiers and adventurers interested only in enslaving native people and stealing their lands. (Ibid.)

Jusqu'à nos jours, selon le manuel, la vie en ville ne réussit pas aux Premières Nations :

> It is interesting to note that even to this day, native people, do not tend to live well in the cities. In the United States and in Canada, there are more than five hundred thousand native people living and growing up in the cities. It is in these areas that drug addiction, alcoholism and sickness are most prevalent amongst native people. These problems also exist for native people on reservations and in rural settlements. But it is the life of the city that is most depressing and alienating. It is in the city that native people are most lost and lonely. (Ibid.)

Le dessin de plusieurs canoës sur un lac la nuit, à la lueur de la lune clôt le chapitre.

Le chapitre 5 part des graves problèmes sociaux créés par de vengeances familiales pour ensuite rendre compte de la création de la Confédération par Tekanawita : « The system of blood feud almost destroyed Iroquoian society. However before this could take place, the Peace Giver, Tekanawita, brought the Great Law and restored order to Iroquois society. The story of the founding of the Great Law of Peace is called the Tekanawitan Epic. » (p. 55) Une des trois versions arrives par tradition orale est racontée sur une trentaine de pages (p. 55-81), accompagnée de plusieurs illustrations, la plupart des scènes du récit. Une d'entre elles montre les coiffes des Mohawk, des Oneida, des Onondaga, des Sénécas et des Cayuga (p. 76-7) Ensuite, le manuel explique les principes de cette Confédération, basés sur l'autonomie et l'indépendance des nations dans la Fédération, et des clans à l'intérieur des nations, le tout accompagné par une carte (ancienne, non datée) des Cinq-Nations.

> Differences of opinion and arguments could always be resolved within the system outlined by the Great Law of Peace. When an individual had a disagreement with another individual of the same clan, it was resolved by the clan. When individuals of different clans had disagreements, it was resolved by the local settlement. When settlements had difficulties, these difficulties were resolved by the National council. Finally when nations within the Confederacy had differences amongst themselves or with a nation outside of the Confederacy, solutions were worked out by the Grand Council representing all of the nations of the Confederacy. (p. 83)

Le chapitre suivant décrit Hochelaga comme la plus grande des agglomérations mohawks du Nord, comptant environ 3500 habitants et 3000 acres de terre cultivées (p. 85). Le manuel cite la description de Joseph Lafitau des maisons longues (p. 86-88), avec une carte sur l'emplacement d'Hochelaga (p. 88) und donne des exemples (illustrés) d'artéfacts du site (p. 89-90). Une illustration montre la technique de chasse par les clôtures (p. 91) et une autres des femmes iroquoises empêchant les oiseaux de manger la récolte des champs (p. 92) et le manuel fait état des vastes réseaux de transport permettant la communication entre les divers endroits habités par les Kanienkehaka (avec une carte). (p. 93).

Les divers conflits opposant les Cinq-Nations aux Algonquins et Hurons avant l'arrivée des Européens (illustrés par 4 modèles de casse-tête ; 94) avaient leur source dans un besoin de sécurité, selon le manuel :

> The St. Lawrence River and Great Lakes waterways were important paths of communications, defense, and trade. Control of these waterways was essential to the security of the Confederacy, and to the Algonquin and Iroquoian nations along the north shore. If the north shore nations had decided to join in the Great Peace, differences of opinion about the use of these waterways could have been resolved peacefully in council. However, both the Huron and Algonquin peoples rejected the way of the Great Peace, so a state of war developed between them and the Confederacy. The Algonquins made numerous attacks across the Great Lakes and struck at Seneca and Cayuga settlements. (p. 94)

Or, les guerres entre Premières Nations étaient très différentes de celle menées par les Européens :

> Native people generally had two notions. of warfare, fighting coups and guerrilla warfare. In fighting coups, two nations settled their differences by fighting a symbolic war. There were various ways of fighting a symbolic war. To an outside observer, a symbolic war would probably look more like a sport or game. For example, opposing nations sometimes met at a large field and played a game of lacrosse that lasted for several weeks; or two opposing sides of warriors lined up and attempted to strike their opponents on the rear end. Some nations played a game of « chicken » with arrows, each side shooting near misses to individual opponents until the arrows got so close that one side backed away. Symbolic wars were fought when issues at hand were not serious enough to warrant an all out struggle between nations. Control of the waterways of the St. Lawrence River and the Great Lakes was a serious enough matter to merit guerilla warfare. (p. 95)

Cette dernière est expliquée par analogie avec la guerre du Vietnam, à la différence près que « the native technology of war (weapons and transportation) was much simpler; and it was not very important to native people to kill a great number of the enemy. » (Ibid.) Une carte montre les centres et les principaux mouvements du conflit (p. 96) entre Iroquois et Algonquins qui se soldait par la victoire des premiers :

> The Iroquois demanded the right to control the water routes. The Algonquin had no choice but to agree and the St. Lawrence Valley became part of the territory of the Five Nations. Later on at the time of contact, Lake Ontario was called the Lake of the Iroquois and the St. Lawrence was referred to as the Great River of the Iroquois. (p. 96).

La conclusion de la paix avec les Algonquins est décrite dans sa symbolique non sans mentionner que le wampum confectionné à cette occasion était volé, en 1929, par un musée de New York où il se trouve encore. (p. 97) A côté du texte figure le dessin d'une scène de village où une femme s'occupe d'un enfant et un homme rapporte du gibier. (Ibid.)

Une autre attaque, en même temps, fut mené des Mahicans (Mohicans) contre les Kanienkehaka, défendus seulement par les femmes et les enfants qui y réussirent en les faisant fuir par le bruit.

> The Mahican retreated, and were ambushed by the returning party of Mohawk warriors. The Kanienkehaka then marched on the Mahican town located on an island in the Hudson River, just south of Kanienkeh and captured it. The Mahican then sued for peace. The Kanienkehaka made the Mahican dress up as women at the surrender. The Mahican men were given hoes, rakes , and other agricultural tools used only by the women. The Kanienkehaka called the Mahican their niece and made them pay the Confederacy an annual tribute of wampum.

Apparemment, la signification symbolique de ce déguisement n'a pas besoin d'être expliquée. En tout cas, la paix regnait alors, jusqu'à l'arrivée des Européens : «The Great Law of Peace was the rule of the land, until it was disturbed by the arrival of European colonists and the outbreak of the Second Algonquin War.» (p. 98)

Cette arrivée, encore qualifiée de « découverte » par les manuels euro-canadiens de l'époque, est relaté par le chapitre dont le titre retourne la perspective : « The Onkwehonwe Discover Columbus » (p. 99). Or, avant d'en parler le début de ce septième chapitre qui regarde d'abord les sociétés autochtones des Amériques : de l'empire très hiérarchisé mais hautement civilisé des Incas au sud (illustré par la représentation de la capitale en pierre de l'empire Inca, non loin de la ville de Mexico ; p. 102) aux sociétés diversifiées du nord :

> Within North America the nature and extent of the development of nations varied greatly. The native people of the northwest coast developed a highly sophisticated culture. This culture was based upon the successful exploitation of resources from the Pacific Ocean and the large rivers that empty into the ocean. The Inuit maintained an essentially survival culture that has not changed much to the present. The native peoples of the southwest lived in cities of adobe brick. The plains people lived either in earth lodges, like those inhabited by the Pawnee, or in tipis. Some plains people lived part of the year in one and part in the other. In the northeast, the Iroquois lived in longhouses and the Algonquin in round wigwams of bark and skins. (p. 104)

Or, une caractéristique leur était cependant commune que les élèves sont invité-e-s à découvrir à partir de témoignages européens :

> In order to identify this feature, read the following quotes by Europeans describing the various nations of North America. In 1612 the Algonquin people of the Great Lakes regions of North America were described by the Jesuit, Pierre Biard: « They love justice and hate violence and robbery, a thing really remarkable in men who have neither laws nor magistrates; for among them each man is his own master and his own protector. They have Sagamores, that is, leaders in war; but their authority is most precarious, if, indeed, that may be called authority to which obedience is in no wise obligatory. The Indians follow them through the persuasion of example or custom, or of ties of kindred and alliance. » (Vogel, Virgil, This Country Was Ours, New York, Harper & Row, 1974, p. 258) (Ibid.)
>
> Nicolaes Van Wassenaer, a Dutch merchant in New York described the Mahicans living between Albany and New York. Van Wassenaer wrote in 1624: « There is little authority known among these nations. They live almost equally free. In each village, indeed, is found a person who is somewhat above the others and commands absolutely when there is war and when they are gathered from all the villages to go to war: But the fight once ended, his authority ceases: » (Vogel, p. 258) (Ibid.)
>
> Fr. Jerome Lalemant a Jesuit, wrote about the Hurons in the Jesuit Relations. The Relations were an annual report written to the Jesuit superiors in France: « From the beginning of the world to the coming of the French, the Indians have never known what it was so solemnly to forbid anything to their people, under any penalty, however slight. They are free people, each of whom considers himself of as much consequence as the others; and they submit to their chiefs only in so far as it pleases them. » (Vogel, p. 258.) (p. 105)
>
> The Illinois and the nations of the Ohio Valley were described in numerous journals, a few passages of which appear below: « As there is neither rank nor dignity among them, all men seem equal to them. An Illinois would speak as boldly to the King of France as to the lowest of his subjects. Most of them are capable of sustaining a conversation with any person, provided no question be treated of that is beyond their sphere of knowledge ...The love of liberty is innate in the Indian· and seems the ruling passion of the state of nature. Nor is a servile regard paid to the distinction of high and low, rich and poor, noble and ignoble. Among the Indians all men are equal, personal qualities being most esteemed. No distinction of birth, no rank, renders any man capable of doing prejudice to the rights of private persons; and there is no pre-eminence from merit which begets pride, and which makes others too sensible of their own inferiority. Their King has no power to put any one to death by his own authority; but the murderer is generally delivered up to the friends of the deceased, to do as they please ... Their kings are hereditary, but their authority extremely limited. No people are a more striking evidence of the miseries of mankind in the want of government than they. Every chief when offended, breaks off with a party, settles at some distance, and then commences hostilities against his own people. » (Vogel, p. 259) (Ibid.)
>
> Finally, the great Iroquois Confederacy was described in numerous places. Of all the early sources, it was described most extensively in the History of the Five Indian Nations by Cadwallader Colden: « Their great Men, both Sachems and Captains, are generally poorer than the common People for they affect to give away and distribute all the Presents or Plunder they get in their Treaties or in War, so as to leave nothing for themselves. There is not a Man in the Ministry of the Five Nations, who has gain'd his Office, otherwise than by Merit; there is not the least Salary, or any Sort of profit, annexed to any Office, to tempt the Covetous or

> Sordid; but, on the contrary, every unworthy Action is unavoidably attended with the Forfeiture of their Commission; for their Authority is only the Esteem of the People and ceases the Moment that Esteem is lost. Here we see the natural Origin of all Power and Authority among a free People, and whatever artificial Power of Sovereignty any Man may have acquired, by the law and Constitution of a Country, his real power will be ever much greater or less, in Proportion to the Esteem People have of him. The Five Nations have such absolute Notions of Liberty, that they allow of no Kind of Superiority of one over another and banish all Servitude from their Territories. They never make any Prisoner a Slave; but it is customary among them to make a Compliment of Naturalization into the Five Nations; and, considering how highly they value themselves above all others, this must be no small compliment. (p. 105-6) (Vogel, p. 259.)

Ainsi, la première trace que l'arrivée des Européens laisse dans ce manuel, est le reflet de leurs impressions sur les sociétés dont ils font la connaissance. Voici ensuite ce que les élèves avaient dû conclure de l'analyse de ces sources :

> The one most prominent feature expressed in all of these descriptions is that native North American society was based upon the freedom of the individual. Everybody was considered an equal, and no one person was allowed to accumulate too much wealth or prestige in the community. Native American society was for the most part a society without kings, without chiefs who had control over people, and without laws that were not supported by the people. (p. 106)

C'est ceci qui, aux yeux du manuel compte plus que l'économie et la production de biens :

> Often times when a non-native person speaks about the contribution that native people made to the world, such things as the cultivation of corn, certain varieties of beans, squash, tomatoes and grains are cited. It is true that all of these contributions are significant. It is necessary, however, to point out that the most important and longest lasting contribution that native people developed and gave to the world was the idea of a free world, where all men and women could live in brotherhood as equals. This is an idea that Europeans could not completely understand, even though it is the central belief of Christianity and the basis of the teachings of Jesus Christ. (Ibid.)

Rappelant ainsi que les Européens étaient en contradiction avec les croyances qu'ils prétendaient apporter, le manuel insiste, avec ironie, sur leur prétention de découverte :

> This is the« America » that European people « discovered » through the voyages of men such as Christopher Columbus. Europeans « discovered » a highly developed society that did not place its values on huge buildings and monuments. North American native civilization placed its values on the worth and the dignity of the individual human being. The societies of North America were designed to support these values not to destroy them. To the Europeans these values were « primitive ». Only recently has the world come to appreciate the need for such values if the earth is to survive. (Ibid.)

C'est seulement ensuite que débute le récit des explorations, motivés avant tout par le commerce :

> At first the strongest motivating force of European adventurers and explorers was to locate new routes for securing trade goods, such as teas, silk, spices and precious metals from Asia. These explorers were also looking for new markets in which to sell items manufactured in Europe. Consequently, most early explorations were supported by donations from groups of wealthy merchants, or by kings and Queens interested in increasing the trade of their countries. (p. 107)

Colomb, convaincu que la terre était ronde, arrive dans les Caraïbes le 12 octobre 1492 (une carte montre le trajet ; 108) et rapporte ensuite ses impressions sur les habitants :

> They are simple and honest, and exceedingly liberal with all they have; none of them refusing anything he may possess when he is asked for it, but on the contrary inviting us to ask them. They exhibit great love towards all others in preference to themselves: they also give objects of great value for trifles, and content themselves with very little or nothing in return ... When they got rid of the fear they at first entertained, (they) would come out in throngs, crowding the roads to see us some bringing food, others drink, with astonishing affection and kindness ... these People are so amiable and friendly that even the King took a pride in calling me his brother ... I could not clearly understand whether the people possess any private property for I observed that one man had the charge of distributing various things to the rest, but especially meat and

> provisions and the like. I did not find , as some of us had expected , any cannibals amongst them, but on the contrary, men of great deference and kindness. (Vogel, p. 34) (p. 108-9)

Malgré ce bon accueil, « Columbus did not hesitate to capture a few of these people. They were brought back to Spain as slaves to show off before the court of Queen Isabella and King Ferdinand. This act of duplicity, characterized European dealings with native people. » (p. 109) C'est pourquoi le manuel, avant de continuer sur l'empiètement (encroachment) européen en Amérique, propose une réflexion sur les raisons d'agir des arrivants. Il l'identifie dans le caractère violent, hiérarchisé, inégalitaire et profondément injuste de ces sociétés : « European society was based upon violence and upon the rule that might makes right. » (Ibid.) Or, les Premières Nations n'étaient pas préparées à cette attitude :

> Many native people did not understand this way of doing things because they had never experienced such a way of life. Native people were more open and trusting in their encounters with Europeans. They genuinely treated these visitors like guests in their homes. The Pilgrims at Plymouth were saved from starvation by the Massachusetts Nation. Jacques Cartier was welcomed by the Kanienkehaka and his men were cured of the disease scurvy. Columbus was showered with gifts by the friendly and defenseless Caribs. The English descendents of the Pilgrims killed the Massachusetts people and hung the head of their chief from the top of a pole at the entrance of Boston. Cartier kidnapped the son of the Mohawk chief in whose house he was a guest. The kindness of Columbus has already been noted. The reason for this European treachery was that the Europeans mistook kindness for weakness. They interpreted gift giving as an act of submission and regarded anything that was not violent as primitive. By the time native people came to understand the world view of the European and could prepare themselves to deal with this particular outlook, whole nations of native people had been exterminated from the face of North America. (p. 109-110)

L'arrivée de Jacques Cartier est ainsi racontée par le manuel :

> In 1534 Jacques Cartier landed at Gaspé and claimed the territory for King Francis I of France. Cartier explored the Gulf of the St. Lawrence as far as Anticosti Island. He kidnapped two natives and sailed back to France. His report to King Francis encouraged the King of France to sponsor yet another expedition for Cartier. Cartier left for North America the following year, this time with the two native captives as guides. The history of Iroquoian-European contact begins with this second voyage of Jacques Cartier. In 1535 with three ships, 110 of his men and the two native captives, Cartier sailed back up the Saint Lawrence. He arrived at the Mohawk village of Stadacona near the present site of Quebec City. In September, Cartier traveled further up the Saint Lawrence to the village of Hochelaga where he was warmly greeted by the Kanienkehaka. Cartier only spent a few hours at Hochelaga. Years later a sketch was made of the village of Hochelaga based upon Cartier's description. (p. 110)

Le sauvetage du scorbut prodigué par les Kanienkehaka aux hommes de Cartier est souligné par une illustration (p. 111) et cité par un long extrait :

> Near the site of Montreal in the year 1535 occurred the first reported cure performed by Indians in this continent north of Mexico. In the journal of Cartier's second voyage up the St. Lawrence, it is reported that his ships were frozen in the ice from mid-November until mid-March, during which time scurvy caused the death of « five and twentie of our best and chiefest men, and all the rest were so sicke, that wee thought they should never recover againe, only three or foure excepted. Then it pleased God to cast his pitiful eye upon us, and sent us the knowledge of remedie of our healthes and recoverie » ... The messengers which « pleased God » to send with the remedy were the natives of the country. While Cartier was walking upon the ice, he saw a group of Indians, « among whom was Domagaia, who not passing ten or twelve days afore, had bene very sicke with that disease, and had his knee swaine as bigge as a childe of two yeres old, all his sinews shrunke together, his teeth spoyled, his gummes rotten, and stinking. Our Captaine seeking him whole and sound, was thereat marvelous glad, hoping to understand and know of him how he had healed himselfe, to the end that he might ease and help his men. So soone as they were come neere him, he asked Domagaia how he had done to heale himselfe: he answered, that he had taken the juice and sappe of the leaves of a certain Tree, and therewith had healed himselfe: For it is a singular remedy against that disease. » Cartier asked to be shown the healing tree, pretending that he wished to cure a servant, « because he would not shew the number of the sicke men. » Domagaia sent two women to gather branches of it, and showed the French how to use it, boiling the bark and leaves for a decoction, and placing the dregs upon the legs. The Indians declared « that the vertue of this tree was, to heale any other diseases: the tree is in their language called Ameda or Hanneda,

this is thought to be the Sassafras tree. » (Sassafras does not grow in that climate; present writers conclude that it was white pine, hemlock, or spruce.) The French at first hesitated to accept the strange medicine, but once having done so, they were soon cured. The account concluded that if all the physicians of Montpelier and Louvain had been there with all the drugs of Alexandria, « they would not have done so much in one yere, as that tree did in sixe days, for it did so prevaile, that as many as used of it, by the grace of God recovered their health. » (p. 112) (Vogel, p. 38-39)

Ce récit est directement suivi par celui de l'enlèvement de ses hôtes : « Cartier Kidnapped His Mohawk Hosts. In May of 1536 Cartier repaid the Kanienkehaka by seizing a few of the Stadaconans, including the chief Donnacona's son and transported them back to France. » (Ibid.) Une page est consacrée au portrait de Cartier « French explorer and adventurer » (p. 113) et une carte montre ses voyages (p. 114).

Le texte enchaine ensuite, cartes à l'appui, sur les explorations anglaises et françaises durant le 16e siècle. A sa fin, une nouvelle guerre entre Kanienkehaka et Algonquins éclata à la suite d'un incident survenu lors d'une partie de chasse commune, à laquelle les Algonquins avaient demandé de participer, puisque le gibier s'était fait rare sur leur terrain. Le manuel reproduit une longue citation de Cadwallader Colden (p. 115-6) accompagné par une carte :

Each party took some of the Five Nations along with them. One of these Parties, which consisted of six Adirondacks , and six Iroquois marched further than any of the rest, in hopes of the better Sport: They had bad luck for a long time, and were obliged to live upon the Bark of Trees, and some Roots, which the Iroquois found in the ground, under the Snow. These hardships obliged the Algonquin to part from those of the Five Nations, each making a separate Company; and after they had agreed on a Day to return to a Cabbin where both of them left their Baggage, each took his Quarter to hunt in. The Adirondacks were unlucky, and return'd first to the Cabbin, where not finding those of the Five Nations, they did not doubt of their being dead of Hunger; but these young Men of the Five Nations were become dextrous with their Bows, and very cuning in approaching and surprizing their Game, which was chiefly owing to their being more patient and able to bear Fatigues and Hardships than the Adirondacks were. Accordingly they soon arrived loaded with the flesh of deer. The Adirondacks could not believe that they were capable of such an Expedition, without being assisted by some of their Nation. However, the Adirondacks received them with pleasant Countenances, and congratulated them on their Success. Those of the Five Nations made the other a Present of the best of their Venison: They eat together with much Civility, on both sides: But the Adirondacks becoming Jealous of this Success, conspired together, and in the Night time murdered all the six Men of the Five Nations, while they slept. Next Morning the Adirondacks follow'd their Foot-steps, by which they had return'd to the Cabbin, and found the place where they had hunted, and much Venison which they had killed, which the Adirondacks dryed, and carried home along with them. The rest of the Five Nations enquired after their Companions ; The Adirondacks answered very cooly, that they parted soon after they had left home, and they knew not what was become of them. But the People of the Five Nations being impatient to know something certain of their Companions, sent out several Parties in Quest of them: They followed the Foot-steps of those Hunters, and found the six Dead Bodies, which the wild Beasts had dug up; and upon examination found they had been Murdered. They made many Complaints to the Chiefs of the Adirondacks, of the Inhumanity of this Murder, who contented themselves with blaming the Murderers, and ordering them to make some small Presents to the Relations of the murdered Persons, without being apprehensive of the Resentment of the Five Nations; for they took'd upon them as men not capable of taking any Revenge. Those of the Five Nations smother'd their Anger, and not being willing to trust themselves any longer with the Adirondacks, they returned home to their own People, who then lived near Montreal on the Banks of St. Lawrence River. They gave an account of this Assassination to their Nation, who upon hearing it conceiv'd a vast Indignation against the Adirondacks, who being advised of the secret movements of the Five Nations, Resolved to oblige them to submit to their Law, by force of Arms. The Five Nations apprehending their Power, retired to the Southward of Cadarackui Lake, where they now live, and defended themselves at first but faintly against the Vigorous Attacks of the Adirondacks. But afterwards becoming more expert, and more used to War, they not only made a brave Defence, but likewise made themselves Masters of the Great Lakes, and chased the Shawanons from thence. (p. 115-6) (Colden, Cadwallader, The History of the Five Indian Nations Depending on the Province of New York in America, Ithaca, Cornell University Press, 1964, pp. 2-14)

Ainsi, les attitudes hostiles adressés aux Kanienkehaka par les Européens et par les Algonquins sont également condamnables, même odieux, mais ne se situent pas sur le même plan. Les seconds ne font pas l'objet d'une explication, tandis que les autres sont présentés comme le résultat non pas d'une quelconque méchanceté individuelle de tel ou tel colonisateur, mais comme le fruit d'un système violent et engendrant la violence, et responsables d'une attitude générale répétée à de nombreuses reprises.

Pendant cette guerre entre Kanienkehaka et Algonquins, les Français avaient établi leur poste de traite à Tadoussac et s'étaient alliés aux Algonquins, ce qui devait engendrer une rencontre hostile entre les Kanienkehaka et les Français :

> In this part of Kanienkeh the Kanienkehaka and Algonquin fought at what is now Ticonderoga on Lake Champlain in July 1609. At this battle the particular Algonquin nation involved were the Montagnais. The Kanienkehaka retreated from this battle because the Montagnais were strengthened by a few Huron, Champlain, two of his men and their firearms. This was the first occasion in which the Kanienkehaka saw the effects of firearms. (p. 117)

Le fut le début d'une hostilité qui devait durer des siècles et attribuables, selon le manuel, à une violation des règles sur la souveraineté par les Français : « In the minds of the Kanienkehaka, Champlain had violated the basic principles of sovereignty by joining the Algonquin in battle against them. This decision of the French to ally themselves with the Algonquin affected Iroquois-French relationships for centuries to come. » (Ibid.) Dans la description de la bataille par Champlain que le manuel cite, celui-ci affirme avoir suivi les conseils de ses alliés montagnais en tuant les ennemis par son arquebuse. (Ibid.) Le manuel fait appel au fameux tableau par Champlain de cette bataille pour souligner l'effet de terreur produit par l'usage des armes à feu : « A contemporary drawing showing Champlain's attack on the Kanienkehaka. By contributing gun power to the enemies of the Mohawk Nation, Champlain upset the delicate balance of power in the northeast woodlands. » (p. 118.)

Une autre bataille comparable se solda par la violation d'une importante règle des guerres autochtones :

> The following year saw another such encounter at the mouth of the Richelieu with much the same results. However, the retreating survivors were chased and killed instead of being allowed to retire as was the native custom. Traditionally in native modes of warfare , once an enemy retreated, there was no pursuit. An army of Kanienkehaka would not pursue an army of Algonquin who were retreating and neither would the Algonquin pursue the Kanienkehaka. Native people did not make war as Europeans did, fighting to the extermination of their enemy. (p. 118)

Et le manuel, à conclure avec amertume ce chapitre sur la rencontre des deux mondes: « Wars of extermination were a new feature of life introduced into North America by Europeans, along with the use of firearms. This was Europe's first major contribution on the North American continent. » (Ibid.) Ainsi, le septième chapitre avait inclus l'arrivée des Européens et laissé prévoir les discordes qu'elle allait créer.

Dans les 6 chapitres sur 29, i.e. une centaine de pages sur les presque 500, qui traitent exclusivement de la période pré-colombienne, il est déjà beaucoup question des perceptions mutuelles et des conceptions du monde, très différentes, certes, mais compatibles dans les valeurs profondes, si seulement les Européens prenaient aux sérieux les principes moraux qu'enseigne le christianisme. L'auto-portait que le manuel fait des sociétés autochtones de l'époque, par contraste avec les sociétés hiérarchiques de l'Europe, mais aussi de l'Amérique

centrale et du Sud, est celui de sociétés égalitaires, valorisant la liberté individuelle, solidaires, épris de justice et jaloux de leur indépendance, tout en respectant la souveraineté des autres nations. Elles étaient essentiellement pacifiques et les guerres réglant des différends entre nations étaient de nature symbolique. A la différence des manuels euro-québécois, *Seven Generations* ne fait ni l'organigramme de ces sociétés ni la description de leurs modes de vie ou de la division des tâches. La distinction entre nomades et sédentaires ne l'intéresse pas ; il n'emploie aucun de ces termes. Celui de « matrilinéaire » n'apparaîtra qu'une seule fois, bien plus tardivement. D'autres sujets, comme le rôle des ainés, l'éducation des enfants, les rituels, dont les manuels euro-québécois avaient traité tout au début, sur un palier « de départ » et sans se soucier des évolutions éventuelles ultérieures, font partie à l'occasion, de chapitres ultérieurs, dans *7 Genérations*.

L'histoire mohawk dans une période de conflits

Dans la partie suivante, le manuel tire d'abord ce bilan des premières rencontres avec les Européens :

> As the Keepers of the Eastern Door of the Confederacy, the Kanienkehaka were the first Iroquois nation to make sustained contact with Europeans. The first European people that the Kanienkehaka had contact with were the French along the St. Lawrence. Initially they had welcomed Cartier, cured his men of scurvy, and were rewarded by treachery and slavery. Relations between the Confederacy and European nations were not off to a good start. (p. 120)

De nouveau, la responsabilité des conflits entre Kanienkehaka et Algonquins est attribuée à l'ingérence indue des Français :

> The difficulties between the Kanienkehaka and the Algonquin would have been quickly resolved without the interference of Champlain. Champlain had an important decision to make when he joined in battle against the Kanienkehaka on the side of his Algonquin allies. By so involving himself, he violated a basic principle of sovereignty, and gamed the mistrust of the Five Nations for the French for centuries. The Kanienkehaka were set back temporarily by Champlain's interference. They had never encountered firearms in the field before. This upset the delicate balance of power in the St. Lawrence Valley. For their part the Kanienkehaka learned a valuable lesson in dealing with the European. (Ibid.)

Les Hollandais, et avec eux Henry Hudson, s'établissent à Albany pour le compte de la Dutch East Indian Company en 1624. « Initially [the Dutch] made the same mistake as the French in their dealings with the Kanienkehaka. » (Ibid.) Mais malgré l'usage des armes à feu européennes les Kanienkehaka emportèrent une bataille contre eux, puis se montrèrent prêt à conclure une paix, une fois venus à bout de leurs ennemis mohicans :

> A few days later a Dutch trader by the name of Peter Barentsen traveled into Kanienkeh. Barentsen was a friend of the Kanienkehaka and in no danger of being hurt. The Kanienkehaka told this trader that « they had never injured the whites and asked the reason why the whites had meddled with them. » Soon after this encounter, the Mahicans were defeated by the Kanienkehaka for once and for all. Most of the Mahican then left their territory around the Hudson River selling their land to the Dutch.

Le traité de paix en question entre les Kanienkehaka et les Hollandais, conclu en 1645, le Traité du Wampum à deux voies « became the basis for all dealings between the Confederacy and the nations of Europe. » (p. 121)

Le manuel explique, à cette occasion, les trois principes de base qui régissent la conclusion de traités :

> First, a definition of « treaty » is required. A treaty is an agreement between two nations stating that certain conditions will exist between these two and pledging that these conditions will not be violated. Treaty

> making assumes that both nations have the power to enforce the treaty within their own borders. This assumes that each nation is a sovereign power. The second concept is « sovereignty ». A nation that has sovereignty is independant and free, with the right to a territory of its own. Nations do not fight for sovereignty. They either have it or they do not. Sometimes it happens that a nation has to fight to have other nations recognize and respect this sovereignty. The last concept is « nation ». […] A nation is born from a common stock and shares a common heritage. It is important to point out that in many cases Mohawk concepts and English concepts differ greatly. The concept of nation has similar meanings I n the Mohawk and English languages. The Mohawk word for nation is Kanakerahsera. Naker is the root of the word to be born. Therefore, the Mohawk concept of nation like the English concept of nation means « to be born from » To belong to a nation means to share the common heritage, beliefs, history and world view of a single people. (p. 123-4)

Après une explication des symboles sur le wampum (p. 124), un compte-rendu de la conférence menant à ce traité permet, sur une page et demie, de suivre les échanges, marquées par le respect mutuel et la volonté de pérennité des rapports amicaux. A un moment donné, les relations d'égalité doivent être confirmées :

> The European said he would respect the Onkwehonwe's belief and pronounce him as a son. The Onkwehonwe replied, « I respect you, your belief, and what you say; but you pronounced yourself as my father and with this I do not agree, because the father can tell his son what to do and also can punish him. » So the Onkwehonwe said, « We will not be like Father and Son, but like brothers ». (p. 123) (Two Row Wampum Treaty, Traditional Account)

La symbolique des bateaux respectifs qu'utilise le wampum se trouve aussi sur le tableau reproduit à cette occasion. Le contraste entre la petite embarcation des Autochtones face aux impressionnants navires européens que le peintre a certainement voulu souligner, n'est pas relevé par le commentaire qui insiste, en revanche les différences de culture entre partenaires égaux : « With the arrival of Dutch trading vessels in Mohawk waters, direct trade became possible between the Kanienkehaka and Europeans. The differences between the Dutch ships and the Mohawk canoes came to symbolize the basic differences between these two cultures. » (p. 121). La page suivante montre une carte des principaux établissements hollandais en Amérique du Nord. (p. 122)

Le manuel souligne l'importance de ce traité par des commentaires abondants (p. 125). Ce qui importait, du point de vue des Kanienkehaka était de se garantir contre les ingérences européennes :

> The sevententh century Kanienkehaka were wise men and women. They knew from their past experiences with both the French and the Dutch that they could not coexist with the Dutch unless both agreed to the principle of mutual non-interference. A treaty like the Two Row Wampum Treaty was necessary to achieve these ends. (Ibid.)

Par ailleurs, les avantages étaient mutuels :

> Both the Kanienkehaka and the Dutch had much to gain from this arrangement. The Dutch would be free to trade with the Kanienkehaka, benefitting from the Confederacy' s control over the Great Lakes and St. Lawrence waterways. This water route provided the principle access to the rich fur country of the north and the west. For their part, the Kanienkehaka stood to benefit from the firearms they could obtain from the Dutch. Firearms were useful in settling the score with the French, with whom the Kanienkehaka were technically at war. (Ibid.)

Une page est consacrée au dessin d'un Autochtone apportant une ceinture de wampum (p. 126). L'importance du principe de non-ingérence est ensuite souligné par d'autres exemples, comme l'allocution du Seneca Canassatego (p. 127) où il refuse poliment mais fermement l'éducation des jeunes par les institutions des Blancs :

> We know you highly esteem the kind of Learning taught in these Colleges, and the maintenance of our young Men, while with you, would be very expensive to you. We are convinced, therefore, that you mean to do us Good by your Proposal; and we thank you heartily. But you who are so wise must know that different Nations have different Conceptions of things; and you will not therefore take it amiss, if our Ideas of this kind of Education happens not to be the same with yours. We have had some experience of it. Several of our young People were formerly brought up in the Colleges of the Northern Provinces; they were Instructed in all your Sciences; but, when they came back to us, they were bad Runners, ignorant of every means of living in the Woods, unable to bear either Cold or Hunger, knew neither how to build a Cabin, take a deer, or kill an enemy, spoke Our language imperfectly were therefore neither fit for Hunters, Warriors, nor Counsellors: they were totally good for nothing. We are however not the less obliged for your kind Offer, tho' we decline accepting it; and to show our grateful Sense of it, if the Gentlemen of Virginia shall send Us a Dozen of their Sons, we Will take great care of their Education, instruct them in all we know, and make Men of them. (Armstrong, Virginia, I Have Spoken, Swallow Press, Chicago, 1971, pp. 30-31) (p. 127)

De la même façon le même orateur, qui multiplie d'abord les politesses, présente l'histoire de l'arrivée des Européens selon sa perspective au missionnaire John Cram :

> Brother, Listen to what we say. There is a time when our forefathers owned this great island. Their seats extended from the rising to the setting sun. The Great Spirit had made it for the use of Indians. He had created the buffalo, the deer, and other animais for food. He had made the bear and the beaver. Their skins served us for clothing. He had scattered them over the country, and taught us how to take them. He had caused the earth to produce corn for bread. All this He had done for his red children, because He loved them. If we had some disputes about our hunting ground, they were generally settled without the shedding of much blood. But an evil day came upon us. Your forefathers crossed the great water, and landed on this island. Their numbers were small. They found friends and not enemies. They told us they had fled from their own country for fear of wicked men, and had come here to enjoy their religion. They asked for a small seat. We took pity on them, granted their request; and they sat down amongst us. We gave them corn and meat, they gave us poison (alcohol) in return. The white people had now found our country. Tidings were carried back, and more came amongst us. Yet we did not fear them. We took them to be friends. They called us brothers. We believed them, and gave them a larger seat. At length their numbers had greatly increased. They wanted more land; they wanted our country. Our eyes were opened, and our minds became uneasy. Wars took place. Indians were hired to fight against Indians, and many of our people were destroyed. They also brought strong liquor amongst us. It was strong and powerful, and has slain thousands.
> Brother, Our seats were once large and yours were small. You have now become a great people, and we have scarcely a place left to spread our blankets. You have got our country, but you are not satisfied; you want to force your religion upon us. (Stone, William: « The Life and Times of Sagoyewatha, or Red Jacket » Albany, 1866, pp. 272-276) (p. 128)

Voici l'enjeu principal de cette longue allocution (reproduite sur deux pages et demie) : le refus de se convertir à la religion catholique. Une illustration (« RMSC » ; p. 29) à teneur spirituelle, accompagne le texte. Un des arguments avancés est celui de la crédibilité qui fait défaut :

> You say that you are right and we are lost. How do we know this to be true? We understand that your religion is written in a book. If it was intended for us as well as you, why has not the Great Spirit given to us, and not only to us, but why did he not give to our forefathers, the knowledge of that book, with the means of understanding it rightly? We only know what you tell us about it. How shall we know when to believe, being so often deceived by the white people? (p. 129) (Stone, pp. 272-276)

Un autre cite les querelles religieuses entre Européens qui n'inspirent pas plus la confiance :

> If there is but one religion; why do you white people differ so much about it? Why not all agreed, as you all read the book? Brother, We do not understand these things. We are told that your religion was given to your forefathers, and has been handed down from father to son. We also have a religion, which was given to our forefathers, and has been handed down to us their children. We worship in that way. It teaches us to be thankful for all the favors we receive; to love each other and to be united. We never quarrel about religion. (Ibid.) (Stone, pp. 272-276)

Devant l'évidence des différences culturelles, comment ne pas penser qu'il vaudrait mieux avoir aussi des croyances différentes ? « Since He has made so great a difference between us

in other things; why may We not conclude that He has given us a different religion according to our understanding? The Great Spirit does right He knows what is best for his children; we are satisfied. » (Ibid.) Tout ce qu'il demande est le respect et la non-ingérence: « Brother, We do not wish to destroy your religion, or take it from you. We only want to enjoy our own. » (Ibid.) Enfin, il propose de juger la nouvelle religion sur ses effets :

> Brother, We are told that you have been preaching to the white people in this place. These people are our neighbors. We are acquainted with them. We will wait a little while, and see what effect your preaching has upon them. If we find it does them good, makes them honest and less disposed to cheat Indians; we will then consider again of what you have said. (Ibid.) (Stone, pp. 272-276)

Or, comme le constate le manuel, les principes de souveraineté et de non-ingérence prévus par le Traité du Wampum à deux voies ne sont respectés qu'occasionnellement par les Européens. On cite à ce propos John Marshall devant la Cour suprême américaine (Vogel, Virgil : This Country Was Ours, New York, Harper & Row, 1974, pp. 114-115). Mais la plupart du temps, cela n'a pas été le cas :

> For the most part, however, European people did not honor the sovereign rights of native people. As events outlined in the previous chapters demonstrate, they arrived in North America either lost, sick or penniless After being aided by native people they claimed all of the land already occupied by the native nations of North America for their kings and queens. (p. 130)

Et le manuel de poser à nouveau la question: « Why did the Europeans think and act in violation of basic principles such as those laid down in the Two-Row-Wampum-Treaty? » (Ibid.) Cette fois, l'explication réside dans le profond mépris des Européens qui mettent en question jusqu'à caractère humain des Premières Nations :

> At first, when the original people of North America met the people of Europe, they doubted whether the European was fully human: To the native, the European looked more like a kind of hairy ape rather than a human being. The European likewise doubted that the native American was fully human. The reason for this was not so much in the way that the native looked as the way that he lived. European people could not understand that native people could be completely human, while at the same time living in harmony with nature. To the European, nature was something that should be conquered. To the native, nature was something to cooperate with. The sermon by the Boston preacher Cotton Mather, already referred to in Chapter One, gives a good indication of the European view of native people and the land: « Indians are animals. Animals do not own land. Therefore we, God's chosen people, must conquer the earth and subdue it, as the Bible directs, even if that particular piece of land happens to be inhabited by animals in human form (Indians). (Mather, Cotton: Manuscript « Decenium Luctuosum », Thomas Fisher Rare Book Room, University of Toronto Library, N. D.) (p. 130-1)

Pour illustrer que le respect doit aussi régner entre individus, le manuel cite ensuite l'exemple de James Smith :

> In 1755 James Smith was captured by some native people in the Ohio Valley. He was shortly after adopted by a Kahnawake family traveling in the area and given the name Scoouwa. Smith lived with this family for four years. Much of his time was spent with an old chief, Tecaughretanego. At one time Smith laughed at Tecaughretanego praying in a sweat lodge. Tecaughretanego was upset by Smith's laughter and replied in the following words: « Brother, I have somewhat to say to you, and I hope you will not be offended when I tell you of your faults. You know that when you were reading your books in town, I would not let the boys or any one disturb you; but now when I was praying, I saw you laughing. I do not think that you look upon praying as a foolish thing; - I believe you pray yourself. But perhaps you may think my mode, or manner of praying foolish; if so, you ought in a friendly manner to instruct me, and not make sport of sacred things. » (Mather, Cotton: Manuscript « Decenium Luctuosum », Thomas Fisher Rare Book Room, University of Toronto Library, N. D.) After listening to this speech, Smith apologized for his actions. Tecaughretanego handed him his pipe to smoke in token of friendship and reconciliation. (p. 131)

En conclusion du chapitre, le manuel recommande de retenir les points suivants :

1. The Kanienkehaka are a nation. That nation is sovereign, independent and owns a certain amount of land.
2. The nations of Europe and the new nations of North America (Canada, United States and Mexico) are also sovereign nations. The Kanienkehaka must not interfere with the internal workings of those nations, and those nations must not interfere with the Kanienkehaka.
3. The Kanienkehaka have always recognized the sovereignty and independence of the European nations.
4. The nations of Europe have claimed to recognize the sovereignty of the Kanienkehaka, but their actions show that they do not. Therefore, much of what is written about Mohawk history by Europeans, is biased by the distorted point of view of European writers.
5. Any history of the Kanienkehaka that is accurate, must deal with the sovereignty of the Mohawk Nation. (p. 132)

Le neuvième chapitre rappelle d'abord la regrettable seconde guerre avec les Algonquins éclaté après le meurtre de chasseurs mohawks. Or, ce qui devrait être recherché, c'est la coopération entre nations telle que prévu par la Confédération et la Grande loi qui servait de modèle bien au-delà : « Other nations who did not seek the protection of the Great Law were influenced by its ideals in the formation of their own constitutions. This included the United States and Canada. Both these nations were influenced by the values of Iroquoian democracy. » (p. 134)

Or l'arrivée des Européens changea profondément la donne : « This was a tremendous shock to native cultures. Some native cultures died out. Those that survived had to adapt to the new situation. » (Ibid.)

A propos de la traite des fourrures que Kanienkehaka pratiquaient depuis le début avec les Français et les Hollandais, le manuel constate qu'ils préféraient les Hollandais pour pouvoir se procurer des armes à feu pour combatte les Français et leurs alliées autochtones. (p. 135) A propos des buts des Européens, c'est la recherche d'un profit facile : « Both the Dutch and French were interested in making a profit from the fur trade. The Dutch and French lacked the skill and stamina to go out in the forest and locate, trap and treat furs. These nations preferred to purchase furs from native people. » (p. 135) La géographie (représentée par deux cartes; 135 et 136) conférait aux Kanienkehaka un rôle décisif dans ce commerce : « The major trading center of the Dutch was at Albany; that of the French at Montreal. These two settlements were within the traditional boundaries of Kanienkeh. This gave the Kanienkehaka an advantage over other nations in trading with the Dutch and French. » (Ibid.) la plaque tournante :

Ils devenaient le pivot central:

> The Kanienkehaka became middlemen in the fur trade. They received the furs from other native nations including the other nations of the Confederacy. These furs were then traded by the Kanienkehaka at Albany and Montreal for European trade goods. The principal trade goods received from the Europeans were firearms, shot, gunpowder, knives, blankets, textiles and trinkets. These goods were then traded to the other native nations by the Kanienkehaka for more furs. (p. 137)

Si les Kanienkehaka préféraient le commerce avec les Hollandais, ce fut aussi pour des raisons économiques :

> The prices of the Dutch traders were lower than the French. A gun casting three beaver pelts in Albany would cast six beaver pelts in Montreal. This difference in prices was true for all trade items. […] The French traders were not free to offer the Iroquois more for their furs because the prices were set in France by merchants who knew nothing about the difficulties in obtaining furs from the western Great Lakes. (Ibid.)

Dans cette situation, les Français cherchaient de mieux contrôler ce commerce en brisant le pouvoir des Iroquois :

> The French thought that they had to break the power that the Iroquois, and particularly the Kanienkehaka, had as middlemen in the fur trade. They were confident that if they could eliminate the Iroquois from the position of middlemen, the Algonquin nations would bring their furs directly to Montreal. This would give the French control of the fur trade. Therefore, the French were determined to crush the Iroquois. […] From 1608 until 1666 the Iroquois were forced to fight four wars with the French and the native allies of the French. The principle allies of the French were the Huron, Algonquin, Ottawa and Montagnais nations. These wars are referred to as the Iroquois Wars. The Iroquois were defending their rights to control the travel and trade on the St. Lawrence River. They expressed their right to trade with either the Dutch or French, and to accept or reject the prices that were offered for their furs. The French wanted to eliminate the Iroquois and gain a total monopoly of the fur trade. Although the Iroquois Wars were won by the Five Nations, they were an unhappy event. The French did not directly become involved in the wars, but rather set their native allies against the Confederacy. Native people fought against each other in a struggle that should have been fought by the French themselves. (p. 137-8.)

Ainsi, les Premières Nations, selon le manuel, se sont laissé embarquer dans des conflits qui n'étaient pas les leurs, au profit d'une puissance européenne : la France.

Le manuel enchaine ensuite sur les quatre guerres iroquoises, la première étant une conséquence de la seconde guerre algonquine. Il rappelle l'ingérence de Champlain : « Ignoring Mohawk sovereignty and the native methods of making war, Champlain and his men opened fire with three firearms on the Kanienkehaka and killed three of their chiefs. The Kanienkehaka lost the battle and were forced to retreat into the Mohawk Valley. » (p. 138) Ensuite, dès 1623, même avant la signature du Traité du Wampum à deux voies en 1645, les Kanienkehaka avaient pu acheter de telles armes aux Hollandais : « With these weapons the Kanienkehaka and the other nations of the Confederacy were able to drive back the Montagnais and defeat them in battle after battle.» (Ibid.)

Or, le Francais se montrèrent illoyaux envers leurs alliés autochtones : « It is interesting to note that even though the Montagnais were fighting for the French, the French did not give assistance to their native allies in the wars with the Kanienkehaka. » (Ibid.) De plus, les visées stratégiques et les tentatives de conversion des Français créèrent des conflits internes chez les Montagnais :

> The French were trying to get the Montagnais to establish villages in the vicinity of the French. This was to provide a buffer zone of defence to the French settlements. Missionaries were active among the Montagnais during these years. White some Montagnais accepted Christianity, others stayed with the traditional religious beliefs. This caused division within the Montagnais that made dealing with the Kanienkehaka even more difficult to do. (Ibid.)

Les Montagnais finirent par se rendre :

> By April of 1637 the Montagnais had had enough. Defeated in battle by the Kanienkehaka, abandoned by the French to fight by themselves, and lacking the organization and allies to win the war, the Montagnais surrendered. They retreated from Mohawk territory and applied .to the French for assistance. This event is reported in the Jesuit Relations of 1637. On April 27,1637 the Montagnais war chief, Makeabichtichiou, approached Father Paul LeJeune at Quebec City asking for permission to establish a village under the protection of the French. When Makeabichtichiou approached Father LeJeune he said: « We have two powerful enemies who are destroying us: One is our ignorance of God which is killing our souls; the other is the Iroquois who are slaughtering our bodies. » (p. 138-9)

La seconde guerre était celle opposant les nations des Sénéca et Onondaga assistés par quelques guerriers mohawks (illustrés par un tableau dont le manuel se montre critique : « The above illustration is an artist's rendering of a Mohawk warrior. It is not considered highly accurate. » p. 139), et les Hurons, une confédération composée de cinq nations : Attignawantan, Attigneenongnahac, Arendaronon, Tahontaenrat et Ataronchronon. « They

had much more in common with the Five Nations than with the Montagnais or other Algonquin nations. However, the Huron had refused to accept the Great Law and were avowed enemies of the people of the Confederacy. » (p. 139)

Une page est consacrée à un tableau qui représente les Français et leurs alliés attaquant une ville Onondaga : « Here again the French lent gunpowder and guns to the conflict, while the Onondaga had no such weaponry » (p. 140) Derrière cette guerre, non continue, le manuel identifie une stratégie à long terme des Français pour arriver à faire mener leurs batailles par les nations alliées :

> The Huron wanted to trade with the French without dealing with the Algonquin people. They sent messages to Champlain in 1611, and in 1615 made a treaty with him. Champlain had already decided to try to get the Huron to fight the Five Nations, and his plans were confirmed with this treaty. From 1626 until 1638 the French sent missionaries amongst the Huron. During these years the Huron traded with the French and kept peaceful term with the Five Nations. However, after the 1637 defeat of the Montagnais and other Algonquin, the French needed someone else to fight their battles and to try to eliminate the Confederacy. The French turned to their Huron friends and asked them to intercede. (p. 141)

Ils le firent faisant, à tort, confiance aux Français: « The Huron assumed that the French would help them in their fight with the Five Nation but that was not to be the case . By the end of the Second Iroquois War, the Huron Nation was eliminated. » (p. 141)

Le manuel réfute, à cette occasion, la thèse selon laquelle les Iroquois serait coupables du « massacre » des Hurons : « The Iroquois have often been charged with the massacre of the Huron people. Nothing could be further from the truth. A large portion of the Huron died form the European disease, smallpox. » (Ibid.)

Voici la première fois que ces épidémies se trouvent mentionnés, limitées aux villages Huron et à une seule année :

> From 1634 until 1640, the Huron villages were ravaged by a smallpox epidemic. This disease was not known to North America before the arrival of Europeans, and native people had not developed immunities against it. Smallpox hit the Huron strongest in the year 1639. By 1640 the population of the Huron was reduced by half. (Ibid.)

L'épidémie avait laissé la communauté sans la plupart de ses chefs et profondément divisée : « There was a traditional faction, a Christian faction, a faction that wanted to continue to trade with Europeans, and a faction that wanted nothing to do with trade. Crippled by disease and divided by factions, the Huron were not strong enough to fight the Five Nations. » (Ibid.)

Sachant manier les armes à feu, depuis 1640, les Iroquois remportaient presque toutes les batailles contre les Hurons qui, de plus, avaient accepté de se battre à la place de leurs alliés trop lâches : « The Iroquois knew that the Huron were fighting because of the French. Even though the French lacked the courage to come out and fight their own battles, this did not stop the Five Nations from attacking French forts. » (p. 142) Depuis 1647, ayant enfin reçu, à leur tour des armes à feu par les Français, les Hurons avaient développé de nouvelles tactiques guerrières, mais en vain : les batailles du printemps 1648 sonnait le glas de la nation huronne : « In 1649 […] the last Huron strongholds were defeated. The Huron fled. Some went west, and some to the protection of the French at Quebec City. The Huron who remained behind in Huronia were adopted into the Confederacy». (Ibid.) Bref, « French greed and cowardice had caused the destruction of the Montagnais and the Huron Nations. » (Ibid.) et cela n'avait que renforcé le pouvoir des Iroquois. Or, les Français, toujours trop lâches, réussirent cette fois à

convaincre les Algonquins à mener bataille congre les Cinq-Nations. Ce fut la troisième guerre iroquoise : «The French had not given up however. Neither had they developed the courage to fight the Iroquois themselves. In the Third Iroquois War the French managed to convince the Algonquin nations near the Great Lakes to take up the fight against the Five Nations. » (Ibid.) Le déclencheur des hostilités fut la tentative des Algonquins des traverser sans permission le territoire des Kanienkehaka pour se rendre à Albany.

Dans le traité de paix signé en 1645 entre Français, Algonquins et Iroquois, les Français auraient, selon le manuel, trahi leurs alliés : « The French betrayed their non-Christian Algonquin allies by making some secret agreements with the Iroquois. The Algonquin were unaware of this secret dealing. » (p. 143) Or, la paix était de courte durée, et la défaite des Algoquins proche : « The French had already demonstrated that they were not to be gusted as allies. The Huron had just been defeated. With that defeat the Algonquin lost their only supply of corn. By 1650 the Third Iroquois War was over, and the Algonquin were forced to seek the protection of the French. » (Ibid.)

Tous leurs alliés vaincus, les Français se trouvaient confrontés directement à la Confédération : « The French had to either cooperate with or crush the Iroquois if the colony of New France was to survive. It would have been beneficial for the French to make peace with the Iroquois and to offer better terms of trade than the Dutch did in Albany. » (p. 143)

Or, ils n'en firent rien et ce fut la quatrième guerre iroquoise. Son déclenchement, selon le manuel, est controversé : « The French claimed that the war began in October of 1657 when a party of thirty Oneida attacked three French settlers near Montreal. The Kanienkehaka claimed that the war began when the French attacked and captured some of their men. » (Ibid.) Une première offre de paix par les Mohawk fut rejetée par les Français. Les Iroquois mirent Montréal sous leur siège de 1660 à 1663, avant que des alliés autochtones des Français réussirent de les battre, du moins provisoirement. La raison de leur défaite était encore une fois une épidémie de variole. (p. 143).

Une planche montre Montréal au milieu du 17^{e} siècle, vu à vol d'oiseau. (p. 144)

Dans ces circonstances, le roi de France décida d'envoyer le Marquis de Tracy, dont le manuel reproduit le portrait (p. 145), « to take care of the Iroquois problem », par des méthodes drastiques : « He was ordered to bring the war into Kanienkeh, to kill all that he found, men, women and children, and to burn everything. » (Ibid.) A son arrivée, des délégations huronnes et algonquines se mirent sous ses ordres. Les discours des Hurons, accompagnant leurs six cadeaux sont reproduits par extraits. Ils y expriment leurs espoirs de revanche contre les « cruels Iroquois » et en attirant son attention sur les nombreux prisonniers détenus par les Iroquois qui pourraient constituer un précieux atout. (p. 145-6) Les Algonquins, arrivés une fois leur partie de chasse terminée, offrirent neuf cadeaux, surtout des armes, reconnurent le roi de France comme leur souverain et soulignèrent que « as they were both Christian peoples, they were fighting for the same cause and ought to act in concert, having both one and the same and in view- the destruction of the Iroquois and the publication of the Gospel. » (p. 147)

Le manuel relate ensuite le déroulement des principales expéditions lancées contre les Kanienkehaka, l'une menée en 1666 par De Courcelles (représenté par un portait ; 147) se

soldant par une défaite cinglante (p. 147-8). Malgré cela, les Oneida lui proposaient de conclure une paix, ce que les Français, à tort, considéraient comme un signe de faiblesse :

> Here de Tracy made a mistake in judgement that was to cost the French dearly 100 years later. De tray misunderstood the Kanienkehaka. To the Mohawk way of thinking, the Kanienkehaka had won the battle against the French: De Courcelles knew this, and so did De Tracy. However, whenever native people showed an interest in peace, The Europeans misinterpreted this as a sign of weakness. This was a constant problem in Native-European relations. De Tracy took the Mohawk message for peace as a surrender. (p. 148)

La construction de forts français sur leur territoire qui suivit, ne fut pas accepté par les Kanienkehaka qui les attaquèrent, non sans avoir envoyé un messager de paix, Agariata, qui fut capturé et tué. En septembre de la même année, de Tracy décida d'envoyer le régiment de Carignan-Salières, composé de 600 colons français et de 100 alliés hurons et algonquins, à l'invasion du territoire Kanienkeh. Or, les Kanienkehaka avaient évacué les villages à temps et s'étaient retirés dans les bois. Néanmoins, « all of the villages were burned and all of the cornfields and supplies were destroyed. The French then claimed all of Kanienkeh for the king of France, even though not a single Kanienkehaka had been killed in the invasion. » (p. 149)

En résumé,

> Both the Kanienkehaka and the French had shown each other their strengths and their weaknesses. The French showed that they were now ready to fight their own battles without the help of native allies. The French fighting force was impressive, well supplied and organized. It showed that it could inflict serious losses upon the Five Nations. The Kanienkehaka were technically outnumbered by the French. However the Kanienkehaka were fighting a guerilla war in their own territory, according to their own rules, and against an enemy who was unfamiliar with the environment. This gave the Kanienkehaka an advantage of seven to one. In calculating the strength of a Mohawk army in comparison to a French army, it could be said that every Mohawk warrior was worth seven French soldiers. The French could invade Kanienkeh and burn villages, but they could not establish any permanent forts in the country without the agreement and permission of the Kanienkehaka. The French knew this, and they also knew that the Confederacy still controlled the waterways of the Great Lakes and the St. Lawrence River. This waterway brought furs to Montreal, and the French needed these furs in order to pay for the expensive French army. (p. 150)

Or, suivant des arrangements conclus avec les Seneca, Cayuaga, Onondaga et Oneida en 1666, une paix générale fut conclue entre le gouvernement français et les Cinq-Nations. Trois ans plus tôt, les Hollandais avaient perdu leur colonie aux Anglais. « The English flag was raised over Albany. The Five Nations now had a new neighbor to deal with. » (p. 150)

Au début du chapitre suivant, le manuel constate que les Kanienkehaka étaient moins intéressés par cette paix que les quatre autres nations plus occidentales de la Confédération, alors en guerre avec les Susquehannock. La paix avait néanmoins un grand avantage pour eux également, car elle leur permettait de s'établir de nouveau dans le nord de leur territoire (p. 152), ce qui les intéressait pour trois raisons :

> Politically, the Kanienkehaka would be stating their claim to all 9 million acres of their national territory. If they did not do this, valuable land would have eventually been taken from them by either the French or the native allies of the French. Economically, the Kanienkehaka would become the middlemen in the French fur trade at Montreal. The Kanienkehaka were already middlemen in the English fur trade in Albany. Having control of the flow of furs into both Albany and Montreal would be very profitable to the Mohawk Nation. Religiously, the Kanienkehaka would be close to Catholic priests. (p. 152)

L'explication du manuel en quoi cela devait être un avantage, se fait quelque peu attendre. Il est d'abord question de la présence des prisonniers pétuns, neutres, ériés et hurons catholiques dans les communautés mohawk et de leur adoption par une cérémonie, décrite en détail par le

manuel, à l'aide du témoignage de James Smith (Smith, James : Scoouwa; James Smith's Indian Captivity Narrative, Columbus, Ohio Historical Society, 1978, pp. 30-31) (p. 153-4). Ils avaient été renommés et étaient devenus des membres à Part entière de la nation mohawk. Or, auparavant, les Mohawk avait fait l'expérience d'une difficile cohabitation de différentes croyances dans un même village, notamment avec le jésuite Fr. Issac Jogues, capturé en 1642 et adopté par une famille mohawk d'Osseronon :

> There he preached the Christian gospel to the Mohawk people. The Kanienkehaka admired Fr. Jogues' courage for preaching what he believed. They were not, however very interested in what he had to say. Fr. Jogues made the mistake of telling the people that if they did not listen to him, a terrible fate would befall. them. Probably what Fr. Jogues meant was that if the people did not become Christian, they would suffer in hell. Fr. Jogues was a dedicated man and truly believed this. The Kanienkehaka took Fr. Jogues's warning as a threat. Fr. Jogues spoke and acted much like a magician or a witch. People were starting to think that they had made a mistake in adopting him. Finally, Fr. Jogues ran away from the Kanienkehaka and set sail for France. He left behind a small black box, however, containing his mass instruments. Soon after Fr. Jogues left, an outbreak of smallpox hit the Kanienkehaka. They believed it was because of Fr. Jogues' prediction and the black box. A peace treaty was made between the Kanienkehaka and French in 1645. Father Jogues was assigned to return to the Mohawk village that had adopted him. When he returned to Osseronon in 1646, he was killed by the Kanienkehaka. Fr. Jogues mistake was to predict suffering for the Kanienkehaka. When smallpox hit Kanienkeh, Fr. Jogues was blamed even though he was innocent. Fr. Jogues knew of this danger and felt fairly certain that if he returned to Kanienkeh he would be killed. When he did return and was killed, bad feelings arose between the Kanienkehaka and the Jesuits. (p. 154-5)

Ces antécédents rendaient difficile la cohabitation entre Kanienkehaka traditionnalistes et catholiques. Les missionnaires que les Français envoyaient dans les villages pour satisfaire à leurs besoins spirituels se heurtaient à des difficultés :

> The traditionalists in these villages had very strong feelings against the Catholic faith. On the other hand, the Catholics in these villages had very strong feelings for their new faith. These feelings upset the harmony of village life. For this reason it became necessary for the missionaries to leave the Mohawk Valley. Now the Catholic Kanienkehaka were once again without priests. The Catholics decided that it was necessary to establish a Mohawk settlement for Catholic Kanienkehaka close to the French. That way they would be able to get priests, and at the same time safeguard the northern fringes of Mohawk territory. (p. 155)

Kentake était fondé (une illustration le montre, vu de Montréal, avec les rapides de Lachine au premier plan, 156) et les premiers à y habiter étaient un couple : Gandeakteua (née Erie) et Tonsohoten (né Huron) tous les deux adoptés par les Oneida, ce qui ne rassurait pas les Kanienkehaka : « Why were an adopted Oneida couple negotiating for the return of the Kanienkehaka to northern Kanienkeh ? » (p. 156). Mais tout allait bien au début: « At Kentake, the Oneida band settled in with sorne Jesuit priests, the Jesuits had built a house there as a resting place for their old priests » (p. 157). L'agriculture débuta et le village prospérait:

> « On a typical day in the spring, summer or autumn, the community woke at five in the morning. The women served a communal meal, and then went out to care for the fields. The men worked on the repair and construction of dugout canoes, the bartering with western nations for furs and the defense of Kanienkeh. (p. 159)

Deux dessins montrent la vie quotidienne, l'un, de la fin du 17^{e} siècle montre des hommes quittant Kentake pour chasser des canards (p. 157) ; le second, de la même époque, deux femmes, une travaillant un champ une autre ramassant des œufs d'oiseaux (p. 158).

Or, un conflit couvait :

> There was one problem with the Kentake settlement. There were French families living there. These families had settled at Kentake when the Jesuits built their rest home. The native people at Kentake were

> discriminated When the people went into the church either for a religious service or for a public meeting, the native people were made to stand in the back of the church. When all of the French people had taken a seat, the native people were then allowed to sit down. The services and meetings were in French and not in a native language. In many ways the Iroquois were regarded as visitors in their own territory. (p. 158-9)

Un autre problème était la représentation du village au sein de Grand Conseil de la Confédération puis qu'il se n'était pas doté d'un gouvernement. Ce fut fait en 1673, deux chefs furent élus et le village rejoignit officiellement partie de la Confédération. Or,

> The Jesuits completely misunderstood what was happening at Kentake. They were impressed with the Iroquois' sense of civic responsibility and ability to organize. The Jesuits did not completely understand that these talents were traditional Iroquois traits. They were not something that the Iroquois had picked up from the Catholic Church. (p. 160)

Mais surtout, les Hurons et les Algonquins ne souhaitaient pas devenir Mohawk et partirent :

> Without any hard feelings, the Huron and Algonquin people moved in 1673 and established a settlement on the island of Montreal near the old site of Hochelaga. They wished to remain at peace with the Kanienkehaka. In 1667 they sent a peace belt to the Kanienkehaka asking to remain friends. (Ibid.)

Mais la communauté restée sur place avait également des soucis :

> The Mohawk council had a couple of problems to deal with at Kentake. The French traders wished to establish a tavern in the community. The Kanienkehaka knew that if the French sold them cheap brandy, they would be cheated out of their furs. In addition the Kanienkehaka were regarded as second class citizens by the French residents at Kentake. Therefore the Mohawk council of Kentake decided to move the settlement to another location near the Tortue River. This move was made in 1676. (Ibid.)

Le gouverneur Frontenac était opposé à ce déménagement : « He wanted the Kanienkehaka to be in close contact with the French, to intermarry with them and to eventually become subjects of the King of France. The Kanienkehaka had no intention of obeying the Governor. » (Ibid.), mais les Jésuites les y encourageaient:

> The Jesuits agreed with the Kanienkehaka that the best thing to do was to move. The Jesuits knew the French traders wanted to cheat the Kanienkehaka. They also regarded the Kanienkehaka, both the traditional people and the Catholics, as living a more Christian way of life than the French. The Jesuits admired the way that the Kanienkehaka worked together and shared everything they had with the needy. This was preferable, the Jesuits thought, than the French custom of accumulating wealth. » (p. 161)

Un tableau montre des canoés près des rapides de Lachine, en précisant qu'elles protégeaient les terres des Autochtones d'être attaquées par les navires de guerre européens. (p. 161)

Une épidémie de variole éclatée en 1675-6 à Kentake fournissait un autre argument décisif de partir. Le manuel précise à l'occasion que les Autochtones étaient particulièrement vulnérables et que des nations entières pouvaient être décimés, comme cela avait été le cas des Hurons. « The best precaution was to limit the amount of time spent around Europeans, who were the carriers of the disease. » (p. 162)

De plus, pour éviter des conflits entre les Mohawks et le gouverneur Frontenac, les Jésuites entreprirent de faire cautionner le déménagement de Kentake à Kahnawake par Louis XIV qui y accéda. De longs extrais du document sont reproduits par le manuel (p. 162-3). Le manuel insiste sur le fait que la demande avait été posé par les Jésuites et non par les Mohawk et que l'autorisation d'occuper Kahnawake ne faisait que confirmer et non d'attribuer un droit qui revenait déjà aux Kanienkehaka. (p. 163)

Selon le manuel, l'étendue exacte de Kahnawake n'avait pas été précisé en 1676 :

> The question of the exact boundaries of Kahnawake has remained a problem since the time of the establishment of Kahnawake ln 1676. In order to answer this question, one should ask, what is it that a settlement expected from its territory. How much land would be required in order to support these needs? (p. 163)

Une carte montre les emplacements successifs des établissements mohawks entre 1667 et 1716 (p. 164) et deux dessins datant du début de Kahnawake montrent l'église catholique frappée par la foudre et e femmes arrivant en raquettes (p. 165).

Le manuel estime que la taille nécessaire autour de 1700 était de l'ordre de 20 acres pour le village et ses infrastructures et de 15.000 acres de terres agricoles ainsi qu'un terrain de chasse d'environ 400.000 acres et un périmètre défensif de 150.00 acres, soit environ 600.000 acres en tout. « This amount of land was required in order to guarantee the future expansion of the community. The people had to make certain that the land could supply their needs without having to rely on their neighbors, the French. » (p. 166) Or, le roi de France n'en reconnaissait pas autant:

> Early maps of the territory of Kanienkeh show the boundaries of settlements such as Kahnawake. The French King did not want to recognize these basic needs. He only wanted to recognize the right of the community to have enough land for housing and gardens. He wanted the Kanienkehaka to rely on the French for the rest of their needs. (p. 166)

Déjà, la longueur des frontières à garder (p. 700 miles) posait problème, puisque les voisins n'était pas dignes d'une entière confiance, car leurs intentions étaient dangereuses, même si la Confédération était le pouvoir le plus important et influent de l'Amérique du Nord. (p. 166) :

> From the time of 1676 until the time of the American Revolutionary War, it became the sole purpose of the French and the English to split the Mohawk Nation into two factions. This would cripple the power of the Kanienkehaka and the Confederacy. The French and the English used every means conceivable to do this: warfare, spying, diplomacy and the spreading of disease. As hard as they tried they were never successful. (Ibid.)

La période suivante, menant jusqu'à la Grande Paix de 1701 est intitulé : « Treacheries Against The Kanienkehaka ». La situation de départ se présente ainsi :

> In 1665, the western nations of the Confederacy made peace with the French. The Seneca, Cayuga, Onondaga and Oneida were at war with the Susquehannock. They did not want to take on the French at the same time. By 1676, the Susquehannock were no longer invading Iroquois territory. The Iroquois could now turn their attention to the northern part of their territory. (p. 168)

Se sentant plus rassurés depuis l'arrivée de de Tracy, les Français avaient installé des forts dans la partie occidentale des territoires algonquins et commencèrent à pénétrer dans ceux des Cinq Nations qui ripostèrent en s'attaquant aux nations alliées des Français. De La Barre ayant remplacé Frontenac en tant que gouverneur de la Nouvelle-France en 1682, avait l'intention d'envahir le territoire des Iroquois qui se préparèrent à le défendre et envoyèrent, en vain, une délégation pour négocier la paix. Un membre de la délégation fut même capturé par de La Barre ce qui exaspéra les Cinq-Nations qui se vengèrent, par les Kahnawake Kanienkehaka qui conduisirent le gouverneur dans un guet-apens des Onondaga et les Seneca. La suite des événements est racontée en insistant sur l'attitude des uns et des autres :

> The Iroquois told the French to lay down their arms. Then a council circle was formed made up of alternating members of de La Barre's camp and chiefs of the Confederacy. The council was presided over by the Onondaga chief Big Mouth and de La Barre. While de La Barre made his speech, Big Mouth stood at the opposite end of the council circle and said nothing. He did not show any emotion. He spent all of his time gazing at the end of his pipe. Big Mouth knew that de La Barre was at a disadvantage. De La Barre had been

> surrounded, and there was no way that the French could escape the trap. After de La Barre had made a ridiculous speech insisting that the Iroquois surrender to the French, Big Mouth made a couple of circles around the council. walked slowly and eyed each of the delegates. The French were visibly nervous. The Iroquois showed no emotion whatsoever: Big Mouth told the French that the French would have been all killed if the war chiefs had not held back the warriors. Big Mouth explained that the French had brought this war upon themselves by supplying the enemies of the Five Nations with guns and by marching an army into Iroquois territory. Big Mouth warned the French that the old men of the Five Nations were not afraid of making war. (p. 169)

Les Iroquois refusèrent ainsi de limiter leur commerce à Montréal : « We are born free. We depend neither upon the Governor of Quebec, nor the Governor of New York. We may go where we please and carry with us whom we please. We may buy and sell what we please. If your allies be slaves to you, use them as such. » (Ibid.) (Armstrong, Virginia: I Have Spoken, Chicago, Swallow Press, 1971, p. 7) Puisque, comme l'explique le manuel, De La Barre était venu pour effectuer l'ordre du roi d'asservir les Iroquois : « diminish as much as possible the numbers of the Iroquois , and more over as these savages are very strong and robust, they will serve usefully in my galleys as slaves. I want you to do everything in your power to make a great number of them prisoners of war and have them sent to France. »[85]

Un dessin montre des guerriers préparant les arcs et flèches. (p. 170)

Suite à son échec, il fut remplacé par Denonville (dont une page entière montre le portrait, 171), chargé de la même mission : Prétextant des intentions de paix celui-ci se servit du Jésuite Fr. Lamberville qui avait la confiance des Cinq-Nations pour organiser un conseil de paix dont il se servit pour capturer 60 chefs, dont une partie fut envoyé en France comme esclaves sur des galères. Privés de leurs chefs, les Seneca furent vite vaincus.

> Denonville's treachery did not stop here. He continued to capture chiefs on missions of peace and either enslaved them or had them killed. The Confederacy assumed that the Kahnawake Kanienkehaka were working with the French. The Grand Council was not aware that Denonville had deceived the Kahnawake guides and Fr. Lamberville. (p. 172)

En 1689 les Iroquois s'étaient suffisamment reconstitués pour songer à prendre une revanche qui incluait Kahnawake :

> Most of the Confederacy still thought that the people of Kahnawake had been aware of Denonville's treachery. The warriors from the Confederacy made plans to attack both Kahnawake and Montreal. The people of Kahnawake were forced to move within the walls of Montreal for one year, until the misunderstanding with the Confederacy could be cleared up. (p. 172)

Cette fois, les Iroquois décidèrent d'adopter la guerre à l'européenne :

> Traditionally the Iroquois did not engage in total warfare. They did not destroy whole villages of men, women and children. This was an element introduced in North America by men such as the Marquis de Denonville. When the Iroquois made war on Montreal in 1689, they did so in the European manner. An army of 1500 Iroquois attacked Montreal Island. An Algonquin village was attacked first. The Iroquois attacked Lachine, burning it to the ground and totally destroying its fort in two days. The Iroquois then marched on Montreal. (Ibid.)

Denonville, caractérisé encore une fois comme traitre se rendit sans combat. « Denonville was not the only traitor in these years. Another man, a Kanienkehaka by the name of Kryn, engaged in warfare against his own people. Kryn was called the Great Mohawk by the French.

---

[85] La référence annoncée par la note ne figure pas dans l'annexe.

He was called the Great Mohawk because he did great things against his own people for the French. » (p. 173) Il participa à une tentative contre les Kanienkehaka, Oneida et Onondaga qui échoua et trouva la mort, accidentellement par un Algonquin allié.

A cette époque les avances des Anglais d'Albany à participer à des actions contre leurs ennemis avaient été refusées :

> Big Mouth had made the position of the Confederacy very clear to the French at the time of de La Barre's surrender to the Confederacy. This position was that the Confederacy was neither subordinate of the English nor of the French. The Iroquois were an independent people with ties to both nations but subservient to neither. (Ibid.)

Pour illustrer ce pont de vue, le manuel rappelle le Traité du Wampum à deux voies conclu avec les Hollandais, mais servant de modèle pour le genre de relations de souveraineté que la Confédération souhaitait entretenir avec les Européens :

> The Europeans were to respect the Five Nations and the Five Nations were to respect the culture and customs of the European nations. Both the nations of Europe and the Confederacy could conclude alliances of commerce and military support for one another. But, they did not fall under each other's domination. (Ibid.)

Quand les Anglais remplacèrent les Hollandais en 1664, ces principes avaient été réaffirmés dans la chaine d'alliance: « The covenant chain is a term applied to the relationship of the Iroquois and the English, and eventually the Iroquois and the French. It was a way of peacefully dealing with misunderstandings about land, military alliances and trade. » Leurs relations étaient, selon le manuel, différents de celles d'autres nations autochtones avec les Européens : « For example, the Iroquois referred to the English as brothers in the covenant chain. The Mahican were also in the chain, but they related to the English as father. The Mahican were in a subservient relationship to the English. The Iroquois were the equals of the English. » (p. 174) C'est un point sur lequel le manuel insiste:

> When meetings of the covenant chain alliances were held, the governor of New York gave commands to the Mahican. To the Iroquois he presented requests. If the governor of New York or the governor of Quebec tried to give orders to the Iroquois, the Iroquois reminded the governors of Iroquois sovereignty. They were not subject to the whims of either the French or the English. (Ibid.)

Des alliés des Iroquois, des nations vaincues par eux et par exemple, les Shawnee qui migrèrent dans ce but, faisaient également partie de cette chaine :

> The Iroquois had to respect the sovereignty of the native nations who were part of the covenant chain. Sometimes the Iroquois forgot this and demanded warriors from allied nations to help them in their battles. These nations usually ignored these demands and reminded the Iroquois of their own sovereignty. They were not subject to the dictates of the Confederacy. Nations could enter or leave the covenant. There were no restrictions placed on nations in this respect. The covenant chain was simply a method of ensuring that peace was kept. (Ibid.)

Un dessin illustre la conclusion d'un tel accord (p. 175).

Or, les Européens ne comprenaient pas tout à fait cette idée :

> The idea for the covenant chain was thought up by native people, not by Europeans. The covenant chain represents a modern idea about treaty making that the Europeans did not fully understand. Because of this, some misunderstanding and arguments occasionally broke out between the Confederacy and the Europeans. For example, the French assumed that if the Five Nations made a treaty of peace with the French, they would not make a similar treaty with the English. The English assumed that if the Five Nations made a treaty with the English, they would not make a similar treaty with the French. When the French claimed that the nations of the Confederacy were subjects of the King of France, the English responded by saying that the Iroquois were a free and sovereign people. The English did not really think this way. They also claimed the Iroquois

as subjects of the King of England. Both the French and the English misunderstood the real nature of sovereignty and the meaning of the covenant chain treaties. (p. 174-5)

Une remarque historiographique souligne importance de l'argument: Therefore most of the books and speeches written by Europeans in the seventeenth and eighteenth centuries are written from a position of misunderstanding. In order to really understand what was happening in these years, it is necessary to go to the records of the Five Nations. » (p. 176) Ces principes sont ensuite exposés:

1. The Five Nations were a united People. They reserved for themselves the right to make agreements and to enter into alliances without restriction.
2. The nations of the Confederacy were not the subjects of either the King of England or the King of France.
3. The territory of the Confederacy was not to be claimed by either the King of France or the King of England. This land of the Confederacy could only be sold by the duly appointed representatives of the Nations of the Confederacy.
4. Members of a nation belonging to the Confederacy could not join with either the French or the English in attacking another nation of ten Confederacy. They could join with either the French or the English only when the conflict did not put one Iroquois against another.
5. When the covenant chain was renewed, The Iroquois people were to be treated as equals in all negotiations: The language of the agreements reflected this equality as did the forms of the agreement. (p. 176)

Lors d'un renouvellement de la chaine, une ceinture de wampum était échangée entre les parties en assurant leur intention de « faire reluire » la chaine. « At first, the symbolic language of the covenant chain said that the chain was made of iron. Later on, this language was changed from an iron chain to a silver chain. Iron rusts, but silver is easy to keep clean, The Iroquois said. » (p. 176) La chaine fonctionnait comme un traité d'assistance garantie: « When one nation was in trouble, all it had to do was shake the covenant chain. The other nations would all come to its aid. » (p. 176)

Une page est consacrée à la paix conclue en 1701, que les manuels euro-canadiens appellent la Grande Paix de Montréal. Au lieu de la page du traité qui l'y illustre d'habitude, le manuel Seven générations reproduit une décoration d'une carte sur l'«Expédition contre les Iroquois en 1695 » (corrigé par le manuel en 1696) dont elle cite le texte en le traduisant. En substance, Frontenac aurait dirigé l'attaque d'une armée de 2000 soldats français et alliés contre les Onondaga et Oneida dans l'intention d'obliger les Iroquois à faire la paix. Les villages et les récoltes abandonnés par leurs habitants ayant fui, furent « réduits en cendres » « Cette exécution obligea les 5 Nations des Iroquois à demander la paix qui leur fut accordée l'année suivante par Mr de Callière successeur de Monsieur de Frontenac. » (p. 178)

Bien entendu, le manuel s'oppose à cette version de voir les choses. Pour lui : « By 1701 the French were ready to accept the terms of peace with the Iroquois. » (p. 177) Frontenac s'était montré aussi peu honnête que Denonville:

In 1698 Frontenac ordered the murders of a delegation of Onondaga. This delegation was on its way to discuss peace negotiations with the French. The leader of this peace delegation was a well-known Onondaga warrior, Black Kettle. He and his men were treacherously ambushed by the French and their Algonquin allies. Black Kettle was wounded. As he lay dying he said to his Algonquin killer, « Must 1 who made the whole earth tremble before met now die by the hands of children? » (p. 177)

Cela mit le feu aux poudres: «The whole Confederacy cried out for revenge and justice. The English were told by the Kanienkehaka that the time had come for them to offer assistance to the Confederacy against the French. » (p. 177) Or, l'intention de Frontenac d'attaquer les

Onondaga échoua: «The people of Kahnawake were aware of Frontenac's plans and warned the other Iroquois. The plan was never carried out, however, as Frontenac died in late 1698. » (p. 177) C'étaient les Français qui furent forcés à signer la paix.

La page 178 reproduit en facsimilé la page 27 d'un ouvrage français non spécifié où l'expédition contre les Iroquois en 1695[86].

Pour le manuel, le traité signifait l'entrée des Français à la chaine d'alliance : « Finally on August 4, 1701 all of the nations of the Confederacy traveled to Montreal where they signed a treaty of peace and friendship with the French. They welcomed the French and their allies into the covenant chain. The Confederacy promised to remain neutral in the struggle between the French and the English. » (p. 179)

Le traité était avantageux pour les Français, à cause du commerce des fourrures: « This trade could now be resumed with the Iroquois at peace. The French foolishly wanted the Iroquois to trade exclusively with French fur traders. The Iroquois could not agree to this. They said they would trade with whoever gave the best price for the furs. » (Ibid.)

Les Iroquois y trouvaienet également leur compte : They had successfully defended their territory during the Iroquois wars and through the period of treachery by Denonville, Kryn and Frontenac. » Or, ce fut aux prix de nombreux morts. Situés les plus près des Anglais et des Français, les Kanienkehaka avaient payé le plus lourd tribut. Le village de Kahnawake avait beaucoup grandi. Les espoirs de voir un 18e siècle de paix et de prospérité furent vite déçus cependant : « Unfortunately, in 1701 the English and the French declared war on one another in a conflict that was called the Queen Anne's War. This war lasted until 1713. » (p. 179)

Un tableau montre le Fort Chambly qui devait protéger la Nouvelle France d'attaques venant du sud. La plus grande menace, selon le manuel, venait des Iroquois et des Anglais.

Le manuel se détourne ensuite des conflits pour entamer un chapitre sur la vie quotidienne des Kanienkehaka au 18e siècle, car leur vie ne se résumait pas à la guerre. Pour parler des ressources économiques, le manuel explique l'origine du nom du territoire :

> The territory of the Kanienkehaka is called Kanienkeh, the land of the flint. The territory received this name from the large amount of flint rock in the Adirondaks between the St. Lawrence Valley and the Mohawk Valley. This is why the Mohawk people call themselves the Kanienkehaka, the people of the flint. In addition to the abundance of flint rock, the territory of Kanienkeh was rich in natural resources. (p. 182)

Or, l'exploitation des ressources n'est pas possible sans que l'hostilité des Européens n'intervienne. Ainsi le passage sur la pêche de saumons contient surtout la remarque que les colons anglais mettaient à prix les scalps de Mohawks : « For the head of a Mohawk man the English paid eighteen pounds. For a woman or child they paid twelve pounds. For the capture of a Mohawk adult or child the Massachusetts legislature paid twenty-four pounds. These captives were sold into slavery to work in the sugar fields of the Caribean. » (Ibid.) Les Kanienkehaka devaient se déplacer pour pêcher dans d'autres rivières. La région du milieu des Adirondak était un bon terrain de chasse, mais non exploitable par l'agriculture à cause de ses sols trop acides. En revanche, les vallées du lac Champlain, des Mohawk et du Saint-Laurent permettait la production d'aliments pour la consommation propre ou pour l'échange

[86] Date que le manuel corrige en 1696.

contre du gibier avec les nations plus septentrionales. La production de sirop d'érable était utilisée par les Kanienkehaka, comme aliment, médecine et pour conserver des aliments. Une partie était échangée avec les Européens contre des objets en métal, vêtements et fusils. D'autres ressources récoltées dans la nature, comme des pommes de terre, des oignons, des pommes des baies, des graines et des noix ajoutaient des sources importantes de protéines, huiles et vitamines à leur régime alimentaire. Les arbres fournissait le matériel de construction pour les maisons et les bateaux, des ustensiles et leurs écorces et racines étaient utilisés dans la médecine.

La vie était similaire à beaucoup d'égards dans les différents villages des Kanienkehaka, tous entourés de palissades pour leur défense et pour certains, de champs de maïs, haricots et courges, parfois de tabac, pommes de terre et légumes. La culture était le domaine des femmes. Depuis le début du 18e siècle les Kanienkehaka utilisaient des chevaux pour les transporter du bois, non pour les monter. Comme les voies d'eau constituaient le principal réseau de communication, les villages était d'habitude situés à proximité.

Deux illustrations montrent le village d Kahnawake (p. 187) et le début de la construction du fort en 1722 (p. 184). Deux pages présentent huit illustrations, photos et dessins, consacrées à des activités quotidiennes. La distribution de l'habitat correspondait au principe suivant :

> Settlements were entered by the gates in the palisades. In times of war these gates were guarded. Longhouses were laid out along streets of hard packed earth. Clans usually lived in ingle villages. For example, on the Mohawk River there was a village of the Wolf clan, a village of the Turtle clan a village of the Bear clan. Kahnawake was predominately a village of the Turtle clan, but there were other clans present as well. In Kahnawake the village was subdivided according to clan. The Turtle clan, most numerous of all, lived on one side of the main thoroughfare: The other side of the village was shared by the Bears and the Wolves. (p. 187)

Pour mieux illustrer la vie de tous les jours au début du 18e siècle, le manuel propose de regarder la journée typique d'un garçon de 15 ans, Thaonwentsawakon, du clan des ours et ses tâches : « Work was assigned by the women, as the maintenance of the village was their responsibility. » (p. 190) Le récit comporte quelques illustrations des scènes racontées.

Le matin, il allait se lever avant l'aube de son lit, composé d'un matelas et de couvertures et disposé le long du mur. Comme les autres garçons de cet âge, plus des enfants mais pas encore adultes, sa première tâche était d'aider sa mère et ses tantes à chercher le bois de chauffage. Ensuite, les garçons allaient prendre un bain dans la rivière, se laver avec un mélange de sable et de cendres et s'amuser en groupe. Le petit déjeuner préparé par les femmes était varié : céréales, baies, sirop d'érable, mais aussi du porc, du jambon et des patates accompagnés des fruits frais ou séchés et du cidre ou de l'eau d'érable comme boisson.

Avant le petit déjeuner, les garçons se retrouvaient avec les ainés pour une tabagie :

> They took some tobacco from a pouch and sprinkled it onto a small fire. In this way the Kanienkehaka took a few moments out of what was to be a busy day to think about the wonders of creation and to thank the Creator for all of his gifts. This time took very little out of the day. It helped Thaonwentsawakon to put his thoughts in order and get a straight head for the rest of the day. (p. 188)

La tâche suivante était de se déplacer en canoé emprunté au chef de guerre pour aller cueillir des herbes médicinales pour la femme médecin dans un terrain réservé à cet usage. « He brought a small bag of tobacco with him, in order to make offerings to the spirit of the medicine plants. Certain medicines belonged to certain clans and could be used only by

members of that clan. Other medicines were free for the use of all the people, regardless of clan membership. » (p. 190)

Le manuel informe que des études archéologiques confirment le bon état de santé des Kanienkehaka, grâce à une vie active, un bon régime alimentaire et de bons remèdes.

En cueillant les herbes, Thaonwentsawakon, prit soin d'en laisser assez en place pour qu'elles repoussent et remercia l'esprit de la médecine par un peu de tabac posé par terre. Le manuel souligne à cette occasion :

> Small ceremonies such as this were important to the Kanienkehaka. Man lives with the environment, and not in control of it. It is important to appreciate the environment and to be constantly thankful for it. If people constantly remind themselves that God, or the Creator, gave them only one earth to live on, they will be more careful in using the gifts of nature. (p. 190)

Une liste des recettes médicinales traditionnelles de Kahnawake, établi par l'anthropologue Fredrick Waugh cite entre autres une plante nommée gaderaganra (une espèce de gentiane), dont les racines permettait de soigner le mal de gorge ou un mélange de racines de mûre et de différentes fougères pour faciliter la circulation du sang et du sumac combiné au pin blanc et des canneberges qu'on donnait aux femmes enceintes et contre la grippe. Le manuel précise à chaque fois la recette.

A midi, il n'avait pas de repas formel, mais une marmite de ragout ou de mais cuisiné par les femmes était tenue à chaud toute la journée, à la disposition de tous. Dans l'après-midi, Thaonwentsawakon partageait les tâches des hommes, par exemple la préparation des écorces pour réparer les maisons et construire des canoés, tout un art, dont le manuel donne quelques détails, accompagnés par des illustrations. (p. 192-3).

Les femmes étaient surtout occupées par l'agriculture, en alternant les produits récoltés pour maintenir la fertilité du sol, qui était augmentée par des déchets de poisson et les cendre d'os. Les enfants, guidés par une femme âgée, devaient cueillir les fruits, noix et graines, dont une partie fut conservé pour l'hiver, par exemple le pemmican, toujours utilisé par les peuples nordiques lors de leurs expéditions. Après avoir détaillé les espèces de baies disponibles selon les endroits, le manuel répète la gratitude comme valeur importante: « Mohawk people believed that their first ancestors were told by the Creator to always be thankful for the good things of the earth, the wild foods and the harvest. Four ceremonies of thanksgiving were established for the four seasons of the year, so that the people could remember these things. » (p. 193-4)

Il pose ensuite cette question aux élèves : « What does it mean to be thankful? » pour y répondre en rappelant les sensations produites par l'arrivée du printemps, la première neige, la beauté des feuilles colorés en automne et l'abondance des récoltes et les joies de l'été : « Probably this is felt best when school is out. » (p. 194) :

> The good feelings that one gets on these occasions are feelings of thanks-giving. These feelings show that people like living in the world. People realize how lucky they are to be able to appreciate these things. Without those feelings, man would certainly soon forget nature and abuse its goodness. All great religions of the world teach man to be thankful. Too often the emphasis is placed upon the rituals, however, and not on the really important feelings that are supposed to be present. For the Kanienkehaka, the rituals of thanksgiving were always accompanied by feelings of thanksgiving This is because Mohawk people depended upon and were in harmony with the natural world around them. (p. 194)

Et le manuel à poser cette seconde question. « Is this also true today? » (Ibid.) qu'il laisse aux apprenants à décider. Il retourne dans l'après-midi des Kanienkehaka du 18e siècle : La fin de l'après-midi était disponible pour des loisirs et de jeux éducatifs :

> In Mohawk society, the playing of games was another way of educating the youth and helping them become young adults. Young people played games that were really miniaturized versions of activities that they were expected to participate in as adults. For example, men were expected to be skilled as hunters and warriors. In order to develop some of the skills necessary to be a succesful hunter or warrior, boys played arrow shoot. (p. 194)

Le repas du soir était plus consistent et une des recettes traditionnelles est citée où l'on sert un mélange de graisse d'ours et de sirop d'érable sur des pommes de terre frites avec des herbes. Ensuite, on se consacra à laver et à ranger, chacun disposant de ses propres bols et ustensiles. Les bébés étaient mis au lit, puis les enfants et les adultes se réunissaient autour du feu au centre de la maison longue pour entendre des histoires : « There were no television, no books, radio or movies in those days. People had to provide their own entertainment. A favorite pastime was storytelling. » (p. 195) Le manuel nous apprend que les conteurs étaient appelés « 'dogiques' (men of knowledge) » par les Français. Après avoir évoqué l'atmosphère de semi-obscurité et les ombres à lueur des flammes et de quelques rayons de lune, (illustré par un dessin (p. 196) le manuel cite une de ces histoires, qui débute ainsi : « Now, he who was my grandfather used to tell this story. And this is what he used to hear from his grandfather, and back for five generations of grandfathers before him. This is what he was in the habit of telling. » (p. 195) L'histoire raconte sur 3 pages (p. 197-199) l'histoire de deux cousins partis chasser dont l'un se transforma en poisson, puis en Haniakwiio tuant tour à tour des chasseurs du village jusqu'au jour où son cousin venu pour le tuer, réussit à conclure un accord qui délivra le village du danger. Le manuel ne fournit aucune interprétation à cette histoire, mais se borne à conclure :

> Listening to stories like the one about the Haniakwiio, Thaonwentsawakon learned the ways and customs of his ancestors. It was through storytelling sessions, social events such as dances and ceremonies, that Mohawk culture has been preserved and passed down from generation to generation These traditions are unique and can only be preserved by the Kanienkehaka. That is why it is important for Mohawk people to learn them today, and for the future generations that will follow. (p. f200)

Le treizième chapitre nous ramène de nouveau dans les guerres. Comme d'habitude, les premières phrases résument la situation, en regardant le passé :

> During the period of warfare known as the Iroquois Wars, it became necessary for the Kanienkehaka to pull back from the extreme edges in their territory and to concentrate their settlements in the Mohawk Valley. The northern part of Kanienkeh was left undefended and unsettled from shortly before Champlain's arrival in North America until the time of the Peace of 1667. Between 1667 and 1701 the Kanienkehaka resettled the northern part of Kanienkeh by settling at Kahnawake. As discussed in chapter 11 the years 1667-1701 were difficult years for the Kanienkehaka. Due to the treacheries of men such as Denonville, Frontenac and Kryn, the Kanienkehaka nearly became split over issues of religion, trade and military alliance. By 1701, the Kanienkehaka had learned a valuable lesson: make alliances with the English and the French but never allow these Europeans powers to use the Kanienkehaka for their own end. (p. 202)

Durant la période entre 1701 et 1762, les Kanienkehaka, selon le manuel, allaient appliquer ces tactiques en jouant les Français contre les Anglais et vice versa, pendant ce qu'il appelle à cette occasion « the French and Indian Wars », tandis que le titre retient l'expression « the French and English wars » (Ibid.). Le manuel l'explique ainsi :

> European and American historians have called these wars the French and Indian Wars. It is more accurate to call them the French and English Wars in North America. There were four of these wars. The first, King

> William's War, lasted from 1689-1697. The second, Queen Anne's War, lasted from 1702-1713. The third, King George's War, lasted from 1744-1748. The fourth and final, the Seven Years' War, lasted from 1756-1763. (Ibid.)

Les origines de ces conflits sont identifiées comme une concurrence des pays européens pour le contrôle des mers et du commerce, alors que la bonne solution aurait été la liberté :

> The French and the English should have taken a lesson from the Mohawk people. The Kanienkehaka had fought long and hard wars to guarantee that travel on the Great Lakes and the St. Lawrence River be kept open to all nations. The free passage over rivers is called riverine rights. The right to travel on the seas is called maritime rights. Neither the French nor the English recognized these basic rights by wanting to control the seas. (p. 203)

Pour mieux comprendre les enjeux de ces conflits, le manuel invite à déterminer quels étaient les intérêts des deux nations européennes en Amérique du Nord. Pour l'Angleterre d'abord, il constate qu'il avait une marine importante, mais besoin de plus d'espace, de denrées alimentaires et de bois pour les besoins de sa population grandissante. « All of these things the English got from their colonies in North America at the expense of native people. Whole nations of native people disappeared as the English took more land. » (Ibid.) Dans les colonies également, la population grandissante avait de plus en plus besoin de biens. Or, « England did not allow her colonies to purchase things made in other countries, so the colonies became totally dependent upon England. England and her colonies were intertwined in a single economic alliance against the French. » (Ibid.)

Si les Anglais voulaient avant tout des terrains, les Français, de leur côté, étaient avant tout intéressés par les fourrures (« England Wanted Land In North America. / France Wanted Furs In North America. ») Beaucoup plus vaste, la France était moins intéressée par l'envoi de colons que par le profit à tirer de la traite des fourrures.

> The French did not clear as great an amount of land as the English did. Neither did they have as great an interest in killing off native people to get their land. They simply wanted native people to become subject to the King of France, and to work for the King of France by selling furs only to the French. (p. 204-5)

Une illustration montre un Autochtone achetant un fusil à un Européen. (p. 204)

Pour ce que le manuel nomme comme King William's War, entre 1689 et 1697, elle éclata avec les attaques anglaises contre les nations Passamaquoddy, Penobscot et Abenaki alliées aux Français « around the region of what is now Maine, Nova Scotia and New Brunswick » (en Acadie, sans la nommer) : « the English were moving into their territories, killing their young men while they were on the hunt, and in some instances attacking native villages and killing the men, women and children. » (p. 205). A cette occasion, les Anglais avaient demandé l'aide des Cinq-Nations alors que les nations autochtones de l'est leur avaient demandé de ne pas soutenir les Anglais contre leur peuple. « The council between the Confederacy and the English met on September 24, 1689. The main speaker for the Five Nations was a Kanienkehaka, Tahajadoris. »

Le manuel en cite les paroles (Golden, Cadwallader: History of the Five Indian Nations Depending on the Province of New York in America, Ithaca, Cornell University Press. 1964, p. 120-123). Tahajadoris remercie les délégués anglais de vouloir renouveler la chaine d'alliance, désormais en argent, les félicite de leurs victoires navales sur les Français et accepte l'idée d'aller, en tant qu'un seul peuple uni, ruiner et détruire l'ennemi commun français. Il rappelle le soutien donné lors de conflits passés et confirme la volonté de

continuer à combattre les Français autant que possible, en revanche il demande de l'aide militaire pour assurer la sécurité des Cinq-Nations. Il ajoute que la longue patience devant les blessures infligées par les Français a cédé la place à la détermination de leur faire la guerre « we shall never be reconciled as long as one Frenchman is alive » (p. 206) et il promet le soutien militaire de la Confédération au cas où les Abénakis se mettraient en guerre. Chacune de ces affirmations était accompagnée par le don d'une ceinture ou d'un castor. Puis, ayant parlé de la guerre, Tahajadoris se tourna vers la paix en exprimant sa confiance dans le fait que les Français n'allaient pas la rompre. A la question des Anglais s'il allaient, oui ou non, les soutenir contre les nations indiennes de l'Est, la réponse fut :

> We cannot declare War against the Eastern Indians, for they have done us no Harm: Nevertheless our Brethren of New England may be assured, that we will live and die in friendship with them. When we took up the Axe against the French and their Confederates, we did it to revenge the Injuries they had done us; we did not make War with them at the Persuasions of our Brethren here; for we did not so much as acquaint them with our Intention, till fourteen Days after our Army had begun their March. (p. 207) (Colden, p. 124)

Un peu plus tard, leur demande de soutien fut refusée par les Anglais : « Later, when it looked as if the territories of the Five Nations might be attacked by the French, the Confederacy raised an interesting question. Would the English help the Five Nations defend Iroquois territory from the French ? The English reply was no. » (Ibid.) Et en plus, les Anglais s'en prirent aux Iroquois, mettant à prix les scalps de tous les membres des Cinq-Nations qui se trouvaient à l'est de la rivière Connecticut:

> A bounty of 18 pounds sterling was offered for the scalp of ab Iroquois man, and 16 pounds sterling for the head or scalp of an Iroquois woman or child. The very same government that had asked the Kanienkehaka to attack the eastern native nations was also offering rewards for the scalps of Iroquois men, women and children. Because of things like this, the Kanienkehaka had little to do with the English of New England. (Ibid.)

Les Kanienkehaka tentèrent aussi de rester en dehors de la guerre suivante, « Queen Anne's War », de 1702 à 1713. Or, avec les mesures citées, il devint dangereux pour les Mohawk d'y aller pêcher et chasser avec femmes et enfants, comme ils avaient l'habitude de le faire. « Therefore, the Kanienkehaka were angry at the English people of New England. This anger mounted as English scalp hunters killed more and more Iroquois people. » (p. 208) Quand les Français et leurs allies abénaquis commencèrent à réunir une armée pour attaquer les Anglais dans la vallée du Connecticut, les Kanienkehaka hésitaient de prendre part aux hostilités. Or, il s'y trouvèrent mêlés à cause d'une cloche commandée en Russie et transportée par un navire français fut vendue à Salem, avec d'autres parties du butin par les Anglais qui avait intercepté le navire : « The English and the French regularly attacked each other's ships. The victorious crew would sell the cargo of the vanquished ship as booty. The profits from this booty were split up among the crew and owners of the victorious ship. » (p. 208) L'acheteur de la cloche, John Williams, l'installa dans son église à Deerfield, à 300 miles seulement de Kahnawake. « The warriors of Kahnawake decided to recover the bell from the English and to place it in their own church. A party of Kahnawake warriors joined with the combined French and Abenaki force and set off across the wilderness in the winter of 1704 to retrieve the bell from Deerfield. » (p. 208) Le manuel décrit ensuite le détail de l'itinéraire et la situation de Deerfield à leur arrivée, mal défendu vers l'extérieur, mais ayant des soldats dans les maisons et attirant ainsi les combats. Un dessin illustre l'arrivée du groupe facilitée par des montagnes de neige (p. 209) et un autre le retrait, après une lutte intense, faisant 49 morts parmi les

Anglais (un nombre inconnu parmi les Français et leurs alliés), ramenant, en plus de la cloche, des prisonniers, et parmi eux, la famille du Rev. John Williams. (p. 210) Certains de ces prisonniers furent donnés aux Français pour servir d'échange et une femme, Eunice Williams fut adoptée par une famille de Kahnawake : « She learned to live as a Kanienkehaka and refused to leave Kahnawake and join her former family in Deerfield. While Eunice Williams seems to have become a dutiful Mohawk woman, some of her descendants became traitors to the Mohawk Nation. » (p. 210)

L'enjeu de la troisième guerre de la série, appelé King George's War (p. 1744 à 1748) était toujours le contrôle des mers et du commerce. Entretemps les Tuscarora avaient rejoint la Confédération en tant que sixième nation. Pour comprendre les motifs de cette guerre, le manuel brosse le portrait de Sir William Johnson (représenté par un dessin de la page entière, 211) s'étant établi avec 12 autres familles près de la rivière Mohawk pour y ouvrir un poste de de traite en 1740 qui devint, pour les Kanienkehaka, une alternative plutôt que d'aller à Montréal ou Albany. Les relations étaient bonnes : « Johnson was well liked by the Kanienkehaka. He traded fairly, gave a good price for the furs that he received, and never tried to cheat the native people by providing them with liquor before deals were made. For all of this he gained the respect of Mohawk people. » (p. 212) Ils l'appellèrent Warraghiyagey. De plus, Johnson se maria avec une Mohawk, Molly Brant. « Johnson was a fluent speaker of the Mohawk language and understood the political, social and cultural system of the Iroquois Confederacy. One of his closest friends was the Mohawk chief, Hendrick. » (Ibid.) Or, celui-ci s'en méfia: « His knowledge of our affairs made us think him one of us, and we are greatly afraid. (Flexner, James: Lord of the Mohawks, Boston, Little, Brown & Go., 1959, p. xviii) » Non sans raison, estime le manuel :

> Johnson's plan was to split the northern Kanienkehaka from those in the south, and thus break the power of the Mohawk Nation. This in turn would cripple the power of the Iroquois Confederacy. Johnson would be in a perfect position then to manipulate the Kanienkehaka into a situation where they would rely upon the English. The Kanienkehaka would then become subjects of the King of England to be used as the English saw fit. Johnson's knowledge of Iroquois affairs placed him in just the position to do this damage. (p. 213)

A cette époque, les Kanienkehaka du Nord à Kahnawake et Kanesatake, bien que catholiques, et ceux du Sud, le long de la rivière Mohawk, traditionnalistes ou protestants, formaient une seule et même nation et s'entendaient bien. Ceux du Nord faisaient la traite à Albany et à Montréal. « Neither the French nor the English liked this situation. The English wanted the Kanienkehaka to trade their furs at Albany, or at Johnson's trading post. The French wanted all the Kanienkehaka to trade at Montreal. » (p. 213) Or, ceux-ci avaient de bonnes raisons de ne pas se borner à un seul endroit : « By threatening to trade in Albany, the Kanienkehaka could force the fur buyers in Montreal to offer a higher price. Likewise, by not bringing all of their furs to Albany, the Kanienkehaka could force a higher price out of the Albany merchants. » (Ibid.)

Pour la même raison, les Kanienkehaka refusèrent d'apporter toutes les fourrures au poste de Johnson, comme il l'aurait souhaité. Pour se venger, « Johnson tried to convince the Kanienkehaka that the northern Kanienkehaka were traitors to the Mohawk Nation. He referred to the Kahnawake people as French Indians, Praying Indians, or as belonging to the Seven Nations of Canada. » (Ibid.) Or, les 2000 Mohawk du Nord étaient plus nombreux que les 600 vivant dans la vallée Mohawk.

Pendant la première année de la guerre, en 1744, ils réussirent à rester en dehors : « The Kanienkehaka were only interested in the trade with Albany, not in fighting wars for the Englishmen who were collecting Mohawk scalps. » (p. 214) Une rumeur selon laquelle une attaque anglaise menaçait la vallée Mohawk en 1745, y mobilisa immédiatement une force défensive importante qui impressionna les Anglais et les poussa à vouloir rompre leur pouvoir. L'œuvre de division menée par Johnson débuta en 1746 : « He first tried to convince the elders that the Kanienkehaka should go to war with the English against the French. The official position of the Confederacy was one of neutrality. The elders respected this position and would not agree to Johnson's wishes. » (Ibid.)

Or, il finit par convaincre des jeunes guerriers qui n'avaient pas la maturité et la sagesse d'écouter les ainés, d'abord à Tiononderoge, puis à Canajoharie, le village de son vieil ami Hendrick, espérant son soutien.

> The Kanienkehaka met in council to hear Johnson. A decision was made to remain neutral, as this was in the best interests of the Mohawk Nation. Johnson was then told that the Kanienkehaka could not attack the French, because the Grand Council had decided that the Six Nations would remain neutral. Hendrick explained to Johnson that to go against the Grand Council would be to destroy the Confederacy. Johnson knew this. This was exactly what he was trying to do. (p. 214-5)

Les jeunes guerriers que Johnson avait réussi à convaincre, furent mis en garde par le Grand Conseil, mais répondirent : « It is true we are less considerable as to the number of the other nations, but our hearts are truly English. » (p. 215) (Flexner, p. 57) Ils se rendirent à Albany, sous la protection des Anglais. Or, le renfort promis par le gouverneur de New York n'arriva jamais. « The Mohawk fighting force that Johnson had raised, against the will of the Grand Council and against the will of the Mohawk council, was now without support. Soon the warriors and their families caught smallpox and their strength was broken. Johnson's plan was not successful. » (Ibid.)

Hendrick, qui était un ami de Johnson, mais d'abord un Kanienkehaka, réussit à son tour de convaincre toutes les communautés mohawks à rester neutres, et à ne jamais prendre les armes l'une contre l'autre. « They knew that the power of the Confederacy was at stake if they allowed an Englishman like Johnson to split them. What Johnson wanted most was for Kahnawake to attack the southern Kanienkehaka. Then he would be able to say that the Mohawk Nation was divided. » (Ibid.) Ce vœu, exprimé, selon le manuel, dans ses écrits, devait cependant presque se réaliser en 1748, quand un groupe de chasseurs de Kahnawake rencontra un autre de Tiononderoge près du Mont Johnson et un conflit, d'ordre personnel, éclata faisant un mort parmi ceux du Sud.

> Johnson wanted to blow the whole affair up into a full-scale war between the northern and southern Kanienkehaka. This was unthinkable to the Kanienkehaka. The Kahnawake Kanienkehaka knew that what had happened was wrong. They also knew that such an incident could easily provoke the Grand Council to declare war on Kahnawake. The Kahnawake Kanienkehaka did not want this to happen. When incidents such as this one occur, there must be a meeting of both sides. The Kahnawake people sent a delegation to the village of Tiononderoge. As the Kahnawake delegation approached the village, the people inside of the palisades began wailing and crying. The Kahnawake people also began to wail and cry. When the Kahnawake people reached the village, the chief of the clan of Gingego's killer stepped forward and gave a present to the chief of Gingego' s clan. The Kahnawake chief then spoke these words: « By this I remove a hatchet from the wound and make it fall out of the hands of him who is prepared to revenge the in jury . By this I dry up the blood of that wound. » (p. 216) (Flexner, p. 85)

L'unité de la nation Mohawk était rétablie, pour un temps, la tentative de division avait échoué, conclut le manuel.

Le chapitre suivant est consacré à la migration et l'expansion des Mohawk et débute par cette mise au point : « After the Peace of 1701 the French had learned a valuable lesson in dealing with the Confederacy. The Confederacy had also learned a valuable lesson in their dealings with the French and English. Although the French had treated the Kanienkehaka better than the English, the Kanienkehaka did not completely trust them. » (p. 218)

Un exemple cité par le manuel pour illustrer cette méfiance est le journal de Franquet qui décrit la fortification des installations françaises par des murs de pierre et des canons. Etant catholiques les Kanienkehaka du Nord avaient permis aux Jésuites de construire une église et un presbytère. Un poste de traite et la présence d'un petit nombre de soldats pour défendre la propriété des Français avaient également été autorisés à Kahnawake. Mais ils s'opposaient à l'idée de fortifier tout le village : « According to Mr. Franquet, the Kahnawake people did not completely trust the French. They felt that if the French built such a fort, then the people would be completely at the mercy of the French cannon. » (Ibid.) Un dessin montre les Kanienkehaka de Kahnawake en train de s'opposer à la fortification de à Sault St.-Louis en 1749. (p. 219)

En 1716, le village de Kahnawake avait été installé à son endroit actuel. Quelques habitants migrèrent en 1721 vers le village du lac des Deux Montagnes, jusque-là majoritairement Algonquin, appelé Kanesatake par les Mohawk et Oka par les Français. En 1755, le village était moitié mohawk, moitié algonquin les deux communautés vivant en bonne entente malgré les conflits qui les avaient opposés. Les Français avaient fortifié leur fort de Kanesatake et monté des canons aux quatre coins. Un dessin montre la disposition du fort (p. 220).

Au milieu du siècle, un conflit opposa les Six-Nations s'étendant dans la vallée de l'Ohio qu'elle jugeaient appartenir aux premières Nations ainsi que les Français et les Anglais qui le convoitèrent également. La défense contre l'invasion européenne était donc considérée comme une tâche commune liant la Confédération et les peuples autochtones de la vallée au sein de la chaine d'alliance.

Le manuel cite ensuite (p. 221- 233) d'abondants extraits du journal de James Smith (Smith, James : Scoouwa, James Smith 's Captivity Narrative, Columbus, Ohio Historical Society, 1978, pp. 49-51), capturé et adopté par une famille de Kahnawake et portant le nom mohawk de Scoouwa, pour illustrer la vie quotidienne des Kanienkehaka dans la vallée de l'Ohio, une carte de cette région à l'appui (p. 222). Celui-ci y raconte, dans le détail, une chasse de quatre ours, trois cerfs et plusieurs dindes et ratons-laveurs. La technique des pièges pour ces derniers ainsi que des renards est également expliquée. La viande fit des heureux au village et les fourrures étaient échangés à Montréal ou à Albany. Un autre extrait du journal relate la chasse au castor et discute, avec un certain scepticisme, l'idée répandue parmi les Premières Nations que des oies se transforment en castors, et expose des connaissances sur leur habitat et comportements. A un autre endroit, le journal traite de la récolte de la sève d'érable effectuée par les femmes mohawk et une technique d'en extraire le sucre en la faisant geler plutôt que par la cuisson. Le journal parle aussi de la présence de chevaux sauvages et des maisons longues que les Kanienkehaka introduisirent dans la vallée, où les peuples avaient eu

l'habitude d'habiter plutôt dans des tipis, puis une expérience dans une hutte à sudation, une partie de Lacrosse et une danse traditionnelle, le tout accompagné de quelques dessins.

Dans une dernière section, le manuel retourne au sujet des migrations, plus particulièrement celle des Kanienkehaka à Akwesasne au milieu du 18e siècle. Comme des fouilles archéologiques le confirment, les territoires riches en ressources de l'ile St. Régis et l'embouchure de la rivière Raquette avait été occupés depuis longtemps. La migration vers Akwesasne correspondait, selon le manuel, à un modèle connu :

> When a settlement became too large, or when the land became exhausted from too much cultivation, the Kanienkehaka simply packed up their belongings and moved to a new location within the national territory of Kanienkeh. In some cases, only part of a settlement moved to a new site while the rest of the population remained in the old site. (p. 233)

A partir de 1747, le clan de l'ours migrait ainsi de Kahnawake vers Akwesasne. En tout :

> By 1755 the Kanienkehaka were located in two main settlements in the Mohawk Valley at Tiononderoge and Canajoharie. They were also located in three settlements along the St. Lawrence River at Akwesasne, Kanesatake and Kahnawake. In addition to these settlements, there were about 200 Kanienkehaka in the Ohio Valley. (Ibid.)

La paix régnait et le commerce était prospère: « It looked as if the mid eighteenth century was to be a time of peace. » (p. 234) Mais ce fit sans compter avec la guerre des Sept ans.

C'est le sujet du chapitre 15 qui résume ainsi la situation des Kanienkehaka :

> The Iroquois Confederacy was at peace with the French and the English after King George's War. Neutrality gave the Iroquois a bargaining position between these two European powers. The most important thing to the Iroquois was that their lands remained intact and that their sovereignty was respected and preserved. The Confederacy would do anything to guarantee this. (p. 236)

Or, même s'ils prétendaient être amis et alliés, les Anglais n'étaient pas dignes de confiance : « The English wanted Mohawk land and would stoop to anything to get it. This included treachery, theft and murder. » (Ibid.) Un des sinistres personnages, John Lydius, du Massachusetts s'était réfugié d'une poursuite policière à Kahnawake dont il fut banni pout espionnage avant de travailler comme commissaire territorial pour les colonies de la Nouvelle Angleterre. En tant que tel, il fit signer des actes de vente au profit de colons par des Mohawks qu'il avait soulés auparavant. En plus, les arpenteurs fraudaient souvent à propos des superficies. Les Mohawk envoyèrent Hendrick, (dont le portrait remplit la page 238) au gouverneur de New York, Clinton, pour demander un nouvel arpentage surveillé par les Mohawk, mais il leur signifia d'aller voir Lydius, ce que Hendrick refusa en déclarant :

> The commissioner is not a person but a devil! As soon as we return to our homes we shall send up a belt of wampum to our brothers the Five Nations to tell them that the covenant chain is broken between you and us. So, brother, you are not to expect to hear of me any more, and brother, we desire to hear no more of you. (Flexner, p. 114) (p. 237)

Or, comme les Anglais avaient besoin de l'alliance avec les Six-Nations, Clinton envoya Sir William Johnson devant le Grand Conseil pour y tenir un discours, dont le manuel cite des extraits et qui exprime, par un langage très symbolique et en distribuant des wampums, qu'il souhaitait renouveler l'alliance. A la fin, il mentionna des actions hostiles des Français sur l'Ohio, ce à quoi le Grand Conseil auquel avaient assisté quelques Français, ce qui irrita les Anglais, répondit en affirment sa neutralité, mais exprimant aussi ses propres soucis :

> We don't know what you Christians – English and French together intend. We are so hemmed in by both that we have hardly a hunting place left. In a little while, if we find a bear in a tree, there will immediately appear an owner of the land to challenge the property, and hinder us from killing it, which is our livelihood. We are so perplexed between both that we hardly know what to say or think. (A belt) (Flexner, p. 115) (p. 239)

Or, Lydius continua ses activités frauduleuses en faisant signer, au profit du Connecticut, des ventes dans la vallée du Wyoming par des Iroquois qu'il avait enivrés. Devant le refus du Grand Conseil de donner son aval à ces contrats, il réussit à enivrer des chefs iroquois qui apportaient leur signature. Alors Hendrick alla en Pennsylvanie pour demander l'abolition de ces ventes. Les choses étaient devenues compliquées :

> 1754 the Kanienkehaka had grown impatient dealing with all of the various European colonies in North America separately. Hendrick remarked that it was impossible for the Confederacy to deal with Massachusetts on the one hand, New York on the other, as well as Pennsylvania, Virginia and all the rest. When an agreement was made with one colony, it was broken by another. (p. 239)

Le manuel rappelle à l'occasion que le chef sénéca Canassatego avait conseillé aux colonies anglaises lors du traité de Lancaster de 1744, qu'elles feraient mieux de s'unir comme la Confédération et en effet, une telle tentative eut lieu en juin et en juillet à Albany. Une lettre de Benjamin Franklin à un ami est citée dans ce contexte :

> It would be a strange thing if Six Nations of ignorant natives should be capable of forming a scheme for such a union, and be able to execute it in such a manner as that it has subsisted for ages and appears indissoluble; and yet that a like union should be impractical for ten or a dozen English colonies. (Vogel, p. 48) (Ibid.)

Or, le roi étant opposé à une telle union, le seul effet de la conférence fut, selon le manuel, l'impression de la force que procure l'union des Iroquois sur les Britanniques.

La situation à l'aube de la guerre de Sept ans était la suivante :

> While the English were trying to organize themselves in Albany, and Lydius was defrauding the Kanienkehaka of their lands, the French were moving into the Ohio Valley. Both the French and the English wanted this valuable area for themselves. The nations of the Ohio Valley, however, were under the protection of the Iroquois Confederacy. (p. 240)

La guerre éclata en 1754 et débuta par les succès français contre les Anglais dans la vallée de l'Ohio, grâce aux alliés autochtones des Français qui réussirent à chasser Braddock, à qui les Kanienkehaka avait poliment refusé leur soutien, demandé par Johnson. L'issue finale de la guerre allait dépendre des Iroquois et celui qui allait les persuader à combattre avec les Anglais, allait gagner l'estime du roi, un honneur que Johnson et Lydius se disputaient.

Une carte (p. 241) représente la frontière entre le Canada et New York et les terrains des différentes Premières Nations.

En juin 1755, avant la défaite de Braddock, le Grand Conseil et 1104 Iroquois s'étaient réunis avec Johnson et Lydius apparut. Un chef Oneida protesta en rappelant les procédures frauduleuses de ce dernier pour extirper les terrains : « That man is a devil and he stole our lands. He takes Indians slyly by the blanket, one at a time, and when they are drunk, puts some money in their hands and persuades them to sign deeds for our lands. » (p. 242) (Flexner, p. 116)

Dans le passé, il était arrivé que des Mohawk combattaient avec les Français ou les Anglais, mais jamais contre d'autres Iroquois, sauf lors de rares accidents, comme celui survenu lors de la bataille du lac George sur le champ de Ticonderoga relaté par l'historien Mohawk John

Norton dont le manuel cite le récit (p. 242-3) (Norton, John : The Journal of Major John Norton, Toronto, Champlain Society, 1970, p. 226). Quand ils s'aperçurent que les guerriers en face étaient également mohawk, il cessèrent les hostilités.

Après avoir vaincu les Français commandés par Dieskau à Ticonderoga, les Anglais multipliaient les victoires, emportant Louisbourg en 1758 et Fort Carillon, renommé Fort Ticonderoga en 1759, puis la ville de Québec sous le général James Wolfe et enfin Fort Niagara.

La conquête de Montréal est narrée avec plus de détails, à cause des trois forts : La Galette, Oswegatchie et Kahnawake. Les Iroquois s'opposèrent avec succès au plan de gage d'attaquer La Galette puisqu'il y avait des Onondaga alliés aux Français. Or, trois jours après, les Onondaga avaient changé de camp, leur message est cité par le manuel (Flexner, p. 213) (p. 244). Une illustration représente la reddition d'Oswego. (Ibid.)

Les Anglais étant aux portes de Montréal, le chevalier de Lévis chercha l'aide des Iroquois à Laprairie. « The French knew that they needed the support of the Iroquois. De Lévis reminded the Kanienkehaka of their years of friendship, and that many Kanienkehaka were Catholic like the French. » (p. 244-5) Or, au même moment arriva une délégation du Grand Conseil avertissant que la Confédération s'était rangée du côté anglais, ce que les Kanienkehaka de Kahnawake respectaient. Cela força les Français à la retraite puisque les miliciens français apprenant cette décision, abandonnèrent, à leur tour, la cause française.

Les Ottawa et Chippewa avaient transporté des soldats anglais à travers les rapides du Saint-Laurent, et quand ils abandonnèrent cette tâche dangereuse, 500 Kanienkehaka de Kahnawake leur succédèrent et portèrent l'armée anglaise devant Montréal. Une illustration (p. 245) s'y réfère. La conquête de Montréal, représentée par une illustration (p. 246) était due aux Autochtones et c'est grâce à eux qu'elle se passa sans effusion de sang :

> According to Amherst, the native allies of the English did not hurt either a woman or a child. Not one house was burned. Sir William Johnson agreed and added that had the native nations not acted when they did on behalf of the English, the French would not have been defeated. In short, it was the Iroquois Confederacy led by the Kanienkehaka of Kahnawake who brought about the conquering of Montreal without bloodshed. (p. 246)

En tirant le bilan de la guerre, le manuel précise que la Confédération et les Kanienkehaka avait demandé un prix élevé pour leur alliance : la garantie que les Anglais restent en dehors de la vallée de l'Ohio et qu'ils respectent la souveraineté et l'indépendance de la nation mohawk : « In return for this support, the British would secure to …(The Indians) the quiet & peaceable Possession of the Lands we lived upon, and let us enjoy the free Exercise of the religion we were instructed in… » (p. 247) (Frisch, Jack : Revitalization, Nativism & Tribalism, Among the St. Regis Mohawk, Indiana University PhD Thesis, 1970, p. 64) Cette garantie figurait ensuite dans l'article 40 de l'Acte de capitulation de Montréal, cité ainsi :

> The Indians, allies of his Most Christian Majesty, shall be maintained in the lands they inhabit; if they choose to remain there, they shall not be molested, on any pretense whatsoever, for having carried arms and served his Most Christian Majesty. They shall have… freedom of religion, and shall keep their Missionaries. (Frisch, p. 64) (Ibid.)

Amherst tout en se déclarant d'accord, était en vérité aussi traitre que Denonville ou Frontenac :

> Not wishing to honor his promise to the Kanienkehaka, Amherst sent a present of smallpox blankets to Kahnawake: The blankets never arrived in Kahnawake. The men who were to deliver the wagon load stole the blankets. They afterwards died of the disease that had been spread over them. (Ibid.)

Deux importants événements marquèrent les années 1762 et 1763 : La concession Gage et la Proclamation reconnaissant la propriété des territoires de l'Ohio. Pour la première, le manuel cite de longs extraits d'un acte de vente concernant un terrain à Kahnawake, cédé à Pierre Lefebvre par les Jésuites qui s'en estimaient propriétaires en vertu d'un titre reçu par le roi de France (p. 247-249) (Indian Treaties And Surrenders, 1680-1890, Ottawa, 1891, Toronto 3 Vols., Vol 2, pp. 292-293).

Opposés à cette vente, les Kanienkehaka firent porter plainte par l'avocat Daniel Claus, gendre de Sir William Johnson et obtinrent un jugement rendu, le 22 mars 1762, par le général Gage, cité très longuement (Indian Treaties, p. 298-304) (p. 249 -254) et en reproduisant, dans le détail, les argumentations des parties adverses. En conclusion, le jugement constate que les terrains dont il est question ne constituent pas une seigneurie ordinaire concédée aux Jésuites en tant que propriétaires temporels, mais que le roi la leur avait cédée dans le but explicite que ces terres soient mises à la disposition des seuls Indiens tant que ceux-ci allaient l'habiter et qu'elles devraient être retournées à la couronne au cas où ils les abandonneraient. Ce litige n'empêcha cependant pas les Kanienkehaka de soutenir les Jésuites contre les autorités anglaises qui les harcelaient. « The Kanienkehaka sent a strongly worded message to general Gage informing him that the Jesuits were welcome in Kahnawake as spiritual advisors to the people: The Kanienkehaka and the Jesuits could disagree with one another, yet remain on good terms. » (p. 254)

L'autre sujet important était la vallée de l'Ohio, dont les peuples autochtones avaient décidé, durant le 18^{e} siècle de s'allier aux Six-Nations. Tandis que les Anglais étaient intéressés par de bons rapports avec les nations autochtones, les colonies américaines avaient l'intention de conquérir la vallée de l'Ohio et de confisquer leurs territoires. Accompagné par une carte de la vallée de l'Ohio et des différentes frontières entre 1763 et 1769 (p. 255), le texte résume :

> In 1763, a proclamation line was set by the English prohibiting expansion west of the Appalachian Mountains by non-native people. Although Sir William Johnson had managed to steal or purchase Iroquois land west of this border by the time the final boundary was set in 1768-1769, the Iroquois still retained most of their territory. A map drawn by Guy Johnson in 1771 confirms this fact. It shows the Kanienkehaka in possession of territory from the Adirondack Mountains to the St. Lawrence Valley. (p. 255-6)

La transition est établi avec chapitre 16 : « Les Kanienkehaka dans la Guerre d'indépendance américaine » qui débute par le constat que les colons (« The non-native people living in these colonies were known as colonists. » ; 258) des 13 colonies anglaises contestaient le traité de Fort Stanwix, par lequel les Britanniques garantissaient la souveraineté de la Confédération et le respect de ses terres.

Le manuel mentionne de nouveau le conseil de Canassatego aux colonies de s'unir, l'échec d'une telle tentative au congrès d'Albany et les raisons du roi de s'y opposer : « United they would have been able to stand up to England just as the Confederacy did. » (Ibid.). Néanmoins, après 1768, ils s'unirent pour mener la guerre contre l'Angleterre et cherchèrent l'appui de la Confédération. Une rencontre avec celle-ci eut lieu en automne 1775 et un discours est cité, faisant référence au conseil de Canassatego :

> Brothers, Our forefathers rejoiced to hear Canassatego speak these words. They sank deep into their hearts. the advice was good. it was kind. They said to one another, the Six Nations are a wise people. Let us hearken to their council and teach our children to follow it. Our old men have done so. They have frequently taken a single arrow and said, Children, see how easy it is broken. Then they have tired together with strong cords several arrows and our strongest man cannot break them - so said they- This is what the Six Nations means. Divided, a single man may destroy you - United you are a match for the whole world. We thank the good God that we are all united, that we have a strong Confederacy. (Seven Generations, A history of the Kanienkehaka, field notes manuscript file, Folder 2)

Or, la Confédération souhaitait rester en dehors de ces querelles :

> White men are now fighting over the land they robbed us of; why take sides with them in their quarrels? When we red men went to war, no white men came to help us. They let our nations destroy each other, and when our lands were soaked with our blood they came and occupied them. Let the white men alone; let them destroy each other; when they are gone, the forests and mountains and lakes and rivers, which belonged to our forefathers will return to us. (Folder 2) (p. 259)

Autrement dit, comme le précisa le chef mohawk Little Abraham : «The determination of the Six Nations is not to take any part, but as it is a family affair, to sit and see you fight it out. » (Folder 2) (Ibid.) Il leur importait seulement que les combats se fassent en dehors de leur territoire, que les routes le traversant restent ouvertes et que les Britanniques parmi eux, comme Johnson, soient laissés tranquilles. La neutralité de principe n'empêchait pas que des mercenaires (le manuel explique le terme à cette occasion) prennent part aux combats, des deux côtés.

Or, en 1775, un fléau frappa la vallée mohawk : une épidémie de variole qui anéantit des communautés entières. « Most who survived migrated to Akwesasne, Kahnawake, Kanesatake, or west to one of the other nations. Hardly any Kanienkehaka remained in the Mohawk Valley. » (p. 259)

La Déclaration d'Indépendance des colonies américaines de 1776 déclencha la guerre avec l'Angleterre dans laquelle les Six-Nations souhaitaient rester neutres. Cependant, « the Americans ignored the neutrality of the SixNations. Although they claimed to be fighting for freedom and independence, some Americans attacked an old Mohawk chief. They killed him and dismembered his body. » (p. 259) Puis, une armée viola la neutralité iroquoise en traversant leur territoire pour attaquer les Anglais à Oswego. Les Six-Nations, souhaitant rester neutres malgré tout, préparèrent un Grand Conseil à Onondaga qui dut être ajourné pendant plusieurs mois à cause d'une nouvelle épidémie de variole, faisant trois morts parmi les chefs. Le conseil, tenu en été 1777 décida de maintenir la neutralité, malgré un petit groupe de guerriers mohawk, amis des William Johnson, prêts à rejoindre les anglais contre les colonies, dont le porte-parole fut Joseph Brant. Celui-ci, devant une assemblée spéciale de guerriers des Six-Nations, en déclarent que les réticents étaient des lâches et des femmes (« cowards and women », p. 260) réussit à en convaincre un certain nombre de partir en guerre avec l'armée britannique de St. Leger.

Par la suite, en été 1779, les Iroquois repoussèrent quatre attaques, une première dirigée contre des Onondaga neutres, dont trois villages furent brûlés. « They had not bothered the Americans and now they were betrayed. The Onondaga gathered together an army of three hundred and attacked the fort at Cobelskill, burning the settlement to the ground. » (p. 260) Les trois autres, toutes en même temps, furent dirigées contre les Tuscarora, qui avaient pourtant nourri les soldats affamés de Washington, puis contre Iroquoia, détruisant les

villages, incendiant les champs et abattant le bétail. Enfin, l'armée de Sullivan chassa de chez eux les habitants d'une petite ville mohawk, qui avait toujours été neutre, et donna leurs biens à des non Autochtones. En 1780, 1781 et 1782, les Kanienkehaka devaient attaquer les Américains essayant d'envahir leur territoire.

La paix signée entre Britanniques et Américains en 1784 laissa les Iroquois sans récompense : « the Iroquois were once again betrayed. The Confederacy had suffered at the hands of the Americans because of the British. When the final terms of peace were settled, the British forgot the Iroquois. » (p. 261) Des réaménagements furent installés sans toujours tenir compte de leurs vœux, comme l'explique le manuel en ajoutant le dessin : « Joseph Brant views the territory of Grand River » (p. 262)

> During the war, the Kanienkehaka and other Iroquois people who followed Brant settled on Seneca territory just south of Niagara. The Seneca offered these Iroquois land in the Genesse Valley. General Haldiman offered them a piece of land at the Bay of Quinte. The Iroquois with Brant did not want to take up Seneca land. However, they wanted to live closer to the Seneca than the Bay of Quinte. Haldimand made an offer of a tract of land 1,200 square miles along the Grand River. The Iroquois with Brant accepted. The land that Brant and his followers accepted was not in the territory of the Confederacy. The British had bought this land from the Mississauga in order to pay back Brant and his followers for their support. Before the war, Brant and his Mohawk followers had lived in the village of Canajoharie on the Mohawk River. The other main settlement on the Mohawk river had been Tiononderoge. The Kanienkehaka of Tiononderoge did not follow Brant to the Grand River. After their homes were invaded by the Americans, they went with John Deserontyon to the northern parts of Kanienkeh. During the war some of these Kanienkehaka settled at Kahnawake while most settled at Lachine. After the war, in the year 1784, Deserontyon and his Mohawk followers moved to the Bay of Quinte. They arrived at the Bay of Quinte on May 22, 1784. The settlement is now called Tyendinaga or Deseronto. Like so many other Mohawk settlements, the Tyendinaga settlement had land stolen from it until it was reduced to the size of 17,000 acres. (p. 261-263)

Lors de la conference de paix à Fort Stanwix en 1784, les Américains refusèrent de reconnaitre la Confédération : « The very same government which had praised the wisdom of the Confederacy now denied that the Confederacy even existed. » (p. 263) Ils prirent des Iroquois en ôtage et en emprisonnèrent. Le manuel juge : « The treaty of Fort Stanwix was a fraud. It was typical of the kinds of dealings that the new United States of America was to have with native nations for the next two hundred years. (Ibid.) » Le traité fut dénoncé par les Kanienkehaka et le Grand Conseil deux ans plus tard, en soulignant que les Six-Nations se considéraient toujours comme souverains sur leur terre. Le manuel rappelle à cette occasion le principe du Traité du Wampum à deux voies :

> The Two Row Wampum Treaty had guided most of the relations between the Kanienkehaka and the French and English. The terms of this treaty stated that the Kanienkehaka would not interfere with the European and the European would not interfere with the Kanienkehaka. They followed a position of neutrality and continuously played one European nation against the other. (p. 263)

Le manuel consacre ensuite quelques remarques à la personnalité de Brant qui, à cause d'un séjour de deux ans dans une école non-Autochtone au Connecticut « had learned more about European culture and history than his own ways. He was beginning to act like a man with one foot in the canoe and the other foot in the boat » (p. 263-4) une attitude que le manuel juge comme étant contraire à la sagesse du Wampum à deux voies . Il rappelle que son action menée contre les Américains avait ignoré les souhaits de la nation mohawk et du Grand Conseil. Or,

> The position of the Kanienkehaka in the American Revolutionary War is perfect proof of the validity of the Two Row Wampum Treaty. As soon as that treaty was ignored by the Kanienkehaka it signaled disaster for

> the Confederacy. The eastern door of the Confederacy was left unguarded. The American armies were able to march from one end of the longhouse to the other, creating confusion, panic and death. (p. 264)

Et de demander « What lessons can be learned from these happenings? » (p. 264) L'illustration est un dessin de Lieut. Pilkington d'un village mohawk « (an early sketch of Brantford) », d'apparence très européenne avec la mairie, des maisons et l'église avec son clocher.

Comme l'indique le titre de cette seconde partie de *Seven Generations,* la période entre l'arrivée des Européens est présentée avant tout dans son aspect conflictuel. Ce sont la violation du principe de non-ingérence et les manipulations des Européens fomentant les hostilités entre nations autochtones qui sont identifiées comme mobiles des différentes et nombreuses guerres. Les Six-Nations sont présentés comme essentiellement pacifiques, soucieux de rester neutres et ne pas se ranger du côté de l'un ou de l'autre des nations européennes colonisatrices, tous indignes de confiance et capables de trahison, même vis-à-vis de leurs propres alliés. Certains Autochtones sont pourtant également identifiés comme des traitres, un phénomène qui ira en s'accentuant à l'époque suivante.

Pour ce qui est des points forts de l'histoire politique de la période, ceux qui concernent les nations européennes, comme par exemple la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques, ils sont abordés dans la seule perspective de leur signification pour les Kanienkehaka. L'Acadie n'apparaît même pas, et la région est connue seulement pour les attaques anglaises de 1689 et 1697 contre les nations Passamaquoddy, Penobscot et Abenaki alliés aux Français « around the region of what is now Maine, Nova Scotia and New Brunswick » (p. 205). Ni la déportation des Acadiens quelques décennies plus tard, ni le soutien par les Micmacs ne figurent au récit. Pour ce qui est des évènements impliquant les Premières Nations, l'alliance conclue en 1603 est ignorée. Les conventions de paix de 1666 et 1701 sont retenues, mais, pour cette dernière, avec beaucoup moins d'attention et sous un angle différent des manuels non autochtones. Selon *7 Générations*, ce que l'historiographie européenne retient comme la Grande Paix de Montréal équivalait à une reddition des Français. Une absence remarquée est celle de Kondiaronk, tandis que le récit nomme les principaux acteurs européens.

Des aspects comme l'évangélisation, la vie de tous les jours, l'attitude envers la nature, les valeurs, la médecine et la pharmacopée (avec des recettes) sont intégrés au récit par des sections spécifiques.

Les épidémies causées par le choc microbien sont mentionnées à plusieurs reprises, par exemple comme facteur décisif de la fin de la Huronie, dans l'épisode du frère Jogues ayant laissé sa trousse infectée à Osseronon en 1646, et comme cause de la défaite des Iroquois assiégeant Montréal dans les années 1660. Des épidémies sont cités pour Kentake et Kahanawake en 1675 et 1775 et dans le projet de guerre bactériologique concocté par Amherst. En revanche, leur impact global sur la population autochtone et leur rôle immense bien qu'involontaire dans les projets de colonisation sont loin d'être appréhendés dans toute leur étendue.

L'histoire mohawk moderne

La troisième partie du manuel, consacrée à l'histoire mohawk moderne, regarde la période depuis l'Indépendance américaine à nos jours. Son premier chapitre, introduit par le dessin d'un arpenteur, observé de loin par un personnage autochtone, fait le point sur les territoires des Kanienkehaka, en constatant d'abord : « The original territory of Kanienkeh was 9 million acres. Today the Kanienkehaka occupy only a fraction of this amount. Why is it that most of Kanienkeh is in the hands of the governments of the United States and Canada? » (p. 266) Néanmoins, « even though the Kanienkehaka occupy a fraction of their territory, Kanienkeh covers a large area. » Pour s'en rendre compte, les élèves sont ensuite invité-e-s à situer, sur une carte (p. 267) la frontière entourant ce territoire. Pour ce qui est de l'évolution, il est précisé que « Mohawk lands were more extensive in former times. Some Mohawk lands were sold before the American War of Independence. Before the sale of these lands, the principal settlements were along the Mohawk River and the St. Lawrence River. » (Ibid.) La situation actuelle se présente ainsi:

> Three settlements presently exist along the St. Lawrence River: Akwesasne, Kanesatake and Kahnawake. There is one settlement further south in Mohawk territory at the settlement of Ganienkeh. There are also Kanienkehaka living outside of the national territory in such places as: Brooklyn, Detroit, the Six Nations reserve, Tyendinaga, Gibson and scattered in other reserves and cities of North America. (Ibid.)

Combinant des aspects historiques et géographiques, le manuel présente plusieurs cartes. Une première, celle de Lewis Evans de 1749 montrant les colonies de New York, New Jersey et Pennsylvanie, reprise et élargie en 1751 sous le titre « A General Map Of The Middle British Colonies In America » (p. 267), est caractérisée comme honnête et exacte, ce qui ne fut pas apprécié par tous. « Governor Robert Morris of Pennsylvania was disturbed by Evans' second map because it showed all the land that the native people owned. Morris had Evans imprisoned on false charges. Evans died shortly after. » (p. 267). En revanche, la carte dont le manuel présente la page de couverture et la préface en facsimilé (p. 268-270) était reconnue comme exacte par les gouvernements français et britannique. « The Iroquois are shown to occupy the northern and southern shores of the Great Lakes and St. Lawrence River. The map calls the St. Lawrence River the 'Grand River of the Iroquois' ». (p. 271)

Une autre carte montrant le territoire des Six-Nations est celle de John Mitchell de 1756, également fidèle à la réalité dont Franklin aurait dit : « This map was made by our own Doctor Mitchell in order to ascertain for us the true boundaries of the Six Nations. » (Library of the American Philosophical Society, Philadelphia, Papers of Benjamin Franklin) (p. 271).

Lors de la conquête de Montréal, Amherst ramena toute une collection de cartes françaises également exactes. Ensuite, le général Murray dessina une carte des territoire conquis et des voisins autochtones des Anglais.

Les frontières exactes des territoires étaient enfin confirmées par « Carte des Etats Unis de L'Amérique Suivant le Traité de Paix de 1783 », dessinée par Jean Lattre et dédié à Benjamin Franklin, ambassadeur américain à Paris. Une carte hollandaise non datée figure à la page 272, suivie de deux autres cartes (de Guy Johnson, sans date) (p. 273-4). Les frontières territoriales étaient donc amplement documentées :

> After the American War of Independence, therefore, the new American government had many documents to determine the boundaries of the Six Nations. They could rely on the maps of Evans, Mitchell, Lattre and the

> extensive collection captured by Amherst. The United States government had other things on its mind. It wanted native land. At first the United States tried to trick the Six Nations into selling their lands. The Seneca, Cayuga, Onondaga, Tuscarora and Oneida were all swindled into selling their lands. However, the Kanienkehaka refused to sign any deals. (p. 271)

Le manuel expose ensuite, région par région, les ventes et vols de terrains. Dans la vallée mohawk, une partie du territoire avait été vendue à John Lydius. « The Grand Council later declared that these sales were illegal. However, they were considered legal by England and later by the United States. » (p. 275) Une seule vente légitime de terres le long de la rivière Mohawk aux Etats-Unis avait lieu en 1788, signée par 65 chefs mohawk et confirmée par Colonel John Butler et Joseph Brant.

La seconde région, les Adirondacks, avaient été depuis toujours des terrains de chasse des Kanienkehaka, maintenant convoités par les Etats-Unis pour récompenser ses soldats. En 1791, sans même consulter les Kanienkehaka, l'Etat de New York habilita ses agents « to dispose of any of the waste and unappropriated lands of the State in such quantities sand on such terms and in such manner as they should judge most conducive to the interest of the public. » (Frisch, p. 71) (p. 275) Alexandre Macomb, un commerçant de fourrures de Détroit, fit une offre de six cents par acre pour l'ensemble des territoires, mais les terrains étaient destinés aux vétérans. Or, les jugeant trop éloignés et accidentés, ils n'y étaient pas intéressés. En mai 1791, une autre offre d'achat de Macomb concernant 3.840.000 acres dans la partie nord de l'État de New York fut acceptée et le manuel en reproduit des extraits qui stipule expressément qu'il n'est pas prévu que le terrain soit utilisé par les Indiens. (p. 276) (Frisch, p.72) Une autre carte (sans référence) montre « The Iroquois territory » (Ibid.) ; une autre encore, plus ancienne (« an early Eglish map of Mohawk territory ») figure à la page suivante (p. 277).

Un conflit débuta ainsi, car les Kanienkehaka d'Akwesasne ne pouvaient se contenter d'un petit territoire de six miles carrés et envoyèrent une délégation à Albany pour demander que les terres leur soient rendues. « The State of New York knew that the Kanienkehaka were right in demanding that their lands be restored to them. However, the State of New York also wanted to keep all of New York for non-native people, with the exception of small reserve lands around Akwesasne. » (p. 277) Une loi fut donc passé le 5 mars 1795 pour trouver un accord : « to make such agreements and arrangements with the Indians of St. Regis respecting their claims to any lands within this State and to ensure their good will and friendship to the people of the United States. » (Frisch, p. 73) (p. 278) Pour donner un semblant de légalité à leurs actions, les représentants de New York entrèrent en négociations avec les « Seven Indian Nations of Canada », un organisme qui, selon le manuel n'avait aucun mandat pour représenter les Six-Nations, et dont les délégués, Louis Cook, Eleazar Williams et Thomas Williams, comme le montrent leurs origines et trajectoires détaillées par le manuel, n'étaient pas dignes de confiance pour faire valoir les intérêts autochtones. « All three of these men were traitors to the Kanienkehaka » (p. 279) Il n'empêche que, le 31 mai 1796, un traité fut signé entre cet organisme et l'Etat de New York qui céda tout le territoire sauf quelques bouts qui leur furent réservés, contre paiement d'un équivalent de $ 3200 plus une annuité de $ 535 à partager entre Akwesasne et Kahnawake. A Akwesasne trois administrateurs nommés devaient recevoir l'argent, le début d'un conseil de bande. « The Kahnawake Kanienkehaka

never saw a penny of the sale money. It was sent to the Sulpician priests in Montreal instead. » (p. 279)

Quant à Brant, lui et ceux qui l'avaient suivi avait perdu leurs droits sur des territoires qu'ils n'occupaient plus.

> In 1798, the United States government approached Brant and asked him to sell the Mohawk land in New York. This was the same land that the United States had supposedly bought from the Seven Indian Nations of Canada. Brant agreed to sell for $500. Brant claimed that he had the authority to do this from the Grand Council. The surrender begins as follows: « I Captain Joseph Brant, Thayendanegea, Sachem and chief warrior of the Five nations ... » (Smith, Gordon: Captain Joseph Brant's Status as a Chief and some of his Descendents. Ontario History 12:89-101, 1920)
> This fraudulent sale was only the beginning for Brant. He was soon selling off Mohawk lands in the Six Nations reserve, as well as New York. Brant had no authority to sell the lands of New York. The 1798 treaty with Brant is illegal. Brant knew this. He acted as an individual without the knowledge or the authority of the people. (p. 279-80)

Le manuel cite l'avis de Gordon Smith de Branford, selon lequel Brant avait usurpé tous ces titres et ajoute :

> […] There are today many leading Indians on the Six Nations Reserve who are called chiefs by the white men and by the press because they think that being prominent Indians they must be chiefs; but the Indian never makes that mistake, nor will he ever give that great title to any one who is not entitled to it. (Loundsbury, Floyd: Iroquois Place Names in the Champlain Valley, Albany, New York State Education Dept., 197) (p. 280)

En conclusion, le manuel estime que

> The Mohawk lands in the Adirondacks and on the western shore of Lake Champlain are still legal lands of the Kanienkehaka. The United States government stole these lands through two fraudulent treaties, the 1796 Seven Indian Nations of Canada Treaty and the 1798 treaty with Joseph Brant. (p. 280)

De plus, par l'introduction des administrateurs, l'autorité du gouvernement des Kanienkehaka à Akwesasne allait être ébranlée plus tard.

La troisième région dans laquelle les Kanienkehaka ont toujours de terrains à réclamer est situé sur les rives est du lac Champlain dans l'actuel Etat de Vermont. New Hampshire et New York se disputaient des terres appartenant originalement aux Kanienkehaka et aux Abénakis, comme le prouvent les noms de lieux, selon le témoignage du linguiste Floyd Loundsbury, de l'université Yale, que le manuel cite. (Loundsbury, p.197)

> In trying to get these lands for themselves, New York tried an interesting tactic. The State of New York set out to prove that the lands belonged to the Kanienkehaka. It felt that if it could do this succesfully, it would have no trouble proving that all of the territory of the Kanienkehaka belonged to the State of New York. (p. 282)

Or, ni New York ni New Hampshire réussirent à s'approprier ces terres qui firent partie de l'Etat nouvellement formé du Vermont qui, quant à lui, n'a toujours pas réglé ce contentieux avec les Kanienkehaka. Dans le cadre d'une revendication territoriale des Kanienkehaka contre l'Etat du Vermont, un rapport mandaté par l'Assemblée du Vermont, établi par Hodgkins, était arrivé à la conclusion que cette revendication était justifiée. En même temps, un des trois individus impliqués dans les ventes de terres mentionnés, Eleazar Williams essaya, cette fois en vain, de vendre des terres mohawks au Vermont. En définitive, « the land still belongs to the Kanienkehaka, waiting for future generations of Kanienkehaka to develop the skills and resources to successfully claim it back. » (p. 282)

Le chapitre 18, dédié aux voyageurs mohawk, commence en introduisant la notion d' « orenda » pour expliciter le partage des tâches:

> Years ago, the Kanienkehaka used to speak of a kind of power that human beings possess called orenda. Orenda was the kind of force that makes men different from women, boys and girls different trom adults, and young adults different from old people. Witches were believed to possess a very powerful orenda. One important thing about orenda was that men and women were supposed to have very different kinds of power and so had different kinds of responsibilities. For example, women were responsible for the home, all property, for raising of children and for important decision making. It was the women who raised up the chiefs, or when the chiefs dis not do their work properly, removed them from office. Women stayed close to home: They provided stability and security to the Mohawk home. Men, on the other hand, spent a great deal of time away from the home. Their occupations included hunting, trapping, defense of the territory and diplomatic missions to foreign nations. The women made most of the important decisions, but it was the men who served as spokesmen for the people. (p. 284)

Or, comme l'explique ensuite le manuel, vers la fin du 18^{e} siècle, les hommes étaient obligés d'aller travailler en dehors de leur territoire, notamment en chassant plus à l'ouest le castor qui avait déjà disparu des environs. Le manuel souligne l'importance économique du commerce des fourrures, contrôlé par les Britanniques, depuis la défaite des Français, et que se disputaient deux compagnies majeures, la compagnie du Nord-Ouest et la compagnie de la Baie-d'Hudson, ainsi qu'une compagnie américaine fondée par Jacob Astor.

C'est ainsi qu'en 1794 un premier groupe de trois trappeurs et voyageurs Kanienkehaka, partit pour l'ouest employés par la Compagnie du Nord-Ouest. Leurs compétences étaient appréciées. « Usually a Mohawk voyageur signed up with the Northwest Company for a period of three years. Part of his wages were paid to him in the west and part were paid to his wife and family back home. By the year 1798 the Kanienkehaka had been as far west as Fort Augustus. »

Un géographe, David Thompson, travaillant pour la compagnie rivale, la Compagnie de la Baie-d'Hudson exprime ainsi ses impressions :

> The Iroquois consider themselves superior to all other people, especially the white people of Canada. They are accustomed to showing themselves off in dances ... and making speeches on every occasion ... The few women they brought with them were anything but beautiful. Their dress was careless with the skirt on the outside and petticoats to only a little below the knees, the toes and feet turned inwards which made them walk like ducks. (Frisch, Jack: Some Ethnological And Ethnohistoric Notes On The Iroquois in Alberta And In The Northeast. 12 : 51-64) (p. 285)

Les Kanienkehaka devaient s'adapter à un terrain de chasse aux dangers nouveaux et inconnus, comme en témoigne le récit de Jack Frisch (Frisch : Some ethnological… p. 51-64) sur deux accidents.

> At first when these accidents happened, the Kanienkehaka thought that it was because some of the western natives had thrown bad medicine on them. Gradually, however, the Kanienkehaka learned the methods of hunting the larger Rocky Mountain animals, and soon excelled even the best western native hunters. (p. 286-7)

Deux dessins de voyageurs mohawks accompagnent le texte (p. 286-7). Après les 3 ans avec la compagnie, ils pouvaient soit rentrer soit rester dans l'ouest comme « freeman », i.e. chasser et vendre les fourrures à leur propre compet, souvent à un prix plus avantageux. Le manuel constate que : « The Mohawk spirit of independence prospered with the Mohawk voyageurs. They worked for whoever they wished, owing allegiance to only their fellow

Kanienkehaka. » (p. 287) et cite une description du père Lacombe, à propos d'un groupe de *freemen* mohawks catholiques :

> These Iroquois were living together like brothers, sharing their good and bad luck. Being Catholics, they determined, though far from church and priest, not to neglect their religious duties ... Not having been married in their own country the young Iroquois took the Indian maidens (from the Sekani and Shuswap tribes) for their wives (Frisch : Some ethnological… p. 51-64) (p. 287)

Peu à peu, les Kanienkehaka adoptaient aussi des traits culturels : « For example, they adopted the calumet dance of the plains nations. They learned it so well that later in a dance contest with some Cree people the Kanienkehaka won the competition with the calumet dance. » (Ibid.). En revanche, ils maintenaient leurs convictions religieuses : « Traditionalists stayed traditional, and Catholics stayed Catholic. » (p. 288) Le manuel cite l'exemple du jeune Louis Kwarakwante de Kahnawake qui partit pour l'Ouest avec deux amis :

> They were born at a difficult time for the Kanienkehaka. Their lands were being stolen. Their language and culture was under attack. And the means of making a living had been drastically changed. It must have been some slight sense of hesitation, as well as fear, that the three Mohawk voyageurs experienced when they pushed off trom the Lachine wharf in the direction west. (Ibid.)

Deux illustrations montre des campements autochtones dans les environs de Montréal. (p. 288, 291) Le manuel cite le missionnaire De Smet ayant rencontré Louis en 1846, sur les bords du lac Jasper, entouré d'une nombreuse famille, après une absence de quarante ans et sans avoir rencontré de prêtre, mais les enfants savaient réciter leurs prières en iroquois (Frisch : Some ethnological… p. 51-64).

Lors de la fusion de la Compagnie du Nord-Ouest, dont les voyageurs mohawks étaient devenus l'épine dorsale, avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, la plupart rejoignit celle-ci ou bien la compagnie Astor. La frontière américano-canadienne établie dans l'ouest en 1821, la concurrence entre les deux compagnies était intense. « Here again, the Kanienkehaka found themselves caught between two warring factions. Both the Americans and the Hudson's Bay Company wanted the support of the Kanienkehaka. » (p. 289) Pour mieux faire comprendre les enjeux, le manuel se réfère au témoignage de Georges Simpson de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui insistait, à la veille de la fusion sur la nécessité de « re-engage the Iroquois and hunters on the most advantageous terms without delay » (Public Archives Of Canada, Hudson Bay Papers, Simpson Correspondence) (Ibid.) et une année plus tard : « The Iroquois must be engaged without delay, I shall not limit you to terms, we absolutely need their services and you will therefore make the best bargain you can. » (Ibid.) Une longue citation d'une lettre de Colin Robertson, également de Compagnie de la Baie d'Hudson, abonde dans le même sens, en vantant, de sa propre expérience, les compétences des Iroquois dans la navigation et de conclure :

> I have frequently heard the Canadian and and Iroquois voyageurs disputed as regards their merits, perhaps the former may be more hardy or undergo more fatigue, but in either a rapid or a traver, give me the latter, from their calmness and presence of mind which never forsakes them in the greatest danger (Ibid.)

Leurs compétences valurent aux Iroquois des salaires plus élevés et leurs résultats de chasse étaient souvent plus abondants que ceux des peuples de l'Ouest, affirme le manuel, en citant des exemples chiffrés. Ils en prenaient tant que la compagnie commençait à craindre pour la nécessaire reproduction des castors.

Un tableau montre un groupe de Mohawks dans un paysage enneigé et le manuel attire l'attention sur le fait qu'ils portent des couvertures de des chapeaux de la compagnie de la Baie d'Hudson. (p. 290)

Si la plupart des Kanienkehaka finissaient par retourner au pays, d'autres s'installèrent définitivement dans l'Ouest. Un noble anglais en visite dans les années 1850, se souvient de sa rencontre avec und famille mohawk et décrit les habits des chasseurs mohawks, leurs chevaux et les femmes préparant les peaux. (Public Archives Of Canada, Hudson Bay Papers, Simpson Correspondence) Un autre témoignage, celui du professeur A.P. Coleman de l'université de Toronto en 1901, décrit ainsi son guide, Adolphus : « the most typical and efficient Indian I have ever encountered, a striking figure, of powerful physical and tireless muscles, and thoroughly master of everything necessary for the hunter in the mountains […] » (p. 292) (Frisch, Some Ethnological…p. 51-64) Un dessin montre un couple tirant une luge chargée de fourrures. (Ibid.)

Les Kanienkaha de l'Ouest formaient trois groupes: « These three groups are Michel's Band, The Rocky Mountain Kanienkehaka, and the Grand Prairie Kanienkehaka. » (p. 293) Le premier et plus nombreux, des descendants de Michel et Baptiste Calihoo (Karehiio), deux fils de Louis Kwarakwante, s'installerent sur une réserve en Alberta, signèrent le traité No 6 et virent se réduire leur terrain de 25.600 à 15.485 acres en 1928. Par une décision (Order in Council P.C.1958-375) ils furent affranchis et devinrent citoyens canadiens. Le second fut fondé par Ignace Wanyante, un ami de Louis Kwarakwante, et sa femme Marie Sekanaise, et les descendants, parfois mariés à d'autre nations autochtones, mais maintenant leur identité de Kanienkehaka vivent toujours près du lac Jasper en Alberta. Le troisième groupe est formé de ceux du premier qui refusaient et le traité n°6 et l'affranchissement et pratiquaient l'agriculture dans les hautes Prairies. Leur identité fut menacée dans la ruée de l'or du Yukon, mais fut préservée.

Le départ de tant d'hommes loin de chez eux pour travailler en tant que voyageurs, la lourde tâche de s'occuper des affaires de la communauté et de préservera le territoire incombait aux femmes.

> Although this was a considerable challenge, the women of the nation met it successfully. This was the beginning of years of change for the Kanienkehaka, and the women had to make sure that the changes that the Kanienkehaka made were good for them. The Great Law of Peace warns that a person should have vision that will see seven generations into the future. Decisions made today should be made wisely, with the full knowledge and understanding of how they will affect the future of the nation. (p. 294)

Les changements concernaient les techniques de construction des maisons, mais surtout les échanges avec les Européens :

> With more contact with Europeans there was an increase in trade between the native nations and Montreal. Trade items such as iron and brass kettles, knives and hatchets were introduced into the communities of Kanesatake, Kahnawake, Akwesasne, Tyendinaga and Six Nations. All of these items made work for Mohawk women a bit easier. Unfortunately they also heralded the beginning of a decline in some important traditional technologies: pottery, stonework (for example the making of stone knives, mortars, hatchets, and other tools) and woodwork. (Ibid.)

Lord Selkirk ramène d'un voyage à Akwesasne à la fin du 18^{e} siècle l'impression que les habitants ne sont pas plus mal logés que la plupart des ouvriers écossais et même anglais,

qu'ils cultivent le maïs, élèvent du bétail, les hommes vont à la chasse et les femmes font de l'artisanat à vendre. (Un tableau, p. 295, montre un campement de trappeurs autochtones.)

Un autre changement majeur affecta l'habillement à l'aube du 19e siècle. Les femmes commencèrent à utiliser des perles de verre pour décorer les vêtements en cuir et en fourrure, toujours très longs à produire. « Contrary to what many native people think, beadwork is a European technology. Natives originally used either much larger beads made from wood or shell. Glass beads made in Venice or Czechoslovakia were introduced into Mohawk country around this time, as trade items by the British. » (p. 296)

Comme les Kanienkehaka vivant sur leurs anciennes terres n'avaient pas de fourrures à échanger et ne pouvaient pas non plus les rapporter eux-mêmes de leur séjour dans l'Ouest en tant que trappeurs, ils utilisaient leur paye pour acheter des vêtements dans les magasins de la compagnie.

> This may not seem like a huge change for the Kanienkehaka but it was. Traditionally when the Kanienkehaka wanted something from another people they traded for it. Furs from the Kanienkehaka were traded for guns from the Europeans. Mohawk corn was traded for Algonquin venison. At the beginning of the 1800's, however, the Kanienkehaka found themselves selling their service as laborers for cash and using the cash to acquire goods. (p. 300)

Pour donner un exemple, le manuel oppose l'économie traditionnelle, où 3 peaux de castors étaient échangés contre un rouleau de tissu rouge, à l'économie impliquant l'argent comptant, où le Kanienkehaka est payé en argent pour son travail et emploie cet argent pour acheter un rouleau de tissu rouge. Des facsimilés (p. 297-8) de listes de chargement de la Compagnie de la Baie d'Hudson de 1715 donnent une impression de cette comptabilité, tandis que la page 299 présente le portait d'une femme de Kahnawake des années 1800 portant une couverture de la compagnie.

Tandis que, malgré l'absence des hommes partis travailler au loin, une part essentielle de la société mohawk pouvait être préservée, ce changement dans l'économie leur faisait perdre une partie de leur indépendance :

> As they grew accustomed to the things that the European society could provide them with, they began to realize that the only way to get things was to work in the Euro-American world for cash. With cash, these items could be purchased. It is important to point out that if the Kanienkehaka had not had their land stolen, these changes may not have taken place. A nation must be independent to be truly a nation. But freedom depends upon the nation having enough land and natural resources to support its people. The Kanienkehaka of a later day realized the need to regain their traditional lands and to preserve the lands they occupied. (p. 300)

Le chapitre sur la guerre de 1812 débute par un récapitulatif des villages mohawks au début du 19e siècle : Kahnawake, Akwesasne et Kanesatake sur le territoire de Kanienkeh et à l'extérieur : Tyendinaga ainsi que la réserve des Six-Nations sur la rivière Grande. Après les difficultés du siècle précédent, les Kanienkehaka se trouvaient sur la défensive, selon le manuel : « If the Kanienkehaka were to survive as a people, additional attacks from Euro-American society must be successfully thrown back. This is the only way the culture, language and the Great Law of Peace could be preserved for generations. » (p. 302)

Or, le désir d'une période de paix qui aurait permis une reconstitution, fut vite déçu par la guerre entre les Britanniques et les Etats-Unis en 1812 : « Again the Kanienkehaka found themselves caught in the middle of a conflict that was not their own. » (Ibid.) Le manuel

explique ensuite les raisons de cette guerre qui ne concernait pas les Mohawk : « Generally, as with most wars fought by Europeans, greed was an underlying motiation. » (p. 304) L'intention des Etats-Unis était de vaincre les Britanniques en Amérique du Nord. Une carte présente les principales batailles de la guerre de 1812 (p. 303).

Dans un premier temps, les Kanienkehaka refusèrent de prêter main forte aux Britanniques et désiraient rester neutres :

> This refusal earned them the anger of the governor of Upper and Lower Canada, Sir George Prevost. Prevost was new to dealing with the Kanienkehaka. He had not yet learned that the Kanienkehaka did not consider themselves as Canadian citizens. The Kanienkehaka told Prevost that they would defend their own lands, but not under the command of Canadian or British officers. (Ibid.)

Un extrait du journal de John Norton rend compte des discussions sur la neutralité parmi les Mohawk (p. 304-306) qui rappelle entre autres que leur loyauté précédente à la couronne anglaise avait été peu honorée et que leurs intérêts avait été totalement ignorés par les accords conclus. Et de rappeler : « In standing between them (the English) and the French, many a Valiant Warrior has fallen. But although we have thus been weakenend and deprived of our independence, it has not been by the Victory of a Conqueror – it has been the neglect or Unkindness of our Friends. » (p. 306) (Norton, John The Journal of Major John Norton, Toronto, Champlain Society, 1970, p. 293)

Or, en octobre 1813, les Mohawk étaient forcés de se défendre contre une attaque de leur territoire. Une armée composée de 460 soldats britanniques, franco-canadiens et mohawk commandée par Charles de Salaberry (dont la page 307 contient le portrait) réussit à mettre en déroute les 4000 soldat américains commandés par Purdy qui, par la suite, ne devaient plus tenter d'attaquer Montréal. Une autre attaque américaine devait être repoussée par à Beaver Dam en 1914. Or, comme le montre la description de la bataille (p. 308) (Norton, p. 293) et le commentaire de Norton (Norton, p. 293), la bravoure des combattants mohawk ne fut pas reconnu à sa juste valeur par la postérité.

Un passage traite ensuite de la neutralité d'Akwesasne, qui n'avait jamais eu à se défendre lors de cette guerre, en revenant sur son passé depuis 1796, car depuis, trois agents rémunérés par l'Etat de New York avaient été prévus et élus comme le stipulait une loi de 1802 que le texte cite (p. 308) (Frisch, Revitalization, p. 77) Or, Akwesasne continuait à élire 12 chefs selon leur système traditionnel, ignorant largement les agents new-yorkais. (p. 309)

Pendant la guerre, les habitants d'Akwesasne furent confinés dans leur village, ce qui les coupa de leur ravitaillement et les obligea à demander de l'aide aux belligérants, avec pour conséquence une division du village : « The British would only give aid to the Kanienkehaka on the 'Canadian side of the River' and the Americans would only supply the Kanienkehaka on the 'American side'. From this time on the Americans and the British refused to treat Akwesasne as one community. » (p. 309) Et les agents américains s'occupaient seulement de leur côté.

Après la guerre, les Britanniques, comme l'explique Fr. Joseph Marcoux en 1818, en voulaient aux habitants du village pour être restés neutres, et devant l'interdiction de chasse sur la rive sud, les habitants devait demander le secours des Américains. Or,

> the Americans were beginning to realize an important lesson, one that they were to use many times later in the future. The best way to control a people is to make them dependent. Soon the Akwesasne people on the

> south side were dependent upon food provisions from the Americans. The Americans could then starve the people into submission and force them to accept the trustee system of government. (p. 309-10)

Une tentative de soldats américains d'inciter des jeunes Mohawk qu'ils avaient enivrés et armés, à attaquer des Anglais, échoua. (p. 310) Or, la leçon mentionnée ci-haut avait des adeptes des deux côtés :

> The Americans and the British knew that the best way to gain control over a people was to make them dependent. Another method of doing this is to divide a people. There is an old British saying, Divide and Conquer. By refusing to recognize the Akwesasne Kanienkehaka on both sides of the river the Americans and the British were together contributing to a division in the community. (p. 310)

La division déjà entamée par les deux systèmes de représentation coexistant, les chefs traditionnels et les agents, même si le dernier n'avait pas l'appui populaire, finissait par avoir des effets négatifs très tangibles :

> The Akwesasne people controlled lands on both sides of the river. Some lands were used for hunting, while others were reserved for farming. The new trustees immediately began giving up these lands when they assumed power. This action showed very clearly who the trustees were really working for: the government of the United States, not the Kanienkehaka. (p. 311)

Le traité de paix signé entre les Etats-Unis et les Britanniques le 24 décembre 1814 restaura aux nations autochtones les pleins droits et les frontières des territoires occupés par eux avant les hostilités. Or, il n'en fut rien : « Neither the British nor the Americans respected this part of the treaty. Fr. Marcoux reminded the British of their responsibilities to the Kanienkehaka in this regard. His advice and pleadings went unnoticed. » (Ibid.)

En 1821, trois agents, soutenus par un groupe de Mohawk de la partie méridionale, puis rejoint par deux autres en 1824, déclarèrent leur appartenance aux Etats-Unis (Frisch, Revitalization, p. 84) puis « immediately set out to betray the trust of the people by selling more reserve land. » (Ibid.) Tout alla apparemment vite : « The Kanienkehaka were surrendering their rights and their lands. The greatness of the Mohawk Nation was becoming a memory that only the very old could recall. A generation of Kanienkehaka at Akwesasne were born into an American system. » (Ibid.)

Les remarques de Delafield (Frisch, Revitalization, p. 84) permettent de connaître certains aspects de la vie à Akwesasne : une agriculture variée, des activités de chasse et surtout un service religieux catholique fervent, harmonieux et solennel, puis aborde le partage du travail dans l'agriculture et des coutumes matrimoniales. (Frisch, Revitalization, p. 84) (p. 311) La reproduction de la bataille de Queenston Heights du 13 octobre 1812 (p. 314) est amplement commenté : il résume les événements survenus sur trois jours dans une seule représentation et une copie ultérieure aurait inversé les couleurs de uniformes des combattants. (Or, comme l'ensemble du livre, cette reproduction est en noir et blanc.)

La partie sur les Kanienkehaka et les Patriotes débute par un rappel des droits garantis aux Franco-canadiens lors de la capitulation et l'Acte de Québec de 1763. Or, cela ne valait qu'aussi longtemps qu'on avait besoin d'eux. Une fois ce temps révolu, ils étaient autant ignorés que ceux des Premières Nations : « During the American War of Independence and the War of 1812, the British needed the support of both the French and native people. After these conflicts ended, the British began to ignore the rights of both the French and native people in Canada. » (p. 316)

Le manuel relate ensuite les raisons des « Patriotes » de se rebeller et celles des classes populaires du Haut-Canada et leur lutte pour un régime plus démocratique, ainsi que les étapes du mouvement, qui ne concernait pas les Mohawk, même s'ils étaient plus proches des Français :

> The Kanienkehaka were not interested in this latest conflict between the French and English. Many of the injustices that were being done against the French were also being done against the Kanienkehaka. The Kanienkehaka along the St. Lawrence were closer to the French in these days than they were to the English. The second language of the Kanienkehaka during this part of the nineteenth century was more likely to be French than English. The missionaries who served the Kaienkehaka were usually French speaking. The farmers and traders that the Kanienkehaka had dealings with were French, as were the voyageurs who the Mohawk men worked with. (p. 317)

Or, les Kanienkehaka étaient prêts à intervenir seulement au cas où ils seraient attaqués. Ce fut le cas quand en décembre 1837 une rumeur voulait que les patriotes se dirigent vers Lachine pour se procurer des armes dans les magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson, employeur de beaucoup de Mohawk, qui les appela à sa défense. Ils furent joyeusement accueillis, comme le prouve une citation (Devine, E.J. : Historic Caughnawaga, Montréal, Messenger Press, 1922) (p. 318) mais ce fut une fausse alarme.

L'année suivante, le 4 novembre 1838, un dimanche, les patriotes marchèrent sur Kahnawake pour se procurer des armes mais aussi en sachant que les habitants avait été prêts à défendre Lachine avec les Anglais.

> The Chateauguay Patriotes felt that the Kahnawake guns should be captured and the Kanienkehaka disarmed. In this way the Kanienkehaka would not interfere on behalf of the English. The Patriotes did not understand that the Kanienkehaka were not interested in the conflict between the French and the English. The Kanienkehaka only wanted to be left alone. (Ibid.)

Le village, comme le relate le manuel, comportait des maisons en pierre et en madriers et s'était élargi entretemps au-delà de ses défenses de palissades. Les patriotes avaient l'intention de bloquer les Mohawks dans la chapelle et les tenir en otage pour obtenir des armes, mais leur plan fut déjoué par une vielle femme mohawk qui les remarqua et avertit l'assemblée à temps et les Patriotes encerclés à leur tour durent se rendre. Les Kanienkehaka ne crurent pas leurs affirmations : « The Patriotes claimed to be coming in friendship. The chiefs from Kahnawake asked why friends came armed to kill. The Kahnawake men took the Patriotes prisoner, bound them with sand delivered them to a jail in Montreal. » (p. 320) Mais quand ils apprirent que deux de leurs prisonniers devait être exécutés, ils intervinrent par une lettre aux autorités anglaises :

> « They did us no harm. They did not shed the blood of our brethren. Why shed theirs? The services which we rendered His Majesty and those which we will not hesitate to render in the future, give us the hope that our prayer will find its way to the heart of Your Excellency. » (Devine) But the petition did not find its way to hearts of the English. The prisoners suffered the extreme penalty of the law for a cause which has since been recognized as just. They were executed.

Or, des Mohawks participèrent à d'autres actions contre les Patriotes ensuite :

> There were still more Patriotes in Chateauguay and they needed to be routed out. The Kahnawake men joined with the Lachine Brigade once again to attack Chateauguay. By the time the combined force of the Lachine Brigade arrived in Chateauguay the Patriotes had all fled. This infuriated the English from Lachine. They began burning homes, pillaging and attacking innocent people. (Ibid.)

Les Kanienkehaka en étaient-ils responsables? Le manuel réfute cette version : « At first many people assumed that the Kanienkehaka had been guilty. They were willing to blame the Kanienkehaka for these acts, even before an investigation had been carried out. An investigation was finally called, and the blame was properly set on the English from Lachine. » (p. 320-1) Par une lettre citée par extraits (Devine) (p. 321), Lord Glenleg félicita et remercia ensuite les Kanienkehaka, au nom de la reine, de leur précieux soutien et annonça une récompense sous forme de cadeaux. Conseillés par le Fr. Marcoux (dont le portrait figure p. 334) les Anglais renonçaient à leur idée de leur offrir la nationalité britannique de plein droit, et bâtirent plutôt une école, ce que le manuel commente ainsi :

> Both Fr. Marcoux and Major Christie misunderstood the Kanienkehaka. It was not necessary to reward the Kanienkehaka for defending their own lands. By defending their land, the Kanienkehaka had not joined with the British against the French. They had simply been protecting the interests of the people of Kahnawake. Such a defense did not make the Kanienkehaka pro-British or anti-French. It simply showed that they were Kanienkehaka. (Ibid.)

La rébellion se solda par une répression (un dessin représente la pendaison des patriotes, p. 319) qui frappa durement « both the French and later native people in the next thirty years. » (Ibid.) et priva de droits les Franco-canadiens qui espéraient, depuis, le jour qui leur permettrait « to throw off English rule and declare themselves a free people with their own customs, language and form of government. » (p. 322)

Quant aux Mohawk, les hommes étaient souvent absents de leurs villages et employés par les compagnies de traite ou encore comme marins sur les rivières(un photo montre une barge chargée de bois traversant les rapides de Lachine, p. 322) , une de leurs occupations favorites et décrite par un passage …(Seven Generations, A History Of The Kanienkehaka, field notes and manuscript file, folder 20) (p. 323-4) accompagné par une illustration montrant des voiliers (p. 323)et la photo d'un groupe de Mohawk River pilots (p. 324). C'était eux qui prenaient en charge les gros bateaux à vapeur pour les guider à travers les rapides de Lachine, comme le raconte un guide touristique du 19^{e} siècle (p. 325-6), accompagné de deux photos (p. 327 et 329) (folder 20) Ces pilotes, parmi lesquels le manuel retient tout particulièrement Kahonwasene (Big John Canadian) et Kanatsiohare (John Patton), étaient présents sur toutes les sections du Saint-Laurent et de la rivière de l'Outaouais.

D'autres travaillaient dans l'exploitation du bois, au 19^{e} siècle, comme le montre une photo du « Elk Lake Logging Camp, Ontario » (p. 325).

En même temps, la vie changea rapidement dans la communauté. La langue mohawk avait depuis toujours régi la vie mais aussi le commerce avec les étrangers. L'école construite sans les consulter, pour remercier les Kanienkehaka de leur action pendant la rébellion des patriotes, la question de la langue créa un conflit :

> Fr. Marcoux and Major Christie argued about whether French or English should be used in the school. The Kanienkehaka preferred and insisted on Mohawk. If anyone in the village wanted to learn French, they could learn it from the priest. If anyone wanted to learn English, they could go to the British government agent in the community. (p. 329)

A part cela et comme toujours, « the men continued to work at jobs away from the communities, and the job of running the affairs of the village was left to the women. Farming was not practised in Kahnawake on any large scale. » Un changement important concernait les structures familiales :

> Families continued to live in large groups of extended families. Both the British and the French considered this custom a primitive one. They encouraged the Kanienkehaka to abandon this in favor of living in small houses with just the nuclear family. Although Mohawk people did not immediately give up the old tradition of the extended family, this change did begin to occur in the mid nineteenth century. When families broke up in this fashion, usually a newly married couple built a house near the house of one of their parents. (p. 330)

Le manuel explique ensuite que les Kanienkehaka ne considéraient pas le terrain comme propriété de personnes, mais de la nation :

> If a woman wanted to farm a particular piece of land, she would prepare the land with the help of her family and friends, plant the crop, take care of it and harvest it. A portion of the crop was shared with all of those who helped with the work. Kahnawake was a village surrounded by some farmlands, sugar bushes and hunting lands. When a family stopped farming a particular piece of land, the land was allowed to rest for a few years. Then the same family could return to it or a new family planted there. If any disputes arose about land, they would be solved in the general council of the people. (Ibid.)

Les perceptions européennes et autochtones différaient sur ce point : « The British claimed that the Kanienkehaka did not know how to manage land. It is true that Mohawk people did not manage lands in the British way, but they certainly knew how to manage lands according to their own traditions. » (Ibid.)

Les hommes d'Akwesasne ainsi que ceux de Kanesatake et de la réserve des Six-Nations étaient plus impliqués dans l'agriculture de grande envergure. Une photo montre des champs à Kahnawake (p. 331)

Dans la conclusion du chapitre, le manuel insiste sur la fierté de Mohawks :

> The Kanienkehaka have a tradition of being a proud and independent people. It is difficult for a people to be proud if they are not independent. If a people rely upon some other government and culture to provide them with what they need, then they will soon be reduced to a welfare state. (p. 332)

D'où la nécessité de disposer de terrains nécessaires pour nourrir les habitants et maintenir garanties les frontières reconnus par les Français et les Anglais. Or, connaissant une population en croissance depuis le milieu du 19^{e} siècle, les habitants de Kahnawake réclamaient le retour de terrains qu'ils avaient prêtés aux Français contre le paiement d'une rente :

> The people of Kahnawake decided that they needed the return of their eastern land for this expanding population. Consequently, the Kahnawake council informed the British that they wanted their land back instead of receiving further rents. They recalled past decisions including the Gage Concession. They reminded the British of promises made by officials of the British government for the restoration of their lands. The land in question had long ago been sold by the Jesuits, even though it was Kahnawake land. The British started an investigation but came up with nothing to support the claims of the Kanienkehaka. (p. 331)

La tentative de Fr. Marcoux pour les aider, ne porta aucun fruit : « Fr. Marcoux believed that the Kanienkehaka could receive justice at the hands of the British authorities. He soon learned differently as did the Kanienkehaka. » (Ibid.) Au contraire, les rapports devaient s'envenimer de plus en plus entre les Anglais et les Kanienkehaka :

> As the nineteenth century reached its mid peak in 1850, plans were underway for the creation of an Indian Act. This would be a law to help « civilize » the Kanienkehaka and the other native nations of Canada. It was only through such a law, the British realized, that non-native people could ever gain complete control over the little remaining lands in the possession of native people. (p. 331-2)

Le 21^{ième} chapitre annonce « la naissance de deux nouvelles occupations » et débute en constatant que le Canada et les Etats-Unis, en rapide croissance tous les deux, se trouvaient

devant de graves problèmes : « By 1850 the threat of rebellion in Canada had been overcome, but the divisions in the United States were just beginning to develop. In 1865 the United States found itself embroiled in a major civil war. » (p. 335)

Quant au Canada, ce fut l'intensification de l'expansion vers l'Ouest. D'abord, on procéda à l'appropriation des territoires des Premières Nations, par divers moyens : « The government set about establishing treaties with the various native nations encouraging them, forcing them or tricking them into signing away most of their lands. This opened the west to European settlement. » (Ibid.) Pour unir le pays et disposer d'un moyen de transport rapide, un chemin de fer fut construit. Les grandes compagnies éliminaient les nombreuses petites entreprises de chemin de fer par un processus que le manuel trouve nécessaire à expliquer : « In order to understand how this could happen, one must understand capitalism, the kind of economy that both Canada and the United States follow. In a capitalist system there is free enterprise. In free enterprise all companies compete against one another. The company that competes the best wins the business. » (Ibid.) Les deux pages suivantes sont consacrées au processus du dumping mis en œuvre par le Grand Trunk Railway contre ses concurrents et l'établissement de son monopole (sans toutefois avoir recours à ces termes). Puis, il se consacre à la construction du pont de chemin de fer à travers le Saint-Laurent, dont les pierres provenaient de Kahnawake. James Hodge, le directeur du chantier devait négocier leur achat avec les Kanienkehaka, comme il le raconte dans un extrait reproduit par le manuel (p. 339-40). L'affaire fut conclue et fournit des emplois aux Kanienkehaka, pourtant passagers :

> They were willing to sell stone to the Grand Trunk Railway and the village would make a small profit. Kahnawake men would transport both the stone from their quarries and timber and stone from other quarries to the bridge site. This created work for the people. However, once the bridge was completed quite a few of Kahnawake men would be out of work. (p. 340)

Une fois le pont construit, il y aurait moins besoin de pilotes pour navires.

Le manuel illustre ces divers emplois par des photos : « 19th Century Mohawk Bridgemen » (p. 338), « Mohawk Quarrymen » (p. 339) et « 19th Century Mohawk Construction Workers » (p. 340) et la photo d'un chantier sans plus de précisions (p. 342). La construction du pont laissa de nombreuses traces dans la mémoire orale du village comme en témoigne le récit d'un Mohawk âgé sur les expériences de son grand-père :

> Back in those days, we Indians used to work quite a bit on the river ; delivering big boats to Montreal and all that. Well, when they was building this Victoria Bridge, not the one there now, the old one; Mohawk men got work delivering stone to the masons and engineers. Mohawks love to build things. So when the people from town were watching the bridge get built, well some of the younger men just climbed up to take a look at how it was done. Well don't you know that the Frenchmen they had working up there was so scared, they had to hold onto everything they could so as not to fall off. That old engineer wasn't getting anything done with so many scared Frenchmen working for him. Course, the guys from town wasn't scared. They just walked along the support beams, looking the job over and making note as to how it was all done. The engineer saw this so he wanted to hire a Indian fella, but there was a problem. The Indian could only speak Mohawk. So the engineer had to hire a whole crew of Indians so that they would all understand one another. Every crew had about five guys who could speak only Mohawk, and a foreman who spoke Mohawk and English or French. This is how we got into the construction business. (Seven Generations, A History Of The Kanienkehaka, field notes and manuscript file, folder 11) (p. 341)

Ainsi, beaucoup d'hommes de Kahnawake, Akwesasne et Kanesatake devinrent une main-d'œuvre recherchée pour la construction du pont. A cette occasion, le manuel prend soin de lever un malentendu :

> Euro-Americans think that the reason that Mohawk men make such good high construction workers is because they are not afraid of heights. This is not the case, as most young Kanienkehaka know. An ironworker recently put it best when he said: « A good ironworker is afraid of high places. I don 't want to work with no fool who'se not a little bit afraid of being up so high. Its the fear that gives you the edge, that keeps you alert. If you weren't afraid, at least a little, then you wouldn't have that edge. No, a Mohawk is afraid of heights just like the next guy. The difference is, the Mohawk is willing to deal with it. (Seven Generations, A History Of The Kanienkehaka, field notes and manuscript file, folder 11) (p. 341-4)

L'inauguration festive du pont en aout 1860 (une photo, p. 343, montre l'arrivée du prince de Galles) qui dura une semaine entière comprenait aussi un spectacle de canoés exécuté par des Mohawk admiré par les distingués spectateurs britanniques (cf. photo 343) et mentionné dans la presse londonienne (Seven Generations, A History Of The Kanienkehaka, field notes and manuscript file, folder 13) (p. 344) L'Europe de cette époque commençait à s'y intéresser : « The 1860's were an age when people in Europe were becoming fascinated by the stories of native people that drifted across the Atlantic in popular novels and folklore. Audiences were eager to see spectacles about native people in any form in which they could be provided. » (p. 344)

Ainsi, deux Kanienkehaka participèrent au pavillon canadien à l'exposition universelle de Paris en 1867 et quinze autres entreprirent un tour d'Europe une année plus tard pour montrer des compétitions de Lacrosse (une illustration montre un match de lacrosse entre Kahnawake et les Montreal Shamrocks, 345) et des dances, suivies par quinze autres en 1876 :

> They exhibited their skill in the presence of enthusiastic thousands, in England, Scotland, and Ireland, and before they returned home they had the honor of playing lacrosse in the courtyard of Windsor Castle, with Queen Victoria as an interested spectator. At the end of the game, they read an address to Her Majesty and presented a handsome basket made of birch bark. The queen graciously thanked them for the gift and gave each of the players a signed portrait of herself, and then, to crown a perfect day, regaled them with a sumptuous supper. (La reference annoncée ne figure pas dans l'annexe) (p. 346)

Le manuel commente ces événements par une réflexion sur les perceptions mutuelles :

> The exhibitions that the people put on in Europe were authentic demonstrations of Mohawk dance, sport and arts. The audiences in Europe had stereotypes of native people. They thought that all native people wore large feather headdresses, were semi-civilized and dangerous. European audiences expected to see native people who conformed to their stereotype.

Il définit ensuite le stéréotype comme « an idea that a person has about how another person will act, look and be, according to some single model » (p. 346) En pratique, cela signifie:

> When somebody says that « all white people are the same, so he must be the same because he is white », or when somebody remarks that « all black people are ... « this is stereotyping. Stereotypes can be either negative or positive. For example a positive stereotype is when somebody says « all Mohawks are strong » or « all Jewish people are smart ». A negative stereotype is when somebody says something like, « All black people are lazy » or « all Indians are dumb ». It is true that some Kanienkehaka are strong, some Jewish people are smart. But there are also some Kanienkehaka who are weak and some Jewish people·who are not intelligent. Every culture is made up of individuals and al individuals are different. Many groups of people have been hurt by stereotypes. This includes native people. (Ibid.)

Cette explication sert ensuite à mieux appréhender le fait que les spectacles des Kanienkehaka en Europe était bientôt plutôt à l'image des attentes européennes qu'authentiques :

> When the Kanienkehaka traveled across Europe as entertainers, they soon learned that Europeans wanted to see a certain kind of show. They expected native people to look a certain way and to sing a certain kind of song and to wear a certain kind of clothing. These looks, songs and clothes were all typical of the styles of the native peoples of the plains. (p. 349)

Cinq photos montrent des Mohawk de la « Deer family » d'Akwesasne s'exhibant dans l'industrie du spectacle (p. 347-8) et une autre montre les « Deer brothers » sur leurs chevaux (p. 350), une dernière, d'une jeune fille portant des bijoux traditionnels, figure à la fin du chapitre (p. 352).

Le manuel cite comme exemple les « Wild West Show » dont le premier fut mis en scène par Buffalo Bill Cody en 1883, concurrencée Pawnee Bill's Wild West Show, the Miller Brother's 101 Ranch Real Wild West Show et le Texas Jack's Wild West Show dans lequel figuraient avant tout des Kanienkehaka de Akwesasne et Kahnawake.

> European audiences wanted to see Plains Indian shows, not traditional Mohawk dance and sport. The Kanienkehaka were involved in the entertainment business as a way of making a living and they gave the audiences what they wanted. Soon, the women of Kahnawake and Akwesasne were making costumes of leather decorated with the beaded designs of the Sioux. Men from Kahnawake and Akwesasne became skilled at horsemanship and put on dazzling displays of trick riding. (p. 349)

Une famille d'Akwesasne, celle de Jim « Running Deer », mondialement connue, revendiqua le titre de « 'last hereditary chief of the Iroquois.' He was neither a hereditary chief nor the last of the Iroquois. This was simply a way of making his billing more mysterious and attractive. » (Ibid.) Dans le même but, des femmes autochtones se présentaient comme des « princesses » (Ibid.) Même au-delà de l'arrêt du « Buffalo Bill's Show » en 1916 et le dernier Wild West Show en 1938, des Kanienkehaka, par familles entières, contenaient à monter des spectacles : « Such acts as lifting two tables by the teeth, juggling, and doing interpretations of modern dance were shown on the stages of Europe and the United States. Mohawk men and women were some of the earliest contributors to the emerging stage shows of Vaudeville and Broadway. » (p. 350)

Petit à petit pourtant cela commença à faire éroder leur culture authentique :

> Mohawk people started to believe that the show songs, dances, and costumes were part of traditional Mohawk culture. Soon, people began to forget the songs, dances and clothing of the Kanienkehaka. There were always some who remembered these of course. They were preserved by the traditionalists. Unfortunately, Catholic and Protestant Kanienkehaka began to think that these traditions only belonged to those who followed the traditional religious beliefs. (p. 350-1)

Et le manuel de rappeler: « Authentic Mohawk song and dance is a beautiful and ancient tradition. The right to learn these songs and to participate in the social dances of the Kanienkehaka belong to all Mohawk people. Without their own songs and dances, how can the Kanienkehaka survive as a distinct and sovereign culture? » (p. 351)

Cette question forme une transition vers le chapitre suivant traitant des tentatives d'assimilation. Il rappelle initialement l'égalité entre nations qui avait prévalu pendant des siècles et aussi longtemps que les Euro-Américains avaient eu besoin de l'aide militaire des Premières Nations. Or, « after the War of 1812 the Euro-American nations stopped treating the Six Nations as equals. They began to treat the Six Nations as if they were conquered nations. Why did they do this? » (p. 353)

Pour y répondre le manuel explique que la victoire britannique sur les Français au Canada et l'établissement des Etats-Unis à l'est du Mississippi avait rendu ces deux puissances confidentes de leur pouvoir : « Neither felt the need to have the support of native allies any longer. Therefore, they did not care if they insulted native people by treating them not as equal and sovereign nations, but as dependents to either Canada or the United States. » (Ibid.)

En même temps, ils avait un grand désir de nouvelles terres pour leur population grandissante.

> The American and Canadian governments stopped at nothing to get native land. They tried to buy native land. If native people did not want to sell, then the American and Canadian governments tried to trick native people out of their land. If this did not work, than the American and Canadian governments had laws which made it legal in their eyes to dispossess native people of their lands. (Ibid.)

Les voies pour y arriver se distinguaient. Dès leur indépendance en 1776, les Etats-Unis, selon le manuel, essayèrent le contrôler les territoires, la culture et la vie politique des Iroquois : « The ultimate goal of the United States government was the destruction of native culture and the seizure of native lands. » (p. 355) Il cite, sur plus de cinq pages (p. 355-360), un long extrait du texte « A Century Of Dishonor » de 1881, dans lequel Helen Hunt Jackson dénonce les torts faits aux Premières Nations, contraires aux principes de justice que les Etats-Unis réclament. Elle constate, entre autres : « So long as there remains on our frontier one square mile of land occupied by a weak and helpless owner, there will be a strong and unscrupulous frontiersman ready to seize it, and a weak and unscrupulous politician, who can be hired for a vote or for money, to back him. » (p. 355) Elle rappelle que 130.000 Autochtones vivant aux Etats-Unis ne demandent aucune assistance au gouvernement et que d'autres 84.000 sont rémunérés partiellement par l'Etat pour des travaux utiles à la communauté, 55.000 vivent au seuil de la pauvreté sans jamais rien demander et seulement 31.000 dépendent entièrement des aides, pour réfuter l'argument qu'ils refuseraient de travailler pour leur subsistance. (p. 356-7) Les inustices, selon elle, sont universelles: « There is not among these three hundred bands of Indians one which has not suffered cruelly at the hands either of the Government or of white settlers. The poorer, the more insignificant, the more helpless the band, the more certain the cruelty and outrage to which they have been subjected. » (p. 357) C'est l'idéologie répandue, qui, selon elle, rend possible un tel traitement :

> One of its strongest supports in so doing is the wide-spread sentiment among the people of dislike to the Indian, of impatience with his presence as a « barrier to civilization » and distrust of it as a possible danger. The old tales of the frontier life, with its horrors of Indian warfare, have gradually, by two or three generations' telling, produced in the average mind something like an hereditary instinct of unquestioning and unreasoning aversion which it is almost impossible to dislodge or soften. (Ibid.)

Les rapports pourtant éloquents sur les torts commis dont elle cite des extraits n'ont aucune suite, comme celui de 1869, résultat d'une enquête gouvernementale qui avait trouvé :
« Taught by the Government that they had rights entitled to respect, when those rights have been assailed by the rapacity of the white man, the arm which should have been raised to protect them has ever been ready to sustain the aggressor […] Every crime committed by a white man against an Indian is concealed or paliated. Every offence committed by an Indian against a white man is borne on the wings of the post or the telegraph to the remotest corner of the land, clothed with all horrors which the reality or imagination can throw around it. » (p. 358) Le manifeste se termine par un appel vibrant:

> Cheating, robbing, breaking promises - these three are clearly things which must cease to be done. One more thing, also and that is the refusal of the protection of the law to the Indian's rights of property, « of life, liberty, and the pursuit of happiness. « When these four things have ceased to be done, time, statesmanship, philanthropy, and Christianity can slowly and surely do the rest. Till these four things have ceased to be done, statesmanship and philanthropy alike must work in vain, and even Christianity can reap but small harvest. (Jackson, Helen : « A Century of Dishonor », New York, 1881) (p. 360)

Cet appel fut entendu, selon le manuel, et conduisit au Dawes Act qui permettait l'attribution individuelle de 160 acres de terre, toujours sous tutelle gouvernementale. Or, censé aider les Autochtones, ses effets furent néfastes :

> However, the Dawes Act was detrimental to the quality of life of native people. The social structure of the many nations deteriorated. Native people were swindled out of their property and life on the reservation came to be characterized by disease, poverty and loss of spirit. Because of the Dawes Act, two thirds of native land amounting to 92 million acres were turned over to the Americans. (p. 360)

Pour ce qui est le l'attitude canadienne, le manuel lui atteste un respect des Kanienkehaka et de la plupart des autres Premières Nations jusqu'à la fin de la guerre en 1814. « They may have looked down on native people privately. However, they did not show this in the public conferences they held with native people, such as those in which they requested young Mohawk men to go to war in British battles. » (Ibid.) Dans une seconde phase, en revanche, prévalait le projet de « civiliser » les Premières Nations pour mieux accéder à leurs terres.

La Commission Bagot, mise en place en 1842 recommanda de ne plus faire de différence entre citoyens canadiens et de cesser les paiements annuels et les présents aux Autochtones. Le manuel reconnait que les lois votées sur cette base entre 1850 et 1867 avaient aussi des motifs louables : « In some respects these laws were meant to protect native people. On the other hand, they encouraged native people to become a part of Canadian society as quickly possible. These laws outlined ways in which Canada could transform native people into Canadian citizens. » (Ibid.)

Ces lois votées sans consulter les principaux intéressés étaient censés « résoudre le problème indien. » : « What was the Indian problem? The very fact that there were native people with native land was viewed as a problem to the British. » (Ibid.) Or, du point de vue des Kanienkehaka, le problème était que les Britanniques étaient incapables de saisir la conception du territoire qui était la leur :

> One particular feature of Mohawk culture was bothersome to the British. The Kanienkehaka were a matrilineal society. The power of the society rested in the women. The lands were owned by the women. Only with the permission of the women could the lands be sold. The Kanienkehaka regarded the earth as mother. The respect that the Kanienkehaka had for mothers of the nation, they had for the lands. As a whole, the people did not want the lands to be sold. (Ibid.)

La période de l'« Acte de L'Amérique du nord britannique » en 1867 à la « Loi sur les Indiens » de 1876 et ses changements en 1884 est définie comme la phase 3, par le manuel. Par la première, toute autorité dans le domaine des Premières Nations était attribuée au gouvernement fédéral. La seconde avait eu, comme prédécesseur, une loi « pour la civilisation graduelle des tribus indiennes des Canadas » de 1857, qui prévoyait leur « émancipation » rapide : « Enfranchisement means that a native person ceases being a member of a native nation and becomes a citizen of Canada. An additional law was passed in 1859 called « the Civilization and Enfranchisement Act of 1859 » (p. 362). Après diverses autres lois, la Loi sur les Indiens fut votée en 1876, dont le but est identifié ainsi par le manuel : « The purpose of the Indian Act was to weaken the power and prestige of traditional native government, to remove women of the nations from positions of power, to give native people Canadian citizenship, and to gradually terminate all claims of native people to lands in Canada. »(Ibid.)

Selon le point de vue de la nation mohawk, cependant, le gouvernement n'avait aucun droit d'ingérence dans ses affaires internes, puisqu'elle n'avait jamais été défaite et ne s'était

jamais rendue : « The Kanienkehaka would have to ask to be under the Indian Act in order to come under its jurisdiction. » (Ibid.)

Les changements apportés à la loi devaient faciliter l'émancipation des nations plus « acculturées » de l'Ontario et du Québec. Ce fut la phase 4 (1884-1890) voyant l'entrée en scène du « Département des Affaires indiennes » et ses tentatives d'imposer un autre modèle de fonctionnement politique des communautés.

La réponse des Mohawk est illustré par l'exemple de Tyendinaga qui avait résisté, en 1888, contre les ingérences de l'agent indien et avait insisté pour maintenir son système de représentation. Des extraits d'une lettre adressée au gouverneur en octobre 1888 sont cités par le manuel. A la fin de cette lettre, les Kanienkehaka dénoncent une intoxication systématique par l'alcool les jours d'élection. (p. 363) Cette lettre restée sans réponse, les habitants en écrirent une seconde, rappelant les engagements de non-ingérence pris à différentes occasions par les Britanniques, y compris la garantie de la Proclamation Royale pour leurs territoires et enfin, dans un extrait cité par le manuel, de ses promesses de paix et d'amitié, assurant au retour que leur propre loyauté était toujours entière. (p. 363-5) La lettre, pas plus qu'une délégation envoyée au gouverneur en 1889, avec une pétition qui insiste sur le pouvoir toujours pratiqué de leur autogouvernement (p. 365), n'apportait la reconnaissance de leurs droits par le gouvernement canadien. Ils s'y adressèrent alors directement par une longue pétition rappelant un passé séculaire de rapports égalitaires et se terminant ainsi :

> Brother! It is now 225 years since our forefathers and others have signed an agreement. As Captain Joseph Brant long afterwards said in one of his speeches that the Mohawks were determined to sink or swim with the English. But Sir, we are sinking fast because our treaty right is neglected. (p. 366)

Les autres communautés Kahnawake, Kanesatake et Akwesasne souhaitaient également maintenir leur façon de s'auto-gouverner et adressèrent des lettres aux représentants anglais comme celle de Kahnawake de décembre 1890 citée par extraits, dans le manuel (p. 366) ou la pétition venant des habitants d'Akwesasne signée par plus de 1000 Kanienkehaka des trois communautés. « They were calling for a preservation of the Confederacy, which was now struggling for life against religious, political and geographic differences. » (Ibid.) Finalement, une assemblée publique fut organisée à Kahnawake, à laquelle le responsable des Affaires indiennes , T.M. Daly, prit la parole pour exhorter les Kanienkehaka d'accepter le nouveau système qui était à leur avantage et de ne pas retourner en arrière : « If we do not meet your wishes, said Mr. Daly, you must not think hardly of us, for we look upon every question solely from the standpoint of your interests, and the experience gained in the government of all the Indians of the Dominion is used in dealing with your affairs. » (p. 367) Il leur conseilla entre autres, de faire de l'agriculture sur les terrains près de Montréal offrant des débouchés assurés et une source potentielle de revenus importants.

Les femmes de Kahnawake et d'Akwesasne revinrent à la charge une année plus tard en adressant leur demande au nouveau ministre des Affaires indiennes ; Clifford Sifton. A sa place Duncan C. Scott leur adressa une fin de non-recevoir (p. 368). Avant l'élection prévue à Akwesasne selon les règles de la Loi sur les Indiens, les mères de clan avertirent le gouverneur général, le 2 juin 1868, qu'elles refusaient les nouvelles dispositions et expliquèrent le système en vigueur auquel elles tenaient :

> We have considered the elective system as not being intended by us Indians, and we would therefore return to our old methods of selecting our life chiefs, according to our Constitution Iroquois Government. As Your Excellency must know, the ancient custom of creating the chiefs is that they are selected according to the different clans, there being three from each clan, and also three women who select her special chief from among her clan. Of these chiefs, one is considered the head chief, the second is 'the big man' and the third is the 'crier.' As there is four distinct clans, there is twelve life chiefs who hold their offices for life. But if any misdemeanor shall offend their clans, these women first hold council with the women of their own clan, and if they find his offence of sufficient strength to warrant their resignation, these women will call upon the men members of their clan, and they meet and select another member to represent them. They then turn the newly selected members to the twelve life chiefs for their confirmation and ratification. The women councillors each watches over her special charge and informs them of the rules of their chieftainship. First that he shall never touch spiritous liquors. Second, never to be guilty of theft from the band, if only twenty-five cents. Third, that he shall not commit adultery. This is according to the old time laws and customs that only fit proper members can hold offices. (p. 368)

Or, le pouvoir anglais restait ferme sur ses positions. « The war was on. » (Ibid.) Par deux fois, les élections organisées furent ensuite empêchées par la population. Dépêché sur les lieux, l'inspecteur Mc Crea rapporta qu'il leur avait signifié que « they might as well look for the falling off the sky as to expect recognition of their claim to hold the position of a practically independent state. » (p. 369) et le superintendant annonça d'arrêter tous les paiements d'intérêts et d'administre directement la communauté tant que ces élections n'avaient pas lieu. Or, comme le rapporte le journal Montreal Star le 28 mars 1899, (Rarihokwats : How Democracy Came to St. Regis and the Thunderwater Movement, Akwesasne Notes, 1970. pp. 1-11) cité par le manuel, une autre élection organisée avait été empêchée malgré la présence de la police. Le journal Ottawa Citzen, dans son numéro du 31 mars 1899 résume que l'affaire en restait là, pour le moment, mais que des violences étaient à craindre si une élection à l'ancienne allait être organisée (Rarihokwats).

Deux photos représentent des Mohawks de l'époque : un homme posant avec son fusil et un couple en costume d'apparat, avec leurs deux enfants (p. 370).

Or, en mai 1899, des chefs appelés sous un prétexte dans le bureau de l'agent indien furent arrêtés et lors d'une bagarre, l'un d'eux, Jake Ice, fut abattu. Le récit d'un député en est cité par le manuel qui qualifie l'assistance de « a quite and inoffensive people » (Rarihokwats). (p. 371), or un certain Crawdon déclara au Journal d'Ottawa que Colonel Sherwood avait tiré en légitime défense, une version réfutée par « Le Huntington Gleaner, le 4 mai 1899 :

> Had the Indian Advancement Act not been made to apply to the St. Regis Band, there would not be today a woman and three children mourning over a dead husband and father, and the tribe would be spared the painful ordeal they are now undergoing of being harassed by the officers of the law. […] In reality, the whites have been the aggressors all through the wretched affair, which has had so tragic an ending. It was the whites who passed a law to interfere with the internal management of an inoffensive tribe, and the Indians were merely resisting an attempt to change the customs that are dear to them, and which concern themselves alone ... They simply ask to be let alone, an independent community, ruled by themselves, and we do not see why what they ask should be withheld. (p. 371-2)

Or, d'autres arrestations arbitraires eurent lieu, parmi eux celle de Louis David et d'un ami en se rendant chez un avocat pour intervenir au sujet des prisonniers, comme ressort d'un extrait du Huntington Gleaner qui se montre également critique à propos de l'enquête sur la mort de Ice. (p. 372)

Quatre chefs : Louis David, Jake Fire, Joseph Thompson, Mitchell Day et Louis Leaf durent passer plus d'un an en prison, avant d'être jugés, puis relâchés sous de sérieuses menaces. Enfin,

> Inspector McCrea gathered up a small group of supporters, took them over to the city of Cornwall. There they staged an election among themselves for the council as provided for under the Indian Advancement Act. As the report to the deputy minister read: « There was only a small attendance, but twelve chiefs were elected. (Rarihokwats) (p. 374)

Au début du vingtième siècle, le gouvernement du Canada continua ses efforts pour implanter partout la Loi sur les Indiens.

> These measures were ignored for the most part by the Kanienkehaka. Most Mohawk people refused to participate in the Band Council elections. What emerged was a dual system of government in Mohawk communities. The traditional council continued to be the basic unit of government. The Band council system served as a liaison with the Canadian government. (p. 375)

La vie quotidienne dans les villages des Kanienkehaka est regardé à travers la grande exposition agricole de Kahnawake en 1883, dont le manuel cite un long reportage dans le « Montreal Daily Witness Paper » du 29 septembre, avec plusieurs photos de l'évènement. (p. 376 – 381). On y expose des produits agricoles, artisanaux et artistiques les plus divers, un concours de bébés, de la volaille, différents textiles ainsi que des antiquités sont exposés et les visiteurs peuvent assister à plusieurs spectacles : danses, récitals, courses de poneys et matchs de Lacrosse et des discours élogieux sont tenus. La liste des gagnants dans les différents concours (p. 383-4) contient, selon le manuel, beaucoup de noms des ancêtres des actuels Mohawks. A la fin, un avocat du nom de R.C. Smith est reporté avoir prononcé des louanges suivies de considérations politiques :

> All who saw were proud of their progress and the event was an important step, elevating the Indians to the full status of citizens of the Dominion. He hoped to see them not only relieved from the restrictions that now hampered them, but that they might even surpass their white neighbors, of whom they were not behind many now and ahead of some. (p. 381)

Et le manuel de regretter que même à cette occasion, la politique fut évoquée :

> Even at a simple agricultural exposition, the Canadians could not leave politics out of things. The Kanienkehaka had ignored the Indian Act for years. They kept sending petitions to Ottawa demanding tehri it be recalled. However, the Canadian government still thought that the Kanienkehaka wanted to become Canadian citizens. (Ibid.)

Un autre événement majeur à signaler pour cette période est le désastre du pont de Québec. Le manuel insiste sur le fait qu'un côté du pont, dont la construction fut décidée en 1889, était sur le territoire de Kahnawake et que les Mohawk donnèrent leur permission contre la promesse d'embaucher des ouvriers autochtones. Une citation provenant d'un représentant de la Dominion Bridge Company relate que les Mohawk avaient insisté pour être employés dans la construction même plutôt que dans le simple déchargement de matériel et que leur dextérité à riveter et leur facilité de travailler en hauteur sans vertige étonnait tout le monde. (p. 384-5) Un autre extrait cité provient de l'essai par Joseph Mitchell *The Mohawks in High Steel*, où il décrit en détail le travail exécuté par les équipes. (Wilson, Edmund : Apologies to the Iroquois, New York, Farrar, Straus, Cudahy.1960. pp. 14-17) (p. 385-6) La photo d'un groupe de travailleurs sur un chantier complète le texte (p. 387).

En 1907, une grande partie des 70 ferronniers mohawk travaillaient sur le chantier du pont de Québec entrepris depuis 1899 par la Phoenix Bridge Company. L'écroulement du 29 aout 1907 couta la vie à 96 ouvriers, dont 33 ferronniers de Kahnawake. Une photo (p. 388) et un récit (Wilson, p. 18) (p. 386, 388) illustrent le drame et deux pages commémorent les victimes, par une affiche et 6 portraits en particulier, (p. 389-90), suivis de 6 autres (p. 393).

Seuls cinq des Kanienkehaka survécurent, deux n'avait pas été sur le site ce jour-là et les trois autres avaient pu se sauver.

> In 1907 there was only one telephone in Kahnawake. Families waited anxiously around this phone to hear if their relatives had been hurt or killed. As news trickled into Kahnawake, the whole community went into mourning. As a result of the Quebec Bridge Disaster the women of the community forced the men to promise that they would no longer all work on the same job. The crews would split up and work a number of jobs throughout North America in such places as New York City, Detroit, Quebec City, Toronto and eventually around the world. (p. 388-391)

Quand le centre du pont céda en 1916, aucun ferronnier de Kahnawake était impliqué.

Dans les années 1920, trois équipes mohawks travaillaient à New York et bientôt, les familles commençaient à s'installer dans le quartier de Gowanus, dont Mitchell livre une description, selon laquelle les femmes Kanienkehaka étaient de bonnes ménagères, les appartements ressemblaient beaucoup à ceux des voisins « blancs ». « A typical family group consists of husband and wife and a couple of children and a female relative or two. After they get through school on the reservation, many Caughnawaga girls come down to North Gowanus and work in factories. » Beaucoup de femme mohawk fabriquaient différents souvenirs atriaux, poupées, sacs à main et ceintures avec des ornements iroquois. (p. 390-1) (Wilson, p. 24-5)

Les effets culturels de cette émigration ne tardèrent pas à se manifester :

> Raising a family in Brooklyn had tremendous effects on Kahnawake and the whole Mohawk Nation. A new generation of Mohawk children were raised away from Kahnawake. These children failed to learn much of the history of the Six Nations and the language of their ancestors. The Brooklyn Kanienkehaka developed different ideas about life and different values than the people at home in Kahnawake. (p. 392)

A ce propos, Joseph Mitchell cite le témoignage d'un des premiers ferronniers Kanienkehaka à s'expatrier à Brooklyn, Oroniakete, qui décrit l'évolution des sentiments de ces hommes. Retournant fréquemment dans la réserve les premières années, ces visites s'espacent de plus en plus et ils s'aliènent de leurs origines. Une fois à la retraite, le retour dans la réserve est difficile, ils s'y ennuient. « After they been sitting around the reservation five years, six years, seven years, they seem to turn against their high-steel days. Some of them, they get to be as Indian as all hell; they won't even speak English anymore; they make out they can't understand it. » Le bon côté est de retrouver les bons repas d'antan fait avec les ingrédients traditionnels, et, malgré le comfort connu à Brooklyn (électricité, eau chaude et froide courante, et l'infrastructure urbaine en général), les festivals des maisons longues. (p. 394-5) (Wilson, p. 35-6) Une photo montre le village de Kahnawake (p. 396).

Les années 1920 étaient « a time of challenge at Akwesasne, a time of crisis at the Six Nations reserve and a time of change at Kahnawake. » Les Etats-Unis décidèrent en 1924 que tous les Autochtones devaient citoyens américains : « In the eyes of the United States, the Mohawk Nation no longer existed. By what power and under what authority did the United States have to dissolve a nation that has existed for centuries? » (p. 398) Un des arguments, à savoir celui de mettre en question la notion même de nation est réfuté par le manuel :

> The Kanienkehaka are a nation. They have been one since long before contact with the Europeans. Some people, such as the anthropologist William Fenton, argue that the Iroquois people were tribal. Fenton states that the village government was more important than the national government. Akwesasne, such people say, is not part of a nation that meets to discuss national affairs. It is a tribe unto itself and without any links to a

national group. However, Akwesasne did and still has a national consciousness as part of the Mohawk Nation. (Ibid.)

Le manuel explique ensuite plus en détail ce que cette décision signifie :

By the year 1924 the United States government thought that national consciousness had disappeared at Akwesasne. The American government thought that Akwesasne had only a tribal consciousness. The United States knew of the damage that the Seven Indian Nations Treaty had caused in Akwesasne, and of the division created in the community by the tribal trustees. The next step was to force American citizenship onto the people of Akwesasne. The United States government ignored the fact that Akwesasne was trying to keep alive the traditions of the Kanienkehaka and the Great Law of Peace. (p. 399)

Déjà, selon le manuel, la culture mohawk avait été endommagée par le contrôle de l'Etat américain sur les écoles et le conseil du village, par la nomination d'agents et la possibilité d'interdire des réunions, la lecture publique de la Grande Loi de la Paix et les danses traditionnelles. Tant bien que mal, les communautés mohawks essaient de maintenir le contact entre elles, par exemple par l'envoi d'un porteur de wampum. Un important outil pour maintenir les traditions de génération en génération fut la publication de la « Traditional History of the Six Nations Confederacy » par Seth Newhouse.

Contrairement à l'action de Joseph Brant, considérée comme une trahison, les Six-Nations continuaient à s'opposer à la cessation de terrains : « Even though Joseph Brant had betrayed the trust of the Kanienkehaka by attempting to sell land in Kanienkeh, the people of the Six Nations reserve preserved the spirit of the Great Law. They did not follow Brant's poor example. » (p. 400) Une photo montre les chefs des Six-Nations en réunion, lisant les wampums de la Confédération. (Ibid.) deux autres un chef ainsi qu'une mère de clan dans les années 1920 (p. 401) ; sur la page suivante figure une photo du Conseil traditionnel des Six nation, avant l'intervention de la Police montée. (p. 402).

Comme la communauté d'Onondaga, celle des Six-Nations avait toujours maintenu un gouvernement traditionnel, que le gouvernement américain, comme son homologue canadien à Akwesasne, Kanesatake et Kahnawake, essayait de détruire, se heurtant au refus total à Six-Nations. Devant le refus persistant de devenir Canadiens, Colonel Morgan et deux policiers de la police montée firent irruption à six Nations en septembre 1924 pour leur signifier l'arrestation des chefs traditionnels et que 12 conseillers élus, mais en fait nommés par le gouverneur général allaient les remplacer.

Ils s'emparèrent ensuite du wampum de la Confédération maintenu à Six nations depuis leur migration à la suite de l'Indépendance américaine.

The Canadian government knew that this wampum was the symbol of the Confederacy and that it may be used as a symbol of defiance against the Band Council. The R. C. M. P. officers in addition stole all of the available loose wampum from the Six Nations people. They feared that new wampum would be made. What the R. C. M. P. and the Canadian government failed to realize is that the Great Law of Peace is not wampum. Wampum symbolizes the Great Law, but the Law continues whether or not wampum is available. The people were upset by this illegal seizure, just as they were upset by the Canadian government's betrayal. Nevertheless, the Law survived. (p. 402, 405)

Ces actions gouvernementales constituent une violation directe du Traité du Wampum à deux voies ainsi que le droit international, les Kanienkehaka protestèrent vigoureusement auprès des parlement canadien et anglais mais sans succès :

By 1924 the Canadian government had shown native people what the policy of the government was: Either native people accept the Indian Act and eventually become Canadian citizens, or else force will be used

> against them to make them yield. In delaying with the federal government and the Indian Act, the Kanienkehaka could expect no justice. (p. 406)

Des photos montrent une cérémonie de danse traditionnelle dans la réserve des Six Nations (p. 403) et en face l'affiche annonçant des élections au même endroit, sous la Loi sur les Indiens en octobre 1924 (p. 404), puis les nouveaux conseillers (p. 405)

Paul K. Diabo, travaillant en tant que ferronnier sur différents chantiers tandis que sa famille demeurait à Kahnawake finit par servir comme cas de test pour le Département d'immigration des Etats-Unis. Il fut arrêté comme « illegal alien » le 26 février 1956[87], puisque, en tant que citoyen canadien, il aurait dû avoir une permission spéciale. « Diabo was a Kanienkehaka, not a Canadian citizen and did not apply for a permit. Therefore, the United States wanted to deport Paul K, Diabo from the country. » (p. 406) Lors de son procès, Diabo fit valoir que « the border between the United States and Canada meant nothing to him, because he was a Kanienkehaka » et se référa à l'article III du Jay Treaty de 1794 qui définit la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, cité par le manuel (p. 406) et qui garantit aux Autochtones des deux côtés la liberté de voyager. Un autre passage de ce traité invoqué par Diabo et cité par le manuel (p. 408) garantit la pérennité de ce droit. Un document en facsimile (sans références), signé par J.F. Horthey, confirme la liberté de circulation sans payer des taxes. (p. 407)

« The United States Immigration Office argued that both of these treaties were broken by the War of 1812 and were no longer in effect. Diabo then told the court that the War of 1812 was between the United States and Canada, and not the United States and the Kanienkehaka. » (p. 408) En effet, le traité de Gand mettant fin à cette guerre, prévoit le retour de tous les droits pour les Premières Nations tels qu'ils étaient en vigueur en 1811.

Le verdict du juge Dickinson amplement cité par le manuel (p. 408-9) (Seven Generations, A History of the Kanienkehaka, field notes and manuscript file, folder 34, 1977) reconnut ces arguments et constata que : « From the Indian viewpoint he crosses no boundary line. For him this does not exist. This fact the United States has always recognized and there is nothing in this legislation to work a change in our attitude. » (p. 409) Il avait aussi jugé que la Nation mohawk etait à considérer comme « imperium in imperio » : un pays à l'intérieur d'un autre et donc que « the Kanienkehaka are neither Americans or Canadians, but Mohawk members of the Six Nations Confederacy. » (p. 409) Une illustration montre la délégation autour de Paul Diabo après la victoire dans ce procès (p. 410) Or, puisque l'Office de l'immigration fit appel, il fallait collecter des fonds importants pour payer les avocats, ce qui impliquait toute la communauté :

> Ironworkers gave a part of their salaries to help pay for the lawyers: Traditional people, Catholics and Protestants set aside their religious differences and had bake sales, raffles and penny fairs to raise funds: The whole nation cooperated and the people felt again the old power of unity in the Confederacy. (p. 410)

Un groupe de Akwesasne et Kahnawake partit en tournée durant presque une année entière pour collecter des fonds en représentant un spectacle autour du poème Hiawatha. Le second procès en octobre 1927 confirma la victoire des Kanienkehaka. Or, dans l'extrait du jugement cité par le manuel (Seven Generations, A History of the Kanienkehaka, field notes and manuscript file, folder 34, 1977) (p. 411) les juges présument aussi que le gouvernement

[87] Vraisemblablement plutôt en 1926.

canadien continue à respecter les traités de Jay et de Gand, ce qui, selon le manuel n'est pas vraiment le cas : « Immigration officials of Canada constantly harass Mohawk people traveling across the borders that split Kanienkeh. The Customs officials require Mohawk people to pay duty on purchases made in the United States. Both of these activities are contrary to the treaty rights honored by the Paul K. Diabo decision. » (p. 411)

Le manuel retourne ensuite à la période entre 1889 et 1906 pendant laquelle Ottawa continuait à vouloir soumettre les Kanienkehaka sous la Loi sur les Indiens contre la résistance des femmes de Kahnawake et la majorité de la population. « A few Kanienkehaka went along with the Canadian government, but the majority rejected these moves. Nevertheless the government of Canada persisted and continued to force policies and unpopular decisions upon the Mohawk people. » (p. 412)

Le manuel commente ainsi la situation :

> When a people are being oppressed by a foreign power they naturally turn to their nation for help. In the case of the Kanienkehaka, the Canadian government was the oppressor. The Kanienkehaka began reminding themselves of the power of the Mohawk Nation, and the ancient system of support of the Six Nations Confederacy. In the late 1920's the Kanienkehaka began to look once again to the Grand Council as a way of dealing with oppression and illegal attacks upon their sovereignty. (Ibid.)

En 1927, sous l'impression des process contre Diabo, trois grands chefs, Peter Canoe du Wolf clan, Dominic Two Axe du Turtle clan (cf. son portrait, 413), et American Horse du Bear clan, convoquèrent le Grand Conseil. Pour la première fois, une maison longue fut construite pour une réunion. De tels événements avaient d'habitude lieu devant ou dans l'Eglise et même dans les bureaux gouvernementaux. « For the 1927 meetings of the Grand Council it was necessary to construct a longhouse that was separate from the buildings used by either the church or the Canadian government. » (Ibid.) L'ouverture de la maison, qui avait été construite par toute la communauté, figura dans la Montreal Gazette en juin 1927, dont le manuel cite un extrait qui mentionne sa signification « the most important conference the Iroquois have known in decades » (p. 413) (Montreal Gazette, June 28, 1927) et relate aussi les divers préparatifs culinaires et logistiques ainsi que les noms des participants venant de partout, y compris les Etats-Unis. Le même journal rend également compte, dans le détail, des délibérations, se déroulant dans une atmosphère calme et réfléchie qui étonne le commentateur euro-canadien et entièrement en langue mohawk, sauf pour des messages adressés à des tiers. Encore une fois, la volonté d'indépendance et d'auto-gouvernement est soulignée. Après une conclusion musicale et dansante, la décision fut prise de tenir un autre conseil à Kahnawake qui fut tenu le 30 juin 1924, pour les seuls Mohawk, avec les représentants de Kahnawake, Akwesasne et Kanesatake. Un jeu de Lacrosse, des dance et chants entourèrent une conférence d'un avocat de Philadelphie à propos du cas Diabo et le tout permit de réaffirmer les liens entre les communautés : « The people saw, in the midst of the répressive Indian Act, that the Confederacy was still very much alive and functioning. » (p. 416)

Une photo (p. 415) montre un groupe de Mohawks en train de discuter des moyens pour réclamer des terres à New York et au Vermont.

Un des chefs d'Akwesasne, Sose Karawatiron, s'opposa, à son retour, à l'enrôlement d'enfants de la communauté dans le système scolaire canadien et en retira ses enfants, car il y

voyait le danger que la Confédération pouvait être minée par une telle ingérence contraire aux principes du Traité du Wampum à deux voies. En septembre, la police fit irruption chez lui pour le forcer à envoyer ses enfants à l'école, et l'emprisonnèrent. Le cautionnement fut trop élevé pour pouvoir le libérer. La cour de Québec se déclara non compétente dans cette matière et la crise qui en résulta, fut commentée par la Montreal Gazette de l'époque :

> The school question is a sore one with the Indian in Canada. The Indians claim that, while living on their reserves they should not be subjected to any of the white man's laws. They wish to retain their own language, and in the Canadian schools are taught, nothing but English. Further, they claim that most of them are so poor that they cannot properly clothe and feed school children. The Caughnawaga Indians admit that they have private schools of their own on the reserve, where, besides the Indian tongue, wood-lore, hunting, the Indian law, and other subjects, are taught by the medicine men of the tribe. (Montreal Gazette, September 6, 1927)

Un autre grief aurait été le manque de communication avec le Gouverneur général qui ne venait jamais : « He has stated through his officers that he is 'Your Obedient Servant' - Why then does he not pay a call on his 'master' » (p. 417).

En novembre, le Grand Conseil se réunit de nouveau à Kahnawake pour discuter des écoles, des frontières et de la Loi sur les Indiens. Cette fois, la tenue même du conseil fut contestée par le représentant du gouvernement canadien à Kahnawake, Mr. Lorenzo Letourneau, et un mohawk, qui estimait que seul les chefs élus selon les dispositions de La loi sur les Indiens aurait le droit de convoquer de telles réunions. « He claimed that the Grand Council Chiefs and the Mohawk chiefs were not actually chiefs because they were not recognized by Ottawa. » (p. 418) Le manuel suggère que son cheminement l'avait éloigné des valeurs de sa communauté : « This person was raised outside of Kahnawake among non-native people. He was educated in French schools. For these reasons he did not understand the importance of authority of the Grand Council. » (Ibid.)

La presse euro-canadienne ne la comprenait pas toujours bien non plus :

> During the course of the Grand Council, a newspaper reporter asked one of the clanmothers if the Grand Council was a religious uprising. The clanmother responded that it was not a religious uprising at all. The meeting was simply a reaffirmation of the Great Law of Peace. It was a condemnation of the non-native laws directed against native people and native culture. The clanmother also remarked that the Iroquois people were inclined to look to the Creator for guidance in all of their activities. (Ibid.)

Le chapitre sur les répercussions de la crise économique des années 1930 sur les Kanienkehaka nécessite d'abord une explication des raisons de la crise elle-même par quelques notions élémentaires sur le capitalisme. Elle est attribuée à la perte de confiance des gens vis-à-vis de ce système économique. Les ferronniers de Kahnawake et Akwesasne furent parmi les très nombreux chômeurs qui se trouvèrent dans la misère et certains retournèrent chez eux :

> Euro-American society is competitive. People compete with each other to get the best jobs or highest salaries. Traditionally, Mohawk society is cooperative. The emphasis is on working with other people. It is not on competing against them. A Mohawk community tends to work together in times of difficulty. (p. 421)

Les conditions de vie sur les réserves n'étaient pas faciles non plus, mais plus solidaires :

> Reserve lands were large enough to raise food, but there was little chance for employment. Fuel had to come from the trees, food from the garden and domesticated animals. People had to join together to help one another survive. Although life during the Great Depression was difficult many of the old people remember it well as a time when Mohawk people stuck together. (Ibid.)

Le manuel reproduit le récit d'une femme d'Akwesasne (accompagné d'une photo d'Akwesasne, p. 422) qui se rappelle ces années difficiles de son enfance dans une famille de 10 enfants et le père au chômage. (p. 421-3) (Seven Generations, A History of the Kanienkehaka, field notes and manuscript file, folder 23, 1976) « Pour survivre, il fallait s'organiser et vivre des produits de du potager. « It was real hard times but it was real good times too. People stuck together, and it made you feel good to be an Indian. During the depression we knew we was different. We could feel it. » (p. 423)

La solidarité pouvait également parfois prévaloir au-delà de la communauté : « During the Depression non-native people came on the reserve and cut wood illegally. The Kanienkehaka were often sympathetic towards them and looked the other way. » (Ibid.)

Le conflit autour de la non-reconnaissance par le gouvernement canadien des structures de représentation traditionnelles n'était pas réglé mais dans la pratique un compromis consistait à retenir le meilleur des deux systèmes :

> National affairs concerning Kahnawake's relationship to other Mohawk settlements, to the Confederacy and any foreign governments was handled by the traditional Mohawk council. Business that required dealing with the Department of Indian Affairs was handled by the Band Council. Both the Band Council and the traditional form of government cooperated, for a short time. (p. 423)

L'assistance sociale était la compétence des chefs traditionnels:

> During these years the traditional chiefs were responsible for the care of the people. If a widow or a family was too poor to take care of itself, a traditional chief would travel from door to door collecting money, food and clothes for the family in need. If a family needed a new roof put on the house, the chief of their clan organized the whole family together and helped to get the work done. During these years the chiefs were often the poorest people in town because they were always being asked to help out somebody in need. (p. 434)

La prise de decisions se déroula ainsi:

> All decisions were made with the consent and with input from the people. General meetings were held in the field across the street from the Catholic Church. When an important issue had to be decided, the Church bell was sounded and the people all met in the field. Traditional chiefs, Band Councillors and the people all sat or stood side by side. When the meeting was ready to start, one of the traditional chiefs called the meeting to order. Then the matter to be discussed and decided upon was put forth. The people asked questions and gave opinions. When a decision was reached that everybody was happy with, everybody Would shout, « Ioh! » These were the years when the years when the Protestants, Catholics and the traditionalists could disagree about religion but come together on matters of national concern. This was also a time when these ideas began to change unfortunately for the worse. One of the reasons for this change had to do with education. (p. 424)

Au début du 20^{e} siècle des écoles, une catholique (une sœur de St. Anne est représentée p. 425), l'autre protestante avait été ouvertes à Kahnawake, dans le cadre d'un programme du gouvernement canadien souhaitant que les enfants reçoivent une éducation selon les normes canadiennes pour les inciter à quitter les réserves et à s'assimiler. Quatre photos représentent les écoles de Kahnawake (p. 427-8) et un tableau rappelle le village d'Oka avec son église (p. 429) Selon le manuel, les traditionalistes envoyaient leurs enfants à l'école protestante ou les instruisaient eux-mêmes. Dans les écoles, les contenus et la langue autochtones étaient interdits. Ce système avait pour conséquence une séparation des enfants selon leurs confessions qui, avant les années 1960, étaient tellement cloisonnées que les mariages mixtes n'étaient pas acceptés. « In some families children were told that Catholics and Protestants should not play together. » (p. 426) Atténués pendant les années difficiles de la Grande Dépression, ces tensions reprirent ensuite. « Things were even more complicated in

Akwesasne. There were separate school systems on the American and Canadian sides of the border. » (Ibid.)

A Kanesatake, de mauvaises expériences avec les Sulpiciens à la fin du 19e siècle avaient contribué à ce que la plupart des Kanienkehaka étaient désormais protestants. Les enfants y allaient à l'école protestante, tandis que les quelques enfants catholiques fréquentaient des écoles catholiques à l'extérieur.

Pour ce qui est des contacts entre Catholiques et Kanienkehaka, le manuel résume :

> Generally the Catholic Church and the Kanienkehaka have had a friendly relationship throughout the history of their contact. The very early Jesuits were great admirers of Mohawk culture. They strove to learn the language and adopt some of the ways of the Kanienkehaka. The priests were in the community to serve the spiritual needs of the Catholic Kanienkehaka. (Ibid.)

Des problèmes pouvaient surgir quand les prêtres s'ingéraient dans les affaires de la communauté : « An example of this is when the church tried to sell Mohawk land after the Seven Years' War. On these occasions, the people reminded the priests of their responsibilities and advised them not to interfere in other affairs. » (Ibid.) Or, après la dissolution de l'ordre en 1773, les Jésuites à Kahnawake furent remplacés par des prêtres diocésains ou des Oblats, puis les Jésuites retournèrent au début du 20e siècle, juste avent l'ouverture des écoles séparées, soutenus par certains, rejetés par d'autres. « The divisions between Catholics, Protestants and traditionalists widened. Differences of religion became more important than the unity of the Mohawk Nation. » (p. 429)

Ce fut pire encore à Kanesatake qui se trouvait sur un terrain près du séminaire de Saint-Sulpice.

> The Sulpician priests, unlike the Jesuits, were not sympathetic to the needs and rights of the Mohawk people. The Sulpicians regarded the land at Kanesatake as their own. They forbade the Kanienkehaka from cutting wood, raising crops and developing the land. The seminary tried to collect rents from the Mohawk people at Kanesatake. (p. 430)

Les Sulpiciens allèrent jusqu'à incendier l'église protestante en décembre 1875 ; en 1877 celle catholique brûla.

> Soon the Kanienkehaka began to leave their homes near the seminary to settle away from the village. As the Kanienkehaka moved away from the village, French families moved into their homes, seizing lands and houses. Soon Kanesatake looked like a checkerboard dotted here and there with Mohawk and French families. By the 1930's the French were entrenched in the village of Oka, and the Kanienkehaka were living on farmlands outside of Oka. (Ibid.)

Ainsi, privée d'unité, la crise des années 1930 était plus dure encore à Kanesatake que dans les autres communautés mohawks.

En conclusion, le manuel retient que

> the 1930's were both good times and bad times for the Kanienkehaka. They were certainty confusing times. The Great Depression proved challenge to Mohawk ingenuity. The Kanienkehaka succeeded in overcoming the difficulties that it imposed. People felt how good it was to come together and to work closely for the survival of the Mohawk Nation. However, while these feelings of unity were present and strong, children were attending different schools. Feelings of mistrust over religious differences were developing. While unity was being felt, it was also being torn apart. (Ibid.)

Comme la Première guerre mondiale, même pas mentionnée (!), la Seconde n'est pas non plus un élément structurant de l'histoire des Kanienkehaka, qui serait digne d'une mention dans le

titre d'un chapitre, mais elle figure en marge de celui sur la révision de la Loi sur les Indiens en 1946-1947.

« The Six Nations were opposed to the Nazis and the war efforts of the Japanese. But this did not mean that the United States and Canada had the right to violate the sovereignty of the Confederacy and draft young Iroquois men into the armies. » (p. 432) Plusieurs tentatives de ce genre s'étaient produites à Akwesasne et à Kahnawake.

Dans l'après-guerre, ayant apprécié leur contribution à l'effort de guerre, le gouvernement canadien entreprit d'améliorer la Loi sur les Indiens. Un comité parlementaire dont un extrait cité par le manuel (Leslie, John : The Historical Development of the Indian Act. Ottawa, Treaties and Historical Research Center, Indian and Northern Affairs, 1978 p. 132) (p. 433) énumère les tâches et est accompagné par les Premières Nations avec optimisme, comme l'exprime un des membres, John Blackmore :

> The Indians now have confidence we are really going to do something for them, the Canadian people as a whole are interested in the problem of Indians; they have become aware that the country has been neglected in the matter of looking after the Indians and they are anxious to remedy our shortcomings. Parliament and the country is « human rights » conscious. This is clearly shown, as we all know, by discussions in the House of Commons at the present time. (Leslie, p.133) (p. 433)

Les Kanienkehaka de Kahnawake, concernés par ces projets, avaient dissolu leur Conseil de bande en 1942, qui s'était joint à la Maison longue pour former un gouvernement unifié et c'est lui qui soumit une déclaration, en 1947, dont le manuel cite des extraits (p. 434-440) (Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons, Appointed to continue and complete the examination and consideration of the Indian Act, Minutes of proceedings and evidence, no. 33, 1977)

Ils y demandent la restauration de leurs droits ancestraux, le respect et l'accomplissement des obligations résultants des traités et la reconnaissance de leur souveraineté nationale, ainsi que le retrait de la Loi sur les Indiens qu'ils qualifient de « the most bureaucratic and dictatorial system ever imposed on mankind. » (p. 434) L'agent indien, dont on détaille le pouvoir, devient « more and more like a dictator » (Ibid.) Ils protestent contre « the Canadian government, aided by the Royal Canadian Mounted Police, invading our domains and forcing foreign laws on our people by force of arms » (p. 435) et rappellent l'engagement commun dans la récente guerre : « Gentlemen! is this not what we fought for in this last war? The protection of the principles of freedom, to stop the brutal aggressor ?Then why should you let some small nations be subjected to dictatorship right here at home? » (Ibid.) Ils se plaignent en particulier de l'agent indien qui décide de la construction de routes et infrastructures sans se soucier des avis des bandes propriétaires des réserves. Une photo montre l'ancien office de l'agent des Indiens à Kahnawake (p. 453).

Se basant sur les accords en vigueur on demande le retrait de la Loi sur les Indiens et des Blancs des réserves :

> By virtue of our treaty rights we demand the abolition of the « Indian Act », the exemption of all Indians from compulsory taxation and compulsory military service. By virtue of our treaties we demand the removal of all whites from our reserve including the officials of the Department of Indian Affairs and the Royal Canadian Mounted Police, as they afford no protection for our people. We want it known that the lands on our reserves is the sole property of the Indians, not the provincial nor dominion. (p. 436)

Explicitement et en détail le document insiste sur la nécessité pure et simple de la Lois sur les Indiens, qui n'est pas réformable :

> The Act retards the progress of our nation, and as it stands today can be criticized from the beginning to the end, every section of the Act. It is too dictatorial and the powers vested in the Indian agent and superintendent general are too arbitrary and autocratic and binds our people on a double chain of pauperism and mental servitude. (Ibid.)

En conséquence, la restauration de l'égalité dans laquelle les anciens accords avaient été conclus, doit inclure notamment les aspects suivants :

> That by virtue of our treaty rights, Indians of the Six Nations are not liable to any federal or provincial laws within their territories. That by virtue of our treaty rights, Indians of the Six Nations are not liable for payment of taxes to either the federal or provincial governments. That by virtue of our treaties, we demand the government of Canada the proper adjustment of treaty obligations to meet our demands. the recognition and respection of our privileges and rights as a sovereign nation, who are able to govern and make laws for ourselves. (Ibid.)

Une liste des accords sur lesquels se base l'argumentation comprend :

> 1. Treaty of Peace and Friendship 1784, in this treaty will be found Indians are not citizens or subjects of any country, but are a nation of themselves.
> 2. Treaties of 1759 and 1791 King George II is absolute Protector of Indians, and absolutely forbidden to purchase or molestation of Indians.
> 3. Treaty of New York 1774.
> 4. Jay Treaty 1776. No boundary line for Indians, because they are not citizens of either Canada or the United States.
> 5. Treaty of 1794 confirming the sovereignty of the Six Nations.
> 6. North Western Anglo Treaty 1873.
> 7. Grant of King Louis XIV 1680.
> 8. General Gages Judgement 1762.
> 9. Imperial Proclamation 1766.
> 10. Royal Proclamation 7th Oct. 1763.
> 11. Treaty of Ghent Art. 9, to cease hostilities, to restore to the Indians their possession, rights and privileges, not complied with. (p. 437)

Le manuel souligne également qu'il appartient aux Premières Nations et non aux gouvernements provinciaux ou fédéral de décider de l'appartenance ou non de telle ou telle personne, de la même façon qu'il ne prétendent pas de décider qui est citoyen-ne canadien-ne. Tant qu'un Indien habite sur la réserve, son statut ne devrait pas changer, même s'il travaille à l'extérieur.

Dans la même logique, l' « émancipation » est refusée : « We do not approve and will never submit to the government's demand of enfranchisement for the Indians of the Six Nations both voluntary or involuntary. We do no want enfranchisement of any form whatsoever. » (p. 438) Etant alliés de la couronne et donc du Canada, et non sous leur gouvernement, ils ne souhaitent ni être gouvernés ni éligibles et refusent aussi de voter : « Therefore we have no interest and never will be interested in a vote for any other form of government, except our own Six Nations government. » (Ibid.)

Le départ de tous les Blancs des réserves est demandé puisque l'expérience a prouvé que leur présence était nuisible aux intérêts des Premières Nations. Pour ce qui est de l'éducation, celle pratiquée manquait d'ambition. On demande des écoles publiques non-confessionnelles de haut niveau :

> The operation of Indian day or residential schools is not approved by this band, if it will be operated by any religious denomination. We do not approve the Nuns or Sisters of St. Anne's to teach our children as they do

> not teach our children enough. The only thing they learn is praying and singing and marching to church during school hours, also they get holidays for a priest's birthday, etc. We do not approve the rebuilding of our burnt school unless it becomes a public school which takes children of all religion and teaches them. Same as the protestant school system of Montreal, which is one of the highest form of education in Canada W e demand qualified teachers with degrees for teaching, to teach our children. The creating of vocational section and also the creation of a technical branch. We demand these things because our children deserve the best form of education this country can give, to be prepared to meet and conquer the industrial and professional world of to-morrow. (p. 438-9)

Les Jésuites sont critiqués pour leur ingérence dans les affaires de la bande, notamment en débauchant les jeunes : « They operate bingo and euchre games of chance, these games are in the category of gambling. This teaches our children to take chances, thereby become gamblers. They also operate a movie house, dance hall and pool room. » (p. 439) La langue maternelle est également menacée par leurs activités.

Surtout, la cessation des territoires des Six-Nations par les Britanniques aux Etats-Unis, en 1783, reste inacceptable, puisqu'ils ne leur appartenaient pas, et le Traité de Jay (1794) confirmant le droit de traverser librement la frontière entre les deux pays, est rappelé. (p. 440)

Les habitants d'Akwesasne (cf. la photo d'une rue, p. 443), à leur tour, adressèrent une telle lettre, le 11 juin 1947, au « Indian Act Review Committee ». (Special Joint Committee) dont le manuel cite des extraits (p. 440-4).

Le message est le même : « With one accord the chiefs and members of our tribe want the « Indian Act » taken away from our reservation! » (p. 440) La misère dans le village est grande, à cause du chômage, mais le gouvernement canadien préfère aider les pays européens, y compris des pays ennemis plutôt que ses alliés fidèles depuis toujours :

> We who have been your faithful allies in all of your wars including the late war in which thousands of our youth fought for your very existence! We cannot stand such a type of relief regulation as is found in the « Indian Act ». Why should we Indians have to lose our homes while other races are aided by the Government? (p. 441)

Dans tous les projets implantés sur la réserve jamais la permission des habitants n'a été demandée. Le texte rappelle également les différents accords et cette assurance par l'Hon. A.G. Archibald Lieutenant- gouverneur du Manitoba, en 1871 : « Your great mother, the Queen, would like you to adopt the habits of the whites. But the Queen, though she may think it good for you to adopt these habits, has no idea of compelling you to do so. This she leaves to your choice, and you need not live like the white man unless you can be persuaded to do so of your own will. » (p. 442)

En insistant sur la volonté de voir le droit triompher sur la loi du plus fort et de voir rétablis les droit garantis, la lettre rappelle l'arrivée des premiers Anglais :

> When you English first came to our country you were few, weak and feeble. Yet we took pity on you and gave you your start. In times of famine when your little ones cried for bread, who was it who gave them relief, who gave them meat, corn and fish? Did the Iroquois say that you must become as they were if they helped you during your need? (p. 442)

Le texte rappelle les spoliations de terres pour établir des parcs naturels par exemple, cultiver du blé, extraire du fuel, tout au détriment des Premières Nations. En conclusion, il demande le droit d'auto-gouvernement :

> We want to remain Indian in this fast changing world. We have seen the results of the white man's way of life. We think it better to remain a good Indian than a poor imitation of a white man! We want to live our

> own life on our reservations, without interference from outside sources, and governed by our own chiefs appointed in our own way, a way that we understand and a way that we are satisfied with. In plain English we want our treaties to be respected and lived up to! (p. 444)

Les habitants de Kanesatake pensaient comme ceux de Kahnawake et d'Akwesasne. « Why then was their advice ignored and turned down? » (Ibid.) La réponse que le manuel trouve à cette question est que le Département des Affaires Indiennes utilise parfois l'opinion de groupes minoritaires qui vont dans son sens, pour justifier des mesures. Ainsi, un tel groupe en 1947, à Kahnawake, était d'avis que : « we might get more by cooperating with the government and by trying to make certain recommendations to make better laws for Indians.» (Special Joint Committee)

La proposition centrale faite par Matty Lazare, pour le Conseil de bande et la Maison longue était l'installation d'une école de qualité à Kahnawake :

> Q. If you are going to do away with all dominion or provincial authority, and the Indian Act, and the white people, what kind of a school would you want to have and who shall impose that system; the Indians themselves?
> A. The Six Nations Confederacy will set up a public school with qualified teachers the same as you people have in the big cities. It would be like what you call the Protestant School Commission of Quebec.
> Q. When you say qualified, that would be qualified under the white man's law, but you do not want the white man's law at all.
> A In the beginning we must have qualified teachers and white men if possible.
> Q. After that who will decide who are qualified teachers?
> A. There will be a board for that purpose.
> Q. By the Indians?
> A. Yes.
> Q. That will decide who will be qualified?
> A. Yes.
> Q. The broad picture is you want complete authority and sovereignty as a nation?
> A That is right.
> (Special Joint Committee) (p. 445-6)

Une autre contribution à la discussion sur la réforme de la Loi sur les Indiens, citée par le manuel, est celle de l'anthropologue Dr. Diamond Jenness, *A Plan for Liquidating Canada's Indian Problem Within 25 Years* (Special Joint Committee). Il y propose d'abolir les réserves et le statut spécial, de transformer tous les Autochtones en citoyens canadiens et pour cela, d'éduquer les enfants dans des écoles non autochtones, au programme canadien régulier. « Jenness recommended exactly the opposite of what the Band Council's and Longhouse's representative, Matty Lazare, had recommended to the Indian Act Review committee. It was Jenness's recommendations in the end, and not the natives' that this committee took seriously. » (p. 446) Le rapport final du Comité recommanda la poursuite des travaux par une conférence entre le fédéral et les provinces et le ministre de responsable de la Citoyenneté et de l'Immigration présenta son projet de Loi 267 le 7 juin 1950, sans prendre le temps nécessaire de consulter les Premières Nations. La Loi 79, à savoir la nouvelle Loi sur les Indiens entra en vigueur le 20 juin. Le chapitre se clôt sur la photo d'une ferme à Kahnawake dans les années 1940. (p. 448)

Un chapitre entier est consacré à la voie maritime du Saint-Laurent pour souligner l'importance de et ses implications pour les Kanienkehaka. Avant même l'arrivée des Européens, le Saint-Laurent avait joué un rôle majeur dans le commerce entre Nations et la Confédération avait mené deux guerres pour défendre son contrôle contre les Algonquins. « The French and the English used this massive waterway employing Mohawk and other

native voyageurs to transport goods and people into the far interior of the continent. » (p. 450) Les Rapides de Lachine rendant la navigation de grands navires impossible avaient fait du port de Montréal le plus important port canadien. Une illustration montre « The Kahnawake river-side before the Seaway » (p. 451)

Or, après l'échec de plusieurs projets, la construction d'une voie maritime commença en 1954, s'appropriant 1260 acres de terrain de Kahnawake, profitant du fait que certains habitants étaient prêts à vendre. « This divided the people. It weakened the Kanienkehaka in their fight for the recognition of the sovereignty of the Mohawk Nation. Canada was now using the same tactic that the French and the British had tried to use in dealing with the Confederacy: divide and conquer. » (p. 452). Le fossé se creusait entre le Conseil de Bande et la Maison longue à Kahnawake. Les Seneca ayant déjà perdu leur cause contre l'Etat de New York dans un projet similaire, l'espoir des Kanienkehaka de Kahnawake baissait ce qui encourageait d'autres à vendre leur territoire.

> Kahnawake had two choices. The people could either agree to sell their lands, or else fight the Seaway. The people could not do both. Instead of taking one of these positions clearly, the Band Council took both positions. It protested the expropriation of lands, and sought to discover just how much money Kahnawake could get from the Seaway. (Ibid.)

Dans un document cite par le manuel (p. 452-6) (Ghobashy, Omar : *The Caughnawaga Indians and the St. Lawrence Seaway*. New York, Devin - Adair, 1961, pp. 80-83) le député Couture répond aux questions du Conseil de Bande et garantit entre autres que les terrains non utilisés pour la construction allaient être restitués, que la plage à l'ouest de la réserve allait être préservée ainsi qu'un courant d'une largeur de 200 pieds, que les maisons sur les terres basses allaient être reconstruites après leur déplacement. Les échéances et les paiements sont évoqués de manière plutôt évasive. De toute manière, tous les paiements devaient passer par la direction gouvernementale des Affaires indiennes et non pas directement aux personnes indemnisables.

Une illustration montre comment « Seaway construction in Kahnawake displaced homes, farmes and businesses » (p. 453). C'est également le sujet de la photo qui clôt le chapitre (p. 460).

Le manuel répète que « by both fighting the Seaway and negotiating compensation, the people became divided on just what to do. Once divided in this fashion, the Kanienkehaka were not able to stand up to the St. Lawrence Seaway Authority. » (p. 456)

L'ouverture de la voie maritime en avril 1959 les coupa du Saint-Laurent : « The Kanienkehaka had lost their river. They were now separated from the river by a canal that created an artificial barrier between the people and the water. » (Ibid.)

Le constat du manuel est amer:

> It would be a mistake to blame the St. Lawrence Seaway on any individual, or even on a particular institution. The Seaway was a defeat for the Kanienkehaka. It reminded people of the kind of treatment that native people can expect from the Canadian and the American governments. The Kanienkehaka did not take a strong and singular stand on the Seaway. They lost their fight to stop the Seaway and accepted compensation. In the end, the Kanienkehaka even lost in their fight to receive fair compensation. (p. 457)

Un exemple du formulaire que les habitants recevaient qui avaient accepté de vendre leur terrain en échange d'une avance, est reproduit par le manuel. Il ne dit rien sur la somme

finale. « Many of the older native people did not realize what these forms meant. They signed them until the Band Council started a campaign to stop this practice. » (Ibid.)

Les discussions sur le prix à payer variaient du simple au double entre le montant avancé par la Seaway Authority et le Département des Affaires Indiennes d'une part et les estimations effectuées pour le compte du Conseil de bande. En plus, les propriétaires non autochtones recevaient des indemnisations plus élevées, selon le manuel. Finalement, en plus des montants payés à certains habitants individuellement, la communauté de Kahnawake reçut 4 millions de dollars collectivement, à dépenser selon son propre choix.

Pour le manuel, les Kanienkehaka ont perdu plus que des terrains dans cette affaire :

> The question that must be asked is, what was the true value of the lands taken by the St. Lawrence Seaway? Can this loss be measured for the people of Kahnawake in terms of dollars and cents? Probably not. Before the Seaway was built, the village bordered right on the river. Early in the morning, people living in the village went down to the river to collect water, wash clothes, or in the summer take a splash in the water […] The Mohawk people had close ties to the river. All settlements of the Kanienkehaka on the St. Lawrence River had always been close to the water' s edge. An old man recently said: « The river was part of our life. It changed and we changed, but it was always there. When we let the Seaway get put in, we let them take away part of our life. » (p. 458-9)

Même si une partie des terres fut restituée vingt ans après, « the Seaway proved to be a blow to the pride of the people of Kahnawake. […] The building of the Seaway through Mohawk land was a terrible let down to Mohawk people. » (p. 459) Les tensions entre le Conseil de Bande et la Maison longue avaient beaucoup augmenté.

Or, comme le constate le chapitre suivant, intitulé: « Les Kanienkehaka ripostent » : « The St. Lawrence Seaway was a defeat for the Mohawk people. But losing a battle does not mean losing a war. In the late 1960's and 1970's the Kanienkehaka came back fighting. This was especially evident at Akwesasne, Kahnawake, and at the new Mohawk settlement of Ganienkeh. » (p. 462)

Il est question d'abord, encore une fois, du Jay Treaty (1794) dont l'article 3, cité par le manuel (Vogel, p. 77-8) garantit l'exemption de taxes pour les peuples autochtones en traversant la frontière entre le Canada et les Etats-Unis et fut violé, selon le manuel, par un jugement de la Cour suprême du Canada en 1956, qui levait cette exemption, même s'il ne fut pas appliqué.

Un autre conflit éclata à Akwesasne autour d'une nouvelle école qui devait, en partie, accueillir des enfants mohawks : « The Kanienkehaka wanted to have their own school for children in Akwesasne. They pointed out quite correctly that native people had no control over the curriculum of the schools that native children attended. […] The people called for a boycott of all schools off of the reserve. » (p. 463) Le majeur reproche était que ces écoles ne prévoyaient aucun contenu autochtone :

> One of the major grievances against the schools was the lack of any programs dealing with the cultural history of native people. To remedy this situation, the Longhouse began teaching classes on Mohawk language, culture and history. At first these classes were taught in the Longhouse. Then they were moved to the Catholic Community Center and finally into the schools. An order was issued by the Indian Agent (in Cornwall, Ontario) to cease teaching Mohawk culture at Cornwall Island school because the teachers were not certified. (Ibid.)

Une vague de protestations s'éleva, motivée par la crainte d'une assimilation culturelle : « the culture, if taught in the schools, will neutralize the objective of education of attempting to assimilate the Indian into the mainstream of middle class society, by helping the Indian to keep his identity. » (Seven Generations, A History of the Kanienkehaka field notes and manuscript file, folder 30) (p. 463)

Même si les Kanienkehaka ne réussirent pas à établir leur propre école à Akwesasne, la grève leur avait au moins obtenu le droit de voter pour les élections scolaires. « It was a partial victory for the Kanienkehaka. It paved the way for more developments towards native people gaining control over their own education. » (Ibid.)

A Kahnawake également, l'école devint un souci important dans les années 1960. La séparation confessionnelle des écoles fut abolie et la Commission scolaire de Kahnawake était désormais composé de quatre catholiques, quatre protestants et deux représentants de la Maison longue.

> In 1968 Kahnawake children started going to Howard S. Billings Regional High School in Chateauguay. This arrangement was negotiated with the Band Council, the Chateauguay Valley Regional School Board in Chateauguay and the Department of Indian Affairs. The Department of Indian Affairs was eager to support the project of educating native children in non-native schools. This was exactly what Diamond Jenness had recommended to the Indian Act Review Committee in 1947 as the best way of assimilating native children into Canadian society. (p. 464)

Une photo montre un groupe d'enfants assis sur un mur où on lit « This is Indian land !! » (p. 464)

Un autre enjeu était encore celui des taxes à payer en traversant la frontière, que les Gouvernement canadien décida à mettre en pratique à partir de décembre 1968, provocant le blocage du pont international de Cornwall Island par 200 Mohawks.

> By this time the Mohawk people had had enough. Their rights had been violated time and time again by the United States and Canadian governments. They decided to do something about it. Catholics, Protestants and traditional people all joined in on the Blockade. The supporters of the Band Council and the Elective system in Akwesasne joined with the Longhouse to protest this violation of Mohawk sovereignty. All of these people sat down together and organized a people's committee to deal with the problems posed by the international borderline. (p. 464-5)

Un journal mohawk indépendant, *Akwesasne Notes* (dont un numéro est reproduit en facsimilé p. 466) vit le jour. « Because the Akwesasne Notes is completely controlled by native people, it does not rely upon government grants to continue operations. It can afford to tell the truth about what is happening today in the world to native people. » Les élèves de la Howard S. Billings Regional High School à Chateauguay, à leur tour, se mobilisèrent pour avoir leur propre collège à Kahnawake.

> They did this on their own, without advice or encouragement from parents or any particular political group. The Kahnawake students stated that they wanted to have their own high school in Kahnawake. They wanted that school to teach the truth about Mohawk history and culture, and they wanted to be taught Mohawk language. A compromise was reached with the Mohawk students. The school agreed to offer Mohawk classes and an Indian Studies program. Reluctantly, the students. agreed. They accepted the compromise, but many still felt that school was badly needed in Kahnawake. The traditional people especially felt this concern. In 1969 the traditional people started a high school at the Longhouse called the Indian Way School. (p. 465)

Enfin, la Maison longue et le Conseil de Bande se disputèrent au sujet des exclusions de personnes non autochtones de Kahnawake, impliquant même l'intervention de la Police

montée et de la Police de Québec à la demande du Conseil de bande. « Many people of Kahnawake thought that it was a mistake to call in the Q. P. P. to patrol the streets of a Mohawk settlement. There were ill feelings about it. Some damage was done to Q. P. P. patrol cars. Although there were divisions within Kahnawake, the Kanienkehaka did not fight amongst themselves. » (p. 467)

Le manuel constate ensuite que parfois les Kanienkehaka étaient victorieux devant les tribunaux pour réclamer des terres indument spoliées, comme dans le Vermont à la fin du 19e siècle, ou le rapport Hodgkins reconnut leurs droits. (Ibid.) Un projet pour reprendre effectivement de telles terres à fort Hunter en 1957 échoua, mais en 1974, un groupe mohawk revint à la charge et installa un village à Ganienkeh, dont le récit parut dans *Akwesasne Notes* cité par le manuel (p. 469-70) (Akwesasne Notes, Mohawk Nation, via Roosevelttown, N.Y.): « On May 13, 1974, a large contingent of Mohawk People, with some friends and allies from the Hotinonsonni and other North American nations, began an occupation of a small piece of land in the central Adirondack Mountains, land which New York State claims it owns. » (p. 469) Une affiche appelant au soutien de l'événement est reproduite (p. 468) qui déclare :

> We are trying to rebuild the Mohawk Nation to bring back a way of life that is native to North America for future generations. Children - that is the binding force in Ganienkeh today that gives us the strength. Our roots are here. They do not extend across the ocean. We are not vanishing. Wre are strong as ever. Our people always knew that someday we would return. (Ibid.)

Ce fut, selon le journal, une authentique ré-appropriation, au-delà du symbolique :

> The action was quite different from other North American occupations of recent years. This time, the primary purpose of the native group was not to stage some kind of protest, or to call attention to the oft-vaunted « plight of the Indian ». From the beginning, the occupied site, called Ganienkeh - the Mohawk word for the country of the Mohawks, meaning Land of the Flint Stone - was intended as a move to regain Mohawk homeland, to settle it, and to stay there to reestablish the way of life of the nation. The move to establish the settlement was not an act of rebellion or revolution, but as part of a struggle for liberation. It was not so much an attempt to create something new, but rather was an effort to strengthen something eternal – the Mohawk Nation. « Ganienkeh to us is an area of land that has always belonged to our People for many generations before Europeans came here. It's an area where Indian people are free to practice their own form of government and follow their own spiritual ceremonies. It is a place where we can live in harmony and closeness to the Earth. It is a place where Indian people can be the type of people that were put here by the Creator », a statement from the settlement said. (p. 469)

Les réactions des non Autochtones étant pour la plupart hostiles, le journal constate leur manque de compréhension du point de vue autochtone :

> Most United States and Canadian people have difficulty in coming to an understanding of why the establishment of Ganienkeh should be supported by them. Others even oppose Ganienkeh, feeling that while the past may have been unjust to the Mohawk Nation, the past is past, and they are not responsible for their father's sins. But there are important reasons why Ganienkeh deserves support, and it is important that people understand that the reasons Ganienkeh was established did not arise out of the past but come from contemporary situations. The oppressions of the 18th Century are gone by - but the contemporary oppressions are alive and well in the 1970's ...(Ibid.)

Une illustration, la photo d'un enfant devant une maison sans légende accompagne la fin de l'article qui se termine par une appréciation positive de la communauté et un appel à la soutenir :

> Ganienkeh has survived, and continued to grow. It is unique among North America's conscious communities, for it is a real effort at practice against oppression by a people who have long been the oppressed. It is a community which deserves the support of native and non-native peoples alike, for it represents a true

> expression of the human determination to seek freedom, and a search for the Real Ways of Life by a group of human beings on the land the Creator gave to them for that purpose. (p. 470)

En effet, une attaque armée fut conduite contre Ganienkeh par l'Etat de New York en 1974, mais en mai 1977, à la cour suprême de cet Etat, le juge De Forest Pitt finit par reconnaître « that the Ganienkeh settlement is part of the Mohawk Nation and the Six Nations Confederacy. As such it enjoys sovereign immunity from lawsuit. » (p. 471)

Photo de l'entrée du territoire de Ganienkeh : « Repossessed area of Ganienkeh territory, Est'd 50.000 B.C. » (p. 471)

Enfin, les environ 800 Kanienkehaka de Kanesatake réussirent à établir, en 1976 malgré le petit nombre d'enfants d'âge scolaire, à ouvrir leur propre école élémentaire, de l'école maternelle à la sixième qui leur évitait désormais le trajet en bus de 25 km jusqu'à St. Eustache pour le primaire. « The Kanienkehaka of Kanesatake now have a greater say in what goes on in the elementary school education of their children. » Ceux fréquentant le secondaire continuaient à voyager à Deux Montagnes.

Pour ce qui est des terres, le manuel rappelle :

> The Kanesatake people have been struggling for control of their lands for a long time. At first it was a struggle with the Sulpicians. Now it is the Canadian federal government. Throughout the 1970's Kanesatake prepared a land claim for the title of their lands. The land claim is yet to be decided on. (Ibid.)

Notamment les terres d'usage commun, comme « The Pines » entre la ville d'Oka, le Lac des deux montagnes et le début des Laurentides, utilisées par les Mohawk comme terrain de récréation leur ont été contestées par des non autochtones.

> Without consulting the Mohawk people, the non-native soft ball teams from Oka scheduled the use of the softball field in the Pines for their practices and games. On several occasions Mohawk teams showed up for practices or games to find teams from the town of Oka using the field. On these occasions the native people patiently let the non- native teams play. However, tensions were rising. (p. 474)

Finalement un accord a pu être trouvé.

L'accès au gouvernement du Québec du Parti Québécois en 1976 et les aspirations indépendantistes sont mentionnés dans ce chapitre sur la riposte des Kanienkehaka, avec le sous-titre « The Kahnawake Survival School » :

> No history is ever complete. As history gets written down events occur that make news seem old, giving a different view of the past and the future. In November of 1976 the Parti Québécois was elected to power in the Province. The leader of the Parti Québécois René Levesque pledged Quebecers that he would begin the negotiations for the separation of Quebec from the rest of Canada. As part of this plan for separation, the National Assembly of Quebec passed a law into effect called Bill 101, The Charter of The French Language. In this legislature native people were referred to as if they were immigrants in their own land. According to Bill 101 , native children attending school outside of their communities who wished to receive an education in the English language were required to apply for an Eligibility Certificate. (p. 473)

C'est surtout cette disposition qui motive le commentaire hostile du manuel, qui statue :

> Bill 101 was a direct violation of the Two Row Wampum Treaty. It attacks the sovereignty of the Mohawk people. The Mohawk people felt that if they signed the application for a license for an English education, they would be recognizing the right of the provincial government to legislate culture and education for native peoples. This was unacceptable to the people. (p. 474)

Une illustration (sans mention de l'origine) cite, comme un gros titre prenant la moitié de la page « Indian Students defy Bill 101 » approximativement traduit par : « Etudiants Indien protêt la loi 101 » (sic) (p. 473).

Les Kanienkehaka demandèrent d'être exemptés de cette loi, ce qui fut refusé par le ministre de l'Education et par la Commission scolaire de Chateauguay. En signe de protestation, les élèves de la Howard S. Billings High School, accompagnées de 800 supporteurs marchèrent de Chateauguay à Kahnawake. Le lendemain commença la mise sur pied de la Kahnawake Survival School. « The people felt that if they did not build their own secondary school designed for Mohawk needs, they would not survive as Mohawk people. » (p. 475)

Une photo montre cinq jeunes assis dans une cage d'escalier (Ibid.)

L'école, prévue pour la septième à la onzième classe ouvrit ses portes le 11 septembre 1978 fonctionnait avec des bénévoles. « The majority of the volunteers were from the community, however many qualified teachers from outside Kahnawake volunteered their teaching services. » Elle pouvait compter sur de nombreux supports:

> Many organizations and individuals in Kahnawake offered their homes and buildings for use. The Indian Way School lent its staff and facilities. The administration was located in the Cultural Center. Classes were held at the Knights of Columbus, Marina, Moose Club, Legion Hall, United Church Hall, the Elementary Schools and private homes. (Ibid.)

Deux mois après, le gouvernement fédéral commença à subventionner l'école et des salaires pouvaient être offerts. « Some of the staff refused to receive any salary and continued to volunteer their services. » (p. 476) Un an après, l'école avait son propre bâtiment, deux ans après, l'école disposait d'une équipe d'enseignants et administrateurs mohawks et non autochtones « to provide a high quality education to the future generations of the Kanienkehaka. » (Ibid.)

En conclusion : « The 1970's were years of change for the Kanienkehaka. They were .years of fighting back to regain a portion of the land, legal rights, respect and cultural sovereignty that had nearly slipped away. The fighting back continues. » (Ibid.)

Le dernier chapitre se tourne vers l'avenir, sous le titre « Two Prophecies : Hopes And Fears For The Future ». Et c'est en effet de prophéties qu'il s'agit. Rappelant que toutes les cultures produisent des prophètes et que déjà les anciens Hébreux reconnaissaient l'importance des prophéties, le manuel retient que :

> Prophets sometimes predict the future. Sometimes they simply point out what is happening right now. Many prophets do both. Prophets are honest men and women. They say exactly what they see, and for this reason, they are sometimes not very popular. The native nations of the Americas have a long tradition of prophecy. Most nations had prophecies that foretold of the coming of Europeans to the Americas. They told of the coming of the explorers from the east, and of course these men did arrive. (p. 478)

La prophétie de la Septième génération est présentée comme commune aux nations autochtones. « This is one prophecy that young native people, especially young Mohawk people, should pay attention to and consider. According to the prophecy of the Seventh Generation, seven generations after contact with Europeans, the Onkwehonwe would see the day when the elm trees would die. » (Ibid.)

Pour souligner que ce jour est arrivée, le manuel reproduit sur la page suivante une page en facsimilé du magazine *Time* du 28 juillet 1980 qui déplore la mort des ormes de la Maison

blanche et le manuel de commenter : « The prophecy said that strange animals would be born, deformed and without the proper limbs. The weather would change, and man would see a winter without snow and a season without growth. » (p. 479). « Huge stone monsters would tear open the face of the earth » - cette prophétie commente la photo d'une mine à ciel ouvert et celle d'une raffinerie sur les bords d'un fleuve est placée à côté de cette autre : « The rivers would burn. The air would burn the eyes of man. » (p. 480)

Et ils verraient les oiseaux tomber du ciel, cette affirmation étant illustré par des oiseaux noirs sur le lac et des œufs cassés sur de la paille. (p. 481) Les poissons mourraient dans l'eau, prédit cette même prophétie accompagnée par le manuel d'une photo de masse de poissons flottants morts. A côté on voit une scène de route avec des centaines de panneaux de circulation et surtouts de publicité (p. 482). « Finally, according to this prophecy, after seven generations of living in close contact with the Europeans, the Onkwehonwe would rise up and demand that their rights and stewardship over the earth be respected and restored. » (Ibid.) Plus précisément, l'interprétation de la prophétie indique la tâche à accomplir par les apprenants, auxquels, pour la première fois, le manuel s'dresse, bien qu'indirectement :

> According to the wisdom of this prophecy, men and women would one day turn to the Onkwehonwe, and particularly to the eastern door of the great Iroquois Confederacy, for both guidance and direction. It is up to the present generation of youth of the Kanienkehaka to provide leadership and example to all who have failed. The children of the Kanienkehaka are the seventh generation. (Ibid.)

Une seconde prophétie, illustrée par des photos de serpents (p. 483, 484 et 485) est celle des deux serpents, particulière aux Kanienkehaka (p. 483-4). Deux serpents, l'un doré l'autre argenté apparurent à l'horizon et furent ramené au village par deux chasseurs où ils firent grande impression. Nourris par les humains, ils grossissaient rapidement, devenaient de plus en plus encombrants et gloutons.

> One day the serpents grew so large that they managed to escape from their stockade pen. They attacked the children and swallowed quite a few of them whole. The people were in terrible circumstances. They could see the children squirming around in the bellies of the huge gold and silver serpents. They attacked these serpents with clubs, with arrows and with spears, but to no avail. The serpents continued to ravage through the village, killing more and more of the people and swallowing more children. Finally they left the village and headed for the woods. The people fought amongst themselves as to what to do. They couldn't agree as to what was the best way to stop the serpents. They fought until it became too late and the serpents disappeared. The gold serpent went south, the silver one headed north. (p. 484-5)

Or, ils avaient fini par ruiner le pays:

> These serpents left trails wherever they went. They cut through mountains and blocked up the rivers. They killed all of the animals wherever they went, not always stopping to eat the meat. When the serpents approached a mountain, instead of going around it or over the top, they burrowed through the middle. The serpents left trails of filth and destruction wherever they went. They poisoned the waters, killed the forests, and made the earth an ugly and barren place.

Un jour, ils étaient de retour et se dirigeaient vers l'endroit où ils avaient débarqué trois cents ans avant.

> Again the people argued and argued. They could not agree as to the best way to kill the serpents off. The people remembered the legends of the serpents, and how they had eaten the children of their ancestors, and they fled to the mountains. Once in the mountains the people were told by the Creator that the day would come when a small boy would show them the way to kill the two serpents. The boy would make a bow from willow. He would string the bow with a string made from the hair of the clanmothers. An arrow would be made of a straight sapling and tipped with the white flint of the Kanienkehaka. With this arrow and this bow,

> the people were told, the Kanienkehaka would protect themselves from the two serpents of the United States and Canada. (p. 485)

Le dernier passage du livre résume l'histoire des Mohawks comme « turbulente », toujours obligés à se défendre :

> The Kanienkehaka have had to defend their rights as a people from the very beginning of time. There have been times when the Kanienkehaka had not defended these rights hard enough, and rights were lost. On other occasions, when the people have fought for the recognition of their rights, these rights have been restored. (Ibid.)

Depuis toujours, ils étaient pris entre deux feux:

> The Kanienkehaka are caught between two great serpents, two great powers of the United States and Canada. The Kanienkehaka have been between two powers all of the life of the Mohawk Nation. At first they were caught between the northern and the southern Algonquin, then between the English and the French and now between the Americans and the Canadians. As if only to make matters worse, a growing number of French people in Quebec are demanding the separation of Quebec from Canada. Here again the Kanienkehaka are caught in the middle. (p. 486-7)

Il importe avant tout, souligne le manuel, de continuer la lutte pour la survie en défendant les droits ancestraux. Mais il convient aussi de se souvenir des paroles adressées par Tecaughretanego au jeune James Smith (Smith : Scoouwa, p. 105-107), citées par le manuel (p. 487), où celui-ci lui conseille de se fier au grand Owaneeyo qui ne laissera pas tomber les siens et les sauvera des périodes difficiles qu'il leur inflige de temps à autre pour leur apprendre combien ils dépendent de lui et pour qu'ils apprécient mieux ses dons et lui en soient reconnaissants.

Deux autres détails du grand tableau du premier chapitre, déjà figurant dans celui-ci (p. 3 et 9), clôturent le dernier chapitre. (p. 488 et 489)

Un épilogue est constitué par la déclaration du député Dupuis qui exprime, en 1946, devant le parlement canadien son désir de voir exproprier les Kanienkehaka de Kahnawake, pour mettre en valeur ces terres agricoles :

> Now, dealing with the land of Indian bands. I have in mind the Caughnawaga land near Montreal, a property which embraces about 300,000 acres of land al of which is good farm land. The Indians on that reserve are not farmers at all but white people could take land, divide it up into farms and cultivate it. I know that this question has been brought up before the department of Indian Affaires many times with the idea of dispossessing the Indians of the Caughnawaga Reserve of this valuable agricultural land, which, as I say, is very close to Montreal, just on the other side of the river. I wonder if there would be any possibility of this committee, or the proper authority, saying when the land will be available for those who want to use it for farms. (p. 490)

Cette longue troisième section sur l'histoire mohawk moderne confirme la focalisation – déroutante pour le lecteur non autochtone – sur l'histoire de cette nation avant tout. Dans cette perspective, des événements comme les deux guerres mondiales du 20^{e} siècle sont reléguées à l'arrière-plan. De la guerre de 1812, le manuel retient surtout la volonté des Mohawks de rester en dehors d'un conflit qui ne les concernait pas. Leur participation et leur bravoure, une fois qu'ils se sont résignés à devoir y participer, dans un but purement défensif, sont mentionnées en marge du récit, mais le constat des récompenses espérées et non tenues, de la part des Américains comme des Canadiens, est bien plus important. On y voit la preuve que le respect de leur souveraineté comme nation, comme ce fut le cas pour les Franco-canadiens, ne durait qu'aussi longtemps que leur utilité militaire.

Les évolutions économiques, politiques et sociétales de la société non autochtone aux 19e et 20e siècles sont presque entièrement ignorées. Or, il en va de même pour les autres nations autochtones. Les Inuits sont mentionnés une seule fois, par une courte phrase (cf. supra, p. 104) ; il n'est nulle part question ni des Métis ni des Inuits.

L'expansion canadienne, de la seconde moitié du 19e siècle est mentionnée, et l'appropriation des terres ainsi que la construction du chemin de fer sont dénoncées en tant qu'éléments d'un système capitaliste dont le manuel prend soin d'expliciter les lois, très lointaines des valeurs autochtones. Mais il n'y a aucune mention de la résistance métisse et autochtone – Louis Riel reste inconnu comme Pontiac avant lui et Tecumseh après. En comparaison, le désastre du pont de Québec en 1907 faisant une centaine de morts, dont de nombreux ouvriers mohawks, ou l'arrestation de Paul K. Diabo en traversant la frontière canadienne-étatsunienne dans les années 1920 et, bien sûr, la fondation de la Kahnawake Survival School, retiennent une attention sensiblement plus grande, mais aussi la Rébellion des Patriotes au Québec, pour qui les Kanienkehaka avouent avoir des sympathies, en tant qu'opprimés par les Britanniques, mais dont ils se sont défendus quand ceux-ci ont voulu voler leurs armes. Des aspirations à l'indépendance du Québec n'est retenu que la loi 101, vigoureusement combattue par les Mohawks.

Le fil rouge majeur qui traverse la période, est celui de l'expropriation du territoire par les deux gouvernements, étatsunien et canadien, dont les buts concordaient, mêmes si les méthodes, incluant le vol, la fraude et l'extorsion, retracées dans le détail et en nommant les responsables, variaient selon les endroits, les circonstances et les périodes, depuis la fin du 18e siècle à la construction de la voie maritime du Saint-Laurent dans les années 1950. Les luttes pour préserver les territoires sont également limitées à celles qui concernent les Kanienkehaka – la Convention de la Baie James et du Nord québécois, par exemple, n'est pas plus mentionnée que les revendications des Nisga'a.

Le Dawes Act et l'octroi obligatoire de la nationalité américaine ainsi que la « Alien Law » aux Etats-Unis, et au Canada : la Commission Bagot, dont on reconnait cependant certaines bonnes intentions, et surtout la Loi sur les Indiens ainsi que ses prédécesseurs et aggravations ultérieures sont des événements-clés de ces politiques gouvernementales. L'opposition des diverses communautés mohawk dans les deux pays est commentée dans le détail. Un lien étroit lie la spoliation territoriale et l'institution des conseils de bande sous la tutelle gouvernementale pour remplacer les chefs traditionnels. Le cœur du « problème indien » visé par ces politiques assimilationnistes réside dans la question territoriale, selon ce manuel. Il n'y a aucune mention des écoles résidentielles.

Pour ce qui est des autres évolutions culturelles, le manuel insiste lors de beaucoup d'occasions sur l'importance des valeurs et des traditions à préserver. Or, si les modes de vie changent au fil des siècles, ce n'est qu'indirectement attribuable aux Européens ou à leur politique assimilationniste à laquelle les Mohawks n'ont cessé de s'opposer fermement. D'autres facteurs sont venus s'y ajouter : les migrations, par ex. à Brooklyn et le contact avec les nations des plaines, dont on adopte certaines coutumes, l'évolution interne des communautés pour ce qui est des croyances, selon les expériences faites au contact avec l'un ou l'autre confession. Une section remarquable est consacrée aux spectacles folkloriques de danse et d'équitation très populaires dans les décennies au tournant du 20e siècle, de

renommée internationale, mais minant, de l'intérieur, par les stéréotypes, la culture autochtone authentique.

La présentation dominée par les luttes pour la sauvegarde de la souveraineté de la Nation mohawk, est de temps à autre interrompue par des récits de la vie quotidienne, l'économie, les occasions festives. Le manuel prend le temps, par exemple, de parler de la grande exposition agricole de Kahnawake en 1883, de l'excellence et de la variété de cette production et du programme culturel offert. Surtout, un dernier élément vient également ébranler l'impression d'une existence immuable de l « Indien éternel » qui imprègne les manuels non autochtones, à savoir leurs occupations autres que la chasse, la pêche et le piégeage : on voit, au fil du temps, des Iroquois voyageurs dans le commerce des fourrures, puis des marins et pilotes de navires, constructeurs de ponts et des femmes autochtones artisanes. Dans tous ces domaines, le manuel met en avant leur habileté, leurs savoirs et leur professionnalisme qui les rendaient vite indispensables dans ces métiers, situés à la fine pointe de la modernité de l'époque.

Enfin, comme le manuel relie expressément ce tour d'horizon historique à la mission de la Kahnawake Survival School et le dédie à la septième génération, i.e. ses actuel-le-s élèves, appelés à « reprendre le flambeau », le domaine de l'éducation des Kanienkehaka retient plusieurs fois l'attention du manuel, depuis la critique d'une scolarisation séparée des enfants de différentes confessions à Kahnawake au début du 20^{e} siècle, en passant par l'opposition à une scolarisation dans le système canadien général dans les années 1920, les revendications dès les années 1940, d'une école de qualité sur la réserve suivie d'une grève scolaire contre les établissements extérieurs dans les années 1950, jusqu'à l'organisation des premières classes de langue, culture et histoire autochtone dans la maison longue, précurseurs de la Kahnawake Survival School.

5.4 Le manuel *Une histoire du Québec et du Canada*

Le second manuel dont l'analyse est proposé dans ce qui suit, à savoir *Une histoire du Québec et du Canada*, édité par la Commission scolaire crie, est paru une vingtaine d'années plus tard et dans un contexte différent. Comme nous l'avons mentionné, la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975 était allée de pair avec une importante autonomie autochtone dans le domaine de l'éducation. Elle avait notamment abouti à la création des commissions scolaires crie (CSC) et kativik (CSK). Au primaire, l'enseignement porte plus sur les mathématiques et les langues, y compris le cri et l'inuktitut, c'est au niveau secondaire que les sciences sociales deviennent plus importantes. Le manuel *Une histoire du Québec et du Canada* sert, depuis 2002, comme manuel de référence pour les cours sur l'histoire du Québec et du Canada du secondaire dans les établissements de la Commission scolaire crie et suit, de beaucoup plus près que celui de *Seven Generations,* mais il n'est pas non plus soumis à l'approbation du ministère d'éducation du Québec.

16 chapitres, de taille variable, et certains sans sous-chapitres, retracent l'histoire depuis la première occupation humaine de l'Amérique du Nord à la fin du second millénaire, sans autre regroupement par grandes périodes, comme le montre la table des matières :

Chapitres	
1. Théories de l'occupation de l'Amérique du Nord par les humains	La théorie du temps immémorial La théorie du détroit de Béring Comment les gens sont arrivés dans le Nord québécois actuel Les Premières Nations de l'Amérique du Nord
2. Avant le contact européen	L'organisation sociale, économique et culturelle des Algonquiens et Iroquoiens La vision du monde et la spiritualité La situation politique et commerciale avant l'arrivée des Européens
3. Introduction au commerce des fourrures	
4. Commerce des fourrures et répercussions sur les Autochtones	De la récolte sélective à la récolte intensive Certains Autochtones abandonnent la vie nomade La colonisation et la sédentarisation L'interaction entre les peuples autochtones et les Européens La dépendance croissante des Autochtones envers les produits européens Les mariages mixtes Les premières alliances et l'évolution du commerce des fourrures Les maladies apportées par les Européens et les effets sur la population autochtone
5. Activités relatives au commerce des fourrures	Le rôle du peuple cri pendant la période historique du commerce des fourrures Le rôle des Européens Les aspects commerciaux du commerce des fourrures
6. L'effet du commerce des fourrures sur l'économie mondiale	Le commerce des fourrures et l'économie mondiale La demande de castor dans l'industrie de la fourrure Les cycles du commerce des fourrures La réaction des Autochtones aux fluctuations de la demande pour les fourrures Le commerce des fourrures et l'économie canadienne
7. Introduction à l'époque coloniale	
8. Effets de la colonisation sur les Autochtones à l'époque des régimes français et britannique	Le modèle à quatre étapes Le modèle à sept étapes Les incursions des Européens en quête des terres autochtones Quelques incursions européennes en Amérique du Nord : Cartier / Champlain / Hudson / La Salle / La Vérendrye / Mackenzie Les effets de la colonisation européenne sur les peuples autochtones

	Les maladies et les Autochtones Les revendications territoriales européennes et les révoltes autochtones
9. Particularités de la colonisation par les Français et les Britanniques	La colonisation française : Une pseudo-colonisation / L'exploitation des terres / Le gouvernement / L'économie / La religion / L'attitude face aux Autochtones / L'immigration / Les attitudes par rapport au contrôle des terres / Les rapports avec les Autochtones La colonisation hritannique : L'exploitation des terres / Le gouvernement / La religion / Les attitudes envers les Autochtones / L'immigration / Les attitudes par rapport au contrôle des terres / Les rapports avec les Autochtones La vie quotidienne à l'époque coloniale
10. Guerre de 1812 et rapports entre Européens et Autochtones	Le rôle des Autochtones pendant les guerres La guerre de 1812 Les changements démographiques à l'époque coloniale. L'origine du concept du « problème indien » L'évolution des traités à l'époque coloniale
11. De la rébellion à la Confédération : de 1830 à 1867	
12. Expansion canadienne	Les Prairies et les forêts de l'Ouest Les Métis L'expansion sur la côte nord-ouest L'expansion dans l'Arctique et le Subarctique Les traités
13. Loi sur les Indiens	Les origines de la Loi sur les Indiens Les amendements à la Loi sur les Indiens de 1876 Les pensionnats Le système des réserves
14. Changements au cours du 20e siècle	La Première Guerre mondiale Les années 1920 La Crise de 1929 La Seconde Guerre mondiale Le Québec au 20e siècle
15. L'émergence des enjeux autochtones	L'émergence de la question de l'autonomie gouvernementale Les organismes autochtones au Canada Les revendications territoriales Les questions sociales
16. Eeyou Istchee au 20e siècle	De 1900 à 1970 La Convention de la Baie James et du Nord québécois La réaction des Cris

	Les compensations de la Convention de la Baie James et du Nord québécois La Loi sur les Cris et les Naskapis La chronologie des événements : le projet de la Baie James Le gouvernement Eeyou et la société De 1990 à 2000 : les Cris et le gouvernement du Québec

Ce qui ressort d'un premier regard sur cette table des matières sont : une approche des sociétés précolombiennes très comparable à celle des manuels euro-québécois (chapitre 2), une place importante accordée à la traite des fourrures (chapitres 3 à 6, c'est-à-dire un quart des chapitres) et, par rapport au manuel *Seven générations,* une mention plus importante des enjeux non autochtones (chapitre 14, par exemple), même si, dans l'ensemble, c'est bien d'une perspective autochtone sur l'histoire qu'il s'agit : nulle mention de termes comme la « Nouvelle France » - la présence européenne est abordée principalement par rapport à ses répercussions sur le monde autochtone.

L'organisation des savoirs se fait selon une approche qui combine l'approche thématique à l'approche chronologique en proposant, à chaque fois, à l'intérieur de différents sujets, un retour en arrière et l'exposé des évolutions. Les mêmes événements se retrouvent donc mentionnés plusieurs fois, dans de nouveaux contextes.

Des résumés se trouvent souvent soit au début soit en conclusion d'une section ou d'un chapitre, mais il n'y a ni synthèse formelle ni activités proposées aux apprenant-e-s. De la même façon, aucune suggestion pour les exploiter n'accompagne les documents iconographiques. Les nombreuses photos historiques de communautés cries, souvent sans rapport avec les textes qu'elles accompagnent, ont une fonction purement illustrative. Les extraits d'ouvrages cités précisent ou complètent les informations du texte de présentation, mais ne figurent pas en tant que sources. Ainsi, tout le travail d'exploitation didactique est confié à la responsabilité de l'enseignant-e, qui devra l'adapter à son public. La seule et unique remarque didactique de tout le manuel est celle formulée à propos d'une liste de douze exemples des répercussions du commerce des fourrures sur les Autochtones : « Vous pouvez en discuter avec votre professeur et vos camarades de classe. » (p. 50) Il est vrai que le langage du document est assez théorique et compliqué à saisir. A part cela, les termes nouveaux ou difficiles sont expliqués par le texte, sans avoir recours à un glossaire.

Il s'agit d'un ouvrage traduit de l'anglais et basé sur des sources exclusivement anglophones : aucun des 150 titres de la bibliographie (p. 277-284) n'est d'origine francophone.

Premiers occupants et sociétés précolombiennes

Après avoir expliqué le terme de « théorie » le manuel introduit son chapitre sur le peuplement de l'Amérique du Nord en constatant que « la communauté scientifique réfère à la théorie du détroit de Béring tandis que les Autochtones préfèrent la théorie de l'occupation constante ou 'temps immémorial' » (p. 1) A propos de celle-ci, le manuel explique que « les Autochtones croient qu'ils ne sont pas arrivés sur cette terre car ils l'ont toujours habitée. On utilise l'expression 'temps immémorial' qui signifie ' depuis toujours ', pour décrire depuis combien de temps les Autochtones occupent ce continent. » (p. 2) Se référant à l'importance de la tradition orale autochtone, par opposition à la valorisation des récits écrits chez les

Européens, il présente ensuite, dans un encadré « Le récit cri de la création » (p. 2-4) « Le récit ojibwa de la création » (p. 5), « Le récit huron et iroquois de la création » (p. 6), « Le récit haïda de l'origine »(p. 7), accompagnés chacun d'illustrations, en les introduisant ainsi : « De manière générale, les récits autochtones de la création racontent comment le Créateur a placé les Autochtones sur cette terre au début du monde. La plupart de ces récits racontent que les Autochtones ont été placés sur la terre pour prendre soin des animaux. » (p. 2)

Ces récits sont cités tels quels sans une invitation à les interpréter. Le manuel en dit seulement ceci :

> Les récits de la création ont été transmis de temps immémorial, ce qui signifie que personne ne se rappelle la première fois qu'ils ont été racontés. Ils appartiennent à la tradition orale des peuples autochtones. Ces récits font partie de la culture et de l'histoire autochtone. Et même si certaines personnes doutent que ces récits soient valides ou vrais, les peuples autochtones continuent de les transmettre de génération en génération, s'en servant pour expliquer leur présence en Amérique du Nord. (p. 7)

Le manuel aborde ensuite la « théorie du détroit de Béring » :

> Les scientifiques croient que les Autochtones ont quitté l'Asie puis, traversant le détroit de Béring, sont arrivés en Amérique du Nord. Il y a entre 14 000 et 75 000 ans, les glaciers laissaient apparaitre de temps en temps une bande terrestre, appelé la Béringie, entre l'Asie et l'Amérique du Nord d'aujourd'hui. Les gens auraient pu emprunter cette bande terrestre pour marcher de l'Asie vers l'Amérique du Nord. Voilà pourquoi on parle quelquefois de la théorie du détroit de Béring comme de la « théorie de la migration asiatique ». (Ibid.)

Les humains auraient suivi le déplacement des animaux qu'il chassaient et auraient dû

> être capables de survivre dans un environnement difficile, c'est-à-dire qu'ils devaient savoir comment chasser les gros animaux, fabriquer les outils requis pour ce type de chasse, confectionner des vêtements à partir de fourrures et de peaux, et faire des abris pour se protéger des grands froids. (Ibid.)

Carte à l'appui, le manuel explique le recul des glaciers qui avait, selon cette théorie, rendu possible la migration. Un encadré (tiré de : *Les Premières nations du Canada*, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord canadien, 1997, p. 7) donne d'autres précisions sur la « Culture ancienne des Rocheuses », la disparition du mammouth, les cultures de l'« Archaïque boréal » et celle du « Sylvicole inférieur», avec leurs caractéristiques. Le manuel résume :

> Au début, tous les Autochtones étaient des chasseurs, mais vers l'an 1000 ap. J.-C., ils ont commencé à cultiver le maïs car le sol des basses-terres du Saint-Laurent était très riche. Les produits agricoles provenant des basses-terres étaient échangés avec les gens qui habitaient le Bouclier contre viandes, fourrures et peaux. (p. 8)

La section suivante se tourne vers « la preuve archéologique », en illustrant un chantier de fouilles (p. 9) et des artéfacts de la culture laurentienne (p. 10) et constate que la technique de datation par le carbone 14 a permis de retrouver des preuves qui appuient la théorie du détroit de Béring, même si elle a ses limites. D'autres découvertes, par exemple des outils, sont reportées.

Ensuite, le manuel explique l'arrivée des Algonquins dans le Nord québécois actuel, rendue possible par la fonte des glaciers et leur mode de vie, établissant une logique claire entre celui-ci et l'environnement :

> Etant donné que le sol n'est pas très épais et que les températures sont basses, le peuple cri ne s'est pas intéressé à l'agriculture comme les Autochtones plus au sud. Les Autochtones de cette région sont devenus des chasseurs nomades qui se sont déplacés afin de ne pas trop réduire la population animale dans un endroit en particulier. Les Cris formant un peuple nomade, ils avaient besoin de logements déplaçables, tels que les

> tipis. Comme ils avaient également besoin de vêtements chauds pour se protéger du froid, ils se sont servis de Ia fourrure et de la peau des animaux de la région pour se confectionner des vêtements. Pour se déplacer, ils ont utilisé toboggans, raquettes et canots. L'environnement a un effet sur le mode de vie des gens. (p. 11)

Une photo d'une famille avec leur canot devant leur tipi à l'île Fort-George en 1888 (Ibid.) illustre ces propos.

Les trois pages suivantes sont consacrées aux Inuits, d'abord à l'arrivée des « Paléoesquimaux » (« aussi appelés Denbighiens ») et leur culture de la « tradition des petits outils de l'Arctique » (p. 12), puis des Dorsets (« réputés être de grands artistes et ils nous ont laissé de très belles formes sculptées dans de l'os et de la stéatite (pierre de savon)) » et leurs migrations, enfin des Inuits thuléens qui « commerçaient avec les Scandinaves pour obtenir du cuivre, du fer et du bronze. » (p. 14) Le texte est accompagné d'illustrations commentées d'artefacts et de cartes.

L'ensemble des Premières Nations de l'Amérique du Nord est représenté par une carte (p. 15) et une autre montre les aires habitées par les différentes familles linguistiques autochtones au Canada (p. 16). Il est précisé à cette occasion :

> Les Premières Nations du Québec comprennent les Abénaquis, les Attikameks, les Algonquins, les Cris, les Hurons, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks, les Montagnais, les Naskapis et les Inuits. Les langues autochtones sont divisées en familles linguistiques. Les langues qui appartiennent à une même famille linguistique sont semblables par le son et la structure. Par exemple, le cri et le naskapi sont des langues algonquiennes. Ils font partie de la famille linguistique algonquienne et ces langues se ressemblent tant qu'il est possible pour une personne crie de comprendre une personne naskapie qui parle sa propre langue. Au Canada, il existe onze familles linguistiques autochtones : algonquienne, iroquoienne, athapascane, esquimo-aléoute, siouse, wakashenne, salishenne, tsimshenne, haida, tlingit et kootenayenne. Au Québec, les langues autochtones appartiennent à trois familles linguistiques : algonquienne, iroquoienne et esquimo-aléoute. L'abénaquis, l'algonquin, l'attikamek, le cri, le malécite, le micmac, le montagnais et le naskapi sont des langues algonquiennes. Le huron et le mohawk sont des langues iroquoiennes, tandis que l'inuktituk est une langue esquimo-aléoute.

Le second chapitre traite des « sociétés autochtones vivant, avant l'arrivée des Européens, dans ce que nous appelons aujourd'hui l'est du Canada […] les peuples algonquien et iroquoien pour comparer les différents modes de vie autochtones […] » ainsi que « la situation politique et commerciale des Autochtones avant la traite des fourrures ». (p. 17) L'illustration accompagnant cette introduction est celle d'une femme de la Grande rivière de la Baleine, de février 1915. (Ibid.)

A propos de « L'organisation sociale, économique et culturelle des Algonquiens et Iroquoiens » (p. 18), illustrée par la photo d'une femme autochtone, on détaille d'abord les nations qui appartiennent à ces deux familles linguistiques : « Au Québec, les Premières Nations de langue algonquienne comprennent les Cris, les Naskapis, les Montagnais, les Micmacs, les Abénaquis et les Algonquins, tandis que les Premières Nations de langue iroquoienne incluent les Hurons et les Mohawks. » (p. 18) Voici une des rares explications claires qui permet de faire la différence entre les termes « algonquien » et « algonquin », si facilement confondus. On aurait pu situer également, dans ce contexte, l'appellation « iroquois » pour la distinguer de celle d' «iroquoien » ; d'ailleurs, dans un passage parlant du mode de production des Iroquoiens, il est question d'un « régime alimentaire iroquois » (cf. infra)

Les différents modes de production entre les deux groupes sont, de nouveau, expliqués par les conditions environnementales :

> La région habitée par les Premières Nations iroquoiennes est caractérisée par un sol riche et une température tempérée. Cela leur a donc permis de développer une culture agricole. Fermiers, les Iroquoiens sont devenus sédentaires, c'est-à-dire qu'ils ne se déplaçaient pas d'un endroit à un autre et qu'ils construisaient des villages permanents. Au contraire, les régions habitées par les Premières Nations algonquiennes ne se prêtent pas à l'agriculture en raison des conditions du sol et de la température. Il était donc naturel que les Algonquiens développent une culture axée sur la chasse et la cueillette. Vu leur besoin de changer d'endroits pour suivre les animaux et pour s'assurer un bon approvisionnement de nourriture, les Algonquiens sont devenus nomades. Être nomade signifie se déplacer d'un endroit à un autre. Les Algonquiens se déplaçaient pour suivre les troupeaux. (Ibid.)

Accompagné par des dessins et des photos du 20e siècle, le texte détaille ensuite la technique de construction et de transport de wigwams adaptée au mode de vie nomade des Algonquiens, comparé aux « longues maisons » des Iroquoiens qui « ayant adopté un mode de vie sédentaire, n'avaient pas besoin de logements déplaçables. » (p. 19). Toujours accompagné par des dessins ou des tableaux, le texte du manuel explique la chasse et la cueillette pratiquées par les Algonquiens (sans pour autant montrer la mise à mort d'un animal) en énumérant les espèces (p. 20), le sucre d'érable produit par les Ojibwas. A propos de la division des tâches, il est précisé que « la chasse était surtout un travail pour les hommes tandis que la cueillette était surtout réservée aux femmes. » Un rapprochement au temps actuel est opéré : « Encore aujourd'hui, surtout dans le nord, certains Algonquiens dépendent toujours de la terre pour se nourrir » (ibid.) Agriculture et chasse étaient d'ailleurs loin de s'exclure mutuellement :

> Les Iroquoiens, comme les Algonquiens, étaient un peuple de chasseurs, mais c'est l'agriculture qui était pour eux la première source de nourri un peuple de chasseurs, mais c'est l'agriculture qui était pour eux la première source de nourriture. Ils cultivaient plusieurs sortes de blé d'Inde, de courges et de haricots. Ces trois aliments étaient si importants au régime alimentaire iroquois qu'on les surnommait « les trois sœurs » Le blé d'Inde, les courges et les haricots représentaient environ 80 pour cent de l'alimentation des Iroquoiens, tandis que la viande et le poisson représentaient seulement environ 5 pour cent. (Ibid.)

Chez eux, le partage des tâches était différent : « Les hommes chassaient un peu et devaient labourer les champs. Les femmes étaient responsables des semailles et des cultures. »

Les arts et l'artisanat sont également abordés en comparant, sans schématisme, les différentes traditions :

> Les œuvres d'art faisaient partie de la culture algonquienne. Certaines Nations, comme les Micmacs, décoraient des paniers avec des piquants de porc-épic teints. Les Ojibways se servaient aussi beaucoup des piquants tandis que les Cris utilisaient les poils d'orignal pour la broderie. Les gros poils entre les épaules de l'orignal mesuraient environ six à sept pouces de longueur et on les teignait de différentes couleurs. On s'en servait pour décorer les mocassins, les vêtements, les tambours et les raquettes. Les Cris étaient les seuls à faire des patrons. Ils utilisaient des feuilles d'écorce de bouleau, aussi minces que du papier, qu'ils pliaient plusieurs fois puis, à l'aide de leurs dents, ils y faisaient un motif. L'écorce, une fois dépliée, avait un motif à la fois joli et très élaboré. Les Iroquoiens décoraient leur poterie et leurs sculptures de bois et ils se servaient aussi de piquants de porc-épic pour faire de la broderie. Ils maintiennent toujours cette tradition. (p. 22)

A l'occasion de parler de l'économie des uns et des autres, le manuel explique aussi le rapport à la terre, le partage et revient sur la répartition des tâches :

> L'économie du peuple algonquien reposait sur la chasse. Les Algonquiens étaient très près de leur environnement naturel qu'ils appelaient la création. Ils croyaient qu'ils devaient prendre soin de la terre car le Créateur les y avait mis pour cela. Pour eux, la terre était sacrée et ne pouvait appartenir à des particuliers. En conséquence, la nourriture devait être mise au profit de la communauté et celui qui en avait devait la partager

> avec les autres. Les chasseurs algonquiens connaissaient bien les déplacements et les habitats des animaux et ils suivaient leurs routes migratoires. Etant donné que la chasse était beaucoup plus difficile en hiver qu'en été, les gens conservaient la nourriture durant l'été en prévision de l'hiver. Même si la chasse et la pêche étaient présentes, l'économie iroquoienne dépendait de l'agriculture, où les femmes jouaient le plus grand rôle. Autant les hommes que les femmes déboisaient les terrains mais ce sont les femmes qui s'occupaient des cultures. Elles s'adonnaient aussi à la couture et à la poterie. La communauté possédait la terre, mais ce sont les femmes qui assuraient la distribution des terres aux familles diverses et qui décidaient du moment des semailles et des récoltes. Lorsque le sol était épuisé et ne pouvait plus assurer une culture viable, on déménageait les villages. Cela arrivait tous les dix ou quinze ans. (p. 23)

Toujours au mode comparatif mais en évitant tout schématisme, le manuel aborde ensuite le sujet du transport :

> En raison de leur style de vie nomade, le transport était extrêmement important pour le peuple algonquien. Le moyen de transport variait selon la saison. En hiver on avait recours aux raquettes, aux toboggans et aux traineaux tirés par des chiens. En été, on se déplaçait à pied ou en canot. On se servait aussi des bretelles de portage lors des déplacements. Il s'agit d'une bande de cuir attachée aux deux bouts d'un boudin. On posait la bande sur le front et on portait le boudin sur le dos. Tout équipement de transport se devait d'être léger et bien construit afin de ne pas être trop lourd et servir pendant des centaines de kilomètres. Règle générale, le peuple iroquoien se déplaçait pour faire du commerce ou la guerre. Il ne suivait pas les animaux comme le faisait le peuple algonquien. Les Hurons, tout comme les Algonquiens, construisaient des canots d'écorce. Les Iroquoiens se déplaçaient beaucoup à pied. Certains étaient des coureurs et pouvaient courir de très grandes distances. (p. 24)

Illustré par des photos du 19^{e} et 20^{e} siècles, comme avant, le texte décrit les vêtements confectionnés par les femmes et portés par les différentes nations, selon la nécessité et les matériaux disponibles. Il en va de même pour les outils et les armes, y compris les pièges.

> Les femmes avaient aussi des outils. Elles utilisaient des grattoirs pour les peaux et des couteaux en pierre pour les couper. Elles se servaient d'outils pointus pour percer des trous pour les lanières. Les femmes utilisaient des aiguilles faites d'os et des tendons comme fil et, pour la cuisine, des cuillères et des louches de bois. Elles fabriquaient également les filets de pêche que les Algonquiens utilisaient. (p. 26)

Pour les structures sociales, le manuel distingue entre « les sociétés algonquiennes [qui] avaient une organisation patrilinéaire, ce qui signifie qu'elles se définissaient par leurs pères, tandis que les sociétés iroquoiennes avaient une organisation matrilinéaire car elles se définissaient par leurs mères. » (p. 27)

Ensuite, la composition des nations algonquiennes est expliquée en étroite liaison avec son principal mode de production, la chasse :

> Chaque Nation algonquienne était formée de plusieurs petites bandes. Chaque bande habitait dans son propre territoire de chasse. Même si les bandes étaient indépendantes les unes des autres, elles faisaient des échanges et des mariages entre elles. Chaque bande ou groupe était composée de plusieurs familles de la même parenté et avait son propre chef. Le chef était une personne ayant démontré son bon caractère et ses aptitudes pour la chasse. Toutes les personnes dans une bande, y compris le chef, étaient égales et traitées de la même manière. Certains groupes établis plus au sud dans les territoires algonquiens, comme les Ojibways, étaient aussi divisés en clans. Chaque clan avait son propre symbole ou animal tel que l'ours, le loup ou l'orignal. C'est surtout durant l'été, alors que les gens se regroupaient dans des grands campements, que les activités sociales se déroulaient. On faisait des festins et des cérémonies, en plus de danser et de chanter. C'est aussi à ce moment-là que les mariages avaient lieu. Des gens qui ne s'étaient pas vus pendant tout l'hiver profitaient de l'été pour se raconter des histoires, se visiter et renouer leurs liens. (p. 27)

Il en va de même pour les sociétés iroquoiennes où le mode de vie commande des structures plus complexes. Le rôle spécifique des femmes et la prise de décision sont intégrés dans ce contexte :

> Dans les sociétés iroquoiennes, toutes les familles d'une longue maison étaient reliées par leurs mères et faisaient partie d'un clan matrilinéaire. Les personnes partageant une même ancêtre formaient une grande

famille. Cette famille habitait habituellement dans la même longue maison, mais, si la famille était trop grande, on construisait d'autres longues maisons à côté. Les femmes plus âgées dans chaque maison avaient la responsabilité de l'ensemble des activités de la maison. Elles réglaient les litiges, distribuaient les tâches et les parcelles de terre entre les familles. De plus, elles géraient l'entreposage de la nourriture et sa distribution. Elles choisissaient des époux pour les jeunes femmes, étaient responsables du maintien des traditions religieuses, en plus de prendre des décisions importantes quant au choix des chefs. Ce genre de contrôle sur la quasi-totalité des affaires de la famille leur donnait une autorité qu'on voit rarement dans les sociétés. Les Iroquoiens avaient un système politique à trois paliers : les conseils de village, les conseils nationaux ou tribaux, et le Conseil de la Confédération. Chaque village était doté d'un conseil communautaire. Les membres du conseil étaient habituellement des hommes choisis par les femmes influentes de la communauté. Ce conseil représentait l'ensemble des clans et prenait des décisions touchant toute la communauté, comme le déplacement du village, la date des cérémonies importantes et la manière de régler les conflits avec d'autres villages. Les conseils tribaux étaient mis sur pied pour représenter chaque village dans une nation. Les décisions qu'ils prenaient touchaient l'ensemble de la nation et surtout, les questions de guerre et de défense. Les conseils tribaux ne pouvaient se mêler aux décisions prises individuellement par les villages. Toutes les décisions se prenaient par consensus ; tous les représentants devaient être d'accord avec la décision. Le troisième palier du système gouvernemental iroquoien, le Conseil de la Confédération, représentait plusieurs Nations iroquoiennes. Le Conseil de la Confédération a été créé au cours du 15e siècle ; certains disent qu'il aurait vu le jour en 1451 lors d'une éclipse du soleil. L'histoire orale iroquoienne parle d'un temps où toutes les nations iroquoiennes étaient en guerre les unes contre les autres. C'est le prophète Dekanawidah et son disciple Hiawatha qui ont apporté la paix aux nations et qui ont mis sur pied le Conseil. Le Conseil de la Confédération était formé de 50 chefs représentant les Nations Mohawk, Onéida, Onondaga, Cayuga et Sénéca. A l'origine, le Conseil comprenait cinq nations puis, en 1722, la Nation Tuscarora s'est jointe pour constituer les Six Nations. Les postes au sein du Conseil de la Confédération étaient comblés par héritage et les matrones des Nations choisissaient les chefs. Le Conseil décidait si les Nations devaient s'allier ou non pour se battre. Cette fonction est devenue importante avec la traite des fourrures. Tout comme c'était le cas avec le Conseil tribal, les décisions se prenaient par consensus et chaque Nation était libre de respecter la décision. Le peuple iroquoien utilise toujours ce système de gouvernement, qui a servi de modèle aux Etats-Unis au moment de la rédaction de leur nouvelle constitution. Ce système était perçu comme étant un bon exemple d'un système de gouvernement démocratique. Les Nations iroquoiennes avaient aussi leurs chefs de guerre. Au début de la traite des fourrures, l'activité militaire des Iroquoiens leur a donné la réputation d'être des guerriers habiles et agressifs. Leur valeur en tant que guerriers était très importante lors de l'acquisition des terres, surtout pour les Britanniques durant les guerres coloniales. (p. 28)

En posant ainsi, à plusieurs reprises, la question de la pérennité de certaines structures sociales, le manuel met en relief l'historicité des nations autochtones.

La section consacrée à la vision du monde relie intimement des aspects religieux, cérémonies et fêtes aux convictions et coutumes qui réglaient la vie de tous des jours, le tout illustré, comme avant, par des photos parfois très contemporaines : « La première marche en raquettes, mai 2000 (p. 29) ; « Un festin d'ours à Mistissini, v. 1900 (p. 30) ; une famille devant leur tipi à Fort George en 1888 (p. 32, la même que p. 11).

Le texte commence par un exposé sur les croyances des Algonquiens et leur respect des animaux, n'hésitant pas à évoquer des pratiques qui semblent déroutantes pour qui les lit de nos jours :

Les membres des Nations algonquiennes croyaient fermement au Créateur ou Grand Esprit. Ils demandaient l'aide et les conseils du Créateur dans tout ce qu'ils faisaient. La religion jouait un rôle important dans leur vie quotidienne. Les Algonquiens étant un peuple qui vivait du territoire, plusieurs de leurs croyances spirituelles concernaient la chasse. Selon eux, certaines coutumes maintenaient et renforçaient la relation entre les chasseurs et l'esprit des animaux. Par exemple, on accordait le plus grand respect à l'ours. Avant de le tuer, le chasseur faisait une prière à son esprit pour lui dire qu'il allait le faire parce que les gens avaient besoin de se nourrir. Après sa mort, on lui offrait du tabac et ses os étaient nettoyés avec soin et suspendus à un arbre. Les gens montraient constamment leur appréciation au Créateur et à l'esprit des animaux pour la nourriture tirée du territoire. Chaque chasse couronnée de succès donnait lieu à une fête. On organisait aussi des fêtes à d'autres occasions, comme à l'arrivée de la première outarde de la saison ou lorsqu'un jeune garçon tuait son premier gibier. Les chasseurs algonquiens portaient des amulettes, telles que des griffes ou des têtes d'outarde séchées et décorées, pour favoriser la chasse. Les chasseurs cris portaient des embryons de castor, appelés

> katchamiskw, dans des petits sacs brodés en peau de caribou. Ils utilisaient aussi comme amulettes les embryons de lièvres qui s'étaient développés à l'extérieur de l'utérus; on faisait passer un embryon dans les collets pour garantir leur efficacité. (p. 29) Les gens croyaient beaucoup aux visions et aux rêves, qu'on considérait comme des messages et des conseils du Créateur. Certaines personnes étaient douées pour l'interprétation des rêves. D'autres pouvaient interpréter des messages à partir des marques et des fissures sur des os brûlés. Pour ce faire, les Cris utilisaient les os de poitrine de lagopèdes ou les omoplates de lièvres. Les os brulés indiquaient les bons endroits pour la chasse. (p. 30)

Des remarques sur l'éducation et les rites accompagnant l'adolescence des enfants des deux sexes s'insèrent dans ce même contexte :

> Les Algonquiens marquaient certains moments de la vie par des cérémonies à caractère spirituel. A l'adolescence, les jeunes hommes partaient en quête d'une vision qui définirait leur rôle dans la société. Lors de cette quête, le jeune homme allait trouver l'esprit qui le guiderait pendant toute sa vie adulte. Dans la société crie, lorsque la voix d'un garçon muait, on lui faisait un abri loin des autres où il devait rester pendant quelques jours. Un aîné lui enseignait alors les choses qui lui seraient importantes dans la vie. La leçon la plus importante était de traiter les femmes avec respect et honneur. Après quelques jours, on le lavait et le ramenait, vêtu de nouvelles peaux, rejoindre la communauté. On faisait alors une fête accompagnée de chants pour célébrer son entrée dans l'âge adulte. Lorsqu'une fille devenait femme et que commençaient ses règles, on la mettait aussi à l'écart et elle allait vivre quelques jours dans un abri spécial. Sa grand-mère lui expliquait alors la raison des règles, comment prendre soin d'elle-même, qu'elle ne devait pas avoir de relations sexuelles à un jeune âge, et ses responsabilités en tant que femme dans la société crie. On lui expliquait également que le Créateur lui avait donné la possibilité de créer la vie. Une fois ses règles terminées, on la lavait et on la vêtait de nouvelles peaux. C'était un symbole pour indiquer qu'elle était devenue femme. A son retour dans la communauté, on organisait une fête et les gens l'accueillaient en tant que nouveau membre adulte de la communauté. (p. 30)

Dans ce contexte, un encadré cite un mythe à propos de la première menstruation :

> Un jour, tandis que Chihkaapaash était toujours dans le sein de sa mère, un géant arriva au camp et tua sa mère et son père. On jeta le sac qui l'enveloppait à l'intérieur de sa mère, avec Chihkaapaash toujours à l'intérieur. Heureusement pour lui, sa sœur était partie du camp et revint seulement lorsque le géant fut parti. Elle trouva ses parents morts et le bébé à l'intérieur du sac. La sœur de Chihkaapaash, qui avait ses premières règles, lui sauva donc la vie. Voilà la raison pour laquelle les filles, lors de leurs premières règles, étaient gardées à l'écart des autres, loin du camp. (p. 30)

Les remarques sur les Algonquiens sont souvent illustrés par des exemples plus spécifiquement cris, comme dans celui-ci, à l'occasion de la première marche d'un bébé :

> Dans la société crie, même les bébés ont droit à une cérémonie spéciale. La cérémonie de la première marche a lieu lorsque le bébé a environ un an. La cérémonie se tient au printemps car le printemps représente le début de la vie. Au cours de la cérémonie, les enfants sortent du tipi et ils touchent, pour la première fois, le sol dénudé. Lorsqu'ils retournent au tipi, les enfants sont accueillis par un baiser de leurs grands-parents. On remet aux grands-parents les sacs que portent les enfants. Les sacs des garçonnets contiennent des objets qui les aideront à la chasse, le moment venu, tandis que ceux des fillettes contiennent des objets qu'elles utiliseront pour accomplir leurs tâches, quand elles seront devenues femmes. Les mères font ensuite faire le tour du tipi à leurs enfants, dans le sens des aiguilles d'une montre, et les autres personnes les accueillent. Ce parcours autour du tipi symbolise le déroulement de la vie. La cérémonie de la marche débute la vie de l'enfant en lui montrant le cycle de la vie. C'est une occasion remplie de bonheur pour tout le monde qui y participe. (p. 31)

D'autres cérémonies sont ensuite abordées par une description de leur fonction et leur déroulement :

> Il existe également une autre cérémonie appelée la cérémonie de la tente tremblante. On tenait cette cérémonie lorsque les temps étaient durs et aussi, pour demander au Créateur où trouver les animaux dont on avait besoin pour se nourrir. Un chaman dirigeait la cérémonie qui avait lieu dans une petite hutte ronde. Le chaman offrait des prières et des chants à l'intention des esprits. La tente se mettait à trembler lorsque les esprits entraient dans la hutte, puis les esprits s'adressaient au chaman et répondaient à ses questions. Certaines Nations algonquiennes tenaient aussi des séances de suerie quand des gens voulaient prier ou guérir. Le tambour était un objet sacré que les peuples appartenant aux Nations algonquiennes utilisaient lors

de leurs cérémonies et de leurs célébrations. Le tambour, recouvert de peau, était habituellement petit et tenait dans la main, ce qui facilitait le transport lors des déplacements. Certaines Nations utilisaient également le tambourin. (p. 31-2)

La vision du monde et la spiritualité iroquoiennes sont décrites dans quelques-uns de leurs aspects spécifiques, mais sans autant de détails. Ce que les manuels euro-québécois appellent « animisme » semble les concerner exclusivement :

La religion iroquoienne, tout comme les religions algonquiennes, était centrée sur le Grand Esprit ou Créateur. Les Iroquoiens croyaient que tous les organismes vivants avaient un esprit, même les plantes. On reconnaissait parmi les esprits les Trois Sœurs qui veillaient sur la vie des gens. Les esprits pouvaient se révéler par les rêves. Les chamans des sociétés iroquoiennes étaient des experts quand il s'agissait de relier le monde physique à celui des esprits. On demandait l'aide des esprits pour avoir de bonnes cultures et pour assurer le bien-être des gens. A l'adolescence, les garçons iroquoiens, comme ceux du peuple algonquien, partaient en quête d'une vision. L'esprit qui veillait sur lui était alors révélé au garçon et lui fournissait un chant de guerre que le garçon pouvait utiliser lorsqu'il était en danger. Les Gardiens de la foi hommes et femmes, étaient des personnes qui avaient le pouvoir de guérir. Ces personnes bénéficiaient d'importants liens spirituels et possédaient des enseignements sacrés. Elles célébraient des cérémonies de guérison, en plus d'être des chefs moraux. Ces personnes organisaient les grandes cérémonies communautaires telles que l'assemblée du solstice d'hiver pour célébrer la nouvelle année. C'était la plus longue des cérémonies. (p. 32)
Les sociétés iroquoiennes célébraient aussi la cérémonie du haricot lorsque les haricots verts étaient arrivés à maturité, et la cérémonie du blé d'Inde vert, lorsque le blé d'Inde était mûr. On offrait du tabac au Grand Esprit pour qu'il puisse couronner de succès les récoltes. La fête des morts était une cérémonie importante que certaines Nations iroquoiennes célébraient. Les villages avoisinants prenaient part à ce rite. A tous les 10 ou 12 ans, on apportait les corps des personnes mortes au cours de cette période et, après avoir nettoyé les ossements, on les plaçait dans une fosse commune. La fête des morts durait des jours entiers pendant lesquels on honorait les défunts par des festins et des cérémonies. (p. 32-3)

La valorisation des personnes âgés est un trait commun aux différentes sociétés autochtones, comme le souligne un passage sur « le vieillissement et le rôle des aînés » :

Les aînés jouent un rôle important au sein des sociétés autochtones. Dans la société crie, les grands-parents ont un rôle de premier-plan à jouer lors des cérémonies de la première lune, de la voix qui mue et de la première marche. Ils agissent aussi en tant qu'intendants de la terre et des animaux. Les femmes aînées des sociétés iroquoiennes assument un rôle important sur les décisions sociales et politiques. Les aînés sont les enseignants les plus précieux car ils partagent l'expérience et la sagesse acquises au cours de leur vie. Ils jouent un rôle essentiel dans l'éducation et la préparation des jeunes à la vie. Ce sont eux qui transmettent la culture et la langue. Pour les Autochtones, les aînés sont une ressource inestimable. (p. 33)

Un paragraphe consacré à la médecine souligne l'origine autochtone de plusieurs médicaments utilisés jusqu'à nos jours :

Certains des médicaments les plus précieux au monde viennent des Autochtones des Amériques. Ce sont les Incas des Andes qui ont développé la quinine, utilisée pour guérir la malaria. Bien des siècles avant la mise en marché de l'aspirine, les Autochtones de l'Amérique du Nord utilisaient la salicine, forme d'acide acétylsalicylique (l'ingrédient actif de l'aspirine). La vaseline vient aussi des Autochtones d'Amérique du Nord qui l'utilisaient pour se protéger la peau et pour lubrifier les outils. (p. 33)

Le manuel cite à ce propos « Chrestien Le Clerq, missionnaire Récollet en Acadie de 1675 à 1686, [qui] a attesté de la connaissance supérieure des Autochtones sur les plans pharmacologique et médical », d'après O. P. Dickason, *Canada's First Nations* (Toronto, Oxford University Press, 1997, p. 24) : « Les Amérindiens sont, par leur nature, médecins et apothicaires en vertu de la connaissance et de l'expérience qu'ils ont de certaines herbes qu'ils utilisent avec succès pour guérir des maux qui nous semblent incurables. » (Ibid.)

A ce propos, le manuel introduit une comparaison avec la médecine européenne de l'époque : « L'admiration de Le Clerq vient du fait que, au moment de l'arrivée des Européens en

Amérique du Nord, les médecins européens tentaient toujours de guérir les gens avec des sangsues et en équilibrant les humeurs du corps. » (p. 34)

Le manuel donne ensuite des exemples de connaissances médicales de certaines nations en particulier, d'abord pour les Cris :

> Le peuple cri avait une grande connaissance des propriétés médicinales des plantes. On utilisait l'écorce de peuplier pour remédier à l'aveuglement causé par la neige, à la teigne, aux furoncles et aux abcès ; le thé du Labrador servait à guérir l'arthrite et les problèmes urinaires ; on utilisait le castoréum pour traiter les brûlures, la coqueluche et les maux de dents ; et la gomme d'épinette servait à soigner les coupures et l'impétigo. Les gens utilisaient ce qui était accessible pour créer des médicaments et des préparations servant à la guérison. Contrairement aux autres, les Cris n'utilisaient pas les séances de suerie à des fins cérémoniales mais plutôt contre le rhume et la fièvre ; on plaçait la personne malade dans la hutte afin qu'elle puisse guérir au moyen de la transpiration. (Ibid.)

Les connaissances des Iroquoiens avaient même été d'un précieux secours à Cartier pourtant d'abord réticent et qui leur rendit mal le sauvetage de ses hommes :

> Les Iroquoiens du Saint-Laurent sont célèbres pour leur façon de guérir le scorbut. L'explorateur Jacques Cartier et ses hommes ont passé un hiver près de Stadacona. Ses hommes souffraient du scorbut, ce qui rendait leurs gencives poreuses et saignantes en plus de couvrir leur corps de plaies malodorantes. Comme Cartier ne voulait pas que les Autochtones soient au courant de cette situation, il a interdit leur présence près du fort. Mais, à un moment donné, il n'a pas eu de choix et il a dû accepter l'aide de la population locale. A l'aide de ce qu'ils appelaient Anneda, l'écorce de pruche ou de pin, les Iroquoiens du Saint-Laurent ont guéri les hommes de Cartier. L'écorce contenait des doses importantes de vitamine C, qui guérit le scorbut. En effet, les Autochtones savaient ce qui causait et guérissait le scorbut. Environ le quart des hommes de Cartier sont morts et, au moment de son départ, Cartier remercia les Iroquoiens du Saint-Laurent en capturant leur chef et quelques-uns de leurs hommes.

Le manuel cite encore quelques autres plantes utilisées par le peuple iroquoien comme la pruche (Tsuga canadensis) contre la toux, le rhume et les rhumatismes, l'asaret (Asarum canadense) contre la fièvre, le tabac (Nicotiana rustica) pour les piqûres d'insectes, le thé de menthe (Mentha spicata) pour les problèmes d'estomac et les maux de tête, avant de conclure :

> Les sociétés algonquienne et iroquoienne liaient souvent la médecine et la spiritualité. Certaines personnes avaient le don de la guérison et la guérison était liée au Grand Esprit ou Créateur. On administrait souvent les médicaments lors de rituels et de cérémonies de guérison à l'intention des malades. (Ibid.)

Ce second chapitre se termine par un regard sur « La situation politique et commerciale avant l'arrivée des Européens. » Au sujet des alliances et des conflits dans l'univers des nations autochtones en place, le manuel brosse ce portrait, en se référant, à l'occasion, à des sources jésuites :

> L'alliance la mieux connue est la Confédération des Cinq nations iroquoiennes - Sénéca, Cayuga, Onondaga, Oneida et Mohawk – créée au 15e siècle. La Confédération était de nature militaire, permettant à chaque Nation de maintenir son autonomie et de changer de camp. Les Mohawks étaient alliés avec les Nations algonquiennes du Saint-Laurent, tandis que les Sénécas étaient alliés avec les Hurons et les Neutres. Même si les Hurons étaient une Nation iroquoienne, ils s'alliaient avec les Nations algonquiennes, probablement parce qu'elles étaient de grands partenaires commerciaux. Les Hurons et les Ojibways s'alliaient contre les Iroquois et les Dakotas. Les Hurons étaient également alliés des Népissingues et des Algonquins même si, selon les Jésuites, ils se sont parfois battus contre les Algonquins. D'après les écrits des Jésuites, il semble que, à un certain moment, les Hurons se soient aussi battus contre leurs voisins, les Pétuns. Plus à l'est, les Montagnais se sont battus avec les Iroquois, les Inuits et les Micmacs. Ces derniers étaient alliés aux Malécites et les deux Nations se sont battues, en même temps, contre les Montagnais et les Mohawks. Tout comme les Montagnais, les Cris se sont battus avec les Inuits. (p. 35)

Au sujet des échanges commerciaux, le manuel cite les « preuves que les gens de l'est du Canada font des échanges depuis 4000 av. J.-C. » (Ibid.) et cite des exemples de nations et des

marchandises échangées. Ces rapports commerciaux étaient complexes et se pratiquaient sur de très grandes distances :

> Les Hurons agissaient comme intermédiaires, c'est-à-dire qu'ils étaient au centre du commerce et ils contrôlaient les échanges. Par exemple, si les Cris voulaient du tabac, ils allaient voir les Hurons, qui obtenaient le tabac en faisant un échange avec les Pétuns, reconnus comme étant d'excellents producteurs de tabac. Puis, les Hurons échangeaient le tabac avec les Cris. Etant donné que les Hurons servaient d'intermédiaires, la langue huronne était la lingua franca. La lingua franca est la langue que des peuples différents utilisent pour communiquer entre eux. Les gens utilisaient donc le huron comme langue d'échange afin de se comprendre. On sait aussi que les Autochtones de l'Amérique du Nord ont fait des échanges sur de grandes distances. En effet, on a retrouvé des coquillages de conque du Mexique dans la région du Saint-Laurent. Il est même possible que les échanges n'aient pas été limités à l'Amérique du Nord. En Chine, des plants d'arachide (une plante américaine) vieux de 4 000 ans auraient été signalés et les Espagnols ont trouvé une espèce de poulet de l'Asie lorsqu'ils sont arrivés en Amérique. (Ibid.)

Dans sa conclusion du chapitre, accompagnée d'une carte sur les Autochtones à l'époque du contact européen, le manuel insiste sur la diversité de leurs cultures, dont des traditions ont survécu à nos jours :

> Dans ce chapitre, nous avons utilisé les peuples algonquien et iroquoien en exemple pour montrer comment les Autochtones vivaient avant l'arrivée des Européens. Mais tous les Autochtones ne vivaient pas ainsi. Toutes les Nations étaient distinctes aux points de vue culturel, social et politique. Les gens d'une même Nation mais de différents villages ou différentes bandes avaient leurs propres coutumes. On peut cependant dire qu'avant l'arrivée des Européens, les Autochtones devaient être extrêmement sophistiqués pour survivre. Les techniques qu'ils ont développées, de même que les systèmes sociaux et politiques qu'ils ont adoptés, leur ont permis de prospérer dans des environnements qui ne leur étaient pas toujours favorables. Aujourd'hui encore, bon nombre d'Autochtones maintiennent les traditions que leurs ancêtres respectaient avant l'expansion européenne en Amérique du Nord. Cela n'est pas surprenant lorsqu'on pense à la richesse et à la profondeur des cultures autochtones. (p. 36)

Le commerce des fourrures

Le commerce de fourrures est au centre de plusieurs chapitres, dont le premier qui figure en tant qu'introduction. Après avoir brièvement évoqué les venues des Scandinaves depuis l'Islande et des Vikings du Groenland, le manuel fait état des explorations européennes du 15^{e} siècle, rendues possibles par des innovations technologiques et nécessaires par la croissance démographique. Une « carte du monde, parue dans *Geographia* de Ptolemy à Rome en 1508 » est reproduite (p. 38) et accompagnée par cette question : « Que connaissait-on à l'époque du Canada ? » (Ibid.) Une autre « La Nueva Francia » de Giacomo Gastaldi, présumée de 1556, figure à la page suivante (p. 39)

Les premiers navigateurs mentionnés sont Jean Cabot et Gaspar et Miguel Corte-Real – ces derniers ayant « enlevé plus de 50 Autochtones de la côte Atlantique et les ont conduits à Lisbonne pour le marché des esclaves européen. » (p. 37-9). Ils furent imités par plusieurs autres, venus pour pêcher la morue ou la baleine. « Les pêcheurs descendaient sur la terre ferme seulement pour saler et sécher le poisson avant de retourner chez eux ou pour s'approvisionner en bois et en eau. Ils n'ont pas tenté de revendiquer les terres car leur seul intérêt était le poisson, même s'ils faisaient des échanges avec les Autochtones. » (p. 39)

Le résumé que donne le manuel sur l'arrivée de Jacques Cartier, en rappelant son ingratitude, se lit ainsi :

> En 1531, Jacques Cartier a été le premier Européen à pénétrer en Amérique du Nord. Lorsqu'il est arrivé ici, quelques Micmacs, familiers avec les échanges avec les Européens, l'ont approché. Le roi de France avait envoyé Cartier revendiquer des terres pour établir un empire colonial. La France ne croyait pas que les Autochtones avaient des droits sur les terres en Amérique du Nord. Cartier a rencontré les Iroquois du Saint-

> Laurent et en a enlevé quelques-uns pour les amener en France. En 1535, Cartier entreprenait son deuxième voyage en Amérique du Nord. Il a passé l'hiver à Stadacona (près de la ville de Québec d'aujourd'hui) et s'est rendu à Hochelaga (devenu Montréal). L'hiver a été difficile. Les hommes de Cartier ont été atteints du scorbut, que les Stadaconiens ont guéri. Au printemps, au moment de son départ, Cartier les a remercié en enlevant leur chef et certains membres de son groupe. La France a tenté de revendiquer les terres en établissant des colonies mais sans succès. (p. 39-40)

Une carte retrace les voyages de Cartier et un tableau le montre en remontant le Saint-Laurent. (p. 40)

Le manuel relate ensuite l'augmentation de la demande pour les fourrures en Europe après 1575 et l'arrivée de plus en plus nombreuse de Français venus acheter les fourrures aux Autochtones qui « utilisaient, depuis toujours, les animaux à fourrure pour se nourrir et se vêtir et ils étaient devenus experts à les chasser et à préparer leur pelage. » (Ibid.) « Les Français échangeaient avec les Autochtones de la Vallée du Saint-Laurent - les Hurons et les Algonquiens - et, en 1608, une colonie comprenant un poste de traite s'établissait à Québec. » (Ibid.)

Le manuel enchaine sur les activités analogues des Hollandais qui établirent leurs échanges avec les Iroquois, puis sur les voyages d'Henry Hudson et ceux de Pierre Esprit Radisson et Médard Chouart Sieur Des Groseilliers qui échangeaient avec les Cris.

> Au cours du siècle suivant, les Français et les Anglais étendaient le commerce des fourrures à tout le continent. Les Français et les Anglais se sont battus pour le contrôle du commerce des fourrures et de l'Amérique du Nord jusqu'à ce que le traité d'Utrecht de 1913 donne le contrôle aux Anglais. A la fin des années 1700, le commerce des fourrures couvrait tout le territoire canadien d'aujourd'hui. (p. 41)

Le manuel annonce que les trois chapitres suivants aborderont « les répercussions du commerce des fourrures sur les Autochtones », « les rôles que les Autochtones et les Européens ont joué dans le commerce des fourrures » et « la place du commerce des fourrures dans l'économie mondiale », mais auparavant il consacre un paragraphe à part au « destin des Iroquois du Saint-Laurent ». Se basant sur le manuel *Diverse Pasts* de John A. Dickinson et Brian Young (p. 45), celui-ci constate que les Autochtones de Stadacona et d'Hochelaga avaient quitté leurs terres dans la seconde moitié du 16^{e} siècle. Ainsi, Champlain, lors de sa venue en 1603, ne les y a plus rencontrés. Trois hypothèses sont alors avancées, parmi lesquelles le manuel ne tranche pas : l'extermination par d'autres tribus plus à l'ouest pour commercer directement avec les Européens ; l'adoption par les Hurons, parmi lesquels on a retrouvé de la poterie d'Hochelaga ; l'anéantissement par les maladies européennes. Le manuel qualifie cette disparition comme « la plus grande énigme de l'histoire du Canada au 16^{e} siècle ». (p. 41) Deux cartes clôturent le chapitre : celle d' « Hochelaga publié par Ramusio à Venise en 1565 » et celle « dessinée par le cartographe hollandais Gerritsz et inspirée par le voyage de Henry Hudson ». (p. 42).

Tel qu'annoncé, le chapitre suivant se penche sur les répercussions du commerce des fourrures sur les Autochtones. Il part du constat suivant :

> Avant l'époque du commerce des fourrures, les Autochtones pratiquaient la chasse sélective. Faire une récolte sélective signifie prendre seulement ce dont on a besoin et faire attention de ne pas épuiser une ressource particulière. Par exemple, un trappeur éviterait de faire chuter la population de castors sur son territoire par un piégeage excessif. Il évaluerait le nombre de castors et limiterait ses prises en conséquence. (p. 43)

Une photo de 1951 accompagne le texte et montre des « hommes agrandissant une brèche dans une digue de castor avant d'y poser un piège, rivière Nottaway, au Québec » (Ibid.), une autre du même endroit, à la même date, montre un homme qui tient un castor piégé (p. 44).

Or, ce respect de l'équilibre naturel de la population des castors n'était plus respecté, une fois les Européens arrivés, sans que le manuel leur attribue toute la responsabilité :

> La récolte intensive a commencé après le contact avec les Européens et l'introduction des trappes en acier et des fusils. Ces nouveaux outils permettaient aux Autochtones de chasser un plus grand nombre d'animaux en moins de temps. Pour une raison quelconque, les Autochtones ont délaissé leurs coutumes traditionnelles de récolte sélective. La concurrence entre les groupes autochtones a aussi poussé ceux-ci à intensifier les récoltes. Lorsque la demande pour la fourrure était élevée, en 1715 par exemple au moment de l'expansion du commerce des fourrures, la récolte était plus intensive car les Autochtones pouvaient obtenir plus de marchandises en échange. Certains animaux à fourrure étaient alors en voie de disparition, y compris le castor. (p. 44)

La sagesse qui avait prévalu avant, avait ainsi été abandonnée « pour une raison quelconque » (Ibid.).

Un autre facteur de changement était que « certains Autochtones abandonnent la vie nomade » (Ibid.) Pour l'expliquer, le manuel constate que l'emplacement des postes de traite était choisi surtout près des cours d'eau dont les Autochtones se servaient pour leurs déplacements. Or,

> Les Cris qui habitaient près des postes de traite - les Cris de la côte - fournissaient la nourriture à la compagnie. On les appelait les *Home Guard*. Dans les années 1700, ces personnes arrivaient au poste au printemps pour la chasse à l'oie. Elles y demeuraient tout l'été et pêchaient, en plus de travailler pour la compagnie. […] Jusqu' à la fin du siècle, le nombre de Home Guard et de Cris recevant un salaire a augmenté. De plus en plus de Cris vivant autour des postes dépendaient de leur travail pour la compagnie comme supplément à leurs activités de chasse et de pêche. Ces groupes semi-permanents autour des postes de traite ont été les premiers Cris à devenir sédentaires. Au cours des années 1800, des groupes sédentaires ont également commencé à s'établir près des postes de traite intérieurs. Dès le début du siècle, chaque trappeur était assigné à un poste de traite particulier. Les Cris ont alors perdu un peu de liberté quant au poste de traite auquel ils pouvaient s'associer et quant à leur mode de vie nomade. De plus, certains hommes cris travaillaient comme pagayeurs pour la compagnie et faisaient de longs voyages d'un poste de traite à un autre. Leurs familles se sont donc établies au poste de traite pour attendre leur retour, créant des populations semi-permanentes. Dans les années 1800, les compagnies voyaient les Cris non seulement comme trappeurs mais également comme main-d'œuvre générale. […] Les hommes cris travaillaient avec les Européens pour la compagnie et les femmes cries étaient payés pour pêcher et cueillir des baies. (p. 44-6)

Cette évolution pluriséculaire a laissé ses traces jusqu'à nos jours :

> On retrouve les communautés cries d'aujourd'hui sur l'emplacement des postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson des années 1700 et 1800. Fort Rupert et Fort George étaient les principaux postes côtiers. Fort Rupert (Rupert House) a été établi en 1776 et Fort George en 1808. C'est entre 1717 et 1837 que Eastmain a connu le plus d'activité. En 1673, les Français étaient à Mistissini mais ce n'est qu'en 1812 que la Compagnie de la Baie d'Hudson y a établi un poste de traite. (p. 46)

D'autres photos illustrent les activités décrites : « Des Malécites fabriquant un tobbogan » de Burnt Church (sans date) et des bateaux à Fort George ne 1896 (p. 45) ; « Des fournitures arrivant en cabot à Wascanipi » en 1946 (p. 46), « Des femmes travaillant sur un kayak à la Grande rivière de la Baleine , v. 1900 » (p. 49).

La section suivante étudie le rapport entre colonisation et sédentarisation.

> Les postes de traite ont favorisé la sédentarisation des Autochtones et ont facilité la colonisation. La colonisation signifie l'envahissement d'un peuple et d'un pays. Lorsque les Autochtones sont devenus sédentaires, ils se sont retrouvés de plus en plus dépendants des produits européens et ils ont commencé à vivre davantage comme des Européens. (p. 46)

Une telle évolution faisait partie, selon le manuel, des intentions françaises. Dans cette perspective, les différences d'intérêt entre la couronne, les missionnaires et les marchands de fourrure ne rentrent pas en ligne de compte ; il s'agit d'un projet convergent :

> Les Français ont tenté de sédentariser les Autochtones qui habitaient le long de la voie maritime du Saint-Laurent en les christianisant. Ils espéraient établir une colonie composée d'Autochtones (des alliés hurons et algonquins) vivant comme les Français et donnant leur allégeance à la couronne française. Les Français croyaient qu'il était de leur devoir de convertir et de coloniser les autochtones. Ils ont envoyé des Jésuites vivre parmi les hurons et les Montagnais. Les Jésuites étaient des hommes qui appartenaient à la Société de Jésus. Ils ont vécu avec les Autochtones et ont appris leurs langues. (p. 46-7)

A cette occasion, le manuel s'adresse pour la première fois directement aux élèves par cette remarque : « Vous avez peut-être entendu parler du ' Chant huron ' qui a été écrit par des prêtres jésuites qui essayaient de convertir le peuple huron. » (p. 47)

Le texte continue ainsi : « En 1639, les Français ont aussi fait venir les sœurs ursulines et les sœurs hospitalières pour fonder une école et un hôpital à Québec ». (Ibid.) Un encadré se réfère à un extrait de Cameron Nish : *The French Regime* (Toronto : Prentice-Hall, 1965, p. 18) pour souligner la volonté du roi de France d'apporter la christianisation par la colonisation :

> Le Roi partage le désir de son père, Henri IV, de mémoire glorieuse, de découvrir dans les terres de la Nouvelle-France, appelé le Canada, un lieu où il pourrait établir une colonie et amener les Autochtones à connaitre le seul vrai Dieu, les gouverner et leur enseigner la foi catholique romaine. La seule manière d'y arriver est de coloniser la région avec des sujets catholiques qui, par leur exempte, pourront leur enseigner à vivre en bons chrétiens et selon nos lois civiles. Cela établira également notre autorité et aidera nos sujets à accomplir un métier pratique. (Ibid.)

La guérison du scorbut des hommes de Jacques Cartier par les médecines autochtones est évoqué une troisième fois dans le cadre de « l'interaction entre les peuples autochtones et les Européens » :

> Le fait que les Autochtones étaient indispensables aux Européens a probablement été démontré le plus clairement lorsque les Iroquois du Saint-Laurent ont dû montrer aux hommes de Jacques Cartier comment guérir le scorbut. Les Européens sont arrivés en Amérique sans les connaissances nécessaires pour survivre. Les Autochtones ont dû leur apprendre comment s'habiller chaudement et comment voyager avec des raquettes et des canots en écorce de bouleau. Les commerçants ont tôt fait de réaliser que l'aide des Autochtones leur était essentielle pour faire le commerce des fourrures. Certains Cris (Home Guard) se sont installés près des forts et cela a été profitable aux Autochtones comme à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les Autochtones enseignaient leurs techniques de survie aux commerçants et chassaient pour nourrir les habitants des postes de traite tandis que la Compagnie leur fournissait des aliments importés pendant les saisons où les animaux se faisaient rares. (p. 48)

Pour illustrer « jusqu'à quel point les postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson dépendaient des Cris pour s'alimenter », le manuel reproduit le menu pour la première semaine de décembre 1838 à York Factory. « Les repas comprenaient surtout des aliments fournis par les Autochtones. » (p. 48) Une photo (sans date) montre « Hannah Cheeco, cuisinière à Eastmain » (p. 49)

Les Européens avaient tout à apprendre sur la chasse et leurs techniques n'étaient pas toujours supérieures : « Même après que les Européens eurent apporté des pièges de métal, de nombreux Autochtones ont préféré s'en tenir aux pièges traditionnels car ils étaient plus faciles à transporter. » (Ibid.) Et, bien entendu, les voies commerciales préexistants facilitaient largement les projets européens :

> Les réseaux d'échanges des Autochtones, bien établis avant l'arrivée des commerçants de fourrures, ont joué un rôle important dans le succès des compagnies. Les Autochtones faisaient déjà des échanges entre eux et les fourrures et les biens européens s'y sont tout simplement ajoutés. (Ibid.)

Une liste de mots autochtones utilisés en français souligne les emprunts : « chinook, igloo, kayak, mocassin, potlatch, tipi, toboggan, Athabaska, Manitoba » et une question posée aux élèves leur demande : « Connaissez-vous des mots français ou anglais utilisés en cri ? (ex. : autobus, bouteille, poutine) » (Ibid.)

Or, si ces emprunts suggèrent une réciprocité et si les passages précédents avaient démontré une dépendance des Européens aux Autochtones, l'inverse s'est installé, à la longue :

> Le commerce des fourrures a entrainé la dépendance des Autochtones envers les produits européens. Cette dépendance ne s'est pas développé de la même manière ni au même rythme chez tous les Autochtones. D'ailleurs, ils n'avaient pas tous nécessairement le même genre de contacts avec les marchands de fourrures et les produits européens. (p. 50)

Le manuel retient l'exemple de la communauté à laquelle il s'adresse, les Cris, pour rendre compte de l'évolution des rapports avec les Européens :

> Quand les Cris ont commencé à faire la traite des fourrures, ceux qui vivaient près des forts transigeaient directement avec la Compagnie de la Baie d'Hudson tandis que ceux qui vivaient plus loin dans l'intérieur servaient d'intermédiaires entre les autres groupes autochtones et les marchands de fourrures. La Compagnie de la Baie d'Hudson avait besoin de ces intermédiaires qui la fournissaient en fourrures de grande valeur provenant de l'intérieur. De fait, durant les années 1600, le peuple cri exerçait beaucoup d'influence sur le commerce des fourrures. La Compagnie de la Baie d'Hudson dépendait des Cris non seulement pour les fourrures mais également pour la nourriture. Les Cris pouvaient chasser, trapper et pêcher car ils connaissaient la région et ils étaient habiles. La Compagnie avait aussi besoin des Cris pour équiper les canots qui se rendaient aux postes intérieurs. Sans les Cris, elle n'aurait jamais pu atteindre les terres à l'est de la baie James car, n'étant pas habitués aux rigueurs du climat ni aux gros travaux, les Européens ne pouvaient pas voyager seuls. Cette indépendance vis-à-vis les commerçants s'est poursuivie jusqu'aux années 1700. (Ibid.)

Ce sont les Cris *Home Guard* qui, les premiers, ont commencé à dépendre des articles d'importation européenne : « Ces Cris ont alors modifié leurs techniques de chasse parce que la Compagnie leur fournissait des fusils en échange de nourriture. Les *Home Guard* ont donc perdu leur habileté à manier l'arc et la flèche avant ceux qui étaient éloignés du poste de traite et qui n'avaient pas de fusils. » (p. 51) La situation au 19e siècle se présentait ainsi :

> Au début des années 1800, le contrôle des Cris sur le commerce des fourrures a commencé à diminuer. Les stocks de fourrures étaient épuisés à cause de la chasse excessive dans certaines régions. L'hiver, les Autochtones avaient recours aux aliments offerts dans les postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Tout porte à croire que les Cris ne voyaient pas cela comme une dépendance, mais plutôt comme faisant partie de leurs rapports économiques avec la Compagnie. Par ailleurs, la Compagnie de la Baie d'Hudson croyait qu'il était de son meilleur intérêt d'approvisionner les Autochtones à crédit en aliments et en fournitures pour la chasse, afin qu'ils puissent récolter des fourrures au lieu de se concentrer tout simplement sur leur survie. Il ne s'agissait pas de charité, l'aide de la Compagnie étant un investissement commercial. De plus, les Autochtones fournissaient beaucoup plus nourriture à la Compagnie qu'ils n'en recevaient. Dans les régions où le gibier était en abondance, les Cris ont maintenu leur indépendance. (Ibid.)

Deux photos du 19e siècle figurent dans ce contexte : celle d' « un chasseur à la Petite rivière de la Baleine, au Québec, 1865 » et celle d' « une famille inuite près de Fort Chimo, au Québec, 1896 » (p. 51)

Dans le bilan que le manuel tire, pour ce qui est de l'ensemble des Autochtones, c'est moins une dépendance en soi des produits européens que la chasse excessive qui fut néfaste :

> La situation des Cris ressemble à celle des Autochtones ailleurs au Canada. Sur une période de trois siècles, les biens que les Autochtones ont obtenu par le commerce des fourrures ont changé leur mode de vie. Ayant obtenu des couteaux, des ciseaux, des haches, des munitions et d'autres objets, les Autochtones ont modifié leurs techniques de chasse et il était maintenant plus facile pour eux de tuer des animaux. A la longue, la chasse est devenue excessive, surtout dans l'est du Canada, et la nourriture a fini par manquer aux Autochtones. Dans bien des cas, ce fut la famine. (Ibid.)

Une liste de douze exemples des répercussions du commerce des fourrures sur les Autochtones, tirée de Peggy Brizinki : *Knots In A String* (University Extension Press, Saskatchewan, 1993, p. 105) est proposée aux élèves : « Vous pouvez en discuter avec votre professeur et vos camarades de classe » :

- rôles économiques de plus en plus spécialisés dans les couches inférieures d'une industrie sans cesse plus marginale au sein de l'économie canadienne
- excès de trappage et de chasse dans les régions situes près des postes de traite
- conflits avec d'autres groupes d'Indiens à propos des terrains de trappage, des rôles des intermédiaires et des ressources de subsistance
- diminution des ressources en nourriture et dépendance accrue sur les autres, les aliments non autochtones et le crédit
- migration vers de nouvelles régions pour trouver nourriture et fourrures, ainsi que nouveaux rôles dans le commerce des fourrures
- consommation accrue d'alcool
- christianisation (ou conversion, ce qui n'est pas toujours la même chose)
- changement des rôles familiaux par rapport à l'autorité masculine et à la famille nucléaire
- maladie et dépeuplement
- introduction de modèles européens des rôles de leadership formels, dont celui de capitaine des échanges
- groupes de production plus petits en raison de la spécialisation économique et du dépeuplement
- changements et restrictions dans la tenure des terres (p. 50)

Une question en apparence plus simple est proposée dans un encadré : « Le pain bannock, le violon, la gigue et le reel font tous partie de la culture crie, mais d'où viennent-ils ? » (Ibid.)

Le manuel aborde ensuite le sujet des mariages mixtes, en adoptant d'abord la perspective européenne, jusque dans les termes :

> Comme il n'était pas permis aux Européennes de voyager à bord des bateaux affectés au commerce des fourrures, et que les commerçants habitaient l'Amérique du Nord pendant de longues périodes, l'essor du commerce des fourrures a donné lieu à des mariages entre commerçants et femmes autochtones. Ces mariages étaient conclus « à la façon du pays », sanctionnés par les coutumes autochtones et, dans certains cas, par les coutumes européennes. Les femmes étaient appelés « épouses du pays ». (p. 52)

Le manuel explique ensuite que la Compagnie du Nord-Ouest était favorable à ces unions, tandis que la Compagnie de la Baie d'Hudson y avait d'abord été hostile avant de les accepter au 19e siècle. Selon le manuel,

> Les mariages mixtes étaient essentiels au succès des marchands de fourrures. Les femmes jouaient des rôles importants dans la vie sociale et économique des marchands aussi bien que dans celle des Autochtones. Grâce à leurs connaissances et à leurs habiletés, elles contribuaient au commerce des fourrures. La femme autochtone s'occupait des tâches que l'Européen ne pouvait accomplir : fendre le bois, chasser et pêcher, cueillir des baies, confectionner des mocassins et autres vêtements, corder des raquettes et mailler des filets de pêche. Elle agissait aussi comme interprète et servait d'intermédiaire entre les Nations autochtones et le commerçant qu'elle avait épousé. […] Par le mariage, les Européens établissaient des rapports avec divers groupes d'Autochtones et devenaient membres d'une famille autochtone élargie. Ces liens permettaient aux Européens d'obtenir facilement les fourrures prises par la famille de leur épouse. Le mariage devenait donc une alliance à la fois politique et économique. Les femmes autochtones se sont révélées des partenaires inestimables pour les Européens engagés dans le commerce des fourrures. (Ibid.)

Après avoir ainsi largement commenté l'avantage que les Européens tiraient de telles unions, le manuel se demande enfin quel intérêt les communautés autochtones et les femmes elles-mêmes pouvaient y trouver :

> D'autre part, les femmes autochtones ont aidé leur propre peuple en lui donnant accès aux commerçants et aux compagnies européennes. On croit que des groupes autochtones ont encouragé certaines de leurs femmes à épouser des commerçants pour s'assurer de pouvoir écouler leurs fourrures et obtenir des provisions. Puisque ces femmes n'ont pas consigné leurs pensées et leurs motifs par écrit, il est difficile de savoir pourquoi elles ont choisi d'épouser des commerçants européens. C'était peut-être pour obtenir plus facilement des produits européens, comme des couteaux, des bouilloires et du tissu : il est probablement plus facile d'utiliser des casseroles pour cuisiner que des paniers en écorce de bouleau et confectionner des vêtements avec du tissu est plus facile qu'avec des peaux qu'il faut préparer. Certaines femmes cherchaient peut-être un nouveau mode de vie. Celles qui ont choisi le mariage « à la façon du pays » devaient être braves et aventurières. Elles étaient peut-être attirées par l'influence tant politique qu'économique qu'elles pouvaient acquérir en devenant intermédiaires entre les commerçants et leurs familles autochtones. Après tout, ces mariages étaient essentiels pour former des alliances et accroitre le commerce. Même sans comprendre leurs motifs, nous ne devons pas sous-estimer le rôle qu'ont joué les femmes autochtones en tant qu'épouses de commerçants à l'époque du commerce des fourrures. (p. 52-3)

Plus tard, « les femmes autochtones [qui] avaient une très grande valeur pour les commerçants car leur survie en dépendait » (Ibid.) furent remplacées dans ce rôle, par les femmes métisses, qui, elles, étaient encouragées à imiter les Européennes, dont l'arrivée, dans les années 1800, faisait diminuer le nombre de mariages mixtes.

Par un retour en arrière, le manuel aborde ensuite « les premières alliances et l'évolution du commerce des fourrures » (p. 53) Il définit le terme d'alliance : « une union formée de groupes ayant un ennemi ou un objectif commun », et informe de l'hostilité entre la France et l'Angleterre à l'échelle mondiale et en Amérique du Nord.

> Les alliés autochtones des Anglais et des Français ont été entrainés dans la guerre entre ces deux pays européens. Les alliés des Anglais étaient les Iroquois tandis que les Français ont formé des alliances avec les Nations huronnes et algonquines habitant le long du Saint-Laurent utilisé comme voie commerciale. Les Français ont aidé leurs alliés lors des attaques contre les Iroquois au lac Champlain en 1609 er, sur le Richelieu, en 1610. (p. 53)

Un dessin représente « un Canadien en raquettes partant à la guerre », 1722 (Ibid.), un tableau, sur la page entière, est consacré à « Sa Yeath Oua Pieth Tow, un des quatre Iroquois qui se sont rendus en Angleterre au mois d'avril 1710 pour obtenir de l'aide contre les Français. » (p. 54)

L'anéantissement des Hurons est traité dans ce contexte de « guerres iroquoises » dont une carte situe les régions habitées par les diverses nations participantes (p. 55) :

> Les combats entre les Français et les Iroquois ont été les plus intenses de 1610 à 1660. Les missionnaires français avaient insisté pour exclure les fusils des échanges avec les Hurons mais les Hollandais, au sud du Saint-Laurent, échangeaient des armes et de la poudre contre les fourrures des Iroquois. Les Hurons, décimes par la maladie, étaient extrêmement désavantagés car les Iroquois étaient plus nombreux et avaient des armes plus puissantes. Afin d'obtenir le contrôle des activités de traite des Français, les Hollandais encourageaient les Iroquois à attaquer les Nations huronnes et les voyageurs qui passaient par les Grands Lacs et le Saint-Laurent en route vers Montréal. Entre 1648 et 1666, les Hurons ont été dispersés après avoir été forcés, par les Iroquois, à quitter le sud de l'Ontario d'aujourd'hui. Les Français venaient de perdre un allié puissant. Seul un petit groupe de Hurons s'est réfugié avec les Français à Lorette, près de la ville de Québec.

Les Hurons, dans cette perspective, apparaissent comme les victimes des Hollandais et des Six-Nations. Ces derniers sont représentés comme particulièrement belliqueux, sans invoquer explicitement les raisons qui les poussaient à la guerre :

> Les Iroquois ont également attaqué les Algonquins de la vallée de l'Outaouais et les Montagnais au nord du Saint-Laurent. Ils ont fait la guerre aux Abénaquis, aux Mohicans, aux Népissingues et aux Neutres. Les Neutres ont connu la défaite et ont été dispersés à cause de ces conflits, confirme plusieurs autres Nations d'ailleurs qui sont parties vers d'autres territoires. Les guerres, attisés par les Hollandais et les Français, ont duré jusqu'à 1701 ; on les appelle les Guerres iroquoises. La dispersion des Hurons et des Algonquins, alliés des Français, a permis aux Outaouais et aux Ojibways de jouer brièvement le rôle d'intermédiaires. Mais, dès 1660, les Iroquois contrôlaient le commerce autour du Saint-Laurent. (p. 55-6)

La responsabilité des hostilités est ainsi clairement attribuée aux Six-Nations, les Européens n'ont fait que les « attiser ». Le manuel décrit ensuite comment « la dispersion des Hurons au milieu des années 1600 » avait forcé les Français à les remplacer par les coureurs de bois pour s'approvisionner en fourrures. Il note par ailleurs

> une différence fondamentale quant à la façon de faire le commerce des fourrures entre les Français et les Anglais : les Anglais bâtissaient des forts et attendaient que les Autochtones viennent à eux tandis que les Français, plus agressifs dans leur approche, se rendaient chez les Autochtones pour trouver des partenaires commerciaux. (p. 56)

Il rend compte des explorations entreprises par Robert Cavelier, sieur de La Salle, Pierre de La Vérendrye et Louis Jolliet et l'inauguration de nouvelles routes commerciales entre 1650 et 1750 et la création, par les Français, de la Compagnie du Nord pour concurrencer les Anglais et la Compagnie de la Baie d'Hudson. Deux extraits d'une carte de 1750 montrent « les postes anglais à la Baie James et à la baie d'Hudson » (p. 56) puis « les postes français à la Baie James et à la baie d'Hudson » (p. 57). L'établissement des Français dans la région du Mississipi avait créé une nouvelle hostilité avec les Six-Nations, dont la réaction est présentée comme justifiée, cette fois :

> L'expansion française a créé beaucoup de tension entre les Français, les Anglais et leurs alliés. Lorsque les Français se sont établis dans la région du Mississipi, ils ont coupé l'accès aux fourrures aux Iroquois. En représailles, les Iroquois ont attaqué les postes de traite français de l'ouest. Plus tard, les Iroquois ont même attaqué les villages français. La guerre entre les Français et les Iroquois a duré 30 ans, soit de 1643 à 1671. En 1665, les Iroquois avaient réduit la population française à moins de 2 000 habitants. (Ibid.)

Dans un encadré, un texte basé sur W.A. Kenyon ; *The History of James Bay*, (Royal Ontario Museum, 1986, pp. 76-79) rend compte d'une bataille entre Anglais et Français durant été 1686 qui s'est soldé par le contrôle des Français sur la baie James, sans aucune mention d'une participation autochtone. (p. 57) Une carte illustre « les revendications territoriales européennes 1713-1763 » (p. 58) Ces tensions profitaient aux Cris, selon le manuel :

> Comme les Cris transigeaient avec les Français et les Anglais, ils pouvaient tirer avantage de la concurrence entre Européens : ils vendaient les fourrures au plus offrant et faisaient affaire avec le poste qui proposait le meilleur prix pour les produits qu'ils voulaient. Les compagnies ont vite constaté que les trappeurs cris étaient doués pour la négociation et feraient affaire avec le plus offrant. Certains Cris ont même dit avoir été menacés par les commerçants avec qui ils ne voulaient plus faire affaire. (p. 58)

Il est ensuite question des pertes importantes de territoire pour les Français par le traité d'Utrecht mettant fin à la guerre de Succession d'Espagne (1713) qui donna aux Anglais le contrôle des terres autour de la baie d'Hudson et aussi « le contrôle de la traite avec les Iroquois et du territoire que ceux-ci occupaient. » (Ibid.) Puis, le texte s'intéresse à l'évolution du commerce des fourrures au 17^{e} siècle, dans la perspective des intérêts français, qui avait abouti, en 1783, à la formation de la Compagnie du Nord-Ouest. A la fin du 18^{e} siècle, « à la baie James, les Cris étaient entrainés dans la concurrence entre la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson. Dans les registres des agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, on accuse le personnel de la Compagnie du Nord-Ouest de battre les

Autochtones qui ne voulaient pas traiter avec lui. » (Ibid.) Deux cartes permettent de comparer les routes et les postes des deux compagnies au début des années 1800. (p. 59)

Une page est consacrée au portrait de Thanadelthur, « une Tchippewayanne qui a travaillé comme interprète, guide, négociatrice pour la paix et conseillère commerciale pour la Compagnie de la Baie d'Hudson de 1714 à 1717 » (p. 60), basé sur : Sylvia Van Kirk : *Many Tender Ties : Women in Fur Trade Society in Western Canada 1670-1870*. Dans le cadre d'hostilités entre les Tchippewayans et les Cris, ou les premiers « avaient peur de s'approcher des forts car les Cris avaient des fusils et eux n'en avaient pas » (Ibid.), elle avait été capturée avec une autre Tchippewayanne, mais avait réussi à fuir et rejoindre York Factory.

> Thanadelthur a vécu au fort et, en 1715, faisait partie d'une délégation pour la paix chez les Tchippewayans à titre d'interprète. Intrépide, elle a su gagner le respect de tous les hommes de l'expédition. En traversant la toundra, alors que la plupart avaient rebroussé chemin, Thanadelthur a convaincu un groupe de Cris de faire un camp et d'attendre qu'elle leur ramène les Tchippewayans. Ce qu'elle fit. Thanadelthur a ensuite négocié la paix entre le peuple cri et le peuple tchippewayan. William Stuart, un Anglais prenant part à l'expédition a dit d'elle : « Tout le monde la craignait. Elle réprimandait certains, poussait d'autres... et les a forcés à faire la paix. » Sans Thanadelthur, la paix n'aurait jamais été conclue. Au cours des deux années suivantes, la Compagnie lui a confié ses projets d'expansion. Ses opinions étaient très recherchées et on la consultait souvent au sujet des affaires de la Compagnie. Le 5 février 1717, Thanadelthur est morte à York Factory . On a vivement ressenti la perte de cette femme extraordinaire, négociatrice, guide, interprète et conseillère. L'agent de York Factory a inscrit dans son registre : « Elle était dotée d'un très grand esprit et de la plus grande détermination que j'ai jamais vue ; très courageuse et prévoyante. » (Ibid.)

Pour ce qui est des répercussions du commerce des fourrures, le manuel constate qu'il « a eu des effets importants sur les territoires de chasse et de piégeage des Autochtones. Le trappage excessif a graduellement poussé les Nations de l'est, soit les Ojibways et les Cris, vers l'ouest, sur des terres détenues par d'autres Nations. Celles-ci ont dû, à leur tour, aller plus à l'ouest. » (p. 61)

Cela n'a pas manqué de créer des tensions voire des hostilités :

> Les Cris sont entrés en conflit avec les Pieds-Noirs, les Shoshonis et les Sioux. Dans les années 1700 et 1800, les Français se sont alliés avec les Sioux et ils ont menacé de lancer des expéditions guerrières contre les Cris et les Assiniboines pour les empêcher de faire la traite avec la Compagnie de la Baie d'Hudson. En effet, les Cris et les Assiniboines contrôlaient le commerce des fourrures car ils avaient un accès direct aux Anglais et agissaient comme intermédiaires. (Ibid.)

Les Européens y voyaient leur intérêt et attisaient ces conflits avec succès, selon le manuel, qui identifie les motifs des nations autochtones respectives sur cet échiquier complexe :

> A l'époque du commerce des fourrures, les Européens encourageaient la guerre et les raids entre les peuples autochtones. La concurrence entre les Autochtones se jouait autour du rôle convoité d'intermédiaire. Ce rôle permettait en effet à un groupe d'Autochtones de contrôler le commerce des fourrures et d'accumuler fortune et prestige. Les Hurons et les Montagnais travaillaient comme intermédiaires le long de la voie commerciale du Saint-Laurent. Les Iroquois étaient les intermédiaires des Hollandais dans ce qui est aujourd'hui l'Etat de New-York tandis que certains Cris servaient d'intermédiaires pour les Anglais installés autour de la baie d'Hudson. Comme les intermédiaires interdisaient l'accès aux forts aux autres Autochtones, tout le commerce devait passer par eux. Au milieu des années 1700, les Assiniboines et les Cris ont aidé les Pieds-Noirs à faire la guerre aux Shoshonis. Au début des années 1800, les Cris étaient rendus plus à l'ouest dans des territoires détenus par d'autres Nations et ils s'étaient alliés aux Pieds-Noirs et aux Assiniboines mais, en 1830, les Assiniboines et les Cris faisaient des raids chez les Pieds-Noirs pour accroitre le commerce. Les Cris, les Assiniboines, les Ojibways et les Pieds-Noirs faisaient souvent la guerre aux Sioux. Les Cris ont poussé les Pieds-Noirs jusque dans les Rocheuses où ces derniers ont dû se battre contre les Kootenays pour les terres. Règle générale, les Pieds-Noirs faisaient le commerce avec les Français et les Cris avec les Anglais. (Ibid.)

Le passage se conclut avec la mention de la fusion des compagnies et l'achat de la CBH en 1870.

« Les maladies apportées par les Européens et les effets sur la population autochtone » sont traités sur un peu plus d'une page à la fin de ce quatrième chapitre consacré aux répercussions du commerce des fourrures sur les Autochtones. Le manuel explique d'abord que « les Européens apportèrent avec eux des maladies telles que la varicelle, la tuberculose, la rougeole, le typhus et l'influenza. Comme les Autochtones n'y avaient jamais été exposés, ils n'étaient pas immunisés contre ces maladies et plusieurs n'ont pu survivre aux infections et aux épidémies. » (p. 61) Il détaille ensuite la progression et les ravages de ces épidémies :

> Entre 1633 et 1635, les colonies de la Nouvelle-France, de la Nouvelle-Angleterre et des Hollandais ont été touchées par la varicelle. Plus de 10 000 Hurons sont morts. La maladie a emporté un grand nombre d'alliés des Français de 1636 à 1639. L'influenza a fait rage parmi les Hurons en 1636 et 1637 et, lorsque la varicelle a frappé la vallée du Saint-Laurent en 1639, les Hurons, qui avaient beaucoup de contacts avec les Jésuites, en ont particulièrement souffert. En quelques années, leur population est passée de 25 000 à quelque 10 000. Les Iroquois n'avaient pas autant de contacts avec leurs alliés hollandais. La population iroquoise n'a donc pas été affectée aussi durement, même si elle a été touchée par des épidémies d'influenza et de varicelle. La varicelle a causé la mort de 1 000 Iroquois en 1662. Sur la côte est, une grande épidémie de typhus a frappé les Micmacs. Lorsqu'on donna à des Autochtones des vêtements ayant appartenu à des marins français décédés, la maladie s'est propagée parmi les communautés micmaques de Nouvelle-Ecosse et 75 pour cent de la population en est morte. Tandis que les populations de l'est étaient décimées dans les années 1600, cela ne s'est pas produit dans l'ouest avant les années 1800. Les habitants des Prairies ont connu des épidémies de varicelle en 1781, 1838 et 1869. Les Mandans sont disparus complétement en 1781. La moitié des Assiniboines, près de 90 pour cent des Tchippewayans et environ les deux tiers des Pieds-Noirs sont morts. En 1838, un employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson a défié les règlements de la Compagnie et a vacciné les Cris contre la varicelle, mettant fin à la propagation de la maladie vers le nord. (p. 61-2)

Après avoir ainsi livré l'analyse la plus détaillée des tous les manuels analysés, le manuel se penche sur la question de la perception de cette catastrophe par les nations autochtones :

> Il est difficile de savoir ce que les Autochtones pensaient des maladies que les Européens ont propagées. Selon certains historiens, les Autochtones, surtout en Amérique du Sud, croyaient qu'un pouvoir surnaturel protégeait les Européens des maladies et qu'ils étaient portés à se convertir au christianisme pour s'allier avec le Dieu chrétien contre la varicelle, la rougeole, le typhus et l'influenza. D'autres pensent que les épidémies ont conduit à une chasse excessive. En effet, les Autochtones croyaient que les esprits des animaux avaient une grande influence sur leur vie et que ces esprits étaient responsables de la maladie. Menacés par la maladie, les Autochtones se sont vengés en décimant la population animale. Certains prétendent que les Autochtones reliaient la maladie à la sorcellerie et croyaient pouvoir s'en préserver en tuant le sorcier responsable. Lorsque les Hurons ont réalisé que les Jésuites étaient immunisés contre les maladies qui se propageaient autour d'eux, ils ont cru qu'ils étaient des sorciers ou des démons. Certains villages hurons ont banni les Jésuites et quelques-uns de ceux-ci ont été tués par les Hurons en raison de cette croyance. On peut prétendre qu'en tenant les Jésuites à l'écart et en les tuant, les Hurons essayaient de se débarrasser des maladies qui ravageaient leur peuple. Au dire de certains, les missionnaires se servaient de la menace des maladies pour convertir les Autochtones. Les Jésuites disaient aux Hurons qu'il leur fallait être baptisés pour rester en santé. Ils donnaient des couvertures infestées à ceux qui ne se convertissaient pas et quand les non-chrétiens tombaient malades, les autres voyaient que la prédiction des Jésuites était vraie. (p. 62)

En conclusion, le manuel tire ce bilan :

> Selon certaines estimations, de 93 à 95 pour cent de la population autochtone aurait été anéantie en raison des maladies européennes. On évalue que dans les années 1500, avant l'arrivée des Européens, la population autochtone en Amérique du Nord s'élevait à quelque 18 millions, beaucoup plus que la population européenne, A la fin des années 1800, la population européenne dans l'Ouest canadien dépassait largement la population autochtone. (Ibid.)

Unique parmi tous les manuels analysés, il pose enfin cette question à laquelle aucun des autres n'avait osé réfléchir : « Que serait-il arrivé des rêves de colonisation des Européens si les Autochtones avaient été immunisés contre les maladies européennes ? » (Ibid.)

Le cinquième chapitre traite des « activités relatives au commerce des fourrures », et du côté autochtone, se concentre sur le rôle joué par les Cris, « rôle entrepreneurial, échangeant leurs fourrures contre des biens européens puis, échangeant ces biens contre des fourrures de castor avec des Autochtones situés plus loin à l'intérieur » (p. 63) Une autre photo de Cris devant leur tipi à Fort George en 1896 accompagne cette entrée en matière (Ibid.), relayée par la photo prise à Eastmain en 1892 (p. 64), celle d'un poste de traite à Nemiscau en 1912 (p. 65) et de Fort-Rupert en 1913 (Ibid.)

Le texte du chapitre débute par l'établissement de poste de traite par la CBH à la baie James depuis les années 1670 ce qui a eu pour conséquence que « comparés aux Autochtones de l'ouest, les Cris de la baie James ont des contacts directs avec les Européens depuis fort longtemps » et qu'ils « ont marqué le développement de la Compagnie de la Baie d'Hudson » (p. 64). Le manuel présente la situation comme équilibrée et profitant mutuellement aux deux parties :

> En effet, une interdépendance économique existait entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et les Cris. Un certain nombre d'entre eux se sont installés près des postes (*Home Guard*). Cet arrangement profitait autant aux Autochtones qu'à la Compagnie de la Baie d'Hudson : les Autochtones enseignaient aux commerçants comment survivre dans le milieu et la Compagnie de la Baie d'Hudson leur fournissait des aliments importés durant les saisons creuses où les animaux se faisaient rares. D'autres Cris, ceux de l'intérieur, travaillaient comme trappeurs. Ils se rendaient aux postes de traite une ou deux fois par année pour y apporter leurs fourrures. Chacun avait des tâches à accomplir dans le campement. Les hommes comme les femmes jouaient un rôle essentiel dans le système économique du commerce des fourrures ; il n'y aurait pas eu de fourrures à échanger si les hommes et les femmes n'y avaient pas contribué. La traite des fourrures dépendait des connaissances, des habiletés, des techniques et de la participation des Autochtones. (Ibid.)

Les activités des trappeurs sont décrites avec leurs techniques et leur évolution :

> Les trappeurs partaient, en petits groupes, trapper les animaux qu'on rapportait au campement. Les trappeurs autochtones choisissaient des trappes en fonction de l'environnement et du temps de l'année. Le plus souvent, on utilisait des collets et des assommoirs. L'appât approprié était choisi pour attirer vers l'assommoir des animaux comme la loutre, le loup, la martre et le vison. On plaçait des collets de cuir brut sur les sentiers utilisés par les animaux. Dans les années 1800, les trappeurs ont commencé à se servir de trappes en acier et de collets en fil métallique. (Ibid.)

La contribution indispensable des femmes est valorisée :

> Les femmes accomplissaient des tâches essentielles. Elles cueillaient des baies et du riz sauvage comme nourriture et des plantes pour préparer des médicaments. Elles fabriquaient les articles nécessaires à la traite des fourrures comme les raquettes, les filets de pêche et les mocassins ; elles faisaient aussi les joints des canots en écorce de bouleau. Elles pêchaient et chassaient le petit gibier et elles étaient chargées de trouver le bois pour le feu. Ce sont également les femmes qui dépouillaient les animaux et préparaient les fourrures. Sans les femmes, le campement de traite des fourrures n'aurait pas été efficace. (Ibid.)

Les Cris avaient, selon le manuel, une place de choix dans ce commerce, qui pourtant évoluait au fil du temps :

> De tous les groupes autochtones, les Cris étaient les plus nombreux et ils se sont bien assurés de garder le contrôle du commerce des fourrures. Ils se sont déplacés vers l'ouest pour trouver des fourrures ; dans les prairies, ils ont chassé les Tchippewayans et, plus au sud, dans les plaines, les Gros-Ventres et les Pieds-Noirs. Au fur et à mesure que le castor s'est épuisé sur le territoire cri et que le commerce des fourrures a diminué, l'influence des Cris sur celui-ci a également décliné. (p. 65)

De nouveau, le manuel pose la question de la motivation des Autochtones de participer à ce commerce et avance diverses hypothèses :

> Comme les Autochtones n'ont pas laissé d'écrits expliquant pourquoi ils ont participé au commerce des fourrures, nous ne pouvons que faire des suppositions éclairées. Était-ce pour se procurer des objets qui pouvaient leur rendre la vie plus facile ? Il est vrai qu'un fusil est une meilleure arme de chasse qu'un arc et des flèches et qu'une bouilloire de cuivre est un meilleur ustensile de cuisine qu'un sac en écorce de bouleau posé sur des pierres chaudes. Certains groupes autochtones y ont peut-être vu l'occasion d'agrandir leur territoire et d'augmenter leur influence sur d'autres groupes autochtones ; en effet, une bande avec des fusils aurait facilement pu s'emparer du territoire de chasse d'une bande sans fusils; par ailleurs, le rôle d'intermédiaire accordait une grande influence sur les Autochtones plus éloignés qui voulaient faire du commerce pour obtenir des produits européens. (Ibid.)

Or, comme certaines de ces prétendues motivations étaient contraires aux convictions qui leur étaient propres, ces explications ne sont pas satisfaisantes, aux yeux du manuel :

> Pour quelle raison un groupe trapperait-il les animaux d'une région à l'excès, causant la disparition de certaines espèces ? Que pensaient les Autochtones du gain personnel ? Pourquoi les Autochtones ont-ils commencé à traiter avec les Européens dans les années 1 500 au lieu de les ignorer ou même de les chasser de la région ? Il est impossible de comprendre exactement l'intérêt qu'avaient les Autochtones à faire des échanges. Puisque l'argent ne leur était pas utile, nous ne pouvons penser que c'était pour le profit monétaire, comme c'était le cas pour les commerçants européens. (Ibid.)

Le rôle des Européens dont le manuel s'occupe ensuite, débute par les activités de ceux que les Anglais appelaient « coureurs des bois » tandis que les Hollandais de l'Etat de New York les appelaient les « bushlopers » et dont « on dit qu'ils vivaient et s'habillaient comme les Autochtones. Ils faisaient cependant concurrence aux intermédiaires autochtones » (p. 66) qu'ils remplaçaient quand ils vinrent à manquer. « Essentiels à l'incursion européenne à l'intérieur des terres et à l'établissement de contacts commerciaux avec les Autochtones », ces « hommes d'affaires indépendants […] obtenaient des fourrures des trappeurs autochtones et les revendaient à profit aux commerçants. » Or, ils n'avaient pas les moyens d'acheter les permis imposés en 1681 et « sont tombés dans l'illégalité et ont été relégués au statut de criminels » (Ibid.) et étaient ensuite remplacés par des voyageurs employés par les marchands.

Un encadré basé sur : Jack M. Weatherford : *Indian Givers : How the Indians of the Americas Transformed the World* (Fawcett Book Group, 1989, p. 26) informe sur leurs taches, contrats et conditions d'embauche et de travail. Entre autres, à la fin de leur mandat,

> la compagnie insistait pour que les hommes qui avaient épousé des Indiennes laissent un dépôt pour assurer le soutien financier de leur épouse et de leurs enfants. Comme la plupart des hommes n'avaient pas les moyens de payer ce dépôt, ils devaient continuer à travailler. Et même si un homme n'avait ni dette, ni épouse, ni enfants, il pouvait être emprisonne et battu par les hommes de la compagnie jusqu'à ce qu'il « veuille » renouveler son contrat. (p. 67)

Les autres Européens dont le manuel décrit les fonctions respectives, étaient les « agents », i.e. des commerçants dirigeant des postes de traite (britanniques ou métis dans le cas de la CBH) et « les seuls contacts qu'ils avaient avec les Autochtones étaient de nature commerciale. En effet, ils ne voyaient les Autochtones que pour les affaires. » (Ibid.) Ces contacts étaient encore moindres avec les marchands hommes d'affaires des villes :

> Les marchands avaient le moins de rapports avec les Autochtones puisqu'ils vivaient dans des villes de type européen, Montréal par exemple ou Londres. Les commerçants ou agents avaient des rapports plus fréquents avec les Autochtones mais ils les tenaient à distance pour maintenir une relation d'affaires. Quant aux coureurs des bois et, plus tard, aux voyageurs, ils avaient des rapports étroits avec les Autochtones, allant jusqu'à épouser des Autochtones et devenir membres de communautés et de familles autochtones. (p. 67)

Pour illustrer ces aspects, le manuel ajoute une photo montrant « un canot opéré par des voyageurs près d'une chute d'eau, 1896 » (p. 66) et celle de « gens du côté nord-ouest du lac Mistassini, 1884 » (p. 68) ainsi qu'une photo non datée de Fort-Rupert montrant des tipis devant des maisons de village (p. 69).

Dans la section sur aspects commerciaux du commerce des fourrures, il est question des fluctuations du marché européen et d'autres produits des Autochtones qui intéressaient les Européens comme huile de baleine et le poisson, ainsi que d'autres produits d'origine animale pour la fabrication de cosmétiques et de médicaments. « Mais par-dessus tout, les agents avaient besoin des Autochtones pour les biens essentiels de la vie et du commerce en Amérique : canots en écorce de bouleau, mocassins et vêtements en cuir, paniers et raquettes. On avait également besoin des Autochtones comme guides, ouvriers et intermédiaires. » (Ibid.) Le manuel rappelle que les Autochtones étaient les fournisseurs de vivres pour les forts et il ajoute, que les chiens « étaient également un article de commerce dans le nord car ils étaient très utiles pour le transport hivernal. » (Ibid.)

Le castor servait aussi d'unité de valeur pour les échanges : « Puisque les Autochtones de l'Amérique du Nord n'avaient pas de système monétaire et que l'argent ne leur était pas utile, l'unité ' plue' était utilisée pour calculer la valeur des biens échangés. » (p. 69) Le manuel explique, par des exemples, le fonctionnement de ces échanges (sans utiliser la notion de « troc ») en citant une liste de « Valeur des fourrures en plues, Fort Albany et Eastmain, 1715 – 1716 » établi d'après Daniel Francis et Toby Morantz : Partners in Furs : a history of the fur trade in eastern James Bay 1600- 1870 (Montréal : Presses des Universités McGill-Queen's, 1983) (p. 69) et une autre liste sur la « valeur des biens échangés en plues, Eastmain House, 1750 » d'après le même ouvrage (p. 70).

Le manuel saisit l'occasion pour poser une des rares questions aux élèves : « Qu'est-ce que tu achèterais pour passer l'hiver dans le bois si tu avais 20 ' plues'», à dépenser ? »

Il précise ensuite :

> Les prix de la Compagnie de la Baie d'Hudson étaient fixés en Angleterre. Les agents en charge des postes de traite devaient appliquer ces prix mais ce n'était pas toujours le cas lorsque les Autochtones venaient y vendre leurs fourrures. Parfois, les compagnies abusaient des Autochtones et les surfacturaient ou trichaient quant au poids des fourrures. Les commerçants pouvaient également les rouler en utilisant des règles écourtées pour mesurer le tissu, en trichant sur le poids de la poudre à fusil ou d'autres biens et en mettant de l'eau dans le brandy. Mais la malhonnêteté pouvait se jouer à deux. (p. 70)

Le manuel cite à ce propos un passage de Keith Crowe : A History of the Original peoples of Northern Canada (Montréal : Presses des Universités McGill-Queen's, 1971, p. 71) :

> Autant les Français que les Indiens essayaient de tricher et le commerçant devait être sur ses gardes pour savoir déceler un rapiéçage adroit dans une peau déchirée. Certains Kutchins savaient comment noircir les peaux de loutre de terre et leur étirer la queue pour les faire passer pour des loutres de mer qui avaient une plus grande valeur. De jeunes Montagnais volaient les peaux qu'ils venaient d'échanger et les revendaient le lendemain. (Ibid.)

Soulignant ainsi que les échanges se faisaient sur un pied d'égalité, le manuel aborde ensuite certains désaccords de fond entre les deux parties :

> Comme les Autochtones et les commerçants ne partageaient pas les mêmes objectifs et points de vue, ils avaient parfois des rapports tendus. L'échange de cadeaux était, pour les commerçants de fourrures, une pomme de discorde et une préoccupation. Pour les Autochtones, la générosité et les cadeaux étaient signes de bonne volonté et d'amitié. Les Français et les Anglais ont donc dû se montrer plus généreux dans le but

> d'attirer les Autochtones comme partenaires dans le commerce des fourrures. Mais comme le budget établi en Angleterre pour les postes de traite n'incluait pas de fonds pour les cadeaux, les commerçants utilisaient le surplus réalisé en roulant les Autochtones pour financer les cadeaux qu'ils leur faisaient. (p. 71)

Le texte est accompagné de deux photos montrant une présentation de cadeaux du gouverneur à Fort-Rupert en juin 1943 (p. 71 et 72). Un système de crédit avec les Autochtones avait été instauré au 18e siècle qui fonctionnait comme ceci :

> A l'automne, la compagnie leur donnait à crédit des aliments de base, des fusils, des munitions et d'autres biens. Au printemps, ils remboursaient leurs dettes avec des fourrures. Les postes de traite augmentaient le crédit aux trappeurs qui n'avaient pas connu de bonnes saisons, car la compagnie voulait s'assurer que les Autochtones se concentrent sur la trappe plutôt que sur leur simple survie. Il était important pour la compagnie que les Autochtones restent en vie et poursuivent leurs activités de trappage. Certains espéraient que le système de crédit rendent les Autochtones dépendants de la compagnie, ce qui les aurait empêchés de faire affaire avec une compagnie concurrentielle. Les compagnies voulaient contrôler le trappage car les Autochtones dépendaient maintenant des biens européens. Il existe cependant des cas bien documentés d'Autochtones qui, n'ayant pas remboursé leurs dettes, ont forcé la compagnie à augmenter leur crédit ; dans le cas d'un refus, ils pouvaient tout simplement se tourner vers une autre compagnie ou refuser de trapper et partir pour la chasse. Les Autochtones n'étaient pas totalement dépendants de leurs revenus comme trappeurs. (p. 71-2)

Le sixième et dernier chapitre consacré au commerce des fourrures traite de son effet sur l'économie mondiale, en mentionnant d'abord des profits énormes pour les compagnies, mais non seulement :

> Même si les compagnies de fourrure ont le plus profité de ce commerce, les Autochtones étaient aussi de bons négociateurs. On rapporte que les intermédiaires cris étaient particulièrement astucieux : ils achetaient des biens au poste de traite, des haches et des couteaux par exemple, puis les revendaient à quelqu'un d'autre, disons à un Pied-Noir, à deux ou trois fois le prix en fourrures. (p. 74)

Comme les peaux de castor étaient surtout recherchés pour en faire du feutre, les « castors gras » valaient plus cher :

> Les commerçants les voulaient parce qu'en les portant, les Autochtones avaient fait tomber les longs poils de la couche du dessus et le sous-poil était devenu soyeux au contact de l'acide de la sueur humaine. Il est difficile de s'imaginer que quelqu'un veuille échanger un objet de valeur contre un vieux vêtement tout usé et taché de sueur ! Les Autochtones devaient s'étonner du fait que les Européens voulaient leurs vieilles guenilles toutes usées. (Ibid.)

Après avoir présenté différents types de chapeaux de castor (p. 75) et parlé de la maladie des chapeliers ayant inhalé du mercure, le manuel explique les cycles du commerce des fourrures, et reproduit une photo du magasin de la CBH à Fort-George et ensuite son énorme magasin de détail à Winnipeg, en 1930. Le texte entre les deux met le relief la différence des conceptions économiques des Autochtones et des Européens qui finit, à la longue à jouer contre les premiers :

> Les Autochtones ne valorisaient pas l'accumulation des biens matériels et leurs échanges reflétaient leurs besoins. Alors que les Européens étaient motivés par le profit, les Autochtones n'avaient pas toujours envie de leur fournir un grand nombre de fourrures. Ils ne réagissaient pas à l'offre et à la demande comme les Européens : ils n'augmentaient pas la quantité de fourrures lorsque les compagnies en voulaient davantage et ils ne comprenaient pas pourquoi les compagnies achetaient moins de fourrures lorsque la demande chutait. Les Autochtones n'étaient pas intéressés à s'enrichir et ils auraient souhaité que les prix et la qualité du produit demeurent stables malgré les fluctuations de la demande. Comme ils ne pouvaient prédire les tendances de la mode européenne, ils ne pouvaient s'adapter en ne fournissant que les types de fourrure en demande. Les Autochtones subissaient donc les effets des crises dans la demande car ils étaient incapables de vendre les fourrures qu'ils avaient et leurs revenus chutaient. Cette perte de revenus les empêchaient d'acheter le matériel requis pour la prochaine chasse. Et comme les Autochtones devaient acheter leurs biens à crédit, ils sont devenus de plus en plus pauvres et endettés envers la Compagnie. Finalement, le commerce

> des fourrures a commencé à monopoliser la vie des Autochtones. Lorsque l'offre était limitée par une chasse excessive ou que la demande était faible, les Autochtones souffraient. Plusieurs d'entre eux commençaient à dépendre des biens fournis par la Compagnie de la Baie d'Hudson et d'autres compagnies. Dans certains cas toutefois, des Autochtones ont su limiter leurs activités de chasse et de piégeage durant les années maigres et ils ont pu maintenir leur indépendance face à la Compagnie de la Baie d'Hudson. (p. 78)

Accompagné par d'autres illustrations du magasin de la CBH à Winnipeg, le manuel donne ensuite un aperçu du commerce des fourrures dans l'économie canadienne où il tire un bilan négatif sur l'entreprise coloniale, en rappelant que le gouvernement français avait accordé un monopole à la Compagnie des Cents Associés contre la promesse d'établir une colonie et d'évangéliser les Autochtones : « Les colonies ont été un échec par manque de fondement économique stable. Les colons européens n'étaient pas essentiels à la réussite du commerce. Ce sont plutôt des Autochtones qui étaient essentiels : ce sont eux qui rapportaient les fourrures. » (p. 80) Le manuel retrace ensuite l'essor de la CBH jusqu'à nos jours, sans mentionner les Autochtones, à part cette différence entre Français et Anglais : « A l'opposé des Anglais qui attendaient les Autochtones aux postes de traite, les Français allaient à la rencontre des Autochtones dans leurs campements et villages. » (Ibid.) et la remarque finale, à propos de son empire financier : » Tout cela grâce à ses partenaires autochtones dans la traite des fourrures qui lui ont assuré ses premiers succès. » (p. 82)

L'époque coloniale

Les quatre chapitres suivants concernent l'époque depuis la colonisation à la guerre de 1812. Le chapitre introductif, débutant par une carte des « incursions européennes en Amérique du Nord » (p. 3)

> fournit une vue d'ensemble des évènements historiques tandis que les chapitres 8, 9 et 10 examinent plus en détail les conséquences sociales et politiques de la colonisation. Le chapitre 8 analyse l'effet de la colonisation sur les Autochtones, le chapitre 9 traite des pratiques françaises et britanniques en matière de colonisation, tandis que le chapitre 10 explique les changements qui ont eu lieu après la guerre de 1812. (p. 83)

La présentation débute par un tableau de l'état de l'Europe au 16^{e} et 17^{e} siècles. La réforme et les guerres de religion, la concurrence entre l'Angleterre et l'Espagne, les expéditions, un intérêt grandissant pour l'Amérique du Nord : les baleines et les fourrures, et les premières tentatives d'établir des colonies, dont celle de Champlain sur l'île de Sainte-Croix. Sans avoir mentionné Cartier, on apprend que

> Le fort de Champlain a été construit sur l'ancien site de Stadacona mais, au début des années 1600, les Iroquois du Saint-Laurent n'habitaient plus les environs. On y retrouvait plutôt des Algonquiens nomades auxquels les Français s'étaient alliés (tout comme aux Hurons) pour éviter les conflits au moment de leur établissement dans la région. En 1609, pour cimenter leur alliance avec les Algonquiens, les Français participaient à un raid contre les Iroquois. Ces derniers n'avaient jamais vu de fusils et étaient étonnés par les armes à feu des Français. (p. 85)

Ensuite, le texte informe sur les efforts de colonisation anglais et hollandais qui « avaient les Iroquois comme alliés. » (Ibid.) La moindre croissance démographique des Français est expliqué par le fait que « peu de Français étaient requis pour le commerce des fourrures. C'étaient surtout les Autochtones qui faisaient le travail. Les Français s'occupaient seulement des postes de traite. » (Ibid.) Ils devaient donc compter sur les Autochtones :

> La France croyait alors que l'assimilation des Autochtones était la meilleure façon de coloniser l'Amérique du Nord. Partout en Nouvelle-France, des missions étaient fondées afin de convertir les Autochtones et d'en faire des agriculteurs sédentaires. De 1639 à 1649, les Jésuites établissaient leur siège à Sainte-Marie-au-pays-des-

> Hurons. Il s'agissait de la première communauté française à l'intérieur de l'Amérique du Nord. Dans le but de convertir les Algonquiens, on établissait Ville-Marie sur l'Île de Montréal. (Ibid.)

L'impact décisif des maladies est mentionné :

> Dès les premiers contacts avec les Européens, les maladies ont eu des effets désastreux sur les Autochtones des Amériques. On évalue entre 50 et 80 millions le nombre d'Autochtones morts des suites de maladies européennes, soit près de 90 % de la population. Au cours du 17e siècle, des épidémies emportaient environ 10 millions d'Autochtones en Amérique du Nord. (p. 85-6)

Une différence dans les rapports que les Européens entretenaient avec les Autochtones résulte de leur différente approche du territoire :

> Les colonies britanniques du sud réussissaient à repousser les Autochtones de plus en plus vers l'intérieur du continent en raison de leur nombre décroissant. Les colons britanniques voulaient agrandir leurs terres et ils pouvaient augmenter leur production agricole grâce à l'importation d'esclaves de l'Afrique. Par contre, comme les Français s'occupaient du commerce des fourrures et non d'agriculture, ils coopéraient davantage avec les Autochtones car ils avaient besoin d'eux pour obtenir des fourrures. La répartition des Autochtones sur le territoire a été modifiée, les Autochtones devant se déplacer vers f intérieur et plus au nord pour récolter les fourrures. (p. 86)

Le conflit entre les Six-Nations et Hurons est résumé comme ceci :

> Au début du 17e siècle, les Iroquois commençaient à agrandir leur territoire. Tandis que les Français ne donnaient des fusils aux Autochtones que s'ils se convertissaient au catholicisme, les Hollandais les incluaient sans condition dans leurs échanges avec les Iroquois. Lorsque le territoire des Iroquois est devenu moins profitable en raison d'un excès de piégeage, ils ont tenté de remplacer les Hurons en tant qu'intermédiaires entre les Autochtones du nord et les Français. La population huronne avait déjà beaucoup diminué en raison des maladies répandues par les pères jésuites' Il était donc facile pour les Iroquois de les attaquer et de les disperser. Les Jésuites perdaient ainsi l'ensemble de leurs missions et des âmes qu'ils pouvaient espérer convertir. (Ibid.)

Par la suite sont ainsi identifiées les grandes lignes du conflit opposant les Six-Nations et les Français :

> Les Iroquois se battaient également avec les Français, alliés des Hurons. A la fin du 17e siècle, la population iroquoise était d'environ 15 000 et celle des Français, 3 000. Les Iroquois détruisaient des villages et des terres cultivées occupés par les Français. Une fois les Hurons dispersés, peu de fourrures parvenaient en Nouvelle-France. En 1663, Louis XIV décidait de gouverner la colonie de plus près et la déclarait colonie royale. Mille soldats étaient alors chargés de protéger la colonie française. La paix était négociée avec les Iroquois et Jean Talon était nommé gouverneur afin de rendre la colonie autosuffisante. (Ibid.)

Le texte poursuit son exposé sur le développement de la Nouvelle-France, accompagné des plans de Louisbourg, Québec et Halifax, dessinés en 1756 (p. 87), sans mention des Autochtones, à part les raids des Six-Nations et la nécessité de protéger les commerçants algonquiens (sic, p. 86). Puis, les sources européennes de la guerre entre la France et l'Angleterre sont expliquées, ainsi que sa partie nord-américaine.

> Les alliés autochtones des deux puissances européennes étaient aussi entrainés dans la guerre. En 1689, les Iroquois, alors alliés des Anglais, attaquaient les Français à Lachine. L'année suivante, les Français et leurs alliés algonquiens lançaient une attaque contre les habitants de la Nouvelle-Angleterre. […] Suite aux attaques des Français et des Algonquiens, les colonies anglaises se sont unies contre la Nouvelle-France. Ils ont attaqué Québec, qui comptait alors 2 000 fusiliers marins, et ont échoué. Une trêve était conclue en Europe en 1697, ce qui mettait fin aux hostilités. Par contre, les Français maintenaient les attaques contre la Confédération des Cinq-Nations. Les Iroquois ne recevaient plus l'appui des Anglais et, en 1701, ils étaient forcés de signer un traité par lequel ils promettaient de ne plus jarnais attaquer la colonie française. (p. 88)

Le texte poursuit en relatant la guerre de Succession d'Espagne, entrainant de nouveau des alliés autochtones des deux côtés, et terminé par le traité d'Utrecht de 1713 : « Même si le

traité d'Utrecht a cédé des terres qu'occupaient les Micmacs et les Wuastukwiuks, il ne fait aucune référence aux Autochtones ni aux droits qu'ils pouvaient avoir. » (p. 89) De nouveau, de longs passages sont consacrés à la suite des hostilités entre Français et Britanniques, accompagnés des portraits de Louis-Joseph de Montcalm (p. 88) et de James Wolfe (p. 89) ainsi que d'une vue de Louisbourg lors du siège de 1758 (p. 90), sans mentionner les Autochtones. Ils réapparaissent en 1754, lorsque

> les Canadiens et leurs alliés autochtones repoussaient les Américains. Les Autochtones appuyaient les Français car les Américains étaient agriculteurs et les Français, commerçants : le commerce des fourrures perturbait moins leur mode de vie que l'agriculture. La guerre entre les Français, leurs alliés Autochtones et les Anglais était connue sous le nom de guerre des Français et des Indiens. (p. 90)

La déportation des Acadiens est mentionnée, puis les chiffres des armées opposés à la fin des années 1750 : « Les Britanniques avaient maintenant 22 000 soldats coloniaux en plus de 20 000 réguliers. En comparaison, les troupes françaises comptaient 7 000 soldats réguliers, 7 000 miliciens canadiens et 2 000 alliés autochtones. » (p. 90) La Conquête est racontée sans tenir compte de Autochtones, mais il se trouvent mentionnés parmi les conséquences : « Les Britanniques refusaient également de protéger les Autochtones qui s'étaient alliés aux Français et de garder les missionnaires qui travaillaient auprès d'eux. » Enfin, ils sont de nouveau mentionnés dans la cadre des dispositions territoriales de la Proclamation royale de 1763 et le texte se termine par une question indignée :

> La Proclamation identifiait également les terres que les Européens pouvaient coloniser et celles qui appartenaient aux Autochtones. Les terres que les Autochtones n'avaient pas cédés ou vendues à la Grande-Bretagne étaient traitées comme des terres autochtones : à l'usage des Autochtones mais demeurant propriété de la Grande-Bretagne. La Terre de Rupert avait un statut particulier, on disait qu'elle appartenait à la Compagnie de la Baie d'Hudson. (A quel moment les Cris ont-ils dit que leurs terres pouvaient appartenir à la Compagnie de la Baie d'Hudson ?) (p. 97)

Les documents accompagnant cette section sont : la première page du traité de Paris du 10 février 1763 en facsimilé (p. 91), une carte qui montre la création d'un territoire à l'usage des Autochtones par la Proclamation des 1763 (p. 92), la première page de cette proclamation en facsimilé (p. 93), La Gazette de Québec du 8 décembre 1774 en facsimilé (p. 94), une carte montrant la réduction du territoire des Autochtones par l'Acte de Québec (p. 95), une autre montrant la frontière entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Amérique du Nord britannique après la guerre de l'Indépendance américaine, une carte des colonies loyalistes au Haut-Canada (p. 96) et la division du Québec en Haut-Canada et Bas-Canada (p. 97).

Les Autochtones en tant qu'acteurs historiques sont de retour, dans ce survol, au moment de l'entrée en scène de Pontiac :

> Comme le traité de Paris refusait de reconnaitre le droit des Autochtones aux terres le long du Saint-Laurent et que les colons continuaient d'empiéter sur leur territoire, les Autochtones ont commencé à se regrouper contre les Britanniques. De 1763 à 1766, ils partaient en guerre sous le commandement de Pontiac. (p. 98)

L'Acte de Québec de 1774 les concerne aussi puisque « le territoire du Canada s'en trouve agrandi en empiétant sur le territoire des Autochtones, convoité également par les Américains » (Ibid.) et dans le contexte de la guerre d'Indépendance américaine, le texte constate que

> Des Autochtones et des Africains, de concert avec un demi-million de Britanniques, sont demeurés fidèles à la couronne britannique et seulement près d'un million d'Américains prenaient part à la rébellion. La Confédération des Six-Nations était divisée à ce sujet, Onéidas et Tuscaroras du côté des Américains,

> Mohawks et Cayugas du côté des Britanniques. Certains Sénécas et Onondagas se sont rangés du côté des Britanniques, d'autres du côté des Américains. Terrorisés par les Américains, un grand nombre de loyalistes ont choisi de quitter les Etats-Unis. Cent mille personnes sont venues s'établir au Canada. Des membres de la Confédération iroquoienne se sont également établis au Canada, sur des terres qu'on leur a accordé (sic) autour du lac Ontario et de la rivière Grand. (Ibid.)

Il est, ensuite question de la démographie canadienne, de l'immigration irlandaise avant que le texte aborde la situation des Autochtones des Etats-Unis :

> A la fin de la guerre de l'Indépendance américaine, la Caroline du Nord s'emparait de l'ensemble des terres autochtones dans son territoire. Selon les Américains, les Autochtones n'avaient aucun droit aux terres américaines sur lesquelles ils vivaient. Les Autochtones ont protesté contre ces empiétements et saisies de leurs terres. Quelques années plus tard, le gouvernement américain décidait qu'il fallait acheter les terres prises aux Autochtones. La politique allait échouer du fait qu'elle n'était pas respectée et que les Autochtones ne voulaient pas vendre leurs terres. D'autres empiétements et bouleversements se sont produits et, finalement, les hostilités ont éclaté entre Américains et Autochtones aux Etats-Unis. Malgré l'appui que leur avaient donné les Autochtones et le sang qu'ils avaient versé pour leur cause, les Britanniques refusaient d'aider leurs anciens alliés. Les Autochtones des Etats-Unis perdaient de plus en plus de terres. (p. 99)

L'exposé continue en évoquant l'Acte constitutionnel de 1791, puis il est question de « nouvelles incursions dans le territoire autochtone », entrepris par « les Européens, poussés par l'appât du gain […] vers la fin du 18e siècle et au début du 19e « (Ibid.) « La Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson envoyaient des explorateurs dans l'ouest et jusqu'au Pacifique pour revendiquer des terres et établir des postes de traite. » (Ibid.)

Or, il fallait tenir compte des nations autochtones en tant qu'alliés dont on avait besoin :

> Les Britanniques ont réalisé, à la fin du 18e siècle, combien l'aide des Autochtones leur serait essentielle pour défendre leurs frontières contre les Américains. Ils ont donc multiplié les démarches diplomatiques et présents pour établir de bonnes relations avec les Autochtones qui commençaient à se regrouper pour protéger leurs terres. Tecumseh (env. 1768-1813), moiti Chouanon, moitié Cri, lançait une vaste campagne pour unir les Autochtones autour d'une cause commune et formait une alliance regroupant des Autochtones du Michigan jusqu'à l'Alabama. Tecumseh et ses partisans ont engagé des combats avec les Américains et, au début du 19e siècle, s'alliaient avec les Britanniques. (p. 99-100)

C'est ainsi que lors de la guerre de 1812, « de nombreux Autochtones, dirigés par Tecumseh, se joignaient aux Britanniques, espérant ainsi reprendre les terres qu'ils avaient perdues et s'assurer un meilleur avenir. » Or, le traité de Gand prévoyait le maintien des frontières entre le Canada et les Etats-Unis et leur prolongement le long du 49e parallèle.

> C'était une grande déception pour les Autochtones qui n'avaient pu reprendre leurs territoires perdus. De plus, à partir de 1817, les Autochtones étaient expulsés de la vallée de l'Ohio et d'autres territoires qu'ils avaient occupés. Bon nombre d'entre eux décidaient de s'installer ailleurs. Les Cherokees et les Onéidas par exemple, ont quitté les Etats-Unis pour s'établir en Ontario. (p. 100)

Après ce survol historique qui avait, en fait, plus tenu compte de l'histoire des Euro-Canadiens voire des Européens que des nations autochtones, le manuel opère un long retour en arrière pour consacrer le huitième chapitre aux « effets de la colonisation sur les Autochtones à l'époque des régimes français et britannique » (p. 101) Son point de départ est même « le temps immémorial » :

> De temps immémorial, les Autochtones ont vécu en terre canadienne comme Nations autosuffisantes. Chaque Nation autochtone possédait ses propres territoires, reconnus par les autres Nations. Les Autochtones faisaient les choses à leur manière selon des structures sociales, des systèmes de valeurs et des langues qui leur étaient propres. Les colonisateurs, en s'établissant sur le territoire d'un autre groupe de personnes, doivent entreprendre plusieurs démarches afin de prendre le pouvoir et de contrôler le peuple colonisé et son territoire. Ce chapitre explique deux modèles de colonisation. (p. 101)

Dans un encadré, le manuel explique, à ce sujet : « La colonisation survient quand un groupe de personnes s'établit sur les territoires qui appartiennent à un autre groupe de personnes qui en sont les premiers habitants. Coloniser signifie s'établir dans un nouveau pays, ce que les Européens ont fait en Amérique du Nord. » (Ibid.)

Par les deux modèles, le manuel entend, un modèle a quatre étapes versus un autre à sept étapes. Les quatre étapes comprennent l'élaboration d'un projet pour prendre le contrôle des terres et des habitants, puis la signature de traités sous le contrôle des colonisateurs, l'adoption de lois pour assurer l'autorité du gouvernement et enfin, la mise en place d'une administration spécifique. Pour les deux derniers aspects, le manuel cite des exemples concrets pour le cas canadien :

> La Proclamation royale de 1763 faisait valoir l'autorité du gouvernement et lui donnait un grand contrôle sur les Autochtones et sur leurs droits. La Loi sur les Indiens de 1876 est la principale loi qui gouverne toujours les Autochtones ; elle réaffirme l'autorité du gouvernement colonialiste sur les habitants d'origine. […] La plupart des décisions prises par les Autochtones sur les réserves doivent être approuvées par le gouvernement des colonisateurs. L'administration des réserves dépend en grande partie du Ministère des Affaires indiennes. (p. 102)

Les sept étapes du second modèle sont toutes explicitées par des exemples de l'histoire des Autochtones au Canada. La première touche le territoire :

> A la première étape, on repousse les habitants sur certains lots de terre en permettant aux colons de faire une incursion dans une aire géographique. C'est ce qui s'est produit au Canada lorsque les colons ont empiété sur les territoires autochtones et les réserves ont été établies pour les Autochtones. Ce faisant, les colonisateurs ont eu accès à une grande partie des terres de l'Amérique du Nord et ils ont pu en revendiquer la propriété. (Ibid.)

La seconde concerne la société et la culture, suivie par une troisième, dans le domaine de la politique :

> La deuxième étape vise la destruction des structures sociales et culturelles des sociétés colonisés. On y est arrivé par divers moyens, y compris l'érosion des valeurs et des croyances autochtones par le biais de la conversion. La troisième étape touche le contrôle politique externe des colonisés ; au Canada, cela s'est fait par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et des lois du gouvernement canadien, dont la Loi sur les Indiens, qui ont permis au gouvernement de contrôler les terres des Indiens. Le Ministère contrôle tous les aspects de la vie sur les réserves. C'est seulement depuis quelques dizaines d'années que les Autochtones peuvent voter aux élections canadiennes et se présenter comme candidats. (Ibid.)

Les deux étapes suivantes portent sur l'économie et le social :

> La quatrième étape concerne la dépendance économique des colonisés, car ils commencent à dépendre des colonisateurs pour leur survie. Par exemple, à l'époque du commerce des fourrures, les compagnies encourageaient les Autochtones à vivre à crédit. Des restrictions imposées par le gouvernement sur les Autochtones ont encore augmenté leur dépendance économique. Par exemple, les Autochtones ne peuvent se servir des terres de réserve à des fins de gain personnel ou d'affaires, car ce qui se trouve sur une réserve ne peut être utilisé en garantie et les actifs des réserves ne peuvent être vendus. A la cinquième étape, les programmes sociaux, comme l'éducation et la santé, offerts aux colonisés sont de qualité inférieure. Les rapports récents confirment d'ailleurs que la plupart des Autochtones vivant sur une réserve reçoivent une éducation de qualité inférieure. (p. 103)

Les deux dernières concernent l'exclusion et le racisme :

> La sixième étape est l'établissement d'une démarcation sociale fondée sur la « couleur ». Le fait qu'il n'y a pas de mélange des deux races constitue une entrave aux interactions sociales entre colonisateurs et colonisés. On perçoit les Autochtones comme étant généralement inférieurs et ne méritant pas le même traitement que les colonisateurs : on les garde à l'écart de la société dominante. Il est facile pour la société en général d'ignorer les Autochtones lorsqu'ils sont isolés sur des réserves. La septième étape a trait au racisme ; les colonisateurs se croyaient supérieurs aux colonisés et pensaient, conséquemment, qu'ils avaient le droit de

> les contrôler. Le racisme est basé sur la couleur de la peau ; les gens viennent à croire que ceux qui ont le teint foncé ne sont pas les égaux de ceux qui ont le teint clair. (Ibid.)

Le manuel intègre ainsi dans des modèles théoriques des aspects qu'il avait déjà mentionnés auparavant et d'autres qui sont nouveaux. Il ne choisit pas entre les deux modèles, dont il ne cite pas d'origine extérieure, et affirme que tous ces aspects, consécutifs ou contemporains, sont présents dans l'histoire canadienne : « Il est possible d'identifier ces étapes de la colonisation quand on étudie l'histoire des Autochtones depuis leurs premiers contacts avec les Européens. »

Il leur atteste cependant un défaut majeur : « Ce modèle a quand même des lacunes : il ne tient pas compte des effets de la maladie sur les rapports entre les Autochtones et les Européens et jusqu'à quel point la maladie a facilité la colonisation de l'Amérique du Nord par les Européens. » (Ibid.) C'est un aspect que le manuel avait déjà mentionné à plusieurs occasions, notamment en y consacrant un sous-chapitre dans le cadre des répercussions du commerce des fourrures sur les peuples autochtones (cf. supra) et sur lequel il reviendra plusieurs fois encore.

Or, la section suivante traite d'abord de l'aspect territorial du colonialisme : « les incursions des Européens en quête des terres autochtones » (p. 103), en retenant, après les passages des Vikings, l'arrivée de Colomb en 1492 comme point de départ de la colonisation européenne. Il nomme, comme motifs des explorations la recherche d'une route pour l'Asie, l'acquisition de nouvelles terres et la découverte de ressources. Le commerce devait autant fournir des matières premières que des débouchés pour leurs produits. Le manuel donne des exemples et illustre ses propos par un dessin montrant « l'explorateur David Thompson utilisant ses outils de cartographie » (p. 104), puis nomme l'évangélisation comme autre motif des incursions qui impliquait de près les Autochtones :

> L'intention des missionnaires de christianiser les Autochtones explique également les incursions européennes dans les Amériques. D'après les missionnaires, les Premières Nations ne pratiquaient pas la bonne religion car ils n'étaient pas chrétiens. La conversion massive d'Autochtones au christianisme s'est faite de plusieurs façons. Les missionnaires européens établissaient leurs églises aux côtés des postes de traite et ils convertissaient les Autochtones qui vivaient à proximité. Certains missionnaires, par exemple les Jésuites, ont fondé des missions près des endroits où vivaient les Autochtones ; des Jésuites vivaient avec les Hurons afin de les convertir. D'autres missionnaires ont établi des pensionnats avec l'aide des gouvernements pour obtenir la garde du plus grand nombre possible d'Autochtones et les « débarrasser « de la spiritualité autochtone. (p. 104)

Le manuel explique ainsi l'accueil du christianisme par les Autochtones, sans abandon de leurs convictions initiales :

> Selon les missionnaires, les Autochtones ne croyaient pas en Dieu et il fallait sauver leur âme. De fait, les croyances religieuses des Autochtones étaient très complexes et faisaient partie intégrante de leur vie quotidienne. Leur croyance dans le Créateur était étroitement lié à leur relation avec la nature. Comme les missionnaires n'y comprenaient rien, ils s'entêtaient à vouloir les convertir au christianisme. La plupart des Autochtones ont accueilli les religions chrétiennes surtout parce qu'ils entretenaient déjà une foi profonde en Dieu et d'étroits rapports avec lui ; il leur était donc facile d'adopter une autre façon de prier et de reconnaitre le Créateur. (p. 105)

Il note aussi l'afflux en Amérique de minorités religieuses et la pauvreté qui incitait à l'émigration. Dans un encadré, on fait le portrait de Jean Caboto (Ibid.), avant d'évoquer, plus en détail et avec des illustrations, les voyages de Jacques Cartier (p. 106-7), et ceux de Samuel de Champlain (p. 108), accompagnés de sa carte de la Nouvelle-France de 1632 (p. 109). Les

quelques remarques qui concernent les Autochtones sont, pour Cartier, la rencontre avec des Micmacs « avec qui il a échangé des fourrures contre des couteaux et autres articles de fer » (p. 106), et, à la péninsule de Gaspé, « il s'est procuré les services de deux guides autochtones pour l'accompagner dans ses voyages » (Ibid.) Lors de son retour en France « il a enlevé deux jeunes Autochtones qu'il a amenés avec lui. » (Ibid.) Au cours de sa deuxième « incursion, guidé par les deux jeunes qu'il avait enlevés lors de son premier voyage, Cartier a rencontré un groupe d'Autochtones - les Iroquoiens du Saint-Laurent - qui l'ont invité dans leur village de Stadacona, situé près d'où se trouve la ville de Québec aujourd'hui. » (p. 107) Poursuivant son voyage il « s'est rendu à Hochelaga, autre village iroquoien, situé là où se trouve maintenant Montréal » (Ibid.) et a été secouru, avec ses hommes, du scorbut : « Les Stadaconéens ont appris à Cartier et à ses hommes comment guérir cette maladie. » (Ibid.) Le texte ne raconte pas l'épisode de la plantation de la Croix à Gaspé et la protestation de Donnacona. Mais celui-ci est cité en tant que victime de Cartier et de sa mauvaise foi :

> Donnacona, chef des Stadaconéens, lui avait raconté la légende du royaume du Saguenay, riche en or et en rubis, Cartier avait alors enlevé Donnacona et d'autres Autochtones et les avait ramenés en France afin qu'ils puissent répéter la légende du Saguenay au roi de France. François Ier a ainsi été persuadé de coloniser le Canada. Il a chargé le sieur de Roberval d'y établir une colonie et a renvoyé Cartier au Canada. Quant à Donnacona et aux autres Iroquoiens, ils sont morts avant de pouvoir revenir au Canada. A partir de ce moment-là, lorsque Cartier rencontrait des Iroquoiens au Canada, il leur racontait que Donnacona était tellement heureux en France qu'il avait refusé de quitter. (Ibid.)

Pour Champlain, la seule mention de ses rapports avec les Autochtones concerne les alliances et la mission : « Champlain s'est lié d'amitié avec les Hurons et les Algonquins afin qu'ils l'aident à explorer le pays et à découvrir la route de l'Asie. En échange, Champlain devait prendre part à leurs guerres contre les Iroquois. Champlain a aussi essayé d'enseigner le christianisme aux Autochtones. « (p. 108)

D'autres portraits d'explorateurs suivent. L'un d'entre eux décrit les voyages d'Henry Hudson (sans son image), accompagné d'une carte de ses voyages aux baies d'Hudon et James (p. 112), sans mention d'Autochtones, si ce n'est par deux cartes de la Baie d'Hudson qui précédent, dessinées, l'une en 1822, par une Inuite du nom d'Iligiux (p. 110), l'autre en 1754, par un Autochtone nommé Ochagach et d'autres (p. 111), et commentées ainsi : Les explorateurs européens avaient besoin des Autochtones pour les guider et faire des cartes » (Ibid.)

Trois autres sont consacré à La Salle (avec son portrait) dont le manuel relate les aventures avec la seule brève remarque qu'il avait entendu parler de l'Ohio « lors de rencontres avec des commerçants autochtones » (p. 113), à La Vérendrye (sans portrait) dont on apprend qu' « il est parti à la recherche des Mandans, vers le sud. Lorsqu'il les a trouvés, il a réalisé qu'ils ne pourraient l'aider à trouver la route de l'Asie » (p. 114) et Mackenzie (avec son portrait et une carte de ses voyages en 1789 et 1792). Le seul contact entre les Autochtones et ses hommes que le manuel mentionne concerne également la connaissance du terrain : « ils ont rencontré un groupe d'Indiens qui leur ont appris que, pour prendre le chemin le plus court pour se rendre jusqu'à la mer, il fallait rebrousser chemin et utiliser un affluent du Fraser qui les mènerait vers l'ouest. » (p. 115)

Après n'avoir consacré que des remarques marginales sur les Autochtones dans les récits de ces incursions, le manuel retourne, dans la section suivante sur « les effets de la colonisation

européenne sur les peuples autochtones » (p. 116), pour constater d'emblée que « la venue des Européens en Amérique du Nord a eu un grand impact sur la vie des Autochtones et a provoqué des changements désastreux. » (Ibid.).

Le premier exemple cité est celui des Béothuks :

> Parmi les premiers groupes d'Autochtones que les Européens ont rencontré, il y avait les Béothuks de Terre-Neuve. Le premier contact entre les Béothuks et les Européens était amical et incluait l'échange de présents. Même si l'information au sujet des Béothuks est restreinte, il semble qu'ils toléraient les Basques qui pêchaient le poisson et la baleine dans les eaux autour de leur territoire. Mais, pour une raison quelconque, les Européens se sont retournés contre les Béothuks. Après, les Béothuks ont évité les Européens autant qu'ils le pouvaient et se sont déplacés vers l'intérieur de l'ile. Certains Béothuks ont alors commencé à piller les campements européens lors d'attaques éclairs sur la plage et les Européens ont réagi en tirant sur les Béothuks. Les conflits ont escaladé et après la mort de plusieurs Français, ceux-ci ont déclaré vouloir exterminer les Béothuks. En 1613, au moment où les Français et les Micmacs prenaient le contrôle de Terre-Neuve, les Français ont encouragé l'anéantissement des Béothuks en offrant une prime pour leur scalp. Pour y échapper, les Béothuks se sont enfuis pour se cacher à l'intérieur des terres où les ressources étaient réduites. Plusieurs ont été tués, certains sont morts de faim en raison des hivers rigoureux, d'autres ont été emportés par la maladie. La dernière Béothuk, Shawnandithit, est décédée en 1829. (p. 116)

Un portrait assorti d'un tableau montrant sa tante Demasduwit (« aussi connue comme Mary March, peinte en 1819 par Lady Henrietta Martha Hamilton ») est brossé dans un encadré, en se basant sur Janet Lunn et Christopher Moore : The Story of Canada (Toronto : Lester Publishing and Key Porter Books, 1992, p. 42) :

> Shawnandithit, la dernière des Béothuks, est décédée le 6 juin 1829 à Saint-Jean, Terre-Neuve. [...] Elle avait environ vingt-huit ans. [...] Comme les pêcheurs croyaient que les Béothuks étaient des voleurs, ils ont déclaré être leurs ennemis. Lorsque les pêcheurs se sont établis le long de la côte, la vie est devenue difficile pour les Béothuks car ils avaient besoin des crustacés qu'ils avaient toujours pris à cet endroit. Prisonniers dans les terres intérieures, ils ont commencé à avoir faim et à être malades. Lorsqu'ils se risquaient à sortir, on leur tirait dessus. Il n'en restait qu'une poignée en 1823 lorsque Demasduwit, tante de Shawnandithit, est décédée alors que les Anglais la tenaient prisonnière. Au moment d'être fait prisonnière, Shawnandithit se mourrait de faim et était malade. Ses ravisseurs l'ont nommé Nancy et elle est demeurée avec eux à Saint-Jean pendant six ans. Elle a vécu chez William Cormack, un explorateur qui voutait apprendre à mieux connaitre son peuple. Elle a fait des dessins et lui a raconté des histoires, ce qui représente l'ensemble de nos connaissances au sujet de ce peuple. Il n'existe aucune photo d'elle. Ce portrait, peint par un peintre anglais inconnu, représente Demasduwit. (p. 117)

Le texte de présentation enchaine, lui, sur « plusieurs Nations autochtones [qui] ont été décimées dans les guerres avec les Européens qui avaient des armes beaucoup plus puissantes. » Et il rappelle une autre fois que « certains groupes autochtones ont été pratiquement éliminés en raison surtout des maladies transmises par les Européens, contre lesquelles les Autochtones n'avaient aucune immunité. Les épidémies ont causé la mort d'un grand nombre d'Autochtones. »

La dispersion des Hurons figure également, selon le manuel, parmi les effets de la colonisation européenne, dans ce texte :

> L'arrivée de Jésuites au début du 17e siècle allait avoir un effet dramatique sur la vie des Hurons qui vivaient au nord du lac Simcoe et à l'ouest de la baie Georgienne. Quoiqu'un peuple iroquoien, les Hurons n'avaient pas d'alliance avec les Mohawks et les Sénécas. En raison de la concurrence dans le commerce des fourrures, les Sénécas ont commencé à faire des raids sur le territoire huron. En 1648, des milliers de guerriers mohawk et sénécas ont attaqué les villages hurons. Les Hurons qui ont survécu ont abandonné leurs villages. Certains sont allés vivre chez les Pétuns, qui avaient subi le même sort, d'autres chez les Neutres. Enfin, certains se sont joints à des communautés iroquoises, qui les ont adoptés pour remplacer les guerriers iroquois décédés à la guerre. Par ailleurs, un groupe important de Hurons et quelques Pétuns se sont enfuis dans la région des Grands Lacs et ont formé un groupe appel les Wyandots. Au 19e siècle, les Wyandots ont été forcés de se déplacer vers les régions du Kansas et de l'Oklahoma. Un autre groupe important de Hurons est allé à l'ile

> Christian, dans la baie Georgienne. Ce déplacement a été difficile car les Mohawks et les Sénécas les attaquaient sans relâche. C'est pourquoi les Jésuites ont pu convaincre plusieurs centaines de Hurons de se déplacer près de la ville de Québec. Ils sont devenus les Hurons de Lorette. Aujourd'hui, ils habitent la réserve Wendake et forment la seule communauté huronne au Canada. La dispersion des Hurons a entrainé la perte d'une source d'approvisionnement en produits agricoles pour les Français et certains Autochtones. (p. 116)

Après avoir évoqué les Ojibwas qui habitaient les anciennes terres des Hurons et qui ont défait les Six-Nations vers la fin du 17e siècle et étendu leur territoire vers l'ouest, le texte relate le sort des Abénaquis :

> A la fin du 17e siècle, les Abénaquis commençaient à sentir la pression des colons anglais du sud qui venaient occuper leurs terres, Comme les Abénaquis devaient défendre leurs terres, ils se sont alliés aux Français. En dépit de cela, ils ont continué à être repoussés à l'extérieur de leur territoire. Au début du 18e siècle, les Français ont encouragé les Abénaquis à s'établir au Canada car ils en avaient besoin comme alliés contre les Britanniques. Odanak, près de Sorel au Québec, est devenu le principal centre des Abénaquis. Ceux-ci étant alliés des Français, les Britanniques ont détruit leur village en 1759, mais il a été reconstruit aussitôt. (p. 117)

Une toute autre histoire est celle du peuple iroquois, « arrivé au Canada en trois vagues d'immigration, chacune pour une raison particulière » (p. 117) que le manuel retrace à travers les siècles :

> A l'époque, le mouvement d'évangélisation réussissait à convertir les Iroquois du Saint-Laurent au catholicisme. Ainsi, Kahnawake et Oka étaient établis à la fin du 17^{e} siècle et au début du 18^{e} lorsque les deux tiers de la population mohawk est allée vivre aux environs de Montréal pour se rapprocher d'autres convertis et chrétiens. Puis, au milieu des années 1700, un groupe se séparait, remontait la rivière et formait Akwesasne. Une autre petite communauté mohawk, celle de Gibson, s'établissait près de la baie Georgienne à la fin des années 1800. Un certain nombre d'Iroquois de Kahnawake, de Kanesatake et d'Akwesasne étaient voyageurs et trappeurs dans le commerce des fourrures et ils se sont alors déplacés vers l'ouest. A la fin du 18^{e} siècle, des petits groupes d'Iroquois étaient éparpillés dans les Prairies et certains se sont rendus jusqu'aux Rocheuses au début du 19e siècle. Ils se sont établis près de Jasper et ont vécu avec les Cris et les Shuswaps. Un des plus grands mouvements a eu lieu lorsque 250 Iroquois, qui travaillaient pour la Compagnie du Nord-Ouest, se sont rendus à Fort Augustus, près de ce qu'on appelle aujourd'hui Edmonton. Plusieurs d'entre eux y sont demeurés et ont épousé des femmes cries de l'endroit. (p. 117-8)

La deuxième vague est celle de loyalistes Six-Nations après la Révolution américaine :

> En 1783, un groupe recevait des terres au nord du lac Ontario sur la baie de Quinte. Ce groupe forme aujourd'hui la communauté de Thavendanega. Un groupe plus nombreux, qu'on appelle les Six Nations, s'installait sur les rives de la rivière Grand, près de Brantford. Les Six Nations sont formées des Mohawks, des Cayugas, des Onondagas, des Sénécas, des Onéidas et des Tuscaroras. (p. 118)

Enfin,

> La troisième vague d'Iroquois est arrivée au Canada dans les années 1840. En effet, des centaines d'Onéidas ont perdu leurs terres en raison des politiques américaines d'expansion et de transfert. Ces personnes ont acheté des terres près de London, Ontario. On les appelle les Onéidas de la rivière Thames. (Ibid.)

D'autres migrations vers l'Ontario en provenance des Etats-Unis ont été entreprises à la fin du 18^{e} siècle par des groupes algonquiens :

> Il existe trois communautés delawares au Canada. Le premier groupe est arrivé en 1784 avec Joseph Brant. Ce groupe forme toujours une Nation delaware distincte au sein des Six Nations. Puis, deux autres groupes ont suivi ; dans les années 1790, des missionnaires moraves étaient à la tête d'un groupe qui s'est établi aux abords de la rivière Thames près de London. Le second groupe comprenait plusieurs milliers de Potéouatamis qui se sont établis dans le sud de l'Ontario entre 1835 et 1845. La plupart d'entre eux sont venus vivre sur des réserves ojibways et outaouaises le long de la rive ouest du lac Huron et de la baie Georgienne. Un de ces villages se trouve sur l'ile Walpole, près de Windsor. (Ibid.)

Plus on avance dans le texte, plus le lien entre la colonisation européenne et le sort des peuples autochtones devient moins explicite. Il a presque disparu des quelques lignes qui sont consacrés aux Cris :

> Tout comme les Iroquois, les Cris ont étendu leurs territoires vers l'ouest au cours des 18e et 19e siècles. Les Cris qui ont participé au commerce des fourrures ont établi des peuplades sur la rivière de la Paix et dans le bassin du Mackenzie. Les Cris de l'Ouest sont devenus des chasseurs de bisons comme les autres Autochtones de l'ouest. (Ibid.)

Or, le lien entre l'arrivée des Européens et l'hécatombe autochtone causée par les épidémies, est établi très clairement dans la section suivante consacrée aux maladies et leur impact sur la démographie autochtone :

> Quoique le nombre estimé d'Autochtones au Canada au moment de l'arrivée des Européens varie, on l'évalue généralement à un million, à l'exclusion des Inuits. Mais les maladies, la famine et les guerres ont décimé la population. On croit qu'en 1867, il ne restait au Canada qu'entre 100 000 et 125 000 Autochtones, environ 10 000 Autochtones issus de mariages mixtes et 2 000 Inuits. La population autochtone a continué à décliner jusqu'en 1920, mais elle augmente depuis plus rapidement que le restant de la population canadienne. Ce sont surtout les épidémies de rougeole, d'influenza et de variole qui ont causé des ravages chez les Autochtones. N'étant pas immunisés contre ces maladies, ils sont morts en grand nombre à leur contact. Des villages entiers et des bandes complètes tombaient malades et souvent il n'y avait personne pour soigner les malades, ni même leur donner à boire et à manger. La famine accompagnait souvent les épidémies, personne ne pouvant aller à la chasse. En s'établissant sur le territoire canadien, les Européens ont donc répandu de nouvelles maladies parmi les Autochtones. (p. 118-9)

Un autre aspect traité à travers les siècles est celui de la résistance autochtone, dans la section « Les revendications territoriales européennes et les révoltes autochtones » (p. 119) Dès les débuts, selon le manuel, les peuples autochtones concernés se sont opposés à des pratiques européennes perturbant leur mode de vie, et plus tard, à des changements politiques à leur détriment :

> Lorsque les colons européens ont commencé à s'installer sur les terres autochtones, ils ont érigé des clôtures qui gênaient les déplacements du gibier et la chasse aux oiseaux. Les Européens ont de plus exterminé des oiseaux qui mangeaient les semences et les racines. Les colons européens ont étendu leur territoire et leurs pratiques agricoles ont perturbé le régime de vie des Autochtones. L'empiètement sans cesse plus grand des Européens sur les terres autochtones et le passage du régime français au régime britannique a donné lieu à une résistance armée. (p. 119)

Une des raisons menant à la révolte fut le transfert de leurs terres d'une nation européenne à l'autre, sans même demander leur avis :

> Les Micmacs et les Malécites refusaient d'accepter les dispositions du traité d'Utrecht signé en 1713. Le traité cédait des terres autochtones, sans même faire mention des Autochtones ni des droits qu'ils pouvaient avoir. Il accordait aux Britanniques des territoires ayant appartenu traditionnellement aux Micmacs, aux Abénaquis et aux Malécites. Ces Nations ont répliqué en partant en guerre contre les Britanniques, en faisant des raids sur leurs colonies et en capturant leurs navires en mer. Cette situation allait durer de 1713 jusqu'ä 1760. La paix a été rétablie en 1761, lorsque les Autochtones ont accepté de mettre fin aux hostilités contre les Britanniques et de reconnaitre la souveraineté britannique. En échange, on leur permettait de garder et d'exploiter leurs terres. Cependant, ils allaient perdre la plupart de leurs terres plus tard, suite à l'arrivée massive de colons britanniques, surtout de loyalistes, après la guerre de l'Indépendance américaine. (Ibid.)

Un autre exemple est la lutte des Abénaquis pour défendre leurs terres :

> Au Massachusetts, les Abénaquis ont également résisté. Ces derniers proposaient une solution pacifique quand, en 1721, ils ont informé le gouverneur du Massachusetts qu'aucun autre Anglais ne pourrait s'établir sur leurs terres, mais que ceux qui s'y trouvaient déjà pouvaient y demeurer. Les Britanniques ont trouvé les Abénaquis insolents et les batailles ont repris. Pendant cette période, un chef abénaqui du nom de Nescambiouit (vers 1660-1722) tentait de soulever les Autochtones contre les Européens. Comme les

> Français voyaient que cela pouvait leur être dangereux, ils ont insisté pour accompagner les Abénaquis lorsqu'ils se rendaient visiter d'autres Nations. (Ibid.)

La résistance de Pontiac et son motif sont évoqués dans ce contexte et relatés dans les différentes étapes :

> Le chef outaouais Pontiac (vers 1712/1725 - 1769) s'est allié aux Français lors des conflits entre Français et Anglais. Lors de la défaite des Français, il a fait remarquer aux Anglais que si les Français avaient été vaincus, les Outaouais ne l'avaient pas été. Pontiac croyait que les Autochtones devaient se dissocier de l'ensemble des Européens et s'allier contre eux. Il comprenait que ces derniers allaient continuer à empiéter sur les territoires autochtones. Il a donc proposé une révolte des Autochtones et la destruction des forts et des colonies britanniques. Selon le plan conçu par Pontiac, des attaques seraient dirigées contre tous les postes britanniques, chaque Nation attaquant le poste le plus près, le long des Grands Lacs et du Mississippi dans la vallée de l'Ohio. En 1763, les Autochtones prenaient le contrôle des postes aux forts Sandusky, Saint-Joseph, Miami, Ouiatenon, Michillimakinac, Presqu'île, Le Bœuf et Venango. Les Britanniques réussissaient cependant à défendre les postes à Détroit, Niagara et Fort Pitt. (p. 120)

C’est alors que Jeffrey Amherst dont le manuel reproduit le portrait peint par Joshua Amherst (p. 119) décida, selon le manuel, d’avoir recours à un moyen particulièrement révoltant, ce qui n’a pas nui à sa gloire en Angleterre :

> En signe de désespoir, les Britanniques autorisaient le général Jeffrey Amherst de prendre tous les moyens nécessaires pour nuire à la population autochtone. Amherst savait que les Autochtones n'étaient pas immunisés contre les maladies européennes et il décidait de recourir aux maladies pour éliminer les Autochtones. Il a donc demandé à ses soldats de distribuer aux Autochtones des couvertures contaminées par la variole. Amherst trouvait que c'était le meilleur moyen de se débarrasser d'un grand nombre d'Autochtones. Les Delawares, à qui on avait donné des couvertures, sont morts en grand nombre. Le général Amherst est devenu un héros britannique et des écoles et des villes portent aujourd'hui son nom. (p. 120)

La photo de la tombe d’une personne autochtone en Alberta, décédée en 1918 au cours d’une épidémie de grippe, illustre ces propos. (Ibid.)

Malgré leur détermination, les Autochtones durent se rendre, faute de soutien par les Français :

> En 1765, Pontiac et ses partisans commençaient à manquer de munitions et ne pouvaient s'approvisionner car, depuis leur défaite, les Français voulaient à tout prix éviter d'alarmer les Britanniques. En 1766, Pontiac se rendait aux Britanniques à Oswego, dans l'état de New York. Même si les termes de la capitulation prévoyaient que les colons n'empiéteraient plus sur les terres autochtones, les colons ont envahi la vallée de l'Ohio. (Ibid.)

Le manuel s’abstient pour cela de qualifier la résistance autochtone d’échec ou de réussite, car les concessions obtenues étaient reprises rapidement :

> Pendant la révolte des Autochtones sous Pontiac, la Proclamation royale de 1763 visait à rassurer les Autochtones qu'ils ne perdraient pas leurs terres. La Proclamation établissait une frontière entre le territoire autochtone et les terres laissées libres aux Européens. Par contre, l'Acte de Québec (p. 1774) ouvrait la porte à une plus grande perte de territoire. […] Les Autochtones n'appréciaient pas les dispositions que le gouverneur Carleton avait prises au sujet des terres qui leur étaient réservées par le gouvernement britannique. En effet, l'Acte de Québec retirait aux Autochtones un grand nombre de terres qui leur avait été accordées en vertu de la Proclamation royale de 1763. L’Acte de Québec était donc perçu comme un rejet de la Proclamation royale. L’Acte de Québec a eu des répercussions énormes sur les Autochtones car bon nombre d'entre eux ont été forcés de quitter leurs territoires traditionnels. (Ibid.)

Mais cet acte provoqua également la guerre d’Indépendance américaine, pendant laquelle « les Autochtones devaient choisir de se ranger du côté des colons américains ou des Britanniques. Les Autochtones voulaient soutenir ceux qui leur permettraient de conserver leurs terres. La Confédération iroquoienne était divisée à ce sujet et des divisions internes

existaient même au sein de certaines Nations. » (p. 122). Le manuel relate, dans ce contexte, l'Action de Tecumseh :

> Tecumseh, chef chouanon qui avait du sang cri, est né en 1768 et est mort en 1813. Lui et son peuple se sont rangés du côté des Britanniques. Il venait d'une famille de chefs et de guerriers. Encore tout jeune, il était reconnu comme guerrier et pour ses qualités humanitaires ; il avait convaincu son peuple de cesser de torturer les prisonniers. Il était opposé à l'invasion européenne des terres autochtones et à l'achat des terres autochtones par le gouvernement. A cette époque, les Américains continuaient leur progression vers l'ouest, chassant les Autochtones de leurs terres. Son argumentation reposait sur le fait que l'ensemble du territoire de la vallée de l'Ohio appartenait aux Nations autochtones ; il voulait que les Américains cessent d'empiéter sur leurs terres. Il a donc organisé une grande confédération de toutes les Nations autochtones de l'ouest et du sud afin d'établir la rivière Ohio comme frontière permanente entre les Nations autochtones et les Européens. Il a rallié les Autochtones du Michigan jusqu'à l'Alabama. Ceux qui ont appuyé Tecumseh ont donc combattu les Américains, s'alliant avec les Britanniques. (p. 122)

De même, il s'était rangé du côté des Britanniques pendant la guerre de 1812, mais les espoirs de se voir récompensé en récupérant les terres devaient rester vains :

> Lorsque la guerre de 1812 a éclaté, Tecumseh et ses guerriers ont appuyé les Britanniques. En agissant ainsi, Tecumseh espérait que son peuple garderait les terres à l'ouest de la rivière Ohio et qu'un état séparé pour les Autochtones serait créé. Le 17 juillet 1812, Tecumseh et ses partisans capturaient, au nom des Britanniques, le fort américain Michillimakinac. Comme les Américains craignaient Tecumseh, ils ont également abandonné Détroit. Tecumseh a joué un rôle très important pour les Britanniques au cours de la guerre de 1812. Au mois d'octobre 1813, il est mort dans une bataille près de Moraviantown, en Ontario. Privés de son autorité, un grand nombre d'Autochtones ont cessé les combats. Après la guerre de 1812, la position des Autochtones était pire qu'antérieurement car on refusait de leur accorder la vallée de l'Ohio. Plusieurs ont émigré plus au nord, au Canada, et n'ont plus jamais revu leurs terres ancestrales. (Ibid.)

La mort au combat de Tecumseh est illustrée par un tableau (Ibid.) ainsi que les batailles de Queenstown et Moraviantown (p. 121).

Le neuvième chapitre propose ensuite une comparaison des colonisations française et britannique. On rappelle d'abord l'idée que

> le gouvernement français n'avait pas de politique officielle des terres. Les établissements français construits près des terres des Autochtones ne les gênaient pas comme ceux des Britanniques. Les Français nouaient des alliances avec les Autochtones et favorisaient la traite des fourrures plutôt que la colonisation ou les luttes pour les terres autochtones (p. 123)

Les Britanniques, en revanche, « ne croyaient pas que les Autochtones pouvaient revendiquer les terres d'Amérique du Nord de façon permanente car la plupart de leurs Nations étaient nomades et n'avaient pas de villages établis. » Or, comme ils étaient plus nombreux, « l'empiétement des Britanniques a déplacé plus d'Autochtones que celui des Français. » (Ibid.)

Comme les Français étaient plus intéressés par les ressources (poisson et fourrures) et l'évangélisation que par l'installation d'une colonie, la colonisation française est qualifiée de « pseudo-colonisation » (p. 124). Accompagné par une illustration du Palais de l'intendant à Québec, le texte explique ensuite l'installation des colons selon le régime seigneurial et décrit l'agriculture qu'ils pratiquaient. Un paragraphe est consacré à la structure gouvernementale de la Nouvelle-France et un extrait du manuel *Diverse Pasts* aborde le système de justice, le danger d'incendies, et la règlementation du commerce. D'autres aspects du régime seigneurial et des liens entre la couronne et l'Eglise sont exposés sans mentionner les Autochtones, sauf en marge des activités des diverses congrégations, impliquées entre autres dans

l'évangélisation des Autochtones. Parmi d'autres illustrations figurent les portraits du père Paul Lejeune et de Marie l'Incarnation.

Pour ce qui est de l'attitude des Français « face aux Autochtones », le manuel retient que

> Les Français avaient une politique d'assimilation ; ils voulaient enseigner leur langue, leurs coutumes et leur religion aux Autochtones afin qu'ils adoptent la culture française et deviennent des sujets français. Aucune tentative n'a réussi. Ainsi, les Français ont envoyé des Autochtones en France dans l'espoir que leur culture et leur mode de vie les impressionneraient au point de vouloir les adopter, Des enfants autochtones ont été envoyés en France pendant quelques années dans le but d'en faire des Français ; on espérait qu'à leur retour ils effectueraient des changements menant à l'assimilation de leur peuple. On a établi des écoles pour les enfants autochtones, mais les parents n'étaient pas du tout disposés à y envoyer leurs enfants car l'enseignement n'était pas adapté à leur mode de vie. (p. 128)

Au sujet des mariages mixtes, le manuel y voit une autre tentative d'assimilation :

> Comme les Autochtones attachaient une grande importance aux liens de sang, les Français ont encouragé les mariages avec les Autochtones. Le clergé approuvait ces mariages pourvu que la femme autochtone se convertisse au christianisme. Selon les Français, les familles issues de ces mariages seraient françaises, ce qui amènerait d'autres Autochtones à s'assimiler. Cette tentative d'assimilation, comme toutes les autres, n'a pas fonctionné, la preuve, les Métis se perçoivent aujourd'hui comme étant une Nation distincte de la Nation française. (Ibid.)

Dans un encadré, le manuel cite ce commentaire d'Olive Patricia Dickason : *Canada's First Nations : A history of founding peoples from earliest times* (Toronto : McClelland and Stewart Inc., 1994, p. 142):

> Les Français favorisaient tellement le mariage avec les Autochtones pour les civiliser qu'ils en parlaient continuellement avec eux, surtout les Hurons. A un moment donné, ils se sont plaints aux Hurons : « Vous avez marié vos filles à des membres de toutes les Nations environnantes sauf la nôtre. … Ce n'est pas par besoin de vos filles ... Mais nous souhaitons avoir un seul peuple sur tout le territoire. » (Ibid.)

Au sujet de l'immigration, le manuel constate qu'elle était lente et cite les efforts du gouvernement pour l'encourager, notamment « pour combler le vide laissé par les Hurons dans le commerce des fourrures après leur dispersion au milieu du 17^{e} siècle » (Ibid.)

Dans la section « Les attitudes par rapport au contrôle des terres » (p. 129), le manuel se réfère d'abord à la théorie européenne de la « terra nullius » :

> Lorsque les Français sont arrivés ici, ils considéraient le territoire comme *terra nullius*, c'est-à-dire un territoire inhabité. Cette attitude prévalait chez les Européens par rapport aux territoires qu'ils voulaient coloniser ou revendiquer. Les Français ne croyaient pas qu'il était nécessaire d'obtenir la permission des Autochtones pour s'établir sur le territoire. (Ibid.)

Il constate que la chance a voulu que les Français arrivent effectivement sur des territoires non revendiqués : « Heureusement pour les Français, les Autochtones ayant vécu à Hochelaga et à Stadacona avaient quitté la région lorsque les Français ont décidé de s'y établir. Les colons ont donc pu s'établir dans la vallée du Saint-Laurent sans conflit armé avec les Autochtones. » (Ibid.) D'autres facteurs, en partie déjà mentionnés ont également contribué à minimiser les conflits avec les Autochtones, contrairement à la colonisation anglaise :

> Le succès colonial des Français est également dû au commerce des fourrures. La population française demeurait peu élevée car elle n'était pas nécessaire au commerce des fourrures qui dépendait surtout des Autochtones. Il était évident aux Français qu'il fallait se plier aux coutumes autochtones et faire usage de diplomatie. Ils ont donc adopté la tradition d'échange de présents et de ratifications périodiques des ententes avec les Autochtones. En conséquence, l'expansion française en Amérique du Nord a été plus pacifique que celle des Anglais. (Ibid.)

Par la suite, le manuel combine de nouveau des éléments mentionnés dans des contextes précédents, y compris les mariages mixtes pour les faire converger au sujet des « rapports avec les Autochtones » :

> Les Français n'avaient pas de politique officielle quant à leurs rapports avec les Autochtones. Ils cherchaient surtout à tirer un profit économique du nouveau territoire et non à peupler les Amériques. Au début, les Français avaient grandement besoin des Autochtones pour survivre. Comme le commerce français de la fourrure dépendait du travail et de la collaboration des Autochtones, les Français avaient intérêt à être dans leurs bonnes grâces. Ils ont saisi l'importance des présents dans la diplomatie autochtone et ont adopté la coutume. Ils ont aussi ratifié des traités avec les Autochtones afin de pouvoir utiliser les terres pour la traite des fourrures, pour voyager et pour construire des postes. Par ailleurs, le gouvernement français encourageait les mariages entre Français et femmes autochtones afin d'établir de bons rapports entre les Autochtones et les commerçants de fourrures et favoriser les affaires. C'est donc pour des raisons économiques que les Français ont, de manière générale, eu recours à l'approche pacifique pour revendiquer de nouveaux territoires. (p. 130)

Les conflits armés étaient l'exception :

> Les seuls conflits armés entre les colons français du Saint-Laurent et les Autochtones ont eu lieu au cours des guerres iroquoises. Pour la plupart, ces colons étaient d'anciens coureurs des bois qui s'entendaient bien avec les Autochtones et qui, souvent, avaient épousé des femmes autochtones. Ils ont cependant fait usage de force à l'occasion pour s'approprier des terres traditionnellement autochtones. (Ibid.)

Malgré les tentatives d'assimilation, les relations sont jugées comme globalement bonnes, mais un impact négatif est créé par l'évangélisation et la dépendance économique :

> Les Français croyaient que les Autochtones avaient intérêt à adopter leur mode de vie, y compris la religion catholique romaine. Les Français n'ont pas commis d'actes manifestement génocides, ils ont plutôt tenté d'assimiler les Autochtones. Voilà peut-être la raison pour laquelle les relations entre Français et Autochtones étaient plutôt bonnes. Il faut cependant noter que, malgré ce traitement, les Autochtones ont été négativement affectés par les conversions et par la dépendance vis-à-vis les compagnies de fourrures. (Ibid.)

Le manuel résume ensuite l'évolution des alliances militaires à travers les siècles en tirant la conclusion que les Français n'y étaient fidèles qu'aussi longtemps que cela servait leur cause et les rapports changèrent au moment de la conquête anglaise :

> Les Français avaient également besoin des Autochtones comme alliés militaires. Alors que dans l'est, les Micmacs, les Malécites et les Abénaquis combattaient aux côtés des Français contre les Anglais, dans l'ouest, Pontiac était essentiel à la campagne française autour des Grands Lacs. Les Autochtones étaient des alliés tellement importants que les Français les approvisionnaient en fusils, en munitions et en vivres, Les Français ont également aidé leurs alliés autochtones dans leurs guerres contre les Iroquois. Après la conquête de la Nouvelle-France cependant, les rapports entre les Français et leurs alliés autochtones ont changé. En effet, les Français ont refus d'aider Pontiac dans sa lutte contre les Anglais dans la vallée de l'Ohio et autour des Grand Lacs. Ils ont également refusé de venir en aide aux Micmacs, aux Malécites et aux Abénaquis lorsqu'ils ont tenté de préserver leurs terres des Britanniques et des Américains. Les Français n'ont pas tardé à abandonner leurs alliés autochtones lorsqu'ils ont cessé d'en tirer avantage. (Ibid.)

La colonisation britannique est abordée ensuite, et présentée selon des thématiques analogues, en la comparant à celle française. Si « le commerce des fourrures permis aux Britanniques, tout comme aux Français, d'exploiter les terres de l'Amérique du Nord » (p. 131), c'est l'agriculture sur de grandes étendues, notamment pour le tabac et le coton, et le développement démographique rapide des Treize colonies qui a créé « un grand besoin de terres arables. Ils ont donc repoussé les Autochtones de plus en plus vers l'ouest, les chassant d'abord de leurs terres sur la côte est, puis de la vallée de l'Ohio et plus loin encore » (Ibid.). Le manuel explique le système de tenure libre des terres des Anglais, différent de l'établissement des seigneuries en Nouvelle-France, puis le gouvernement « plutôt représentatif » des Britanniques. Une seule mention dans le passage sur la religion concerne

indirectement les Autochtones pour mentionner que les « Anglais n'ont pas soutenu le travail des missionnaires jésuites auprès des Autochtones » (Ibid.)

L'attitude des Britanniques envers les Autochtones est qualifié de « paternaliste », ce qui signifie « traiter d'autres personnes comme des enfants » (p. 132) :

> Les Britanniques ont traité les Autochtones comme s'ils ne pouvaient pas s'occuper d'eux-mêmes et qu'il fallait les prendre en charge, tout comme il fallait s'occuper du territoire. Au fur et à mesure que les Britanniques empiétaient sur les terres autochtones, ils faisaient des proclamations er des lois précisant qu'il fallait protéger les Autochtones des colons, tâche qui devait être assumée par les agents du gouvernement britannique. Pour ce faire, ils ont choisi d'isoler les Autochtones sur des réserves. A partir de 1775, des agents affectés aux Indiens devaient s'assurer qu'ils étaient traités comme étant sous la tutelle de l'Etat. (Ibid.)

Le paternalisme n'a cependant pas empêché les tentatives d'assimilation voire même d'anéantissement :

> On appliquait une politique d'assimilation, retirant les enfants de leurs familles et de leurs communautés pour les envoyer dans des pensionnats administrés par des missionnaires. Plus au sud, les Britanniques devenus Américains ont même tenté d'anéantir les Autochtones : selon eux, tout le territoire leur était destiné et les Autochtones les empêchaient d'atteindre leur « destinée manifeste ». (Ibid.)

Du côté britannique, l'immigration été beaucoup plus importante pour plusieurs raisons économiques et religieuses explicitées par le manuel. La migration des 100 000 loyalistes que le manuel avait déjà mentionné auparavant comprenait la cessation de « terres autour du lac Ontario et de la rivière Grand […] aux membres de la Confédération iroquoienne venus s'établir au Canada ». (Ibid.)

Les « attitudes par rapport au contrôle des terres » doivent beaucoup à ces différences démographiques dès le départ :

> Les vagues d'immigration successives ont permis à la population britannique de croitre rapidement et d'empiéter sur le territoire autochtone. En dépit de la Proclamation de 1763 qui octroyait certaines régions aux Autochtones, le gouvernement britannique a très peu fait pour empêcher les colons de s'en approprier. Au contraire, il a plutôt adopté une attitude de laisser-faire, permettant aux colons de s'installer là où ils voulaient. (p. 133)

L'expropriation à une grande échelle prit ensuite la forme de la création de réserves basé sur un principe juridique européen unilatéral :

> Les Britanniques ont créé les premières réserves dans le sud de l'Ontario. Les terres octroyées aux Iroquois, alliés des Britanniques au cours des guerres avec les Américains, n'étaient pas accompagnées d'un droit de propriété. Les Mohawks se croyaient propriétaires des terres mais les Britanniques étaient d'avis qu'aucune transaction touchant les terres ne pouvait être faite sans la permission du gouvernement. Comme la plupart des Autochtones en Amérique du Nord étaient nomades, les Britanniques estimaient qu'ils ne possédaient pas de terres et n'avaient pas le droit de les revendiquer. Aux yeux des Britanniques, il n'y avait rien de mal à envahir les terres utilisées par les Autochtones et à en prendre possession au nom de la Couronne. La situation était pire aux Etats-Unis où les colons repoussaient les Autochtones de plus en plus vers l'ouest. Les Américains croyaient que les Autochtones n'avaient aucun droit à la terre et que leur propre « destinée manifeste » leur donnait pleins droits sur tout le continent : ils pensaient que Dieu leur avait donné le droit de prendre possession des terres d'est en ouest. (Ibid.)

« Les rapports avec les Autochtones » (p. 134) ont été marqués par des contacts beaucoup moins étroits d'abord et par la spoliation territoriale ensuite :

> Pendant la période du commerce des fourrures, les Britanniques n'encourageaient pas les commerçants à épouser des femmes autochtones, contrairement aux Français. Pour cette raison, les Anglais associés à la traite des fourrures ne se sont pas établis en permanence en Amérique du Nord. Même qu'on les encourageait à se tenir loin des Autochtones de peur que cela ne perturbe leur travail. Toutefois, face au succès des Français, la politique anglaise a été modifiée plus tard et certains Anglais ont marié des femmes autochtones.

> Les Anglais voulaient surtout prendre le contrôle des terres (y compris la Nouvelle-France), surtout après le déclin du commerce des fourrures. Ils ont donc mis l'accent sur la colonisation sans prendre au sérieux les droits et les préoccupations des Autochtones qui ne pouvaient empêcher leur expansion. Ils ont isolé les Autochtones sur des réserves où des agents affectés aux Indiens les contrôlaient. Ils ont traité les Autochtones comme des enfants sous la tutelle du gouvernement. Comme les Autochtones avaient été affaiblis et qu'ils ne pouvaient plus servir d'alliés contre l'expansion des Etats-Unis, les Anglais ne s'en sont plus occupés si ce n'est pour adopter des lois pour les contrôler, dont la Loi sur les Indiens. (Ibid.)

Le manuel tire un bilan des rapports « plutôt négatifs » entre Autochtones et Britanniques, « car ces derniers prenaient possession des terres autochtones et n'exerçaient aucun contrôle vis-à-vis des colons qui s'établissaient en Amérique du Nord. » (Ibid.) Ce sont surtout des récompenses refusées et des promesses non tenues que le manuel relève, à plusieurs occasions :

> Les Autochtones avaient combattu aux côtés des Britanniques dans l'espoir qu'ils cesseraient d'empiéter sur leurs territoires mais, après la défaite des Français, un grand nombre de colons britanniques sont venus s'établir sur les terres autochtones. Lorsque les Britanniques signaient des traités avec d'autres pays européens, ils ne se préoccupaient aucunement des Autochtones. Le traité d'Utrecht de 1713 ne tenait pas compte des Autochtones et cédait aux Britanniques des territoires qui avaient appartenu traditionnellement aux Micmacs, aux Abénaquis et aux Malécites. Ceux-ci ont engagé des combats contre les Britanniques, attaquant leurs établissements et capturant leurs navires en mer. Les hostilités ont duré de 1713 à 1760. En 1761, les Autochtones faisaient la paix et s'engageaient à cesser les hostilités et à reconnaitre la souveraineté britannique en échange d'une promesse de conserver et d'exploiter leurs terres. Ils devaient toutefois finir par perdre la plus grande partie de leur territoire en raison de l'arrivée de nombreux colons britanniques. (Ibid.)

Le manuel cite ici, dans un encadré, les paroles du chef ojibway Minweweh aux Britanniques (d'après l'ouvrage cité d'Olive Patricia Dickason, p. 155) : « Vous avez peut-être conquis les Français mais vous ne nous avez pas conquis. Nous ne sommes pas vos esclaves. Nos ancêtres nous ont laissé ces lacs, ces bois, ces montagnes. Ils sont notre héritage et nous n'y renoncerons jamais. » (Ibid.) L'attitude britannique était par ailleurs dicté par des considérations utilitaires, avant tout :

> Réalisant qu'ils avaient besoin des Autochtones comme alliés, les Britanniques adoptaient, entre 1745 et 1763, des politiques pour empêcher les colons européens d'empiéter sur les terres autochtones. Des surintendants étaient nommés pour convaincre les Autochtones de s'allier aux Britanniques. On établissait également une frontière, que seule la Couronne pouvait modifier par des traités, entre les terres autochtones et celles que les colons pouvaient exploiter. Ces politiques sont devenues lois lors de Ia Proclamation royale de 1763. Les Britanniques tentaient ainsi de dissiper les craintes qu'avaient les Autochtones de perdre leurs terres. Selon la Proclamation, les Autochtones devaient pouvoir utiliser les terres qu'ils n'avaient pas vendues ou cédés à la Couronne britannique. (p. 135)

Encore une fois, la résistance de Pontiac est évoquée, dans le contexte de cette argumentation démontrant le non-respect des engagements par les Britanniques :

> En raison du refus des Britanniques de reconnaitre les droits territoriaux des Autochtones le long du Saint-Laurent par le traité de Paris, et à cause de l'empiétement progressif des colons sur leur territoire, les Autochtones se sont regroupés contre les Britanniques. Sous le commandement de Pontiac, ils ont fait la guerre aux Britanniques de 1763 à 1766. Une des dispositions du traité de paix que Pontiac a finalement signé avec les Britanniques stipulait que les droits territoriaux des Autochtones seraient conservés. Mais les Britanniques n'ont pas respecté leur engagement et les colons, toujours en plus grand nombre, ont continué à envahir le territoire des Autochtones. (Ibid.)

Finalement, il avait semblé plus important aux Britanniques de tenir compte des Franco-canadiens que des Autochtones : « L'Acte de Québec, adopté en 1774, élargissait le territoire canadien et enlevait d'autres terres aux Autochtones. On sacrifiait ainsi les droits des

Autochtones pour accommoder les habitants du Québec qui vivaient sous la domination britannique. » (Ibid.)

Le manuel réitère l'affirmation que cet acte avait déclenché la guerre d'Indépendance américaine qui, à son tour, se solda par des pertes de territoires côté autochtone, malgré leurs engagements de part et d'autre :

> Durant cette guerre, les Iroquois voulaient rester neutres mais les Britanniques ont réussi à les convaincre de se joindre à eux, ce qui a divisé la Confédération. En effet, les Mohawks et les Cayugas se battaient du côté des Britanniques, les Onéidas et les Tuscaroras, du côté américain. De plus, des divisions existaient au sein même des Sénécas et des Onondagas, certains se battant aux côtés des Américains, d'autres aux côtés des Britanniques. De nouvelles frontières ont été établies après la guerre de l'Indépendance américaine et les Autochtones ont perdu une autre partie de leur territoire. Ils n'ont rien obtenu de leurs alliances ni des Britanniques ni des Américains. Afin d'apaiser la colère des Autochtones, les Britanniques ont acheté des terres des Ojibways, le long de la rivière Grand et du lac Ontario, pour les Iroquois qui s'étaient battus à leurs côtés. A la fin, de la guerre de l'Indépendance américaine, la Caroline du Nord s'emparait de l'ensemble des terres autochtones sur son territoire. (Ibid.)

Comme avant, des éléments historiques déjà traités sont réintroduits dans de nouveaux contextes. L'argument de l'injustice et de l'ingratitude européenne revient :

> Selon les Américains, les Autochtones n'avaient aucun droit aux terres sur lesquelles ils vivaient. Les Autochtones ont protesté contre la saisie de leurs terres. Quelques années plus tard, le gouvernement américain décidait qu'il fallait acheter les terres prises aux Autochtones mais cette politique n'a pas été respectée et, d'ailleurs, les Autochtones ne voulaient pas vendre leurs terres. D'autres bouleversements et d'autres empiétements sur les terres autochtones se sont produits et, finalement, des hostilités ont éclaté. Malgré l'appui que leur avaient donné les Autochtones et le sang qu'ils avaient versé pour leur cause, les Britanniques ont refusé d'aider leurs anciens alliés. Les Autochtones des Etats-Unis ont perdu de plus en plus de terres. (Ibid.)

La section suivante, consacrée à la vie quotidienne à l'époque coloniale, comme d'ailleurs la quasi-totalité des illustrations de ce chapitre concernent uniquement les Euro-canadiens : la traversée de l'Océan, la construction des premières maisons, l'alimentation. Un encadré résume la situation subalterne des femmes dans la France de l'époque.

La Guerre de 1812 et rapports entre Européens et Autochtones

Le chapitre sur la guerre de 1812 remplit une fonction de charnière entre les trois précédents, consacrés aux divers aspects de l'époque coloniale et les suivants situés aux 19^{e} et 20^{e} siècle. Il débute par le rôle des Autochtones pendant les guerres en général et leur façon de la faire, différentes de celle des Européens :

> A cause du milieu naturel dans lequel ils vivaient en Amérique du Nord, les Autochtones ne faisaient pas la guerre de la même façon que les Européens. Le terrain ne permettant pas de mobiliser de grandes armées, les guerriers autochtones formaient de petits groupes ayant surtout recours aux embuscades en forêt et aux raids sur les campements ou sur les groupes de voyageurs. En général, ces échauffourées étaient de courte durée. Les Autochtones n'étant pas familiers avec les explosifs ni avec les corps d'infanterie et d'artillerie, leurs guerres ne faisaient pas beaucoup de morts et elles étaient plutôt restreintes et de courte durée. » (p. 139)

En développant le sujet le manuel souligne que les Autochtones agissaient selon leurs propres intérêts quand ils se rangeaient d'un côté ou de l'autre dans les conflits opposant entre eux les Européens au Canada :

> Les Autochtones ont participé aux luttes entre la France et l'Angleterre surtout pour tenter de conserver leurs droits territoriaux. Leur grand nombre et leur habileté à faire la guerre dans l'environnement particulier de l'Amérique du Nord leur ont permis de jouer un rôle essentiel dans les conflits entre Européens pour s'emparer du territoire. Les Autochtones ont donc acquis beaucoup d'importance comme guerriers aux yeux des Français et des Anglais. (p. 140)

Puis, il rappelle les principales alliances :

> Les Iroquois étaient les principaux alliés de l'Angleterre. Ils ont tenté de demeurer neutres face aux rivalités européennes mais ils ont dû finalement prendre parti et s'allier aux Britanniques qui, croyaient-ils, leur permettraient de garder leurs terres. Les Hurons, les Micmacs, les Abénaquis et les Malécites se sont alliés avec les Français, de même que la plupart des Nations de l'intérieur. Les Français en avaient besoin pour prendre les postes de traite des fourrures et contrôler les forts capturés. (Ibid.)

Le plus grand danger pour les territoires était réputé venir des Anglais, non des Français :

> De nombreux groupes autochtones croyaient que les Français étaient simplement intéressés à faire de l'argent dans le commerce des fourrures et non à prendre possession de leurs terres traditionnelles. Par contre, les Anglais étaient perçus comme des agriculteurs cherchant à s'emparer de leurs terres pour les cultiver. Les Français construisaient des postes fortifiés et donnaient toujours des biens, des armes et des munitions en cadeaux aux Autochtones. Ces faveurs ont incité de nombreuses Nations à appuyer les Français. (p. 140)

Ce fut la Conquête qui changea la donne et la résistance de Pontiac est citée une nouvelle fois :

> En 1760, après leur défaite aux mains des Britanniques, les Français ont renoncé à leurs terres en Amérique du Nord et ont dû abandonner la distribution de présents aux Autochtones. Après la Conquête, les Nations autochtones de l'intérieur se sont opposés aux Britanniques qui croyaient avoir conquis les Autochtones en même temps que les Français. Lorsque les colons britanniques ont empiété sur les terres autochtones et que les autorités britanniques ont refusé de faire quoi que ce soit, les Autochtones se sont regroupés pour les repousser. Les Français ont alors refusé de venir en aide à leurs anciens alliés. La résistance autochtone s'est organisée sous le commandement du chef outaouais Pontiac. À court de munitions et de vivres et sans source d'approvisionnement, Pontiac et ses partisans ont dû se rendre aux Anglais. En dépit de sa défaite, Pontiac a continué à soutenir que les terres intérieures appartenaient toujours aux Autochtones. (p. 140-1)

De même, la participation autochtone dans la guerre de l'Indépendance américaine, à peine rappelée quelques pages avant, est de nouveau citée, cette fois accompagnée de la mention de Mary Brant :

> Plus tard, lorsque les Anglais ont eu besoin de guerriers autochtones pour combattre les Américains durant la guerre de l'Indépendance américaine, ils ont renoué leurs liens avec leurs alliés autochtones par le commerce et la diplomatie. Davantage de groupes autochtones ont appuyé les Britanniques que les Américains. La guerre de l'Indépendance américaine a divisé les Nations iroquoises : les Onéidas et les Tuscaroras appuyaient les Américains ; les Sénécas et les Onondagas étaient divisés, certains appuyant les Britanniques, d'autres les Américains. La Nation mohawk, la plus grande Nation iroquoienne, était très influencée par Mary Brant, une Mohawk (p. 141-2) puissante, et par son frère, le chef de guerre Joseph Brant (aussi appelé Thayendanegea). Mary Brant était l'épouse de William Johnson, surintendant des Affaires indiennes. Johnson offrait des présents aux Mohawks et protégeait leurs terres des colons américains qui voulaient les occuper. Percevant les Américains comme une menace pour leurs terres, les Mohawks ont choisi de se ranger du côté des Anglais. Les alliés iroquoiens se sont donc sentis trahis lorsque les Anglais ont abandonné les terres au sud des Grands Lacs, y compris les terres appartenant à l'origine aux Autochtones. Pour compenser cette perte, les Anglais ont acheté des terres aux Ojibways pour les remettre aux Iroquois. Un grand nombre d'entre eux se sont établis le long de la rivière Grand et certains sur la baie de Quinte. Les Anglais voulaient, par ce geste, maintenir leur alliance militaire avec les Iroquois pour qu'ils ne harcèlent pas les colons britanniques. (p. 141-2)

A propos de Mary Brant, le manuel explique par un encadré, basé sur l'ouvrage de Barbara Graymont : The Six Nations Indians in The Revolutionary War (Toronto : University of Toronto Press, 1991, p. 101), le rôle traditionnellement fort des femmes chez les Six-Nations :

> Dans la société matrilinéaire iroquoise, les mères les plus âgées étaient les gouvernantes.... Elles étaient habilitées à choisir les sachems, ou chefs de paix, pour leur clan respectif. La mère de clan pouvait aussi démettre de ses fonctions le sachem qui se conduisait mal. Non seulement ces femmes pouvaient-elles opposer leur véto à une déclaration de guerre, mais elles pouvaient également faire libérer ou adopter les

prisonniers et donner leur opinion en matière de diplomatie. Les femmes iroquoises avaient donc plus de pouvoirs et un meilleur statut au sein de leur société que les femmes blanches de l'époque. (p. 140)

Cela semble avoir été le cas encore au début du 19e siècle, du temps de Mary Brant :

Mary Brant est l'Iroquoise qui a rendu de plus grands services et a eu le plus d'influence durant la guerre. Elle était Mohawk, à la tête d'une société de matrones des Six Nations exerçant une grande influence auprès des guerriers. Même si, selon les rites indiens, sir William Johnson [NDLR : le surintendant des Affaires indiennes] était marié avec Mary Brant, il n'a jamais reconnu la légalité de son mariage. Son testament indique que Mary Brant était sa « ménagère » et que les enfants issus de leur union étaient ses enfants naturels […]. Il n'y avait aucun doute toutefois sur l'affection qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre, ni sur l'estime que sir William Johnson avait pour Mary Brant et leurs enfants, dont il a assuré l'avenir dans son testament. Ceux qui connaissaient Mary Brant la respectaient énormément, tant avant qu'après le décès de sir William Johnson. Elle hésitait entre sa loyauté envers son peuple et son allégeance envers le roi britannique. Issue d'une famille mohawk importante, son statut était doublement important en raison de sa relation avec un représentant britannique aussi puissant que sir William Johnson. Une fois veuve et à cause de ses qualités personnelles de leadership, elle a acquis beaucoup de prestige au sein des Six Nations. Son pouvoir ne l'a cependant pas rendue opportuniste. Elle défendait la cause britannique de bonne foi. Elle a même risqué sa vie et perdu sa maison, ses terres et ses biens en appuyant cette cause. Après les combats de Fort Stanwix et d'Oriskany, alors que les Iroquois commençaient à évaluer le coût de leur service envers les Britanniques et à se demander si la paix n'était pas une meilleure option, Mary Brant s'est assurée qu'ils demeurent au service du roi. Lors d'une assemblée, dans un discours passionné et victorieux, elle a reproché publiquement au célèbre chef de guerre des Sénécas, Sayenqueraghta, de manquer de loyauté envers le roi et sir William Johnson. Il était exceptionnel de voir une femme s'adresser à une assemblée car un guerrier représentait habituellement les femmes. Mais Mary Brant, grâce à son statut et à ses habiletés, n'était pas une femme ordinaire. Durant toute la guerre, elle s'est servie de son influence pour calmer les guerriers, les encourager après un revers, rehausser leur moral et assurer leur loyauté envers le roi, ce qui, selon elle, était dans le meilleur intérêt des Indiens. (p. 140-1)

Un portrait plus court est consacré à son frère, Thayendanegea :

Le Mohawk Thayendanegea, ou Joseph Brant (p. 1743-1807), a été éduqué à l'école Indian Charity au Connecticut. On disait de lui qu'il était très intelligent et qu'il se faisait le champion de son peuple. En 7775, il s'est rendu en Angleterre où, au nom des Iroquois, il a prêté allégeance aux Britanniques dans leur guerre contre les Américains. Il avait posé ce geste en échange d'une promesse que les terres prises par les Américains seraient remises aux Iroquois. A son retour, la question a été soumise à la Confédération sans qu'on puisse arriver à un consensus. Les Tuscaroras et certains Onéidas se sont rangés du côté des colonies américaines tandis que certains Sénécas et les Mohawks ont appuyé la cause des Britanniques défendue par Brant. Les habiletés guerrières de Brant et ses nombreuses victoires le faisaient craindre et lui ont mérité le surnom de « Monster Brant ». Les troupes de George Washington allaient toutefois défaire les Anglais et les guerriers mohawks et sénécas de Brant à la bataille de Johnstown. Après la guerre, Brant et ses guerriers se sont établis en Ontario, au Canada, où on leur a donné des terres. Elles sont devenues aujourd'hui la Réserve des Six Nations, sur la rivière Grand. (p. 141)

Ensuite seulement, le manuel entame le sujet du chapitre : la guerre de 1812 en présentant d'abord les enjeux du conflit entre Britanniques et Américains, avant de parler du rôle des Autochtones déjà évoqué ailleurs auparavant :

A nouveau, les Autochtones ont joué un rôle important comme alliés des Anglais. (Les Américains n'étaient pas intéressés à s'allier aux Autochtones.) Les Anglais ont formé une alliance avec les Mohawks, qui leur étaient restés fidèles, et certaines Nations autochtones dans la partie ouest du territoire américain, sous le commandement de Tecumseh de la Nation des Chouanons. Les Autochtones se sont rangés du côté des Anglais car ils croyaient que c'était la meilleure façon de garder leurs terres traditionnelles. En effet, on avait laissé entendre à Tecumseh et à ses partisans qu'un territoire autochtone officiel serait créé advenant la défaite des Américains. (p. 142)

Le récit du déroulement de cette guerre, également déjà connu, confirme l'importance de la participation autochtone :

Le 17 juillet 1812, les guerriers britanniques et autochtones, sous les ordres de Tecumseh, ont pris le fort américain Michillimakinac. Ils ont ensuite pris Détroit. Les Américains en étaient arrivés à craindre

> Tecumseh. Après la chute de Détroit, les Britanniques ont convaincu les Six Nations de se joindre à eux et, en octobre 1812, les guerriers iroquoiens assuraient une victoire britannique à Queenston Heights. En juin de l'année suivante, les Autochtones remportaient une victoire importante pour les Britanniques à Beaver Dam. Après cette bataille, les Américains craignaient beaucoup les Autochtones qui se battaient aux côtés des Britanniques. En octobre 1813, les Britanniques ont été défaits près de Moraviantown, en Ontario, où Tecumseh a perdu la vie. La même année, les Américains ont pris York (aujourd'hui Toronto). La défaite des Américains à la bataille de Châteauguay, à l'automne 1813, est largement due aux guerriers autochtones. (Ibid.)

Deux illustrations mettent en scène la bataille de Queenston Heights (p. 143). La photo de trois hommes des Six Nations ayant combattu aux côtés des Britanniques prise en juillet 1882 : John Smoke Johnson (né v. 1792), John Turtle (né v. 1797) et Young Warner (né v. 1794), figure à côté de ce bilan :

> Les victoires anglaises dans le Haut-Canada, l'Ontario d'aujourd'hui, ont été possibles en raison de l'appui massif des Autochtones. Sans l'apport et les sacrifices des Autochtones, le Haut-Canada serait devenu un territoire américain. Deux guerres importantes avaient éclaté en Amérique du Nord entre les Britanniques et les Américains, soit la guerre de l'Indépendance américaine et la guerre de 1812. Les Autochtones ont joué un rôle de premier plan au cours de ces guerres où les Britanniques tentaient de conserver une partie de leurs acquis en Amérique du Nord. Mais finalement, on n'a pas tenu compte des besoins des Autochtones. (p. 144)

Une section intitulée « Les changements démographiques à l'époque coloniale » opère à nouveau un retour aux évolutions depuis le début de la colonisation pour souligner une nouvelle fois l'importance du choc microbien rendu possible par la non-immunité des populations exposées :

> L'arrivée des Européens a eu des effets importants sur les Autochtones. Leur mode de vie traditionnel, leurs cultures, leurs langues et leur survie elle-même étaient en péril. L'effet le plus dévastateur de l'incursion et de l'empiétement européens a été l'apparition de nouvelles maladies. Les Européens, qui arrivaient en nombre croissant, étaient porteurs de maladies contre lesquelles les Autochtones n'avaient aucune immunité. Les Autochtones y étaient exposés par leur contact avec les Européens. Commerçants, explorateurs, colons et missionnaires pouvaient transmettre ces maladies lorsqu'ils se rendaient dans les villages autochtones. Des couvertures et des vêtements contaminés ont également servis à propager des maladies parmi les Autochtones. Contrairement aux Européens, les Autochtones exposés à ces maladies étaient très affectés. Il faut comprendre que les Européens y avaient été exposés depuis des siècles, que leur corps avait développé une immunité qui les protégeait et qu'ils en souffraient moins que les Autochtones qui pouvaient y succomber rapidement. Des milliers d'Autochtones sont ainsi morts de maladies comme la variole, la rougeole, la tuberculose et l'influenza. Pendant plusieurs générations après l'arrivée des Européens, la population autochtone a été en déclin. On évalue qu'environ 90 pour cent de la population a péri au cours des deux premiers siècles après l'arrivée des Européens. Cela signifie qu'en moyenne, un seul Autochtone sur dix a survécu, ou encore seulement dix pour cent. (p. 144)

C'est aussi à cause des effets secondaires, comme la famine : « Les ravages de la maladie ont entrainé d'autres épreuves, dont la famine. En effet, les hommes mouraient ou étaient trop affaiblis par la maladie pour chasser et pécher pour nourrir leurs familles. » (Ibid.)

En fin de compte, la colonisation doit beaucoup aux effets désastreux des épidémies : « Les Autochtones n'étaient plus assez nombreux et trop faibles pour empêcher les Européens de s'établir sur leurs terres. Les maladies ont fait disparaitre des familles entières, même des villages et, comme il ne restait plus personne pour perpétuer les traditions, la culture et la langue disparaissaient également. » (p. 144-5)

La situation ne s'est pas amélioré dans les siècles suivants, pour d'autres raisons :

> Les conditions de vie ont aussi entrainé une diminution de la population autochtone. Aux 19e et 20e siècles, les enfants autochtones étaient entassés dans des pensionnats où les maladies étaient fréquentes. Les maisons des Autochtones, sans plomberie ni eau courante, étaient souvent insalubres. Des maladies comme la tuberculose se répandent facilement dans les endroits surpeuplés où les conditions de vie sont inadéquates. À

> cause de modifications apportées à leur alimentation, les Autochtones ont souffert de diabète, d'hypertension et de maladies du cœur. Les Autochtones étant forcés de vivre sur des réserves, le gibier et les aliments qu'ils retrouvaient dans la nature se sont épuisés rapidement. Les populations animales ne pouvaient plus se renouveler et il n'était plus possible de trouver suffisamment de nourriture dans la nature. Les Autochtones tombaient facilement malades parce qu'ils ne s'alimentaient pas sainement et devaient avoir recours à la nourriture offerte dans les magasins. (p. 145)

Comme une statistique tirée de *Diverse pasts* (p. 108) le montre, la population d'origine européenne augmente rapidement entre 1640 et 1755. L'immigration aidant, cette tendance se poursuit dans les siècles suivants tandis que le déclin des populations autochtones continue. Ces remarques sur la démographie sont conclues par une considération sur le changement des rapports entre Autochtones et Européens qui « reposaient sur des alliances militaires mais, durant la paix continentale, les Européens n'avaient plus besoin de leurs alliés autochtones qu'ils commençaient à percevoir comme des obstacles à la conquête de nouveaux territoires. » (Ibid.)

Ce changement dans la perception est à « l'origine du concept du 'problème indien'» (p. 146) dont traite la section suivante :

> Lorsque les Autochtones ont cessé d'être des alliés militaires importants aux Veux des Européens, ils ont été perçus comme des entraves au progrès. Le gouvernement britannique a donc fait appliquer des politiques visant à assimiler les Autochtones à la société d'origine européenne. C'est vers 1830 que le gouvernement canadien, se sentant obligé d'intervenir au sujet des Autochtones, a commencé à utiliser l'expression « le problème indien ». On croyait qu'ils gênaient le développement de l'Amérique du Nord britannique. (Ibid.)

En reprenant une explication déjà développée en comparant les logiques colonisatrices française et anglaise, celle des Britanniques à partir du 19e siècle est présentée comme une combinaison entre assimilationnisme et paternalisme. La mise en réserves et l'éducation dans les pensionnats font partie de ce cadre :

> À l'époque, on s'était fixé comme objectif d'assimiler les Autochtones. On a tenté de les déplacer de leurs terres et le gouvernement a mis en œuvre une politique d'assimilation. Les représentants du gouvernement et les missionnaires croyaient qu'il était préférable pour tous, tant les personnes d'origine européenne qu'autochtone, de les tenir à l'écart pour les inciter à choisir l'assimilation. N'en ayant plus besoin comme alliés militaires, le gouvernement pensait qu'il serait préférable de placer les Autochtones sur des réserves. On présumait qu'ils ne voudraient pas y demeurer et que, graduellement, ils voudraient faire partie d'une société non autochtone. On pensait aussi que l'éducation servirait à enseigner aux Autochtones comment penser et vivre comme des Européens. Ce sont les missionnaires qui étaient responsables de leur éducation. Pour mieux assimiler les enfants, le gouvernement et les missionnaires ont cru bon de retirer les enfants de leurs familles et de leurs communautés. Les colonisateurs faisaient alors preuve de paternalisme par rapport aux Autochtones. Ils voulaient les contrôler. Le gouvernement a créé un ministre et adopté une loi spéciale pour encadrer les Autochtones. (p. 146)

Le manuel revoie, à ce sujet, à sa section sur la Loi sur les Indiens, au chapitre 13. Dans l'immédiat, il consacre quelques paragraphes et une carte (p. 148) à « l'évolution des traités à l'époque coloniale » (p. 146) Les tout premiers traités, selon le manuel, étaient de caractère amical et consensuel :

> Certains traités ont été signés avant que le Canada ne devienne officiellement un pays. Les premiers traités entre le gouvernement britannique et les Nations autochtones étaient axés sur la paix et l'amitié et non sur la cession des terres. On y retrouvait des promesses d'entraide mutuelle et de non-intervention en cas de conflit. Certains traités enchâssaient le droit des Autochtones de chasser et de pêcher en toute liberté sur leurs terres. Les Britanniques ont également demandé aux Autochtones la permission de s'établir sur leurs terres, ce qui signifiait vraiment qu'ils leur demandaient d'en céder la juridiction. (p. 146)

Or, dès la fin du 18e siècle, les Britanniques visaient à s'approprier les terres :

> Dès 1780, les Britanniques commençaient à vouloir faire signer aux Autochtones des traités par lesquels ils leur cédaient clairement leurs terres. A ce moment-là, la résistance menée par Pontiac était terminée et les Britanniques ne se préoccupaient plus de maintenir des alliances militaires avec les Nations autochtones. Entre 1780 et 1850, une série de traités ont été signés, surtout en Ontario. Les Autochtones ont reçu des sommes d'argent dérisoires ou quelques biens en échange des terres cédées. Après la paix continentale, les Britanniques allaient devenir encore plus exigeants quant aux traités pour l'obtention des terres autochtones. Les traités reflétaient l'opinion des Britanniques qui, croyant avoir conquis les Autochtones, pensaient qu'ils devaient gouverner le territoire et contrôler les Autochtones. Les traités Robinson-Supérieur et Robinson-Huron, les derniers traités avant la Confédération, ont été signés en 1850. Au lieu de porter sur des parcelles de terres, ces traités revendiquaient de grandes étendues. Les traités Robinson ont servi de modèles pour les traités à venir. (p. 146-148)

Faisant l'hypothèse que « Les Autochtones étaient peut-être perçus comme un problème parce que leur mode de vie était tellement différent de celui des Européens », le manuel consacre une page entière (p. 147) à une liste de « certaines différences entre Autochtones et Européens », opposant six « activités autochtones incompatibles avec les activités coloniales » à sept activités coloniales qui entraient en conflit avec les activités autochtones ». L'ensemble des constats est exprimé au passé.

Les activité autochtones comprennent le mode de vie nomade entrant en conflit « avec la vie sédentaire des colons » et leur convictions religieuses que le manuel préfère qualifier d' «écocentrique » plutôt qu' « animiste » : « Aux yeux des Autochtones, toutes les choses vivantes dans le monde étaient étroitement liés. Leur vision du monde était centré sur le milieu (écocentrique) plutôt que sur l'homme (anthropocentrique), comme chez les Européens. » (Ibid.) Une différence importante distinguait les conceptions éducatives :

> En effet, chez les Autochtones, la famille était responsable de l'éducation, surtout les ainés qui y jouaient un rôle très important. L'éducation autochtone n'était pas séparée de la famille ou des expériences quotidiennes ; au contraire, elle en faisait partie. Dans le cadre de l'éducation formelle européenne, les élèves étaient séparés de la vie quotidienne. (Ibid.)

De plus, les structures juridiques autochtones spécifiques « entraient en conflit avec le recours à l'emprisonnement et aux punitions sévères chez les non-Autochtones » (Ibid.) la semaine de travail de six jours suivi d'un jour de repos « n'était pas compatible avec le mode de vie autochtone. Les non-Autochtones croyaient que les Autochtones étaient paresseux parce qu'ils consacraient du temps à des cérémonies et à d'autres activités culturelles. » (Ibid.)

Enfin, « la position des femmes dans certaines sociétés autochtones n'était pas la même que dans les sociétés non autochtones. L'aspect patriarcal de la culture européenne entrait en conflit avec le rôle de certaines femmes autochtones dans la prise de décision (comme dans les sociétés iroquoiennes). » (Ibid.)

Parmi les activités européennes entrant en conflit avec les modes de vie autochtones, les bouleversements de l'environnement par les coups à blanc, les mines et la pollution engendrée par les fonderies et les raffineries viennent en premier lieu. « Les changements environnementaux perturbaient les territoires de chasse ainsi que la faune et la flore, ce qui créait des problèmes de subsistance aux Autochtones. » (Ibid.) D'autres facteurs étaient la surpêche que les Autochtones évitaient soigneusement et « la construction de barrages et de canaux à de nombreux endroits ; ces modifications apportées à l'environnement avaient des répercussions sur les habitudes de pêche et de chasse des Autochtones. » (Ibid.)

De manière plus générale, « les Européens et les Autochtones utilisaient la terre différemment. La terre était un bien que les Autochtones se partageaient et utilisaient pour se nourrir tandis que les Européens l'utilisaient pour le profit et privilégiaient le droit de propriété individuel. » Une expression de l'importance donnée à la propriété privée étaient des clôtures érigées par les colons « autour de leurs terres, ce qui empêchait les animaux de se déplacer librement et perturbait les pratiques de chasse des Autochtones. » (Ibid.)

En fin de compte, « l'économie capitaliste des Européens se heurtait à la façon de voir des Autochtones. Les fluctuations de l'offre et de la demande pour les fourrures rendaient les Autochtones perplexes » (Ibid.) et « l'approche capitaliste des Européens allait à l'encontre de l'habitude des Autochtones d'offrir des présents. » (Ibid.)

De la rébellion à la Confédération : de 1830 à 1867

Le onzième chapitre traitant de la période « De la rébellion à la Confédération » concerne avant tout une évolution dont les Autochtones étaient exclus comme acteurs, tout comme le peuple, comme le remarque une parenthèse de l'introduction : « (Le droit de vote était réservé aux propriétaires fonciers. Les Autochtones n'obtiendront le droit de vote qu'en 1960.) » (p. 149). Le texte du chapitre développe ensuite les causes économiques, sociales et politiques menant aux Rébellions dans les deux Canadas, leur échec, et ses conséquences, puis les tensions grandissantes entre les Etats-Unis et le Canada, les évolutions économiques et politiques aboutissant à la Confédération, sans oublier de mentionner, par un encadré l'esclavage et le « chemin de fer clandestin » (p. 154) La seule mention des Autochtones sur toutes ces pages, est le fait que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère au fédéral la compétence en matière d' »affaires indiennes » (p. 158), commentée plus en détail deux pages plus loin :

> L'AANB confirmait également le rôle du gouvernement fédéral dans l'administration des affaires et des terres des peuples autochtones. L'Acte chargeait le gouvernement de former un ministère pour veiller sur les Autochtones, de faire des lois pour eux et de gouverner les réserves où ils vivaient. L'Acte n'avait qu'une seule clause au sujet des Autochtones. Il s'agit de la clause 91.24 qui confiait au nouveau gouvernement fédéral la responsabilité des affaires autochtones. L'AANB ne définissait pas précisément le terme « Indien ». Une définition qui date de 1850 a été modifié dans la « Loi sur les Indiens » (voir chapitre 13). L'Acte se préoccupait seulement des besoins des non-autochtones. Le désintéressement des colonisateurs quant aux droits et aux besoins des Autochtones se perpétuait donc. (p. 160)

L'Expansion canadienne

C'est dans le chapitre suivant sur l'« Expansion canadienne » que les Autochtones rentrent sur la scène de l'histoire dès la première page qui montre la photo de « trois chefs piégans en Alberta, 1900 » à cheval (p. 161) suivie par celle d' «une famille saulteuse du cours supérieur de l'Assiniboine, au Manitoba, le 16 octobre 1887 », le père de famille souriant, un fusil à la main. (p. 162) Le chapitre débute par une description du mode de vie des Autochtones de plaines, habiles cavaliers :

> Bon nombre d'Autochtones des grandes plaines de l'Ouest étaient cavaliers. L'armée espagnole avait introduit les chevaux en Amérique lorsqu'elle avait tenté de conquérir le Mexique. Vers le milieu du 17e siècle, les Autochtones du sud-ouest nord-américain possédaient des chevaux et savaient les monter. Dès le début du 18e siècle, les Pieds-Noirs en particulier étaient devenus d'habiles cavaliers. L'acquisition de chevaux allait entrainer des changements importants au sein des sociétés autochtones : certains agriculteurs sont devenus chasseurs à cheval ; des gens ont commencé à vivre en groupes plus importants, accumulant davantage de biens puisqu'il devenait plus facile de les déménager. Le cheval, image de prestige, était obtenu lors d'échanges ou de raids. Même si le fusil était apparu chez les Autochtones de l'ouest en suivant les routes

de commerce traditionnelles, son utilisation restait limité ; les Autochtones trouvaient plus facile d'utiliser un arc et des flèches plutôt que de recharger un fusil au galop. (p. 162)

Les Autochtones des Prairies pratiquaient aussi la chasse, notamment des bisons dont le manuel explique les techniques :

On chassait le bison de différentes façons. Certains poursuivaient à cheval des troupeaux, abattant les bisons à la flèche. On se servait aussi du précipice à bisons et de l'enclos. Le précipice désigne une falaise vers laquelle on attroupait les bisons pour ensuite les faire tomber. Les enclos sont des enceintes qu'on formait en empilant de gros morceaux de bois et de grosses pierres ; on faisait entrer les bisons dans les enclos où on les tuait à la flèche ou au fusil. Le bison leur fournissait vêtements, outils, combustible, nourriture et objets cérémoniels. (p. 162-3)

Une illustration montre toutes ces utilisations possibles du bison. (p. 163)

Vers le milieu du 18e siècle le commerce de fourrures s'était déplacé vers ces plaines, entrainant des changements d'occupation :

Les Cris et les Assiniboines sont devenus les intermédiaires. A partir de leur territoire à l'est de la baie James et à l'ouest du lac Winnipeg, au nord des Prairies, ils faisaient le commerce des chevaux, des couvertures de bison et de la fourrure avec les Pieds-Noirs. Se déplaçant vers l'ouest, les Cris sont entrés en conflit avec les Athapascans pour le territoire et, plus au nord, avec les Tchippewayans pour le territoire de trappe et le commerce. […] Dès la fin du 18e siècle, un grand nombre de postes étaient établis dans les Prairies. L'augmentation du nombre de postes entrainant une réduction du nombre requis d'intermédiaires autochtones, les Cris et les Assiniboines se sont déplacés vers les plaines au sud et sont devenus chasseurs de bisons pour compenser la perte de revenus. A la recherche de meilleures conditions de chasse lors du déclin de l'orignal dans le sud de l'Ontario, entre 1820 et 1890, les Ojibways se sont déplacés pour leur part vers l'ouest. (p. 163)

Une série de trois cartes illustre les changements territoriaux entre les 18^{e} et 19^{e} siècles (p. 164-5).

C'est à cette époque de l'arrivée de la traite des fourrures dans les plaines que la chasse du bison était devenue commerciale :

Les Autochtones approvisionnaient les postes en viande et en peaux. La Compagnie de la Baie d'Hudson encourageait en fait le commerce des peaux de bison, même s'il n'y avait pas de demande sur le marché européen, car elle voulait assurer sa présence dans l'ouest et y empêcher l'accès aux commerçants américains. La plupart des peaux de bison étaient exportés vers l'est du Canada et les Etats-Unis. Ces peaux, aussi appelées robes, servaient surtout de couvertures dans les traineaux. Le marché des peaux de bison allait s'effondrer dans les années 1870. (p. 164)

L'arrivée massive de colons européens faisait chuter, de manière drastique, le nombre de bisons :

Le nombre de bisons a baissé radicalement au 19^{e} siècle : de 60 millions en 1800, il est passé à 15 millions en 1865, puis à 7 millions en 1872 et enfin, à mille environ en 1900. Plusieurs facteurs expliquent ce déclin. Au cours du 19' siècle, un nombre croissant d'Européens se sont installés dans les Prairies, à l'ouest de l'Ontario. Les colons, venant en importants convois de wagons, s'y sont installés à partir des années 1850. Ceux-ci chassaient le bison pour se nourrir et aussi pour réserver le pâturage à leurs bovins. Les clôtures - que les colons européens érigeaient autour des pâturages - gênaient de plus la migration naturelle des bisons. La population autochtone augmentant dans les Prairies, on avait aussi besoin de bisons pour la nourrir. Sans oublier la demande grandissante pour les peaux de bison qui a causé un véritable carnage. Parfois, on laissait même les carcasses pourrir sur place en se contentant de prendre les peaux. (p. 166)

Les photos illustrant ces pages sont des années 1920 ou non datées : « Chasseur assiniboine, Alberta, 1926 » (p. 164) ; « Deux Pieds-Noirs avec leur cheval et leur travois, 1926 » (p. 166); « Un campement cri dans les Prairies au sud de Vermilion (Ibid.) ; « Siupakio et Sikunnakio, des filles sarcies, près de Calgary » (Ibid.)

Les changements d'alliance occasionnés par le déclin du bison sont ensuite décrits par le manuel :

> Le déclin des bisons a occasionné des changements d'alliance chez les Autochtones. Cela était d'autant plus nécessaire car les terres pouvaient difficilement supporter le nombre grandissant d'habitants. Ainsi, les Pieds-Noirs et les Cris sont passés de partenaires commerciaux à ennemis dans les années 1860. Les allégeances se sont polarisés dans les Prairies. La Confédération des Pieds-Noirs était formée des Pieds-Noirs, des Gens-du-Sang, des Piégans et des Sarcis, tous alliés aux Gros Ventres. Ils étaient ennemis des Cris, des Assiniboines et des Ojibways, qui formaient une alliance tripartite. Ce n'est que dans les années 1870 que Pieds-Noirs et Cris se sont alliés à nouveau, lorsque leurs chefs respectifs, Pied-de-Corbeau et Poundmaker ont compris qu'ils devaient unir leurs forces pour empêcher les Canadiens d'empiéter sur leurs terres. (p. 167)

Une autre conséquence, déjà mentionnée, elle, est constituée par la combinaison entre famine et maladies :

> Le déclin des bisons devait entrainer la famine. A cela s'ajoutait les épidémies de maladies qui touchaient les Autochtones au contact des Européens et contre lesquelles ils n'étaient pas immunisés. Comme ceux de l'est, un grand nombre d'Autochtones de l'ouest sont morts des suites de Ia tuberculose, de la rougeole et de la varicelle. L'année 1781 a été particulièrement fatale pour les Mandans qui ont été décimés par la varicelle. Toutes les Nations ont été durement frappées par les maladies et la famine, leur population s'en ressentant vivement. (Ibid.)

La photo accompagnant le texte est celle de « Quatre jeunes Pieds-Noirs avec leur arc et leurs flèches, à Calgary, en Alberta, v. 1890 ». (Ibid.)

La vulnérabilité des Autochtones dans cette situation a favorisé leur mise sous tutelle :

> Dans les années 1870, la situation des Autochtones était désespérée et le gouvernement en a profité. Il a commencé à leur donner des rations de nourriture, s'en servant aussi pour les contrôler. Au cours des années 1870, les Autochtones des grandes plaines ont dû signer un traité après l'autre et ont été confinés dans des réserves. Le gouvernement a créé des réserves en regroupant des peuples d'une même famille linguistique. Craignant des révoltes autochtones si les Nations pouvaient communiquer facilement entre elles et former des alliances, le gouvernement a placé les réserves le plus loin possible les unes des autres. Par ailleurs, le gouvernement fédéral avait besoin de terres pour les colons et la construction du chemin de fer transcontinental du Canadien Pacifique. Les Nations autochtones, n'ayant plus assez de terres pour subvenir à leurs besoins, devenaient dépendantes du gouvernement. (p. 168)

Comme le précise le manuel dans un encadré, cette construction du chemin de fer « incite le gouvernement à signer des traités avec les Autochtones d'un bout à l'autre du Canada, puisqu'il faut acquérir des terres pour le chemin de fer et les hôtels qui s'établiront le long de son parcours. » (p. 167) Plus tard, ce même chemin de fer « a été utilisé par le gouvernement pour le déplacement des troupes canadiennes à Winnipeg lors du deuxième mouvement de résistance de Riel et de ses partisans. » (Ibid.)

Dans son résumé de la situation dans les Prairies à la fin du 19^{e} siècle, le manuel insiste sur son caractère désespéré :

> Avec les Européens qui envahissaient les Prairies pour s'v établir et cultiver la terre, la vie des Autochtones allait changer à tout jamais. Des maladies, telles que la variole et la grippe, y ont fait beaucoup de victimes. L'alcool, auquel les commerçants ont initié les Autochtones, a bouleversé leur existence. Le bison ayant disparu, les Autochtones ont perdu leur source première de subsistance et ont dû remplacer leurs vêtements traditionnels par des habits européens et la peau de bison sur les tipis par de la toile, tandis que les outils et les armes en métal se substituaient aux ossements traditionnels. Les peuples des Prairies, affaiblis par la maladie et la famine, ont été forcés de signer des traités avec le gouvernement canadien et de s'installer dans des réserves. Les Nations autochtones de l'ouest ont cependant su préserver leurs traditions et leurs croyances spirituelles, en plus de sauvegarder leurs cultures. (p. 168)

Le manuel présente ensuite les Métis, issus des unions entre commerçants ou coureurs de bois français et femmes autochtones, dont il avait déjà été question :

> Au 19e siècle, une culture métisse s'est développé dans les Prairies, surtout autour de l'Assiniboine et de La Rouge que l'on appelle aujourd'hui le Manitoba. Au début du 19e siècle, les Métis ont commencé à s'établir dans les régions qui forment aujourd'hui l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, autour de La Rouge. Ils y offraient aux compagnies faisant la traite des fourrures leurs services d'interprètes, de guides, de commerçants et de trappeurs. Dans la région de la Rivière-Rouge, les Métis ont travaillé pour la Compagnie du Nord-Ouest comme intermédiaires, remplaçant les Cris et les Assiniboines qui s'étaient établis dans les grandes plaines et avaient changé leur mode de vie, ne dépendant plus de la traite des fourrures. Les Métis de la Rivière-Rouge formaient une communauté qui se voulait distincte des Français et des Britanniques. (p. 168)

Différent de celui européen, leur mode de vie s'apparentait à celui des nations autochtones :

> Le mode de vie des Métis était semblable à celui des Autochtones, quoiqu'il intégrait (sic) aussi des aspects de la culture européenne. On pouvait reconnaitre l'identité distincte des Métis à leur habillement, qui combinait à la fois des vêtements de styles européen et autochtone. Sur les photos, les hommes métis portent habituellement une chemise ample, la ceinture métisse et des mocassins, tandis que les femmes portent une robe longue, un châle et également des mocassins. Lors des fêtes sociales, les Métis jouaient du violon et dansaient la gigue. Comme dans les autres cultures autochtones, les Métis dépendaient du bison, qui leur fournissait la viande nécessaire à leur survie et les peaux pour le commerce des fourrures. Les Métis ont même conçu une charrette, la charrette de la Rivière-Rouge, qu'on utilisait pour transporter les grandes quantités de viande de bison. Les Métis étaient renommés surtout pour le pemmican, à base de viande de bison séché et de gras, qu'ils préparaient pour la compagnie. Comme il se gardait longtemps, le pemmican servait de nourriture de base aux voyageurs et aux commerçants lors de leurs longs voyages. La chasse au bison revêtait une telle importance économique aux yeux des Métis qu'ils avaient adopté une structure définie et des règles strictes qui en régissaient les expéditions. En effet, les chasseurs se réunissaient à un endroit central et dix personnes étaient choisies comme capitaines, dix autres comme assistants. Ces capitaines et assistants étaient responsables du bon ordre et du respect des règlements. (p. 168-9)

Quelques dispositions de ces règlements sont cités dans un encadré d'après l'ouvrage de George Woodcock : *Gabriel Dumont, le chef des Metis et sa patrie perdue* (ULB Editeur, 1986, p. 44). Ils prévoient une interdiction de chasser le dimanche, de s'écarter du groupe ou de chasser avant le signal donné, précisent les devoirs du capitaine, et prévoient des peines en cas d'infraction, ainsi que la dénonciation publique de voleurs (p. 169)

Dès le début du 19e siècle, selon le manuel,

> La situation entre les colons écossais et les habitants métis est devenue conflictuelle. En effet, les Métis craignaient de perdre leurs territoires et leur moyen d'existence. De plus, la Compagnie de la Baie d'Hudson appuyait la colonie écossaise tandis que les Métis travaillaient pour la Compagnie du Nord-Ouest. En 1816, la bataille de Seven Oaks éclatait. Cuthbert Grant, fils d'un commerçant de la Compagnie du Nord-Ouest, était à la tête des Métis tandis que les colons de Selkirk étaient dirigés par le gouverneur Robert Semple de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Même si les Métis et Cuthbert Grant ont remporté la bataille, les conflits entre les deux groupes allaient durer jusqu'à la fusion des deux compagnies en 1821. (p. 170)

Cette fusion avait fait perdre leur emploi à plusieurs de ces Métis et « des Métis, venant des Prairies, de la Baie James et des Grands Lacs, se sont joints à la communauté de la Rivière-Rouge. Ils espéraient y trouver du travail ou un moyen de subsistance. La communauté grandissait. » (p. 170-1) Des cartes montrent la communauté de la Rivière-Rouge en 1870 (p. 170) et la terre de Rupert et le Canada (p. 171).

Comme pour les Autochtones, la situation des Métis était devenue précaire au milieu du 19e siècle :

> Au cours des années 1850 et 1860, les Métis ont commencé de craindre de perdre le contrôle de leur économie et de leur culture. Le transport des fourrures étant plus rapide et plus simple aux Etats-Unis par

> bateaux à vapeur et par chemins de fer, on n'avait donc plus besoin de pemmican et des charrettes de la Rivière-Rouge. Par ailleurs, le commerce des fourrures commençant à diminuer et les bisons disparaissant, le mode de vie des Métis était menacé. (p. 171)

L'achat des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson par les gouvernement canadien, prélude aux actions de défense des Métis de la Rivière Rouge est présenté comme problématique par le manuel :

> En 1860, la CBH était prête à abandonner le contrôle du nord-ouest, y compris la colonie de la Rivière-Rouge. N'ayant aucun titre légal sur le territoire qu'ils occupaient, les Métis risquaient d'être déplacés. Après la Confédération, en 1867, la CBH a vendu ses terres au gouvernement canadien. Nous pouvons certes questionner comment une poignée d'hommes d'affaires pouvait revendiquer une telle étendue et la vendre, alors qu'elle appartenait de droit à des Autochtones qui y habitaient de temps immémorial. Néanmoins, le gouvernement du Canada a acheté la Terre de Rupert de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce qui permettait l'expansion du pays vers l'ouest. La région que la CBH a vendue s'appelait les Territoires du Nord-Ouest. (p. 172)

Comme les suites de cette affaire devaient le montrer, les craintes des Métis étaient plus que justifiées :

> Au fur et à mesure que des colons canadiens et américains s'établissaient dans la région de la Rivière-Rouge, les Métis se souciaient de plus en plus des questions de droits territoriaux et de préservation de leur culture. Le gouvernement britannique et le gouvernement canadien ne se préoccupant nullement des Métis, la Terre de Rupert était remise au Canada comme si personne n'y habitait. Les Métis sont devenus encore plus inquiets lorsque le Canada a décidé d'arpenter à nouveau le territoire qu'ils occupaient. Personne n'a pris la peine de les consulter au sujet de la colonisation canadienne de leur territoire. (Ibid.)

C'est alors l'entrée en scène de Louis Riel, dont le manuel reproduit le portrait « Louis Riel, député de Provencher, au Manitoba, 1873 » et la photo qui le montre entouré de ses conseillers, tous nommés : Robert O'Lone, Paul Proulx, Pierre Poitras, John Bruce, Louis Riel, John O'Donoghue, François Dauphinais, Bonnet Tromage, Pierre de Lorme, Thomas Bunn, Xavier Page, Baptiste Beauchemin, Baptiste Tournond, Joseph (Thomas?) Spence. (p. 172) :

> Un jeune leader métis est apparu au cours de cette période tumultueuse : Louis Riel. Riel était éduqué, parlait couramment le français, l'anglais et le cri, en plus de connaitre les sociétés autochtones et euro-canadiennes. En 1869, Riel est devenu porte-parole des Métis. Il a demandé qu'Ottawa reconnaisse un gouvernement métis et que les colons de la Rivière-Rouge soient représentés au parlement. Les Métis voulaient aussi faire reconnaitre leur régime de tenure des terres. (p. 172-3)

Devant le refus du gouvernement canadien, le conflit a éclaté pour durer un an et que le manuel résume ainsi, mettant plus l'accent sur le côté juridique et constitutionnel que sur la violence :

> Le gouvernement du Canada a pris possession du territoire comme prévu, en dépit de l'opposition de Riel et de son peuple. Riel a alors levé une armée métisse qui a saisi la ville de Fort Garry centre de la colonie de la Rivière-Rouge. Avec ses partisans, il formait un gouvernement métis et des représentants y étaient élus. Les Métis, sentant le besoin de négocier les conditions de leur entrée dans la Confédération, pressaient au début de 1870 leur gouvernement de négocier avec le Canada. Le conflit a duré toute l'année. Riel contrôlait bien la situation jusqu'à ce qu'un prisonnier soit exécuté, ce qui a servi de prétexte au gouvernement du Canada pour arrêter Riel. Ce dernier s'est enfui avec ses partisans avant l'arrivée des troupes canadiennes. Le conflit était terminé et donnait lieu à la Loi du Manitoba. (p. 173)

Une carte historique de la région permet de situer les événements (Ibid.)

Or, la création du Manitoba et la distribution de terres aux Métis ne réglait pas durablement la situation, puisque la pression territoriale exercé par les colons les poussait à une émigration de plus en plus lointaine, dans l'Ouest :

> La Loi du Manitoba de 1870 créait la province du même nom et accordait des terres aux Métis. Les terres étaient alloués sous forme de certificats et distribués en 1875. Les enfants ont reçu 1 400 000 acres de terre divisés en parcelles de 240 acres, tandis que les chefs de famille obtenaient 160 acres. La Loi du Manitoba n'allait pas apaiser les inquiétudes des Métis. N'ayant pas obtenu les terres qu'on leur avait promises, fraudés par les arpenteurs et harcelés par les colons, plusieurs Métis ont dû quitter leurs terres. Plusieurs se sont rendus dans l'ouest, où on pouvait toujours chasser le bison. Ils se sont établis en Saskatchewan mais la construction du chemin de fer a causé un afflux de colons non autochtones. Les Métis perdaient leurs terres à nouveau, le gouvernement du Canada les donnant aux nouveaux venus. Cette situation, ajoutée au fait que le manque de travail pour la Compagnie de la Baie d'Hudson leur causait des problèmes économiques et que le nombre de bisons diminuait, a incité les Métis à demander à Riel de revenir des Etats-Unis où il s'était rendu après avoir été banni du Canada. En mars 1885, Riel formait un nouveau gouvernement provisoire. (p. 174)

Le manuel ayant ainsi établi un lien direct entre les enjeux non résolus de la première rébellion avec le déclenchement de la seconde, retrace ainsi son déroulement, avec de nouveaux acteurs et la participation notamment, des Cris :

> La Rébellion du Nord-Ouest a débuté en mars 1885 au lac aux Canards (situé dans la Saskatchewan d'aujourd'hui). En raison de la longue période d'incertitude suite à la Rébellion de la Rivière-Rouge, une escarmouche est survenue entre les Métis, dirigés par Gabriel Dumont, et la Police à cheval du Nord-Ouest. Les Métis ont remporté la bataille du lac aux Canards et une autre à Fish Lake. Les Cris, affectés par la famine et les épidémies, envahis par les colons blancs, se sont joints à la rébellion. Ils étaient dirigés par les chefs Big Bear et Poundmaker. Une campagne du gouvernement canadien invitait les gens à s'engager dans d'armée pour se battre contre les Métis. Un grand nombre de Canadiens ont répondu à l'appel et, le 10 avril, des troupes arrivaient dans la région. La dernière bataille a eu lieu à Batoche au début de mai alors que les troupes canadiennes causaient la défaite des Métis. Les Métis étaient dispersés. Riel était arrêté le 15 mai et pendu pour trahison à Régina le 16 novembre 1885. Big Bear et Poundmaker ont chacun été condamnés à deux ans de prison. (p. 174-6)

Un encadré souligne la participation spécifique des femmes, d'après l'ouvrage *Origins : A History of Canada* par D. Boileau et al. (Markham : Fitzhenry and Whiteside ; p.327) :

> Les Métisses et les Indiennes jouent un rôle très important au cours de La Rébellion. Elles connaissent de dures épreuves et le danger, et risquent constamment leur vie en transportant nourriture, messages et provisions aux hommes, sous le nez de l'armée canadienne. A Batoche, les Métisses sont sous le feu des canons alors qu'elles tentent de réconforter leurs époux, leurs pères, leurs fils. Les forces militaires gagnent du terrain, laissant derrière elles les maisons métisses complétement détruites. Les femmes sont charges de déménager leur famille et leurs biens, abandonnant leurs demeures sous les décombres pour se rendre sur les rives de la rivière où, de leurs mains, elles creusent des abris. Les femmes prennent soin des blessés et des mourants qu'on transporte dans ces abris. (p. 174)

Mistahi maskwa (Big Bear) est représenté par une photo en faisant des échanges à Fort Pitt, dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1884 (p. 175) et un dessin raconte la bataille du lac aux Canards, en Sakatchewan (Ibid.) Après la défaite, Big Bear et Poundmaker sont montrés sur deux photos de 1885 ; chaines aux pieds, à la caserne de la Police montée de Régina (p. 176). Une troisième photo dans la cour du Regina Court House en 1885, montre les prisonniers membres du Conseil des Métis en citant leurs noms : Ignace Poitras, Pierre Parenteau, Baptiste Parenteau, Pierre Gariepy, Ignace Poitras fils, Albert Monkman, Pierre Vandal, Baptiste Vandal, Joseph Arcand, Maxime Dubois, James Short, Pierre Henry, Baptiste Tourond, Emmanuel Champagne, Kit-a-wa-how (Alex Cagen, ancien chef de Muskeg Lake). (p. 176)

Une nouvelle section est consacrée à l'«Expansion sur la côte nord-ouest » (p. 177), où « on évalue à environ 250 000 le nombre d'Autochtones qui y vivaient avant l'arrivée des Européens, dont 40 pour cent entre les montagnes et l'océan. Les sociétés autochtones de la côte ouest étaient sédentaires et vivaient dans des villages. La mer assurait leur subsistance. » (Ibid.)

Quand le commerce des fourrures atteignit la côte ouest, vers le milieu du 18e siècle, il affecta les Autochtones qui y vivaient de façon analogue à ce que ceux de l'est avaient connu auparavant. La grande demande européenne pour la fourrure de la loutre de mer causa presque son extinction. Pour d'autres aspects également, le tableau ressemble à l'évolution de l'est :

> Les Européens échangeaient articles de métal (comme des clous et des ciseaux), coquillages décoratifs, tissus, boutons, dés à coudre, couvertures, poudre à fusil et télescopes. La traite des fourrures favorisait aussi la propagation des maladies européennes. La rougeole et la variole étaient des maladies courantes et les Autochtones étaient touchés par des épidémies, décimant les populations côtières. De plus, l'introduction de l'alcool allait causer des problèmes sociaux. Le commerce des fourrures a atteint la côte ouest par les routes commerciales autochtones traditionnelles, répétant l'expérience qui s'est déroulé dans l'est. Traditionnellement, les Nations se partageaient le contrôle des régions mais, une fois le commerce des fourrures engagé, l'équilibre des forces allait changer parmi les Nations. Comme cela avait été le cas dans l'est, le rôle d'intermédiaire était un poste grandement convoité. Des conflits ont surgi lorsque différentes Nations se sont disputé le rôle d'intermédiaire. Ce rôle était important car il enlevait aux ennemis d'une Nation l'accès aux biens européens, les fusils par exemple ou les articles de métal comme les clous et les ciseaux. Les luttes pour le pouvoir se sont intensifiés. (p. 177-9)

De même, les impacts sur les sociétés et leurs modes de vie étaient comparables :

> Les sociétés de la côte ouest ont connu des changements radicaux. En plus du déclin important de la population autochtone à cause des maladies européennes, les Autochtones s'étaient convertis au christianisme et chassaient à l'aide de fusils. L'expérience vécue dans l'est allait se répéter, les Autochtones adoptant les biens européens dans leur vie de tous les jours. Les nouveaux matériaux ont fait évoluer les arts et changer la tenue vestimentaire. Grâce à la traite des fourrures, certains chefs sont devenus très riches et les potlatchs plus fréquents. (p. 179)

Un encadré explique la fonction du potlatch :

> Le potlatch jouait un rôle important dans la structure sociale et économique des Nations de la côte du Pacifique. Afin d'accroitre son prestige et sa position sociale, un chef organisait un potlatch où on chantait, on dansait, on mangeait copieusement et on échangeait des cadeaux. On y invitait des gens importants des villages avoisinants. L'hôte étalait ses richesses et sa puissance en offrant des cadeaux généreux à ses invités, car la partie importante d'un potlatch était l'échange de cadeaux à la fin. On offrait par. exemple en cadeaux de l'huile d'eulakane (type de poisson), des esclaves et des canots. Les cadeaux reflétaient le statut social : les personnes dont le statut social était élevé recevaient les cadeaux les plus somptueux. Un invité à qui le chef donnait un cadeau devait, à son tour, organiser un potlatch et donner des cadeaux encore plus fastueux. (p. 179)

Les photos accompagnant cette section sont du début du 20e siècle, comme celle des « danseurs d'hiver Qagyuhi (Kwakiutl), Colombie-Britannique, 1914 » (p. 177) et celle d'une « femme nakoaktok peignant un chapeau, 1914 » (p. 178) ou sans date, comme celle d'une « charpente d'une maison de style kwakiutl » (p. 179) Celle du « chef haida Wehah et sa famille devant leur maison à Masset, aux °Iles de la Reine-Charlotte » (p. 179) prise en 1890 est un peu plus contemporaine au récit du manuel :

> En 1851, l'ile de Vancouver devenait une colonie. James Douglas, ancien commandant de la Compagnie du Nord-Ouest et réputé pour pouvoir maintenir l'ordre, était nommé gouverneur. Douglas a tenté de minimiser les tensions entre Autochtones et colons, en plus de prévenir les conflits territoriaux en concluant des traités avec les Autochtones. Entre 1850 et 1854, il a préparé 14 traités et a empêché les colons de clôturer des terres que les Autochtones n'avaient pas vendues. Mais en 1854, ne recevant aucun appui financier des gouvernements britannique et canadien, Douglas a manqué de ressources pour continuer son travail. Il a donc

commencé à créer des réserves. Ces cessions de terres seront les seuls semblants de traités jusqu'à 1889, alors que le quart nord-est de la province sera visé par le Traité n° 8. Aucun autre traité ne sera signé jusqu'à celui conclu avec les Nisga'a en 2000. Lorsque, en 1858, la ruée vers l'or a débuté sur le Fraser, Douglas a décidé qu'il fallait aussi y maintenir le bon ordre. Il a donc instauré un système de permis pour l'exploitation des mines d'or et un système juridique pour maintenir la justice dans la région. La côte ouest s'est peuplée surtout à cause de la ruée vers l'or. Depuis des années, les Salish en faisaient l'exploitation minière et échangeaient l'or au lieu des fourrures avec la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils étaient pratiquement les seuls à habiter la région jusqu'à la ruée vers l'or sur le Fraser. Cependant, en 1858, 25 000 Américains, Européens et Canadiens envahissaient leur territoire. Les Autochtones ont subi les effets négatifs de la ruée vers l'or. La construction de routes pour les prospecteurs a perturbé la chasse et la pêche, les chercheurs d'or ont détruit des cimetières autochtones et les colons ont repoussé les Autochtones hors de leurs villages afin de saisir leurs terres. (p. 179-180)

Les tensions étaient alors inévitables :

Des conflits ont surgi entre les Autochtones et les colons blancs. Le commissaire des terres, croyant que les Autochtones n'avaient aucun droit sur les terres, a réduit l'espace occupé par les réserves pour donner plus de terres aux colons. Les Autochtones perdaient ainsi des terres entières ou de grandes parties de terres que le gouverneur Douglas avait réservées pour eux. En 1861, la guerre des Chilcotin était déclarée. Une équipe de forçats employés à construire des routes était attaquée et treize personnes non autochtones étaient tuées. Cinq Autochtones étaient trouvés coupables et pendus. Un sentiment de méfiance et de crainte vis-à-vis des Autochtones s'est développé chez les Euro-canadiens vivant le long de la côte ouest. En raison de la guerre avec les Autochtones dans l'Ouest américain, les colons ont commencé à craindre les Autochtones. Les autorités canadiennes s'en sont prises aux Autochtones, envoyant des canonnières le long de la côte pour détruire des villages entiers. Le nombre d'Autochtones est passé de 200 000 avant le contact à environ 25 000 en 1930. Un grand nombre d'Autochtones sont morts suite aux conflits avec les Euro-canadiens et aux maladies transmises par l'arrivée massive des colons dans la région. (p. 180)

Trois représentations de totems clôturent cette section : une photo prise à Masset vers 1890, une autre de « deux petites filles de la Nation des Kwakiutl à Nimpkish » devant un totem en 1911 (Ibid.) et celle d'un autre devant la salle du Conseil, également à Nimpkish, en 1894. (p. 181)

Après les Prairies et la côte ouest, le manuel ouvre le volet de « l'expansion dans l'Arctique et le Subarctique » (p. 182) en revenant, comme toujours, loin en arrière, et en rappelant des éléments déjà mentionnés dans d'autres contextes :

Les premiers contacts connus dans le Nord avec les Européens sont survenus vers l'an 1000 ap. J.-C., lorsque les Inuits et les Béothuks ont rencontré des Scandinaves venus s'y établir et y commercer. Entre les 15^{e} et 18^{e} siècles, les gens du Nord ont eu des contacts avec des explorateurs et des pêcheurs. Avant le 16^{e} siècle, les Inuits du Labrador faisaient des échanges avec des pêcheurs portugais, français et anglais. Dans les années 1570, Martin Frobisher a exploré l'ile de Baffin, rencontrant les Inuits qui y vivaient. Frobisher cherchait la route vers la Chine et à faire fortune grâce aux minéraux ; tout ce qu'il a trouvé est du pyrite de fer sans valeur, surnommé « l'or du sot ». En 1610, Henry Hudson a atteint la baie d'Hudson et a commercé avec un Cri dont on ne connait pas le nom. L'année suivante, les Inuits du détroit de Hudson ont fait des échanges avec l'équipage de Hudson. Le commerce des fourrures a commencé plus tôt dans le Subarctique de l'Est que dans celui de l'Ouest. Les Montagnais et les Naskapis ont été les premiers à en faire le commerce avec les Français au 17^{e} siècle. En 1670, la, Compagnie de la Baie d'Hudson construisait des postes autour de la baie James et les Cris s'associaient au commerce des fourrures. Dans les années 1760, des Inuits ont travaillé comme chasseurs de baleine, journaliers et approvisionneurs pour les hommes de la Compagnie de la Baie James. (p. 182)

Le 19^{e} et le 20^{e} siècle voient des contacts beaucoup plus fréquents :

Le commerce avec les Inuits est devenu de plus en plus régulier au cours du 19^{e} siècle. (Ceux qui vivaient le long des côtes faisaient des échanges avec les Européens probablement depuis bien avant le 16^{e} siècle.) Au moment de la fusion de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest en 1821, la compagnie a commencé à construire des forts dans l'Arctique de l'Est, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les Inuits ont commencé à visiter ces postes. Le commerce des fourrures a atteint l'Extrême-

> Arctique au début du 20e siècle. La Compagnie de la Baie d'Hudson obtenait des gens du Nord des produits de la baleine, des fourrures et de l'ivoire. (Ibid.)

Comme dans les autres communautés autochtones, mais plus tardivement, ces évolutions ont bouleversé durablement les modes de vie :

> Le commerce des fourrures a apporté des changements dans la vie des Inuits, tout comme pour les autres Autochtones avant eux. Les Inuits ont obtenu du travail comme chasseurs de baleine et ont commencé à utiliser des produits de bois et de métal de l'Europe. Toutefois, au début du 20e siècle, la baleine était en voie de disparition, Les Inuits s'établissaient autour des postes et les populations de loups de mer et de caribous diminuaient graduellement. Les gens passaient par des périodes de famine et dépendaient des dons de la compagnie. Les Inuits se sont tournés davantage vers la trappe, profitant de l'expansion du commerce des fourrures dans les années 1920. Mais la crise devait entrainer, en 1930, la chute de la demande de fourrures. Dès 1950, l'industrie de la fourrure ne pouvait plus être leur seul gagne-pain et les Inuits ont commencé à dépendre de l'aide gouvernementale. Pour le gouvernement du Canada et la Compagnie e la Baie d'Hudson, le transfert de communautés inuites était la solution. Ils ont tenté de les déménager là où il y avait du travail et de la chasse. Mais ces déménagements devaient causer encore plus de problèmes sociaux, car les gens ne pouvaient pas trouver de travail et il leur fallait apprendre à chasser dans des nouveaux territoires. Les Inuits, faisant partie de la terre sur laquelle ils vivaient, ont été déstabilisés par les déménagements. L'expérience malheureuse des autres Autochtones avec les maladies et l'alcool allait se répéter chez les Inuits. (p. 184)

La présence et les actions des missionnaires sont appréciées de façon critique, notamment l'installation de pensionnats rendus obligatoires par l'Etat :

> Les missionnaires ont fait partie de la vie des Inuits dès le 18e siècle. Afin de les convertir au christianisme, les missionnaires moraves (allemands) ont fondé des missions au Labrador. Au cours du 19e siècle et au début du 20e, des missionnaires catholiques romains et anglicans se sont installés dans l'Arctique de l'Est et de l'Ouest. Les missionnaires n'aimaient pas certaines coutumes inuites, telles que la danse du tambour et l'ornementation corporelle, et les ont bannies. Par ailleurs, les églises ont établi des pensionnats et le gouvernement a forcé les enfants inuits à y résider. (p. 184-5)

Il est question ensuite de l'installation d'un contrôle étatique au 20e siècle, sans que les Inuits obtiennent le statut d'Indiens. Le fait qu'ils ne soient pas concernés par La Loi sur les Indiens est mentionné indirectement et semble ne pas avoir eu d'avantages :

> Les Euro-canadiens n'étaient pas intéressés à s'établir dans le Nord en raison du climat rigoureux. Par contre, les ressources naturelles suscitaient l'intérêt du gouvernement du Canada. En effet, au début du 20e siècle, on avait trouvé de l'or au Yukon, du pétrole à Norman Wells et du radium au Grand Lac de l'Ours. La population euro-canadienne du Nord augmentait avec l'arrivée d'étrangers venus travailler dans ces régions. Après 1903, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), déjà établie dans l'ouest lors des rébellions métisses, s'est déplacée vers le nord. L'administration première du territoire incombait à la GRC qui est devenue responsable du maintien de l'ordre, des paiements d'aide sociale, des fournitures médicales et de plusieurs autres choses qui sont, de nos jours, du ressort de divers ministères gouvernementaux. Même si, en 1938, les Inuits sont devenus la responsabilité du gouvernement fédéral (comme les autres Autochtones), ils n'ont pas obtenu le statut d'Indien. Au début du 20e siècle, les soins médicaux des résidents du Nord se limitaient à une visite d'un médecin dans la communauté une fois l'an. Plus tard, dans les années 1960 et 1970, la plupart des communautés nordiques ont bénéficié de cliniques médicales. (p. 185)

Enfin, le manuel souligne l'importance militaire et stratégique de la région pendant la guerre froide :

> Après la Deuxième Guerre mondiale, l'Arctique et le Subarctique sont devenus importants à la défense du Canada. Pour détecter la présence d'ennemis, on y a construit des stations radar et des bases militaires formant trois réseaux traversant le Nord. On a donné à ces installations le nom de réseau d'alerte avancé ou reseau DEW (Distant Early, Warning). Le réseau central traversait Whapmagoostui/Kuujuarapik et on peut toujours y voir les vieux bâtiments de l'armée. (Ibid.)

Dans son résumé, le manuel soutient que le retard dont les communautés septentrionales ont pu bénéficier a été rattrapé par la vitesse des changements intervenus depuis, en citant de nouveau, expressément, les maladies et les pensionnats :

> Les Autochtones du nord ont été à l'abri de l'influence européenne pendant plus longtemps que les Autochtones au sud du pays. Mais une fois amorcée, l'influence s'y est faite sentir rapidement. Les Autochtones ont souffert des épidémies habituelles et du déclin de la population, des grandes périodes de famine suite à la chasse excessive et à l'usage d'armes européennes, des bouleversements sociaux dus aux sévices et à la perte de la langue et de la culture lors de leur séjour dans les pensionnats, en plus des problèmes reliés à l'alcool. (p. 186)

Mais il souligne également leur esprit d'initiative et les réalisations dans le domaine économique :

> Aujourd'hui, plusieurs communautés du Nord canadien font des efforts pour vivre dans des endroits sains et autonomes. Par exemple, on a cr66 des coopératives inuites où des artistes se regroupent pour produire et mettre en marché leurs œuvres, ce qui leur permet d'obtenir les meilleurs prix et de contrôler le marché. De nombreuses personnes travaillent au sein des coopératives nordiques. De plus, des communautés se sont aussi lancées en affaires, notamment pour former des compagnies aériennes de même que des sociétés de construction et d'écotourisme. (Ibid.)

Les illustrations de cette section sont du début du 20e siècle : une photo de « Kookooleshook, femme ivalik, et son enfant, à Fullerton, aux Territoires du Nord-Ouest, 1904 » (p. 183), une autre de mères inuites et leurs enfants, à Erik Cove, au Québec, en 1904 (p. 184) et celle, non datée de « gens à l'intérieur de leur igloo à Fullerton » (p. 185).

Sans doute en guise de transition vers la dernière section du chapitre, consacrée aux traités, le manuel reproduit la page de signatures du Traité de la Grande Paix de Montréal. Ce traité n'est pourtant pas commenté par le texte qui suit et n'avait pas non plus été mentionné auparavant. Les seules informations sont fournies par la légende de l'illustration : « Les signatures officielles des Chefs des Premières Nations apposés au Traité de la Grande Paix de Montréal, le 4 août 1701. Les totems font partie d'un des premiers traités conclu durant le régime français. Chaque chef a signé le traité en dessinant le totem, symbole de son nom. » (p. 186)

Pour ce qui est des traités signés avant 1780, le manuel les résume en général, sans en citer des exemples. Il insiste, en revanche, sur l'égalité et l'indépendance des contractants :

> Un traité est une entente signée par deux nations indépendantes. Les Européens ont signé des traités avec les Autochtones lorsqu'ils ont constitué ce pays sur leurs terres. Les traités issus d'un processus par lequel des nations ont signé des ententes historiques revêtent une grande importance aux yeux des Premières Nations et constituent la preuve que les nouveaux venus considéraient les Autochtones comme étant des nations égales aux nations européennes. Ainsi, les Autochtones sont d'avis que les traités confirment les relations constantes entre le Canada et les Premières Nations. Les traités confirment aussi les obligations du gouvernement vis-à-vis des Autochtones, ces derniers ayant obtenu certains droits en échange de leurs territoires. On y réfère parfois en tant que droits issus de traités. Dès le début du 18e siècle, les traités ont représenté un élément de l'expansion européenne. Des cessions de terres n'étaient pas mentionnées dans les premiers traités, dont ceux conclus entre les Britanniques et les Micmacs de la Nouvelle-Ecosse. Ces traités abordaient plutôt des questions diplomatiques, les Autochtones et les Européens s'engageant à ne pas s'attaquer ou à se faire la guerre. Parfois, ils convenaient de s'allier en temps de guerre. Les premiers traités étaient muets au sujet des réserves. (p. 187)

Or, dès les dernières décennies du 18e siècle, le traité concernaient des cessations de territoire :

> Vers les années 1780, la nature des traités a changé pour répondre au nombre grandissant d'Européens qui vivaient en Amérique du Nord. Les Européens voulaient alors signer des traités qui permettaient à leurs gens

> de s'établir sur des territoires exploités par des Autochtones. Les Autochtones ont cédé ou abandonné des terres en échange de vêtements, de montants forfaitaires ou de versements annuels (Ibid.)

Un autre pas décisif était fait par tes traités impliquant le confinement dans des réserves :

> Les traités appelés Robinson-Huron et Robinson-Supérieur ont été conclus dans les années 1850 dans la région des Grands Lacs. Ces traités diffèrent des autres car pour la première fois, des réserves étaient créées et faisaient partie intégrante des traités. Les traités Robinson garantissaient aux Autochtones le droit de chasser et de pêcher sur le territoire cédé et leur accordaient des paiements annuels. La négociation de ces traités et leur signature ont donné lieu i d'importantes consultations publiques. (p. 187-8)

Le manuel analyse ensuite les motivations des uns et des autres pour signer ces traités. Pour le gouvernement canadien, il s'agissait d'éviter les conflits qui étaient survenus aux Etats-Unis, tout en respectant les garanties de la Proclamation Royale :

> Selon le gouvernement, il était important de signer des traités avec les Autochtones à la lumière de l'expérience américaine, où de terribles affrontements ont eu lieu entre les Autochtones et les colons qui s'établissaient dans l'ouest. Le gouvernement voulait donc éviter les conflits au moment où les colons canadiens s'installaient dans l'ouest. Le gouvernement était aussi motivé à signer des traités en raison de la Proclamation royale de 1763 (voir chapitre 7) qui statuait que les colons ne pouvaient s'établir sur des terres utilisées par des Autochtones, à moins de signer des traités avec eux. (p. 188)

Au 20^{e} siècle, ce sont les ressources qui intéressent le gouvernement :

> Plus tard, le gouvernement a voulu conclure des traités avec les Autochtones suite à la découverte de ressources naturelles dans certaines régions : l'or au Yukon et le pétrole dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans les années 1970, un traité était conclu avec les Cris du Québec pour obtenir le contrôle de La Grande et exploiter son pouvoir hydroélectrique à l'aide de barrages. (Ibid.)

De toutes les façons, les traités impliquaient un transfert de pouvoir à l'avantage du gouvernement : « Les traités donnaient le contrôle au gouvernement car c'est lui qui prenait possession des territoires que les Autochtones cédaient, en plus de veiller sur le sort des terres transformées en réserves. Les Autochtones ne pouvaient vendre ou céder les terres des réserves qu'au gouvernement. » Quel pouvait être dans ces conditions, l'intérêt des Autochtones qui aurait pu les convaincre de signer de tels traités ? Selon le manuel,

> Leur désir de survivre a motivé les Autochtones à signer des traités. En effet, ils ont voulu éviter le sort de leurs frères en sol américain qui s'étaient fait enlever leurs terres par la force. Ils cherchaient donc des solutions de rechange afin de préserver leurs terres des mains des colons canadiens qui tentaient de les envahir davantage. Affaiblis par la maladie et la famine, les Autochtones ne se sentaient pas aptes à engager le combat pour reprendre possession de leurs terres. De plus, certains dirigeants autochtones ont négocié des traités afin de prévenir des actes de violence et des batailles au sujet des terres. C'est pourquoi les Autochtones se sont assurés que les traités leur donneraient des droits de chasse et de pêche et que leur durée serait éternelle. On disait même que les traités devaient durer « tant que le soleil brille et que l'eau coule ». Les Autochtones voulaient protéger leur avenir, celui de leurs enfants et celui de leur peuple. (Ibid.)

De plus, des conceptions fondamentalement différentes sur l'idée même de propriété privée des terres constituaient une source de malentendu sur la signification de telles conventions :

> Pour un grand nombre, le processus qui a mené aux traités est inéquitable car, à l'époque, les Autochtones ne comprenaient pas tout à fait ce qu'on leur demandait de signer ; les Canadiens parlaient une langue différente de la leur et croyaient que les terres pouvaient appartenir à des particuliers tandis que les Autochtones ne partageaient pas ce concept de « possession des terres ». (Ibid.)

Le manuel introduit ensuite une distinction entre les traités « conclus avant la Confédération et celles conclus par après » :

> Les traités d'avant la Confédération ont été négociés à une époque où les Anglais et les Français étaient en guerre. Des questions militaires ont donc influencé ces traités, chacun voulant avoir le plus d'Autochtones de

> son côté. Dès 1850, les Anglais avaient obtenu des terres le long du Saint-Laurent et des Grands Lacs ; ce territoire couvrait presque tout le sud du Québec et de l'Ontario. Les traités d'après la Confédération visaient le reste du territoire ontarien, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, des régions de la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le désir du gouvernement d'acquérir des terres et leurs ressources naturelles l'a motivé à signer ces traités. En effet, le Canada étant maintenant un pays, il était important que le nouveau gouvernement réunisse les colonies anglaises de l'ouest à l'est du Canada, particulièrement l'Ontario et le Québec. On appelle traités numérotés les onze traités d'après la Confédération car on y réfère par numéro. Le traité n°1 a été conclu au Manitoba en 1871 avec les Saulteux, tandis que le traité n°11 a été négocié avec les Nations des Esclaves, des Dogribs, des Loucheux et des Lièvres des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. (Ibid.)

Le manuel reproduit à leur sujet, la « médaille de traite de la Reine Victoria commémorant les traités numérotés 1 à 7 » de 1873, recto et verso (p. 187) et « l'affiche utilisée par les missionnaires, les commerçants et la police pour annoncer l'itinéraire de la Commission du traité n° 8 » en juin 1898 (p. 189) ainsi qu'une page du registre pour la première liste de bénéficiaires de ce même traité. (p. 190) Il précise l'importance de « se rappeler que chaque traité est différent » (p. 188) :

> Par exemple, les droits de chasse et de la pèche ne sont pas protégés dans tous les traités. Il ne faut pas oublier que les réserves étaient des parcelles de terre peu productives que le gouvernement ne jugeait pas intéressantes pour les colons ou pour des fins économiques. De plus, les sommes stipulées dans certains traités sont inchangées depuis leur signature ; ainsi, des personnes qui, en 1901, recevaient cinq dollars par année reçoivent toujours le même montant aujourd'hui. (p. 188-191)

En résumé, l'asymétrie fondamentale d'intérêts à l'origine des traités ainsi que des différences d'appréciation de ces traités ont des répercussions jusqu'à nos jours, selon le manuel :

> Le gouvernement et les Autochtones ne voyaient pas les traités de la même façon et leur compréhension de ces documents variait. Les Autochtones cherchaient à se protéger contre les colons et les changements qu'ils apportaient. Ils voulaient aussi préserver leurs terres ancestrales afin de poursuivre leurs modes de vie traditionnels. Pour le gouvernement, les réserves étaient des endroits où les Autochtones pouvaient s'établir et apprendre à cultiver la terre. Elles permettaient aussi au gouvernement de s'assurer que les Autochtones ne gêneraient pas l'expansion du Canada sur leurs territoires. Voilà pourquoi des conflits surgissent de nos jours entre le gouvernement et les Autochtones. (p. 191)

Une carte fait état des « territoires autochtones cédés en raison des traités » (p. 192), mais le manuel précise que « Certains groupes autochtones n'ont pas signé de traités, particulièrement en Colombie-Britannique et au Québec » et qu'ils « revendiquent, depuis un certain nombre d'années, leurs droits autochtones à leurs territoires traditionnels et ils s'apprêtent à reprendre possession de leurs terres ou à être compensés pour leurs pertes. » (Ibid.) Le manuel promet de revenir sur ce sujet ultérieurement (chapitre 15)

Enfin, il cite, dans des termes positifs, La Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée en 1975, comme

> un exemple de traité moderne, négocié par les Cris et les Inuits du Nord québécois. N'ayant jamais signé de traité, le gouvernement n'avait aucun droit à leurs territoires. La Convention prévoit une forme d'autonomie gouvernementale locale et des droits de chasse, de pêche et de piégeage sur certaines terres. Elle donne aussi le contrôle de la santé, de l'éducation et des services sociaux aux Cris. (Ibid.)

Une « liste, par ordre chronologique, des traités signés au Canada, en commençant avec les traités d'avant la Confédération, suivis des traités d'après la Confédération, pour finir avec les traités plus récents » énumère les suivants, toujours sans faire références ni au … de 1604 ni à la Grande paix de Montréal de 1701 :

> Traités d'avant la Confédération

1670 Des représentants anglais établissent des traités de « paix et d'amitié « avec des Autochtones.
1725-1728 Les Anglais et les Autochtones de certaines régions des Maritimes signent un traité de paix et d'amitié.
1752 Le traité de 1725-1728 s'applique aux Micmacs de la côte est.
1763 La Proclamation royale est adoptée.
1779 D'autres Micmacs entérinent le traité de 1752.
1784-1850 Les Traités Robinson sont signés; presque tout le territoire du Haut-Canada (Ontario) est acheté ou cédé.
1817 Les Saulteux et les Cris de la région de la Rivière-Rouge signent un traité.
1850 Les Ojibways du lac Supérieur signent le traité Robinson-Supdrieur; les Ojibways de la région du lac Huron signent le traité Robinson-Huron.
1862 Les Nations des Odawas et des Tchippewayans signent le Traité de l'île Manitoulin.
(p. 193)

Traités d'après la Confédération
1871 Les Tchippewayans et les Cris du sud du Manitoba et du sud-est de la Saskatchewan signent les traités n° 1 et 2. Les traités n° 1 et 2 englobent tout le Manitoba; en signant le traité n° 1, les Tchippewayans et les Cris cèdent un territoire de près de 42 000 kilomètres carrés, tandis que le traité n° 2 permet au gouvernement de soutirer des Tchippewayans un territoire de près de 90 000 kilomètres carrés au nord et à l'ouest du Manitoba.
1873 Les Saulteux du nord-ouest de l'Ontario et du sud-est du Manitoba signent le traité n° 3. Ce traité vise à assurer la protection des colons en Ontario et au Manitoba. Il couvre la région du lac des Bois et permet au gouvernement d'avoir libre accès à l'ouest, ce qui conduit à la colonisation et au développement des Prairies.
1874 Les Cris et les Saulteux du sud de la Saskatchewan et d'une partie du Manitoba et de l'Alberta signent le traité n° 4. Le traité n° 4, aussi appelé le traité de Qu'Appelle, permet au gouvernement d'obtenir des cris et des Saulteux un immense territoire de 194 000 kilomètres carrés qui deviendra plus tard la Saskatchewan.
1875 Les Cris et les Saulteux du centre et du nord du Manitoba signent le traité n° 5. Le traité n° 5, aussi appelé le traité du lac Winnipeg, soutire un territoire de 260 000 kilomètres carrés des Saulteux et des Cris. Le gouvernement veut ce territoire pour pouvoir utiliser la rivière Saskatchewan comme moyen de transport vers l'intérieur.
(p. 194)
1876 Les Cris du centre de la Saskatchewan et de l'Alberta signent le traité n° 6. A cause de ce traité, les Cris et les Assiniboines perdent le titre d'un territoire d'environ 310 000 kilomètres carrés.
1877 Les Nations des Pieds-Noirs, des Gens-du-Sang, des Piégans, des Sarcis et des Assiniboines du sud de l'Alberta signent le traité n° 7. Ce traité couvre la partie sud de l'Alberta. Aucun traité n'est signé pendant un certain temps après le traité, n° 7.
1899 Les Nations des Cris, des Castors et des Tchippewayans du nord de l'Alberta, du nord-ouest de la Saskatchewan, du nord-est de la Colombie-Britannique et du sud-est des Territoires du Nord-Ouest signent le traité n° 8. Les traités reprennent en 1899 avec la signature du traité n° 8 lorsqu'on découvre de l'or au nord du Canada. Le gouvernement voulant protéger les milliers de chercheurs d'or qui envahissent les terres autochtones, il négocie un traité avec les Autochtones de la région. Ce traité couvre un territoire de plus de 800 000 kilomètres carrés en Alberta, le sud des Territoires du Nord-Ouest, l'extrémité nord-ouest de la Saskatchewan et l'extrémité nord-est de la Colombie-Britannique.
1905 Les Nations des Ojibways et des Cris du centre-nord de l'Ontario signent le traité n° 9, appelé traité de la Baie James.
1906 Les Nations des Tchippewayans et des Cris du nord de la Saskatchewan et de l'Alberta signent le traité n° 10. Les traités n° 9 et 10 couvrent le reste du territoire des provinces. Les Ojibways et les Cris qui ont signé le traité n° 9 perdent un territoire de 550 000 kilomètres carrés tandis que les Tchippewayans et les Cris, signataires du traité n° 10, perdent un vaste territoire au nord de la Saskatchewan et une partie de l'Alberta.
(p. 195)
1908-1910 Modifications du traité n° 5 pour inclure le nord du Manitoba.
1921 Les Nations des Esclaves, des Dogribs, des Loucheux et des Lièvres des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon signent le traité n° 11. Au moment de la découverte de pétrole dans le Grand Nord, le gouvernement élabore le traité n° 11 avec les Nations des Esclaves, des Dogribs, des Loucheux et des Lièvres qui perdent un territoire de 930 000 kilomètres carrés.
1923 Le traité des Tchippewayans et le traité des Mississaugas couvrent des régions de l'est de l'Ontario et le sud de la baie Georgienne.
1929-1930 Modifications du traité n° 9 pour inclure le reste du nord de l'Ontario.
1956 Modifications du traité n° 6 pour inclure le reste de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Traités modernes
1975 Les Cris et les Inuits du nord du Québec signent la Convention de la Baie James et du Nord québécois.
1978 La Nation naskapie du centre-nord du Québec signe la Convention du Nord-Est québécois.
1984 Les Inuits de l'Arctique de l'Ouest signent la Convention des Inuvialuit touchant le secteur nord de l'ouest des Territoires du Nord-Ouest.
2000 Le traité conclu avec les Nisga'a est signé en Colombie-Britannique.
(p. 196)

La Loi sur les Indiens

Un chapitre entier est ensuite consacré à la Loi sur les Indiens. Comme d'habitude, le manuel remonte loin dans le temps pour en déceler les racines : assimilationnisme et paternalisme. Ainsi, l'introduction du chapitre rappelle, à côté de la photo du visage d'« Achigida, Assiniboine, Alberta, 1926 », en mettant sur un même plan les différentes nations européennes:

> Dès les premiers contacts, les autorités européennes étaient d'avis que les Autochtones devaient être assimilés par la société européenne ; on espérait ainsi éviter éventuellement les conflits engendrés par l'expansion européenne. La population autochtone déclinant entre la fin des années 1880 et le début des années 1900, le gouvernement a cru à l'éventuelle disparition des Premières Nations. Le gouvernement considérait alors les Autochtones comme des pupilles de l'Etat et les traitait comme des enfants. Les Européens et, plus tard, le gouvernement canadien avaient adopté une attitude paternaliste à leur égard. (p. 197)

L'attitude protectrice des Anglais vis-à-vis des Autochtones était motivée par leur besoin de soutien tant qu'ils se trouvaient confrontés à des ennemis, selon le manuel :

> A l'époque où les Français et les Anglais se faisaient la guerre pour le contrôle de l'Amérique du Nord, les Britanniques ont adopté des lois concernant les Autochtones car ils voulaient contrôler les mouvements des colons qui s'établissaient dans l'ouest. Ainsi, ils ont adopté des lois empêchant les Européens de s'établir sur les terres des Autochtones à moins de conclure des traités avec eux ; les Britanniques exigeaient que les terres autochtones soient cédés ou achetés avant qu'elles ne puissent être exploités. Ces lois devaient protéger les alliances conclues avec les Autochtones. Les Britanniques voulaient ménager les susceptibilités des Autochtones afin d'éviter qu'ils s'allient avec les Français ou, plus tard avec les Américains. Les Britanniques craignaient toute résistance autochtone. (p. 198)

La Proclamation royale de 1763, selon le manuel, « était la solution car elle affirmait le droit des Britanniques aux terres de l'Amérique du Nord en plus d'offrir une des meilleures garanties relativement aux droits territoriaux des Autochtones. » (Ibid.) :

> La Proclamation reconnaissait le droit des Autochtones aux territoires non colonisés, ce qui les rendait donc propriétaires des terres que les Européens n'avaient pas encore envahies. Le Québec et les colonies britanniques étaient exemptes de ce droit autochtone. La Terre de Rupert, revendiquée par la Compagnie de la Baie d'Hudson, était aussi exclue, ce qui demeure controversé même aujourd'hui. Par ailleurs, la Proclamation désignait les territoires autochtones que seule la Couronne pouvait acheter ou revendiquer. Afin d'empêcher l'exploitation des Autochtones par les Européens, il était interdit aux particuliers et aux entreprises privées d'acheter ces terres. La Proclamation prévoyait aussi que les terres ne pouvaient être saisies, qu'elles devaient être cédées ou achetées au moyen d'ententes formelles. (Ibid.)

Un aspect très important de cette proclamation, et ce jusqu'à nos jours, aux yeux du manuel, réside dans le fait qu'elle s'adresse aux Autochtones en tant que nations souveraines :

> La Proclamation réfère à des « nations ou des tribus sauvages », signifiant donc que les Britanniques reconnaissaient l'existence des Autochtones en tant que nations. Ceci est particulièrement important car les Premières Nations se servent de cet argument pour faire reconnaitre leur droit à la souveraineté. En effet, les Premières Nations se fondent sur la Proclamation royale pour affirmer qu'à l'époque, la Couronne reconnaissait les Autochtones comme étant des nations souveraines et, par conséquent, qu'on devrait aujourd'hui reconnaitre leur droit à l'autonomie gouvernementale. (Ibid.)

L’exclusion du droit de vote des Autochtones pendant très longtemps est une conséquence indirecte de la Loi sur la protection des terres de la Couronne, adoptée en 1839 qui stipule que

> l'ensemble des terres autochtones appartenaient à la Couronne. Comme les lois électorales de l'époque prévoyaient que seuls les propriétaires fonciers pouvaient voter, la Loi sur la protection des terres de la Couronne privait du même coup les Autochtones de tous leurs droits politiques. Les réserves appartenant à la Couronne les Autochtones qui y vivaient n'avaient pas n'avaient pas le droit de vote. (Ibid.)

A ce propos, le manuel s’exclame, par un encadré : « Ce n’est qu’en 1968 que les Autochtones du Québec obtiennent le droit de vote aux élections provinciales ! »

Un autre encadré cite, d’après : Olive Patricia Dickason, *Canada’s First Nations : A history of founding peoples from earliest times* (p.231) le credo assimilationniste de John A. Macdonald: « ...notre législation vise avant tout à se départir du système tribal et à assimiler les Indiens, à tous les égards, à l’ensemble des autres habitants du Dominion aussi rapidement qu'ils le peuvent. » (Ibid.)

Une loi en ce sens et précurseure à la Loi sur les Indiens, à savoir « l'Acte pour encourager la Civilisation graduelle des tribus Sauvages », de 1857 est présentée ensuite dans sa principale dimension, à savoir le définition des prérequis d’une « émancipation » :

> L’Acte encourageait les Autochtones à délaisser leurs sociétés et à « s'émanciper « c'est-à-dire à abandonner leur statut d'Autochtones. On croyait que la meilleure façon de les intégrer à la société canadienne était d'éliminer la distinction juridique entre Autochtones et Canadiens. Selon l'Acte, un Autochtone bénéficierait des mêmes droits et privilèges que les Canadiens d'origine européenne s'il pouvait démontrer qu'il savait lire et écrire en français ou en anglais, n'était pas endetté et démontrait un comportement jugé moral. Une personne qui répondait à tous ces critères recevait une parcelle de terre, pour laquelle elle payait des taxes, et était soumise à une période de probation d'un an avant d'être « émancipée ». (p. 100)

Et le manuel de commenter :

> Comme bon nombre de colons ne pouvaient satisfaire tous ces critères, il fallait donc qu'une personne autochtone soit plus « civilisée » qu'eux. Cette brillante idée venait de John A. Macdonald qui croyait que les Autochtones seraient ravis de ressembler aux Blancs. Cet Acte était loin d'impressionner les Autochtones. (Ibid.)

Deux ans plus tard, « une loi sur la civilisation et l’émancipation allait aussi encourager les Autochtones à s'émanciper mais elle comportait une interdiction de leur vendre de l'alcool. L’interdiction est demeurée en vigueur jusqu'en 1951. » (Ibid.) Le manuel insère dans la série des lois préparant la voie à la Loi sur les Indiens, L’Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 qui, comme il l’Avait déjà mentionné « touchait aussi les Autochtones. L’article 91(p. 24) de l'Acte, traitant des Autochtones, donnait le contrôle de leurs terres au gouvernement, lui permettant d'en disposer comme bon lui semblait. Les Autochtones devenaient la responsabilité du gouvernement fédéral. » Ainsi, aux yeux du manuel, « l’Acte de l'Amérique du Nord britannique perpétuait donc le rôle paternaliste du gouvernement envers les Autochtones, qu'on traitait toujours comme des pupilles de l'Etat, semblables à des enfants. » (Ibid.)

Puis, « l'Acte pourvoyant à l'Emancipation graduelle des Sauvages » adopté en 1869, non seulement « définissait légalement une personne indienne comme ayant au moins un quart de sang indien », mais « permettait aussi au gouvernement de déterminer quelles bandes pouvaient avoir un système électif (où chefs et conseils étaient élus) et celles qui pouvaient adopter leurs propres règlements » ce qui constitua une ingérence que les Autochtones

refusaient : « Plusieurs bandes se sont opposés à ce nouveau système électoral car, traditionnellement, le poste de chef était héréditaire ou parce qu'elles avaient déjà leur propre manière de procéder. Par exemple, chez les Iroquois, ce sont les femmes ainées qui choisissaient les dirigeants. » (Ibid.)

De toute façon, toutes ces dispositions étaient prises sans demander l'avis des principaux intéressés :

> Les Autochtones n'ont jamais été consultés avant l'adoption de toutes ces lois. Ils n'ont pas été consultés lorsque le gouvernement a décidé de les catégoriser et de les définir, ni lorsqu'il a décidé que les Autochtones ne pouvaient s'occuper de leurs propres terres. En fait, la loi permettait au gouvernement de vendre les terres des Autochtones sans les consulter. Le gouvernement ne les a pas plus consultés avant de les déclarer pupilles de l'Etat et de les traiter comme des enfants, les jugeant trop naïfs pour s'occuper d'eux-mêmes sur le plan économique et politique. (Ibid.)

Tout cela était donc déjà en place, avant que, la première Loi sur les Indiens était adoptée en 1876 qui « amendait et consolidait » les précédentes lois, dont le manuel énumère encore une fois la liste. La nouvelle loi

> aillait permettre au gouvernement canadien de contrôler la vie des Autochtones. De nombreux Autochtones sont d'avis que l'objectif de la Loi sur les Indiens était d'anéantir la spiritualité, la culture, la langue et le droit à l'auto-détermination des communautés autochtones. La Loi garantissait au gouvernement fédéral tout le pouvoir et tout le contrôle des affaires autochtones. (p. 202)

L'esprit de la loi est résumé ainsi par le manuel, en soulignant que renoncer au statut d'Indien n'avait pas que des avantages :

> La Loi sur les Indiens a certes maintenu l'habitude déjà ancrée d'adopter des lois sur les Autochtones sans les consulter et a perpétué l'attitude paternaliste de l'Etat, qui les traitait comme des enfants et s'occupait de leurs terres. Des règlements et des statuts régissant les affaires autochtones sur les réserves étaient prévus dans la Loi et se répercutaient jusque dans la vie de tous les jours de chacun. En effet, les Indiens ne pouvaient pas faire quoi que ce soit, ou à peu près, sans la permission de l'agent des Indiens. On croyait que lorsqu'un Autochtone était prêt, il s'émanciperait, c'est-à-dire que le gouvernement ne le considérerait plus comme un Autochtone, lui faisant perdre par le fait même ses droits particuliers. (p. 202)

Par ailleurs, la loi affectait profondément la structure politique et entravait la liberté d'agir économique des communautés :

> L'administration des Autochtones était fondée sur un système de réserves et de bandes. Une bande était formée d'un groupe d'Autochtones vivant sur une même réserve. La Loi sur les Indiens permettait au gouvernement de contrôler l'appartenance à une bande. Pour faciliter sa tâche, le gouvernement regroupait fréquemment sous une même bande des personnes n'ayant aucun lien entre elles. Les réserves étaient des parcelles de terre que le gouvernement destinait aux Autochtones mais, en bout de compte, le contrôle des terres appartenait à la Couronne. L'imposition du système électoral prévu à la Loi sur les Indiens empêchait les Autochtones de faire appel aux formes traditionnelles de gouvernement. Par ailleurs, la Loi donnait au gouvernement le droit de regard sur toutes les décisions des chefs et des conseils de bande, qui devaient recevoir son approbation. En vertu de la Loi, les terres autochtones étaient sous le contrôle du gouvernement, qui pouvait les vendre, les louer, même les prendre (en expropriant les Autochtones). Ainsi, plusieurs Autochtones ont été expropriés pour permettre la construction de voies publiques. De plus, le gouvernement contrôlait et gardait en fidéicommis les revenus provenant de l'exploitation des ressources sur les terres autochtones. Toutefois, la Loi a interdit la saisie de terres autochtones et d'y entrer sans permission. Par contre, bon nombre d'Autochtones ne peuvent obtenir d'hypothèques car ils ne peuvent offrir leurs terres en garantie lors de transactions financières. (Ibid.)

De plus, « La Loi sur les Indiens a défini le terme Autochtone et précisé comment le statut d'Indien était acquis ou perdu. Une personne avait le statut d'Indien si elle était inscrite auprès du ministère des Affaires indiennes ou si elle était membre d'une bande. » (p. 202-3) Une disposition que le manuel ne commente pas (à la différence des manuels non-autochtones qui

y voient une discrimination flagrante), concerne les femmes : « Une Autochtone qui épousait un non-Autochtone perdait son statut d'Indien, tout comme ses enfants. Par contre, une femme non autochtone qui épousait un Autochtone obtenait le statut d'Indien, tout comme les enfants issus de leur union. » (p. 203)

Un encadré rend compte d'une contestation récente couronnée de succès d'une disposition de la loi :

> John Corbière conteste, avec succès, l'article 77(p. 1) de la Loi sur les Indiens ayant trait à l'élection dans les bandes. Le 20 mai 1999, dans l'affaire Corbiere c. Le Canada et La bande indienne de Batchewana, la Cour suprême du Canada décide que des non-résidants peuvent voter lors des élections au sein d'une bande. L'application du jugement est reportée au 20 novembre 2000. Le jugement soulève plusieurs points dont l'admissibilité aux avantages ; la procédure de mise en candidature des chefs et des membres des conseils ; que faire lorsque les membres vivant hors de la réserve dépassent en nombre les membres dans la réserve ? (p. 202)

Les quatre pages suivantes traitent des modifications que la Loi sur les Indiens a connu depuis 1876. En premier lieu, le manuel évoque l'interdiction des potlatchs en 1884 jugés « contraires aux mœurs chrétiennes » (p. 203) et explique de nouveau, à cette occasion, l'importance de ces cérémonies :

> Les potlatchs étaient de grands festins organisés par les chefs des Nations de la côte ouest. Une cérémonie religieuse, la distribution de cadeaux et l'obtention d'un meilleur rang social y étaient associés. En effet, la cérémonie était garant du statut social au sein des Nations de la côte ouest. L'échange de cadeaux était essentiel et ceux ayant la plus grande valeur étaient réservés aux visiteurs les plus importants. Le don de cadeaux permettait à l'hôte d'un potlatch d'augmenter son prestige. Personne ne pouvait prétendre à une position spéciale à moins que cela n'ait été confirmé lors d'un potlatch. Les potlatchs étaient organisés pour diverses raisons : la nomination d'un nouveau chef, un mariage, une naissance, l'obtention d'un nom spirituel, l'achèvement d'une maison, la levée d'un totem. C'était une grande fête. L'événement attirait des groupes importants de personnes, certaines venant de très loin. Les potlatchs ont été interdits non seulement parce qu'on les croyait contraires aux valeurs chrétiennes mais aussi parce que le don de cadeaux s'opposait aux concepts occidentaux de propriété privée et de concurrence. (Ibid.)

Onze ans plus tard, en 1895, « c'était au tour de la Danse du Soleil d'être interdite, jugée également contraire aux valeurs chrétiennes » :

> La Danse du Soleil était une cérémonie religieuse importante pour les Autochtones des grandes plaines, qui se rassemblaient en grand nombre au cours de l'été pour célébrer la vie. La danse variait quelque peu d'une Nation à une autre, en fonction de la personne qui la parrainait. Chez les Pieds-Noirs et les Sarcis, une femme parrainait la cérémonie en cas de crise ou de maladie menaçant son peuple, tandis que chez les Cris-des-Plaines et les Ojibways, ce rôle était confié à un homme revenant sain et sauf d'une bataille. La première partie de la cérémonie de la Danse du Soleil comprenait la construction d'une hutte circulaire. Pendant ce temps, la personne qui avait parrainé la danse jeûnait et les hommes allaient à la recherche d'un arbre qui servirait de mât sacré au centre du rassemblement. L'érection du mât sacré était une fête. Lors de certaines cérémonies, un nid immense était aménagé au sommet du mât et des gens y déposaient des dons tels que des bandes de tissus. Une fois la hutte complétée, les danses débutaient. Les danseurs ne prenaient ni nourriture ni boisson pendant plusieurs jours, en plus de se priver de sommeil. Ils dansaient sur place au rythme de chants et de prières ; ils se servaient de sifflets en os d'aigle et fixaient le sommet du mât. Des jeunes hommes étaient attachés au poteau central par des lanières liées à des baguettes de bois perçant la peau de leur poitrine ; ils dansaient, étirant les lanières jusqu'à ce qu'elles se brisent et les libèrent. Toute leur vie durant, les hommes étaient fiers des cicatrices ainsi laissées. La Danse du Soleil permettait une meilleure communion avec le Créateur. Elle encourageait aussi la socialisation. (Ibid.)

Outre les mœurs chrétiennes, le manuel identifie une autre motivation, plus pragmatique, de telles interdictions, à savoir l'expérience des soulèvements des Autochtones et des Métis de l'ouest dans les années 1880 :

> Le gouvernement canadien, craignant d'autres rébellions, décidait d'interdire les grands rassemblements, tels les potlatchs et les Danses du Soleil. En effet, comme ces pratiques rassemblaient un grand nombre de personnes, le gouvernement craignait qu'elles seraient propices à la planification de soulèvements contre lui. En 1882, le gouvernement confirmait sa crainte des Autochtones en adoptant des lois qui qualifiaient de délit toute incitation des Autochtones à des émeutes, le fait de leur donner ou vendre des munitions, et de leur fournir de l'alcool. Il devenait aussi illégal pour un Autochtone de se trouver dans une réserve autre que la sienne sans la permission de l'agent des Indiens. (p. 203-4)

La crainte des Autochtones allait de pair avec les visées assimilationnistes :

> L'interdiction de la Danse du Soleil et du potlatch visait non seulement à empêcher les rassemblements d'Autochtones, mais facilitait aussi la tâche aux missionnaires qui voulaient les convertir au christianisme. On croyait que, de cette manière, il serait plus facile pour les Autochtones d'adopter les pratiques chrétiennes. L'interdit se voulait aussi un moyen pour accélérer l'assimilation des Autochtones, le gouvernement croyant qu'en ne s'adonnant pas à leurs cérémonies traditionnelles, les Autochtones perdraient progressivement leur nature propre. (p. 204)

Les interdictions n'ont pas manqué d'avoir des effets durables, selon le manuel :

> Ces restrictions sont demeurées en vigueur jusqu'en 1951. Les Autochtones ont donc dû tenir leurs Danses du Soleil et leurs potlatchs en secret, ce qui donnait lieu à des célébrations beaucoup plus restreintes. Certains ont été emprisonnés pour avoir pratiqué ces rituels. Les instances gouvernementales ont alors confisqué de nombreux objets religieux que l'on retrouve aujourd'hui dans des musées de l'Amérique. Les Autochtones tentent de les reprendre, mais sans grand succès jusqu'à maintenant. Dans l'ensemble, ces interdits ont eu des effets psychologiques et spirituels néfastes pour les Autochtones. (p. 204)

Le souci de protection contre les émeutes et de maintien sous contrôle est perceptible dans le régime de laissez-passer adopté en 1884, « suite aux mouvements de résistance des Métis et des Autochtones de 1869, ainsi que par crainte d'un soulèvement qui allait quand même survenir en 1885 » (Ibid.) Le manuel rapproche ce régime draconien à l'apartheid en Afrique du Sud qui s'en serait inspiré :

> Selon le gouvernement canadien, à défaut d'être bien contrôlés, les Autochtones se regrouperaient pour se révolter. Une loi a donc été adoptée interdisant le regroupement de plus de trois Autochtones à la fois. Une autre loi stipulait qu'un agent des Indiens devait vivre sur chaque réserve. Celui-ci surveillait les activités des Autochtones et décidait si une personne pouvait quitter les lieux. Une personne à qui l'agent avait donné la permission de quitter la réserve pouvait le faire pour une période donnée et elle était tenue de garder le formulaire d'autorisation (le laissez-passer) en sa possession lorsqu'elle partait. Le gouvernement a tenté de justifier ce régime en disant qu'il servait à protéger les Autochtones de l'influence néfaste des Blancs. Certains agents et policiers refusant d'appliquer la Loi, le régime de laissez-passer n'était pas particulièrement efficace. De plus, il était manifestement raciste et oppressif. Des Autochtones ont été emprisonnés à cause du régime. Il a donc eu des effets psychologiques et émotifs néfastes mais, pis encore, il contrevenait aux droits de la personne. L'Afrique du Sud a suivi l'exemple du gouvernement du Canada et a instauré un régime de laissez-passer pour les Indigènes durant son régime d'apartheid. (Ibid.)

Les modifications ultérieures les la Loi sur les Indiens que le manuel cite, concernent la réduction de l'allocation alimentaire (1886 et 1887) des amendes pour abus d'alcool, la protection des terres, des forêts et de minerais de la surexploitation. Les 195 articles de la nouvelle Loi sur les Indiens de 1906 maintenait l'interdiction des danses autochtones et installa un couvre-feu et un permis pour déménager en ville. Enfin, « dès les années 1920, la Loi venait permettre au gouvernement d'émanciper les Autochtones, leur faisant ainsi perdre leur statut particulier sans les consulter au préalable. La Loi de 1921 confiait pour sa part le sort des Inuits au surintendant des Affaires indiennes. » (p. 205)

Ce n'est qu'au retour de la Première Guerre mondiale, que « le grand nombre d'anciens combattants autochtones a sensibilisé le public canadien à la situation des Autochtones et aux

sections discriminatoires de la Loi sur les Indiens. » (p. 205) Il fallait cependant attendre 1951 pour que cette loi soit amendée dans le sens d'un allégement des contraintes :

> L'interdit contre les cérémonies autochtones traditionnelles était levé ; les campagnes de financement à des fins politiques étaient légalisés, tout comme la consommation d'alcool en public ; un article sur l'éducation était ajouté. En effet, le gouvernement fédéral pouvait désormais conclure des ententes relatives à l'éducation avec les instances provinciales et acheter des services éducatifs à l'intention des enfants autochtones auprès des gouvernements provinciaux. Ce n'est qu'en 1960 que les Autochtones ont obtenu le droit de vote et ont pu participer à l'élection des dirigeants politiques du pays. (Ibid.)

Le manuel présente ensuite l'ambiance politique des année 1960 et la tentative, refusée en bloc par les Autochtones, d'abolir la Loi sur les Indiens, mais aussi, dans la foulée, tous les droits spécifiques :

> Tout au cours des années 1960, la population canadienne s'est de plus en plus sensibilisée au système des réserves, à la Loi sur les Indiens et, de manière générale, au traitement des Autochtones. Cette plus grande préoccupation au sujet des Autochtones a incité le gouvernement fédéral à tenter de faire adopter une politique sur les rapports entre le Canada et les Autochtones. Ce projet de politique, appelé livre blanc, prévoyait l'abolition du statut spécial de l'ensemble des Autochtones du Canada et la fin des responsabilités fédérales à leur sujet. La réaction au livre blanc a été vive. Il semblait, aux yeux des Autochtones du Canada tout entier, que le gouvernement fédéral voulait se désister de ses obligations envers eux et abolir les droits issus des traités. Partout au Canada, les organismes autochtones se sont prononcés contre le livre blanc et ont rendu publiques leurs craintes de se voir enlever leurs droits et leurs terres. (p. 205-6)

Une dernière réforme, de 1985, concerne les femmes autochtones mariées à des non-Autochtones. Jusque-là, elles

> perdaient leur statut d'Indien car on les croyait prêtes à être assimilés par la société blanche. Il en allait de même pour les Autochtones ayant un diplôme universitaire ou exerçant une profession. La Loi sur les Indiens était amendée en 1985 ; l'adoption du projet de loi C-31 permettait aux Autochtones émancipés et à leurs descendants de reprendre le statut d'Indien et déléguait aux Premières Nations le contrôle de l'appartenance aux bandes. (p. 206)

Ensuite, le manuel décrit les restrictions que la Loi comporte encore pour les Autochtones vivant sur une réserve :

> En effet, les Autochtones qui y vivent ne peuvent acquérir de propriétés, une maison par exemple, car la loi empêche la saisie de tout bien dans une réserve. Les institutions financières et les banques ne veulent donc pas prêter de l'argent pour la construction d'une maison car à défaut de paiement, celle-ci ne pourrait être saisie. Le ministre des Affaires indiennes peut, dans certains cas, se porter garant de l'emprunt. Le gouvernement devient alors cosignataire de l'hypothèque ou de l'emprunt pour la maison. Même si cette mesure est possible, la procédure fastidieuse qui l'accompagne décourage un grand nombre de personnes d'y avoir recours. (Ibid.)

Cependant, comme le reconnait le manuel, la loi « comporte aussi quelques avantages » : « Les gens ayant le statut d'Indien qui vivent et travaillent dans des réserves ne paient pas d'impôts sur le revenu et les biens achetés appelés à servir sur les réserves sont exempts de la taxe de vente provinciale. » (Ibid.)

Puis, on souligne les initiatives d'auto-gestion de certaines communautés :

> Les Autochtones commencent à prendre le contrôle de leur propre destinée : quelques Premières Nations ont obtenu la responsabilité de leur gestion financière, d'autres possèdent un certain degré d'autonomie gouvernementale qui les libère partiellement de l'emprise de la Loi sur les Indiens. Ces Nations ont pu établir leurs propres commissions scolaires et services de santé et services sociaux. Pour d'autres Nations, la Loi confirme l'obligation gouvernementale de leur fournir des services de santé, ainsi que des services sociaux et éducatifs. (Ibid.)

Un encadré basé sur James S. Frideres : *Native peoples in Canada. Contemporary Conflicts* (Scarborough : Prentice Hall Canada, 1993) informe sur la question des logements dans les réserves :

> Le gouvernement fédéral finance le logement dans les réserves. Les bandes touent les logements aux gens qui y vivent. Selon des études, ces logements ne sont pas bien entretenus et leur durée de vie est courte car, règle générale, les locataires contrairement aux propriétaires, ne sont pas très motivés à entretenir leur logement. (p. 206)

Les illustrations de cette section sont sans rapport direct avec le contenu des textes : « Le Chef Pied-de-Corbeau de la Nation des Pieds-Noirs, 1886 » (p. 199) « Village Nimkisk à Alert Bay, en C.-B., 1915 » (p. 201), « Scène du village abénaquis à Pierreville, au Québec, 1917 » (p. 204) « Le village abénaquis à Pierreville, au Québec, 1917 » (p. 206)

La section consacrée aux pensionnats est entièrement dépourvue d'illustrations. Après les avoir évoqués brièvement dans d'autres contextes, le manuel brosse un tableau d'ensemble en s'intéressant d'abord au cadre légal et administratif :

> L'Acte de l'Amérique du Nord britannique rendait le gouvernement fédéral responsable de l'éducation des Autochtones. La Loi sur les Indiens confiait pour sa part au ministère des Affaires indiennes le pouvoir d'établir le régime pédagogique et d'assurer la fréquentation scolaire. Pour ce faire, le gouvernement décidait de mettre en place un régime de pensionnats. Après la Confédération, il a donc mis l'accent sur l'établissement de pensionnats à l'intention des enfants autochtones. Ces établissements, quoique financés par le gouvernement, étaient habituellement gérés par des missionnaires ou des ordres religieux. (Ibid.)

Ensuite, leur caractère assimilationniste est expliqué par les diverses pratiques qui y régnaient :

> Les pensionnats, établis à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves, devaient servir à assimiler les Autochtones. En effet, les dirigeants des pensionnats ont voulu forcer les enfants à adopter les habitudes de la société prédominante. L'enseignement se faisait en anglais ou en français, et les enfants étaient parfois punis sévèrement s'ils parlaient leur langue maternelle. Par contre, certains pensionnats ont permis aux enfants d'utiliser leur propre langue à certaines occasions et tenu des services religieux dans une langue autochtone. On décourageait les contacts avec les parents, la famille et la communauté. De plus, une grande partie de la journée scolaire était consacrée à l'éducation religieuse et à l'initiation technique, les élèves apprenant comment cultiver la terre, s'occuper des bovins et faire fonctionner le pensionnat. La discipline était stricte et on avait recours au châtiment corporel pour obtenir le comportement désiré chez les enfants. (p. 206-7)

L'impact des pensionnats sur l'ensemble des Autochtones est qualifié comme « très négatif » pour plusieurs raisons :

> familles déchirées, langues et cultures anéanties et, en général, modes de vie traditionnelle perturbés. On n'a pas su y respecter les traditions spirituelles autochtones et on a imposé des rites chrétiens aux enfants. Les enfants ont souffert de sévices physiques, émotifs et sexuels. Plusieurs ont succombé à la maladie et à la mort. Les Autochtones fréquentant les pensionnats n'ont pas appris à élever des enfants, leurs parents n'ayant pu leur transmettre les compétences requises. Plusieurs ont même perdu l'estime de soi et la capacité de se reconnaitre dans la culture autochtone. (p. 207-8)

Or, le manuel reconnait aussi les avantages que les pensionnats ont pu apporter aux Autochtones. A part l'aspect de la qualification utile reçue, c'est surtout le contact entre les communautés débouchant dans une action politique commune qui y est surtout retenu, un effet certainement contraire aux intentions du gouvernement :

> Il n'en demeure pas moins que le système d'internat a aussi eu des effets positifs. Ainsi, la mise en contact d'enfants provenant de différentes communautés s'est avéré une expérience qui les a rapprochés les uns des autres. Des Autochtones de différentes réserves ont appris à se connaitre. De plus, les enfants ont acquis une langue commune, habituellement l'anglais, ce qui leur a permis de communiquer entre eux. La vie dans les pensionnats a donné lieu à des réseaux de contacts entre gens de diverses bandes et réserves, ce qui a

> contribué plus tard à des mobilisations politiques. Les quelques enfants qui y ont reçu une formation convenable étaient mieux préparés à concurrencer les membres de la société prédominante dans les établissements d'enseignement postsecondaires et sur le marché du travail. (p. 208)

Le manuel revient ensuite sur « le système des réserves » par une présentation plus systématique d'éléments déjà abordés, en distinguant celles établis avec ou sans traités des communautés qui ne sont pas des réserves :

> La Loi sur les Indiens a défini les réserves indiennes comme étant des étendues ou des parcelles de terre spécifiquement destinées à l'usage des Autochtones. Le gouvernement fédéral conserve toutefois le titre ou la propriété de ces terres. Les premières réserves ont été établies dans le Haut-Canada et le Bas-Canada (aujourd'hui le sud de l'Ontario et le Québec), dans les Maritimes et en Colombie-Britannique. La plupart des réserves sont le résultat de traités conclus après la Confédération, lorsque le Canada est devenu un pays. Par contre, des réserves ont été établies sans faire l'objet d'aucun traité dans certaines régions du Québec et dans la plus grande partie de la Colombie-Britannique. Toutefois, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, des réserves n'ont pas été créées comme c'est le cas dans les provinces. La plupart des membres de ces deux territoires vivent dans des communautés autochtones, mais ce ne sont pas des réserves. Le Canada compte environ 2 400 réserves, la plupart (p. 1 600) étant en Colombie-Britannique, non en raison d'un nombre plus 6lev6 d'Autochtones, mais parce que la population de chaque réserve est beaucoup moins nombreuse qu'ailleurs. Plus de 60 pour cent des réserves canadiennes sont situées dans des régions rurales ou éloignées, loin des centres urbains. (p. 208)

Une carte recense les réserves au Canada, en précisant :

> Environ 2 370 parcelles de terres de réserve sont réparties entre les 608 Premières Nations du Canada. La population moyenne d'une Première Nation s'élève à 975 personnes. Soixante-quatre bandes (p. 10 p. 100) comptent plus de 2 000 personnes. Au 31 décembre 1995, on dénombrait un total de 593 050 Indiens inscrits, dont 245 131 vivaient à l'extérieur des réserves. (p. 207)

Le manuel d'ajouter une remarque à propos d'un contentieux contemporain à ce sujet : « Nous pouvons citer le cas de deux réserves qui n'ont pas été établies et qui concernent les Innus du Labrador et les Cris du lac Lubicon, en Alberta. Ces Premières Nations ont lutté sans succès pour obtenir des terres dans des réserves. » (p. 208)

Changements au cours du 20e siècle

Si les chapitres précédents avaient pratiqué de nombreux retours en arrière, dans leur présentation des différents sujets, les trois derniers se concentrent sur l'époque contemporaine, à commencer par le chapitre 14, consacré aux « Changements au cours du 20e siècle » (p. 209). Après avoir évoqué l'augmentation de la population canadienne, surtout due à l'immigration, l'agrandissement territorial du Québec, les deux guerres mondiales, la dépression et la crise constitutionnelle au sujet du Québec, l'introduction du chapitre (illustrée par des photos d'immigrants hollandais du début du siècle) mentionne les aspects concernant les Autochtones, plus spécifiquement :

> Plusieurs changements à la politique canadienne sur les Autochtones ont aussi été introduits au cours du siècle. En effet, il était devenu apparent que la disparition des populations autochtones que les missionnaires et les fonctionnaires avaient envisagée ne se produirait pas et ce, même si les Autochtones étaient contraints à vivre dans des réserves et dans des conditions déplorables. Après avoir décliné pendant de nombreuses années, la population autochtone a commencé à augmenter dès les années 1930. Le gouvernement canadien a donc dû modifier ses politiques s'appuyant sur la disparition éventuelle des Autochtones. (Ibid.)

La section sur la Première Guerre mondiale explique d'abord la situation en Europe ; depuis la perspective de la Grande-Bretagne, l'attitude du Canada et le système des deux alliances opposées en Europe. La participation autochtone à ce conflit est commentée ainsi, sans mention de leurs motivations :

> En dépit des mauvaises expériences antérieures avec le gouvernement canadien, les Autochtones se sont enrôlés dans les forces armées, volontairement et en grand nombre, même s'ils n'avaient pas, aux yeux des autorités, la citoyenneté canadienne. Plus de 4 000 Autochtones se sont joints aux troupes canadiennes, soit 35 pour cent de ceux en âge de le faire, proportion beaucoup plus élevée par rapport à la population générale. (p. 213)

Une illustration s'y réfère. La photo montre un groupe composé de 9 jeunes hommes en uniforme debout derrière 8 hommes autochtones en costume traditionnel et un non-Autochtone en veste et cravate au milieu et est commentée ainsi : « Les jeunes hommes dans les deux dernières rangées se sont enrôlés. La photo a été prise en 1916 avant leur départ pour l'Angleterre lors de la Première Guerre mondiale. On les voit avec les ainés venus faire leurs adieux. » (Ibid.)

Ensuite, le texte se consacre au déroulement des combats, donnant des exemples ou les Canadiens ont été impliqués, et aux débats sur la conscription. Dans son bilan, le manuel souligne que la contribution autochtone à l'effort de guerre n'était pas reconnu, au contraire :

> Au Canada, des terres autochtones avaient été appropriées pendant la guerre et des fonds appartenant aux bandes avaient été utilisés sans permission pour l'effort de guerre. A leur retour de la guerre, les Autochtones ont découvert qu'ils n'obtenaient pas les avantages des anciens combattants. En fait, ils ne pouvaient même pas maintenir les droits acquis en tant que soldats, tels que le droit de vote. Avant que la guerre n'éclate en 1914, il était interdit aux Autochtones de pratiquer leurs danses rituelles ou de porter leurs vêtements traditionnels et, après la guerre, dans les années 1920, ils se sont fait confisquer les objets nécessaires aux rites. On ne reconnaissait pas le rôle que les Autochtones avaient joué pour la cause du Canada. (p. 216)

Un encadré sur le rôle important joué par les femmes canadiennes pendant la guerre et qui leur avait apporté le droit de vote au fédéral et dans beaucoup de provinces et complété par cette note : « Les femmes autochtones n'obtiennent le droit de vote qu'en 1960. » (Ibid.)

Des années 1920 le manuel retient les difficultés économiques et les luttes syndicales. Des aspects touchant les Autochtones était « une épidémie de grippe [qui] sévissait dans le nord, causant la mort de plusieurs Inuits ou autres Autochtones » (p. 217), en 1920, et l'effondrement du commerce des fourrures causant le chômage et la famine parmi des Autochtones.

La crise des années 1930 et l'accès au pouvoir de Duplessis au Québec sont évoqués et l'aspect autochtone est représenté par un encadré basé sur Janet Lunn et Christopher Moore : *The Story of Canada* (Toronto : Lester Publishing Limited and Key Porter Books Limited, 1992, p. 240). Celui-ci réitère l'amertume de se voir si mal récompensés de la contribution à l'effort de guerre. Les pensionnats font de nouveau partie de l'argument, mais aussi la volonté d'un nouvel engagement pour défendre leurs droits :

> Au milieu des rigueurs de la Dépression, les Autochtones - y compris les anciens combattants qui avaient risqué leur vie pour le Canada - se font dire de vivre de la terre, qu'il n'y a pas d'aide gouvernementale pour eux. De plus, on continue de séparer les enfants de leur famille en les envoyant dans des pensionnats où on les empêche de parler leur langue et où ils perdent leurs traditions. Des meneurs comme Andrew Paull, Squamish de la Colombie-Britannique, et F.O. Loft, ancien combattant de la réserve indienne des Six Nations au sud de l'Ontario, commencent à s'occuper de leurs peuples et réclament le respect et les droits découlant des traites qu'ils ont signés. (p. 219)

La section sur la Seconde guerre mondiale évoque la prise de pouvoir fasciste dans plusieurs pays dans l'entre-deux-guerres, surtout celle d'Hitler en Allemagne et sa course à la guerre, puis le déroulement des combats. Une mention est consacrée aux Autochtones et, cette fois, leurs motifs sont expliqués :

> Un grand nombre de femmes et d'hommes autochtones se sont aussi enrôlés volontairement dans les forces armées lors de la Deuxième Guerre mondiale. Ce faisant, ils protégeaient leurs peuples et combattaient pour la liberté. C'était aussi en réaction à la pauvreté causée par la faiblesse du piégeage et le peu d'emplois qui s'ouvraient à eux. Par ailleurs, c'était leur façon de s'acquitter de leur devoir envers la Couronne britannique en vertu des traités historiques. Les Autochtones voulaient aussi défendre leurs territoires. Ces volontaires étaient postés partout dans le monde, à Hong Kong, en Normandie, à Dieppe. Pendant ce temps, des femmes restées au pays participaient aux Danses du Soleil, toujours frappées d'interdit, afin de prier à leur manière pour leurs époux, pères, frères, oncles et autres membres de la famille partis à la guerre à l'étranger. (p. 224)

Le texte est illustré par la photo du « sergent Tom Prince, M.M., Silver Star, du 3° bataillon, partant pour sa deuxième affectation en Corée. Le 6 octobre 1952. »

De nouveau, après la Second guerre mondiale, la juste récompense était attendue en vain, en revanche, ils ont même été spoliés de nouveau :

> De retour au pays après la guerre, les soldats autochtones n'ont pas été traités équitablement. Ils ont perdu certaines libertés obtenues alors qu'ils dataient soldats. L'accès aux cinémas, aux terrains de golf et autres activités récréatives leur était interdit. On a même donné certaines parties des réserves à d'anciens combattants non autochtones et d'autres terres ont été confisquées dans le cadre de l'effort de guerre. Aucune redevance n'a éte payée pour des terres volées riches en minerais. Dans l'ouest canadien, on a forcé des Autochtones à quitter leurs terres au bénéfice de colons non autochtones. Des terres à Ipperwash ont été confisquées durant la guerre et les Autochtones ont dû attendre 50 ans pour les ravoir. Le programme pour les anciens combattants (en matière d'éducation et de logement) ne s'appliquait pas aux Autochtones qui, par ailleurs, étaient très peu informés des avantages octroyés aux anciens combattants. Le ministère des Affaires indiennes devait s'occuper du dossier mais le processus a été mal géré. Plusieurs anciens combattants autochtones ont été émancipés involontairement après la guerre, perdant ainsi le statut d'Indien pour eux-mêmes et leurs familles. Il aura fallu près de 50 ans avant que le Canada ne reconnaisse la contribution des anciens combattants autochtones. (p. 224-5)

Cette reconnaissance était non seulement tardive, mais du essentiellement à l'activité des intéressés qui obtinrent des révisions favorables de la Loi sur les Indiens et certains progrès dans le domaine social :

> Les Autochtones qui ont participé aux guerres mondiales ont grandement contribué à faire reconnaitre les droits autochtones car le Canada ne pouvait certes pas ignorer le rôle qu'ils y avaient joué. Pour la première fois au chapitre des relations du pays avec les Autochtones, ces derniers étaient consultés sur les effets de la Loi sur les Indiens. Suite à cette consultation, des modifications étaient apportées à la Loi donnant des pouvoirs accrus aux Autochtones, sans toutefois les rendre entièrement maitres de leur destinée. Ainsi l'interdit sur les cérémonies traditionnelles était levé et les femmes obtenaient le droit de vote aux élections des conseils de bande. La participation des Autochtones à la guerre a sensibilisé davantage le grand public à leur situation. Cela a donné lieu à un comité des communes qui s'est penché sur la Loi sur les Indiens et qui a vu à la mise en œuvre de programmes sur les réserves, par exemple la pension de sécurité de la vieillesse, les allocations familiales, l'aide sociale et l'assurance-emploi. (p. 225)

L'abolition successive des pensionnats fait partie de ces évolutions :

> Le gouvernement fédéral a établi des écoles dans les réserves, éliminant graduellement le régime de l'internat qui avait joué un rôle crucial dans la destruction des structures sociales traditionnelles et la perte de la langue et de la culture. Par ailleurs, le gouvernement signait avec les provinces des ententes sur les frais de scolarité et encourageait l'intégration des Autochtones dans les systèmes scolaires provinciaux. (Ibid.)

Or, malgré ces avancées, on est encore loin du compte :

> Dépossédés de leurs territoires traditionnels, les Autochtones ont été confrontés à de sérieux problèmes économiques et sociaux au sein de leurs communautés. Les réserves limitaient physiquement les Autochtones, eux qui avaient l'habitude des grands espaces. Ils étaient maintenant confinés à des espaces restreints. Certains groupes n'ont même pas obtenu de réserves sur des territoires qu'ils avaient pourtant occupés traditionnellement. Essayant de maintenir leur mode de vie, le stock d'animaux, de poissons et de nourriture autour des réserves s'est épuisé rapidement. Les gens devenaient forces de dépendre de l'aide sociale et étaient confrontés à de nombreux problèmes sociaux en raison des conditions de vie déplorables dans les réserves et des années d'oppression dont ils avaient fait l'objet. Les réserves ont connu des problèmes

> d'alcool, de suicide et de crimes violents. En 1988, le taux de mortalité dans les réserves était deux fois supérieur à celui de la population générale. De plus, les personnes vivant dans des réserves sont plus susceptibles de mourir de façon violente. (p. 225-6)

Les raisons profondes de ces problèmes sont à chercher dans l'histoire, dans le bouleversement de l'économie autochtones par le commerce des fourrures et l'impact de la colonisation à travers les siècles, que le manuel rappelle une fois de plus :

> Traditionnellement, les Autochtones retiraient de la terre tout ce dont ils avaient besoin. Ils avaient leurs propres structures économiques. Les Nations autochtones avaient l'habitude d'échanger commercialement entre elles. Leur mode de vie a changé au contact des Européens car ils ont commencé à faire des échanges avec les nouveaux venus, le marché s'étendant désormais jusqu'en Europe. L'économie autochtone a donc changé : autrefois centrée autour des sociétés autochtones, elle est devenue étroitement liée aux sociétés européennes. Au contact des Européens, le commerce des fourrures a dominé l'économie de plusieurs Nations autochtones. Les Autochtones continuaient à chasser et à piéger, échangeant maintenant les fourrures avec les grandes compagnies. Certains, comme les Cris, ont servi d'intermédiaires entre les commerçants et les autres Nations autochtones. Graduellement, un plus grand nombre d'Autochtones se sont établis près des postes de traite auxquels ils fournissaient des denrées ; ils se faisaient engager sur les bateaux qui recueillaient les fourrures des divers postes de traite ou comme manœuvres (hommes à tout faire, blanchisseuses, gardiens). Lorsque le commerce des fourrures a diminué, les Autochtones ont dû se mettre à dépendre du gouvernement car ils ne pouvaient plus subvenir à leurs besoins de manière traditionnelle. Lorsque la colonisation s'est répandue au Canada et dans le nord, les effets économiques ont surtout profité aux nouveaux venus. Un certain nombre d'Autochtones ont obtenu du travail auprès de sociétés d'exploitation forestière, de sociétés minières et d'entreprises commerciales) ou encore sur des fermes comme ouvriers non qualifiés. Mais les Autochtones ont eu de moins en moins de possibilités d'emploi parce qu'ils ignoraient les nouvelles techniques agricoles, minières ou autres. (p. 226-7)

La situation sociale actuelle des Autochtones s'en ressent, selon le manuel qui conclut cette section par ce bilan :

> En général, les Autochtones n'ont pas été traités équitablement au travail comparativement aux autres Canadiens. La population autochtone est sous-représentée au sein des professionnels et du secteur financier, mais est sur-représentée au sein de la main-d'œuvre non qualifiée. Cette sur-représentation est due à un manque de formation et au racisme. La plupart détiennent des emplois saisonniers ou à temps partiel qui leur accordent peu de sécurité d'emploi. De plus, à travail égal, on trouve que les Autochtones sont moins payés que la population générale. Le taux de chômage est extrêmement élevé parmi la population autochtone vivant dans les réserves. Cela s'explique par le fait qu'on y trouve peu de ressources, ce qui nuit au développement économique. En effet, la plupart des terres ayant servi à l'établissement des réserves offraient peu de potentiel de développement. (p. 227)

Une photo montre « une famille d crie travaillant comme ouvriers agricoles à la culture de la betterave à sucre à Raymond, en Alberta, v. 1910 » (p. 226)

Un extrait de James S. Frideres : *Native peoples in Canada*, cité par un encadré donne quelques chiffres :

> Dans l'ensemble, plus de la moitié des Autochtones ont reçu des prestations d'aide ou d'assistance sociale en 1991. Plus étonnant encore, on établit à 90 pour cent la proportion des Indiens qui ont obtenu, à un moment ou à un autre de leur vie, de l'aide ou de l'assistance sociale, comparativement à 12 et 22 pour cent respectivement chez les non-Autochtones. (p. 227)

Après ces remarques sur le Canada en général, une section s'occupe plus spécifiquement des évolutions du 20^{e} siècle au Québec. Son expansion territoriale depuis 1867 est illustrée par trois cartes (p. 228). Au Nouveau-Québec cependant, l'arrivée des activités économique des non-Autochtones s'est fait attendre jusqu'aux années 1960. Ainsi, « les Cris ont pu conserver leur mode de vie traditionnel jusqu'aux années 1970 sans grande intrusion du monde extérieur. » (p. 227) L'industrialisation et le développement des infrastructures ont commentés et illustrés, ainsi que l'importance grandissante de capitaux britanniques, la

discrimination des francophones, les coopératives agricoles et le nationalisme, la dépression des années 1930, l'opposition à la conscription, l'urbanisation et le « baby-boom » après la guerre, le rôle de l'Eglise catholique, les luttes sociales, la fin du duplessisme et la « Révolution tranquille », les nationalisations.

Les mégaprojets hydroélectriques dont celui de Manicouan sont la première occasion pour reparler des sujets autochtones :

> Il semblerait que « Manicouagan » signifie, en cri, « là où on trouve l'écorce à canot ». Dans les années 1960, plusieurs barrages hydroélectriques étaient érigés pour exploiter l'énergie hydroélectrique de la Manicouagan. Lorsque le gouvernement du Québec a préparé le projet, il n'a pas consulté les Autochtones de la région et ce, même s'ils allaient être directement affectés par les travaux. (p. 231)

Le texte enchaine ensuite sur des sujets sans rapport avec les Autochtones : la question de la langue, les lois linguistiques et l'indépendantisme, le référendum de 1980 et le rapatriement de la Constitution en 1982. En conclusion du chapitre, le manuel mentionne l'occasion l'échec de l'accord du lac Meech : « Même si cela n'a pas profité à la cause du Québec, les droits des Autochtones prenaient l'avant-scène de manière totalement inattendue pour le gouvernement du Canada » (p. 234), mais il remet à plus tard d'expliquer davantage cette remarque : « On retrouve cette partie de l'histoire au chapitre 15. » (Ibid.)

L'émergence des enjeux autochtones

Celui-ci traite expressément de « l'émergence des enjeux autochtones » (p. 235) A côte de la photo d'une Autochtone à « l'île Charlton, à la Baie-James » en aout 1929, l'introduction constate :

> Au cours des dernières décennies, les Autochtones ont questionné le processus entourant la signature des traités. Même ceux qui n'en ont jamais signés ont soulevé des questions au sujet des territoires non cédés. Les mouvements politiques autochtones se sont de mieux en mieux organisés et sont devenus plus efficaces à promouvoir leurs droits et à se faire entendre auprès du gouvernement. (p. 235)

La première section postule « l'émergence de la question de l'autonomie gouvernementale » (p. 236) question qui, selon le manuel « s'est posée clairement dans les années 1970. Le gouvernement avait admis que les Autochtones avaient des droits sur les terres non cédées par un traité. Le cheminement au sujet des droits territoriaux ayant conduit à leur politisation, l'autonomie gouvernementale devenait donc un objectif. « (Ibid.)

Un retour dans l'histoire souligne la légitimité de cette aspiration :

> Les Autochtones savaient se gouverner avant la venue des Européens. Ils vivaient dans des communautés administrées de diverses manières. Il existe plus d'une façon de percevoir l'autonomie gouvernementale, chaque Nation se gouvernant différemment en fonction de son mode de vie. Par exemple, les Iroquois avaient une Confédération, système représentatif bien établi ; les Nations de la côte ouest avaient une structure politique fondée sur les villages semi-permanents dans lesquels elles vivaient ; les Nations nomades avaient adapté un système de gouvernement en fonction de bandes peu nombreuses ou de familles élargies. (Ibid.)

Le fonctionnement actuel y fait contraste, l'autonomie des Autochtones étant limitée à beaucoup d'égards, surtout par la Loi sur les Indiens, d'inspiration assimilationniste comme le rappelle le manuel :

> A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral contrôle les affaires des Autochtones en vertu de la Loi sur les Indiens (voir chapitre 13). Cette Loi impose un système de gouvernement local dans chaque réserve comprenant un chef et un conseil. Les membres de la réserve élisent le chef et le conseil qui effectuent les tâches administratives clairement établies dans la Loi sur les Indiens. L'imposition d'un gouvernement local a

défait la manière qu'avaient les Autochtones de s'administrer. Ils ne sont plus maitres de leur destinée. Plusieurs bandes n'ont pas voulu adopter un système de gouvernement électif contraire à leurs traditions mais elles y ont été forcées. En vertu de la Loi sur les Indiens, les conseils de bande travaillent comme agents ou intervenants du gouvernement fédéral. La mise en œuvre de la Loi sur les Indiens ainsi que les politiques gouvernementales qui en découlent reflètent l'intention du gouvernement d'assimiler les Autochtones. Depuis plus d'un siècle déjà, les Autochtones ont dû adopter le système des conseils de bande, mais soutiennent que l'action du gouvernement et l'autorité qu'il leur impose a gêné leur droit à l'autodétermination. (Ibid.)

Une amélioration partielle est intervenue « après la controverse entre les Autochtones et le gouvernement fédéral entourant le livre blanc (voir chapitre 13) » : « Le gouvernement a réagi lentement en initiant le transfert de certaines responsabilités du ministère des Affaires indiennes au palier local des Premières Nations. » L'occasion du rapatriement de la Constitution canadienne de 1982, abordé une première fois sans mentionner des aspects qui toucheraient les Autochtones, a été un levier plus porteur pour faire entendre les revendications de droits, selon cette présentation :

Pour la première fois en 1982, au moment où le Canada rapatriait la Constitution, la plus importante loi au pays, les Autochtones étaient reconnus. Les premiers projets de Constitution ne traitaient pourtant ni des Autochtones, ni de leurs droits. Les dirigeants autochtones ont exigé que la Constitution canadienne tienne compte explicitement des peuples autochtones. Les Autochtones ont organisé des manifestations, notamment sur la colline parlementaire, dans le but de convaincre le gouvernement d'incorporer les droits autochtones dans la Constitution. Finalement, le gouvernement a décidé d'inclure à la Constitution des articles sur les Autochtones, certes un événement marquant dans l'histoire du pays. Les articles 25, 27, 35 et 17 traitent de questions autochtones ; l'article 35, le plus spécifique des articles, affirme que « les droits existants - ancestraux ou issus de traités - des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés. » Des dirigeants autochtones se sont opposés à l'expression « droits existants » car, selon eux, cela pourrait entraver les droits éventuellement acquis après 1982. D'autres ont fait valoir que les droits existants devaient comprendre leur droit à l'autonomie gouvernementale, les Autochtones n'y ayant jamais renoncé. L'article 37 énonce les dispositions au sujet des rencontres éventuelles entre dirigeants fédéraux, provinciaux et autochtones. Ceux-ci voulaient s'entendre sur un article en matière des droits issus de traités. A la Conférence des premiers ministres de 1983, les Autochtones ont pu participer à part entière aux échanges constitutionnels. C'était une première. Par contre, il y a eu très peu de progrès, mis à part le fait que les droits autochtones touchaient hommes et femmes également et la précision quant aux « droits issus de traités « pour englober ceux obtenus en vertu des accords sur les revendications territoriales. L'autonomie gouvernementale n'était pas à l'ordre du jour de cette première conférence. (p. 236-7)

Et elle ne devait l'être par la suite, malgré les recommandations du rapport Penner :

Le rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens était publié en 1983. On l'intitule « L'autonomie politique des Indiens au Canada » et on y réfère souvent sous le nom de rapport Penner (qui a présidé le Comité spécial). Il proposait d'importantes recommandations appuyant l'autonomie gouvernementale des Autochtones et recommandait que le gouvernement fédéral établisse un nouveau rapport avec les Premières Nations. De plus, il précisait que le gouvernement devait reconnaitre l'autonomie gouvernementale et enchâsser ce droit dans la Constitution canadienne. (p. 237)

Ce fut le refus de cette demande par certains premiers ministres qui créa une telle frustration chez les Autochtones qu'ils décidèrent, à leur tour, de faire échouer l'accord du lac Meech qui aurait accordé aux Québécois ce qui était refusé aux Autochtones :

Les autres rencontres entre les premiers ministres et les dirigeants autochtones du Canada n'ont pas fait avancer le dossier. Certains premiers ministres provinciaux étaient réticents à inclure l'autonomie gouvernementale autochtone dans la Constitution. Les pourparlers entre les dirigeants autochtones, les premiers ministres provinciaux et le gouvernement fédéral ont échoué. Tout de suite après cet échec, les premiers ministres signaient l'accord du lac Meech, reconnaissant le Québec comme société distincte et incorporant cette disposition dans la Constitution. Les dirigeants autochtones ont été vexés de voir que la Constitution allait reconnaitre le statut spécial du Québec mais pas celui des Autochtones. Finalement, l'accord du lac Meech n'a pu être adopté car chaque assemblée législative provinciale devant entériner l'accord. Elijah Harper, membre autochtone du parlement manitobain, a réussi à bloquer l'adoption de l'accord en refusant de donner son approbation à l'Assemblée législative. L'action de Harper a réussi à faire

> comprendre que les Autochtones ont une influence politique et qu'ils ne peuvent plus être tenus à l'écart. (p. 237-8)

Voici sans doute, le moment annoncé au chapitre précédent, où « les droits des Autochtones prenaient l'avant-scène de manière totalement inattendue pour le gouvernement du Canada » (cf. supra). L'entente de Charlottetown, elle non plus, « n'accordait pas suffisamment d'importance aux droits des Autochtones et leurs dirigeants ne l'ont pas appuyée. » Or,

> même si les tentatives de modifier la Constitution ont échoué, des Autochtones n'y voient pas là un empêchement légal à l'obtention de l'autonomie gouvernementale. En effet, plusieurs croient que l'article 35 de la Constitution actuelle, qui confirme les droits existants - ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones, inclut le droit à l'autonomie gouvernementale. Après tout, l'autonomie gouvernementale n'a jamais été, cédée dans un traité. (p. 238)

Et par ailleurs, la Constitution n'est pas le seul moyen pour obtenir l'autonomie – des voies plus décentralisées sont également envisageables :

> L'autonomie peut aussi faire l'objet de négociations entre une Première Nation et le gouvernement fédéral. En effet, certaines ont déjà négocié une forme d'autonomie gouvernementale, par exemple les Cris et les Naskapis du Nord québécois, les Gwich'in des Territoires du Nord-Ouest et les Nisga'a de la Colombie-Britannique. Ces groupes ont conclu ou négocient une autonomie gouvernementale dans le cadre de leurs revendications territoriales. De plus, la Première Nation des Sechelts de la Colombie-Britannique s'est dégagée de l'emprise de la Loi sur les Indiens, est devenue propriétaire de ses réserves et a obtenu le pouvoir de rédiger une constitution et des lois qui lui sont propres. Par contre, le Traité des Sechelts ne fait pas l'unanimité chez les Autochtones, certains comparant le gouvernement sechelt à celui d'une municipalité ou d'une ville. (Ibid.)

Le manuel consacre ensuite une section aux « organismes autochtones » (p. 239) dont il cite certaines dans une liste, qui identifie l'APN comme la plus influente :

> CNAC : Le Conseil national des Autochtones du Canada représente les Métis et les Indiens non inscrits.
> ITC : le Inuit Tapirisat du Canada représente les Inuits.
> AFAC : L'Association des femmes autochtones du Canada représente les femmes autochtones.
> RNM : le Ralliement national des Métis représente les Métis.
> CPA : le Congrès des Peuples autochtones représente les Autochtones non inscrits.
> CMPI (WCIP) : Le Conseil mondial des peuples indigènes est une organisation internationale à laquelle les Premières Nations du Canada participent.
> APN : l'Assemblée des Premières Nations représente les Autochtones inscrits et les Autochtones couverts par traités. Elle fait la promotion des besoins et des intérêts de plusieurs Nations autochtones. L'APN a été créée par des chefs dans le but de faire valoir la souveraineté des Premières Nations. Elle est d'avis que l'autonomie gouvernementale est un droit inhérent aux Autochtones. L'APN est composée de membres autochtones de diverses cultures. L'Assemblée est l'organisme qui se fait entendre le plus par le gouvernement fédéral au nom des Premières Nations.
> (p. 238)

Le texte de présentation rappelle que beaucoup de ces organisations ont été créés « en réaction aux mesures du gouvernement fédéral » et notamment au livre blanc « contenant des idées qui ont choqué un grand nombre d'Autochtones. Dans l'ensemble, ils se sont opposés au livre blanc et se sont rassemblés pour jouer un rôle plus déterminant » (p. 239) L'historique des organisations est retracé ainsi :

> A l'origine, le Conseil national des Indiens représentait l'ensemble des Autochtones du Canada. Puis, le Conseil s'est divisé en deux groupes : la Fraternité des Indiens du Canada (maintenant l'Assemblée des Premières Nations) et le Conseil national des Autochtones du Canada qui, à son tour, s'est divisé pour former le Congrès des Peuples autochtones et le Ralliement national des Métis. (Ibid.)

Le rôle et la structure interne de l'APN sont ensuite décrits de plus près :

> L'Assemblée des Premières Nations (APN) représente les Autochtones inscrits au Canada. L'organisme a joué un rôle politique après la sortie du livre blanc en 1969. Il agit surtout comme groupe de pression auprès du gouvernement au nom des Autochtones du Canada, discutant des questions touchant directement les Autochtones avec les représentants gouvernementaux. L'APN travaille avec les organismes autochtones aux paliers provinciaux, régionaux et locaux. Elle voit à ce que les aspirations et les besoins des Premières Nations qu'elle représente soient entendus. Le Chef national de l'Assemblée, élu par les Chefs des bandes membres de l'APN, s'occupe de l'aspect politique. Les Chefs régionaux représentent les différents secteurs du Canada. Ensemble, le Chef national et les Chefs régionaux forment le Comité exécutif. Les Chefs régionaux sont responsables des communications entre le Chef national et les diverses Nations au pays. Tous les Chefs se réunissent de façon régulière pour prendre des décisions sur les questions touchant leur peuple et sur les gestes politiques communs à adopter. La Confédération des Nations indiennes est un sous-comité de l'APN. Elle voit surtout au développement de politiques et au travail de l'Assemblée entre les réunions ou les assemblées. Un Conseil des ainés guide l'Assemblée quant aux règles et aux procédures à suivre lors de ses séances. Ces ainés sont considérés les gardiens des règles de l'Assemblée et ils transmettent à ses membres l'importance des pratiques et des rôles traditionnels. Ils interviennent directement en matière de discipline, d'appartenance à l'organisme et de procédure de destitution, en plus de participer au règlement des conflits au sein de l'APN. Le président de la séance ou de la réunion bénéficie des conseils des ainés. (p. 239-40)

Pour défendre et promouvoir les droits des femmes autochtones, des organismes spécifiques ont été créés qui, à la différence de l'APN, les représentent toutes, sans égard à leur inscription au registre gouvernemental :

> La première conférence nationale des groupes locaux et provinciaux de femmes autochtones a eu lieu en 1971. Selon un grand nombre de femmes autochtones, les organismes autochtones, dirigés surtout par des hommes, n'abordaient pas les questions qui les intéressaient. La conférence a donné naissance à l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), qui tenait sa première assemblée en 1971. L'AFAC représente les femmes autochtones et s'occupe de leurs intérêts et de leurs préoccupations. L'organisme compte trois paliers : le premier comprend les sections locales ou groupes locaux affiliés à une association de femmes provinciale ; le deuxième regroupe les associations provinciales et territoriales qui représentent les groupes locaux de femmes autochtones; au dernier palier se retrouve l'association nationale. Les bureaux de l'aile politique sont à Ottawa. Des différences fondamentales distinguent l'AFAC des autres organismes autochtones. Par exemple, 1'AFAC permet à toute femme d'ascendance autochtone d'en devenir membre, par opposition aux autres organismes qui se fondent sur les critères du gouvernement fédéral et qui limitent, en général, les membres aux seules personnes étant des Autochtones inscrits. Mis à part le problème de discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens, d'autres questions ont été soulevées au sujet des droits des femmes autochtones. En effet, celles-ci ont été exclues des discussions constitutionnelles des années 1980. Par contre, elles ont été reconnues par les commissions et les comités s'occupant des enjeux et des droits des Autochtones et ont participé aux travaux. L'AFAC vise avant tout à obtenir l'égalité pour les femmes autochtones en les faisant participer à la prise de décisions sur les sujets touchant les Autochtones en général. Même si les groupes de femmes autochtones appuient l'autonomie gouvernementale des Autochtones, elles veulent s'assurer que leurs droits en tant que femmes ne seront pas négligés. (p. 240)

Pour ce qui est des revendications territoriales, abordées par la section suivante, le texte se réfère d'abord à la décision de la Cour suprême de 1973 au sujet des revendications des Nisga'a et qui « a eu un effet déterminant sur la politique gouvernementale en matière de droits territoriaux. » (p. 241) :

> N'avant jamais cédé leur territoire, les Nisga'a ont justifié leurs droits en s'appuyant sur la Proclamation royale. Même si la Cour suprême leur a donné tort, le cas a changé la façon dont le gouvernement traite les revendications territoriales. En effet, le gouvernement a accepté de négocier désormais des ententes avec les Autochtones qui n'avaient pas signé de traités. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il voulait entamer des négociations pour régler les revendications territoriales de ceux qui n'avaient jamais conclu de traité. Il a donc modifié sa procédure et ouvert un Bureau des revendications autochtones. (p. 241)

En fait, comme le souligne le manuel, le terme peut couvrir des situations qui divergent :

> L'expression « revendications territoriales » réfère à toute revendication d'un groupe autochtone au sujet de la façon dont le gouvernement a géré son territoire. Les revendications territoriales peuvent traiter d'engagements gouvernementaux qui n'ont pas été respectés, d'usage abusif du territoire des réserves sans l'autorisation des occupants autochtones ou de la mauvaise gestion des fonds et des biens appartenant à une

> bande. Il existe deux types de revendications territoriales. Les revendications particulières traitent des cas où des traités ont été signés et ceux touchant des sujets couverts par la Loi sur les Indiens ou tout autre règlement. Quant aux revendications globales, elle touchent les cas où aucun traité ou aucune loi ne s'applique et lorsque des Autochtones exploitent ou occupent des terres traditionnelles qui font l'objet d'un litige. (p. 241-2)

Le manuel reproduit une « carte des revendications territoriales globales des Autochtones du Canada » en 1992 (p. 241) et explique au sujet de celles-ci :

> Les revendications territoriales globales concernent des territoires qui n'ont jamais été cédés en vertu de traités. Les Autochtones peuvent les revendiquer car ils les occupaient avant l'arrivée des Européens. Même si la plupart des revendications territoriales globales touchent les droits aux territoires et à leurs ressources naturelles, plusieurs groupes autochtones estiment que leurs droits devraient comprendre aussi la pêche en mer, la pratique de leurs coutumes traditionnelles et le droit à l'autonomie gouvernementale. L'argument prépondérant dans bon nombre de revendications territoriales globales s'appuie sur la Proclamation royale de 1763 qui stipule que « les terres [...] qui n'ont été ni cédées ni achetées par Nous (le gouvernement fédéral) [...] ont été réservées pour les tribus sauvages susdites... «. Ainsi, les Autochtones qui n'ont pas conclu de traité peuvent alléguer ne pas avoir cédé leurs terres et que, ce faisant, leurs terres sont restées terres autochtones. (p. 242-3
>)

La Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 (dont traitera le chapitre suivant) a été la première occasion pour signer un traité sur cette base : « Les Cris et les Inuits de cette région n'avaient jamais signé de traité et leurs terres traditionnelles n'avaient jamais été cédées. » (p. 243) En général, les éléments des diverses négociations sur des revendications globales se ressemblent et « sont semblables aux traités historiques signés entre les Autochtones et le gouvernement fédéral » (Ibid.) :

> Les règlements incluent des dispositions visant la propriété du territoire par les Autochtones ainsi que des droits de chasse et de piégeage. Dans tous les cas, il y a compensation monétaire pour les terres cédées. Certaines dispositions accordent des droits miniers sur certains territoires, les Autochtones jugeant cela important au développement économique et à l'autosuffisance. D'autres dispositions garantissent la participation des Autochtones à la gestion de la faune et de l'environnement. La sauvegarde de la culture et le contrôle des programmes sociaux, ainsi que ceux de la santé et de l'éducation, ont aussi joué un rôle de premier plan dans les ententes entre les Autochtones et le gouvernement. (Ibid.)

En revanche,

> Les revendications particulières se concentrent surtout sur les obligations du gouvernement envers les Autochtones du Canada. Parfois, le gouvernement n'a pas su respecter les obligations prévues aux traités, D'autres revendications touchent le contrôle des terres et des biens selon la Loi sur les Indiens. Les revendications des Assiniboines, des Ojibways et des Musqueams sont des exemples de revendications particulières. Les Assiniboines vivent en Saskatchewan. En 1901, plusieurs centaines de personnes étaient forcées de quitter leurs réserves et s'établissaient avec les Cris de la réserve White Bear. Le gouvernement a déplacé ces Assiniboines pour exploiter leurs terres à des fins commerciales. Des négociations avec le gouvernement fédéral ont permis aux Assiniboines d'obtenir une compensation financière. De même, les Ojibways de la réserve de Kettle Point, en Ontario, obtenaient une compensation en 1980 pour la perte d'une partie de la réserve transformée en base militaire. La Première Nation des Musqueams, en Colombie-Britannique, a aussi été, compensée financièrement en raison de la mauvaise gestion gouvernementale de leurs terres ; en effet, le gouvernement avait loué leurs terres sans les consulter. (Ibid.)

Enfin, les Autochtones ont également su se faire entendre sur la scène internationale :

> Les groupes autochtones ont besoin d'une reconnaissance générale et d'un appui solide afin de bien régler leurs revendications. Les Cris du Nord québécois jouent un rôle consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, où ils sont représentés depuis 1981. Les Premières Nations doivent être présentes sur la scène internationale en tant que Nations autonomes pour mieux faire progresser leur cause au pays. Les Autochtones d'ici ont d'ailleurs déjà contribué à l'échelle internationale à la « déclaration sur les droits des peuples autochtones » des Nations Unies. (Ibid.)

Pour ce qui est des Nisga'a, un encadré informe sur le succès de leurs négociations, au bout de 120 ans de lutte :

> Les Nisga'a vivent dans la vallée de la rivière Nass, en Colombie-Britannique. Depuis 1880, ils ont engagé la lutte pour leur territoire. Les Nisga'a ont réussi à négocier un traité avec le Canada et la Colombie-Britannique, et le 11 mai 2000, le traité conclu avec les Nisga'a est entré en vigueur. Le traité reconnait l'autonomie gouvernementale des Nisga'a : le gouvernement Nisga'a Lisims en est l'organisme dirigeant. Les Nisga'a ont obtenu les droits à un territoire de 1 930 kilomètres carrés ainsi qu'à la protection et à l'accès à la rivière Nass. Ils ont gagné aussi les droits aux ressources forestières du territoire et le droit d'y faire la chasse et la pêche. Les Nisga'a ont reçu des fonds pour la gestion de la faune, la pêche commerciale, la foresterie, ainsi qu'un montant forfaitaire de 1,67 million de dollars et un montant additionnel de 190 millions de dollars échelonné sur une période de 15 ans. (p. 242)

La seule illustration de cette section, à part les cartes, est une photo prise à Fort George en 1973 (p. 242).

Une page entière est consacrée aux droits des femmes autochtones, en citant tris causes portées devant les tribunaux dans les années 1970. Il y est question de la perte de statut par le mariage avec un non-Autochtone :

> Selon La Loi sur les Indiens, la femme autochtone qui mariait, avant 1985, un homme non autochtone perdait automatiquement son statut d'Indienne et les droits qui y étaient associés pour elle et ses enfants. Deux jugements ont contribué à changer la Loi sur Les Indiens. Il s'agit des causes Lavell et Bédard, desquelles découlent certaines modifications apportées à la loi fédérale et la formation d'un organisme national pour femmes autochtones. La cause Lavell concerne une Autochtone de l'Ontario qui a épousé un non-Autochtone. En 1971, une cour ontarienne rejette la cause, invoquant que la plaignante avait les mêmes droits que les autres femmes mariées au Canada et ce, même si elle a perdu son statut d'Indienne. La même année, Lavell en appelle de la décision auprès de la Cour fédérale qui porte la cause devant la Cour suprême du Canada, la plus haute instance juridique au pays. La cause Bédard concerne aussi une Autochtone de l'Ontario qui a épousé un homme non autochtone mais dont elle se sépare. Elle décide donc de retourner vivre dans sa réserve d'origine d'où elle est évincée par le conseil de bande. La cause se rend devant la Cour suprême en 1973. Cette-ci se prononce contre Lavell et Bédard par une majorité de 5 voix contre 4. Ces deux causes, malgré leur issue, portent à l'attention du public les clauses discriminatoires fondées sur le sexe de la Loi sur les Indiens et motivent les femmes autochtones à se regrouper. S'il est vrai que, au Canada, les femmes autochtones ont perdu plusieurs causes en matière de discrimination fondée sur le sexe, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a tout de même appuyé, en 1973, la cause Lovelace. Lovelace est une Autochtone du Nouveau-Brunswick qui a épousé un non-Autochtone, ce qui lui a fait perdre son statut d'Indienne. L'appui des Nations Unies a forcé le Canada à se préoccuper des droits des femmes autochtones. Il a fallu attendre jusqu'en 1985 pour des amendements à la Loi sur les Indiens (Loi C-31). La nouvelle Loi a permis aux femmes autochtones et à leurs enfants d'être à nouveaux inscrits, leur redonnant ainsi leur statut d'Indien. (p. 244)

En conclusion, le chapitre se penche sur les questions sociales, en rappelant d'abord les conditions de vie difficiles, les logements insalubres et les maladies qui en résultent, en plus d'une mortalité infantile élevée, la violence, l'alcool et les suicides, qui contribuent à une espérance de vie en dessous de la moyenne :

> La plupart des réserves éprouvent des conditions économiques difficiles qui se traduisent dans l'état des logements. Ils sont inadéquats et insalubres. Le manque de logements s'est accentué lorsque 60 000 personnes ont repris leur statut d'Autochtone en 1985 et la pénurie augmente avec la hausse du taux de natalité. La plupart des habitations dans les réserves sont surpeuplées, augmentant le risque d'incendie et de maladies. Là où il y a surpeuplement, les taux de tuberculose sont élevés. Plusieurs logements d'Autochtones n'ont pas l'essentiel comme l'eau courante et la plomberie. Les mauvaises conditions des logements ont des effets sur le progrès scolaire des enfants : les enfants qui ne sont pas en mesure de faire leurs travaux à la maison, de vivre proprement et en santé, ne peuvent atteindre tout leur potentiel. L'espérance de vie dans les réserves est sous la moyenne nationale. Le taux de mortalité infantile demeure très au-dessus de la moyenne nationale. Les décès liés à la violence et aux accidents, où l'alcool joue souvent un rôle, sont trois fois plus élevés que la moyenne nationale. Le taux de suicide est particulièrement élevé chez les adolescents autochtones. Même si les épidémies qui ont décimé les Autochtones aux premiers contacts avec les

> Européens sont rares, certaines maladies sévissent toujours dans les communautés autochtones ; les taux de diabète sont élevés chez certains groupes autochtones, les troubles gastro-intestinaux sont causés par des mauvaises conditions de vie, et les taux de tuberculose sont élevés dans certaines réserves. De meilleurs services ont toutefois eu l'effet d'améliorer la santé et de diminuer la mortalité infantile (p. 245)

Le chômage élevé reste « des plus graves problèmes parmi plusieurs communautés des Premières Nations » (Ibid.) qui dépendent en grande partie de l'aide sociale gouvernementale. Or, il a été possible d'atténuer le chômage, car « plus récemment, les Premières Nations ont mis l'accent sur le développement économique. Des initiatives de développement ont touché l'hôtellerie, le tourisme, les centres commerciaux, l'exploitation forestière, la pêche et l'immobilier. » (Ibid.)

Le manuel attribue au domaine de l'éducation « un rôle clé dans l'avancement des Autochtones. » L'importance, selon le manuel, réside surtout dans sa fonction de préservation des traditions : « Elle est aussi nécessaire à la survie des Premières Nations car elle sert à transmettre les langues et les cultures traditionnelles aux jeunes. Pour les Autochtones, le contrôle de l'éducation est essentiel à l'autonomie gouvernementale. » (Ibid.)

On rappelle, à cette occasion, l'assimilation par les pensionnats et leurs effets négatifs, responsables des problèmes sociétaux qu'éprouvent les communautés :

> Jadis, le gouvernement fédéral était responsable de l'éducation des Autochtones. Il a établi des pensionnats gérés par les missionnaires. Les pensionnats visaient surtout à assimiler les enfants autochtones. Il était interdit aux enfants de suivre leurs traditions et on les incitait à parler anglais ou français. Le gouvernement était d'avis que l'assimilation serait plus facile si on sortait les enfants de leur communauté et de leur famille. Ce n'est que vers les années 1960 qu'on a fermé les pensionnats. Ils ont eu globalement des effets tragiques pour la population autochtone. Les élèves ont été séparés de leur peuple, de leur culture, de leur langue. De plus, les sévices corporels et sexuels, fréquents dans les pensionnats, ont donné lieu à des problèmes sociaux tels qu'alcoolisme, suicide et violence familiale. (Ibid.)

Il rappelle ensuite l'approche des années 1950 et 1960, qui consistait à intégrer les enfants autochtones dans le système scolaire général provincial. Le gouvernement « croyait que la fréquentation d'écoles publiques provinciales permettrait aux enfants autochtones d'obtenir la même qualité d'éducation que les enfants non autochtones. » (p. 245-6) Or, ce fut un échec : « Le taux de réussite des enfants autochtones fréquentant ces écoles n'était cependant pas très élevé. Les élèves autochtones devaient souvent faire face au racisme et ils n'avaient pas l'occasion d'étudier leur culture et leur langue. » (p. 246)

Le manuel salue l'initiative de la Fraternité des Indiens du Canada, (précurseur de l'APN) qui avait mis sur pied son projet « La maitrise indienne de l'éducation indienne » en 1972, accepté par le gouvernement canadien : « Le projet mettait l'accent sur le contrôle communautaire local de l'éducation, la participation des parents, la compétence professionnelle des enseignants autochtones, les programmes d'études adaptés à la culture et plus de temps consacré à la culture autochtone et à l'enseignement dans la langue autochtone. » (p. 246)

Selon le manuel, ce coup d'envoi a permis un développement positif de l'éducation autochtone à tous les niveaux, y compris postsecondaire :

> Depuis ce temps, plusieurs Premières Nations ont pris la responsabilité des écoles dans les réserves et ont mis en œuvre des programmes qui répondent aux besoins de leurs enfants. La prise de contrôle des écoles par les Autochtones a eu d'excellentes conséquences. Ces écoles présentent un taux de décrochage plus bas, un rendement scolaire plus élevé, une meilleure participation parentale et communautaire, en plus d'un nombre supérieur d'enseignants autochtones qui comprennent mieux les élèves et leur servent de modèles. Les Nisga'a de la Colombie-Britannique de même que les Cris et les Inuits du Nord québécois administrent leurs

> propres commissions scolaires. Le nombre d'Autochtones qui fréquentent des institutions d'enseignement supérieur a beaucoup augmenté. Plusieurs universités offrent des programmes d'études amérindiennes gérés par des Autochtones. La Saskatchewan compte deux écoles sous le contrôle de groupes autochtones, soit le Saskatchewan Indian Federated College et le Gabriel Dumont Institute. En Alberta, les Autochtones exploitent aussi des établissements postsecondaires dont le Blue Quills Native Education Centre et le Old Sun Community College. D'autres collèges et universités au Canada proposent aussi des programmes d'études amérindiennes, mais ils ne sont pas administrés par des Autochtones. Bon nombre d'élèves autochtones bénéficient de ces programmes et apportent après leurs études une contribution positive à leur communauté et leur peuple. (p. 246)

Cette remarque conclut le chapitre : « L'autonomie gouvernementale est liée de près au développement économique et à l'éducation ; ces deux aspects contribuent à l'autosuffisance des Premières Nations et à l'amélioration des conditions sociales. » (Ibid.)

Eeyou Istchee au 20e siècle

Le chapitre final est consacré à « Eeyou Istchee au 20e siècle » (p. 247) et commence, comme d'habitude, par un résumé historique illustré par la photo de « trois enfants sur un toboggan à Poste-de-la Baleine, janvier 1915 » :

> L'ingérence européenne dans le territoire cri a commencé au milieu du 17e siècle avec la traite des fourrures, ouvrant ainsi la voie aux missionnaires. Les Cris étaient demeurés fondamentalement autonomes jusque-là. Ils s'organisaient en petits groupes, composés surtout de membres de la famille proche et élargie qui vivaient sur le même territoire. La personne qui menait le groupe était choisie, habituellement par les ainés, pour ses qualités de chef et de chasseur et pour ses connaissances des mouvements migratoires des animaux. Chaque territoire de chasse avait son propre intendant qui y surveillait les activités. Les intendants choisissaient les personnes qui y étaient admises pour la chasse en plus de déterminer le moment et les endroits réservés pour ce faire. Ils veillaient à la préservation de la faune en déterminant les mesures à prendre afin d'éviter toute chasse excessive. La relation entre les Cris et la terre pouvait se comparer à celle de l'enfant et de sa mère nourricière. (Ibid.)

Pour ce qui est des évolutions du 20e siècle, le manuel retient que « la présence du gouvernement canadien a commencé à se faire sentir à l'intérieur de l'Eeyou Istchee » dès son début, de façon à perturber la chasse : « Au cours des années 1920, la population de castors a décliné soudainement, probablement en raison de la hausse du nombre de piégeurs non autochtones, Dans les années 1930, le gouvernement a interdit de tuer les castors, mesure que les Cris ont appuyée et qu'ils ont contribué à faire respecter. » (p. 248) Ainsi, et dans le programme de conservation qui a suivi, les Cris ont agi en bonne entente avec le gouvernement et ont travaillé dans ses services créant ainsi une perpétuité :

> La population de castors s'est rétablie au cours des 20 années qui ont suivi. Le gouvernement a alors saisi l'occasion pour mettre en œuvre un programme de conservation. Des territoires de chasse étaient définis et le gouvernement instaurait le système de maitres de trappe. Les anciens intendants sont devenus maitres de trappe - surveillant la population de castors dans leurs territoires de chasse respectifs. (Ibid.)

Les années 1940 virent l'installation d'une administration selon le modèle prévu par La Loi sur les Indiens dont le manuel rend compte sans pendre parti :

> Au cours des années 1940, le gouvernement veillait à l'établissement des bandes dans chaque communauté et le ministère des Affaires indiennes préparait une liste des membres pour chaque réserve. Les bandes étaient sous la gouverne de la Loi sur les Indiens qui dressait les grandes lignes du système électoral et définissait la taille des conseils de bande. L'aide sociale était désormais offerte dans les réserves. (Ibid.)

L'exploitation minière et d'autres activités industrielles des décennies suivantes ont eu des répercussions environnementales négatives que les Cris ont cependant réussi à faire cesser, d'après le manuel :

> Au cours des années 1950 et 1960, le gouvernement s'est rendu compte du potentiel en minerais de l'Eeyou Istchee. Des routes et des chemins de fer étaient construits dans le sud de l'Eeyou Istchee. Des villes et des mines sont apparues dans les territoires de chasse cris. Une usine de pâtes et papiers était ouverte dans l'Eeyou Istchee en 1965. Des problèmes environnementaux ont accompagné ces nouveaux développements : les eaux usées provenant des mines tuaient le poisson et affectaient le goût de la viande des animaux vivant près des eaux polluées. Les déchets de l'usine étaient déversés dans l'eau et une quantité importante de mercure était libérée dans l'environnement. On utilisait des produits chimiques le long des routes pour prévenir la croissance d'arbustes. Des animaux essentiels à l'alimentation des Cris se nourrissaient de ces arbustes, ce qui les inquiétait. Les Cris ont réussi à convaincre le gouvernement de cesser cette pratique. (Ibid.)

Toujours d'après le manuel, quand « la baisse du prix de la fourrure a engendré une baisse des activités commerciales dans les années 1950. » les piégeurs cris ont pu « compenser la diminution des revenus » en travaillant « comme salariés (à des tâches n'exigeant pas de qualifications particulières) pendant l'été, retournant en forêt vivre de la chasse et du piégeage pendant l'hiver. » (Ibid.) Il y a eu, tout de même des pressions de la part du gouvernement, remportant un certain succès :

> Le gouvernement croyait que les Cris abandonnaient finalement leur mode de vie pour devenir salariés. Voulant encourager les Cris dans ce sens, le gouvernement a commencé à leur retirer l'aide sociale ; il pensait qu'un plus grand nombre de Cris seraient ainsi forcés d'obtenir des emplois et de délaisser la chasse comme gagne-pain. Il a aussi voulu assurer la permanence des réserves en y construisant des maisons. Au cours des années 1950 et 1960, de plus en plus de gens ont abandonné la chasse et le piégeage au profit d'emplois rémunérés. (p. 249)

La scolarisation des enfants et l'installation des pensionnats sont également abordés sur un ton neutre, dépourvu de toute critique, à part le fait que les Cris ne participaient pas aux décisions sur les contenus ou le personnel enseignant. Le texte est accompagné d'une photo montrant une douzaine d'enfants souriants avec leurs moniteurs, les « Pères oblats Ethier et Greneau avec un groupe de pensionnaires de l'école de missionnaires À Fort-George, Janvier 1946 » :

> A la même époque, un plus grand nombre d'enfants cris ont commencé à fréquenter l'école. Environ les deux tiers des enfants quittaient leurs parents et familles pour aller étudier. Les Eglises anglicane et catholique ont géré les premiers pensionnats, de même que les services de santé pour les Cris. A la fin des années 1960, le gouvernement prenait à sa charge les services éducatifs et de santé. Des écoles locales étaient établies, ce qui permettait aux enfants d'aller à l'école tout en vivant avec leurs parents dans la communauté. Les enfants dont les parents vivaient toujours en forêt pendant l'hiver devaient loger chez des membres de la famille ou en résidence. Le ministère des Affaires indiennes s'occupait de ces écoles. Les membres de la communauté ne participaient pas à la prise de décision touchant les programmes scolaires et le personnel enseignant. L'anglais était la langue d'enseignement dans les écoles et pratiquement personne ne parlait français. (Ibid.)

Une photo montre « Des campements à Fort-George. Au loin, on voit un magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Juillet 1927 » (p. 248)

L'économie s'était affaiblie dans les années 1970 :

> Dès les années 1970, l'économie crie avait beaucoup changé. La population avait aussi énormément augment et il n'y avait plus suffisamment d'emplois. Le chômage était répandu dans toutes les communautés. La grande majorité de la population vivait toujours de la chasse, de la pêche et du piégeage, même si un grand nombre de Cris occupaient aussi un travail saisonnier. Un plus petit nombre de Cris détenaient un emploi permanent, mais certains arrondissaient leurs fins de mois en chassant et en piégeant. (p. 249)

Le système de santé offert par le gouvernement était fonctionnel, sans être parfait :

> Le gouvernement fédéral a mis sur pied des infirmeries dans les communautés et a fourni des services hospitaliers à Moose Factory et à Montréal. Dans les années 1970, un hôpital régional était construit à Fort-George (Chisasibi) et un hôpital provincial à Chibougamau, dans lesquels les patients cris étaient transférés au besoin. La distance limitait donc les soins de santé. Les infirmières dans les communautés parlaient

> surtout le français, obstacle de taille entre elles et leurs patients cris. En cas d'hospitalisation, les malades devaient s'adapter à un environnement étranger, ajoutant souvent un stress additionnel. (Ibid.)

Cette première section est complétée par deux encadrés, sans lien explicite avec les textes : « En 1958, les gens vivant au poste Old Factory sont réinstallés dans un nouveau village du nom de Nouveau-Comptoir aujourd'hui Wemindji. » (p. 248) et « Les attelages de chiens ont constitué un moyen de transport privilégié jusque dans les années 1960 alors que les gens ont commencé à se servir plus souvent de motoneiges. » (p. 249)

Une section spécifique traite ensuite de La Convention de la Baie James et du Nord québécois (p. 250). Accompagné d'une carte pour permettre de situer le projet hydroélectrique de la Baie James et les zones qui en subiront les effets (p. 250), le texte relate les événements qui avaient précédé l'accord :

> En 1971, sans avoir consulté les Cris, le gouvernement du Québec annonçait un projet hydroélectrique d'envergure à la Baie James. Ce projet touchait un grand territoire autour de la côte est de la Baie James. Le gouvernement était d'avis que les Autochtones du Nord québécois n'avaient aucun droit sur le territoire ni aux ressources consacrées au projet. Les Cris allaient subir des effets dont ils ne pouvaient alors imaginer l'ampleur. (Ibid.)

Le gouvernement du Québec justifiait le projet par la nécessité à la croissance économique de la province, dans le contexte de la crise du pétrole et s'est mis à l'œuvre :

> Le gouvernement a même affirmé que les Autochtones vivant dans la région concernée en sortiraient avantagés. Il a construit une route vers le nord, traversant l'Eeyou Istchee et des territoires de chasse sans informer les Cris ni leur demander la permission. On projetait de bâtir un aéroport et des baraques qui serviraient pendant la construction du complexe hydroélectrique principal. II fallait détourner trois rivières importantes dans La Grande ; bâtir plus de cent kilomètres de digues, ériger quatre grands barrages et creuser huit réservoirs ; inonder une région de 8 722 kilomètres carrés ; raser plus de 900 kilomètres de forêts pour les lignes à haute tension vers le sud. Aux yeux du gouvernement, il ne s'agissait que de la première étape d'un développement en trois phases pour exploiter le potentiel hydroélectrique du territoire cri. (p. 251)

Or, les Cris n'allaient pas accepter ce projet et ont commencé, d'abord en vain, par protester :

> Les Cris vivant en forêt ont commencé à rencontrer des arpenteurs et des travailleurs de la construction sur leur territoire. Ils n'ont appris ce qui se passait que lorsque le projet a été annoncé. Quand Philip Awashish de Mistissini a lu dans un journal de Montréal que la Rupert allait être endigué, il a veillé à réunir chez lui, à la fin juin 1971, des représentants des villages cris du Nord québécois. Les Cris ont demandé l'intervention du ministre des Affaires indiennes. Le gouvernement fédéral a préféré ne rien faire, craignant de provoquer les sensibilités séparatistes au Québec. (Ibid.)

Organiser la résistance commune fut tout un défi

> Il fallait à tout prix que les Cris se regroupent en tant que Nation pour lutter contre ce projet. C'était le seul moyen. Ils ne pouvaient plus vivre en villages séparés et en unités familiales individuelles. L'heure était au regroupement et à l'organisation politique. N'ayant pas d'organisme régional, les Cris du Nord québécois ont fait appel à l'Association des Indiens du Québec (AIQ), un des organismes autochtones qui recevait de l'aide financière en vue des revendications territoriales. L'AIQ a embauché Philip Awashish et le Chef Billy Diamond de Waskaganish pour organiser la résistance crie au projet de la Baie James. Billy Diamond et Philip Awashish ont fait une tournée des villages cris pour expliquer aux résidants le plan gouvernemental. Ils y ont discuté des effets du projet sur le territoire et l'environnement. (Ibid.)

Ceux-ci étaient de taille et menaçaient profondément les modes de vie des Cris

> La moitié des milieux humides de l'Eeyou Istchee seraient inondés, détruisant l'habitat naturel des castors et de la sauvagine qui y vivaient. La variation des niveaux de l'eau des réservoirs empêcherait de plus ces animaux de se reproduire et réduirait leur population. Les poissons seraient aussi affectés et des zones forestières seraient détruites. Les Cris se préoccupaient donc de pouvoir continuer à gagner leur vie en chassant et craignaient de voir le projet menacer leur territoire, leur culture, leur société. (Ibid.)

Or, comme « dans les années 1970, les Canadiens commençaient à se sensibiliser aux problèmes environnementaux » il a été possible d'attirer, sur le projet de la Baie James, « l'attention des médias sur la scène internationale » : « Les médias ont beaucoup couvert la lutte des Cris et des Inuits du Nord québécois pour contrecarrer le gigantesque développement hydroélectrique. Les questions environnementales entourant le projet ont suscité l'intérêt au Canada, aux Etats-Unis et en Europe. »

Enfin, une rencontre eut lieu en 1972, entre les Cris et les Inuits du Nord québécois et le premier ministre Robert Bourassa et son cabinet à Québec, qui a déçu :

> La rencontre n'a presque rien donné, malgré une présentation émouvante quant à l'importance que revêtent pour les Autochtones le territoire et ses ressources. Le premier ministre a même fait montre d'impatience et d'un manque de sensibilité en quittant soudainement la rencontre alors qu'un ainé faisait une présentation, insultant par le fait même les dirigeants cris et inuits. (p. 251-2)

Il a été possible cependant de ralentir le chantier, puis la cause Kanatewat et al c. La Société de développement de la Baie James, « au nom du Chef Robert Kanatewat de Fort-George (Chisasibi), mais aussi de l'ensemble des communautés cries du Québec » (p. 252) a été portée devant la Cour supérieure du Québec, entourée d'un grand intérêt de la part des Cris, conscients de son « immense impact dans la lutte des Cris pour la sauvegarde de leur territoire » (Ibid.) :

> Les audiences devant le juge Malouf ont été longues et fort complexes. Nombre de Cris, jeunes et vieux, ont témoigné pour expliquer leur lien à la terre, la nature sacrée de l'environnement naturel et l'importance de leur mode de vie traditionnel. On a aussi fait appel à des scientifiques qui ont décrit les impacts environnementaux graves qui résulteraient vraisemblablement du projet. (Ibid.)

Le manuel consacre beaucoup d'attention aux défendeurs du projet : Hydro-Québec, la Société de développement de la Baie James et la Société d'énergie de la Baie James :

> Ils ont prétendu que le projet hydroélectrique n'affecterait pas tellement les Cris. Les avocats du gouvernement ont soutenu que la nourriture provenant de la chasse, de la pêche et du piégeage constituait moins de la moitié de l'alimentation autochtone, que les Cris ne vivaient plus de cela, mais qu'ils dépendaient du travail salarié et des subventions de l'Etat. De plus, ils ont soutenu que les Cris vivaient maintenant dans des villages, qu'ils avaient abandonné leur culture pour adopter les mœurs canadiennes. Selon eux, les impacts environnementaux seraient minimes et l'arrêt du projet hydroélectrique nuirait à l'ensemble de la population du Québec, les Cris ne représentant qu'une petite portion de la population du Québec. De plus, le gouvernement estimait que les Cris n'avaient aucun droit au territoire qu'ils occupaient. (Ibid.)

Or, le jugement rendu donnait raison aux Cris : « Le juge déclarait que les responsables du développement hydroélectrique n'avaient pas la permission d'entrer sur le territoire de la Baie James, que le projet aurait des effets dévastateurs pour les Cris et les Inuits, et qu'il devait être stoppé jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur la demande d'injonction permanente des Cris. » (Ibid.)

Tout de suite après, cependant, « la décision était renversée par la Cour d'appel du Québec, invoquant que le projet hydroélectrique profiterait à beaucoup plus de Québécois qu'il nuirait aux Autochtones. La décision du juge Malouf devait toutefois renforcer la position des Cris et affaiblir celle du Québec », selon une autre logique :

> L'extension des frontières du Québec en 1912 devait servir la cause des Cris et des Inuits. En effet, les Cris n'avaient pas été consultés lorsque le gouvernement du Canada a étendu les frontières du Québec pour y inclure le territoire cri dans le Nord québécois. Mais il avait déclaré que le Québec devait, au préalable, régler les revendications territoriales et cessions de terres avec tous les peuples autochtones de la région. (voir

> chapitre 14.) Aucune revendication territoriale n'ayant été réglée avec les Autochtones du Nord québécois, tout groupe d'Autochtones vivant dans la région aurait pu s'adresser aux tribunaux pour exiger un traité. (Ibid.)

Sur cette base, la position des Cris pour négocier était favorable car le Québec devait craindre « la fuite des investisseurs et des contestations additionnelles de la part des Cris ». Pour « en arriver à une entente », le Québec a fait une première offre, rejetée comme insuffisante, puis en 1974, tandis que les travaux hydroélectriques débutaient, des discussions intenses avaient lieu entre le Canada, le Québec et les Cris afin d'arriver à un compromis. » (p. 253) Pendant ce processus, les Cris ont créé leur propre association et étaient plus proches des Inuits que des Autochtones du Québec :

> Au début du projet, les Cris s'étaient tournés vers l'Association des Indiens du Québec, l'instance politique représentant les Autochtones dans la province. Ils se sont toutefois rendus (sic) compte que l'organisme, défendant surtout les intérêts des Autochtones du sud, ne pourrait défendre efficacement les leurs. En 1974 et 1975, les Cris formaient le Grand Conseil des Cris du Québec. Le Grand Conseil avait comme mission de protéger les intérêts politiques, sociaux et économiques des Cris. Les Inuits du Nord québécois créaient aussi leur propre regroupement politique, la Société Makivik. Ces deux organismes ont joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le projet de la Baie James et parvenaient éventuellement à stopper la Phase II du projet visant à endiguer la Grande rivière de la Baleine. Ne pouvant trouver un terrain d'entente pour amorcer les discussions, les négociations ont été extrêmement ardues. Ni les Cris, ni les Inuits n'étaient prêts à abandonner leur identité autochtone et à être assimilés. Pour sa part, le gouvernement n'avait aucunement l'intention d'abandonner son projet. (Ibid.)

Finalement, la proposition du gouvernement fédéral d'instituer « une forme clairement définie d'autonomie gouvernementale » avec « des titres fonciers sur certains territoires » a été concrétisé par « l'obtention d'un territoire réservé exclusivement à leur usage, soit pour la chasse, la pêche et le piégeage. »

Les enjeux pour les Cris, selon le manuel, étaient les suivants :

> Les Cris voulaient préserver leur mode de vie traditionnel. […] Les Cris voulaient aussi administrer les hôpitaux, les écoles et les autres institutions desservant leurs communautés et gérées par les gouvernements fédéral et provincial. Les négociateurs cris ont demandé aussi que des procédures soient mises en place pour protéger l'environnement de leur territoire et une compensation financière pour ce qu'ils cédaient. (p. 253-4)

Les signatures de l'accord en 1975 et de l'entente de principe préalable en 1974 sont accompagnées par trois photos : celle de « La signature de la convention de la Baie James et du Nord québécois à Québec le 11 novembre 1975 » montrant : « Roland Giroux, Jean Cournoyer, John Ciaccia (membre de L'Assemblée nationale). Billy Diamond (Grand Chef des Cris du Québec), Judd Buchanan (ministre fédéral des Affaires indiennes), le premier ministre Robert Bourassa, Gérard D. Lévesque, Charlie Watt (président de l'Association des Inuits du Nouveau-Québec), Robert A. Boyd, Charles Boulva » (p. 253) une autre de la même occasion montrant « Billy Diamond Grand Chef du Grand Conseil des Cris du Québec donnant la main à Judd Buchanan, ministre fédéral des Affaires indiennes » (p. 254) et enfin celle de l'entente de principe, une année auparavant, le 15 novembre 1974, à Montréal montrant : « Judd Buchanan (ministre fédéral des Affaires indiennes), Charlie Watt (président de l'Association des Inuits du Nouveau-Québec), Robert Bourassa le premier ministre du Québec, John Ciaccia (membre de L'Assemblée nationale du Québec et négociateur en chef), Jean Chrétien (président du Conseil du trésor du Canada et ancien ministre des affaires du Nord) et Billy Diamond (Chef des Cris) ». (p. 254)

Le manuel ne cache pas que l'entente préalable ne faisait pas l'unanimité : « De nombreux Cris ne voulaient pas qu'on l'accepte » (Ibid.) et résume ainsi le résultat de l'accord définitif, signé entre les Cris, les Inuits, les Gouvernements du Québec et du Canada, la Société de développement de la Baie James, Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James ». Le projet final, en revanche, paraissait plus acceptable : « Les Cris et les Inuits parvenaient à conserver une partie du territoire, obtenaient l'autonomie gouvernementale et une compensation monétaire en échange de certains droits ancestraux et de leur consentement au projet de la Baie James. En 1976, les Cris entérinaient le traité presque à l'unanimité. » (Ibid.)

Un encadré sans rapport explicite avec le texte figure à la même page : « En 1976, le nouveau village de Waswanipi était construit et en 1979, Nemaska était construit sur le lac Champion. » (Ibid.)

Ensuite le manuel précise les compensations obtenues par les Cris au titre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, d'abord : « la somme de 150 millions de dollars, versée en deux tranches de 75 millions. Le premier paiement couvrait une période de dix ans, le second, les dix années suivantes. » (p. 255) ensuite la reconnaissance du « droit des Cris de chasser, de pêcher et de piéger sur le territoire qu'ils avaient traditionnellement exploité ». Le texte explique que ces droits étaient variables, selon la catégorie attribuée aux différents territoires :

> Elle accordait aussi plus d'importance à la pratique de la chasse par les Cris que par les non-Autochtones. Certaines zones étaient réservés à l'usage exclusif des Cris. Il s'agit des terres de la catégorie II. Les Cris se sont aussi assurés de pouvoir se prononcer sur les mesures de préservation de la faune éventuellement initiés par les gouvernements fédéral et provincial. Le seul territoire sous le contrôle des Cris sont les terres de la catégorie I. Situées autour des villages cris, elles représentent environ 5 000 kilomètres carrés sur un total de 375 000 kilomètres carrés visés par la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Une carte précise les terres des catégories I et II (p. 256) et un tableau en précise ainsi la situation juridique :

> Terres de la catégorie I : Réserves ; terres à l'intérieur et autour des communautés cries : il s'agit de terres réservées à l'usage exclusif des Cris.
> Terres de la catégorie IA : Terres de la catégorie I assujetties aux lois et aux règlements du gouvernement fédéral.
> Terres de la catégorie IB : Terres de la catégorie I assujetties aux lois et aux règlements du gouvernement du Québec.
> Terres spéciales de la catégorie IB et I : Terres pour lesquelles le gouvernement du Québec dispose de droits particuliers de développement.
> Terres de la catégorie II : Terres sur lesquelles les Cris ont des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage ; ils ne peuvent toutefois s'y établir de façon permanente.
> Terres de la catégorie III : Terres exclues des catégories I et II. Les Cris peuvent y poursuivre leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, comme le reste de la population y a accès.
> (p. 255)

Par ailleurs,

> La Convention de la Baie James et du Nord québécois a accordé aux Cris une autonomie gouvernementale limitée ; la responsabilité en matière de services de santé, de services sociaux et d'éducation ; un certain contrôle sur les services de police et l'administration de la justice, ainsi qu'un programme de sécurité du revenu à l'intention des chasseurs et des piégeurs cris. La Convention prévoit aussi des études d'impacts environnementaux et une consultation des Cris pour toute autre exploitation éventuelle de leur territoire. (p. 256)

Ultérieurement, la Loi sur les Cris et les Naskapis de 1984 « pour respecter l'obligation des gouvernements d'accorder l'autonomie gouvernementale aux Cris » est venue remplacer la Loi sur les Indiens :

> Première loi canadienne permettant aux Autochtones de se gouverner par eux-mêmes, la Loi a constitué un événement marquant. Dès lors, les Cris pouvaient vivre en tant que communautés autonomes. La Loi créait un précédent pour les revendications d'autonomie gouvernementale d'autres Premières Nations au cours des années 1980 et 1990 et pour celles à venir.

Elles couvre : le pouvoir et l'autorité des bandes, les règlements encadrant les réunions des bandes, les processus électoral et référendaire, l'administration financière, l'enregistrement des terres, la transmission des droits de propriété par succession, le système de scrutin, l'administration de la justice et le rôle de la Commission Crie-Naskapie. Cette dernière contrôlait le respect de la Convention et avait déjà deux ans après sa constitution constaté que le gouvernement n'avait pas honoré ses obligations financières. De plus

> Au moment de la signature de la Loi sur les Cris et les Naskapis, une entente de financement était aussi signée car les Cris éprouvaient des problèmes à faire respecter les engagements financiers des gouvernements fédéral et provincial. Contrairement à ce qui avait été entendu dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois, le gouvernement fédéral n'avait pris aucune mesure pour instaurer un processus de financement pour le nouveau gouvernement cri. (p. 258)

Sur deux pages, le manuel fournit un encadré résumant la chronologie des événements autour de la Convention, qui cependant ne concerne que les Cris en laissant de côté les Inuits :

> Avril 1971 : le premier ministre Bourassa fait l'annonce du projet hydroélectrique de la Baie James dont les coûts sont estimés à près de 6 milliards de dollars et qui inondera des territoires de chasse exploits par les Cris.
> Juin 1971 : rencontre de certains dirigeants cris qui décident de s'opposer au projet avec l'aide de l'Association des Indiens du Québec.
> Mai 1972 : l'Association des Indiens du Québec, assistée de ses avocats, entame des procédures judiciaires pour stopper le projet et obtenir une injonction permanente pour protéger les terres cries.
> Octobre 1972 : les Cris intentent un procès contre la société de développement de la Baie James (SDBJ) et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), les deux organismes en charge du projet.
> Novembre 1973 : un juge tranche en faveur des Cris et fait stopper temporairement les travaux. La SDBJ et la SEBJ en appellent de la décision.
> Novembre 1973 : le juge de la Cour d'appel renverse la première décision. Il soutient que les sommes investies dans le projet par la SDBJ et la SEBJ, ainsi que les avantages pour l'ensemble de la population, dépassent la valeur des dommages éventuels au territoire cri et aux Autochtones.
> Août 1974 : les Cris se retirent de l'Association des Indiens du Québec et forment le Grand Conseil des Cris du Québec. Ils souhaitent en arriver à une entente avant l'échéance de novembre.
> Novembre 1974 : le Gouvernement du Québec et les Cris signent une entente de principe et se donnent un an pour en préciser les détails.
> 1975 : le barrage est construit sur La Grande et les travaux de détournement de la rivière Opinica débutent.
> Novembre 1975 : des négociations intenses et une consultation continuelle des membres des communautés cries sur chaque clause mènent à la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.
> 1976 : l'application des programmes cris prévus à la Convention commence.
> 1977 : le Conseil régional cri pour les services de santé et les services sociaux prend la responsabilité des services hospitaliers et des infirmeries au sein des communautés cries.
> 1978 : la Commission scolaire crie remplace les instances provinciales et fédérales pour la gestion des écoles et commence à fonctionner sous la gouverne du ministère de l'éducation du Québec.
> 1980 : Hydro-Québec entame les négociations entourant la Phase II du projet de la Baie James sur la Grande rivière de la Baleine.
> Décembre 1985 : la Phase I du projet La Grande est terminée.
> Mars 1988 : le premier ministre Bourassa annonce le début des travaux de la Phase II du projet La Grande. (p. 257-8)

Dans sa section « Le gouvernement Eeyou et la Société » le manuel se montre satisfait des progrès obtenus par l'autonomie depuis l'accord et décrit son fonctionnement administratif :

> Après la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, les bandes cries du Nord québécois ont connu une évolution rapide et importante dans la manière de gouverner. Alors qu'auparavant, c'était le ministère des Affaires indiennes qui contrôlait les bandes en vertu de la Loi sur les Indiens en vigueur avant la Convention, ce rôle était désormais dévolu, au palier régional, au Grand Conseil des Cris du Québec (GCCQ), signataire de la Convention. Le GCCQ était formé du chef de chacune des huit communautés (il en existe présentement neuf avec l'inclusion d'Oujé-Bougoumou). S'ajoute un représentant élu pour chaque communauté. Un grand chef désigné par le peuple en assume la présidence. Le Grand Conseil est l'instance politique qui représente les Cris. L'Administration régionale crie (ARC) voit à l'administration du Grand Conseil. L'ARC est composée du chef et d'un autre membre de la bande de chaque communauté. Elle a été établie en 1982 pour permettre au Grand Conseil de se concentrer sur les questions politiques. Les fonctions administratives de l'ARC visent notamment les entreprises cries, le logement, l'éducation, les services sociaux et les services de santé. L'ARC coordonne et administre les programmes en place dans les communautés cries. L'administration se fait avec le consentement des communautés. Les fonctions politiques et administratives ont été divisées afin de fournir des services efficaces et clairement définis. Les conseils de bande voient aux enjeux locaux. Le conseil de bande est formé du chef et de membres élus par le peuple. Depuis 1974, le rôle du chef est devenu plus exigeant. Non seulement le chef préside le conseil de bande, mais il doit aussi représenter la communauté auprès du GCCQ et de l'ARC. (p. 258-9)

Une attention particulière est accordée au domaine de l'éducation, désormais régie de façon autonome :

> La mise sur pied de la Commission scolaire crie (CSC) découle des dispositions de la Convention prévoyant l'établissement d'organismes autochtones régionaux en matière d'éducation. La CSC a le pouvoir de satisfaire les besoins locaux, qu'il s'agisse de programmes d'études, d'année scolaire, d'embauche d'enseignants autochtones, de l'enseignement en cri ou d'ententes avec d'autres institutions d'enseignement. Elle est responsable de l'ensemble des écoles dans les communautés cries, de l'éducation pour adultes et de l'enseignement postsecondaire. Les commissaires sont des représentants de chaque communauté crie au sein de la CSC. L'éducation a joué un rôle de premier plan dans le développement du leadership cri tel qu'on le connait aujourd'hui. Les dirigeants cris, au fait aussi bien des manières de faire cries que non autochtones, ont été essentiels à l'avancement de leur peuple. (p. 259)

Cette fois, le mode de vie traditionnel n'est pas présenté comme le seul valorisé par les Cris, mais comme une alternative dans le cadre d'un libre choix : « L'éducation est perçue comme un moyen de préparer les jeunes à la vie. Les jeunes peuvent désormais choisir la vie traditionnelle en forêt ou un travail salarié. » (Ibid.) Rien n'est dit ici, cependant, sur les résultats de cette option.

Un encadré précise la liberté d'un autre choix :

> Les lois québécoises sur la langue ne s'appliquent pas aux Cris, la langue crie étant protégée par La Convention de la Baie James et du Nord québécois : Voilà pourquoi les enfants des Cris peuvent choisir l'anglais ou le français comme langue d'enseignement, indépendamment de la langue d'enseignement de leurs parents. (Ibid.)

Le manuel ne fournit pas non plus de chiffres sur les effectifs résultant de cette option. En revanche, le « profil de la scolarisation » en 1996, établi par « l'équipe responsable de la santé publique du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James » (p. 259) montre le retard à combler : parmi les 15 ans et plus, 36% en Eeyou Istchee (population autochtone) ont un diplôme d'études secondaires, comparé à 65% de l'ensemble du Québec ; pour les diplômes universitaires, les pourcentages sont de 2% vs. 12% respectivement.

Un autre domaine crucial est celui du social et de la médecine, dont le manuel explique les nouvelles structures avant d'évoquer les enjeux auxquels il s'agit de faire face :

> Le Conseil cri de la santé et des services sociaux (CCSSS) a été établi après la signature de la Convention de la Baie James. Il est responsable de l'hôpital, des infirmeries et des services sociaux. Le CCSSS est composé de représentants de chaque communauté crie. Son siège social est à Chisasibi, où se situe l'hôpital, et le Conseil y assume toutes les fonctions administratives. L'établissement du CCSSS a amélioré la prestation des services aux Cris sur le plan de la langue et de la culture. La plupart des professionnels et médecins que le CCSSS embauche sont non autochtones, tout comme c'est le cas des infirmières, quoique cette situation commence à changer. Le besoin existe toujours pour des médecins, des dentistes et des spécialistes de la santé autochtones. Les Cris ont mis en œuvre un système qui les relie aux réseaux de santé provinciaux et en vertu duquel les patients peuvent être transportés en avion vers des centres urbains, en cas d'urgence ou lorsque des traitements spécialisés sont requis. On fait aussi appel à des interprètes cris locaux pour éliminer la barrière linguistique entre le personnel médical et les Cris. Les maladies liées à un changement d'alimentation sont très répandues au sein des communautés. Rares avant les années 1980, le diabète et les maladies du cœur ont augmenté chez les Cris depuis l'arrivée d'aliments transformés venant du sud. Auparavant, les Cris vivaient du territoire, leur travail était physiquement exigeant et ils se nourrissaient surtout d'aliments non transformés. Le changement radical de leur régime de vie a été accompagné d'une incidence élevée du diabète. Aujourd'hui, les gens consomment une grande quantité de sucre et d'aliments transformés, leur vie étant aussi plus sédentaire. Santé Québec a identifié d'autres problèmes de santé dans la population crie à savoir, l'obésité, l'hypertension chez les femmes et la cigarette chez les jeunes. (p. 259-60)

Un encadré sur l' « état de santé » donne les informations suivantes provenant de « Statistics on health and factors affecting health in Eeyou Istchee, équipe responsable de la santé publique Conseil cri de la santé et des services sociaux ». Elles ne confirment d'ailleurs pas la prédominance des effets d'une malnutrition, même s'ils sont notables :

> La chlamydia est la maladie la plus fréquemment signalée, soit 84 cas en 1999. Le taux de chlamydia de l'Eeyou Istchee est de 813 (par 100 000 par année) comparativement à 87 pour le Québec. La gonorrhée affectait 18,7 personnes par 100 000 par année dans l'Eeyou Istchee de 1995 à 1999 comparativement à 7,5 pour le Québec en 1997.
> 11 % des adultes (p. 15 ans et plus) ont été déclarés diabétiques (en 2000). Ce chiffre grimpe à plus de 30 % pour les 50 ans et plus.
> Même si une pondération de l'obésité dans l'Eeyou Istchee devrait être faite par rapport au taux dans la population blanche, l'obésité est élevée et augmente, selon des études menées en 1983, 1989 et 1991. En 1991, 10 % des hommes et 28 % des femmes avaient un indice de masse corporelle de 35 ou plus. (p. 260)

Malgré ces problèmes, des progrès importants ont été faits pour l'espérance de vie, comme le souligne le manuel : « L'espérance de vie a augmenté dans la population autochtone. Des recherches indiquent que, de 1976 à 1986, l'espérance de vie est passé de 59,8 à 63,8 ans chez les hommes et de 66,3 à 71 ans chez les femmes. » (p. 262) Un tableau établi par, l'« équipe responsable de la santé publique Conseil cri de la santé et des services sociaux » comparant les taux de décès (cas par an sur 100 000 personnes) entre Eeyou Istchee et le Québec, donne les chiffres suivants : cancer : 149,9 vs. 217,5 ; problèmes respiratoires : 149,9 vs. 64,3 ; diabète : 42,5 vs. 19,2 ; problèmes gastro-intestinaux : 54,7 vs. 26,5 ; automobiles : 26,7 vs. 11,2. (Ibid.)

Enfin, le manuel identifie des problèmes sociaux attribuables aux récents changements et les efforts entrepris d'y faire face :

> Plusieurs problèmes sociaux qui sont apparus au cours des trente dernières années sont reliés aux effets du développement de la Baie James. Il semble y avoir eu une augmentation du taux d'alcoolisme et de toxicomanie, de suicides et d'accidents automobiles. Jusqu'à un certain point, les Cris vivent toujours du territoire, mais ils sont moins nombreux à en vivre à longueur d'année. Un programme de sécurité du revenu destiné aux chasseurs et aux piégeurs cris a été mis sur pied en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, composée de membres nommés par l'ARC et le gouvernement du Québec, veille à l'administration du programme. Le programme de sécurité du revenu est destiné à aider les Cris qui veulent vivre de la chasse et du piégeage. Il fournit un revenu garanti aux familles vivant en forêt pendant des périodes prolongées. C'est là une façon qui permet aux Cris de sauvegarder leur culture. Pour être admissible au programme, une personne doit consacrer un

> minimum de 120 jours par année aux activités traditionnelles. L'Office calcule les prestations en tenant compte du temps passé à chasser, à pécher et à piéger ainsi que du revenu annuel et de la taille de la famille. Les prestations sont versées quatre fois par an, soit au début des mois de septembre, de janvier et d'avril, ainsi qu'à la fin juin. En 1999, les prestations représentaient environ 77 pour cent des revenus totaux des piégeurs et des chasseurs, qui suppléaient à ces montants par des emplois saisonniers. Un peu plus de 20 pour cent des Cris sont inscrits au programme. Avant la Convention de la Baie James et du Nord québécois, environ 700 familles vivaient de la chasse et du piégeage. La mise sur pied en 1976 du programme de sécurité du revenu a fait grimper ce chiffre à 900. Aujourd'hui, environ 1 200 familles y sont inscrites. (p. 262)

En même temps, les emplois en dehors des activités traditionnelles, encouragées de la sorte, sont devenus plus variés, sans pour autant résorber le chômage :

> La Convention de la Baie James et du Nord québécois a changé les possibilités d'emploi des Cris. Avant la Convention, les gens détenant un emploi travaillaient surtout comme main d'œuvre non qualifiée et seulement 30 personnes environ occupaient des postes administratifs. Dès 1995, quelque 800 Cris avaient un poste administratif et on formait de plus en plus de gens pour des postes de professionnels. Les Cris comptent déjà plusieurs enseignants et quelques infirmières et avocats. L'enseignement universitaire est devenu plus accessible aux Cris et un plus grand nombre font des études collégiales pour obtenir des certificats ou des diplômes. Le chômage dans les communautés cries demeure toutefois un problème. Les emplois reliés au projet de la Baie James ont profité surtout aux gens du sud, non aux Cris. (p. 263)

Un encadré basé sur Peggy Brizinski, *Knots in a String* (Saskatchewan : University Extension Press, 1993, p. 249) donne des informations supplémentaires :

> L'analyse de Richard Salisbury sur les changements économiques entre 1971 et 1981 fait part d'une augmentation de la formation dans les secteurs des mines, de la foresterie, des services de guide et de la construction. Par contre, les emplois obtenus ne correspondaient pas toujours à la formation resue. En 1977, 44 personnes travaillaient dans les mines, la foresterie ou le secteur des services associés au projet La Grande ; seulement 15 personnes occupaient des métiers spécialisés. Plusieurs Cris hésitaient à accepter des emplois qui les éloigneraient de leur foyer et de la chasse. Des entreprises comme celles reliés à la construction, œuvrant dans les villages, offraient plus d'attraits et de chances de succès. Le nombre de Cris travaillant dans des secteurs gérés par des Cris tels que la santé, l'éducation et le logement, a beaucoup augmenté, créant ainsi un secteur tertiaire régional. Le revenu total augmentait de 400 pour cent au cours de la période de 10 ans, le travail salarié représentant une part accrue. Certains investissements provenant des fonds d'indemnisation, dont Air Creebec, ont créé des emplois mais ils ont été affectés par un climat économique difficile. On dépend toujours beaucoup du financement gouvernemental mais, comme le mentionne Salisbury, les terres que les Cris ont cédées ont profité énormément au Québec et au reste du Canada. (Ibid.)

La photo qui y est associée, celle d'une famille nombreuse devant leur maison, à Matagami, au Québec, de 1973 (Ibid.) a un rapport avec ce texte, tandis que d'autres photos sont indépendantes du contenu présenté : celle d'un groupe de personnes « jouant aux dames v. 1949 (Old Factory ?) » (p. 259) associée à l'encadré, lui aussi sans lien avec le texte : « En 1981, les gens de Fort-George sont transféré à leur nouveau domicile – Chisasibi : En 1988, on reconnait la bande d'Oujé-Bougoumou », enfin celle de chasseurs, entourés de personnes les regardant « dépouillant un ours polaire à Fort-George, au Québec, 1973 » (p. 260)

Avec deux autres encadrés, à propos de Wemindji (p. 248) et Waswanipi (p. 254) (cf. supra), c'est la seule allusion que le manuel fait à propos des relocalisations de ces villages.

Pour ce qui est des problèmes sociaux persistants, le manuel souligne les actions prises par les Cris pour les résoudre :

> Les communautés essaient de réagir positivement aux changements sociaux. Les écoles offrent des cours sur la culture et la langue des Cris. Les communautés ont recours au Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les Autochtones pour faire face aux problèmes de dépendance. Le service d'aide social du Conseil cri de la santé et des services sociaux traite des questions d'agressions contre les enfants et entre les conjoints. Les communautés cries ont connu une grande pénurie de logements au cours des années 1980 et 1990. Aujourd'hui, les logements sont surpeuplés et en mauvais état. Un grand nombre se détériorent

> en raison de la moisissure entre les murs. Le surpeuplement et la piètre qualité de l'air sont responsables de nouveaux problèmes de santé. La fréquence de troubles respiratoires dans l'Eeyou Istchee est élevée et les décès qui y sont liés sont plus nombreux que dans l'ensemble du Québec. (p. 264)

C'est à ce problème en particulier qu'est consacré un encadré tiré de *The Effects of Housing Conditions on Health in Chisasibi*, Miyupimaatisiitaau, Hiver 2001, Equipe responsable de la santé publique du Conseil cri de santé et des services sociaux de la Baie James :

> Les résidants de Chisasibi éprouvent des problèmes de santé. Ils ont la pire santé respiratoire au Québec et au Canada : deux fois plus de séjours à l'hôpital, hospitalisation 3 fois plus longue, taux de mortalité 2,6 fois plus élevé, réduction potentielle de l'espérance de vie de 10 fois supérieure en raison des troubles respiratoires. Les jeunes enfants semblent avoir un taux plus élevé d'affection respiratoire réactionnelle, Des habitations insalubres sont liées à un mauvais état de santé. Les études très bien documentées menées partout dans le monde montrent un lien étroit entre les deux. L'humidité et les moisissures dans les habitations causent des troubles respiratoires, une immunisation affaiblie et des maux de tête. Les acariens causent des allergies et une aggravation de l'asthme. Des cas de défaillance rénale (reins) et d'encéphalopathie (affection du cerveau) ont été liés aux mycotoxines (poisons) produits par certains champignons. (Ibid.)

Une toute dernière section du chapitre, consacrée à la décennie de 1990 à 2000, traite d'abord des relations entre les Cris et le gouvernement du Québec en constatant que de nouveaux projets les avaient de nouveau tendues :

> La tension entre le Québec et les Cris montait à nouveau au début des années 1990. En 1989, Hydro- Québec annonçait son intention de mener à terme la Phase II de son projet. La construction de cinq nouveaux barrages allait débuter. La partie nord, première étape du projet, visait à exploiter le potentiel hydroélectrique de la Grande rivière de la Baleine. La partie sud du projet exigerait le détournement et la construction de barrages sur les rivières Nottaway, Broadback et Rupert. Le gouvernement du Québec avait déjà des clients prêts à acheter l'électricité de la Baie James II au Québec, dans l'Etat de New York et au Vermont. (p. 264)

Les raisons de l'opposition que les Cris soulevaient contre ce projet était motivée par les craintes suivantes :

> une augmentation de la contamination en mercure du poisson et de l'eau potable ; la destruction d'habitats naturels, surtout ceux des phoques et de la sauvagine ; de nouveaux emplois pour les gens du sud seulement, sans avantages à long terme pour les gens du Nord; une production coûteuse d'énergie de manière non écologique. (Ibid.)

Un processus juridique a été enclenché avec succès pour empêcher la construction des nouveaux barrages qu'une carte (p. 265) permet de situer :

> Les Cris ont aussitôt tenté de stopper le projet Grande Baleine. La Convention de la Baie James et du Nord québécois prévoyait des études approfondies d'impacts environnementaux, ce qui n'avait jamais été fait. Les Cris ont sollicité l'aide du gouvernement fédéral, responsable de l'environnement, afin qu'il procède à des études d'impacts. Essuyant un refus, les chefs cris intentaient une poursuite contre le gouvernement fédéral en 1991. Les Cris se sont unis à des groupes environnementaux qui s'opposaient au projet Grande Baleine. Ensemble, ils ont organisé une vaste campagne afin de faire passer leur message dans l'Etat de New York et au Vermont. L'odyssée de l'Odeyak jusqu'à New York était certes le point culminant de la campagne. Les tribunaux ont déclaré que la responsabilité des études d'impacts environnementaux incombait au gouvernement fédéral. Les communautés cries devaient être consultées à cet égard, ce qu'Hydro-Québec n'a jamais fait. L'évaluation qu'elle a soumise en 1994 était incomplète et totalement inacceptable. Forcée de faire une véritable évaluation avant de commencer ses travaux, Hydro-Québec a préféré renoncer au projet. Même si les décisions ont favorisé les Cris, ils ont dû consacrer huit millions de dollars à la lutte contre le projet Grande Baleine. (p. 264-5)

Le second référendum sur l'indépendance du Québec est abordé dans ce contexte (tandis que celui de 1980 avait été mentionné dans le cadre d'une présentation plus générale de l'évolution du Québec) par ce seul paragraphe, en tant que nouveau différend et sans discuter les motivations des uns et des autres :

> Une année plus tard, les Cris se retrouvaient à nouveau en désaccord avec le gouvernement du Québec. La province s'engageait dans un nouveau référendum sur la souveraineté. Voulant s'y préparer, les Nations des Cris, des Inuits et des Innus tenaient leurs propres referendums pour décider de rester ou non au sein du Canada advenant la décision du Québec de se séparer. Les trois Nations optaient de rester au sein du Canada - le vote en faveur du Canada atteignait 94 pour cent dans l'Eeyou Istchee. Lors du référendum québécois sur la souveraineté tenu en octobre 1995, 50,6 pour cent votaient pour demeurer au sein du Canada tandis que 49,4 pour cent optaient pour la séparation. (p. 365)

A la page suivante, un encadré rejoint lui aussi ces deux sujets sous le titre : « Cris, en colère : menace pour les barrages et les plans souverainistes » (p. 266), en citant un article de Roy MacGregor du Ottawa Citizen du 8 février 1991 :

> Robert Bourassa va être surpris lorsqu'il faudra que le Québec s'assoit (sic) et énumère ses avoirs au moment d'entamer les procédures de divorce. « Le Québec va apprendre qu'il, n'est pas propriétaire des deux tiers de sa province, » [déclare Billy Diamond, Chef de Waskaganish.] Le Grand Chef de la Nation huronne, Max Gros-Louis, va encore plus loin. « S'ils veulent quitter avec 15% du territoire, » ajoute Gros-Louis, « qu'ils le fassent – ce 15% est en grande partie déjà pollué de toute façon. » Gros-Louis s'appuie sur le nombre de revendications territoriales entamées par les Autochtones contre la province. Diamond, toutefois, se sert de faits historiques et d'une interprétation de la Constitution. Les Cris sont d'avis...qu'ils pourraient facilement faire valoir que la séparation du Québec annulerait automatiquement La Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975. « Il ne faut pas oublier, poursuit Diamond, « que les Cris ont signé une entente constitutionnelle avec le Canada et la province de Québec alors qu'elle faisait partie du Canada. Nous, n'avons rien signé avec un-Québec indépendant. » « Les Cris pourraient finir par avoir le contrôle de tout le Nord québécois. » Mais, ayant à l'esprit l'obsession bien connue de Bourrassa pour l'énergie hydroélectrique et le rôle important de la Baie James dans l'économie du Québec, Diamond sourit. « Remarquez, » précise-t-il, « que les Cris pourraient bien être la tribu qui arrive à garder le Québec au sein du Canada. » (p. 266)

Un troisième contentieux impliquant à nouveau les gouvernements provincial et fédéral concernait les forêts :

> En 1998, les Cris intentaient une nouvelle poursuite contre les gouvernements du Québec et du Canada au sujet, cette fois, des forêts. Les coupes à blanc dans le Nord québécois ont causé des effets désastreux sur les terrains de chasse cris, menaçant sérieusement le mode de vie cri. La poursuite crie de 1998 soutenait que la Convention de la Baie James et du Nord québécois protège le mode de vie traditionnel des Cris, menacé par le Québec, le Canada et les sociétés forestières. Les Cris ont eu gain de cause en décembre 1999 mais le gouvernement du Québec en a appelé de la décision devant la Cour suprême. Une décision se fait attendre et Québec continue toujours de nier l'importance de l'impact des coupes en forêt sur la vie des Cris. (p. 365-6)

La conclusion de cette section retient d'abord les changements négatifs pendant le 20^{e} siècle, pour la nature et pour les humains :

> Au cours du dernier siècle, des changements radicaux ont bouleversé la vie des Cris et dans l'Eeyou Istchee. Les plus importants sont certes liés au développement hydroélectrique. Les animaux, les poissons et les oiseaux de la région subissent toujours les effets des modifications apportées aux cours d'eau et au territoire. Les rives naturelles ont changé, affectant les habitudes de migration des outardes et des caribous, si importants dans la vie des Cris. La végétation submergée a libéré du mercure dans l'eau, empoisonnant le poisson et les Cris qui s'en nourrissent. On a remarqué une accumulation de mercure dans les organes et le cerveau de plusieurs Cris. Des aliments transformés ont dû remplacer en partie le poisson, source alimentaire de base des Cris jusqu'alors. On est loin de connaitre tous les effets des changements alimentaires sur la santé des Cris. Le développement a aussi submergé des camps de chasse et des tertres funéraires, particulièrement importants aux yeux des Cris. (p. 366)

La page suivante est entièrement consacrée à la reproduction d'extraits de l'article « Autochtones au cœur d'un débat sur la foresterie qui s'impose de plus en plus au Québec » par Alex Rostin au *First Notions Messenger*, en mars/avril 2001, i.e. peu avant la parution du manuel. L'auteur y décrit le site d'une coupe forestière, 600 km au nord de Montréal et les routes « qui découpent les terrains de chasse traditionnels des familles cries dans la région. » (p. 367) et l'émergence d'un mouvement de protestation cri, la poursuite lancée « contre le

Québec, Ottawa et deux douzaines de sociétés forestières », toujours en suspens. L'article conclut sur l'affirmation que les Cris n'allaient pas abandonner leurs terres : « Leur territoire n'est pas à vendre car ils en ont besoin pour leur survie et pour poursuivre leur mode de vie traditionnel comme chasseurs. » (Ibid.)

Pour ce qui est des perspectives, le manuel retient certains domaines qui requièrent l'attention et des efforts prioritaires :

> Les Cris ont commencé à faire le point des défis à relever au 21e siècle. Les indemnités prévues dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois semblaient suffisantes à l'époque. Aujourd'hui, on se rend compte que ces sommes ne sauraient profiter encore longtemps aux générations futures. La forte croissance de la population a rendu essentiel le développement économique ; le taux de chômage est élevé et pourtant, il faut s'assurer que les enfants puissent compter sur des emplois. Une attention immédiate doit aussi être portée à la crise du logement afin d'éviter que des Cris continuent de vivre dans des maisons surpeuplées qui les rendent malades. Le nombre de diplômés du secondaire est extrêmement faible dans l'Eeyou Istchee. Il faut donc se concentrer sur l'importance de l'éducation pour l'avenir de la Nation crie : les enfants d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain et ils auront la responsabilité de veiller à ce que la Nation demeure forte et autonome. Il faut leur fournir toutefois les outils dont ils auront besoin. Il faut aussi s'occuper de la santé sociale et physique des Cris : il faut réagir au taux élevé de diabète, veiller à ce que l'espérance de vie puisse devenir comparable à celle des autres Québécois et continuer à régler les problèmes sociaux. (p. 268)

En guise de conclusion, la dernière photo montre une centaine de Cris de tous les âges, comportant beaucoup d'enfants au « Poste-de-la-Baleine, au Québec, 1973 » (Ibid.)

5.5 Conclusions

Les deux manuels autochtones analysés ci-dessus se distinguent à beaucoup d'égards de ceux du régime général québécois, notamment par leur absence de consignes et de suggestions didactiques et méthodologiques, mais également, bien entendu, par le contenu même et l'angle d'approche choisi : l'histoire des Kanienkehaka du Canada et des Etats-Unis, avec un accent sur Kahnawake pour *Seven Generations* ; l'histoire des Autochtones du Canada, avec un accent sur les Cris, pour *Une histoire du Québec et du Canada*, autrement dit : entre eux, ils se distinguent plus radicalement que les manuels non-autochtones des différents programmes des dernières décennies.

Bien entendu, l'intervalle de 22 ans qui sépare la parution de *Seven Generations,* en 1980, respirant l'élan de la création de la Kahnawake Survival School, son esprit pionnier et l'optimisme de faire aboutir sa mission, et celle d'*Une histoire du Québec et du Canada,* en 2002, dans le cadre de l'autonomie de la Commission scolaire crie au sein du système scolaire du Québec, entraine non seulement une différence de tonalité – conviction de militer pour une cause juste et souci de fournir de bons arguments historiques pour la promouvoir, dans un cas ; recherche d'impartialité et de distance scientifique, dans l'autre – des attitudes qui ne s'excluent pas radicalement, mais peuvent connaitre des dosages différents. Le décalage de temps signifie également tout simplement que certains événements sont absents ou, en revanche, que leur absence étonne : la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975, par exemple, conclue 5 ans avant la parution de *Seven Generations* n'y est pas mentionnée, tandis que la crise d'Oka de 1990 ne lui aurait certainement pas échappé, alors qu'elle est ignorée par *Une histoire du Québec et du Canada,* paru pourtant en 2002, tout autant que la Commission royale sur les peuples autochtones et son rapport de 1996.

En revanche, le silence de *Seven Generations* sur les Béothuks, les Inuits, les Métis, et le peu d'intérêt accordé aux Premières Nations autres que celles de Six-Nations, qui s'étend aux

organismes créés pour la défense commune de leurs intérêts tels l'APN, découle simplement de la volonté de se limiter à l'histoire de la communauté, sans plus, et sans la prétention de faire l'histoire des Autochtones du Canada, en général. *Une histoire du Québec et du Canada* en revanche, même si une attention plus particulière est accordée à l'histoire du peuple cri, ne s'y limite pas, au contraire, et consacre même des parties importantes à l'évolution des sociétés non autochtones de la Nouvelle-France et, plus tard, du Québec, sans parler des Autochtones, non concernés par le sujet en question. En ce sens, *Seven Generations* est sans aucun doute une « auto-histoire » au sens restreint, tandis qu'*Une histoire du Québec et du Canada,* même s'il s'adresse à un public cri uniquement, dépasse les limites de l'«auto-histoire » cri, pour s'intéresser aussi à celle de toutes les nations autochtones et même non autochtones du Canada. Ainsi, il est sensiblement plus proche des manuels du régime général. Or ; à d'autres égards, il en diverge grandement.

Pour permettre une comparaison directe avec les manuels non autochtones (cf. supra et vol. 1 : p. 227 et suivantes), voici la liste des personnages autochtones mentionnés par leur nom dans les deux manuels autochtones (en gras, ceux de premier plan : cités textuellement, présentés, en plus, par une illustration ou par un texte faisant leur portrait)[88] :

	7 Generations	*Une histoire du Québec et du Canada*
Avant 1600	Okwiraseh et Hatowi (fictifs) **Tekanawita**	
1600 à 1840	Dackashata Ernie Smith **Donnacona et Domagaia** **Canassatego** **Tecaughretanego** Makeabichtichiou Agariata Gandeakteua et Tonsohoten **Big Mouth** **Kryn** **Thaonwentsawakon (fictf)** **Tahajadoris** Molly Brant **Hendrick** Little Abraham **Joseph Brant**	**Donnacona** **Sa Yeath Oua Pieth Tow** **Thanadelthur** Iligiux Ochagach Hannah Cheeco **Pontiac** **Tecumseh** **Shawnandithit** Demasduwit (Mary March) **Minweweh** **Mary Brant** **Thayendanegea (Joseph Brant)** John Smoke Johnson, John Turtle et Young Warner
1840 à nos jours	Ernie Smith Louis Kwarakwante	Siupakio et Sikunnakio **Louis Riel**

[88] Nous avons maintenu, pour faciliter une comparaison, le découpage des manuels euro-canadiens actuels en trois grandes périodes avec un point de bascule en 1840, qui ne correspond cependant pas à la structure des manuels autochtones. (cf. supra) *Une histoire du Québec et du Canada*, en revanche, ne connaît pas de découpage en grandes périodes, mais comporte plusieurs trames chronologiques à propos des thèmes étudiés.

	Adolphus Ignace Wanyante et Marie Sekanaise Kahonwasene (Big John Canadian) et Kanatsiohare (John Patton) Tyendinaga Jake Ice, Louis David, Jake Fire, Joseph Thompson, Mitchell Day Louis Leaf Oroniakete **Paul K. Diabo** Peter Canoe, **Dominic Two Axe,** American Horse Sose Karawatiron Matty Lazare	**Gabriel Dumont** **Mistahi maskwa (Big Bear)** **Poundmaker** Pied-de-Corbeau Robert O'Lone, Paul Proulx, Pierre Poitras, John Bruce, Louis Riel, John O'Donoghue, François Dauphinais, Bonnet Tromage, Pierre de Lorme, Thomas Bunn, Xavier Page, Baptiste Beauchemin, Baptiste Tournond, Joseph (Thomas?) Spence Ignace Poitras, Pierre Parenteau, Baptiste Parenteau, Pierre Gariepy, Ignace Poitras fils, Albert Monkman, Pierre Vandal, Baptiste Vandal, Joseph Arcand, Maxime Dubois, James Short, Pierre Henry, Baptiste Tourond, Emmanuel Champagne, Kit-a-wa-how (Alex Cagen) Wehah Siupakio et Sikunnakio Achigida John Corbière Andrew Paull, et F.O. Loft Lavell et Bédard Philip Awashish et **Billy Diamond** Charlie Watt

En comparant les personnages de premier plan à ceux cités par les manuels non autochtones, on constate quelques rares concordances, mais surtout des absences remarquables : Membertou, Kondiaronk, Esther Wheelwright, Thomas Moore, Elijah Harper des deux manuels, Pontiac, Tecumseh, et Louis Riel de *Seven Generations* uniquement. En revanche, les personnages importants identifiés par les manuels autochtones et absents des manuels du régime général, ne sont pas les mêmes dans *Une histoire du Québec et du Canada* et *Seven Generations,* ce qui est dû au fait que ce dernier privilégie les Kanienkehaka. En général, l'histoire, dans les deux manuels, est moins attribuable à l'action d'individus que de communautés. En plus, les acteurs, même individualisés et importants pour le récit restent parfois anonymes, comme dans cet exemple de : « Although they claimed to be fighting for freedom and independence, some Americans attacked an old Mohawk chief. They killed him and dismembered his body. » (p. 259) Son nom n'apparaît nulle part. Enfin, appliquer les mêmes critères que pour les manuels non autochtones amène à recenser, parmi les personnages secondaires, des personnes figurant sur des photos, mais n'ayant aucun rôle par ailleurs, un effet qui découle du caractère purement illustratif de presque toutes les photos.

Toujours à titre comparatif (cf. supra), voici le résultat d'une analyse linguistique de l'agentivité attribuée aux différents acteurs historiques :

Autochtones acteurs

Autochtones objets

Européens acteurs

Européens objets

Autochtones déficitaires

Européens déficitaires

Comme pour les manuels non autochtones, nous avons choisi deux passages qui résument la traite des fourrures, une activité qui implique Européens et Autochtones :

Seven Generations

All furs being transported to Albany and Montreal passed through Kanienkeh and were therefore controlled by the Kanienkehaka. The Kanienkehaka became middlemen in the fur trade. They received the furs from other native nations including the other nations of the Confederacy. These furs were then traded by the Kanienkehaka at Albany and Montreal for European trade goods. The principal trade goods received from the Europeans were firearms, shot, gunpowder, knives, blankets, textiles and trinkets. These goods were then traded to the other native nations by the Kanienkehaka for more furs. The French attempted to gain control of the fur trade. Although the Kanienkehaka traded with both the Dutch and the French, they preferred to deal with the Dutch. The prices of the Dutch traders were lower than the French. A gun casting three beaver pelts in Albany would cast six beaver pelts in Montreal. This difference in prices was true for all trade items The French needed fur to survive in New France. New France is what the French called their settlements along the St. Lawrence River and in the Maritimes. These furs were sold in France for a huge profit . This money kept New France alive. The French traders were not free to offer the Iroquois more for their furs because the prices were set in France by merchants who knew nothing about the difficulties in obtaining furs from the western Great Lakes. (p. 137)

Une histoire du Québec et du Canada

Quand les Cris ont commencé à faire la traite des fourrures, ceux qui vivaient près des forts transigeaient directement avec la Compagnie de la Baie d'Hudson tandis que ceux qui vivaient plus loin dans l'intérieur servaient d'intermédiaires entre les autres groupes autochtones et les marchands de fourrures. La Compagnie de la Baie d'Hudson avait besoin de ces intermédiaires qui la fournissaient en fourrures de grande valeur provenant de l'intérieur. De fait, durant les années 1600, le peuple cri exerçait beaucoup d'influence sur le commerce des fourrures. La Compagnie de la Baie d'Hudson dépendait des Cris non seulement pour les fourrures mais également pour la nourriture. Les Cris pouvaient chasser, trapper et pêcher car ils connaissaient la région et ils étaient habiles. La Compagnie avait aussi besoin des Cris pour équiper les canots qui se rendaient aux postes intérieurs. Sans les Cris, elle n'aurait jamais pu atteindre les terres à l'est de la baie James car, n'étant pas habitués aux rigueurs du climat ni aux gros travaux, les Européens ne pouvaient pas voyager seuls. Cette indépendance vis-à-vis les commerçants s'est poursuivie jusqu'aux années 1700. (p. 50*)*

Même sans surestimer la portée de tels échantillons, la différence avec les manuels non autochtones (cf. supra) est évidente, tant l'agentivité autochtone prédomine. De plus, la catégorie « Européens déficitaires », purement hypothétique dans l'analyse des échantillons non autochtones, est bien présente dans nos deux exemples autochtones.

Regardons de plus près quelques-uns des aspects de contenu, période par période. Pour ce qui est de l'époque précolombienne, *Une histoire du Québec et du Canada* présente les sociétés des Premiers habitants en expliquant les familles linguistiques, les modes de vie, l'organisation sociale et politique et leur conception du monde, selon une approche comparable à celle des manuels non autochtones récents : tandis que *Seven Generations* introduit certaines de ces dimensions bien plus tard, au fil du récit, dans les parties consacrées à la vie quotidienne, par exemple. Le terme de « matrilinéaire » n'apparaît que dans un contexte du 19^{e} siècle, par exemple, et le manuel ignore complètement la distinction entre « nomades » et « sédentaires ». *Une histoire du Québec et du Canada* en revanche explique cette différence et la notion de « sédentarisation » devient même une catégorie importante

dans son exposé sur les mécanismes de la colonisation. Or toutes ces catégories distinctives, qui, dans les manuels non autochtones, font partie de dichotomies souvent schématiques, dans le contexte des sociétés précolombiennes, sont ici présentes, mais non déterminantes dans la caractérisation de ces sociétés. Leurs limites sont perméables, les moyens termes possibles et les sociétés connaissent des évolutions. Le manuel *Une histoire du Québec et du Canada* inclut également la vie privée dans son portrait de ces sociétés, notamment l'adolescence et les rituels de passage, y compris – seul parmi tous les manuels - celui entourant les premières menstruations des jeunes filles. Surtout, *Une histoire du Québec et du Canada* insiste sur les conditions environnementales qui déterminent le mode de production et de vie, puis la structure sociétale et politique qui en découle. La spiritualité est présentée comme intimement liée à la vie quotidienne, à la chasse notamment. Les manuels non autochtones de la même période (Programme HEC 2006) avaient parfois renversé ce rapport, avant que les manuels actuels retournent, pour la plupart, à une conception moins culturaliste. *Seven Generations* autant que *Une histoire du Québec et du Canada* évitent le terme d'« animisme », ce dernier parle d'une vision du monde « écocentrique » vs. celle « anthropocentrique » des Européens.

Le problème du regard porté sur ces sociétés par les missionnaires et l'origine européenne des sources, point aveugle des manuels non autochtones, se pose moins, pour les deux manuels autochtones, dans la mesure où l'interprétation critique des sources, comme nous l'avons vu, ne fait pas partie de leur approche didactique. En revanche, les perceptions mutuelles entre Européens et Premières Nations, peu présentes dans les manuels récents du régime actuel, sont amplement abordées, surtout par *Seven Generations*, et ce, dès l'entrée en matière. Le caractère égalitaire, libre, non violent et pacifique des sociétés des Premiers habitants y est présenté en les opposant explicitement aux sociétés européennes de l'époque. La comparaison des valeurs européennes et autochtones et les mécompréhensions qui en résultent sont un sujet répété à beaucoup d'occasions par *Seven Generations*. Il est moins présent dans *Une histoire du Québec et du Canada,* qui note cependant explicitement la supériorité de la médecine autochtone à celle européenne au moment du contact, et par la suite, pose souvent la question des motivations, de part et d'autre, de telle ou telle attitude. *Seven Generations* met en garde, plus d'une fois, contre la façon eurocentriste de présenter l'histoire autochtone et notamment le caractère prétendument belliqueux des Six-Nations.

De l'arrivée de Cartier, les deux manuels autochtones retiennent surtout l'ingratitude de ce dernier, dont les hommes avaient été sauvés du scorbut ce qui ne l'avait pas empêché d'enlever des Autochtones pour les emmener en Europe et de mentir ensuite sur leur sort. On accorde nettement moins d'attention au personnage de Donnacona que les manuels non autochtones et la plantation de la croix de Gaspé n'est même pas mentionnée.

Le commerce de fourrures et ses conséquences ainsi que la colonisation sont plus importants pour *Une histoire du Québec et du Canada*, tandis que les conflits guerriers, politiques et juridiques sont le principal sujet des rapports entre Premières Nations et Européens pour *Seven Generations*. Les deux manuels convergent pour attribuer aux Autochtones un rôle actif et conscient de leurs intérêts propres dans ces relations (cf. le test sur l'agentivité, supra) tout en reconnaissant que les impacts sur les modes de vie ont été négatifs, par les effets d'une dépendance des produits européens et de la surchasse (ce dernier aspect est surtout souligné, et répété par *Une histoire du Québec et du Canada*). *Seven Generations* illustre cette évolution par des exemples tout au long de l'histoire, tandis que *Une histoire du Québec et du*

Canada complète le récit par des approches plus théoriques et synthétiques, notamment sur la colonisation. Pour les conflits entrainés par le commerce des fourrures et les rivalités entre Européens – notons en passant que les deux manuels autochtones y incluent les Hollandais, totalement absents ou presque des manuels euro-canadiens – auxquels *Seven Generations* s'intéresse plus qu' *Une histoire du Québec et du Canada*, les deux manuels convergent pour dire que les Premières Nations tout en veillant à leurs intérêts, étaient entrainées dans des guerres qui ne les concernaient pas et que les Européens attisaient les conflits entre nations autochtones. Les manuels non autochtones prétendent souvent l'inverse : les alliances étant le prix à payer par les Français pour maintenir les bonnes relations commerciales. Or, l'autoportrait des Six-Nations comme nation fondamentalement pacifique et soucieuse d'éviter tout conflit armée, brossé par *Seven Generations*, n'est pas partagé par *Une histoire du Québec et du Canada*, qui leur donne une co-responsabilité dans la défaite des Hurons. Pour *Seven Generations,* le facteur décisif du déclin de ces derniers est à chercher dans l'impact des maladies.

A ce sujet, si les deux manuels accordent plus d'importance au choc microbien importé d'Europe que la plupart des manuels non autochtones, c'est surtout *Une histoire du Québec et du Canada,* qui non seulement y revient encore plus souvent que *Seven Generations,* mais qui fournit surtout une vue d'ensemble des impacts sur les Premières Nations de l'Amérique du Nord, introuvable ailleurs, et qui permet de mesurer son étendue. De plus, seul parmi tous les manuels, il pose la question décisive pour savoir si la colonisation aurait été pensable sans cette circonstance tragique.

Les mariages mixtes, sujet sous-estimé par les manuels euro-canadiens et ignoré par celui de *Seven Generations,* est, en revanche, traité avec attention, par *Une histoire du Québec et du Canada*, en discutant les avantages des colons et les motivations moins évidentes, de la part des femmes autochtones.

Le processus de « réduction » depuis la seconde moitié du 19^{e} siècle comprenant les différents aspects politiques, économiques, juridiques et culturels de la dépossession, marginalisation et assimilation des Autochtones, à savoir notamment : la mise en réserves, la destruction des modes de vie et de la base économique, la mise en tutelle par la Loi sur les Indiens et l'assimilation par différentes mesures, que les manuels euro-canadiens peinent à rendre pleinement intelligible, occupe, bien entendu, une grande partie du récit présenté par les manuels autochtones. Tous les deux insistent sur le fait que c'est à partir du moment où les Européens (les Britanniques du côté canadien, les Américains, importants pour les Mohawks, de l'autre) ont moins besoin, militairement, des alliés autochtones, et que leur impact économique est en baisse, qu'ils cessent de respecter leur statut de nations souveraines, jusque-là garanti et confirmé, entre autres, par la Proclamation royale, à laquelle les deux manuels se réfèrent amplement. Les manuels euro-québécois tout récents reconnaissent enfin à leur tour que ce changement du rapport de forces a permis les politiques gouvernementales à l'encontre des Autochtones. Ils reproduisent aussi, pour la plupart, la réduction successive des territoires autochtones depuis la Conquête, parfois cependant sans établir de lien entre la création des réserves, la répression des révoltes, les mesures juridiques et l'assimilation culturelle. Dans *Seven Generations,* les politiques gouvernementales à l'encontre des Mohawks des deux côtés de la frontière sont démontrées dans le détail et l'appropriation des terres ainsi que la construction du chemin de fer sont dénoncées en tant qu'éléments d'un

système capitaliste. Le manuel prend soin d'expliciter les lois de ce système économique incompatible avec les valeurs autochtones, mais la limitation au seul cas mohawk, tout en présentant l'avantage de la concrétion, ne permet pas de concevoir l'ensemble du tableau : Même les deux mouvements de résistance des Métis et des Autochtones de Prairies lui échappent. Cela l'empêche, par exemple, de remarquer, comme le fait *Une histoire du Québec et du Canada*, que l'interdiction de grands rassemblements, comme les fêtes traditionnelles, dans le cadre d'aggravations de la Loi sur les Indiens, n'est pas seulement motivée par un refus idéologique assimilationniste, mais plus concrètement par la peur de soulèvements ultérieurs qu'ils pourraient encourager. Le manuel *Seven Generations* établit bel et bien un lien étroit entre la spoliation territoriale et l'institution des conseils de bande sous la tutelle gouvernementale pour remplacer les chefs traditionnels et identifie la question territoriale à laquelle il consacre beaucoup d'attention comme étant au cœur du « problème indien » visé par ces politiques assimilationnistes. Mais sa perspective reste partielle, comparée à *Une histoire du Québec et du Canada* qui démontre, pour les Prairies, comment la surchasse du bison par l'afflux de colons européens crée une vulnérabilité pour les communautés métisses et autochtones qui les pousse, à deux révoltes, reliées entre elles, contre cette politique de dépossession territoriale et comment en même temps, la misère dans laquelle ils se trouvent ne leur laisse d'autre issue que la signature des traités leur assignant des réserves. Il note enfin comment l'histoire leur donnait raison de s'être révoltés contre la construction du chemin de fer, puisque c'est par ce moyen que les troupes venues écraser la seconde rébellion arrivèrent à Winnipeg.

Le cadre plus étendu choisi par *Une histoire du Québec et du Canada*, même s'il se limite au Canada, lui permet aussi de présenter, en synthèse, une liste des traités signés au Canada, de ceux d'avant la Confédération, aux plus récents, introuvable ailleurs. Dans un autre contexte, il retrace l'histoire des principales organisations créées par les Autochtones pour la défense de leurs intérêts jusqu'au temps présent. L'angle pancanadien adopté par *Une histoire du Québec et du Canada*, par rapport à celui limité aux seuls Mohawk de *Seven Generations,* lui permet aussi de mieux apprécier la portée de politiques gouvernementales plus récentes comme la proposition du Livre Blanc de Trudeau dans les années 1970 d'abolir la Loi des Indiens. A la différence de *Seven Generations,* qui l'ignore, beaucoup de manuels euro-québécois l'évoquent, sans que, toutefois, le tollé que cette la proposition avait soulevé auprès des Premières Nations, soit rendu intelligible. *Une histoire du Québec et du Canada* y arrive en constatant simplement que l'abolition du statut aurait libéré le gouvernement fédéral d'un trait de toutes ses responsabilités historiques. Le manuel, seul dans ce cas, note aussi les discriminations dans les réserves comme l'impossibilité de posséder un terrain et d'avoir accès à un crédit immobilier, entre autres. La situation actuelle de la nation crie, pour ce qui est de l'espérance de vie, de la santé, de la situation sociale et de l'éducation est présentée, accompagnée par des informations chiffrées qui montrent des progrès, mais aussi les efforts encore nécessaires. Le manuel *Seven Generations* est beaucoup moins explicite à propos de tels enjeux actuels et retrouve, comme nous l'avons vu, par son appel à la septième génération de continuer le combat de leurs ancêtres, une tonalité, qui n'est pas sans rappeler les manuels québécois de la même époque.

Comme pour ceux-ci, le Nous y est clairement défini : c'est la nation mohawk. En revanche, comme pour les manuels euro-québécois du début du nouveau millénaire, cette référence

explicite à un Nous s'est fait beaucoup plus discrète, dans *Une histoire du Québec et du Canada*. Si *Seven Generations* revendique ouvertement la défense du point de vue mohawk, et ne s'intéresse à d'autres événements que dans la mesure, où ils affectent cette nation, *Une histoire du Québec et du Canada*, tout en sachant qu'il s'adresse à des Cris et en privilégiant, par conséquent, les sujets qui touchent à leur histoire, ne les constitue pas en sujet historique indépendant des autres nations autochtones et même des Euro-canadiens, dont il retrace également l'évolution et les grands sujets historiques. Dans le cas des manuels non autochtones, ce sont souvent les exercices proposés, par lesquels les manuels s'adressent directement aux élèves, qui nous avaient parfois permis de déceler la constitution implicite d'un Nous inclusif ou exclusif. Ces éléments étant absents, il n'y a aucune indication qui permette de l'affirmer pour le manuel *Une histoire du Québec et du Canada*.

Au terme de l'analyse comparée de ces deux manuels, quelles conclusions en tirer, par rapport aux éléments à retenir pour l'enseignement de l'histoire autochtone aux non Autochtones ? De *Seven Generations,* il serait certes intéressant de citer tel ou tel passage montrant des appréciations divergentes de l'histoire, pour attirer l'attention, comme le faisaient les manuels euro-québécois des années 1980 et 1990, sur le fait qu'il y a plusieurs façons d'écrire l'histoire et que l'angle d'approche peut être variable. (cf. vol .1, p. 415 et 431). Plus généralement, l'attention que le manuel accorde aux perceptions mutuelles entre Autochtones et Européens pourrait inspirer l'enseignement aux non Autochtones et, par le biais de l'interprétation critique de sources, qui en témoignent, aborder le sujet de l'eurocentrisme. Même limité à une seule nation, le récit continue de son histoire montre le caractère évolutif de cette société, au fil des influences européennes certes, mais non seulement : la création de villages, les migrations la mettant au contact d'autres civilisations, les évolutions socio-économiques internes, et surtout, les métiers tout à fait modernes dans lesquels se distinguent les Mohawks, pourraient fournir des exemples, photos à l'appui (!) pour non seulement combler plus encore le « tunnel », mais contribuer aussi à une représentation moins passéiste et folklorique des Autochtones. Enfin, le récit de *Seven Generations* prouve l'utilité de traiter de l'histoire autochtone des deux côtés d'une frontière, qui, pour certaines nations, reste artificielle.

Portant sur l'ensemble des Premières Nations, *Une histoire du Québec et du Canada* pourrait inspirer à plus d'égards encore les futurs manuels du régime général, à commencer par la description non schématique des sociétés précolombiennes. L'approche comparative des mécanismes de colonisation, associé à une théorisation pourrait également être intéressante à retenir. Comme nous venons de le souligner, ce manuel présente un tableau inégalé du choc microbien frappant l'Amérique du Nord et il est le seul à en apprécier clairement la portée. Il en va de même pour les traités et le statut des réserves, jusqu'à nos jours, et également le sujet des mariages mixtes, abordé comme nulle part ailleurs. Comme pour *Seven Generations,* des événements historiques précis pourraient illustrer une différence de perspectives, par exemple à propos de l'histoire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Enfin, notons que la démarche originelle d' *Une histoire du Québec et du Canada*, qui consiste à refaire une trame chronologique à l'intérieur des grands contextes thématiques et de rappeler des éléments importants de l'histoire dans plusieurs chaines argumentatives permet de combiner les parcours chronologiques avec l'approche thématique et de résoudre, par un agencement plus souple, la séparation peut-être trop rigide, en deux années, de ces deux

démarches, telle que le programme HEC 2006 l'avait conçue, et qui a été abandonnée au profit de la seule logique chronologique par son successeur.

Bien sûr, il ne faut pas perdre de vue que ces deux manuels datent déjà, l'un d'une vingtaine d'années et l'autre du double, et que les réflexions des communautés autochtones sur la façon de concevoir et d'enseigner l'histoire ont, elles aussi, évolué. A quoi ressemblerait un manuel conçu pour l'enseignement en milieu autochtone de nos jours ? Concrètement, bien entendu, il dépendrait du contexte spécifique et varierait d'une nation à l'autre, mais à supposer qu'il tienne compte, comme le fait *Une histoire du Québec et du Canada*, de l'ensemble des Autochtones du Québec, les recommandations formulées par le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN), par les deux mémoires récents (cf. supra) pourraient nous servir d'indices. Dans quelle mesure *Seven Generations* et *Une histoire du Québec et du Canada* y sont-ils déjà conformes?

Une des exigences fondamentales, à savoir une présentation non folklorique et non stéréotypée des Premiers habitants est entièrement comblée par les deux manuels analysés, ainsi que celle d'une continuité de la trame historique plutôt que silence pendant des siècles. Comme l'exige le CEPN, le lien entre mode de production et caractéristiques du territoire est explicite; par contre, aucun des deux n'emploie encore le terme de « matricentrisme »

Pour les appellations, notamment le terme « amérindien », dont les Mémoires recommandent le remplacement, il est entièrement absent de *Seven Generations.* Il figure dans la citation d'un ouvrage d'Olive Patricia Dickason reproduite par *Une histoire du Québec et du Canada* (p. 33) et dans la mention de programmes d'études offerts par des collèges et des universités (p. 246). En revanche, il est facile pour *Seven Generations* d'éviter le terme « Autochtones » et de parler plus spécifiquement des nations concrètes, puis qu'il se réfère seulement aux Kanienkehaka / Mohawk. *Une histoire du Québec et du Canada* cependant, dans son approche plus large, a besoin d'un terme qui désigne l'ensemble des nations et a recours à « Premières Nations », « nations autochtones », mais aussi, abondamment, à « Autochtones », également en dehors des cas, où il entend explicitement inclure les Inuits et les Métis. Pour les dénominations des différentes nations, la liste du CEPN (Mémoire 3, p. 4) admet « Cris ou Eeyou » ainsi que « Kanienkehaka ou Mohawks » comme « termes appropriés », ce qui correspond à l'usage pratiqué déjà par *Une histoire du Québec et du Canada* et *Seven Generations* qui les alternent, pour ce qui est des principales nations respectives, dont elles font l'histoire. D'autres appellations auraient besoin d'une mise à jour, pour correspondre aux recommandations actuelles du CEPN, notamment : « Anishinabegs (Anishinabe) » pour « Algonquins »; « Innus » (déjà partiellement utilisé par *Une histoire du Québec et du Canada*) pour « Montagnais » et « Haudenosaunnee ou Six-Nations » pour « Iroquois », terme très largement employé par les deux manuels, à côté de « Six-Nations », tandis que ni « Haudenosaunnee » ni « Anishinabegs (Anishinabe) » n'y figurent.

Le terme « chaman » est encore utilisé par *Une histoire du Québec et du Canada*, rarement, il est vrai, mais les variantes proposées par le CEPN, à savoir « guérisseur » ou « guérisseur sorciers » n'apparaissent ni dans *Seven Generations* ni dans *Une histoire du Québec et du Canada.* Toute cette question des conceptions du monde semble plutôt intéresser les récits européens.

On doit constater également que l'appréciation critique du rôle de Cartier et de l'évangélisation préconisée par le CEPN fait déjà partie des principes des deux manuels autochtones. Mais surtout, le rôle du choc microbien dont le CEPN regrette, à raison, la marginalisation par les manuels non autochtones, est traité déjà, de façon adéquate, par *Une histoire du Québec et du Canada* – un peu moins par *Seven Generations,* il est vrai, puisqu'il se limite aux Mohawks.

Pour ce qui est des conflits, le CEPN plaide pour une présentation équilibrée qui permette la réconciliation et il cite expressément la crise d'Oka. Or, comme nous l'avons vu, *Seven Generations* est paru avant et l'ignore donc encore. Pour les conflits du passé, il se range clairement du côté des Mohawk. Le silence d'*Une histoire du Québec et du Canada* sur les évènements de 1990 est plus difficile à comprendre. La Proclamation Royale reçoit, comme nous l'avons vu, l'attention que le CEPN recommande, et il est de même pour le rôle des Autochtones dans la Conquête et les guerres plus contemporaines, à l'exception toutefois de celles qui échappent au cadre défini par *Seven Generations.*

Pour la mise en place de la Loi sur les Indiens, son idéologie assimilationniste, la soumission des Métis et Autochtones des Prairies et la création des réserves, en instrumentalisant et même en aggravant la misère des Premières Nations pour leur faire signer les traités, tout cela est bien présent dans le récit des deux manuels, bien que de manière divergente. *Seven Generations* fait un exposé détaillé sur les événements qui touchent les Kanienkehaka, en ignorant les résistances dans les Prairies. *Une histoire du Québec et du Canada* brosse un tableau d'ensemble en étudiant les mécanismes dans leur complexité. Tous deux dépassent l'approche critique du CEPN, en faisant état des logiques capitalistes sous-jacentes à ces processus.

Outre les réserves et la spoliation territoriale, le CEPN identifie la Loi sur les Indiens et les écoles résidentielles comme les deux dimensions essentielles qui ont marqué l'histoire des Premières Nations au Canada. Si les deux manuels autochtones sont d'accord pour la première, il en va tout autrement pour les pensionnats.

Seven Generations ne les mentionne pas une seule fois. Il accorde pourtant beaucoup d'attention à l'éducation des Autochtones et voit dans la Kahnawake Survival School, dont émane le manuel, une promesse d'avenir pour ses élèves : la septième génération, justement. Comme nous l'avons vu, la scolarisation séparée des enfants de différentes confessions à Kahnawake au début du 20e siècle, et celle dans le système canadien général dans les années 1920 sont critiquées, et les mouvements revendicatifs aboutissant la création de la Kahnawake Survival School sont décrits dans le détail. Mais *Seven Generations* ignore, jusqu'à l'existence, les pensionnats.

Ce n'est pas le cas d'*Une histoire du Québec et du Canada*, au contraire. Il les mentionne dans non moins de sept chapitres et un sous-chapitre entier y est dédié au sein de celui consacré à la Loi sur les Indiens. Il y définit le cadre légal et administratif : financement par le gouvernement fédéral et gestion par des missionnaires ou des ordres religieux, et illustre leur caractère assimilationniste par les diverses pratiques qui y régnaient (p. 206-7). Il précise néanmoins que, dans certains cas, l'utilisation de la langue maternelle était permise et il n'est pas question de séjour obligatoire. Globalement, les répercussions sur l'ensemble des Autochtones sont jugées comme très négatives : « familles déchirées, langues et cultures

anéanties et, en général, modes de vie traditionnelle perturbés […] sévices physiques, émotifs et sexuels » voire des maladies et même des décès, perte de l'estime de soi, aliénation (p. 207-8).

Or, le manuel poursuit :

> Il n'en demeure pas moins que le système d'internat a aussi eu des effets positifs. Ainsi, la mise en contact d'enfants provenant de différentes communautés s'est avéré une expérience qui les a rapprochés les uns des autres. Des Autochtones de différentes réserves ont appris à se connaitre. De plus, les enfants ont acquis une langue commune, habituellement l'anglais, ce qui leur a permis de communiquer entre eux. La vie dans les pensionnats a donné lieu à des réseaux de contacts entre gens de diverses bandes et réserves, ce qui a contribué plus tard à des mobilisations politiques. Les quelques enfants qui y ont reçu une formation convenable étaient mieux préparés à concurrencer les membres de la société prédominante dans les établissements d'enseignement postsecondaires et sur le marché du travail. (p. 208)

Dans un chapitre précédent, consacré à l'époque coloniale, il avait été question, dans le contexte des « incursions des Européens en quête des terres autochtones », de l'établissement de pensionnats par les missionnaires pour « obtenir la garde du plus grand nombre possible d'Autochtones et les 'débarrasser' de la spiritualité autochtone. » (p. 104) Un peu plus loin, dans le même chapitre, ils sont de nouveau évoqués pour illustrer l'attitude paternaliste des Britanniques (p. 132). Le chapitre sur la guerre de 1812, parle de pensionnats où les enfants étaient « entassés » et « où les maladies étaient fréquentes ». (p. 145) La séparation des enfants de leurs familles et l'intention assimilationniste sont de nouveau dénoncées (p. 146). Dans le chapitre sur « l'expansion canadienne » *Une histoire du Québec et du Canada* parle pour la première fois de pensionnats obligatoires, pour les Inuits (p. 185) et les rend responsables « des bouleversements sociaux dus aux sévices et à la perte de la langue et de la culture lors de leur séjour dans les pensionnats, en plus des problèmes reliés à l'alcool » (p. 186). Les pensionnats sont encore une fois brièvement mentionnés dans la période de la Grande Dépression des années 1930 (p. 219), puis leur abolition après la Seconde guerre mondiale est mentionnée en rappelant qu'ils avaient « joué un rôle crucial dans la destruction des structures sociales traditionnelles et la perte de la langue et de la culture » (p. 225). *Une histoire du Québec et du Canada*, les évoque encore une fois, avec un résumé de leur histoire et un bilan très sombre dans l'avant-dernier chapitre :

> Ils ont eu globalement des effets tragiques pour la population autochtone. Les élèves ont été séparés de leur peuple, de leur culture, de leur langue. De plus, les sévices corporels et sexuels, fréquents dans les pensionnats, ont donné lieu à des problèmes sociaux tels qu'alcoolisme, suicide et violence familiale. (p. 245)

Enfin, pour ce qui est de la situation des Cris, le dernier chapitre consacré à « Eeyou Istchee au 20e siècle » évoque l'école de missionnaires à Fort-George en janvier 1946 , avec une photo des pères oblats Ethier et Greneau et un groupe de pensionnaires souriants. Le texte donne une description plutôt sereine de la situation. La seule critique, à savoir le manque de contrôle de la communauté sur cet enseignement est important, certes, mais loin des drames évoqués plus haut :

> A la même époque, un plus grand nombre d'enfants cris ont commencé à fréquenter l'école. Environ les deux tiers des enfants quittaient leurs parents et familles pour aller étudier. Les Eglises anglicane et catholique ont géré les premiers pensionnats, de même que les services de santé pour les Cris. A la fin des années 1960, le gouvernement prenait à sa charge les services éducatifs et de santé. Des écoles locales étaient établies, ce qui permettait aux enfants d'aller à l'école tout en vivant avec leurs parents dans la communauté. Les enfants dont les parents vivaient toujours en forêt pendant l'hiver devaient loger chez des membres de la famille ou en résidence. Le ministère des Affaires indiennes s'occupait de ces écoles. Les membres de la communauté ne participaient pas à la prise de décision touchant les programmes scolaires et le personnel enseignant.

> L'anglais était la langue d'enseignement dans les écoles et pratiquement personne ne parlait français. (p. 249.)

Ainsi, le manuel *Une histoire du Québec et du Canada* (comme la plupart des manuels du programme HEC 2006) n'a pas attendu l'effervescence médiatique autour de la question des pensionnats, suite à la CVR, pour aborder abondamment le sujet et dénoncer les effets globalement néfastes du système. Or, il ne le fait pas sans nuances. Vingt ans avant, cependant, un manuel d'«auto-histoire » autochtone, malgré son parti pris résolu, a pu passer à côté de la question.

A part cet élément, pourtant important, *Une histoire du Québec et du Canada* et *Seven Generations* passent donc le « test » des recommandations du CEPN, pour ce qui est des événements-clés de l'histoire autochtone, et pour l'essentiel, celui des recommandations terminologiques, où ils se trouvent confrontés aux mêmes nécessités de compromis que les manuels du régime général. Bref, un hypothétique manuel autochtone qui verrait le jour vingt ans après la parution d'*Une histoire du Québec et du Canada* n'aurait que certains éléments de l'histoire intervenu entretemps (et la crise d'Oka) à ajouter, pour satisfaire aux exigences du CEPN.

6. « Pour un Québec fier de ses relations avec les Premiers peuples » [89] ? Conclusion générale

Ce troisième volume de notre analyse de la représentation des Autochtones dans l'histoire nationale telle que véhiculée par les manuels scolaires, n'est pas simplement une continuation et une mise à jour de celle du premier tome qui avait retracé les évolutions jusqu'au programme HEC 2006 inclus. L'élaboration largement commentée par l'opinion publique du nouveau programme d'HQC 2017 et surtout la publication de ses manuels, immédiatement suivie de révisions, ont vu apparaître au grand jour, tardivement, mais avec éclat, la nécessité d'accorder plus d'attention au point de vue des Autochtones sur leur représentation dans l'histoire et d'en tenir compte. « Plus rien sur nous sans nous », le choc collectif provoqué par les conclusions du rapport de la CVR, a fait que ce principe a enfin été entendu[90], et même si la réduction à la seule question des pensionnats a parfois pu occulter d'autres dossiers essentiels sur la reconnaissance des droits, il sera désormais difficile de revenir en arrière. Le dialogue sur la façon de concevoir l'histoire commune continuera et ne pourra plus exclure la voix autochtone, même si dans un avenir proche, il ne s'agira vraisemblablement plus de manuels en papier, mais de supports numériques, plus facilement adaptables à l'état des connaissances et aux résultats de commissions d'experts. En ce sens, les manuels imprimés en 2016 auront été probablement les derniers qui ont dû être mis au pilon. D'un autre côté, des analyses comme la nôtre seront plus difficiles, car, devant un discours fluidifié, comment

[89] Ce titre d'un colloque auquel j'ai pu assister à Montréal en 2011, organisé les 21 et 22 mars, sous les auspices de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, l'Institut des études internationales de Montréal et la Commission canadienne pour l'UNESCO, m'a laissée longtemps songeuse.

[90] Ce n'est pourtant pas la première fois que les points de vue autochtones ont été pris en considération. Selon Arsenault (2012a), « parmi les membres du Groupe Lacoursière, on compte toutefois un autochtone : Michel Noël » (p. 151) Certains manuels citent les ouvrages d'historien-ne-s autochtones, notamment Dickason et Sioui.

affirmer que tel ou tel discours a été tenu à tel ou tel moment par les manuels correspondant à un programme et mis entre les mains des apprenant-e-s d'une génération ?

Dans ce troisième tome, nous avons étudié le dialogue actuel entre Autochtones et non-Autochtones sur l'histoire à transmettre, de trois façons : d'abord sous forme de non-dialogue pendant les années du débat sur l'histoire nationale, puis en considérant ce qui est accessible à propos du dialogue qui a effectivement eu lieu sous la pression publique occasionnée par le rapport de la CVR, et enfin, le dialogue virtuel que pourraient mener entre eux, les manuels existants, du côté euro-québécois et du côté autochtone.

Sans tenir compte de toutes les nuances que nous avons pu relever au cours de notre lecture intense de tous ces manuels, nous pouvons, pour ce qui est des derniers parus, de part et d'autre, constater une certaine convergence. Il s'est avéré possible, du côté autochtone, de d'ouvrir le regard « auto-historique » pour aboutir à l'écriture d'une histoire du Québec et du Canada, et l'histoire euro-canadienne récente a intégré, du moins partiellement, des recommandations autochtones. Bien entendu, les proportions accordées aux différents acteurs, aux évolutions, l'importance de tel ou tel événement ou personnage, voire leur simple mention ou non, restent différentes. Tant qu'il s'agit de la seule quantité de textes ou d'heures d'enseignement consacrées, une plus grande malléabilité numérique pourrait, à l'avenir, offrir des solutions plus souples. Il en est de même pour l'autre grande distinction entre les manuels autochtones et les manuels du régime général : l'absence de toute suggestion didactique misant entièrement sur les capacités didactiques de l'enseignant-e d'un côté, et la surabondance de l'appareil didactique, décliné, de plus, selon les critères prévus par le programme, et prescrivant des exercices « en route vers l'épreuve » d'un schématisme souvent réducteur, de l'autre. Un dispositif numérique plutôt qu'imprimé permettra, là aussi, des solutions modulables selon le public et la situation d'apprentissage.

Il sera alors possible de se concentrer sur les questions de contenu. Imaginons un instant qu'une commission d'experts mixte serait concevable, pour discuter de toutes les divergences. La tâche probablement la plus facile consterait à établir les faits ou les chiffres là où il y a divergence. Ces cas sont cependant rares. La plupart des désaccords seront du côté de l'appréciation de telle ou telle réalité historique, de l'importance que l'on y accorde, bref : la construction du sens.

Pour ne nommer que quelques exemples : des désaccords d'appréciation existent sur l'initiative et le bénéfice des alliances entre Premières Nations et Européens, l'impact de l'évangélisation, le rôle des Six-Nations dans la destruction de la Huronie et la Grande Paix de Montréal, la légitimité de la colonisation, le bilan de l'impact du commerce des fourrures, les mariages mixtes, ainsi que des événements plus récents comme la loi 101, l'échec de l'accord du lac Meech et la crise d'Oka, entre autres. L'importance accordée à un sujet, qui détermine la façon dont on l'évoque, voire qu'on l'ignore, devant la nécessité de se limiter à l'essentiel, peut concerner des faits ou personnages individuels, mais aussi des sujets essentiels tels que le choc microbien et la « réduction » du 19^{e} siècle. Pour les deux, la différence entre les manuels actuels autochtones et euro-québécois reste flagrante, comme nous l'avons souligné. La reconnaissance des maladies d'origine européenne comme facteur essentiel ayant ouvert la brèche à la colonisation reste encore embryonnaire dans le programme et les manuels euro-québécois. L'interdépendance des divers aspects de la

« réduction » : surchasse du bison, famine, répression des rébellions, spoliation territoriale, traités et création des réserves, mise sous tutelle juridique, assimilation culturelle, y compris par les pensionnats, reste à préciser, dans bien de cas, y compris par le programme ministériel. Les enjeux actuels offrent également constamment de nombreux sujets pour lesquels il faudra décider, si et comment l'histoire devra les retenir.

Dans le domaine encore plus généralisant de la création de sens historique, au-delà de la pure succession d'événements retenus comme dignes d'y figurer, on peut retenir l'historicité des Autochtones (la mention de leurs migrations et de leurs activités professionnelles, p.ex. permet de montrer leur présence ininterrompue au fil des siècles), leur agentivité vs. leur statut de victimes tout au long de l'histoire, la prise en considération des perceptions mutuelles (notamment l'euro-centrisme, mais également les attentes et les jugements des Autochtones vis-à-vis des arrivants), une comparaison des buts et pratiques colonisatrices françaises et anglaises, et enfin, une compréhension des logiques économiques incompatibles, de l'introduction d'un commerce à la recherche d'un profit à la définition capitaliste de la propriété privée du territoire, qui permit, en fin de compte, leur expropriation. Les conjectures faites par les élèves, dans leurs essais sur l'histoire du Québec, à propos du déclin des Autochtones (cf. vol. 2) montrent bien que l'importance cruciale de ce moment historique leur échappe souvent. Bien entendu, plus de clarté apportée dans ce contexte par l'enseignement de l'histoire aurait des implications politiques, car si on devait en conclure que la cession, il n'y a pas si longtemps au fond, des territoires était discutable voire nulle et non avenue – une prise de conscience ne serait pas sans implications politiques, autres que la formulation de tel ou tel paragraphe de manuel.

Il est fort probable qu'à l'issue d'une telle commission, comme nous venons de l'imaginer, il reste des questions sans réponse qui demandent des recherches ultérieures (le manuel autochtone *Une histoire du Québec et du Canada,* notamment, en avait laissé plusieurs explicitement en suspens) ou des questions sur lesquelles une différence d'appréciation persiste - autant de bonnes occasions pour quitter l'attitude du récit unique qui prétend connaître « la vérité » et ouvrir le débat, en présentant les arguments. La diversité des perspectives, nous l'avons déjà constaté, est, avec la valorisation de l'esprit critique, un élément qui a plutôt reculé depuis les années 1980, parallèlement à l'affirmation explicite d'un Nous. Or, le renoncement tacite à un Nous collectif en histoire ne règle pas la question, puisque l'appartenance à une, voire plusieurs communautés, nationales, ethniques, sociales et du genre, auxquelles les individus s'identifient et dans lesquelles ils tissent leurs liens sociaux et de solidarité, ne disparaît pas en l'éludant. Une présence explicite de la pluralité, avec, de temps à autre, une mention de ce qui constitue leur rapport spécifique à l'histoire permettrait une meilleure compréhension de la démarche historiographique qui sait établir des connaissances, mais ne peut pas prétendre à l'objectivité.

L'interprétation des sources ne fait pas (encore) partie des manuels autochtones et pourrait, dans certains manuels euro-québécois actuels, être grandement améliorée pour ne pas se borner à des banalités. Et pourquoi ces réflexions formulées pendant la querelle sur l'enseignement de l'histoire nationale, par Jocelyn Létourneau, ne pourraient-elles pas être fructueuses pour toutes les communautés, quelles qu'elles soient ?

> Pour optimaliser l'intervention pédagogique, il pourrait être sage de partir de là où se trouvent les jeunes, c'est-à-dire dans le plein de leurs références et de leurs croyances plutôt que, comme on le pense facilement,

> dans le vide de leurs ignorances. Il faudrait aussi, plus qu'on ne le fait, tenir compte de la façon par laquelle le savoir est transformé, recomposé et réinvesti de sens par ceux qui le reçoivent, et ce, à des fins utilitaires le plus souvent. Présentée très sommairement, la démarche pédagogique proposée consisterait, à travers le conflit cognitif et par le biais de la pensée et de la méthode historiques (interrogation, problématisation, contextualisation, comparaison, pluralisation des perspectives, etc.), à confronter les représentations acquises des jeunes pour les amener en dehors de la mémoire et du mythistoire – et donc de la croyance. Une fois leurs matrices de base ébranlées, il s'agirait de leur proposer des représentations plus nuancées en termes d'exposition des faits et plus exigeantes en termes de compréhension des réalités historiques – et donc de les amener du côté de la prudence, de la distance et de la nuance. Cela dit, qu'on ne se méprenne pas sur les possibilités de pareille méthode. Elle ne transformerait pas les ados en historiens – la chose serait d'ailleurs inopportune. Elle ne ferait pas d'eux des encyclopédies historiques ambulantes. Elle les mènerait peut-être vers des visions plus complexes des moments référentiels (et non référentiels) du passé québécois. Elle en ferait peut-être des personnes un peu plus réservées, voire critiques, par rapport au savoir à caractère historique qui circule dans l'espace public. Mais c'est tout. Au secondaire, est-il vraiment possible d'aller plus loin ? (Létourneau 2014b, p. 3)

En fin de compte, s'il y a une différence résiduelle et irréductible entre les conceptions autochtones et euro-canadiennes de l'histoire, c'est celle qui concerne le début de la présence des Premières Nations en Amérique. Dans les prises de position autochtones, un certain scepticisme règne à propos des théories des migrations expliquant et datant leur arrivée, contraires à l'idée qu'ils y étaient depuis « des temps immémoriaux », et non des immigrants, à leur tour. Dans leurs recommandations, on préconise la juxtaposition de ces théories et des récits de création autochtones.

Les manuels euro-québécois y ont réagi en entourant ces théories de plus de précautions, ce qui n'est que probité scientifique. Or, si l'on regarde les deux manuels autochtones, loin de taire ces explications, on y fait également référence. *Une histoire du Québec et du Canada* y consacre même un chapitre entier, en exposant les indices qui les appuient, tout en affirmant leurs limites. Ouvert à d'éventuelles avancées scientifiques, on les juxtapose à « la théorie du temps immémorial ». L'incompatibilité entre les manuels se réduit à peu de choses…

Le statut des récits de création traditionnels est abordé différemment par les manuels autochtones : Le manuel *Seven Generations* raconte le récit mohawk, pour ensuite distinguer une compréhension littérale, qui croit que tous les détails seraient réels, d'une lecture symbolique à laquelle il introduit ensuite les élèves. Un bon historien, selon le manuel, est capable de comprendre quand il faut prendre un récit au pied de la lettre et quand il faut, au contraire, retenir sa dimension symbolique, i.e. lui assigner un autre statut épistémologique. *Une histoire du Québec et du Canada* n'invite pas les élèves à interpréter les récits de création autochtones, mais en cite quatre, ce qui exclut déjà l'idée de prétention à une vérité unique, et ajoute que certains Autochtones y croient et d'autres non. Les manuels euro-québécois actuels, nous l'avons vu, sont plus réticents que certains plus anciens à citer ces récits, et s'ils le font, ce n'est pas dans le contexte des théories sur la présence humaine en Amérique du Nord, mais dans celui de la spiritualité. Dans ce domaine, les manuels récents suivent pour la plupart le recul du culturalisme prévu par le programme et ils évitent l'ambiguïté sur la réalité ou non de pouvoirs surnaturels de « chamans », qui avait été, dans les manuels HEC, un ressort de l'attribution d'une altérité exotique. Il est intéressant de constater que de telles questions préoccupent beaucoup moins les manuels autochtones, que ceux euro-québécois (lointains héritiers des missionnaires ?)

En somme, même ces différences qui persistent dans les conceptions, soit qu'elles nécessitent des recherches plus poussées soit que, n'étant pas du domaine historiographique proprement

dit, mais du cadre philosophique plus général, ne constituent pas un clivage insurmontable entre la façon autochtone et euro-canadienne de concevoir l'histoire. Une telle incompatibilité de principe formulée par Georges Sioui et Sylvie Vincent (cf. vol 1, p. 14-5) est indéniable pour une certaine façon d'écrire l'auto-histoire, mais comme le démontrent les travaux scientifiques en histoire autochtone, par des auteurs autochtones, tels que Dickason et Lainey, par exemple, elle n'est pas la seule. On aurait pu attendre, comme De Cank, que l'histoire circulaire soit pratiquée dans les manuels scolaires autochtones, investis d'un rôle de transmission d'une conscience collective :

> Je me demandais ce que feraient les dirigeants autochtones une fois obtenu cette autonomie. Certains l'avaient déjà, d'autres l'espéraient encore. Que choisiraient-ils pour les leurs? Quelle citoyenneté ils enseigneraient implicitement dans leurs écoles? Amérindiennes bien sûr, mais quand serait-il de la canadienne, et de la québécoise? Et au travers de quelle histoire, de quelle conception de l'histoire notamment le feraient-ils? Est-ce que la tradition orale, disais-je, qui implique une conception totalement différente de l'histoire est utilisée, respectée, évoquée en cours d'histoire? Est-ce qu'elle a encore une valeur, une réalité dans la société amérindienne? Est-ce qu'il existe encore une dichotomie oral/écrit, et si oui ne pose-t-elle pas de problèmes aux jeunes élèves? Est-ce qu'elle ne provoque pas, cette dichotomie, une folklorisation du savoir traditionnel dévalorisé au profit de ce savoir dominant, ce savoir qui pouvait plus grandement leur assurer une insertion socio-économique? Quelle histoire voudraient-ils en tirer pour enseigner à leurs élèves dans le cadre d'une autonomie grandissante, au moins en matière d'éducation? Serait-elle objective, décentrée, ou toute entière tournée vers l'Amérindien? Oublierait-elle les 'Blancs' comme ceux-ci avaient oublié les autochtones? Participerait-elle ainsi à la constitution d'une identité culturelle forte, à la résurgence d'une amérindianité, afin de faire de l'élève un Indien à part entière d'une nation clairement différente de celle qui les entoure, ou bien plus neutre afin de faire de l'apprenant un être démocratique et économique? (De Canck 2004, p. 46-7)

Cette auto-histoire serait-elle circulaire ? [91]. Les deux manuels autochtones analysés prouvent qu'il n'en est rien. Le récit suit une ligne chronologique, interrompue, comme dans *Seven Generations,* par des arrêts thématiques, ou démultipliée, comme dans *Une histoire du Québec et du Canada*, en plusieurs chronologies, selon les sujets. Ce sont des solutions différentes au dilemme qui se pose également aux manuels euro-québécois : comment concilier la considération des évolutions spécifiques dans certains domaines, des comparaisons et des approches de théorisation d'un côté et le respect de la chronologie qui, à l'état pur, ne ferait que juxtaposer des éléments sans générer de cohérence ? Les manuels ont depuis toujours trouvé des solutions et celle des manuels autochtones analysés, pour être originale, dans le cas d'*Une histoire du Québec et du Canada*, n'a rien d'incompatible avec la façon « occidentale » de construire le récit historique.

---

[91] La civilisation de l'écrit a une perception historique du temps, par opposition à la perception cosmologique de la civilisation orale. […] La classification des éléments sur une ligne progressive qui implique une idée d'évolution – on pense à la fameuse frise chronologique – est un mode de pensée dont on retrouve les origines dans les sociétés hiérarchiques européennes. […] La civilisation écrite conçoit la vision cyclique du temps comme répétitive. Une culture enfermée dans un cercle se condamne à la répétition, devenant une « culture de survie », une civilisation froide telle que l'a définie Lévi-Strauss. Alors qu'elle-même se considère une « culture du progrès » qui dessine son destin sur une ligne graduelle (et ascensionnelle), une civilisation chaude. À l'inverse, la société de l'oral se concevra comme appartenant à un cercle harmonieux qui se régénère périodiquement par ces coutumes sacrées et exemplaires. Les Amérindiens considèrent eux-mêmes que la conception occidentale du temps linéaire n'est qu'une vision parcellaire d'un temps fini, un fragment. C'est une vision profane et dégénérée qui ne peut apporter que la souffrance. Ce qui est alors perçu comme un caractère anhistorique par l'autre est en fait regardé ici comme une intemporalité qui donne un caractère de validité éternelle aux mythes qui véhiculent cette tradition. (Ibid. 25-26).

On n'y trouve pas non plus confirmées les craintes de Claude Gélinas à propos de l'auto-histoire s'exprimant dans le projet de création de l'Institut culturel Aanischaakamikw par les Cris.

> De manière plus précise, ce rapport particulier à l'histoire se traduit d'abord par l'importance accordée au Créateur de qui origine le groupe et son environnement naturel, et de qui ont été reçues les valeurs fondamentales qui sont ou devraient être celles de la communauté, aujourd'hui encore. […] D'autre part, les mythes d'origine et les légendes constituent des composantes importantes de cette historiographie autochtone. (p. 34) […] En ce sens, l'histoire dont les autochtones font actuellement la promotion, que ce soit par l'entremise du tourisme culturel ou par internet, et qui, à plusieurs égards, semble tendre vers un repli sur soi (une histoire par le groupe et pour le groupe), est susceptible de contribuer à élargir le fossé avec le reste de la société nationale et nuire à la reconnaissance d'une trajectoire historique commune. Ce risque est d'autant plus présent que les historiographies québécoise et canadienne elles-mêmes n'ont pas réellement contribué, du moins jusqu'à tout récemment, à redonner aux autochtones la place qui leur revient dans l'histoire nationale post-XVIIe siècle. (Gelinas 2009, p. 38)

Or, l'auteur constate que cette façon de concevoir les choses ne fait pas l'unanimité parmi les intéressés eux-mêmes :

> En effet, les communautés autochtones sont des entités sociales hautement hétérogènes et tous les individus ne partagent pas forcément la même représentation du passé. Les mythes d'origine traditionnels n'ont pas toujours la cote auprès des convertis au christianisme. Et tous les parents ne partagent pas le même enthousiasme devant le fait de prioriser l'enseignement d'une « histoire communautaire » dans les écoles de bandes. De plus, les jeunes adultes d'aujourd'hui ont parfois une interprétation plus radicale de l'époque des pensionnats que ceux qui l'ont vécu, etc. (Ibid.).

Et le vœu qu'il formule en conclusion ne nous semble pas irréaliste, vu les manuels autochtones existants, notamment actuels :

> De cette manière, il pourrait en résulter un portrait d'autochtones non pas résolument tournés vers le passé et figés dans la lourdeur de la tradition (leur ancestralité), mais des autochtones déjà engagés dans un processus de développement marqué par une volonté de pleine participation à la société nationale voire la mondialisation, mais qui s'efforcent du même coup de ne pas y laisser leur identité. (Ibid., p. 39)

Mieux, il est largement partagé par les associations autochtones tels que le CEPN dont Lise Bastien définit ainsi l'objectif :

> L'éducation des Premières Nations fait face à un double défi : d'une part, elle doit former des citoyens des Premières nations aptes à vivre dans le monde occidental du 21e siècle, avec tout ce que cela implique en termes de compétences personnelles, sociales et professionnelles. D'autre part, elle doit former des membres des Premières nations, c'est-à-dire transmettre aux générations futures la culture, l'histoire, la langue, les valeurs, la vision du monde, les rendre fiers de leurs racines et renforcer leur identité, ce qui, au fond, est la mission première de tout système éducatif. (Bastien 2008, p. 6)

Bref, l'hypothèse d'une nécessaire altérité radicale entre une auto-histoire autochtone et euro-québécoise, discutée au tout début de notre démarche (cf. introduction au volume 1, p. 14-16) ne s'est pas confirmée au regard des approches didactiques autochtones.

Qu'en est-il de l'autre hypothèse, à savoir que le Québec, héritier de la Nouvelle-France non seulement se distingue de la seconde principale nation colonisatrice, l'Angleterre[92], par une histoire fondamentalement différente de ses rapports avec les Premières Nations, qui se refléterait dans sa manière de concevoir cette histoire, mais aussi que, sa position en tant que nation minoritaire par rapport au Canada anglais posait avec plus d'acuité la reconnaissance de minorités nationales en son sein, d'autant plus qu'il n'avait pas su allier celles-ci à son aspiration à l'indépendance. Récemment, sous l'impression du scandale des pensionnats, la question a été reformulée ainsi :

[92] La Hollande n'est pratiquement pas mentionnée par les manuels euro-québécois.

> Si les Québécois se considèrent comme des victimes du passé colonial du Canada, et donc des colonisés, comment peuvent-ils recevoir en leur sein une autre histoire coloniale, qui s'est déroulée sur leur territoire, et où ils ne se sentent, par définition, pas du côté des colonisateurs ? Ou plutôt, s'ils peuvent la recevoir, comment sortir de son impact émotionnel et en même temps reconnaître la particularité amérindienne et inuite des souffrances subies ? (Bousquet, 2016b, p. 173)

Comment la spécificité historique de la Nouvelle-France et l'évolution des rapports entre Canadiens français, puis Québécois apparaissent-elles dans le récit des manuels ? Au terme de notre analyse, force est de constater que parmi tous les manuels, c'est le manuel cri *Une histoire du Québec et du Canada* qui procède à une comparaison explicite des deux modèles de colonisation, plutôt favorable aux Français, avec qui une coexistence était plus concevable, avant tout parce qu'ils ne convoitaient pas les territoires et empiétaient, pour des raisons inhérentes à leur système social et politique, moins sur la souveraineté des nations autochtones. [93]

Les manuels euro-canadiens, même actuels, restent très discrets, nous l'avons dit, sur les comparaisons et sur les perceptions mutuelles en général. Ils évitent toute appréciation négative des Autochtones, l'éloge sans ambages des sociétés autochtones atteignant des sommets qui frôlent la caricature, dans les manuels du primaire. Seules les Six-Nations anéantissant la Huronie et nécessitant l'intervention du régiment de Carignan-Salières y font exception. Le manuel *Seven Generations* se défend explicitement contre cette accusation de l'historiographie québécoise. De même, il réprouve le jugement de celle-ci à propos de l'action des Mohawks lors de la rébellion des Patriotes : les premiers ne voulaient que se défendre contre une intention de vol d'armes, regrettaient après coup d'avoir livré ces Patriotes aux autorités britanniques et seraient même intervenus pour protester contre leur condamnation à mort.

Ce manuel réitère les affirmations selon lesquels les Six-Nations ont toujours voulu rester neutres entre les puissances européennes aussi peu fiables les unes que les autres. Mais lors des rares occasions, où une sympathie pour une cause européenne est exprimée, elle est favorable aux Franco-canadiens, dont la souveraineté nationale n'était respectée par les Britanniques que tant et aussi longtemps que cela était indispensable, établissant ainsi un parallèle avec les nations autochtones. Comme dans *Une histoire du Québec et du Canada*, on a même de la compréhension, voire de la sympathie pour l'aspiration à plus d'autonomie des Québécois, mais non pas au détriment de celle des Premières Nations. C'est pour cela, à regret pour *Une histoire du Québec et du Canada* (*Seven Generations* n'était pas encore publié), que Elijah Harper fit échouer l'accord du lac Meech.

Dans les manuels, en général, il est peu question de conflits et une volonté d'harmonie prévaut, des deux côtés, qui va en grandissant. Les controverses entre historiens, par exemple, ou les débats entre des choix politiques n'existent plus, dans les manuels actuels. Comme nous l'avons vu, *Une histoire du Québec et du Canada* escamote même la crise d'Oka. Les manuels euro-québécois actuels, en revanche accordent une grande attention à ce conflit dont les ondes de choc sur les rapports entre Québécois sont sensibles jusqu'à nos jours. Mais à y regarder de près, ce ne sont que les voix autochtones qu'on entend, pas celles d'en face. Les Autochtones se mobilisant pour leur propre cause, représentés dans certains manuels plus que

---

[93] Cf. Delâge, 1987, 2002, et surtout : Delâge et Warren, 2017.

dans d'autres, il est vrai, le font, comme les manuels le laissent entendre implicitement, avec raison, que ce soit la Fraternité des Indiens pour le contrôle de l'éducation autochtone, le combat pour les droits des femmes autochtones, les actions autour de la Déclaration de l'ONU ou Idle No More / Finie l'apathie.

Ce qui est occulté, dans cette approche, dont on comprend tout de suite l'excellente intention, ce sont les résistances que la reconnaissance des droits autochtones rencontre dans la réalité, ainsi que les malentendus et idées reçues, voire même le racisme[94] qui couvent, même dans une société comme le Québec. On en trouve les traces dans certaines copies d'élèves sur « leur » histoire du Québec qui ont échappé à la rectitude politique (cf. vol. 2, p. 12 et 73-4). Aucun manuel ne prend soin de relever le préjugé sur les présumés « privilèges » comme l'exemption de taxes des Autochtones vivant dans les réserves, nulle part elle n'est expliquée, comme résultant de conventions historiques et ayant comme contrepartie des restrictions juridiques sur la propriété extrêmement contraignantes.[95] Les élèves restent ainsi désarmé-e-s devant une hostilité ambiante contre les Autochtones, que l'attitude favorable aux Autochtones des manuels semble ignorer – il s'agit de deux univers qui ne communiquent pas.

Or, le « retour du refoulé » est un grand classique qui ne manque pas d'émerger à certaines occasions. Pour n'en citer qu'un exemple, à propos d'un fait dont nous avons rendu compte au cours de ce volume : l'opération de pilonnage et de réimpression, coûtant 1,6 millions de dollars au contribuable, avec pour seul but, du moins dans la perception du Québécois moyen, de remplacer une expression qui ne plaisait plus aux Autochtones. Combien de citoyens ont poussé la curiosité plus loin pour apprendre qu'il ne s'était point agi que de ce seul mot (tellement peu important que les organisations autochtones ne l'ont pas banni avec la dernière conséquence), mais d'un changement du regard ? Combien ont pris connaissance du communiqué de presse de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et du Conseil en Education des Premières Nations pour se défendre contre l'idée d'un « caprice » des Autochtones ? Ce serait certainement aller trop loin que de voir, dans la destruction des manuels, un acte symbolique de soumission aux exigences autochtones, pour les faire apparaître comme démesurées, mais il n'empêche que cela a pu être perçu ainsi par une partie de l'opinion publique. Ou encore de prétendre que la radicalité de cette décision ministérielle, sans précédent dans l'histoire de l'éducation au Québec, et dont on pourrait mettre en question l'inéluctabilité, obéit au désir de poser un geste fort vis-à-vis des Autochtones qui n'en avaient probablement pas demandé autant. Le scandale autour de la pièce Kanata et de son retrait, en été 2018, confirme l'atmosphère de mauvaise conscience de la communauté non autochtone qui favorise ce genre de procédés symboliques : tandis que les uns applaudissaient au retrait de la pièce[96], criant au scandale d'une prétendue « appropriation culturelle », d'autres, présumant que les Autochtones auraient exigé la censure de la pièce, ont pu y voir une autre victoire de ceux qu'ils considèrent, de toute manière, comme des « enfants gâtés ».

---

[94] Cf. « Les conséquences d'une méconnaissance des Autochtones. Entrevue avec Éric Cardinal », *Le Devoir,* 20 juillet 2019.

[95] La brochure de Pierre Lepage (Lepage 2009) fournit cependant un excellent exemple d'une explication claire et abordable, dont les manuels pourraient s'inspirer.

[96] Par ailleurs infondée, sur le fond, comme le confirmeront celles et ceux (dont je suis) qui, à la différence des Québécois-e-s, ont eu la chance de la voir au théâtre de la Cartoucherie à Paris.

Ni les uns ni les autres ne prennent conscience que les vrais enjeux se situent, comme souvent, un dehors du « bac à sable » des joutes symboliques.

Or, le reproche d'être des « enfants gâtés », les Québécois le connaissent, et il ne faut pas perdre de vue que les rapports entre Euro-canadiens et Autochtones se jouent à trois, depuis les débuts. C'est un sujet trop vaste pour en aborder tous les aspects, mais rappelons « la peur de passer pour les sauvages » qui a marqué les débuts même de l'historiographie franco-canadienne :

> Dans la lutte pour la reconnaissance de leurs droits, toute référence des Canadiens à l'ancienne amitié avec les Amérindiens ne pouvait que rappeler au nouveau pouvoir les anciens antagonismes et placer les demandeurs dans le monde de la barbarie. Cependant ce processus obligé d'occultation de leur propre histoire de la part des conquis placés sous le regard maître colonial ne doit pas nous faire oublier que les Canadiens étaient eux-mêmes des colonisateurs. En somme ne se retrouvaient-ils pas dans la délicate position de colonisateurs colonisés. (Delâge, 2011, p. 18) [97]

Cette idée ne fait pas partie des explications des manuels. Ceux non autochtones sont très discrets sur les perceptions mutuelles en général. La guerre d'indépendance menée par des nations autochtones y figure – sous l'appellation de la « Révolte de Pontiac », mais l'attitude des Canadiens français reste peu discutée, ainsi que ses répercussions chez leurs anciens alliés laissés seuls face aux Anglais.

En revanche, les rébellions dans les Prairies et la figure de Louis Riel, dont il est intéressant de retracer la représentation au fil des générations de manuels, est un moment important de convergence entre Métis francophones (mais aussi anglophones, ce que les manuels oublient) opposés ensemble au gouvernement fédéral, mais dont il conviendrait d'en reconnaître les limites. [98]

Sur la signification du mouvement des Patriotes pour les rapports entre Franco-canadiens, la recherche, selon les manuels tout récents n'a pas dit son dernier mot. Sinon, l'impression d'une attitude hostile des Mohawks, refusée vigoureusement par le manuel *Seven Generations*, est contrastée par une remarque isolée, dans un seul manuel non autochtone sur le fait que les Patriotes avaient inclus les « Sauvages » dans leurs réclamations de droits égaux à la Couronne. Souvenons-nous de l'élève autochtone de notre échantillon des copies d'élèves qui se dit « séparatiste », à cause, justement, de cet événement historique. (cf. vol. 2, p. 88) A part cela, comme nous l'avons vu, la ligne de partage entre EUX et NOUS, pour les élèves non autochtones, passe entre la communauté francophone vs. celle anglophone, un échiquier

---

[97] Cf. aussi Delâge (2009) : « Les Premières Nations s'allièrent au nouveau pouvoir, tandis que, dans l'œil du conquérant, les Canadiens jugés rétrogrades et ensauvagés devaient s'éloigner de la 'sauvagerie' pour obtenir quelque reconnaissance. Cela fut source de tensions entre, d'une part, les vieilles habitudes de proximité et de métissage biologique et surtout culturel qui survécurent néanmoins très longtemps et, d'autre part, l'obligation pour ces conquis apeurés de 'passer pour des Sauvages' de se définir dans le seul héritage français et catholique et, à la limite, de devoir justifier la proximité historique de ces 'Sauvages', par la nécessité de les civiliser et de les convertir. » (p. 66).

[98] « La même année que Riel, plusieurs chefs amérindiens ne furent-ils pas également pendus ? D'ailleurs Riel combattait pour les droits des Métis francophones, des Métis anglophones et des Amérindiens. Bien que majoritaires parmi les Métis, et plus fortement déterminés à combattre, les francophones n'étaient donc pas les seuls Métis. L'extraordinaire appui du Canada français d'alors à la cause des Métis de Louis Riel ne s'étendit pas aux nations amérindiennes résistant à leur dépossession. Pourtant, la politique du gouvernement fédéral d'alors visait à s'assurer que l'Ouest canadien ne soit ni « sauvage » ni français, mais anglais. » (Delâge, 2011, p. 41)

sur lequel, comme depuis longtemps, il ne reste aux nations autochtones d'essayer de tirer leur épingle du jeu.

Cela implique le risque de se voir instrumentalisés par l'un des pouvoirs contre l'autre, et plus rarement, de pouvoir jouer soi-même à ce jeu, pour la sauvegarde de ses intérêts. Les exemples sont nombreux. Au moment de l'approche du premier référendum sur la souveraineté du Québec, par exemple, Rémi Savard, a qui parle « en tant que moi, Québécois francophone indépendantiste et soucieux du contenu de cette indépendance » trouve que « tant que ne sera pas réglé notre contentieux avec les autochtones sur la base de l'égalité réciproque, nous ne réussirons pas à nous définir parfaitement comme peuple. » Savard, 1979, p. 148) Membre du Parti Québécois depuis les débuts, il dénonce avec amertume l'inaptitude du gouvernement péquiste, de se défaire de ses « réflexes de colonisés »et met en garde contre « une dispute odieuse entre le Canada et le Québec, en vue de déterminer lequel des deux pays continuerait à exercer la tutelle sur les autochtones, à moins que le nationalisme québécois n'entretienne, à l'endroit de ceux-ci, le même rêve inavoué d'assimilation que la majorité canadienne a longtemps fait et pour eux et pour nous ». (« Dialogue entre colonisés », Ibid. p. 35) Il appelle à se défaire de la « … paranoïa d'antan, qui nous fit si souvent voir l'ennemi anglais derrière les yeux bridés de nos compagnons de route autochtones ». (Ibid.) Pour lui, en 1979, il déjà était clair que :

> Un Québec souverain ne parviendra à établir des rapports positifs avec les autochtones, que si de tels rapports se situent en dehors de toutes références coloniales, que s'il consent à leur reconnaître au départ, et de façon non équivoque, la possibilité de se dégager eux aussi de toutes espèces de tutelle afin de reprendre enfin, comme collectivité, la place qui leur revient parmi les nations. Ce préalable à toute discussion n'est rien de plus, mais rien de moins aussi, que la reconnaissance effective du droit de ces peuples à l'autodétermination, ce qui veut dire la reconnaissance officielle des mouvements qui les représentent à titre de gouvernements souverains. (Ibid. p. 34).

Nous connaissons la suite de l'histoire, qui fut riche en événements pouvant illustrer ce jeu de pouvoirs entre les trois protagonistes, de conflits – le plus important étant sans contredit la crise d'Oka – et d'accords, comme la Paix des Braves, abordés par les manuels souvent sans considérer les relations à l'échelle politique inter-gouvernementale, et encore moins les relations entre les sociétés civiles et leur perceptions mutuelles. Ne serait-il pas intéressant de soumettre à la discussion des élèves des citations comme celle-ci, inspirée par le contexte des travaux de la CVR ? : « Le Canada nous transforme en minorité impuissante et étrangère chez elle. Nous pesons de moins en moins sur le destin du Canada. Il s'en fiche. Il est aujourd'hui mille fois plus intéressé par les revendications amérindiennes que par le Québec. » [99]

Que la partie soit jouée à trois, échappe souvent à l'attention des manuels. Pour la crise d'Oka, s'ils expliquent plus ou moins que le gouvernement du Québec a appelé l'armée canadienne à son secours, ils ne disent mot sur l'accusation de racisme anti-autochtone contre la société québécoise, dans son ensemble, par la presse anglophone du Canada, ni sur l'exploitation systématique de tout différend entre Autochtones et Québécois. Le dernier en date des événements majeurs, à propos de la place des Autochtones dans l'histoire du Québec et du Canada, qui déclencha justement la révision des manuels, n'y fait pas exception. Le rapport de la CVR, avec comme élément central le scandale des pensionnats, fut une autre

[99] Mathieu Bock-Côté, *Le journal de Montréal,* 22 juin 2017 (http://www.journaldemontreal.com/2017/06/22/lindependance-improbable-et-indispensable).

occasion pour le Canada anglophone d'accuser le Québec de traiter ce sujet avec plus de distance émotionnelle.

Accusation à laquelle les manuels tout juste publiés ne permettent pas aux élèves de répondre. Comme nous venons de le constater, le programme encore plus que les manuels, entretient une confusion entre les pensionnats créés dans le cadre de la « réduction » économique, politique et culturelle des Autochtones au 19e siècle dans les Prairies et l'ouest du Canada (il ne les mentionne même pas dans ce contexte) et ceux du 20e siècle au Québec dont il prévoit de parler, mais en amalgame avec les premiers. D'ailleurs, à une exception près, souvent les aspects les plus révoltants des internats sont mis au premier plan, au détriment de connaissances précises et intégrées dans leur contexte historique, à la différence d'ailleurs d'une représentation plus pondérée par le manuel autochtone *Une histoire du Québec et du Canada*[100]. La condamnation avant tout morale prévaut. Plus que l'esprit critique, l'empathie des apprenant-e-s est sollicitée,[101] les confortant dans leur perception des Autochtones comme victimes avant tout, comme elle ressort clairement de leurs récits sur l'histoire du Québec. [102]

Or, la victimisation n'a pas que des avantages, ni pour les victimes ni pour la communauté des descendants, ne serait-ce que par l'uniformisation de la mémoire collective, mais surtout par le déni d'agentivité. Elle peut en revanche, favoriser celui qui s'auto-accuse, selon De Canck, qui remarque, à propos du discours des manuels HEC :

> En s'accablant de tous les maux, le Blanc semble ainsi bien espérer aplanir sa faute passée et racheter son innocence. Contrit de remords d'avoir trop mal pensé à l'encontre de l'Amérindien, le voilà qu'il plonge dans l'excès inverse, pliant sa copie à contre sens pour nous ressortir la belle image du Bon Sauvage de ce vieux Rousseau : celui qui aime la nature, profondément respectueux de ses semblables, communautaire et partageur, écologique et parfaitement en accord avec les éléments de son environnement, faune et flore compris, il prend la vie simplement, comme elle vient, avec joie et sagesse. C'est à mon sens la pratique discursive appliquée au redressement de l'image des Amérindiens dans les leçons d'histoire du secondaire – et peut-être pas seulement là. Le discours actuel, où ce Bon Sauvage tient la dragée haute, participe à sa manière de la relation paternaliste, handicapante, qui se joue entre Blancs et Autochtones. (De Canck, 2004, p. 116)

Et de conclure : « Les Amérindiens ne peuvent effacer aisément leur victimisation sans avoir l'impression probable et terrifiante d'oublier le sort de leurs ancêtres. Le pardon n'est pas facile tant il frôle l'oubli. Et les gouvernements dits « blancs » (canadien et/ou québécois), de leur côté, ne peuvent exiger une telle « dévictimisation » des autochtones sans que la culpabilité ne se resserre autour de leur gorge. » (Ibid., p. 142)

Une reconnaissance des Autochtones comme agents historiques, conscients de leurs intérêts et agissant en conséquence, plutôt que de les enfermer dans le rôle de victimes éternels, tout au long de l'histoire de leurs rapports avec les « Blancs », non seulement rapprocherait le discours des manuels autochtones et euro-québécois et correspondrait à une représentation plus juste de l'histoire. Une telle prise de conscience pourrait aussi être cruciale dans un avenir proche.

Citant une série de victoires autochtones devant des cours depuis les années 1990, Naomi Klein constate :

---

[100] *Seven Generations*, tout comme les manuels non autochtones de la même époque, ne les mentionne pas encore.
[101] Cf. Bories-Sawala 2020a.
[102] Cf. Bories-Sawala 2020b.

Si des contestations comme celle de Beaver Lake est capable d'empêcher l'expansion des sables bitumineux, ils pourraient bien être la meilleure chance pour nous tous pour continuer à profiter d'un climat hospitalier à la vie humaine. C'est un immense fardeau à porter pour ces communautés et qu'elles le portent avec aussi peu de soutien de nous tous, est une injustice sociale inouïe. [103]

[103] « If court challenges like Beaver Lake's can succeed in halting tar sands expansion, they could very well be the best chance for the rest of us to continue enjoying a climate that is hospitable to human life. That is a huge burden to bear and that these communities are bearing it with shockingly little support from the rest of us is an unspeakable social injustice. » (Klein 2014, p. 379, ma traduction)

7. Bibliographie sélective et références

7.1 Programmes, rapports et autres documents officiels

Affaires autochtones et du développement du Nord, Canada (2003). *Programme d'enseignement primaire et secondaire. Lignes directrices nationales*.

Assemblée des Premières Nation du Québec et du Labrador et Conseil en éducation des Premières Nations du Québec (2009). *Réalisation du droit à l'éducation par les Premières nations du Canada.* Mémoire présenté au Comité d'experts sur les droits des peuples autochtones, Wendake.

Assembly of First Nations (1988). *Tradition and Education: Towards a Vision of Our Future*, 4 vol.

Beauchemin, Jacques et Fahmy-Eid, Nadia (2013). *Pour le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire,* novembre 2013.

Beauchemin, Jacques et Fahmy-Eid, Nadia (2014). *Le sens de l'histoire. Pour une réforme du programme d'histoire et éducation à la citoyenneté de 3e et 4e secondaire. Rapport final à la suite de la consultation sur l'enseignement de l'histoire,* mars 2014.

Bouvier, F. (2008). *Bilan du débat relatif au programme Histoire et éducation à la citoyenneté du deuxième cycle de l'ordre de l'enseignement secondaire,* Gouvernement du Québec. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliés aux différences culturelles.

Commission royale sur les peuples autochtones (1996). *Rapport final*, 5 vol., Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services Canada, Groupe Communication-Edition.

Commission scolaire Kativik (1992). *Elementary Social Studies*. Grades 3-7. Objectives and Activity Ideas, document ronéotypé.

Commission scolaire Kativik (1997). *Le guide du programme en sciences humaines du niveau secondaire*, document ronéotypé.

Commission scolaire Kativik (2011). *Le cheminement scolaire régulier*.

Conseil en Education des Premières Nations (2009). Québec. *Soutenir un cadre de financement complet et équitable,* Avril 2009.

Conseil en Education des Premières Nations (2012). Québec / Fédération of Sakatchewan Indian Nations, Education des Premières Nations. *Plaidoyer pour une information juste*, septembre 2012.

Conseil en Education des Premières Nations (2016). *Le nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada de 3e secondaire : Analyses et recommandations,* septembre 2016.

Conseil en Education des Premières Nations (2016). *Le nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada de 4e secondaire : Analyses et recommandations,* novembre 2016.

Conseil en Education des Premières Nations Québec / Nishnawbe Aski Nation/ Fédération of Sakatchewan Indian Nations (2011). *Rapport sur les mesures prioritaires visant à améliorer l'éducation des Premières Nations*, novembre 2011.

Cooke, K. (1984). *Images of Indians Held by Non-Indians. A Review of Current Canadian Research*, Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Fraternité des Indiens du Canada (1972). *La Maitrise indienne de l'éducation indienne*. Déclaration de principe présentée au ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien.

Gouvernement du Canada (2015). *Commission de vérité et réconciliation du Canada. Rapport final.*

Gouvernement du Québec. Commission de l'éducation en langue anglaise (2017). *Education autochtone : Les deux rives du fleuve.*

Gouvernement du Québec. Conseil supérieur de l'Education (2014). *Rapport sur l'état et les besoins en éducation 2012-2104*.

Gouvernement du Québec. Conseil supérieur de l'Education (2014). *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études.*

Gouvernement du Québec. Direction des services aux Autochtones et du développement nordique du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, (2015). *Guide des initiatives inspirantes pour la réussite éducative des élèves autochtones.*

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education (1982). *Histoire du Québec et du Canada. Programme d'études, formation générale et professionnelle, 4e secondaire.*

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education (1996). *Se souvenir et devenir*. Rapport du groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire (rapport Lacoursière).

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education (1997). *L'école, tout un programme*. Enoncé de politique éducative.

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur (2017). *Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement Secondaire. Histoire du Québec et du Canada. Troisième et quatrième secondaire.*

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education (1994). *Préparer les jeunes au XXIème siècle.* Rapport du groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire (rapport Corbo)

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education (1996). *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, Commission des Etats généraux sur l'éducation. Rapport final.

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education (1997). *Réaffirmer l'école. Prendre le virage du succès.* Rapport du groupe de travail sur la réformer du curriculum (rapport Inchauspé).

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education, du Loisir et du Sport (2009). *Progression des apprentissages, géographie, histoire et éducation à la citoyenneté.*

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education, du Loisir et du Sport (2006). *Histoire et éducation à la citoyenneté*. *Programme de formation de l'école québécoise, deuxième cycle du secondaire.*

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education, du Loisir et du Sport (2010). *Sciences humaines.* Programme d'études préuniversitaires.

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education, du Loisir et du Sport (2010). *Evaluation de programme. Réussite éducative des élèves autochtones. Evaluation de la mesure 30108-B.*

Gouvernement du Québec. Secrétariat aux affaires autochtones (2011). *Amérindiens et Inuits. Portrait des nations autochtones du Québec.*

Institut Kiuna (2011). *Le programme Sciences Humaines-Premières Nations.*

Institut Tshakapesh (2011). *Pour l'enseignement de l'histoire innue.* Mémoire présenté à l'instance permanente sur les questions autochtones, Nations unies, New York.

L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec en 2010 *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 42, Mai 2013.

Thibaudeau, M. (1988). *Guide pour l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique*, Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques. Bureau d'approbation du matériel didactique. Gouvernement du Québec. Ministère de l'Education.

7.2 Manuels scolaires analysés

Programme Histoire et éducation à la citoyenneté
(second cycle du secondaire, depuis 2006)

Sauvageau, L., S. Larose, et S. Fortier (2007). *Fresques* (manuels de l'élève A et B ; 1re année du 2e cycle), Montréal, TC Média Livres (Chenelière Education).

Bédard, R. et J.F. Cardin (2007). *Le Québec, une histoire à suivre* (manuels de l'élève A et B ; 1re année du 2e cycle), Laval (Québec), Editions Grand Duc.

Dalongeville, A. et al. (2007). *Présences* (manuels de l'élève A et B ; 1re année du 2e cycle) Anjou (Québec), Les éditions Centre Educatif et Culturel inc..

Thibault, A. et al. (2007). *Repères* (manuels de l'élève A et B ; 1re année du 2e cycle), Montréal, Editions du renouveau pédagogique.

Horquelin, Ch., et al. (2009). *Fresques* (manuels de l'élève A et B ; 2e année du 2e cycle), Montréal, TC Média Livres (Chenelière Education).

Brodeur-Girard, S. et al. (2008). *Le Québec, une histoire à construire* (manuels de l'élève A et B ; 2e année du 2e cycle) Laval (Québec), Editions Grand Duc.

Dalongeville, A. et al. (2008). *Présences* (manuels de l'élève A et B ; 2e année du 2e cycle) Anjou (Québec), Les éditions Centre Educatif et Culturel inc. .

Sarra-Bournet, M. et al. (2008). *Repères* (manuel de l'élève ; 2e année du 2e cycle) Montréal, Editions du renouveau pédagogique.

Programme Géographie, Histoire et Éducation à la citoyenneté
(second et troisième cycle du primaire, depuis 2002)

Bédard, R. et al. (2003). *Paysages d'ici et d'ailleurs* (manuels de l'élève A et B ; 2e cycle), Montréal, Editions Grand Duc.

Bernier, B. et al. (2002). *Sur la piste* (manuels de l'élève A et B ; 2e cycle) Montréal, Editions du renouveau pédagogique.

Coderre, C. et al. (2002). *En temps et lieux* (manuels de l'élève : 8 fascicules ; 2e cycle), Montréal : Chenelière et McGraw-Hill.

Leblanc, G. et al. (2005). *En temps et lieux* (manuels de l'élève : 8 fascicules ; 3e cycle), Montréal : Chenelière et McGraw-Hill.

Sorel, G. et L. Simard (2006). *Parcours* (manuels de l'élève : 8 fascicules ; 3e cycle) Québec, Septembre Editeurs.

Bernier, B. et al. (2003). *Sur la piste* (manuels de l'élève A et B ; 3e cycle) Montréal, Editions du renouveau pédagogique.

Programme Histoire du Québec et du Canada
(second cycle du secondaire, 1982-2008)

Cardin, J.F. et al. (1984 et 1994). *Le Québec. Héritages et projets* Montréal, Editions Grand Duc.

Dickinson, J. A. et B. Young (1995). *Diverse Pasts, a history of Québec and Canada* (manuel de l'élève), Toronto, Copp Clark Pitman Ltd..

Roy, M. et D. Roy (1995). *Je me souviens. Histoire du Québec et du Canada.* Ottawa, Editions du renouveau pédagogique.

Programme Histoire du Québec et du Canada
(second cycle du secondaire, depuis 2016)

Bernier Cormier, E. et al. (2016 ; 2018 : approuvé le 15 juin 2018). *Chroniques du Québec et du Canada - Des origines à 1840* (manuel de l'élève 1re année du 2e cycle), Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique inc.

Bernier Cormier, E. et al. (2017 : approuvé le 22 mai 2018). *Chroniques du Québec et du Canada - 1840 à nos jours* (manuel de l'élève 2e année du 2e cycle), Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique inc.

Campeau, F. et al. (2016 ; 2018 : approuvé le 9 février 2019). *Mémoire.qc.ca - Des origines à 1840* (manuel de l'élève 1re année du 2e cycle), Montréal, TC Média Livres (Chenelière Education).

Fortin, S. et al. (2017 : approuvé le 4 avril 2019). *Mémoire.qc.ca – De 1840 à nos jours* (manuel de l'élève 2e année du 2e cycle), Montréal, TC Média Livres (Chenelière Education).

Lauzon, M.-A. et B. Mallette, (2016 : approuvé le 4 octobre 2016; 2018 : pas encore approuvé le 20 février 2020). *MisAJour Histoire* (manuel de l'élève 1re année du 2e cycle), Laval (Québec), Éditions Grand Duc 166.

Lauzon, M.-A. (2017 : approuvé le 2 décembre 2017). *MisAJour Histoire* (manuel de l'élève 2e année du 2e cycle), Laval (Québec), Éditions Grand Duc.

Charrette, J. et al. (2016 : approuvé le 1er septembre 2016; 2018 : pas encore approuvé le 20 février 2020). *Périodes* (manuel de l'élève 1re année du 2e cycle), Anjou (Québec), Les Editions CEC inc.

Charrette, J. et al. (2017 approuvé le 20 février 2018). *Périodes* (manuel de l'élève 2e année du 2e cycle), Anjou (Québec), Les Editions CEC inc.

Manuels autochtones

Faries, E. et S. Pashagumskum (2002) : *Une histoire du Québec et du Canada*, Chisasibi, Commission scolaire crie.

Blanchard, D. (1980). *Seven Generations : A History of the Kanienkehaka*, Kahnawake, Kahnawake Survival School

Manuels cités et analysés par S. Vincent et P. Arcand
Programme Histoire 412 (1970-1982)

Vaugeois, D. et Lacoursière, J. (1976). *Canada-Québec, synthèse historique,* Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique Inc.

Le *Boréal Express* (1967-1972). *1524-1760 Régime français; 1760-1810 - Régime britannique.* Sillery, Les éditions Le *Boréal Express* Ltée.

Douville, R. (1970). *Pierre Boucher.* Collection « Classiques canadiens », Montréal, Fides.

Prince-Falmagne, Th. (1965). *Un marquis du grand siècle*, Montréal, Leméac.

Bilodeau, R. et al. (1975). *Histoire des Canadas,* Montréal, Éditions Hurtubise HMH Ltée.

Héroux, D., R. Lahaise et N. Vallerand (1971). *La Nouvelle-France,* Montréal, Kébékédit.

Kerr, D.G.G. (1966). *Atlas historique du Canada*, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie.

Angers, L. (1971). *Chicoutimi, poste de traite (1676-1856),* Collection historique. Montréal, Leméac.

Dictionnaire biographique du Canada (1967-1974), Volumes I et III, Québec, Presses de l'Université Laval.

Lacoursière, Jacques et Cl. Bouchard (1972). *Notre histoire Québec-Canada*, 15 volumes, Montréal, Éditions Format.

Trudel, M. (1971). *Initiation à la Nouvelle-France.* Montréal, Les éditions HRW Ltée.

7.3 Ouvrages de référence et articles

Allison, D. (1983). « Fourth World Education in Canada and the Faltering Promise of Native Teacher Education», *Journal of Canadian Studies,* vol. 18, n° 3, p. 102-119.

Angers, D., J. Beauchemin, É. Bédard, J.-P Bernard, M. Chevrier, R. Comeau, M. Dumont, J.-M. Fecteau, L. Ferretti, A.-G. Gagnon, Y. Gingras, J. Guyot, J. Lacoursière, Y.Lamonde, L. Lamontagne, J. Lavallée, M. Pâquet, G. Rocher, J. Rouillard, L. Rousseau, M. Sarra-Bournet, M. Seymour et D. Vaugeois (2007). « Le programme d'histoire au secondaire. Une nouvelle version à recentrer Lettre ouverte à Monsieur Jean-Marc Fournier Ministre de l'Éducation du loisir et des sports », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 15, n° 2, Hiver 2007, p. 39-42.

Ansart, P. (2007). « Manuels d'histoire et politique », dans : M. Lebrun (dir.) (2007). *Le manuel scolaire d'ici et d'ailleurs, d'hier à demain*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 63-82.

Antone, E. (2000). « Empowering Aboriginal Views in Aboriginal Education », *Canadian Journal of Native Education,* vol. 24, n° 2, p. 92-101.

Arsenault, G. (2012a). « La reconnaissance des peuples autochtones dans l'enseignement de l'histoire nationale à l'école secondaire au Québec, 1970-2010 », *Aspects sociologiques* vol. 12, n° 1-2, p. 138-157.

Arsenault, G. (2011). *La mise à l'agenda du « problème » de la sous-représentation des Autochtones dans l'enseignement de l'histoire nationale au Québec 1960-2010*, mémoire de maîtrise (science politique), Université de Montréal.

Arsenault, G. (2012b). « L'enseignement de l'histoire nationale dans les 55 communautés autochtones du Québec », dans : F. Bouvier et al. (dir.) (2012). *L'Histoire nationale à l'école québécoise. Regards sur deux siècles d'enseignement*, Montréal, Editions du Septentrion, p. 451-495.

Association d'études canadiennes (2013). *Mémoire soumis dans le cadre de la Consultation publique portant sur le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire.* Montréal, Association d'études canadiennes, 4 décembre 2013.

Association québécoise pour l'enseignement en univers social (AQEUS) (2013). « Réponse de l'Association québécoise pour l'enseignement en univers social (AQEUS) au document de consultation pour le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire ». *HistoireEngagee.ca* (30 décembre 2013).

Aubin, P. (2007). « Le manuel scolaire québécois entre l'ici et l'ailleurs », dans : M. Lebrun, (dir.) (2007). *Le manuel scolaire d'ici et d'ailleurs, d'hier à demain*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 25-62.

Aubin, P. (dir.) (2006). *300 ans de manuels scolaires au Québec*, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, Presses de l'Université Laval.

Aubin, P. *Les manuels scolaires québécois*, en ligne http://www.bibl.ulaval.ca/ress/manscol/

Bastien, L. (2008). « L'éducation, un enjeu majeur pour l'avenir des Premières nations », *Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones*, n° 1., p. 5-12.

Battiste, M. et J. Barman, (éd.) (1995). *First Nations Education in Canada: The Circle Unfolds*, Vancouver, University of British Columbia Press.

Beaulieu, A. et C. Hervé (dir.) (2008). *Défis de l'éducation chez des Premières Nations et les Inuit, Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* n° 1.

Beaulieu, A. et M. Gohier (dir.) (2007). *La recherche relative aux autochtones. Perspective historiques et contemporaines*, Actes du colloque de la Chaire de recherche du Canada sur la question territoriale autochtone, Montréal.

Beaulieu, A. et S. Béreau (dir.) (2012). *Les Autochtones et l'histoire*. Chaire de recherche du Canada sur la question territoriale autochtone. Actes du 5e colloque de la Chaire de recherche du Canada sur la question territoriale autochtone tenu à l'UQAM les 30 avril et 1er mai 2009.

Beaulieu, A., S. Béreau et J. Tanguay (2013). *Les Wendats du Québec : Territoire, économie et identité (1650-1930),* Québec, Les Editions GID.

Beaulieu, A., S. Gervais et M. Papillon (éd.) (2013). *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord,* Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Bédard, E. (2014). « Défendre l'histoire ' nationale' », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 22, n° 3, Printemps–Été 2014, p. 158-164.

Bédard, E. (2012). *L'histoire du Québec pour les Nuls*, Paris, Éditions First-Gründ.

Bédard, E. (avec M. D'Arcy) (2011). *L'histoire nationale négligée.* Coalition pour l'histoire. Fondation Lionel-Groulx, septembre 2011.

Bédard, R. et F. Bouvier (2013). « Enseignement de l'histoire - L'instrumentalisation n'est pas là où on la croit ». *Le Devoir,* 4 décembre 2013.

Bergeron, B. (2010). « Deux cycles de réforme et contre-réforme de l'éducation au Québec : un regard historique et politique », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 19, n° 2**,** p. 243-248.

Berthelot, M. (2001). *Les Autochtones du Canada et du Québec. Cahier d'activités* (en complément aux programmes d'histoire de secondaire II et secondaire IV, Conseil de la Nation Atikamekw, La Tuque.

Bérubé, H. (2013). « Avis de l'Institut d'histoire de l'Amérique française dans le cadre de la consultation pour le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire ». *HistoireEngagee.ca* (12 décembre 2013).

Binda, K. P. et Calliou, S. (éd.) (2001). *Aboriginal Education in Canada. A Study in Decolonization*. Mississauga, Canadian Educator's Press.

Blais, J. et M.P. Renaud (dir.) (2013). « Études autochtones : transformations, apports et nouveaux horizons », *Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones*, n° 11.

Blondin, D. (1990). *L'apprentissage du racisme dans les manuels scolaires,* Montréal, Les Editions d'ARC.

Bories-Sawala, H. E. (2010). « Interculturalité et accommodements raisonnables au Québec, laïcité républicaine à la française, mosaïque fédérale allemande », dans : Y. Lamonde et J. Livernois (dir.) (2010). *Culture québécoise et valeurs universelles,* Actes du colloque : 1er congrès mondial d'études québécoises, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 399-416.

Bories-Sawala, H. E. (2014). « L'histoire autochtone dans l'enseignement scolaire au Québec : combien, comment, pourquoi. Hypothèses pour un projet de recherche » (https://crcgatuqo.files.wordpress.com/2014/08/helga-e-bories-sawala-rapport.pdf).

Bories-Sawala, H. E. (2015a). « Quelle place pour l'histoire autochtone dans l'enseignement scolaire au Québec. Hypothèses pour un projet de recherche », *Zeitschrift für Kanada-Studien*, vol. 35, p. 136-153.

Bories-Sawala, H. E. (2015b). « Jocelyn Létourneau : Je me souviens ? Le passé du Québec dans la conscience de sa jeunesse », compte-rendu, *Zeitschrift für Kanada-Studien*, vol. 35, p. 167-168.

Bories-Sawala, H. E. (2017). « Henri Goulet : Histoire des pensionnats indiens catholiques au Québec. Le rôle déterminant des pères oblats, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016 », compte-rendu, *Zeitschrift für Kanada-Studien*, vol. 66, p. 121.

Bories-Sawala, H. E. (2018a). « La perception, par la conscience historique de jeunes Québécois, de la présence autochtone dans l'histoire du Québec », *Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique, Enjeux de l'Univers social,* vol. 14, n° 1, p. 13-16.

Bories-Sawala, H. E. (2018b). « Die Indigenen im Geschichtsunterricht Québecs », dans: U. Lehmkuhl (éd.): *Länderbericht Kanada, Bundeszentrale für Politische Bildung,* p. 238.

Bories-Sawala, H. E. (2019a). « 'Début. Il n'y avait pas grand-chose. Seulement des Indiens vivaient ici.' La perception, par la conscience historique de jeunes Québécois, de la présence autochtone dans l'histoire du Québec », *Zeitschrift für Kanada-Studien,* 2019 (39), p. 46-64.

Bories-Sawala, H. E. (2019b). « Marc-André Éthier/Vincent Boutonnet/Stéphanie Demers/David Lefrançois, unter Mitarbeit von Frédéric Yelle und Cathérine Déry,

Quels sens pour l'histoire ? Analyse et critique du nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada, Saint-Joseph-du-Lac (Québec) : M Editeur 2017 », compte-rendu, *Zeitschrift für Kanada-Studien* 2019 (39), p. 139.

Bories-Sawala, H. E. (2020a). « Comment enseigner la question des pensionnats indiens aux élèves québécois ? » *HistoireEngagee.ca* (à paraître).

Bories-Sawala, H. E. (2020b, accepté). « Entre alliés utiles, entraves à la colonisation ou victimes d'un bout à l'autre : quelle place pour les Autochtones acteurs de leur histoire ? », dans : C. A. Stan et D. Jeffrey (dir.) (2020). *De l'assimilation à l'appropriation culturelle : l'évolution des revendications des groupes historiquement marginalisés*. Québec, Presses de l'Université Laval.

Bories-Sawala, H. E. (2020c). « Louis Lesage / Jean-François Richard / Alexandra Bédard-Daigle / Neha Gupta (dir) : Etudes multidisciplinaires sur les liens entre Hurons-Wendat et Iroquoiens du Saint-Laurent. Presses de l'Université Laval 2018 », compte-rendu, Zeitschrift für Kanada-Studien (en cours d'impression).

Bories-Sawala, H. E. (2020d). « Camil Girard / Carl Brisson : Reconnaissance et exclusion des peuples autochtones au Québec. Du traité d'alliance de 1603 à nos jours. Presses de l'Université Laval 2018 », compte-rendu, *Zeitschrift für Kanada-Studien* (en cours d'impression)

Bories-Sawala, H. E. et Th. Martin (éd.) (2015). *Eddy Weeltaltuk: Mein Leben in die Hand nehmen. Die Odyssee des Inuk E9-422*, Hamburg, Wissenschaftlicher Verlag Dokumentation und Buch.

Bouchard, D., E. Cardinal, et G. Picard (2008). *De Kébec à Québec. Cinq siècles d'échange entre nous,* Montréal, Editions des intouchables.

Bouchard, G. (1998). « La réécriture de l'histoire nationale au Québec. Quelle histoire ? Quelle nation ? » dans : R. Comeau et B. Dionne (éd.). *A propos de l'histoire nationale*, Sillery, Editions du Septentrion.

Bouchard, G. (1999). *La Nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, vlb éditeur.

Bouchard, S. (2018). « Histoires de Nomades », Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique, *Enjeux de l'Univers social*, vol. 14, n° 1, p. 31-34.

Boudreault, R. (2003). *Du mépris au respect mutuel. Clefs d'interprétation des enjeux autochtones du Québec et du Canada,* Montréal, Editions Ecosociété.

Bourdeau, J.-Ph. (2013). *Mémoire en lien à la consultation sur le programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté*. Québec, Chaire de recherche du Canada en économie politique du Québec contemporain, 22 novembre 2013.

Bousquet, M.-P. (2016a). « L'histoire scolaire des autochtones au Québec : un chantier à défricher », *Recherches amérindiennes au Québec,* vol. 46, numéro 2-3, p. 117-123.

Bousquet, M.-P. (2016b). « La constitution de la mémoire des pensionnats indiens au Québec : Drame collectif autochtone ou histoire commune ? », *Recherches amérindiennes au Québec,* vol. 46, numéro 2-3, p. 165-176.

Bousquet, M.-P. (2017). « Le projet des pensionnats autochtones du Québec Passer en moins d'une génération du canot d'écorce à la fusée interplanétaire » *Traces,* vol. 55, n° 3, p. 21-38.

Bousquet, M.-P. et K. S. Hele (dir) (2019). *La blessure qui dormait à poings fermés,* Montréal, Recherches amérindiennes au Québec.

Bouvier, F. (2007a). « Quand l'histoire nationale devient problématique au nom de l'éducation à la citoyenneté : phénomène à inverser », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 15, n° 2, Hiver 2007, p. 89-106.

Bouvier, F. (2007b). « Dossier thématique : débat sur le programme d'enseignement de l'histoire au Québec. Présentation », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 15, n° 2, Hiver 2007, p. 7-10.

Bouvier, F. (2007c). « Un manuel scolaire en histoire et éducation á la citoyenneté pour la réforme de l'enseignement au secondaire au Québec », dans : M. Lebrun, (dir.) (2007). *Le manuel scolaire d'ici et d'ailleurs, d'hier à demain*, Presses de l'Université du Québec Québec (cd-rom).

Bouvier, F. (2008). « Des expériences d'apprentissage en histoire et éducation à la citoyenneté au premier cycle du secondaire et l'arrimage de leurs concepts », dans : Bouvier, F. et M. Sarra-Bournet (dir.) (2008). *L'enseignement de l'histoire au début du XXIe siècle,* Montréal, Editions du Septentrion, p. 82-94.

Bouvier, F. et al. (dir.) (2012). *L'Histoire nationale à l'école québécoise. Regards sur deux siècles d'enseignement,* Montréal, Editions du Septentrion.

Bouvier, F. et M. Sarra-Bournet (dir.) (2008). *L'enseignement de l'histoire au début du XXIe siècle,* Montréal, Editions du Septentrion.

Bouvier, F., P. Chamberland, P. et M. Belleville (2013). « L'enseignement de l'histoire au Québec instrumentalisé par l'éducation à la citoyenneté ? », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 21, n° 3, p. 115-133.

Brant Castellano, M., L. Davis et L. Lahache (éd.) (2000). *Aboriginal Education. Fulfilling the Promise*, Vancouver, University of British Columbia Press.

Brazeau, J. (1983). « Pertinence de l'enseignement des relations ethniques et caractérisation de ce champ d'étude au Canada et au Québec », *Sociologie et sociétés,* vol. 15, n° 2, p. 133-146.

Brunet, M.-H. (2013). « L'étude des rapports sociaux de sexe dans l'histoire ne peut se faire sans problématisation ». *HistoireEngagee.ca* (28 décembre 2013).

Canadian race relations foundation and the association for Canadian studies (mars 2013) *Views on aboriginals in Canada*.

Canadians and their pasts, Enquête en ligne: http://www.canadiansandtheirpasts.ca/enquete.html

Cardin, J.-F. (2006). « Les historiens et le dossier de l'enseignement de l'histoire : chronique d'un passage du centre vers la marge », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 14, n° 3, p. 53-74.

Cardin, J.-F. (2007). « 'L'œuvre de destruction de l'identité nationale se poursuit' : quelques commentaires d'un didacticien dans la foulée des réactions au projet de programme d'histoire nationale au secondaire », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 15, n° 2, Hiver 2007, p. 67-84.

Cardin, J.-F. (2013). « Insultes et confusion épistémologique ». *Le Devoir* (4 décembre 2013).

Cardin, J.-F. et Delorme F. X. (2014). « Dialogue entre un enseignant et un didacticien », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 22, n° 3, p. 134-144.

Chalvin, S. et M. Chalvin (1962). *Comment on abrutit nos enfants. La bêtise en 23 manuels scolaires,* Montréal, Editions du jour.

Charpentier, L. (1987). « Qu'avons-nous enseigné ? », *Bulletin de liaison de la société des professeurs d'histoire du Québec,* vol. 25, n° 5, p. 31-38.

Chartier, D. (2005). « Définir des modernités hybrides. Entre société, patrimoine, savoir, pouvoirs contemporains et culture autochtone », *Globe : revue internationale d'études québécoises,* vol. 8, n° 1, p. 11-16.

Chartier, D. (dir.) (2005). « Les modernités amérindiennes et inuite », *Globe : revue internationale d'études québécoises,* vol. 8, p. 1.

Chartier, D. (éd.) (2008). *Le(s) Nord(s) imaginaire(s),* collection « Droit au Pôle », Québec, Presses de l'Université du Québec.

Chartier, F. (2013). « Lettre à la défense de la connaissance de l'histoire ». *Le Devoir* ,3 décembre 2013.

Choppin, A. (1992). *Les manuels scolaires. Histoire et actualité,* Paris, Hachette.

Choppin, A. (2007). « Le manuel scolaire, un objet commun, des approches plurielles », dans : M. Lebrun (dir.) (2007). *Le manuel scolaire d'ici et d'ailleurs, d'hier à demain,* Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 109-116.

Chretien, Y. et D. Delâge, (2009). *Au croisement de nos destins. Quand Uepishtikueiau devint Québec,* Montréal, *Recherches amérindiennes au Québec*.

Clément, C. (2011). *Qu'est-ce qu'un peuple premier ?* , Paris, Harmattan.

Collin, D. (1988). « L'ethno-ethnocentrisme : représentations d'identité chez des jeunes autochtones du Québec », *Anthropologie et Sociétés,* vol. 12, n° 1, p. 59-76.

Comeau, R. et B. Dionne (dir.) (1998). *A propos de l'histoire nationale*, Sillery, Editions du Septentrion.

Comeau, R. et J. Lavallée (dir.) (2007). « Réplique à l'article de Michèle Dagenais et Christian Laville », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* vol. 61, n° 2, p. 253-259.

Comeau, R. et J. Lavallée (dir.) (2008). *Contre la réforme pédagogique*, Montréal, vlb éditeur.

Comeau, R. et J. Rouillard (2007). « La réforme de l'enseignement de l'histoire et la marginalisation de l'histoire politique dans les universités francophones montréalaises », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 15, n° 3, p. 173-180.

Comeau, R. (2010). « L'état désastreux de l'enseignement de l'histoire nationale dans le réseau collégial public », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 19, n° 2, p. 241-242.

Cooper, M. L. (1999). *Indian School. Teaching the White Man's Way,* New York, Clarion Books.

Couture, Cl. et J.F. Cardin, (1998). « L'histoire du Canada et le problème de la narration », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* vol. 51, n° 4, p. 549-558.

Couturier, J. P.et W. Johnston (1998). « Les caractéristiques d'un bon manuel d'histoire du Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 4, p. 565-577.

CSQ. (2013) « Oui au renforcement de l'enseignement de l'histoire au secondaire », Avis présenté par la CSQ au MELS en réponse au document de consultation « Pour le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire ». CSQ, décembre 2013.

Cunningham, J. et D. Vollant, (2011). « L'Institut Tshakapesh et sa mission éducative » dans : Lévesque, C. et B. Sioui (dir.) (2011). *Parlons de l'éducation des Autochtones au*

Québec. Cahiers Dialog, 2011 (2), p. 32-37.

D'Avignon, M. et C. Girard (2009). *A-t-on oublié que jadis nous étions « frères » ? Alliances fondatrices et reconnaissances des peuples autochtones dans l'histoire du Québec,* Québec, Presses de l'Université Laval.

Dagenais, M. et Ch. Laville (2007). « Le naufrage du projet d'histoire nationale. Retour sur une occasion manquée accompagnée de considérations sur l'éducation historique », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* vol. 60, n° 4, p. 517-550.

Dagenais, M. et Ch. Laville (2014). « Débats autour de l'histoire scolaire : caractères singuliers, mais enjeu unique », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 22, n° 3, Printemps–Été 2014, p. 185-199.

Daviault, D. (2013) « Les caractéristiques linguistiques des enfants des Premières Nation. Quelles implications pour la formation des enseignants autochtones? », dans : G. Maheux et R. Gauthier (dir.) (2013). *La formation des enseignants inuit et des Premières Nations. Problématiques et pistes d'action,* Québec, Presses de l'université du Québec, p. 79-104.

De Canck, A. (2004) *Convenance(s) des Histoires. De l'évolution de ce qui est "convenable" en Appartenance identitaire, Histoire et education entre Amerindiens et Eurocanadiens du Québec, l'exemple de la Nation atikamekw*. Mémoire de maitrise de didactique du français langue étrangère, 2004.

De Canck, A. (2008). « Critique de l'ethnocentrisme scolaire : vers une école faite par et pour les autochtones », *Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* n° 1., p. 39-52.

Delâge, D. (1987). *Le pays renversé : Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est 1600-1664*, Montréal, Boréal.

Delâge, D. (1991). « Les Amérindiens dans l'imaginaire des Québécois », *Liberté*, vol. 33, n° 4-5, p. 15-28.

Delâge, D. (1992). « L'influence des Amérindiens sur les Canadiens et les Français au temps de la Nouvelle-France ». *LEKTON*, 2 (2), p. 103-191.

Delâge, D. (2000). « L'histoire des Premières Nations, approches et orientations », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* vol. 53, n° 4, p. 521-527.

Delâge, D. (2002). « L'histoire des autochtones d'Amérique du Nord : acquis et tendances », *Annales. Histoire, Sciences Sociales,* vol. 57, n° 2, p. 1337-1355.

Delâge, D. (2009). « Kebhek, Uepishtikueiau ou Québec, l'histoire des origines », L'histoire des nations au Québec et au Canada : Un travail en chantier, *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones*, novembre 2009, p. 43-66.

Delâge, D. (2009). « Les Premières Nations et la Guerre de la Conquête (1754-1765) », *Les Cahiers des dix,* (63), p. 1-67.

Delâge, D. (2011). « La peur de 'passer pour des Sauvages' », *Les Cahiers des dix*, (65), p. 1-45.

Delâge, D. et J. Warren (2017) : *Le piège de la liberté. Les peuples autochtones dans l'engrenage des régimes coloniaux,* Montréal, Boréal.

Denis, Cl. (1997). *We are not you. First Nations and Canadian Modernity*, Peterborough, Broadview Press.

Desbarats, C. (2000). « Essai sur quelques éléments de l'écriture de l'histoire amérindienne », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n° 4, p. 491-520.

Di Mascio, A. (2015). « Representations of Aboriginal Peoples in the Quebec History and Citizenship Education Curriculum: Preliminary Findings from Secondary School Textbooks», *Citizenship Education Research Journal*, 4 (1), p. 70-79.

Dickason, O. P. (1993). *Canada's First Nations. A History of Founding Peoples From Earliest Times*, Toronto, McClelland and Stewart.

Dorais, L. J. (dir.) (2001*). Identités inuit au troisième millénaire / Inuit Identities in the Third Millenium*, Québec, Association Inuksiutiit Katimajiit.

Dorais, L. J. (2009). « Et si les autochtones n'existaient pas ? » dans : N. Gagné, Th. Martin et M. Salaün (éd.). *Autochtonies vues de France et du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 419-430.

Dubé, G. (2018). « La représentation du concept de 'territoire autochtone' dans le programme de géographie de premier cycle », Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique, *Enjeux de l'Univers social*, vol. 14, n° 1, p. 17-20.

Dufour, E. (2013). « Les racines éducationnelles de l'indifférence », *Recherches amérindiennes au Québec,* vol. 43, n° 2-3, p. 99-104.

Dufour, E. (2015). « Une école où tu réapprends à être fier de ce que tu es… : l'Institution Kiuna et le programme Sciences humaines - Premières Nations » *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 45, no. 2-3, p. 163-176.

Dufour, E. (2017a). « Du Collège Manitou de La Macaza à l'Institution Kiuna d'Odanak : la genèse des établissements postsecondaires par et pour les Premières Nations au Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 70, n° 4, p. 5-33.

Dufour, E. (2017b). « Une histoire à raconter. 'une école faite pour nous autres' », *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones*, décembre 2017, p. 110-133.

Duquett, Ch. (2000). «Becoming a Teacher: experiences of First Nations Student teachers in Isolated Communities», *Canadian Journal of Native Education,* vol. 4, n° 2, p. 134-143.

Duquette, C. (2018). « Intégrer les savoirs culturels autochtones en classe d'histoire et de sciences et technologie au primaire : une proposition », *Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique, Enjeux de l'Univers social*, vol. 14, n° 1, p. 21-23.

Durand-Sioui, G. (2018). « L'Histoire-spectacle en Kanata : de l'effacement à la résurgence des Autochtones », *Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique, Enjeux de l'Univers social*, vol. 14, n° 1, p. 6-8.

Émond, Y. et J. Robitaille (2013). « Consultation pour le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire. Mémoire du Groupe des responsables de l'univers social (GRUS) ». *HistoireEngagee.ca* (12 décembre 2013).

Éthier, M.-A. (2007). « Apprendre à exercer sa citoyenneté à l'aide de l'histoire », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 15, n° 2, Hiver 2007, p. 53-58.

Éthier, M.-A. et al. (2012). «New Textbooks and the Twenty first century Programmes for Middle and High Schools: an analysis of history textbooks from Québec», *International journal of history teaching, learning and research*, vol. 11, n° 1, p. 60-71.

Éthier, M.-A. et al. (2017) *Quels sens pour l'histoire ? Analyse et critique du nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada*, Saint-Joseph-du-Lac (Québec), M Editeur.

Éthier, M.-A., D. Lefrançois et A. Joly-Lavoie (dir.) (2018). *Mondes profanes. Enseignement, fiction et histoire*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Éthier, M.-A., D. Lefrançois, et J.F. Cardin (dir.) (2011). *Enseigner et apprendre l'histoire. Manuels, enseignants et élèves,* Québec, Presses de l'Université Laval.

Éthier, M.-A. et A. Dalongeville (2005). « Du faux débat entre compétences et connaissances », *Traces*, 43, 3, 2005, p. 14-16.

Éthier, M.-A., J.-F. Cardin et D. Lefrançois (2014). « Leur programme et le nôtre », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 22, n° 3, Printemps-Été 2014, p. 165-178.

Falcon Ouellette, R. (2009). « The Northwest Rebellion of 1885 through Métis Eyes », L'histoire des nations au Québec et au Canada : Un travail en chantier, *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* novembre 2009, p. 67-74.

Fecteau, J.M. (2008). « Deux ou trois choses que je sais d'elle... Une ' autre ' histoire du Québec *?* » *Canadian Issues / Thèmes canadiens,* automne, p. 14-19.

Fienup-Riordan, A. (2011). «'So Our Voice Will Stay Alive'. Quinhagak Elders Point to Their Children's Future », Enfances Inuit Childhoods », *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones*, avril 2011, p. 41-56.

FNEEQ-CSN (2013). « Avis sur le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au secondaire, dans le cadre d'une consultation publique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport visant le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire », (13 décembre 2013).

Forget, D. Panayotova, B. (2003). « La diversité culturelle telle que racontée par les manuels scolaires d'histoire du Québec et du Canada », *Globe : revue internationale des études québécoises*, vol. 6, n° 2, p. 99-122.

Frenette, Y. et al. (dir.) (2013). *La francophonie nord-américaine. Un nouvel atlas de la collection Atlas historique du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Friesen, J. W. et V. Lyons Friesen (2002). *Aboriginal education in Canada. A Plea for Integration,* Calgary, Detselig Enterprises.

Gani, R. (2013a). « Histoire : la consultation invisible… », *Le Devoir,* 13 décembre 2013.

Gani, R. (2013b). « Histoire : à quand la consultation publique ? ». *Le Devoir,* 7 octobre 2013.

Gauthier, R., M. Bacon et S. Riverin (2013). « La contribution du centre des Premières Nations nikanite à la formation des maîtres autochtone », dans : G. Maheux, et R. Gauthier (dir.) (2013). *La formation des enseignants inuit et des Premières Nations. Problématiques et pistes d'action,* Québec, Presses de l'université du Québec, p. 253-262.

Gauvin, M. (2011). « Inuit Parents Creating and Managing Their Daycare Centers », Enfances Inuit Childhoods, *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones*, avril 2011, p. 35-40.

Gélinas, Cl. (2009). « Les fonctions identitaires de l'histoire dans les communautés autochtones du Québec », *Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* vol. 4, p. 31-42.

Gervais, L.-M. (2013). « Un cours d'histoire trop 'orienté' au goût des profs », *Le Devoir*, 30 novembre 2013.

Gettler, B. (2016). « Les autochtones et l'histoire du Québec : Au-delà du négationnisme et du récit 'nationaliste-conservateur' », *Recherches amérindiennes au Québec,* vol. 46 (1), p. 7-18.

Gettler, B. (2017). « Historical Research at the Truth and Reconciliation Commission of Canada », *The Canadian Historical Review,* vol. 98, n° 4, p. 641-674.

Girard, C. et C. Brisson (2018). *Reconnaissance et exclusion des peuples autochtones au Québec. Du traité d'alliance de 1603 à nos jours*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Goulet, H. (2018). « Origines des pensionnats indiens au Canada et la situation particulière au Québec », Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique*, Enjeux de l'Univers social*, vol. 14, n° 1, p. 27-30.

Goulet, H. (2016). *Histoire des pensionnats indiens catholiques au Québec.* Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Goyette, J (2013). « Enseignement de l'histoire : un grand esprit de sérieux ». *HistoireEngagee.ca* (5 décembre 2013).

Grabowski, J. (2000). « L'historiographie des Amérindiens au Canada. Quelques données et commentaires portant sur les directions de la recherche et sur les travaux en cours », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* vol. 5, n° 4, p. 552-520.

Greif, H. J. (1999). « Images de l'Indien Nuit blanche », *Magazine littéraire*, n° 75, p. 52-60.

Guyot, J. (2007). « Le récit d'une opposition », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 15, n° 2, Hiver 2007, p. 11-17.

Hobsbawm, E. (1997). *On History*, London, Weidenfeld & Nicholson.

Hogan, S. et and K. McCracken (2019) « Appropriation vs. Incorporation: Indigenous Content in the Canadian History Classroom » activehistory.ca (juillet 2019)

Hookimaw-Witt, J. (1998). «Any Changes Since Residential School? » *Canadian Journal of Native Education,* vol. 22, n° 2, p. 159-170.

Hot, A. (2013) « L'enseignement des langues de scolarisation et la réussite à l'école », dans : G. Maheux et R. Gauthier (dir.). *La formation des enseignants inuit et des Premières Nations. Problématiques et pistes d'action,* Québec, Presses de l'université du Québec, p. 61-77.

Inchauspé, P. (2008). « La place de l'histoire et des perspectives historiques dans la réforme du programme d'études », dans : F. Bouvier et M. Sarra-Bournet (dir.) (2008). *L'enseignement de l'histoire au début du XXIe siècle,* Montréal, Editions du Septentrion, p. 53-74.

Jaccoud, M. (2016). « La portée réparatrice et réconciliatrice de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. », *Recherches amérindiennes au Québec,* vol. 46, numéro 2-3, p. 155-163.

Janin, A. (2011). « Le Collège Manitou (1973-1976), un premier exemple d'éducation postsecondaire en contexte autochtone au Québec » dans : C. Lévesque et B. Sioui (dir.) (2011). *Parlons de l'éducation des Autochtones au Québec. Cahiers Dialog*, 2011 (2), p. 12-18.

King, Th. (2012). *The incovenient Indian. A curious account of native people in North America*, New York, Doubleday & McClure.

Klein, N. (2014). *This changes everything: capitalism vs. the climate,* Penguin Random House, Knopf Canada.

Koperqualuk, L. (2009). «How Do we Build History in Nunavik? A Dialogue », *Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* vol. 4, p. 15-18.

Labrana, R. et J. Vincent, (2011). « Le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat. » dans : C. Lévesque et B. Sioui (dir.) (2011). *Parlons de l'éducation des Autochtones au Québec. Cahiers Dialog,* 2011 (2), p. 25-31.

Lainey, J. (2004). *La monnaie des sauvages*. *Les colliers de wampum d'hier à aujourd'hui,* Sillery, Editions du Septentrion.

Lanoix, A. (2008). « L'enseignement de l'histoire et la formation des identités nationales au Québec et au Canada », dans : F. Bouvier et M. Sarra-Bournet (dir.) (2008). *L'enseignement de l'histoire au début du XXIe siècle,* Montréal, Editions du Septentrion, p. 34-43.

Lanoix, A. et M.-H. Brunet (dir.) (2013). *Numéro thématique. L'enseignement de l'histoire*. *HistoireEngagee.ca.* .

Lanoix, A. (2007). « Le manuel d'histoire comme agent de construction de la nation. Le cas canadien », dans : M. Lebrun, (dir.) (2007) *Le manuel scolaire d'ici et d'ailleurs, d'hier à demain*, Québec, Presses de l'Université du Québec, cd-rom.

Lanoix, A. (2018). *Matière à mémoire*, M éditeur, Saint-Joseph-du-Lac.

Larochelle, Ch. (2018). *L'apprentissage des Autres : la construction rhétorique et les usages pédagogiques de l'altérité à l'école québécoise (1830-1915),* thèse de doctorat, Université de Montréal.

Larose, F. et al. (2001) « La résilience scolaire comme indice d'acculturation chez les autochtones : bilan de recherches en milieu innus. » *Revue des sciences de l'éducation* vol. 27, n° 1, 2001, p. 151-180.

Larose, F. (1988). *Education indienne au Québec et prise en charge scolaire : de l'assimilation à la souveraineté économique et culturelle,* thèse de doctorat (sciences de l'éducation) Université de Genève.

Laugrand, F. (avec G. Tremblay et A. Laugrand) (2013). « Diya, 'la terre qu'on nous a confiée' », *Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* Québec.

Laugrand, F. (avec J. Oosten, dir.) (2010). « Éducation et transmission des savoirs inuit au Canada / Education and Transmission of Inuit knowledge in Canada ». Numéro spécial, *Études Inuit Studies*, vol. 33, p. 1-2.

Laugrand, F. (2008). « L'école de la toundra. Reflexions sur l'éudcation à partir de quelques ateliers de transmission des savoirs avec des aînés et des jeunes inuit », Défis de l'éducation chez les Premières nations et les Inuit, *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* avril 2008, p. 77-96.

Lavallée, J. (2012). *Une Histoire javellisée au service du présent*, Coalition pour l'histoire, février 2012.

Laville, Ch. (1984). « Le manuel d'histoire. Pour en finir avec la version de l'équipe gagnante », dans : H. Moniot, (dir). *Enseigner l'histoire. Des manuels à la mémoire.* Travaux du

colloque « Manuel d'histoire et mémoire collective » UER didactique des disciplines, Universités de Paris VI, Peter Lang.

Laville, Ch. (1987). « Évolution du manuel d'histoire au secondaire », *Bulletin de liaison de la société des professeurs d'histoire du Québec,* vol. 25, n° 5, p. 21-25.

Laville, Ch. (1991). « Les amérindiens d'hier dans les manuels d'histoire d'aujourd'hui », *Traces,* vol. 29, n° 2, p. 26-33.

Lavoie, M. (2009). « De la pupillarité à la victimisation : l'émergence, le développement et les effets refondateurs de l'identité victime des Indiens du Canada (1946-1998) », in : A. Trépanier (2009). *La Rénovation de l'héritage démocratique. Entre fondation et refondation*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Le Vasseur, L. et J.-F. Cardin (2013) « L'enseignement de l'histoire au secondaire : de la certitude du récit sur la nation au vertige de la modernité » *Phronesis*, vol. 2, n° 2-3, Avril-Juillet 2013, p. 63-76.

Lebrun, M. (dir.) (2007). *Le manuel scolaire d'ici et d'ailleurs, d'hier à demain*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Leduc, A. (1963). *Les manuels d'histoire du Canada*, Université Laval, Québec.

Leduc, M. (2011). « Le personnage autochtone dans quelques romans pour la jeunesse ». *Québec français,* vol. 162, p. 31-34.

Lefrançois, D. et al. (2015). « Agentivité, citoyenneté et manuels scolaires au primaire », dans : M. C. Larouche, et A. Araujo-Oliviera (dir.) (2015). *Les Sciences humaines à l'école primaire québécoise. Regards croisés sur un domaine de recherche et d'intervention*, p. 126-149.

Lefrançois, D. et M.-A. Éthier (2008). « Education à la citoyenneté et démocratie délibérative en classe histoire : dangers et précautions », *Revue des sciences de l'éducation,* vol. 34, n° 2, p. 443-464.

Lefrançois, D., M.-A. Éthier et S. Demers (2010). « Le traitement des autochtones, des anglophones et des francophones dans les manuels d'histoire et d'éducation à la citoyenneté au secondaire : une analyse critique et comparative des visées de formation citoyenne », *Traces,* vol. 48, n° 3, p. 37-42.

Lemieux, O. (2014). « Les programmes d'histoire du Québec depuis la Révolution tranquille : une analyse exploratoire », *HistoireEngagee.ca* (9 décembre 2014).

Lemieux, O. et C. Côté (2014). « Étude des programmes et des manuels d'histoire du Québec de 1967 à 2012 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 3, Printemps-Été 2014, p. 145–157.

Lepage, P. (2013). « Nos peuples autochtones gagnent à être connus ». *La Presse,* 9 décembre 2013.

Lepage, P. (2018). « Les Premières Nations ont aussi une riche histoire à découvrir » *Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique, Enjeux de l'Univers social,* vol. 14, n° 1, p. 44-47.

Lepage, P. (2009). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Commission des droits de la personne et de droits de la jeunesse Québec.

Lesage, L. et al. (dir.) (2018). *Etudes multidisciplinaires sur les liens entre Hurons-Wendat et Iroquoiens du Saint-Laurent*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Létourneau, J. (1996). « Nous autres les Québécois », *International Textbook Research,* vol.

18, n° 281, p. 269-287.

Létourneau, J. (2000). *Passer à l'avenir*, Montréal, Boréal.

Létourneau, J. (2010). *Le Québec, entre son passé et ses passages*. Québec, Fides.

Létourneau, J. (2011). *La relation Canada-Québec dans l'enseignement de l'histoire*, en ligne : http:// jocelynletourneau.files.wordpress.com/2011/07/québec-canada-enseignement-histoire.pdf.

Létourneau, J. (2013). « La fin de l'histoire québécoise », *Recherches sociographiques*, vol. 54, n° 1, 2013, p. 165-182.

Létourneau, J. (2014a). *Je me souviens ? Le passé du Québec dans la conscience de sa jeunesse,* Montréal, Fides.

Létourneau, J. (2014b) « Partir de la conscience historique des jeunes pour leur enseigner l'histoire », *HistoireEngagee.ca* (17 mars 2014).

Létourneau, J. et al. (2015). « Le Mur des représentations : Images emblématiques et inconfortables du passé québécois », *Histoire sociale / Social history,* vol. 97, p. 497-548.

Létourneau, J. et S. Moisan (2004). « Mémoire et récit de l'aventure historique du Québec chez les jeunes Québécois d'héritage canadien-français : coup de sonde, amorce d'analyse des résultats, questionnements », *Canadian Historical Review*, vol. 85, n° 2, p. 325-356.

Létourneau, J.-F. (2005). « Modernité et autonomie politique. La lutte des Inuit du Nunavik », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, n° 1, p. 37-48.

Lévesque, C. (2009). « La recherche québécoise relative aux peuples autochtones à l'heure de la société du savoir et de la mobilité des connaissances » dans : N. Gagné, Th. Martin et M. Salaün (éd.), *Autochtonies vues de France et du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 455-470.

Lévesque, C. (2011). « Quand l'éducation des Autochtones fait la une de la presse québécoise ! » dans : C. Lévesque, et B. Sioui (dir.) (2011). *Parlons de l'éducation des Autochtones au Québec. Cahiers Dialog*, 2011(2), p. 19-24.

Lévesque, C. (2016) *L'enseignement de l'univers social au primaire : un point de vue amérindien*. Mémoire de maitrise en didactique option histoire, Université de Montréal, mars 2016.

Lévesque, C. (2018). « Univers social en mode autochtone : l'exemple de Kahnawake », *Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique, Enjeux de l'Univers social*, vol. 14, n° 1, p. 24-27.

Lévesque, C. et B. Sioui (dir.) (2011). *Parlons de l'éducation des Autochtones au Québec. Cahiers Dialog*, 2011 (2).

Levesque, F. (2009). « Cultures et passés : Réflexion sur les interprétations historiques divergentes à partir du contrôle des chiens des Inuit », *Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* n° 4, p. 75-88.

Lévesque, F., M. Jubinville et Th. Rodon (2016). « En compétition pour construire des écoles : l'éducation des Inuits du Nunavik de 1939 à 1976 », *Recherches amérindiennes au Québec,* vol. 46, numéro 2-3, p. 145-154.

Loewen, J. W. (2007). *Lies My Teacher told me. Everything your American history textbook got wrong,* New York, Touchstone.

Maheux, G. (2008). « Réflexion sur les défis de la formation professionelle initiale des enseignantes inuit et des Premières nations » Défis de l'éducation chez les Premières nations et les Inuit, *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* avril 2008, p. 61-76.

Maheux, G. et R. Gauthier, (dir.) (2013). *La formation des enseignants inuit et des Premières Nations. Problématiques et pistes d'action*, Québec, Presses de l'université du Québec.

Maltais-Landry, A. (2018). « Utiliser l'histoire orale pour intégrer des perspectives autochtones à l'enseignement de l'histoire : exemple de récits d'Innus de Nutashkuan » *Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique, Enjeux de l'Univers social,* vol. 14, n° 1, p. 40-43.

Marineau, H. (2013). « Un cours d'histoire 'trop politique' ! ». *Québec Hebdo,* 1er décembre 2013.

Mark, J. (2011). « Les Premières Nations affichent leurs couleurs en éducation. Perspectives d'avenir » dans : C. Lévesque et B. Sioui (dir.) (2011). *Parlons de l'éducation des Autochtones au Québec. Cahiers Dialog*, 2011 (2), p. 48-52.

Martin, Th. (2003). *De la banquise au congélateur. Mondialisation et culture au Nunavik.* Québec, Presses de l'Université Laval.

Martin, Th. (2005). « Modernité réflexive au Nunavik », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, n° 1, p. 175-206.

Martin, Th. (2009). « Pour une sociologie de l'autochtonisme », dans : N. Gagné, Th. Martin et M. Salaün (éd.). *Autochtonies vues de France et du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 431-454.

Martin, Th. (2013). « Normativité sociale et normativité épistémique. L'exemple de la recherche en milieu autochtone », *Socio*, vol. 1, n° 1, p. 135-154.

Martin, Th. et B. Capitaine (2006). « Comment flirter avec la modernité pour conforter son identité ? Projet éducatif d'une communauté métisse », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 35, n° 3, p. 49-58.

Martineau, R. (1994). « L'histoire, au-delà de la mémoire. L'enseignement de l'histoire dans les écoles secondaires du Canada », *Traces,* vol. 32, n° 5, p. 21-24.

Martineau, R. (1999). *L'histoire à l'école – Matière à penser*, Montréal, L'Harmattan.

Martineau, R. (2005). « Le manuel d'histoire aujourd'hui et demain. L'exemple du Québec », dans : J. Jadoulle, (dir.) (2005) *Les manuels scolaires d'histoire. Passé, présent, avenir,* Louvain, Université catholique de Louvain, p. 143-163.

Martineau, R. (2007). « Le manuel scolaire : quelques observations et commentaires à l'issue d'un imposant colloque », dans : M. Lebrun (dir.) (2007) *Le manuel scolaire d'ici et* d'ailleurs, d'hier à demain, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 103-108.

Massicotte, J. (2011a) « La place de l'histoire nationale », histoireengagee.ca (19 novembre 2011).

Massicotte, J. (2011b) « L'histoire politique d'hier à aujourd'hui », histoireengagee.ca (23 novembre 2011).

Mathieu, A. (2013). « Enseignement de l'histoire : la consultation prolongée jusqu'au 22 décembre ». *Le Soleil,* 13 décembre 2013.

Mc Callum, M. J. L. (2014). *Indigenous Women, work and history 1940-1980,* Winnipeg, University of Manitoba Press.

Michèle D. et Ch. Laville (2014). « Débats autour de l'histoire scolaire : caractères singuliers, mais enjeu unique » *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 3, p. 185-199.

Miller, J. (2008). «Which Native History By whom? For whom ? » *Canadian Issues / Thèmes canadiens,* automne, p. 33-35.

Moreau, D. (2006). « Les réformes de l'enseignement de l'histoire nationale du rapport Parent au rapport Lacoursière », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, n° 3, p. 31-52.

Morissette, A. (2016). « 'Il connaît le chemin de l'école, il peut y aller s'il veut ' : écoles de jour indiennes et vie scolaire chez les Anichinabés de Kitigan Zibi (1853-1958) » *Recherches amérindiennes au Québec,* vol. 46, numéro 2-3, p. 125-144.

Moses, J. (en collaboration avec D. Graves et W. Sinclair) (2004). *Aperçu de la participation des peuples autochtones à l'histoire militaire canadienne.* Site de la Défense nationale, Ottawa [en ligne] http://www.forces.gc.ca/hr/dhh/publications/frgraph/online.

Mowatt-Gaudreau, M. « Le regard d'une enseignante algonquine sur l'éducation dans sa communauté. Réflexion sur le vécu des enfants, celui des enseignantes et de leur formation », dans : G. Maheux et R. Gauthier (dir.) (2013). *La formation des enseignants inuit et des Premières Nations. Problématiques et pistes d'action,* Québec, Presses de l'université du Québec, p. 31-47.

Niviaxie, D. (2009). « Unikkausirigumajakka taitsumanitait. What I Want to Say About the Past », *Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* vol. 4, p. 9-14.

Nora, P. (1984-1992). *Les lieux de mémoire*, 7 tomes, Paris, Gallimard.

Ouellet, S. (2013) « La formation des futurs enseignats atikamec. Récit d'une expérience », dans : G. Maheux et R. Gauthier (dir.) (2013). *La formation des enseignants inuit et des Premières Nations. Problématiques et pistes d'action,* Québec, Presses de l'université du Québec, p. 147-161.

Parent, S. (2007). « L'évacuation de l'histoire nationale au secondaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 15, n° 3, p. 321-324.

Parent, S. (2008). « De la science historique au secondaire », dans : F. Bouvier et M. Sarra-Bournet (dir.) (2008). *L'enseignement de l'histoire au début du XXIe siècle,* Montréal, Editions du Septentrion, p. 75-81.

Pearly, D.G. (1993). «Aboriginal Education in Canada as Internal Colonialism». *Canada Journal of Native Education,* vol. 20, n° 1, p. 118-128.

Pernet, F. et Dupré, F. (2011). « Inuguiniq, devenir une personne autonome : un parcours anthropologique de la reconnaissance », Enfances Inuit Childhoods, *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones*, avril 2011, p. 57-67.

Pernet, F.et M. Lachapelle (dir.) (2011). *Enfances Inuit Childhoods, Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* n° 7.

Picard. G. (2013) « Nous pouvons et devons faire mieux! », dans: A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon (dir.) (2013) *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au plan Nord*. Presses de l'université de Montréal, p. 11-14.

Pouliot, S. (1994). « Les autochtones et les autres dans les romans québécois pour la jeunesse », *Lurelu,* vol. 17, n° 1, p. 53-57.

Proulx, L., P. Beaudoin et D. Rouillard (2013). « La réplique. Programme d'histoire – Le renforcement annoncé est-il celui de l'enseignement ? », *Le Devoir,* 12 décembre 2013.

Prud'homme, J. (2007). « Réformer l'enseignement et réformer les maîtres. La transformation des programmes d'histoire nationale et ses acteurs au Québec, 1963-2006 », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 15, n° 2, p. 185-216.

Prud'homme, J. (2008). « La réforme du programme d'histoire nationale et ses acteurs 1963-2006 », dans : F. Bouvier et M. Sarra-Bournet (dir.) (2008). *L'enseignement de l'histoire au début du XXIe siècle,* Montréal, Editions du Septentrion, p. 44-52.

Prud'homme, J. (2014). « Le débat sur l'enseignement de l'histoire. Présentation », *Bulletin d'histoire politique,* 22 (3), p. 103-111.

Reyhner, J. (1992). *Teaching American Indian Students,* Norma, University of Oklahoma Press.

Rioux, Chr. (2008). « Une école hantée par le présent peut-elle encore faire de l'histoire ? », dans : F. Bouvier et M. Sarra-Bournet (dir.) (2008). *L'enseignement de l'histoire au début du XXIe siècle,* Montréal, Editions du Septentrion, p. 23-33.

Robitaille, A. (2013). « Enseignement de l'histoire – Attaque injuste », *Le Devoir,* 4 décembre 2013.

Rocher, G. (2007). « Le manuel scolaire et les mutations sociales », dans : M. Lebrun (dir.) (2007). *Le manuel scolaire d'ici et d'ailleurs, d'hier à demain*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-24.

Rodon, Thierry (2008). « Les étudiants autochtones à l'Université Laval: enquête sur les besoins et les problématiques », Défis de l'éducation chez les Premières nations et les Inuit, *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* avril 2008, p. 13-38.

Rodrigue, J. et C. Hervé (dir.) (2009). « L'histoire des Nations au Québec et au Canada : un travail en chantier », *Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* vol. 4.

Rojo, S. (2011). « L'éducation par l'aventure au centre d'un projet unificateur : une approche éducative pas comme les autres ! » dans : C. Lévesque et B. Sioui (dir.) (2011). *Parlons de l'éducation des Autochtones au Québec. Cahiers Dialog*, 2011 (2), p. 43-47.

Ross-Tremblay, P. et N. Hamidi (2013). « Les écueils de l'extinction. Les Premiers peuples, les négociations territoriales et l'esquisse d'une ère postcoloniale ». *Recherches amérindiennes au Québec,* vol. 43, n° 1, p. 51-57.

Rouillard, J. (2007). « Le nouveau programme d'histoire a largué le ' nous ' au profit du ' je ' », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 15, n° 2, Hiver 2007, p. 85-87.

Roy Drainville, C. (2017) « 'Les Autochtones et l'histoire du Québec' : un compte-rendu ». *HistoireEngagee.ca* (7 novembre 2017).

Saganash, R. (2009). « Le Québec et les peuples autochtones : une perspective crie de la Baie-James », dans : N. Gagné, Th. Martin et M. Salaün (éd.) *Autochtonies vues de France et du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 249-59.

Salée, D. (2010). « Les peuples autochtones et la naissance du Québec : Pour une réécriture de l'histoire ? » *Recherches sociographiques*, vol. 51, n° 1-2, p. 151-159.

Sarra-Bournet, M. (2007). « Quel avenir pour l'histoire du Québec ? », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 15, n° 2, Hiver 2007, p. 59–65.

Sarra-Bournet, M. (2008). « Enseigner l'histoire du Québec : avec ou malgré le « renouveau pédagogique » ? dans : F. Bouvier et M. Sarra-Bournet (dir.) (2008). *L'enseignement de l'histoire au début du XXIe siècle,* Montréal, Editions du Septentrion, p. 142-175.

Savard, R. (1979). *Destins d'Amérique. Les Autochtones et nous*, Montréal, Les Éditions de L'Hexagone.

Sbarrato, N. (2005). « L'éducation dans les communautés autochtones du Québec. Du système d'écoles résidentielles à l'espoir contemporain ». *Globe : revue internationale d'études québécoises* vol. 8, n° 2, p. 261-278.

SCCUQ (2013). « Enseignement de l'histoire : une consultation éclair qui néglige l'avis des enseignants ». SCCUQ (2013).

Scott, D. (2013). «Teaching Aboriginal perspectives : An investigation into teacher practices amidst curriculum change», *Canadian social studies*, vol. 46, n° 1, p. 31-43.

Serkoak, D. (2011). « Involvement in Inuit Education », Enfances Inuit Childhoods, *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* avril 2011, p. 27-34.

Seymour, M. (2007) « L'impossible neutralité face à l'histoire. Remarque sur les documents de travail du MEQ Histoire et éducation à la citoyenneté », *Bulletin d'histoire politique,* vol. 15, n° 2, p. 19-37.

Shapiro, B. (2007). « Le manuel scolaire et l'éthique », dans : M. Lebrun (dir.) (2007). *Le manuel scolaire d'ici et d'ailleurs, d'hier à demain*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 83-96.

Si je me souviens bien / As I recall. Regards sur l'histoire (1999), Montréal, Institut de recherches en politiques publiques.

Simard, J. (2003). *La Réduction. L'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui,* Sillery, Editions du Septentrion.

Sioui, B. (2011). « La maîtrise indienne de l'éducation indienne : quatre décennies plus tard », dans : C. Lévesque et B. Sioui (dir.) (2011). *Parlons de l'éducation des Autochtones au Québec. Cahiers Dialog,* 2011 (2), p. 8-11.

Sioui, G. (1989, 1999). *Pour une histoire amérindienne de l'Amérique*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Société d'histoire atikamekw et J. Laurent (2009). « Nehirowisiw kitciatisokan. Vers une réappropriation de l'histoire atikamekw », *Les cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones,* vol. 4, p. 19-30.

Sossoyan, M. (2009). « Les Indiens, les Mohawks et les Blancs : mise en contexte historique et sociale de la question des Blancs á Kahnawake ». *Recherches amérindiennes au Québec,* vol. 39, n° 1-2, p. 159-171.

Stan, C. A. (2013). « L'élève, entre sujet historique et citoyen : deux facettes de l'apprentissage de l'histoire », histoireengagee.ca (16 décembre 2013).

Stan, C. A. (2017). « Penser le monde : l'apport de l'histoire à la compréhension des phénomènes et des enjeux sociaux du XXIe siècle », *Traces,* vol. 55 n° 3, p. 32-45.

Stonechild, B. (2006).*The New Buffalo. The Struggle for Aboriginal Post-Secondary Education in Canada*, Winnipeg, University of Manitoba Press.

Thompson, M.A. (2011). « They Know Deep Down in Their Hearts Where They Are Coming From », Enfances Inuit Childhoods, *Les Cahiers du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones*, avril 2011, p. 21-26.

Trigger, B. (1985). *Natives and Newcomers. Canada's « Heroic Age» reconsidered*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

Trudel, M. et G. Jain (1969). *L'histoire du Canada. Enquête sur les manuels.* Ottawa, imprimeur de la reine pour le Canada, coll. Etudes de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, p. 5.

Trudel, P. (2000). « Histoire, neutralité et Autochtones. Une longue histoire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n° 4, p. 528-540.

Trudel, P. (2014). « Autochtones et réconciliation : avec quelle vérité ? », dans : *L'Etat du Québec 2013-14*, Institut du Nouveau Monde, Montréal : Boréal, p. 178-184.

Trudel, P. (2018). « Comment enseigner la crise d'Oka/Kanesatake de 1990 », Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique, *Enjeux de l'Univers social*, vol. 14, n° 1, p. 9-12.

Trudel, P. (dir.) (1995). *Autochtones et Québécois : la rencontre des nationalismes*. Actes du colloque tenu les 28 et 29 Avril 1995 au Cégep du Vieux-Montréal sous les auspices de la Société Recherches amérindiennes au Québec, la Direction de l'éducation de la commission des droits de la personne du Québec et la Ligue des droits et libertés, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec.

Turgeon, A. (2011) « L'histoire nationale négligée ? Pour un recours aux sources », histoireengagee.ca (19 novembre 2011).

Vaugeois, D. (2014). « Du bourrage de crâne futile au placotage moralisateur : l'histoire, une valeur sûre », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 3, Printemps-Été 2014, p. 179-184.

Views on Aboriginals in Canada. (2013). Canadian race relations foundation and the Association for Canadian Studies, march 2013.

Vincent, S. (2002). « Compatibilité apparente, incompatibilité réelle des versions autochtones et occidentales de l'histoire. L'exemple innu », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 32, n° 2, p. 99-106.

Vincent, S. (2018). « La tradition orale : une autre façon de concevoir le passé. » *Enseigner les premières Nations au Québec, numéro thématique, Enjeux de l'Univers social*, vol. 14 n° 1, p. 35-39.

Vincent, S. et B. Arcand (1979). *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec ou Comment les Québécois ne sont pas des sauvages*, La Salle, Hurtubise.

Yelle, F., A. Joly-Lavoie et J. Poyet : « Histoire et citoyenneté : présent, passé, avenir », histoireengagee.ca (9 décembre 2013).

8. Notices biographiques

Helga Elisabeth Bories-Sawala,

Historienne et auteure de manuels scolaires est professeure d'histoire et de civilisation françaises et francophones à l'université de Brême (à la retraite), fondatrice de l'Institut brémois d'Etudes canadiennes et québécoises, professeure associée au Département de littératures et de langues du monde de l'Université de Montréal. Récipiendaire du Prix Anne-Marie Boucher de l'Association internationale des études Québécoises et de la bourse Diefenbaker du Conseil des Arts du Canada. (contact : sawala@uni-bremen.de)

Thibault Martin (†)

Sociologue et spécialiste des Autochtones et des Inuits est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la gouvernance autochtone du territoire de l'Université du Québec en Outaouais. Il a été récipiendaire du prix du jeune sociologue décerné par l'Association internationale des sociologues de langue française et du Prix d'excellence de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval pour la meilleure thèse de doctorat. Décédé le 9 septembre 2017.

9. Tables des Matières

Volume 1

1. Préface (Denys Delâge)

2. Introduction

3. Les Indiens des manuels scolaires plus anciens

4. Les manuels scolaires du programme « Histoire et éducation à la citoyenneté » du 2e cycle du secondaire

4.1 Les sociétés autochtones avant l'arrivée des Européens

- 4.1.1 Un territoire habité depuis des millénaires
- 4.1.2 Un Québec éternel ?
- 4.1.3 Trois grandes familles. Apprendre ou comprendre ?
- 4.1.4 Nomades ou sédentaires ?
- 4.1.5 Matrilinéaires ou patrilinéaires ?
- 4.1.6 Le partage du travail entre hommes et femmes
- 4.1.7 L'organisation sociale et politique
- 4.1.8 Savoirs et technologies des Autochtones
- 4.1.9 La connaissance du terrain et les réseaux d'échanges et de commerce
- 4.1.10 Un rapport spécifique à la nature
- 4.1.11 Des sociétés statiques ou évolutives ?
- 4.1.12 Les sources, l'historiographie critique et les perceptions mutuelles
- 4.1.13 Conclusions

4.2 EUX et NOUS : la construction de l'altérité

- 4.2.1 Croyances
- 4.2.2 Vie privée : jeunes, famille, sexualité
- 4.2.3 Une société plus juste et plus libre
- 4.2.4 Autres sources d'altérité : la chasse, les guerres, le tabac
- 4.2.5 Appellations
- 4.2.6 L'altérité construite par la démarche didactique
- 4.2.7 Conclusions

4.3 Retour à la trame historique : rapports politiques, économiques et culturels entre EUX et NOUS

4.3.1 L'arrivée des Français et le contact avec les Premiers habitants

4.3.2 Les épidémies, fait historique majeur ou « dommage collatéral » ?

4.3.3 Sans les Autochtones ni commerce de fourrures ni présence française durable

4.3.4 Guerres et paix. Français, bons et méchants Amérindiens et Anglais face à face

4.3.5 L'impact de la présence européenne sur les peuples autochtones

4.3.6 L'impact des peuples autochtones sur les Québécois d'origine européenne

4.3.7 Des ancêtres communs ?

4.3.8 De la conquête britannique au Québec des années 1960 : un « tunnel » de 200 ans

4.3.9 Le palmarès des personnages autochtones

4.3.10 Une exception de taille au « tunnel » : la conquête et les rébellions de l'Ouest

4.3.11 L'identité changeante du NOUS

4.3.12 Conclusions

4.4 Les Autochtones et NOUS aujourd'hui

4.4.1 Le rapport entre l'actualité et l'histoire

4.4.2 Les problèmes sociaux et l'inégalité socio-économique

4.4.3 Conflits, revendications et accords historiques

4.4.4 Mais que veulent donc les Autochtones ?

4.4.5 Qui sont les interlocuteurs ?

4.4.6 La crise d'Oka

4.4.7 Les contentieux en suspens

4.4.8 Perspectives

4.4.9 Perceptions

4.4.10 Conclusions

5. Les manuels actuels du primaire

5.1. Les sociétés autochtones avant l'arrivée des Européens

5.2 Les rapports politiques, économiques et culturels entre Autochtones et Européens à l'époque de la Nouvelle-France

5.3 Européens et Autochtones de la Conquête à 1980

5.4 Les Autochtones de nos jours

5.5 Eux et Nous : la construction de l'altérité

5.6 Conclusions

6. Les manuels des années 1980-90

6.1 Le Québec : héritages et projets (versions 1984 et 1994)

6.2 Je me souviens (1995)

6.3 Diverse pasts (1995)

6.4 Conclusions

7. Variations sur l'Indien éternel. En guise de conclusion

8. Bibliographie sélective et références

9. Notices biographiques

10. Table des matières

Volume 2

1. Préface (Jocelyn Létourneau)

2. Je me souviens… des Autochtones dans l'histoire du Québec. Le rôle des Autochtones dans la conscience historique de jeunes Québécois

2.1. Constitution et caractéristiques de l'échantillon choisi

2.2 La place accordée aux Autochtones dans l'histoire du Québec

2.3 Tout commence par Jacques Cartier ?

2.4 Que retenir des Autochtones avant l'arrivée des Européens ?

2.5 « Ils plantèrent une croix quand-même ». La rencontre des deux mondes

2.6 Echanges et conflits

2.7 Le passage à la trappe des Autochtones dans la conscience historique des jeunes Québécois

2.8 Eux et Nous

3. En guise de conclusion : que peut-on apprendre des élèves ?

4. Notices biographiques

5. Table des matières

Volume 3

1. « Faire de la place ». Préface (Jonathan Lainey)

2. Introduction

3. Les manuels d'histoire dans le collimateur de la politique

3.1 Le débat sur le programme Histoire et Education à la Citoyenneté

3.2 La réforme de la réforme : le programme Histoire du Québec et du Canada

3.2.1 L'impact du Rapport vérité et réconciliation du Canada sur le contenu autochtone du nouveau programme

3.2.2 Les rapports du Conseil en Education des Premières Nations

3.2.3 Les conclusions de la rencontre du 11 juillet 2016 entre le MEES et les représentants des organisations autochtones

3.2.4 La production et la refonte des manuels. La joute médiatique

3.2.5 Le guide de bonnes pratiques

3.3 Le remaniement des manuels de 3e secondaire

3.3.1 Les appellations

3.3.2 Les Contenus
MisÀjour
Périodes
Mémoires
Chroniques

4. Analyse des manuels du programme Histoire du Québec et du Canada

4.1 Les contenus en histoire des Premières Nations et de la nation inuite prévus par le programme

4.2 Les quatre manuels approuvés : tables de matière, conceptions didactiques, particularités

4.3 Les contenus dans les manuels du programme Histoire du Québec et du Canada

4.3.1 Les Premières Nations avant l'arrivée des Européens

L'histoire commence avant Jacques Cartier
Le portrait des premiers habitants : groupes linguistiques
Modes de vie et ressources du territoire
Organisation sociale et politique
Valeurs : partage des tâches, éducation des enfants
Notion de propriété, partage des biens, don et contre-don
Economie et échanges
Savoirs et tradition orale
Alliances
Connaissances et culture matérielle
Adaptation ?
Conception du monde et spiritualité
Guerres

Eurocentrisme et pensée historique
Conclusions

4.3.2 Les rapports entre les Premières Nations et les Européens des débuts de la colonie française à 1840

L'arrivée des Français : Jacques Cartier et Donnacona
Connaissances utiles
Perceptions mutuelles et esprit critique
Les Premières Nations dans la traite des fourrures
L'impact de la colonisation sur les Premières Nations
Canadianisation, empreinte autochtone
Familles mixtes
Evangélisation
Les guerres iroquoises
La Grande paix
Le choc microbien et ses conséquences
La disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent et des Béothuks
Esclaves autochtones
Les Premières Nations et la Conquête
La révolte de Pontiac, la Proclamation royale et l'Acte de Québec
L'indépendance américaine et ses implications
La guerre de 1812
La situation des nations autochtones au tournant du siècle : perte d'influence, démographie, marginalisation
Les nations autochtones et la Révolte des patriotes
Conclusions

4.3.3 Les Premiers Nations depuis 1840 au Québec actuel

La Commission Bagot et la création des réserves avant les traités numérotés
Les rébellions dans les prairies
Les traités numérotés et la création des réserves
La Loi sur les Indiens et l'évolution des politiques d'assimilation
Les pensionnats au Canada et au Québec
Les Premières Nations et les guerres mondiales
Les Inuits
La résistance des nations autochtones contre les répercussions des grands projets industriels
L'affirmation des Premières Nations : de 1945 à 1980
Et de 1980 à nos jours
La crise d'Oka
La Paix des Braves
La situation actuelle : évolution socio-démographique, réalisations autochtones, problèmes et perspectives
Conclusions

4.3.4 Conclusions : la présentation de l'histoire autochtone dans les manuels Histoire du Québec et du Canada

5. La perspective autochtone de l'enseignement de l'histoire

5.1 Le contexte de l'éducation des enfants autochtones

5.2 Quel programme d'histoire ?

5.3 Le manuel *Seven generations : A History of the Kanienkehaka*

L'histoire mohawk jusqu'au contact avec les Européens

L'histoire mohawk dans une période de conflits

L'histoire mohawk moderne

5.4 Le manuel *Une histoire du Québec et du Canada*

Premiers occupants et sociétés précolombiennes

Le commerce des fourrures

L'époque coloniale

La Guerre de 1812 et rapports entre Européens et Autochtones

De la rébellion à la Confédération : de 1830 à 1867

L'Expansion canadienne

La Loi sur les Indiens

Changements au cours du 20e siècle

L'émergence des enjeux autochtones

Eeyou Istchee au 20e siècle

5.5 Conclusions

6. « Pour un Québec fier de ses relations avec les Premiers peuples » ? Conclusion générale

7. Bibliographie

8. Notices biographiques

9. Table des matières